A. M^r DE BAVAY

r.c. par Hatin

Voir Martin & Walter, V, n° 780 –

n° 1-53, 2 juil. – 31 dec. 1788

n° 1-57, 3 janv. – 27 juin 1789

+ mêmes n° Affiches, annonces et avis divers du Hainaut & du Cambresis

coll. gpl.

JOURNAL
DU HAINAUT
ET DU CAMBRESIS,

Commencé le 2 Juillet 1788.

Par M.[r] le Ch.[er] de LIMOGES,
Membre de plusieurs Académies.

TOME PREMIER.

Quid verum atquè decens curo & rogo, & omnis in hoc sum.

Hor. lib. I. Ep. I.

A VALENCIENNES,
Au Bureau général,
Chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire au Marché au Poisson.

M. DCC. LXXXVIII.

AVERTISSEMENT.

LE prix de l'Abonnement du Journal du Hainaut & du Cambresis, rendu franc de port, est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, par tout le Royaume. Il paroît, de ce Journal, deux feuilles chaque semaine, le *Mercredi* & le *Samedi.*

ON peut s'abonner au commencement de chaque mois pour une année, soit à partir de la date de l'Abonnement, soit qu'on desire avoir les numéros distribués jusqu'à l'époque à laquelle on s'abonnera, toujours en affranchissant les ports des lettres & de l'argent.

LES personnes qui desireront faire insérer quelques annonces, avis ou demandes, dans nos affiches, sont priées de les faire parvenir au Bureau pour la feuille du Mercredi, au plus tard le Lundi à midi; & pour celle du Samedi, le Jeudi à la même heure.

ON souscrit, à Valenciennes, au Bureau général chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, Marché au Poisson, chez les principaux Libraires du Haynaut & du Cambresis, de la Flandre & de l'Artois, chez MM. les Directeurs des Postes, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry Boulevard Saint-Martin.

M. le chevalier de Limoges étoit un très-bon gentilhomme de Normandie, neveu du cardinal de la Roche-Aimont. il tenoit une conduite très-régulière à Valenciennes depuis le mois de Mars qu'il y arriva jusqu'au 20 7bre 1788: à cette époque il fut arrêté par la maréchaussée et conduit dans les prisons de Normandie, comme accusé d'avoir fabriqué de fausses lettres de change. l'accusation étant fausse, il fut acquitté mais depuis lors il n'a pas reparu et je crois qu'il n'a obtenu aucune indemnité

N°. 1.

JOURNAL DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

HISTOIRE.

Levée du Siége de Valenciennes, par les Maréchaux, de TURENNE *& de la* FERTÉ, *au commencement de Juillet 1656.*

LE grand Condé & Dom Juan d'Autriche étant accourus pour faire lever le siége de Valenciennes; le Duc de Bournonville, Gouverneur de la Place, fit lâcher les écluses; & la digue qui formoit la communication entre les quartiers des deux généraux François, fut renversée. Le Maréchal de la Ferté, ne pouvant plus être secouru, fut attaqué & forcé dans ses lignes par l'armée Espagnole, par la garnison & par la Bourgeoisie. Ce Général & quatre mille hommes de son armée furent faits prisonniers. Le Roi d'Espagne récompensa la fidélité *des Magistrats* de cette Ville par des lettres de noblesse, & le Général des Capucins, ainsi que celui des Augustins, envoyerent aux mêmes Magistrats des lettres

d'affiliation à leur ordre, ce qui étoit alors un grand honneur. Ceux des Bourgeois, qui s'étoient le plus distingués dans cette action, obtinrent gratuitement des maîtrises dans les Corps de métier: & l'on fit peindre, dans l'Hôtel-de-Ville, par *Vander Meulen*, un tableau, qui s'y conserve encore, representant la levée du siége. Turenne, en se retirant, sauva les débris de l'armée, fit face par-tout à l'ennemi, & alla camper sous le Quesnoy.

Il dit, dans ses mémoires, qu'il avoit fait savoir au Maréchal de la Ferté qu'on devoit l'attaquer, mais que le Maréchal méprisa cet avis.

Il ajoute que la garnison de Valenciennes n'étoit composée que de deux mille hommes & de six cents chevaux; mais que les Bourgeois étoient en état de mettre dix mille hommes sur pied; ce qui suppose une population quatre fois plus considérable que ne l'est aujourd'hui celle de cette Ville.

M. le Président Henault rapporte que, « celui » qui commandoit dans Valenciennes se nommoit » Dom Francisco de Menesse, & que le Maréchal » de Gramont fut étonné, lorsqu'il alla à Madrid » faire la demande de l'Infante, de voir que ce » Gouverneur, qu'il y trouva, ne fût pas connu de » l'Amirante de Castille, qui n'avoit même jamais » entendu parler de la levée du siége de Valen» ciennes.

Cet Article est de Mr. Debavay, *Avocat-Échevin à Valenciennes.*

SCIENCES.

GALERIE HISTORIQUE UNIVERSELLE

Par Mr. DE PUJOL, *Commiſſaire-principal des Guerres en Hainaut, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Prévôt de la Ville & du Magiſtrat de Valenciennes.* X.me XI.me XII.me *livraiſon.*

C'EST, ſans doute, débuter dans notre entrepriſe, ſous des auſpices très-favorables, que d'avoir l'occaſion d'entretenir les habitans de cette Province, des ſuccès mérités de l'ouvrage de Mr. de PUJOL, leur compatriote.

Cet Ouvrage, généralement eſtimé, ne reſſemble en rien par ſon exécution à celui de Mr. de ***, qui ſemble travailler ſur le même plan : &, quoique la Galerie de ce dernier nous offre quelquefois de bons portraits & de bons diſcours ; il eſt facile de voir que les deſſeins, les gravures & les diſcours, n'appartiennent ni au même crayon, ni au même burin, ni à la même plume ; ce qui produit une inégalité dont ſe plaignent les connoiſſeurs.

Plus heureux dans les reſſources qu'il tire de ſes talens, Mr. de Pujol deſſine ſes ſujets, les grave & compoſe lui-même la partie Hiſtorique de ſon ouvrage. Par le mérite de ſes gravures, on peut juger de celui de ſes deſſeins : & le bon choix des paſſages qu'il extrait de la vie des hommes & des femmes illuſtres dont il offre la reſſemblance, en prouvant la délicateſſe de ſon goût, fait marcher ſur la même ligne l'Artiſte & l'Ecrivain.

Le X.me cahier contient les Portraits d'*Ariſtote* Philoſophe, d'*Aſtruc* Médecin, de *Caton d'Utique*,

de *Charlemagne* Roi de France, de *Van-Dyck* peintre, de *Fléchier* Évêque, de M.de de *Grafigny*, d'*Adrien Maurice Marechal Duc de Noailles.*

Le XI.me, contient les Portraits de *Cafimir* V. Roi de Pologne, de *Fréderic* III premier Roi de Pruffe, du Connétable du *Guefclin*, du Cardinal de *Mazarin*, de *Rameau* Muficien, de *Sapho* Poëte Greque, de *Térence* Poëte, de *Léonard de Vinci* Peintre.

Le XIIme, contient les Portraits de *Junius Brutus* Romain, de *Callot* Deffinateur & Graveur, d'*Hérodote* Hiftorien, de *Pignatelli* Pape, de *Philippe* II Roi d'Efpagne, de *Jeanne de Seymour* Reine d'Angleterre, de *Suger* Abbé de St. Denis, & de *Jacques Barozzio* dit *Vignole* Architecte.

Quelques perfonnes feront peut-être furprifes de trouver un Roi à côté d'un Peintre, un Évêque, un Pape, à côté d'un tyran; cette objection eft prévue: tous les états, toutes les conditions, tous les talens n'intéreffent pas également les Soufcripteurs. Tel s'eft abonné pour avoir la Collection complete des Portraits des Architectes qui fe font diftingués dans leur art, parce qu'il eft Architecte luimême; tel autre, pour avoir la connoiffance des Poëtes, parce qu'il aime la Poëfie, &c. Mr. de Pujol s'eft donc cru en quelque forte obligé de varier pour fatisfaire chacun de fes Soufcripteurs: mais il leur a ménagé la facilité de faire relier fon ouvrage, ou en confervant l'ordre alphabétique, ou en rangeant dans la même claffe ceux que leurs talens y ont réellement placés.

Cet Ouvrage fe trouve à Valenciennes chez Giard, *Marchand Libraire fur la Place.*

ADMINISTRATION.

Recueil des Édits, Ordonnances & Déclarations du Roi, enregistrés au Parlement de Flandres le 9 Mai 1788, chez J. B. Henry, *Imprimeur-Libraire, Marché au Poisson à Valenciennes.*

Ordonnance du Roi, sur l'Administration de la Justice, avec l'État des Grand-Bailliages érigés dans l'étendue du Royaume, par ladite Ordonnance, donnée à Versailles au mois de Mai 1788.

Édit du Roi, portant suppression des Tribunaux d'exception.

Déclaration du Roi, Concernant la Procédure Criminelle.

Édit du Roi, portant Réduction d'Offices dans sa Cour de Parlement de Douay.

Édit du Roi, Portant rétablissement de la Cour Plénière.

Édit du Roi, concernant ceux qui ne sont pas profession de la Religion Catholique, donné à Versailles au mois de Novembre 1787.

ANECDOTE.

Une Actrice dont la France admira les talens, *tant qu'elle en eut*, s'étoit, sur son déclin, arrêtée à Genêve pour y donner quelques représentations. Mécontente de la manière dont elle venoit de jouer *Sémiramis*, elle revient à son Auberge, franchit brusquement l'escalier, se précipite dans un fauteuil, appelle sa femme de chambre, & s'écrie, d'un ton vraiment tragique = *Ah ! Julie, j'ai perdu mon ame.* — Vous vous trompez, Mademoiselle, (lui répond l'hôtesse qui l'avoit suivie, &

perſuadée que l'Actrice ſe plaignoit d'être volée) *Il faut que vous n'ayez pas apporté ici ce qui vous manque, car rien ne ſe perd chez-nous.*

CENTENAIRE.

ON écrit de Londres, qu'*Anne Butler* eſt morte depuis peu à Framlingham, dans le Comté de Suffolk, âgée de 107 ans. On ajoute qu'elle avoit été anciennement Dame d'honneur de la Reine Anne, & que, lors de la diſgrace du Duc d'Ormond, dont elle étoit parente, elle ſe retira dans la petite Ville où elle eſt morte.

SPECTACLES.

LE Mercredi 25 Juin, les Comédiens du Roi ont repréſenté deux Pièces qui, pour avoir été jouées à Paris, n'en ſont pas moins nouvelles, relativement au Théatre de Valenciennes, ſur lequel elles n'ont jamais paru.

1°. La Phyſicienne, Comédie en un acte, en vers, par M. *de la Montagne.*

M.de *Siphon* a la manie de la Phyſique, Mr. *Siphon*, celle de l'Agriculture, & *Angélique* leur fille, le plus ardent deſir d'unir ſon ſort à celui de *Linval.* Mr. *Siphon*, qui protège le jeune homme, on ne ſait trop pourquoi, le propoſe pour gendre à ſon épouſe qui conſent à l'agréer, pourvu qu'il ſoit Phyſicien. En conſéquence elle l'interroge, mais comme il répond à ſes queſtions d'une manière peu ſatisfaiſante, il eſſuie un refus formel. *Linval* découvre que M.de *Siphon* a envoyé à l'Académie de

Pëterſbourg, un diſcours ſur la théorie des machines aéroſtatiques. Il feint d'avoir reçu de Ruſſie une lettre qui lui apprend que l'inflexible M.de *Siphon*, a remporté le prix au jugement de l'Académie — La main d'*Angélique* devient, comme il l'avoit prévu, la récompenſe due au porteur d'une ſi grande nouvelle.

Sont-ce des éloges, ſont-ce des reproches que mérite l'ouvrage de Mr. *de la Montagne*? mettons, par quelques obſervations, le Lecteur à portée de décider la queſtion.

Quatre perſonnages dont nous n'avons pas fait mention dans l'extrait de cette Comédie, parce que leurs entrées ni leur ſorties ne ſont aucunement motivées, & qu'ils ne tiennent en rien à l'action, occupent un tiers de la pièce. L'un eſt un valet poſſédé, comme ſa maîtreſſe, du démon de la Phyſique, & qui fait, avec une balle de paume, des expériences relatives au ſyſtême, des corps élaſtiques; l'autre, une ſoubrette ignorante, à qui ce même valet fait *aſſez indécemment*, la propoſition de la magnétiſer. le troiſième eſt un Abbé impudent, fabricateur de madrigaux, adulateur, vain & lâche — Enfin le quatrième eſt Mr. de *St. Fremin* Poëte tragique; que l'Auteur fait paroître ſous un aſpect dégoûtant, & qui parle de ſes haillons & de ſa miſère ſur le même ton qu'*Alexandre* auroit parlé de ſes conquêtes.

Mr. *de la Montagne*, dont les talens, (car il en a) annoncent qu'il a étudié les grands Maîtres, auroit dû remarquer que *Piron*, dans la Métromanie,

en produisant *son Damis* sur la scene, lui a donné une imagination exaltée quelquefois jusqu'au ridicule, mais qu'il l'a toujours présenté comme un homme brave, généreux, & doué de cette noble fierté qui doit caractériser l'homme de lettres. Et comment l'Auteur de la Physicienne se plaindra-t-il désormais de l'injuste mépris des sots, pour ceux qui les éclairent ou les amusent, si lui-même verse sur les littérateurs le ridicule & l'opprobre; comme il le fait par cette tirade, qu'il met dans la bouche de *St. Fremin* que l'Abbé a eu la lâcheté d'insulter. ?

Quoi! j'ai souffert vingt ans l'opprobre & l'indigence,
D'un oncle Procureur, j'ai bravé la vengeance,
Et, cuirassant mon front de trois placques d'acier,
J'ai soutenu cent fois l'aspect d'un créancier.

(Apostrophant son manuscrit.)

O toi, par qui mon nom doit devenir célèbre,
Tu sais que, chaque nuit, comme un oiseau funèbre,
Perché dans un grenier, sous des toits entr'ouverts,
Je supporte avec toi l'inclémence des airs.

Quoiqu'il en soit, *la Physicienne* n'est pas une Pièce dénuée de tout mérite. Il y a de l'esprit, de la verve & de la gayeté. La versification sur-tout en est coulante & facile, & la précision des expressions répond souvent à la justesse des idées. Le public a accueilli assez favorablement cette production, & a principalement applaudi *la scene du magnétisme*.

Quant à la Troupe de Valenciennes, elle est composée, comme presque toutes celles de Province. On y trouve nombre de sujets, tant en hommes qu'en femmes, qui méritent, les uns des applau-

dissemens, les autres des encouragemens, que le public, souvent tumultueux, & plus souvent inattentif ne leur accorde pas toujours; c'est ce qui fait, peut-être, que, pour réveiller l'attention des Spectateurs, on suit quelquefois le systême de Voltaire, qui recommandoit de *frapper plus fort que juste*, si l'on vouloit émouvoir. Il est vrai, que cette méthode manque rarement son effet; mais les Acteurs se gâtent, & ne satisfont point le véritable connoisseur, dont ils doivent rechercher le suffrage. Au reste, Nous invitons quelques-uns d'eux à n'être pas si souvent aux prises avec le Souffleur. Sûrs de leur mémoire, ils donneront davantage à la perfection de leur art, & le public n'aura point à entendre des faux vers, qui blessent les oreilles délicates, des substitutions mal-adroites, & principalement *des additions ridicules*.

Nous parlerons au N°. prochain de la représentation du Comte d'Albert.

POÉSIE.

Les deux Gascons, Conte.

DANS tous les lits d'un hôpital,
Certain Gascon cherchoit, Naguères,
Un sien ami, qu'un franc brutal
Avoit gratifié de cent coups d'étrivières.
Où diable est-il? jé né lé trouve pas?
Sandis! il faut qué jé té nomme,
Peut-être tu mé répondras.

Rouſtignac? .... Rouſtignac? ..... inutiles éclats!
Enfin il apperçoit mon homme
Pâle, maigre, mourant; & lui tendant les bras;
„ Eh! té voilà, mon camarade!
„ Depuis une hûre, à force dé crier;
„ jé mé mêts en capilotade. —
Ah! jé t'entdois bien : mais, repris le malade,
Tu né diſois pas *Chévalier.*

Par Mr. GRAINVILLE, Membre de pluſieurs Académies.

ÉPITAPHE
DU CHIEN DE SILVIE.

CI-gît Azor, chéri de ma Silvie;
Il eut même penchans que vous, Mr. Cliton.
A mordre il a paſſé ſa vie,
Il mourut d'un coup de bâton.

Par Mr. l'Abbé de la R.***

CHARADE.

MON premier des Oiſeaux, Aglaure, eſt le partage;
Tes graces, ton eſprit, tes charmes, tout répond
Que tu n'éprouveras jamais, de mon ſecond,
Le triſte & funeſte ravage.
Quand à mon tout, hélas! ſi commun de nos jours,
Dont gémit l'amitié, plus encor les Amours,
Il ſuffira de te connoître,
Pour qu'on ne le ſoit pas, ou qu'on ceſſe de l'être.

Par Mr. le Chevalier DE L.**

HISTOIRE.

Le Prince EUGÈNE *prend le* Quesnoy, *le 4 Juillet 1712.*

LES Alliés vouloient pénétrer dans l'intérieur du Royaume par la Champagne; & il ne restoit plus à la France, pour couvrir cette Province, que Valenciennes, Condé & Landrecies.

Pour jetter au loin l'épouvante, le Prince Eugène envoya plusieurs partis, ravager la Champagne & la Lorraine Françoise, & annoncer que lui-même les suivoit avec toute son armée : un de ces partis, composé de deux mille chevaux, commandé par M. Growinstein, pilla & réduisit en cendres une infinité de Bourgs & de Villages.

Le Prince Eugène tenoit la campagne avec une armée de cent dix mille hommes; & le Duc d'Ormond, qui étoit venu remplacer Malborough, commandoit dix-huit mille hommes de Troupes nationales Angloises.

A tant de forces réunies, la France n'avoit à opposer qu'une armée inférieure de trente-huit mille hommes à celle des alliés : mais elle avoit à sa tête le Maréchal de Villars, qui avoit déjà balancé à Malplaquet, avec des forces inférieures, la fortune du Prince Eugène & de Malborough réunis.

Villars observoit dans le silence les démarches du Prince Eugène, & ne vouloit point livrer au hasard d'un combat le sort de toute la France.

Cependant un mouvement de l'armée du Prince

Eugène lui ayant fait croire qu'il en vouloit à Cambray, il remonta l'Escaut pour couvrir cette Place importante, dont la prise eût ouvert aux ennemis l'entrée de la France par la Picardie.

Le Prince Eugène alla aussi-tôt camper près de l'endroit où la rivière de Selle se jette dans l'Escaut ; & empêcha, par la position de son camp, le Maréchal de Villars de secourir le Quesnoy, dont le Baron de Fagel conduisoit le siége.

Ce siége dura près d'un mois : la Garnison réduite à 2500 hommes, se vit enfin forcée à capituler, après la plus vigoureuse défense ; mais on ne voulut la recevoir que comme prisonniere de guerre. Les Officiers & les Soldats conserverent leurs épées : les équipages, les bagages, les malades & les blessés furent renvoyées en France, suivant la capitulation ; & l'on confia le commandement de la Place à M. Yvoi.

Cet Article est de Mr. Debavay, *Avocat-Échevin à Valenciennes.*

AGRICULTURE.

LA Société Royale d'Agriculture vient de publie les trimestres, d'hiver & du printems de ses mémoires, pour l'année 1787. Cet Ouvrage se trouve chez *Giard* Libraire, sur la Place *à Valenciennes.*

Quelques Ecrivains ont attribué la cause du peu de progrès de l'Agriculture, à l'inhabilité des Cultivateurs ; ceux-ci en ont rejetté la faute sur les Ecrivains ; ne pourroit-on pas, sans craindre d'errer, prononcer que le tort leur est commun ? en effet,

les uns n'ont-ils pas à se reprocher de s'être souvent livrés à des calculs dont l'expérience démentoit la justesse, & les autres d'être obstinément demeurés attachés à leur *routine locale* ? La Société d'Agriculture, qui n'a pas manqué de faire cette réflexion, a senti que, pour le succès de l'art dont elle s'occupe, il falloit non seulement puiser dans les campagnes des matériaux utiles, mais encore mettre à contribution les diverses sciences, & en extraire tout ce qui pouvoit concourir à la perfection de l'Agriculture.

Les deux trimestres que nous annonçons contiennent des observations relatives à différens objets de l'économie rurale. Les unes traitent de cultures nouvelles, & de certaines plantes dont toutes les propriétés n'étoient pas encore connues; les autres enseignent la manière de gouverner les troupeaux, & de traiter, de prévenir même, la plupart de leurs maladies.

Dans un discours lu à la séance publique de l'année dernière, & rapporté dans les *Mémoires d'Agriculture*, on trouve des détails fort intéressans sur les *Comices Agricoles*. (tout le monde sait que ce sont des associations de laboureurs, établies dans quelques cantons de la Généralité de Paris, & présidées par des Commissaires de la Société Royale.) « après avoir discuté les objets qu'il nous importoit le plus d'éclaircir, dit *Mr. Broussonet*, » l'un de ces Commissaires, on procédoit à la lec-» ture des Mémoires apportés par différens Culti-» vateurs. Une médaille d'argent étoit donnée à » celui que ses Confrères en avoient jugé le plus di-» gne. Il portoit cette Médaille à la boutonnière

» de ſon habit ; ainſi, à la même place où les gé-
» néreux défenſeurs de la Patrie portent une mar-
» que de diſtinction accordée à la valeur, on a vu
» (plus de cent ans après il eſt vrai) une marque
» de diſtinction accordée aux pères nourriciers de
» l'Etat. » Et, à l'occaſion de la Fête qui termi-
noit ces Conférences, *Mr. Brouſſonet* ajoute » c'eſt-
» là que nous avons vu, (*Eh ! pourquoi ne le di-
» rions nous pas ?*) le Fermier aſſis à côté du
» Maréchal de France, & que nous avons joui de
» ce Spectacle ſi attendriſſant & ſi rare, du puiſ-
» ſant à côté du foible, dont l'un ſe rappelle qu'il
» eſt homme, & l'autre ne l'a pas oublié ».

ANECDOTE.

LE jour même du déſaſtre de Liſbonne, Mr. P**
riche Négociant, recueillit ce qu'il avoit de plus
précieux, le renferma dans une caſette qu'il remit
à un domeſtique de confiance, & ſe réfugia dans
une ferme ſituée ſur une côte à une lieue de la Ville.
Qu'on juge de ſa ſurpriſe & de ſon inquiétude,
quand, le lendemain, venant à s'informer de ſa
caſette, le domeſtique, qu'il en avoit chargé, lui
apprend qu'il l'a remîſe aux mains d'un vieillard
inconnu, aſſis ſur une pierre à quelque pas de leur
maiſon ; mais qu'il ne s'eſt déſaiſi de ce dépôt que
pour ſauver les jours de M.de P. *tout eſt donc per-
du ſans reſſource*, s'écria douloureuſement Mr. P. !
pourquoi cela, reprit vivement le domeſtique, *je
l'aurois bien gardée, moi, cette caſette* .... & il part
comme un éclair. Mais, deux heures après, il re-
vient chargé de la caſette, & accompagné du même

vieillard. *Avouez*, lui disoit celui-ci, *que, si j'avois seulement changé de place, je vous aurois bien embarrassé ; car, comme la caisse n'étoit point fermée, je conviens que j'ai eu la curiosité de regarder dedans, pour voir si elle valoit la peine que je passâsse la nuit à vous attendre.*

Tout le monde a connu chez Mr. P** à R. cet homme incorruptible. Rebuté en quelque sorte des éloges qu'on lui prodiguoit il répétoit souvent, *on en est donc réduit à admirer celui qui ne fait que ce qu'il doit !*

CENTENAIRE.

M.elle Jeanne *de Leobardy-des-Linieres*, née le 7 Février 1678, en la Paroisse de *Bessines*, est morte le 10 d'Avril dernier à *Limoges*, Paroisse *St.Paul-St. Laurent*, âgée de 110 ans deux mois & trois jours. Elle n'avoit jamais fait usage d'aucun remède ; & elle a conservé jusqu'au dernier moment ses sens & sa raison.

SPECTACLES.

LE COMTE D'ALBERT, Drame en deux Actes, en Prose, Paroles de Mr. Sedaine, *Musique de Mr.* Grétry.

LE *Comte d'Albert*, pour s'être battu en duel, a été condamné par contumace à avoir la tête tranchée. -- Cependant il quitte une terre près de Bruxelles où *il étoit en sûreté*, pour venir, dit-il, *embrasser ses enfans, voir sa femme*, & prendre des arrangemens afin qu'elle l'accompagne dans cette terre. La Comtesse *prévenue de son arrivée*,

fait ſortir ſes filles avec leur gouvernante, & *ſort elle-même.* Enfin le Comte d'Albert eſt près d'entrer chez-lui, à l'inſtant qu'un Officier veut percer de ſon épée un porte-faix qui l'a éclabouſſé ; il prend la défenſe de ce malheureux & lui ſauve la vie ; mais il eſt auſſi-tôt arrêté malgré les ſécours de Tréville ſon ami. La Comteſſe qui apprend cette nouvelle tombe évanouie *au milieu de la rue.* Albert, en priſon, eſt viſité par ſon ami Tréville, qui lui apprend qu'on n'a plus d'eſpoir d'obtenir ſa grace ; finit par lui *demander ſa fille.* La Comteſſe vient enſuite & propoſe à ſon mari de ſe poignarder mutuellement, lui déclarant qu'envain il exigeroit qu'elle lui ſurvécût. Pendant ce combat réciproque d'amour & de déſeſpoir, arrive le guichetier *Antoine. Paix, chut, chut...,* dit-il, *je viens vous ſauver ;* -- (c'eſt le même homme qu'Albert a garanti de la cruauté de l'Officier) mais, mon ami, reprend le Comte, votre mort eſt certaine ſi . . . n'importe, réplique Antoine, *je ne mourrai pas ingrat.* Albert s'étant donc échappé revêtu des habits du guichetier, celui-ci exige que la Comteſſe lui attache les mains derrière le dos, & qu'elle faſſe ſemblant de le vouloir aſſaſſiner ; puis il ſe met à crier, l'on vient à ſon ſecours, & la Comteſſe & lui, ſont conduits *devant le Gouverneur.*

Dans un Acte d'Opéra Comique, intitulé, *Suite du Comte d'Albert*, Froment, Fermier du Comte, & ſa famille ſe déſolent du malheur de leur Maître. La nôce de ſa fille aînée avec le fils du Bailli eſt différée, & lui-même va partir pour Paris, quand la Fleur valet de chambre d'Albert, annonce ſa délivrance & ſon arrivée. En effet il paroît bien-tôt

accompagné de sa femme, de ses filles, de Tréville & du bon Antoine dont Delphine, fille cadette de Froment est devenue amoureuse sans le connoître sur le récit de sa belle action, -- elle le demande en mariage, l'obtient *sans peine*, & le même jour voit la nôce des deux sœurs

Quelques Réflexions.

Où va la Comtesse, qui sait que son mari doit arriver? Pourquoi le Comte risque-t-il ses jours pouvant se servir de son valet de chambre pour les arrangemens qu'il annonce être le but de son voyage? Quel est l'homme assez furieux pour vouloir poignarder un mal-otru qui l'éclabousse? Tréville choisit-il bien son moment pour demander la fille de son ami? La proposition de la Comtesse à Albert n'est-elle pas celle de *Idamé* à *Zamti?* le trait généreux d'*Antoine* ne ressemble-t-il pas à celui de *Surrey* dans *Amélie & Mont-rose?* Pourquoi la suite n'apprend-elle pas ce qui s'est passé chez le Gouverneur, & de qu'elle manière *Antoine*, qui a dû devenir suspect, est-il parvenu à s'enfuir? voilà bien des questions, fondées sans doute, mais (pour nous servir des expressions du Journal de Paris, à l'occasion *de Richard Cœur de Lion par le même Auteur*) que dire *à un homme qui vous répond toujours par des succès?* Quoique cette Pièce n'ait pas généralement plu, on a applaudi à la Musique, & au zèle des principaux Acteurs qui y ont été employés.

POÉSIE.

VERS A M.de DE BEAU. ***

A laquelle l'Auteur demandoit à dîner.

QUE dans ses Procédés l'Amour est étourdi!
L'autre jour, en passant, il me rendit visite,
A dîner, me dit-il, je vous attends Mardi;
Et zeste! il s'envole au plus vîte.
Quel est le lieu de ce charmant repas?
Où le petit fripon a-t-il son domicile?
Le chercherai-je aux champs, à la Cour, à la Ville?
J'étois vraiment dans l'embarras.
Mais votre souvenir en cet instant m'éclaire:
C'est chez-vous que je dîne, adorable Zulmis!
Un enfant docile & soumis,
Au logis maternel fait toujours ordinaire.

Par Mr. le Ch.er DE LI....

CHARADE.

De mon premièr, Philis, on vous croiroit la mere;
Vous êtes mon second depuis quinze ou seize ans;
Et mon tout, loin de vous, je le dis sans mistère,
Et, pour mon tendre cœur, un siécle de tourmens.

Le mot de la Charade du dernier numéro, est *Volage*, dans lequel se trouve *vol* & *âge*.

ANECDOTE HISTORIQUE.

Le 9 Juillet 1712.

LE Comte de Broglio, qui commandoit la réserve campée au Village de Mont-Chipreux près d'Arras, ayant ordonné un Fourrage, passa la Scarpe pour couvrir les Fourrageurs. Il apperçut 800 chevaux ennemis, & marcha aussi-tôt à eux en nombre égal. Les François chargerent l'ennemi, l'épée à la main, sans tirer un seul coup, & le poursuivirent jusqu'auprès du Pont-Auby sur le canal de Douay à Lille, dans lequel plusieurs se noyerent. Ils firent 144 prisonniers; le reste des ennemis fut tué, ou dissipé, & de huit cens qu'ils étoient, il ne se sauva pas deux cens hommes.

Cette petite Victoire ne répara pas les pertes énormes que la France avoit faites, mais elle montra que le courage des François ne se laissoit point abbatre par le malheur.

Par Mr. DEBAVAY.
avocat échevin à Valenciennes

BELLES - LETTRES.

ESTELLE, Roman Pastoral par Mr. DE FLORIAN, *Capitaine de Dragons, Gentilhomme de S. A. S. Monseigneur le Duc de Penthievre, aujourd'hui Membre de l'Académie Françoise; chez* Dennin, *Libraire sur la grande Place à Valenciennes.*

CET Ouvrage est précédé d'un essai sur la Pastorale, dans lequel l'Auteur met en parallele l'églogue avec le Roman-Pastoral, & conclut que ce dernier étant susceptible de plus de développemens, il doit l'être aussi d'un intérêt plus vif.

Dans un Canton du Languedoc, eſt un Vallon où les Bergers des villages voiſins menent paître leurs troupeaux. *Eſtelle* fille du vieux *Raimond* & de la ſage *Marguerite*, y conduiſoit ſouvent le ſien, ainſi que le jeune *Némorin* habitant comme elle le Village de *Maſſane*. Ils s'aimoient dès leur enfance, mais les parens d'*Eſtelle* ne commencerent à s'en allarmer que quand elle fut parvenue à l'âge de douze ans, & *Némorin* à celui de quatorze. C'eſt alors que *Raimond*, qui avoit promis ſa fille à *Méril*, fils de ſon bienfaiteur, exige que *Némorin* s'éloigne de *Maſſane*, qu'il paſſe le *Gardon*, & ne le repaſſe jamais. Cependant le vieillard, obligé d'aller à *Maguelonne*, y arrive dans le tems que les pirates eſpagnols y font une deſcente & égorgent la moitié des habitans de la Ville. *Raimond* n'ayant point reparu, on le croit mort; & les amans qui ſe ſont retrouvés conçoivent, après ſix mois de deuil, quelque eſpoir de bonheur : lorſque le père revient avec *Méril* qui a ſacrifié tout ſon bien pour le racheter de l'eſclavage. *Eſtelle* eſt donc, malgré ſa répugnance, le prix de ce nouveau bienfait. Mais les Caſtillans font une incurſion dans le Languedoc; &, tandis que le mari d'*Eſtelle* périt en défendant ſon Pays, *Némorin*, que le déſeſpoir a conduit dans l'armée Françoiſe, commandée par *Gaſton de Foix*, a le bonheur de ſe ſignaler ſous les yeux de ce héros qui, inſtruit de ſon amour pour *Eſtelle*, la demande pour lui à ſon père, & l'obtient, comme il eſt facile de le préſumer.

Nous regrettons que les bornes de notre feuille ne nous permettent pas de rapporter, même d'extraire, les deſcriptions charmantes, dont Mr. *de*

Florian a enrichi son Ouvrage. Celle de la tonte des brebis, fête célebre dans le vallon du *Beau-rivage*, ne pourroit qu'intéresser le Lecteur. On y verroit avec plaisir *Némorin*, encore enfant, remporter le prix du chant, & en faire hommage à *Estelle*. On seroit attendri de l'histoire d'*Isidore*, ami de *Némorin*; & l'on applaudiroit à la maniere délicate dont s'y prend le vieux *Raimond*, pour faire accepter au jeune Berger, à qui il refuse sa Fille, une cabane & un verger de l'autre côté du *Gardon*.

S'il étoit, cependant, possible de critiquer les productions qui sortent de la plume de l'Auteur aimable de *Galatée*, on lui reprocheroit d'avoir quelquefois déparé son Roman, dont le mérite essentiel est la naïveté, par des passages écrits d'un style trop précieux; comme quand *Estelle* dit à *Méril*, pour l'engager à faire retarder leur mariage » mon cœur sera touché de cette preuve de » votre amour. Si vous le connoissiez ce cœur, » vous ne dédaigneriez peut-être pas de lui commander la reconnoissance » ce n'est certainement pas-là le langage des bergers. On pourroit encore lui reprocher quelques invraisemblances, dans les second & troisiéme livres; mais ces défauts sont rachetés par tant de beautés dans l'ensemble & dans le détail, qu'on se sent porté à réclamer contre le vœu que vient de faire Mr. *de Florian*, de quitter à jamais la Muse pastorale, comme il a fait depuis long-tems, pour celle de la comédie.

Note du Rédacteur.

A peine le premier Numéro de notre Journal a-t-il paru, que nous avons été accablés de lettres, les unes honnêtes, les autres d'une malhonnêteté dégoutante. Voici la *mieux écrite* & la plus *douce* de celles que nous avons reçues dans ce genre. Nous la rendons publique & nous y répondons, parce que c'eſt la ſeule qui ſoit ſignée.

A Mr. LE RÉDACTEUR *du Journal du Hainaut.*

M.

QUAND j'ai lu votre *Proſpectus*, je *croyois* que le Journal que vous annonciez ſeroit l'exécution de la promeſſe que vous faiſiez. Vous deviez parler d'Agriculture, de Commerce, de Découvertes, &c. & vous n'en parlez pas; donc vous ne faites pas ce que vous avez dit, donc j'ai droit de me plaindre, c'eſt pourquoi je vous écris cette lettre. Grace à Dieu j'entends le François, je viens de relire votre *Proſpectus* à côté de votre Journal & je vois bien ce qui *me manque.* D'ailleurs vous débutez mal en critiquant l'ouvrage d'un homme que je connois pour avoir beaucoup de mérite, qui a fait des choſes charmantes, & qui n'a pas pu avoir tant manqué dans la compoſition de la Phyſicienne que vous *déchirez* indiſcrettement. Savez-vous bien Monſieur que pour raiſonner de l'ouvrage des autres il faut avoir ce que *bien du monde n'ont pas.* Au demeurant, Monſieur, je ſuis là tant que vous ne ferez pas ce que vous avez promis, ou que vous vous tromperez, je vous en ferai appercevoir, & ſi vous n'écoutez pas mes obſervations je les publierai par le moyen de l'Imprimerie je n'en ſuis pas moins très-parfaitement Mr. &c. *E. M.*

RÉPONSE.

Imprimer ! ah, grand Dieu ! quelle horrible ménace !

GRACE, grace, Mr. l'Intolérant ! *Il vous manque quelque choſe*, j'en conviens, & perſonne n'en doutera *quand on aura lu votre lettre.* Car quoique le ſtyle en ſoit frais,

brillant & léger, il y règne une logique si persuasive, qu'il me semble entendre tout le monde me dire avec humeur, » donnez donc à ce Monsieur *ce qui lui manque.* Il entend » le François ; il a lu dans *le Prospectus* que vous traiteriez » *successivement* de l'Agriculture, du Commerce &c. il » sait que *successivement* signifie *en même-temps* ; vous ne » fournissez pas tous les articles annoncés *en même-temps* ; » donc, *vous ne faites pas ce que vous avez dit*, donc, *il a droit* » *de se plaindre*, c'est pourquoi il *vous écrit une lettre* — voilà l'avantage qu'il *y a* à présenter une question d'une manière claire & précise ; on entraîne tous les suffrages. Chacun encore sera de votre avis sur l'autre reproche que vous me faites. En vain soutiendrai-je que je n'ai pas eu l'indiscrétion *de déchirer la Physicienne* de Mr. *de la Montagne*, on ne m'en croira point. Ou bien, si je veux justifier ce que j'ai dit de cette Pièce, on me fermera la bouche avec ce raisonnement, Mr. de la Montagne (personne ne l'ignore) a fait des choses charmantes & sur-tout l'Entousiaste ; est-il possible, après cela, qu'il ait *tant manqué dans la composition de sa Pièce de la Physicienne ?* Les Tragédies de Corneille, de Racine, de Crébillon & de Voltaire, ne sont-elles pas toutes *également bonnes* ? Les grands Écrivains ne se démentent jamais ; & si vous suiviez dans ses productions l'Auteur de cette lettre qui vous écrase, vous trouveriez sans doute qu'il écrit toujours *de la même force.*

Actuellement, Monsieur, que je sais que vous *êtes-là*, pour me tancer si je manque d'exactitude dans ma rédaction, ou de justesse dans mes raisonnemens, je vous promets d'être plus circonspect, plus modéré dans mes critiques, car comme vous dites fort bien, pour raisonner sur l'ouvrage des autres, il faut avoir ce que *bien du monde n'ont pas* ; &, pour peu que l'on s'échappe, on attrape quelques *ruades.* En vérité vous m'intimidez au point que je vais, à chaque démarche, ne plus savoir comment je dois me conduire. Par exemple, en corrigeant une vingtaine de fautes d'orthographe qui se trouvent dans votre épître, & en ne la signant pas de votre nom *en toutes lettres*, je commêts peut être encore une faute ; mais en ce cas, je réclame votre indulgence, & vous supplie de croire que je n'ai eu que de *bonnes intentions.*

ANECDOTE.

Mr. *du Bourg*, vieux Militaire retiré dans ses Terres, donnoit à dîner à une Compagnie très-nombreuse. Son Fils, âge de six ans, s'étant présenté pour s'asseoir à table, que faites vous, *Monsieur*, lui dit le Pere d'un ton à faire trembler ? pour manger aujourd'hui avec moi, *vous avez la barbe trop courte*. Honteux & chagrin, l'enfant se retire. La Maman autant mortifiée que son fils, lui fait dresser une petite table, & prend soin qu'elle soit abondamment servie. Mais un gros chat angola, ayant tenté plusieurs fois de dévaliser l'enfant, celui-ci perd patience, & lui donnant, de toute sa force, un coup de cuiller sur la tête, *allez*, lui dit-il, *allez manger avec Mr. du Bourg, vous avez la barbe assez longue.*

SPECTACLES.

HENRIETTE, Drame en trois Actes en Prose, par M.elle Raucourt, *Comédienne & Pensionnaire du Roi. Représenté à Valenciennes pour la 1.re fois le 29 Juin 1788.*

Henriette, veuve du Comte de *Saltzberg* & fille du Général *Kaismer*, s'est échappée de la maison paternelle, pour se rapprocher du Commandeur de *Stelheim*, son amant, que des ordres pressants ont rappellé au camp. Quoique la Comtesse aime le Commandeur, quoique le Commandeur adore la Comtesse, ils ne se sont point expliqués sur leur amour ; & une lettre remise à *Henriette* de la part de *Stelheim* lors de son départ du Château de *Kaismer*, où par ses soins elle lui a sauvé la vie, est la seule preuve qu'elle ait de sa tendresse. Arrivée au camp, avec *Mikail* son laquais, elle s'engage ainsi que lui dans le Régiment du Commandeur. Le hasard veut qu'*Henriette* soit mise en fac-

tion vis-à-vis de la tente de *Stelheim*, lorſque M.[de] de *Raindorf*, ſœur chérie du Commandeur, inſtruite de ſon amour pour la Comteſſe, lui promet de le faire relever des vœux qu'il a prononcés comme Chevalier de l'Ordre *Teutonique*, & de lui faire épouſer ſon amante. *Stelheim*, pénétré de reconnoiſſance ſe précipite aux genoux de ſa ſœur; mais, *Henriette* qui n'entend point la converſation, & qui ſe croit trahie, quitte ſon poſte par déſeſpoir, eſt arrêtée & condamnée à mort. Cependant le Général *Kaiſmer*, qui ſait le motif de l'évaſion de ſa fille, vient trouver le Commandeur, l'appelle, ingrat, ſéducteur &c. celui-ci ſe juſtifie. Enfin la Comteſſe échappe au ſupplice par les ſoins de *Mikail*, le Roi releve *Stelheim* de ſes vœux & il épouſe *Henriette*.

Nous ne ferons point de réflexions ſur cette piece qui mérite de l'indulgence *puiſque c'eſt l'ouvrage d'une femme*. Nous nous contenterons, de dire qu'il y a de l'énergie, de la ſenſibilité, des ſituations théatrales; & qu'elle a paru plaire au public, qui a beaucoup & juſtement applaudi la ſcène du troiſiéme acte entre le *Général* & le Commandeur.

POÉSIE.

L'USURIER MOURANT.

CONTE.

UN Roi, de ſageſſe profonde,
A bien dit avec vérité,
Qu'abſolument tout, en ce monde,
N'eſt que ſotiſe & vanité.
L'orgueilleuſe Philoſophie

Tend à nous élever au-dessus du néant ;
Erreur ! l'homme y retombe à son dernier moment.
D'une pâle lueur, le flambeau de la vie
L'éclaire, & lui fait voir hélas ! en s'éteignant ;
Qu'il ne fut qu'égaré par celui du génie.
Envain il se répent, moi, je suis convaincu
Que souvent l'homme meurt ainsi qu'il a vécu.

A ce propos, je vais traiter en conte,
Le fait suivant, qu'on dit être certain.
Un Usurier, prêt d'aller rendre compte
Devant le Juge Souverain,
Saisi de frayeur & de honte,
Fait vite appeller son Curé,
Homme sage & Prêtre éclairé.
Celui-ci, l'entendant qui pleure & se lamente,
Porte un remède prompt au mal qui le tourmente ;
Lui peint Dieu juste, bon, miséricordieux,
Pour l'homme foible & vicieux,
Et dont le répentir désarme la colère,
Bien que tardif, s'il est sincère.--
Mons-Harpagon, tant soit peu consolé,
Pense du Ciel, à force de prière,
Pouvoir se r'ouvrir la carrière.
Au Pasteur ardent & zélé,
(Mais non sans un effort étrange)
Il remet un billet de change.
Pour cette somme on chantera
De profundis, Messes, *& cætera*...
Puis, revenant comme d'un songe.
A propos, Curé, mais ... j'y songe...
Oui ... je gage, qu'en cet instant,
Vous aimeriez mieux du comptant ;
Rendez-moi mon effet, de grace !
Je veux, avant que je trépasse,
Vous l'escompter à dix pour cent.

Par Mr. le Ch.er de Li....

Le mot de la Charade du dernier numéro, est *Journée*.

HISTOIRE.

Le 10 Juillet 1712.

UN détachement de l'armée du Prince Eugène, composé de trois mille cinq cens hommes, qui escortoit des fourrageurs, s'empara du village de Beuvrages, de quelques maisons & du cimetière d'Anzin, près de Valenciennes, où il se retrancha.

Le Prince de Tingry, Gouverneur de la ville, connu auparavant sous le nom de Ch.er de Luxembourg, fit sortir contre eux neuf cens hommes commandés par le Cte de Laval & par le Cher de Montmorency. Ils n'hésitèrent pas d'attaquer, dans les retranchemens mêmes, des troupes si supérieures en nombre : après un combat vif & opiniâtre, les ennemis prirent honteusement la fuite, en abandonnant leur butin, leurs morts & leurs blessés, qui se montoient à plus de deux cens cinquante hommes.

La perte fut peu considérable du côté des François ; mais le Chevalier de Montmorency fut blessé & Mr. Milon Capitaine des Grenadiers fut tué.

Cependant le Prince Eugène passa la petite rivière d'escaillon & alla lui-même investir Landrecies. Il fit travailler aussi-tôt aux lignes de circonvallation & de contrevallation ; & laissa ensuite la principale direction du siége au Prince d'Anhalt-Dessau, tandis qu'il se rapprochoit du Quesnoy avec le gros de l'armée, pour être plus à portée d'observer les mouvemens du Maréchal de Villars.

Landrecies, petite Ville du Hainaut François ; à trois lieues du Quesnoy & à six lieues de Valen-

ciennes, eſt une des clefs du Royaume : elle eſt ſituée ſur la rivière de Sambre, dans une plaine baſſe : l'Empereur Charles V. l'aſſiégea vainement en 1543, pendant ſix mois, avec une armée de cinquante mille hommes & avec cinquante pièces de canon ; & Louis XIV, l'avoit fait fortifier à la moderne, d'abord ſur les deſſeins du Chevalier de Ville, & depuis par Vauban. Mais cette Place ne pouvoit pas tenir long-tems contre 40 bataillons, & plus de 60 eſcadrons qui en formoient le ſiége.

Par Mr. DEBAVAY, avocat et échevin à valenciennes.

ADMINISTRATION.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Portant ſuppreſſion des délibérations & proteſtations des Cours & autres Corps & Communautés, faites depuis la publication des Loix portées au Lit de Juſtice, du 8 Mai dernier.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *Du 20 Juin 1788.*

LE ROI, s'étant fait repréſenter pluſieurs écrits clandeſtins, publiés, &c.

A quoi voulant pourvoir : Ouï le Rapport, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que les délibérations & proteſtations de ſes Cours & autres Corps & Communautés, faites depuis la publication des Loix, portées au Lit de Juſtice du 8 Mai dernier, pour en empêcher l'exécution ou en dénaturer les objets, ſeront & demeureront ſupprimées comme ſéditieuſes, attentatoires à l'autorité royale, faites ſans pouvoir, & tendantes à tromper les Peuples ſur les véritables intentions de Sa Majeſté ; fait défenſes à toutes perſonnes, notamment à tous les Officiers de ſes Cours, ou autres Juges & à tous Corps ou Communautés de prendre de ſemblables proteſtations, aux peines portées par les Ordonnances & notamment, à peine de forfaiture & perte de tout état, charge, commiſſion & emploi militaire ou civil, contre

qui les auroient délibérées ou ſignées. Fait auſſi défenſes Sa Majeſté, ſous les mêmes peines, à tous & chacun ſes Officiers, dans les différens Tribunaux de ſon Royaume, d'avoir égard auxdits arrêtés & proteſtations & aux ſignifications qui auroient pu leur être faites; déclare en conſéquence, Sa Majeſté, prendre ſpécialement ſous ſa protection, pour le préſent & pour l'avenir, ceux de ces tribunaux & autres ſes ſujets qui, ſoumis auxdites Loix, s'empreſſent de les exécuter, & en conſéquence vouloir & entendre les garantir, par la ſuite, & en toute occaſion, des ménaces impuiſſantes & ſéditieuſes qui auroient pu ou pourroient alarmer leur fidélité; comme auſſi déclare leſdits tribunaux & autres, ſes ſujets, fidèles au Roi, à la Nation & à l'État; ordonne aux Commandans pour Sa Majeſté & aux Commiſſaires départis dans les Provinces, de tenir la main à l'exécution du préſent Arrêt, lequel ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, & notifié de l'ordre exprès de Sa Majeſté à tous les Grands-Bailliages & Préſidiaux de ſon Royaume. -- FAIT au Conſeil d'État du Roi, &c. *Signé* Le Baron de BRETEUIL.

EXTRAIT d'un autre Arrêt du Conſeil d'État DU ROI,
En date du 31 Mai 1788.

Concernant les Abonnemens de Vingtièmes, & portant remiſe de toute augmentation ſur ladite impoſition pour la préſente année 1788.

SA MAJESTÉ a fixé & réglé leſdits abonnemens, conformément aux délibérations priſes à cet effet par leſdits États & Aſſemblées Provinciales, & aux Arrêts, particuliers à chacun deſdits pays ou provinces, qui ont été ou ſeront expédiés, aux ſommes ci-après; ſavoir,

L'Abonnement de la Province de Bourgogne à la ſomme de *deux millions quarante-un mille livres.*

Celui des Pays de Breſſe, Bugey, Gex & Dombes réunis, à la ſomme de *cinq-cent mille livres.*

Celui de la Provence, à la ſomme d'*un million ſix cent quarante-huit mille livres.*

Celui du Hainaut, à la ſomme de *ſept cent quarante-huit mille livres.*

Celui de la Province de Bigorre, à la ſomme de *cent trente-neuf mille ſept cents livres.*

Celui du Pays de Foix, à la ſomme de *cent dix mille liv.*

Celui de Nébouzan, à la ſomme de *dix-neuf mille huit cents livres.*

Celui de la Soule, à la ſomme de *dix-ſept mille ſix cens liv.*

Celui de la Province de l'Iſle-de-France, à la ſomme de *trois millions neuf cent cinq mille livres.*

Celui de la Province du Soiſſonnois, à la ſomme d'*un million quatre cent trente-ſept mille ſept cents livres.*

Celui de la Province de Picardie, à la ſomme d'*un million huit cent quarante-trois mille ſix cents livres.*

Celui de la Province de l'Orléanois, à la ſomme de *deux millions deux cent ſoixante mille cinq cents livres.*

Celui de la Province de Champagne, à la ſomme de *deux millions cent quatre-vingt-ſeize mille ſept cents livres.*

Celui de la Province de Baſſe-Normandie, à la ſomme de *deux millions cent douze mille livres.*

Celui de la Province de Moyenne-Normandie & du Perche, à la ſomme d'*un million ſept cent cinquante-ſix mille ſix cents livres.*

Celui de la Généralité d'Auch, à la ſomme d'*un million cinquante-un mille ſix cents livres.*

Et enfin celui de la Province d'Alſace, à la ſomme d'*un million trois cent vingt-quatre mille quatre cents livres*,

Veut toutefois Sa Majeſté, que leſdits abonnemens, offerts pour avoir lieu, à compter du premier Janvier 1788, n'ayent leur effet, ſur le pied ci-deſſus énoncé, qu'à compter du premier Janvier 1789. &c.

VARIÉTÉS.

Minuit.

TOURMENTÉ par une inſomnie, je m'élançai du lit, la nuit dernière, & mes pas incertains me conduiſirent dans un parterre, dont la culture fait mon unique amuſement : le tems étoit calme & ſérein ; tout repoſoit dans la nature -- Là, ſeul & éloigné du fracas, je trouvois un charme ſecret à m'entretenir avec ma conſcience. La lune, en

réfléchiſſant mon image ſur les murs, m'offroit;
dans une ombre fugitive, la fidelle compagne de
mes pas. Le ciel étinceloit de lumières; & mes yeux
contemploient, avec un religieux attendriſſement,
ces millions d'aſtres, dont la marche ſilencieuſe &
réglée, annonce la grandeur du ſage Architecte de
l'univers. La cloche d'un couvent ſonne *minuit*.
Heure ſolemnelle! m'écriai-je, je te bénis! tu commandes
aux humains de ſe livrer aux douceurs du
repos. Rarement l'homme vertueux réſiſte à tes
ordres. Mère du ſommeil réparateur, tu fais circuler
un baume divin dans les veines du juſte, & ſon
réveil doux & paiſible eſt le préſage des bonnes actions
qu'il fera pendant le jour. Tu reviendras, à
la même époque, le récompenſer du bien qu'il aura
fait.. Mais que dis-je? tandis que tu répands tes
bienfaits ſur l'homme vertueux, le crime & les paſſions
veillent.... ici, un jeune imprudent, environné
de perfides amis, dépoſe ſur un tapis verd,
l'or qu'à l'aide de ton voile, il vient d'enlever furtivement
à une mère, dont il prépare la ruine. Là,
cet infâme calomniateur, que Thémis ne tardera
pas à punir, ſe gliſſe dans les ténèbres, pour attacher
à la porte d'un honnête citoyen un placard ſatyrique.
Ailleurs, cette fille timide, qui ne verroit pas
expirer un oiſeau, ſans éprouver dans les nerfs une
violente criſpation, cette fille que l'agitation d'une
feuille glace d'effroi, ſe hazarde à ſortir la nuit
avec le lâche corrupteur qui l'a ſéduite. Plus loin,
un ſcélérat, dont le libertinage abſorbe le revenu, a
l'inhumanité de voler une malheureuſe domeſtique,
qui perd dans un inſtant, le produit de vingt
ans de travaux & de ſueurs... en cet inſtant peut-

être, un fils dénaturé brise, d'une main parricide, les liens sacrés de la nature .... *Minuit* ! heure fatale, je te vois entourrée de tous les crimes .... l'avarice, la haîne, l'envie, la jalousie, errent dans l'ombre avec toi.... quels vœux allois-je former, en desirant de te voir retarder ta marche ? ah ! puisses-tu l'accélérer ! fuis heure funeste, heure des forfaits, fuis & disparois aussi rapidement que s'est évanoui le son qui t'a annoncée.

COMMERCE.

Les Gasettes de la Cour de Londres, du 21 & du 28 Juin, annoncent l'une neuf, l'autre seize *banqueroutes* nouvelles & considérables, occasionnées par de mauvaises spéculations sur l'achat des cotons. Ces événemens malheureux pour le commerce, rendront peut-être plus circonspects les fabriquans & les spéculateurs.

EXPÉRIENCE.

On écrit de Metz que le 23 du mois dernier, *Mr. Blanchard* a fait son 31.me voyage aërien, accompagné de M.de de *Turmemans*. Le tems étoit beau, l'affluence très-considérable. Enfin les voyageurs, environ une heure après leur départ, sont descendus près d'un village à trois lieues de Metz. C'est sans doute par égard pour sa compagne de voyage que l'intrépide Aréonaute n'a pas poussé plus loin cette dernière expérience, pour laquelle tout lui étoit on ne peut pas plus favorable.

*Une Demoisellle de cette Ville nous a fait passer l'*Anecdote *suivante.*

On voit dans l'Église Collégiale d'Avesnes, un monument d'une amitié bien rare : deux Espagnols qui servoient sous l'Archiduc Léopold au siége de la Cappelle en 1550, s'aimoient tellement, que l'un d'eux ayant été tué dans la tranchée, l'autre se jetta sur le corps de son ami & mourut de douleur en l'embrassant. L'Archiduc les fit transporter à Avesnes & leur fit ériger un superbe mausolée, avec une inscription latine qui consacre à jamais la mémoire de ce fait.

voyez cy-après: page 109.

SPECTACLES.

LES SOLITAIRES DE NORMANDIE,

Opéra comique en Vaudeville, en un acte, par Mr. de Piis, Écuyer interprête de Monſeigneur le Comte d'Artois, repréſenté pour la première fois à Valenciennes, le 6 Juillet 1788.

SI l'on ne s'attend généralement pas à trouver de l'intrigue, de la conduite & de l'intérêt, dans une pièce en Vaudeville, du moins a-t-on le droit d'exiger qu'il y ait des détails agréables & des couplets piquants. Rien de cela dans la pièce que nous annonçons. Lorſque par haſard l'eſprit s'y montre, c'eſt toujours dans les paſſages où il ne faudroit que du naturel. Quant au fond, le lecteur va le juger.

Michel, *Jacqueline* ſa femme, & leurs enfans *Jacquot* & *Michelette*, ſont errans depuis trois jours, parce qu'ils ont perdu *Anſelme* qu'ils ſervoient; & qu'ils ne veulent pas reſter dans des lieux qui leur rappelleroient le ſouvenir de leur bon maître. Excédés de fatigue ils s'arrêtent dans une forêt, que l'imagination de Mr. *de Piis*, fertiliſe au point qu'ils y trouvent, dans la même ſaiſon, *des pommes*, *des fraiſes* & *des noiſettes*. Charmés de ces avantages *prodigieux*, ils bâtiſſent, en deux minutes, non pas une chaumière comme l'Auteur le répète dix fois, mais une cabane ſemblable à celle de *Lubin*. Alors un garde arrive; &, en vertu de certaine Ordonnance, traduit ces malheureux devant le Bailli qui s'adoucit à l'aſpect de *Jacqueline*: enfin paroît la Ducheſſe à laquelle la forêt appartient; elle emmene tous les *ſolitaires* au Château, & voila l'Opéra fini.

Quoiqu'on y trouve quelques couplets, qui rappellent le plaiſir qu'ont fait, dans le temps

les *Amours d'été*, & quelques autres pièces du même Auteur; le public a été très-froid à la représentation de celle-ci. Le même jour on a donné pour première pièce, *Clémentine & Désormes*, drame de *Mr. Monvel*, les applaudissemens prodigués, aux principaux Acteurs, leur auront prouvé sans doute combien on a été satisfait de la manière dont elle a été rendue. Nous conviendrons nous même, avec satisfaction, qu'ils n'ont presque rien laissé à desirer, pour l'intelligence, l'expression & l'ensemble.

POÉSIE.

VERS à M.elle B.** *Qui me demandoit si je l'aimois.*

UN jour l'amour & la raison
De mon cœur, belle Iris, se disputoient l'empire;
Le premier, par un doux sourire,
Y faisoit glisser son poison;
Mais la raison, d'un ton sauvage,
Me dit » je dois veiller sur toi,
Peux-tu regarder sans effroi
Le dur, le pénible esclavage
De l'enfant perfide & volage
Qui tient les mortels sous sa loi?
Suis mes conseils. Si tu veux être sage,
Tu garderas ta liberté,
De la trop foible humanité
C'est le plus bel appanage. »
De me rendre j'étoit tenté:
Mais, Iris, je vous vis; la raison fit naufrage. --

Par Mr. ***HÉCART***, *Membre du cabinet littéraire de Valenciennes.*

CHARADE.

Souvent le plus ardent à tenir mon premier,
Mériteroit, Iris, d'endosser mon dernier.
Mais vous, dont, chaque jour, on entend publier
Mille traits qui vous font un honneur singulier,
Sur vos vertus, jamais ne naîtra mon entier.

HISTOIRE.

Siége de Landrecies.

LA nouvelle du ſiége de Landrecies, qui fut commencé le 17 Juillet 1712, répandit à la Ville & à la Cour la plus grande conſternation. Les partis envoyés par le Prince Eugène, avoient pénétré juſqu'aux portes de Rheims. Les Courtiſans alarmés vouloient engager le Roi à quitter Verſailles & à ſe retirer à Chambort ſur la Loire.

Ce fut alors que Louis XIV. prit une réſolution bien digne de ſon courage : il leur tint ce diſcours, que *Follard* nous a tranſmis dans ſon ouvrage ſur *Polybe*, livre 2. chap: 14.

« J'ai regardé, dit-il, au Maréchal d'Harcourt, le » Queſnoy comme perdu, dès que mon armée couvroit » Cambray, & je ne crois pas que Landrecies ſoit capable » d'arrêter long-tems l'ennemi. Cependant ma vie a été » trop glorieuſe & ma réputation trop nette, pour en ternir » l'éclat par une foibleſſe. Mon parti eſt pris, Maréchal; je » ne m'engagerai point dans un pays où l'on puiſſe me chi- » canner & m'engager à ne rien faire. La priſe de Landre- » cies & l'entrée dans la Champagne me déterminera. » Car c'eſt-là le champ qui déterminera de la fortune de » mon Royaume ou de ma gloire. Je ſuis donc réſolu de » me mettre à la tête de mon armée & de la commander » en perſonne. Je gagnerai la bataille ou je me ferai tuer » en combattant. Je n'ai pas d'autre parti à prendre que » celui-là. C'eſt le plus honnête, le plus glorieux & le » plus digne de moi. »

Il ſembloit que le moment alloit arriver où la France, élevée par une ſi longue ſuite de proſpéri-

tés, devoit tomber tout-à-coup sous la main de ses ennemis réunis ; & jamais tant de malheurs ne l'avoient accablée à la fois. Obligée de défendre le reste de ses frontières contre une grande partie de l'Europe armée, affoiblie par ses défaites & par la famine que causa le malheureux hiver de 1709, ruinée par des guerres, qu'elle avoit soutenues, presque sans interruption, durant plus d'un siécle ; elle n'avoit que des forces inférieures à opposer à ses ennemis, & elle ne pouvoit soudoyer son armée de Flandre, qu'au moyen d'un secours fourni par des Négocians de St. Malo, qui avoient rapporté trente millions du Pérou.

Ce qui ajoutoit encore à la douleur publique, c'étoit la perte récente d'une grande partie des Princes de la maison royale. Le Duc de Vendôme, le soutien de Philippe V. sur le trône d'Espagne, étoit mort le mois précédent ; le Dauphin fils unique de Louis XIV, étoit mort l'année d'avant & dans le courant de l'année, on avoit perdu le Duc de Bourgogne fils du Dauphin, la Duchesse de Bourgogne, & le Duc de Bretagne, l'aîné des arrières petits fils de Louis XIV. Il ne restoit au Roi qu'un seul de ses descendans, en france*; c'etoit le Duc d'Anjou (depuis Louis XV) encore étoit-il dans un grand danger.

Au milieu de tous ces malheurs une révolution ranima nos espérances.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article de Mr. DEBAVAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

* J'ai dit en france, parce que Philippe V étoit Roi d'Espagne

BELLES LETTRES.

MISOGUG ou LES FEMMES comme elles ſont, Hiſtoire Orientale, traduite du Chaldéen, 2 vol. in-12.

MISOGUG (ce nom en Langue Babylonienne ſignifie ennemi des femmes) fut élevé par le Mage *Alloyo*. Ce Mage prétendoit que l'homme ne faiſoit tant de ſottiſes que parce qu'il ſe laiſſoit maîtriſer par ſes paſſions; mais qu'on pouvoit facilement les vaincre, & ſur-tout celle de l'amour, la plus impérieuſe de toutes. En conſéquence, il compoſe & remet à ſon jeune élève un gros livre ſur les ruſes des femmes. Muni de ce tréſor précieux, *Miſogug* quitte ſon cher Précepteur, Mr. & M.de *de Fenler*, ſes pere & mere, le magnifique château qui l'a vu naître, & ſe rend à *Babylone*, dans l'intention de ſe procurer du ſervice. Il ſe trouve, en y arrivant, dupé par un eſcroc; trompé, volé & mépriſé par une vile courtiſanne. C'eſt dans cette dure extrêmité que l'Archi-Mage *Itochipul* vient le viſiter, lui donne des Conſeils, de l'argent & finit par lui prédire qu'il ſera un jour parfaitement heureux & qu'il le ſera *par une femme*. Cependant *Miſogug* alloit obtenir un brévêt du Miniſtre, quand un Généalogiſte *habile* fait obſerver que, ſous la première race des Rois de *Babylone*, un certain *Ibrahim Fenler* avoit dérogé en faiſant le Commerce. Déchu donc de ſes eſpérances, *Miſogug* prend l'habit de Mage, ſe voit de nouveau trompé par une danſeuſe du grand Théatre, & quitte ce funeſte habit. Devenu amoureux de la Coquette *Zalſuté*, il ſe bat pour venger un outrage fait à ſa Maî-

treſſe, bleſſe ſon adverſaire, eſt arrêté, condamné à mort ; & *Zallaté* loue un Balcon pour le voir conduire au ſupplice : mais des vers, qu'il avoit faits dans ſa priſon en l'honneur de la Reine, lui font obtenir ſa grace, la charge d'Echanſon & la faveur particulière du Roi *Iſoul*. *Miſogug* s'attache ſucceſſivement à la groſſe *Thaméſis*, à la prude *Hiloé*, & enfin à la fiere *Altema* qui ne conſent à l'épouſer que quand il ſera Roi. Il le devient, en effet, & le trône de *Synopolis* eſt le prix de ſa prudence & de ſa valeur. Mais ni ſa ſageſſe, ni ſon équité, ni ſa modération ne peuvent le préſerver des embuches, que lui tend bien-tôt le grand Prêtre de *Synopolis*. Détrôné, renfermé dans une caiſſe jettée en pleine mer ; il eſt ſauvé de ce danger par les ſoins d'*Itochipul*, retourne au Château de *Fenler*, refuſe de reprendre le ſceptre de *Synopolis* & rentre dans le monde. Il y voit la précieuſe *Sophiſca* dont les prétentions le révoltent. Enfin, enchanté de la beauté, des graces, de la modeſtie & de l'eſprit de l'incomparable *Naïrzébah*, il l'épouſe. Mais, quelque temps après ſon mariage, il l'a ſurprend écoutant *avec plaiſir* l'aveu téméraire de l'amour d'un jeune Artiſte, tombé à ſes genoux. *Miſogug* va trouver *Itochipul* qui, après lui avoir déclaré qu'il eſt ſon pere, prend ainſi la défenſe de *Naïrzébah*. « Les « femmes, lui dit-il, ſont-elles des Divinités » pour ne jamais commettre de fautes ? n'ont-elles » pas, comme nous, des ſens qui les égarent, des » paſſions qui les tyranniſent, un cœur qui les » fait ſuccomber ? » Ce ſage diſcours appaiſe *Miſogug*. Il vole auprès de ſon épouſe, qu'il trouve dans le déſeſpoir. Touché de ſes remords,

il s'attendrit, pleure avec elle; &, la ramenant ainsi à l'estime d'elle-même ; il rétablit peu-à-peu le calme & la tranquillité dans son cœur. Il devient heureux enfin ; & selon la prédiction d'*Itochipul*, son bonheur est l'ouvrage d'une femme.

Tel est le précis de ce charmant Opuscule, dans lequel *Mr. le Chevalier de Cubieres*, si avantageusement connu comme littérateur, déploye toutes les ressources d'une imagination féconde. Le Style de ce Roman, écrit dans le genre de ceux de Voltaire, est fleuri, léger, pur & relatif au sujet. Il règne dans cette production une Philosophie douce & une critique fine & délicate ; car si l'Auteur y dépeint les femmes, *comme elles sont*, c'est toujours de manière, qu'on se sent plus porté à les plaindre, qu'à les blâmer.

Cet ouvrage se trouve chez Giard, *Libraire sur la grande Place à Valenciennes.*

A Mr. le Rédacteur du Journal du Hainaut.

Du 10 Juillet 1788.

MONSIEUR,

LA justesse que vous avez trouvée dans mon observation sur la manière de donner des traits historiques, relatifs à cette Province ; & l'invitation que vous m'avez faite de vous communiquer quelquefois mes idées, pour procurer à vos feuilles toute l'utilité que vous desirez & que vos abonnés peuvent souhaiter, m'engage à vous observer que vous pourriez remplir la partie de *Jurisprudence*, par des éclaircissemens sur les coutumes de la ville, banlieue & chef-lieu de Valenciennes. Ces coutumes contiennent 241 articles, non compris l'adjonction & le règlement des procédures, qui ne sont pas bien intelligibles & qui em-

barraſſent ſouvent nos plus habiles Juriſconſultes.

Si l'eſprit, le ſavoir, l'expérience, les lumière & l'équité d'un citoyen, lui impoſoient l'obligation de s'occuper de l'utilité générale ; le public prieroit Mr. M.... pere, de donner ſes aſſertions ſur chaque article de ces coutumes, que vous inféreriez méthodiquement & de manière que, dans trois cens ordinaires, environ, de votre Journal ; on auroit ces coutumes expliquées & vos feuilles devien- un dépôt précieux.

Un Collaborateur inſtruit & qui auroit eu l'avantage de conſulter ſouvent avec M. M.... pere, pourroit vous aider à remplir cette tâche, en prenant les avis de ce grand *Juriſconſulte*, ſur les points les plus obſcurs.

Jamais je n'ai eu recours à l'anonyme, ma franchiſe & la pureté de mes intentions m'en ont toujours diſpenſé ; mais j'ai prié fréquemment MM. les Rédacteurs de feuilles périodiques, de me laiſſer garder l'*incognito*, de ſe contenter de me connoître & de ſavoir que la plupart des pièces que je leur donnois, étoient connues de mes ſupérieurs. Veuillez, Monſieur, ne me citer que ſous le titre & le nom d'*un de vos Abonnés*.

cette lettre est de M. Nicodème, négociant a Valenciennes.

Queſtion intéreſſante.

Un Auteur, qui travaille, dans ce moment, à un *Traité de politeſſe*, demande, s'il eſt des cas où l'on puiſſe ſe diſpenſer de rendre une viſite, qui nous eſt faite par notre *égal*, ſur-tout quand cette viſite eſt *déſintéreſſée*. Il ſupplie les perſonnes honnêtes & éclairées de répandre des lumières ſur cette *Queſtion*, indéciſe encore pour bien des gens.

Mr. M. de Limoges avoit fait visite à des personnes qui ne la lui avoient pas rendu.

Incendie.

On nous mande de Bouchain que dans le courant de Juin, il y a eu, au Village d'Erre, Châtellenie de Bouchain, un Incendie qui a conſumé cinq maiſons, trois granges, quatre écuries, beaucoup de meubles, de fourrages, de paille, & d'autres effets ; dont la perte eſt évaluée en totalité à une ſomme de 7854 livres de France. Ce malheur

a été occaſionné par un panier de charbon mal-éteint, indiſcrettement mis dans un grenier ; on invite les ames charitables à ſecourir les incendiés.

VERS CONTRE LES PHAÉTONS.

Dic quâ tiſiphone, quibus exagitare colubris.
Juvenal, Satyre ſixième.

MOntés avec orgueil ſur leurs trônes biſarres,
Où vont ces inſenſés, où courent ces barbares ?
Volent-ils, animés par le Dieu des combats,
Volent-ils dans nos camps affronter le trépas ?
Chez l'Anglois mutiné vont-ils porter la foudre,
Aſſiéger la Hollande, ou mettre Rome en poudre ?
Comme ils preſſent les flancs de leurs courſiers fougueux !
Quel démon vous agite ? arrêtez, malheureux !
Vous ne frémiſſez pas ! & l'on tolère encore
Un luxe criminel, dont l'orgueil ſe décore.
Ah ! depuis que je vois ces funeſtes Wiskis,
Que de meurtres, ô Ciel ! enſanglantent Paris !
L'avide agioteur qui pourſuit la fortune,
S'élance avec fracas ſur la foule importune ;
Ses yeux étincelans ne cherchent qu'un tréſor ;
Parmi ceux qu'il écraſe il ne voit point *Mondor*,
Il ſuffit : tremblons tous, & redoutons ſes crimes,
Il a de l'or il peut acheter des victimes. . . . . . .
Peindrai-je tant de ſots que l'on voit, chaque jour,
Se venger ſur Paris des mépris de la Cour ?
Ces Vicomtes oiſifs dont l'audace en impoſe,
Et qui ſont libertins, pour être quelque choſe ?
Ces Marquis inconnus ? ces Comtes roturiers,
Des meilleurs citoyens coupables meurtriers ?
Peindrai-je les effets de leur char ſanguinaire ?
Le fils, baigné de pleurs, redemandant ſa mere. . . .
Dérobons aux regards l'horreur de ces tableaux.
Juſte Ciel ; venge-nous ; que ces tyrans nouveaux
Pour jamais exilés du ſéjour de la terre,
Ne viennent plus troubler le bonheur du vulgaire ?
Puiſſent-ils expier les maux qu'ils nous ont faits !

Puissai-je enfin les voir, pour prix de leurs forfaits ;
Comme nous, à leur tour, endurer le supplice
De fuir un conducteur ou barbare ou novice,
Et victimes d'un art, qu'ils aiment par ennui,
Imiter Phaëton, & tomber comme lui.

Par Mr. Duchosal Avocat en Parlement.

CHARADE.

Mon premier, très-souvent, passe dans mon second ;
Mon tout sert, dans un champ, à le rendre fécond.

ÉNIGME

A M.lle Ag.

Jugez, Iris, quel est mon triste sort ;
Et combien du votre il diffère :
Par-tout on s'empresse à vous plaire,
Tandis qu'on me haït à la mort.
Sans cesse on cherche à me détruire ;
Aussi, pour parler franchement,
Je ne dois pas attendre un meilleur traitement ;
Car en tous lieux je ne saurois que nuire.
Me voilà, belle Iris, du côté féminin :
Ce Sexe, vous voyez, ne m'est pas favorable ;
Mais, si je deviens masculin,
Je suis beaucoup plus agréable :
Et, sans trop discourir, par un charme vainqueur,
De quiconque vous voit, je captive le cœur.

Le mot de la Charade du dernier numéro, est *débat*, dans lequel se trouve *dé* & *bât*

HISTOIRE.

Suite de l'Article du Numéro 5.

Suspension d'Armes entre la France & l'Angleterre. Dunkerque consignée aux Anglois, jusqu'à la conclusion de la Paix.

Le Duc d'*Ormond* se sépara de l'armée des alliés le 17 Juillet 1712, & vint camper à *Avesne-le-sec*, entre la *Selle* & l'*Escaut*. Le même jour ce Général & le Maréchal de *Villars* firent publier, réciproquement, dans leur camp, une suspension d'hostilités.

De toutes les Troupes *Allemandes*, qui étoient à la solde de l'*Angleterre*, il n'y eût qu'un bataillon & quatre escadrons de *Holstein* & deux de *Walef*, qui suivirent le Général *Anglois* ; les autres refuserent de lui obéir, malgré ses ordres reitérés.

Le Prince d'*Anhalt-Dessau*, Général des *Prussiens*,* déclara, qu'*il avoit ordre du Roi son maître d'obéir au général Anglois dans tout ce qui ne seroit pas contraire à ses instructions, qui le chargeoient d'agir offensivement, aussi bien que défensivement ; & que, s'il recevoit quelque ordre contraire, le Roi lui commandoit de s'y soustraire & de joindre ses troupes à l'armée du Prince Eugène*; & le Prince de Hesse-Cassel, ajouta, *qu'il ne marcheroit que pour combattre les François.*

La retraite des *Anglois* fut occasionnée par de grandes & de petites causes, qui méritent toutes de trouver leur place dans l'histoire.

Le but de la grande alliance étoit d'empêcher

* Histoire Métallique des Pays-Bas, par Van-Loon, tome 5, liv. 2, pages 215 & 216.

l'union des Monarchies de France & d'Eſpagne ; mais la mort de l'Empereur *Joſeph*, arrivée le 17 Avril 1711, réuniſſoit l'empire & l'Eſpagne ſur la tête de l'Archiduc, qui avoit été élu Empereur le 12 Octobre ſuivant.

Le Maréchal de *Tallard*, priſonnier en Angleterre, depuis la bataille de *Hochſtedt*, s'étoit acquis la faveur de la Reine *Anne* & tâchoit de la diſpoſer à la paix. La prépondérance que l'empire auroit acquiſe, & les dépenſes immenſes que les Anglois avoient faites en pure perte, puiſqu'aucun avantage n'étoit ſtipulé pour eux dans les traités d'alliances, étoient des motifs aſſez puiſſants pour l'y déterminer ; mais la Reine étoit obſédée par la Ducheſſe de *Malbourough*, ſa favorite, qui vouloit qu'on fît la guerre.

La Ducheſſe étoit du parti, connu en Angleterre ſous le nom de *Whigs*, qui n'accorde aux Souverains qu'un pouvoir ſubordonné aux loix, tandis que les *Torys*, au contraire, ne donnent point de bornes à l'autorité royale. Tous les Miniſtres étoient ſes créatures ou ſes parens.

Il ſe forma une cabale, excitée dit-on, par le Comte de *Gallas*, envoyé de l'Empereur, pour diſputer à la Reine *Anne*, le pouvoir de faire par elle-même ou la guerre ou la Paix, l'une des plus belles prérogatives de la Couronne d'Angleterre.

Là-deſſus, un Miniſtre Anglican nommé *Sacheverel*, qui étoit du parti des *Torys*, s'échauffe, monte en chaire, peint dans ſon ſermon le péril où l'Etat & l'Egliſe ſont expoſés par la mauvaiſe conduite des *Whigs* ; & y attaque le grand tréſorier.

Il eſt cité à la chambre-haute, comme prédica-

teur séditieux, & ses principes y sont combattus par les *Whigs*, & défendus par les *Torys*.

La *Reine* fut informée de ces débats par la Comtesse de *Masham*, qui lui proposa d'aller elle-même *incognitò* au Parlement ; elle s'y rendit en effet ; & eut peine à retenir son indignation, lorsqu'elle entendit les discours qui s'y tenoient par les *Whigs*, contre l'autorité Royale.

Elle accorda dès-lors toute sa confiance à la Comtesse de *Masham*, qui devint sa favorite. Le pouvoir, réellement tyrannique, que la Duchesse de *Malbourough* exerçoit sur elle, lui étoit devenu insupportable ; & elle cherchoit l'occasion de s'en affranchir.

Cette occasion se présenta bien-tôt : la Duchesse, abusant de l'ascendant qu'elle avoit pris sur la Reine, lui refusa une paire de gants ; & voulant, mépriser son nouveau choix, elle affecta de répandre une jatte d'eau sur la robe de la Comtesse de *Masham*, sans témoigner d'en être fâchée.

La Reine rompit tout commerce avec elle, lui ôta ses charges & lui défendit sa Cour ; elle rappella *Malbourough*, envoya le Duc d'*Ormond* commander en sa place ; & nomma de nouveaux Ministres, tous du parti des *Torys*.

Le Duc d'*Ormond* avoit eu des ordres, dès le commencement de la campagne, de ne point agir offensivement avec les François, mais de se tenir sur la défensive ; & enfin les conférences pour la paix entre *M. Prior* & *M. Ménager*, envoyé de France, avoient tellement avancé ce grand ouvrage, que, le 17 Juillet, la suspension d'armes fut publiée.

Le 19 du même mois, les ville, citadelle & forts de Dunkerque furent consignés, comme un

gage de la paix, aux troupes Angloiſes, qui y débarquerent ſous les ordres du Général *Hill* : la Marine du Roi, les vaiſſeaux & les galères reſtèrent dans le port : l'Intendant & les Magiſtrats demeurerent dans la ville pour y continuer leurs fonctions.

On verra, dans les N.os ſuivans, ce que devint le Siège de Landrecies.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

ADMINISTRATION.

Arrêt du Conseil d'État du Roi,

Concernant la Convocation des États-Généraux du Royaume,

Du 5 Juillet 1788.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE Roi ayant fait connoître, au mois de Novembre dernier, ſon intention de convoquer les Etats Généraux du Royaume ; Sa Majeſté a ordonné auſſitôt toutes les recherches qui peuvent en rendre la convocation réguliere, & utile à ſes Peuples.

Il réſulte du compte que Sa Majeſté s'eſt fait rendre des recherches faites juſqu'à ce jour, que les anciens Procès-verbaux des Etats, préſentent aſſez de détails ſur leur police, leurs ſéances & leurs fonctions; mais qu'il n'en eſt pas de même ſur les formes qui doivent précéder & accompagner leur convocation.

Que les Lettres de convocation ont été adreſſées tantôt aux Baillifs & Sénéchaux, tantôt aux Gouverneurs des Provinces.

Que les derniers États tenus en 1614 ont été convoqués par Bailliages ; mais qu'il paroît auſſi que cette méthode n'a pas été commune à toutes les Provinces ; que depuis il eſt arrivé de grands changemens dans le nombre & l'arrondiſſement des Bailliages ; que pluſieurs Provinces ont été réunies à la France, & qu'ainſi, on ne peut rien déterminer par l'uſage à leur égard ; qu'enfin rien ne conſtate, d'une façon poſitive, la forme des Élections, non plus que le nombre & la qualité des Électeurs & des Élus.

Sa Majeſté a cependant conſidéré que, ſi ces préliminaires n'étoient pas fixés avant la convocation des États Généraux,

on ne pourroit recueillir l'effet salutaire qu'on en doit attendre ; que le choix des Députés pourroit être sujet à des contestations ; que leur nombre pourroit n'être par proportionné aux richesses & à la population de chaque Province ; que les droits de certaines Provinces & de certaines Villes pourroient être compromis ; que l'influence des différens Ordres pourroit n'être pas suffisamment balancée ; qu'enfin le nombre des Députés pourroit être trop ou trop peu nombreux, ce qui pourroit mettre du trouble & de la confusion, ou empêcher la Nation d'être suffisamment représentée.

Sa Majesté cherchera toujours à se rapprocher des formes anciennement usitées ; mais lorsqu'elles ne pourront être constatées, Elle ne veut suppléer au silence des anciens Monumens, qu'en demandant, avant toute détermination, le vœu de ses Sujets, afin que leur confiance soit plus entiere, dans une Assemblée, vraiment Nationale, par sa composition, comme par ses effets.

En conséquence le Roi a résolu d'ordonner que toutes les recherches possibles soient faites dans les Dépôts de chaque Province, sur tous les objets qui viennent d'être énoncés.

Que le produit de ces recherches soit remis aux États provinciaux & assemblées provinciales & de district de chaque Province, qui feront connoître à Sa Majesté, leurs vœux par des mémoires ou observations qu'ils pourront lui adresser.

Sa Majesté recueille avec satisfaction un plus des grands avantages qu'Elle s'est promis des Assemblées Provinciales : quoiqu'elles ne puissent pas, comme les États Provinciaux, députer aux Etats-Généraux, elles offrent cependant à Sa Majesté, un moyen facile de communiquer avec ses Peuples, & de connoître leur vœu sur ce qui les intéresse.

Le Roi espére ainsi procurer à la Nation, la tenue d'Etats la plus réguliere & la plus convenable ; prévenir les contestations qui pourroient en prolonger inutilement la durée ; établir, dans la composition de chacun des trois Ordres, la proportion & l'harmonie qu'il est si nécessaire d'y entretenir, assurer à cette Assemblée la confiance des Peuples, d'après le vœu desquels elle aura été formée ; enfin la rendre ce qu'elle doit être, l'Assemblée d'une grande Famille, ayant pour Chef, le Pere commun.

A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport, LE ROI ÉTANT

EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ART. Ier

Tous le Officiers Municipaux des Villes & Communautés du Royaume, dans lesquelles il peut s'être fait quelques Elections aux Etats Généraux, seront tenus de rechercher incessamment, dans les Greffes desdites Villes & Communautés, tous les Procès-verbaux & Pieces concernant la convocation des Etats, & les Elections faites en conséquence, & d'envoyer, sans délai, lesdits Procès-verbaux & Pieces, savoir : aux Syndics des Etats Provinciaux & Assemblées Provinciales, dans les Provinces où il n'y a pas d'Assemblées subordonnées auxdits Etats Provinciaux ou aux Assemblées Provinciales ; &, dans celles où il y a des Assemblées subordonnées, aux Syndics desdites Assemblées subordonnées, ou à leurs Commissions intermédiaires.

II. Seront tenus les Officiers des Juridictions, de faire la même recherche dans les Greffes de leur Juridiction, & d'en envoyer le résultat à M. le Garde des Sceaux que Sa Majesté a chargé de communiquer ledit résultat auxdits Syndics & Commissions intermédiaires.

III. Sa Majesté, invite dans chacune des Provinces de son Royaume, tous ceux qui auront connoissance desdits Procès-verbaux, Pièces ou Renseignemens relatifs à ladite convocation, à les renvoyer pareillement auxdits Syndics.

La suite à l'ordinaire prochain.

CAUSE extraordinaire, jugée, il y a quelque tems, par l'Officialité de St. Omer.

Un homme de 75 ans ayant épousé une femme de 56 ans, rencontre, pour le but qu'il s'étoit proposé, des obstacles qu'il ne peut vaincre. Après deux mois de peines inutiles, il s'adresse à l'Officialité de St. Omer, pour obtenir la cassation de son mariage.... Enfin, les formalités, requises en pareil cas, duement observées, l'Officialité ne put s'empêcher de lui accorder l'effet de sa demande.

Article communiqué par un Avocat de cette Ville.

ANECDOTES.

Un Perruquier gascon, débutoit au théatre par le Rôle de *Vendôme* dans *Adelaïde du Guesclin*, & fut hué, sifflé, comme il le méritoit -- quand on vint pour annoncer la

pièce du lendemain, le parterre demanda le débutant qui se fit prier pour paroître -- nouvelles huées, nouveaux sifflets dès qu'on l'apperçut; mais notre homme ayant fait signe qu'il avoit quelque chose à dire, on se tut pour l'écouter -- *Messieurs*, dit-il, *hier jé vous accommodois*; aujourd'hui *jé vous incommode*, eh bien, Messieurs, *jé vous raccommoderai demain*. Le parterre enchanté de cette saillie, y applaudit; & l'Acteur fut souffert tant qu'il resta dans la Ville.

EXTRAIT des feuilles de Lille, du 15 Juillet.

La sécheresse du Printems, a totalement fait avorter les lins, & a beaucoup nui à la récolte des foins. Les pluies abondantes & continuelles, dont on se plaint depuis un mois, désespèrent le cultivateur. Les Colsats, récoltés par ces tems facheux, ont perdu au moins un tiers de leur valeur. Les bleds sont tous versés, & si le mauvais tems continue, ils Pourriront sans doute sur terre. Samedi, dans la nuit, il y a eu un orage considérable, que la chaleur excessive de la journée avoit préparé -- mais nous n'avons pas entendu dire, qu'il ait eu de suites facheuses dans les environs de cette Ville.

De Paris le 10 Juillet.

Madame la Duchesse *de Bourbon*, vient de former, dans son parc, à *Petit-bourg*, un établissement, qui fournit une nouvelle preuve de sa bienfaisance; c'est un Hospice, où cette Princesse reçoit, nourrit & habille douze sexagenaires des deux sexes. Non seulement elle veille aux soins qu'on leur donne; mais elle entretient une pharmacie, où tous les pauvres de ses domaines peuvent envoyer chercher tout ce qui leur est nécessaire.

SPECTACLES.

TRois déguisemens longs, ennuyeux & dégoutants; une Scêne, ou indécente par elle-même, *ou très-indécemment rendue*; beaucoup de lieux communs sur la duperie des grands qui se laissent voler; enfin, quelques situations comiques & des détails assez gais; telle est, en somme, la pièce intitulée *le Ramoneur Prince*, représentée à Valenciennes, pour la première fois, le dimanche 13

de ce mois. Quoique le public ait paru s'amuser de quelques passages ridiculement plaisans ; il a prouvé, par sa froideur lorsqu'on a baissé le rideau, que le rire n'assure pas toujours le succès d'un ouvrage, dont le genre est proscrit par le bon goût.

Au reste, nous ne pouvons qu'applaudir au zèle des Acteurs, qui ne négligent rien pour varier nos plaisirs ; puisque, chaque semaine, ils nous donnent régulièrement une ou deux nouveautés. Il est vrai que leurs efforts, dans les pieces lyriques, sont bien secondés par l'Orchestre ; mais nous invitons l'homme à talent qui le conduit, à ne couvrir, par l'accompagnement, la voix des Chanteurs ; que quand il aura *de certaines raisons*, que par malheur il n'a que trop fréquemment.

PORTRAIT DES FRANÇOIS.

Tous vos goûts sont inconséquens ;
Un rien change vos caractères ;
Un rien commande à vos penchans.
Vous prenez pour des feux ardens
Les bluettes les plus légères.
La nouveauté, son fol attrait,
Vous enflâment jusqu'au délire ;
Un rien suffit pour vous séduire,
Et l'enfance est votre portrait.
Qui vous amuse vous maîtrise ;
Vous fait-on rire ? on a tout fait ;
Et vous n'aimez que par surprise.
Vous n'avez tous qu'un seul jargon,
Bien frivole, bien incommode.
Si la raison étoit de mode,
Vous auriez tous de la raison.

Par Mde. la Comtesse de BEAUHARNAIS.

CHARADE.

Mon premier éblouit ; au ciel est mon dernier ;
Aux Isles, en Provence, on mange mon entier.

Le mot de la Charade du dernier numéro, est *charrue*, dans lequel se trouve *char* & *rue*. Celui de l'Énigme est *souris*.

HISTOIRE.

Bataille de Denain, le 24 de Juillet 1712.

LA retraite des Anglois avoit affoibli les alliés; cependant on prétend qu'ils étoient encore supérieurs, de vingt mille hommes, à l'armée Françoise; & le Prince Eugène crut ne devoir rien changer à la disposition de son armée.

» La témérité heureuse des campagnes précédentes, dit *Mr. le Président Hénaut*, rendoit le Prince » *Eugène* plus entreprenant; s'il eût été attaqué à » *Lille*, il n'eût peut-être pas été battu à *Denain*.

Ses lignes joignoient, près de *Landrecies*, le camp des Troupes qui en faisoient le siege & s'étendoient, dans la distance de neuf à dix lieues, jusqu'à la *Scarpe* au-dessus de *Marchiennes*, où étoient les magasins de l'Armée: il avoit établi, dans le Village de *Denain*, un camp, défendu par de bons retranchemens, qui couvroit les convois contre les garnisons de *Valenciennes* & de *Cambray*; & un pont, qu'il avoit jetté sur l'Escaut au Village de *Prouvy*, servoit de communication entre ses lignes & le camp de *Denain*.

Les retranchemens de *Denain*, étoient gardés par dix-sept Bataillons & quatorze Escadrons, commandés par le Comte d'*Albermarle*, Général des troupes Hollandoises.

On prétend que *Malbourough*, retiré après sa disgrace à *Aix-la-Chapelle*, ayant vu le plan de la disposition de l'armée des Alliés, s'écria, *ou la tête tournera à Villars, ou le Prince Eugène sera battu*; & qu'il lui dépêcha un Courrier, qui arriva trop

tard, pour l'avertir de resserrer ses lignes vers *Landrecies*, & de rapprocher ses magasins.

C'est une tradition au *Cateau-Cambresis*, que *Villars* y ayant passé la veille de la Bataille, & ayant fait visite à *M. de Fénélon*, ce Prélat lui dit en l'abordant, *M. le Maréchal je vous croyois à Denain*; & que *Villars* partit, sans répondre ni s'arrêter.

Il se peut que le discours ait été tenu & que *Villars*, qui n'avoit confié son dessein à personne, soit parti sans y répondre; mais il n'est pas possible d'ôter à un si grand Général la gloire d'avoir conçu le projet de forcer les retranchemens de *Denain*, quand on considere les savantes dispositions, qui ont précédé cette journée.

Villars, se disposant à attaquer le camp de *Denain*, s'approcha de *Chatillon-sur-Sambre*, pour donner le change aux ennemis, en leur faisant croire qu'il vouloit attaquer le camp de *Landrecies*; &, pour les confirmer dans cette opinion, il fit élargir les chemins vers la *Sambre* & jetter plusieurs ponts sur cette riviere: le Prince *Eugène*, ne doutant plus qu'il ne se disposât à l'attaquer dans son camp, éleva un grand retranchement devant la gauche de son armée, y posta le général *Fagel* avec quarante Bataillons; & donna ordre en même-tems à la droite de se rapprocher de *Landrecies*.

Villars ayant obtenu ce qu'il souhaitoit & voyant l'armée ennemie éloignée de *Denain*, de plus de trois lieues, ordonna au Comte de *Broglio*, le 23 Juillet sur le soir, de s'avancer avec quarante Escadrons le long *de la Selle*, qui se jette à *Denain* dans l'*Escaut*; & de faire garder tous les passages de cette petite

Riviere, afin qu'on ne pût reconnoître sa marche ; il chargea le Marquis *de Vieux-Pont*, qui commandoit une division, de jetter des Ponts sur l'*Escaut* à *Neuville*, entre *Bouchain* & *Denain*, il le fit suivre par le Comte *Albergotti* avec une autre division, & par toute l'armée qui marcha sur cinq colonnes.

Le 24, à la pointe du jour, le Comte de *Coigny*, ayant passé la *Sambre* avec sa réserve de Dragons, & s'étant avancé par *Fémi* vers *Cartignies*, envoya des partis insulter le camp de *Landrecies*, & se retira vers *Guise*, pour empêcher les courses qu'on auroit pu faire sur cette frontiere.

Le Prince *Eugène*, trompé par les apparences, ne fut informé qu'à sept heures du matin de la marche de l'armée Françoise vers *Neuville*, quoique cette armée eut marché toute la nuit : il accourut d'abord au camp de *Denain*, après avoir ordonné aux Troupes qu'il en avoit fait éloigner de le suivre en diligence. Il retira de ce camp quatorze Escadrons qu'il y croyoit inutiles, donna des ordres à l'infanterie, & repartit aussitôt pour presser la marche de ses autres Troupes. — *La suite à l'ordinaire prochain.*

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

Suite de l'Arrêt du Conseil.

IV. L'intention de Sa Majesté est que de leur côté lesdits Syndics & Commissions intermédiaires fassent à ce sujet les recherches nécessaires, & seront lesdites recherches mises sous les yeux desdits États & Assemblées, pour être par elles formé un vœu commun, & être adressé un Mémoire sur les objets contenus auxdites recherches, lequel sera envoyé par lesdits Syndics à M. le Garde des Sceaux.

V. Dans les Provinces où il y a des Assemblées subor-

données, le vœu desdites Assemblées sera remis avec toutes les Pièces qui y seront jointes, à l'Assemblée supérieure qui remettra pareillement son vœu, & l'enverra, comme il est dit, à M. le Garde des Sceaux, avec le vœu, les Mémoires & les Pièces qui lui auront été remises par les Assemblées surbordonnées.

VI. Au cas où toutes lesdites recherches ne seroient pas parvenues auxdits Syndics, avant la tenue prochaine des États & Assemblées; Sa Majesté voulant que les résultats qu'Elle demande, lui parviennent au plus tard dans les deux premiers mois de l'année prochaine; entend qu'à raison du défaut desdites Pièces & Renseignemens, lesdites Assemblées, tant subordonnées que supérieures, ne puissent se dispenser de former un vœu, & de dresser un Mémoire sur les objets relatifs au présent Arrêt, sauf aux Syndics & Commissions intermédiaires à envoyer, après la séparation desdites Assemblées, les Pièces nouvelles intéressantes qui pourroient leur parvenir.

VII. Si dans quelques-unes desdites Assemblées, il y avoit diversité d'avis, l'intention de Sa Majesté est que les avis différens soient énoncés, avec les raisons sur lesquelles chacun pourroit être appuyé; autorise même Sa Majesté tout Député desdites Assemblées de joindre au Mémoire général de l'Assemblée, tous Mémoires particuliers en faveur de l'avis qu'il aura adopté.

VIII. Sa Majesté invite en même tems tous les Savans, & personnes instruites de son Royaume, & particulierement ceux qui composent l'Académie des Inscriptions & belles Lettres de sa bonne Ville de Paris, à adresser à M. le Garde des Sceaux tous les renseignemens & mémoires sur les objets contenus au présent Arrêt.

IX. Aussitôt que lesdits Mémoires, Renseignemens & éclaircissemens seront parvenus à M. le Garde des Sceaux; Sa Majesté s'en fera rendre compte, & se mettra à portée de déterminer, d'une manière précise, ce qui doit être observé pour la prochaine convocation des États-Généraux, & pour rendre leur Assemblée aussi nationale & aussi régulière qu'elle doit l'être.

Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 5 Juillet 1788. *Signé* Le Bon DE BRETEUIL.

VARIÉTÉS.

Lettre de M. Denoifeux, Secrétaire perpétuel & Adminiftrateur de l'Académie de Peinture & de Sculpture de Valenciennes, à M. Duret, *Membre de ladite Académie, ancien Profeffeur de celle de St. Luc, Sculpteur bréveté de Monsieur, frere du Roi.*

Monsieur,

Appellé à donner dans la Capitale, des leçons publiques de votre art, habitué à voir vos ouvrages, juftement appréciés par les éloges qu'on en fait, bréveté d'un Prince, protecteur éclairé des beaux arts & des fciences, & qui n'accorde fes bienfaits qu'au mérite & aux talens ; il ne vous reftoit rien a defirer, pour alimenter une ambition louable ; mais votre qualité de citoyen, ne vous permettoit pas de paroître indifférent fur un établiffement utile à votre patrie. C'eft concourir à fon objet, que d'acquérir le droit d'y dépofer vos productions. Les deux morceaux de fculpture que vous avez adreffés à l'Académie pour votre réception, Monfieur, ont été mis fous les yeux des membres qui la compofent. L'examen qui en a été fait a entraîné tous les fuffrages, & le vœu unanime a été de vous recevoir Académicien. Je m'empreffe de vous faire paffer copie de la délibération prife à ce fujet.

Il m'eft bien agréable, en vous félicitant fur la juftice qu'on vous a rendue, de vous prier de ne pas douter des fentimens d'eftime, avec lefquels j'ai l'honneur d'être, plus que perfonne,

Monfieur, &c.

---

* Les deux morçeaux que *Mr. Duret* a compofés & exécutés, pour fa réception à la place d'Académicien, font *Démocrite*, écrivant fur une écorce, *que les hommes font foux* ! & *Diogène*, une lanterne à la main, *cherchant un homme.*

Le caractere de la figure du Philofophe plaifant, qui regardoit la vie humaine comme une farçe continuelle, & celui du fameux *Cinique* qui méprifoit tous les hommes ; font rendus avec la plus grande vérité.

La correction & le beau fini de ces deux ouvrages, dans lefquels aucune partie n'eft négligée, la fineffe & le moëlleux des contours, les attitudes pittorefques ; & l'imitation parfaite de la belle nature, les rendent infiniment précieux.

Ces deux morceaux feront expofés au prochain fallon, & en feront un des plus beaux ornemens.

Note du Rédacteur. de moi [illegible]

SCIENCES.

TRAITÉ DE L'ÉDUCATION DU CHEVAL EN EUROPE.

Contenant le développement des vrais principes des Haras, du vice radical de l'éducation actuelle, & des moyens de perfectionner les individus *en perfectionnant les espèces. Par* Mr. de Préseau de Dompierre, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Mestre-de-Camp de Cavalerie & Membre de l'Assemblee provisoire du Hainaut. Chez* D'hennin, *Libraire sur la Place à Valenciennes.*

C'est encore l'ouvrage d'un Compatriote que nous annonçons; & c'est avec le plus grand plaisir que nous payons à son Auteur le tribut d'éloges qui lui est dû. *Mr. le Begue de Presle*, Censeur Royal, s'exprime ainsi, en approuvant ce Traité.

« Des principes de physique animale, des faits de l'Histoire naturelle des animaux, des observations & des
» expériences faites dans des haras, concourent à donner
» la plus avantageuse opinion des idées & des conseils de
» l'Auteur, pour former en France les espèces, qualités
» ou races de chevaux propres aux diverses provinces &
» à leurs différens usages. Un objet de la plus grande im-
» portance, des plans très-spécieux, des succès fort vrai-
» semblables, une exposition claire & intéressante, ne
» peuvent manquer d'attirer l'attention sur ce traité.

A cet éloge, contre lequel nous nous éléverions si nous ne le croyions pas mérité, nous ajouterons que *Mr. de Préseau* a su rendre agréables, par un style pur & quelquefois léger, des détails, qui auroient pu devenir secs & fastidieux sous une autre plume que la sienne.

A Mr. LE *RÉDACTEUR.*

MONSIEUR,

Je lis avec bien du plaisir, le *Journal* intéressant que nous devons à vos soins. Tous les articles en sont également bien faits. La partie historique est très-instructive; celle des analyses ne l'est pas moins; je vous avouerai même que je conçois à peine comment vous pouvez resserrer dans un

si petit espace, la substance d'ouvrages si volumineux ; mais ce qui me donne une confiance infinie dans vos extraits, c'est que vous louez & critiquez sans passion. Vos anecdotes sont piquantes, vos vers bien choisis, votre article, *spectacles*, rédigé avec beaucoup d'esprit & de légéreté. Mais, Monsieur, la tâche que vous vous êtes imposée, n'est pas suffisamment remplie. Vous avez annoncé que vous parleriez quelquefois du commerce, de l'agriculture & des mines qu'on exploite dans nos Provinces. Voilà le sixième numéro de votre Journal, & vous n'avez pas encore parlé de ces objets ; je sens parfaitement, Monsieur, qu'un établissement ne sauroit avoir en commençant le point de perfection dont il est susceptible ; aussi ne sont-ce pas des reproches que je vous fais J'y serois d'autant moins fondé, que tout le monde s'apperçoit, & dit, que votre ouvrage acquiert tous les jours un nouveau degré d'intérêt. Je me borne donc à vous indiquer les sources où vous pouvez puiser les matériaux qui vous manquent. N'étant point de cette Province, il n'est pas étonnant que tout ce qui peut y avoir rapport ne vous soit qu'imparfaitement connu ; tâchez de vous lier de correspondance avec M. Mathieu Il est l'ami des Arts, des lettres, des hommes en général ; & je ne doute point qu'il ne se fasse un plaisir de vous aider des lumières qu'il s'est acquises dans la partie des mines. Mr. de B... Mr. le Curé de P... ne se refuseront pas non plus à vous donner des mémoires sur la culture locale des terres de ces Provinces. Quant à ce qui concerne le commerce, objet très-intéressant pour la plupart de vos Lecteurs, il n'est personne qui ne vous fasse passer des observations quand l'occasion s'en présentera. Par exemple, je m'attendois tous les jours que vous parleriez d'un établissement nouvellement formé en cette Ville. Cet établissement consiste à blanchir les Toilettes, d'après un procédé nouveau, dont le résultat est que le blanchiment se fait si vite qu'on gagne vingt à vingt deux jours, sur l'autre manière de blanchir, quoique le blanc, dit-on, en soit aussi beau : pour moi, qui ne suis cependant point ennemi des découvertes, j'avoue que je n'ai pas grande confiance en celle-là, présumant, sans la connoître, que les choses qui entrent dans ce procédé sont corrosives, & que ce n'est qu'aux

dépens de la ſolidité de l'objet blanchi qu'on obtient un effet ſi ſubit. Si vous apprenez quelque choſe de relatif à cette expérience, vous obligerez ſûrement vos Lecteurs, de les en entretenir, j'ai l'honneur &c.

Un Abonné.

CHANSON

A M.lle B.** le lendemain de ſon Mariage.

Air : *Il n'eſt qu'un mal, il n'eſt qu'un bien.*

QU'as-tu vu, belle Louiſon,
Qu'as-tu vu, dans ce grand voyage,
Qu'hier, où règne Cupidon,
Tu fis avec tant de courage?
Puis-je m'enrôler, à mon tour,
Sous les étendarts de l'Amour?

Maman, comme d'affreux tyrans,
Me dépeint l'Amour & ſon frère,
En doit-on croire les Mamans?
Qu'en penſes-tu? dis-moi, ma chere;
Puis-je m'enrôler, à mon tour,
Sous les étendarts de l'Amour?

Mais à ton œil vif & mutin,
A ton air plus gai, plus aimable,
Je ſens que Maman veut, en vain,
Me rendre l'Hymen redoutable....
Je veux le ſervir, à mon tour,
Sous les étendarts de l'Amour.

Par M.lle AGLAURE

CHARADE.

Vous voyez tous les jours, Lecteur, que mon premier;
A maint roi ſans ſecours, fait faire mon dernier,
Puiſſe Dieu nous garder toujours de mon entier.

Le mot de la Charade du dernier numéro, eſt *orange*, dans lequel ſe trouve *or* & *ange*.

HISTOIRE.

Bataille de Denain, suite du N°. précédent.

Les Ponts ayant été achevés à *Neuville*, avant neuf heures du matin ; le Comte de *Broglio*, qui venoit d'amener quarante Escadrons, passe promptement l'*Escaut* avec une partie de l'Infanterie, force les lignes & s'empare d'un convoi de cinq cens chariots chargés de pain, tandis que le *Général*, qui l'avoit suivi de près, rangeoit son armée en bataille.

Villars mena l'armée droit aux retranchemens de *Denain* : ils étoient élevés de quinze à vingt pieds, & défendus par 17 Bataillons, qui les bordoient.

Rien ne fut capable de résister à l'impétuosité des François : les retranchemens furent emportés après une vigoureuse défense ; l'ennemi fut serré de si près, que des bataillons entiers se précipiterent dans l'*Escaut* & s'y noyerent ; & qu'il n'y eut qu'environ quatre cens Soldats qui purent s'échapper ; tout le reste ayant été pris, tué, ou noyé.

Cependant le Prince *Eugène*, qui avoit fait la plus grande diligence, ne put arriver avec le reste de ses Troupes, que lorsque les François étoient maîtres des retranchemens.

Dans le premier mouvement de sa colère, il courut pour les y attaquer ; mais il dut rebrousser chemin, une partie de l'armée Françoise étant déjà rangée sur le bord de l'*Escaut*, avec de l'artillerie, & s'étant présenté au pont de *Prouvy*, pour passer le *Fleuve*, il y trouva le Comte *Albergotti* & le Marquis de *Nangis*, qui venoient de prendre ce pont, avec la redoute qui le couvroit.

Tous les efforts qu'il fit pour reprendre cette redoute, furent inutiles; il y perdit quatre bataillons; & une grande partie de son armée y eut été détruite, si les députés des États généraux ne l'eussent empêché de s'opiniâtrer plus long-tems à cette attaque. La redoute étoit défendue par le Régiment de Navarre.

Notre perte ne fut que d'environ quatre cens hommes: parmi lesquels on compte le Marquis de *Tourville*, fils du Maréchal de ce nom: mais du côté des alliés, un jeune Prince de la maison d'*Anhalt Dessau*, fut tué; un autre Prince de cette maison, un Comte de *Nassau-Waudembourg*, & le Comte *Donha*, Lieutenant-général & Gouverneur de Mons, furent noyés dans l'*Escaut*: le Comte d'*Albermarle*, le Prince de *Holstein*, le Prince de *Nassau Siegen*, un Comte de *Nassau*, le Baron d'*Alberg*, les Comtes de la *Coppe* & d'*Hohenzollern*, & Mr. *Zobel*, tous Officiers généraux, furent faits prisonniers.

Il est beaucoup de batailles plus meurtrieres; mais il n'est point de victoires plus décisives que le fut celle de *Denain*. L'armée du Prince *Eugéne* coupée, ses magasins & les munitions de guerre interceptés; le Prince obligé de lever le siége de *Landrecies*; & réduit, non seulement à ne pouvoir rien entreprendre, mais même à ne pouvoir subsister, les fruits de dix années de victoires perdus& la France sauvée; tels furent les effets du gain de cette bataille.

On cherche aujourd'hui vainement le lieu où étoit la ville de *Troyes*; on ne sauroit retrouver celui où s'est donnée la bataille d'*Arbelle*, qui fit perdre

à *Darius*, le ſceptre & la vie; dans notre pays même nous ne pourrions montrer le vaſte champ de *Bouvines*, où *Philippe-Auguſte*, avec une armée de 50000 *François*, battit l'armée de l'*Empereur Othon* & de ſes alliés, forte de cent cinquante mille hommes; & peut-être, avant deux ſiécles, la poſtérité n'eut-elle pas pu dire, *c'eſt ici le champ de* Denain *où s'eſt diſputé le ſort de toute la France*; mais la pyramide que M. *Senac de Meilhan*, *Intendant de cette Province*, y a fait ériger en 1781, le garantira de l'oubli; elle eſt placée en-deçà de l'*Eſcaut*, ſur la chauſſée de *Valenciennes* à *Bouchain*: elle préſente au champ de bataille, l'angle oppoſé à cette chauſſée, & elle excite la curioſité du voyageur, qui s'y arrête ordinairement pour y lire cette inſcription, tirée du 7.me livre de la *Henriade*.

> Regardez dans *Denain* l'audacieux *Villars*,
> Diſputant le tonnere à l'aigle des *Céſars*.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

VIE DE FRÉDERIC II, ROI DE PRUSSE &c. *à Valenciennes, chez* D'hennin, *M.d Libraire ſur la Place.*

“ Il nous a ſemblé, dit l'auteur de cet ouvrage, que „ le moment n'étoit pas encore venu d'écrire l'hiſtoire de „ *Frédéric* II. Les événemens ſont trop récens pour qu'elle „ puiſſe être véridique, ſans danger & ſans imprudence: „ il faut attendre, que la main du têms ait levé le coin „ du rideau, qui cache encore une partie de la ſcène. &c.

Ce n'eſt donc point l'hiſtoire du Héros de la Pruſſe que nous annonçons; mais une galerie des traits intéreſſants de la vie de ce grand homme. Le premier volume contient un précis de l'hiſtoire de *Frédéric-Guillaume*, Prince dur, ennemi des ſciences & des arts, & traitant avec tant de cruauté ſes domeſtiques, ſes ſujets & même ſes enfans; qu'il fut ſur le point de faire, trancher la tête à ſon

fils, pour avoir formé le projet de s'évader de Prusse, & d'aller voyager en Europe.

Frédéric II, élevé par une Françoise réfugiée, nommée *Duval de Recoule*, annonça dès son enfance, le goût qu'il a conservé pour la littérature françoise. Contrarié dans tous les points par son Pere, il passa, jusqu'à la mort de ce dernier, ses jours à *Rheinsberg*, dans la société des gens aimables & instruits; mais dès qu'il fut monté sur le Trône, il prouva qu'il savoit allier à l'amour des lettres, l'application & les talens d'un grand Roi. Sensible & compatissant, il se montra en tout tems le Pere & l'ami de ses sujets; mais s'agissoit-il du bien public, de l'ordre, & sur-tout de la discipline militaire, il devenoit inflexible. La conquête de la *Siléſie*, & les négociations de ce Prince avec la *Suéde*, l'*Autriche* & l'*Angleterre*, terminent ce premier volume.

Le second nous offre des détails sur la guerre des *sept ans*. On y voit avec combien d'intrépidité, de génie, d'activité & d'adresse, *Frédéric*, ayant à combattre la *France*, l'*Autriche*, l'*Empire*, la *Russie* & la *Suede*, parvint à s'assurer la possession de la *Silesie*, & devint l'objet de l'admiration de l'univers.

On fait voir dans le troisiéme volume que *Frédéric*, fut aussi grand dans la paix que dans la guerre; que tous ses soins tendoient à favoriser l'agriculture, la population dans les campagnes, & à augmenter le nombre des Villages & des Villes; qu'il voulut même réformer la jurisprudence de son Royaume; mais que la rédaction de son code, ayant été trop précipitée, le législateur n'obvia aux anciens abus, que par des abus plus dangereux. La partie la plus intéressante de l'administration de *Frédéric*, est, sans contredit, la constitution de son armée.

» A *Postdam*, (dit l'Auteur de sa vie,) il exercoit » lui-même ses Gardes-du-Corps, & ne passoit pas un » jour sans aller à la parade. Ses voyages & ses revues » duroient pendant tout l'été. C'est alors que ce *Prince*, » infatigable jusqu'à la derniere année de sa vie, chargé » d'infirmités, après avoir fait des routes de plus de deux » cens lieues, paroissoit avant le lever du soleil à la » tête de ses escadrons; passoit la moitié de la journée

» à les examiner, ou à les faire manœuvrer; & reve-
» noit, couvert de pouffiere & de fueur, s'entretenir avec
» fes Miniftres ou des gens de lettres. &c.

La vie privée & littéraire de *Frédéric*, & quelques circonftances de fa maladie & de fa mort, forment le contenu du quatriéme & du dernier volume de cet ouvrage, dont l'Auteur mérite des éloges, quoiqu'on puiffe lui reprocher un ftyle fec & monotone, dans le détail des expéditions militaires de fon *Héros*.

Au refte, la vie de *Frédéric*, eft femée d'anecdotes très-piquantes, que nous rapporterons *fucceffivement* dans notre Journal.

SPECTACLES.

On a joué Dimanche 20 de ce mois, avec beaucoup de fuccès, *la Bonne Mere*, Comédie. Dire que Mr. *de Florian* en eft l'Auteur, c'eft en faire fuffifament l'éloge. *Nous reviendrons fur cette pièce.*

On a joué le même jour, avec applaudiffement la *Fée Urgèle* ou *ce qui plaît aux Dames*; mais cette pièce a donné lieu à une queftion affez fingulière. On nous a demandé *fi l'Ecuyer de Robert voyagoit comme Pélerin !*

Le Mercrédi 23, on a repréfenté, pour la première fois, fur le théatre de cette Ville, *Tom-Jones & Fellamar*, fuite de *Tom-Jones à Londres.*

On a vu dans la Pièce, dont celle-ci eft la fuite, que *Lady Bellafton*, avoit inutilement perfécuté *Jones* dont M.de *Miller* & fon honnête frere avoient juftifié la naiffance.

Nous ne nous permettrons fur cette pièce qu'un feul mot de critique & le voici : pourquoi cette *Ladi*, trop connue d'*Alvorti*, de *Fellamar*, de M.de *Miller* qui a époufé *Partridge*, de *Sophie Weftern*, & fur-tout de *Jones*, fe trouve-t-elle en fociété avec des perfonnes qui doivent la méprifer & fuir fon approche ?

Quoiqu'il en foit, quinze ans après le mariage de *Jones* avec fa *Sophie*; *Weftern*, devenu gouteux, a fait l'acquifition d'une terre fituée près de *Londres*, appartenant au Lord *Fellamar*; il y demeure avec *Milady Jones-Summers* fa fille, *Sophie* fa petite fille, *Partridge*, fa femme & le fage *Alvorti*; parce que *Jones* protégé par le Lord, eft parvenu

au grade de *Commodore*, & sert alors, en cette qualité. *Fellamar* qui a, comme on le sait, été très-amoureux de *Milady Summers*, croit la retrouver dans *Miss Sophie*, s'éprend de cet aimable enfant, & n'osant lui déclarer sa tendresse, se contente de lui écrire des lettres qu'il n'a pas l'intention de lui faire parvenir. Mais *Lady Bellaston*, qui ne peut pardonner à *Jones* d'avoir dédaigné son amour, & qui brûle de troubler son repos & celui de toute sa famille, séduit *Partridge*, qui, par une honnêteté mal entendue, lui remet les lettres de Milord qu'il a surprises dans son appartement. Ces lettres, dont la destination est équivoque, sont remises & malignement interprêtées par *Ladi* à *Western* & à *Alvorti*, qui déclarent *Fellamar* coupable d'un amour criminel pour *Milady Summers*. Cependant une *gazette* apprend que le *Commodore Jones* a remporté une victoire éclatante, & l'on s'en réjouit; mais une autre *gazette* vient détruire le bonheur dont on jouit dans la maison de *Western*, en annonçant que *Jones* a péri dans un naufrage. Il arrive néanmoins à l'instant qu'on le croit mort; & est bien-tôt instruit de la prétendue perfidie de *Fellamar*, devenu l'objet de la haine de tout le monde, excepté de la jeune *Sophie*, qui déclare à sa mere qu'elle le chérit. *Jones* dont l'avancement rapide a excité la jalousie, est cité à l'Amirauté quoique vainqueur, pour avoir outre-passé les pouvoirs & les ordres qu'il a reçus. *Fellamar*, juge de ce tribunal, ne prononce pas la peine de mort conclue contre *Jones*; mais le condamne à un exil perpétuel, & lui permet pourtant de venir faire ses adieux à sa famille. C'est à l'instant que l'infortuné est sur le point de partir suivi de toute cette famille qui ne veut point l'abandonner, que le lord arrive apportant, avec la grace du *Commodore*, le brevet d'amiral qu'il a obtenu pour lui. Tout s'explique enfin : *Ladi Bellaston* est dévoilée, & *Fellamar* épouse *Miss Sophie*. Quoique, pour des raisons que nous estimons sages, nous eussions résolu de ne jamais citer les noms des acteurs ; nous ne pouvons nous empêcher de dire que Mr. *Resnel*, a rendu avec beaucoup de noblesse & d'énergie, le rôle de *Fellamar*, que Mr. *Chazel* pere, a donné au personnage d'*Alvorti*, toute la bonhommie, toute la force & toute la sagesse dont il est susceptible. Que-

M.lle *Paulin*, dans le rôle de *Milady Summers*, a déployé cette aimable ſenſibilité qui la caractériſe, que Mr. *Dubreuil*, a joué d'une manière ſatisfaiſante celui de *Jones*, que M.de *Monet* à ſu tirer tout le parti poſſible du caractère odieux de *Lady Bellaſton*, puiſqu'elle a excité l'horreur & l'indignation, que Mr. *Preſſigny*, toujours ſage dans un emploi où le pas eſt ſi gliſſant du comique à *la charge*, a joué dans ſon vrai genre, le rôle de *Partridge*, que M.lle *Maſſon* a eu de la naiveté dans celui de *Sophie*; que Mr. *Celicour* a fait plaiſir dans celui de *Weſtern*; enfin, que M.de *Chazel*, dont le talent eſt connu dans l'emploi des *Soubrettes*, eſt parfaitement entrée dans les intentions de l'auteur, pour le rôle de M.de *Miller*.

Il eſt inutile, d'après cela, de dire que la piece a fait le plus grand plaiſir. Quelques perſonnes ont ſur-tout applaudi, mais applaudi juſqu'aux *bravo*; cette tirade d'*Alvorti*, qui refuſe de croire à la nouvelle de la mort de *Jones*.

. . . . D'où ſavons-nous l'événement funeſte?
Quel eſt à nos douleurs, le garant qui l'atteſte.
La gazette, un écrit dont l'indiſcret Auteur
Se rit du monde entier dans ſon papier menteur.
Niant le lendemain, ce qu'il juroit la veille.

Comme il pourroit ſe faire que cet applaudiſſement ne fût que l'effet d'une *mépriſe*; nous allons donner, la ſignification des mots qu'on aura pu confondre, telle qu'on la trouve dans le dictionnaire de l'académie.

Gazette, cahier, feuille volante qu'on donne au public à certains jours & qui contient les nouvelles de divers pays, *Gazette de France*, *Gazette de Hollande*, *Gazette imprimée*, *Gazette à la main. &c.*

Journal, on appelle Journal, un écrit qui s'imprime, contenant les extraits des livres nouveaux & ce qui ſe paſſe de plus mémorable dans la république des lettres.

Si l'on s'étoit réellement mépris ſur la ſignification de ces deux mots, que reſteroit-il après tant de bruit? *l'intention* trompée d'une application mal-honnête.

A MES SÉRINS. *Idylle.*

A votre ſort je porte envie,
Jolis ſérins, éclos pour le bonheur!
Les ſoucis, les chagrins dont mon ame eſt flétrie,
Sont inconnus à votre cœur.

Tranquilles, ſans remords ; vous goûtez la douceur
D'une vie innocente & pure
Vous ne formez aucun deſir,
Que ne couronne le plaiſir,
Le vrai plaiſir, celui de la nature —
Attentif à tous vos beſoins,
Je prépare le grain qui vous ſert de *pâture*.
Vous devez à mes tendres ſoins,
L'eau claire où votre aîle ſe baigne ;
C'eſt moi-même qui vous enſeigne
A moduler ces jolis airs,
Dont vous enchantez mon oreille,
Quand, le matin, je me réveille
Au bruit de vos joyeux concerts.
Qu'ils ſont heureux, dis-je alors en moi-même !
Tandis qu'à peine Eglé ſoupçonne que je l'aime ;
Ils donnent librement tous les inſtans du jour,
Au vif tranſport de leur amour.
L'amour n'eſt point chez-eux un tourment qui dévore ;
C'eſt un inſtinct paiſible & doux.
Un feu qui ne s'éteint, que pour renaître encore.
Ils n'encenſent point comme nous
Ce Dieu biſarre, enfant de l'artifice,
De l'intérêt & du caprice,
Qui berce de l'eſpoir de la félicité,
Les trop foibles mortels ſoumis à ſa puiſſance.
Oiſeaux heureux, de l'innocence
Goutez long-tems la volupté !
Il ne vous manque rien .... rien que la liberté.
La liberté n'eſt pas d'un ſi haut prix qu'on penſe ;
Ce bien, ce tréſor ſi vanté,
Vous conduiroit bien-tôt à l'infidélité,
Et le bonheur n'eſt que pour la conſtance.

Par Mr. le Ch.er de LIMOGES.

CHARADE.

Vainement, près de vous, *Damon* fait mon premier :
Souvent le Saint Prophête a chanté mon dernier,
Et vos yeux, belle *Iris*, font naître mon entier.

Le mot de la Charade du dernier numéro, eſt *aſſaut*, dans lequel ſe trouve *aſ* & *ſaut*.

HISTOIRE.

Bataille de Denain, suite des N°s. précédens.

Jamais Général François n'a rendu d'aussi importans services & n'a mieux mérité, que *Villars*, qu'on lui érigeat des statues, comme *au Liberateur de la Patrie.*

Il fut bien secondé par tous les Officiers Généraux, qui agirent avec tant de concert, que notre armée arriva précisément au moment où ses ponts venoient d'être achevés.

Quoiqu'elle eût marché toute la nuit, elle courut aussi-tôt au combat, sans s'arrêter dans les lignes, où l'on venoit de prendre cinq cens chariots chargés de pain. Le moment étoit pressant; &, deux heures plus tard, la victoire nous échappoit.

Villars partagea tous les dangers: il s'étoit mis à la droite avec le Maréchal de *Montesquiou*, pour être plus à portée de veiller aux mouvemens des ennemis: le Comte *Albergotti* menoit la gauche, & le centre étoit conduit par le Marquis de *Vieux-Pont*, le Comte de *Dreux* & M. de *Brandelai* Lieutenans-Généraux.

Les autres Officiers Généraux, qui se distinguerent dans cette journée, furent le Comte de *Broglio*; le Marquis de *Puiségur*, Maréchal-général-des-Logis; M. de *Contades*, Major-général; le Prince d'*Issenghien*, le Marquis de *Mouchy*, le Duc de *Mortemart* & le Marquis de *Nangis*, Maréchaux de Camp; le Comte de *Villars*, Lieutenant-général & frere du *Maréchal*, célébre par la prise de *Minorque*, qui combattit en qualité de volontaire; le

Comte de *St. Maurice*, Lieutenant-général des troupes de l'Électeur de Cologne; le Chevalier de *Rosel*, Lieutenant-général ; le Prince Charles de *Lorraine*, le Marquis de la *Vallière* & le Marquis de *Silly*, Maréchaux-de-Camp ; le Marquis de *Meuse-Choiseuil*, le Chevalier de *Tessé* & M. de *Gaussac*, qui y furent blessés.

A la fin de la bataille, le Maréchal de *Villars* ordonna au Comte de *Broglio*, d'aller investir *Marchiennes* & au Comte *Albergotti*, d'attaquer *St. Amand*: il envoya en même tems des détachemens s'emparer de tous les postes sur la *Scarpe*.

Le Prince *Eugène* se retira au village de *Poix* & chargea un détachement d'aller s'assurer du poste de *Bavay*, afin de favoriser sa retraite vers *Mons*, prévoyant bien qu'il ne lui seroit pas possible de continuer le siége de *Landrecies*.

ANECDOTE.

Il nous est resté une chanson, composée par des habitans de Valenciennes, après cette bataille: nous la transcrirons ici.

Air : *Que ce fut un grand Spectacle.*
Eugène, entrant en campagne,
S'écria, d'un air hautain,
Qu'il alloit droit en Champagne
Pour y gourmer le bon vin :
L'Hollandois plein de courage,
Charmé d'un pareil dessein,
Fit apporter son fromage
A Marchiennes, à Denain.
Mais Villars rempli de gloire
S'écria, *Messieurs, tout beau,*
C'est assez pour vous, de boire
De l'eau pure de l'escault.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES-LETTRES.

QUESTION envoyée par un particulier, au Cabinet littéraire de Valenciennes, pour y être résolue.

Qu'eſt-ce que la Poéſie? c'eſt-à-dire, en quoi différe-t-elle de la proſe ou de l'éloquence? eſt-ce par les images? Eſt-ce par la cadence? eſt-ce par les hardieſſes? eſt-ce par les métaphores? tout cela appartient auſſi à l'éloquence. Ne ſeroit-ce donc que par la rime ou par les inverſions? Non, ſans doute, car la rime & les inverſions feroient ſeules de très-mauvais vers.

RÉPONSE.

Ut pictura Poeſis. Horace.

Il ne me paroît pas qu'on puiſſe retirer un aſſez grand avantage, de la déciſion de cette queſtion, très-oiſeuſe en elle-même, pour dédommager de la peine qu'on prendroit à la diſcuter. Je vais cependant eſſayer d'expoſer quelques idées qui feront ſentir l'analogie, qui exiſte entre l'éloquence & la poéſie; ce ſera au lecteur à fixer ſon jugement.

L'éloquence a ſes peintures auſſi bien que la poéſie. L'une emploie des images qui ſont également néceſſaires à l'autre; elles ont beſoin toutes deux de métaphores, ainſi que des autres figures de réthorique; toute la différence conſiſte dans le plus ou le moins de hardieſſe: ſouvent la pompe des mots eſt une beauté en poéſie; une éloquence pompeuſe donne preſque toujours dans l'enflure; ce qui feroit ampoulé dans l'une, n'eſt que hardi dans l'autre. L'éloquence a ſes inverſions comme la poéſie; il faut un certain nombre, une certaine harmonie, dans l'une comme dans l'autre; la rime ne fut jamais un caractère diſtinctif, puiſque les Grecs & les Latins ne s'en ſervoient pas: il ſeroit ridicule & puéril de vouloir faire obſerver quelle différence il y a entre le nombre & l'harmonie de ces deux arts; il ſuffit de connoître l'un & l'autre pour s'en appercevoir.

La poéſie ſans éloquence ne ſauroit plaire: l'éloquence plaît plus à l'eſprit, lorſqu'elle emploie des tournures poétiques avec ménagement; mais aſſurément elle va

moins au cœur. Une éloquence douce, insinuante, remue les passions; si elle est forte, hardie, remplie de feu poétique, elle étonne plus qu'elle ne touche.

La poésie emploie le merveilleux, qu'une imagination sage & réglée rejette de l'art oratoire; sa mesure n'est pas la même; ses images & ses figures sont employées differemment; l'une se nourrit de fictions, il n'est pas permis à l'autre de s'en servir; la marche de l'éloquence est simple, la poésie arrive au même but, par des détours qui feroient manquer l'effet de l'autre; les écarts en poésie sont des beautés, ce sont des défauts en éloquence.

Au surplus, une longue comparaison des effets de ces deux branches de la littérature seroit très-fatiguante, parce qu'il faudroit y employer souvent l'Antithèse; figure qui, pour être trop saillante, rebute bien-tôt le lecteur par la fréquence des oppositions qui la caractérisent.

On a d'abord assez mal exposé la question: on demande *en quoi la Poésie differe de la Prose*? je serois tenté de croire que le questionneur n'a lu ni vers ni prose: s'il en a lû, il s'assimile sans s'en appercevoir, au bourgeois Gentilhomme de Moliere, *qui faisoit de la Prose sans s'en douter.* Puisqu'il veut assurer absolumeut la définition de la poésie françoise; je crois qu'on peut la faire de cette manière. La rime & les inversions, jointes à tous les moyens qu'emploie l'éloquence, caractérisent la poésie & la distinguent assez de la prose.

Par une Demoiselle de dix-huit ans.

SCIENCES.

LETTRES AU RÉDACTEUR.

MONSIEUR,

Valenciennes ce 24 Juillet 1788.

Permettez-moi de faire quelques Observations sur un article inséré dans le numéro 7, de votre intéressant *Journal.* L'Auteur de cet Article annonce qu'il n'a pas grande confiance en la nouvelle manière de blanchir; qu'il présume, *sans la connoître*, que les choses qui entrent dans ce procédé, sont corrosives, & que ce n'est qu'aux dépens de la solidité de l'objet blanchi,

qu'on obtient un effet si subit. Il me paroît que, parce qu'on ne connoît pas les choses qui entrent dans ce procédé, ce n'est pas une raison d'en conclure qu'elles doivent être corrosives &c.; on pourroit également présumer tout le contraire, & peut être, raisonner tout aussi juste. Je ne vois pas, en effet, pourquoi le moyen qui fatigue le moins long-tems l'objet à blanchir, seroit cependant celui qui devroit lui nuire davantage? Il ne seroit pas difficile de prouver, qu'en supprimant plus de la moitié des lessives *corrossives*, que les blanchisseurs employent, & en suppléant l'action de l'air, du soleil & des arrosemens, par une liqueur froide & presque insipide, dans laquelle on ne laisse séjourner les toilettes que cinq à six heures; on risque infiniment moins de les altérer que dans l'ancien procédé: mais comme je craindrois d'ennuyer vos *lecteurs*, si j'entrois dans des discussions chymiques, qui ne seroient probablement pas du goût de tout le monde, & que d'ailleurs, il est question d'un fait dont il est facile de s'assurer; j'invite les personnes, qui auroient conservé quelques doutes sur l'importance de la découverte de Mr. *Berthollet*, à mettre de côté tous raisonnemens; pour ne s'en rapporter qu'à l'expérience: elle leur démontrera que le nouveau blanchiment réunit la promptitude, la beauté & la solidité, & qu'il a de plus l'avantage de pouvoir être mis en pratique en tous tems & en toute saison. Voilà du moins ce qu'elle a fait voir à Mr. *Berthollet*, depuis l'instant où il fit cette étonnante découverte; voilà ce que je crus y voir, au moment où j'en fus le témoin; voilà enfin ce que tant d'autres en ont pensé, depuis qu'elle est publique: il seroit difficile que nous n'eussions pas bien vu; j'en conviendrois cependant, si l'on pouvoit parvenir à m'en convaincre par une expérience contradictoire & sans réplique.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* BONJOUR, M. B.

PENSÉES DIVERSES.

Les éloges les moins suspects & qui nous couvrent d'une véritable gloire, sont ceux qui sortent de la bouche de nos ennemis.

La plûpart des Philosophes modernes different des

anciens, en ce que chez ceux-ci la vertu étoit pratique, & que les premiers se contentent de la Théorie.

On se fait toujours un ennemi d'un sot, lorsqu'on lui fait appercevoir son ineptie, ou lorsque l'on choque son amour propre.

Le vrai sage ne se répand pas en vaines déclamations contre les vices; il prêche d'exemple.

Il est aisé de faire la liste des bons ouvrages; mais il seroit impossible de faire celle des mauvais.

Par un Amateur de cette Ville.

ANECDOTE.

Un homme respectable, après avoir joué un grand rôle à Paris, y vivoit dans un réduit obscur, victime de l'infortune, & si indigent qu'il ne subsistoit que des aumônes de la Paroisse; on lui remettoit chaque semaine, la quantité de pain suffisante pour sa nourriture; il en fit demander davantage. Le Curé lui écrit pour l'engager à passer chez-lui; il y vient. Le Curé s'informe s'il vit seul; & avec qui, Monsieur, répondit-il, voudriez-vous que je vécusse? Je suis malheureux vous le voyez, puisque j'ai recours à la charité, & tout le monde m'a abandonné; absolument tout le monde: - Mais, Monsieur, continua le Curé, si vous êtes seul, pourquoi demandez-vous plus de pain que ce qui vous est nécessaire? l'homme, déconcerté, avoue avec peine qu il a un chien. Le Curé ne le laisse pas poursuivre, & lui fait observer qu'il n'est que le distributeur du pain des pauvres, & que l'honnêteté exige qu'il se défasse de son chien. *Et, Monsieur, s'écrie en pleurant l'infortuné, si je m'en defais, qui est-ce qui m'aimera?* Le Pasteur attendri jusqu'aux larmes, tire sa bourse & la lui donne, en disant, *tenez, prenez; ceci m'appartient, j'en puis disposer.*

SPECTACLES.

La Bonne Mere, Comédie.

Lucette & *Arlequin*, qui s'aiment depuis l'enfance, sont sur le point de s'épouser, quand un certain *Duval* arrive de Paris, chargé de tous les ridicules que prennent ordinairement dans ce pays, ceux qui n'ont pas assez d'esprit pour bien choisir ce qu'ils devroient en rapporter. Epris, non du mérite réel de *Lucette*, mais de la fortune qu'elle aura, *Duval* cherche à s'en faire aimer, réussit & cela doit être. L'une est jeune, naïve & *femme*; l'autre impudent, avantageux, parlant sans cesse de ses bonnes fortunes de Paris, assurant même que toutes les filles du Village sont folles de lui... en faut-il plus ? Cependant la mere de *Lucette* effrayée, cherche à lire dans le cœur de sa fille, & s'apperçoit avec plaisir qu'*Arlequin* y règne toujours, que l'inconstance apparente de *Lucette*, n'est qu'une saillie d'amour-propre. En conséquence, elle terd un piége à *Duval*, qui ne manque pas d'y tomber. La fortune de *Lucette* dépend absolument de sa mere; c'est avec une foible dot qu'elle la mariera, dit-elle au galant *Duval*, parce que, si elle même trouvoit l'occasion de faire le bonheur d'un joli garçon, elle la saisiroit. Cette déclaration produit son effet; *Duval* se propose, & est accepté : il exige une promesse de mariage qu'on lui donne, aux conditions qu'il écrira à *Lucette* de ne plus compter sur lui. Quand celle-ci reçoit la lettre, elle est avec *Arlequin*, auquel elle vient de jurer une constance éternelle; *Mathurine*, *Duval* & le *Tabellion* arrivent bien-tôt. On fait la lecture du contrat mariage de *Lucette* avec *Arlequin*. Par ce contrat, la mere, dont la promesse faite à *Duval* n'a point engagé la fortune, donne à sa fille généralement tous ses biens, &, dépouillée ainsi des *charmes* qui pouvoient séduire, elle offre au galant dupé, une main qu'il refuse. comme on s'y étoit attendu.

Quelque morale, quelque agréable, quelque bien écrite que soit cette Comédie, nous avons cru y appercevoir; non pas des défauts, mais des taches légères. Par exemple, le sentiment est sans doute de tous les lieux, & de tous les états; mais il doit être différemment exprimé, selon les états & les lieux; & nous ne croyons pas que les

payſans du pays de Caux, puiſſent parler le langage des gens de Cour. Il auroit peut-être auſſi mieux valu que Mr. de *Florian* n'eut fait de *Duval* qu'un fat & qu'un impudent; car il eſt répugnant de voir un homme ſpirituel (comme l'eſt réellement ce jeune homme) couvert des ridicules qui n'attaquent ordinairement que les ſots.

Au reſte, cette pièce, qui a généralement plû, a été jouée avec beaucoup d'enſemble; & tous les Acteurs qui y ont été employés, nous ont paru être parfaitement entrés dans le véritable ſens de leur rôle.

VERS ANACRÉONTIQUES,

Traduits de Buchanan.

QUEL enfant vient ici m'offrir ſon aſſiſtance ?
- L'Amour -- qui lui donna naiſſance ?
Deux beaux yeux. -- en quel tems ?
- On ne ſait; mais ſa fête eſt toujours au printems.
- Où choiſit-il ſa réſidence ?
- Dans les cœurs généreux il vit en aſſurance
- A qui doit-il tous les attraits
Qui nous font chérir ſon enfance ?
- Aux graces qui règnent en paix
Dans l'âge heureux de l'innocence.
- Eſt-il toujours content ? -- Non, car à ſon côté
Sans ceſſe on voit la Jalouſie
Qui nuit aux plaiſirs de la vie,
Et trouble ſa félicité.
- Pourquoi dit-on qu'à vaincre il met ſa jouiſſance,
Aime-t-il à combattre ? -- Il s'y trouve excité
Par l'ennui du loiſir, par la légèreté,
Par la crainte & par l'eſpérance;
- Mais n'a-t-il pas peur de périr ?
- Chaque jour, chaque inſtant le voit naître & mourir.

Par M. l'Abbé de SCHOSNE.

CHARADE.

Mon premier ſe chante en muſique,
Et quelquefois, *trop exigeant*,
De mon dernier l'amant ſe pique;
Pour mon tout; le taureau le porte pardevant.

*Par Mr. B**.*

Le mot de la Charade du dernier numéro, eſt *Paſſion*, dans lequel ſe trouve *pas* & *ſion*.

HISTOIRE.

Événemens qui ont suivi la Bataille de Denain.

LE Maréchal de *Villars* ne s'arrêta pas à troubler la retraite des ennemis : il étoit impossible qu'ils subsistassent dans un pays qu'ils venoient de ravager. On voit dans un Arrêt du Conseil du 12 Juillet 1712, par lequel le Roi décharge la Ville de *Valenciennes* de la capitation, *que cette Ville, étant environnée de toutes-parts par les armées des ennemis ; les grains & autres fruits de la campagne avoient été entièrement pillés.*

Il en étoit de même de tout le *Hainaut* & d'une partie du *Cambresis* ; &, outre les pertes causées par les ennemis, les habitans de ces Provinces s'étoient vus forcés d'abattre les maisons & de détruire les les jardins, dans le voisinage des Villes, de crainte qu'ils ne servissent de retranchement en cas de siége. Il existe encore au *Fauxbourg de Marly*, près de *Valenciennes*, des débris de quatorze maisons, qui furent alors abattues.

Tel est le malheur, attaché à la situation de cette Province, qu'en tems de guerre, elle se trouve écrasée par les armées, pour conserver l'intérieur du Royaume.

Il y eût cependant des terres exceptées du pillage : ce furent celles de l'*Archevêché de Cambray* : le respect de nos ennemis pour la personne de M. *de Fénélon*, les avoit portés à défendre que l'on touchât à ses terres ; &, ce qui est presqu'inconcevable, jamais défenses ne furent mieux observées par tous les Soldats.

Le défaut de vivres & de munitions de guerre, obligea le Prince *Eugène* à faire transporter au *Quesnoy* toute sa grosse artillerie, & à lever le siége de *Landrecies*. Il décampa *le 2 Août* avant la pointe du jour.

Mais déjà *Villars*, profitant de l'avantage que la victoire lui donnoit, avoit pris *Anchin*, le *Pont-à-Rache*, l'Abbaye d'*Hasnon*, *Mortagne*, *St Amand* & *Marchiennes*.

Le Parc de cette Abbaye avoit un fossé fraisé & palissadé; il étoit défendu par six bataillons, cinq cens hommes de la garnison de *Douay*, & trois escadrons de cuirassiers; il étoit de plus, garni d'une grande quantité de canons, abondamment pourvu de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir le siége, il fallut donc le faire dans les formes.

Les approches de *Marchiennes* étoient très-difficiles: ce poste étoit entourré de marais, qu'on ne pouvoit traverser que sur une chaussée: le Maréchal de *Montesquiou* y ouvrit la tranchée dès le 27 Juillet & poussa si vivement le siége, que le lendemain les assiégés battirent la chamade. Le Maréchal de *Villars*, qui venoit d'arriver devant la place, leur déclara qu'ils n'auroient d'autres conditions que d'être faits prisonniers de guerre, par représailles de ce que les *Alliés* avoient ainsi traité nos garnisons: il ajouta que s'ils gâtoient les vivres & les munitions qui étoient dans la place, il ne leur feroit aucun quartier. Ces conditions n'ayant pas été acceptées, on recommença l'attaque; la breche étoit avancée, & on se preparoît à donner l'assaut le 30 Juillet, lorsque les ennemis se rendirent prisonniers de guerre.

On trouva dans cette Place, 100 pièces de ca-

non de bronze, dont 52 étoient de 26 liv. de balle; 300 milliers de poudre, 300 chariots avec leur attirail, un nombre prodigieux de bombes, de boulets & d'armes de toute espece, & plus qu'il n'en falloit pour faire deux siéges; 100 belandres ou bateaux flamans, sans compter 40 autres belandres qu'on prit à *St. Amand*, & qui furent toutes envoyées à *Valenciennes*: enfin une grande quantité de grains, de farines, de jambons, de fromages, de beurre, de vin, de bierre, d'eau-de-vie & de marchandises, qui furent abbandonnées aux Soldats.

Depuis le jour de la bataille de *Denain* jusqu'au 2 *Août*, nous prîmes sur les alliés trente-sept drapeaux, trois étendarts, sept à huit mille Soldats, quatre cens Officiers, quatre Maréchaux-de-camp, trois Lieutenans-généraux & le *Comte d'Albermarle* général des Hollandois, sans compter les morts & les blessés.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

MÉDECINE.

Des propriétés de la Plante appellée RHUS-RADICANS:

De son utilité & des succès qu'on en a obtenu pour la guérison des Dartres, des affections dartreuses & de la paralysie des parties inférieures.

Des propriétés du NARCISSE DES PRÉS,

Et des succès qu'on en a obtenu pour la guérison des convulsions.

Par Mr. DUFRESNOY, Docteur en Médecine, en l'Université de Montpellier, Conseiller du Roi, Médecin consultant des camps & armées de Sa Majesté, ancien Médecin de ses armées en Almagne, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, associé au Collège Royal de Médecine de Nancy, correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris, Associé national du Cercle des Philadelphes du Cap-François, Médecin de l'Hôpital

Militaire de Valenciennes, Professeur du Jardin des Plantes, Honoraire-amateur de l'Académie de Peinture, & pensionné de la même Ville, &c.

L'*Analogie botanique*, les qualités sensibles & l'expérience; servent, dit *Linné*, à indiquer l'usage des plantes; c'est ce qui vient d'arriver par rapport au *Rhus-radicans* & au *Narcisse des prés* dont on n'avoit pas même soupçonné l'usage en médecine. Un fleuriste affecte d'écraser dans ses mains une poignée de *Rhus-radicans*; il lui vient une éruption générale; les accidens cessent enfin, au bout de huit jours, & le voilà guéri d'une dartre presqu'incurable, qu'il avoit au poignet depuis plus de six ans. Une fille vaporeuse, & souvent attaquée de convulsions, met par hazard dans sa chambre une grande quantité de *Narcisse des prés*, destinée, à joncher le lendemain, jour de procession, le devant de sa porte; elle n'a point de convulsions, dort mieux, répète le remède, s'en trouve bien; &, dès-lors, Mr. *Dufresnoy*, averti de l'utilité de cette plante, l'extrait & s'en sert avec succès. Au soutien de son systême sur le *Rhus-radicans*, dont il a fait l'expérience sur lui-même, Mr. *Dufresnoy*, cite quantité de personnes, soulagées ou entiérement guéries, par l'usage de ce remède. Il en fait de même relativement au *Narcisse des prés*: &, par l'énumération de ses cures, on peut conclure que l'un est spécifique pour les dartres, les maladies cutanées, les paraplexies, &c. & que l'autre a la vertu de guérir des vapeurs & des convulsions. C'est ainsi qu'en ont jugé la faculté de Montpellier, & le Cercle des Philadelphes, qui ont écrit à l'Auteur de cette découverte, pour l'en féliciter: & c'est ainsi que pensent les Auteurs de la *Gazette de santé*, dans leur numéro 29, que nous avons actuellement sous les yeux, de même que les lettres écrites à Mr. *Dufresnoy*, du Cap-François & de Montpellier.

BIENFAISANCE.

Lettre au Rédacteur.

Monsieur,

Bien des personnes, en applaudissant à l'établissement de votre Journal, n'ont envisagé que l'agrément d'être

inſtruits par ſon moyen, des choſes relatives à la Province, & de connoître, du moins par extrait, les ouvrages de littérature qui ſe publient. *M*ais il me ſemble qu'on peut le diriger vers un but plus utile à cette claſſe infortunée, ſur laquelle l'homme ſenſible ne devroit jamais fermer les yeux — en effet, tandis que le commerçant, déja comblé des faveurs de la fortune, ſe conſume en travaux pour en obtenir de nouvelles; tandis que le riche prodigue inconſidérément l'or pour ne ſe procurer que des plaiſirs factices & éphémères; le malheureux, *trop fier* ou *trop timide*, étouffe, dans ſon réduit, le crî que le beſoin lui arrache. C'eſt ſur-tout à cette portion; de l'humanité ſouffrante que la bienfaiſance doit des ſecours; c'eſt en ſa faveur que je réclame vos ſoins. répandu, comme vous devez l'être, dans la ſociété; on ne tardera point à vous indiquer les perſonnes que vous devez ſecourir, quand on vous en aura donné les moyens. Vous recevrez, avec cette lettre, trois louis; que je vous prie d'employer au ſoulagement d'une perſonne âgée, *originairement bien née*; *& maintenant hors d'état de ſe procurer l'exiſtence par ſon travail;* M... mais comme mon exemple ne manquera pas d'être ſuivi, & qu'il vous ſera ſans doute adreſſé différentes ſommes pour les diſtribuer, je vous invite, Monſieur, à annoncer, par la voye de votre Journal, chacune de celles que vous recevrez, ainſi que l'uſage que vous en aurez fait. Je vous engage encore à en tirer des reçus, afin, qu'au bout de l'année, vous puiſſiez aſſembler MM. les Curés de la Ville, obligés par état au ſecret, & leur rendre compte de la diſtribution des fonds qui vous auront été confiés. Il ne faut pas qu'un homme comme vous, laiſſe priſe au plus léger ſoupçon; & vous ſavez que, ſi le riche *eſt ſouvent méchant*, le pauvre eſt preſque toujours injuſte & méfiant — pardon, Monſieur, ſi j'oſe vous tracer, en quelque ſorte, un plan de conduite, & daignez ne me conſidérer que comme un ami de l'humanité, qui attend impatiemment l'occaſion de ſe déclarer le votre, *Un de vos Abonnés.*

Nota. Nous avons fait parvenir, ſur le champ, à la perſonne indiquée &, ſans lui nommer ſon Bienfaiteur, ſelon ſes intentions, les ſoixante-douze livres qu'il nous a adreſſés.

VARIÉTÉS.

Lever du Soleil.

« Tranfportons-nous fur un lieu élevé, avant que le So-
» leil fe leve. On le voit s'annoncer de loin, par les traits
» de feu, qu'il lance au-devant de lui. L'incendie augmente,
» l'orient paroît tout en flammes; à leur éclat, on attend
» l'aftre, long-temps avant qu'il fe montre : à chaque inftant
» on croit le voir paroître... on le voit enfin. Un point
» brillant part comme un éclair, & remplit auffi-tôt tout
» l'efpace. Le voile des ténèbres s'efface & tombe : l'homme
» reconnoit fon féjour & le trouve embelli. La verdure a pris,
» pendant la nuit une vigueur nouvelle, le jour naiffant qui
» l'éclaire, les premiers rayons qui la dorent, la montrent
» couverte d'une brillante rofée, qui réfléchit à l'œil la lu-
» mière & les couleurs. Les oifeaux fe réveillent, faluent
» en chœur le pere de la nature, & tous ces objets réunis
» portent dans les fens une impreffion délicieufe...

Ab. litté.. J. J.

PLAISANTERIE.

On appelle aujourd'hui *Plaifanterie*, l'art de dérouter un homme dans fon difcours, de lui faire perdre contenance, & de faire fortir des défauts de fa perfonne & de fon efprit. C'eft une chofe curieufe, d'obferver un homme rompu à cette efpèce d'efcrime, s'attaquant à un foible adverfaire * le terraffant du premier choc, & mettant, comme on dit, les rieurs de fon côté. La plaifanterie, du tems de nos peres, fatyrique en apparence, fe terminoit toujours par quelque chofe d'agréable, pour la perfonne à qui elle s'adreffoit. Cette pratique étoit affurément plus conforme aux Loix de l'honnêteté, dont une des plus importantes, eft de ne jamais rien dire que quelqu'un de la fociété puiffe fouhaiter qu'on n'ait pas dit; loi bien raifonnable, fans doute, puifqu'il n'y a rien de plus contraire au but des gens qui fe raffemblent, que de faire qu'ils fe féparent mécontens les uns des autres.

---

* *Nota.* J'ai vu huit ou dix perfonnes, *nommés gens d'efprit*, affaillir à la fois un jeune homme fimple & fans défenfe, & s'en amufer une heure entière.

ANECDOTE.

Un jeune Officier François & un Officier Suiſſe, au ſervice du Roi de Pruſſe, jouoient aux échecs, dans un café de *Berlin*. Le François, impatient de ce qu'il appelloit *lenteur*, dans le jeu de ſon adverſaire, & l'ayant vainement prié de jouer plus vîte, lui dit enfin, qu'il rêvoit à *la Suiſſe*. Celui-ci, déjà mécontent de quelques propos légers du François, ſe leve, fait un ſigne... ils vont ſe battre, & le Suiſſe eſt bleſſé. Le Roi de Pruſſe mande l'Officier victorieux & lui demande un détail de l'affaire. *Ma foi*, *Sire*, répond le François, *la choſe eſt fort ſimple. Nous jouions aux échecs; il m'impatientoit par ſa longueur; après l'avoir inutilement prié de jouer plus vîte, il m'eſt échappé de lui dire qu'il rêvoit* à la Suiſſe, *& là-deſſus il m'a fait une querelle* d'allemand; *vous voyez bien, Sire, que ce n'eſt pas ma faute.* Je vois très-bien cela, lui dit en ſouriant, le Monarque; mais je vous conſeille de ne plus faire de comparaiſons; *elles ne vous ſont pas heureuſes.*

POÉSIE.

BOUTADE.

QUE l'Analyſe de nos mœurs
Nous offre un tableau ridicule !
Que de préjugés ! que d'erreurs !
Comme la ſotiſe circule !
On voit de jeunes Céladons
Qui penſent jouir & ſe blaſent;
De bons Seigneurs qui nous écraſent,
Sous leurs ſublimes Phaëtons :
De vieilles Femmes qui compoſent ;
De grands Abbés qui ne ſont rien.
O mes amis ! tout va fort bien :
Les Commis penſent, les Clercs Gloſent.
Les petits Maîtres ſont tranchans,
L'on décide même aux toilettes ;

Les rimeurs deviennent marchands;
Les marchands deviennent Poëtes.
Quant au Théatre, il eſt perdu:
Remarquez: dans nos Comédies,
Cet enchainement ſaugrenu
De fadeurs, de minauderies;
Point de ſcènes, toujours des mots;
Et d'inſipides brouilleries,
D'un raccommodement ſuivies,
Et du rampant & du *Pathos*:
De larmoyantes rapſodies,
Où l'on prodigue les rochers,
Les débats, puis les incendies,
Point de feu dans nos Tragédies,
Excepté celui des buchers.
J'y vois des temples, des ruines,
Je cherche par-tout des Acteurs ...
Je crois admirer des Auteurs,
Et je ne vois que des machines.
Courage, écrivains ſans talens,
Courage, conſacrez vos veilles
A nous fatiguer les oreilles,
De vos écrits impertinens,
Le François, conſtamment bizarre,
Sur vous ne criera point *Haro*,
Puiſqu'il applaudit à *Tarare*
Et qu'il rioit à *Figaro*.

Par Mr. DUCHOSAL, *Avocat en Parlement.*

CHARADE.

Un reptile, *Philis*, ſe trouve en mon premier;
L'amant & la maîtreſſe ûſent de mon dernier;
Et c'eſt dans votre cœur, que règne mon entier.

Le mot de la Charade du dernier numéro, eſt *Fanon*, dans lequel ſe trouve *fa* & *non*.

HISTOIRE.

Évènemens qui ont ſuivi la Bataille de Denain.

DEs fêtes brillantes furent mêlées à ces ſanglantes tragédies : *Joſeph-Clément*, Électeur de *Cologne*, Évêque & Prince de *Hildeshem de Ratiſbonne* & de *Liège*, donna, au Village de *Raiſmes*, de ſuperbes divertiſſemens à nos Officiers-généraux & à ceux des alliés, tandis que le Maréchal de *Villars* faiſoit inveſtir *Douay* & le *Fort-de-Scarpe*.

Ce Prince & ſon frere l'Électeur de *Bavière*, avoient perdu leurs Électorats & avoient été mis au ban de l'empire par un décret du 29 Avril 1706, parce qu'ils s'étoient déclarés pour la *France*. LOUIS XIV les indemniſoit de ces pertes, & le Roi d'*Eſpagne* venoit de tranſporter au Duc de *Bavière* & à ſes ſucceſſeurs la ſouveraineté des Pays-bas Eſpagnols, qui avoit appartenu à des Princes de la maiſon de *Bavière*, avant de paſſer aux Ducs de *Bourgogne*.

L'Électeur de *Cologne* tenoit ſa Cour à *Valenciennes* : il y vivoit avec beaucoup de magnificence; & l'on prétend que la penſion qu'il recevoit de LOUIS XIV, alloit à plus de mille écus par jour.

Il voulut raſſembler, les vainqueurs & les vaincus, dans un feſtin qu'il donna, au Village de *Raiſmes*, après la Bataille de *Denain* ; & il fit frapper une médaille, pour conſerver la mémoire de cette fête.

Cette médaille repréſente le buſte de l'Électeur, avec cette légende :

Joſeph Clémens, Archiepiſcopus Colonienſis et Sancti Romani Imperii Elector, Bavariæ dux.

L

Dans le revers, on voit la fortune, foulant d'un pied le globe du monde, & dans le lointain, une table entourrée de convives, près de laquelle danſent des ſatyres ; avec cette légende : *Ludere pertinax.*

On lit dans l'exergue,

Epulum victoribus victis que datum Raimis 1712.

La victoire de *Denain* lui ayant donné l'eſpoir de rentrer en poſſeſſion de ſes États, il fit ériger cette chapelle triangulaire, qu'on voit au village de *Raiſmes* ſur la chauſſée : l'*eſpérance* y eſt figurée, tenant une ancre à la main, portée ſur un chapiteau ſoutenu de trois colonnes d'ordre Dorique ; on prétend qu'il a fait jetter, dans ſes fondations, quantité de médailles dor, d'argent & de bronze, frappées à ſon coin.

Ce Prince étoit chéri de tous les habitans de cette Ville, il fit peindre, par *Vivien*, ſon portrait, qui fut placé dans l'Hôtel-de-ville ; & il fut ſi ſenſible à tous les témoignages d'amour & de reſpect qu'il avoit reçus ; qu'il n'en perdit jamais la mémoire, & que neuf ans après les avoir quittés, il écrivit, de ſa propre main, aux Prévôt, Jurés & Echevins de Valenciennes la lettre ſuivante.

Bonn le 13 Juin 1722.

« Les marques ſignalées, Meſſieurs, que vous
„ m'avez données de votre affection pour moi,
„ pendant le ſéjour que j'ai fait dans votre Ville,
„ me flattent que vous ſerez ſenſibles à deux événe-
„ mens, qui ſont aujourd'hui un juſte ſujet de ſatis-
„ faction pour moi ; qui ſont l'élection de la coadju-
„ torie, faite par mon chapitre de *Cologne* en
„ faveur de mon trés-cher neveu le Prince & Évê-

„ que de *Munster* & *de paderborn*, & la conclusion
„ du mariage de mon trés-cher neveu le Prince
„ Électoral de *Bavière*, avec l'Archiduchesse *Amé-*
„ *lie.* L'intérêt, Messieurs, que vous m'avez tou-
„ jours témoigné de prendre à tout ce qui peut
„ contribuer à ma satisfaction, m'engage à vous
„ donner avis de ces deux événemens intéressans.
„ Ce sera augmenter la joie que j'en ressens, que
„ d'être assuré de la part que vous y prendrez.
„ Rien ne peut ajouter aux sentimens d'estime &
„ de considération parfaite, que je conserve pour
„ vous tous, tant en général, qu'en particulier, &
„ avec lesquels je serai toute ma vie, Messieurs,
„ véritablement tout à vous,

Signé JOSEPH-CLEMENT.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

RÉFLEXIONS SUR GRESSET.

Indocti discant, & ament meminisse periti.

LE style de ce charmant Auteur est coulant, facile & naturel: on en peut juger par son *Méchant*, qui, sans contredit, est une des meilleures pièces du Théatre François. Je me suis toujours demandé, pourquoi on ne jouoit pas *Sidney*, de préférence à une foule de nouveautés, dont nous sommes inondés, & que la brigue & la cabale seules peuvent faire réussir; il est vrai que leur chûte a d'autant plus d'éclat, que leur succès a été d'abord très-brillant. Tout le monde connoit *Vert-vert*, badinage élégant, rempli de peintures inimitables; c'est un modèle de légéreté & de délicatesse.

Mais celui de ses ouvrages qui me plaît le plus, parce qu'il peint mieux que tout autre, le caractère de l'Auteur; c'est la *Chartreuse*, qui est, à mon avis, un des plus beaux

morceaux que nous ayons dans notre Langue. Quel coloris ! quelles douces images ! comme tout coule de ſource ! c'eſt un ruiſſeau qui ſerpente ſur une prairie émaillée des plus brillantes couleurs ; une aimable mélancolie, répandue ſur tout l'ouvrage, fait éprouver à l'ame des ſenſations délicieuſes ; il ſemble que cette pièce charmante n'ait coûté aucun travail à l'Auteur ; on ne s'apperçoit pas de la gêne qu'ont dû lui faire éprouver la rime & la meſure ; les mots ſe préſentent ſi naturellement, qu'on ſeroit très-embaraſſé de ſubſtituer une expreſſion qui rendit mieux ce qu'il a voulu dire ; on voit toujours l'homme & jamais le Poëte ; c'eſt un chef-d'œuvre de ſentiment : *Greſſet* peint comme il ſentoit, & la nature conduiſoit ſon pinceau.

Pluſieurs de ſes odes ſont belles & ſe font lire avec plaiſir, même après celles de *Rouſſeau*. On reconnoît, dans le ſtyle paſtoral, la main qui a tracé la *Chartreuſe* ; ſes imitations des Eglogues de Virgile, offrent pluſieurs morceaux que le Poëte latin n'auroit pas déſavoués : dans l'enſemble, *Greſſet* eſt du petit nombre des Poëtes qui font honneur à notre ſiécle ; & dont la réputation vivra, tant que le bon goût exiſtera.

Il n'a jamais répondu aux Sarcaſmes qu'on a lancés contre lui ; ſon ame honnête ſavoit les mépriſer ſans ſe plaindre : comme je lui témoignois un jour ma ſurpriſe de ſa tranquillité à cet égard, il me fit cette réponſe, auſſi ſimple que vraie : *j'attache ſi peu de prix à tout ce que j'ai fait, que je n'ai jamais pu me réſoudre à répondre aux critiques dont on m'a accablé ; le tems prouvera ſi l'on a raiſon : quant aux perſonnalités dont elles ſont remplies, ceux qui me connoiſſent ſavent à quoi s'en tenir ; & cela me ſuffit.*

Une choſe qui me paroit inconcevable, c'eſt que les éditeurs des petits formats ayent retranché *Sidney* des chef-d'œuvres de *Greſſet*, tandis . . . . . . oh, tandis qu'ils ont admis une foule de productions foibles & très-foibles dans les recueils des meilleures pièces des différens Auteurs qui compoſent leur collection !

Par Mr. HÉCART, *du Cabinet littéraire de Valenciennes.*

Lettre a Mr. le Rédacteur du Journal du Hainaut.

M. . .

J'ai fait mes études au *College du Plessis à Paris*, avec M.gr *le Prince de L. . .* & avec vous-même. Nous nous servions alors d'un terme, dont j'ai oublié la signification; c'est celui de *Gâcheux*. Il faut même qu'il ne soit employé que par les Écoliers, car les Dictionnaires n'en font point mention -- je vous prie donc, si vous vous en souvenez, de me faire savoir par la voie de votre Journal, l'idée que vous attachiez à ce mot. J'ai l'honneur d'être.

Un Abonné.

Réponse. *

Je me souviens, Monsieur, non-seulement du mot que vous me rappellez, mais de sa signification parmi *la Gent-scholastique*. Par *Gacheux*, nous entendions des gens *hérissés de grec & de latin*, *comprenant laborieusement* & composant plus *laborieusement encore*; des gens qui ne se procurent un ouvrage que pour avoir le plaisir de le critiquer; des gens, qui, n'étant pas en état d'apprécier le mérite réel d'un écrit, ne s'attachent qu'aux expressions de l'Auteur, des gens enfin, qui, en sortant du Collège (*quand ils s'y sont signalés*) n'en rapportent que de l'aptitude aux sciences, aux arts & aux belles lettres; & qui, appellés à donner des leçons, lorsqu'eux même en auroient besoin, ne conservent que la boursouflure du Rhéteur & l'ergotisme du Logicien.

Vous comprenez, Monsieur, que mes idées sur le mot *Gacheux* ne peuvent s'appliquer qu'aux demi-savans, instituteurs dans la Capitale; puisque je leur suppose au moins quelques connoissances; & qu'il faut réellement en avoir, pour faire même, ce qu'on appelle la guerre *aux mots*. J'ai l'honneur d'être &c.

Anecdote.

La guerre étant allumée en 1595, entre la France & l'Espagne; les François, au nombre de quatre mille hommes

* M. De Limoges a eû en vue les régens du college de Valenciennes, qui avoient critiqué quelques expressions dans son journal.

de pied & de cinq cens chevaux, munis de trois fortes pièces de canon, vinrent, sous la conduite de Mr. *de St. Chenal*, assiéger le Château de la *Lobiette*, situé près du Village d'*Anor*, terre d'*Avesnes*. Après un siége de trois jours, ils parvinrent à faire une brèche au Château, alors bien fortifié; l'assaut fut donné; mais noble homme Messire *Nicolas de la Lobbe*, qui en étoit Seigneur, secondé de sa famille & de ses domestiques, fit une si vigoureuse défense, que les ennemis furent repoussés, & perdirent beaucoup de monde. Cet échec les empêcha même de pénétrer plus avant dans le Pays. M. *de la Lobbe* eut dans cette occasion, son fils aîné nommé *Jean* & une de ses filles blessés.

On a, dans le tems, beaucoup célébré cette action, bien faite, pour ne pas rester dans l'oubli.

SPECTACLES.

Si, pour produire des effets au Théatre, il est nécessaire, d'abord, *de savoir parfaitement son rôle*, & de le rendre avec cette inflexion de voix, cette composition si difficile des traits du visage, ce naturel plus difficile encore dans l'attitude & les gestes; il n'est pas moins essentiel de suivre scrupuleusement les costumes indiqués, quand on veut soutenir l'illusion: il ne suffit pas de bien parler le langage du personnage qu'on représente; il ne suffit pas d'en affecter, la noblesse ou la légèreté, la droiture ou la perfidie, la sensibilité ou l'égoïsme, la gayeté ou le flegme; il faut encore avoir l'ajustement qui lui convient dans la position où il est en scène; en effet, quelle impression feroit sur nous un pere noble, vêtu & coëffé comme un petit maître, ou celui-ci, costumé comme un vieillard? Nous convenons que cette comparaison est outrée, & que jamais, sans doute, cette balourdise n'a eu lieu; mais il y a souvent, sur ce théatre même, des négligences dans le costume, qui deviennent des contre-sens: c'est principalement aux Acteurs de l'Opéra comique que peut s'adresser ce reproche. Par exemple, dans *Lucile*, si *Blaise* n'a rien qui marque qu'il soit en deuil de sa femme, (qu'on dit, d'ailleurs,

être morte depuis peu de tems) n'eſt-il pas naturel d'accuſer cet honnête vieillard d'avoir trop tardé à venir déclarer l'échange criminel, dont ſa femme ſeule étoit coupable ? & le ſoupçon de ce retard n'influe-t-il pas ſur l'idée qu'on doit ſe faire des vertus du bon villageois ? car on ne ſauroit le ſuppoſer dans la miſère, étant nourricier de *Lucile*, dont le père n'eſtime ſa fortune, que parce qu'elle lui procure les moyens *de ſe faire un ami d'un malheureux.* A quoi tient-il donc que la probité de *Blaiſe* ne ſoit pas ſuſpecte ? à *une paire de bas noirs*, puiſqu'il ne faut que cela pour faire le deuil au village.

Nous voudrions encore que les Actrices, dans les rôles des bergeres, ne miſſent point ſous leur chapeau un bonnet ou une baigneuſe ; ſi cette coëffure eſt ridicule à la ville, en déshabillé ; que paroit-elle à la ſcène ? D'ailleurs la nouveauté de cette mode prouve aſſez, qu'elle ne doit pas être adoptée par les *Paſtourelles*, dont le coſtume eſt fixé depuis ſi long-tems.

Une autre choſe, que nous ne ſaurions trop recommander aux Acteurs chargés des rôles *à tablier*, c'eſt de conſerver, dans leur miſe, la décence que le Public a droit d'exiger d'eux. Il eſt bon de chercher à faire rire, mais il ne faut jamais être dégoûtant.

POÉSIE.

A BON CHAT, BON RAT.

CONTE.

Certain eſcroc avoit, dit-on,
Un louis faux ; &, voulant s'en défaire,
Chez Iſaac, autre eſcroc du canton,
Va le porter ; &, d'un ton débonnaire,
Lui propoſe de le changer.
-- Volontiers, mon ami, je puis vous obliger ;
Dans ce tiroir eſt votre affaire --,
Alors, en beaux écus ; le louis eſt compté,
Mon grivois les empoche, & rit de ſon adreſſe...
Mais las ! d'un vain triomphe il s'eſt trop-tôt flaté ;
Les écus ne ſont pas plus loyaux que ſa pièce.

Par Mr. le Ch.er DE LIMOGES.

LOGOGRIPHE.

Le paſſe-tems m'a donné l'être :
J'amuſe une ſociété :
Tel, qui m'aime en hiver, me néglige en été :
Lecteur, ſi tu veux me connoître,
Je m'établis ſouvent, vers le déclin du jour :
Beau-ſexe, rarement on vous voit à ma cour :
On vient parler chez-moi, de guerre, de finance :
D'ordinaire on y bat quatre Rois d'importance :
Cependant mes ſuppôts, parmi tant de débats,
Se choquent, font des vœux, & ne ſe bleſſent pas.
J'ai neuf pieds : dans mon ſein tu trouveras ſans peine,
Un endroit renommé par de d'excellens chapons,
Et la plus chaude des ſaiſons ;
Les heures du matin que l'on chante à l'Égliſe,
Un homme rare, un premier né,
Un métal, fort commun ; un animal borné,
Vrai ſymbôle de la bêtiſe ;
Une Ville en Piémont ; la fin d'un oremus ;
L'hommage qu'on doit aux vertus ;
Un des fils de Noé ; deux notes de muſique ;
Une ſorte de bled qui croît en Amérique ;
Le grand Dieu des chinois, un petit mot latin ;
Le joli mois des fleurs, un oncle de Jupin,
Ce qui trompe ſouvent, même le plus habile ;
Le lit où le reclus dort en paix & tranquile,
Si la paix habite en ſon cœur.
Adieu, devine, ami Lecteur.

Par une Demoiſelle de cette Ville.

CHARADE.

Mon premier ſur la terre eſt un triſte reptile,
L'ame de tout avare eſt toujours mon dernier :
Dans les jours du printems, la campagne fertile
Préſente le tableau charmant de mon entier.

Par Mr. Pr. de Ka. . . .

Le mot de la Charade du dernier numéro, eſt *Vertu*, où ſe trouvent *ver* & *tu*.

HISTOIRE.

Origine du Pélerinage de Notre-Dame de Bonne-Espérance, près de Valenciennes.

UN Professeur de Réthorique du Collège des Jésuites de Valenciennes, ayant témoigné son étonnement à ses éleves sur ce qu'il n'y avoit aucun pélerinage dans les environs de cette Ville, leur fit entendre qu'il leur étoit peut-être réservé d'en établir un, en l'honneur de la Vierge, comme étant de sa Congrégation ; le cœur des jeunes gens s'enflamma aussi-tôt ; & ils prirent la résolution d'acheter une figure de Vierge, & de la placer dans l'endroit de la petite Forêt de Raismes, qui leur paroîtroit le plus commode pour y offrir leur culte à la Mere de Dieu.

Ils se rendirent à cette Forêt le 5 Août 1625, & l'ayant parcourue, ils s'arrêterent dans un endroit ouvert & essarté, au milieu duquel il y avoit deux beaux chênes : là ils rencontrerent leur Régent qui y étoit venu, soit à dessein, soit par hazard.

Celui-ci, instruit du sujet de leur voyage, leur dit qu'ils ne trouveroient pas d'endroit plus convenable à leur dessein, que celui qu'ils s'étoient choisi ; puisque les approches en étoient aisées ; & qu'éloignés des habitations ils y prieroient avec plus de recueillement.

Persuadés par ces raisons, ils creuserent l'un de ces deux chênes & y placerent la figure de la Vierge.

C'étoit précisément dans le même endroit, dit *Doutreman*, qu'en 1566, les Huguenots avoient commencé ces prêches funestes & séditieux, sources des révoltes qui ont pensé ruiner cette Ville.

Les Jésuites y conduisirent souvent les Écoliers en

troupe : ceux-ci embellirent le lieu, d'abord d'une *ramée* & ensuite d'une Chapelle de bois. La curiosité du peuple fut excitée ; les Communautés Religieuses y vinrent en corps ; & il y eut un tel concours de monde, que dans la premiere année même, on y compta un jour plus de quatre mille personnes.

On rapporte que, dès cette année, il s'y fit plusieurs miracles.

Les Jésuites nommèrent cet endroit *Notre-Dame de Bonne-Espérance* ; & le 5 Août 1626, ils y menerent en ordre, avec croix & confanons, toute la jeunesse confiée à leurs soins ; ils s'arrêterent sur la place de Valenciennes, à la Chapelle de Saint Pierre, où, le Magistrat étant assemblé, le Prévôt leur présenta, au nom du Corps, un grand cierge blanc, & six autres plus petits, pour en faire hommage à la Vierge. Tout le Magistrat se joignit au Cortège jusqu'à la porte de la Ville, & deux Echevins, accompagnés d'un Greffier, le suivirent au lieu de la solemnité.

La même année 1626, le Duc d'Arschot, à qui appartenoit la petite forêt de Raismes, fit construire une Eglise aboutissante au chêne où étoit enchassée l'image de la Vierge : cette Eglise fut consacrée, en 1629, par Paul *Boudot*, Evêque d'Arras. Le frontispice regarde, en ligne droite, le château de Beuvrage, dont le même Duc d'Arschot étoit Seigneur.

Vis-à-vis ce frontispice, est une avenue, qu'il fit percer dans ses bois. Elle est longue de 592 pas, large de 100 pieds & plantée de six rangées d'arbres : sur les deux côtés de cette avenue & derrière le chœur, sont 7 petits oratoires, à distances égales, où sont sculptés les principaux traits de la vie de la Vierge, & ces

oratoires, ont été construits par les libéralités de plusieurs Dames, dont les armes sont au dessus; savoir, la Duchesse d'Arschot, la Princesse d'Epinoy, la Marquise de Treslon, Mademoiselle d'Arschot, la Comtesse de Thiant, la Comtesse de Berlaymont & la Princesse de Ligne.

Depuis, le même Duc d'Arschot, fit bâtir un Couvent, attenant à la même Eglise, & le donna aux Peres Carmes.

Chaque année, le 5 Août, les Ecoliers du Collège de Valenciennes, vont en procession à l'Eglise de *Notre-Dame de Bonne-Espérance*, portant l'Image de la Vierge; il s'arrêtent en la Chapelle de St. Pierre où l'on bénit sept cierges, donnés par le Corps-de-Ville; delà, deux Echevins & un Greffier suivent à pied, jusqu'à l'Eglise de *Bonne-Espérance*, l'Image de la Vierge qu'on dépose dans cette Eglise, jusqu'au Dimanche suivant; & il y a toujours un grand concours de monde.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

BELLES - LETTRES.

OPUSCULES POÉTIQUES, *par Mr. le Ch.er de* Cubieres, *des Académies & Sociétés Royales de Lion, Dijon, Marseille, Rouen, Caën, Hesse-Cassel, nouvelle édition, en 3 vol. in-12*, Paris. 1787, *chez* Cuchet, *rue & hôtel serpente*.

Nota. *D'hennin, Libraire sur la grand'place à Valenciennes, vient de recevoir plusieurs exemplaires de cet Ouvrage, dont nous allons répéter ce que nous en avons dit*, dans un autre papier public.

AMI particulier de *Dorat*, dont il a en quelque sorte recueilli le dernier soupir, *Mr. le Chevalier de Cubieres* a su profiter des conseils de son ami mourant.

Polis tes vers long-tems ; des vers faits avec peine
Avec plaisir sont toujours lus ;

lui écrivoit ce Poëte charmant : c'est ce qu'a fait l'auteur des *Opuscules* : & s'il se laisse encore quelquefois entraîner par cette facilité dangereuse que *Dorat* lui recommandoit d'éviter, on ne s'en apperçoit qu'à la foule des idées qu'il rend, & jamais à la tournure de ses vers. Ils sont légers, piquants & pleins de grace ; on y trouve de la morale sans pédantisme, de l'esprit sans affectation, de la gayeté sans licence.

Le premier volume parut, il y a quelques années ; & les Journaux lui prodiguerent des éloges : les deux derniers nous semblent en mériter davantage. Parmi les morceaux qui doivent fixer l'attention du lecteur, nous citerons une imitation de la troisiéme *Élégie de Tibulle* ; elle commence par ces vers :

» Vous allez voir sans moi Délos & Mithilène.
» O ! mon cher Messala ! m'aimerez-vous toujours ?

ceux qui connoissent l'Élégie latine, conviendront que l'imitateur a su conserver cette expression tendre & mélancolique qui fait aimer le modèle qu'il a choisi. *Milon*, imité de *Gesner*, *l'Idille à l'arbre qui m'est cher*, *Chloé* autre imitation de *Gesner*, *le nouveau Narcisse* conte pastoral, & quantité d'autres pièces, plus jolies les unes que les autres, se font lire avec beaucoup d'intérêt. Quant à celles adressées à Madame la Comtesse de *Beauharnois*, il est facile de voir que l'amitié inspiroit l'Auteur, & que les graces conduisoient ses pinceaux.

Peut-on, dans un autre genre, lire sans la plus vive émotion, les vers intitulés le *tableau* ? C'est celui d'un frere chéri & d'une sœur adorée, que le Poëte a la magie de rendre aussi intéressants pour le lecteur, qu'ils le sont pour lui-même. Enfin, après avoir représenté à Mr. *le Chevalier de Cubieres*, qu'il auroit dû élaguer de son charmant recueil quelques quatrains qui le déparent, nous terminerons cet article par la citation de ces jolis vers, que l'Auteur destine à figurer au bas du portrait de Madame sa mère.

Mere sensible, tendre épouse,
Pleine de vertus & d'appas,
Jamais elle ne fut jalouse
Que du bien qu'elle ne fit pas.

AGRICULTURE.

C'eſt ne pas connoître le foible de l'eſprit humain, que d'oſer entreprendre de détruire un préjugé, ſur-tout s'il eſt accrédité par un long eſpace de tems. On tient comme malgré ſoi à des idées que nos peres nous ont tranſmiſes; & il faut des révolutions étonnantes dans la façon de penſer, pour nous les faire abandonner.

Des perſonnes capables d'étudier la nature, & de dévoiler ſes myſtères, ont travaillé à nous donner des moyens d'améliorer les Terres, & ont prouvé, par des expériences répétées, la ſolidité de leurs méthodes. Cependant on en veut toujours revenir aux anciens uſages.

Ce n'eſt point, comme on l'a prétendu, à l'épuiſement des terres, qu'il faut attribuer les mauvaiſes récoltes que nous faiſons quelquefois; mais plutôt à l'intempérie de l'air, au dérangement des faiſons, au peu de cas que les ſots font de l'Agriculteur, & à l'inattention des Cultivateurs. L'homme ne peut rien contre les deux premières cauſes; mais il eſt des moyens de faire diſparoître les autres. Il faudroit d'abord que la culture des terres ne fut point abandonnée comme elle l'eſt, preſque par-tout, (*excepté dans cette province où les Agriculteurs joignent aux connoiſſances de leur art, les avantages de l'éducation*) à des gens ſtupides & groſſiers, peu capables de réflexions utiles; & qu'enſuite, on excitât l'émulation du cultivateur par des récompenſes proportionnées au produit qu'il auroit retiré de ſes terres.

Le laboureur groſſier ſuit, pas-à-pas, la route que ſes ayeux lui ont tracée; il ne cherche point à connoître la nature du ſol qu'il cultive. Tantôt il le ſurcharge de ſémences, tantôt il ne lui en fournit pas aſſez: trop avide de recueillir, il ne donne aucun repos à la terre, néglige même les engrais les plus néceſſaires; & uſe ainſi tout le fond du terrein. Une autre négligence, qu'on peut lui reprocher, c'eſt de ne point eſſayer quel grain, ou quelle plante, telle ou telle terre eſt le plus en état de porter. Avec une pareille culture, doit on être ſurpris de ne retirer que de foibles récoltes? on accuſe le ſol, & c'eſt à l'impéritie du Cultivateur qu'il faut s'en prendre.

Rien ne le prouve davantage que ce qui eſt arrivé il y a quelques années dans un canton près de *Montargis*. Le terrein des environs de cette Ville, eſt naturellement fort-ſec, & fournit très-peu de pâturages. On avoit conſeillé aux payſans de ſemer du ſain-foin ; mais ils avoient rejetté cet avis, par la raiſon, diſoient-ils, qu'il n'y réuſſiroit pas. Un Seigneur, qui a des terres dans cet endroit, a prouvé le contraire par expérience ; & le ſain-foin qu'il a ſemé y eſt très-bien venu. Pluſieurs habitans ont déjà imité ſon exemple ; & s'il eſt ſuivi dans tout le pays, on pourra y élever des troupeaux avec plus de facilité. Le même Seigneur, contre le ſentiment de tous les laboureurs qu'il avoit conſultés, a eſſayé de ſemer du bled ſur le même terrein, & le ſuccès de cet eſſai a parfaitement couronné ſon attente. On a donc raiſon de regarder l'attachement du cultivateur à la routine de ſes peres, comme une des cauſes qui empêchent de retirer de la terre tout le produit qu'on en pourroit eſpérer.

ANECDOTE.

Un Gentilhomme du Pays d'Artois, dont les terres avoient été ſaiſies par les gens d'affaires du feu *Duc d'Orléans*, Régent du Royaume, plaidoit depuis long-tems contre *Louis Duc d'Orléans*, fils du précédent, célébre par ſes bonnes œuvres ; &, ne pouvant voir l'iſſue de ſon procès, il étoit forcé de vivre dans une eſpèce de pauvreté. Dans cette extrêmité cruelle, il préſente un placet au Prince, ſa partie adverſe, qui n'ayant aucune connoiſſance de cette affaire, accueille avec la plus grande bonté l'infortuné plaideur, & donne des ordres pour que la cauſe ſoit miſe dans huit jours en état d'être rapportée. Le procès ſe juge donc ; & le Prince enchanté de l'avoir perdu veut abſolument payer tous les dépens, auxquels il n'avoit pas été condamné en ſa qualité de Prince du Sang.

On nous fait paſſer d'Aveſnes cette inſcription latine, qu'on lit ſur le mauſolée, érigé dans la Collégiale de cette Ville, en mémoire des deux amis Eſpagnols, dont l'un mourut de chagrin en embraſſant le corps de l'autre, tué au ſiége de la Cappelle. *Voyez le quatrième numéro, de notre Journal page 34.*

Laurentii & Franciſci,
Mortale quod fuit,
Hîc conditur.
Immortale quod ſupereſt,
Votis juva viator,
Et mirare.
Laurentio dum funus amico,
Pius parat Franciſcus,
Eu ipſe cadit.
Ille globo, hic mœrore,
Ille regi, hic amico,
Uterque Deo.
Nunc binos Belgica tellus tegit,
Vitam dedit hiſpana,
Cappella mortem.

LAURENTIUS ET FRANCISCUS
HIC JACENT,
UTERQUE NATIONE HISPANUS,
BELLATOR FORTIS UTERQUE,
ILLE IN CAPPELLÆ FOSSA GLOBO PERIIT,
ALTER ADSTANS ET SOCIO FUNUS PARANS,
PIÈ TRISTITIA SUBITÓ EXPIRAVIT,
TERTIA AUGUSTI.

POÉSIE.

CHANSON.

PARODIE de celle de M. DE BOUFLERS,
O! toi qui n'eus jamais dû naître, &c.

Sur le même Air.

GAge d'un amour qui m'enchante,
Enfant cher & ſi précieux !

Du ſein de la plus tendre amante ;
Je te reçois, je ſuis heureux !
Vis ſans allarmes,
Sèche tes larmes,
Le ciel te deſtine au bonheur :
Par ta naiſſance,
Il récompenſe
Notre pure & conſtante ardeur.
Bien que le préjugé ſévère,
Qui fait un crime de l'amour,
Te diſe que, dans leur colère,
Les Dieux t'ont accordé le jour ;
Vis ſans allarmes, &c.
Si de l'erreur la loi cruelle,
Écarte de toi les honneurs,
La raiſon parle plus haut qu'elle ;
Et couvre ſes vaines clameurs.
Vis ſans allarmes, &c.
Près des talens & du génie,
Que ſont les tréſors ſuperflus ?
Les titres brillants, qu'on envie ;
Sont effacés par les vertus.
A la ſageſſe,
Dès ta jeuneſſe,
Livre ton eſprit & ton cœur :
Que la franchiſe
Soit ta deviſe ;
Et je réponds de ton bonheur.

Par Mr. le Ch.er DE LIMOGES.

CHARADE.

Dans mon premier, *Philis*, vous portez les plaiſirs.
Plus d'un mortel, par mainte extravagance,
Prouve pour mon ſécond ſes avides deſirs ;
Mon tout eſt un fardeau que porte l'indigence.

Le mot de la Charade du dernier numéro, eſt *Verdure*, où ſe trouvent *ver* & *dure*.

Et celui du Logogriphe eſt *Eſtaminet*, où ſe trouvent, *Mans*, *été*, *matines*, *ami*, *aimé*, *étaim*, *âne*, *aſti*, *amen*, *eſtime*, *ſem*, *mi*, *ſi*, *maïs*, *ita*, *mai*, *Titan*, *mine* & *natte*.

HISTOIRE.

Justice mémorable faite à Valenciennes par GUILLAUME *le* BON *en 1336.*

GUILLAUME LE BON, fils de Jean d'Avesne, fut un des plus puissants Princes de son tems.

Il réunissoit les Comtés de Hainaut, de Valenciennes, de Hollande, de Zélande & de Frize; on l'avoit choisi pour Vicaire-genéral de l'Empire; & Philippe VI, Roi de France, lui avoit donné en mariage, Jeanne de Valois, sa sœur.

Ce Prince, après avoir vaincu les Flamands & fait la paix avec eux, par l'entremise de Philippe; s'occupa entierement du bonheur de ses Sujets; Les Historiens disent qu'il fut *doux*, *humain*, *juste & droiturier*, *aimant Dieu & l'Eglise*, *grand fauteur des pauvres & indigens*, ils le nomment *le Maître des Soldats*, *le Gouverneur des Princes*; & ils ajoutent que la renommée de ses vertus étoit répandue par toute la terre.

Ce fut sous le règne de ce grand Prince, que l'injustice d'un Bailli fut punie, d'une manière éclatante & propre à épouvanter tous ceux qui auroient été tentés de l'imiter.

Le Bailli *de Zuyt-Hollant*, près de Dordrecht; après avoir envahi une grande partie des biens d'un pauvre Paysan, son voisin, convoita sa Vache & tenta tous les moyens possibles de se la faire donner.

Le Paysan ne voulut pas s'en défaire, parce qu'elle étoit belle & ~~fertile~~ féconde, & qu'elle lui fournissoit plus de lait que trois autres n'auroient pu faire.

Le Bailli, après avoir employé vainement l'autorité, en vint à des offres, & ensuite à des prieres; mais tout fut inutile: le Paysan répondit qu'il aimeroit mieux qu'on lui demandât sa vie & tout son bien; que cette Vache étoit sa mere nourriciere, & qu'il ne s'en déferoit pas, pour tout l'or du monde.

Cette réponse courouça le Bailli, qui jura que par force, ou autrement, il l'auroit.

La nuit suivante il entra furtivement avec ses Domestiques dans le logis du pauvre Paysan, & lui déroba sa Vache.

Le Villageois, fort affligé, alla demander Justice aux Echevins qui se moquerent de lui. Outré d'une telle injustice, il exhala ses plaintes par-tout le Village, demandant aide & conseil à tout le monde, particulièrement à ses amis.

Plusieurs le consolèrent en l'assurant qu'ils alloient trouver le Bailli, & que certainement il lui rendroit sa Vache. Mais le Bailli inéxorable, répondit qu'il étoit le maître; qu'il ne vouloit pas qu'on lui parlat d'avantage de cette affaire; que s'il entendoit encore quelques plaintes, il feroit tirer le Villageois *par les oreilles hors de sa maison* & le chasseroit du Village.

Cette triste nouvelle acheva d'accabler ce pauvre Paysan: tous ses amis partageant vivement sa peine, il y en eut qui lui conseillèrent de vendre tout ce qu'il avoit & d'aller se plaindre au Comte Guillaume, qui étoit *droit-justicier.*

Le Paysan suivit ce conseil, il vint à Valenciennes au mois d'août 1336; &, y ayant trouvé le Comte, qui y demeuroit. Il se jetta à ses pieds répandant abondamment des larmes, & cria, *justice!*

Le Comte commença par jurer qu'il la lui feroit, fut-ce de fon propre fils s'il étoit coupable ; puis le fit relever & lui demanda la caufe de fon chagrin ? le malheureux raconte, mot-à-mot, fa trifte aventure ; & le Comte, après l'avoir écouté, attentivement, lui dit, *mon amy, demorez icy quelque efpace de temps à mes dépens & je vous jure ma foy que je vous ferai rendre votre vache & avec ce, tous vos defpens & feray telle juftice du Bailly, qu'il en fera mémoire à tousjours.*

En conféquence, il fit écrire auffi-tôt aux Magiftrats de Dordrecht en Hollande, & leur ordonna de lui envoyer le Bailli de Zuyt-Hollant mort ou vif.

La fuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eft de Mr. **DEBAVAY**, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES-LETTRES.

LA VISITE D'ÉTÉ, OU PORTRAITS MODERNES;

Par l'Auteur de Georges Bateman *&* Maria *en deux volumes, traduits de l'Anglois par Mr. de la* Montagne *Auteur de plufieurs ouvrages dramatiques, 2 volumes in 12, chez* Giard, *Md. Libraire fur la grande Place à Valenciennes.*

« Quoique les François, dit l'Auteur de cette tra» duction, foyent très-perfuadés que leur théatre l'em» porte de beaucoup fur celui de leurs rivaux ; quand il » s'agit des romans, ils s'accordent pour déférer la palme » aux Anglois. » Tout en convenant que nos voifins excellent dans le genre du roman, examinons fi celui que Mr. de la *Montagne*, vient de traduire, eft réellement fait pour leur affurer la fupériorité, qu'il veut bien leur accorder.

Conwai, bon époux & tendre père, jouit à la campagne d'un bonheur fans mélange. Adoré de fa femme, chéri de fes vaffaux, il rend heureux tout ce qui l'en-

toure. Cependant Sir *Harry Gaythorne*, son intime ami, marié depuis peu, l'obséde pour le décider à venir passer quelque tems chez-lui, à Londres. *Mathilae*, ou *Milady Conwai*, répugne d'abord à ce voyage; mais trop douce pour contrarier son mari, qui semble impatient de partir, elle consent à l'accompagner. Les voilà donc chez *Lady-Gaythorne*, femme coquette, hautaine, intrigante, ne parlant réellement bien que le jargon des modes pour lesquelles on la consultoit comme un oracle. C'est ainsi qu'en jugerent, dès le premier jour, Sir *Conwai* & sa femme : mais *Lady-Gaythorne*, plus jalouse du bonheur de *Mathilde*, que vraiment amoureuse de *Conwai*, employe auprès de lui, l'art perfide des séductions, & parvient bientôt à l'intéresser au point que son épouse le surprend, un jour, aux pieds de sa rivale. Regrets du mari coupable ; pardon généreux de la femme offensée ; mais aux conditions qu'ils partiroient sur le champ pour leur terre, où Sir *Harry* & *Lady-Gaythorne* les accompagneroient suivant une convention antérieurement faite. A ce voyage est associé Sir *Néedham*, homme d'esprit, froid, caustique & méchant.

Conwai, effrayé des dangers que sa vertu a courus, s'observe quelque tems auprès de *Lady-Gaythorne* ; mais celle-ci fait si bien qu'elle r'allume dans son cœur, des feux qu'il croyoit éteints ; & lui fait violer à la fois, les droits sacrés de l'Hymen & de l'amitié. Cependant *Néedham* a découvert l'intrigue, & *Lady* lui donne un diamant précieux pour l'engager, sans doute, au silence ; mais son attente est trompée, le secrét découvert... & Sir *Harry*, témoin de la perfidie de sa femme & de son ami, part aussi-tôt avec *Néedham*, en laissant néanmoins une lettre pour *Lady-Gaythorne*, de laquelle il se sépare à jamais, & une autre pour *Conwai*, auquel il reproche, mais d'une manière modérée, d'avoir empoisonné le reste de ses jours. Après le départ de son odieuse complice, celui-ci se livre aux remords les plus déchirans, que redoublent encore les soins tendres & empressés de la respectable *Mathilde*. Une fièvre ardente, causée par le désespoir, le force de se mettre au lit ; mais à peine le sommeil a-t-il fermé sa paupière, qu'un songe lui retraçant ses crimes, il s'écrie douloureusement ; *puis-je en paix jouir de l'affection d'une*

épouſe que j'ai offenſée par mon infidélité? & enſuite, comme s'il eut répondu à quelque queſtion, *non, elle n'eſt pas ici . . . elle eſt partie ce matin pour Douvres . . c'eſt à Douvres qu'elle eſt.* Envain le malheureux *Conwai* implore ſon pardon; *Mathilde*, inſtruite de ſes excès, demeure inflexible; &, par une rigueur condamnable ſans doute, le contraint, en quelque ſorte, à s'éloigner d'elle: Mais, reprennant bientôt des ſentimens plus paiſibles, elle voyage toute la nuit pour ſe rendre à *Londres*, dans l'intention de ramener ſon époux & de lui rendre toute ſa tendreſſe. La première perſonne qu'elle rencontre en arrivant, eſt Sir *Harry-Gaythorne*, qui lui apprend que Sir *Néedham*, appellé en duel par *Conwai*, l'a mortellement bleſſé; *Mathilde* vole auprès de ſon mari, qui expire dans ſes bras.

Quoique ce Roman ſoit plein de détails intéreſſants, & que l'Auteur y ait fait agréablement contraſter quelques perſonnages dont nous n'avons rien dit, parce qu'ils ne ſont qu'acceſſoires; on conviendra néanmoins qu'il exiſte une infinité de Romans françois préférables à *la viſite d'été.* En effet, le fond de cet ouvrage eſt ſi peu de choſe, qu'on peut en quatre lignes l'analyſer ainſi -- Deux maris & deux femmes ſe réuniſſent; l'épouſe de l'un, ſéduit le mari de l'autre; celui-ci abandonne ſa femme & fait des reproches à ſon ami, qui, ne pouvant obtenir ſon pardon de la ſienne, s'en ſépare, rencontre l'homme qui a dévoilé ſon intrigue, ſe bat avec lui, & eſt tué.

Au reſte, Mr. de la *Montagne* mérite des éloges par la manière dont il a traduit cette bagatelle, réellement intéreſſante: ſon ſtyle eſt léger, coulant & facile; & l'on n'y remarque point cette gêne qui fatigue le lecteur, dans la plupart de nos traductions.

ANECDOTE.

Un homme*, que ſon eſprit & des circonſtances, les unes heureuſes, les autres malheureuſes, ont rendu fort célébre; étoit fils d'un horloger. Dans une ſociété nombreuſe où il ſe trouvoit; une de ces femmes, que la perte de leurs

* Beaumarchais

charmes aigrissent, & qui s'en dédommagent en tirant sur le prochain, plus ou moins finement, selon qu'elles ont plus ou moins d'esprit, lui présenta une montre à répétition & enrichie de diamans ; en lui disant, *elle ne va plus depuis deux jours* ; voyez, *Monsieur, ce qui l'en empêche : vous devez vous y connoître.* Notre homme la prend ; l'ouvre, & la portant près de ses yeux, comme pour la mieux examiner, la laisse tomber de toute sa hauteur sur le parquet ; Puis, se retournant froidement, *pardon, Madame, dit-il, mon pere m'a toujours assuré, que j'étois trop maladroit, pour le métier d'horloger.*

SPECTACLES.

LA NÉGRESSE,

Opéra en Vaudevilles par MM. RADET & BARRÉ.

DORVAL est échoué dans une Isle, habitée par des Négres, bienfaisans autrefois, mais que la cruauté des Européens a rendus féroces, au point qu'ils ont fait vœu de sacrifier tous ceux qui aborderont dans leur île. *Zilia*, négresse & sa jeune sœur *Zoé*, fournissent pourtant à *Dorval* & à *Frontin* son valet, les moyens d'échapper à cette barbarie, en leur indiquant une retraite, & en leur procurant les choses nécessaires à l'existence. Mais l'amour pénétre bientôt dans le cœur reconnoissant de l'Officier François ; il adore *Zilia*, & en est aimé. Enfin il sauve les jours du Roi de ce canton ; & dés-lors, les siens sont en sûreté ; mais *Zilia* est condamnée par le Conseil de sa nation à être vendue comme esclave, pour en avoir enfreint la loi, en accueillant ces étrangers. Cependant le pere de *Dorval*, arrive dans cet instant, avec un équipage nombreux & bien armé. Touché de la conduite généreuse de *Zilia* envers son fils, il va trouver le Roi, lui propose d'acheter les deux sœurs, les achete en effet ; & permet que *Dorval* épouse *Zilia* quand il sera de retour en Europe.

Tel est le sujet de cet Opéra, dont nous avions omis de parler lors de sa première représentation. Prétendre qu'une pièce de ce genre soit sans défaut, c'est exiger presque

l'impossible ; aussi ne parlerons nous que des choses intéressantes, que celle-ci renferme. Le rôle de *Zilia*, très-bien saisi par Mde *Plaisance*, dont le talent, comme chanteuse, est généralement connu, a beaucoup de naïveté. Celui de *Frontin*, agréablement joué par Mr. *Plaisance*, est réellement comique. Celui de *Dorval*, dans lequel Mr. *Loth* a donné de nouvelles preuves de son goût & de son adresse, est, à la fois, plein de noblesse & de sensibilité.

Il seroit à desirer pourtant qu'il y eût, dans le jeu de cette piece, plus d'ensemble, & que quelques-uns des Acteurs qui y paroissent, fussent plus sûrs de ce qu'ils ont à dire.

Au reste, cette production qu'il ne faut pas juger avec le compas des règles, a paru plaire au public, qui en a vivement applaudi quelques couplets, vraiment ingénieux.

POÉSIE.

L'AMOUR ET L'INTÉRÊT,

ALLÉGORIE.

L'Amour, non cet être fantasque,
Né d'un caprice du moment,
Délire de nos sens, qui trompe sous le masque
De l'honneur & du sentiment,
Mais l'amour pur, franc, loyal & sincère,
Adoré de nos bons ayeux,
Précédé du respect, un jour, quitta les Cieux,
Suivi de l'Estime sa mere.
Tous trois, chez l'aimable *Glycère*,
Venant pour fixer leur séjour,
Trouverent la Prudence auprès de la Bergère.
L'Estime, le Respect, la Prudence & l'Amour,
Doivent être d'intelligence :
Ainsi fut-il, jusqu'au moment
Où, de ce *quatuor* charmant,
Glycère bannit la Prudence ;
Car aussi-tôt la frivole Inconstance,
La visita, d'abord timidement ;
Puis, ayant vu qu'à sa visite,
On sourioit complaisamment ;

Bientôt, chez-elle, ouvertement;
Elle parut; & mit en fuite
L'Eſtime & le Reſpect. Mais l'Amour outragé;
Trop foible pour briſer une chaîne ſi belle,
De la bouche de l'infidelle,
Voulut entendre ſon congé.
Point ne parla *Glycère*: un ſoir, que d'aventure;
Tête-à-tête, dans ſon boudoir,
Le Dieu, ſans aigreur, ſans injure;
Lui parloit de ſon déſeſpoir;
La belle à ſes raiſons parut enfin ſe rendre;
Promit de ne plus recevoir
L'odieuſe Inconſtance : un regard doux & tendre;
Mettoit l'Amour à ſes genoux,
Quand un bruit qui ſe fait entendre,
(Tout eſt ſuſpect en rendez-vous)
Vient le tirer de ſon délire.
Il prête l'oreille avec ſoin,
Et vole où le ſoupçon l'attire :
Derrière un rideau... dans un coin...
(Le croirez-vous beauté ſenſible & généreuſe?)
Il trouve l'Intérêt, cette idole honteuſe,
Qu'adore en ſe cachant, l'homme avide & trompeur!
Plus n'en fallut. Avec horreur,
Fixant l'indigne objet d'une aveugle tendreſſe,
Il fuit, en rappellant les ris;
Et, du boudoir de la traitreſſe,
Il ouvre la porte au *Mépris*.

Par M.r le Ch.er de LIMOGES.

CHARADE.

A votre doigt, ſouvent vous avez mon premier,
Un fruit, *Iris* eſt mon dernier;
Des tréſors d'un beau ſein c'eſt le charmant emblême.
Un Courier quelquefois, par un ordre ſuprême,
Vole comme un éclair, pour porter mon entier.

Par Mr. Prud. de Ka.

Le mot de la Charade du dernier numéro, eſt *Ballot*, où ſe trouvent *bal* & *lot*.

Suite du Numéro précédent.

Le Bailli lui fut amené ; & le Prévôt de Dordrecht, qui étoit son oncle, l'ayant accompagné, le présenta au Comte, de qui il étoit connu. Le Prince demanda au Bailli s'il étoit le Bailli de Zuyt-Hollant, *ouy Sire*, répondit-il, *jusqu'à ce qu'il plaira à votre hauteur* : *comment se porte*, dit le Comte, *le pays de Hollande* : *très-bien*, répondit-il, *très-hault Seigneur & Prince* : *puisque tout va bien*, dit le Comte, *comment vous, quy estes constitué Bailly, avez esté si hardy de desrober la Vache d'un nostre subject.*

A l'instant le Comte fit entrer le Villageois, & demanda au Bailli, s'il ne connoissoit pas cet homme, & s'il ne lui avoit pas pris sa Vache ? le Bailli confondu & se jettant à ses pieds lui répondit, *Puissant Seigneur je suis prest à luy en restituer une aultre pour la sienne* ; hà, dit le Comte, *si vous lui en rendiez une aultre qui ne fust pas si bonne que la sienne estoit, pensez vous avoir satisfait ? non, non, j'en dirai juste jugement*, & il fit retirer les parties.

Ce Prince fit assembler aussitôt son Conseil, & après y avoir rapporté le fait, il tint ce discours, que de la Fontaine nous a transmis. * *Je ne trouve pas bon de juger légerement le Bailli sans entendre les allégations & les preuves de part & d'autre : si je faisois aultrement j'userois de barbare crudélité & tyrannique Puissance, sans modération politicque, quy seroit exemple sur le peuple, digne d'esmouvoir*

* *Antiquités de Valenciennes*, Tom. 2. Chap. 36.

ſedition & tumulte : nos traditions paternelles , anchiennes , légales , commandent que chacun ſoit en ſon cas ouy & qu'il ne ſoit induement condamné.

Le Conſeil ayant approuvé cette réſolution, le Comte fit venir ſon Procureur, & lui commanda de faire inſtruire auſſitôt, & en ſa préſence, le procès du Bailli : dès que le procès fut parachevé, le Comte dit à l'accuſé, *je vous monſtreray que je ſuis voſtre Seigneur & que j'aime juſtice ; & veu que vous eſtes juge ne debviez eſtre larron ne monſtrer mauvais exemple à mes ſubjets , mais reprimer les vices & rendre le droict à chacun : je veuil que ſa Vache lui ſoit rendue & les deſpens qu'il a eûs prins ſur vos biens , & après que voſtre Oncle le Prévoſt de Dordrecht ſera retourné en Hollande donnera à ceſtuy Villageois cent eſcus d'or & pour cette affaire ne lui ſera jamais nul moleſte.*

Cela fait, il demanda au Payſan s'il étoit ſatisfait & celui-ci ayant répondu qu'ouï ; le Comte dit, *mais non pas moi, ni la juſtice.* Il commanda au Prévôt de Dordrecht, de retourner en ſon logis & d'exécuter ce qu'il avoit ordonné , & prononça la peine de mort contre le Bailli, prévaricateur. Après lui avoir fait donner un Confeſſeur , il tira ſon épée de ſon foureau & la donna au bourreau, en lui commandant de trancher auſſitôt la tête au coupable.

L'exécution étant achevée, le Prince manda le Prévôt de Dordrecht, & lui dit, *prenez le Bailli voſtre nepveu & le mettez en ſépulture & gardez-vous bien de commettre telle offence que ne ſoyez pugny de pareille peine.*

Le Payſan eut cent écus d'or, ſomme d'autant plus conſidérable dans ce tems là, que le mencand

de bled, du poid ordinaire de quatre-vingt livres, ne valloit cette année que vingt-ſix deniers tournois : les Échevins, qui avoient refuſé juſtice, furent bannis à perpétuité, & une partie de leurs biens confiſqués.

Comme on faiſoit alors réparer les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, le Prince ordonna de faire tailler, en pierres blanches, une Vache fort groſſe & de la placer au-deſſus des fenêtres, en mémoire de la juſtice qu'il avoit rendue. Elle fut ôtée en 1611, lorſqu'on rebâtit la façade de cet édifice.

Les Hollandois venoient par curioſité en cette Ville, pour y voir la Vache, & ceux qui diſoient y être venus, n'étoient pas crus, s'ils ne l'avoient pas vue.

On conſerve dans l'Hôtel-de-Ville, une large épée à deux tranchans, fort ancienne, qui eſt pendue dans l'auditoire : ne ſeroit-ce pas l'épée qui a ſervi à cette exécution ? le globe terreſtre qui eſt gravé ſur la lame, fait croire à quelques perſonnes qu'elle a appartenu à un Empereur, & on l'attribue à Charlemagne, parce qu'il a demeuré quelque tems en cette Ville, où il a fait quelques-uns de ſes capitulaires : mais le Comte Guillaume étoit Vicaire-général de l'Empire, & il avoit voulu *qu'il fut mémoire à toujours*, de la juſtice qu'il avoit faite. D'ailleurs le globe terreſtre n'appartenoit pas excluſivement aux Empereurs ; pluſieurs de nos Rois le portoient & on en trouva un dans le Tombeau de Childeric, qu'on découvrit à Tournay en 1655.

Cet Article eſt de Mr. Debavay, Avocat-Échevin à Valenciennes.

il faut 1511. elle existait du temps de Guicciardin dont la description des pays bas fut imprimée à Anvers en 1588. voyez cet auteur page 431

BELLES LETTRES.

HISTOIRE DE LOUISE-ANTOINE F.*****

Condamnée à être attachée au carcan, ayant deux chapeaux, comme bigame, à être marquée de la Fleur de lys, & à être conduite à l'Hôpital pour le reste de ses jours, pour s'être mariée avec Mr. le Comte de M***, *Maréchal des Camps & armées du Roi, du vivant de Sr.* F****, *son premier mari. Chez* D'hennin, *Libraire sur la Grand'place à Valenciennes, & chez* Bailly, *rue St. Honoré à Paris.*

DEstiné aux aventures désagréables, *Mr. le Comte de M****, sur lequel l'Europe a long-tems fixé les yeux, dans son affaire contre *les V****, (affaire dont son innocence l'a fait sortir triomphant) vient de se retrouver en scene pour avoir épousé, de bonne foi, *Louise-Antoine F******, dont il ignoroit le premier mariage. L'auteur de l'histoire de cette Aventuriere, la dépeint comme une femme hardie, intrigante & vindicative. Il détaille les ruses & les stratagèmes dont elle a fait usage pour amener Mr. le *Comte de M****, à lui donner la main. Il présente, sous un jour odieux, sa conduite depuis son mariage, tant à l'égard de son époux, qu'envers la famille de cet homme trop confiant. Il fait ressortir avec énergie, dans le tableau des atrocités dont ce monstre s'est rendu coupable, l'Astuce, les pièges & les noirceurs qui l'ont fait arriver à ses fins. La marche de cette histoire révoltante est extrêmement rapide; mais les faits en sont rapportés si naturellement, que le lecteur croit les voir se passer sous ses yeux. Cet ouvrage a de plus le mérite d'indiquer les causes secrettes du Procès, & de dévoiler des choses extraordinaires qu'on auroit peut-être toujours ignorées. On y voit avec bien du plaisir Mr. *de M****, délivré des craintes qui ont dû le tourmenter quoiqu'innocent; & l'abominable artisan de ses peines, dévouée aux rigueurs d'une loi équitable.

Au surplus, le style de l'auteur, a de la facilité, de l'élégance & de la force; & nous croyons que ceux qui se procureront cette histoire en jugeront ainsi que nous.

* le comte de Maurengiés

AGRICULTURE.

On peut regarder, comme moralement impoſſible, dans la pratique, les méthodes propoſées par divers Agriculteurs : quelle entrepriſe en effet, de vouloir renouveller la ſurface de la terre, & de preférer une terre morte, incapable de la moindre production à une terre façonnée par un nombre de ſiécles, & qui aura plus ou moins de rapport, ſelon la Culture qu'elle recevra; mais qui certainement pourra, dès l'inſtant, fournir une récolte ordinaire ? Où le laboureur en ſeroit-il, comment vivroit-il, comment payeroit-il ſes loyers, s'il lui falloit renoncer au produit de la terre, juſqu'à ce qu'elle eut atteint le dégré de perfection, que nos innovateurs veulent lui donner?

Propoſer, par exemple, le renouvellement de la ſurface de la terre, c'eſt indiquer une manière ſure & ſans inconvénient de la rajeunir & de la fertiliſer. Un écrivain moderne, parlant des moyens d'améliorer les terres de la Sologne, s'exprime ainſi : *mettez deſſus ce qui eſt deſſous*. En effet, la terre n'a de vertu nutritive qu'autant qu'elle eſt imprégnée de ſels, qui proviennent, ou des différens engrais qu'on employe, ou des pluyes & des neiges qui ſont remplies d'un nître fécond; mais les plantes conſomment une grande partie de ces ſels; & les grandes ardeurs du ſoleil, ou les pluyes froides en diſſipent le reſte. Une terre forte les conſerve plus long-tems, tandis qu'une terre légère demande, qu'ils ſoient plus ſouvent renouvellés. La ſuperficie de la terre, toujours occupée, doit ſans contredit perdre de ſa fécondité; par conſéquent, il paroît abſolument néceſſaire de prendre le fond qui, n'ayant point travaillé, eſt plus en état d'exciter la fermentation, principe du développement & de la végétation. L'auteur appelle terre morte, celle qu'on tire du fond. Il faut diſtinguer deux terres de fond; celle qui a été long-tems converte par un bâtiment, & celle qu'on va chercher à quatre ou cinq pieds de profondeur dans un terrein découvert.

On peut donner à la premiere le nom de *terre morte*, parce qu'en effet, il faut la laiſſer mûrir à l'air deux ou

trois ans avant que de pouvoir en faire uſage. La raiſon de ſa ſtérilité provient de ce qu'elle n'a pu recevoir les influences de l'air, ni le nître qui ſe trouve dans la plupart des météores aqueux. Il n'en eſt pas de même de la ſeconde terre, qui n'a d'autre couverture qu'une ſuperficie poreuſe, au travers de laquelle les pluyes & l'air, ont pénétré au moins à quatre ou cinq pieds de profondeur. Elle doit donc avoir une partie des ſucs néceſſaires à la végétation, & par conſéquent, ne pas être appellée *terre morte.* Dès la ſeconde année elle ſe trouve en état de porter, & l'on eſt ſur alors d'être récompenſé de ſes peines, en retirant au double le produit, dont on a été privé pendant ſon repos. Le travail d'ailleurs ne doit pas être ſouvent répété, ſur-tout dans les terres fortes : ajoutons qu'il n'eſt pas même néceſſaire de renouveller tout un canton à la fois ; telles ſont les remarques que nous hazardons, & que nous ſoumettons volontiers à l'expérience, comme au ſeul flambeau qui doive nous éclairer.

ANECDOTE.

Ce fut dans le courant du mois de Juin, de l'année 1520, que ſe fit entre *Ardres* & *Guines*, l'entrevue de *François I.* & du Roi d'Angleterre *Henri VIII.* La magnificence de cette aſſemblée n'a point d'exemple dans notre hiſtoire : tous, juſqu'aux valets, étoient vêtus de drap d'or, ce qui donna au lieu de la ſcène le ſurnom de *camp du drap d'or.* Tout ce que l'imagination de ce tems pouvoit enfanter de plus pompeux fut mis en uſage. La deſcription qui nous reſte de ces fêtes magnifiques, rappelle le merveilleux des fééries : feſtin, tournois, muſique, bals, cérémonies d'Egliſe, galanterie chevalereſque, tout ſe réunit pour compléter le charme de cette entrevue. La conduite franche & loyale de *François Premier*, & l'accueil qu'il reçut du Roi d'Angleterre bannirent d'entre ces deux Princes tous ſoupçons d'inimitié. Leur liaiſon & la joye des fêtes les déterminerent à lutter enſemble. L'Hiſtorien de cette entrevue raconte, que le Roi d'Angleterre print le Roi de France par le collet & lui *dict* : mon frere je veux *luicter* avec vous, lui donna une *at-*

trape ou deux, & le Roi de France qui eſt un bon *luicteur* lui donna un tour de *Bretagne*, & le jetta par terre & lui donna un merveilleux *ſault*, & vouloit encore le Roi d'Angleterre *reluicter*, mais tout cela fut rompu. Les Seigneurs ſe réunirent à l'envi pour paroître en cette entrevue avec éclat, tellement, dit *du Bellay*, *que pluſieurs y porterent leurs moulins, leurs forêts & leurs prés ſur leurs épaules.*

ÉVÉNEMENS.

On mande de *Caudry*, Généralité du Haynaut, Subdélégation du *Queſnoy*, que le quatre de ce mois, il y a eu dans ce Village un Incendie très-conſidérable, cauſé par l'imprudence d'un homme qui fumoit. le feu s'eſt communiqué aux bâtimens voiſins, avec tant de rapidité, qu'en peu de tems, quatorze maiſons & onze granges remplies de grains de toutes eſpèces, ont été la proye des flammes; dix-ſept familles ſont réduites à la plus affreuſe miſère. Tandis que, de toutes-parts, on prodigue des ſecours aux malheureux, qui ont ſouffert de l'orage du treize du mois dernier, nous n'aurons pas ſans doute, le chagrin de voir les habitans *du Hainaut & du Cambreſis*, demeurer inſenſibles aux malheurs des incendiés de *Caudry*. On peut remettre en notre *bureau* ce qu'on deſtine à ces *infortunés*; nous nous empreſſerons de le leur faire parvenir.

POÉSIE.

LE ROSSIGNOL ET LE PRINCE.

FABLE.

UN jeune Prince avec ſon Gouverneur,
Se promenoit dans un Bocage,
Et s'ennuyoit, ſuivant l'uſage,
C'eſt le profit de la grandeur.
Un Roſſignol chantoit ſous le feuillage;
Le Prince l'apperçoit & le trouve charmant;
Et comme il étoit Prince, il veut dans le moment
L'attrapper & le mettre en cage;

Mais pour le prendre il fait du bruit ;
Et l'oiseau fuit.
Eh pourquoi, dit alors notre Alteſſe en colère,
Le plus aimable des oiſeaux
ſe tient-il dans les bois, farouche & ſolitaire,
Tandis que mon palais eſt rempli de moineaux ?
C'eſt, lui dit le Mentor, afin de vous inſtruire
De ce qu'un jour vous devez éprouver.
Les ſots ſavent tous ſe produire :
Le mérite ſe cache, il faut l'aller trouver.

Par Mr. de FLORIAN.

ÉNIGME.

Savoir ce que je ſuis, n'eſt pas bien difficile :
J'exiſte, cher lecteur, à la fin d'un beau mois ;
Le ſort au milieu d'Aix, fixa mon domicile,
Et l'on me fait ſervir dans différens emplois.
Le pourrois-tu penſer ? ... l'on me met en muſique,
Et, tandis que toujours je reſte au milieu d'Aix,
Je ſuis en même-tems au centre de l'Afrique ;
L'on ne pourroit, ſans moi, non plus faire la paix,
Et cependant je ſers dans toutes les batailles :
Quoiqu'étant dans Paris, & dans bien d'autres lieux,
Je ſuis au même inſtant habitant de Verſailles,
Enfin je ſuis dans l'air ainſi que dans les Cieux.
En m'admirant, chacun croiroit, s'il m'examine,
Que je ſuis un lutin un eſprit merveilleux :
Point du tout ; l'on me loge au cœur de l'orgueilleux,
Et pour dire le vrai, je fais petite mine.
Je ſuis le plus ſouvent noir, & rarement vert ;
Quand tout eſt menacé d'une affreuſe tempête,
Je ne crains rien pour moi : je ſuis très-bien couvert,
Car l'on me met toujours un bonnet ſur la tête.

Par M. PRUD'*****

Le mot de la Charade du dernier Numéro eſt *Dépêche*, dans lequel ſe trouve *dé & pêche*.

HISTOIRE

De la Seconde Maison de BOURGOGNE, *& comment ses États passerent dans la maison d'Autriche, le 18 Août 1478.*

CHARLES LE HARDI ou le *téméraire*, dernier Prince de la seconde Branche-royale des Ducs de Bourgogne, n'ayant laissé qu'une fille; le Duché de ce nom, & le Comté d'Artois devoient revenir à la couronne de France, *faute d'hoir-mâle.*

Telle est la Loi des appanages : le domaine de la couronne étant inaliénable en France. D'ailleurs, lorsqu'un fief a été réuni à la couronne, il suit à l'avenir les loix fondamentales du Royaume, & ne peut plus *tomber en quenouille.*

Le Comté d'Artois avoit eté réuni à la couronne en 1192, par le mariage de Philippe *Auguste*, avec Isabelle fille de Bauduin Comte de Flandre & de Hainaut; & donné en appanage au mois de Juin 1237, à Robert de France, par le Roi St. Louis, son frere.

Le Duché de Bourgogne étoit échu au Roi Jean, le 21 Septembre 1361, par la mort de Philippe *le Rouvre*, dernier Duc de la première Maison de Bourgogne; mais, trois ans après, ce même Roi Jean l'avoit donné en apanage à Philippe *le Hardi*, son quatrième fils, avec la clause de réversion à la couronne de France, à *defaut d'Héritier-mâle.*

Ce fut à ce Prince que commença la seconde maison de Bourgogne, dont la puissance s'accrut avec chaque génération, & fut rivale de celle de nos Rois. Il épousa à Gand, le 19 Juin 1369, Marguerite Comtesse de Flandre & d'Artois, veuve de Philippe *de Rouvre*, fille unique de Louis III,

Comte de Flandre & d'Artois & de Marguerite de Brabant. Il mourut à Halle en Hainaut en 1404.

Jean *ſans peur*, ſon fils, héritier du Duché de Bourgogne, des Comtés de Flandre, d'Artois & de Bourgogne, épouſa à Cambrai le 12 Avril 1385, Marguérite de Bavière, fille aînée d'*Albert* ou *Aubiers* de Bavière Comte de Hainaut, de Hollande & de Zélande, & fut tué le 10 Septembre 1419, ſur le Pont de Montereau-faut-yonne.

Philippe *le Bon*, fils du précédent, ajouta, aux immenſes poſſeſſions de ſon pere, les Duchés de Brabant, de Lothier, de Luxembourg & de Limbourg; les Comtés de Haynaut, de Valenciennes, de Hollande, de Zélande, de Namur & de Charollois; le Marquiſât du St. Empire & les Seigneuries de Frize, de Salins & de Malines. Il inſtitua l'ordre de la Toiſon d'or à Bruges le 10 Janvier 1430, jour de ſon troiſième mariage avec Iſabelle de Portugal, & mourut le 15 Juin 1467, ne laiſſant qu'un fils nommé Charles, qui étoit le troiſième de ſon dernier mariage avec Iſabelle de Portugal.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

LES AMANS D'AUTREFOIS*;

Par Madame la Comteſſe de Beauharnais. Paris. Couturier, *Imprimeur-Libraire, Quai des Auguſtins. Valenciennes, chez D'hennin, M.d Libraire.*

Ces trois Volumes contiennent un Poëme érotique intitulé, *Alzémir le Grand*; l'Hiſtoire *de Violente*; il eſt *Bien*

---

* Nous ne faiſons que répéter de cet Ouvrage, ce que nous en avons dit ailleurs.

Tems, ou les *Confidences*, conte ; la *Marmote Philosophe* ; le Comte de *Colisan* ; l'Egoïste *corrigé* ; la nouvelle *Folie Anglaise*, & un Recueil de Poésies. On reconnait facilement, dans cet Ouvrage, la plume, l'esprit & les graces de l'aimable Auteur de *Stephanie*. Madame de B. veut-elle, sous le nom d'*Alzémir*, rappeller la mémoire d'un Monarque, célébre par son génie & par ses conquêtes ? son style s'éléve, & sans trop indiquer le héros dont elle retrace les vertus & les faiblesses, elle fait, dès le commencement de son Poëme, mettre le Lecteur dans sa confidence.

...... Le plus aimable des génies, dit-elle, « régnait » sur les autres & sur l'univers entier. On l'appelloit *Alzemir le Grand*. Les vœux unanimes l'avaient élevé à la » puissance suprême ; il y était maintenu par des droits, &, » ce qui vaut mieux, par des qualités sublimes & des » agrémens, dont la nature semblait n'avoir été si avare, » que pour les lui prodiguer tous. La dignité de sa dé- » marche, de son maintien, de ses discours, en imposait » encore plus que son rang. Il avait l'air de Mars, une » taille haute, légère & majestueuse ; & il aurait eu les » traits de l'Amour, si ce Dieu étoit moins enfant. Mais, » quoique sa beauté fût mâle & héroïque, elle était si tou- » chante, qu'elle attirait les cœurs autant que les regards.

Il n'est personne qui ne reconnaisse, à ces traits, le Prince que Madame de B. ne nomme point ; & quelques rapprochemens qu'on ne peut s'empêcher de faire, en lisant ce Poëme, écrit d'un style pur, noble, & relatif au sujet, ne laissent plus de doute sur l'intention de l'Auteur.

Dans l'Histoire de *Violente* (on pourrait l'appeller le Triomphe de l'amour & de la constance,) Madame de B., remplie du sujet qu'elle traite, embrâse le Lecteur, tant la plume est brûlante. Un revers, fait pour accabler *Violente* & *Octave*, la conduit à une réflexion morale exprimée de la manière la plus forte. » Hélas ! dit-elle, pourquoi l'inhu- » maine fortune se lasse-t-elle aussi du bonheur des Amans ? » En vain se flatte-t-on de la fixer ; au hazard elle accorde » & refuse ses bienfaits. Si elle se dévoue, c'est à des in- » grats. Les cœurs les plus reconnaissans sont ceux qu'elle » se plaît à désespérer, ... faire répandre des pleurs, voilà » ses plaisirs.....

Au reſte, toutes les pièces contenues dans ce Recueil, nous ont paru également bien faites, chacune dans ſon genre. Philoſophie, morale, leçons de ſageſſe, tout s'y trouve; & nous regrettons que les bornes de *notre feuille*, ne nous permettent pas de faire, par d'autres citations, partager le plaiſir que nous a procuré la lecture de cet Ouvrage.

Nous ne terminerons pas cependant ſans ajouter que les Poéſies de Madame de *Beauharnais* ſont auſſi intéreſſantes que ſa Proſe.

ADMINISTRATION.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui fixe, au premier Mai prochain, la tenue des États Généraux du Royaume, & ſuſpend, juſqu'à cette époque, le rétabliſſement de la Cour Plénière. *Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État du Roi, du 8 Août 1788.*

Dans le Préambule de cet Arrêt, Sa Majeſté fait, paternellement à ſes ſujets, le détail des raiſons qui déterminent ſa conduite, tant pour l'époque fixe de la tenue des États Généraux, que pour la ſuſpenſion du rétabliſſement de la *Cour Plénière*: & après avoir déclaré qu'elle demeurera fidelle au ſyſtême, dont l'intérêt public, encore plus que celui de ſon autorité, ne lui permet pas de s'écarter; & qu'elle ne tolérera pas qu'aucuns Corps particuliers tranſgreſſent les bornes qui leur ſont preſcrites, en même-tems qu'elle ſe plaira à remettre la nation dans l'entier exercice de tous les droits qui lui appartiennent, Sa Majeſté prononce ainſi. Le Roi étant en son Conseil, a déclaré & déclare que les États-Généraux de ſon Royaume ſeront aſſemblés au premier Mai prochain, dans le lieu qui ſera, à cet effet, déterminé par Sa Majeſté. Ordonne de nouveau, Sa Majeſté, que les réſultats qu'Elle a demandés par l'Arrêt du 5 Juillet dernier, lui ſoient remis au plus tard, au terme preſcrit par ledit Arrêt, pour être, auſſi-tôt après ladite remiſe, expédiées les lettres de convocation néceſſaires; & juſques à ce que leſdits États ſoient aſſemblés, Sa Majeſté a ſuſpendu & ſuſpend le rétabliſſement de la *Cour Plénière*, ordonné par l'Édit du mois de Mai dernier. Or-

donne aussi Sa Majesté, que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché dans tout le Royaume. Enjoint au Sieur Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris, & aux Sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, d'y tenir la main. FAIT au Conseil d'État du Roi, SA MAJESTÉ y étant, tenu à Versailles, le huit Août mil sept cent quatre-vingt-huit.

VARIÉTÉS.

TRIOMPHE DE L'AMOUR sur la Coquetterie.

COmme un foible enfant qu'elle protège, Chloé, prend l'amour sur ses genoux, badine avec son arc, se joue avec ses traits, coupe l'extrémité de ses ailes, & lui lie les mains avec des fleurs. Tandis qu'elle l'approche de son sein, qu'elle l'écoute, qu'elle lui sourit, un charme involontaire la fait, tout-à-coup, le presser dans ses bras, & déja l'amour est dans son cœur... elle n'ose encore s'avouer qu'elle aime, elle commence à penser qu'il est doux d'aimer. Tous ces Amans qu'elle traînoit en triomphe à sa suite, elle se sent plus d'envie de les écarter, qu'elle n'eut de plaisir à les attirer. Il en est un, sur qui ses yeux se portent sans cesse, dont ils se détournent toujours. On diroit quelquefois qu'elle s'apperçoit à peine de sa présence, mais il n'a rien fait qu'elle n'ait vu. S'il parle, elle ne paroît point l'écoûter, mais il n'a rien dit qu'elle n'ait entendu; lui parle-t'elle, ? sa voix dévient plus timide, ses expressions plus animées. Va-t'elle au spectacle, est il le moins en vue? il est pourtant le premier qu'elle y voit, & quoique son nom soit toujours le dernier qu'elle prononce, les sentimens de son cœur, ne sont plus ignorés que d'elle. Ils ont été dévoilés par-tout ce qu'elle a fait pour les cacher; ils se sont irrités par-tout ce qu'elle a fait pour les éteindre Elle est triste, mais sa tristesse, est un des charmes de l'amour. Elle cesse enfin d'être coquette, à mesure qu'elle devient sensible, & semble n'avoir tendu perpétuellement des pièges que pour y tomber elle-même.

M. DESM.

ANECDOTE.

Le Poëte *des Cazeaux*, étoit un homme ſot & vain, & annonçant beaucoup de diſpoſitions à être myſtifié. Quelqu'un ſe plaignoit un jour, dans le foyer de la Comédie Françoiſe, de ce que la Tragédie de *Cromwel*, que *Crébillon* avoit promiſe depuis long-tems ne paroiſſoit pas. Eh ! dit le facétieux *Armand*, en montrant *des Cazeaux*, ſi Monſieur vouloit, ce ſujet-là ne tarderoit pas à paroître ſur notre ſcène — pourquoi pas, répondit en ſe rengorgeant le Poëte ? on pourroit traiter ce ſujet tout comme un autre, & s'en tirer un peu plus vite.

Quelques jours après, *des Cazeaux*, tirant à part ſon Admirateur, *Armand* : tenez dit-il, voici mon premier acte. Jugez du ton que j'y prends, & que je ſoutiendrai, par ces deux vers de mon premier monologue..

Barbare nation, dont les ſanglans ciſeaux,
Coupent la tête aux Rois, & la queue aux chevaux.

SPECTACLES.

Mr. DE St. CHARLES, ou L'HOMME COMME IL Y EN A PEU, Comédie.

A La ſuite d'une quérelle de jalouſie, *Roſalie* a congédié *Lucidor* ſon Amant, & d'après cette rupture, *Dartimont*, vieux militaire, oncle de *Roſalie*, a écrit à *Saint Charles*, ſon ancien ami, pour lui propoſer la main de ſa nièce, & de ſon conſentement. Sur ces entrefaites arrive *Lucidor*, qui, pour intriguer & ramener ſon Amante, feint d'être ſur le point d'aller contracter avec une *Blonde, de Toulouſe*, un mariage ménagé par Mr. de *St. Charles*; mais celui-ci, qui ſurvient, découvre, ſans le vouloir, la ſupercherie, & déſeſpère *Lucidor*, en lui apprenant que le but de ſon voyage eſt d'épouſer *Roſalie.* Cépendant il eſt inſtruit des anciens engagemens de ſa future, & fait tout ce qu'il peut pour la dégoûter, en lui oppoſant ſon âge, & en exagérant ſes infirmités. C'eſt dans cet inſtant qu'on lui apporte une lettre de *Lucidor*, par laquelle il lui apprend qu'il a toujours *la foibleſſe d'aimer Roſalie*; & cette lettre eſt lue par *Roſalie* elle-même, infiniment choquée

de chaque expreſſion, & ſur-tout du mot *foibleſſe*. Enfin, après un cartel plaiſant, entre les deux Rivaux, les Amans mis en ſcène ſe brouillent de plus belle, & l'amour propre de *Roſalie*, l'emportant ſur l'amour, elle ſigne ſon contrat de mariage avec *St. Charles*, plutôt que de pardonner à *Lucidor*: mais à peine a-t-elle ſigné qu'elle s'évanouit : auſſi-tôt le contrat eſt déchiré ; & *après quelques façons encore*, elle ſe décide à épouſer ſon Amant.

Cette Pièce, qui a joui, en cette Ville, d'un ſuccès plus brillant, peut-être, que celui de la *Métromanie*, n'eſt cependant qu'une de ces farces, qu'il ſeroit très dangereux de reproduire ſouvent ſur la ſcène, principalement en Province, où l'on n'eſt pas à même de trouver un correctif aux principes de mauvais goût, que cette production renferme ; car quoiqu'elle pétille d'eſprit, qu'elle ait même ce *vis comica*, qui excite le rire, on eſt forcé de convenir, que des équivoques indécentes, & des tirades, du plus mauvais ton, déparent cette bagatelle, qu'on pourroit rendre intéreſſante en la *purifiant*.

L'Auteur d'ailleurs n'a-t-il pas manqué le but qu'il s'eſt propoſé. Son intention n'étoit ſans doute que de peindre une femme ſenſible, piquée contre ſon amant ; & nous ne voyons en *Roſalie*, qu'un amour propre exceſſif, qui s'exhale en ironies ; de manière, qu'elle paroît plus affectée d'une expreſſion qui la choque, que du chagrin de perdre ce qu'elle aime ; & l'excès où elle ſe porte, en ſignant ſon contrat de mariage avec *St. Charles*, révolte le Spectateur ; & ſemble prouver qu'elle a la tête fort chaude & le cœur très-froid, Le véritable amour eſt tracaſſier, mais il aime *les raccommodemens*.

Au reſte, nous croyons impoſſible de jouer le rôle de *St. Charles*, avec plus de gaieté, de vérité, & de talent, que Mr. *Chazel pére*; celui de *Roſalie*, confié à M.lle *Paulin*, a été rendu avec la ſenſibilité & la Nobleſſe dont il eſt ſuſceptible. Dans celui d'*Honorine*, M.de *Chazel* a donné de nouvelles preuves de ſon talent connu ; & quoique Mr. *Preſſigny* n'ait, peut-être, pas ſaiſi la véritable intention de l'Auteur dans le rôle de *Marin*; il a ſoutenu, avec beaucoup d'intérêt, le caractère qu'il lui a donné. Enfin on ne joue pas avec plus d'enſemble ; ce qui prouve, que tous

les Acteurs, qui ont paru dans cette pièce, y étoient placés suivant l'emploi qui leur convient.

LA RUPTURE.

On se lasse de tout, mon aimable *Glicère* :
Ce qui nous séduit le matin
Finit, le soir, par nous déplaire;
Ainsi l'a voulu le destin;
Hélas! je ne saurois qu'y faire.

Quand je t'ai dit: je *t'aimerai toujours*;
Je le croyois; mon cœur étoit sincère.
Mais si, dans ce moment, j'éprouve le contraire;
Je dois l'avouer sans détours :
Hélas! je ne saurois qu'y faire.

Tu conserves encor tes graces, tes beaux yeux;
La beauté que mon cœur aujourd'hui te préfère,
Est moins belle, peut-être, & pourtant me plaît mieux :
Hélas! je ne saurois qu'y faire.

La Sultane du jour, hautaine, singulière,
Veut que nos cœurs soient désunis.
Ta perte est, du traité, le grand préliminaire.
Je l'aime avec fureur; pourrais-je lui déplaire?
Si ses faveurs sont à ce prix,
Hélas! je ne saurois qu'y faire.

Souffre donc, sans vapeurs, mon cruel changement.
Eh? que fait-on? un heureux coup de vent
Peut bien, un jour, nous rejoindre à Cythere :
En attendant, pour te distraire,
Crois-moi, fais choix d'un autre amant,
L'avis est bon; mais s'il ne peut te plaire...
Hélas! je ne saurois qu'y faire.

Par Mr. Desrons de St. Eugène.

LOGOGRIPHE.

Pour guérir mes cinq pieds, on dit qu'il faut bien boire,
Sans chef, j'offre un Auteur célébre pour l'histoire.

Par Mr. de Charly.

L'Énigme du dernier numéro, est la lettre *i*.

Suite du Numéro précédent.

Charles que les Historiens nomment *le Hardi* & *le téméraire*, connu, du vivant de son pere, sous le nom de Comte de *Charollois*, accrut encore la puissance de sa maison. Il fit la guerre, avec succès, au Roi Louis XI, dont il traversa tous les desseins, & qu'il obligea à lui céder, par le traité de *Conflans*, en 1465, toutes les Villes qu'il avoit sur la *Somme*, avec les Comtés de *Guisne*, de *Boulogne* & de *Ponthieu*; rachetables seulement après sa mort pour deux cent mille écus: Charles n'avoit que vingt-deux ans lorsqu'il fit ce traité, & n'étoit encore que Comte de *Charollois*. Huit ans après, Arnould Duc de Gueldres l'institua son héritier à l'exclusion de son fils.

Ebloui par tant de succès, il forma le projet de faire ériger ses Etats en Royaume, sous le titre de Royaume de *Bourgogne*; & envahit, à cet effet, le Duché de Lorraine, qui lui étoit nécessaire pour joindre les Pays-bas, aux Duché & Comté de Bourgogne.

Une pareille injustice indisposa les Puissances voisines, qui fournirent des secours à Réné II, Duc de Lorraine, pour le remettre en possession de ses Etats: il reprit sa Ville de Nancy; &, en deux batailles, il détruisit toutes les forces de la maison de Bourgogne, qui fut abandonnée par ses alliés.

Charles ayant rassemblé une armée de quatre mille hommes, vint pour reprendre Nancy, au milieu de l'hiver, & s'étant obstiné au siége de cette place, il y fut tué le 5 Janvier 1477, par la trahison du Comte de Campobasse, Napolitain, son confident.

Réné eut la générosité de faire faire de magnifiques obséques à son plus grand ennemi.

En lui finit la seconde branche-Royale des Ducs de Bourgogne, qui avoit subsisté près de cent treize ans, sous quatre Princes, & qui, parvenue rapidement au plus haut degré de gloire, de grandeur & de richesse, promettoit de devenir la plus puissante Maison de l'Univers.

Charles *le téméraire* ne laissoit qu'une fille, (Marie de Bourgogne) âgée de dix-neuf ans, qu'il avoit eue d'Isabelle de Bourbon, sa seconde femme. Louis XI, Roi de France, pouvoit la demander en mariage pour le Dauphin son fils, & la faire élever en France jusqu'à ce qu'il fut en âge de l'épouser; il dépendoit également de lui, de la donner à Charles d'Orléans, Comte d'Angoulesme, que cette Princesse aimoit, & qui fut pere de François I.er: par-là, tout l'héritage de la maison de Bourgogne, auroit été uni au Royaume de France; mais il haïssoit trop cette maison de Bourgogne, & il ne pouvoit oublier l'affront que le Duc Charles lui avoit fait à Péronne, lorsqu'il le retint prisonnier & qu'il le contraignit à l'accompagner à la guerre qu'il faisoit aux Liégeois alliés de Louis XI.

Il crut qu'il lui seroit aisé de rejoindre à la Couronne tous les Fiefs qui en relevoient, & d'affoiblir tellement la fille de son ennemi, qu'il n'auroit plus rien à en craindre.

Dans ces vues, il envoya en Bourgogne, une armée qui lui soumit tout ce Duché: & s'étant avancé lui-même, vers la Picardie, à la tête d'une autre armée; Péronne & le Comté de Ponthieu, vaincus par les présens, plutôt que par les armes, reconnurent son autorité.

Le Roi étoit encore à Péronne, lorſqu'il y arriva des Ambaſſadeurs de Marie de Bourgogne, qui lui demandoit la paix, & lui offroit toute obéiſſance & ſon mariage avec le Dauphin.

Sans accepter ni refuſer ces offres, il repréſenta que le plus grand acheminement à la paix, étoit de lui reſtituer les Terres relevant de la Couronne & le Comté d'Artois, qui lui revenoient inconteſtablement; & de commencer par délier Philippe de Crevecœur Deſquerdes, qui avoit le commandement d'Arras, du ferment de fidélité qu'il avoit fait à la maiſon de Bourgogne: ce qui lui fut accordé.

Mais bien-tôt Deſquerdes, qui avoit traité ſecretement avec le Roi, lui fit rendre encore Heſdin, Boulogne & Cambray.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

Diſcours ſur la prééminence & l'utilité de la Chirurgie, prononcé par M. Brambilla, *Chevalier du S. E. R., premier Chirurgien de S. M., à l'ouverture de l'Académie Impériale de* Chirurgie-Médecine, *fondée à Vienne par S. M. Joſeph II, & traduit du Latin par M. Linguet. A Bruxelles, & ſe trouve à Paris, chez Royez Libraire, Quai des Auguſtins, & à Valenciennes chez* D'hennin.

Dans un Avertiſſement, qui précède la traduction de cet Ouvrage, M. Linguet fait, lui-même, l'eloge de la *Chirurgie*, & lui donne le pas, comme plus ancienne & plus utile, ſur la Médecine diététique. Il ſe plaint de ce qu'en France, les Médecins ſe ſont, de tout tems, intrigués pour avilir un Art honoré en quelque ſorte, dès l'origine des ſciences, par les écrits *d'Ambroiſe Paré*. Il rapporte à ce ſujet, quelques lettres de *Guy-Patin*, qui paſſoit, ſous le règne de Louis XIII, & même ſous celui de Louis XIV, pour un des plus beaux eſprits & des plus agréables railleurs de ſon tems. Ces

lettres font mention d'une Cause plaidée en la Grand' Chambre du Parlement de Paris, entre les Médecins & les Chirurgiens, sur la demande que formoient ces derniers, qu'il leur fût permis de porter la robe & le bonnet. M. Linguet fait remarquer avec quel dédain le Médecin parle de ses adversaires, qu'il ne rougit point d'appeller des *laquais bottés*, & combien les turlupinades qu'il prodigue à des gens considérés & dignes de l'être, sont dégoutantes & méprisables. Il passe ensuite à l'établissement de l'Académie Impériale de *Chirurgie-Médecine*, fondée à Vienne par l'Empereur, & met en comparaison le degré de gloire auquel ce Souverain vient de faire monter la *Chirurgie* dans ses Etats, avec cette espèce d'assujétissement dans lequel elle languit encore en France & en Angleterre.

Quant au discours de M. Brambilla, il est écrit avec énergie, & les faits comme les idées qu'il présente, nous ont paru de la plus grande exactitude. Après avoir démontré d'une manière incontestable l'ancienneté de l'Art qu'il professe, M. Brambilla dit, pour en prouver l'utilité & la prééminence : -- » C'est aux braves défenseurs de l'Etat » sur-tout; c'est à ces Soldats qui devoient leur existence au » soutien des Empires, qu'il faudroit demander à quel rang, » dans l'ordre des sciences utiles, on doit placer la *Chirurgie*. » Balanceroient-ils à lui assurer unanimement le premier ? » Dans les maladies ordinaires, elle est leur seule ressource: » mais pour sentir les obligations qu'ils lui ont, c'est sur le » champ de bataille qu'il faut la suivre. C'est-là qu'on la » verra porter partout l'espoir & la vie, arracher à la mort » ses victimes; conserver, pour jouir de la victoire, les hé» ros qui l'ont payée de leur sang; & pour tout dire, établir » sur cette scène même de carnage le triomphe de la *bienfai» sance & de l'humanité.*

POLICE.

LETTRE *à Mr. le Rédacteur du Journal du Hainaut.*

MONSIEUR,

J'Ai vu, dans l'un des derniers numéros de votre *Journal*, que l'on vous fait toujours le reproche de ne pas donner

de nouvelles, quoique vous ne vous y soyez point engagé par votre *prospectus*, & quoique vous sachiez suppléer, par des choses intéressantes, à l'article *politique* qui vous est interdit : mais, comme tout ce qui doit concourir à la sûreté du pays, auquel vous sacrifiez vos talens, ne peut vous être indifférent; je vais vous faire part d'une observation, qui doit, si elle empêche l'accident que j'ai craint, intéresser davantage les habitans de cette Ville, que si vous leur annonciez la victoire ou la défaite de l'armée des Turcs.

Je me promenois dernièrement, vers les trois heures & demie, sur le rempart, entre la porte de Notre-Dame & celle de Cambray, lorsque j'entendis partir d'un jardin attenant à ce rempart, vis-à-vis le magasin à poudre, un coup de fusil : ma première réflexion ne porta, je l'avoue, que sur la témérité qu'il y avoit à tirer, malgré la défense, aussi près des remparts d'une Ville de guerre; mais qu'elle fut ma surprise, lorsqu'en approchant du magasin, je vis au moins deux cents tonneaux de poudre, qu'on relioit à si peu de distance du jardin où l'on avoit tiré, qu'un morceau de papier enflammé tombant sur une traînée de poudre, provenant de ces tonneaux, pouvoit faire sauter la Ville, en tout ou partie? Je conviens que la frayeur me saisit, & que de crainte d'être un des premiers pris, si l'on s'avisoit de lâcher un second coup, je gagnai promptement au pied. Ne pourriez vous point, Monsieur, par la voye de votre *Journal*, engager ces tireurs indiscrets à faire grace aux moineaux & aux hirondelles, pendant le peu de tems qu'on travaille aux barils de poudre.

J'ai l'honneur d'être &c. S. *Abonné*.

TRAIT DE RECONNOISSANCE.

GABRIEL P**, né en Normandie, dans un Village près de Louviers, de parens d'une probité épurée, mais très-pauvres, reçut dans son enfance des secours de Mr. de B**, Gentilhomme de ce Village. Parvenu à l'âge du travail, il entra au service de Mr. de B**, qui le recommanda à ses enfans, à l'instant de sa mort. *Gabriel*

s'en fit aimer, en les servant fidèlement & avec zèle, jusqu'à l'instant où, à force de démarches auprès d'un de ses parens, établi richement dans une Province éloignée, ils en eussent obtenu qu'il prendroit soin de ce jeune homme. Il partit donc, & plût d'abord à son vieux Protecteur, qui le nomma son Légataire. Sage & laborieux, *Gabriel* fit des entreprises qui lui réussirent, épousa une femme qui lui donna du bien, & sa fortune s'accrut de jour en jour. Il y avoit trente-cinq ans, au moins, qu'occupé de son ménage, distrait par ses affaires, il avoit cessé toute relation avec MM. de B, quand le hazard lui fit découvrir qu'un jeune homme de ce nom, trainoit dans la même Ville, une vie malheureuse & indigente; (c'étoit le fils d'un cadet mort sans fortune.) *Gabriel*, vole à son réduit, & s'écrie avec le transport de la reconnoissance, venez, Monsieur, venez habiter ma maison, rien ne vous y manquera! c'est à votre respectable ayeul, c'est à votre digne pere, à MM. vos oncles, que je dois le principe de ma fortune; il est juste que vous la partagiez, — commandez, commandez chez-moi, vous en avez bien le droit. *Gabriel* ne s'en tint pas là, il avoit des amis, des protecteurs, il les fit agir en faveur du jeune de B**, qui obtint un emploi très-lucratif, se maria richement, & fut heureux. *PARVENUS INGRATS, QU'ELLE LEÇON POUR VOUS!*

MORALITÉ.

L'on peut supporter sans dégoût, la vue d'une Paysanne. Ce morceau de toile grossiere qui couvre sa tête; cette chevelure mal soignée qui tombe éparse sur ses joues; ces haillons troués qui la vétissent à demi; ce mauvais cotillon qui ne va pas à la moitié de ses jambes; ces pieds nuds & meurtris... C'est l'image d'un état que je respecte; c'est l'ensemble des disgraces d'une condition nécessaire & malheureuse que je plains; mais mon cœur se soulève &, malgré l'atmosphère parfumé qui la suit; j'éloigne mes pas, je détourne mes regards de cette Courtisanne, dont la coëffure de point, & les manchettes déchirées, les bas de soye sales, & la chaussure usée, me montrent la misère du jour associée à l'opulence de la veille.

ANECDOTE.

Un Souffleur d'une Troupe de Province, s'avisa de débuter au Théatre par le Rôle *d'Oreste*, dans *Iphigenie*. A l'instant *des fureurs*, notre homme mugit, fait des contorsions effroyables, parcourt en deux pas tout le théatre; si bien que perdant de vue le malheureux trou qu'il devoit connoitre mieux qu'un autre, il s'y précipite, & le public de rire, d'applaudir & de crier *bis*! Messieurs, dit froidement l'Acteur qui jouoit Pilade, daignez excuser mon ami, vous voyez que, *si trop d'ardeur le fait sortir des bornes, il y rentre aussi-tôt.*

Le Mouton qui se fait loup.

Fable.

Guillot & ses deux chiens avoient occis un loup.
D'abord on s'applaudit d'avoir fait ce beau coup,
Puis après on l'écorche, & puis vîte, au village,
Guillot s'en va chercher du foin,
Pour l'empailler, suivant l'usage.
Les moutons, peuple sans courage,
N'osent regarder que de loin
L'ennemi mort. Robin est le seul que j'excepte:
Robin de son berger le Mouton favori,
Moins que tous les autres inepte,
Promene sur le loup un regard aguerri:
(De la peur il s'étoit guéri
En restant auprès de son maître
Tandis qu'il écorchoit le mangeur de moutons.)
La frayeur de ses compagnons,
A mon hardi robin, fait naître
Le desir de s'en amuser:
De la peau du mort il s'habille,
Comme un vrai loup cherche à ruser,
Avance à petits pas; le troupeau s'éparpille,
S'enfuit, s'arrête, écoute, & de nouveau s'enfuit.
Le faux loup rit sous cape, & prend un long circuit,
Comme pour les pousser du côté du bocage.
Plus les moutons ont peur, plus robin s'encourage;
Peut-être parvint-il à se croire un vrai loup,

Cela se peut : j'ai vu des poltrons, & beaucoup ;
Qui se croyoient vaillants, tout autant que Pompée ;
Lorsque des villageois redoutoient leur épée,
Et qui dans un combat.... bref, il ne manque rien
A cette scène, hors un chien.
Il en arrive deux ; & ce couple est le même
Par qui le défunt loup vient d'être mis à mort.
Robin, qui les connoit, maudit son stratagême ;
Pour sa peau tremble, & n'a pas tort.
A travers champs il prend la fuite.
Les chiens courent après ; le berger les excite
Des mains & de la voix - robin est bien-tôt joint ;
A belles dents, & de bonne manière,
On vous l'engueule par derrière.
Heureusement que son pourpoint
N'avoit bouton ni boutonnière,
Et qu'à son dos il ne tint point.
Robin à bon compte en fut quitte :
Il en fut quitte pour la peur,
Et pour ce beau sermon que lui fit son pasteur ;
» Mouton qui se fait loup mérite
» D'être étranglé comme un voleur.
Enfans ! souvenez-vous qu'il faut que l'innocence
Evite d'un méchant jusques à l'apparence.

Par Mr. l'Abbé LE MONNIER.

LOGOGRIPHE.

Tout périt, cher Lecteur ; tout passe d'âge en âge ;
Je ne crains point du tems le funeste ravage ;
Je ne crains point la mort, & je ne puis finir.
L'homme envain me poursuit ; il ne peut m'obtenir.
Cherche, en mes onze pieds, un animal immonde ;
Un métal éclattant, qui coute cher au monde ;
Un fléau destructeur, un nom cher au Persan,
Un mot, pour notre cœur, toujours intéressant ;
Un sentiment bien doux, une fin redoutée,
Par ses vins liquoreux une île renommée,
Une Ville où César périt d'un coup fatal,
Un palais de nos Rois, sur mer un général,
Le résultat heureux, de l'industrie humaine,
Ce qu'en ses fabliaux a semé la Fontaine. *Par Mr. F.*

Le mot du Logogriphe du dernier numéro est *R-hume.*

HISTOIRE

Suite du Numéro précédent.

Louis XI, ayant pris, en peu de tems, & sans coup férir presque tout le Comté d'Artois, envoya son armée dans la Flandre, le Haynaut & le Tournésis : à l'approche de ses troupes, Orchies, St. Amand, Tournay, Bouchain, le Quesnoy, Condé, Bavay, Maubeuge, Avesnes & Landrecies passèrent sous son obéissance, la plupart de ces Villes étant vendues ou abandonnées lâchement par ceux qui y commandoient. Condé soutint cependant plusieurs assauts, & ne se rendit qu'à la force.

La rapidité de ses conquêtes fit craindre à la Princesse Marie, que le Roi n'envahît tous ses Etats, elle se recommanda à la fidélité des Bourgeois de Valenciennes, qui jurèrent de ne l'abandonner jamais, & se mirent en état de soutenir un siége.

A cet effet, ils appellerent à leur secours la Noblesse du Pays, firent venir des troupes étrangères, qu'ils entretinrent à leurs dépens, brûlerent leurs fauxbourgs, masquèrent plusieurs de leurs portes, qui n'étoient pas en état de défense, & prirent les armes.

Ces précautions ne furent pas inutiles : le Comte de Dampmartin & le Seigneur d'Albret se présentèrent devant la Ville, avec une nombreuse armée, le Mardi de Pâques 1477 ; mais Philippe de Ravestein, fils du Duc de Clèves & le Seigneur de Ligne, qui commandoient dans cette Place, étant sortis, à la tête de la garnison & de la bourgeoisie,

défirent les affiégeants, & les obligerent à fe retirer à Solefmes en Cambrefis.

Deux jours après, les Bourgeois, commandés par Antoine de Lannoy, Seigneur de Maingoval, qu'ils avoient choifi pour leur Capitaine, & accompagnés des Seigneurs d'Egmont, de Berghes, d'Aymeries, de Boffu, de Barbençon, de la Hovarderie & de Salzard, fortirent en force; & marchèrent à Solefmes, pour y furprendre les ennemis dans leur camp; mais ceux-ci, informés de leur marche, s'étoient retirés.

Les François fe préfentèrent encore plufieurs fois, & furent toujours repouffés.

Louis XI, défefpérant alors de conquérir cette Ville, tenta la voie de la négociation, qui ne lui manquoit prefque jamais. Il fit offrir, aux bourgeois, dit *Doutreman*, par le Seigneur de Mouy, *des ampliations de Privilèges fort extraordinaires, exemptions & franchifes par tout fon Royaume.* Mais rien ne fut capable d'ébranler leur conftance, ni de les faire manquer à la fidélité qu'ils avoient jurée à leur Souveraine. Leur conduite mérite d'autant plus d'éloges, que la Maifon de Bourgogne paroiffoit alors ruinée & abandonnée.

Cette fidélité coûta cher à cette Ville: le Sr. *de Torcy* & *le Bailly de St. Pierre le Moufher*, firent faucher tous les bleds verds, à trois lieues à la ronde: ils en avoient agi avec la même inhumanité dans les environs de la Ville de Douay, qui étoit également reftée fidèle à la Princeffe, ainfi qu'avoient fait St. Omer, Aire en Artois, & Lille.

Ces cinq Villes, en arrêtant l'armée de Louis XI, donnèrent le tems à Marie de Bourgogne

de raſſembler ſes forces & de mettre une armée en Campagne, pour s'oppoſer aux conquêtes du Roi.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

COMMERCE.

La Foire de Beaucaire a été, cette année, comme toutes les précédentes, bonne pour les uns, mauvaiſe pour beaucoup d'autres. Les gens d'un eſprit juſte, qui déplorent l'Anglomanie, ont vu avec plaiſir qu'il y étoit venu peu de marchandiſes Angloiſes, & qu'elles s'y ſont encore aſſez mal vendues. Juſques à quand un aveuglement ridicule nous portera-t-il à mettre au-deſſus de nos marchandiſes, celles qui viennent de la Grande-Bretagne, tandis que les nôtres ſont très-ſouvent & preſque toujours préférables? Devons-nous ſouffrir que les Anglois, quoique dignes à bien des égards de notre eſtime, obtiennent ſur nous & ſur les productions de nos manufactures une préférence injuſte? Et ſi nous la leur accordons, nous-mêmes, n'eſt-ce pas dire à tous les autres peuples qu'ils la méritent? Que deviendront donc nos manufactures? Réfléchiſſons un inſtant ſur cet engouement, & voyons d'où il provient. Les Anglois traitent mieux, dit-on, tout ce qui concerne les métaux; nous le nions: l'acier, & le cuivre, à la bonne heure; & pourquoi? Parce qu'ils ſont mieux payés.

Mais, banniſſant tous préjugés, décidons-nous à donner à l'Artiſte François les mêmes prix, & nous obtiendrons d'auſſi belles, nous oſons dire même de plus belles marchandiſes. Encourageons ſur-tout les inventeurs par de bonnes récompenſes, & ſoyons aſſurés que les préjugés ſeront bien-tôt détruits. Croyons de plus que, s'il en exiſte enſuite parmi les autres nations, ils ne pourront être qu'en faveur de la France. Après tout, qu'ont inventé de plus que nous les Anglois, que ſont-ils mieux que nous? Leur orfévrerie ne ſauroit être comparée, ni pour le prix, ni pour le goût, à celle de Paris; leurs draps peuvent-ils égaler les nôtres? leurs étoffes de ſoie valent-elles celles de Lyon? leurs velours de coton doivent ils être mis en

parallele avec ceux de Rouen? Et si leurs bas de soie sont préférables aux nôtres, c'est qu'on les leur paye depuis 20 jusqu'à 30 & même 40 livres la paire, tandis qu'on ne peut se décider à donner plus de 9 à 10 livres de nos bas de Nismes, où, quand on les voudra payer, on les fera tout aussi beaux qu'en Angleterre. Mais où nous emporte le patriotisme? Revenons à la foire de Beaucaire, & disons que, si, comme on l'assure, & comme il est à désirer pour le bien général du Commerce, les Douanes sont portées aux frontieres, & que par ce moyen les Négociants des différentes Provinces puissent enfin traiter entre eux, comme étant du même Royaume, la foire de Beaucaire, ainsi que toutes les autres, sera réduite à bien peu de chose, sa franchise devenant nulle. Les habitans de cette Ville y perdront beaucoup sans doute; mais le Commerce en général en retirera des avantages inappréciables, puisqu'un Voyageur suffira pour vendre bien plus de marchandises, qu'on ne sauroit en porter à une foire. De là, le Marchand ne demandera au Fabricant que les articles qui lui seront commis; de-là, plus de ces engorgemens parasites, qui ont forcé & qui forcent tous les jours une infinité de Négocians, & les meilleures maisons de *Manchester*, de *Birmingham* & de *Londres*, à déposer leurs bilans.

VARIÉTÉS.

PORTRAIT.

GLYCERE est l'objet des empressemens de la plus brillante Jeunesse. Parle-t-on d'une jolie femme? c'est elle que l'on met en avant. Un souper est-il annoncé? on prévient qu'elle en sera. Un jeune homme débute-t-il dans le monde avec de grands avantages? c'est vers *Glycere* qu'il dirige en secret ses vœux. Est-il question d'un bal, d'une chasse brillante, d'un thé? *Glycere* est invitée huit jours d'avance. Que dis-je? ces différentes parties ne sont arrangées que pour elle. Quelle est cette femme, que vous voyez à *Vincennes*, à cheval, entourée d'Anglois, ou de François *courbés à l'Angloise*, sur leurs chevaux, & d'une

multitude de jocquets? c'eſt *Glycere*. Qu'elle eſt, celle que vous voyez aux *Champs élyſées*, dans une voiture ſi élégante, que l'élite de la jeuneſſe accompagne, dont chacun s'empreſſe & s'honnore d'être apperçu? c'eſt encore *Glycere*. Qu'elle eſt cette femme, que les Artiſtes ont à l'envi multipliée, dont on voit au Sallon le Portrait, le buſte, le médaillon? c'eſt toujours *Glycere*. Des vers charmans ſont adreſſés à une femme : c'eſt à *Glycere*, que l'Auteur rend hommage. Vous n'avez pas vu cette femme ſi célèbre; vous croyez que ſes charmes ſurpaſſent ceux de toutes les femmes que vous connoiſſez. Vous la rencontrez; elle n'eſt point belle; on peut lui conteſter d'être jolie; elle n'eſt plus jeune, elle atteint ſon ſeptième luſtre. Sa taille élevée n'a rien de remarquable; elle a même des défauts; ſon eſprit eſt médiocre. *Glycere* a voulu être belle, jolie, citée, célébrée; ſa parure eſt élégante, recherchée; elle entretient les eſpérances, fait des agaceries, attiſe les deſirs. *Glycere* s'eſt fait jolie femme, il y a vingt ans, ſans beauté; comme on ſe conſtitue homme d'eſprit, ſans eſprit, avec un peu d'art & beaucoup de hardieſſe.

Conſ. ſur l'Eſprit & les Mœurs.

ANECDOTE.

Mr. de M..., homme puiſſamment riche, mais encore plus avare, n'avoit à ſon ſervice qu'un pauvre hère mal nourri, mal vêtu & ſûrement peu payé. L'ayant un jour long-tems & vainement appellé, il prend le parti d'aller porter lui-même ſes lettres à la poſte. Il faiſoit un tems abominable. Et d'où viens-tu, dit Mr. de M... au malheureux laquais qui rentroit, en même-tems que lui, crotté juſqu'à l'échine? Vous ſavez bien, répondit-il, que vous m'avez envoyé ce matin à deux lieues, j'en arrive, & j'ai plus de beſoin de me ſécher que d'être grondé. Cependant Mr. de M... ne l'en tient pas quitte; il le ſuit, toujours querellant, & lui reprochant qu'il ne gagne ni ſes gages, ni le pain qu'il mange. Pendant ce tems, le malheureux, ſans rien dire, bouleverſe tout dans la cuiſine; mais que fais tu? que cher-

ches-tu, dit le maître outré de colère ? ma foi, Monſieur, répond l'autre, je cherche.... je cherche.... mes ſouliers. mais que vois-je ? vous les avez à vos pieds. *Parbleu*, reprend Mr. de M...., *ne crois-tu pas, marouffle !* que *je ferai tes commiſſions, & que j'uſerai encore ma chauſſure ?*

SPECTACLES.

Quoique nous n'ayons pas l'uſage de revenir ſur une Pièce déjà jouée, nous ne pouvons nous empêcher de parler de la ſeconde repréſentation de *Mr. de St. Charles.* Nous avons remarqué que ce rôle, joué par *Mr. Chazel-pere*, avec autant de fineſſe, & de gayeté que la première fois, n'a cependant pas été auſſi vivement applaudi, par la raiſon, ſans doute, qu'il en avoit retranché, les équivoques de mauvais ton. Comme cet Acteur avoit éprouvé que ces paſſages faiſoient l'*agrément* de ſon rôle, nous ne pouvons trop le louer, d'avoir ſacrifié le plaiſir des *bravo*, à celui de ne rien dire qui puiſſe dégrader *la nobleſſe de ſon emploi*; & nous engageons tous ſes camarades à l'imiter, *dans ce pénible ſacrifice*, quand le bon goût l'exigera.

Le même jour, 24 de ce mois, on a donné une repréſentation des *Trois Fermiers*; la préſence de Mr. le Marquis de *Jaucour*, Gouverneur de Valenciennes, & de ſept ou huit Officiers Généraux, dont pluſieurs ſe trouvoient dans la loge de trois Dames étrangères, de la plus grande diſtinction, a inſpiré aux Comédiens un couplet, chanté par Mr. *Fleury*, jouant le rôle du Pere de *Louiſe*, ſur l'Air, *Faut attendre avec patience.* Il ſe termine ainſi :

(*à ſa fille.*) Mon enfant, l'heureuſe journée !
Dans ces lieux, l'amour enchanté
Réunit, pour ton hyménée,
Et les *Héros* & la *Beauté.* *bis.*

Lundi 25, on a joué, ſuivant nos Annonces, *le Baiſer*, & les *les Ailes de l'Amour.* Dans la prémiere pièce, on a ſur-tout rendu juſtice au talent de Mr. *Champein.* Le nommer, c'eſt inſpirer l'intérêt & l'admiration.

Le ſuccès de la ſeconde (*les Ailes de l'Amour*) dont nous donnerons l'extrait dans notre premier numéro, a couronné *nos deſirs* & *notre attente.* Quoique Mr. & Mde. LOTH ſoyent *juſtement* en poſ-

fession de plaire, on a cru remarquer, à la manière dont-ils ont joué, l'un & l'autre, que le *Cousin* n'a eu rien de caché pour eux. En effet, s'il ne leur a pas confié *son secret*, il l'ont tellement deviné, qu'il gagne presque à le leur avoir caché. Mlle *Masson* a mis du zèle & de l'intérêt dans son rôle; & si elle n'en a pas tiré tout le parti possible, c'est qu'elle étoit souffrante au point qu'on nous a assuré qu'elle n'avoit joué que par complaisance.

Au reste, l'assemblée comme nous l'avions prévu, a été très-nombreuse, & le public fort attentif: mais, les *Ailes de l'Amour* finies, on en a demandé l'Auteur, avec acclamation. Il étoit aux I.eres loges & croyoit en être quitte pour un salut modeste: on a, en quelque sorte exigé, qu'il vint s'offrir aux applaudissemens mérités, que le public vouloit lui prodiguer. Pendant son voyage des loges au théatre, *un de ses amis y* a jetté des jolis vers de sa façon (du *Cousin Jacques* bien entendu) adressés à Mr. le Marquis de JAUCOUR, Gouverneur de *Valenciennes*, & aux Dames de sa société. Enfin, *Le Cousin* a paru; & le Public a fait, preuve de discernement & de goût, en redoublant d'applaudissemens, quand un petit Génie (un enfant charmant) portant une couronne de laurier, s'est efforcé de la lui mettre sur la tête: mais ne pouvant y parvenir, c'est M.de *Chazel*, qui se trouvoit auprès *du Cousin*, qui l'a forcé d'agréer un *tribut* que sa modestie lui faisoit refuser. Nous ne doutons pas que M.de *Monnet*, M.lle *Paulin*, M.de *Plaisance* &c. toutes faites aussi, pour apprécier les talens, n'ayent envié à M.de *Chazel* l'heureux hazard, qui lui a procuré l'occasion de couronner, dans l'Auteur *des Ailes de l'Amour*, l'esprit, le goût & l'aimable folie qui l'inspirent.

POÉSIE.

LE Corps des Capucins, parlant par le R. P. *Jean-Baptiste de Montauban*, *Provincial des Capucins de Languedoc*, vient de *dénoncer* une Élégie du pere *Venance* de Carcassonne, leur Confrère, comme contenant des principes peu Orthodoxes; quoiqu'elle ait concouru pour le prix des jeux Floreaux, & qu'elle *ait pensé le remporter*. C'est Mr. l'Abbé de *Fontenai*, Rédacteur du Journal général de France, qui a reçu cette dénonciation, & qui, après avoir blamé le jeune Capucin, de traiter des sujets qui tranchent, d'une manière si choquante, avec la gravité & l'austérité de sa profession, finit par lui accorder les éloges qu'il mérite en qualité de Poëte. Ce ne sont pas seulement, dit-il, *d'assez jolis vers*, comme en convient le R. P. Provincial; ce sont des vers bienfaits, bien tournés, où l'on trouve de la facilité, de la grace; de l'harmonie, & à quelques négli-

gences près, cette Elégie méritoit *tous les prix des jeux Floreaux de cette année.* Les bornes de notre *Journal* ne nous permettant pas de rapporter cette pièce, fort longue, nous citerons, pour donner à nos lecteurs une idée de la versification du Père *Venance*, ce fragment d'un voyage, intitulé, *la quête du bled.* Le Poëte arrive chez Madame la Vicomtèsse *de Blins*, en son Château de *Mongeson*, baigné par la rivère *d'Agout*, qui va se perdre dans le *Tarn.* Il dit en parlant de cette rivière.

> En naissant, paisible ruisseau,
> Mollement entraîné par une pente douce,
> Sur un tapis de mousse,
> Il promène son eau.
> Plus loin, son onde transparente,
> Parmi l'émail des prés, semble rouler des pleurs;
> Murmure, disparoit, se replie & serpente,
> Tombe en cascade; & fuit parmi les fleurs.
> Aux sons plaintifs, qu'exhale son eau pure;
> Le tendre rossignol soupire son amour;
> Il attendrit les échos d'alentour,
> Et ses chants enflammés raniment la nature.
> Mais bien-tôt à travers des sites plus rians,
> Trainant son onde paresseuse,
> Je le vois arroser des bosquets odorans,
> Et leur horreur majestueuse
> Se peint dans ses flots transparens:
> Réfléchissant un Ciel pur, sans nuage,
> Je vois les belles des hameaux,
> D'un pas furtif s'échapper du village,
> D'un air coquet, se mirer dans ses eaux:
> Enfin grossi du cours de mille autres ruisseaux,
> Il finit dans le *Tarn* sa course vagabonde &c.

On peut remarquer dans ces vers quelques négligences & des fautes, qui ne tiennent, peut-être, qu'à l'infidélité de la copie remise à *Mr l'Abbé de Fontenai*; mais que ne doit-on pas attendre d'un Poëte de vingt-trois ans, éloigné de deux cens lieues de la capitale, & dont le talent va toujours en se perfectionnant, puisque son Élégie vaut beaucoup mieux que son voyage?

Le mot du Logogriphe du dernier numéro, est *Immortalité*, où se trouvent, *rat*, *or*, *mortalité*, *Ali*, *ami*, *amitié*, *mort*, *rota*, *Rome*, *Marli*, *Amiral*, *art* & *moralité*.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

La division, qui régnoit dans le conseil de la Princesse, contribuoit, encore plus que les armes du Roi, à la ruine de ses affaires.

Marguérite, Douairière de Bourgogne, sœur d'Edouard IV, Roi d'Angleterre, & troisième femme de Charles le téméraire, jointe aux Princes de la maison de Clèves, avoit dessein de la marier au fils du Duc de Clèves; mais le Chancelier Hugonet & le Seigneur d'Imbercourt vouloient la donner au Dauphin.

D'un autre côté, les Gantois s'étoient révoltés; les Etats de Flandre s'étoient emparé de la personne de la Princesse, & prétendoient lui faire épouser Adolfe de Gueldres, qu'elle n'aimoit pas.

Ainsi l'une des plus grandes Princesses de l'univers, se voyoit la plus malheureuse des femmes, & ne pouvoit, quoique Souveraine, disposer de sa main.

Dans cette perplexité on sollicitoit instamment l'aide du Roi d'Angleterre Edouard IV; mais Louis XI, l'amusoit de l'espoir du mariage du Dauphin avec sa fille, & répandoit abondamment les présens & les pensions, sur tous ceux qui environnoient ce Prince.

N'ayant aucun secours à espérer des Puissances étrangères, les Etats de Flandre levèrent une armée, mais avant de la mettre en campagne, ils envoyerent des Députés au Roi, avec pouvoir de négocier la paix; ce Prince, cherchant à semer la division parmi ceux qui restoient attachés à son ennemie, leur montra des lettres du Conseil de la Princesse qui portoient, que ces Députés n'étoient revêtus d'aucune autorité.

Indignés de se voir joués, les Etats de Flandre éloignerent de la Princesse, tous ceux qui avoient eu part à l'Administration des affaires.

Bien-tôt, poussant plus loin le ressentiment, ils dépouillerent de ses charges Jean Duc de Clèves, Capitaine général des armées : c'étoit à ce Prince, que *Charles le Téméraire* avoit confié sa femme & sa fille, lorsqu'il partit de Gand, pour le siège de Nancy, il étoit d'ailleurs proche parent de la Princesse ; Adolfe IV, Duc de Clèves & Comte de la Marck, son pere, ayant épousé Marie, fille *de Jean sans peur.*

La vengeance des Etats de Flandre, n'étant pas encore assouvie, ils arrêterent le Chancelier Hugonet & Imbercourt & leur firent leur procès, sous prétexte de concussion, & d'avoir livré au Roi la Ville d'Arras.

Ces deux Ministres, quoique fidèles à leur Souveraine, furent condamnés à perdre la tête, & la Princesse ayant employé vainement son autorité, en leur faveur, vint sur la place publique, au moment de l'exécution, les cheveux éparts, demander aux Etats *la vie de ses deux fidèles serviteurs* : mais on n'eût aucun égard ni à ses prières ni à ses larmes ; & on leur trancha la tête.

Les Etats songèrent alors à reconquérir les Places, dont Louis XI s'étoit emparé ; mais leur armée fut défaite devant Tournay au mois de Juillet 1477 & le Duc de Guèldre, à qui ils en avoient donné le commandement, & qu'ils destinoient à être l'époux de leur Princesse, fut tué dans la retraite.

Peu de tems après l'Empereur Frédéric envoya

une ambaſſade compoſée des Electeurs de Treves & de Mayence, de l'Evêque de Metz, de Louis de Bavière, de Georges Chancelier de l'Empereur & de quantité de nobleſſe, pour propoſer, à la Princeſſe, ſon mariage avec Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur.

Cette propoſition ayant été agréée tant par la Ducheſſe Marie que par les Etats, le Prince ſuivit de près les Ambaſſadeurs, accompagné de douze cens gentilshommes à cheval, & étant arrivé à Gand le 17 Août, on ſe hâta de faire le mariage dans la crainte que Louis XI ne vint le traverſer.

Maximilien étoit ſi pauvre, dit Mezerai, *qu'il fallut que ſa femme fit les frais de ſa nôce, de ſon équipage, & de l'entretenement de ſes gens.* L'Empereur Frédéric lui donna l'Autriche, qu'il érigea en Archiduché, & ce fut au ſujet de ce mariage qu'un Poëte compoſa ce diſtique.

Bella gerant alii, tu Fœlix Auſtria nube,
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

LES ADIEUX *du Duc de* BOURGOGNE, *& de l'Abbé de* FÉNELON *ſon Précepteur ; ou Dialogue ſur les différentes ſortes de Gouvernemens. A Stockholm ; & ſe trouve à Paris chez* Pâult, *Imprimeur du Roi, quai des Auguſtins, &* Moutard, *Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, vol.* in-8°. *3 liv. 12 ſ. br. & à Valenciennes, chez* Giard *&* d'Hennin.

Parmi la foule d'écrits indigeſtes, qui paroiſſent tous les jours ſur le Gouvernement, il en eſt qui peuvent répan-

dre des lumieres sur l'Administration des États, & dont une Lecture réfléchie, forme les jeunes gens destinés aux places, & les Princes qui régissent. De ce nombre est sans doute, l'ouvrage que nous annonçons. S'il ne sort pas de la plume de l'illustre Auteur de *Télémaque*, nous le devons à celle d'un Écrivain sage, éclairé, qui expose ses principes avec beaucoup de netteté & de chaleur. Il l'avoit publié deux ou trois mois avant une grande révolution, aussi peu attendue de toute l'Europe, que justement applaudie des amis de l'ordre public. Le Duc de *Bourgogne* est supposé craindre que la forme de Gouvernement la plus heureuse, ne soit pas la forme Monarchique, & *Fénelon* le rassure par une discution tendante à prouver. 1°. Que ce Gouvernement, est en général, préférable à tout autre. 2°. A déterminer les Caracteres particuliers, qui conviennent au Gouvernement Monarchique. 3°. A donner des règles de conduite, sages & précises sur les égards ou ménagemens que le Monarque doit aux différentes classes de ses sujets. 4°. Enfin, à fixer quelques vues de police, propres à favoriser l'industrie, la richesse, les mœurs; en un mot, le bonheur particulier des Citoyens. Cette quatrième partie n'a point encore paru; mais la lecture des trois autres, fait naître l'impatience de recevoir ce dernier volume.

Voltaire, dans une note de son Commentaire sur Corneille, dit « le Gouvernement Monarchique est le plus » conforme à la nature, celui que la nature elle-même » semble le plus recommander aux hommes, celui qu'elle » leur indique le mieux, & auquel elle semble les appeller. c'est le systême de l'Auteur. Il y a joint quatorze principes développés d'une manière si claire, si précise & si solide, que nous regrettons de ne pouvoir les faire connoître. Pour la discusion & la preuve du principe qu'il établit en ces mots, *le Gouvernement Monarchique est nécessairement le premier de tous*; notre Écrivain invoque, d'abord le témoignage de l'histore, & ensuite celui de la raison. Si les sociétés, dit-il, se sont formées peu à peu, comme sous la main de la nature, le Gouvernement Monarchique a dû être le premier, puisque ce Gouvernement est une suite de la subordination qui règne dans

les familles. . . . . . Il eſt impoſſible que l'eſpèce humaine ſubſiſte ſans vivre au moins en famille ; & c'eſt-là le premier état de l'homme : il y naît, il y vit, il y meurt. Or, dans une famille, il y a un pere qui en eſt le Chef, le Maître & le Roi. Voilà l'image de la Monarchie tracée dans le cerveau de tous les hommes, & tous les hommes accoutumés à ce Gouvernement, même avant toute ſociété compliquée. Enſuite, il combat l'opinion de Mr. de *Montèſquieu*, qui a prétendu que le Gouvernement d'un ſeul, ne dérive point d'un Gouvernement paternel. C'eſt dans la bouche de *Fénelon* qu'il met les argumens oppoſés au principe de l'Auteur de l'eſprit des loix ; au reſte, il étoit difficile de tenir ce que promettoit le nom reſpectable de l'immortel *Archevêque de Cambrai* ; mais l'Auteur du Dialogue enviſage les choſes comme lui, & les expoſe d'un ſtyle auſſi clair, auſſi vigoureux qu'il auroit pu le faire lui-même, & de manière à inſpirer le plus vif intérêt pour ſa perſonne & pour ſon livre, dans lequel, tout ſemble concourir au bonheur des Monarques & des peuples.

VARIÉTÉS.

La femme comme heureuſement, *il s'en trouve encore.*

Il exiſte une femme, dont le bonheur me paroît auſſi réel qu'il eſt pur. Il conſiſte à ignorer ce que le monde appelle les plaiſirs, ſa gloire eſt de vivre preſqu'inconnue. Renfermée dans les devoirs *d'épouſe* & de *mere*, elle conſacre ſes jours à la pratique des vertus obſcures : occupée du Gouvernement de ſa famille, elle règne ſur ſon mari par la complaiſance, ſur ſes enfants par la douceur, ſur ſes domeſtiques par la bonté : ſa maiſon eſt la demeure de la piété filiale, de l'amour conjugal, de la tendreſſe maternelle, de l'ordre, de la paix intérieure, du doux ſommeil & de la ſanté. L'indigent qui ſe préſente à ſa porte, n'en eſt jamais repouſſé ; elle a ſuffiſamment d'eſprit ; mais elle ne s'en ſert que pour ſe faire aimer, & non pour s'en faire craindre, elle eſt vertueuſe pour le bonheur de l'être, non pour avoir le droit de mépriſer les au-

tres, & sa beauté ajoute un prix à sa vertu : enfin, elle répand, autour d'elle, une douce chaleur, une lumiere pure, qui éclaire & vivifie tout ce qui l'environne. *Est-ce la nature, ou la raison qui l'a conduite au rang suprême de félicité où je la vois parvenue ?*

ANECDOTE.

Un Magistrat, grand criminaliste, & intègre, dit-on, mais dur dans la société, & barbare au Palais, rencontre un jour un de ses confrères, - d'où venez-vous, lui dit celui-ci? *je sors de la tournelle, répondit-il, où ces Messieurs sans moi alloient faire une belle sottise*, - comment donc? *sans doute, vous connoissez l'affaire d'un tel; on le juge dans ce moment, eh bien! si je n'étois pas arrivé, ils le condamnoient à être pendu*, - j'entends, vous avez fait adoucir le jugement; - *point du tout : il sera rompu vif ce soir.*

SPECTACLES.

LES AILES DE L'AMOUR, Comédie en un Acte, en Vers & en Vaudevilles, mêlée d'Airs nouveaux par le Cousin Jacques, *jouée pour la première fois sur le Théâtre de Valenciennes, le lundi 25 de ce mois, & qui se trouve chez* Giard & D'hennin, *Libraires, sur la Grand'Place de cette Ville.*

Le Bucheron *Simon* adore, sans s'être expliqué sur son amour, la jeune *Jeannette* qui l'aime de son côté. Il s'entretient de sa tendresse en coupant du bois, quand la Bergere vient, dans le même lieu, jaser avec son cœur - *Simon* l'a entendue; elle s'est exprimée de manière, qu'il ne sauroit douter qu'il ne soit l'objet préferé; mais à l'instant qu'il se dispose à lui arracher un aveu formel, elle s'enfuit.

Sur ces entrefaites, arrive *l'Amour* -- il s'est écarté de son chemin, & rencontrant *Simon*, il s'arrête; celui-ci, frappé de crainte & de surprise, lui fait des questions, le Dieu y répond; & le rustre connoît enfin, qu'il est aux prises avec *l'Amour*. *Jeannette*, qui n'a fuit *que pour*

engager son amant à la suivre, reparoît; mais le voyant en cette compagnie, elle se cache pour écouter ce qui se dit, entend *Simon* déclarer, sans detour, sa tendresse pour elle; & croyant qu'il s'est laissé séduire par *les plaisirs & les graces*, que *l'Amour* a fait venir pour l'éprouver, elle se retire . . . . & reparoît bientôt, agitée du démon de la jalousie -- c'est alors que le Dieu fait cacher *Simon*, pour être témoin de l'effet qu'il produira sur le cœur *de Jeannette*, la belle est sur le point de succomber, quand son amant se montre; la paix se fait bientôt, & tous les deux engagent *l'Amour*, à se trouver à leurs nôces; mais il s'en deffend sur ce que ce n'est plus l'usage *même au village* -- enfin, quoique pour l'arrêter, chacun le saisisse par une aîle, il leur échappe, en abandonnant quelques-unes de ses plumes. Le Dieu parti, les amans n'éprouvent l'un pour l'autre que de l'indifférence; & quand il revient, accompagné de tous les villageois du canton, il les trouve fort éloignés du dessein de s'unir. Mais sa présence r'allume leurs feux, & satisfait de *ses niches*, sensible à leurs reproches, *l'Amour* consent enfin à rester avec eux, *le premier jour de leur mariage*.

Telle est la marche de cette allégorie, pleine d'esprit & de délicatesse. Le plan en est heureux, les détails agréables; & à quelques longueurs près, s'il est possible d'en trouver dans une production aussi jolie, cette bagatelle doit être regardée, comme un chef-d'œuvre de finesse & de goût. On a sur-tout beaucoup & justement applaudi, ce passage d'une scène entre *l'Amour* & *Jeannette*. La Bergere dit en parlant de *Vénus*, dont l'Amour lui fait l'éloge, *diante! al' doit faire une joli' femme.*

L'AMOUR.

Pas mal, c'est une grande Dame,
Son regard à la fois est doux, vif, tendre & fier ....
(*il la fixe.*)
Vous avez beaucoup de son air.

JEANNETTE.

J'comprendrions mieux ça, voyant sa portraiture; ....

L'AMOUR. (*montrant toutes les femmes*)

Air *du Menuet Exaudet.*

Air mignon ?
Œil fripon ;
Mine fière ;
Regard plein de volupté ;
Vous peint de ce côté,
Le portrait de ma mère.

(*en face du Théatre*)

Rire fin,
Air mutin,
Fait pour plaire ;
Tous les attraits que voilà,
Eh bien, c'est encor là
Ma mère.
Par-tout qu'elle ressemblance !
Pas la moindre différence !

(*à la loge de la Reine*)

Puis voici ;
Par ici
L'assemblage
De chacun des agrémens,
Dont s'offre en traits charmans
L'image.

(*portant ses regards sur toute la salle*)

Air touchant,
Inspirant
La tendresse ;
Ton léger, noble, décent ;
Avec grace imposant
Le respect à l'ivresse....

(*avec enthousiasme*)

Dans ces lieux,
A mes yeux,
Tout doit plaire ;
Au Spectateur enchanté
S'offre de tout côté,
Ma mère.

POÉSIE.

VERS A Mlle. DE B***,

Qui, dans une société, ayant donné quelques rimes à remplir, promettoit un baiser à celui qui auroit le mieux réussi.

QUoi ! pour le prix des Vers, accorder au vainqueur,
D'un baiser la douce caresse !
Céphise, qu'elle est votre erreur ?
Vous donnez à l'esprit, ce qui n'est dû qu'au cœur.
Un baiser fut toujours le prix de la tendresse ;
C'est à l'Amour qu'il faut en réserver le don :
Les habitans du *Pinde*, en leur plus grande ivresse,
N'ont jamais espéré qu'un laurier d'Apollon.
Des Vers, à mes rivaux, je cède l'avantage ;
Ils riment mieux que moi, mais je sais mieux aimer.
Que le laurier soit leur partage,
Et le mien sera le baiser.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

APRÈS avoir donné quelques jours aux divertissemens qui suivirent les nôces, *Maximilien* s'appliqua entiérement à gagner l'affection des peuples, & à conserver les Etats qui appartenoient à sa femme.

Dans ces vues, il leva une armée, & pendant que ses troupes s'assembloient, il se rendit dans les principales Villes, où il jura de conserver les privilèges des peuples & où il reçut leur serment de fidélité.

On voit dans les archives de Valenciennes, que ce Prince y prêta le serment le lundi 23 Février 1478, non comme Souverain, mais *comme mari & bail de notre très-redoutée & Souveraine Dame & Princesse Marie, Duchesse de Bourgogne*, & que la Duchesse *Marie* le prêta comme Souveraine, le 20 Novembre 1480.

Cette cérémonie, qui en procurant aux peuples le plaisir de recevoir leur Prince & de lui témoigner de vive voix leur amour & leur respect, formoit un lien de plus qui les attachoit à lui, n'étoit pas nouvelle; il existe des preuves qu'elle s'étoit toujours pratiquée depuis Jean d'Avesne & qu'elle continua à être observée sous le Gouvernement de tous les Princes de la Maison d'Autriche.

Monsieur Maximilien d'Autriche, disent les registres de Valenciennes, *accompagné de plusieurs Seigneurs Allemands, & spécialement de M. l'Evêque de Metz & de M. le Comte de Chimay, monta sur*

le parquet hault des dégrés de pierres de la haulte & grande Salle, jura de juger les habitans de cette Ville conformément aux loix & aux coutumes, de maintenir les franchises, de faire accomplir les ayuwes, & de tenir fermement les Chartes & Lettres accordées par lui ou ses Prédécesseurs, Comtes de Hainaut & Seigneurs de Valenciennes : après quoi, *il baisa le Crucifix du Missel* : *aussy fist-il Sire Georges de Quaroube, Prévost de la Ville, quy estoit accompagné d'aucuns ses Pers & Compagnons & de dix à douze Bourgeois du Conseil.*

Après s'être concilié l'affection des peuples, *Maximilien* mit son armée en campagne & reprit presque toutes les Villes du *Haynaut* : il auroit poussé plus loin ses conquêtes si *Louis* XI, ne lui eut accordé une treve d'un an, & ne lui eut remis le *Quesnoy*, *Bouchain* & *Cambray*.

Cette treve ne dura pas long-temps, la guerre se ralluma, à plusieurs reprises, & *Louis* perdit une partie de l'*Artois* & de la *Bourgogne*.

Il se répentit alors, mais trop tard, d'avoir laissé échapper une aussi belle succession. *Marie* étant morte en 1482, laissant deux enfans, qui furent *Philippe Lebel*, pere de *Charles* V, & *Marguerite*; *Louis* XI demanda cette Princesse en mariage pour le Dauphin, qui régna depuis, sous le nom de *Charles* VIII, & voulant joindre un autre droit, à celui qu'il tiroit de la loi des appanages, il fit céder au Dauphin, par les articles du mariage projetté, *l'Artois* & la *Franche-Comté*.

Ce Traité fut fait, selon *Philippe de Commines*, malgré l'Archiduc *Maximilien*; & les *Gan-*

tois conduisirent eux-mêmes leur Princesse à *Amboise* auprès du Dauphin ; mais *Charles* VIII, ayant épousé *Anne* Duchesse de *Bretagne*, il fallut, en renvoyant la Princesse *Marguerite*, rendre l'*Artois* & la *Franche-Comté* à *Philippe-le Bel*, ainsi qu'on l'avoit promis dans le cas où le mariage n'auroit pas lieu.

Si *Louis* XI eût moins suivi les mouvemens de son animosité personnelle, le Royaume de France n'auroit point eu d'autres bornes vers le *Nord*, que le *Rhyn* & l'*Océan*, la Capitale seroit dans le centre du Royaume ; les Pays-Bas, berceau de la Monarchie Françoise, seroient retournés plutôt sous la Domination de leurs anciens Souverains ; & il eut épargné à la France une infinité de guerres & de malheurs.

Nous remarquerons, au sujet de *Maximilien* d'Autriche, un évenement assez singulier. *Marie de Bourgogne*, sa première femme, mourut d'une chûte de cheval allant à la chasse, & *Blanche Sforce*, fille du Duc de *Milan*, sa seconde femme, mourut d'une semblable chûte, aussi allant à la chasse.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

Nouvelles Lettres intéressantes du Pape Clément XIV, (Ganganelli) traduites en françois. Deux volumes *in-12.* 3 livres 12 sols. *Idem.* petit *in-12*, 2 livres 8 sols. Paris, chez *Royez*, Libraire, Quai des Augustins, & chez *D'hennin* à Valenciennes.

On retrouve dans ces Lettres, écrites avant l'élévation de Ganganelli à la Papauté, cet esprit, cette facilité, cette

universalité de connoissances qui brillent dans les productions déjà connues de ce Pape philosophe. Que de morale dans ce passage au Cardinal *Cavalchini*, sur les Conseils pernicieux que les Courtisans donnoient au Pape régnant. « Hélas ! Monseigneur, nous nous moquons des » Juifs qui crurent voir le Messie dans *Cyrus*, parce qu'il » étoit opulent, puissant, & qu'il n'avoit qu'à le vouloir » pour s'agrandir ; mais sommes-nous plus sages ? Un Dieu » vient dire aux hommes que son royaume n'est pas de » ce monde, & ses Vicaires voudront être plus que lui ! » il vient nous ordonner la soumission aux puissances, & » nous voudrons leur commander, &c.

Que de sagesse dans ce qu'il écrit à Madame *Denschler*, qui lui demandoit des reliques de Saint *Crescent* ! — « Et voudriez-vous me permettre, Madame, de vous » faire une observation ? Pourquoi vous passionner pour » des reliques, souvent équivoques, tandis que vous avez » continuellement présent le Saint des Saints ? Pourquoi » vous épancher devant des reliques douteuses, tandis » que Dieu vous appelle à ses tabernacles ? Croyez-» vous donc l'adorer comme il faut qu'il le soit, lorsque » vous passez, épuisée, de votre oratoire à son sanctuaire ? — Ne croyez pas, mon cher Professeur, (mande-t-il à Mr. l'Abbé de *Marcilly*, à propos des différens systêmes qui divisent les Philosophes), ne croyez pas que je me flatte d'échapper moi-même aux défauts que je vous conseille d'éviter. Je vois le mal & j'en gémis ; mais la différence qu'il y a entre nous deux, c'est que tout vous crie & vous ordonne de vous arrêter dans votre marche quand vos yeux s'y refusent ; & qu'on m'oblige de marcher quand je n'y vois plus.... Nous avions besoin de la grâce, elle nous a été accordée : ce n'étoit point assez ; il falloit savoir comment on nous la donne ; & nous disputons sur ce secret comme si nous avions peur de la perdre trop tard. — Puis il se récrie avec force contre l'abus d'accorder des Bénéfices souvent à des ignorans, parce qu'ils auront eu le moyen d'acheter des grades &c.

Nous regrettons de ne pouvoir multiplier nos citations, elles achèveroient de porter le plus grand jour sur la vie &

fur les écrits d'un grand homme dont l'Italie déplorera long-tems la perte. Que ne pouvons-nous extraire, par exemple, les beautés des lettres 15, 16, 17, & 18, on verroit avec quel génie & quelle adreſſe *Ganganelli* parvient à réconcilier avec ſon oncle un neveu déshérité! qu'il eſt touchant, qu'il eſt attendriſſant, qu'il eſt ſublime dans les lettres 25, 26 & 28, quand il encourage un ami ſouffrant; quand il conſole un père déſeſpéré de la fuite de ſon fils; quand il s'afflige avec une veuve de la perte de ſon mari! On doit, ſans doute, beaucoup de reconnoiſſance au Traducteur de cet eſtimable ouvrage; mais on eſt étonné qu'il ait cherché à jetter quelques nuages ſur les véritables intentions d'un Pontife qui s'eſt montré l'ami des hommes & l'ennemi des préjugés.

TRAIT DE GRANDEUR D'AME.

FRANÇOIS I.er, avoit une confiance aveugle dans le Comte Guillaume. Le bruit ſe répandit ſourdement, que ce Seigneur Allemand n'avoit cherché à s'attacher au Roi, que pour attenter à ſes jours. Le Duc de la Tremouille, étant informé que l'Étranger avoit reçu une ſomme d'argent pour tenter cet aſſaſſinat, en avertit le Roi, qui, ſans en paroître allarmé, lui ordonna de garder un ſilence abſolu ſur cet affaire. Quelques jours après, le Monarque va à la Chaſſe & preſcrit au Comte de ne pas le quitter. Se trouvant éloigné de ſa ſuite, il le mene dans un lieu écarté & couvert, là, mettant l'épée à la main, *que penſez-vous* dit-il, *de cette épée, croyez-vous qu'elle ſoit belle & bonne? Sire*, répond le Comte, *je ne crois pas qu'il y en ait de meilleure. Vous avez raiſon*, ajoute le Roi, *& il me ſemble que ſi un Gentilhomme avoit délibéré de me tuer, & qu'il connût la force de mon bras & la bonté de mon cœur, accompagné de cette arme, il y regarderoit à deux fois avant que de m'aſſaillir. Toutefois je le trouverois bien lâche, ſi, étant avec moi ſans témoins, il n'oſoit exécuter le projet qu'il auroit formé. Sans doute, Sire*, répondit le Comte tout confus, *la méchanceté ſeroit bien grande; mais la folie de vouloir la conſommer ne ſeroit pas moindre*, quelques jours après il diſparut.

VARIÉTÉS.

Mondor habite un palais, dont la magnificence le fait quelquefois intérieurement rougir. Il contemple sans plaisir les chef-d'œuvres de l'art dont ses appartemens ne sont pas ornés, mais tapissés. Il n'en connoît l'excellence que par le prix qu'il en a donné. On est peu curieux de voir sa personne, & on demande avec empressement à voir sa maison. Il la montre & il en paroît plutôt le concierge que le maître. Il estropie & confond les noms des Peintres & des Sculpteurs. Tout est entassé chez-lui; l'œil ne sait où se reposer: on croit être dans un vaste magasin, & on est fort fatigué & dégoûté de la richesse. Un homme si opulent n'est point heureux. Son ame est engourdie par la satiété; ses sens sont blasés, son esprit est sans besoin, sa vanité est dégoûtée d'un fat encens. Que fera-t-il des biens immenses qu'il possède? qu'il soulage, dira-t-on des malheureux! il l'a tenté, mais il a cessé, dit-il ses charités par la crainte d'encourager le vice & la paresse. Qu'il secoure un honnête homme embarrassé dans ses affaires! il a encore obligé ces jours passés un homme puissant & accrédité, & lui a prêté pour acheter une charge considérable, un million à cinq pour cent, hypothéqué sur un bien énorme. *Mondor* ne prête point au hazard, celui-là seul peut compter sur ses secours, qui est assez élevé par son rang pour flatter sa vanité, & assez riche, pour offrir des sûretés à l'abri de tout événement. Les services que vous rendez, les plaisirs qui s'offrent à vous en foule, ne suffisent pas, *Mondor*, pour animer notre vie, pour dissiper les langueurs de la satiété.... j'ai bien réfléchi à votre situation. Il ne vous reste d'autre parti à prendre pour vous occuper, pour employer vos richesses & intéresser votre ame, que de travailler à augmenter vos richesses.

Cons. sur l'esprit & les mœurs.

Lettre à Mr. le Rédacteur du Journal du Hainaut & du Cambresis.

MONSIEUR,

Il n'est pas que vous n'ayez observé combien, excepté le Dimanche, la Comédie de cette Ville est déserte; à quoi

doit on en attribuer la cause? Ce n'est sûrement pas à la médiocrité des Acteurs; Mr. *Chazel père*, dans tout ce qu'il joue, & sur-tout dans l'emploi des *Pères nobles*, montre un talent rare pour la Province; Mr. *Resnel* dans les premiers rôles mérite bien, sans doute, des applaudissemens, Mr. *Dubreuil*, depuis long-tems exercé dans son art, sait tirer parti de ceux qui lui sont confiés; Mr. *Chazel fils*, jeune Acteur plein d'âme, de sensibilité & d'intelligence, fait présumer que le tems & l'usage du théatre le conduiront à un talent distingué; M.de *Monnet* a de la noblesse, de l'énergie & un jeu sage; on aime la sensibilité touchante, de M.lle *Paulin*. M.de *Chazel* attache, intéresse & fait rire dans l'emploi des Soubrettes. Mr. *de Pressigny* a (comme vous l'avez dit vous même) le mérite rare d'être, à la fois, sage & comique. Les accessoires sont très-supportables..... que peut-on demander de plus? Quant à l'Opéra, beaucoup plus foible dans son ensemble, on y trouve des sujets distingués par leurs talens, & d'autres qui promettent d'en acquérir. M.d *Plaisance*, Mr. *Loht*, Mr. *Plaisance*, Mr *Fleury*, auquel vous deveriez pourtant recommander de ménager davantage sa voix, sont chanteurs & acteurs; M.de *Loth* en profitant des conseils de son mari, deviendra encore plus intéressante; M.lle *Masson* n'est déplacée en rien; les Duegnes font plaisir; que peut-on encore demander de plus? Je le répète, quel est donc la cause, de la désertion, presque totale, du Temple de *Thalie*? ce n'est pas la faute des Acteurs, ce n'est pas défaut de connoissance de la part du public; ce n'est pas sûrement non plus l'effet de la parcimonie; au surplus, si vous en soupçonnez un motif, que vous puissiez rendre public, vous m'obligerez de me le faire connoître.

J'ai l'honneur d'être, &c. *THEATROPHILE.*

La Réponse à l'ordinaire prochain.

POÉSIE.

La NAVIGATION, *imitée de* GESNER.

Il s'éloigne l'heureux Vaisseau,
Qui transporte Daphné sur la liquide plaine;
Il fend légèrement la surface de l'eau.

Que vers une rive lointaine
Zéphir, en se jouant, près d'un objet si beau;
Lui trace une route certaine!

Élévez-vous doucement,
Flots orgueilleux, autour de son Navire,
C'est pour moi seul qu'elle soupire,
Lorsque ses doux regards s'arrêtent un moment;
Sur les jeux que l'amour inspire
Aux Dieux de l'humide élément.

Que par le plus brillant ramage
Les hôtes des bosquets qui bordent le rivage;
Chassent les soucis de son cœur!
Tendre amour; écarte l'orage,
Qu'ameneroit sur cette plage
Borée en sa noire fureur!

Mer, que tes vagues écumantes;
La conduisent paisiblement?
Jamais un objet plus charmant,
Ne fut porté par tes eaux blanchissantes.
Jamais sur le flot argenté,
De ton onde fugitive,
L'astre brillant, qui répand la clarté,
Ne réfléchit une image aussi vive,
Ni si pure que sa beauté.

Par Mr. HÉCART.

CHARADE.

Sur les monts & sur l'eau.
Mon premier jusqu'aux cieux semble élever la tête;
Écho, sans mon dernier, seroit toujours muette.
Mon tout est un Oiseau.

Par Mr. MARCAIL.

HISTOIRE.

Origine de la Procession de Valenciennes en 1008.

UNE Peste cruelle ravageoit la Ville depuis deux ans, huit mille habitans avoient été les tristes victimes de la contagion, & presque tous les autres en étoient atteints.

Déjà le nombre des vivans suffisoit à peine pour enterrer les morts, & l'on jettoit dans les charniers publics, pêle-mêle avec les défunts, ceux qui respiroient encore, mais qui ne donnoient aucun espoir de guérison; dans la crainte qu'ils n'infectassent les autres.

Cette précaution inhumaine ne faisoit qu'empirer le mal : personne n'osoit approcher de la Ville, & une famine cruelle présageoit son anéantissement total.

Dans cette extrémité, un pieux vieillard se présente, demande à parler aux Magistrats, & leur annonce *que la Vierge lui est apparue & lui a recommandé de dire aux Bourgeois de Valenciennes de prier, veiller & jeûner le 7 Septembre, veille de sa fête, & qu'ils seroient témoins des merveilles qu'elle opéreroit autour de leur Ville.*

Les Magistrats inviterent le peuple à pratiquer ce que le pieux vieillard avoit conseillé; & les habitans s'y porterent avec d'autant plus de confiance, qu'il leur étoit connu pour un homme vertueux, qui s'étoit retiré depuis quelques années dans une cabane au village de Pont, à une lieue de cette Ville, où il vivoit suivant l'austérité & la dévotion des anciens Hermites.

La Fontaine rapporte, d'après les anciens manuſcrits qu'il a conſultés pour la confection de ſon Hiſtoire, que vers minuit, tout le peuple étant en prière; on apperçut une grande clarté dans le Ciel, *& lors*, ajoute-t-il, *coururent grands & petits aux murailles, & virent une Roîne accompeignée de multitude de gens, laquelle avec ung cordeau environna toute la Ville.*

L'Hermite ſe rendit le lendemain de grand matin à Valenciennes & y annonça *que la Vierge*, qui lui étoit apparue une ſeconde fois, *recommandoit de faire une Proceſſion tous les ans, autour de la Ville, le 8 Septembre, jour de la Nativité & de ſuivre les traces du Cordon qu'elle y avoit jetté, au moyen de quoi, la Ville ſeroit délivrée de la peſte.*

On recueillit précieuſement ce Cordon, tout le peuple fit vœu de faire chaque année, ce que la Vierge exigeoit, & la peſte ceſſa.

C'eſt en mémoire de ſa délivrance miraculeuſe que la Ville de Valenciennes a inſtitué cette Proceſſion; où le Magiſtrat aſſiſte en corps, & où marchent ſon Clergé, celui des environs, tous les corps de métier & les cinq Compagnies Bourgeoiſes.

Une ſuperbe Châſſe, dans laquelle eſt enfermé le Cordon, eſt portée autour de la Ville; ſuivie de trois députés du Magiſtrat, de la Confrairie des *Royés*, & d'une infinité de peuples: & l'on marche ſcrupuleuſement ſur les traces du Cordon miraculeux, en paſſant au travers de quelques héritages, ſur leſquels il a été jetté, & dans le lit même de *la Rhonelle*, qu'on deſſéche à cet effet, quoi qu'il y ait un pont à côté.

Le 31 Août, jour auquel l'Hermite eſt venu an-

noncer à cette Ville, qu'il falloit jeûner, veiller & prier pour être délivré de ce fléau, on sonne pendant une heure la grosse cloche de l'Eglise de N.-D. & c'est ce qu'on appelle vulgairement, *le long coup.*

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

GALERIE HISTORIQUE UNIVERSELLE,

Par Mr. de PUJOL, *Commissaire Principal des guerres en Hainaut, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Prévôt, Chef de la Ville & du Magistrat de Valenciennes, à Paris, chez* Mérigot *le jeune, & à Valenciennes chez* Giard, XIII.eme *livraison.*

Il est inutile de répéter, au sujet de cet ouvrage généralement estimé des Amateurs & des gens de goût, ce que nous en avons dit dans le numéro premier de notre Journal. La Livraison que nous annonçons, contient huit portraits, dans lesquels, l'Artiste & l'Historien semblent se disputer le mérite de mieux faire. Quoiqu'également intéressant dans les extraits de la vie de *Caligula*, Empereur Romain; de *Henri Goltzius*, Peintre & Graveur; de *Philippe* II, Roi de Macédoine; de *Pope*, Poëte Anglois; de *Maurice*, *Comte de Saxe*; *d'Ulric Zuingle*, Réformateur; Mr. de PUJOL paroît changer de plume, quand il parle de la célébre *Ninon* de l'Enclos, dont il trace le caractère avec une légereté digne de son héroïne. » Elle pensoit, dit-il comme Épicure, & agissoit comme » Laïs; volage dans ses amours, constante en amitié, » scrupuleuse en matière de probité; d'une humeur éga» le, d'un commerce charmant, d'un caractère vrai, » propre à former les jeunes gens & à les séduire; spi» rituelle sans être précieuse, belle jusqu'à la caducité de » l'âge; il ne lui manque que ce qu'on appelle *vertu* chez » les femmes, & ce qui en mérite si bien le nom. Au surplus, pour mettre le lecteur à portée de bien prononcer sur la manière dont Mr. de PUJOL fait ses extraits, nous allons rapporter en entier celui de la vie de Mr.

de *Senac* ; & l'on verra s'il eſt poſſible de reſſerrer dans un plus petit eſpace, les points eſſentiels de l'hiſtoire de cet homme illuſtre.

JEAN SENAC, né en 1693, mort à Verſailles le 20 décembre 1770, avec les titres de premier Médecin du Roi, de Conſeiller d'État, & de Surintendant général des eaux minérales du Royaume, mérita ces places par des talens diſtingués, & des ouvrages où ſe trouvent réunis la plus profonde théorie, les lumières de l'expérience & la beauté du ſtyle. Les talens qu'il développa dans ſes études, engagèrent une ſociété, célèbre par les grands hommes qu'elle a produit, à le faire entrer dans ſon ſein. Il quitta enſuite cette ſociété, pour ſe livrer avec plus de liberté aux ſciences : & l'étude de la nature le conduiſit à celle de la Médecine, qu'il ſuivit dabord plus par goût, comme une ſcience, que comme une profeſſion. Il travailla au Journal des Savans &, fit une traduction d'un ouvrage de Nieuwentit, intitulé : *L'Exiſtence de Dieu démontrée par les Miracles de la Nature*. Il compoſa enſuite l'*Anatomie de Hieſter*, in-8°. ; ouvrage qui n'appartient à Hieſter, que parce qu'il en a fait les diviſions & les titres des chapitres. Ses autres ouvrages ſont, un *nouveau Cours de Chimie*, en deux volumes in-12 ; un *Traité des Cauſes des Acides, & de la Cure de la Peſte*, in-4° ; & le *Traité de la Structure du cœur*, en 2 vol. in-4°. : il employa vingt années à la compoſition de ce dernier ouvrage, qui eſt un monument du plus profond ſavoir mis en œuvre par un eſprit de lumières ſupérieures. La préface eſt un chef-d'œuvre pour le ſtyle, les penſées & la philoſophie qui y règnent : on la lit avec intérêt, ſans avoir aucune notion du fond de l'ouvrage. Il entra fort jeune à l'Académie des Sciences ; & l'art d'écrire, qu'il avoit cultivé avec ſoin, lui eût ouvert les portes de l'Académie françoiſe ; mais il craignit que cette flatteuſe adoption ne fit ſuppoſer qu'entraîné par ſon goût pour les lettres, il fût moins occupé de l'étude importante à laquelle ſa place, & ſon amour pour la perſonne du Roi, le conſacroient tout entier. On obſervera à cet égard, que c'eſt un des préjugés des nations modernes & de quelques Gouvernemens, de croire que l'amour des lettres rend

inhabile aux emplois importans. Senac, dans le cours d'une assez longue vie, dont aucun instant n'avoit été abandonné au plaisir ou livré aux soins de sa fortune, avoit parcouru presque tout l'empire des sciences. Il étoit géomètre profond, médecin distingué; il savoit l'hébreu, le grec, le latin, l'italien, l'anglois; & il avoit étudié particulièrement la métaphysique de la langue & la prosodie. Le Roi Louis XV eut toujours en lui une confiance marquée, & feu Monseigneur le Dauphin l'honoroit d'une bienveillance particulière. Ce Prince vertueux, instruit & éclairé, aimoit les lettres, & il ne se passoit presque pas de jour où il ne s'entretînt avec Senac, de l'Histoire, de la littérature & des sciences. Il fut l'ami du Maréchal de Saxe, & c'est à lui que ce héros dit en mourant: « Mon ami, j'ai fait un » beau rêve. »

VARIÉTÉS.

Le tems plus que tout.

Le grand Philosophe *Citofile*, disoit un jour à une femme désolée, & qui avoit raison de l'être; la fille du grand *Henri* IV, Reine d'Angleterre, a été aussi malheureuse que vous; j'en suis fâchée pour elle, reprit la Dame, & elle se rémit à pleurer. Mais, dit *Citofile*, souvenez-vous de *Marie Stuart*! .. sa bonne parente, la *Reine Elisabeth*, lui fit trancher la tête, après l'avoir tenue en prison dix-huit années .... cela est fort cruel, reprit encore la Dame; & elle se remit à pleurer. Vous avez peut-être ouï parler de la belle *Jeanne* de Naples, qui fut étranglée, poursuivit le Consolateur? je crois qu'ouï dit, l'affligée; mais pourquoi ne voulez-vous pas que je m'occupe de mes chagrins? c'est, reprit le Philosophe, qu'il n'y faut pas penser, & que, tant de grandes Dames ayant été si infortunées, il vous sied mal de vous désespérer. Songez à *Niobé*, à *Hécube* ...., ah! dit la Dame, si nous avions été Contemporaines, & si, pour les consoler, vous leur aviez conté mes malheurs; croyez-vous qu'elles vous eussent écouté?

Quelque tems après, *Citofile* perdit son fils unique, &

fut ſur le point d'en mourir de douleur. La Dame fit dreſſer une liſte de tous les Rois qui avoient perdu leurs enfans, & la porta au Philoſophe ; il la lut, la trouva fort exacte & n'en pleura pas moins. Trois mois après, ils ſe rencontrerent, & furent étonnés de ſe retrouver d'une humeur fort gaye. Après avoir raiſonné ſur ce changement, ils firent ériger une belle ſtatue *au tems* avec cette inſcription, *à celui qui conſole.* --- Il eſt certain que le tems agit plus efficacement ſur les cœurs que tous les traités de conſolation écrits par *Ciceron*, *Senèque*, *Plutarque*, &c.

SPECTACLES.

Réponſe à la Lettre du dernier numéro.

Quel Caméléon que ce Monſieur *Théatrophile* ! ſous combien de formes compte-t-il ſe reproduire encore? Je l'ai vu, Miſanthrope billieux, m'aſſurer que ſi mon but étoit de ranimer dans cette province le goût des Sciences & des Lettres, je n'y parviendrois jamais, *parce qu'on y perſecute les Littérateurs ;* je l'ai vu, vieillard aimable, m'engager à égayer mon Journal par des hiſtoriettes galantes qu'il me fourniroit, en m'en donnant la clef. Je l'ai vu depuis, retombant dans le ſombre, me faire un crime de trop parler des Spectacles (*qui ſont pour la jeuneſſe autant de trébuchets*) & par une conſéquence inattendue de ces principes, il m'apparoît aujourd'hui, toujours avec la même écriture, ſous le nom de *Théatrophile*, ſe plaignanr *de la déſertion du Temple de Thalie*, & me ſuppliant de lui en indiquer la cauſe. Je ne me pique pas d'être fin, mais je gagerois que notre *Protée* eſt menacé d'accoucher au premier jour d'un ouvrage dramatique ! qui ſait même ſi le prodige n'eſt pas opéré? en effet, que ſignifient les cajoleries de Mr. *Theatrophile* ? il fait l'*appel* des Acteurs & des Actrices de Valenciennes, pour leur répéter, ſans motif, ce que j'ai dit d'eux, quand ils m'en ont fourni l'occaſion. Je m'en tiens à ma première idée : cet homme a ſûrement deſſein de leur propoſer une Piece.

Mais revenons à ſa queſtion: elle eſt préſentée d'une manière captieuſe ; il eſt ſenſible qu'il voudroit m'engager

à dire, on néglige le Spectacle en cette Ville, parce que........ &c. Non, Monsieur, *Théatrophile*: j'éviterai le piége que vous me tendez; & cependant je répondrai à votre question d'une manière claire & sans réplique. Si vous avez, comme moi, le chagrin de voir *le Temple de Thalie presque désert*, excepté le Dimanche; ce n'est que par un effet de la liberté que chacun a, de faire CE QUI LUI CONVIENT LE PLUS.

L'AMOUR ET LA RAISON.

ALLÉGORIE.

LA Raison cheminoit un jour
(Modestement, c'est son usage)
En brillant & leste équipage,
Ce jour là, voyageoit l'Amour.
On connoît assez son escorte:
Il étoit précédé par les jeux & les ris,
Les desirs les suivoient, pour lui prêter main-forte,
Si par l'indifférence il se trouvoit surpris.
Tous les mortels à sa puissance
Rendoient hommage & payoient leur tribut.
En terminant sa course, il vole chez Hortense...
Avec transport, avec reconnoissance,
Vous jugez bien qu'on le reçut.
La Raison dont la marche est lente,
Une heure ou deux après l'amour,
Arrive aussi dans le séjour,
Qu'habitoit la jeune imprudente.
Elle frappe, on accourt, — eh, quoi! c'est la Raison
Dit Hortense. En honneur... la bonne...
Je voudrois bien pouvoir... en ma maison...
Vous donner gîte; mais... — cela s'entend, mignonne!
Vous avez un hôte charmant
Qui vous occupe en ce moment;
Adieu: je me retire. — eh, cette vieille folle,
Dit, en riant, le dieu frivole,
Choisissoit à ravir son tems!
Et puis de folâtrer... & de rire aux dépens

De la respectable Déesse.
L'amour d'abord flâte & caresse ;
Inspire le tendre desir,
Le couronne par le plaisir...
Mais bien-tôt il se fait connoître ;
Ce n'est plus un dieu séduisant,
C'est un injuste maître,
Qui parle en souverain & commande en tyran.
——Hortense, enfin désespérée,
Crie au secours ! s'enfuit toute éplorée.
La Raison revient à ses cris.
— Qui cause, chere enfant, tes mortelles allarmes ?
— Ma bonne ! qui croiroit qu'avec autant de charmes ?...
J'entends, c'est le fripon ... modère ton effroi
-- Que voulez-vous ? Hortense est sous ma loi
Cria l'Amour. Ici vous n'avez rien à faire :
Seriez-vous assez téméraire,
Pour me la disputer ? croyez-moi, filez-doux.
A son aide, aussi-tôt, il appelle sa suite ;
Mais quel dût être son couroux ?
Jeux, ris, plaisirs bruyants, tout avoit pris la fuite
Quand la Raison avoit paru.
L'amour honteux & confondu
Ne pouvoit défendre sa proye ;
A la Raison il fallut la céder.
Hortense, à ce qu'on-dit, le vit aller sans joye ;
Et pour le traître, encor, vouloit intercéder.

Par M.r le Ch.er de LIMOGES.

CHARADE.

Sur mes cinq pieds, lecteur,
Je répands la terreur.
Je suis, sur quatre, un mal que l'on guérit dans l'onde ;
Sur trois, quand je suis jeune, ami de la beauté,
Je m'en fais, étant grand, taxer de cruauté ;
Sur deux, je suis chéri, recherché dans le monde ;
Enlevés mon milieu, je suis un végétal
Propre à nourrir maint animal.

Par Mr. MARCAII.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Pin-son*.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

La Châſſe qui renferme le *Cordon miraculeux*, ſe nomme la *Fierte* : tous ceux qui la portent ſont nuds-pieds: dans l'intérieur de la Ville, ce ſont les Confrères, mais au-dehors, tous les hommes en ont le droit, & même les femmes, dans les marais.

Le tour de la Proceſſion eſt d'environ deux lieues; cependant on met cinq heures à les faire à cauſe du changement fréquent des Porteurs.

On dépoſe la *Fierte* pendant une heure à la Chapelle de St. Roch, en mémoire d'une autre délivrance de la peſte, arrivée en 1555, temps où on conſtruiſit cette Chapelle, avec les bâtimens qui exiſtent encore à côté, pour y loger les habitans de la Ville qui furent attaqués de cette contagion.

La Fierte eſt eſcortée alternativement, au-dehors de la Ville, par les cinq Compagnies Bourgeoiſes, qui ſe relévent de porte en porte; les Habitans des Fauxbourgs, vêtus en Chevaux-Légers & nommés vulgairement *Pitchots*, vont à la découverte de droite & de gauche, en mémoire de ce que c'eſt à la bravoure de leurs ancêtres, qu'on doit la conſervation du *Cordon miraculeux*.

En effet, une tradition porte, que la *Fierte*, ayant été priſe par une bande de voleurs, les *Maraigers* des environs de cette Ville, armés de leurs fourches, ſe mirent à leur pourſuite, tuerent leur chef nommé *Anéen*, & reprirent ſur eux la Châſſe. C'eſt à cauſe de cet acte de bravoure, que le len-

demain de la Procession, l'on plante sur l'Esplanade la figure d'*Anéen*, au tour de laquelle on va, la lance au poing, tirer à la bague.

Du temps de *Doutreman*, ceux qui marchoient à cette Procession, excepté le Magistrat & le Clergé, avoient tous en main un bâton ou une baguette, *qui sont*, dit-il, *les marques que l'on fait porter aux pestiférés, & à ceux qui les assistent pendant la contagion*; mais aujourd'hui on porte un bâton blanc, qui servoit jadis de passe port, à ceux qui n'étoient pas atteints de la contagion, ou qui en avoient été guéris.

Les *Abbés* d'Hasnon, de Vicogne, de St. Jean, de Crespin & de St. Saulve, y marchent ordinairement en dedans la Ville, revêtus de leurs Habits Pontificaux, plusieurs *Archevéques* de Cambray & *Évéques* d'Arras, y ont assisté

M. de *Fénélon* y marcha en 1712 & cette même année, le Pere *Quesnel* vint exprès de Bruxelles en cette Ville, chez le Sr. *Marissal* * son ami, pour y voir ce vertueux *Prélat*, qui avoit écrit contre sa Doctrine; il le vit d'une soupente, qui existe encore au-dessus de la porte de cette maison, dans la rue de Cambrai, & repartit aussi-tôt après, en disant qu'il mourroit content, & que cela manquoit à sa satisfaction.

Le Pere *Quesnel* avoit été reconnu, & Mr. de *Fénelon* sachant qu'il étoit dans la Ville, se rendit après la Procession, chez le Sr. *Marissal*; mais apprennant que le Pere *Quesnel* n'y étoit plus, il poussa un profond soupir, & dit en s'en retournant, qu'il auroit peut-être plus avancé les

* maison qui a été occupée depuis par la famille des Deleghe et des Dourdons de hérieu

chofes avec lui en un quart-d'heure de converſation, qu'il ne feroit en dix volumes d'ouvrages.

On rapporte que quelques perſonnes ayant témoigné à ce *Prélat*, leur incrédulité ſur l'exiſtence *du Cordon miraculeux*, il deſira voir la choſe par lui-même : que la *Fierte* lui ayant été ouverte, on y trouva une Boëte, contenant le Procès-Verbal de quantité de Prélats, & d'autres perſonnes de la plus haute conſidération, qui aſſuroient l'avoir vu ; & une autre Boëte renfermée dans la première, où il étoit dit, que repoſoit ce *Cordon miraculeux* ; cette dernière ſcellée des ſceaux de pluſieurs Évêques : qu'ayant examiné ces ſceaux, & les ayant trouvés ſains & entiers, il ne voulut point les briſer, & dit que ce que ſes Prédéceſſeurs avoient reſpecté, devoit être un objet de reſpect pour lui ; qu'il en croyoit à leur témoignage : mais en même-tems, il fit renfermer dans cette châſſe pluſieurs Réliques, afin que ceux qui ne voudroient pas croire au *Cordon miraculeux*, eûſſent du moins d'autres objets ſur leſquels, pût porter leur *culte*.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

HISTOIRE NATURELLE

Voyage du haut de la Montagne de la Selle, *près le port-au-Prince, en Amérique.*

Par Mr....

MONSIEUR, perſuadé qu'on ne ſauroit trop publier les découvertes utiles, je m'empreſſe de vous faire part de mon voyage ſur la Montagne de *la Selle.* J'avois ſoupçonné, depuis long-tems, qu'il exiſtoit un paſſage pour parvenir au haut de cette Montagne, vers

le nord & l'ouest, & que ce passage étoit beaucoup plus court que ceux qu'on a cherché jusqu'ici. J'avois communiqué mes idées à ceux qui me paroissoient les plus propres à me servir de guides (les Chasseurs) les uns m'assuroient que toutes les côtieres étoient inaccessibles; d'autres pretendoient y être montés & avoir failli y périr. Ils assuroient que le sommet de la Montagne étoit parsemé de roches aigues & de goufres profonds; qu'il n'y avoit aucune espéce d'animaux; que les arbres n'avoient pas plus de six pieds de hauteur, &c. Aucun de ces prétendus Voyageurs n'a osé justifier ses relations en m'y conduisant; craignant de se voir démenti, si par hasard nous y fussions arrivés. Ils ont fait leur possible pour m'effrayer. J'ai néanmoins persisté dans mon dessein, & je me suis mis en route, avec M. le Comte de *Bermond*, M. *Toupin*, jeune, habitans aux Crochus, & huit Negres. Nous sommes partis de l'habitation de M. *Barré*, située au pied de la Selle. J'ai fait route directement au sud pendant 700 pas. Ne pouvant continuer mon chemin en ligne droite, j'ai chassé en zigzag, jusqu'au sommet de la Montagne; ayant relevé & calculé les sinuósités, j'ai trouvé que nous étions éloignés de la maison de M. *Barré* de 1,270 pas, ce qui joint à l'estime qu'on fait de la distance du Port-au-Prince, à ce lieu, donne environ dix lieues de notre Capitale au sommet de la Selle. Nous nous sommes trouvés, à cette distance, dans une belle plaine, bouleversée par les fouilles des cochons-marrons, qui doivent y être en grand nombre. Nous avons trouvé des arbres d'une hauteur ordinaire, couverts de mousse. Nous avons vu des ramiers, des caleçons rouges, & le pivert du pays, connu sous le nom de *Charpentier*. Ce qu'il y a de plus remarquable, & qui a sans doute effrayé les Chasseurs, ce sont les cris lugubres d'une troupe d'animaux qui imitent la voix humaine & qui commencent toutes les nuits leurs concerts vers huit heures & ne finissent qu'à une heure après minuit. Ayant mis deux jours à nous ouvrir une route, nous les avons entendus la premiere nuit, mais bien plus distinctement la seconde, ce qui nous auroit épouvanté, si nous eussions été plus crédules. Les Mulâtres libres & les Negres les appellent *Ombis* & délitens

plusieurs fables à ce sujet. Ils assurent que ces animaux, qu'ils croient des esprits, chantent beaucoup plus fort la veille de Noël que dans les autres nuits de l'année. Nous présumons que ces animaux sont des oiseaux noctiloques d'un genre supérieur aux oiseaux nocturnes de l'Europe. Nous avons trouvé au bord d'une espece de caverne, des plumes ressemblantes à celles du cygne; c'est peut-être la dépouille d'un de ces *Ombis*, qui aura servi de pâture à quelque chat marron. Le chemin que j'ai ouvert, donnera aux Habitans du N. O. de la Selle, une communication avec ceux du S.; il servira à plusieurs Habitans de la Nouvelle-Touraine, pour se rendre sur leurs terres. On peut voir de plusieurs endroits, un pavillon blanc, que nous avons fait placer au haut d'un arbre; nous avons vu du sommet de la Montagne la mer, le *Cap-rouge*, les Cayes de Jacmel, la mer du nord & une partie de celle de l'ouest. Signé *le Comte de Bermond* & *Toupin* jeune.

MÉDECINE.

Lettre à Mr. le Rédacteur du Journal du Haynaut,

MONSIEUR,

Connoissant le vif intérêt que vous inspire le bien de l'humanité, j'ai cru devoir divulguer par la voie de votre Journal, les accidents funestes & souvent mortels, qui résultent de l'usage des Cornichons, d'après la confection la plus commune & la plus usitée dans ce pays. Ce fruit macéré dans le vinaigre, est employé dans la plupart des ragoûts. Il est peu de tables où l'on n'en serve; c'est un stimulant propre à réveiller l'appétit, & à procurer du montant aux alimens, auxquels on l'associe. Pour lui donner un coup-d'œil agréable, en lui conservant sa verdure naturelle, on a la cruelle habitude de le préparer dans des vases de cuivre mal étamés, où on le laisse séjourner quelque tems. Souvent même, on ajoute des gros sols, afin d'obtenir plus facilement par ce procédé meurtrier, le dégré de teinte qu'on desire. J'aimerois autant jetter dans le vaisseau qui le contient, quelques grains de verdet en poudre; la manœuvre ne seroit pas plus irréfléchie. Tout le monde sait que le verd-de-gris est un poi-

son très-actif & des plus tranchant, qui se dissoût & se forme avec facilité, sur-tout par le moyen du vinaigre. L'acide de cette liqueur a la propriété de produire par la dissolution de la partie métallique du cuivre, un composé salin, qui se cristallise par évaporation & réfroidissement, sous la forme de cristeaux taillés en losanges, & auxquels on a donné le nom de cristeaux de Venus. De plus l'acide agissant plus foiblement sur la surface du cuivre, la réduit en chaux & fait naître le verd-de-gris. L'air même, plus ou moins humide a cette propriété, tant ce métal est facile à attaquer.

On connoît plusieurs Arrêts du Parlement de Paris, qui sévissent rigoureusement contre les marchands de vin qui frélatent essentiellement par la litharge, cette liqueur devenue nécessaire & si usitée. Ne seroit-il pas à souhaiter que les Magistrats défendissent également, une main-d'œuvre aussi dangereuse dans la préparation d'un fruit dont on pourroit se passer? si les effets de ce poison ne sont pas subits, il n'en sont pas moins à craindre: en agissant lentement sur la tunique veloutée des viscères digestifs, il l'irrite, l'enflamme, la corrode, établit des points d'ulcères, cause des flux hystériques; des diarrhées sanglantes; des évacuations glaireuses & purulentes; auxquelles on remédie d'autant plus difficilement, que le mal est grand, négligé & souvent inconnu. C'est d'après plusieurs exemples, que je me suis déterminé à réclamer hautement, contre un pareil abus. Ne peut-on pas, se contenter de la saveur acide, & de la consistance du fruit, sans exiger la couleur verte.

J'ai l'honneur, &c. M. gigot chirurgien-major *G. Doct. en Méd.*

PENSÉES DIVERSES.

Celui qui par son état & par son rang est obligé de recevoir beaucoup de personnes qui ne lui conviennent pas, doit être plus embarassé qu'un autre. Il y a cependant une ressource pour lui; c'est que dans une compagnie nombreuse, s'il est à la droite d'un sot, il en aura vraisemblablement un autre à sa gauche; & comme les sots ne se ressemblant pas plus que les gens d'esprit, cela fait diversité. On les redoute; cependant il vaut mieux

avoir affaire à deux qu'à un. Toujours pardonner à la même perſonne, cela fatigue; au lieu que le ridicule de l'un excuſe & fait paſſer le ridicule de l'autre. On finit par plaindre l'eſpece humaine, ſans en vouloir directement à perſonne.

§. Les perſonnes qui s'aiment, devroient s'obſerver toujours, & ne s'offenſer jamais. L'amour & l'amitié ne peuvent ſubſiſter ſans la politeſſe & ſans les complaiſances. L'amant qui choque ce qu'il aime, mérite d'être quitté; il faut rompre avec l'ami qui s'eſt permis une fois de nous traiter durement, crainte de pis. Amans, ſoyez galans, complaiſans, attentifs, vous ſerez toujours bien traités. Amis, ſoyez doux, ſinceres, obligeans & polis, vous ſerez toujours aimés.

§. Le plus grand bonheur qui puiſſe arriver à un jeune homme, c'eſt que la première perſonne à la quelle il s'attache, ſoit une femme ſenſée & ſpirituelle. L'empire qu'elle prend ne peut tourner qu'à l'avantage de celui qu'elle ſubjugue. c'eſt un mot bien puiſſant qu'un *je veux*, prononcé par une femme qu'on aime! & quand l'honneur & la raiſon dictent ſes volontés, un honnête homme fait ſon bonheur de les ſuivre.

ANECDOTE.

Un Chapitre, dans le Hainaut-Autrichien, avoit fait une dépenſe conſidérable pour ſe procurer un Cadran-ſolaire. En effet rien de plus beau ni de plus riche que ce cadran, pour l'exécution duquel on avoit appellé les Artiſtes les plus célèbres de ce tems-là. Dabord on ſe mire dans l'ouvrage, & le plaiſir de le voir tous les jours fait diſparoître le ſouvenir de la dépenſe. Mais les mauvais tems, aménent bien-tôt l'inquiétude; que deviendra le bijou, expoſé ainſi aux intempéries de l'hiver? on convoque donc une aſſemblée pour aviſer aux moyens d'obvier aux accidens qu'on prévoit. Chacun propoſe, à ſon tour, un avis, auſſi-tôt rejetté qu'ouvert, & l'on ſe retire ſans rien conclure. Enfin, à la douzième aſſemblée, on s'en tint à un projet ſûr pour la conſervation du cadran. Il fut arrêté *qu'on le couvriroit d'un toît;* & le toît fut élevé.

POÉSIE.

LE VILLAGEOIS ET LE CHAT.

FABLE.

UN Ruſtre en ſon armoire avoit mis un fromage
Lorſque par une fente il apperçoit un rat,
Vîte, il y fait entrer ſon chat,
Croyant empêcher le dommage ;
Mais notre *Mitis* aux aguêts
Mange d'abord le rat, & le fromage après.
Ce Ruſtre, lecteur, vous fait rire ;
Sans doute il agiſſoit comme un franc animal ;
Mais l'homme, tous les jours, pour faire un moindre mal,
Ne tombe-il pas dans un pire ?

Par Mr. le BAILLY.

LOGOGRIPHE.

Le luxe, ami lecteur, eſt peut-être mon pere ;
Quoique je ſois utile, on ſoutient, que jadis
On uſoit peu de moi, la mode fait mon prix,
Par elle, je deviens ſouvent plus, ou moins chère.
Ainſi qu'à l'artiſan, je ſers au financier,
Aux gens de chaque état, je rends de bons offices :
Arrangée avec goût, & par mille artifices,
J'orne l'Abbé galant, le petit maître altier.
Je fais toujours plutôt fortune chez les riches :
Je réleve ſouvent les vieux appas flétris,
De plus d'une Ducheſſe, ou de maint ſot Marquis,
Qui m'employe au beſoin, comme des dents poſtiches.
Malgré moi, je poſſéde encore la vertu
De cacher aſſés bien les marques d'un C....
On voit dans les huit pieds, qui font mon exiſtence,
Ce qu'éprouve un poltron, quand le danger commence.
Un titre bien flatteur, pour le cœur d'un époux,
Mais auſſi quelquefois plus douloureux, que doux ;
Ce qui fait diſtinguer les quartiers d'une ville,
Un petit mot par fois relatif, ou pronom,
On n'y peut voir enfin, d'une note le nom.
Qui me devinera, n'eſt pas un imbécille.

Par Mr. Prud. . . . .

Le mot du Logogriphe du dernier numéro, eſt *Orage*, dans lequel on trouve *rage*, *âge*, *or* & *orge*.

HISTOIRE.

Bataille de Malplaquet le 11 Septembre 1709. *

PLacé dans une trouée, entre les bois *de Blangies* & *de Sars*, le Maréchal de Villars empêchoit que l'armée ennemie, ſupérieure à la notre, ne pût s'étendre & lui préſenter un front plus large que le ſien.

Ce fut par une poſition à-peu-près ſemblable que *Milthiades*, combattant les *Perſes* à la journée de *Marathon*, rendit inutile la ſupériorité de leur nombre.

Le poſte de Villars étoit fortifié par un triple retranchement, garni de canons, & par quantité d'arbres rangés en forme de chevaux-de-frize : delà il pouvoit arrêter tous les convois de l'armée ennemie & la mettoit dans la néceſſité, ou de renoncer au ſiège de *Mons*, ou de combattre dans une ſituation déſavantageuſe.

Les alliés, commandés par le Prince Eugene & par Malbourough, prirent ce dernier parti, & le 11 de Septembre, à huit heures du matin, ils tentérent de forcer le poſte, avec une armée de quatre-vingt mille hommes & de cent-quarante pièces de canon.

Ils commencèrent par attaquer nôtre aîle droite du côté du bois *de Sars*, mais ils y eſſuyerent un ſi terrible feu qu'ils furent mis en déſordre & reculèrent plus de cent pas. Le Prince Eugene les rallia lui même &, les menant à la charge, fut atteint d'une balle de mouſquet qui l'effleura derrière l'oreille.

Enſuite on attaque l'aîle gauche, dont une ſeule décharge, met plus de deux mille hommes hors de combat.

* Je me suis transporté près du champ de bataille, pour me représenter le local.

Enfin, l'affaire devenue générale, on se bat de part & d'autre avec une opiniâtreté extraordinaire : les Hollandois forcent les deux premiers retranchemens & sont arrêtés au troisième, où le Prince d'Orange-Nassau-Frize va lui même planter un drapeau, malgré une grèle de coups de mousquet. Au même moment quelques brigades Françoises sortent du retranchement avec tant d'impétuosité qu'elles culbutent les Hollandois, leur font franchir les deux retranchemens qu'ils avoient passés, & leur arrachent neuf drapeaux qu'ils avoient d'abord gagnés.

Tout le front de la trouée étoit jonché de corps morts & l'on remarqua que de 200 cadets de familles Françoises refugiées, 195 étoient restés sur le champ de bataille.

Le fort de l'attaque s'étant porté sur notre aîle gauche, Villars fit avancer des bataillons frais, qu'il tira du centre, & reprit le terrein que nos troupes y avoient perdu : mais au même moment il reçut au-dessous du genou, un coup de carabine qui lui fracassa l'os & l'obligea de se retirer pour se faire panser.

Il y avoit déjà six heures que l'on combattoit avec beaucoup de furie, mais sans aucun avantage marqué, depuis que les Hollandois avoient été chassés des retranchemens ; les choses changèrent de face : l'ennemi se rendit maître du bois *de Sars* ; mais notre infanterie, en cédant un peu de terrein, forma une ligne dans la plaine ; &, soutenue de la cavalerie, elle faisoit toujours bonne contenance.

Le Prince Eugène y établit une batterie, & n'y

ayant laissé que le monde nécessaire pour entretenir le feu, il vint avec toute sa cavalerie attaquer notre centre, que Villars avoit été obligé de dégarnir.

Le Maréchal de Boufflers lui opposa la cavalerie Françoise, fort inférieure en nombre: elle fut renversée dans le premier choc; mais la maison du Roi, à la tête de laquelle étoit le chevalier de St. Georges, la soutint, & vint, six fois de suite, à la charge avec tant de bravoure & d'impétuosité qu'elle défit les troupes ennemies, & qu'il pénétra jusqu'à la troisième ligne de leur cavalerie.

La défaite eut été complette si la batterie du bois *de Sars*, prennant la maison du Roi en flanc, ne l'eut forcée de se retirer, avec une perte considérable.

Les ennemis dirigèrent alors toutes leurs forces contre le centre de notre armée; & le Maréchal de Boufflers, voyant qu'il alloit être coupé, fit sonner la retraite. Il donna ordre aux Officiers Généraux de l'aîle gauche & du centre, de passer *l'Honneau* pour se rendre près de Valenciennes, & marcha, à la tête de l'aîle droite qu'il n'avoit pas quittée, vers le *Quesnoy*, prennant sa route par *Taisnieres* & *Bavay*.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

C H Y M I E.

On vient de découvrir un nouvel air inflammable plus prompt à obtenir & moins dispendieux que tous ceux qui ont été connus jusqu'à ce jour. Il se produit en faisant passer de l'air ordinaire ou athmosphérique, & même celui des poumons à travers l'*æther*. « J'ai pris, dit l'Auteur de cette découverte, un des ces syphons recourbés qui servent à

l'appareil de la cuve ; j'ai introduit une très-petite quantité d'*æther*, dans son intérieur, puis soufflant par une de ses extrémités, j'ai fait passer l'air de mes poumons dans un bocal cylindre plein d'eau & renversé sur la tablette de la cuve. Cet air a donc traversé l'*æther*, qu'il a fait bouillonner en passant Alors j'ai redressé mon bocal, & présentant une bougie allumée à son orifice, l'air recueilli brûloit lentement, & sans détonnation, d'une belle flamme bleue jusqu'au fond du bocal. Voulant savoir si cet air détonnoit, j'ai rempli d'eau un pistolet de *volta* en cristal, j'y ai introduit de l'air inflammable *æthéré*, & l'ai bouché avec du liège ; j'ai fait passer l'étincelle électrique dans son intérieur; cet air a détonné avec une énergie surprenante. J'ai répété ces deux expériences cinq à six fois, sans que mon petit volume d'*æther* parût sensiblement diminué. »

Cette belle découverte nous en rappelle deux autres de MM. *Bertholet* & le *Fevre de Guinau*, la premiere, qui répand un nouveau jour sur la nouvelle théorie chymique, a pour objet la *fulmination de l'argent*. On connoît les propriétés de l'or fulminant ; M. Bertholet est parvenu à obtenir, de l'argent, un produit plus fulmineux, un *produit intactile*, c'est-à-dire qu'en le mettant en contact avec un corps quelconque, il fulmine à l'instant ; la deuxieme est la *décomposition & recomposition de l'eau*. Depuis les belles expériences de MM. *Lavoisier*, *Mongez*, *de la Place* & *Meunier*, les Savans ont fixé leurs idées sur ce grand phenomène opéré par M. *Lefevre de Guinau*, au College Royal de Paris, le 27 Mai dernier. Les bornes étroites de nos feuilles ne nous permettent pas de donner aux Amateurs le procédé & le résultat de ces deux expériences.

MORALE.

Réflexions sur l'Amitié.

L'Homme n'éprouve jamais plus vivement le besoin de l'amitié, que quand il cesse d'être heureux. Le malheur donne à sa sensibilité une activité nouvelle, & la dirige vers ce sentiment délicieux que la nature semble lui indi-

quer, comme un remède à ses maux. Entraîné par le tourbillon des affaires, l'homme riche ne s'en distrait communément, que pour se livrer aux plaisirs, enfans du luxe & de l'opulence; son ame n'est pas susceptible de cette douce affection qu'elle contracte dans l'abandon presque général qui suit toujours le malheur. Le divin dispensateur des biens & des maux auroit-il voulu accorder un dédommagement aux infortunés, en étendant pour eux les jouissances de l'amitié, dont le riche ne se fait pas même une idée? dévoré par l'ambition, vil esclave de ses passions, qu'il ne voit jamais satisfaites, soupçonne-t-il que le vide d'une existence tranquille & ignorée puisse être rempli par la société d'un ami? non sans doute, à moins que les revers n'arrachent le bandeau de son illusion, & ne lui fassent estimer à leur valeur le vain fracas des richesses, & la futilité des biens qu'elles procurent. C'est alors que, rendu à lui-même, il préfère les plaisirs réels qui s'offrent à lui dans sa médiocrité, aux chimères, aux prestiges d'une vie opulente & dissipée. Affranchie, par degrés, des erreurs qui l'aveugloient, son ame s'élève, s'aggrandit, sa sensibilité se développe. La révolution de ses idées, a suivi celle de sa fortune .... il ne lui manque qu'un ami pour achever d'éteindre en lui des regrets que la raison a déja calmés, & pour le guider plus sûrement dans le sentier paisible qui doit infailliblement le conduire à la félicité.

O amitié, délices des ames pures! non, tu n'est point le partage des cœurs, engourdis par la molesse, & endurcis par la fortune. Ce financier, qui dans la carrière ouverte à sa cupidité, n'est sensible qu'à l'appas du gain, ce noble, fier de sa naissance, chez qui l'ambition a anéanti toute autre pensée, &c. sont-ils faits pour apprécier tes plaisirs? Voudrois-tu donner part à tes faveurs à cet homme riche & dur, qui entouré de malheureux, repousse leurs cris déchirans, pour courir après des jouissances imparfaites, qu'il achete au prix de l'or & des remords? abandonne ces illustres malheureux à l'empire oppresseur de leurs passions. Réserves tes bienfaits pour un cœur sensible, sans desirs, sans ambition; qui, touché des maux de ses semblables; n'est occupé que de les

ſoulager. Viens habiter mon humble réduit; viens reſſerrer de tes nœuds ſacrés le tendre amour qui m'unit à mon *Aglaure*. Vivifie toutes mes facultés : aides - moi à ſupporter la ſomme des peines attachées à mon exiſtence; rends plus doux, plus délicieux les courts inſtans de mes plaiſirs : ranime mon cœur dans la vieilleſſe ; &, quand la mort viendra briſer les liens qui retiennent mon ame, que ta main conſolante, daigne fermer ma paupière.

P...

ANÈCDOTE.

Mr. de Turenne, avoit envoyé le Comte de grand-Prè, depuis Maréchal de Joyeuſe, à Arras pour eſcorter un convoi, dont dépendoit la ſubſiſtance de l'armée. Le Comte étoit jeune, ſenſible à l'amour comme à l'honneur; peu jaloux de conduire une expédition de cette nature, il demeure à Arras chez une femme qu'il y connoiſſoit, quelques-heures après le départ du convoi, ſous la conduite du Major de ſon Régiment. Celui-ci fut attaqué par un parti, le tailla en pièces, & arriva au camp long-tems avant le Comte de Grand-Pré; mais Turenne, cacha ſa faute aux yeux de l'armée. « *Le Comte*, dit-il, » ſera bien faché contre moi, à cauſe d'une commiſſion » ſecrete que je lui ai donnée, & qui l'a arrêté à Arras, » dans un tems où il auroit eu occaſion de montrer ſa va- » leur ». Le Comte arrive, apprend que le Maréchal, qui pouvoir le punir, vient de l'excuſer; il court ſe jetter à ſes genoux, lui jure une reconnoiſſance éternelle, & répare ſa faute par de belles actions. Ce fut lui qui depuis raconta cette Anecdote; & apprit à toute la France, que le Vicomte l'avoit ſervi par un menſonge plus noble, en quelque ſorte, que la vérité.

POÉSIE.

LE SONGE = *A THÉMIRE*

Belle Thémire! un doux menſonge,
L'autre nuit, t'offrit à mes yeux;
Un ſeul inſtant je fus heureux;
Pourquoi ne le fus-je qu'en ſonge?

Près de toi, ſur les bords fleuris
D'un ruiſſeau tranquille & paiſible,
Je rêvois que j'étois aſſis,
Et que je te voyois ſenſible.

Le ſouffle léger du Zéphir,
A peine agitoit le feuillage,
Et les oiſeaux, par leur ramage,
Sembloient inviter au plaiſir.

Je crus entendre, de ta bouche,
Sortir l'aveu de mon bonheur,
Et voir Thémire moins farouche,
Prête à couronner mon ardeur.

Dans l'ivreſſe de mon délire,
Dans les tranſports de mon amour;
Ce que j'éprouvai, tour-à-tour,
Je ne ſaurois te le redire.

De tous ces plaiſirs menſongers;
J'ai pourtant gardé la mémoire;
Et je ſais que ta main d'ivoire,
Fut couverte de mes baiſers --

Je ſais qu'une gaze fidelle,
Couvroit l'albâtre de ton ſein,
Et que le Zéphire badin,
L'enleva du bout de ſon aîle.

Je ſais que d'un premier tranſport;
Alors je ne fus point le maître,
Et qu'un peu trop hardi peut être,
Je devenois coupable encor .... --

Lorſque, les yeux plein de colère,
Et dans ſa jalouſe fureur,
Le rival que ton cœur préfere,
Parut & troubla mon bonheur.

J'ouvris les yeux, & le menſonge
S'enfuit avec la volupté;
Mon amour ſeul, après le ſonge;
Au fond de mon cœur, eſt reſté.

Par un Capitaine au ſervice de Hollande.

*Vers pour être mis au bas du Portrait de M.de L*** de L***.*

Dans cette reſſemblance, *à nos regards fidèle*,
Qui préſente à la fois la douceur, la bonté,
L'Artiſte ne s'eſt point flatté,
De nous rendre en tout ſon modèle;
D'un vaſe on peint la forme & la beauté;
Non les tréſors qu'en ſon ſein il récèle.

Par M. C. L. C. Sculpteur ſtatuaire, médailliſte de l'Acad. royale de Peinture & Sculpture de Paris.

ÉNIGME.

Le Berger fortuné qu'Amour tient ſous ſes loix,
Chaque jour me condamne à parler mille fois :
Soit que dans les tranſports de ſa vive tendreſſe,
Il chante ſon bonheur auprès de ſa maîtreſſe ;
Soit que triſte, éperdu de la voir loin de lui,
Il vienne me conter ſa peine & ſon ennui ;
A ſes tendres accens conſtamment attentive,
Ma voix, comme la ſienne, eſt joyeuſe, ou plaintive.

Par Mr. MARCAIL.

CHARADE.

On mépriſe, on écraſe ici bas mon premier ;
Un fruit donne à la fois mon ſecond, mon entier

Par le même.

ERRATA.

Au lieu de *flux hyſtériques*, page 180, ligne 22, de notre dernier numéro, liſez *flux lientriques*.

Le mot du Logogriphe du dernier numéro, eſt *Perruque*, où l'on trouve *peur*, *pere*, *rue*, *que* & *ré*.

HISTOIRE.

Bataille de Malplaquet, suite du Numéro précédent.

Le champ de Bataille demeura aux ennemis ; mais il leur couta plus de trente mille hommes, & nous n'en perdîmes que huit à neuf mille : *encore deux pareilles victoires*, disoit Malbourough, *il ne nous resteroit d'autre parti que de nous retirer.*

Notre retraite avoit l'air d'une marche réglée & non d'une défaite ; nous emportions avec nous trente-deux drapeaux ou étendarts que nous avions pris sur les alliés, ne laissant sur le champ de bataille ni canons ni prisonniers.

Le Prince de *Tingry-Montmorency*, qui fut depuis le Maréchal *de Luxembourg*, héritier de la bravoure de ses ancêtres, conduisoit notre arrière-garde : les ennemis envoyèrent quatre mille chevaux pour le charger dans sa retraite, mais il fit si bonne contenance qu'ils furent forcés de se retirer, après avoir essuyé un échec considérable.

Les alliés perdirent cinq Officiers généraux : le Baron de Spart, le Comte d'Oxenstiern, M de Weck, le Lieutenant général Tettau, Prussien, & le Brigadier Lalo, Anglois ; nous en eûmes également cinq tués sur le champ de bataille, qui furent le Marquis de Chemerault, le Baron Pallavicini, le Comte de Beuil, le Chevalier de Croy & le Comte d'Angennes. Le Chevalier de St. Georges, le Comte d'Albergotti & le Duc de Guiche furent blessés, & le général étoit en très grand danger.

L'os de sa jambe étant fracassé, les Chirurgiens de l'Armée ne trouvoient pas d'autre remède que de

lui couper la cuiſſe; mais le Roi, à la première nouvelle de ſa bleſſure, lui avoit envoyé M. Maréchal ſon premier Chirurgien, qui arriva aſſez-tôt pour empêcher l'amputation : le général guérit, mais il boita toute ſa vie.

On a prétendu que Villars auroit dû attaquer les alliés le 9 ou le 10, parce qu'alors une partie de leur armée n'avoit pas encore rejoint & que nous avions la ſupériorité du nombre.

Il eſt aiſé de critiquer, mais il étoit impoſſible de faire mieux : toutes nos anciennes Troupes n'avoient-elles pas été défaites ou priſes à *Hochſtet*, à *Caſſano*, à *Ramillies*, à *Turin*, & à *Oudenarde*? Villars n'avoit dans ſon armée pas plus de vingt mille hommes qui euſſent déjà vu le feu; & il falloit y accoutumer les autres : il n'avoit que 80 pièces de canon & les ennemis en avoient cent quarante : ſes troupes manquoient de vivres & les alliés en étoient abondamment pourvus : il occupoit un poſte avantageux, qui les réduiſoit à l'inaction, & ils n'euſſent pas manqué de s'en emparer : enfin l'armée qu'il commandoit étoit toute la reſſource de l'état.

On ne peut combattre avec plus de bravoure que nos troupes n'en montrèrent: manquant de pain depuis 24 heures, elles jettèrent celui qu'on leur avoit diſtribué pour courir aux armes; elles firent la même choſe à *Denain* & dans mille autres occaſions. Il n'y a que le François qui ſoit capable de préférer la gloire aux premiers beſoins de la vie.

Villars aſſuroit que s'il n'eût pas été bleſſé il eût remporté la victoire, & cela eſt aiſé à penſer : ſi l'on s'étoit emparé de la batterie que le Prince Eugène avoit placée dans le bois *de Sars*, & qui prit notre

centre en flanc, jamais les ennemis n'eussent pu le forcer. La Maison du Roi, qui dans toutes les batailles où elle a donné, a fait de si grands prodiges de valeur, eût achevé la défaite qu'elle avoit commencée, & la destruction de l'armée ennemie eût épargné à la France une infinité de maux & les malheurs qu'elle a soufferts jusqu'à la bataille de *Denain*.

De tous nos Généraux, il n'en est aucun qui ait été plus digne que Villars de commander les François : il réunissoit à la bravoure, l'activité *du Grand Condé*, la prudence de *Turenne* & il s'étoit acquis, comme *Vandôme*, l'amour de tous les soldats qui le regardoient comme leur père.

Par un dévouement héroïque le Maréchal de *Boufflers*, quoi que son ancien, avoit demandé de servir sous lui; & il n'y a point d'exemple d'une plus belle retraite que la sienne, puisqu'il laissa les ennemis au milieu de leurs propres cadavres, comme pour être témoins de leur defaite.

Parmi ceux qui resterent dans ce malheureux champ, il en est un qui mérite que nous en rappellions l'histoire, qui nous touche de près.

La nouvelle de la bataille de *Malplaquet* arrive à *Valenciennes* le 11 Septembre: la Comtesse *le Dannois* s'informe du sort de son fils unique & apprend qu'il est resté parmi les morts: dans les cruelles agitations auxquelles elle est en proie pendant toute la nuit, un pressentiment lui dit, que son fils n'est pas mort: elle part le lendemain de grand matin accompagnée d'une femme de chambre : elle visite tout le champ de bataille; elle y reconnoit son fils, dépouillé, confondu avec quantité de cadavres, & près d'être jetté dans une sépulture commune.

Elle le releve, à l'aide de sa femme de chambre, le transporte dans son carrosse & fait marcher vers *Valenciennes*; l'agitation de la voiture donne un peu de mouvement à son fils, qui n'étoit que blessé dangereusement, elle lui rend tous les soins d'une tendre mère, & lui donne une seconde fois la vie.

Le Comte *le Dannois* fut l'oncle de M. le Marquis *de Cernay*, mort depuis quelques années Lieutenant-général, Gouverneur du *Quesnoy* & qui, par sa bienfaisance & ses autres vertus, a fait l'amour & les délices de toute la Province. Sa petite fille, son unique héritière, a épousé M. le Comte de la Marck.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

BELLES LETTRES.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE de Ville & de Campagne, ou *Choix de jolis Romans*, Contes en Vers & en Prose, Poésies diverses, Anecdotes, bons mots, faits intéressans, variétés littéraires & historiques, &c. 12 vol. in-12, d'environ 500 pag. *chez* Giard, *Libraire, grand'place à Valenciennes.*

UNE Collection d'ouvrages agréables, rédigée par un homme de Lettres, doit inspirer de la confiance. En effet, s'il existe peu de bons recueils en ce genre, c'est qu'ils sont ordinairement entrepris par des compilateurs sans goût. Le goût est presque le seul mérite nécessaire à celui qui compile; mais les personnes livrées à ce travail, sont souvent découragées par le peu de gloire qui en est le fruit. Delà, ces productions disparates, rassemblées au hasard; delà ces volumes de pointes usées & de réparties triviales intitulées *Bons-mots*. Il n'en est pas de même de l'ouvrage que nous annonçons. C'est un recueil instructif, amusant & moral; où l'Auteur n'a admis que des choses faites pour le rendre intéressant. Mais diront quelques lecteurs (car il faut bien

que tout soit critiqué) *j'ai lu ce trait-là quelque part, j'ai entendu ce bon mot, je connois ces vers, il n'y a rien de neuf dans tout cela.* Lisez toujours, pourroit-on leur répondre, ce qu'on ne sait pas est nouveau ; &, quelqu'instruits que vous soyez, vous trouverez dans *la Bibliotheque de Ville & de Campagne*, beaucoup de *nouveautés*.

Sous la dénomination générale de *Romans*, l'Auteur a rassemblé des épisodes piquants, des nouvelles, des contes en prose, & d'autres petits ouvrages agréables perdus dans l'immensité des livres dont nous sommes innondés. Toute narration licentieuse en est bannie. S'il faut plaire à l'esprit, il faut sur-tout intéresser le cœur, que la saine morale s'unisse à l'agrément du style, & qu'une lecture, frivole en apparence, laisse encore dans l'ame une impression durable qui tourne au profit des mœurs & de la vertu.

Les volumes de *Poésies diverses*, contiennent les plus jolies pièces fugitives. Nous avons déjà quelques recueils estimables en ce genre; mais la complaisance des *Rédacteurs*, leur a fait y admettre des productions médiocres qui déparent ces ouvrages.

Sous le titre *Anecdotes & Bons mots*, notre Compilateur rapporte, dans le style concis qui leur est propre, des saillies piquantes, des allusions fines, des naïvetés agréables, des équivoques plaisantes & vraiment *des bons mots*. Il y joint des anecdotes littéraires, dramatiques, &c.

Les *Variétés littéraires & historiques*, sont composées de mêlanges recueillis dans les plus riches bibliothèques, & de faits intéressants puisés dans l'histoire générale. Ces faits isolés, représentés dans un petit cadre, se gravent plus aisé- dans la mémoire, & forment autant de tableaux où la raison s'éclaire sans que l'esprit se fatigue.

Telles sont, en abrégé, nos idées sur cette compilation, que le lecteur nous saura infailliblement gré de lui avoir indiquée.

ANECDOTE.

TURCARET fit beaucoup de bruit dans les cercles, avant qu'il ne parut sur le Théatre. Madame la Duchesse de B...

Mart.. fit prier Mr. *Lesage*, de venir lui lire sa pièce ; il y consentit, le jour fut pris ; & comme il ne pouvoit faire cette lecture après le dîné, sans risquer d'en être incommodé, & de ne pouvoir même l'achever, il engagea Madame la Duchesse de B.. à lui donner l'heure de midi -- S'étant fait attendre fort long-temps, il s'excusa de la manière la plus honnête, & dit, *qu'il arrivoit du Palais où l'on venoit de juger, à son avantage, un procès qui pouvoit le ruiner, &c.* la Duchesse loin d'agréer ses excuses, le traita avec beaucoup de hauteur & de dureté; & finit par lui dire, *qu'il lui avoit impertinemment fait perdre deux heures à l'attendre ;* pardon, Madame! reprit Lesage, *je vais vous faire regagner ce tems, en ne vous lisant point ma pièce.* On eut beau recourir après lui, jamais il ne fut possible de le ramener; & de ses jours, il ne voulut remettre le pied à l'Hôtel de B... - Si to.. les Littérateurs savoient conserver cette noble fierté, qui leur convient si bien, les grands & les riches, sur-tout, ne les regarderoient pas comme des *machines destinées à leurs plaisirs.*

DU CAMP devant St. Omer.

Les régimens arrivés au Camp, sont : Salis-Samade, Suisse, Diesbach, Suisse ; Conti & Berry-Cavalerie ; Royal-Auvergne & la Couronne, les Chasseurs à cheval, Bourbon-Dragon ; Royal-Dragon ; Picardie ; Colonel-Général ; Aunis ; Vivarais ; Royal des Vaissaux ; Provence ; Dillon-Irlandois ; Armagnac ; Angoulême ; Bervick-Irlandois ; les Cuirassiers ; Boulonois ; Royal-Champagne, Cavalerie ; Flandres ; Condé ; Gevaudan, Chasseurs ; Vintimille ; les Chasseurs à cheval ; la Reine-Dragon ; les Évêchés ; Penthievre-Dragon ; Commissaire-Général, Cavalerie, & six Compagnies d'Artillerie avec quarante-huit pièces de Canon.

Monseigneur le Prince de Condé a fait la revue de son armée, qu'il a trouvée dans l'état le plus satisfaisant par l'ordre & la discipline qui y règnent. Son Altesse est venue le même soir, à la Comédie, où l'on jouoit *les Fausses Consultations*, & *Richard cœur de lion ;* mais au troisième acte de cette derniere pièce, il est arrivé un accident

dont les ſuites nont pas été auſſi funeſtes qu'on pouvoit le craindre. A l'inſtant où les ſoldats ſemblent monter à l'aſſaut, & font l'attaque ſimulée du chateau, la décoration s'eſt écroulée, & les ſoldats ſe ſont trouvés embarraſſés ſous les décombres. Pluſieurs ont été bleſſés, mais n'ont point eu de fractures, & l'on aſſure même qu'il n'y a point de bleſſures dangereuſes.

A la repréſentation de la prémiere pièce, le Sr. *Dégligny* jouant le rôle de *l'homme qui trouve tout bien, à merveille & le mieux du monde*, adreſſa à Mgr. le Prince de Condé, ce compliment très-ingénieux. *Monſeigneur*, lui dit-il, *lorſqu'en 1762 V. Al. S. accepta le commandement de l'armée, la France qui connoiſſoit votre valeur dit :* C'EST BIEN. *Lorſque votre Al. S. eut vaincu à Frideberg on dit :* C'EST A MERVEILLE. *Et, lorſqu'en huit jours, elle eut fait voir, par deux victoires, qu'il n'y a rien d'impoſſible à des François commandés par un* CONDÉ, *dont la bravoure & la vertu ſont l'idole*, on s'eſt écrié, *VOILA QUI VA LE MIEUX DU MONDE*. Il eſt facile de préſumer que le Public à fait répéter un éloge d'autant plus applaudi, qu'il étoit mérité.

POÉSIE.

CHANSON ſur l'Air de l'Opéra des DETTES,

C'eſt ce qui me conſole, &c.

JULIE au Financier *Mondor*,
Vend ſes faveurs au poids de l'or ;
C'eſt ce qui le déſole ; *bis.*
Mais, de ces ſacrifices-là,
Un *zéro* l'indemniſera, ...
C'eſt ce qui le conſole. *bis.*

L'époux d'*Iſabelle* eſt menteur,
Jaloux, ſot, impudent, grondeur ;
C'eſt ce qui la déſole ; *bis.*
Mais il voyage fréquemment, ...
Et *Lindor* .... *Lindor* eſt charmant !
C'eſt ce qui la conſole. *bis.*

Lisimon éprouve, à la Cour,
Des désagrémens chaque jour;
C'est ce qui le désole; *bis.*
Mais las! il a, pour se vanger,
Des vassaux à faire enrager....
C'est ce qui le console. *bis.*

Aminthe, envieuse d'égards,
Ne fixe *plus* tous les regards;
C'est ce qui la désole; *bis.*
Aussi, vantez-vous des attraits?
A l'éloge elle ajoute un *mais*....
C'est ce qui la console. *bis.*

Le malheureux a des amis,
Des parents, prodigues d'avis,
Son chagrin les désole; *bis.*
Mais, par des secours généreux,
De ces mortels officieux,
Aucun ne le console. *bis.*

Clyton, ivre d'autres plaisirs,
D'*Orphise* frustre les desirs;
C'est ce qui la désole; *bis.*
Mais *Clyton*, juste en ses excès,
Ne la veille point de trop près....
C'est ce qui la console. *bis.*

Dans ses fers, la vieille *Lays*,
Retient le sémillant *Damis*;
C'est ce qui le désole;
Mais il croit qu'elle restera
En sa faveur; & c'est cela....
Cela qui le console. *bis.*

Par Mr. le Chev.er de LIMOGES.

CHARADE.

Mon premier fut, hélas! funeste à Phaëton.
Heureux qui, voit unir mon second à son nom!
Mon tout, dans ce Pays est un Pérou, dit-on.

*Par Mr. du F.** Soldat au Régiment d'Orléans Infanterie.*

Le mot de l'Enigme du dernier numéro est *écho*, & celui de la Charade est *ver-jus*.

HISTOIRE

Du second Siège du Quesnoy, *en 1712, & des monnoies* obsidionales *fabriquées dans nos Provinces.*

TAndis que le Maréchal de Villars, couvert des lauriers qu'il avoit cueillis à *Denain*, reprenoit toutes les Villes situées sur la *Scarpe*, & anéantissoit en détail toutes les forces des alliés ; il étoit facile au Prince Eugène de retirer la grosse artillerie & les munitions de guerre qui avoient servi au siège de *Landrecies*, & qui, à la levée de ce siége, avoient été portées précipitamment au *Quesnoy*.

Tout paroissoit devoir l'y déterminer ; il ne pouvoit plus espérer d'assiéger aucune place, son armée étoit devenue trop foible, par le malheur arrivé à *Denain*, & le défaut de fourrages l'avoit obligé à se retirer vers *Mons*, où sa cavalerie avoit même beaucoup de peine à subsister : le *Quesnoy* étoit exposé à être assiégé au premier moment, sans qu'il pût tenter d'en faire lever le siége ; & la place, n'étant pas encore entièrement réparée, ne devoit pas résister long-tems.

Mais une faute est souvent suivie de plusieurs autres ; & la fortune de Villars voulut que l'idée n'en vint même pas au Prince Eugène : il s'attendoit si peu au siége du *Quesnoy*, qu'il ne renforça point la garnison.

Le Maréchal de Villars fit investir cette Place, le 8 Septembre 1712, immédiatement après la prise de *Douay*, par le Marquis de St. Frémont, le Marquis de Coigny & le Comte de Croissy : dès le lendemain, il y marcha avec son armée, qu'il posta der-

rière l'*Honneau*, dans une ſituation ſi avantageuſe, que l'armée ennemie n'oſa faire aucun mouvement.

Le 18 Septembre, il fit ouvrir la tranchée en quatre endroits différens, afin de partager le feu des aſſiégés; & commanda en perſonne, l'attaque du chemin couvert & des lunettes: il y eut la manche emportée d'un éclat de bombe.

Le Général Yvoi, qui n'avoit avec lui qu'une garniſon de deux mille hommes, ſe défendit avec beaucoup de bravoure & d'intrépidité: mais le 4 octobre, après quinze jours de tranchée ouverte, & au moment où tout étoit prêt pour un aſſaut général; la Place n'étant plus tenable, il fut obligé de ſe rendre à diſcrétion.

On trouva dans le *Queſnoy* quarante mortiers, cent-ſeize groſſes pièces de canon, une infinité d'autres pièces moyennes & petites, près de cinq cent milliers de poudre, un amas prodigieux de bombes, de boulets, de grenades, d'outils & de toutes ſortes de proviſions, dont une partie fut employée contre nos ennemis.

Le Général Yvoi, manquant d'argent dès les premiers jours du ſiége, fabriqua lui-même une monnoie *obſidionale* d'une eſpèce nouvelle: c'étoit des cartes coupées à huit pans, ſur un côté deſquelles on voit l'empreinte de ſes armes ſur du pain à cacheter rouge, couvert de papier; & ſur l'autre côté, ces mots écrits de ſa main, *4 ſols. Queſnoy; Gouverneur Yvoi*.

Nous avons pluſieurs autres *monnoies obſidionales* forgées dans les Villes aſſiégées de ces Provinces, mais toutes en métal.

* Durant le ſiége d'*Utrect*, en 1579, on y frappa

* j'ai dans mon cabinet toutes ces pièces de monnoie

des pièces de cuivre, de la grandeur d'un de nos ſols, valant 12 ſols de Hollande. On y voit d'un côté les armes de la Ville, ſurmontées d'un glaive & ces mots dans le champ. *Trajectum ab hiſpanis obſeſſum. Pro juſtæ cauſæ defenſione 1579*, dans le champ du revers on lit : *protege Domine populum tuum propter nominis tui gloriam*; Et dans l'exergue, XII.

Au ſiége de *Lille*, en 1708, le Maréchal de Boufflers, fit frapper des piéces de cuivre, plus petites que nos ſols, auxquelles on donna la valeur de vingt ſols : d'un côté ſont les armes de Boufflers ſans inſcription, & de l'autre côté, il eſt écrit dans le champ, XX. S. *pro defenſione urbis & patriæ 1708.*

Les pièces de 8 ſols, que le Marquis de Surville fit frapper au ſiége de *Tournay* en 1709, ſont de la même grandeur : d'un côté on voit les armes du Gouverneur, avec ces ſignes, tantôt à côté, tantôt deſſous, 8. S., & ſur le revers eſt ce chronographe, qui exprime heureuſement l'année du ſiége :

MONETA IN OBSIDIONE TORNACENSI CUSA.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS ſur l'emploi de l'urine des vaches, & des cendres de houille & de bois, comme engrais.

Par Mr. DUFRESNOY, Docteur de la Faculté de Médecine de Montpellier, Médecin conſultant des Armées du Roi, Membre de pluſieurs Académies, &c. &c.

LE Sr. *Gellez*, occupant une ferme que j'ai à Beuvrages, voulut y cultiver du Lin en 1771 ; & me pria d'entrer en ſociété avec lui, *afin*, diſoit-il, *de lui porter bonheur.*

J'acceptai &, je fis plus : je cherchai, par mes essais, à perfectionner sa méthode.

A cet effet, je fis bâtir une cave de latrines, solide bien platrée & adossée à l'étable des vaches pour y conserver leurs urines que je voyois perdre avec d'autant plus de regret, que, d'après les meilleurs observateurs, ces petites portions de bled, de seigle, &c. plus fortes & mieux nourries dans les champs, viennent de l'urine lâchée par les chevaux en labourant la terre.

Gellez disposa un terrein pour 1772, ne se départant en rien de la méthode ordinaire; mais je voulus qu'il laissât, sans aucun engrais, vingt pieds en carré dans les quatre angles.

Au commencement du mois de Décembre 1771, je fis arroser le premier angle avec de l'urine de vaches, mettre sur le second des cendres du charbon nommé *trondelot*, & sur le troisième des cendres de bois.

Vers la fin de Janvier 1772, je fis réitérer l'opération sur le premier

Dans les premiers jours de Mars, je fis vuider une partie du réservoir sur les quatre angles; on prépara, quelques jours après, tout le terrein pour recevoir le lin, & l'on sema par un beau tems.

Le lin des quatre angles fut de la premiere qualité; & l'autre réussit si mal, que je perdis, pour ma part, vingt-quatre livres hainaut en sus du gain que j'avois fait l'année précédente.

Il résulte de mes essais, que si le terrein entier avoit été préparé avec les engrais des quatre angles; tout le lin auroit vraisemblablement été d'une qualité supérieure : que l'urine des vaches ou des chevaux pourroit suffire d'engrais pour les lins; & que la grande quantité de fumiers que l'on consume tous les ans pour la culture des lins, pourroit-être employée pour mieux fumer les terres à bleds, à seigles &c.

Si l'on me demande pourquoi j'aime mieux faire mettre les cendres sur la terre, au mois de Novembre, qu'au mois d'Avril ou de Mai, selon l'usage du Pays ?

Je répondrai, que les sels des cendres, jettées sur la terre dans le mois de Novembre, ont le tems de se délayer & de pénétrer jusqu'aux extrêmités des plus petites racines, qui pompent la meilleure partie des sucs nécessai-

res à l'accroissement des plantes, & à leur entretien ; & que, jettées dans les mois d'Avril ou de Mai, ces sels n'ont pas l'eau & le tems nécessaires pour se détremper & aller assez avant dans la Terre.

J'ajouterai que par le même principe, on devroit mettre les cendres sur les treffles avant l'hiver.

Dans le dessein d'enhardir *Gellez*, qui prétendoit n'avoir pas le moyen de faire des essais, je fis bêcher en 1773, une mencaudée de terre, sans autre engrais que l'urine du réservoir, & j'y fis semer séparément des bette-raves, des panais, des carottes, des oignons & des poireaux. L'essai fut couronné d'un tel succès, que depuis lors, *Gellez* employe les urines de vaches pour ces plantes potagères, sans cependant avoir encore osé en faire usage pour son lin. *La suite à l'ordinaire prochain.*

VARIÉTÉS.

VISION.

LE désœuvrement m'avoit conduit au Spectacle, dans une petite Ville de Province, & l'on y jouoit, *c'en est, le Ramoneur-Prince*, & une Parodie aussi plate qu'indécente. Et je fus tellement révolté des applaudissemens qu'on prodiguoit à ces farces dégoûtantes, que je sortis brusquement pour aller m'asseoir sur un banc, dans une promenade publique, je m'y endormis, & je *révai.*

Et je me crus transporté à 77777 lieues de notre univers, dans une petite Planette où les hommes, d'une taille médiocre, s'imaginent, paroître beaucoup plus grands en exhaussant leurs talons de deux pouces, & leur coëffure de trois.

Et je vis la reine de ce canton qui ressembloit infiniment à cet être fantastique qui gouverne, plus ou moins impérieusement, tous les mondes possibles, & que nous appellons *la Sottise.*

Et l'*Ignorance*, sa mère, présidoit aux actions des habitans de la planette.

Et elle avoit à sa suite la *Vanité*, la *Méchanceté*, l'*envie*, & les *Préjugés*. Et l'on voyoit à sa droite la *Cupidité* & l'*Intérêt sordide*; & à sa gauche l'*Égoïsme* & l'*Insensibilité*,

Et ſous la Reine commandoient paiſiblement, en même-tems, la *Superſtition aveugle* & la *Coquetterie minaudière.*

Et, tout-à-coup, je m'apperçus d'une grande fermentation, & j'en demandai la cauſe à un ſujet rébelle aux loix de la ſouveraine ? & il m'apprit que cet état étoit menacé d'une grande révolution. Que la *Sageſſe*, l'*Érudition*, la *Philoſophie*, l'*humanité*, la *Franchiſe*, les *Sciences*, ſous la conduite *du Bon-ſens*, ſe diſpoſoient à envahir la *Planette*; que lui-même, & *trente inſurgens comme lui*, étoient du parti des aſſiégeants. Et il ſe réjouiſſoit de l'eſpoir de voir bientôt ſes concitoyens accueillir les *Talens*, & ne plus dévouer au *Ridicule* & preſqu'au *Mépris*, ceux qui conſacrent leurs veilles à ſe procurer des connoiſſances utiles, pour les répandre enſuite.

Et, peu de temps après, les colons planétaires vinrent, furieux, au-devant de leurs ennemis pour les attaquer avec leurs armes familieres, la *Satyre* & la *calomnie*; mais la *Sageſſe* couverte de ſon égide, reçut ſans s'émouvoir leurs traits, qui tomberent émouſſés à ſes pieds. Et le combat fut long & opiniâtre de la part des aſſiégés ; mais ils furent obligés de capituler.

Et le principal article de la capitulation, fut qu'ils ſe rangeroient incontinent ſous les loix de la *Sageſſe* & *du Bon-goût.*

A N E C D O T E.

Un homme qu'un grand mérite, (c'eſt-à-dire l'art de plaire par mille riens charmans, & par toutes les frivolités à la mode) avoit fait parvenir à une place éminente, laſſoit, depuis un an, la perſévérance d'un jeune homme auquel il avoit promis un emploi. Un beau jour, le ſolliciteur réuſſit à faire lire un mémoire qu'on trouva ſi bien fait, qu'on demanda quel en étoit l'auteur ? *c'eſt moi Monſieur*, répondit très-humblement le jeune homme; & je l'ai mis en vers, pour vous le préſenter dans le cas où vous préfereriez la Poéſie à la proſe. Voyons, dit le Protecteur : & après l'avoir lu, diable ajouta-t-il, il y a de l'imagination dans ces vers, je voudrois les avoir faits,

Monsieur, reprend le postulant, je l'ai mis en musique. Cela doit être curieux répond l'homme en place, & je veux le voir. *Je ferai plus*, Monsieur, *procurez-moi un violon & je le jouerai.* La proposition fut acceptée, le mémoire joué, & le Protecteur enchanté. *Ce n'est pas tout, Monsieur*, reprit encore le jeune homme; *si vous voulez vous donner la peine de prendre le violon*, (car je sais que vous êtes grand Musicien) *je vous le danserai.* Cela parut si plaisant au Mécène, qu'il joua le mémoire, tandis que le suppliant le dansoit. -- Oh ma foi! vous êtes un homme unique, dit enfin le protecteur au jeune homme, en l'embrassant. Je vous fais mon secrétaire; &, dès demain, vous entrerez en fonctions. Je vous donne de plus, la place de chef dans tel de mes bureaux... L'homme qui savoit faire des vers & de la musique, jouer du violon & danser, mais pas un mot de la besogne qu'on lui confioit, fit un chemin très-rapide.... *Ainsi va le monde.*

POÉSIE.

COUPLETS PHILOSOPHIQUES.

Air : *Phìlis demande son Portrait*, &c.

À desirer un autre sort.
L'homme passe sa vie :
Sans vivre, il arrive à la mort,
Desséché par l'envie,
Funeste & déplorable erreur!
Que n'a-t-il mon systême!
Il sauroit que, du vrai bonheur,
La source est en lui-même.

Il ne faut pour en bien jouir,
Rang, honneur, ni fortune :
Les honneurs ne font qu'éblouir,
Leur éclat importune.
L'argent ne fait point les heureux;
Ces Crésus qu'on encense,
Ont encore à former des vœux,
Au sein de l'opulence.

L'orgueil élève des palais,
Qui bravent ma misère :
Oui, mais l'ennui ne vient jamais
Attrister ma chaumière :
C'est sous les plus riches lambris,
Qu'il a son domicile ;
Et mon toît recèle les ris
Qui désertent la ville.

Un sage de l'antiquité,
Que l'univers honnore,
Disoit, qu'à sa félicité,
Un point manquoit encore ;
C'étoit un ami, généreux,
Vrai, franc, digne d'un sage....
Moi, j'en ai compté jusqu'à deux,
Dans mon humble hermitage.

Par Mr. le Chev.er de LIMOGES.

ÉNIGME.

Qui s'attache à mes pas, ignorant ma nature,
Est loin de soupçonner qu'elle est mon imposture ;
Et se livrant à moi, plein de sécurité,
Bien-tôt il se répent de sa crédulité.
Enfant infortuné du Soleil, de la Terre,
Mon existence, hélas! n'est pas même éphémère.
Loin de l'astre du jour, devenu tout brillant,
Sur l'aîle des Zéphirs, léger & sautillant,
Je termine à la fin ma course vagabonde,
Ou dans le sein des bois, ou dans le sein de l'onde.

Par Mr. MARCAIL.

ERRATA.

Il s'est glissé une faute d'impression dans le N°. 22. *au titre de la Bataille de* Malplaquet *: on a mis 1712 pour 1709; on prie MM. les Souscripteurs de la corriger.*

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Charbon*, dans laquel on trouve *char* & *bon*.

Na. a cette époque M. le chevalier de Limoges a été enlevé par la maréchaussée le 20 7bre 1788 et conduit dans les prisons de Rouen : il n'est plus revenu pendant la confection du journal.

HISTOIRE.

Jacqueline de Bavière est forcée de céder le Comté de Valenciennes à Philippe le Bon *Duc de Bourgogne, le 19 Septembre 1428.*

La naiſſance, l'eſprit, la beauté & les richeſſes, ſont les biens qui paroiſſent les plus déſirables ; & cependant tous ces avantages n'empêchent ſouvent pas d'être malheureux.

Jacqueline, Comteſſe de Valenciennes, en eſt un exemple mémorable

Iſſue de l'illuſtre Maiſon de Bavière, qui a donné des reines à la France ; pluſieurs chefs à l'Empire ; des Rois à la Suède, au Dannemarck & à la Norwège ; & qui a mêlé ſon ſang avec celui des plus grandes maiſons de l'univers ; ornée de beaucoup d'eſprit ; douée d'une beauté parfaite ; héritière des Comtés de Hainaut, de Valenciennes, de Hollande, de Zélande & de Frize ; rien ne paroiſſoit devoir manquer à ſon bonheur : & cependant elle fut la plus malheureuſe Princeſſe de ſon ſiècle.

Elle naquît en 1401 & fut l'unique fruit du mariage de Guillaume IV, Comte de Hainaut & de Marguerite, fille de Philippe *le hardi*, Duc de Bourgogne.

A peine avoit-elle cinq ans qu'elle fut recherchée pour Jean de France, Duc de Tourraine & de Berry, quatrième fils du Roi Charles VI, & qu'elle lui fut accordée par le traité du 30 Juin 1406.

La France étoit alors déchirée par des guerres civiles : Charles VI étant tombé en démence, les Maiſons d'Orléans & de Bourgogne ſe diſputèrent

le gouvernement, & Jean *ſans peur* Duc de Bourgogne ayant fait aſſaſſiner à Paris le Duc d'Orléans, frere du Roi, une haine irréconciliable s'éleva entre ces deux maiſons; la moitié des François s'arma contre l'autre; & les Anglois, nos ennemis naturels, augmentèrent les troubles & tâcherent d'arracher quelques parties du Royaume.

La populace excitée par le Duc de Bourgogne s'émut; chaque jour étoit ſignalé par de nouveaux maſſacres; on porta l'inſolence juſqu'à faire des inſultes au Roi & au Dauphin; & Jean *ſans peur* ayant été reconnu pour l'auteur de toutes ces diſſentions, fut déclaré ennemi de l'état: il n'obtint ſon pardon qu'à condition qu'il n'appprocheroit point de Paris & de la Cour juſqu'à ce qu'il y fut rappellé; mais il laiſſa dans le Royaume un parti puiſſant qui fomenta tous ces déſordres.

Son éloignement des affaires, qu'il voyoit à regret entre les mains d'une maiſon rivale de la ſienne; & les conditions du pardon qu'on lui avoit accordé, l'aigrirent à un tel point, qu'oubliant qu'il étoit Prince du Sang de France, petit fils du Roi Jean, & premier Pair du Royaume; il fit un traité ſecret avec Henry V, Roi d'Angleterre, qui tendoit à faire paſſer le ſceptre dans des mains étrangères.

Ce fut après cet affreux traité, qui fut arrêté dès l'an 1414, comme le prouvent *les actes publics d'Angleterre*, qu'Henri V, à l'aide des intelligences qu'il avoit en France, fit une deſcente dans le Royaume; porta par tout le feu & le carnage & battit nos troupes à la bataille d'Azincourt, le 25 Octobre 1415.

Ce Prince cruel, ſans égard aux liaiſons qu'il

venoit de contracter avec le Duc de Bourgogne ; fit égorger, après la bataille, le Duc de Brabant & le Comte de Névers, freres de Jean *sans peur*, ainsi qu'une grande partie des prisonniers ; sous prétexte qu'étant pressé de se retirer en Angleterre, il ne pouvoit pas les garder.

Au milieu de tous ces désordres, Jean *Duc de Berry* quitta la Cour, & accomplit son mariage avec Jaqueline de Bavière, qui venoit d'avoir quatorze ans.

Guillaume IV, qui aimoit tendrement son gendre, & le regardoit comme son héritier, ne voulut pas permettre qu'il retournat en France, où sa vie eût été en danger, au milieu des factions qui divisoient l'État. Le *Duc de Berry* demeura deux ans à Valenciennes & Jacqueline y passa les jours les plus heureux de sa vie, auprès d'un mari qui l'adoroit; mais ce bonheur fut bien-tôt troublé.

Jean *sans peur*, jaloux d'être exclu du gouvernement, s'appaisa aisément sur la mort de ses freres, & ayant levé une nombreuse armée, il marcha vers Paris & envoya des députés annoncer de sa part qu'il ne venoit que pour saluer le Roi & lui redemander ses bonnes graces.

Louis, troisième fils du Roi, devenu Dauphin, par la mort de ses frères, fit réponse qu'il pouvoit venir, pourvu qu'il congédiat ses troupes : mais bien loin d'obéir à ces ordres, il vint camper à Lagny, d'où il envoya de nouveaux députés : peu de tems après leur arrivée, le Dauphin fut attaqué d'un mal prompt & violent, dont il mourut en six jours, le 18 Décembre 1415 ; & on soupçonna ces députés de l'avoir empoisonné.

Le *Duc de Berry*, que la mort de son aîné rendoit l'héritier présomptif du Royaume, fut appellé à la Cour. *La suite à l'ordinaire prochain.*

Cet article est de Mr. DERAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

Suite de l'Agriculture du N°. *précédent.*

Je fis part de mes expériences & du succès qui les avoit suivies, à M. Taboureau, Intendant de la Province, en lui présentant trois portions de Lin de Sibérie.

La première portion, étoit du lin fauché, (ce lin se coupe avec la faucile) la deuxiéme, du lin préparé pour être filé, & la troisiéme du lin filé.

M. de Taboureau, après avoir pris lecture du mémoire que je lui avois donné, sur les avantages qu'il y auroit pour la Province, de cultiver ce lin, d'après ma méthode, m'offrit de me louer une mesure de terre près du canal du Noir-Mouton, pour faire un essai en grand.

Je lui représentai que je n'avois pas assez de graine pour remplir ses vues, & que j'en ferois venir de Sibérie, s'il vouloit permettre que la dépense s'en fit aux frais de la Province; comme ce lin, qui se leve à la hauteur de cinq pieds, demande une terre riche & humide, j'avois trouvé un arpent de prairie, le long du canal du Noirmouton; canal que nous aurions l'avantage de voir passer dans Valenciennes, si l'on avoit voulu écouter les représentations de Mr. Crendal de Dainville, citoyen digne par ses vertus, & par son amour pour sa patrie, des beaux jours de l'ancienne Rome: il observoit, au nom du corps municipal, & prouvoit par les raisons les plus solides, que non seulement les intérêts de la Ville; mais même ceux du Roi, qui sont toujours ceux de l'État, le demandoient ainsi.

C'est une justice à rendre au Magistrat de Valenciennes, que dans tous les tems, il fut animé de l'amour du patriotisme & qu'il ne néglige rien pour le maintient des Privilèges de la Ville.

Il n'est point d'efforts qui lui coutent pour le bonheur des citoyens; en effet, que devenoit Valenciennes, sans les

repréſentations fermes & reſpéctueuſes de ſes Magiſtrats, ſous un Miniſtre des finances qui vouloit la gréver de l'impôt déſaſtreux des dix ſous pour livre.

Je me propoſe d'entrer dans un plus grand détail ſur-tout ce qui a rapport à ce canal, dans mon hiſtoire Topographique de Valenciennes, que je ne tarderai pas de mettre ſous preſſe. Mais, revenons à notre objet.

L'urine des vaches n'eſt pas moins propre à la culture du Tabac; je parle encore d'après l'expérience.

En 1780, je fis mettre douze plantes de tabac dans un coin de terre, préparée avec cet engrais: ſix ſemaines après, je fis réitérer l'arroſement, par un tems pluvieux, après un nouveau labour, fait avec précaution. Les connoiſſeurs avouèrent n'avoir jamais vu de ſi beau tabac dans le champ le mieux cultivé.

N'eſt-il pas à préſumer que, ſi l'on eſſayoit ma méthode pour la culture de cette plante, on en obtiendroit le plus heureux ſuccès?

MÉDECINE.

Lettre au Rédacteur.

Monsieur,

Sachant que les bornes de vos feuilles périodiques défendent la prolixité; je me permettrai, ſeulement, de dire un mot ſur *l'épidémie catarrale*, qui règne depuis quelque tems. Cette maladie a pris ſon origine dans la conſtitution atmoſphérique des mois de Juillet & d'Août. La chaleur a été conſtante pendant ces mois: le thermomètre de Réaumur, s'eſt ſoutenu de dix-huit à vingt-quatre dégrés. La tranſpiration excitée par la raréfaction des fluides, a prévalu ſur toutes les autres excrétions. Le vent, qui avoit ſouvent ſoufflé à l'oueſt & au ſud-oueſt, a changé à la fin du dernier mois & a tourné, tout-à-coup, au nord & au nord-eſt. Cette variation ſubite a réfroidi l'air, au point de le rendre aſtringent & répercuſſif. La tiſſure de la peau s'eſt reſſerrée & l'humeur perſpiratoire a reflué ſur divers endroits du corps, où par ſon ſéjour, ſa qualité âcre & irritante, elle a produit différentes affections, qui

reconnoissant la même cause, le même principe; ont cependant pris diverses dénominations, en raison des parties organiques lésées. Leur nomenclature exigeroit trop de détail : il suffit de dire que leur suite a été d'autant plus grave, dans quelques individus, qu'il s'y mêloit une complication dérivante de l'état actuel du sujet malade. Peu de personnes en ont été victimes : la crise de ce catarre s'est presque toujours terminée par des sueurs abondantes. Les boissons théiformes & diaphorétiques, les mucilagineux, les adoucissans, les purgatifs légers, & les véficatoires, ont complètement réussi dans de telles circonstances. Je suis persuadé que la chaleur, qui se fait encore sentir une partie du jour, doit être une cause prédisposante, dans ceux qui n'ont pas été malades; que le froid du matin & la fraîcheur du soir, fomenteront cette affection benigne en apparence, mais dangereuse quand elle affecte la poitrine; que l'atmosphère, ordinairement humide & froid, dans ce Pays, perpétue les rhumes; que la négligence souvent les fait dégénérer & que l'on n'ouvre les yeux sur sa situation, que lorsque le mal est à son comble.

Il faut donc pour éviter ces fluxions opiniâtres, adopter de bonne heure des habits d'hiver. En favorisant la transpition insensible, on se prémunira contre des suppressions, toujours dangereuses & d'autant plus communes, que l'air est susceptible de la plus grande intempérie.

J'ai l'honneur d'être &c. G....

cette lettre est de M. gigot chirurg. maj: [illegible]

ADMINISTRATION.

Extrait de l'Arrêt du Conseil d'État du Roi,

Qui suspend l'exportation des Grains à l'Etranger par tous les Ports & Sorties du Royaume. Du 7 Septembre 1788.

Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne : Qu'à compter du jour de la publication du présent Arrêt, toutes expéditions & exportations de blés, farines & menus grains à l'Etranger par tous les Ports & autres sorties du Royaume, seront suspendues jusqu'à ce qu'il en soit par Sa Majesté autrement ordonné : N'entend Sa Ma-

jesté qu'il soit apporté aucun obstacle à la libre circulation des grains dans toute l'étendue de son Royaume, ni même à la sortie des blés étrangers qui seroient importés en France, lesquels pourront être réexportés librement, & en exemption de tous droits, conformément aux dispositions des Arrêts du Conseil des 14 Juillet 1770 & 13 Septembre 1774 : N'entend pareillement Sa Majesté comprendre dans la suspension ordonnée par ledit Arrêt, les Navires dont le chargement en grains seroit déjà commencé, ni les grains qui ayant été expédiés de l'intérieur à la destination de l'Etranger, se trouveroient arrivés à la frontière, au moment de la publication de l'Arrêt : &c.

POÉSIE.

OPUSCULES DE M. AUGUSTE GAUDE.

A Paris, chez Royez, *Quai des Augustins, & à Valenciennes, chez* Giard & D'hennin, *Libraires.*

A travers la foule innombrable de Poésies, prétendues légères, dont nous sommes journellement accablés, nous distinguons avec plaisir, quand il se présente, un recueil digne d'échapper à la proscription : &, tandis que les personnes, prévenues contre le titre seul de l'ouvrage, prononcent, sans l'avoir lu, qu'il est *pitoyable*, *fastidieux*, *à périr d'ennui ;* tandis que les insectes littéraires s'y attachent pour le ronger ; l'homme éclairé, juste, & sans prévention se croit obligé d'en publier le mérite.

C'est ce qu'ont déjà fait plusieurs Journalistes à l'occasion des *Opuscules de Mr. Auguste Gaude*. Ses Poésies, écrites dans le genre érotique & sentimental, ont toujours de la grace, de la naïveté, & si nous pouvons lui reprocher, dans un petit nombre de ses pièces des vers durs, & quelques idées foibles ; il rachete ces légers défauts par tant de beautés réelles, que notre critique ne sert qu'à les faire ressortir.

Y a t'il, en effet, rien de plus frais, de plus délicat, que ces Stances, citées avec admiration, par l'Auteur du Journal de Paris ? elles sont intitulées,

A la plus Jolie.

Personne n'aime autant que moi,
Non personne, je le parie.
Mes amis, ſavez-vous pourquoi?
C'eſt que j'aime la plus jolie.

J'ai bien déjà fait ſon portrait,
Mais c'eſt en vain qu'on la copie,
Et l'on ne la peint trait pour trait
Qu'en diſant: c'eſt la plus jolie.

Son regard fier ou gracieux,
Préſente un charme qui varie;
Mais on voit toujours dans ſes yeux
Le regard de la plus jolie.

Simple & ſuperbe tour-à-tour,
A ſes traits chaque ton s'allie:
C'eſt Minerve, puis c'eſt l'Amour......
Et! non, non, c'eſt la plus jolie.

Elle épuiſe dans un moment
Et le bon ſens & la folie;
Mais elle plaît également,
Et c'eſt toujours la plus jolie.

Si je veux louer ſon eſprit,
Orné d'une grâce infinie,
Elle ſe tait, & puis ſourit,
Pour n'être que la plus jolie.

Oh! vous feriez mille tableaux,
Sans achever ma belle amie;
Auſſi, je jette mes pinceaux:
On ne peint pas la plus jolie.

Quoique les bornes de notre Journal nous impoſent la loi, de ne pas trop multiplier nos citations, nous ne pouvens nous empêcher de rapporter *l'Épitaphe de Javotte, petite chienne qui appartenoit à M.de de Bourdic.*

Javotte, au regard effronté,
Repoſe enfin dans la nuit éternelle:
Sans ceſſe, elle a jappé, ſauté,
Mordu tout le monde autour d'elle.
Mais ſa beauté couvroit tous ſes défauts.
Le moineau de *Lesbie*, à coté des héros,
Brave les ſiécles & l'envie.
Javotte, en quittant cette vie,
A des droits à ce ſort brillant;
Car ſa maîtreſſe, aux graces de *Lesbie*,
Unit l'eſprit de ſon amant.

Cet ouvrage eſt terminé par un Conte en proſe, intitulé *Valmire*, dans le genre des Contes Moraux de *Marmontel*, & nous devons à ſon auteur la juſtice d'avouer que, ſoit en proſe ſoit en vers, il ſuit de ſi près ſes modéles, qu'on ſeroit, quelquefois, tenté de le placer ſur la même ligne.

CHARADE.

La Gamme a mon premier;
L'excès de mon ſecond nous eſt inſupportable.
Mon tout, pour être utile à table,
Doit être mon dernier.

Le mot de l'Enigme du dernier numéro eſt *Feu-folet.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le Comte Guillaume fit de vains efforts pour retenir son gendre à Valenciennes, & empêcher qu'il ne se rendît à la Cour; il retarda son départ pendant quinze mois, alléguant de la défiance & des craintes, qui n'étoient malheureusement que trop fondées.

Durant ces délais, *Jean sans peur*, le plus perfide des hommes, alla à Calais renouveller son infâme traité avec Henri V, l'ennemi de sa maison & le meurtrier de ses frères. Il lui promit « que, par tou-
„ tes les voies secrètes, qu'il saura & qui lui seront
„ indiquées, il fera ensorte de le mettre en posses-
„ sion du Royaume de France; ajoutant que s'il
„ paroît toujours tenir pour Charles VI, soi-disant,
„ Roi de France, & pour le Dauphin, ce ne sera
„ que par dissimulation & pour faire mieux réussir
„ le projet formé entre le Roi d'Angleterre & lui
„ Duc de Bourgogne.

Ce traité fut signé au mois d'Octobre 1416, * & immédiatement après, *Jean sans peur* vint à Valenciennes, le 12 Novembre suivant, jurer au Dauphin *Jean*, un attachement éternel, promettant qu'en fidèle vassal, il fera tous ses efforts & employera toutes ses forces pour chasser les Anglois hors du Royaume.

Ayant gagné son amitié par ces promesses trompeuses, il s'adressa à Guillaume IV, qui étoit son beau-frère, & lui fit donner sa parole, comme il ne remettroit pas le Dauphin entre les mains du Roi & de la Reine, tant & si long-tems qu'ils n'eussent

* *Acta publica. Tom. 4, part. 2, pag. 177.*

rendu leur confiance à lui Duc de Bourgogne.

Cependant les demandes du Roi & de la Reine devinrent si instantes, que Guillaume IV, ne put différer plus long-tems de leur amener le Dauphin. Ce jeune Prince eut toutes les peines du monde à se séparer de Jacqueline de Bavière son épouse: il sembloit qu'un pressentiment secret leur annonçoit à l'un & a l'autre qu'ils ne se reverroient plus.

Guillaume laissa le Dauphin à Compiegne & vint seul à la Cour: il y déclara que ce Prince étant son gendre & son héritier, il ne pouvoit l'abandonner dans un tems si orageux: que le seul moyen de rétablir la tranquillité dans le Royaume, étoit de rappeller le Duc de Bourgogne auprès de la personne du Roi, qu'à cette condition il ameneroit le Dauphin à la Cour, ou sinon il le reconduiroit à Valenciennes.

Ces conditions hautaines excitèrent l'indignation: on délibéra d'arrêter le Comte Guillaume; il en fut prévenu, se sauva déguisé, & étant revenu à Compiegne, le 3 Avril 1417, il y trouva le Dauphin expirant, empoisonné.

Jacqueline, veuve, sans enfans, perdit tout son bonheur & l'espérance de devenir Reine; & ce qui ajouta encore à son infortune, ce fut la mort de son pere, qui arriva le mois suivant.

Ce Prince, étant à Bouchain fut mordu d'un chien, à la jambe; & la gangrène s'y étant mise, il se résolut à la laisser couper; mais le mal ne fit qu'empirer: il y expira le 31 Mai, & son corps fut transporté, avec beaucoup de pompe, à Valenciennes, où il avoit fait sa résidence: il y fut enterré aux Cordeliers, près de la Chapelle d'Artois, à côté des Comtes Guillaume II & III.

Jacqueline veuve & orpheline à ſeize ans, ſans appui, n'oſant même ſe fier à ſes plus proches parens; s'attacha à gagner l'affection de ſes peuples. Elle alla de Ville en Ville, accompagnée de Marguerite de Bourgogne ſa mere, jurer a ſes ſujets la conſervation de leurs privilèges, & recevoir leur ſerment de fidélité.

Mais bien-tôt Jean de Bavière, ſon oncle, lui déclara la guerre, ſous prétexte, *qu'il avoit été malpariagé par le Duc Aubert ſon pere, & que de droit, elle ne pouvoit ſuccéder au Pays de Hollande.* La Ville de Dordrect & pluſieurs autres lui ouvrirent leurs portes & le reconnurent pour leur Seigneur, manquant à la fidélité qu'ils devoient à leur Souveraine légitime.

Marguerite de Bourgogne, n'eſpérant des ſecours d'aucuns de ſes voiſins, craignant de voir ſa fille dépouillée de tous ſes états; la maria, malgré elle, au Duc de Brabant ſon couſin, au moyen des diſpenſes qu'elle avoit obtenues du Concile de Conſtance.

Ce mariage étoit de convenance: le Duché de Brabant, ſitué entre la Hollande & le Hainaut, qui s'étend preſque juſqu'aux portes de Bruxelles, réuniſſoit ces Provinces; Marguerite augmentoit la puiſſance de ſa fille & la mettoit en état de réſiſter à ſes ennemis; mais en lui donnant un mari peu eſtimé, entièrement adonné à ſes plaiſirs & qu'elle n'aimoit pas; elle lui préparoit une ſource de maux & de chagrins qui ont empoiſonné tout le reſte de ſa vie.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. **DEBARAY**, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

ADMINISTRATION.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Portant Révocation des dispositions ordonnées par celui du 16 Août, pour le payement en Papiers, d'une partie des Rentes & des autres Charges de l'État. Du 14 Septembre 1788. *Extrait des Registres du Conseil d'État.*

LE Roi instruit de l'alarme qu'avoit répandue parmi ses sujets & dans les pays étrangers, l'arrêt qui a autorisé le Trésor-royal & toutes les caisses publiques à payer en effets, à un an de date, une partie des rentes sur l'Hôtel-de-ville, des intérêts affectés sur divers revenus, des gages des Offices, des dépenses des divers départemens, des appointemens, & de plusieurs autres charges annuelles; Sa Majesté s'est fait rendre compte de la situation de ses finances, afin de savoir si Elle pourroit renoncer à une disposition qu'Elle avoit adoptée avec le sentiment le plus pénible. Son Ministre ne lui a point dissimulé l'état de crise dans lequel se trouvoient toutes les affaires; mais Elle a vu cependant qu'en retardant un peu les payemens les moins pressés, en veillant exactement sur toutes les distributions de recette & de dépense, & en faisant concourir au même but chaque partie du grand ensemble des finances, Elle n'auroit besoin que d'une étendue mesurée de crédit pour atteindre sans désordre à l'époque des États-généraux, puisque Sa Majesté guidée par son amour constant du bien public, se propose d'en accélérer la convocation, ainsi qu'Elle le fera connoître incessamment. Cette époque solennelle où tout doit se ranimer, où tout doit prendre une vigueur nouvelle, mettra fin pour toujours aux diverses inquiétudes de fortune, & rassurera le crédit, en procurant successivement le moyen de s'en passer dans tous les temps ordinaires; car on doit être certain que les représentans de la plus riche & de la plus généreuse des Nations ne se sépareront point avant d'avoir concouru efficacement à établir un parfait accord entre les revenus & les dépenses de l'Etat. Déjà Sa Majesté a jeté un premier coup-d'œil sur les moyens qui sont entre ses mains

pour approcher de ce terme si desirable, d'une manière qui ne soit pas trop onéreuse à ses fidèles sujets : Elle a ordonné qu'on mît sous ses yeux tous les renseignemens propres à éclairer ses déterminations, & Elle a dit que si de nouveaux sacrifices de sa part étoient nécessaires, Elle y consentiroit sans peine, & qu'Elle desiroit, avant tout & par-dessus tout, contribuer au bonheur & à la tranquillité de ses peuples. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport fait au Conseil-royal des Finances & du Commerce : LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne : Que toutes les rentes, soit perpétuelles, soit viagères, tous les intérêts dûs par Sa Majesté, tous les appointemens, gages & traitemens, toutes les dépenses des divers départemens, & généralement toutes les dépenses à la charge de Sa Majesté, continueront à être payés, dans leur totalité, en argent comptant, comme par le passé.

FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le quatorze Septembre mil sept cent quatre-vingt-huit.

Signé LAURENT DE VILLEDEUIL.

HISTOIRE NATURELLE.

INSECTOLOGIE.

OBSERVATIONS SUR LE STOMOXE.

Stomoxys, Geoff. Hist. des Insectes. Tom. 2. pag. 539.
Conops antennis subplumatis, cinerea glabra ovata. Lin. Syst. nat. pag. 604.
Asilus cinereus glaber ovatus. Lin. Faun. Svecica. N.° 1042.

CET insecte ressemble beaucoup à la mouche ordinaire, avec laquelle on le confond souvent. Il a le ventre marqueté en-dessus de taches noires ; la trompe très-mince & très-allongée : Geoffroy l'a très-bien décrit ; mais la figure qu'il en donne ; pl. 18, fig. 2. n'est pas exacte en ce qu'elle n'indique pas les poils qui garnissent le ventre de cet insecte, ni les lignes longitudinales & celles en zig-zag dont ses aîles sont marquées.

Cet insecte importun, qui pique les hommes & les animaux jusqu'au sang, & qui est très-commun en cette saison, m'a fourni des observations assez singulières.

Il y a quelques années qu'en m'amusant à en prendre, je leur arrachai la trompe : ce fut alors que je découvris qu'elle étoit renfermée dans un tuyau noir & brillant ; j'en mis cinq dans un bocal, après leur avoir arraché ce tuyau ; je leur laissai de l'air & leur donnai de la viande très-fraîche pour nourriture. Au bout de deux jours, trois étoient morts, un très-languissant, & le cinquième, qui étoit resté très-vigoureux, avoit la trompe recouverte d'un nouvel étui ; je répétai l'expérience ; toujours même résultat.

Je poussai plus loin mes observations. Je mis deux stomoxes, mâles & femelles dans un bocal, après avoir coupé au mâle les parties sexuelles ; ils ne laisserent cependant pas que de s'accoupler ; je me rendis certain de ce fait, en multipliant mes expériences.

J'ai été d'autant plus étonné du résultat de mes observations, que je ne croyois pas qu'un insecte, qui est dans son état de perfection, put reproduire quelques parties dont on l'auroit dépouillé.

Je desirerois que quelqu'un plus habile que moi, voulut bien répéter mes expériences, pour se rendre certain de leur véracité, & m'expliquât ce phénomène, en indiquant quelles peuvent être les causes de cette réproduction.

J'observe qu'ayant coupé les pattes entières à quelques stomoxes, & à d'autres seulement en partie, ils sont morts sans avoir rien reproduit.

Il faut avoir attention de ne pas offenser l'insecte en lui ôtant le tuyau de sa trompe, & de le choisir dans sa vigueur.

Par Mr. HÉCART.

VARIÉTÉS.

PORTRAIT DE CÉPHISE.

CÉphise a le jugement excellent ; l'esprit porté à la réflexion, mais un peu méchant : elle drape le ridicule & l'affectation par-tout où elle les trouve ; elle rend, d'une manière piquante & agréable, des choses qui n'auroient nul prix, dans une autre bouche que la sienne, & qu'elle fait valoir par un tour d'esprit, qui n'appartient qu'à elle ; son imagination ardente l'entraîne toujours au-delà du but ;

faiſant tout avec une aiſance qui lui eſt propre, elle fait faire aux autres tout ce qu'elle veut. Son extérieur éveillé, ſa démarche légère, tout annonce en elle une extrême vivacité. Ses yeux expriment ſa penſée, ſans qu'elle ait beſoin du ſecours de ſa langue.

A ces aimables qualités, *Céphiſe* joint une humeur capricieuſe, qui déſeſpère; naturellement portée à la tendreſſe & douée d'une ſenſibilité exquiſe, elle a des accès de pruderie, qu'on ne peut concilier avec la gayeté qui la caractériſe. Elle paſſe, ſans aucun ſujet, du ſérieux le plus glacé, à la gayeté la plus folle. *Céphiſe* n'eſt pas une beauté, mais elle a une de ces figures qui plaiſent & qui allument les grandes paſſions. Malheur à celui qui en concevroit une véritable pour elle; *Céphiſe* l'aimeroit pendant huit jours; ſon humeur inconſtante & volage, ne lui permet pas d'aimer plus long-tems; un nouvel objet, fait entièrement oublier le premier; ſi cet objet ne ſe préſente pas, *Céphiſe* ne laiſſe pas que de vous congédier, en vous aſſurant qu'elle vous aimera toujours.

Par Mademoiſelle H. D. F. G.

ANECDOTE.

Une Dame fort avare, alloit, pendant l'hiver, paſſer tous les ſoirs dans une maiſon voiſine, pour ménager le bois & la lumière; ſa ſervante, qui venoit l'y chercher, ennuyée un jour de l'attendre, entre dans la ſalle, & s'adreſſant à ſa maîtreſſe, *Madame*, lui dit-elle, *votre allouette eſt cuite*. Outrée de voir ſon extrême frugalité dévoilée; la Dame gronda fort la pauvre fille, qui promit bien d'être plus diſcrette à l'avenir. Un ſoir de carnaval, la ſervante, voulant réparer ſa ſottiſe, entre dans la même Salle, & dit à ſa maîtreſſe, mais très-haut, pour qu'on l'entende, *& venez donc Madame, vos gigots refroidiſſent*. On peut juger que, ſi l'on avoit beaucoup ri, à la première naïveté, on ne s'amuſa pas moins de la ſeconde.

POÉSIE.

PORTRAIT DE L'AMOUR.

D'Un enfant il a la gayeté,
La fineſſe & la pétulance ;
Mais, ſous les traits de l'innocence,
Il cache la méchanceté.

Il joue, il folâtre, il careſſe ;
Il eſt léger, vif, inconſtant :
Et quelquefois, au même inſtant,
Il ſourit, vous flatte & vous bleſſe.

Son organe eſt doux & flatteur ;
En parlant il émeut, il touche ;
Du miel que diſtile ſa bouche,
Craignez la perfide douceur.

La témérité, l'impoſture,
Percent à travers ſon regard,
Sur ſon front on voit au hazard ;
Flotter ſa blonde chevelure.

Sur ſes lèvres à demi-clôſes
Par un ſourire ſéducteur
Il ſemble appeller le bonheur
Mais, las! l'épine ſuit les roſes.

Pour mieux pénétrer dans les cœurs
Le ruſé met tout en uſage ;
On eſt ſéduit par ſon langage,
On eſt attendri par ſes pleurs.

Dabord c'eſt un enfant timide ;
Sans fiel & ſans malignité ;
Donnez-lui l'hoſpitalité,
Bien-tôt c'eſt un tyran perfide.

Tout cède au charme de ſa voix,
Tout change au gré de ſon envie,
Par lui, la raiſon aſſervie,
Soupire en recevant ſes loix.

Par un Officier Hollandois.

Le mot de la Charade du dernier numéro eſt *Ré-chaud*.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Jean de Bourgogne, *Duc de Brabant*, n'avoit que quinze ans, lorſqu'il épouſa Jacqueline de Bavière, en 1418 : ſon éducation avoit été entièrement négligée ; Antoine ſon pere, deuxième fils de Philippe *le Hardy*, Duc de Bourgogne, ayant paſſé preſque toute ſa vie à la guerre ; & Jeanne de Luxembourg ſa mere, fille unique de Waleran, 3.me du nom, Comte de St. Paul & de Ligny, étant morte lorſqu'il n'avoit que cinq ans.

Ce Prince s'étoit toujours vu abandonné à lui-même, & il avoit choiſi pour ſes favoris des gens de baſſe naiſſance, qui avoient corrompu ſa jeuneſſe.

Son pere ayant été égorgé, comme nous l'avons dit, en 1415, après la bataille d'Azincourt, il devint ſouverain & maître abſolu à l'âge de douze ans, n'ayant ni expérience ni aptitude aux affaires. Il fut toute ſa vie un Prince indolent & foible, & n'eut jamais aſſez d'énergie, pour avoir des vices ni des vertus.

Tel étoit le Prince qu'on fit épouſer à Jacqueline de Bavière, la Princeſſe la plus accomplie de ſon ſiècle ; elle prit d'abord ſur ſon mari l'aſcendant que lui donnoit ſa beauté, ſon eſprit, & ſon âge, & elle eſpéra ſe l'attacher entièrement.

Pour lui faire partager avec elle l'affection de ſes peuples, qui l'adoroient ; elle le conduiſit dans les principales Villes de ſes Etats, où il prêta & reçut le ſerment accoutumé : cette cérémonie ſe fit à Valenciennes le 2 Juin 1418, & la Princeſſe y fut

attendrie des démonstrations de joie qu'elle y reçut & des vœux qu'elle y vit former pour son bonheur.

Les deux premières années de leur union se passèrent sans nuage; mais, bien-tôt après, l'inconstance naturelle du Duc de Brabant l'éloigna de sa femme, & s'étant abandonné de nouveau à ses favoris, il se retira pour mener avec eux une vie plus libre, qu'il ne pouvoit faire sous les yeux de sa belle-mere & de son épouse.

Marguerite de Bourgogne se répentit, mais trop tard, d'une ailliance mal-assortie, qui étoit son ouvrage : elle avoit fait le malheur de sa fille & elle tenta, en bonne mere, les moyens de la réconcilier, avec son mari.

Toutes ses démarches ayant été vaines, elle eut recours à la médiation de Philippe *le Bon* Duc de Bourgogne: *Jean sans peur* avoit terminé, l'année précédente, sa vie & ses crimes à Montereau-faut-Yonne, & Philippe son fils annonçoit de grandes vertus.

Ce Prince y employa tout son pouvoir, & détermina enfin le Duc de Brabant à éloigner ses favoris & à se réunir à son épouse : mais leur concorde fut de peu de durée, & le Duc de Brabant, qui ne cherchoit que des prétextes pour se séparer de sa femme & vivre en liberté, s'étudioit à lui donner de nouveaux mécontentemens.

Il y réussit complettement, en éloignant de sa personne toutes les Dames d'honneur Hollandoises qui étoient attachées à elle depuis sa naissance.

Jacqueline, qui étoit à Bruxelles, loin de sa mere sans Conseil ni Médiateur, n'ayant pu fléchir son mari par ses prieres & ses larmes, exhala publiquement ses plaintes & ne fut point écoutée.

Elle prit alors le parti de ſe retirer à Valenciennes auprès de ſa mere, eſpérant que ſon mari, ennuié de ſon abſence, ſe rapprocheroit d'elle, & lui accorderoit ce qu'elle demandoit; mais il ne s'en inquiéta point & parut l'avoir tout-à-fait oubliée.

Piquée de ſe voir mépriſée, ſa douleur ſe convertit en rage, & manquant tout-à-coup de prudence, elle ſe porta aux dernieres extrémités.

Après être reſtée quelque tems à Valenciennes, elle prit congé de ſa mere, feignant d'aller paſſer quelques jours dans ſon château de Bouchain pour ſe diſſiper. Mais elle en partit le lendemain de grand matin, & trouva ſur ſa route le Seigneur d'Eſcaillon, eſcorté de ſoixante hommes d'armes: il étoit convenu avec elle qu'il favoriſeroit ſa fuite & il la conduiſit le même jour à Houdain près de St. Paul, & le lendemain à Calais, d'où elle s'embarqua pour l'Angleterre.

Elle y fut accueillie par le Roi Henry V, qui lui aſſura un aſyle & lui promit des ſecours.

Jacqueline commença par écrire des lettres apologétiques à tous ſes états; leur rendant raiſon de ſon évaſion, & leur recommandant de lui garder la fidélité qu'ils lui avoient jurée.

Elle écrivit trois diverſes lettres à la ville de Valenciennes, *comme étant*, diſoit-elle, celle *en laquelle elle avoit le plus de fiance qu'en nulle autre.*

Elle s'adreſſa enſuite au Pape Martin V pour lui demander la caſſation de ſon mariage avec le Duc de Brabant, ſous prétexte de défaut de conſentement, de parenté, & d'impuiſſance.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

ADMINISTRATION.

DÉCLARATION DU ROI,

Qui ordonne que l'assemblée des États-Généraux aura lieu dans le courant de Janvier 1789, & que les Officiers des Cours reprendront l'exercice de leurs Fonctions.

Donnée à Versailles, le 23 Septembre 1788.

Registrée en la Cour des Aides le 24 Septembre 1788.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à tous ceux qui ces présentes lettres verront : SALUT. Animés constamment par le desir d'opérer le bien de l'État, nous avions adopté les projets qui nous avoient été présentés pour rendre l'administration de la Justice plus simple, plus facile & moins dispendieuse. Ce sont ces différentes vues qui avoient été le motif des Loix enregistrées en notre présence le 8 Mai dernier ; nous n'avions eu pour but, en adoptant ces Loix, que la perfection de l'ordre & le plus grand avantage de nos peuples; ainsi les mêmes sentimens ont du nous engager à prêter toute notre attention aux diverses représentations qui nous ont été faites, & conformément aux vues que nous avons toujours annoncées; elles ont servi à nous faire connoître des inconvénients qui ne nous avoient pas d'abord frappés, & puisque différentes considérations nous ont engagés à rapprocher le terme des États-Généraux, & qu'incessamment nous allons jouir du secours des lumières de la Nation, nous avons cru pouvoir renvoyer jusqu'à cette époque prochaine, l'accomplissement de nos vues bienfaisantes. Rien ne pourra nous détourner de la ferme intention où nous sommes de diminuer les frais des contestations civiles, de simplifier les formes des procédures, & de remédier aux inconvénients inséparables de l'éloignement où sont plusieurs Provinces des Tribunaux Supérieurs ; mais comme nous ne tendons essentiellement qu'au plus grand bien de nos Peuples, aujourd'hui que le rapprochement des États-Généraux nous offre un moyen d'atteindre à notre but, avec cet accord qui naît de la confiance publique, nous ne changeons

point, mais nous rempliſſons plus ſûrement nos intentions, en remettant nos dernières réſolutions jusqu'après la tenue des États-Généraux. C'eſt par ce motif que nous nous déterminons à rétablir tous les Tribunaux dans leur ancien état, juſqu'au moment où, éclairés par la Nation aſſemblée, nous pourrons adopter un plan fixe & immuable. Nous n'attendrons pas cette époque pour réformer quelques diſpoſitions de la Juriſprudence criminelle qui intéreſſe notre humanité, & nous enverrons inceſſamment à nos Cours une Loi, où en profitant des obſervations qui nous ont été faites, nous ſatisferons le vœu de notre cœur d'une manière plus étendue que nous ne l'avions fait dans celle du 8 Mai, & nous éviterons en même-tems les inconvéniens attachés à l'une des diſpoſitions que nous avions adoptées Le bien eſt difficile à faire, nous en acquérons chaque jour la triſte expérience, mais nous ne nous laſſerons jamais de le vouloir & de le chercher, nous invitons nos cours à ſeconder les diverſes intentions que nous venons de manifeſter, en nous éclairant elles-mêmes ſur les moyens les plus efficaces, pour perfectionner l'adminiſtration de la Juſtice, & nous nous confions aſſez à la pureté de leur zèle, pour être perſuadés qu'elles ne ſeront arrêtées par aucune conſidération perſonnelle. Le moment eſt venu où tous les ordres de l'État doivent concourir au bien public, & nos Cours ſe plaiſent à donner l'exemple de cette impartialité, qui peut ſeule conduire à une fin ſi deſirable ; Nous comptons parmi les devoirs eſſentiels de notre juſtice de prendre ſous notre protection la plus ſpéciale, ceux de nos Sujets qui, par leur zèle & leur obéiſſance, ont concouru à l'exécution des volontés que nous avions manifeſtées ; & quand nous éloignons de notre ſouvenir tout ce qui pourroit nous diſtraire des véritables intérêts de nos Sujets ; Nous ne pourrions ſupporter qu'aucun ſentiment étranger au bien public vînt contrarier les vues de ſageſſe, de juſtice & de bonté que nous avons conſignées dans cette Loi, & que nos Cours doivent adopter avec une fidelle reconnoiſſance. A ces cauſes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces préſentes

fignées de notre main, difons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui fuit :

ART. I.er Nous voulons & ordonnons que l'Affemblée des États-Généraux ait lieu dans le courant de Janvier de l'année prochaine.

II. Ordonnons en conféquence que les Officiers de nos Cours, fans aucune exception, continuent d'exercer, comme ci-devant, les fonctions de leurs Offices.

III. Voulons pareillement qu'il ne foit rien innové dans l'ordre des Jurifdictions, tant ordinaire que d'attribution & d'exception, tel qu'il étoit établi avant le mois de Mai dernier.

IV. Prefcrivons néanmoins que tous les Jugemens, foit civils, foit criminels, qui pourroient avoir été rendus dans les Tribunaux créés à cette époque, foient exécutés fuivant leur forme & teneur.

V. N'entendons point cependant interdire aux Parties, la faculté de fe pourvoir par les voies de droit contre lefdits Jugemens.

VI. Impofons un filence abfolu à nos Procureurs Généraux & autres nos Procureurs, en ce qui concerne l'exécution des précédents Édits.

VII. Avons dérogé & dérogeons à toutes chofes contraires à notre préfente Déclaration : Si donnons en Mandement à nos amés & féaux Confeillers les Gens tenant notre Cour des Aides à Paris, que ces préfentes ils ayent à faire lire, publier & enregiftrer, & le contenu en icelles exécuter felon fa forme & teneur, ceffant & faifant ceffer tous troubles & empêchemens, & nonobftant toutes chofes à ce contraires. Car tel eft notre plaifir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre fcel à cefdites préfentes. Donné à Verfailles le vingt-troifième jour du mois de Septembre, l'an de grace mil fept cent quatre-vingt-huit, & de notre règne le quinzième. *Signé*, LOUIS. *Plus bas*, Par le Roi, LAURENT DE VILLEDEU[illegible] Et fcellé du grand fceau en cire [illegible]

VARIÉTÉS.

Le Moineau. Apologue Oriental.

Salomon après avoir fait bâtir le magnifique Temple qu'il éleva, fit construire un superbe Palais. Il y avoit rassemblé toutes sortes d'oiseaux & leur avoit donné à tous le don de la parole. Dans l'immense volière où ils étoient réunis, un vieux moineau étoit toujours en querelle avec sa jeune compagne. Salomon prenoit plaisir à les entendre, car les grands s'amusent souvent des plus petites choses. Un jour, l'oiseau grondeur, plus fâché qu'à l'ordinaire, se mit en fureur & dit, « méchante femme, crains ma colère; tu me pousseras à bout, & alors je renverserai ce Palais, & je te laisserai ensevelir sous ses débris: tu ne connois pas mes forces! la simple & timide femelle le crut & ne répliqua pas. Mais Salomon qui avoit tout entendu, appella l'oiseau colère sur le bout de son doigt, & lui dit, - puissant moineau! c'est moi qui ne connoît pas vos forces: apprenez-moi donc comment vous pouvez détruire ce vaste Palais, où je réside?.... Grand Roi, reprit le moineau, tu m'as entendu & j'en suis dans la confusion. Je connois toute ma foiblesse; mais laisse-moi je t'en conjure, faire *le fort* avec ma femme ». *Combien de gens imitent le moineau!*

POÉSIE.

Le Lion, le Loup et la Brebis. *Fable.*

Un grand-seigneur du peuple bête,
Animal carnassier, vorace, un loup enfin,
Et des loups le plus fin,
Entretenoit en tête-à-tête,
Tout bas,
Une brebis, & ne la mangeoit pas.
Et ne la mangeoit pas! certes dira Nicaise,
Voilà le loup le plus humain....
Humain n'est pas le mot. Voici la thèse:
Le sire avoit dès le matin,
Croqué deux brebis fort à l'aise:
Faim de loup, en mangeant s'appaise;

Or s'il ne croquoit pas la troisième soudain,
C'est que le loup n'avoit pas faim,
Mais revenons: d'un ton de suffisance,
Voici ce que disoit le loup à la brebis:
Le haut rang où le sort m'a mis,
Me donne sur ta vie une pleine puissance;
Je puis te la ravir; cependant ma clémence
Veut te la conserver: tu dois, d'un front soumis
Me payer le tribut de ta reconnoissance.
Si tu doutois encor qu'il me fut bien dû, pense
A ce que je puis faire & que je ne fais pas.
Des timides troupeaux j'ai juré le trépas;
J'ai fait voler la mort dans ces tristes campagnes;
Je puis te faire enfin subir le même sort;
Tremble: j'en ai le droit, car je suis le plus fort.
Ainsi parloit le loup. Cependant dans la plaine
S'avance, en rugissant, un lion hors d'haleine;
La faim le presse, & pour le coup,
Lion à jeun est pis que loup.
Tout s'enfuit à l'aspect du sire redoutable:
La brebis, en bêlant regagne son étable;
Le loup veut fuir aussi; mais le maître l'a vu.
Il le poursuit, l'atteint, & d'un grand coup de patte,
Lui pourfend l'omoplatte,
Le gobe, & le loup a vêcu.

Tremblante & respirant à peine,
D'un trou de son taudis,
La brebis,
Avoit vu l'effrayante scène.
Qu'elle étoit ma crédulité,
S'écria-t-elle! autant que je m'y puis connoître,
Le lion a peu respecté,
Ce loup si craint, & qui vouloit tant l'être:
Quoi! quand il me traitoit avec tant de fierté,
Le malheureux avoit un maître!

Ceci nous apprend, mes amis,
Qu'on peut choir, tout d'un saut, du grenier dans la cave;
Et que tel fait le maître auprès de la brebis,
Qui près du lion n'est qu'esclave.

*Par M. R*** de Marseille.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le Pape nomma des Commissaires pour entendre les parties, tenir une information & lui en référer; mais ils y apportèrent tant de lenteur; qu'après un laps de deux ans, l'affaire n'en étoit guères plus avancée.

Jacqueline, ennuyée de toutes ces cérémonies, craignant que la fidélité de ses sujets ne se rallentit à cause de sa longue absence, & impatiente de ne pas recevoir les secours que les Anglois lui avoient promis; se résolut à épouser *Honfroy*, Duc de Glocester, frère de Henri V, son cousin au quatrième degré: ce mariage scandaleux se fit publiquement à Londres le 10 Avril 1422.

Une telle alliance, contractée du vivant de son mari, fut blâmée de toutes les Puissances, & indisposa le Pape, dont elle n'avoit pas attendu le jugement: cependant le souvenir des vertus de Jacqueline, & le mépris qu'on avoit pour le Duc de Brabant son mari, conservoient à cette Princesse l'attachement de ses Peuples: ils la plaignoient, mais ils la révéroient.

Quelque tems après, les Députés de plusieurs Provinces allèrent la trouver, & lui proposerent, pour éviter les guerres qui étoient prêtes à fondre sur ses états, de mettre ses Pays en sequestre jusqu'à ce que Rome eut décidé sur la validité ou l'invalidité de son mariage: mais le Duc de Glocester ne voulut pas y entendre. Le Roi Henri V étant mort, la régence du Royaume d'Angleterre venoit de lui être déférée pendant la minorité de Henri VI son

neveu, il eſpéroit qu'après avoir affermi ſon autorité dans ce Royaume, il l'établiroit par la force des armes dans les Provinces que ſa femme lui avoit apportées & ni les prières du Duc de Bourgogne, ni celles du Duc de Bethfort, nommé régent du Royaume de France par les Anglois qui en avoient uſurpé alors une grande partie, ne purent le faire changer de deſſein.

Ce ne fut qu'en 1424 qu'il ramena ſa femme dans le Hainaut & il eſt inconcevable que pendant les deux ans & demi qui s'étoient écoulées depuis ſon mariage, ni le Duc de Brabant, ni le Duc de Bourgogne n'aient pris aucunes meſures pour lui en interdire l'entrée, & que le Pape n'ait pas prononcé ſur un concubinage dont la durée perpétuoit le ſcandale.

Les peuples, abandonnés, furent forcés de reconnoître *Honfroy pour Seigneur & légitime mari de Jacqueline*, car une nombreuſe armée marchoit avec lui, ſous l'apparence de l'eſcorter

Il n'y eut que la Ville de Hall en Hainaut qui lui fermât ſes portes; ſon voiſinage du Brabant lui fit eſpérer qu'elle ſeroit promptement ſecourue ſi elle étoit attaquée.

Mais tandis que *Honfroy*, alloit de ville en ville, avec Jacqueline de Bavière, pour s'y faire reconnoître comme Souverain, il reçut un cartel du Duc de Bourgogne, qui, en lui déclarant la guerre, lui annonçoit le jour où il ſe diſpoſoit à lui livrer bataille.

Il accepta le combat, & il ſe préparoit à partir pour l'Angleterre, ſous prétexte d'aller y chercher un renfort; lorſqu'il eut avis que les troupes du Duc de Brabant marchoient vers le Hainaut, pour former le ſiége de Braine-le-Comte.

Honfroy y envoya deux cens Anglois, qui ne purent résister contre une armée de trente mille hommes qui en formoit le siége : ils capitulèrent après une belle défense ; mais au mépris de la capitulation, la bourgeoisie & la garnison furent passées au fil de l'épée & la Ville réduite en cendres.

Le Duc de Glocester, qui étoit alors à Soignies, ne s'y crut pas en sûreté : il emmena sa femme à Mons, & la laissa dans cette Ville, à la prière des Etats & de la Comtesse douairière de Hainaut, après avoir reçu le serment des bourgeois, de la garder au péril de leur vie, jusqu'à son retour, & de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, plutôt que de la laisser prendre par ses ennemis.

Jacqueline se vit donc encore abandonnée, par son troisième mari, qui partit pour l'Angleterre au mois de Février 1425. Honfroy ne reparut plus dans la Province, & ne s'étant point présenté au jour assigné pour le combat, les armées de Bourgogne & de Brabant, prirent Soignies & assiégèrent Mons au mois de Juin suivant.

Dabord on ménaça la Ville d'un traitement pareil à celui qu'avoit éprouvé Braine-le-Comte, si elle faisoit résistance. Cependant elle se défendit avec beaucoup de vigueur, mais bien-tôt les bourgeois, réduits à une affreuse misère, par le défaut de vivres, n'ayant aucun espoir d'être secourus & épouvantés par les menaces qu'on leur avoit faites, songèrent à capituler & préférèrent livrer leur Princesse au Duc de Bourgogne, que d'exposer leur Ville à une perte inévitable.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

LETTRES SUR L'ITALIE, 2 v. in-8°. *avec cette Epigraphe*:

Et me meminisse juvabit. *Virg.*

à Paris chez Desenne, *& à Valenciennes chez* Giard & D'hennin. *Prix* 6 l.v. *broc.*

Ces Lettres doivent être distinguées à tous égards de la foule des relations qu'on nous a faites sur l'Italie ; l'Auteur a un style à lui, & ce style serviroit de modèle dans plusieurs endroits ; on pourroit lui reprocher un peu trop d'enthousiasme ; mais comment s'en défendre à la vue des superbes morceaux qui ont frappé son imagination.

Au reste, il a examiné avec le flambeau de la raison & de la philosophie, les mœurs & les usages des endroits qu'il a parcourus ; nous allons essayer de détacher quelques morceaux, pour donner une idée de la manière de narrer de l'Auteur.

En ouvrant le livre, tom. 1.er pag. 109. « Mais on est saisi, on est frappé, en entrant dans le *Campo Santo*, autrefois le cimetière des Pisans ; superbe & immense cloître, rempli de tombes & de mausolées en marbre, dont plusieurs sont admirables. Un de ces mausolées a été érigé à Algarotti, par le Roi de Prusse. *Ovidii æmulo*, *Newtonii discipulo*, *Fredericus Magnus*. Les noms d'Ovide, d'Algarotti, de Newton, de Frédéric, sur un tombeau ! »

« Le milieu de ce cloître est un jardin, dont le sol est de la terre sainte, que les Pisans apportèrent, du tems des Croisades, pour y enterrer leurs morts. Cette Terre a, dit-on, une propriété remarquable : elle dévore un cadavre en une heure. »

Voici une description d'un autre genre. L'Auteur parle de la *Statue de St. Sébastien*.

« L'expression du visage est admirable. La douleur y combat avec la foi. Que ce marbre souffre ! Ils ont eu la barbarie de percer de flèches un si beau corps ! de tourmenter si cruellement une si belle ame ! elle semble n'attendre que le moment d'échapper à la douleur & de retourner au Ciel. »

Voulez vous une peinture plus gracieuse ? lisez la lettre quinzième.

Les Lettres 16, 17, 18, 19 & 20, donnent une idée très-satisfaisante des Loix de Gênes.

La Lettre 21.e parle d'un superbe monument érigé pour le soulagement des pauvres.

« Les pauvres sont recueillis ici, dit l'Auteur, dans un asyle, & non renfermés dans une prison, ils sortiront tous, après demain, s'ils le veulent, les filles avec une dot, les hommes avec un métier. Ces bienfaits-ci ne sont pas des chaînes. »

C'est dans la Galerie de Florence qu'il faut suivre l'Auteur; on verra avec quel feu, quel enthousiasme, il dépeint les Statues admirables qu'il a vues; on croit être présent on voit, on touche avec lui ces chef-d'œuvres de l'Art.

Nous invitons à lire la Lettre 43e. & toutes celles sur Rome; on peut parler de l'Italie, avec connoissance de cause, lorsqu'on a lu un semblable ouvrage.

Mais une Lettre qui nous a frappés, c'est la 86.e; c'est un tableau de la belle nature; on sent, on éprouve toutes les sensations de l'Auteur; nous regrettons que les bornes de ce Journal ne nous permettent pas de la transcrire en entier; essayons d'en détacher quelques morceaux, l'Auteur parle de la campagne de Rome.

« Comment n'être pas charmé, en voyant dans ce vaste tableau, la réunion de toutes les cultures; le contraste de toutes les couleurs; le mêlange d'une foule de chaumières & de châteaux; tout le printems qui finit, & tout l'été qui commence; ces lointains qui unissent la terre & les cieux; ces aspects tellement fugitifs, que deux regards les trouvent changés; cette vapeur bleuâtre qui voile le penchant des monts; cette neige éclattante, dont leur sommet étincelle; &, au milieu de tous ces objets, des pins, des peupliers, des cyprès qui, parmi des tombeaux & des acqueducs en ruines, s'élèvent, & semblent découper l'horison. »

« Mais j'aime encore mieux ce bocage retiré, où je suis assis maintenant; seul & me sentant seul; du papier & une plume auprès de moi; le ciel le plus pur sur ma tête; à droite, à gauche, les arbustes les plus rians & les plus sombres; tandis que, du milieu de ces groupes verts, le superbe porphyre, montant hardiment en colonnes, porte, sur son brillant sommet de pourpre, des statues, d'un marbre éclattant..... »

« Mais quel bruit agréable & doux s'insinue insensiblement dans le silence qui m'environne ; c'est le concert enchanteur du soir, des rossignols qui exhalent leurs derniers accens, des colombes qui murmurent leurs derniers baisers, des oiseaux qui s'enfuient devant la nuit qui les ménace, des zéphirs qui quittent les calices tremblans des fleurs qu'ils ont fait éclore aujourd'hui, enfin, de toutes les eaux qui, dans ce jardin immense, ou ruissèlent, ou jaillissent, ou tombent sur les gazons & les marbres. »

Nous le répétons, nous regrettons de ne pouvoir transcrire toute cette Lettre, qui est pleine de cette douce sensibilité qui fait le charme des ames honnêtes ; c'est un tableau tracé par le pinceau délicat de l'Albane.

Cet ouvrage nous fait faire une réflexion que nous croyons n'avoir pas encore été écrite. C'est que la plupart des Imprimeurs s'entendent avec les propriétaires des papeteries, pour augmenter la consommation du papier ; d'un volume ordinaire qu'on auroit pu faire de cet ouvrage, on l'a divisé en deux ; c'est présenter un aliment à la cupidité des Libraires étrangers qui contrefont nos meilleurs ouvrages, & les donnent à un prix très-modique ; au reste, nous croyons qu'on ne se repentira pas de s'être procuré ces lettres sur l'Italie qui, comme nous l'avons dit au commencement de cet extrait, méritent à tous égards d'être distinguées de la foule des voyages d'Italie, dont nous sommes accablés depuis quelques années.

Cet article est de Mr. H...

VARIÉTÉS.

Tibur ou l'intérêt personnel, Fable philosophique.

Quel est donc ce sentiment qu'on nomme *intérêt personnel*, & auquel on fait tant de reproches, se disoit *Tibur*, Négociant Anglois ? je voudrois le connoître & l'apprécier pour ne point en abuser dans le cours de ma vie.

Au lieu de se perdre en longs raisonnemens, qui n'auroient pas éclairci la question, *Tibur* se détermina à observer les hommes. Bien-tôt il apprit qu'un riche avoit couvert de son manteau, un malheureux sans vêtement, & le mobile de cette action lui parut fort estimable. Mais il

apprit, prefqu'auffi-tôt, que cet homme *riche* fe promenoit, *fans manteau*, fur la place publique, & il foupçonna que le petit intérêt de faire parler de lui, avoit eu part à fa bonne action.

Tibur réfléchiffoit fur ce mélange de bien & de mal, lorfqu'il entendit près de lui, un homme qui répondoit à un autre « je ne puis vous obliger *: ce que vous me demandez m'eft néceffaire pour vivre.* Le lendemain *Tibur* vit entrer chez-lui quelqu'un de fa connoiffance qui lui dit. *J'étois dépofitaire d'une fomme appartenante à la République: une femme que j'idolâtre m'a prié de lui en prêter une partie pour quelques jours feulement;* j'ai réfifté à fon defir. Mais, depuis, j'ai prêté la totalité de ces deniers à un ami qui vient de mourir infolvable... Je fuis perdu, fi vous ne venez à mon fecours. Le négociant donna promptement la fomme, & fe dit à lui-même, en fe rappellant le refus de l'autre, *qui fait le plus, ne fait pas toujours le moins.*

Un autre jour, il rencontra une fille très-belle demandant l'aumône, au déclin du jour; il l'accueillit & lui confeilloit de travailler plutôt que de mendier, quand un homme lui cria *qui que tu fois, fais l'aumône à cette fille courageufe & admire fa vertu, elle ne feroit pas ici à t'importuner, fi le prix de fon travail avoit fuffi à la fubfiftance de fon pere infirme, & de fes jeunes fœurs à qui elle fert de mere.* Cela eft fublime, dit *Tibur ! j'en avois jugé différemment.*

Il continuoit d'obferver, lorfqu'il lut cette anecdote dans les Annales du Japon. Un tribunal de juftice avoit promis une fomme confidérable à celui qui découvriroit l'auteur d'un meurtre nouvellement commis. Trois freres formèrent le projet héroïque de profiter de cette circonftance. Après avoir tiré au fort, deux d'entre-eux, fous un nom fuppofé, fe rendirent accufateurs du troifiéme, dans le deffein de porter enfuite la récompenfe promife à leur mère réduite à la mifère la plus affreufe. Ce dernier trait acheva de fixer les idées de *Tibur.*

Il fe dit donc. Croyons aux actions; & foyons lents à en interprêter la caufe. Un vil motif peut infpirer une noble action, & un motif magnanime, une action répréhenfible en apparence. Il peut exifter de la vertu dans un

refus, & de la foibleſſe dans un ſacrifice; mais l'intérêt perſonnel eſt toujours épuré dans celui qui reſpecte ſincérement cet ancien principe, » FAIS A AUTRUI CE QUE TU VOUDROIS QU'ON TE FASSE. »

POÉSIE.

ODE ANACRÉONTIQUE,

A M.elle de FAVRSIS, en lui envoyant un Moineau.

VA, charmant Oiſeau de Lesbie;
Emblême de mes tendres feux :
Va, ſur le ſein de mon amie,
Jouir du ſort le plus heureux.
Lorſque de ſes baiſérs de flamme,
Tu ſavoureras la douceur,
Fais paſſer juſques dans ſon ame,
L'Amour qui conſume mon cœur.
Mais lorſque de ſa belle bouche,
Elle voudra te rapprocher;
Ah! ſur-tout que ton bec la touche,
Légèrement, ſans la bleſſer!
Si, par une douce careſſe,
En te flattant avec la main,
Contre ſon cœur elle te preſſe,
Moineau, quel ſera ton deſtin?
Heureux Oiſeau, de tous ſes charmes,
Tu verras les tréſors naiſſans!
Puiſſe-tu long-tems, ſans allarmes,
Jouir de ces dons raviſſans!
Comme toi, près de ma Myrtille,
Que ne puis-je couler mes jours?
Je jouirois d'un ſort tranquille,
Dans le ſein des tendres Amours.

Par Mr. HÉCART.

CHARADE.

C'eſt à l'aide de mon dernier,
Que l'on prépare mon premier;
Pour admirer Voltaire, on court à mon entier.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le Traité de capitulation fut dressé sans consulter les Princesses ; aucune condition n'y étoit stipulée en leur faveur ; il alloit être signé par le Conseil, & *Jacqueline* touchoit au moment d'être rendue au *Duc de Brabant* son mari, dont elle n'avoit que des mauvais traitemens à attendre ; lorsque *Marguerite de Bourgogne*, à l'aide des créatures qu'elle avoit dans le Conseil, fit suspendre les négociations en donnant à la Ville, l'espérance d'être incessamment délivrée par le Roi d'Angleterre.

Jacqueline écrivoit les lettres les plus pressantes à ce Prince, pour solliciter des secours & n'en recevoit pas. « A l'heure que ces présentes furent escriptes, *lui mandoit-elle par sa lettre du 6 Juin*, j'étoie
„ très-dolente de cœur, comme faulsement & desloiallement trahye . . . . . quant à ce que vous
„ m'avez escript de venir deçà la mer, c'est trop
„ tard ; mais hastez-vous, à tout si grande puissance, que vous me puissiez délivrer des mains des
„ *Flamengs*, où je seray dedans huict jours. Très-
„ cher & bien aymé cousin, je prie à dieu qu'il vous
„ doint bonne vie & longue. Escripte en la faulse
„ & traitresse Ville de *Montz*, le VI.e de Juing.
„ Signé *Jacqueline de Quienebourg* ».

Cependant le siége, qu'on avoit repris, se continuoit avec plus de furie, & la famine ayant augmenté, le peuple se souleva, fit main-basse sur les Officiers de la Princesse & la ménaça de la remettre entre les mains de son mari. On fut donc encore

forcé de recourir à la négociation, *Jacqueline* obtint, avec peine, par l'entremise de *Marguerite de Bourgogne*, une tréve de huit jours, au bout desquels elle promit de se rendre, s'il ne lui arrivoit point d'assistance.

Voici comme cette Princesse raconte elle-même ses malheurs, dans une lettre adressée au Duc de *Glocester*.

« Je suis la plus affligée & la plus indignement „ trahye de toutes les femmes. Dimanche, 13 de „ Juin, les Desputez de vostre Ville de Montz, „ revinrent & rapporterent un traicté frabriqué par „ les Ducs de Bourgogne & de Brabant en l'absence „ de ma mere & à son inçu.... Comme elle ne sça- „ voit quel party prendre, ny quel conseil donner, „ elle me pria de consulter le Conseil de la Ville „ de Montz. Le lendemain, 14 du mois, je fus à „ l'Hôtel-de-Ville, je leur fis remonstrer qu'à „ leurs prieres vous m'aviez laissée, à vostre dé- „ part, soubs leur garde, pour vous en rendre bon „ compte, comme doibvent faire des subjets fidè- „ les & engagez par un serment solemnel, faict de- „ vant le très-sainct sacrement de l'Autel & sur les „ Sainctes Évangiles : ils me respondirent qu'ilz „ n'estoient pas assez forts pour me défendre contre „ mes ennemis, & que mes gens vouloient les assas- „ siner. Là-dessus, il se fit une émeute à l'instant; „ &, malgré moi, ils prirent *Macquart*, l'un de „ vos subjets & lui firent trancher la tête sur le „ champ. Ensuite ils prirent tous ceux qui vous „ aiment & tiennent vostre parti, tels que *Bar-* „ *doul de la Porte*, *Collart* son frere; *Gille de la* „ *Porte*, *Jean Dubois*, *Guillaume de Leuze*, *Sam-*

„ *ſon* votre ſergent, *Pierre Baron*, *Sandrat*,
„ *Dandre*, & pluſieurs aultres, juſqu'au nombre
„ de deux cens cinquante. Ils vouloient prendre le
„ tréſorier, *Louis de Monfort*, *Holnere*, *Jean de*
„ *Freſne & Etienne d'Heſtres* qu'ils n'ont pas encore
„ pris, & je ne ſçais ce qu'ils feront dans la ſuite;
„ de plus ils me direnr hardiment que ſi je ne con-
„ ſentois au Traicté faict, ils me livreroient entre les
„ mains du *Duc de Brabant*: ſelon le traicté je n'ai
„ plus que huit jours pour aller en *Flandre*, ce qui
„ m'eſt bien dur; d'autant plus que je n'eſpere plus
„ de vous voir; ſi vous ne vous preſſez de me venir
„ ſecourir: vous êtes mon unique appui, ma joie
„ en ce monde, & c'eſt pour l'amour de vous que
„ je ſouffre tout ce que je ſouffre ici. * »

Les huit jours étant expirés, ſans qu'il fut arrivé de ſecours, les Princeſſes ſe virent forcées de ſe rendre; mais elles ne le firent qu'à des conditions, & *Marguerite de Bourgogne* ne voulut jamais conſentir que ſa fille fut remiſe entre les mains du Duc de Brabant. La capitulation portoit *que le pays ſeroit remis en l'obéiſſance du Duc de Brabant & de la Ducheſſe Jacqueline, & ſeroit baillée ladite Jacqueline en garde audit Duc de Bourgogne, juſques à ce que le procès pendant en cour de Rome ſeroit fini.*

Jacqueline fut conduite à Gand par le Prince d'*Orange*, elle y fut reçue avec beaucoup de magnificence & logée dans l'Hôtel du Duc de Brabant, où elle fut gardée à vue.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

---

* Qui croiroit, ſi l'Hiſtoire ne nous avoit pas tranſmis cette lettre, qu'on ait pu écrire de la ſorte, il y a trois ſiècles & demi; on y trouve peu d'expreſſions qui aient vieilli

BELLES-LETTRES.

L'ÉCOLE DES PERES,

Comédie en cinq Actes, par Mr. Peyre, chez Giard *&* D'hennin, *Libraires sur la grande Place à Valenciennes.*

Mr *Courval* a épousé, dans un âge déjà avancé, une jeune femme sans biens, étourdie, inconsidérée, aimant la dépense, le gros jeu, & préférant à la société de son mari, la plus mauvaise compagnie. Il a de son premier mariage un fils nommé *St. Fons*, jeune homme d'un caractère honnête, mais gâté par un certain *Dorsini*, Chevalier d'industrie, & soutenu même dans ses désordres par sa belle mère. Ce *Dorsini*, favorablement accueilli par Mde. de *Courval*, est l'amant d'une courtisanne nommé *Julie*, avec laquelle il s'entend pour ruiner *St. Fons*, qu'il a eu le secret de rendre éperduement amoureux d'elle. Celle-ci feint un besoin si pressant de 300 louis, que *St. Fons*, effrayé des prétendus risques qu'elle court, s'oublie au point, de chercher à séduire *Marcellin*, homme d'affaire de son père, afin qu'il lui livre cette somme. Mr. *de Courval*, instruit de ses démarches, ordonne à *Marcellin* de laisser, avec une répugnance simulée, la clef de son secrétaire à son fils, auquel, dans une scène précédente, il a fait offre d'autant d'argent qu'il en auroit besoin, sans que ce fils timide ait osé se découvrir à lui. Mais au moment qu'il va pour profiter de la clef qui lui a été remise, il est atterré par ce billet, qu'il trouve à l'entrée du secrétaire.

> » Puisqu'un lien fatal a pour vous tant d'appas
> » Qu'il vous fait renoncer à votre propre estime,
> » Je veux du moins vous épargner un crime,
> » Acceptez...... ne dérobez pas.

Ce billet est pour *St. Fons* un trait de lumière : il abjure ses erreurs aux pieds de son père, qui lui pardonne de la manière la plus délicate : son retour est suivi de celui de Mde. *de Courval*, aux yeux de laquelle *Dorsini* ne paroit plus qu'un monstre. *St. Fons* épouse la fille d'un ami de son père, dont le fils sollicite & obtient la main de *Rosalie*, sœur charmante de son nouveau beau frere. C'est cet ami de *Mr. Courval* qui lui a rendu ce service d'éloigner, moyennant une somme d'argent, l'objet de l'égarement de son fils, la coupable *Julie*, qui prend la fuite avec son infame complice.

Cette pièce, que l'on doit plutôt regarder comme un Drame que comme une Comédie, a le mérite d'un plan sagement conçu, d'une exécution heureuse, & sur-tout d'une versification noble, énergique & cependant facile. Le caractère du père est sublime, ennemi de l'éclat, c'est par la sagesse de sa conduite, & par des conseils pleins de douceur, qu'il cherche à ramener son fils & sa femme, sans que rien ne transpire au dehors de ce qui se passe dans l'intérieur de sa maison. Celui de *St. Fons* est plein d'ame & d'énergie. Celui de *Rosalie*, de naïveté, de douceur & de sensibilité. Enfin, cet ouvrage a par-tout joui du plus grand succès, & les amateurs des vrais talens ont appris, avec la plus grande satisfaction, que le Roi avoit honoré d'une distinction flatteuse l'Auteur de cette pièce estimable.

VARIÉTÉS.

IDÉES *sur la prééminence des Arts d'agrémens, sur les Arts utiles.*

RIEN de plus bisarre en apparence que d'avoir ennobli les Arts d'agrémens, à l'exclusion des Arts de première nécessité; d'avoir distingué dans un même Art, l'agréable d'avec l'utile, pour honorer l'un par préférence à l'autre, & cependant rien de plus raisonnable que ces distinctions, à les regarder de près.

La Société, après avoir pourvu à ses besoins, s'est occupée de ses plaisirs, & le plaisir une fois senti, est devenu un besoin lui-même. On a reconnu dans les arts d'agrément le don de multiplier les jouissances de la vie: considérant alors les arts de besoin, & ceux de première utilité, & le genre d'encouragement que demandoient les uns & les autres, on leur a proposé des récompenses relatives aux facultés & aux inclinations de ceux qui devoient s'y execer.

Le premier & le seul but des récompenses est d'encourager les travaux: or, des travaux qui ne demandent que des facultés communes, telles que la force du corps, l'adresse de la main, & une industrie facile à acquérir par l'exercice & par l'habitude, n'ont besoin, pour être excités,

que de l'appât d'un bon salaire. On trouvera par-tout des hommes robustes, laborieux, agiles, adroits, qui seront satisfaits de vivre à l'aise en travaillant.

A ces arts, même aux plus utiles, on a donc pu ne proposer qu'une vie aisée pour prix de leurs travaux; mais pour les arts dont le succès dépend de la pensée, des talens de l'esprit, des facultés de l'ame, sur-tout de l'imagination, il a falu non seulement l'émulation de l'intérêt, mais celle de la vanité : il a fallu des récompenses analogues à leur génie.

Ainsi s'est établi dans l'opinion la prééminence des arts libéraux sur les arts méchaniques, sans égard à l'utilité, ou plutôt en les supposant diversement utiles, les uns aux besoins de la vie, les autres à son agrément.

Par cette distinction, ce qui exige un degré peu commun d'intelligence & de génie, a été mis au rang des arts libéraux, tandis qu'on a laissé au nombre des arts méchaniques ce qui ne suppose que des moyens Physiques ou les facultés de l'esprit accordées par la nature à la multitude. Quelquefois cependant on en a séparé la partie spéculative & d'invention, pour l'élever au rang des sciences; tandis que la partie exécutive est restée dans la foule des arts obscurs. Ainsi l'*Agriculture*, la *Navigation*, l'*Optique*, la *Statique* &c. tiennent, par une extrêmité, aux connoissces les plus sublimes, & par l'autre, à des arts qu'on n'a point ennoblis.

Les arts libéraux se réduisent donc à ceux-ci : l'*Éloquence*, la *Poésie*, la *Musique*, la *Peinture*, la *Sculpture*, l'*Architecture* & la *Gravure*. Cependant, par un renversement assez singulier, on remarque que les plus honorés des arts, & ceux qui méritent en effet de l'être, ceux en un mot qui exigent ces dispositions surprenantes qu'on apporte si rarement en naissant, sont presque tous des arts de luxe, sans lesquels la société pourroit-être heureuse, & qui ne lui ont apporté que des plaisirs de fantaisie, d'habitude, d'opinion, ou d'une utilité très-éloignée de l'état naturel de l'homme, mais ce qui nous paroît un caprice de la nature, ne laisse pas d'être conforme à ses desseins; car ce qui est vraiment nécessaire à l'homme, a dû être facile à tous; & ce qui n'est possible qu'à peu d'individus, a dû être inutile au plus grand nombre.

SPECTACLES.

La Jeune Epouse, *Comédie en trois actes, en vers, par Mr. le Chevalier de* Cubières, *des Académies de Lyon, Dijon, Rouen, Marſeille, Heſſe-Caſſel &c, repréſentée pour la première fois à Paris, ſur le* Théatre François, *le 4 Juillet, & à Valenciennes le 5 Octobre 1788.* Chez d'Hennin, *prix* 1 liv. 10 ſols.

Cette pièce, qu'on pourroit également nommer *le Jaloux Corrigé*, eſt du petit nombre de celles qui depuis la *Métromanie* & le *Méchant* ont mérité de juſtes applaudiſſemens. Le ſujet en étoit très-difficile à traiter : quantité d'Auteurs s'étoient déjà exercés à nous peindre les excès & les extravagances de la jalouſie ; mais pluſieurs traits leur étoient échappés & Mr. le Chevalier de *Cubières*, ſi avantageuſement connu dans la littérature, les a ſaiſis, & nous les rend dans la pièce d'une manière auſſi agréable qu'intéreſſante.

On y trouve le ton de la bonne compagnie, des caractères bien annoncés & bien ſoutenus, un ſtyle pur & aiſé, une verſification facile & élégante, & (ce qui manque dans preſque toutes nos nouvelles pièces) de la décence & des graces.

Nous reviendrons ſur cette pièce, qui doit être rejouée inceſſamment, dans cette ville, ſous les yeux de l'Auteur, & nous en donnerons alors un extrait.

cet article est de M. Debavay avocat et echevin à Valenciennes

---

A Melle *de* *** *qui m'avoit défié de lui faire des Vers dont la rime ſeroit alternativement* Voiſin *&* Voiſine.

Ah ! ſi vous étiez ma voiſine,
Et ſi j'étois votre voiſin,
Tous les jours, charmante voiſine,
Vous me verriez, en bon voiſin,
Aller offrir à ma voiſine,
L'hommage de votre voiſin,
Et ſi, par haſard, la voiſine,
Prenoit du goût pour le voiſin,
J'adorerois une voiſine,
Qui n'aimeroit que ſon voiſin.

Si quelqu'un, près de ma voiſine,
Vouloit ſupplanter le voiſin,
Je lui dirois ; « c'eſt ma voiſine ;
» Et vous n'êtes pas ſon voiſin ;
» Vous pouvez aimer ma voiſine ;
» Mais gardez vous de ſon voiſin ;
» Si vous aviez une voiſine,
» Dont vous fuſſiez galant voiſin ;
» Qu'un rival, de cette voiſine,
» Voulût devenir le voiſin,
» Pourriez vous, à votre voiſine ;
» Voir un amant pour ſon voiſin,
» Qui voudroit près de ſa voiſine,
» Faire l'office de voiſin ?
» Ainſi donc, près de ma voiſine
» Ne faites pas plus le voiſin,
» Que ſi jamais de ma voiſine,
» Vous n'euſſiez été le voiſin. «
Croyez moi, Charmante voiſine ;
Aimez un peu votre voiſin ;
Et ſoyez lui bonne voiſine,
Comme il vous ſera bon voiſin ;
Il eſt ſi doux qu'une voiſine,
Ait du penchant pour ſon voiſin ;
Qu'il peut toujours voir ſa voiſine
Sans craindre le caquet voiſin,
Mais cependant de ma voiſine,
Un jeune & ſenſible voiſin,
Me dit, je veux de ta voiſine,
Devenir plus que le voiſin ;
Quoi ! vous croyez que ma voiſine,
Repris-je, mon très cher voiſin,
Sera la perfide voiſine,
De ſon plus fidèle voiſin ?
Non non ; mon aimable voiſine,
Aime & chérit trop ſon voiſin ;
Ainſi, laiſſez là ma voiſine,
Juſques-au revoir, mon voiſin.

Par Mr. HÉCART.

Le mot de la Charade du dernier numéro eſt *Thé-atre.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Quoique *Marguerite de Bourgogne* n'eut pas eu à se louer des habitans de Mons, pendant le siège ; elle intercéda cependant pour eux & leur fit obtenir une amnistie.

Tout fut pacifié dans le Hainaut, *Marguerite* resta dans cette Province, séparée de sa fille, & *Jacqueline*, délaissée de ses deux maris, fut traitée avec la même indifférence par l'un & par l'autre ; & fut abandonnée de tout le monde.

Le Duc de *Glocester*, qu'elle aimoit, étoit épris des charmes d'*Eléonore* sa maîtresse, qui devint ensuite sa femme : il plaidoit alors en Cour de Rome pour y soutenir la validité de son mariage avec *Jacqueline*, & cependant il ne fit aucune tentative ni pour la voir ni pour la délivrer de sa captivité : d'un autre côté le Duc de Brabant, qui étoit haï de cette Princesse, & qui s'étoit vu obligé d'attaquer de nullité le mariage qu'elle avoit contracté avec le Duc de *Glocester*, ne faisoit pas la moindre démarche, ni pour solliciter un jugement, ni pour se réunir avec son épouse.

Il sembloit que cette affaire ne fut personnelle qu'au Duc de Bourgogne, qui, en soutenant l'honneur de sa famille outragée, avoit l'espérance de devenir l'héritier de *Jacqueline*, si elle mouroit sans enfans, comme étant son plus proche parent.

Cette Princesse étoit traitée à Gand avec tous les égards dûs à sa naissance : mais privée de sa liberté, presque réduite à la condition de simple particulière,

après s'être vue puissante Souveraine, elle songea à secouer un joug qui la génoit.

Les troubles de la France, toujours excités par la Maison de Bourgogne & par les Anglois, ayant appellé *Philippe le Bon* dans le Royaume; *Jacqueline* profita de son absence, trompa la vigilance de ses gardes, & partit à cheval le 1.er de Septembre 1425, vêtue en homme, avec une de ses Dames d'honneur, qui avoit pris un pareil déguisement, & accompagnée de deux Seigneurs. Arrivée à *Anvers*, elle reprit ses habits de femme, se rendit à *Breda* & ensuite à *la Haye* où elle fut reçue comme Souveraine.

Bien-tôt la Hollande se vit dévastée par une guerre civile; *Jacqueline* leva une armée pour combattre ceux de ses propres sujets qui tenoient le parti du Duc de Brabant, & eut subjugué tout le Pays, si le Duc de Bourgogne n'étoit accouru pour s'opposer à ses conquêtes.

Cette guerre dura plusieurs années, *Jacqueline*, à la tête de ses troupes, y fit des prodiges de valeur & déploya les plus grands talens pour l'art militaire.

Au milieu de ces cruels événemens, une révolution subite changea la face des affaires. Ce fut la mort du Duc de Brabant arrivée le 17 Avril 1427. *Jacqueline* espéroit qu'aucun obstacle ne s'opposeroit plus à la validité de son mariage avec *Honfroy* Duc de *Glocester*; mais *les Etats* penserent tout autrement & ne voulurent pas souffrir qu'un Prince étranger, que leur souveraine avoit épousé sans les consulter, devint leur maître. Presque toutes les Villes se rangèrent du parti du Duc de Bourgogne,

héritier préfomptif de *Jacqueline*, qui n'avoit point d'enfant.

Elle fut alors abandonnée de tout le monde, il ne lui resta dans toute la Hollande, que la ville de *Goude*, & y ayant été affiégée elle fut obligée de fe rendre.

La fuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eft de Mr. DEBAVAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

BELLES LETTRES.

LETTRES DE *MILADY CRAVEN* A SON FILS. *Traduites de l'Anglois. A Paris chez* Royez, *& à Valenlenciennes chez* Giard^r, *Libre, in-12, avec cette Epigraphe.*

> .... Happy they! the happieft of their Kind
> Wom gentle ftars unite, and in one fate
> Their hearts, their fortunes, and their beings bleud.

O les plus heureux de l'efpèce humaine! deux Epoux qu'une douce fympathie raffemble, & qui confondent dans un même lieu, leurs cœurs, leurs fortunes & leurs deftinées!

Mr *Durand* fils, connu depuis un an, comme Libraire, a dérobé aux occupations de fon état quelques momens, employés avec fuccès à la traduction de cet ouvrage. Outre que fon ftyle a de la pureté, de la précifion & de l'élégance; cet écrivain a le mérite de traduire fidèlement, & s'il s'écarte quelquefois de l'original, c'eft toujours pour en faire difparoître ce qui pourroit fembler choquant, s'il étoit fervilement rendu dans notre langue.

Les Lettres de *Milady Craven* renferment des confeils pleins de fageffe, à fon fils, fur les précautions qu'il doit prendre pour conferver la tendreffe de fon époufe, quand il fe mariera.

« Il y a peu de femmes qui aient affez de génie ou de » jugement, (dit cette femme éclairée par l'expérience » & par la connoiffance de fon fexe) pour attribuer le » dégoût de leur mari à fa véritable caufe, *la fatiété.* » Non, mon fils, en pareil cas, une femme croit toujours

» ſon mari inſenſible & injuſte : elle lui trouve moins
» d'ardeur, moins d'empreſſement, qu'à une douzaine
» peut-être d'autres hommes qui compoſent ſa ſociété,
» & qui ſans doute lui ſont inférieurs pour cela même.
. . . .
. . . .
» Ne laiſſez jamais échapper l'occaſion de faire un com-
» pliment à votre épouſe ; entretenez ſa gaieté : faites
» qu'elle ſoit contente d'elle-même, elle vous payera de
» retour. Je n'entends pas par compliment cette adula-
» tion groſſière qui fait rougir la perſonne à qui elle
» s'adreſſe, & pour elle-même, & pour celui qui la
» prodigue... par exemple, ne l'interrompez jamais, au
» milieu d'une chanſon, ou d'une pièce de muſique qu'elle
» exécute, pour lui dire *que la voiture attend* ; ce ſont
» ſes graces & ſes talens plus que ſa beauté qui doivent
» ſur-tout fixer votre attention.

» La vertu d'une femme laide (dit encore *Milady*
» *Craven* dans une autre lettre,) ſe trouvera en grand
» danger, ſi un homme vient à lui dire qu'elle eſt vrai-
» ment belle ; comme la première femme qui aime un
» homme laid, en fait preſque toujours un fat. L'admi-
» ration eſt dans ce cas, pour les perſonnes laides, quel-
» que choſe de ſi nouveau, de ſi rare, & en même-tems
» de ſi inattendu ; que la ſurpriſe étouffe le bon ſens,
» & le fait tomber dans la vanité, & dans toutes les ſui-
» tes de cette paſſion inſenſée.

Il eſt facile de s'appercevoir, à quelques paſſages de cet ouvrage intéreſſant, que l'Auteur écrit principalement pour les maris d'Angleterre ; mais il n'en eſt pas moins certain que les maris François peuvent y puiſer des leçons utiles pour leur bonheur, & ſur-tout pour celui de leurs épouſes.

QUESTION A RÉSOUDRE.

Lequel eſt le plus avantageux d'avoir beaucoup d'eſprit naturel, ſans culture ; ou d'en avoir un moindre, avec de *l'acquis* ?

PENSÉES DIVERSES.

L'année 1788 eſt fertile en phénomènes littéraires. *Le petit Almananach des Grands-hommes* a ouvert heureuſement la carrière ; il a produit des réponſes de toutes eſpèces ; les unes très-ingénieuſes, les autres aſſez plates. Je regrette infiniment que mon nom ait échappé aux ſavantes & laborieuſes recherches des célèbres Auteurs qui l'ont composé ; j'aurois été enchanté de le voir enterré dans cette jolie tombe.

Si on réfléchiſſoit ſérieuſement à la vanité des choſes humaines, on auroit moins de peine à quitter cette triſte vie.

Les richeſſes rendent ordinairement l'homme dur ; on a fait cette obſervation depuis long-temps ; mais ce qu'on n'a jamais dit, c'eſt que la plupart des riches n'ont point de ſenſibilité, ou du moins n'ont qu'une ſenſibilité factice.

Nos deſirs, multipliés à l'excès, nous rendent indigens au milieu d'une aiſance honnête ; nous n'avons pas plutôt ſatisfait un deſir, qu'un autre nous tyranniſe : nos deſirs nous altèrent comme une ſoif ardente ; nous ſouffrons cruellement lorſque nous rencontrons des obſtacles qui nous empêchent de les ſatisfaire, & nous éprouvons un vuide, qui va même juſqu'au dégoût, lorſqu'ils ſont ſatisfaits ; nous ne ſortons de ce état que par la naiſſance d'un autre deſir, qui nous replonge dans le même dégoût. C'eſt ainſi que l'homme paſſe ſa vie ſans ſavoir en jouir.

Vous ne donnez rien de neuf, dit un ſot ; toutes vos penſées ſe trouvent dans *Montaigne*, *la Bruyère* ou *la Roche-Foucault* : il n'a jamais lû ces ouvrages immortels.

Une bonne penſée dans un mauvais livre, eſt une perle dans un fumier ; il faut eſſuyer bien des dégoûts, pour la trouver.

Une penſée bien exprimée, eſt ſouvent plus utile qu'un long traité de morale.

Pourquoi un livre, qui ne contient que d'excellens préceptes, nous ennuie-t-il, s'il n'eſt revêtu des charmes du ſtyle ?

Damon connoît tous les Auteurs modernes, le fort & le foible de leurs productions; il n'y a pas, jufqu'à la plus petite brochure, dont il ne puiffe rendre raifon. Connoit-il auffi les bons Auteurs de l'antiquité ? oh, non! le Mercure n'en parle pas.

Par Mr. HÉCART.

SPECTACLES.

De la préférence accordée à l'Opéra-comique & à la Comédie sur la Tragédie.

L'EXPÉRIENCE journalière nous prouve que le genre de Spectacle qu'on préfère généralement aujourd'hui, c'eft l'Opéra-comique. Ne pourroit-on pas dire même, qu'on voit *Blaife & Babet* & l'*Epreuve Villageoife*, qui reviennent, fur beaucoup de Théatres, périodiquement de quinzaine en quinzaine, attirer plus d'affluence qu'*Iphigénie* & *Rodogune*, qu'on donne à peine tous les fix mois? quelle eft la caufe de cette préférence, injurieufe à la gloire de *Racine* & de *Corneille*? il nous femble qu'il peut en exifter deux.

1.° La Mufique a des charmes plus univerfels, fi l'on peut fe fervir de cette expreffion, que la poéfie. Il fuffit d'avoir des oreiles pour que l'une nous procure des fenfations agréables; mais l'autre exige des connoiffances particulières. Son armonie, fans être moins réelle ni moins flatteufe, eft cependant moins fenfible. On a vanté les prodiges du célèbre Athénien *Tyrthée*, qui, placé à la tête des *Spartiates*, toujours vaincus par les *Meffinéens*, ranima leur courage abatu, & leur procura la victoire; mais fans le charme de la Mufique, fes vers fublimes euffent-ils pu faire une impreffion auffi forte, fur une populace impérieufe, mais effrayée & ignorante ?

2°. L'autre raifon nous paroît naître de la difficulté de la déclamation tragique. On a fouvent demandé s'il étoit plus aifé d'exciter le rire, que d'arracher des larmes? cette queftion pourroit bien être toujours indécife. L'expérience femble démontrer, cependant, que le talent de faire rire eft plus commun parmi les Acteurs, & moins fréquent

chez les Poëtes. L'Angleterre & la Hollande n'ont personne à oppoſer à *Shakeſpear*, & à *Vondel*. Pour *Molière*, *Regnard* & *Dufreſny*. Nous pouvons citer *Corneille*, *Racine*, *Crébillon & Voltaire*? l'Italie a eu des *Zeno*, & ſe glorifie d'un *Métaſtaſe*. *Athènes* n'eut que *Ménandre*; mais elle eut des *Sophocles*, des *Eſchyles* des *Euripides*. Les Romains admirèrent *Plaute* & *Térence*, mais ſans parler de *Livius-Andronicus* & d'*Ennius*, à qui la Poéſie Dramatique Latine dût ſa naiſſance, & à qui leurs Contemporains élévèrent des Statues; ne peut-on pas leur comparer le ſublime *Pacurius* & *Accius* ſon rival, célébrés l'un & l'autre par *Cicéron* & ce *Pollion* dont *Virgile* a dit:

Sophocleo, tua Carmina digna Cothurno.

Et ce *Sénèque*, malgré ſes défauts, ſouvent imité par nos plus grands Maîtres; & ce *Pomponius*, que ſon génie brûlant & profond fit ſurnommer *le Pindare tragique*? d'un autre côté, ſi nous jettons les yeux ſur l'art de la déclamation, nous verrons le plus grand Acteur de Rome, ce *Roſcius*, que par une mépriſe ſingulière, on a ſi ſouvent comparé au tragique *Lekin*, ſe rendre célèbre par l'agrément & le comique de ſon jeu. Parmi les François on compte bien plus de *Poiſſon* & de *Dangeville*, que de *Baron* & de *Dumeſnil*. Nos Théatres offrent beaucoup d'Acteurs qui ſavent inſpirer la gaïeté. On y rit ſouvent; mais on y éprouve rarement ces mouvemens impétueux, ces ſenſations violentes & cet heureux attendriſſement qui aſſurent le triomphe du Tragédien; d'où l'on peut conclure que les talens tragiques s'éteignent avec le goût du public.

POÉSIE.

ODE, tiré du Cantique d'Abacuc.

IL n'eſt point de mortel, Seigneur,
Qui puiſſe entendre ſans frayeur,
Ta voix ménaçante & terrible;
Mais quand, irrité contre nous,
Tu lèves ton bras invincible,
O mon Dieu! ta bonté déſarme ton couroux.

C'eſt pour frapper les ennemis
Du peuple heureux qui t'eſt ſoumis;
Que ton couroux eſt implacable;
Ton bras s'appéſantit ſur eux,
Et de ſon poids épouventable,
Il étouffe à jamais ces tyrans orgueilleux.

De la montagne de Pharan,
Le Seigneur vient en conquérant,
Précédé des feux du tonnerre;
Sa gloire couvrira les Cieux,
Et tous les Peuples de la terre,
Publieront, dans leurs chants, ſes bienfaits précieux.

Rien ne pourra lui réſiſter,
Quand il voudra manifeſter,
Et ſa grandeur & ſa puiſſance;
La force réſide en ſon bras,
L'inflexible mort le devance,
Et les feux dévorants accompagnent ſes pas.

Il s'arrête & ſon œil perçant,
Meſure dans le même inſtant,
Du globe la vaſte étendue;
Les peuples remplis de reſpect,
Sur lui n'oſent porter la vue,
Et les monts inclinés tremblent à ſon aſpect.

Les changements de l'univers,
Nos proſpérités, nos revers,
Dépendent de ſa main puiſſante;
Dieu parle, Dieu dicte des loix,
Et la nature obéiſſante,
A ſans ceſſe l'oreille attentive à ſa voix.

Par Mr. l'Abbé PICHENOT, *Chapelain de* Madame Adelaïde de France, *& Chanoine honoraire de St. Géry à Valenciennes.*

CHARADE.

Mon premier, des oiſeaux eſt un bel apanage;
Mon ſecond à propos s'obſerve par le ſage:
Aux talens de mon tout, l'univers rend homage.

HISTOIRE.

Suite du N°. précédent.

Le *Duc de Bourgogne* avoit été choisi, après la mort du *Duc de Brabant*, pour gouverneur & administrateur de tous les Pays qui étoient sous la puissance de *Jacqueline*; mais à cette condition, qu'il avoit reconnue publiquement, que son administration ne dureroit que jusqu'à ce que le Pape eut prononcé.

Cependant, le Pape ayant déclaré nul le mariage de *Jacqueline* avec le *Duc de Glocester*, & leur ayant défendu d'en contracter ensemble, à l'avenir; le *Duc de Bourgogne*, vainqueur de son ennemie, & touchant au moment de la réduire sous son obéissance; ne s'étoit point désisté de l'administration, & n'avoit point arrêté le cours de ses conquêtes.

Après l'avoir fait prisonnière dans *Goude*, il lui imposa les conditions les plus dures, auxquelles elle fut obligée de souscrire.

Elle reconnut son cousin le Duc de Bourgogne, être son droict hoir & héritier de tous ses Comtés, &, dès lors, le fit Gouverneur de tous ses Pays, promettant mettre en ses mains toutes les forteresses qu'elle tenoit, & de non soy marier, sinon du consentement dudit Duc, & avec ce, demeurroit à icellui la ville & forteresse de Zénemberghe. *

Philippe voulut, en outre, que sa captive servit d'ornement à son triomphe, & non content d'un

* La Fontaine, antiquités de Valenciennes. Liv: 2. Chap: 71.

traité, que la force avoit arraché à la foiblesse, il exigea qu'elle l'accompagnât dans les principales Villes de ses Etats & qu'elle lui fit une donation actuelle de toutes ses possessions.

Ses lettres, contenant la donation du Comté de Valenciennes, faite au *Duc de Bourgogne* le 19 Septembre 1428, portent « qu'elle vient de se des-
» hériter & se desvestir du Pays de Haynault & de
» ceulx de Hollande & de Zellande, & de les lui
» donner purement, *à certaines conditions de ré-*
» *chéance*; » elles ajoutent, « sçavoir faisons que
» nous, *de bonne francke volenté, sans peur, doubte*
» *ne tremeur aucune*.... avons donné & quitté bien
» & souffisamment une fois, seconde & tierche,
» audit Monsieur de *Bourgogne* notre dit chier fre-
» re, pour luy & ses hoirs de mariaige, ladicte Vil-
» le de Valentiennes, & toute le Seigneurie droic-
» tures, possessions, & revenus que nous y advons
» eue & advons, en quelques membres u parties
» que ce soit, sannablement, à telles conditions que
» donné luy advons la dicte Comté de Haynault....
» & même avons nous quicté & quictons, absolu-
» tement à toujours, nos bien-amez Prevost, Jurez,
» Eschevins, bonnes gens de Conseil, & tous ceulx
» de le Communaulté de ladite Ville en corps & en
» biens, de telle obéyssance, foy, & serment que, à
» cause de Seigneurie & en avons esté Dame, ils
» nous avoient peu & pooient debvoir, comment
» que ce fust, &c.

Philippe prêta le même jour, en cette Ville, le serment de Souverain, mais *Jacqueline* alla cacher sa douleur & sa honte dans le fond de la Hollande, où elle vêcut d'une pension que lui faisoit le *Duc*

de Bourgogne & des bienfaits de *Marguerite de Bourgogne* sa mère.

Ce n'étoit pas encore là le terme de ses malheurs, car ayant épousé secrettément, quatre ans après, *Franck de Borsèle*, gentilhomme hollandois, *le Duc de Bourgogne* vint troubler leur union, & fit arrêter *Borsèle*, qui après avoir été traîné de prisons en prisons, fut enfermé dans le château de *Ruppelmonde* en Flandre.

Cette Princesse obtint avec peine & par la médiation du Comte *Fréderic de Meurs*, la délivrance de son époux & la permission de contracter publiment son mariage. *Philippe le Bon*, revenu à des sentimens plus humains, donna ensuite à *Franck de Borsèle*, le titre de Comte d'*Austrevant* & le décora de l'Ordre de la Toison d'Or.

Mais *Jacqueline*, succombant enfin à toutes ses peines, mourut à *Teylinghen* le 9 Octobre 1436, à l'âge de 35 ans, & fut enterrée à la Haye, auprès de son grand pere, le Duc *Albert de Bavière*.

Nous donnerons, ci-après, l'Histoire de ce quatrième mariage de Jacqueline. ✱

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

BELLES LETTRES.

DE LA MORALE NATURELLE,

Nouvelle édition, par Mr. Necker. *Chez Giard, Libraire sur la Grand'Place à Valenciennes.*

« Lorsque j'ai commencé ce léger travail (dit l'Auteur » dans un avertissement qui précéde son ouvrage) je n'avois » point l'orgueilleuse pensée de faire un livre. En suivant » la route où m'avoient engagé mes premières réflexions, » j'ai craint souvent de redire ce qui avoit été dit tant de » fois; j'ai craint bien davantage encore, de redire ce que je

✱ tome 2. no. 26 page 221

» n'avois su penser ni sentir. Le seul mérite auquel j'aye
» osé prétendre est d'écrire de bonne-foi ; quelque rare
» que soit aujourd'hui ce mérite, je doute qu'on veuille
» me le disputer.

Quoiqu'il en soit, *la Morale Naturelle* est un livre ; & un livre fort estimable qui, *écrit de bonne-foi*, ne peut que donner la plus haute opinion des sentimens, des mœurs & de l'esprit méditatif de son Auteur. Cet ouvrage est divisé par chapitres, que la sagesse & la saine Philosophie semblent avoir dictés, comme on peut juger par ce passage, auquel on se sent, malgré soi, forcé d'applaudir. On lit page 37, à l'occasion de ce sentiment intime qui nous dit qu'il existe un Dieu.

« N'est-ce pas une chose infiniment douce au cœur de
» l'homme de bien, que de se recueillir dans l'idée d'un
» Être doué de toutes les perfections que notre intelligence
» peut concevoir, de l'avoir pour témoin de ses actions
» & de ses pensées les plus secrettes, & de se rappeller
» souvent que tout vient de lui, pour supporter le mal
» avec plus de patience, & pour sentir le bien avec une
» reconnoissance plus vive & plus pure ? l'habitude d'un
» culte de respect & d'amour, pour le plus parfait des
» Êtres, semble élever l'homme au-dessus de lui-même.
» *Si Dieu n'existoit pas*, disoit Voltaire, *il faudroit l'inventer* ».

Quoique nous soyons persuadés que les idées de notre célébre Auteur, *sur l'amitié*, ne seront pas généralement adoptées, puisqu'il prétend qu'il n'y a plus gueres de véritables amis, passé trente ans ; nous rapporterons ce qu'il assure, (pag. 100.) avoir éprouvé lui-même relativement à ce sentiment si rare, mais si doux.

« Je ne mourrai pas, dit-il, sans avoir connu le bon-
» heur : j'eus une amie, & il m'est permis de penser qu'elle
» eut un ami véritable. Mon cœur & mes soins l'ont suivie
» jusqu'au tombeau ; & il m'eût été doux de m'y renfer-
» mer avec elle. Puisque j'ai dû lui survivre, que ce soit,
» du moins, pour lui conserver, encore un peu de tems,
» cette ombre de vie, la seule qui reste à ceux qui ne sont
» plus, un culte assidu de souvenirs & de regrets. Quand
» je rêve, me disoit-elle, quelques jours avant d'expirer,

» quand je rêve au repos, à la douceur de votre existence;
» lorsque mes maux ne vous feront plus souffrir, je me
» console presque de me voir arrachée à tant de tendresse
» & d'attachement. Quelques larmes dans ce moment
» mouilloient ses yeux ; &, pour m'en distraire, elle re-
» prenoit, avec une sérénité céleste, le plan de vie qu'elle
» avoit arrangé pour moi. Son amitié s'efforçoit ainsi de
» m'attacher aux bienfaits qu'elle m'avoit forcé d'accep-
» ter, m'assurant qu'en jouir seroit le plus doux hommage
» que je pourrois offrir à sa cendre ».

Si les bornes de notre Journal nous permettoient de multiplier davantage nos citations, nous mettrions le lecteur à portée d'apprécier mieux, cet ouvrage, qu'il ne peut se procurer trop tôt, pour son plaisir & pour son instruction, quoique ce ne soient que des traits de morale, tirés d'un ouvrage plus considérable du même Auteur.

ADMINISTRATION.

Extrait de l'Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 5 Octobre 1788, pour la Convocation d'une Assemblée de Notables au 3 Novembre prochain.

Par lequel, le Roi a ordonné : Que toutes les personnes qui ont formé, en 1787, l'Assemblée des Notables, seront de nouveau convoquées pour se trouver réunies en sa Ville de Versailles, le 3 du mois de Novembre prochain, suivant les lettres particulières qui seront adressées à chacune d'elles, pour y délibérer uniquement sur la manière la plus régulière & la plus convenable de procéder à la formation des Etats généraux de 1789, à l'effet de quoi Sa Majesté leur fera communiquer les différens renseignemens qu'il aura été possible de se procurer sur la constitution des précédens Etats-généraux, & sur les formes qui ont été suivies pour la convocation & l'élection des Membres de ces Assemblées nationales, de manière qu'elles puissent présenter un avis dans le cours dudit mois de Novembre ; & Sa Majesté se réserve de remplacer, par des personnes de même qualité & condition, ceux d'entre les Notables de l'Assemblée de 1787, qui sont décédés, ou qui se trouveroient valablement empêchés.

Solution de la Queſtion *propoſée dans le dernier numéro.*

Un eſprit médiocre bien cultivé, eſt agréable pour tout le monde ; on trouve dans ſes bornes des traits qui contentent plus univerſellement ; il eſt plus goûté, plus recherché. L'ordre qu'il met dans tout, flatte & attache celui qui le connoit. Il eſt borné ; mais il rend raiſon de ce qu'il ſait, & ne s'égare jamais dans des diſcuſſions au-deſſus de ſes forces. Un eſprit ſans *acquis*, c'eſt-à-dire, que l'étude & l'expérience n'ont pas cultivé, eſt ſujet, au contraire, à faire bien des fautes. Toujours entier, & quelquefois malhonnête, raiſonnant au haſard, ſans principes & ſans méthode, il pourra briller dans une converſation futile, encore faut-il qu'elle ne ſoit pas longue ; mais il ne paroîtra dans la ſociété des gens inſtruits, que comme un ſot à prétentions, dont l'ambition eſt de primer. Il y ennuira comme un parleur incommode ; on l'y mépriſera comme un ignorant qui s'efforce de ne le pas paroître. Mais l'homme d'un eſprit inférieur, plus cultivé, ſait & ſe taire à propos, & parler prudemment ; on admire ſa ſageſſe, & on l'écoute avec plaiſir : ſes penſées n'ont point cet éclat extérieur qui charme, mais elles ont une ſolidité qui perſuade, ce ne ſont point des ſaillies vives, mais des réflexions judicieuſes.

Si l'on convient qu'il n'y a point de profeſſion dans laquelle pluſieurs ne ſe diſtinguent, on conviendra auſſi que ceux qui réuſſiſſent le mieux dans chacune, ont blanchi pour mériter les éloges qu'ils s'attirent par leurs talens. Ces grands hommes de la *Grece* & de *l'Italie*, que nous regardons comme nos maîtres dans un grand nombre d'arts & de ſciences, ne feroient pas aujourd'hui les objets de notre vénération, s'ils ne s'étoient pas fait d'extrêmes violences. Un eſprit qui a de *l'acquis*, a un fonds ménagé qui s'augmente, de jour à autre, & qui eſt toujours prêt pour les différentes occaſions où il ſe trouve ; mais un grand génie, ſans *acquis*, n'a qu'un beau feu qui ſe diſſipe aiſément. Plus un fleuve a fait de détours, à cauſe de la réſiſtance qu'il a trouvée, mieux il a creuſé ſon lit, pour ſon avantage & pour la beauté & la ſolidité de ſes rives. Enfin les erreurs dans leſquelles ſont tombés quantité de

grands esprit, pour n'avoir eu d'autre guide qu'une présomption ignorante, soit dans la profession des armes, soit dans le Barreau, soit dans l'état Eclésiastique, doivent avoir appris à tout l'univers, *que l'esprit cultivé a un avantage réel sur un esprit naturellement plus étendu, mais qui n'a point d'acquis.*

POÉSIE.

LE LION PHILOSOPHE,

APOLOGUE.

Au fond d'un bois impénétrable
A la clarté du jour,
Un Lion juste, doux, mais pourtant redoutable,
Vînt fixer son séjour —
Une ordonnance générale
A ses nouveaux sujets, strictement, enjoignit
De comparoir, à jour prescrit,
Devant sa majesté royale;
Donnant avis que tout devoit
Se terminer par un banquet;
Et que, partant, chaque convive
Eut soin d'apporter le ragoût,
Qui seroit le plus de son goût;
Entendant que chez-lui, chacun agisse & vive
Au gré de son desir,
CAR TEL ÉTOIT SON BON PLAISIR.

Loup, renard, ours, sanglier & Panthere,
Et la gent herbivore, & la gent carnassière,
Quittent, les uns leurs bauges, leurs terriers,
Les autres leurs sanglans repaire,
Et se présentent par milliers.
Aussi-tôt le roi, vers la table
Ordonne qu'on porte ses pas;
On prend séance, & le repas
Fut d'une gaïeté mémorable,
Tous ayant, à l'envi, fait briller leur esprit.
Par les mêts que chacun servit,

Sa majesté Lionne équitable & sévère ;
Des animaux pervers connut le caractère ;
S'irrita fort, & fierement leur dit, -
» Ne croyez pas, race injuste & cruelle !
» Qu'impunément vous commettiez jamais
» Sous mon règne, tous les forfaits,
» Dont vous avez souillé, votre dent criminelle.
» Et de quel droit, canaille ! allez-vous dévorant,
» Bergers, pâtres, troupeaux ? est-ce pour cet usage
» Que la Nature, toujours sage,
» Te donne plus de force & te fit plus vaillant
» Qu'un tendre agneau ? réponds-moi, loup vorace !
» Réponds tigre féroce, au regard effaré !
» Toi panthere ; ours stupide, & de sang altéré !
» Parlez, d'où vous vient cette audace ?
» Le premier désormais, qui donnera la mort,
» *Je l'étranglerai tout d'abord.*

Qu'arrive-t-il ? la crainte du supplice
Fait observer les loix de sa justice.
S'il s'en trouve de plus rétifs,
Plus attachez à leurs goûts destructifs,
Ils fuyent en tremblant, sortent de son domaine,
Et vont ailleurs chercher aubaine.

Par ce moyen, le voilà délivré
Des ennemis de sa bonté suprême.
On ne le voit plus entourré
Que de sujets, qui l'adorent, qu'il aime,
Doux, comme des agneaux, les tigres & les loups,
Mettent à l'imiter leurs plaisirs les plus doux.

Par Mr. le Chev.er de LIMOGES.

CHARADE.

Le méchant n'est pas mon premier,
Par la même raison il n'est pas mon dernier ;
Mais il peut aimer mon entier.

Le mot de la Charade du numéro dernier est *Vol-taire.*

HISTOIRE.

Éclairciſſement ſur un fait rapporté dans l'Hiſtoire de Jacqueline de Bavière.

PLuſieurs Hiſtoriens ont cru que le Pape avoit prononcé la nullité du mariage de *Jacqueline* avec le Duc de *Glocester*, du vivant du Duc *de Brabant*; ils ont ajouté que la ſentence portoit que, s'il arrivoit que le Duc *de Brabant* mourut avant *Jacqueline*, elle ne pourroit épouſer le Duc *de Glocester*; ils ont encore dit, « que le Duc *de Brabant* n'eut pas la conſolation de jouir des avantages que la ſentence du Pape lui donnoit ſur *Jacqueline*, & qu'étant parti de Bruxelles, une mort ſubite le ſurprit en chemin. »

Mais c'eſt une erreur : le Duc *de Brabant* mourut le 17 Avril 1427 ; *Philippe le bon* ſe chargea de l'adminiſtration du comté de Valenciennes le 1.er Juillet ſuivant, & les lettres, qu'il donna à ce ſujet, prouvent & que le Duc *de Brabant* étoit mort & que le Pape n'avoit pas encore prononcé.

Ces lettres ſont fort intéreſſantes & très-peu connues, elles rappellent pluſieurs traits de la vie de *Jacqueline*, & elles font voir que la ville de Valenciennes eſt un Etat particulier, compoſé des trois Etats. Nous les donnons ici, pour ſervir de pièce juſtificative à l'hiſtoire.

« *Philippe*, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres, d'Arthois & de Bourgogne, Palatin, Seigneur de Salins & de Malines, à tous ceulx qui ces préſentes lettres verront ; ſalut. Comme *après le treſpas de notre très-cher & très-amé couſin le*

Duc de Brabant, Comte de Haynault, Hollande & de Zellande & Sr. de Frize, à cause de notre cousine Dame Jacques de Bavière sa compeigne, ledit Pays de Haynault, *aussy Prévost*, *Jurez*, *Eschevin*, *Conseil & Communaulté de la bonne ville de Vallenchiennes*, soient demoré sans gouvernement; laquelle chose considérant les gens des trois Etats d'iceluy pays de Haynault *& de Vallenchiennes*, & que notre dicte cousine, *au vivant de notre dict cousin son marit*, se départit de sa compaignie volentairement, & depuis, sans authorité de l'Eglise & non obstant les Procès introduits & pendans en Cour de Rome, en cas de divorse, entre notre dict cousin & elle, at pris de faict, & soubs couleur de mariaige *Honfrey Duc de Glocestre*, & s'est nommée & encores le nomme sa femme & espeuze; ce que estre ne peut selon raison, & meismement obstant l'empeschement de consanguinité entre eulx en dégré deffendu: a l'occasion de laquelle conjonction inlicite & déraisonnable sont ensuis plusieurs maulx & inconvéniens, & pour aultres plusieurs & raisonnables causes, que avons faict déclarer à plain, asdites gens *des trois États & de ladite ville de Vallenchiennes*, tant en la Ville de Condet, comme nagaire en ceste dicte Ville; & en espécial eulx sachans & bien informés que nous sommes le plus prochain vray héritier de nostre dicte cousine, tant de ladicte Comté & Seigneurie dudit pays de Haynault, *& de ladicte ville de Vallenchiennes*, comme de ses aultres Pays & Seigneuries, au cas que icelle nostre cousine yra de vie à trespas avant nous, sans hoir de son corps né en loyal mariaige, nous aient *octroyé & accordé* & consenti le bail,

mamburnie & gouvernement dudict pays de Haynault *& de la ville de Vallenchiennes*, durant les débats & discors qui y sont à ladicte cause, & jusques à ce que nostre dicte cousine se délaisse de elle nommer & escrire Ducesse de Glocestre, & se départe de l'aliance que elle se dict avoir eue avec ledict Duc de Glocestre, *& soit par ce desliée ou déclarée non estre liée de mariaige avec ledit Duc de Glocestre, par sentence & déclaration d'église ainsi qu'il appartient*, & enssy continue, & aussy voeille, en sa personne & au regard du gouvernement de ses pays, d'Illoecq-en-avant, user & faire par le advis, conseil & consentement de nous, *des trois Estats de ses Pays & bonne Ville de Vallenchiennes* »

La suite à l'ordinaire prochain.

AGRICULTURE.

Pourquoi le champ de mon voisin a-t-il produit beaucoup de bled *niellé*, tandis que le mien a été préservé de ce fléau ? il avoit donné à son froment les mêmes préparations que moi, avant que de le semer.

Ce problême me paroit facile à résoudre, d'après les observations que j'ai faites cette année.

Il n'y a presque point de bled noir ou niellé dans la récolte des bleds de cette année. Ceux d'entre les cultivateurs, qui avoient pris la sage précaution de lessiver ou *d'enchauler* leur froment avant que de le semer, n'ont pas été plus favorisés que ceux qui, selon la routine des paresseux, avoient semé sans aucune préparation : les uns & les autres ont récolté du froment sain & sans moucheture. Le bled moucheté a produit du froment aussi pur que celui qui ne l'étoit pas. Voici je crois la raison physique de ce phénomène.

La saison des semailles, en 1787, a été très-pluvieuse ; les champs ont été long-tems, pour ainsi dire, sous l'eau :

le froment, avant que de germer, y eſt demeuré plongé comme dans un bain, qui a dû faire ſur lui le même effet que le lavage. Les pouſſières noires du bled moucheté, entrainées par les pluyes continuelles, qui ſe font jour à travers la terre, ſe ſont enfoncées dans les veines du ſol & ſont allées ſe dépoſer ſur les parties les moins ſpongieuſes. Le grain, ainſi purifié, a dû germer dans un état propre à ne produire que du froment exempt de toute corruption; ce qui eſt arrivé en effet.

Ainſi, toutes les fois que deux champs voiſins ſeront enſemencés, l'un par une ſaiſon ſèche, l'autre par une ſaiſon humide; le même phénomène pourra ſe renouveller.

On a, je crois, cherché la cauſe de la maladie du ſeigle *ergoté*, je ne ſais ſi on l'a trouvée; mais voici une expérience, qui en indique une. J'ai noirci une poignée de ſeigle en grain avec de la carie de bled noir & l'ai laiſſée en cet état. A la récolte, ce ſeigle m'a donné la plupart de ſes épies chargés de grains noirs & alongés de ſept à huit lignes; ce qu'on appelle ſeigle en ergot.

Les avoines ont éprouvé, cette année, un ſort tout contraire à celui du froment. Elle ont environ un dixième d'épis cariés. Les deux mois de ſéchereſſe, que nous avons eus au printems dernier, dans le moment des ſemances de mars, ont ſans doute été cauſe de cet accident. Peu de laboureurs s'aviſent de leſſiver leurs avoines. Elle ont germé bien lentement & avant les pluies; ce qui fait qu'elles ont conſervé, en croiſſant, tout le levain putride dont elles pouvoient être ſouillées.

Ph.. D. Du...

VARIÉTÉS.

BANTERMEND. Apologue.

Pour mieux connoître la nation qu'il alloit gouverner, *Bantermend*, devenu Roi, réſolut de donner des jeux publics. Je ſaurai, diſoit-il, ce que vaut mon peuple, par les applaudiſſemens qu'il donnera aux divers ſpectacles que je lui offrirai.

On vit d'abord un Empereur [1] qui, pouvant justement punir des ingrats & des rébelles, aima mieux, en leur pardonnant, gagner tous les cœurs par la clémence. On vit les forfaits punis par eux-mêmes, dans une (2) Reine qui boit la coupe empoisonnée qu'elle avoit destinée à ses fils innocens. On vit [3] l'imposture, abusant de la superstition & de la crédulité du peuple, s'élever au rang suprême, en se faisant l'interprête des Dieux. Puis, passant à des tableaux plus riants, on exposa la vanité d'un bourgeois (4) à la raillerie &c.; l'hypocrisie [5] à la haine publique, (6) la fausse science au ridicule .... On fit voir la beauté, l'esprit & la vertu [7] dans l'indigence, récompensés malgré les préjugés .... Mais, à ces divers spectacles, & à plusieurs autres semblables, une grande partie de sa nouvelle nation se mit à bailler d'ennui, & commençoit à s'endormir, pendant qu'un très-petit nombre applaudissoit. Alors *Bantermend*, fit venir des chiens, des cocqs, des lions, des poulets-d'inde, des bateleurs, des *grimaciers*, des imbéciles, des fantômes; & faisant hurler les uns, chanter les autres, combattre ensemble ceux-ci, *glosser* ceux-là &c. il excita une ivresse générale, & tout le peuple se réveilla en criant *bravo !* Le Roi observateur s'apperçut, que le petit nombre de ses sujets, qui avoient applaudi aux premiers jeux, se retiroient aux derniers. Il sortit du cirque; &, les faisant appeller, il les mena avec lui dans son palais, & leur donna les premières charges de l'Etat, se promettant de se délasser avec eux de ses travaux, en méditant sur les Poëtes de l'ancienne *Neustrie*, & sur ceux de *Lutèce* dont la connoissance étoit parvenue jusqu'à lui. Puis, se ressouvenant du peuple qu'il avoit laissé dans le cirque, il le condamna aux plus vils emplois, & leur donna pour chefs les *Histrions* qu'ils ne pouvoient se lasser d'applaudir.

En observant ce que l'homme loue, on saura ce qu'il vaut.

PENSÉES DIVERSES.

Combien peu d'hommes, combien peu d'amis pourroient se montrer l'un à l'autre tels qu'ils sont, sans se brouiller pour la vie.

---

[1] *Auguste dans Cinna.* (2) *Rodogune.* [3] *Mahomet.* [4] *le Bourgeois gentilhomme.* (5) *Tartuffe.* [6] *Les femmes savantes,* (7) *Nanine.*

Il n'eſt point d'opinion, quelque frivole & quelque extravagante qu'elle ſoit, dont l'enivrement contagieux n'ait troublé le repos de la ſociété.

Se rendre ſouvent compte à ſoi-même de ſa maniere de voir & de ſentir, ne rien admettre, ne rien rejetter ſur parole, oſer être ſeul de bonne foi; voilà, ſans doute, les préſervatifs les plus ſurs contre l'eſprit de parti.

Que gagnerions-nous à perdre nos ſouvenirs & nos eſpérances; c'eſt ce qu'il y a de plus réel, peut-être, dans le bonheur de la vie.

Il eſt certain que l'excès de la prévoyance éteint tout; mais avec une maniere de voir juſte & ſimple, l'idée de l'avenir & du paſſé ne ſert qu'à prolonger le moment de la jouiſſance.

Il ſeroit, ſans doute, inſenſé de mourir tous les jours pour conſerver l'eſpoir de ſurvivre le lendemain; mais ne jouit-on pas plus délicieuſement avec la douce eſpérance de jouir encore?

Lorſqu'on a dit que le premier bonheur des femmes étoit de dominer, on n'a dit que la moitié de leur ſecret. Je les crois déterminées par un ſentiment plus naturel, par je ne ſais quel inſtinct qui leur dit (ce qui eſt vrai) que toutes les fois qu'elles ne dominent pas, elles ſont mal aimées, puiſqu'elles le ſont alors ſans enthouſiaſme & ſans délicateſſe.

ANECDOTE.

Le célèbre *Fielding*, Auteur du Roman de Tom-Jones & de pluſieurs autres fort eſtimés, n'étoit pas riche & ſe voyoit rigoureuſement pourſuivi par le Receveur des taxes impoſées à Londres ſur les maiſons. Le Libraire *Thomſon* étoit ſa reſſource dans les cas preſſants : il l'alla trouver; &, ſur la promeſſe de quelques feuilles, il en obtint une vingtaine de guinées. Comme il retournoit à ſon logis, le haſard lui fit rencontrer un camarade de collège, qu'il n'avoit pas vu depuis nombre d'années. Après les complimens d'uſage, *Fielding* propoſe à dîner dans la premiere taverne, & l'invitation eſt auſſi-tôt acceptée. Voilà les deux condiſciples en train de conter & de

boire.- L'Amphitrion, qui ne pensoit déjà plus à l'affaire qu'il devoit terminer dans le jour, n'oublia pas d'interroger son convive sur les siennes. Il voulut savoir l'état de ses finances, & apprenant qu'elles étoient en fort mauvais ordre, il versa tout bonnement dans sa poche les guinées du libraire. La nuit vint sans qu'ils y prissent garde, & ils ne songèrent à lever le siège, qu'un peu avant l'aube du lendemain. Cependant la sœur de *Fielding* l'attendoit avec l'impatience qu'on peut se figurer. Le voyant revenir à une pareille heure, elle lui demanda ce qui l'avoit tant retenu? il le lui dit; mais elle, sans partager son enthousiasme, lui apprit, à son tour, que le Receveur des taxes avoit passé deux fois, dans la soirée précédente. Sa réponse fut laconique & mérite d'être conservée.--*L'amitié, dit-il, est venu chercher l'argent, & l'a emporté. Que le Receveur passe une autre fois.* Il revint en effet, & *Thomson* fournit encore de quoi l'appaiser.

POESIE.

LE TOURTEREAU. *Fable.*

Heureux cent fois qui n'a point de maîtresse!
Plaisir d'amour doit n'avoir qu'un moment.
Libre en ses goûts, jouir sans être amant,
C'est-être heureux : je le dirai sans cesse.
Or, écoutez : un jeune tourtereau
Vivoit content près de sa tourterelle,
Le croira-t-on? elle fut infidèle,
Et le quitta pour un amant nouveau.
Il gémit, il pleura : le tems vint à son aide.
Pour l'honneur de l'espèce, il eût fallu mourir :
Il le savoit bien; mais tout mal a son remède,
Et les cœurs sont changés. Il aima mieux guérir.
Il vécut seul & sans inquiétude,
Se porta bien, ne prit point d'habitude,
De branche en branche alla se promenant,
Quitta l'ormeau pour voler sur le frêne,
Puis sur les prés; point d'amoureuse chaîne,
Par-ci, par-là, donnant quelque moment

A des plaiſirs que le Printems ſeconde ;
Sans s'engager, mit tourtereaux au monde.
Et, ſans amour, ainſi vécut heureux.
Déjà deux fois cette ſaiſon fleurie,
Avoit ému les oiſeaux amoureux.
Le Tourtereau ſe choiſit une amie,
Tête légère, indiſcrette, étourdie,
A l'amitié ne bornant point ſes vœux.
Il s'enchaîna, redevint tendre ;
Soumis, craintif, reçut des loix :
L'Amour fit ſon malheur deux fois.
La belle ſe faiſoit entendre,
Aux Tourtereaux des environs ;
Avant le jour ſe trouvoit éveillée,
Alloit venoit ſous la feuillée,
Et des galans écoutoit les chanſons.
Le Tourtereau ne fut point ſans allarmes ;
Un doux baiſer raſſuroit ſes eſprits ;
Et la coquette en avoit plus de charmes ;
Baiſer d'amour calme un cœur bien épris !
Un beau matin, comme elle ſe promène,
Notre amoureux voltige à ſon côté ;
Fillets tendus entourent une plaine :
Tous deux ſont pris, & le charme eſt ôté.
Refermés dans la même cage,
L'amour fait place aux reproches amers ;
Et s'accuſant l'un l'autre de leurs fers,
Ils ſe battent dans l'eſclavage.
Un Tourtereau, ſujet à ces revers !....
Ainſi l'oiſeau le plus fidèle
A donc pu manquer de vertu !
Ah ! Tourterelle ! Tourterelle !
Quel exemple nous donnes-tu !

CHARADE.

Vos pieds entrent dans mon premier,
Et de mon tout ſort mon dernier.

Le mot de la Charade du dernier numéro eſt *Bon-bon*.

HISTOIRE.

Suite du N°. précédent.

SÇAVOIR FAISONS que nous, de tout notre cuer desirons le bien dudict Pays de Haynault & *de ladicte ville de Vallenchiennes*, & obvier de tout no pooir à la destruction & désolation d'icelluy, ayans aggréable *ledict octroy*, accort, & consentement, advons accepté & acceptons ledit bail, mamburnie, & gouvernement, en la manière que s'ensieult.

C'EST ASSÇAVOIR que nous déclairons, par ces présentes, nostre entencion non avoir esté ne estre que icelluy bail, mamburnie, & gouvernement doibt estre ou deshiretement de nostre dicte cousine en aulcune maniere; ANCHOIS accordons & promettons *asdicts de Vallenchiennes*, semblablement que faict advons *asdits gens des trois Estats dudit Pays de Haynault*, que tantost que icelle nostre cousine se laissera d'elle nommer & escripre *Ducesse de Glocestre*, & se partira, par effect, de l'alliance qu'elle se dict avoir avoecq ledict *Duc de Glocestre*, & par ce sera desliee ou déclaree non estre liée de lien de mariaige avec icelluy *Duc de Glocestre*, par sentence & déclaration d'Eglise, ainsi qu'il appartient, & en ce continuera, & aussy volra en sa personne & au regard du gouvernement desdits Pays & de ladicte ville de Vallenchiennes d'Illoecq-en-avant uzer & faire par le advis, conseil & consentement de nous, *desdits de Vallenchiennes*, & des gens des trois Estats de sesd. Pays, & de faict le fera, ainssy; deslors & adonc délaisserons & nous departirons dudit bail, mamburnie & gouvernement du-

dit Pays de Haynault, *& de ladicte ville de Vallenchiennes* & en déiaissierons nostre dicte cousine joyr & uzer plainement & paisiblement, comme de son hiretaige en tel estat & en ottel droict seullement que elle y avoit au jour que advons accepté ledit bail, mamburnie, & gouvernement. ACCORDONS en oultre & promettons que *lesdicts de Vallenchiennes* & chacun, & ledict Pays de Haynault, durant nostre dict bail, mamburnie & gouvernement, nous entretenrons en leurs privilèges, franchises, libertés & en telles loix & coustumes qu'ils ont anchiennement esté tenus & gouvernés par les Princes, Comtes & Comtesses dudit Pays nos predicesseurs & que, se le cas advenoit (que Dieu ne voelle) que, ledict bail, mamburnie & gouvernement durant, ledict Pays de Haynault, ou lesdicts de Vallenchiennes eussent à porter & souffrir & que à ceste cause nostre dicte cousine, ou aultres de par elle, volsissent domaiger & contrarier ladicte Ville ou Pays, nous serons tenus & promettons de ayder & deffendre ladicte Ville & Pays de tout nostre pooir, & aussy d'estre gharand asdites gens de Vallenchiennes & as trois Estats dudict Pays, de tout nostre pooir, envers tous & contre tous, des frais & levées d'icelle ville, pendant le temps de nostre dict gouvernement, &, at ce que dict est dessus, de nostre part, faire & accomplir, obligeons nous & nos hoirs, nos biens & les biens de nos hoirs présens & advenir quelconques : en tesmoing de ce nous advons fait mettre nostre scel à ces présentes, données en ladicte ville de Vallenchiennes, le 1.er jour de Juillet, l'an de grace mil quatre cens & vingt-sept. Signé *Philippe*, & plus bas, par Monsieur le Duc, *E. Bourseau.*

BELLES LETTRES.

LETTRES ÉCRITES DE LAUSANNE, *première partie*,
CALISTE, ou ſuite des Lettres écrites de Lauſanne, ſeconde partie. *A Paris chez* Royer, *Quay des Auguſtins*, *& à Valenciennes chez* Giard, *ſur la grande Place*.

UNE mere tendre, uniquement occupée du bonheur de ſa fille ; cette fille, toujours placée entre la paſſion & la vertu, quelquefois foible & pourtant raiſonnable, compoſent la premiére partie de cet ouvrage. La ſeconde offre l'Hiſtoire d'un Anglois, dont les aventures, toutes Romaneſques qu'elles ſont, attachent le Lecteur en excitant ſa ſenſibilité.

Cet Anglois avoit fait en Amérique une campagne militaire, quand, au commencement de la ſeconde, un frere qu'il chériſſoit beaucoup, fut tué, ſous ſes yeux, dans un combat. Accablé de cette perte, il quitte les lieux funeſtes, qui pouvoient lui en rappeller le ſouvenir, revient en Angleterre, en parcourt les différentes Provinces.... » J'étois, dit-il, une ombre errante, & j'attirois des re- » gards de ſurpriſe & de compaſſion ſur l'inutile moitié » d'exiſtence qui me reſtoit. Un jour, j'étois à Bath, aſſis » ſur un banc de la promenade, tantôt ouvrant un livre » que j'avois apporté, tantôt le repoſant à côté de moi. » Une femme, que je me ſouvins d'avoir déjà vue, vint » s'aſſeoir à l'autre extrêmité du même banc..... cette » femme eſt *Caliſte*, nom qui lui étoit reſté du rôle qu'elle » avoit joué, avec le plus grand applaudiſſement, la pre- » mière & l'unique fois qu'elle avoit paru ſur le théatre » &c. au ſortir de la comédie, un homme *conſidérable*, » l'alla demander à ſa mère, l'acheta pour ainſi dire ; &, » dès le lendemain, partit avec elle pour le continent. » Après quatre années de voyages, *Caliſte* revient en Angleterre comblée des dons de ſon amant, qui eſt mort. C'eſt alors que notre Anglois en fait la connoiſſance, gagne ſa tendreſſe & ſe diſpoſe à l'épouſer ; mais le pere, quoique touché des vertus que *Caliſte* s'eſt acquiſes depuis, ne veut point conſentir à ce que ſon fils épouſe une femme, qui a ouvertement vêcu avec le Lord L**. Caliſte n'ayant

plus l'espoir de s'unir au jeune Anglois, donne malgré elle, la main à un certain *Norfolk*, qui la rend malheureuse. Son amant de son côté, pour obéir à son père, épouse *Lady Betty*, femme impérieuse & coquette, dont les travers déshonnorent son mari.

Un an après, Caliste & l'Anglois se rencontrent au spectacle, ils avoient bien des choses à se dire. L'histoire de leurs chagrins mutuels occupa tout le tems de cette entrevue ; ils ne se quittèrent qu'en se promettant de s'écrire, & se dirent un douloureux adieu. Mais, à l'époque où l'Anglois écrit, non seulement il ne l'a point revue, mais il n'en a pas entendu parler.

S'il y a dans ce Roman quelques incorrections de style; on y remarque cette chaleur de sentiment, cette abondance d'idées, & ce désordre enchanteur, qui caractérisent les bons ouvrages de ce genre.

VARIÉTÉS.

Défense irrite le desir, Conte.

Un Gentilhomme, forcé de partir pour un voyage, se défioit beaucoup des assiduités d'un de ses voisins auprès de sa femme. Tourmenté de cette idée, il imagina, chemin faisant, que pour prévenir tout accident, il ne lui restoit d'autre parti à prendre que de faire défendre à la Dame de recevoir ce voisin. Trop pressé pour retourner sur ses pas, il chargea de cet ordre son valet de chambre. Celui-ci crut devoir changer les termes de sa commission. *Madame*, dit-il à sa maîtresse, *mon maître m'envoye exprès, de plus de trois lieues pour vous dire que vous vous gardiez bien du dogue qui est enchaîné dans la cour, de crainte qu'il ne vous morde. Cela dit, il part comme un éclair, rejoint son maître, & lui dit qu'il avoit fait sa commission.*

Mon mari, pensoit la Dame, *est plaisant.* Quoi, je n'aurai pas la liberté de caresser un animal qui m'appartient, ni d'en approcher! puisqu'il le prend sur ce ton là, je lui montrerai que j'ai les mêmes droits que lui. Aussi-tôt elle ordonne qu'on lui amène le dogue, lui donne à manger, le caresse, le baise; mais l'animal, fidèle à son naturel, la

mord & la renverſe par terre. Le ſang ruiſſeloit ; on la mit au lit ; ſon mari l'y trouve, en revenant, & paroît tout allarmé. - *De quoi vous aviſez-vous auſſi*, dit la Dame à ſon mari, *de me défendre d'approcher de ce chien?* La choſe alloit s'éclaircir, quand le valet de chambre s'approchant de ſon maître, lui dit bas à l'oreille qu'il avoit cru devoir changer l'ordre qu'il avoit reçu, *& où en ſeriez-vous, Monſieur*, ajouta-t-il, *ſi jeuſſe dit à Madame que vous lui défendiez de voir ſon voiſin & de le recevoir chez-elle ?*

MÉDECINE.

Uſage du pain bouilli dans de l'eau pour la nourriture des enfans.

S'il eſt vrai que le lait maternel ſoit la nourriture vraiement naturelle de l'enfant, il faut avouer qu'il eſt difficile de lui en préſenter une autre qui lui ſoit auſſi ſalubre. Cependant, il eſt poſſible qu'il vive & ſe fortifie, n'étant nourri que de pain & d'eau, dès l'inſtant de ſa naiſſance.

Il n'eſt pas rare de trouver des enfans que, pour diverſes cauſes, on ait été contraint de ſévrer à l'âge de deux ou trois mois, il ont vêcu & ſont devenus robuſtes ; pourquoi ceux qu'on ſévreroit en naiſſant, ne vivroient-ils pas auſſi, en leur faiſant ſucer du pain broyé, & bouilli dans de l'eau ? ils ſeroient, ſans doute, d'un meilleur tempéramment que ceux qui ſont nourris du lait des nourrices, formé ordinairement de divers ſucs.

En effet, c'eſt le choix des alimens qui donne & qui conſerve la ſanté, la vigueur, l'embonpoint; &, pour bien faire ce choix, il faut avoir égard aux *ſaveurs* : l'amer, l'aigre, le ſalé, ſont nuiſibles; les acres nourriſſent peu; les inſipides ſont plus propres à la nutrition; mais ceux, dont la ſubſtance eſt ſerrée, & qui ſont d'une moyenne conſiſtance, nourriſſent beaucoup davantage.

On dira que le lait d'une femme, ſur-tout celui de la mère, a plus deſprits proportionnés à la délicateſſe de l'enfant; ſoit: mais le pain & l'eau n'excitent pas une ſi grande efferveſcence que le lait, dans la maſſe du ſang qui

doit se répandre dans un corps, où un mouvement violent & irrégulier est si fort à craindre. Il y a dans l'estomac un suc dissolvant qui enlève toutes les parties des alimens; or la nourriture *limphapanique*, s'il est permis de parler ainsi, élargira mieux les pores & une grande partie des humeurs, qui circulent dans tout le corps, pour le soutenir, ne se dissiperont qu'autant qu'il faudra, parce que la nourriture sera plus solide.

Il est souvent facile de s'appercevoit, par le cri forcé des enfans, qu'il y a des sucs inutiles du lait qui se remêlent, après avoir été separés, & qui nuisent à sa santé. Dans l'aliment de l'eau & du pain, on ne trouve rien d'intempéré, rien qui puisse accabler le corps, ni empêcher l'esprit de se développer, à mesure que les organes se fortifient. D'un chile sans mélange, se formeroit un bon sang, qui feroit sa circulation pleine, & l'enfant seroit moins sujet à ces maladies, qui naissent des obstructions: car le lait des nourrices remplit souvent, de trop de sang, les vaisseaux dans lesquels il se fait des fermentations, qui occasionnent la rougeole & la petite vérole : les premières parties, cherchant à se défêquer, & à pousser les impuretés vers les pores insensibles de la peau. Quelquefois ce lait est chargé de pituite& de *filinogités*, qui, ne pouvant s'évaporer par la transpiration, se coagulent en certains endroits; ce qui cause aux enfans des maux à la tête & aux pieds. Il résulte donc, de toutes ces observations, que le pain & l'eau, n'ayant que des *saveurs* saines, cette nourriture ne peut causer de levain dangereux, & que c'est la moins sujette aux inconvéniens.

Guer... de la Mor....

Pensées Diverses.

Quand un homme se défend d'une accusation, il se trouve dans le cas de deux personnes dont, sur un fait quelconque; l'un dit ouï, & l'autre dit non. Un des deux sûrement en impose; mais qui osera dire *c'est celui-là ?* le sot ou le méchant.

L'enfant qui arrange sa toupie, celui qui joue avec sa poupée, le héros méditant de vastes conquêtes, la fem-

me voulant captiver l'hommage & les vœux de tout ce qui l'entoure, le philoſophe aſſignant leurs cours aux planettes, l'adminiſtrateur tenant dans ſes mains les rênes d'un grand empire, le.............., le pauvre empreſſé de prodiguer ſa vie pour *conquérir* la ſubſiſtance de quelques journées, le riche plus tourmenté du beſoin de groſſir ſon tréſor; tous ſont conduits par le même penchant, tous cèdent au même attrait, celui d'eſſayer leur pouvoir. Qui l'exerce aſſez facilement, jouit; trop facilement, s'ennuye; trop difficilement, ſouffre : c'eſt à ces trois manières d'être, qu'on peut réduire, ce me ſemble, la fortune de tous les hommes, & l'inégalité réelle de toutes les conditions.

La ſeule vue d'un être qui ſouffre nous tourmente & nous afflige. Sans le vouloir, nous partageons les peines qu'il éprouve. On ſe rappelle le *Sybarite*, qui ſuoit à groſſes goûtes, en voyant ramer un matelot.

S'abſtenir pour jouir, diſoit *Julien*; c'eſt l'épicuréiſme de la raiſon : c'eſt le ſecret d'une vertu qui pourroit bien être la première de toutes.

ÉPIGRAMME imitée de L'ANTOLOGIE.

L'ON ne me verra point me changer en flots d'or,
Dans un cygne enfermé prendre un nouvel eſſor.
A devenir taureau qu'un autre ſe deſtine !
Je laiſſe à Jupiter de pareils paſſe-tems :
Pour moi, je donnerai deux *dragmes* à Corinne,
Et je n'aurai beſoin d'aucuns déguiſemens.

ANECDOTE.

Sophocle compoſa des Tragédies juſques dans l'extrêmité de la vieilleſſe. Ses enfans trouvant que l'application qu'il donnoit à ſes Pièces lui faiſoient négliger ſes affaires domeſtiques, ſe pourvurent pour le faire interdire, *Sophocle*, pour toute défenſe, ne fit que lire aux Juges ſa Tragédie d'*Œdipe*, qu'il venoit d'achever; & leur ayant demandé *s'ils trouvoient que cette Pièce fut d'un homme qui avoit perdu l'eſprit;* ils le renvoyèrent déchargé de l'action que ſes enfans lui avoient intentée.

POESIE.

ODE *sur la Solitude, imitée de l'Anglois de Pope.*

HEUREUX le mortel humble & ſage
Qui, loin du monde & des plaiſirs,
Cultive un petit héritage,
Et, ſatisfait de ſon partage,
Ne nourit point de vains deſirs.

Tout lui ſourit dans la nature :
Cérès, par de riches moiſſons,
Bien-tôt couronne ſa culture,
Et ſes troupeaux, pour ſa parure,
Se dépouillent de leurs toiſons,

Ses arbres, ſous leurs frais ombrages,
L'été, le mettent à couvert ;
Enſuite, au feu de leurs branchages,
Du nord il brave les outrages,
Et ſe rit en paix de l'hiver.

Elle jouit, ſon ame pure,
D'un doux & tranquille ſomeil,
Préſent heureux de la nature,
Et d'un vain ſonge l'impoſture
Ne hâte jamais ſon reveil.

Du monde abjurant les chimères,
Puiſſai-je ainſi mourir en paix,
Et puiſſent les lieux ſolitaires,
De ma cendre dépoſitaires,
Reſter ignorés à jamais !

*F. N.***

CHARADE.

Dans mes deux pièds, bien different,
Je joins l'utile à l'agréable ;
L'un ſe mange, l'autre ſe ſent :
Mon tout, enfin, ſe ſert à table.

Le mot de la Charade du dernier numéro eſt *Baſ-ſon.*

HISTOIRE.

De la fuite de l'Empereur Charles V, aux approches de François Ier, le 22 Octobre 1521, & du Connétable de Bourbon.

Les Empereurs *Romains* prenoient la dénomination *d'heureux* & la faisoient insérer, comme un titre, non seulement dans les monumens publics, mais même dans leurs monnoies : ils excitoient, par-là, la confiance des peuples, en leur annonçant qu'ils étoient aidés de la fortune, qui maîtrise tous les événemens.

Le bonheur est nécessaire, même aux plus habiles guerriers : souvent il est dans nos mains, mais quelques fois il ne dépend pas de nous : l'écueil des plus grandes entreprises nous prouve tous les jours que les mesures les mieux concertées peuvent être dérangées par de très-petits événemens, que toute la prévoyance humaine ne sauroit éviter.

François Ier, Roi de France étoit brave jusqu'à la témérité, adroit à tous les exercices du corps, d'un génie égal à sa force qui étoit prodigieuse, d'une franchise & d'une loyauté dignes de l'ancienne Chevalerie ; doux, affable, éloquent & magnifique, & avec tant de grandes qualités, il ne réussit dans aucunes de ses entreprises.

Il seroit cependant injuste d'attribuer toutes ses disgraces à la fortune ; plusieurs lui sont arrivées par sa faute : l'aveugle respect qu'il eut toute sa vie pour *Louise de Savoie* sa mere, lui fit épouser toutes ses querelles, & en secondant l'animosité de cette Princesse, il ôta le commandement de ses troupes à un général expérimenté & qui l'avoit bien

servi, pour lui en substituer un autre sans capacité & qui n'avoit point mérité sa confiance.

L'Empereur Charles V, ayant, contre la foi des traités, & sans déclaration de guerre, pris *St. Amand* & *Mortagne*, & mis le siège devant *Tournay*; François Ier marcha à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, pour venger la France, de cette piraterie.

Il s'empara de *Bapaume*, de *Bouchain* & de *Landrecies* & vint camper au village *d'Haspres* entre *Cambray* & *Valenciennes*, le 20 Octobre 1521.

Là, ayant appris que l'Empereur s'approchoit avec son armée & étoit à *Valenciennes*; il voulut aller à sa rencontre pour le combattre.

Il s'avança dès le lendemain, avec une bonne escorte de cavalerie pour reconnoître un passage avantageux & y faire jetter des ponts sur l'Escaut.

Il choisit pour cet effet le village de *Neuville*, & chargea le Comte de St. Paul d'exécuter ce dessein pendant la nuit & de se fortifier au delà du fleuve avec les six mille hommes qu'il commandoit, afin que l'armée put passer le lendemain matin.

C'étoit un usage, aussi ancien que la Monarchie, que lorsque le Roi donnoit bataille en personne, les Connétables commandassent l'avant-garde.

Le Connétable de Bourbon étoit digne de cet honneur, il avoit sauvé la France en chassant les ennemis de la *Guienne*, & conservé le *Milannois*, malgré qu'on l'y eut abandonné. Toutes ses campagnes avoient été marquées par des victoires.

Cependant Louise de Savoie, dont il avoit dédaigné l'amour, excita le Duc d'Alençon, beau-frere du Roi, à demander ce commandement, sous

prétexte qu'étant premier Prince du ſang, il ne convenoit pas qu'il reçut des ordres du Connétable, qui tenoit le ſecond rang après lui.

François Ier. eut peine à y conſentir; mais perſécuté par ſa mère, il ne put s'y refuſer.

Le Connétable ſe rendit auſſi-tôt à la tente du Roi, lui demanda avec une noble fierté, quelle marque de lâcheté il avoit jamais apperçue en lui; il lui repréſenta qu'un Prince, dans les volontaires, obéiſſoit à ſon commandant, quoique d'une naiſſance inférieure; & que le Duc d'Alençon avoit déjà combattu ſous ſes ordres, ſans difficultés, à la conquête de *Milan*.

Mais le Roi n'eut pas aſſez de force pour déſobliger ſa mère, & le Connétable dût obéir.

L'armée ſe mit en marche le 22 Octobre à la pointe du jour, & l'Empereur en ayant été informé, dépêcha douze mille lanſquenets & quatre mille chevaux, pour lui diſputer le paſſage; mais ils arrivèrent trop tard; ils trouverent le Comte de St. Paul rangé en bataille dans les marais; l'avant-garde & le centre de l'armée déjà paſſés.

Auſſi-tôt les troupes de l'Empereur ſongèrent à ſe retirer, & l'armée Françoiſe vouloit les attaquer dans leur retraite; mais le Duc d'Alençon ne ſavoit quel parti prendre; un brouillard épais lui cachoit le nombre des ennemis. Le Maréchal de Chabannes demandoit qu'on lui permit de marcher à eux; la Trimouille s'offroit de commencer la charge avec ſa compagnie de cent hommes d'armes & les guidons de l'avant-garde. Nos troupes brûloient d'impatience d'en venir aux mains; mais, après quelques légères eſcarmouches, on laiſſa l'ennemi

se retirer à Valenciennes, où il répandit l'allarme à un tel point, que l'Empereur, effrayé, partit la même nuit & se retira en Flandre, abandonnant son armée.

« Ce jour-là, *observe Martin du Bellay*, Dieu » nous avoit donné nos ennemis entre les mains, » que nous ne voulûmes accepter ; chose qui depuis » nous a coûté cher : car à qui refuse ce que Dieu » présente de bonne fortune, par après ne revient » quand on le demande ».

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAYAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

BELLES-LETTRES.

ESSAI SUR LA NATURE CHAMPÊTRE, en vers, avec des notes, un vol. in-8°. à Paris chez Royez, *Quai des Augustins, & à Valenciennes chez* Giard & d'Hennin.

UNE versification facile, pleine de douceur, d'agrément & de légéreté, fait oublier tous les défauts que cet *essai* renferme. & si l'on y remarque de l'embarras dans le plan, quelques vers froids & sans force, on y trouve des tableaux si vrais, des détails si agréablement variés ; une morale si pure & des sentimens si délicats, qu'en faisant aimer la nature champêtre, l'ouvrage de Mr. *le Marquis de Marnésia* donne la plus haute idée de l'esprit, des talens & des mœurs de son Auteur. Les bornes de notre Journal ne nous permettent pas de multiplier les citations, nous nous bornerons à celle de ces vers, pris au hasard, parce que ce Poëme offre une infinité de morceaux où respirent autant de goût & de sensibilité.

> Sur la croupe d'un mont dont la pente adoucie
> Vient, mollement, se perdre au sein de la prairie,
> Où le chêne robuste & l'orme vigoureux
> Opposent un rampart à l'aquilon fougueux,
> Où le Printems fleuri s'empresse de sourire,
> D'où l'Automne fécond, à pas lents, se retire,

Où l'œil, toujours flaté, par des aspects charmans,
Ne réveille jamais que d'heureux sentimens;
Mes enfans, mes amis, loin du luxe & des larmes,
De la simplicité sachons goûter les charmes.
Mais au bord des ruisseaux, près des ombrages frais,
N'affligeons pas les yeux par de pompeux palais;
De la Grece empruntons l'aimable architecture,
Elevons, dans les champs, un temple à la nature.
Pontifes réunis par ses loix & nos goûts,
Retrouvons, dans son sein, les plaisirs les plus doux.
Formons un site heureux, tel que ceux où *Virgile*
Fit les vers qu'inspira la Muse de *l'Idylle*. &c.

Le passa e suivant, extrait d'une des notes dont chaque chant de ce Poëme est accompagné, prouvera que la prose de Mr de *Marnésia* n'est point inférieure à sa versification.

« Rien ne seroit plus facile, *dit-il*, pour décorer délicieusement les lisières & les allées des bosquets, que d'enlever aux forêts des arbrisseaux chargés alternativement de belles fleurs & de fruits éclatants. Les bois de la France sont remplis de *pommiers* sauvages, *d'accacias* parfumés, de faux *ébéniers* dons les aigrettes d'or couronnent au printems, un feuillage léger, & du verd le plus tendre; *d'obiers* dont les touffes ont la blancheur de la neige, & dont les baies qui leur succèdent, ont le vif incarnat des rubis; des *fusains* qui, en automne, étalent des boutons de pourpre sur des réseaux d'émêraude; des *sorbiers* dont les feuilles & les grappes embellissent successivement toutes les saisons, & attirent une multitude d'oiseaux: enfin, d'une foule d'arbres, d'arbrisseaux & d'arbustes que la nature prodigue à nos climats. Nous les négligeons, nous les ignorons même, ou nous les faisons venir de loin en les payant très-cher aux jardiniers, qui nous les vendent comme rares & précieux, tandis qu'ils sont dans la plus grande abondance autour de nous. Avec de la constance & du goût, on fait plus & mieux qu'avec beaucoup d'argent & peu de soin; mais la plupart des riches trouvent qu'il est plus commode de commander & de payer, que de combiner & de penser. Ils aiment mieux faciliter, hâter, forcer tout, que de jouir plus lentement & plus heureusement, en exerçant leur intelligence. »

Au reſte, ce charmant ouvrage eſt terminé par *l'heureuſe famille* conte moral, & par une *Epître* que l'Auteur adreſſe à ſon Curé; elle eſt pleine de philoſophie, & porte à deſirer que tous nos Seigneurs ſoyent pénétrés des ſentimens de bienfaiſance qui y ſont exprimés.

MINÉRALOGIE.

Lettre à Mr. le Rédacteur du Journal du Haynaut.

J'ai lu, Monſieur, dans votre Journal, N°. 29, que Mr. *Bleuzé*, Licencié en droit, conduit par le ſeul intérêt de ſe rendre utile au public, s'étoit appliqué depuis long-tems à l'étude de la Minéralogie, relativement au charbon (foſſile combuſtible ſans doute). Qu'animé de ce zèle patriotique, en vertu d'une conceſſion à lui accordée par le Roi, il venoit d'ouvrir une foſſe ſur les territoires d'Artre & Samyon, ſe référant néanmoins, par une prudence des plus louables, aux éclairciſſemens que pourroient par la ſuite, lui donner les artiſtes, aux lumières deſquels il ſoumet préliminairement ſix queſtions qui m'ont paru exiger une ſolution bien définie.

Dans l'intention de contribuer en quelque ſorte au bien de mes compatriotes; je m'occupois de cet objet lorſque m'eſt parvenu votre Journal n°. 32, par lequel je vis que Mr. *Bleuzé* avoit reçu des obſervations très-favorables, pour ſon entrepriſe des mines d'Artre & Samyon, ſelon ſon deſir, exprimé dans le Journal n°. 29.

Cet article me fit connoître que je m'étois trompé groſſièrement, en conſidérant les ſix queſtions tendantes à une définition bien démontrée, tandis qu'elles n'exigeoient que des obſervations pour la ſatisfaction de leur Auteur.

Mr. *Bleuzé* eſt trop déſintéreſſé pour ſe réſerver à lui ſeul le fruit des obſervations qui lui ont été faites; le public pour qui la loyauté de ſes ſentimens le porte à s'intéreſſer, a lieu d'eſpérer qu'il voudra bien lui en faire part, par la voye de votre Journal, dans lequel vous êtes prié, Monſieur, d'inſérer la préſente, aſſurant en outre Mr. *Bleuzé*, que par cette voye, ſecondant ſes vues bienfaiſantes pour la Province, de toute l'étendue de mes foi-

bles lumières, je me ferai un plaisir de satisfaire, autant que possible, à ses six questions, s'il arrivoit que, par réflexion, il ne fut satisfait des observations qui lui ont été communiquées. J'ai l'honneur d'être, &c.

L'un de vos Abonnés.

VARIÉTÉS.

Dormont est un de ces hommes qui ne soupçonnent pas qu'on puisse convenir qu'on ait tort. A toutes les bonnes raisons qu'on lui oppose, il n'a rien à répliquer que le mot *bah!*.. & quand il a dit *bah! bah!* il croit avoir épuisé le répertoire des syllogismes, & le magasin des raisonnemens. L'autre jour il se met en campagne par un tems très-orageux; sa femme & ses enfans lui représentent le danger qu'il va courir.... il répond *bah!* & croit qu'on n'a plus rien à lui objecter. Ils continuent cependant, mais il n'est pas prudent de se mettre en route pendant l'orage, - *bah!*... - mais on a vu mille accidens - *bah! bah!* - mais rien ne vous presse; vous partirez plus tard. *Bah! bah! bah!*.... & mon homme part sans les écouter. A peine a-t-il fait une lieue, que le tonnerre tombe sur lui, tue son cheval, brûle son chapeau & ses cheveux... très-heureusement il en est quitte pour cela ...... il revient chez-lui .... on apprend son accident; la désolation est générale .... voyez-vous, lui dit-on? si vous nous aviez cru !.... *bah! bah! bah!* .... & il étourdit son monde à force de *bah! bah!* pour ne pas convenir qu'il a tort. Les sociétés fourmillent d'*argumenteurs*, qui n'ont pour toutes réponses que ce mot, ou quelqu'autre semblable. Quand il m'arrivera d'entrer en discussion avec des gens de cette espèce, je commencerai par leur dire que *bah!* n'est point une raison, & s'ils persistent, j'inventerai quelque mot *baroque* & *insignifiant*, pour me mettre à leur unisson.

ANECDOTE.

Lors du siége de *Valenciennes* par les François, en 1677, un des principaux Officiers de la garnison, qui vit qu'on ne

faisoit point de quartier dans la première chaleur de l'attaque, s'alla jetter entre les bras d'un Officier Gascon, se constitua son prisonnier, & lui offrit une bourse de trois cents Louis afin qu'il le gardât. « Pour votre vie Monsieur, » répondit le gascon, elle est sauve ; car si je combats com- » me un lion, je sais pardonner à celui qui s'humilie ; » mais pour vous garder, j'ai bien trop de choses à faire. » La gloire m'appelle, j'y cours ; & je vous laisse, vous & » votre argent, entre les mains de mon sergent.

(*Mercure de Janvier 1677.*)

POÉSIE.

VERS ÉLÉGIAQUE sur la Mort de Mde. de NEW.

Hôtes charmans de ce bocage !
Que vos chants désormais expriment nos chagrins !
La nature, en ces lieux, a brisé son ouvrage,
L'ouvrage le plus pur qui sortit de ses mains.
Celle que nous pleurons charma sans y prétendre,
Bien qu'elle possedât mille talens divers.
On vantoit sa candeur, son ame vive & tendre,
Et tous les cœurs voloient au-devant de ses fers.
Elle eut bravé la mort envieuse & cruelle,
Si les graces, l'esprit, l'enjouement, la beauté,
Et les rares vertus qu'on admiroit en elle,
Etoient, helas ! des droits à l'immortalité.

Par Mr. le Chev.er de LIMOGES.

ÉPIGRAMME.

Qu'as-tu, disoit Valère, à Cleon son ami ?
Ton air sombre me désespère.
Apprends-moi, sans plus de mistère,
Ce qui peut causer ton souci ?
- Hélas ! répond Cléon, mon cher ! je suis trahi !
D'un sexe ingrat & faux, je connois les finesses ;
Je sais comme on s'y prend pour duper un mari...
Ma femme, enfin, pour moi, redouble de caresses.

Par le même.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Chou-fleur.*

HISTOIRE.

Suite du N°. *précédent.*

Le Connétable de Bourbon, outré de l'affront qu'il venoit d'essuyer, quitta l'armée, du consentement du Roi, & se retira à *Chantelles*.

Ce Château, situé à deux lieues de *Moulins*, le disputoit au *Louvre* pour la beauté de l'architecture : la magnificence des Princes de la Maison de Bourbon l'avoit orné de meubles précieux ; rien n'étoit si agréable que ses jardins ; la pureté de l'air qu'on y respiroit le rendoit un des plus délicieux séjours de l'Europe, & les Ducs de Bourbon s'y étoient toujours vûs entourrés d'une cour presqu'aussi nombreuse & aussi brillante que celle du Roi.

Le Connétable ne put goûter, dans ce séjour enchanté, la tranquillité qu'il y cherchoit : mais dans le même tems les armes du Roi étoient malheureuses ; il n'empêcha pas l'Empereur de prendre *Tournay*, qui lui avoit couté des sommes immenses ; les François, accoutumés à vaincre sous les ordres du Connétable, le redemandoient, & blamoient hautement l'injustice de Louise de Savoie, qui étoit la cause de son éloignement.

Ces marques de l'affection publique, aigrirent encore plus cette Princesse & elle se résolut de perdre son ennemi.

Susanne de Bourbon, épouse du Connétable, étant morte sans enfant, Louise de Savoie Duchesse d'Angoulesme, étoit sa plus proche parente ; mais une substitution de mâle en mâle assuroit au Con-

nétable l'héritage de la maison de Bourbon; il avoit exercé ses droits aussi-tôt après la mort de Pierre II, Duc de Bourbon, pere de Susanne; le Roi Louis XII, qui les avoit trouvés incontestables, avoit terminé le procès de cette illustre Maison, en mariant le Connétable avec Susanne, quoiqu'elle eut été accordée au Duc d'Alençon, & ils s'étoient fait, en se mariant, une donation réciproque de tous leurs biens.

Il est vrai que Susanne étoit encore mineure; mais la présence du Roi, de tous les Princes du Sang & de plus de vingt Evêques, qui avoient souscrit à cet acte, la relevoit assez de la foiblesse de son âge, & étant *habile* à se marier, elle l'étoit à passer le contrat relatif à son mariage.

Malgré tous ces titres, la Duchesse d'Angoulesme tenta de se faire adjuger les terres qui avoient appartenu au pere de *Susanne*, c'est-à-dire *le Bourbonnois*, *l'Auvergne*, les Comtés de *Clermont*, de *Forests*, de la *Marche* & de *Giem*; le Vicomté de *Carlat* & de *Murat*, & la Seigneurie de *Baujeu*; de sorte que le Connétable, après avoir été le Prince le plus riche du Royaume, eut été dépouillé de tous ses biens.

L'Empereur *Charles* V, voyant le Connétable en butte à ces persécutions, lui offrit une retraite & sa sœur Eléonore: l'Empereur promettoit, tant en son nom qu'en celui du Roi d'Angleterre son allié, d'envoyer quatre armées qui attaqueroient le Royaume en divers endroits: il espéroit que les Provinces, appartenant au Connétable, feroient diversion en sa faveur, & il lui assuroit qu'il partageroit la France, par tiers, avec lui & le Roi d'Angleterre.

Ces promeſſes éblouirent ce Prince ; il traita avec les ennemis de ſa patrie ; mais ce traité ne ſe fit pas avec aſſez de ſecret que le Roi n'en fut informé, & il ſe rendit auſſi-tôt près du Connétable pour s'en éclaircir avec lui.

François Ier. parvint à le détacher de cette ligue, lui pardonna ſa rébellion, le reçut en ſes bonnes graces, & promit de le maintenir dans ſes droits ; & déjà le Connétable s'étoit mis en route pour ſuivre le Roi, lorſqu'il apprit que le Parlement venoit d'ordonner que les biens, réclamés par la Ducheſſe, fuſſent ſéqueſtrés pendant litige.

Auſſi-tôt, s'abandonnant à ſon reſſentiment, il ſortit du Royaume & prit les armes contre ſa patrie.

« Le Parlement le déclara criminel de leze-Ma-
» jeſté, de rébellion & de félonie ; le priva du nom
» de Bourbon, comme ayant dégénéré des mœurs
» & de la fidélité de ſes ancêtres : ordonna que ſes
» armes fuſſent rayées & effacées ; condamna &
» abolit ſa mémoire à perpétuité ; déclara que
» ſes biens, tenus de la Couronne, étoient retour-
» nés à icelle, & ſes autres biens meubles & im-
» meubles confiſqués.

Sa maiſon de Chantelles fut raſée, le boureau barbouilla les fenetres & les portes de ſa maiſon de Paris de ce jaune infamant, dont on barbouille les maiſons des traitres & ſes armes y furent briſées.

La conduite du Connétable fut déteſtée de toute la nation, & perſonne ne fit diverſion en ſa faveur : Charles V ne lui tint pas la promeſſe qu'il lui avoit faite : il lui offrit le collier de ſes ordres, & le Connétable le refuſa ; mais il accepta le commandement des armées, à la tête deſquelles il cauſa de grands maux à la France.

Sa trahiſon parut déteſtable, même à nos ennemis, le Marquis de Villane, Seigneur Eſpagnol, à qui l'Empereur demandoit ſa maiſon pour y loger le Connétable, répondit *je ne puis rien refuſer à vôtre Majeſté, mais ſi le Connétable y loge, je la brûlerai dès qu'il en ſera ſorti, comme un lieu infecté de la perfidie, & par conſéquent indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur.*

François Ier. lui ayant fait redemander *l'épée de Connétable* & ſon *ordre*, il répondit » le Roi m'a ôté » mon épée, au voyage de Valenciennes, lorſqu'il » donna au Duc d'Alençon la conduite de l'avant- » garde qui m'appartenoit; & quant à *l'ordre* je l'ai » laiſſé derriere mon chevet à *Chantelles*.

Cet article eſt de Mr. DEBAYAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

VARIÉTÉS.

AVANTAGES DU SOT SUR L'HOMME D'ESPRIT.

SI, fatigué des objets extérieurs, l'homme d'eſprit ſe replie ſur lui-même, le ſpectacle de ce qui lui manque vient le troubler ſans ceſſe, dans la jouiſſance de ce qu'il poſſède; il n'eſt jamais content.

Le ſot ne connoît point ces peines: s'il rentre au-dedans de lui-même, il y trouve un hôte affectueux qui l'honnore & le conſidère; toujours courtois, toujours poli, toujours prêt à lui faire fête. Pour l'homme éclairé, la perfection eſt une roche eſcarpée dont la cime ſe perd dans les nues. Pour les ſots, c'eſt un globe parfait qui tourne ſans ceſſe ſur lui-même; chacun d'eux s'y croit au ſommet, & s'imagine marcher ſur la tête de ſes ſemblables. Voyez deux ſots s'entretenir enſemble, ils ne s'écoutent point, mais ils rient continuellement; tandis que l'un parle, l'autre eſt dans un point de vue qui le ravit entre ce qu'il a dit & ce qu'il va dire. Ils ſe promettent, en ſe quittant, de revenir bien-tôt s'épanouir enſemble; & chacun d'eux croit bonnement avoir produit, par ſes

faillies, toute la joie de ſon ami. Le ſot jouit en amour ; quoique réellement il ne ſoit pas aimé. Il croit faire, ſur les femmes, la ſenſation rapide qu'il fait ſur lui-même. Il ſe croit aimé, parce qu'il ſe croit aimable ; il ſe croit aimable parce qu'il eſt un ſot ; &, ſur cette baſe inébranlable s'élève ſon bonheur. N'en ſoyons donc jamais en peine : il fut amant heureux, il eſt époux tranquille ; &, comme tout lui tourne en bien, s'il lui arrive d'être C....., comme cela eſt poſſible & probable, il l'eſt avec une béatitude, à laquelle l'amant fortuné porte envie. Si, vers l'aube du jour, il voit ſortir quelqu'un de l'appartement de ſa femme, il court vers elle, ouvre ſon écrin, fait l'inventaire de ſes diamans, & rit comme un fou de ce que le voleur n'a pas ſu les trouver. *M. N.*,,

---

LE DIABLE, *Conte. Par M.* SYLVA.

AU tems jadis, un bon Curé Gaulois
Vouloit prouver à certain cauſidique,
Que des enfers le Préſident inique
En ce bas monde apparoiſſoit par fois.
Après maints dits, mainte réplique :
Crane obſtiné, dit le Paſteur têtu,
A ce trait-ci que répliqueras-tu ?
Hier au ſoir je l'ai vu ſous la forme
D'un baudet noir, portant oreille énorme ;
Juſqu'à la nuit, il ſuivit tous mes pas ;
Je me ſignai, crainte de mal encombre....
» Bon, bon ! reprit l'élève de Cujas
» Vous eûtes peur, je gage, de votre ombre.

ÉCONOMIE.

L'AVANTAGE qu'eut la France, pendant près de ſix ſiécles, de produire des Laines, ſi bonnes & ſi belles ; que l'étranger venoit les acheter, ainſi que les étoffes qui en étoient faites ; peut ſe recouvrer quand on le voudra. Le climat & les pâturages, qui influent ſur la qualité des Laines, ſont aujourd'hui les mêmes ; peut-être ces derniers ſont-ils meilleurs.

Les véritables moyens de relever les bêtes à laine, en France, ſeroient d'importer & de multiplier chez-nous de

bonnes espèces de Belliers, des races choisies ; de les approprier au climat & à l'espèce de pâturage de chaque Province ; car l'étendue de la France comporte plusieurs climats qui sont, pour le moins, aussi avantageux à élever les moutons, que ceux des nations qui nous ont supplantés. Les soins à prendre de ces animaux influent sur leur santé & sur la beauté de leur laine. Il n'y a qu'à gagner, pour les économes vraiment citoyens, de mettre ces soins en pratique, puisqu'on réussit par eux à augmenter la vigueur du bétail & la bonne qualité de la laine. Ces soins consistent.

1.° A parquer les moutons en plein air, comme font les habitans des trois Royaumes en Angleterre, qui, en aucun tems, ne les tiennent à l'étable, excepté seulement quand la terre est couverte de neige : encore se contentent-ils alors de les mettre à demi-abri, en plein champ, au moyen de toîts soutenus par des perches, & sous lesquels ils arrangent des rateliers, remplis de bons fourrages.

2.°. A laver la toison sur le corps des moutons ; ce lavage fortifie l'animal & purifie parfaitement sa laine.

3.° A donner aux moutons, sur-tout en hiver, du sel, qui leur est très-favorable, & les préserve de nombre de maladies contagieuses. La quantité suffisante est une livre de sel en huit jours pour vingt moutons. Ce procédé est facile & peu dispendieux pour ces Provinces, où le sel est d'un usage libre.

Voilà, après avoir régénéré la race des Moutons en France, les moyens de l'y maintenir bonne, & de procurer à la nation les laines nécessaires, & au-delà, pour ses manufactures, qui remonteroient bien-tôt & se soutiendroient contre toute concurrence.

MÉDECINE.

Lettre au Rédacteur.

Monsieur,

JE pense que vous insérerez, avec plaisir, dans votre Journal, cette courte Dissertation sur les erreurs dangereuses des enterremens précipités. C'est toujours rendre un service à l'humanité, que d'éclairer ses semblables, sur les abus de certains usages, consacrés par le tems, & d'autant plus à craindre, qu'ils sont souvent respectables, aux yeux

de la partie du public la moins inſtruite.

Les connoiſſances phiſiologiques, ſi néceſſaires à ceux qui ſe dévouent au ſoulagement des hommes, doivent être le flambeau, à la lueur duquel, tout praticien ſe dirigera dans toutes les circonſtances relatives à ſon art, ce n'eſt pas l'anatomiſte inſtruit qui ſacrifiera à la coutume vulgaire, aux préjuges dangereux, l'être précieux à la nature, intéreſſant à la ſociété & ſouvent d'un grand prix pour ſa famille. Il eſt le ſeul capable, en calculant juſtement, juſqu'à la moindre poſſibilité de l'exiſtence, d'arracher au tombeau, des victimes immolées, en apparence, par la faux meurtrière du tems. Auſſi je n'écris pas pour lui, ni pour ceux qui ont lu les lettres intéreſſantes, les ſavans mémoires faits depuis quelques années ſur ce ſujet. Je ne me flatte pas de les inſtruire : je veux, ſeulement, exciter l'attention des perſonnes deſtinées par état, à ſoigner les malades, à veiller les morts, propoſées aux enſeveliſſemens. Si je ſuis aſſez heureux, pour être de quelque utilité, ma peine & mon diſcours ne ſeront pas en pure perte.

Depuis long-tems les Médecins ont ſenti de quelle importance étoit la connoiſſance des ſignes les plus certains, pour fixer leur opinon dans les circonſtances fâcheuſes d'une mort apparente. Si l'on jette les yeux ſur les ouvrages des anciens & des modernes, on ſera ſurpris du nombre des perſonnes enterrées vivantes : on verra que quelqu'uns d'entre-eux, ont appris, par leur propre malheur, à ſe méfier des apparences trompeuſes dans la ceſſation de la vie ; que l'abandon précipité, dans une agonie trompeuſe, qui n'eſt, ſouvent que l'effet d'une criſe laborieuſe ou d'un violent travail de la nature, en a trop impoſé ; que la promptitude avec laquelle on dépouille celui qui paroît ne plus vivre, la poſition horizontale qu'on lui donne, la tête inclinée en arrière, le ſoin de lui fermer la bouche, le drap dont on l'enveloppe en interceptant le courant d'un air libre, la répugnance à l'examiner de tems à autre, l'empreſſement à s'éloigner, à fuir dans un inſtant où tout ſollicite la commiſération ; ſont autant de fautes impardonnables, que le deſir de s'éloigner d'un ſpectacle douloureux, nous fait ſouvent commettre : on verra enfin, que la pourriture n'eſt pas la ſeule marque certaine de l'ex-

tinction de la vie : qu'il ſeroit même dangereux de l'attendre & que d'après un examen réfléchi des cadavres, on a trouvé des ſûr indices ſur la certitude de la mort; connoiſſances acquiſes, par une longue ſuite de perquiſitions ultérieures à l'époque, de la terminaiſon de l'exiſtence.

Le célébre *Hypocrate* jugeoit, au viſage, des approches de la mort : une variété notoire caractériſée dans les traits, & qu'on déſigne encore, par la figure *hypocratique*, eſt toujours une forte préſomption, qui réunie aux acceſſoires, dans les maladies graves, doit fixer les idées des praticiens dans l'abolition des fonctions individuelles : mais comme il ſe trouve, dans le cours de certaines maladies, des degrés, où la circulation ne laiſſe aucuns ſentimens de mobilité, où l'air paroît pénétrer les vaiſſeaux aériens du poumon par ſa péſanteur ſpécifique & ſon élaſticité naturelle, où les forces vitales enchaînées, pour ainſi dire, dans le centre de la poitrine, ſe dérobent à l'œil le plus pénétrant & que tout ſemble annoncer la mort, tandis qu'un ſecours raiſonné peut rétablir le cours circulaire du ſang; il convient d'établir un ſigne poſitif qui puiſſe mettre à l'abri des mépriſes qu'on pourroit commettre dans de telles circonſtances. (*La ſuite à l'ordinaire prochain.*)

RONDEAU.

SURE de plaire, une jeune Coquête
Vive, légère, étourdie, indiſcrète,
Va dans un cercle, & nombreux & brillant,
Joindre à l'éclat d'un aimable enjouement,
Celui, moins vif, d'une riche toilette.
  Sur ſon menton une heureuſe foſſette.
Un teint fleuri, diſent à la folette,
Qu'elle eſt toujours, avec cet art charmant,
    Sûre de plaire;
  Mais quand le tems aura de la pauvrette,
Flétri les traits, adieu douce fleurette.
Adieu plaiſirs, adieu bals, agrément.
Je le ſens bien, dira-t-elle en pleurant,
Las! on n'eſt pas, à moins d'être jeunette,
    Sûre de plaire,

J. D. N...

HISTOIRE.

GUILLAUME LE BON, Comte de Valenciennes, donne la Chevalerie à son fils à l'Abbaye de St. Jean en cette Ville, le 1.er Novembre 1336.

» LES Princes, dit *du Tillet*, tant grands & souverains soient-ils, reçoivent l'*Ordre de la Chevalerie*, en leurs personnes & celles de leurs fils. Pour » ce que c'est marque & esguillon de prouesse ès » armes & toute autre vertu & honneur, descen- » dent volontairement de leur hautesse & majesté, » pour être en fraternité & compagnie d'aucuns » leurs sujets les plus preux & vertueux, préférant » le mérite & los de vertu à tous les advantages de » fortune. (1.)

Cet usage, aussi ancien que la Monarchie, s'étoit encore conservé du tems de *François I*, qui se fit armer Chevalier par *Bayard*, le jour de la bataille de Marignan.

Les Princes n'étoient pas admis à la table de leur pere, s'ils n'étoient Chevaliers, ni les Ecuyers à la table des grands (2). Et l'on ne recevoit à cette dignité que ceux qui avoient donné des preuves d'une grande valeur. *Laissez gagner à l'enfant ses éperons*, répondoit Edouard, aux Officiers qui venoient lui demander du secours pour le Prince de Galles son fils, au moment où ce Prince se trouvoit fort pressé par les nôtres, à la bataille de Crécy.

La Chevalerie n'étoit donc pas héréditaire, & si

---

(1) Recueil des Rois de France, & de leur Couronne & Maison, partie premiere, page 430.

(2) André de la Roque, Traité de la Noblesse.

on s'eſt un peu écarté de cet uſage, dans pluſieurs parties du Royaume, on l'a toujours inviolablement obſervé dans le Hainaut, l'un des premiers Pays conquis par les Francs. « Le fils de Chevalier,
„ porte l'article V. du Chapitre XI. des Chartes de
„ cette Province, jouira *de la Franchiſe de Chevalerie*, juſqu'à l'âge de vingt-cinq ans, mais ſi
„ après leſdits vingt-cinq ans, il n'étoit Chevalier,
„ ni lui, ni ſes enfans ne jouiront de ladite franchiſe.

On ſe préparoit à recevoir cet ordre par des veilles & des bains. Les veilles étoient pour méditer & réfléchir ſur l'engagement qu'on alloit contracter, & les bains annonçoient qu'on ſe lavoit de ſes anciennes ſouillures, & qu'on devenoit un nouvel homme. Cet uſage s'obſerve encore en Angleterre.

La Chevalerie ne ſe donnoit qu'avant ou après une bataille, ou les jours de grandes fêtes, & dans cette derniere circonſtance, elle étoit célébrée par des tournois, par la tenue de la Cour plénière, & par des divertiſſemens.

Celui qui créoit un Chevalier, recevoit ſon ſerment, lui donnoit un coup de plat d'épée ſur le chignon du cou, & l'embraſſoit enſuite, en ſigne de fraternité.

On donnoit aux Chevaliers l'épée, la lance, la maſſe, le haubert, les chauſſes de fer, les éperons, les molettes, le gorgerin, les gantelets, l'écu & le cheval : eux ſeuls avoient le droit de ſe préſenter dans les tournois avec ces armes & ces ornemens ; les écuyers n'y pouvoient paroître qu'avec le halecret & l'armet (1), & n'étoient point admis à y combattre.

---

(1) Du Tillet, page 213

Un des principaux ornemens, qui diſtinguoient autrefois les Chevaliers, étoit les éperons dorés, qu'eux ſeuls pouvoient porter.

Ils avoient le pas ſur tous les autres gentilshommes, ſans égard à l'ancienneté ni à l'illuſtration de leur nobleſſe, parce que c'etoit la vertu ſeule qui les avoit élevés à ce dégré d'honneur, & que ce n'étoit que le haſard de la naiſſance qui faiſoit des écuyers, ſans qu'il y euſſent contribué pour rien.

L'engagement du Chevalier eſt *la fidélité* à ſon ſouverain & *de garder foi & vérité.*

Nos anciens *Preux* y joignoient l'obligation de venger l'honneur des Dames outragées, &, à cet effet, ils courroient le monde, comme l'atteſtent nos vieux romans : cela étoit attaché à la religion de nos ancêtres, qui croyoient qu'il y avoit dans les femmes une portion de la divinité. *

Les enfans des Princes qui avoient eû l'honneur de donner l'Ordre de Chevalerie à nos Rois, en perpétuoient la mémoire dans leurs titres ; nous liſons dans une Charte de Bauduin de 1287 *ego Balduinus Valentianarum comes, filius Balduini Junioris, QUI PHILIPPUM FRANCORUM REGEM REGALIS INSIGNIVIT MILITIÆ ARMIS.*

Guillaume Comte d'Auſtrevant fut fait Chevalier à Valenciennnes par *Guillaume le Bon* ſon pere, le jour de la Touſſaint 1336.

Les Ducs de Brabant & de Gueldres & tous les Seigneurs voiſins s'étoient rendus en cette Ville auprès du Comte *Guillaume*, qui étoit Vicaire-général de l'Empire, pour y former un traité de confé-

* Tacite de moribus Germanorum. N°. 8.

dération avec *Édouard*, Roi d'Angleterre, contre *Philippe de Valois*, Roi de France.

Édouard étoit gendre de *Guillaume le Bon*, & prétendoit au Royaume de France, du chef de sa mere Isabelle fille de *Philippe le Bel. Philippe de Valois*, Roi de France étoit fils de Charles, frere de *Philippe le Bel*, & par conséquent d'un dégré plus eloigné; mais la Loi Salique, qui ne permet pas que la Couronne de France passe dans la personne des femmes, y avoit appellé *Philippe de Valois*, & *Édouard* l'avoit reconnu pour Roi de France en lui rendant l'hommage en la Ville d'Amiens le 6 Juin 1329, pour le duché de Guyenne & la Pairie qu'il avoit en conséquence dans le Royaume. Il avoit en outre reconnu, par lettres authentiques, après son retour en Angleterre, que cet hommage étoit lige, & *qu'il devoit porter au Roi foy & loyauté, comme Duc d'Aquitaine & Pair de France & Comte de Poitou.*

Le Roi avoit joui paisiblement de sa Couronne depuis lors; mais Robert d'Artois, ayant été banni du Royaume pour crime de faux, s'étoit refugié en Angleterre, où il avoit excité Edouard à entreprendre cette guerre, dans laquelle il étoit secondé par tous les Princes des Pays-bas.

Ces Princes étant donc assemblés à Valenciennes, *Guillaume le Bon* voulut profiter de leur présence pour donner la Chevalerie à son fils, & rendre cette cérémonie éclatante.

Le reste à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

AGRICULTURE.

Remède pour la Crampe des Moutons.

LE Remède de la maladie appellée *the foot halt in sheep*, espèce de crampe, dont sont attaqués les Moutons, a été accidentellement trouvé par un Berger près de *Luton.*

Une charette chargée d'une quantité d'acide vitriolique ayant été envoyée à un paticulier près de St. Alban, qui faisoit quelques expériences aréostatiques, une des bouteilles qui en contenoit le cassa dans la cour où quelques moutons attaqués de cette maladie, avoient été laissés pour passer la nuit. dans l'intention de leur laver les pieds le lendemain avec de l'eau de chaux. Qu'on juge de la surprise du Berger en voyant qu'une partie de ses moutons qui pouvoient à peine se tenir de bout le veille, étoient tellement soulagés qu'ils pouvoient marcher sans boiter. conjecturant heureusement que c'étoit l'effet du vitriol, dont le terrein sur lequel ils avoient passé la nuit étoit imbibé, il résolut d'en faire de nouveau l'expérience en lavant les pieds de près de deux cens moutons avec de l'eau fortement imprégnée d'huile ou d'esprit de vitriol, ce qui lui réussit au-delà de ce qu'il en attendoit, car ils furent guéris dès le premier pansement. On a observé que si, par accident, on employoit trop de vitriol; il suffit d'envoyer les moutons si-tôt après, dans une pâture; la rosée prévient les conséquences dangereuses qui pourroient en résulter. Ce moyen est bien plus sûr que l'usage de la chaux vive, employée pour la même maladie.

ÉPIGRAMME.

PAIX-LA, Messieurs, paix-là, disoit à l'Audience,
Certain Huissier, que l'on fasse silence :
Apprenez-donc à respecter les lieux ;
Un pareil bruit doit ici nous surprendre,
Et nous jugeons depuis une heure ou deux,
Les causes sans les entendre.

Par l'Abbé PICHENOT.

PENSÉES DIVERSES.

¶. N'admirez pas tant une belle action, de crainte qu'elle ne paroiffe au-deffus de vos forces.

¶. Celui de tous les impôts qui rapporte le moins au Roi; & dont le peuple fouffre le plus, c'eft la vénalité des charges.

¶. Une femme, jeune, jolie & riche, qui époufe un homme fans fortune, n'a plus rien à faire pour lui prouver fon amour.

ANECDOTE.

On mande de Londres qu'il vient d'y arriver une aventure qui prouve, qu'en filouterie comme en guerre, *la valeur n'attend pas le nombre des années.* Deux enfans, dont le plus âgé n'avoit que douze ans, voyant dans le *green park*, un Allemand qui avoit l'air un peu gauche, s'approcherent de lui, en pleurant, & le prierent de vouloir bien leur donner une clef, qui, felon eux, avoit méchamment été mife fur le mur par un homme qu'ils lui montrerent du doigt, & qui fe promenoit à quelque diftance. Leurs larmes ayant touché l'honnête Allemand, il fe prêta à leur defir; & s'élevant fur la pointe du pied, pour prendre la clef qu'ils demandoient; ils parvinrent, tandis qu'il s'allongeoit, à tirer fa montre de fon gouffet; puis, le remerciant avec les fignes de la joie la plus vive, il le comblerent de bénédictions, & s'enfuirent à toutes jambes.

IMPROMPTU

*A Mad^e. F.** en lui préfentant des fleurs, dans mon jardin.*

Reçois ces dons brillans de Flore,
Qu'un amant timide a cueillis;
Le Zéphir les a fait éclore;
Pour te parer, belle Cloris.
Entre ces deux boutons de rofe
Que l'Amour prit foin d'entrouvrir,
Si ta belle main les dépofe,
Le plaifir les fera périr.

Par Mr. HÉCART.

Suite de l'article de Médecine du numéro précédent.

Les causes efficientes qui portent le désordre dans l'économie animale & qui agissent plus ou moins vivement sur le siége de l'ame, sont internes ou externes. Les internes dépendent de la disposition de nos humeurs, de l'état des nerfs, de l'altération des solides & de l'embarras des premières voyes. Les maladies qui en résultent sont trop nombreuses pour les détailler. Les causes externes sont les suites des vives impressions qui suffoquent instantanément le principe de la vie & produisent l'asphixie. Telles que l'exhalaison des vapeurs méphitiques, répandues dans l'atmosphère & dont l'activité est plus ou moins grande; les gazes émanés des liqueurs fermentantes, des égoûts, des lieux d'aisance, des fosses sépulchrales : les vapeurs du charbon, des matières inflammables chargées d'acide volatil sulphureux, spontanément dévelopées, dans les souterrains, les mines & auxquelles les ouvriers sont exposés.

Il arrive, aussi, après des couches laborieuses, de grandes hémorragies, de violens accès de vapeurs, des foiblesses de si longue durée, qu'on peut se tromper dans les suites de pareils accidens. Quel est le Médecin, le Chirurgien-accoucheur qui, dans le cours de sa pratique, n'a pas été appellé pour donner ses conseils dans ces cas difficiles à juger? on a vu, dans des couches contre nature, des femmes apoplectiques, sans aucun signe de vie, réduites dans cette cruelle situation par des efforts & des douleurs inutiles, être rappellées à la vie par des soins continués, avec persévérance pendant quelques heures & accoucher heureusement. Je me suis trouvé dans un pareil moment, & je prolongeai les jours d'une femme considérée comme morte, par ceux qui la gardoient & qui lui ayant caché le visage n'attendoient que l'instant de l'ensevelir. N'ayant remarqué aucun signe qui prouvât réellement la stagnation absolue des humeurs, je prescrivis une saignée de jugulaire, conjointement avec l'alkali volatil fluor & les frictions seches.

Bien-tôt cette femme donna des signes d'existence. Un enfant à la suite d'un travail pénible, ayant infiniment souffert au détroit du bassin, considéré comme étant mort,

enveloppé depuis plusieurs heures dans une petite couverture, fut également ranimé par l'alkali volatil & l'insufflation de l'air dans la trachée artère. C'est sur-tout dans ces momens d'indécision, qu'il faut la plus grande patience ; car un enfant peut réunir tous les signes de la mort, pendant plusieurs heures, & conserver intérieurement un principe caché de vitalité ; & cela est d'autant plus facile, que la circulation précordiale se fait avec plus de liberté, par le secours du canal artériel & du trou botal, oblitérés dans un âge plus avancé,

Dans le nombre des signes, considérés comme susceptibles de prouver avec vérité la certitude de la mort, il en est qui n'ont qu'une valeur incertaine, accréditée par l'usage & le tems, & qu'on doit regarder comme équivoques. Tels sont l'exposition d'un peu de duvet, d'une bougie, d'un miroir, placés aux orifices du nez & de la bouche : la position d'un verre plein d'eau sur le creu de l'estomac. La cessation apparente des battemens du cœur, l'absence du pouls, l'insensibilité & la froideur générale ; la surdité, l'éjection involontaire des matières excrémenticielles, la paleur & la lividité du visage. Il faut pour porter son jugement d'autres signes, dont la certitude fasse disparoître toute espèce de doute.

La suite à l'ordinaire prochain.

IMITATION D'ANACRÉON.

Joyeux Bacchus,
Ta douce ivresse
Pour moi vaut plus
Que la richesse
Du Roi Crésus.
Je ris, je chante,
Tous me contente,
Quand j'ai du vin.
Ce jus console
De tout chagrin.
Qu'un autre vole,
Dans les combats,
Après la gloire,
Moi, je veux boire :
Je ne me bats
Qu'avec le verre.
Loin de la guerre
Et des guerriers,
Pour moi le lierre
Vaut les lauriers.
Vite, garçon,
Prends ce flacon,
Verse à ton maître
Un rouge bord :
J'aime mieux être
Ivre que mort.

HISTOIRE.

Suite du No. précédent.

Les douze Pairs du Comté de Hainaut, les six Pairs du Comté de Valenciennes, & tous les vassaux de Guillaume furent convoqués à cette cérémonie.

Les douze Pairs du Hainaut sont les Seigneurs d'Avesnes, de Chimay, de Barbençon, de Chievre, de Lens, de Roelx, de Baudour, de Longueville, de Silly, de Walincourt, de Quesvy-le-petit & de Rebaix.

Ceux de Valenciennes sont les Seigneurs de Jauche, de Caudry, de Prouvy, de Tricth, de Frasne & de Préseau.

Franque-vie Héraut du Comté de Valenciennes fut maître des cérémonies & *Austrevant* Héraut du Comté de Hainaut marchoit à son côté.

L'assemblée se mit en marche le Ier. Novembre 1336, à l'heure de la messe, Guillaume le Bon & son fils étant entourrés des Pairs précédés des Hérauts, & étant accompagnés de tous les Princes & Seigneurs qui s'étoient rendus à Valenciennes ; & étoient tous armés selon l'usage du tems.

Arrivés à l'Abbaye de St. Jean, l'Evêque de Cambray, ayant à ses côtés les Evêques d'Arras & de Tournay, & les Abbés d'Hasnon, de St. Jean, de Crepin & de Vicogne, revêtus de leurs habits pontificaux & suivis de tous les Religieux de la maison ; les reçurent à la porte de l'Eglise, & les conduisirent dans le chœur.

L'Evêque de Cambray célébra la messe & après

l'Evangile, le Seigneur d'Avesnes, Doyen des Pairs, amena devant lui *Guillaume Comte d'Austrevant*, en disant * » saige & Révérend Pere, nous admenons » à votre paternité ce noble adolescent & très- » humblement demandons que vous accomplissiez » son bon propos, *c'est d'être faict Chevalier.*

L'Evêque de Cambray dit alors " il appertient „ à celluy qui veult devenir Chevallier estre ex- „ traict de haulteur noble, libéral en dons, en pa- „ tience eslevé, en dangiers fort, en conseils secret, „ en nécessitez tollérant, puissant contre ses enne- „ mis, prudent en touts ses faicts; & devant que re- „ cevoir cest noble Ordre de Chevallerie, il est „ bien licite d'accomplir les règles séquentes.

„ Premiers, le Chevalier ne fera rien, sans avoir „ ouy messe à jeun.

„ Et hardiment espandra son sang (s'il est be- „ soing) pour la foy catholicque.

„ Deffendra l'Eglise contre tous ses adversaires.

„ Donnera ayde aux veufves & orphennes en „ leurs nécessitez.

» Ne menera la guerre sans raison.

» Ne deffendra ung homme en cause injuste.

» Se combattra pour les innocentz oppressez.

» Il hantera les Tournois, non point pour se » montrer, mais peur honnestement acquerre gloire.

„ Se rendra humble en toutes choses.

„ Gardera les biens de ses citez.

„ Ne absconsera les droits de son Souverain.

„ En jugement sera juste.

„ Vivra irrépréhensiblement devant Dieu & les » hommes.

---

* Manuscrit de la Fontaine Livre 2. Chapitre 37.

» O toi, Guillaume, Comte d'Austrevant, sy
„ de toute ta puissance tu veulx garder les règles
„ de Chevallerie, en cestuy monde; tu auras grand-
„ honneur, & en la fin la vie éternelle.

Cela fait, l'Évêque le prit par les mains jointes & les mettant sur le Missel, lui dit " veux-tu rece-
„ voir l'Ordre de Chevallerie, au nom du Sei-
„ gneur Dieu, & entretenir toutes choses, asçavoir
„ ces règles. Et le Comte d'*Austrevant* répondit *ouï Seigneur*.

Le reste à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Échevin à Valenciennes.*

ADMINISTRATION.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Portant Règlement pour la Composition & l'Administration des États-Généraux de la Province du Hainaut & des parties y réunies.

Du 10 Octobre 1788.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI ayant fait connoître par l'Arrêt de son Conseil du 21 Septembre de l'année derniere ses dispositions à seconder le vœu de la Province du Hainaut pour le rétablissement des États Généraux de cette Province, & des autres parties y réunies; Sa Majesté a bien voulu permettre que les Membres qui avoient composé l'Assemblée consultative se rassemblassent, & les a autorisés à s'associer de nouveaux Membres, pour lui proposer les bases de la constitution des États, ainsi que leurs fonctions, & attributions. Les Procès-verbaux dressés à cet effet ayant été mis sous les yeux de Sa Majesté, Elle a par sa Déclaration du 10 Février dernier manifesté sa volonté sur la convocation desdits États, en y réunissant la Ville & Banlieue de Valenciennes & les autres Pays dont Elle a jugé qu'il étoit possible de concilier à certains égards les Privilèges particuliers avec les avantages, qui doivent résulter de leur incorporation; Sa Majesté, après s'être fait représenter les Mémoires, qui lui ont été adressés par la Ville de Valenciennes, & par quelques autres Administrations, pour reclamer le maintient de leurs Privilèges, a résolu de fixer définitivement l'organisation desdits États. A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport, SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit.

Ire. SECTION.

Assemblée Générale.

ART. Ier. L'ASSEMBLÉE Générale des États du Hainaut, compris la Ville & Banlieue de Valenciennes, les Prévôtés de St. Amand & de Mortagne, les Pays d'entre-Sambre & Meuse & outre-Meuse, sera convoquée tous les ans, le jour & dans la Ville que Sa Majesté désignera ; & elle sera composée des trois Ordres du Clergé, de la Noblesse, & du Tiers État, suivant qu'il sera réglé ci-après. Sa Majesté en a nommé le Duc de Croy Président pour quatre ans.

II. L'ORDRE du Clergé sera formé des Abbés Réguliers ou Grands-Prieurs des Abbayes d'Hasnon, d'Hautmont, de Liessies, de Maroilles, de Crespin, de Vicoigne, de St. Jean, de St. Saulve ; de St. Amand & de Château ; d'un Député de chacun des Chapitres des Chanoines de St. Géry de Valenciennes, de Notre-Dame de Condé, de St. Quentin de Maubeuge & de St. Nicolas d'Avesnes ; de tous les Doyens de Chrétienté de la Province, résidens sous la domination Françoise, & enfin d'un Représentant de chacun des Chapitres de Chanoinesses de Maubeuge & de Denain.

III. AURONT entrée & séance dans l'Ordre de la Noblesse, tous les Gentilshommes qui ont assisté, en vertu des Ordres du Roi aux Assemblées tenues en la Ville de Valenciennes dans les mois d'Août, Octobre, Novembre & Décembre derniers. Auront pareillement entrée & séance dans ledit Ordre de la Noblesse tous les autres Gentilshommes, Seigneurs Haut-justiciers de Paroisse ou Terre à Clocher, soit à titre Patrimonial, soit du chef de leur femme, en faisant néanmoins preuve de six dégrés de Noblesse Paternelle, non compris le présenté, & au moins de deux Meres Nobles dans le nombre des six générations. Les enfans des Gentilshommes qui auront eu entrée aux États, ne seront tenus de faire d'autre preuve que celle de leur filiation, & de la propriété d'une Terre à Clocher avec Haute-justice.

IV. LES Prévôt, Échevins & Officiers du Bureau & Conseil particuliers de Valenciennes assisteront en Corps à ladite Assemblée générale, à laquelle assisteront pareillement les Députés ci-après ; savoir, un Député du Corps municipal de chacune des Villes de Maubeuge, Condé, du Quesnoy, d'Avesnes, de Bouchain, de Landrecy, de Bavay, de Saint-Amand, de Mortagne & de Givet, un Député alternatif entre les Villes de Philippeville & Mariembourg, & un autre également alternatif entre celles de Fumay & Revin. Autorise néanmoins Sa Majesté lesdites Villes de Philippeville, Mariembourg, Fumay, & Revin à envoyer, si elles le préferent, chacun un Député à l'Assemblée générale, & dans ce cas deux de ces Députés se retireront après l'Assemblée en remettant les pouvoirs de leur Ville aux deux autres qui demeureront aux États. Assisteront enfin à ladite Assemblée générale huit Propriétaires de campagne, du nombre desquels seront ceux qui ont assisté à l'Assemblée provisoire.

V. TOUS les Membres de l'Assemblée générale seront inscrits sur un tableau tenu à cette fin. Nul ne pourra y être admis avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis, & s'il n'a justifié des qualités requises ;

il sera nommé des Commissaires choisis dans les trois ordres pour examiner les qualités de ceux qui seront dans le cas d'être inscrits. Lesdits Commissaires en feront leur rapport à l'ordre du Membre qu'il s'agira de recevoir ; & en cas de difficulté, il en sera référé au Président ou au Conseil de Sa Majesté, suivant que ledit ordre le jugera plus convenable. Les droits de ceux qui n'auront pas été compris dans la première convocation demeureront réservés.

VI. Lorsque l'Assemblée sera formée, ainsi qu'il vient d'être dit, les Commissaires du Roi s'y transporteront pour notifier les intentions & les demandes de Sa Majesté, & pour faire procéder à l'élection des Membres qui devront être chargés de délibérer sur lesdites demandes, ainsi que sur tous les objets de l'Administration des États.

VII. Le Magistrat de Valenciennes, ayant entendu les intentions de Sa Majesté notifiées aux États par ses Commissaires, & notamment la demande de l'Aide ordinaire de ladite Ville & Banlieue qui lui sera particulièrement adressée par lesdits Commissaires, se retirera après la séance en l'Hôtel-de-Ville pour délibérer, suivant l'usage, sur ladite aide ordinaire, & il enverra sa réponse par les Députés qu'il aura élus avant l'Assemblée, en vertu des ordres du Roi qui lui seront adressés à cet effet.

2me. SECTION.

Cérémonial.

Art. Ier. Il y aura sous un Dais, au fond de la Salle des États, trois fauteuils placés sur un dégré : celui du milieu sera occupé par le Gouverneur ou Commandant de la Province, premier Commissaire du Roi, celui de la gauche par l'Intendant de la Province, second Commissaire du Roi & celui de la droite par le Président des États. Lorsque les Commissaires de Sa Majesté ne seront pas à l'Assemblée générale, le Président occupera le fauteuil du milieu.

II. La droite de la Salle sera occupée par le Clergé, dont les Membres garderont entr'eux l'ordre accoutumé dans leurs séances, ou en cas de difficulté suivant l'ordre de leur inscription sur le Tableau.

III. La gauche de la Salle sera occupée par les Gentilshommes qui siégeront entr'eux suivant la date de leur inscription sur le Tableau, & en cas d'inscription de même date suivant leur âge.

IV. Le Magistrat de Valenciennes, compris le Conseil particulier & les Officiers du Bureau de cette Ville, siégera en Corps à la suite du Clergé, & ses Députés occuperont la même place lorsqu'ils reviendront aux États pour apporter la délibération sur l'Aide Ordinaire.

V. Lorsque le Magistrat de Valenciennes sera en Corps à l'Assemblée générale, les Députés des autres Villes seront à la suite de la Noblesse, en observant entre'eux l'ordre dans lequel les Villes sont ci-dessus nommées. Mais lorsqu'il n'y aura plus que les Députés de Valenciennes, ceux des autres Villes siégeront alternativement à la suite desdits Députés & à la suite de la Noblesse.

VI. Les Propriétaires de Campagne occuperont le fond de la Salle, en face des Commissaires du Roi & du Président, ils siégeront

entr'eux suivant la date de leur admission ou suivant leur âge en cas d'admission du même jour.

VII. Les rangs, places & séances des Membres dans les trois Ordres & les souscriptions des actes émanés des États, ne porteront aucun préjudice aux droits, rangs, titres, qualités, privilèges & prétentions des corps ou des personnes, ni des terres ou bénéfices sans qu'il soit besoin d'aucun acte de protestation pour les conserver.

VIII. Il y aura au milieu de la salle, un Bureau autour duquel seront placés le Conseiller-pensionnaire & les autres Officiers des États.

IX. Deux Membres de l'Assemblée choisis par le Président, l'un dans l'Ordre du Clergé ou de la Noblesse, l'autre dans l'Ordre du Tiers-État, iront chez les Commissaires du Roi qui se trouveront réunis dans un même lieu, les préviendront que l'Assemblée est formée & les inviteront à en venir faire l'ouverture.

X. Lesdits Commissaires arrivés au lieu des séances seront reçus au pied de l'escalier par un Député du Clergé ou de la Noblesse & par le Conseiller-pensionnaire des États, au haut de l'escalier par une députation de quatre Membres choisis par le Président, l'un dans le Clergé, un autre dans la Noblesse & deux dans le Tiers-État.

XI. Lesdits Commissaires seront reçus dans la Salle, tous les Membres autres que ceux formant la Députation étant à leurs places debout & découverts.

XII. Ils seront reconduits avec les mêmes honneurs, & le même cérémonial sera observé lorsqu'ils reviendront aux États pour la clôture de l'Assemblée ou autre circonstance.

3.me SECTION.

Élection des Membres qui composeront les États.

Art. I.er Conformément à l'Article VI de la première Section, les Abbés & Grands-Prieurs éliront cinq d'entr'eux, & les Doyens de Chrétienté éliront deux d'entr'eux. Quant aux Députées des Chapitres, ceux de St. Géry de Valenciennes & de Notre-Dame de Condé demeureront aux États, ceux de St. Quentin de Maubeuge, & de St. Nicolas d'Avêsnes alterneront entr'eux tous les quatre ans, les Représentants des Chanoinesses de Maubeuge & de Denain, alterneront de même.

II. L'ordre de la Noblesse élira, parmi ses Membres présents à l'Assemblée, onze Gentilshommes.

III. Le Magistrat de Valenciennes ayant élu en son Hôtel-de-Ville deux Députés en vertu des ordres du Roi, qui lui auront été adressés; lesdits Députés en venant apporter la réponse dudit Magistrat sur l'aide ordinaire de ladite Ville, demeurreont aux États, ainsi que les douze Députés des Villes désignées en l'Ariicle IV, de la première Section.

IV. Toutes les élections se feront au scrutin & pour quatre ans, il en sera dressé des procès-verbaux, dans lesquels on fera mention que les Membres élus ont plein pouvoir comme composant essentiellement les États de la Province, de délibérer sur les aides & subsides demandés au nom de Sa Majesté, d'administrer les affaires du Pays,

de pourvoir au remplacement des Propriétaires de campagne, d'élire les Députés qui composeront la Commission Intermédiaire & les Officiers des États, enfin d'élire également & de proposer au Roi, lorsque la place de Président sera vacante, ou sur le point de vaquer, trois personnes entre lesquelles Sa Majesté choisira celle qu'elle jugera à propos d'y nommer. Lesdits procès-verbaux seront signés de tous les Membres de l'Assemblée générale qui auront concouru auxdites élections.

V. A la première séance qui suivra l'Assemblée générale les États n'étant plus composés que des Membres élus & des Propriétaires de campagne qui seront aussi Membres des États, procéderont ensemble à l'élection des Propriétaires qu'il faudra choisir pour les porter au nombre de huit.

VI. Le Président, les Abbés, les Doyens de Chrétienté, les Gentilshommes & les Propriétaires de campagne seront renouvellés tous les quatre ans, & ne pourront être élus de nouveau qu'après un an d'intervalle.

VII. La dernière année de la Présidence ou en cas de vacance par mort ou autrement, les États éliront & présenteront au Roi trois personnes, à l'une desquelles Sa Majesté conférera pour quatre ans ladite Place de Président. Ces trois personnes pourront être choisies indistinctement parmi les Membres, soit du Clergé, soit de la Noblesse, inscrits sur le tableau des États. Ledit Président ne sera pas compté dans le nombre fixé pour les Membres de son Ordre.

VIII. Les Députés des Chapitres & des Villes, pourront être continués aussi long-tems qu'ils obtiendront les suffrages de leur corps. Mais ils devront pour cet effet être élus de nouveau tous les quatre ans & les Députés des Villes cesseront de l'être, même avant le terme de quatre années, lorsqu'ils cesseront d'être Officiers municipaux desdites Villes.

IX. L'intention de Sa Majesté étant que les Membres élus ne soient pas renouvellés en trop grand nombre à la fois, Elle veut qu'en 1791, il ne se retire que deux Abbés, un Doyen de Chrétienté, trois Gentilshommes & deux Propriétaires de Campagne. La même disposition aura lieu en 1792 & 1793, en observant néanmoins que dans ces années il ne se retirera qu'un Abbé & que le second Doyen de Chrétienté ne se retirera qu'en 1793. Cette régénération s'opérera par le sort pour tous les Membres désignés au présent article, à l'exception des Abbés qui suivront pour leur sortie le rang de leurs Maisons.

X. S'il s'opère des vacances pendant les quatre premières années, il sera procédé au remplacement nécessaire pour parvenir au nombre ci-devant indiqué, & si après les quatre premières années les Membres ainsi élus, se trouvent hors d'état de remplir leurs fonctions, ils seront remplacés par ceux auxquels ils auront succédé.

XI. Sa Majesté a pourvu à ce que toutes les actions, instances & procédures demeurent sursises en matière civile dans tous les Tribunaux en faveur des Membres des États pendant la durée de leurs séances, quinzaine avant leur ouverture, & quinzaine après

la clôture : mais ladite surséance n'aura lieu qu'à l'égard de ceux qui seront élus pour délibérer aux États, & elle ne s'étendra pas jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, aux matières, dont la connoissance est attribuée anx Jugés-Consuls.

La suite à l'ordinaire prochain.

ÉPIGRAMME.

UN Procureur avant de rendre l'ame ;
Tâchoit de consoler sa femme,
Qui paroissoit se désoler;
Il dit donc pour la consoler ;
Si je meurs, ne fais point la prude ;
Notre premier Clerc est ton fait.
Il est jeune & fort bon sujet,
Il fera valoir notre Etude ;
Ainsi que moi tu le connois.
Hélas ! dit-elle, hélas ! meurs sans inquiétude ;
Tu m'en parles, & j'y pensois.

Par Mr. l'Abbé PICHENOT.

Suite de l'article de Médecine du numéro précédent.

Les observations anatomiques & philosophiques sont les seules qui aient pu nous présenter un juste point de vue dans ces momens de perplexité : elles nous ont appris, par une inspection réfléchie des cadavres, visités à plusieurs la reprises & à des distances convenables, que le voile de cornée transparente, la dilatation de la pupille, l'affaissement du globe de l'œil, la roideur des articulations, la la difficulté à les mouvoir & leur situation permanente dans les différens points des angles qu'on leur fait décrire ; sont les seuls & uniques signes qui spécifient véritablement, la perte de la vie. Les articulations ne peuvent acquérir de la rigidité & exécuter forcément les mouvemens de flexion & d'extension, quoique le cadavre conserve encore de la chaleur ; que les liqueurs qui arrosent, nourrissent, fortifient les ligamens ; les cartilages qui les constituent ; les muscles, les tendons qui les avoisinent & les font agir ; n'aient perdu, par l'absolue stagnation du sang, leur faculté motrice. C'est donc à la suspension parfaite du cours circu-

laire du sang & à la densité de la masse des humeurs, qu'est due l'inflexibilité articulaire. Cet état est bien différent de celui de la convulsion de ces parties, déterminée par une cause quelconque : car 1°. Dans une mort apparente accompagnée d'une affection convulsive, la roideur des muscles sera un accident primitif & se manifestera en même-tems que la mort illusoire : tout au contraire, l'inflexibilité des membres, signe d'une mort réelle, sera un simptôme consécutif de l'apparence de la mort. 2°. Quand un muscle est en convulsion, il est dur, inégal, comme dans la contraction, parce que la convulsion d'un muscle n'est-elle même qu'une contraction contre nature, involontaire & permanente. Ainsi dans un cas convulsif, si le sujet a, par exemple, les avant-bras fléchis, les muscles fléchisseurs seront dans un état de dureté qu'on n'appercevra pas aux muscles antagonistes. Dans le cas de mort réelle, les muscles qui servent aux actions contraires sont dans le même état, & il n'y a aucune marque à laquelle on puisse juger qu'un d'eux est dans une action formée. Ces distinctions supposent l'examen d'une personne éclairée & peut-on avoir recours à quelqu'un de trop intelligent, dans un cas aussi critique ? mais comme on n'est pas toujours à portée des connoisseurs, le repos & la sûreté publique exigent une connoissance plus facile & dont tout le monde soit capable de faire usage.

Si la roideur & l'inflexibilité des membres sont le résultat de la convulsion des muscles, on aura toutes les peines imaginables & souvent il sera impossible, de forcer un membre à faire un mouvement opposé à celui où il est fixé par l'action convulsive des muscles & si l'on en vient à bout, le membre retournera avec violence vers le lieu où il étoit. On observe tout le contraire dans les cadavres : dès qu'on a forcé l'articulation, le membre est indifférent à tel ou tel mouvement & il suit constamment les règles du mouvement des corps animés.

J'observerai que la rigidité des articles est plus ou moins longue à s'établir en raison du climat, de la température de l'air, de la nature même des liqueurs du défunt, lors de son extinction. En effet, le sang conserve plus long-tems sa fluidité dans un pays chaud que dans un pays froid;

dans les chaleurs de l'été, que pendant les gelées de l'hiver, après un état de dissolution où sa partie rouge, perd sa véritable consistance & a moins d'aptitude à se coaguler, qu'à la suite des fièvres aigues, inflammatoires, où les humeurs ont acquis une ténacité plastique. Considérations légères, mais toujours intéressantes d'après l'indication qu'on peut en tirer.

La suite à l'ordinaire prochain.

VARIÉTÉS.

Grands.

IL est parmi les Grands quelques personnes qui, s'élevant au-dessus des préjugés de leur état, savent que les biens que la fortune leur a prodigués, sont infiniment au-dessous de ceux que peut leur procurer une société douce. Ils les trouvent chez quelques particuliers, qu'ils approchent d'eux, autant qu'il leur est possible. Ils sentent que, moins il restera de distance, entre-eux & les personnes dont ils veulent faire leurs amis, plus ils goûteront de plaisirs dans leur commerce. Ils préviennent tous les inconvéniens, que le respect, la timidité, la crainte pourroient causer ; & donnent à l'amitié, ce que les grands, moins sensés qu'eux, donnent à une vanité déplacée, & à une ostentation dont ils sont les premières victimes. La gravité & l'air de hauteur, causent autant de peine à ceux qui veulent les faire entrer dans toutes leurs manières, qu'à ceux qui sont obligés de les supporter.

On remarque dans l'histoire que le petit nombre des Princes qu'elle nous propose pour des modèles de probité & de vertu, ont été sensibles aux douceurs de la société. *Vespasien*, *Titus*, *Marc-Aurele*, *Trajan*, vécurent en simples particuliers avec leurs amis. Ils oublièrent, pour eux, qu'ils étoient Empereurs ; & s'ils s'en ressouvinrent quelquefois, ce ne fut que pour leur faire du bien. Les *Condé*, les *Turenne* & quelques héros modernes, ont imité les anciens que nous venons de citer.

N'avons-nous pas vu, de nos jours, un des grands Souverains de l'Europe, connoître tout le prix des douceurs

d'une bonne ſociété? il gagnoit des batailles; ſoumettoit des Provinces; fortifioit les frontières de ſes états; faiſoit conſtruire de ſuperbes édifices; fondoit des Académies; protégeoit les arts; voyoit, régloit & conduiſoit tout lui-même; & les occupations, quelques grandes qu'elles fuſſent, ne le faiſoient pas renoncer au plaiſir d'une converſation ſpirituelle, dans laquelle il faiſoit briller, ſans orgueil & ſans affectation, les graces du génie & de l'eſprit enjoué qu'il avoit reçu du Ciel. Heureux les grands qui imitent ſon exemple!

PENSÉES DIVERSES.

¶. Il y a des perſonnes qui, au milieu des plus grandes Villes de l'Europe, ſont auſſi malheureuſes que l'étoit *Ovide*, chez les *Pannonniens.* Elles trouvent, dans les gens qu'elles fréquentent, plus de rudeſſe & de cruauté que le Poëte latin n'en rencontra chez les Peuples barbares où il finit ſes jours.

¶. La contrainte où l'on eſt journellement dans une ſociété qui déplaît, tue bien-tôt la gayeté. L'enjouement fait place à l'ennui, & l'ennui ne tarde pas à ſe changer en miſantropie.

¶. Quelques chagrins que l'on ait, quelque mauvaiſe fortune que l'on éprouve, on trouve contre ces accidens un ſecours efficace dans les douceurs d'une bonne ſociété. Les inquiétudes ſe diſſipent par les conſeils de l'amitié, les douleurs s'affoibliſſent par les conſolations qu'elle prodigue, les craintes s'évanouiſſent par l'appui qu'elle promet; & le déſeſpoir ceſſe par les eſpérances dont elle flatte.

¶. La bonne ſociété eſt, après la vertu & le témoignage d'une bonne conſcience, le plus grand de tous les biens. Elle aſſaiſonne les plaiſirs, les fait valoir, & les épure, ſans rien diminuer de leur vivacité. Un homme aimable ne vit qu'autant qu'il jouit de ſes douceurs. Par-tout ailleurs, il eſt dans un état de langueur & d'ennui, qui tient de la léthargie.

ANECDOTE.

Le Maréchal de .... menoit des Dames à l'Opéra; mais toutes les loges avoient été retenues. Comme il en vit une occupée par un Domestique, qui la gardoit pour un Abbé, il obligea le domestique de sortir & fit entrer sa compagnie dans la loge. L'Abbé arriva peu de tems après, avec des Dames, & fut piqué, comme on le pense bien, de cette violence. Force lui fut néanmoins de céder pour le moment : mais, le lendemain, il fit assigner le Maréchal au Trinal des Maréchaux de France, & plaidant lui-même sa cause, il s'exprima ainsi. *Il est bien malheureux pour moi Messeigneurs, d'être obligé de me plaindre d'un de vous, qui de sa vie, n'a pris que ma loge à l'Opéra; c'est de cet Acte malhonnête d'autorité que je viens demander justice.* Le Président lui répondit : *vous venez de vous la faire.*

POÉSIE.

MES SOUHAITS.

S'il m'eut été permis d'élire
Entre les dons brillans des Dieux,
L'argent, ni l'or n'auroient pu me séduire;
La gloire, l'éclat d'un empire
N'eussent point ébloui mes yeux :
L'esprit m'eût bien tenté, s'il eût pu me suffire :
Mais tant de gens en ont qui sont si maheureux !
Et puis, l'esprit tout seul souvent n'est qu'un délire,
Et le sage doit choisir mieux.
J'aurois dit aux Maîtres des Cieux ;
Dieux puissants ! par qui tout respire,
De vos rares bienfaits, de vos dons précieux,
Voici les seuls que je desire :
Un cœur sensible & généreux,
Un ami pour me rendre heureux,
Et du bons sens pour me conduire.

Par Mr. l'Abbé de Reir..

ERRATA.

Il s'est glissé une faute dans le numéro précédent, page 298, ligne 29, lisez *Guillaume le Bon* au lieu de *Philippe le Bon*.

HISTOIRE.

Suite du N°. précédent.

Alors l'Evêque de Cambray lui présenta un écrit, qu'il lui fit lire à voix haute, & qui étoit conçu en ces termes :

Ego Wuillelmus de Hannoniâ, Comes Austervanensis, Princeps liber ac vassallus SACRI IMPERII, *promitto juramento præstito, in præsentiâ Domini mei* Petri *Cameracensis præsulis, & illustris principis Wuillelmi Comitis Hannoniæ Hollandiæ & Zellandiæ, Domini Frisiæ, patris mei; & nobilium virorum parium Hannoniensium & parium Vallencenensium, observare omnes equestres regulas, per manus huic Sacro Evangelio appositas.*

La lecture achevée, l'Evêque dit, & moi je vous donne cet Ordre en rémission de vos péchés, & aussitôt *Guillaume le Bon* vint au-devant de son fils, & lui donnant l'accolade il lui dit « je te donne » l'accollée & te fais Chevalier en l'honneur & nom » de Dieu omnipotent *& te rechoy en notre Ordre » de Chevallerie.*

A l'instant *Franque-vie*, héraut d'armes de Valenciennes « fit sonner trois fois trompettes & clairons & crier autant de fois *vive Guillaume* de » Haynaut, Comte d'Austrevant.

La Fontaine observe qu'*Austrevant* héraut du Comte & *Franque-vie* héraut de Valenciennes, marchèrent sur la même ligne pendant toute la cérémonie, *allant toujours aussi avant l'un que l'autre.*

Après la Messe le Prince donna un superbe festin dans son palais de la Salle *& tint Cour plénière &*

& *tinel ouvert à tous venans*, les douze Pairs de Haynaut & les six Pairs de Valenciennes faisant les fonctions de leurs Offices, & après le dîner il y eut des *Joustes & des Tournois*, dans lesquels le nouveau Chevalier donna des preuves d'une grande valeur.

Il fit ensuite de grands présens à tous les Seigneurs, qui se retirèrent contens.

Le suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

ADMINISTRATION.

Suite de l'Arrêt du Conseil du Numéro précédent.

4me. SECTION

Officiers des États.

ART. Ier. LES États composés des Membres élus en la forme ci-dessus prescrite choisiront dans l'Ordre du Tiers, un Conseiller-pensionnaire, lequel fera les fonctions de Procureur-général-Syndic & aura voix consultative. Ledit Conseiller-pensionnaire sera nommé pour six ans, & pourra être ensuite continué aussi long-tems que les États le jugeront à propos, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle élection.

II. LES États nommeront, aussi pour six ans, un Greffier en chef qui sera en même tems Archiviste & qui pourra être continué de même que le Conseiller-pensionnaire.

III. ILS nommeront pareillement un Trésorier, & avant de procéder à ladite nomination les États délibéreront 1°. Le traitement qui sera assigné audit Trésorier en le réglant à des gages fixes sans taxation. 2°. Le montant du cautionnement qu'il sera tenu de fournir. 3°. Les charges qui lui seront imposées & spécialement celle de compter à chaque Assemblée par état au vrai de toutes ses recettes & dépenses de l'année précédente, & sera la délibération, portant nomination dudit Trésorier, envoyée au Conseil pour y être confirmée.

IV. IL sera libre aux États de nommer par la suite tels autres Officiers ou préposés dont ils jugeront avoir besoin; pourvû que la proposition en soit agréée par les deux tiers des voix : mais il ne ponrra être assigné aucun traitement, ni pension, ni gratification à ces nouveaux Officiers, qu'à la charge d'en obtenir l'autorisation de Sa Majesté.

La suite à l'ordinaire prochain.

RÈGLEMENT

Pour les Preuves de Nobleſſe aux États du Hainaut.

1°. TOut Gentilhomme, qui aſpirera à être reçu dans le Corps de la Nobleſſe des Etats du Hainaut, s'adreſſera au Bureau de la Députation ordinaire, & y enverra ſes Titres pour être examinés par les Commiſſaires aux preuves.

2°. Il devra conſtater qu'il eſt Seigneur Haut-juſticier de Paroiſſe ou Terre à clocher, ſoit de ſon chef, ſoit de celui de ſa femme, en produiſant les Titres qui juſtifient de ſa propriété, comme partages, adhéritances, reliefs, aveux & dénombremens, &c. & un Certificat des Bailli, Maïeur, Gens de Loi, & Curé de la Paroiſſe, qui prouve qu'il eſt Seigneur du Clocher.

3°. Il devra prouver ſix dégrés de Nobleſſe paternelle non compris le préſenté : de maniere que le cinquiéme Aïeul doit être vu fils de Noble ou d'Ennobli; il doit auſſi prouver au moins deux Meres Nobles dans les ſix générations.

4°. Chaque génération devra être établie par trois actes, dont deux au moins prouvant filiation légitime, & tous trois contenant qualification caractériſtique de Nobleſſe. Ces Actes pourront être des extraits des Regiſtres de Baptêmes, Mariages ou Sépultures, Contrats de mariage, teſtamens, avis de Parens, partages, reliefs, aveux & dénombremens, Arrêts de Cour Souveraine, Lettres-patentes, jugemens des Commiſſaires à la recherche de la Nobleſſe & autres Actes de même nature.

Les Contrats, Partages, Teſtamens & autres Actes de famille devront être paſſés devant perſonnes publiques, & produits en original ou en groſſe authentique, les copies collationnées n'étant pas regardées comme probantes. Néanmoins les expéditions délivrées par les Notaires détenteurs des minutes des Actes ſeront admiſes : ſi cependant les Actes étoient d'un Pays où les Seigneurs fuſſent dans l'uſage de les paſſer ſous leurs ſignatures & ſcels, à cauſe de défaut d'établiſſement de Notaires, ou d'autres Officiers publics qualifiés pour recevoir des Actes, ils ſeront admis, mais en original ſeulement.

5°. Si l'Aſpirant prouve que quelqu'un de ſes Ancêtres a été admis dans les Chapitres, ou Etats des Païs-bas, il ſuffira qu'il préſente ſa Généalogie juſqu'à cette perſonne, pourvu toutes fois que les ſept dégrés ſoient prouvés au deſir de l'Arrêt de Réglement; ſinon il devra faire la preuve des dégrés qui pourroient manquer.

6°. L'Aspirant devra joindre à ſes preuves un Inventaire qui commence par lui & monte juſqu'au ſeptiéme aſcendant incluſivement.

7°. Il devra joindre auſſi une Carte armoriée & enluminée de ſa Généalogie, faite ſur parchemin pour reſter dans les Archives des Etats, qui garderont également copie par extraits des Titres produits.

Commiſſaires aux Preuves.

MM.

L'Abbé de St. Saulve.
Picquery de Wasronval.
Le Marquis de Carondelet de Noyelles.
Le Comte de la Marck.
Prouveur de Pont.
Poulliaude de Thierry.

SPECTACLE.

La Mort de Moliere, *Pièce en trois Actes, en Vers, reçue à la Comédie Françoiſe le 31 Janvier 1788, & jouée pour la première fois ſur le Théatre de Valenciennes le 30 Octobre dernier.*

Les principaux traits de la vie de Moliere mis en action, & une peinture vraie de ſon ame & de ſon eſprit; ſont le ſujet de cette Pièce, qui eſt d'un genre tout-à-fait nouveau.

Ce n'eſt pas un petit mérite que d'oſer reproduire ſur la ſcène le meilleur de tous les Poëtes comiques; y ramener ſon eſprit, ſon génie, ſes mœurs; imiter ſon ton & ſon langage; dans un ſiècle où la plupart de nos Auteurs, dramatiques ſemblent travailler d'une manière à nous les faire regretter.

Cette pièce nous repréſente Molière dans ſa vie domeſtique, entourré d'une fille vertueuſe; du jeune Ba-

ron, ſon ami, ſon éleve, ſon imitateur, & l'amant de ſa fille ; d'une femme qu'il aimoit & qui cependant le contrarioit preſque toujours ; & de ſon ami Chapelle, le plus aimable épicurien de ſon ſiécle.

Le moment de l'action eſt celui où Molière, dangereuſement malade, réſiſte aux prières de ſa famille & de ſes amis, joue ſon *malade imaginaire*, & ſuccombe à un travail trop grand, guidé par ce noble ſentiment qu'il ne devoit point avoir à ſe reprocher *de négliger un ſeul jour de donner du pain* à ſes camarades.

Cette pièce préſente quantité de traits intéreſſans que les bornes de notre journal ne nous permettent pas de rapporter : nous en citerons ſeulement quelques ſcénes, pour donner à nos lecteurs une idée du ſtyle de l'Auteur & ſa maniere de peindre.

Molière ne retrouve point ſon manuſcrit dont il avoit beſoin pour faire jouer ſa pièce ; Chapelle l'avoit emporté & lui avoit laiſſé celui d'une de ſes pièce intitulée *l'Inſouciant* ſur laquelle il vouloit le conſulter. Molière l'examine & n'y trouve que,

> .... De l'eſprit, des traits vifs & brillans,
> Des détails fins, légers, & des portraits ſaillans
> Un jargon de ruelle, un ton de perſiflage
> Qui, ſans doute, des ſots obtiendra le ſuffrage
> Mais pas le ſens commun, pas l'ombre de raiſon
> Et de grands ſentimens toujours hors de ſaiſon,

Si la Comédie peut quelquefois élever le ton, ſon ſtyle doit cependant toujours être ſimple ſans être bas, & c'eſt une extravagance trop commune, de nos jours, de la remplir de longues tirades de morale, de figures ſoutenues & de grands mots, il faut que la peinture ſoit vraie & reſſemblante, & il eſt bien plus aiſé de s'abandonner aux écarts d'une imagination déréglée, que de ſuivre le langage de la nature.

Moliere donne cette leçon aux Auteurs dramatiques, que pour faire une Comédie, l'eſprit n'eſt point ſuffiſant ; qu'il faut en outre du bon ſens, du génie.

> Tel qu'il eſt, en un mot, l'homme cherche à ſe voir
> Et non tel qu'on l'a peint dans cette œuvre infidèle,
> Qui manque la copie eſt ſifflé du modèle.

Par un eſprit prophétique, il annonce le ton que prendront les beaux eſprits qui ferontdes Comédies, lorſqu'il ne ſera plus.

> Leurs vers tout hériſſés d'antithèſes pointues,
> Rediront ce qu'ont dit, en phraſes rebattues,
> Viſé, Balſac, Voiture, & Monſieur Triſlotin,

Il dit enſuite franchement à ſon ami que ſa pièce ne vaut rien, & celui-ci ayant peine à ſe rendre, Moliere lui propoſe une épreuve qui lui réuſſiſſoit toujours, qui eſt de lire cette pièce à ſa ſervante, à qui il dira qu'elle eſt de lui. La propoſition eſt acceptée; & cette lecture occaſionne une ſcène des plus théatrales. Cette fille, qui n'eſt point ſavante & n'a pas d'eſprit, mais un jugement ſain, n'y comprend rien & dort quoiqu'elle ſoit debout. Chapelle ſe rend à cette preuve, & Moliere lui donne cette leçon.

> Voulez-vous réuſſir, peignez dans nos ouvrages
> L'homme de tous les lieux, celui de tous les âges,
> Deſſinez largement, que de tous vos portraits,
> A Paris comme à Londres on admire les traits.
> Aux Peintres des Boudoirs laiſſez la mignature,
> Et ſoyez, s'il ſe peut, grand comme la nature.

Que l'ame de Moliere eſt peinte avec de beaux traits dans cette ſcène, où il répand généreuſement ſes bienfaits ſur le Comédien Mondorge, qui étoit dans la miſère, & où il donne des leçons de vertu à ſa fille & à Baron, qui s'empreſſent de les ſuivre. Et dans cette autre ſcène, où il rend compte des raiſons qui le déterminent à jouer ſa pièce malgré les grandes douleurs qui le tourmentoient, malgré les prières de ſa famille & de ſes amis : *ma fragile ſanté*, dit-il,

> Chaque jour, j'en conviens, s'affoiblit davantage,
> Mais de l'humanité les maux font le partage,
> Il faut les ſupporter, il faut ſavoir ſouffrir,
> Et l'on vit ſeulement pour apprendre à mourir.

& un peu après,

> . . . . Mais ceux que mes travaux
> Soutiennent chaque jour & chaque jour font vivre
> Ceux qui manquent de tout, faut-il que je les livre
> Au beſoin qui ſouvent naît d'un pénible emploi?
> Tout ces infortunés ſont peres comme moi,
> Leur ſort eſt dans mes mains, & par ma négligence
> Dois-je de leur famille augmenter l'indigence,

Et les priver enfin du prix de leurs efforts?
Ah ne m'expoſez point à ſentir un remords,
Et laiſſez-moi remplir un devoir néceſſaire.

L'Auteur introduit à la fin de la pièce le vertueux Duc de Montauſier & l'hypocrite Pirlon, attirés tous deux chez Moliere, au premier bruit de ſon accident; mais par des cauſes différentes, l'un par l'intérêt qu'il prend à la ſanté d'un homme qu'il honnoroit de ſon eſtime & de ſon amitié, l'autre par le deſir de le braver & de l'inſulter dans ſes derniers momens.

Nous deſirions pouvoir tranſcrire toute cette ſcène, qui eſt un chef-d'œuvre, & dans laquelle l'Auteur a mis en oppoſition la véritable vertu, avec le faux zèle & l'hypocriſie.

Que Tartuffe y parle bien ſon langage lorſqu'il dit d'un ton doucereux,

Je ſuis pour mon prochain tout rempli d'indulgence,
Et je crois cependant qu'il n'eſt perſonne en France,
Qui plus que cet Auteur ait offenſé le Ciel.
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - Je dois dénoncer un coupable.
On fait aimer le vice, en le rendant aimable,
Et Moliere par tout le couronne de fleurs.
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - . - Il a rendu la vertu ridicule.
Et dans le Miſantrope on eſt fâché de voir,
Alceſte baffoué.

Montauſier, toujours ſage, confond le Tartuffe, il lui prouve que Moliere n'a attaqué que les vices & les travers de l'homme; & qu'il a peint le vice des plus noires couleurs: nous rapporterons avec plaiſir ce qu'il dit du Miſanthrope.

Et ne voyez-vous pas qu'une vertu trop rude,
Fatiguante à la longue importune les yeux,
Qu'il faut haïr le vice & non les vicieux,
Et que Moliere enfin dans cette œuvre admirable
Veut qu'on ſoit vertueux ſans ceſſer d'être aimable,
Que l'on ſoit indulgent, & que l'aménité
Eſt le premier lien de la ſociété.

Cette pièce, dont l'Auteur ne s'eſt pas fait connoître, eſt écrite d'un ſtyle pur, naturel, analogue au ſujet. L'Auteur n'a point ſacrifié au mauvais goût, on n'y trouve point de froides équivoques, ni de ſtyle alambiqué. Il ne court pas au-devant de l'eſprit; il y en a cependant beaucoup dans ſa pièce, mais il naît du ſujet même.

On y trouve des ſituations vraiment comiques : telle eſt celle où Molière ſe jette aux genoux de ſa femme, qui le ménaçoit d'un Médecin, & la ſcene où il reçoir ſon ami Mauvillain comme ami & non comme Médecin.

Nous deſirérions que l'Auteur voulut nous donner une pièce de caractère dans le grand genre. Il dit avec beaucoup vérité que,

> Du beau les ſources immortelles
> Ne s'épuiſent jamais, & l'eſprit Créateur
> Moiſſonne, où glaneroit un médiocre Auteur.

Il a tous les talens néceſſaires pour bien traiter un pareil ſujet & il eſt digne de faire revivre ſur notre Théatre le genre de ſon héros.

Nous croyons que l'Auteur s'eſt trompé, en donnant à Moliere un caractère un peu bruſque & prompt à ſe fâcher; tandis que ſelon le portrait que nous en a donné ſa femme, il étoit *doux & complaiſant* : cependant un peu d'humeur, ne meſſied pas à Moliere, dans le tems où il eſt malade & lorſqu'il ſe voit ſans ceſſe contrarié par une femme qu'il aime.

Cette Pièce a été fort applaudie, & les Acteurs de notre Théatre l'ont rendue avec beaucoup d'intelligence.

cet extrait est de M. Debavay avocat et echevin à valenciennes.

ÉPIGRAMME.

> Certain Seigneur, décoré d'un cordon,
> Qu'il ne devoit ſeulement qu'à ſon nom,
> Dit, en voyant à la main d'une Dame,
> Un gros rubis, ma foi de cette femme,
> J'aimerois mieux la bague que la main;
> Elle entendit le propos malhonnête,
> Du Courtiſan, & répondit ſoudain,
> Et moi j'aimerois mieux le licol que la bête.

Par Mr. l'Abbé PICHENOT.

Nota. N'ayant pu ſuivre l'Article *de Médecine* du numéro précédent, nous le continuerons dans le numéro prochain.

HISTOIRE.

Suite du N°. précédent.

C'étoit une entreprise à l'Evêque de Cambray, que de déclarer à Guillaume d'Austrevant *qu'il lui donnoit la Chevalerie en rémission de ses péchés*, cet Evêque, qui est nommé *Pierre* dans l'acte de prestation de serment rapporté par la Fontaine & par Doutreman, s'appelloit *Henri*, selon *Butkens*, & *Guillaume*, selon *Carpentier*.

Quoi qu'il en soit, il étoit de la maison d'Avesnes, frere de *Guillaume le Bon*, & parconséquent oncle au nouveau Chevalier.

Mais il n'étoit point chargé de lui conférer l'ordre & il ne devoit que recevoir le serment. Aussi voyons-nous que *Guillaume le Bon*, s'avança vers son fils & lui donna *l'accollée* en lui disant *je te fais Chevalier & te reçois en nôtre ordre de Chevalerie.*

L'accolade, en termes de Chevalerie, n'est pas seulement le baiser, mais c'est aussi le coup qu'on donne sur le cou du nouveau Chevalier.

Lorsqu'on prêtoit, chez les Romains, le serment militaire, on mettoit l'épée nue sur son cou. *Gladiis* (1), *cervicibus suis admotis, solemniter juravere* dit Ammian Marcellin, livre 21.

Quand les Rois de la premiere race, donnoient le baudrier & la ceinture dorée, ils baisoient les Chevaliers à la joue gauche; (2) &, parmi les anciens Normands, le Prince frappoit doucement le nouveau Chevalier du plat d'une épée sur l'épaule. (3)

(1) *Cervix* signifie le chignon du cou. *Callepin.*
(2) Grégoire de Tours. (3) Jean de Sarisbery.

Sous nos Rois de la ſeconde race, on frappoit quelques fois de la main : on trouve dans le Roman *de Guillaume au court nez* la réception d'un Chevalier, faite par Charlemagne & il y eſt dit.

> Karles li bais la bouche & le menton ;
> De la main dextre, *le fiert el Chaagnon.* (4)

On n'eſt pas d'accord ſur ce que ſignifie ce coup. Les uns prétendent que c'eſt un avertiſſement donné au nouveau Chevalier de ſe ſouvenir de ſon ſerment : d'autres, que c'eſt afin qu'il ſçache que c'eſt le dernier affront qu'il doit ſouffrir & d'autres encore, que c'eſt une imitation de la cérémonie que le *préteur* obſervoit chez les Romains lorſqu'il affranchiſſoit les eſclaves, & qui conſiſtoit à donner un coup de baguette ſur le cou.

La ſeconde opinion n'eſt pas ſoutenable, & on ne ſauroit croire que, lorſque Philippe le Bon, vaſſal de Louis XI, ou lorſque Bayard, ſujet de François Ier, firent ces Rois Chevaliers, ils aient voulu leur dire, *Sires nous vous faiſons publiquement un affront*, les deux autres opinions ne ſont pas plus ſatisfaiſantes.

La Chevalerie eſt, dans ſon inſtitution, une cérémonie religieuſe & militaire, & celui qui la confère y exerce le miniſtère de Pontife. Nos Evêques portent des croſſes, mais un Pontife guerrier doit tenir ſon épée : on conſervoit, avec une eſpèce de vénération, les armes des héros renommés : on s'en ſervoit dans des occaſions périlleuſes, comme ſi la valeur de leurs anciens maîtres y eut été attachée : on ſe croyoit même alors invincible. N'eſt-il pas vraiſemblable que le coup du plat de

---

(4) Le frappe au chignon.

ſon épée, que donnoit celui qui conféroit la Chevalerie, n'étoit qu'un ſymbôle, qui ſignifioit qu'il communiquoit ſa valeur ?

Le ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, Avocat-Echevin à Valenciennes.

ADMINISTRATION.

Suite de l'Arrêt du Conſeil du Numéro précédent.

5me. SECTION. *Adminiſtration des États.*

ART. Ier. A la ſéance qui ſuivra immédiatement celle de l'aſſemblée générale, les États compoſés des Membres élus, ainſi qu'il a été dit précédemment, commenceront à s'occuper des demandes du Roi. La délibération en ſera continuée, autant qu'il ſera néceſſaire, & arrêtée avant qu'il puiſſe ètre queſtion d'autres objets. Les Députés de la Ville de Valenciennes apporteront au commencement de ladite ſéance la délibération du Magiſtrat de cette Ville ſur ſon aide ordinaire.

II. LES délibérations ſe formeront par les trois ordres réunis, en opinant par tête & en prenant d'abord la voix d'un Membre du Clergé & d'un Membre de la Nobleſſe, enſuite celle de deux Membres du Tiers-état. Le Préſident donnera ſon avis le dernier. Le ſilence ſera gardé dans l'aſſemblée, pendant qu'on y propoſera les affaires, aucun Membre ne pourra adreſſer la parole à un autre Membre en particulier, chacun opinera à ſon tour, ſans qu'il ſoit permis d'interrompre celui qui donnera ſon avis, & les opinions ſe donneront à voix haute.

III. LORSQUE les délibérations ſur les demandes du Roi ſeront arrêtées, il ſera nommé des Députés pour porter aux Commiſſaires du Roi l'acte d'acceptation.

IV. APRÈS avoir délibéré ſur les demandes du Roi, les États s'occuperont des objets rélatifs à l'adminiſtration intérieure de la Province, & il ne pourra être fait aucune nouvelle propoſition ſans en avoir préalablement communiqué l'objet au Préſident.

V. LES États aviſeront aux moyens de lever la ſomme qui aura été acceptée par leſdits Commiſſaires de la manière la moins onéreuſe aux contribuables, en demandant toutesfois les autoriſations néceſſaires, ſi les moyens qu'ils croiront devoir préférer apportent quelques changemens à la forme des impôts & droits établis, ou exigent l'établiſſement de quelques autres. Mais en attendant que les États aient pu propoſer au Roi un plan à cet égard, ils ſubviendront à la ſomme qui doit être verſée annuellement au tréſor royal, ainſi qu'aux charges & dépenſes locales qui doivent être acquittées dans la Province avec le produit des impôts & droits actuellement exiſtans.

VI. EN conſéquence ils aſſeoiront & départiront ſur chaque municipalité, leveront & percevront toutes les impoſitions réelles & per-

fonnelles, ainfi que les dons gratuits des Villes. Ils adminiftreront & percevront pareillement les anciens octrois des États, connus fous le nom de criées de Mons, & les droits de deux liards au pot, Jurés-Braffeur & Égards-Gourmeurs, fauf à prendre les arrangemens convenables tant pour l'emploi de ce produit, que pour ce qui peut concerner les droits du Roi.

VII. Ils auront la direction des travaux relatifs aux chemins, canaux, navigation des rivières & autres ouvrages publics qui feront exécutés aux frais de la Province. Ils auront auffi l'adminiftration des fonds néceffaires, tant pour lefdits travaux que pour toutes les dépenfes locales qui devront être acquitées des deniers de ladite Province. Sa Majefté leur attribue l'autorité dont ils ont befoin pour la confection & confervation defdits ouvrages ; à la charge néanmoins de fe conformer provifoirement au régime introduit dans tout le Royaume, pour la contribution en argent au lieu de la corvée, & en outre d'envoyer chaque année au Confeil, les plans & devis des ouvrages à exécuter, foit ouvrages d'art ou autres, concernant 1°. les routes nouvelles, tant celles commencées que celles à ouvrir. 2°. Les routes en réparation qui aboutiffent aux extrémités de la Province, pour être lefdits ouvrages autorifés, s'il y a lieu, par Sa Majefté.

VIII. Les Officiers Municipaux des Villes, les Mayeurs & Gens de Loi des Bourgs & Villages continueront à gérer conformément à l'ufage, les biens & revenus d'octrois & patrimoniaux appartenans auxdites Villes, Bourgs & Villages, & à être chargés de la répartition des impofitions entre les propriétaires & habitans defdites Villes & communautés, & de la confection des rôles, le tout fous l'infpection des États: mais il ne fera rien innové à la nomination defdits Officiers Municipaux, ni à l'ufage établi pour la comptabilité des biens & revenus d'octrois ou patrimoniaux, appartenans aux Villes, Bourgs & Villages de la Province.

IX. Les États auront tout pouvoir pour contraindre les contribuables au payement des impôts & droits. Les rôles faits en vertu des mandemens arrêtés par eux ou leurs députés ordinaires feront exécutoires par provifion, & les municipalités feront comme aujourd'hui chargées de leur exécution : mais en cas de plaintes en furtaxe, demandes en modération, ou décharges & autres difficultés de ce genre, les contribuables s'adrefferont aux députés ordinaires, lefquels pourront terminer à l'amiable, fommairement & fans frais lefdites difficultés, fauf aux parties à fe pourvoir enfuite, fi elle le jugent à propos, fuivant la forme contentieufe obfervée jufqu'à ce jour.

X. A l'égard des fonctions & attributions qui ne font point fpécifiées au préfent réglement & que les États croiroient être dans le cas d'exercer ou de réclamer, ils pourront adreffer à ce fujet leurs repréfentations à Sa Majefté, laquelle les autorife au furplus à fe conformer provifoirement à ce qui fe pratique dans les États d'Artois fur tous les objets non prévus, à la charge néanmoins d'en rendre compte au Confeil de Sa Majefté.

qui aura voix confultative à ladite commiffion. Le Greffier des États fera également employé à cette commiffion.

II. Les États pourront fixer le terme qu'il conviendra de mettre

XI. Les États pourront former & arrêter les règlemens qu'ils croiront les plus convenables pour l'ordre de leurs travaux, de leur discipline intérieure, ainsi que sur les objets dont ils ont l'inspection & l'administration. Ils enverront une expédition au Conseil de Sa Majesté, aussi-tôt que lesdits réglement seront délibérés, & néanmoins ils pourront les exécuter provisoirement, sauf à en demander l'homologation à Sa Majesté lorsque l'expérience leur en aura démontré les avantages. Ils aviseront aussi s'il convient de diviser la Province en arrondissement pour l'ordre & l'amélioration; & dans ce cas ils en proposeront le plan à Sa Majesté pour être examiné en son Conseil & approuvé s'il y a lieu.

XII. En attendant que les États aient pu arrêter lesdits réglemens, Sa Majesté à décidé que, conformément à l'usage dont l'utilité a été reconnue dans les diverses assemblées qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, il soit formé dans les premieres séances des bureaux particuliers chargés d'examiner & de rapporter les affaires sur lesquelles il devra être délibéré. Le Président, qui sera de tous les bureaux proposera à l'assemblée les députés qu'il croira le plus convenable d'attacher aux differens bureaux. L'assemblée ne délibèrera sur aucune affaire susceptible de quelque discussion qu'après le rapport du bureau qui en aura été chargé, & s'il survenoit quelqu'affaire qui parut n'être du ressort d'aucun bureaù, le Président nommera des commissaires pour l'examiner & en faire leur rapport.

XIII. Il sera nommé tous les ans une députation pour présenter à Sa Majesté les cahiers des États, & la dépense en sera réglée à une somme fixe, sans quelle puisse être augmentée qu'avec une autorisation expresse. Il pourra être pareillement nommé une députation extraordinaire, si les circonstances l'exigent, pour des affaires intéressantes de la Province après en avoir préalablement obtenu l'agrément de Sa Majesté.

XIV. A la dernière séance des États, dont la durée ne pourra excéder le terme de trente jours, compris celui de l'assemblée générale, il sera fait lecture tant des délibérations prises dans les précédentes séances que du projet des cahiers. Le procès-verbal des délibérations sera signé du Président des États, d'un Membre de chaque Ordre du Clergé, de la Noblesse, & du Tiers-état, ainsi que du Conseiller pensionnaire.

XV. Il sera envoyé copie dudit procès-verbal au Secrétaire d'État de la Province & au Ministre des finances. Il leur sera pareillement envoyé un double de l'état général des impositions, tant royales que provinciales, un état au vrai des dépenses qui auront été faites dans l'intervalle d'une assemblée à l'autre & un double des comptes qui seront rendus à chaque assemblée.

6me. SECTION.

Députation ordinaire ou Commission intermédiaire.

Art. Ier. Dans l'intervalle d'une tenue à l'autre, il y aura une députation ordinaire ou commission intermédiaire, laquelle sera composée du Président des États, de deux membres du Clergé, deux de la Noblesse, quatre du Tiers-état & du Conseiller pensionnaire

au renouvellement ſucceſſif des membres de la commiſſion, de manière toutesfois qu'aucun d'iceux ne demeure en exercice au-delà de huit années.

III. En l'abſence du Préſident, la Députation ordinaire ſera préſidée par le premier opinant d'entre les Députés? mais ſon abſence comme celle de tout autre membre ne changera point l'ordre du travail. Il ne pourra néanmoins être rien arrêté par la Députation ordinaire ſi elle n'eſt compoſée de cinq membre parmi leſquels il y en ait au moins un de chaque ordre.

IV. La Députation ordinaire ſera la correſpondance avec les Miniſtres de Sa Majeſté & dans l'intérieur de la Province après la ſéparation des États. Il ſera rendu compte à chaque ſéance de ce qui aura été fait à la précédente & de tout le travail de la députation aux États ſuivans.

V. La députation ordinaire ne pourra s'occuper que d'objets délibérés par les États, ſi ce n'eſt dans des cas imprévus qui requerroient célérité, & s'il ſurvenoit quelqu'affaire tellement importante que la députation ordinaire jugeat ſes pouvoirs inſuffiſans pour en délibérer, elle pourra convoquer un Bureau renforcé, en appellant de nouveaux Députés en même nombre & dans les mêmes proportions que ceux des Ordres qui la compoſent outre le Préſident & le Conſeiller-penſionnaire. Les délibérations priſes par ce Bureau renforcé ſeront exécutéee par proviſion juſqu'aux États ſuivans, auxquels il en ſera rendu compte. Si le Préſident eſt abſent il lui ſera envoyé copie des délibérations du Bureau renforcé.

Mande & ordonne Sa Majeſté, à ſes Commiſſaires & au Préſident des États de tenir la main à l'exécution du préſent Arrêt, lequel ſera lû à l'Aſſemblée générale & inſcrit ſur les Regiſtres des États, dérogeant Sa Majeſté, à tous Réglemens ou uſages contraires. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le dix Octobre mil ſept cent quatre-vingt-huit.

Signé de Lomenie, Cte. de Brienne.

Lû & Regiſtré en l'Aſſemblée générale des États, à Valenciennes le vingt-trois Octobre mil ſept cent quatre-vingt-huit.

Signé Denoiseux.

VARIÉTÉ.

TOBA, Conte Oriental.

Tempora ſi fuerint nebula, ſolus eris.

Toba, Citoyen vertueux, fut accuſé d'un crime, & pourſuivi comme coupable. Il avoit des amis & comptoit ſur leurs ſoins; (l'innocence même a beſoin d'apui) pas un ne s'intéreſſa à ſon ſort. Cependant ſeul & ſans ſecours, il parvint à ſe juſtifier, fit punir ſes dénonciateurs, & recouvra l'eſtime générale. A peine le bruit de ſa juſtification ſe fut-il répandu, que les lâches, qui l'avoient abandonné, accoururent en foule pour le féliciter. — Comment

voulez-vous, Meſſieurs, leur dit *Toba*, que je croye à la joye que vous me témoignez dans le moment où je triomphe, puiſque rien ne m'a fait connoître que vous fuſſiez ſenſibles à ma diſgrace? Il me faut des amis qui partagent mes peines avec autant d'empreſſement que mes plaiſirs.

MÉDECINE.

Suite de l'article de Médecine du numéro 27.

Une fois l'inflexibilité des extrémités établie, il n'y a plus d'incertitude : Ce ſigne eſt de la plus grande évidence & nous autoriſe à prononcer judicieuſement ſur la perte de la vie : cependant, comme il eſt poſſible qu'une perſonne aſphixique réuniſſe toutes les marques équivoques qui conſtatent illuſoirement ſon décès, tandis que la circulation peut ſe rétablir par l'adminiſtration d'un ſecours raiſonné, il ſeroit imprudent de l'abandonner, dans l'attente de l'apparition de la roideur des extrêmités; au contraire, c'eſt une raiſon de plus, qui doit nous engager à lui donner tous les ſoins poſſibles, juſqu'à la formation de ce ſigne déciſif.

Les moyens ſalutaires qu'on doit employer dans cette fâcheuſe ſituation ſont primitifs & ſécondaires, Les primitifs, ſont l'uſage de l'alkali volatil fluor, l'eau de luce, le ſel volatil ammoniacal expoſés ſous le nez ou introduits dans les foſſes nazales avec des petites mèches de linge ou du papier roulé : l'irritation des nerfs olfactifs, avec les puiſſants ſternutatoires, ou les barbes d'une plume : les frictions ſèches & générales, l'inſuflation de l'air dans la trachée artère, une canulle adaptée au fond de la bouche, l'intromiſſion de la fumée de tabac par l'anus avec la ſéringue fumigatoire, ou le ſouflet conſtruit à cet effet : les lavemens acres & très-purgatifs : la ſaigné de jugulaire, ſi néceſſaire pour réſoudre les embarras du cerceau. La ſituation eſſentielle, la tête élevée, un peu fléchie ſur la poitrine, le corps horiſontalement placé & tenu chaudement avec des linges, des briques chauffées, des vaſes remplis d'eau tiède; enfin le courant & le renouvellement de l'air.

Les ſecondaires ſont les portions cordiales, les vins gé-

néreux, les émétiques en lavage, les purgatifs, qui cependant ne doivent ſe donner que lorſque la déglutition peut ſe faire, ſans quoi ils pourroient ſuffoquer, en pénétrant par le moyen de la convexité de la baſe de la langue & de la paralyſie des muſcles du pharinx, dans la trachée artère en paſſant par l'ouverture de la glotte. Ces moyens curatifs, recommandables dans toute eſpèce d'aſphixie, exigent quelques connoiſſances médicales, ſur-tout les ſecondaires. Les épreuves chirurgiques par l'uſtion, les piquures, les inciſions ſont, non ſeulement inutiles, mais encore dangereuſes.

Une fois les ſecours primitifs adminiſtrés avec perſévérance & ſans avantage, ſuivis de la roideur des articulations, on peut prononcer ſans aucune crainte ſur l'inexiſtence de la perſonne. Autant il eut été irraiſonnable d'établir ſon prognoſtic avant cette époque; autant il ſeroit inconſéquent d'attendre le développement de la pourriture pour s'y déterminer. Le ſeul cas qui puiſſe preſcrire une prompte inhumation & juſtifier une démarche, qui dans toute autre circonſtance ſeroit blamable, eſt celui d'une épidémie maligne, où la putréfaction rapide, accélère l'alkaliſation des fluides, la diſſolution des ſolides & tend à propager la contagion préexiſtante.

J'ai l'honneur d'être, &c. *G... D... Méd.*

POESIE.

LA PROMESSE IMPRÊVUE.

PUIS-JE eſpérer qu'après deux ans,
Enfin je toucherai ma ſomme ?
= Attendez encor quelque tems :
Je vous payerai, foi d'honnête-homme.
= Oh! parbleu, c'eſt trop m'éprouver :
Dès demain, je vous le déclare . . .
= Mais je n'ai point d'argent. - Tarare!
Je vous en ferai bien trouver.
= Qui! vous! = oui, moi. = deſtin propice!
Mon ami, mon cher créancier,
Rendez-moi vîte ce ſervice,
Vous ſerez payé le premier.

Par Mr. PONS de Verdun.

HISTOIRE.

Suite du Numèro précédent.

Chez les *Romains* la qualité de Chevalier étoit attachée aux biens : l'état étoit composé de trois ordres, celui des Sénateurs, celui des Chevaliers, & celui des Plébeïens, que nous appellons roturiers. On faisoit tous les cinq ans le dénombrement & le recensement de toutes les fortunes des particuliers ; & si les biens d'un Chevalier étoient tellement diminués qu'il n'eut plus le taux fixé par les loix pour pouvoir être inscrit dans l'ordre des Chevaliers, il perdoit la Chevalerie, & devenoit roturier.

Mais chez les peuples, descendus de la *Germanie*, la chevalerie est personnelle & a été instituée à *l'instar* des fiefs. Les Souverains, après avoir distribué des terres, ne se trouvant plus assez riches pour payer les services que la noblesse leur avoit rendus, inventèrent cette distinction parmi les nobles.

La fidélité à son Prince est de l'essence de la Chevalerie, comme elle est de l'essence des Fiefs, & c'est une félonie & une espèce de rébellion que d'accepter la Chevalerie d'un Prince étranger, sans le consentement de son Souverain.

C'est *secouer le vassèlage*, c'est manquer à la fidélité qu'on doit à son Prince pour en reconnoître un autre; & ce crime étoit autrefois puni très-sévérement.

Le Comte de Flandres & le Comte de Névers son fils furent condamnés en l'amende, par arrêts rendus à la Toussaint 1279 & à la Pentecoste 1280, pour avoir conféré la Chevalerie, sans le consente-

ment du Roi, aux deux fils d'un Philippe à qui on avoit donné le surnom de *de Bourbon*, parce qu'il étoit né dans le Bourbonnois & les deux nouveaux Chevaliers furent condamnés en chacun mille livres d'amende par arrêt rendu à la St. Martin 1281. (1)

Guillaume de Haynaut, Comte d'Austrevant, fils du Comte Aubert, fut cité en 1390, pour avoir accepté du Roi Richard l'Ordre la Jarretière en Angleterre sans le consentement de Charles VI, Roi de France, de qui relevoit alors le Comté d'Austrevant, & il eut perdu son Comté, s'il ne fut venu s'excuser auprès du Roi, & s'il n'eut obtenu son pardon, par la médiation du Duc de Bourgogne. (2)

François I.er Duc de Bretagne, fit mourir son frère *Gilles* de Bretagne, Baron de Château-Briant en 1450, parce qu'il avoit accepté l'Ordre de St. Georges en Angleterre, sans son consentement & au mépris du Roi *Charles VIII*, son Souverain Seigneur.

Ainsi les François qui vont, sans le consentement du Roi, chercher ou acheter la Chevalerie dans les Pays étrangers, se rendent coupables de félonie, ils ne peuvent se qualifier de Chevaliers dans le Royaume & cette Chevalerie ne peut point leur profiter tant qu'ils restent sujets François.

Les Souverains sont ordinairement les chefs des Ordres de Chevalerie établis dans leurs Etats, & eux seuls ont le pouvoir de les conférer.

Il faut cependant en excepter l'Ordre de Chevalerie *du Saint Sepulcre*: c'est le Gardien des

---

(1) Du Tillet, page 433.

(2) Froissart, Livre 4 Chapitre 2.

Cordeliers de Jérusalem qui le donne, en vertu des pouvoirs des Papes, quoiqu'il ne soit pas lui-même Chevalier, & il en décore ordinairement les Pélerins & Voyageurs de la Terre Sainte.

Le suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Echevin à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

LETTRES DE SAINVAL ET DE CÉPHISE, in-12.

A Paris chez les Marchands de nouveautés, *& à Valenciennes chez* Giard & D'hennin, *Libraires sur la place, prix 24 sous broché.*

ENCORE un Roman, & un Roman en lettres! l'intrigue de celui-ci n'a rien de bien saillant; c'est un événément très-ordinaire; une déclaration d'amour d'un homme marié à une personne libre, qui l'a rejette en offrant son amitié pour dédommagement; l'amant obtient cependant des mains de l'amitié, ce qui n'est dû qu'à l'amour: une mère qui n'aime point sa fille; une fille qui quitte sa mère, parce qu'elle ne veut plus souffrir ses tracasseries; voilà en deux mots le développement de cette intrigue, & le canevas sur lequel il est tracé.

Au reste, l'Auteur, qui veut faire croire, dans un avertissement qui est à la tête de cet ouvrage, que ces lettres sont véritables, & que les auteurs existent encore, a très-bien saisi la différence des styles. Voici quelques échantillons de celui de Céphise.

« L'amour est triste, puisqu'il ferme notre cœur à tous „ les plaisirs qu'il ne donne pas. Je suis fâchée qu'une sim„ple plaisanterie ait donné lieu à tout ce noir que j'ai ap„perçu sur votre visage, en vous quittant. Si on pourvoit „ causer paisiblement avec vous, & que Monsieur voulut „ bien prendre la peine d'écouter jusqu'au bout, sans „ se fâcher, car c'est toujours un très-mauvais parti à „ prendre, on lui diroit que si on n'a point d'amour, on „ a pour lui un sentiment bien vrai, bien tendre :....

» mais lorſqu'on n'a pas mis ſoigneuſement le mot *amour*,
» il entre en fureur, fronce le ſourcil, fait la moue. »

Et dans une autre Lettre.

« Que les procédés de votre femme me touchent ! je
» ſerois bien coupable, ſi une manière de penſer auſſi déli-
» cate ne m'inſpiroit pas toute la généroſité qu'elle mé-
» rite. Ne cherchez pas le bonheur loin de vous ! elle a
» de quoi vous fixer ; elle mérite tout votre attache-
» ment ; je lui promets bien ſincérement le mien ; ſa con-
» duite me pénêtre d'admiration .... Pauvre & aimable
» femme ! vous vouliez me haïr ? .... pourquoi ai-je à juſ-
» tifier ce vouloir ?

A combien d'époux cela ne convient-il pas ? on ne voit que trop de maris qui cherchent le ſimulacre du bonheur, hors de chez-eux, tandis qu'il repoſe dans leurs foyers.

Encore un morceau d'une lettre de Céphiſe.

» J'aime à vous charger de mes commiſſions ; vous vous
» en acquittez avec autant de zèle & d'empreſſement !
» dites donc de ma part à celui qui a écrit l'aimable lettre
» que j'ai ſous les yeux, que j'aime le cœur qui l'a dictée,
» & que le mien partage ſa tendreſſe & ſes ſentimens ;
» mais plus de chicane ſur ce mot *amour*. Laiſſez-moi vous
» aimer à ma manière, vous verrez qu'elle vaut au moins
» la votre.

» Duſſai-je paſſer pour une fille qui ne fait aucun cas de
» ſa parole ; vous n'aurez point de ſoufflets. Non, en vé-
» rité, vous n'en aurez pas .... mais !... ah ! il ne faut pas
» tout dire. La malicieuſe veut vous laiſſer quelque choſe
» à deviner. Le plaiſir de chercher n'eſt-il donc rien ? ...
» vous deſireriez d'être aimé comme le Chevalier, & moi
» je vous dis que le Chevalier voudroit l'avoir été com-
» me vous ».

Nous finirons cet extrait par un fragment d'une lettre de Sainval ; il écrit au moment où il apprend le départ de Céphiſe.

« C'en eſt donc fait, nous ne nous verrons plus ! je
» n'aurai plus jamais de vos nouvelles ! .... jamais ! .... ce
» mot m'accable .... qui auroit pu penſer qu'une union ſi
» tendre finiroit ainſi ? ..... Parens barbarre ! .... mère
» dénaturée ! ... c'eſt donc toi qui force ta fille à t'aban-

» donner!.... Une fille quitter une mère!.... tu l'a vu
» partir d'un œil sec!... tes entrailles ne se sont point
» émues!.... ah! sans doute, tu n'en a point d'entrailles.

» Voilà, mon amie, le sentiment douloureux qui m'af-
» fecte en apprenant ton départ; je vous écris sans savoir
» où vous adresser ma lettre, sans doute c'étoit la veille
» de ton départ que tu es venu chez-moi, je n'y étois
» pas, tu est sortie mécontente; ton laquais seul a fait la
» faute; il n'a rien dit: tu as pu croire que ton ami avoit
» évité ta présence?.... peut-être avois-tu besoin de
» mon secours; cette idée m'afflige.

» Cependant je suis tranquille sur la situation de ton
» ame. si tu m'avois aimé bien sincèrement, tu aurois de-
» mandé des nouvelles de mes enfans, dont un au moins
» doit t'être cher; je le tiens en ce moment dans mes
» bras; je le couvre de larmes & de baisers; il me sourit
» innocemment en m'accablant de ses naïves caresses: tu
» n'en as pas parlé? cet oubli me fait croire que tu ou-
» blieras bien-tôt son père; puisse-je t'oublier aussi.... mais
» tu sais trop combien ton image est gravée profonde-
» ment dans mon cœur!

On nous reprochera peut-être que nous nous appésantissons trop sur un roman; mais il en est si peu de bons, & celui-ci mérite au moins d'être distingué; il est étonnant que l'Auteur ait su nous intéresser par une intrigue aussi simple; le style est attachant & très-varié; si ces lettres sont véritables, Céphise écrivoit mieux que Sainval; si elles sont fausses, elles feroient soupçonner que l'Auteur est une femme sensible, qui a su mieux rencontrer le style de son sexe que celui du notre; nous croyons que les amateurs de romans ne seront pas fachés d'avoir lu celui-ci, quoique toutes les lettres n'intéressent pas également.

Cet article est de Mr. HÉCART.

VARIÉTÉS.

QUI est-ce qui n'a point rencontré, dans la société, de ces gens pétulens, dont l'esprit & le corps sont dans une perpétuelle agitation? ils parlent sans savoir ce qu'ils disent? à la façon dont ils crient, l'on diroit qu'ils ont peur

qu'on ne faſſe pas aſſez d'attention aux ſotiſes qu'ils débitent pendant le cours de la journée. Ils danſent, ils chantent, ils ſifflent & parlent dans le même inſtant. Ils reſſemblent à des perſonnes piquées de la *Tarentule*. Ils ſont cependant bien moins incommodes encore que ces médiſans, qui n'ouvrent la bouche que pour déchirer tous ceux dont le nom ſe préſente malheureuſement à leur imagination : il n'eſt pas beſoin pour exercer leur langue empoiſonnée, qu'ils connoiſſent perſonnellement ceux dont ils parlent; il leur ſuffit de ſavoir qu'ils exiſtent, pour leur donner tous les défauts que la malignité peut ſuppoſer. D'ailleurs ils veulent qu'on diſe qu'ils ont de l'eſprit; &, s'ils ne médiſoient point, on les verroit bien-tôt contraints à garder le ſilence. Il ſeroit cependant heureux pour eux qu'on pût les perſuader d'une vérité dont tous les gens de génie ſont convaincus : c'eſt qu'avec très peu d'eſprit l'on peut plaire en médiſant, & qu'il en faut beaucoup pour amuſer en louant.

PENSÉES DIVERSES
Sur la bonne Société.

¶. Il faut diſtinguer la bonne Compagnie de la bonne Société. On peut avoir fréquenté, pendant trente ans, la bonne compagnie, & n'avoir pas d'idée des plaiſirs de la ſociété. Un homme ſort tous les jours de chez-lui, pour aller paſſer une partie de la journée dans une aſſemblée, compoſée de trente femmes & de cinquante hommes. Il les voit, il en eſt vu. Il joue, pendant trois ou quatre heures, avec quelques-uns d'eux. La partie finie, il retourne chez-lui, ou bien il ſoupe avec trente perſonnes. Cet homme voit la bonne compagnie; mais il ne connoît pas la bonne ſociété. Celui au contraire qui vit habituellement avec trois ou quatre hommes aimables, & quelques femmes ſpirituelles, qui fuit la cohue, qui ſe contente du commerce de peu de perſonnes, celui-là peut apprécier les charmes de la ſociété.

¶. Un des principaux avantages de la bonne ſociété c'eſt qu'elle empêche l'eſprit de s'accoutumer aux ſottiſes im-

pertinentes qui font le ſujet des entretiens ordinaires. Que de puérilités, que de fadeurs ne débite-t-on pas tous les jours dans les cercles ? que de réflexions ridicules ſur le Gouvernement & ſur les intérêts des Princes ! combien de ſentimens romaneſques ! c'eſt encore bien pis quand une vieille coquête, aigrie par l'approche de la vieilleſſe, déchire en un quart-d'heure la réputation de trente honnêtes gens, ou qu'une femmelette & un petit Maître font le récit de leurs migraines & de leurs vapeurs.

ANECDOTE.

PARIS, dit *Scarron*, dans ſon Roman comique, a un rieur d'Office, dans chacun de ſes quartiers. Dans les Troupes, chaque Compagnie a ordinairement le ſien ; c'eſt une eſpèce de bel eſprit qui fait des chanſons d'armées & qui divertit ſes camarades. Les Suiſſes ont auſſi de ces plaiſans qu'ils nomment *Luſtig* ; mais comme *ce genre d'eſprit* eſt vraiſemblablement plus rare parmi eux, ils n'ont qu'un *Luſtig* par Régiment. Son emploi n'eſt pas difficile, car il n'a qu'à ouvrir la bouche pour qu'on croye qu'il a dit quelque plaiſanterie. Un jour que tout le Régiment des gardes Suiſſes alloit de Paris à Verſailles, pour une revue. Le *Luſtig* qui étoit dans les premiers rangs, dit quelque choſe ; & ſes voiſins ayant ri, le rire courut de rang en rang juſqu'aux derniers du Régiment. Quelqu'un demanda à un de ceux qui étoient à la queue, ce qu'ils avoient tous à rire ? c'eſt, répondit ingénuement le Suiſſe, *que le Luſtig ly être là haut, & qu'il ly haver dit quet choſe d'y drôle.*

POESIE.

LES SEPT BÉATITUDES.

HEUREUX qui connoît & qui brave
Les préjugés & les erreurs,
De ſon ſiècle n'eſt point eſclave,
Et, ſans honte, oſe avoir des mœurs !

Heureux qui, dans un doux asilé ;
Bien loin des villes & des cours.
Peut, libre, indépendant, tranquile ;
Dans le repos couler ses jours !

Heureux qui s'enchaine & se lie
Par d'éternels engagemens,
S'il peut, pendant toute sa vie,
Garder & bénir ses sermens !

Heureux qui, formant la jeunesse ;
D'enfans bien à lui, bien chéris,
Peut en faire, dans sa vieillesse,
Ses premiers & ses vrais amis.

Heureux celui dont l'ame honnête
Se livre aux vertus par penchant ;
Qui, dans le cœur, non dans la tête,
En conserve le sentiment !

Heureux celui qu'on voit encore
S'éteindre ainsi que le soleil,
Dont le couchant, comme l'aurore,
Brille d'un feu pur & vermeil.

Heureux qui quitte la lumière
Sans repentir & sans regrets,
Et qui termine sa carrière,
Entouré d'heureux qu'il a faits.

Par Mr. ***.

CHARADE.

Mon premier ramène au Village,
Les ris, les plaisirs & les jeux ;
Mon second orne les cheveux,
D'un sexe charmant & volage,
Et mon tout est l'objet des vœux,
D'un tendre amant qu'amour engage.

Par Mr. le Chev.er de LIMOGES.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

La parole des *Chevaliers François* étoit regardée comme sacrée, & dans les affaires les plus importantes, ils ne juroient pas autrement que *foi de Chevalier.*

Nous en trouvons quantité d'exemples dans *Du Tillet* *, qui les a recueillis d'après les anciennes Chartes, reposant aux archives de la Couronne.

C'étoit dans ces termes qu'étoit conçue l'obligation que le Roi *Philippe le Bel* exigea d'*Hue de St. Pol*, en lui vendant la terre d'*Avesnes* en Hainaut, en 1289 : c'est ainsi que *Jean* Duc de Bretagne jura, en 1380, au Roi *Charles VI*, qu'il observeroit le traité de paix : & un Arrêt du Parlement du 18 Mai 1431, ordonna que Messire *Perceval-Chabot*, détenu prisonnier pour désobéissance à un autre Arrêt, seroit élargi, en faisant serment, *en foi de Chevalier*, d'obéir audit Arrêt.

Jean de Gresly, Captal de Buch, prisonnier de guerre, ayant été relâché sur sa parole par *Charles V*, Roi de France, lui promit que s'il s'écartoit de son engagement « il consentoit d'être „ tenu pour faux, mauvais, & desloyal Chevalier, „ parjure, & foi-mentie, & qu'en signe de ce, ses „ armes fussent tournées & mises dessus dessous.

Les Chevaliers parjures étoient dégradés honteusement de la Chevalerie & de la Noblesse ; on renversoit leur écu, leur casque, & leur cimier, qu'on

* Page 432 de l'Edition de Paris 1607.

brisoit ensuite : on déchiroit leur cotte-d'armes & leur volet en lambeaux : on rompoit leur épée & leur lance, la pointe en bas ; on leur arrachoit avec violence leurs baudriers & leurs éperons.

S'ils étoient assez téméraires pour se présenter dans les Tournois, on coupoit les sangles de la selle de leur cheval, *on les faisoit chevaucher la barrière du camp & crier mercy à haute voix aux Dames & aux Damoiselles*, on coupoit la queue de leur cheval qu'on jettoit sur un fumier & on les chassoit à coups de plat d'épée.*

Il falloit qu'un Chevalier fut sans reproche, pour être admis dans ces fêtes solemnelles, qui n'étoient dans leur origine, qu'un divertissement propre à exercer l'adresse & la valeur ; mais qui devinrent, après plusieurs siècles, des combats meurtriers & coutèrent la vie à plusieurs Souverains.

Le premier Tournois, dont l'histoire fasse mention, fut dressé par *Charles* & *Louis*, fils de *Louis le débonnaire*, en 870, ce n'étoit alors qu'un exercice guerrier ; mais dans le onzième siècle on commença à y combattre *à outrance, à fer émoulu, à épée tranchante & poignante, avec des francs d'acier bien aiguisés.*

Ce fut envain que les Papes lancèrent des anathêmes & que le Concile de Latran excommunia ceux que se portoient à ces excès ; cette fureur s'étoit accrue à un tel point en 1209, que Philippe Auguste se vit obligé de prendre le serment de Louis & de Philippe de France ses fils, qu'il n'iroient à aucuns Tournois, pour en acquérir le

* Théatre d'honneur de la Colombiere.

prix, sans son congé « mais quand s'en feroit quel-
» ques uns près d'eux, ils pourroient aller voir
» *sans y porter armes comme Chevaliers, ains seu-*
» *lement un halecret & armet.* *

Qu'on juge de la cruauté de ces combats par le trait suivant.

Geoffroy Plantagenest, qui devint Roi de Jérusalem, par son mariage avec la fille de Bauduin II, Comte de Valenciennes, fit faire au commencement du onzieme siecle, un Tournois sur la greve du Mont St. Michel en Normandie, entre les Anglois & les Normands : les Comtes de Flandre, de Blois, & de Mortagne, se rangèrent du côté des Normands ; mais Geoffroy, voyant que le nombre des Anglois étoit moindre, s'engagea dans leur parti avec toute sa suite. Au premier choc, les lances volent en éclats ; on se bat a l'épée ; chaque coup devient un meurtre & le champ de bataille un cimetière.

Les Normands vaincus amènent au combat un géant d'une taille prodigieuse, dans lequel la nature semble avoir ramassé la force de plusieurs hommes : Geoffroy reprend sa lance & court sur lui ; mais, du premier coup, le géant fausse sa cuirasse & son écu, & le frappe si rudement, que son sang en ruisséle ; Geoffroy, animé par sa blessure, renverse le géant d'une seule atteinte, saute à bas de son cheval, lui arrache son casque & lui tranche la tête, dans le moment où il étoit encore étourdi de sa chûte.

Le dernier Tournois fut celui du 30 Juin 1559, où Henri II, fut blessé à mort, du tronçon de la

* Du Tillet page 313.

lance du Comte de Montgommeri, qui s'étoit brisée en éclats dans la rencontre.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat-Échevin à Valenciennes.*

MORALE.

LE VÉRITABLE SYSTÊME DE LA NATURE,

Ouvrage où l'on expose les Loix du Monde Physique & celles du Monde Moral, d'une manière conforme à la raison & à la révélation, par M. AIMÉ HENRY PAULIAN, *prêtre, de différentes Académies. Avec cette Épigraphe :* Aurum de stercore Ennii. *Cic: à Paris chez* Royez, *& à Valenciennes chez* Giard.

LA vraie Philosophie, celle qui indique à l'homme la cause des effets les plus surprenants, qui lui inspire le courage nécéssaire pour supporter les peines de la vie, peut être comparée à un faisceau de lumière qui l'éclaire dans ses connoissances & dans ses démarches : *le Philosophisme* au contraire, fantôme de raison d'autant plus dangereux qu'il est produit par l'hypocrisie, conduit l'homme à travers les ténèbres de précipice en précipice.

C'est à ce monstre moral que Mr. PAULIAN déclare la guerre, & c'est l'Auteur du *Systême de la Nature* qu'il attaque avec ses propres armes. Il démontre que l'être suprême, la réligion, les bonnes mœurs, l'autorité des souverains; rien n'est respecté dans cet ouvrage, qui tend à renverser l'ordre moral & politique. Il fait voir qu'on n'a substitué que des chimères absurdes, aux opinions respectables contre lesquelles on s'est élevé.

Comment en effet adopter l'idée que *la matière est le principe de tout*, & qu'avec elle tout s'anéantit ? d'après ce principe, l'homme qui a combattu toute sa vie les passions dont il étoit obsédé, qui a courageusement bravé la misère & l'humiliation, pour demeurer fidèle à ses devoirs, auroit agi plus sagement, en s'emparant de la fortune des autres, pour vivre dans l'aisance. Dès qu'il auroit été assez adroit pour tromper la vigilence des loix, il n'auroit plus

rien risqué, puisque ce Systême l'affranchissoit de la crainte de Dieu & du supplice des remords. S'il n'est point de vie future dans laquelle l'être suprême (détruit lui-même par ce principe) récompense ou punisse le bien ou le mal, l'homme ne diffère de la brute, que par la faculté de faire & de comprendre ce que les animaux ne font ni ne comprennent : & dès lors, la vertu, l'honneur, la probité, la réligion, la soumission aux ordres du Prince, ne sont que des conventions puériles, nuisibles même au bonheur des *Philosophistes*.

MM. *Bergier*, *Holland*, & tous ceux qui ont écrit sur ce Systême, ont fourni à Mr. Paulian des armes victorieuses. Non seulement il l'a réfuté, avec autant d'énergie que de discerment & de justesse, mais il lui a opposé LE VRAI SYSTÊME DE LA NATURE, démontré par toutes sortes de preuves, & surtout par des preuves physiques aussi claires qu'on devoit les attendre d'un de *nos meilleurs Physiciens*.

VARIÉTÉS.

SÉLIM, ÉGLOGUE ORIENTALE.

Un jour, à l'heure où le matin radieux reprénoit sa parure Orientale, où les vents folatres jouoient le long des vallées, *Sélim* s'assit près des eaux vagabondes du *Tigre*, & chanta pour les jeunes personnes, l'utile leçon que je vais redire.

Belles de ces contrées, c'est à vous que s'adresse la morale de mes chants. L'enceinte de ce monde habité, ne renferme point, je le sais, de mortelles aussi parfaites que vous. Le soleil dont vous recevez les premiers rayons, met dans vos yeux, que l'amour anime, la lumière la plus pure & la plus tendre. -- Gardez-vous cependant de croire que ces avantages soient les seuls que le Ciel puisse accorder aux femmes. Qui place uniquement sa confiance dans le foible éclat de la beauté, ne tire son orgueil que du mérite dont se glorifient les perles de Bassara. Leur superficie est brillante, mais, la lumière ne les pénétrant point, leur intérieur est obscur. Telle est une jeune fille, tels

font fes charmes, quand les vertus n'ajoutent point à leur éclat. Sexe enclin à te flater toi-même, vainement tu te figures que l'amour aveuglera le berger qu'il enflamme ; tu esperes vainement captiver l'amour, à l'aide de tes défauts, comme les taches de l'hermine contribuent à l'embellir. Une belle qui prétend conquérir & garder un cœur, doit-être parée des vertus qui font le bonheur d'un époux.

Heureux le tems où, dans les plaines silencieuses, les bergers étoient occupés à rechercher la sagesse. La vérité s'unissoit à elle, du sein des bocages, & les vertus naissoient de cette union céleste!

O toi dont les pensées ont la limpidité des ruisseaux les plus purs, aimable modestie! viens établir ta cour au milieu de nos riants paysages, & les filles des bergers te reconnoîtront pour leur reine. Amenes avec toi la pudeur, dont les charmes sont dérobés par un voile. Tu n'admettras point dans [illegible] cortège les desirs sans retenue, mais qu'on y voye la [illegible]délité fixée sur un seul objet, la douceur timide aux regards baissés & l'obligeante pitié. Jeunes filles, auprès de ceux que vos cœurs choisissent, c'est aux vertus à vous amener l'amour.

Ainsi chanta *Sélim*, & les antiques légendes rapportent que les jeunes filles de *Bagdad* vérifièrent ses chants. Les vertus revinrent habiter les prairies, & y fixèrent enfin le bonheur.

ANECDOTE.

APRÈS avoir servi long-tems & avec honneur, sous Guillaume III, Mr. de W.... passa en Flandres, à la suite du Duc de *Malborough* qui ouvroit alors la campagne ; &, durant le cours de cette guerre, il fut nommé Général & choisi pour commander un Régiment. Quoique son revenu fut alors considérable, il ne s'écarta point du plan d'économie qu'il avoit suivi depuis son entrée au service ; économie poussée si loin, que le respect seul qu'on portoit à son mérite & à sa valeur, empêchoit de la qualifier d'un autre nom. Sur la fin de la guerre, le Général de W.... & son régiment allerent passer leur quartier d'hiver à *Gand.* Quel-

le fut la surprise des Officiers de cette garnison de recevoir, un jour, une carte de la part du Général, qui les invitoit à diner ! ils s'y rendirent, & furent reçus avec cette cordialité franche & généreuse, qui plait davantage que les démonstrations d'une politesse étudiée -- sur la fin du repas qui fut très-gai, Mr. de W.... s'adressant à ses convives « je dois, dit-il, Messieurs, par égard pour moi-
» même, saisir cette occasion de vous expliquer les mo-
» tifs d'une conduite, qui vous a surement parue jusqu'ici,
» fort extraordinaire. Vous saurez donc qu'avant qu'il me
» fut venu dans l'idée d'entrer au service, j'étois marchand
» d'étoffes à Londres; qu'ayant éprouvé des malheurs,
» je fus obligé de suspendre mes payemens; & que,
» malgré les sollicitations de mes créanciers, qui m'enga-
» geoient à reprendre mon commerce, je ne pus me ré-
» soudre à courir les risques de tomber une seconde fois
» dans l'état où je me voyois. Je suivis donc la profession
» des armes; mais, plus ma bonne foi m'avoit concilié
» l'estime de mes créanciers, plus je me croyois obligé de
» ne jouir d'aucune satisfaction, tant que mes dettes ne
» seroient pas payées. Mon bonheur a voulu que j'en
» vinsse à bout. Le dernier paquebot m'a apporté les ac-
» quits du principal & des intérêts de tout ce que je de-
» vois à Londres. Avant cette époque je ne possedois rien
» que je pusse regarder comme à moi. Vous m'avez vu,
» jusqu'ici, n'agir qu'en fidele administrateur du bien
» des autres; je vous engage aujourd'hui à partager avec
» moi un revenu qui surpasse de beaucoup mes besoins. »

POESIE.

JUGEMENT DE VÉNUS.

L'Autre soir, chez la jeune *Hortence*,
Après souper, le Dieu *d'Amour*
Prit querelle avec la *Décence*,
Et la vouloit exiler de sa cour.
Grand bruit alors : car la Déesse
Se trouve encor quelques amis.
De tous côtés on s'agite, on s'empresse;
On se demande, on donne des avis;

Et *Vénus*, à qui l'on s'adreſſe,
En ces mots chapitre ſon fils.
» Votre ingratitude eſt extrême !
» Suivant un coupable courroux,
» Vous oſez frapper d'Anathême
» Celle qui fit le plus pour vous !
» Vous avez banni *l'Innocence*,
» Autrefois ma Dame d'honneur,
» Et, grace à l'aimable Décence,
» Aux regards du monde cenſeur,
» Nous avons caché ſon abſence,
» Mais que vont devenir les graces, l'enjouement,
» La candeur & le ſentiment ?
» Voulez-vous, dans votre délire,
» Faire un deſert de mon empire ?
-- Ah daignez pardonner, reprend l'amour confus,
Mais elle affecte un air un ton de biſayeule ;
Et je croyois vraiment, qu'à la cour de Vénus,
On ne ſouffroit point de bégueule.
-- Ce ſeroit, dit *Vénus*, trop reſtreindre mes droits.
A l'univers entier je dois donner des loix,
Et mon nom de famille eſt la pure nature ;
Mais il faut empêcher que le monde en murmure.
Et pour votre propre intérêt,
Conformez-vous à mon arrêt.
» Dans tous les lieux où la tendreſſe
» S'unit à la délicateſſe,
» Je veux que la Décence irrite les deſirs,
» Qu'elle préſide à chaque fête.
- Vous voulez... - paix, mon fils ! pour vos menus plaiſirs,
Je la bannis du tête-à-tête.

Par M. le Marquis DE LA SALLE, *Auteur de l'Officieux, & de l'Oncle & les Tantes.*

CHARADE.

A certains jeux vous voyez mon premier,
Mon ſecond dans un monaſtère :
Qui veut tromper dans une affaire,
Se ſert toujours de mon entier.

Le mot de la Charade du dernier numéro eſt *Maî-treſſe.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Les Chevaliers François prenoient les Dames pour juges de leurs exploits, & c'étoit ordinairement de leurs mains que les vainqueurs recevoient le prix dans les Tournois.

On reconnoit là les mœurs des *Germains* : * Tacite rapporte « que leurs femmes étoient tou-
» jours à portée du champ de bataille, qu'elles les
» excitoient au combat par leurs cris, que c'étoit
» elles qu'ils vouloient avoir pour les témoins &
» les panégiristes de leurs actions & que souvent
» elles ont empêché la déroute de leurs armées &
» rétabli le combat par leurs exhortations & leurs
» remontrances.

Lorsque les Chevaliers étoient coupables d'un crime énorme, l'usage étoit autrefois de les dégrader avant de les remettre entre les mains de la justice. Pierre de Belloy rapporte les cérémonies de cette dégradation, qui étoient terribles.

On armoit le Chevalier de pied en cap, comme s'il eut dû combattre ; le Roi, ou le Prince chef d'ordre, accompagné de douze Chevaliers vêtus de deuil lui prononçoient sa condamnation, on faisoit ensuite monter le coupable sur un échafaud, & après que le héraut l'avoit publié traître, vilain, & déloyal, on le jettoit, attaché à une corde sur le carreau : en cet équipage il étoit conduit à l'Eglise où l'on chantoit le Pseaume 108. *Deus laudem meam*

* De Moribus Germanorum. N°. 7 & 8

&c. qui eſt plein de malédiction, après quoi on conduiſoit le coupable dans les priſons, pour être puni par la juſtice ordinaire, *ſelon les Loix Militaires.*

Sous le règne de François I.er, en 1523. *Franget*, Gouverneur de Fontarabie, ayant rendu lâchement cette place, aux troupes de l'empereur, fut déſarmé de toutes pièces ſur un échafaud, ſon écu portant ſes armes caſſé par le Roi-d'armes; le coupable baptiſé du nom de traître & de perfide, jetté du haut de l'échafaud la vie ſauve, à cauſe de ſa vieilleſſe; mais dégradé de nobleſſe, déclaré roturier, lui & tous ſes deſcendans taillables & incapables de porter les armes *

Jean de *Poitiers de St. Vallier*, Chevalier de l'ordre du Roi, complice du Connetable de Bourbon, fut dégradé de la Chevalerie, avant d'être jugé par le parlement.

A cet effet Charles de Luxemboug, Comte de Ligny, auſſi Chevalier de l'ordre du Roi « ayant » déclaré à la Cour qu'il avoit charge de par le » Roi de procéder à l'*Exauctoration* & oter l'ordre » audit de Poitiers » la Cour nomma un Préſident, cinq Conſeillers, & un Greffier pour procéder avec lui à cet acte; & s'étant rendus en la tour quarrée des priſons de la conciergerie du Palais, Charles de Luxembourg commença par lui déclarer « qu'il » étoit venu par ordonnance du Roi lui annoncer » la ſentence *d'Exauctoration* de l'ordre, donnée » contre lui. »

St. Vallier proteſta contre cette ſentence, ſoutenant que *le Roi ne lui pouvoit ôter ledit ordre, que tous ſes confrères ne fuſſent préſens & aſſemblés*;

* Favyn Hiſtoire de Navarre. Livre 12

mais, malgré sa protestation, il fut contraint de souffrir qu'on lui mit au col son collier de l'ordre. Qu'on lui lut ensuite la sentence & qu'après cette lecture on lui ôtat le collier qui fut remis à Charles de Luxembourg, qui l'emporta ; & ce ne fut qu'après cette dégradation que le Parlement le condamna à mort

Dupas fut trainé dans Utrecht une pêle à la main en 1673 & son épée fut rompue. Son crime étoit d'avoir rendu *Naerden* au Prince d'Orange, avant d'avoir soutenu trois assauts ; on prétend qu'il étoit un très-brave homme & qu'il fut jugé trop sévérement. *

Une condamnation à peu-près semblable avoit été portée en 1636, contre Deschapelles, Capitaine au Régiment de Picardie, qui avoit rendu lâchement au Duc de Lorraine *Circle* près de Thionville ; mais il y a cela de particulier, que Louis XIII avoit mandé au Conseil de Guerre, chargé d'instruire son procès, de lui faire couper le col sur le pont de Mézière, & que malgré cet ordre le Conseil de guerre jugea, que pour une lâcheté, causée par la crainte & l'appréhension, on ne condamnoit pas un homme à mort, mais qu'on le dégradoit & qu'on lui faisoit toutes les ignominies possibles. **

Nous finirons par rapporter cette observation de Voltaire, que l'*ignominie est inutile pour les Officiers François, qui sont assez sensibles à la gloire, pour qu'on ne les gouverne pas par la crainte de la honte.*

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

---

* Siècle de Louis 14, Chapitre II.e

** Mémoires de Puységur.

BELLES LETTRES.

LA VIE DU ROI JEAN,

Par SHAKESPEAR, *traduite par Mr.* LE TOURNEUR, *à Paris chez* Royez *Libriare*, *Quai des Augustins*, *& à Valenciennes*, *chez* Giard *&* d'Hennin.

CETTE Traduction, Ouvrage posthume de Mr. *le Tourneur*, enlevé par une mort prématurée, à l'estime de l'univers & à la tendresse de ses amis, ne fait qu'ajouter à la gloire littéraire de cet Auteur, aussi pur dans ses écrits que dans ses mœurs. Nous ne répéterons point ce qu'a dit, à son sujet, dans le Journal de Paris, M. *le Mercier*, écrivain recommandable par ses Ouvrages, vraiment fait pour apprécier le mérite & les vertus d'un homme qu'il avoit cru digne de son amitié, & de la perte duquel le tems même ne pourra le consoler.

Ce Roi *Jean* dont il sagit, est connu dans l'histoire sous le nom de *Jean-sans-Terre*. C'est lui qui s'empara des Etats & de la Couronne de *Richard Ier*, surnommé *Richard cœur de lion*, Roi d'Angleterre, pendant le voyage qu'il fit à la Terre Sainte, dans l'intention de la conquérir avec *Philippe Auguste*, auquel il s'étoit associé. C'est le même qui pour conserver après la mort de *Richard*, le trône qu'il lui avoit usurpé, fit créver les yeux à *Arthur*, son neveu, héritier légitime de ce trône.

Nous croyons que nos Lecteurs nous sauront gré de leur rapporter une partie du dialogue du jeune *Arthur*, avec un certain *Hubert*. Ministre cruel des barbaries de *Jean*. Ce monstre entre avec ses bourreaux, chargés de faire rougir le fer destiné à brûler les yeux du Prince, & de se tenir prêts au moindre signal.

ARTHUR - êtes-vous malade *Hubert*? vous êtes pâle aujourd'hui, en vérité je voudrois que vous fussiez un peu malade, afin de veiller toute la nuit auprès de vous. Hélas ! je suis sûr que je vous aime plus que vous ne m'aimez. — HUBERT - ses discours s'emparent de mon cœur. (*il lui donne un papier*) Lisez jeune *Arthur*.... ARTHUR - quoi ! il faut que vous me brûliez les yeux avec un fer rouge? HUBERT -

ouï, jeune enfant, il le faut- ARTHUR - & vous le ferez? - HUBERT - & je le ferai - ARTHUR - en aurez vous le cœur? quand vous aviez seulement un léger mal de tête, je ceignois votre front du plus beau voile que j'eusse Une Princesse l'avoit tissu pour moi, & je ne vous l'ai jamais redemandé. Au milieu de la nuit votre tête reposoit sur mes mains; assidu & vigilent autour de vous, comme les minutes autour des heures, je tâchois de vous alléger le poids du tems, en vous demandant à chaque instant : *Hubert que vous manque-t-il? où est votre mal? quel service peut vous rendre mon amitié?* Le fils du plus pauvre, du dernier des hommes fût resté tranquille & dans le silence, & ne vous eût pas dit un mot de tendresse Et vous vous aviez un Prince pour vous servir dans votre infirmité! Croyez si vous le voulez que mon amour n'étoit qu'hypocrisie Si c'est la volonté du Ciel que vous me maltraitiez si cruellement, il faut bien que vous le fassiez.. Quoi! vous m'arracherez les yeux, ces yeux qui ne vous ont jamais regardé, qui ne vous regarderont jamais que pour vous sourire? - HUBERT - J'ai juré de le faire - ARTHUR - êtes-vous donc plus dur que ce fer?... HUBERT (*il frappe du pied, les bourreaux entrent*) avancez... donnez moi ce fer, & liez-le ici. ARTHUR - Ah! sauvez-moi.. *Hubert* sauvez-moi ... Hélas! qu'avez-vous besoin d'employer tant de violence & de force? Je ne bougerai pas; je resterai immobile comme la pierre, Au nom du Ciel, *Hubert*, que je ne sois pas lié! - écoutez-moi, *Hubert*, renvoyez ces hommes affreux, & je vais m'asseoir tranquille comme un agneau. Je ne ferai aucune résistance, aucun mouvement; je ne dirai pas une seule parole, je ne regarderai pas le fer avec colère. Renvoyez seulement ces hommes, & je vous pardonnerai, quelque tourment que vous me fassiez souffrir. - HUBERT - (*aux bourreaux*) allez, laissez-moi seul avec lui. - ARTHUR, (*voyant Hubert silencieux*) Hélas! j'ai offensé, & perdu mon ami. Il a un œil sévère; mais il a un cœur tendre. *Hubert*, que mon ami reparoisse, afin que son amitié sauve la vie du votre. - HUBERT - allons préparez-vous. - ARTHUR - n'y a-t-il plus d'espérance. - HUBERT - non, il faut que vous perdiez les yeux, &c.

LE JOUEUR DE GOBLETS, Conte,

Traduit de l'Anglois.

QU'IL eſt habile Mr. *Vice* ! il n'eſt point d'Eſcamoteur 'eut-il *le diable au bout des doigts*, qui puiſſe le lui diſputer. Ayant un jour deffié un joueur de goblets qui faiſoit fortune dans la Ville par ſon habileté, celui-ci épuiſa toutes les reſſources de la *Gibecière*, & fit des tours ſi ſurprenants, que les ſpectateurs crurent ſon Antagoniſte vaincu. Enfin Mr. *Vice* s'avance, prend place; &, après le préambule qui précède ordinairement le *travail*, *faites*, dit-il, *Meſſieurs, paſſer de main en main ce miroir magique, jettez les yeux deſſus, il vous charmera.* En effet chacun s'empreſſe de s'y voir, & il n'eſt perſonne qui ne s'admire.

Il poſe enſuite ſur la table deux bouteilles de liqueur forte, & les ayant fait diſparoître adroitement, il montre *deux épées enſanglantées.*

Il tient dans ſa main une bourſe pleine d'or, il la ferme il la donne à un voleur; le tréſor a diſparu, on ne voit plus qu'une corde.

Il ordonne à un ambitieux Muſulman de prendre l'anneau de Viſir, il le prend & n'apperçoit qu'un ſabre pour lui trancher la tête.

Ayant fait voir un tronc pour les pauvres, il dit à un *Marguiller* ou à un *Adminiſtrateur ſoufflez deſſus*; il ſouffle; & l'on voit ſortir du tronc un *mêts délicieux.*

Il met un jetton dans la main d'un avare; le jetton produit vingt guinées, qui paſſées dans la main d'un héritier, ſe réduiſent à un jetton.

Une guinée, dans ſes doigts, prend toutes ſortes de figures, excepté celles de *la charité.* Enfin vous ne voyez rien, vous ne touchez rien, qui ne ſoit différent de ce qu'il vous avoit paru.

Comment pourrois-je tenir contre votre ſavoir, lui dit l'Eſcamoteur humilié? je n'en impoſe qu'aux yeux peu clair-voyants; tandis que vous faſcinez ceux de vos ſpectateurs, pour les éclairer davantage.

ANECDOTE.

IL eſt malheureux que certaines conſidérations empêchent quelquefois de nommer les perſonnes, quand les traits qu'on rapporte d'elles, ne peuvent que les honorer. Nous n'avons jamais davantage éprouvé ce déſagrement qu'en cet inſtant, où nous allons parler d'un homme qui nous eſt connu & que nous honnorons, qu'on juge s'il le mérite.

Né de parens autant pauvres qu'honnêtes, cet homme fut accueilli dans ſa jeuneſſe par un laboureur, ſon parein, établi près de M... en Normandie. Obligé de s'occuper des travaux pénibles de la campagne, il prenoit ſur le tems de ſon repos les momens néceſſaires à ſon inſtruction. Il fit, dans l'écriture & dans l'arithmétique, des progrès ſi rapides qu'après s'être mis en état de travailler chez un négociant, il paſſa aux îles, où, par ſon mérite & des circonſtances heureuſes, il fit, ſous un nom emprunté, & en fort peu de tems, une fortune conſidérable. Enfin, neuf ans après ſon départ, il repaſſe dans ſa patrie ſur un navire chargé de ſes marchandiſes. Son premier ſoin eſt en arrivant de combler de bienfaits ſa malheureuſe famille. Il établit celui-ci ſur une ferme, monte une boutique à celui-la; dotte ſes ſœurs, rétablit la fortune d'un oncle écraſé de malheurs, depuis quelques années; & n'oublie pas ſur-tout, ſon bienfaiſant parrain, qu'il trouve chargé d'enfans & dans un état de médiocrité voiſin de l'indigence. On fait monter à cent mille livres les largeſſes de cet homme inimitable, qui profitoit, diſoit-il du moment où il ne devoit à perſonne compte de ſa fortune, pour ſe livrer à ſes inclinations bienſaiſantes. Il a épouſé depuis trois ans une femme charmante, ſur le bonheur de laquelle on doit être ſans inquiétude, & il jouit en paix de l'eſtime générale.

POESIE.

LES JEUX OLIMPIQUES, FABLE.

L'ÉLIDE célèbroit ſes jeux,
Vaſte & brillante lice, où la fleur de la Grece
Déployoit, à l'envi, ſa force & ſon adreſſe.
Deux Athletes, plus courageux

Parmi la brillante jeuneſſe ;
Attiroient ſur-tout les regards.
De l'Amour ils avoient la grace,
Avec la fierté du Dieu Mars.
Ils s'élancent : Leurs chars, emportés dans l'eſpace,
S'emblent gliſſer, dabord, ſur les aîles des vents,
Et le feu, qui jaillit de leurs eſſieux brûlants,
Des héros diſparus, ſeul indique la trace.
Long-tems, entre-eux, ſur un nuage d'or,
La victoire flotte incertaine :
D'un pas égal ils meſurent l'arêne.
Ainſi *Pollux* marche auprès de *Caſtor*.
Leur tâche alloit être remplie ;
Et le peuple attentif au front des deux rivaux,
Étoit prêt d'attacher la palme des héros,
Quand l'un, de ſa main affoiblie,
Sent échapper les rênes des chevaux.
L'autre ſe livre à des efforts nouveaux,
Touche au but le premier, remporte la victoire....
Auſſi-tôt, dans les airs mille cris élancés
Sont les trompettes de ſa gloire.
Le front morne, les yeux baiſſés,
Son concurrent vaincu, prêt à quitter la place,
Alloit cacher au loin ſa honte & ſa diſgrace.
On l'arrêta : ce fut un viellard de *Leſbos*
Qui le conſola par ces mots.
» Jeune homme, un ſeul dans la carriere,
» A pu ſurpaſſer tes travaux ;
» N'y ſonge point : mais ſonge a mille autres rivaux
» Que ton char a laiſſés derriere. »

Par Mr. de P. L. C.

CHARADE.

Une note doit vous apprendre
Quel eſt le nom de mon premier.
Aimable Iris, vous êtes mon dernier.
A mes deſirs, ſi vous daignez vous rendre,
Vous ne ſerez pas mon entier.

Le mot de la Charade du dernier numéro eſt *Dé-tour.*

HISTOIRE.

Du Roi Édouard III, & du Siége qu'il mit devant Tournay.

ÉDOUARD III, Roi d'Angleterre, détrona ſon pere, & le fit condamner à une priſon perpétuelle, où il mourut d'une brûlure cauſée par un fer chaud, qu'on lui introduiſit dans le fondement, par un tuyau de corne.

Il devint, par ces crimes, héritier de la couronne d'Angleterre, & des poſſeſſions que les Rois ſes prédéceſſeurs avoient en France; mais il devoit l'hommage au Roi pour ſes biens ſitués dans le Royaume; & il ne l'avoit pas encore fait, lorſque Philippe de Valois fut reconnu & déclaré Roi en 1328, comme plus proche parent mâle du Roi *Charles le Bel.*

Philippe de Valois ne tarda pas à le ſommer de lui rendre cet hommage, & Iſabelle de France, mère d'*Édouard* fit tout ce qu'elle put pour l'en détourner, lui repréſentant *que ce ſeroit choſe indécente que le fils d'un Roi ſe ſoumit au fils d'un Comte.*

Philipe de Valois, petit fils de *Philippe le Hardy*, Roi de France, étoit en effet fils de *Charles*, *Comte de Valois*, mais s'il y avoit de l'indécence, c'étoit de vouloir élever au-deſſus du ſang de St. Louis & de Charlemagne, un deſcendant de *Guillaume* le bâtard, le conquérant de l'Angleterre.

Édouard, après bien des difficultés, fut obligé de ſe ſoumettre, il rendit ſolemnellement cet hommage en perſonne, pour la Guyenne, dans l'Egliſe Cathédrale d'Amiens le 6 Juin 1329, comme Duc

d'Aquitaine, Pair de France, Comte de Ponthieu & de Montreuil, tel qu'il étoit dû, & ſans ſpécifier s'il étoit *lige*, demandant un tems ſuffiſant pour s'éclaircir de la qualité dudit hommage & en faire ſa déclaration.

Les Rois de Navarre, de Bohême & de Majorque, ſe trouvèrent à cette cérémonie: *Philippe de Valois* y étoit aſſis ſur ſon trône, & vêtu d'une robe de velours violet ſemée de fleurs de lys d'or, la couronne ſur la tête & le ſceptre à la main, aſſiſté de ſon Connétable, de ſon Chancelier & de Jean Vicomte de Melun ſon Chambellan. Edouard ſe préſenta en habit Royal, vêtu d'une robe de velours cramoiſi, ſemée de léopards d'or, la couronne en tête, l'épée au côté, avec les éperons dorés & ſe tint, ainſi debout en préſence du Roi, juſqu'à ce que le grand Chambellan lui eut commandé d'ôter ſa couronne, ſon épée & ſes éperons, & de ſe mettre à genoux, ce qu'il fit, & en cet état il rendit hommage, mettant ſes deux mains entre celles du Roi *Philippe*, qui le baiſa à la bouche.

De retour en Angleterre, il eut honte de s'être montré d'une manière humiliante, dans une ſi grande aſſemblée, & pour ſe vanger, il déclara la guerre au Roi; mais ayant perdu la Ville de Saintes, il ſe vit encore obligé de ſe ſoumettre, & de déclarer par ſes Lettres-patentes du 30 Mars 1331, que ſon hommage étoit *lige*.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

Liste du Magistrat de la Ville de Valenciennes, renouvellé le 21 Novembre 1788, par MM. les Commissaires du Roi, en vertu de Commission expresse de S. M.

MM.

De Pujol, Prévôt; Crendal fils Lieutenant; Lelon de Méaulx; Denize; Lamoninary; Legros; Géoffrion de Criseul; Moreau de Bellain; Prouveur d'Oberchies; Lussigny; Bouchelet fils; Serret; Renversé.

Commissaires aux Travaux.

MM. Doffegnies; Dusart.

Commissaires aux Logemens.

MM. Damberbos. Crendal de la Tourre.

Signateurs.

MM. Bousez. Despinoy.

HISTOIRE NATURELLE.

On lit dans le *Voyage en Syrie & en Egypte*, par Mr. C. F. de Volney *, des effets singuliers du Vent appellé *Kamsin* par les Egyptiens, & que les Voyageurs ont fait connoître en Europe sous le nom de *Vents empoisonnés* ou *Vents chauds du désert*. Quand ces Vents commencent à souffler, dit-il, l'air prend un aspect inquiétant. Le ciel, toujours si pur en ces climats, devient trouble; le Soleil perd son éclat, & n'offre plus qu'un disque violace. L'air n'est pas nébuleux, mais gris & poudreux, & réellement il est plein d'une poussière très-déliée, qui ne se dépose pas & qui pénètre par-tout. Ce vent toujours léger & rapide, n'est pas d'abord très-chaud; mais à mesure qu'il prend de la durée, il croît en intensité. Les corps animés le reconnoissent promptement au changement qu'ils éprouvent. Le poumon, qu'un air trop raréfié ne remplit plus, se contracte & se tourmente. La respiration devient courte, laborieuse; la peau devient sèche, & l'on est dévoré d'une chaleur

---

* Cet Ouvrage intéressant, dont nous parlerons, se trouve chez *Giard*, Libraire à Valenciennes

interne. On a beau ſe gorger d'eau, rien ne rétablit la tranſpiration: On cherche envain la fraîcheur, les corps qui avoient coutume de la donner trompent la main qui les touche. Le marbre, le fer, l'eau, quoique le Soleil ſoit voilé, ſont chauds. Alors on déſerte les rues, & le ſilence règne comme pendant la nuit. Les habitans des Villes & des Villages s'enferment dans leurs maiſons, & ceux du déſert dans leurs tentes, ou dans des puits creuſés en terre, où ils attendent la fin de ce genre de tempête. Communément elle dure trois jours. Si elle paſſe, elle devient inſupportable. Malheur aux voyageurs qu'un tel vent ſurprend en route, loin de tout aſyle; ils en ſubiſſent tout l'effet, qui eſt quelquefois porté juſqu'à la mort. Le danger eſt ſur-tout au moment des rafales; alors la vîteſſe accroît la chaleur, au point de tuer ſubitement. Cette mort eſt une vraie ſuffocation; le poumon, reſpirant à vuide, entre en convulſion: la circulation ſe trouble dans tous les vaiſſeaux, tout le ſang, chaſſé ſur le cœur, afflue à la tête & à la poitrine, & delà cette hémoragie par le nez & par la bouche, qui arrive après la mort. Ce vent attaque ſur-tout les gens réplêts & ceux en qui la fatigue a briſé le reſſort des muſcles & des vaiſſeaux.... On ſe dérobe à ces accidens en ſe bouchannr le nez avec des mouchoirs. Un moyen efficace eſt celui des chameaux, qui enfoncent le nez dans le ſable, juſqu'à ce que la rafale ſoit paſſée.

BEAUX ARTS.

TABLEAUX d'un grand prix dérobés à la Galerie de Dreſde.

LA nuit du 21 au 22 d'Octobre dernier, on a enlevé, par effraction, de la Galerie Electorale des Tableaux à *Dreſde*, les trois Tableaux ſuivans.

1°. *Le Jugement de Paris*, peint ſur bois de poirier, par le Chevalier *Van-der Werft*, hauteur d'un pied dix pouces & demi, largeur d'un pied neuf pouces. « Vénus nue eſt debout au milieu, tenant de la main droite la pomme d'or en l'air. A côté d'elle eſt l'Amour, qui cherche à ſaiſir la pomme. On voit *Paris* aſſis à la droite de *Vénus*; le haut

de la figure eſt, pour la plus grande partie, dans l'ombre. *Pallas*, le caſque en tête, tournant le dos eſt dans le lointain. *Junon*, près d'elle, jette ſur *Paris* un regard courroucé. On apperçoit ſur le devant du Tableau un Levrier couché & deux colombes; & dans le fond, un chêne & un payſage. Deux Amours en l'air jettent des fleurs ſur *Vénus*.

2°. Un Tableau du *Corrège*, d'un pied un pouce & demi de haut, ſur un pied cinq pouces & demi de large, repréſentant une *Magdelaine couchée*. « Elle a les cheveux épars, & appuye ſa tête ſur ſa main droite; un livre relié en velours, dont les coins ſont garnis d'argent, repoſe ſur le bras gauche. Le fond eſt un payſage. Magdelaine ſemble être en méditation. Elle eſt découverte juſqu'à la poitrine : une draperie bleu couvre le reſte du corps, une boîte eſt placée à ſa droite. » Ce Tableau eſt peint ſur cuivre, à cadre d'argent, orné de Pierres fines : le dos eſt couvert de taffetas rouge, où ſont empreintes les armes de Modène, ſur de la cire à cacheter.

3.° Une Tête de vieillard, peinte ſur toile par *Seybold*, hauteur d'un pied ſix pouces, largeur d'un pied deux pouces. » Ce Vieillard a un chapeau orné d'une plume blanche d'autruche, & une cravate de dentelle autour du col. La tête & la barbe ſont d'un fini précieux ; les couleurs en ſont tant ſoit peu endommagées.

Si ces Tableaux ſe découvrent ou qu'ils ſoient mis en vente, quelque part que ce ſoit, on prie inſtamment de les garder, & d'en donner avis à l'inſpecteur de la Galerie Electorale à Dreſde.

On promet une récompenſe de mille ducats à celui qui pourra les procurer

VARIÉTÉS.

SOURCE DE L'ERREUR ET DE L'IGNORANCE.

LES plus grands hommes, & ceux qui ſe diſtinguent le plus dans les Sciences auxquelles ils s'appliquent, avouent ingénuement qu'il eſt un grand nombre de choſes au-deſſus de leur connoiſſance, & auxquelles l'eſprit humain ne ſauroit jamais atteindre. Par cet aveu ils abrègent nombre de difficultés qui arrêtent inutilement ceux qui

ont la vaine prétention de vouloir les applanir ; & qui, après avoir étudié long-tems s'imaginent savoir quelque chose, quand ils n'ont acquis que le talent d'embrouiller leurs idées, & de communiquer leur prévention à ceux qui ont le malheur de recevoir leur instruction.

La facilité de croire, & la vanité de vouloir tout connoitre, sont deux sources fécondes de l'erreur & de l'ignorance. Les véritables savans ne parlent qu'en hésitant des choses douteuses & ne rougissent pas d'avouer leur incapacité pour celles qui sont au dessus de la portée de l'esprit humain. Il est vrai qu'ils croyent savoir beaucoup moins de choses que ceux qui prétendent les connoitre toutes ; mais dumoins ils sont certains de ce qu'ils savent ; & les autres ignorent celles-mêmes, dont ils pensent avoir une connoissance évidente.

COMMERCE.

La Science du jeune Négociant ou Instruction sur le Calcul appliqué au Commerce & à la Banque.

Ouvrage élémentaire également nécessaire aux Marchands en gros & en détail, aux Commis, Apprentis, Marchands, Négocians, &c. Par le Sr. Marc-Antoine Brouchier, *ancien Négociant de la Ville d'Aix en Provence.* 2 vol. in-4°. 12 livres. *A Nismes chez* Buchet, *à Paris chez* Royez, *Quai des Augustins & à Valenciennes chez* Giard.

L'Auteur de cet Ouvrage, vraiment utile pour l'instruction du Négociant, & de toutes les personnes qui se destinent au Commerce, est divisé en vingt Chapitres, dans lesquels, par une exposition claire des principes de l'Arithmétique, il enseigne à joindre la pratique à la théorie, & à faire, par une méthode très-prompte, les évaluations les plus difficiles.

Pour donner à son Ouvrage un but d'utilité plus grand, Mr. *Brouchier* fait connoître les différens genres de commerce de l'Europe, la valeur des diverses monnoies, leur circulation, celle des lettres de change, les poids les mesures, les aunages, & tout ce qui a rapport au négoce, tant

en France que dans les Royaumes étrangers. Il traite auſſi de l'achat, des ventes, des droits de commiſſion, des changes, du courtage, des ſociétés de commerce, des faillites &c.

Au reſte, l'on ne peut qu'applaudir au zèle de Mr. *Brouchier*, qui a dû employer un tems conſidérable, à des recherches dont l'utilité ſeule l'indemniſera des déſagrémens d'un travail auſſi pénible. C'eſt le jugement qu'en ont porté MM. les Maire & Echevins de Marſeille, auxquels il a dédié ſon Ouvrage, dont ils font le plus grand éloge dans leur délibération, du premier Août dernier.

PENSÉES DIVERSES.

L'amour n'exclut point, comme on l'aſſure, tout autre ſentiment; il s'arrange dans le cœur avec tout ce qu'il y trouve.

¶. Une perſonne accablée de chagrins eſt comme enfoncée dans un fagot d'épines, chaque mouvement renouvelle ſes douleurs.

¶. En fait de foibleſſes, quand le premier pas eſt fait, on a le pièd levé pour en faire un ſecond, & bien-tôt on va ſon chemin.

¶. Une bourſe d'or eſt la forme la plus dangereuſe que le diable puiſſe prendre pour tenter une jeune fille diſpoſée à la coquetterie.

¶. Les gens véritablement pieux ſont aimables, même pour les méchans qui s'en accommodent mieux que de leurs pareils; car le plus grand ennemi de l'homme pervers eſt celui qui lui reſſemble.

¶. Il faut ſe méfier de ces peres qui, tendres ſeulement pour leurs garçons, repouſſent les tendres careſſes d'une jeune fille inutile à leur ambition; leurs entrailles ne ſont émues que par la vanité.

¶. Condamner le malheureux au ſilence, refuſer d'entendre ſes cris, c'eſt repouſſer inhumainement tous les maux au fond de ſon cœur.

¶. L'amour n'avilit que les cœurs bas; c'eſt une paſſion noble dans les ames élevées; elle prend la tournure des caractères, & les plus grands perſonnages ſont ceux qui l'ont le mieux connue.

POESIE.

Le vieux Moineau et la jeune Fauvette.

CERTAIN *Moineau*, pour se mettre en ménage,
Avoit attendu ses vieux jours.
Il cherche, il voit fauvettes de tout âge,
Balance, enfin se donne pour toujours
A la plus jeune. Or ce choix fut-il sage ?
Dans peu vous allez le savoir.
Charmé de sa jeune conquête,
Aux oiseaux il donne une fête,
Où l'on chante jusques au soir.
La nuit venue, on se retire :
Chacun s'envole, non sans rire,
Et du jour, & du lendemain.
Ce qui se fit dans l'intervalle
N'est pas l'objet de ma morale ;
Passons sur ce fait incertain.
Suffit, qu'après grande tendresse,
Que n'épuisa le mois entier,
Le Moineau vit que sa maitresse
Lui promettoit un héritier :
Soudain, pour orner sa retraite,
Il s'aprête à voler aux champs ;
Mais son grand âge, qui l'arrête,
Empêche des soins si touchans.
L'obstacle anime son courage ;
Lui-même il dépouille son sein,
Et fait un nid de son plumage.....
La fauvette fit un *serin*.

*Par Mr R****

CHARADE.

Certain mot *particule* indique mon premier ;
Quand à quelque Seigneur on parle en Angleterre,
On l'appelle toujours du nom de mon dernier.
Et qui voit les attraits de la belle *Glicère*,
Sent naître dans son cœur le feu de mon entier.

Par Mr. PRUD'HOMME *de K.*

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Re-bel.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Edouard reconnoît, par ces lettres, * que l'hommage qu'il a fait, en la cité d'Amiens, *au Roi de France*, eſt & doit être entendu *lige* : il ajoute *& que nous lui devons foi & loyauté porter comme Duc d'Aquitaine & Pair de France & Comte de* ** *Poitou & de Montreuil & lui promettons foi & loyauté porter.*

Pour éviter des difficultés à l'avenir, il promet pour lui & ſes ſucceſſeurs, Ducs d'Aquitaine, que l'hommage ſe fera en cette manière « le Roi d'An-
» gleterre, Duc d'Aquitaine, tiendra ſes mains ès
» mains *du Roi de France*, & celui qui adreſſera
» ſes paroles au Roi d'Angleterre, Duc d'Aquitaine,
» & qui parlera pour le Roi de France, dira ainſi
» *vous devenez homme-lige au Roi Monſeigneur*
» *qu'icy eſt, comme Duc de Guyenne & Pair de*
» *France & lui promettez foi & loyauté porter; dites*
» *VOIRE & le Roi d'Angleterre, Duc de Guyenne,*
» *& auſſi ſes ſucceſſeurs diront VOIRE*, & lors ledit
» Roi de France recevra ledit Roi d'Angleterre &
» Duc de Guyenne audit hommage *lige*, à la foi &
» à la bouche, ſauf ſon droit & l'autruy.

Les plus grands crimes coutent peu, à quiconque a déja ſouillé ſa vie par un parricide : Edouard devint le bourreau de ſa famille ; le Comte de Kent ſon oncle fut aſſaſſiné juridiquement, pour avoir de-

* Froiſſart Livre Ier Chap: 24.
** Il faut lire Ponthieu.

mandé la délivrance d'Edouard II, son frere, dont il ignoroit la mort; & Isabelle de France mere du jeune Roi, complice de son premier crime, fut arretée & enfermée dans un château où on lui avança ses jours; *très-justement*, observe Mézerai, *si c'eut été par l'ordre d'un autre que de son fils.*

Edouard employa ensuite les manœuvres les plus honteuses pour dépouiller du Royaume d'Ecosse David Brus son beau-frere, & dans le même-tems, pour détourner la France de porter des secours à ce malheureux Roi, il négocioit auprès d'elle & lui faisoit proposer le double mariage de sa sœur avec le fils, & de son fils avec la fille de Philippe de Valois.

Après avoir usurpé le Royaume d'Ecosse, il feignit de vouloir se croiser avec les Rois de France de Bohëme, d'Arragon, de Hongrie, de Sicille, de Chypre, de Majorque, & plusieurs autres Princes, pour entreprendre le voyage d'outre-mer contre les infidèles. Philippe de Valois fut élu pour chef de cette entreprise, mais au moment où il se disposoit à partir il apprit qu'Edouard s'étoit ligué contre lui avec l'Empereur Louis de Bavière, les Ducs de Brabant, de Gueldres, de Cleves, de Juliers & les Comtes de Flandre & de Hainaut.

Edouard & tous ses alliés, à la réserve du Duc de Brabant, envoyerent, chacun en leur particulier, en 1336 *leur cartel de défy* au Roi : l'Evêque de Limoges en fut le porteur & sansattendre la réponse ils ouvrirent la guerre dans les Pays-bas & surprirent Mortagne & Thin l'Evêque.

Le reste à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

HISTOIRE NATURELLE.

Lettre au Rédacteur du Journal du Hainaut &c.

Honfleur ce 10 Octobre 1788.

Monſieur,

SI je n'ai pas plutôt exécuté ma promeſſe ; c'eſt, mon ami, qu'il ne s'eſt rien paſſé dans le Pays que j'habite qui vallut la peine d'occuper une place dans votre intéreſſant *Journal* ; mais je crois que vous ſerez bien aiſe d'entretenir les naturaliſtes de votre Province, d'un Poiſſon extraordinaire, échoué ſur nos côtes, dans le courant du mois dernier.

Ce Poiſſon ayant été découvert, harcellé & bleſſé la veille, par nos Pêcheurs ſur le *Cap-de-Grace*, fut le lendemain trouvé mort par ceux de *Trouville*, petit Bourg à trois lieues d'*Honfleur*, près d'un banc de caillou nommé le *Rettier*. Ils l'amarrèrent & l'attirèrent ſur notre grève. Quand la mer fut baſſe, il ſe partagèrent ſa chair, & en vendirent la graiſſe 120 livres, par adjudication.

Il reſſemble extérieurement à un maquereau : Sa gueule, qu'il peut ouvrir fort grande, eſt terminée par un bec oſſeux & cartilagineux. La partie ſupérieure eſt un peu recourbée à l'extrémité ; & la partie inférieure compoſée de deux lames oſſeuſes, formant un triangle allongé. Sa langue eſt courte & ronde, il n'a ni dents ni fanons ; ſa queue eſt horizontale. Il a des yeux de forme ronde, & emboités dans un entourage, d'une nature entre l'os & la corne. Son dos eſt d'une couleur griſe, moins foncée que celle du *Marſouin*. Son ventre, ſous lequel il a deux nageoires fort petites, eſt blancheâtre. Il a un évent ſur la tête, un aileron ſur le dos, & toute la force de ſon corps, liſſe & ſans écailles, réſide principalement dans ſa queue.

Proportion de ce Poiſſon.

Longueur du bec à l'extrémité de la queue. 25 pieds.
Circonférence dans ſon milieu. . . . . 14.
Longueur du bout du bec à l'ouverture de la gueule. . . . . 2.
Longueur de l'ouverture de la gueule aux yeux . . . . 2.

De la naissance de la tête à son évent. .	3.
De la tête à la nageoire sur le dos. . .	4.
De la queue aux deux aîlerons. . . .	8.
Largeur de la queue.	6.
Longueur.	2.
Diametre de l'orbite de l'œil.	2 pouc. ½.
Diamètre du cristalin.	1 pouce.

Si quelque Naturaliste vous demandoit d'autres détails sur ce poisson inconnu dans nos parages, adressez-vous à moi, je me ferai un plaisir de les satisfaire.

Je suis avec les sentimeus que vous me connoissez &c.

*La C.****

BIENFAISANCE.

On mande de Nismes que Mr. Jasques *Destremx*, Seigneur de *St. Christol*, *Montmoirac* & *Montère*, a fait le 28 du mois de Septembre dernier une donation de six mille livres à la Communauté de *St. Christol.* Cette somme doit être placée, pour porter annuellement un intérêt de trois cents livres, dont deux cents serviront, tous les ans, à doter la fille la plus vertueuse & la plus laborieuse d'une de ces trois seigneuries; & les cent autres livres seront accordées, à titre de récompense, au cultivateur le plus intelligent, dont la conduite sera irréprochable. Le choix de ces deux sujets sera fait annuellemeut, par le juge du Seigneur, le Curé, les deux Consuls & huit Conseillers politiques de *St. Christol.* Après la nomination, la fille & le garçon seront conduits au château par tous ceux qui auront composé l'assemblée; &, là ils recevront de leur bienfaisant Seignenr, & de sa respectable épouse, la fille une couronne de fleurs,

& le laboureur un chapeau orné de rubans. Aucune fille ne ſera admiſe à concourir, à moins qu'elle n'ait atteint ſa dix-huitième année.

Si des établiſſemens à peu près ſemblables ont produit à *Salency*, à *Surennes* &c. le plus grand bien, quant aux mœurs ; que ne doit-on pas attendre de celui de Mr. *d'Eſtremx*, puiſque les ſujets auxquels il eſt deſtiné, tiennent de plus près à l'état de nature que ceux des environs de la Capitale ; & que le pays qu'ils habitent eſt plus éloigné du foyer de la corruption.

VARIÉTÉS.

Du mépris des Sots.

SI nous nous accoutumions de bonne heure à concevoir du mépris pour l'approbation des ſots ; & ſi le plaiſir d'être loués, *n'importe par qui*, ne nous faiſoit pas regarder leurs ſuffrages comme un tribut, qui ajoute à notre mérite ; leurs outrages ne nous mortifieroient pas plus, que leurs éloges ne nous flatteroient. Mais, par une foibleſſe impardonnable, nous ſommes ſenſibles à leurs critiques & à leurs injures, tandis qu'elles devroient nous plaire ſi nous penſions ſenſément ; puiſqu'être approuvé d'un ſot, c'eſt avoir quelque choſe de commun avec lui, & qu'en être condamné, c'eſt ne lui reſſembler en rien. La crainte de *Péricles* d'avoir dit quelque ſottiſe, parce qu'il ſe voyoit applaudir du peuple, eſt une leçon utile aux perſonnes avides de louanges.

Que nous importe en effet le mépris des ſots ? de tout tems ils ont blâmé les gens ſenſés, ils les ont outragés, ils ont tâché de les rendre ridicules ; pourquoi voudrions-nous être exempts d'une loi générale ? dédaignons plutôt les ſuffrages de la multitude. Par *multitude*, ce n'eſt pas ſeulement du peuple que j'entends parler ; c'eſt de toutes les perſonnes qui n'ont, (dans quelque rang que le ſort les ait placés) ni génie, ni eſprit, ni délicateſſe. Leur juge-

ment doit paroître aussi indifférent que celui des enfans, qui n'ont point encore atteint l'âge de raison. Ils sont également inconstans; également portés à se satisfaire, sans examiner si leurs desirs sont conformes à la raison & à la vertu; également méchans, dès qu'ils ne craignent point la punition, également privés des connoissances qui donnent un jugement solide. La seule différence qu'il y ait entre-eux, c'est que les enfans amassent des noix, des cartes, des épingles; & que les autres, avec aussi peu de discernement, accumulent l'argent & l'or, & se procurent des richesses dont ils ne savent pas jouir.

ANEÇDOTE.

UN Officier décoré & distingué, étoit tellement dominé par la passion du jeu, que la perte du capital de 40,000 livres de rente, n'avoit pu en diminuer la violence. Il vivoit à la campagne avec un domestique nommé *Thomas* (c'étoit le seul qui osât se présenter devant lui, tant les malheurs l'avoient rendu difficile.)

Un jour, à la suite d'un diner, l'Officier propose une partie à un étranger qu'il recevoit chez lui. La table se prépare, & le combat s'engage en présence du seul *Thomas*. Le jour baisse, la lumière arrive, & la séance se prolonge bien avant dans la nuit. La fortune, toujours constante à favoriser l'étranger, fait successivement perdre à l'Officier, argent, bijoux, chevaux, voiture & une forte somme sur sa parole. Enfin dans un élan de rage; *va.... ma terre.*, s'écria-t-il. (c'étoit l'unique). La proposition est acceptée. Alors *Thomas*, prévoyant la ruine totale de son maître, se précipite sur la table, renverse les flambeaux, éteint la lumière & s'enfuit.

On ne ſauroit peindre les accès de fureur auxquels l'Officier ſe livra contre ſon fidèle domeſtique. Armé d'un fuſil il parcourt toute la maiſon, dans l'intention d'immoler *Thomas* à ſa vengeance, mais *Thomas* avoit diſparu. A ſon réveil, la ſcène de la veille ſe préſente à ſon imagination ſous une toute autre forme. Il appelle ſon domeſtique qui paroit en héſitant. Mon ami, lui dit-il, tu crois ne m'avoir hier rendu qu'un ſervice, tu m'en as rendu deux. Par ton zèle je conſerve le reſte de mon bien; par ton zéle je ſuis guéri de la funeſte paſſion du jeu. Accepte 300 livres de rente pour toi & les tiens. Finiſſons nos jours enſemble. Je ne vois plus en toi que le plus cher de mes amis.

POESIE.

STANCES A THÉMIRE,

VOus voir & vous aimer furent la même choſe:
Comment ne pas céder aux tranſports de l'amour,
Quand le cœur y diſpoſe,
Et que celle qui plaît, charmante, faite au tour,
A le tein plus vermeil que celui de la roſe?

Etre embraſé d'amour fut l'éffet du moment,
Puiſque l'enfant malin dans vos beaux yeux dépoſe,
Le feu du ſentiment.
Il faut donc ſuccomber aux doux chames des ſens,
Sur-tout en vous voyant plus belle que la roſe.

Animé par l'éſpoir je ſens battre mon cœur:
Je vais pour careſſer votre main & je n'oſe,
Vous prenez de l'humeur.
Trompé dans mon deſir, je ſens tout mon malheur:
Que ne puis-je vous voir, moins fraiche que la roſe!

Si j'osois dérober, dans ma fidele ardeur,
Un baiser sur vos levres où l'amour se repose.
Quel moment enchanteur !
Mais il seroit plus doux de combler mon bonheur,
Thémire en permettant que je ceuille la rose !

Un Abonné.

STANCES ou CHANSON.

PHILIS plus avare que tendre,
Ne gagnant rien à refuser,
Un jour exigea de Lisandre,
Trente moutons pour un baiser.

Le lendemain nouvelle affaire,
Pour le berger le troc fut bon,
Car il obtint de la Bergere,
Trente baisers pour un mouton.

Le lendemain Philis plus tendre,
Craignant de déplaire au Berger,
Fut trop heureuse de lui rendre
Trente moutons pour un baiser,

Le lendemain Philis plus sage,
Auroit donné moutons & chien,
Pour un baiser que le volage,
A Lisette donnoit pour rien.

Par l'Auteur du double Veuvage.

ÉNIGME.

ENTRE l'esprit & la raison austère,
Entre le silence & la voix,
Je suis un intermédiaire.
Je parle, Arabe, Grec, Latin, Hébreux, Chinois,
Ainsi que le Soleil, je répands les lumières.
Je n'ai pourtant pas ses rayons,
Ainsi que *Raphaël*, je peins les caractères,
Je n'ai pourtant pas ses crayons.
A deux couleurs, se borne ma palette,
Je peins en noir sur un fond blanc,
J'arrange tous les traits, la toile les répète,
Nul portrait n'est plus ressemblant.
Je puis d'un seul tableau tirer mille copies,
Et d'un ouvrage seul faire cent mille heureux.
Je puis, sans recourir à des secrets impies,
Ressusciter les morts & m'enrichir par eux.
Je change par degrès l'opinion publique,
Et mon pouvoir tient lieu de la Tribune antique,
Où la foudre à la main, des citoyens hardis,
Réveilloient un moment des peuples engourdis,
J'ai formé la raison humaine ;
Et dévoilé bien des secrets.
Ma liberté fait mon succès,
Je ne vaux rien si l'on me gêne.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *De-sir.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

La véritable cause de cette guerre, ou plutôt de cette piraterie, n'est point développée dans notre Histoire : *Edouard*, encore fidèle aux engagemens qu'il avoit contractés envers *Philippe de Valois*, son Seigneur suzérain, ne prétendoit pas alors à la Couronne de France. Il cherchoit lui-même des prétextes à une guerre injuste, qu'il n'intentoit au Roi *, qu'à cause du dépit qu'il ressentoit de n'avoir pas pu traiter avec lui d'égal à égal, & de l'humiliation qu'il avoit éprouvée dans la Cathédrale d'Amiens, en présence de plusieurs Potentats.

Nous en voyons la preuve dans Froissart, Historien né à Valenciennes : quoiqu'il ait été honoré de la bienveillance d'Edouard & du Comte de Hainaut, & que sa partialité pour les Anglois, se soit manifestée dans toute son histoire ; il n'a pu dissimuler un fait, si honteux pour ses bienfaiteurs.

Il rapporte qu'Edouard & tous ses confédérés, s'étant assemblés à Halle en Hainaut ; ceux-ci, *après de grands Parlemens*, dirent au Roi Anglois,

* Les Rois de France ont toujours eu la prééminence sur tous les autres Rois de l'univers : les anciens Historiens tels que Suidas & Boniface de Vitalinis, Auditeur de la Rote, témoignent que lorsqu'on parloit simplement du Roi, on entendoit toujours le Roi de France, comme étant le Roi par excellence : le Pape St. Grégoire écrivoit, dans les premiers siècles, que la couronne de France est autant élevée au-dessus des autres Couronnes du monde, que la dignité Royale surpasse les fortunes particulières, & les actes publics d'Angleterre nous attestent que, soit dans les traités de paix, soit dans les lettres, les Rois de France traitoient ceux d'Anglererre de *notre cher & féal*, & ceux-ci traitoient les Rois de France de *notre Seigneur*.

» * cher Sire, *nous ne voyons cause de défier le Roi
» de France*, tout considéré; se vous ne pourchas-
» sez que vous ayez l'accord de l'Empereur, &
» qu'il nous commande que nous défions le Roi de
» France de par lui: & la cause peut être telle,
» car de long-tems a été convenancé & scellé, que
» nul Roi de France ne doit tenir, n'acquérir rien
» sur l'Empire; & ce Roi Philippe a acquis le Châtel
» de Crevecœur en Cambresis, & le Châtel d'Alve
» en Pailleul & la Cité de Cambray; par quoi
» l'Empereur a bien cause de le défier par nous.
» Si veuillez pourchasser son accord *pour notre
» paix & honneur.*

L'accord consistoit à se faire déclarer Vicaire général de l'Empire, cette dignité étant alors vacante par la mort de Guillaume I.er, Comte de Hainaut & de Valenciennes. Edouard l'obtint à la demande de Marguerite de Hainaut, femme de l'empereur Louis de Bavière, & dès-lors tous ses alliés dont les Etats relevoient de l'Empire, se crurent obligés de le secourir.

Le Roi obligé de repousser, par la force des armes, une invasion si injuste, retint à son service les Génois, les meilleurs marins qu'il y eut alors; fit une alliance avec les Castillans, les Rois de Navarre, d'Ecosse & de Bohême, les Ducs de Lorraine & d'Autriche, les Comtes Palatin du Rhyn, & de Bar, & engagea à une neutralité les Evêques de Mets & de Liège.

Il songea d'abord à pourvoir à la sûreté de ses frontières, & à cet effet il y envoya des garnisons dans toutes les places, particulièrement à *Cambrai*

* Froissart, Tome Ier. Chapitre 32.

qui étoit une des clefs de son Royaume & dont il confia le commandement à le Gallois de la Beaufme, Chevalier de Savoie.

Cela fait, il porta la guerre dans les Etats de son ennemi; il se saisit du Comté de Ponthieu qui étoit échu à Edouard du chef d'Isabelle de France sa mere, fit attaquer la Guienne par le Connétable d'Eu, & en même-tems envoya dans la Manche une armée navale, commandée par les Amiraux Quiriet & Bahuchet, qui entrèrent dans le port de Hamtone & brulèrent la Ville.

Edouard s'étoit rendu dans le Brabant, où il sollicitoit des secours de ses alliés, qui ne s'empressoient pas à les lui fournir : le Comte de Flandre, chassé de ses Etats, n'avoit que le nom de Souverain. Le Duc de Brabant n'osoit pas se déclarer ouvertement contre Philippe, & par la plus infâme de toutes les tromperies, tandis qu'il levoit une armée pour Edouard, « il envoyoit, dit Froissart, * devers le » Roi de France pour lui prier qu'il ne crut nulle » information contre-lui, car moult envie feroit » nulle aillance ne convenance contre-lui; mais le » Roi d'Angleterre, s'étant son cousin germain, si » lui pouvoit mauvaisement éconduire de venir en » son pays; & il fit demeurer tout coy de lès le Roi » *Louis de Traneghen* son Conseiller intime, afin » de contredire toutes les informations, & icelui » Chevalier fit tout son devoir & tout son pouvoir.

Mais quelque tems après, le Duc de Brabant étant entré avec ses troupes dans l'Austrevant, fit défier le Roi, ** » de quoi Louis de Traneghen,

* Livre Ier. Chapitre 33 & 34.
** Chapitre 39.

« qui toujours l'avoit excusé, fût si confus qu'il
» ne voulut plus retourner au Brabant ains mourut
» de deuil en France.

Le reste à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

ÉCONOMIE.

HISTOIRE DU CHARBON DE TERRE ET DE LA TOURBE,

Suivie de la Méthode d'épurer ces deux Combustibles, & d'en employer avec utilité & avantage les différens Produits. Par Mr. PFEIFFER, Conseiller intime du Roi de Prusse, & déja connu par un Recueil de Traités sur différentes branches d'économies Rurale & Politique, & par un Traité sur la culture & l'aménagement des Forêts. *A Paris chez* Royez, *Quay des Augustins & à Valenciennes, chez* Giard.

DAns des Provinces où l'exploitation, la consommation & la vente du charbon de terre & de la tourbe forment une branche considérable de commerce, on doit nécessairement se procurer avec empressement cet ouvrage, dans lequel l'Auteur fait briller des connoissances très-étendues. Après avoir donné l'histoire de ces deux combustibles, il indique les signes auxquels on peut reconnoître leur présence. « Au pied des montagnes à pente douce; *dit-il*; ou » dans les collines qui ont un sol gras & argileux, sur la » superficie duquel il croit de la bonne herbe & des ar- » bres; ou dans les endroits où l'eau surgit des monta- » gnes, & forme enfin des petits ruisseaux : c'est-là où » l'on peut espérer de trouver du Charbon de Terre. » Quant à la tourbe il y en a de différentes espèces, & » la découverte de chacune de ces espèces a des carac- » tères différens. La découverte de la tourbe de gazon » demande peu de connoissances. Dans les prairies sau- » mâtres, & dans les marais, où l'eau stagnante & crou- » pissante se couvre d'une pellicule bleuâtre, & laisse

» après elle un limon jaune, il y a ordinairement de la
» tourbe. Dans les marais tremblans, où il croît des petits
» bouleaux, de lalede, (*ledum palustre*) ainsi que du tre-
» fle, on peut être assuré de trouver de la tourbe. Celle
» de fange se reconnoît aisément par l'eau grasse & bru-
» nâtre qui séjourne dessus. Enfin la tourbe de mine ou
» de montagne est toujours couverte d'une couche d'ar-
» gille blanche. »

Mr. *Pfeiffer* examine ensuite qu'elle est la meilleure méthode pour employer avec succès le charbon de terre dans son état brut ou naturel. Selon lui, on peut employer le charbon jayet & le charbon bitumineux dans leur état brut, pour les fours à chaux & à briques, dans les forges d'orfêvrerie; & les chabons de terre, mi-gras, sont bons à brûler & servent à beaucoup d'artisans.

De cette question, il passe à la manière de prévenir les inconveniens de la vapeur du charbon; d'abord par sa dépuration, ensuite par la construction des cheminées ou des poêles dans lesquels on les brûle. Il critique la méthode, usitée jusqu'à ce jour, pour obtenir ces effets; donne des détails forts étendus sur celle qu'il propose; & répond d'avance aux objections dont on voudroit combatre son systême.

L'utilité des différens produits, qu'on obtient de la dépuration de ces combustibles, termine cette histoire dont nous n'avons pu donner qu'une foible idée, suffisante, cependant pour faire sentir, combien l'ouvrage que nous annonçons, intéressant pour tout le monde, le devient davantage pour les Habitans du Haynaut & du Cambresis.

DE L'AMITIÉ.

ON a beaucoup écrit sur l'Amitié; mais je crois qu'on ne l'a jamais considérée sous les rapports suivans.

Cliton & *Lisimon* sont liés d'une étroite amitié: le premier, par des revers assez ordinaires de la fortune, se trouve dans un état obscur; mais ses sen-

timens sont nobles & désintéressés; l'autre, favori de Plutus, quoique doué d'un cœur excellent, est possédé de la manie d'un sot orgueil, qui le fait rougir d'avouer son ami en société; dans le particulier, il lui donne des marques d'une vraie & sincère amitié; se trouve-t-il avec ses égaux, ou avec des gens au-dessus de lui, il ne le regarde plus, il craint qu'on ne s'apperçoive qu'il le connoit; le hasard les fait-il se rencontrer, quoique Cliton ne soit pas dans cet état abject qui fait rougir, si Lisimon est en compagnie, il fait semblant de ne pas voir son ami; il détourne la tête, ne lui rend pas son salut; tandis que ceux qui l'accompagnent ne dédaignent pas de lui rendre cette marque de la plus simple politesse: Cliton plaint en secret le foible de son ami; Lisimon éprouve en lui-même divers combats de l'orgueil & de l'amitié; il forme quelquefois le projet de rompre avec Cliton, pour se soustraire à cette gêne; il lui arrive même de lui témoigner de la froideur dans le particulier; mais ramené par ses sentimens ou par son intérêt personnel, qui est sa première divinité, il revient au-devant de son ami qui, toujours généreux, le reçoit à bras ouverts; je vous ai témoigné de la tiédeur, dit Lisimon, parce qu'on m'avoit fait des rapports contre vous; je m'en suis apperçu, répond froidement Cliton, mais comme je connois votre caractère & les besoins de votre ame, j'ai eu assez de fierté pour ne pas vous prévenir; vous m'auriez cru guidé par un intérêt sordide, & vous savez si ce ressort peut me faire mouvoir! prenez-y garde, je pourrois bien être un jour révolté de cet orgueil qui vous anime, & rien alors ne pourroit m'em-

pêcher de rompre avec vous. Lisimon conserve toujours sa ridicule vanité, & Cliton n'a pas la force d'en venir à cette rupture, parce qu'il aime sincèrement son ami.

On desireroit que quelqu'un put expliquer cette inconcevable foiblesse du cœur humain.

*Par M. D. C.****

ANECDOTE.

Le trait suivant, tiré du Voyage en *Syrie & en Égypte*, fera connoitre combien l'hospitalité est sacrée chez des nations, barbares sous d'autres rapports.

» Au tems des Califs, lorsqu'*Abdalah*, *le verseur de sang*, eut égorgé tout ce qu'il put saisir des descendans *d'Ommiah*, l'un deux nommé *Ébraïm*, fils de *Soliman*, eut le bonheur d'échapper & se sauva à *Koufa*, où il entra déguisé. Ne connoissant personne à qui il put se confier, il se mit au hasard, sous le portique d'une grande maison & s'y assit. peu de tems après, le Maître arrive, suivi de plusieurs valets, descend de cheval, entre ; &, voyant l'étranger, il lui demande qui il est ? je suis un infortuné, répond *Ébraïm*, qui te demande l'asyle. Dieu te protège ; dit l'homme riche ; entre & vis en paix. *Ébraïm* vécut plusieurs mois dans cette maison, sans que son hôte lui fit de questions. Mais lui-même, étonné de le voir tous les jours sortir à cheval, & rentrer à la même heure, se hasarda à lui en demander la raison. J'ai appris, dit l'homme riche, qu'un nommé *Ébraïm* fils de *Soliman*, est caché dans cette ville, il a tué mon pere & je le cherche pour prendre mon *talion*. *Alors je connus*, dit Ebraïm, *que Dieu m'avoit conduit là à dessein* ;

j'adorai son décret; *&, me résignant à la mort*, je répliquai, *Dieu a pris ta cause*; *ta victime est à tes pieds*. L'hôte, étonné, répondit, ô étranger! je vois que l'adversité te pèse, & qu'ennuyé de la vie tu cherches un moyen de la perdre. Je ne te trompe pas, dit *Ébraïm*, ton pere étoit un *tel*; nous nous rencontrâmes, & l'affaire se passa de *telle manière*. Alors un tremblement universel saisit l'homme riche, il grinça des dents; ses yeux étincelèrent, de fureur, & se remplirent de larmes. Il resta ainsi quelque tems, le regard fixé contre terre; puis se tournant vers *Ebraïm*, je pourrois bien, dit-il, te rejoindre à mon pere. *Mais comment violer l'asyle de ma maison*? malheureux étranger fuis de ma présence. Voilà cent sequins: sors promptement, & que je ne te revoye jamais. »

POESIE.

A MA BOUTEILLE,

VIENS, ô ma bouteille chérie,
Viens enivrer tous mes chagrins;
Douce compagne, heureuse amie,
Verse dans ma coupe élargie,
L'oubli des dieux & des humains.
Buvons, mais buvons à plein verre;
Et lorsque la main du sommeil
Fermera ma triste paupière,
O dieux, reculez mon réveil!
Qu'à pas lents l'aurore s'avance
Pour ouvrir les portes du jour:
Esclaves, gardez le silence,
Et laissez dormir mon amour.

Par M. Parent.

Le mot de l'Énigme du dernier numéro est *Imprimerie*.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Guillaume II, Comte de Haynault, ſe trouvoit dans un étrange embarras ; ſon Comté d'Auſtrevant relevoit de la Couronne de France, mais tout le reſte du Hainaut, ainſi que le Comté de Valenciennes, relevoit de l'Empire, & de quelque manière qu'il ſe déclarat, il prévoyoit que tout le poids de la guerre retomberoit ſur lui.

Cependant *Philippe de Valois*, préférant avoir un ennemi déclaré qu'un ennemi ſecret, le preſſa de s'expliquer, & il répondit « * moult courtoiſe-
» ment *qu'il ſeroit tout appareillé à lui & à ſon*
» *Royaume aider à garder contre tout homme* ;
» mais le Roi d'Angleterre vouloit guerroyer pour
» l'Empire, comme Vicaire & Lieutenant de l'Em-
» pereur, parquoy il ne pouvoit refuſer ſon pays
» ne ſon confort.

Cette réponſe étoit ambigue ; mais Philippe de Valois, dont la grande ame ne pouvoit ſoupçonner ni détours, ni infidélités ; ne croyoit point qu'il fut du nombre de ſes ennemis.

Cependant Edouard, à la tête des troupes Angloiſes & de toutes les forces de ſes alliés, s'avança vers le Hainaut, & ſes troupes y furent abbondamment pourvues de vivres ; mais une partie des Anglois ** délogèrent ſans payer : Après s'être repoſé deux jours à Mons, il vint à Valenciennes & n'y entra que *lui douzieme de Chevaliers*, ſon armée étant demeurée

* Froiſſart, Liv. Ier. Chap : 38. ** Froiſſart. Liv. Ier. Chap : 39.

dans les fauxbourgs. Là il trouva le Comte de Hainaut, Jean son oncle, & quantité de Seigneurs, qui l'y attendoient.

Edouard entra dans cette Ville, le Comte de Hainaut le tenant par la main, & fut ainsi conduit au Palais *de la Salle* : lorsqu'il en montoit les degrès, l'Evêque de Lincoln joua une espèce de farce, qui ne tendoit qu'à colorer la conduite odieuse que le Comte de Hainaut alloit tenir durant cette guerre. Cet Evêque, élevant la voix, dit *Guillaume d'Aussone, Evêque de Cambray, je vous admoneste, comme Procureur de par le Roi d'Angleterre, Vicaire de l'Empereur de Rome, que vous veuillez ouvrir la Cité de Cambray, & s'autrement vous faites, vous vous fourfaites & y entrerons par force.*

Personne ne répondit à une pareille sommation, car l'Evêque n'y étoit pas, ni personne pour lui, & il n'avoit d'ailleurs aucun droit à la Cité de Cambray, que le Roi avoit achetée.

Cela fait, le même Evêque, adressant la parole à Guillaume, lui dit, *Comte de Hainaut, nous vous admonestons de par l'Empereur de Rome; que vous veniez servir le Roi d'Angleterre, son Vicaire, devant la Cité de Cambray, à tout ce qu'avez de gents*; le Comte répondit, *volontiers.*

Ils entrèrent ensuite dans le Palais, où une superbe fête étoit préparée & le lendemain Edouard partit de cette Ville, & alla mettre le Siége devant Cambray, où il fut suivi du jeune Comte de Hainaut.

Pour éviter tout blâme le Comte de Hainaut fit déclarer qu'il se tiendroit du parti d'Edouard, tant qu'il seroit sur terre de l'Empire, mais que dès qu'il entreroit dans le Royaume, il se rangeroit du parti du Roi *qui l'avoit retenu & prié*, & en effet il dé-

fendit à ses troupes, sous peine de mort, de causer aucun dommage sur les terres du Royaume.

Edouard fit le siége de Cambray en 1338, à la tête d'une armée de quarante mille hommes, mais le Prince Jean, fils du Roi, qui s'étoit jetté dans la place, la défendit si vaillamment, qu'Edouard après y avoir perdu beaucoup de monde, se résolut a lever le siège, & à pénétrer dans l'intérieur de la France Il n'est point d'excès, auxquels son armée ne se soit portée; elle mit tout à feu & à sang, sans que personne fut ménagé, au point même que Jean de Hainaut oncle du Comte, ayant surpris la Ville de *Guise*, qui appartenoit à Louis Comte de Blois son gendre, la fit bruler & fit abbattre tous les moulins qui l'environnoient, sans avoir égard aux prieres de sa fille.

Le Comte de Haynaut n'eut aucune part à ces horreurs; car aussi-tôt que l'armée d'Edouard eût abbandonné le siège de Cambray, il congédia la plus grande partie de ses gens, leur recommandant de venir le rejoindre sous peu de jours au Quesnoy, d'où il devoit partir pour se rendre près du Roi de France son oncle.

Peu de tems après, le Roi s'étant avancé jusqu'à *Vironfosse*, avec une armée de quarante mille hommes, le Comte de Hainaut lui amena cinq cens lances & se présenta à Philippe de Valois « qui ne » lui fit mie joyeuse chère, dit Froissart, pour cause » qu'il avoit été son adversaire devant Cambray : » néanmoins le Comte s'en excusa si sagement que » le Roi & son Conseil s'en contentèrent assez ». Le Roi vouloit livrer bataille à Edouad qui n'étoit

qu'à deux lieues de lui. Il combla de présens le Héraut d'Armes qui étoit venu lui apporter la nouvelle qu'Edouard demandoit & acceptoit jour. Les armées attendoient dans le silence le signal du combat, lorqu'on reçut une lettre de Robert, Roi de Sicile, qui passoit pour un grand Astronome & qui annonçoit avoir lu dans les astres, que si le Roi livroit bataille au Roi d'Angleterre, il l'a perdroit. Cette nouvelle s'étant répandue dans l'armée Françoise, le Conseil du Roi ne voulut pas permettre que les armées en vinssent aux mains, & le Roi se vit obligé, à son grand regret, de suspendre l'exécution de son dessein.

Mais le lendemain les ennemis prirent la fuite, étant poursuivis par nos troupes: Edouard se retira dans le Brabant, & le Roi, étant resté maître de la campagne, congédia ses troupes.

Le reste à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DESAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

Errata. -- Page 372, lig. 16, lisez - Guillaume Ier.

JURISPRUDENCE.

QUESTION DE REGREZ.

LE 20 Mai 1780, M.e Mazengarbe, Greffier de la première Chambre du Parlement de Douay, a vendu son Office à M.e Wagon, Avocat, pour le prix de 32000 livres. La moitié de ce prix a été payée comptant, & le surplus a été retenu à rente par l'acquéreur.

Par une clause particulière du Contrat, M.e Mazengarbe s'est réservé l'exercice, les droits, le privilége & la moitié des émolumens de son Office, jusqu'au 8 Novembre 1784, & s'est engagé de donner à cette époque, sa procuration *ad resignandum* pour faire pourvoir l'acquéreur.

Cette époque est arrivée, & alors M.e Mazengarbe a senti de la répugnance à exécuter ses engagemens.

M.e Wagon a cru pouvoir l'y contraindre. Le 19 Novembre 1784, il a présenté au Parlement une Requête tendante à faire condamner M.e Mazengarbe à lui délivrer la procuration *ad resignandum dans le tiers jour de l'Arrêt à intervenir, sinon, & ce terme passé, ordonner que l'Arrêt en tiendroit lieu, & qu'en conséquence il pourroit, sur cet Arrêt, obtenir en la grande Chancellerie des Lettres de provision de l'Office de M.e Mazengarbe, & s'y faire recevoir en la forme accoutumée.*

Pour réponse M.e Mazengarbe a fait signifier, le 26 du même mois, des défenses par lesquelles il a demandé acte de ce qu'il déclaroit vouloir conserver l'exercice de sa charge, sous l'offre de restituer à M.e Wagon la somme de 16000 livres qu'il en avoit reçue, & pour laquelle celui-ci avoit participé, depuis le moment du Contrat, à tous les émolumens de cette charge, &, en conséquence, concluoit à ce que M.e Wagon fut débouté de sa demande.

Alors s'est élevé la question de savoir si le regrez avoit lieu pour les Offices du ressort du Parlement de Douay.

Me. Denis, Avocat de M.e Wagon, a publié un Mémoire, dans lequel il a cherché l'origine du regrez; il a passé en revue la plupart des Arrêts qui, en différentes Cours du Royaume, ont été rendus sur cette matière; il a conclu de cette discution, que la Jurisprudence des autres Parlemens étoit incertaine sur *le regrez*; il a ajouté qu'elle étoit d'ailleurs contraire aux règles du Contrat de vente: qu'au surplus les choses n'étoient plus entières, puisque Me. Mazengarbe avoit touché une partie du prix de la vente, & que déjà il l'avoit exécutée en faisant part à M.e Wagon des émolumens de son Office; Enfin que cet Office étoit domanial, & que delà, s'il eut été possible de continuer M.e Mazengarbe dans l'exercice de son Greffe, la vente des émolumens qui y étoient attachés, séparables de l'exercice même, seroit toujours demeurée irrévocable, & eut donné à M.e Wagon une action légitime pour faire rendre compte de ces émolumens à mesure qu'ils se percevroient: que cela résultoit d'un texte de *Domat* dans son *droit public*, Liv. 1. Sect. 5. n. 13.

Me. Leroux de Bretagne, Avocat de M.e Mazengarbe, a suivi la même marche que son Adversaire ; il a soutenu que le regez étoit admis dans tout le Royaume & pour tous les Offices ; qu'il n'y avoit plus, depuis long-tems, ni incertitude, ni variation dans cette partie de la Jurisprudence Françoise ; que d'ailleurs la faculté de résilier les contrats de vente avant la tradition, étoit de droit commun ; que la Coutume de Douay l'avoit spécialement consacrée ; qu'à la vérité un Arrêt du 27 Janvier 1750, rapporté dans le Traité des droits, fonctions, franchises &c. appartenans à chaque dignité, à chaque office &c. publié par MM. Guyot & Merlin, Tome 3, partie 2. page 35. avoit jugé que cette disposition de Coutume ne pouvoit pas autoriser l'acquéreur d'un Office à le résilier malgré le vendeur ; mais qu'un seul Arrêt n'étoit pas une autorité assez puissante ; pour qu'il ne fut plus permis de soutenir que la faculté introduite par la Coutume de Douay, n'avoit pas lieu dans la vente des Offices ; que le moyen subsidiaire de M.e Wagon étoit insoutenable ; que la non domanialité des Offices des Greffiers du Parlement de Douay, étoit justifiée par les Loix les plus claires & les plus précises ; qu'enfin les Offices Domaniaux étoient soumis au regrez comme les autres, & que l'effet de ce privilège étoit le même pour tous.

Tels étoient les moyens respectifs des parties ; au moment où les Juges alloient prononcer, on a découvert un Arrêt du 24 Décembre 1732, qui avoit déjà admis le régrez contre la vente d'un Office du Parlement de Douay ; en conséquence Arrêt est intervenu le 11 Août 1785, au rapport de M. Eloy, Doyen des Conseillers, qui adjuge à M.e Mazengarbe toutes les fins & conclusions qu'il avoit prises par ses défenses du 26 Novembre 1784, & néanmoins le condamne envers son acquéreur, aux dommages & intérêts à donner par déclaration.

MÉLANGES.

RÉFLEXIONS SUR LE SUICIDE,

En examinant, avec des yeux philosophiques, le crime de ceux qui se tuent, on y découvre une foi-

blesse, très éloignée des principes de ces grands hommes, qui ne se sont donné la mort que lorsqu'ils y ont été forcés, ou pour sauver leur patrie, ou pour conserver leur gloire Jamais Grec ou Romain ne se coupa le cou par mélancolie, ou par quelque chagrin particulier. Ce même héros qui se jetta dans un précipice, pour garantir Rome du danger qui la ménaçoit, auroit souffert constamment l'adversité la plus rigoureuse, sans songer à s'en affranchir par le trepas. *Marius* est un exemple sensible & convaincant, qu'un grand homme doit savoir souffrir les caprices de la fortune, Combien d'Anglois se seroient tués, s'ils avoient été à la place de ce brave Romain persécuté par *Sylla*? proscrit, poursuivi, réduit à se cacher demi-nud, dans les roseaux d'un Marais fangeux; il attend, touchant sa destinée, l'exécution des arrêts du ciel. Il seroit indigne de sa fermeté de chercher dans la mort la fin de ses infortunes. Dira-t-on que *Marius* craignoit le trépas, & que ce héros avoit moins de courage qu'un cordonnier anglois qui se coupe la gorge avec son tranchet? il n'y a surement pas de gens assez extravagants pour soutenir une pareille absurdité.

PENSÉES DIVERSES.

UN paysan est en france, & dans bien d'autres pays, infiniment plus heureux qu'un homme né dans un rang élevé. ce premier peut disposer de son cœur: l'autre, esclave de sa naissance, ne peut se livrer aux charmes de l'amour Il faut qu'il examine, avant que d'aimer, si la dignité n'est point avilie, & s'il peut, sans déroger à sa noblesse, trouver aimable ce qu'il adore. Je ne voudrois pas d'un bien imaginaire, qui me priveroit de la possession des biens réels.

¶. Que la distance est immense encore de l'homme qui connoît le mieux la vertu, à celui qui s'est fait une douce habitude de l'aimer & d'y croire !

¶. La jalousie est parmi les passions, ce qu'est la rage parmi les maladies ; la plus inconcevable dans son principe, la plus terrible dans ses effets, & la plus difficile à guérir.

¶. En appréciant les titres, les cordons, les dignités, les honneurs, tout ce qu'ils peuvent valoir ; on n'y verra jamais, ce me semble, qu'une assez foible monnoie de la gloire.

POÉSIE.

LES SERMENS A M.lle É. C. L.

OUI, j'en atteste la nuit sombre,
Confidente de nos plaisirs,
Et qui verra toujours son ombre
Disparoître avant mes desirs ;
J'atteste l'étoile amoureuse,
Qui, pour voler au rendez-vous ;
Me prête sa clarté douteuse ;
Je prends à témoin ces verroux
Qui souvent réveilloient ta mère,
Et cette parure étrangère
Qui trompa ses regards jaloux ;
Enfin, j'en jure par toi-même,
Je veux dire par tous mes dieux,
T'aimer est le bonheur suprême,
Il n'en est point d'autre à mes yeux.
Viens donc, ô ma belle maîtresse,
Perdre tes soupçons dans mes bras ;
Viens t'assurer de ma tendresse,
Et du pouvoir de tes appas.
Aimons, ma chère Eléonore,
Aimons au moment du réveil,
Aimons au lever de l'aurore,
Aimons au coucher du soleil,
Durant la nuit, aimons encore.

*Par M.P.****

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Froiſſart rend cette juſtice au Roi, qu'il fut *tout courouce* de ce qu'on n'avoit point entamé l'action, comme il l'avoit ordonné ; il ajoute *que noblement il s'y étoit porté, car il avoit moult-hardiment pourſuivi ſes ennemis, & tant fait, qu'il les avoit fait bouter hors de ſon Royaume.*

Jamais on n'avoit vu tant de nobleſſe raſſemblée ; on comptoit, dans l'armée du Roi *, quatre Rois, ſept Ducs, trente-ſix Comtes & plus de quatre mille Chevaliers, & ce Prince, qui ne croyoit pas à l'aſtrologie judiciaire, n'avoit que des ſuccès à eſpérer, contre une armée, compoſée de diverſes nations ſans diſcipline, & accoutumées depuis quelque-tems au brigandage.

Mais le Conſeil penſoit autrement : le pronoſtic de Robert, Roi de Sicile, avoit cauſé beaucoup d'émotion dans les eſprits, *& les aucuns diſoient que ce ſeroit une très-grande folie, s'il ſe combattoit ; car il ne ſavoit ce que chacun penſoit,* NI SI POINT DE TRAHISON N'Y AVOIT : *car ſi fortune lui étoit contraire, il mettoit ſon Royaume en grande aventure de perdre ; & s'il déconfiſoit ſes ennemis, pourtant n'avoit-il mie le Royaume d'Angleterre, ni les terres des Seigneurs qui avec lui*

* Les Rois de France, de Bohême, de Navarre & d'Ecoſſe ; les Ducs de Normandie, de Bretagne, de Bourbon, de Lorraine, de Berry & d'Athènes.

étoient alliés: ainsi estrivans & débattans sur diverses opinions, le jour passa jusqu'à midy.

Le Comte de Hainaut, voyant qu'on ne vouloit pas se décider, quitta l'armée avec toute sa troupe, & alla coucher le même soir au Quesnoy.

Jusques-là ce Prince ne s'étoit pas déclaré ouvertement contre la France ; il avoit à la vérité fourni des vivres à l'armée d'*Édouard*, il lui avoit livré passage, il avoit reçu le Roi Anglois à Valenciennes, il s'étoit engagé à l'aider au siége de Cambray : mais, comme feudataire de l'Empire, il n'avoit pu se refuser de suivre, à la conquête d'une Ville Impériale, le Vicaire général de l'Empereur ; il avoit déclaré en même-tems que, dès qu'on entreroit en France, il se rangeroit du parti du Roi ; il avoit défendu à ses troupes de causer aucun dommage dans le Royaume &, de fait, il s'étoit retiré de l'armée Angloise, aussi-tôt qu'elle avoit abandonné le siége de Cambray ; il avoit amené des secours au Roi à Vironfosse ; & il n'avoit pas dépendu de lui qu'on n'en vint aux mains *.

Mais la conduite de Jean de Hainaut, Comte de Beaumont, son oncle, fut toute différente ; attaché au parti d'Edouard, il le seconda dans toutes ses entreprises contre la France, il abandonna au pillage les Villes d'Origny-S.te-Benoiste, de Guise & de Ribemont qu'il avoit prises & les fit ensuite brûler avec tous les Villages d'alentour.

---

* Froissart rapporte qu'un lièvre étant entré dans le camp des François à Vironfosse, y excita beaucoup de clameurs & de huées : que les chefs, croyant que les ennemis engagoient le combat, firent à l'instant des Chevaliers ; que le Comte de Hainaut en fit quatorze & que, le combat n'ayant pas eu lieu, tous ces Chevaliers furent nommés, par dérision, *les Chevaliers du lièvre.*

Cette conduite injuſte & cruelle excita le Roi à uſer de répréſailles; il fit brûler la Ville de Chimay, tous les Villages qui l'environnoient & le château de Relenques près de Cambray, qui appartenoient à Jean de Hainaut; de ſorte qu'une grande partie du Pays fut dévaſtée.

Quelque-tems après, les Bourgeois de Cambray, voulant ſe venger des excès auxquels s'étoient portés envers eux les habitans du Hainaut, ſortirent de la Ville pendant la nuit & allèrent avec la garniſon de *Mâle-maiſon*, ſurprendre le Village d'Haſpres qui appartenoit au Comte de Hainaut, & après l'avoir pillé, ils y mirent le feu, n'y laiſſant que les murailles.

Guillaume II, étoit alors à Valenciennes: informé pendant la même nuit, de ce funeſte événement, il prit auſſi-tôt les armes & s'étant rendu ſur la place de cette Ville, il fit ſonner les cloches du beffroi. Toute la bourgeoiſie excitée par cet appel, ſe mit ſur les armes & ſuivit ſon Prince; mais arrivé près de l'Abbaye de Fontenelles, il apprit que les ennemis s'étoient retirés chargés de butin.

Outré de colère, il entra dans ce Monaſtère, dont ſa mère étoit Abbeſſe, & après avoir exhalé ſes plaintes contre Philippe de Valois, il jura de ſe venger.

Revenu un peu à lui-même, il fit aſſembler les Barons, les Chevaliers & les Prélats de ſon Pays pour les conſulter: pluſieurs étoient d'avis qu'il envoyât vers le Roi, pour ſavoir ſi c'étoit de ſon aveu & de ſon conſentement que, ſans déclaration de guerre, on avoit incendié un village du Hainaut; mais Jean de Beaumont oncle du Comte, ennemi juré de la

France, conseilla à ce jeune Prince de se venger & de porter la guerre dans le Royaume : ce conseil fut suivi & occasionna la ruine du Pays.

Guillaume II fit dresser aussi-tôt un acte de défi, qui fut signé & scellé de tous les Barons & Chevaliers; *après quoi le Comte remercia tous ses hommes pour la bonne volonté dont il les vit, car ils lui promirent confort & service en tout état*; ces lettres de défi furent portées au Roi par Thibaut Abbé de Crespin; mais Philippe de Valois *n'en fit pas grand compte, & dit que son neveu étoit un fol outrageux & qu'il marchandoit bien pour faire ardoir son Pays.*

Le reste à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

VERT-TUE-BLEU, *Bagatelle Morale.*

Assis l'autre jour dans une promenade publique, je portois attentivement les yeux sur les femmes qui passoient. Leur coëffure, leur habillement, leur démarche; tout portoit mon esprit à des réflexions critiques; quand je vis paroître une Dame de qualité, jeune, bienfaite & jolie, parée d'une robe *vert-pomme* avec des agrémens *bleu-céleste.* Qu'est ceci m'écriai-je? cette femme est sans doute bien distraite, puisqu'elle se montre en public ainsi bigarrée. Arrive une autre élégante, en robe *bleue* garnie de *vert.* Pour cette fois, ne sachant à quoi m'en tenir, je me levai brusquement & courus interroger la Marchande de mode en réputation, qui m'apprit que cette manière de se mettre étoit du dernier goût & qu'on appelloit cet assortiment bisarre, *le préjugé vaincu.*

Je ris volontiers des travers & des sottises, & si je trouve en moi-même ample matière à mes ris; les visions & les goûts versatiles de mes frivoles concitoyens me fournissent aussi de quoi m'égayer.

J'étois donc disposé à fronder sans pitié la brusque réconciliation des deux couleurs ennemies, & le nom imposant donné à cette révolution inattendue dans l'empire des modes; quand récueillant mes idées, les fixant sur les siécles passés, & les ramenant ensuite sur le tems présent, je me vis forcé de convenir, que presque tout avoit subi la révolution *vert-tue-bleu*.

HOMMES.

Honnêtes, droits & francs, nos bons ayeux aimoient les femmes jusqu'à l'idolâtrie; chaque Chevalier avoit sa Dame, qu'il regardoit comme un être sacré. Au champ de l'honneur, dans la société particulière, elle seule occupoit ses pensées; c'étoit le mobile de toutes ses actions. Quiconque osoit, même indirectement, attenter à la réputation de cet être adoré, devenoit pour son défenseur, un ennemi irréconciliable; & la mort seule de l'indiscret ou du déloyal pouvoit satisfaire l'amour offensé.

Aujourd'hui l'astuce, la perfidie & la mauvaise foi ont pris la place de l'honnêteté & de la franchise. L'homme occupé de plaire & de séduire, ne songe point aux qualités du cœur. Instruite par lui à négliger ses devoirs, la femme inspire rarement le respect, dont l'hommage l'égaloit à la divinité. L'homme perfide & corrompu la précipite dans l'abîme du vice en faisant retentir à son oreille les noms de décence & de vertu qu'elle aime naturellement. A-t-il triomphé de sa foiblesse, il la trahit, l'abandonne, la dévoue aux remords, aux mépris; & prophanant ainsi l'objet de son culte, le scélérat va divulguant & exagérant les faveurs ingénues qu'on a cru n'accorder qu'à l'homme honnête & délicat. Et combien s'en trouve-t-il qui, n'ayant pu consommer l'opprobre de celles qu'ils avoient désignées pour victimes, ont la lâcheté de souiller par des propos calomnieux ou par des réticences affectées, l'idole qu'ils s'étoient choisie. Ces hommes-là pourtant conservent scrupuleusement quelques principes de nos respectables ayeux; (la bravoure par exemple) mais ils y dérogent en des points si essentiels, qu'on peut bien appeller cet alliage monstrueux, *vert-tue-bleu*.

Les autres Chapitres dans les numéros suivans.

MINÉRALOGIE.

Copie d'une Lettre écrite de Montbard le 23 de Septembre 1786, par M. le Comte de Buffon, *à Mr.* Bleuzé, *Procureur provisionné, rue des Anges* N°. 60. *à Valenciennes, qui nous prie de l'insérer dans notre Journal.*

Montbard, ce 23 Septembre 1786.

D'Après les connoiſſances que vous me paroiſſez avoir dans la Minéralogie, Monſieur, & celles que vous deſirez d'acquérir encore, je ſouhaiterois que quelque circonſtance nous rapprochât l'un de l'autre. Mais malheureuſement il n'eſt pas en mon pouvoir de vous procurer une place qui vous convienne, & qui puiſſe vous tenir lieu de l'état que vous poſſédez Il me ſera plus facile, Monſieur, de vous indiquer la ſource dans laquelle vous pourrez trouver la ſolution des queſtions qui vous embarraſſent. Elles ſont toutes traitées à l'article *Charbon de terre*, de mon hiſtoire des Minéraux, & je prends la liberté de vous y renvoyer. A l'égard des faits que vous me citez relativement au *tournoyement* de la baguette, je n'oſe pas vous dire qu'ils me paroiſſent incroyables; mais ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'ils ne ſont pas produits par la cauſe à laquelle vous les attribuez; & je vous avoue, de bonne foi, que je ris, comme tous les Minéralogiſtes, de cette baguette miraculeuſe.

J'ai l'honneur d'être,

Le Cte. *Buffon.*

VARIÉTÉS.

LE DUEL. Conte Oriental.

LE Calife *Aaron Raſchild* avoit l'avantage de connoître les hommes & d'apprécier leurs petits

préjugés. Deux jeunes gens eurent querelle enſemble :
L'outrage parut ſi grave, que la mort de l'un des deux pouvoit ſeule le réparer : le Calife, devant lequel ils furent appellés, ſourit de pitié en écoutant les raiſonnemens puérils, ſur leſquels ils établiſſoient leur ſyſtême de vengeance. Vous vous croyez bien offenſés, leur dit il, & ſans conſidérer que la colère reſſemble à la fièvre, vous voulez vous exterminer; j'y conſens, mais à condition que vous meſurerez vos forces ſous l'avenue de palmiers qui conduit à mon palais d'été. Les jeunes gens ſe conformèrent à la volonté du Prince. Arrivés ſur le lieu, il apperçurent dans la place un pal dreſſé, des bourreaux & un *Iman*. L'appareil de ce ſupplice excita leur curioſité; *Aaron pardonne les accès de fièvre*, leur dit-on; *mais, comme il déteſte les aſſaſſins, j'ai ordre d'empaler celui qui ſortira vainqueur du combat.*

ANECDOTE.

Dans un café que les gens de lettres fréquentoient autrefois, un Chef de cabale ſe déchaînoit contre un jeune Auteur, dont on alloit jouer la pièce. L'un de ceux qui l'écoutoient lui demanda s'il connoiſſoit le jeune homme ? « aſſurément, dit-il, je le connois & je m'intéreſſois à lui, mais ſa préſomption opiniâtre me l'a fait abbandonner : la pièce qu'il donne aujourd'hui, il me l'a lue : je lui en ai montré les défauts, mais il eſt ſi plein de lui-même qu'il n'a rien voulu corriger. – J'ai eu tort, lui dit le jeune homme, mais Monſieur ce n'eſt pas aſſez de connoître les gens, il faut les *reconnoître*.

POÉSIE.

COUPLETS,

Sur l'Air: Que ne ſuis-je la fougère.

QUAND la vieilleſſe commence,
La douceur de ſoupirer
Eſt l'unique jouiſſance
Qu'il ſoit permis d'eſpérer;
L'amour fuit, l'amitié tendre
Oſe alors lui reſſembler;
Mais trop peu pour rien prétendre
Aſſez pour nous conſoler.

Adieu folle & douce ivreſſe,
Que je pris pour le bonheur;
J'eus des ſens dans ma jeuneſſe,
Il me reſte encore un cœur.
Que celle à qui je le donne.
Daigne en approuver l'ardeur:
Je dirai, mes jours d'automne
Ont encor quelque Chaleur.

Pour l'amour tout eſt martyre,
Enthouſiaſme ou fureur;
Pour l'amitié qui ſoupire
Tout eſt plaiſir, ou faveur.
Eglé règne ſur mon ame,
Sans en troubler le repos;
Et mes deſirs & ma flâme
N'allarment point mes rivaux.

Je la verrai pourſuivie
Par la foule des amours,
Et le déclin de ma vie
Jouira de ſes beaux jours.
Tel ſur ſa tige inclinée,
Un vieux chêne de cent ans,
Croit renaitre chaque année,
Avec les fleurs du printems.

*Par M. P[t].****

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Edouard avoit pillé & brûlé des Villes & des Villages, mais il n'avoit pas conquis un pouce de terrein : ses finances étoient épuisées, & ses forces, jointes à celles de ses alliés, ne pouvoient balancer la puissance du Roi.

D'un autre côté les Flamans tenoient les alliés d'Edouard en échec : ils avoient offert leurs services au Roi de France, s'il eut voulu leur rendre Lille, Douay, & Béthune, & ils pouvoient faire diversion, en attaquant le Brabant ou le Hainaut.

« Il y avoit alors, dit Froissart * un homme à » Gand, qui avoit été brasseur de miel : il étoit » entré en si grande fortune & en si grande grace à » tous les Flamans, que c'étoit tout fait ce qu'il » faisoit & vouloit deviser & commander par toute » la Flandre, de l'un des bouts jusques à l'autre ; » & n'y avoit nully, tant fut-il grand, qui de rien » osât outrepasser son commandement, ni lui » contredire.

Cet homme, qui avoit pris un tel ascendant sur tous les esprits, étoit Jacques Artavelle : Edouard le gagna par des présens, & l'ayant invité à se trouver avec tous les Consuls des Villes de Flandres, à une assemblée générale de ses alliés, qu'il avoit convoquée à Bruxelles ; il promit aux Flamans de les aider à recouver Lille, Douay, & Bethune,

* Livre premier, Chapitre 30.

s'ils vouloient s'allier avec lui & défier le Roi de France.

Artavelle lui fit cette réponse « cher Sire, autre-
» fois vous nous avez fait telle requête ; sçachez
» que si nous le peuissions bonnemens faire ; pour
» votre honneur & nos faits garder, nous le fe-
» rions : mais nous sommes obligés *par foi & ser-
» ment* & sur deux millions de florins à la chambre
» du Pape, que nous ne pouvons émouvoir guerre
» *au Roi de France*, quel qu'il soit, sur peine
» d'encourir en cette somme, & cheoir en sen-
» tence ; *& si vous voulez encharger les armes de
» France* & les écarteler d'Angleterre *& vous ap-
» peller Roi de France*, nous vous tiendrons pour
» droit *Roi de France* & vous demanderons quit-
» tance de nos faits & vous nous la donnerez com-
» me *Roi de France*. Par ainsi serons nous assurés
» & dispensés & irons par tout là où vous voudrez.

Cet expédient plût beaucoup à Edouard, & il ne pouvoit manquer d'être adopté par un Prince injuste, qui ne cherchoit que des prétextes pour faire la guerre : de retour en Angleterre, pour s'y procurer de l'argent, il donna une déclaration par laquelle il défendoit à tous ses sujets de nommer Philippe *Roi de France*, ordonna de le qualifier seulement de *Comte de Valois*, & de fait il écartela des trois fleurs des lys d'or dans son écu & dans ses sceaux.

Tel est le titre, dont les Rois d'Angleterre se sont autorisés à porter les armes de France : ce fut en 1339, que cette nouveauté s'introduisit, & qu'Edouard, commença à se qualifier *de Roi de France*, d'Angleterre, & d'Irlande ; il avoit encore

honte l'année ſuivante, d'uſurper cette qualification, ſous un ſi leger prétexte ; car en écrivant à l'Achevêque de Cantorberi le 21 Février 1340. * Il s'exprimoit ainſi, *qu'on ne ſoit point ſurpris que nous ayons changé notre ſtyle ordinaire & que nous nous faſſions nommer Roi de France, des raiſons eſſentielles nous y obligent : nous vous les expoſerons ainſi qu'aux autres Prélats, aux Seigneurs & aux communes, dans le prochain Parlement.*

Cependant le Pape Bénoiſt XI prévoyant qu'une guerre cruelle alloit troubler toute l'Europe ; chercha, comme pere commun des chrétiens, à reconcilier les deux Rois : il envoya pour cet effet deux Cardinaux qui trouvèrent le Roi de France dans des diſpoſitions favorables à la paix, mais qui ne furent pas reçus en Angleterre, Edouard n'ayant pas même voulu permettre qu'ils entraſſent dans ſon Royaume **

Mais ce Prince écrivit au Pape, & cherchant vainement à colorer ſon uſurpation, il finit par dire que ſi Philippe de Valois lui eut fait des offres, quelques petites qu'elles euſſent été, il s'en ſeroit contenté *** le Souverain Pontife lui répondit ; en lui prouvant que toutes ſes raiſons étoient fauſſes, & ſes prétentions inſoutenables, & finit par l'exhorter de quitter au plutot le titre de Roi de France, titre qui ne pourroit que le faire paſſer pour un Prince très-injuſte & lui attirer à jamais & à ſa poſtérité, *la haine implacable de tous les François.*

Le Pape n'ayant pu, par ſes exhortations, empê-

---

* Actes publics d'Angleterre, tome 2, partie 3 page 192.
** Pap : Maſſon. Livre. 4.
*** Actes publics d'Angleterre, tome 2, partie 4, page 64.

cher cette guerre funeste, lança l'excommunication sur les Flamands, qui en etoient les auteurs par leur perfidie, & qui, sous de fausses couleurs avoient violé leur serment ; cette excommunication fit tant d'effet qu'ils ne trouverent plus aucun Prêtre qui osât leur célébrer l'office divin : les Flamans allarmés députerent aussi-tôt vers Edouard, qui leur manda qu'ils ne devoient pas en être affectés & que la première fois qu'il passeroit la mer, il leur ameneroit des Prêtres de son pays, qui leur chanteroient la Messe soit que le Pape le voulût ou non, ajoutant que c'étoit là un des privilèges de sa Couronne. *

Le reste à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

SUITE DE VERT-TUE-BLEU.

FEMMES.

De leur côté, les femmes, peu semblables, en général, à celles dont on a transmis à la postérité les noms & les vertus ; peuvent être accusées de fomenter au cœur des hommes les inclinations vicieuses dont elles se plaignent, puisqu'on a vu des meres fournir, sans le vouloir, les moyens de séduction dont on s'est servi pour leurs filles.

Céphise est une femme charmante, dit tout le monde avec enthousiasme : personne n'est plus propre à former un jeune homme ; heureux celui de l'éducation duquel elle daigneroit se charger. Qu'est cependant *Céphise* pour l'établir ainsi institutrice de l'innocente jeunesse? elle a quarante ans, c'est l'âge de l'expérience? mais à quel prix a t-elle acquis ce trésor précieux, dont elle abuse. Unie à dix-huit ans, avec un homme qu'elle détestoit,

* Froissart, Ier vol. Chap. 47.

veuve à vingt, & disposée à bien jouir de sa liberté; nous l'avons vue parvenir, *de chute en chute*, à ce point de maturité dont on s'étonne & qu'on admire, mais qu'on ne s'y méprenne pas, *Céphise* n'est devenue plus prudente, qu'à mesure que les dangers qui l'assiégeoient se sont écartés.

Quand les graces de la jeunesse s'effacent, quand le nombre de ses adorateurs diminue, la femme la plus frivole, s'appercevant que son règne va finir, refléchit aux moyens d'en prolonger la durée. Honteuse de n'avoir pas mieux profité des beaux jours de son printems, elle songe à mettre à profit ceux de son été. Et, ne pouvant fixer auprès d'elle la foule *d'attentifs* que la perte de ses charmes a dissipés, vous la voyez, sans changer de goûts, briguer ouvertement l'estime générale; mais les amis du boudoir & ceux de la toilette savent à quoi s'en tenir sur les dehors de sagesse & de vertu quelle affecte. Un jeune homme vient-il à débuter dans le monde, les parens le lui présentent & le recommandent à ses bontés; si la nature l'a doué *d'agrémens*, on l'en accablera. Il sortira des mains de la Dame, aimable selon la société; c'est-à-dire avantageux, entreprenant, infatué de son prétendu mérite, jugeant de toutes les femmes par celles qu'on lui avoit proposées comme modele... Mais si de meilleurs principes ne viennent pas détruire l'effet des premiers, que sera-t-il aux yeux de l'honnête homme?

Telle est *Céphise*, telles sont beaucoup de femmes qui finissent par allier le goût du plaisir & les jouissances secrettes, avec la réserve du maintien, la modestie dans les propos, & sur-tout la manie indiscrette de fronder sans pitié la conduite des autres; contraste aussi révoltant, en mœurs, qu'est ridicule, en modes, l'assortiment VERT-TUE-BLEU.

MARIA, Conte moral.

MARIA s'occupoit à former mille petits projets de bonheur. Son économie avoit surpassé l'attente de son *Eugenio*. &, sans lui en faire part, elle avoit consacré ses épargnes à l'achat d'un billet de loterie. Les délices de la vie cham-

pêtre remplissoient déjà son imagination. Déjà elle voyoit son joli manoir élevé au milieu d'une plaine riante, ombragé par une colline, & entourré d'arbres. Des plants de chevre-feuille, enlacés autour des croisées, n'y laissoient entrer qu'un jour doux, la variété des parfums qui s'exhaloient du jardin, flattoit d'avance son odorat; elle s'asseyoit sur le ban, placé devant la porte : son *Eugenio* faisoit la lecture pendant qu'elle travailloit; & sa petite *Julie*, folâtrant, à peu de distance, augmentoit son plaisir par les distractions qu'elle lui causoit.

Il lui fut impossible de taire à son époux les espérances qui l'enyvroient. Elle vit avec transport sa joie éclatter dans ses yeux lorsqu'elle lui parla de ce changement de leur fortrue; il l'embrassa tendrement; se félicita de la posséder, fut de moitié dans son illusion, & la rendit pour un instant la plus heureuse des femmes.

Le billet sort, & amène un lot considérable. Le jolie manoir, le chevre-feuille, le banc de la porte, le jardin reparoissent avec tous leurs charmes, & leur séduissante image ne voltige plus d'une manière incertaine devant les yeux de *Maria*.

Oh! mon ami, s'écria-t-elle, en voyant son époux qui s'avançoit d'un air reveur, nos inquiétudes, nos chagrins sont à leur terme, & notre sort devient digne d'envie. *Eugenio* frémit en apprenant l'heureux succès du billet; entraîné pour la première fois par la passion funeste du jeu, il avoit risqué & perdu ce billet, la nuit précédente.

Quelle nouvelle pour l'infortunée *Maria*! elle avoit nourri trop longtems une espérance enchanteresse; rien ne put éloigner de ses yeux le manoir champêtre, & les plaisirs dont son imagination séduite l'avoit accompagné. Peu de mois après, elle mourut de consomption.

SAILLIE D'UN FOU.

Un homme, dont le travail & l'application avoient affecté la tête, lisoit un soir fort attentivement à sa fenêtre; interrompu dans sa lecture

par un nuage *incivil* qui couvrit en partie l'aſtre nocturne, qui lui ſervoit de flambeau, il s'écrie, avec un mouvement de colère, *Jupiter leve-toi & mouche la lune*; mais l'ordre eſt à peine prononcé, que le nuage l'a tout-à-fait obſcurcie. *Ah! l'étourdi*, pourſuit le fou, en riant de toutes ſes forces, *ah! l'étourdi, il la éteinte.*

ANECDOTE.

Un jeune homme, entraîné dans le crime par des conſeils pernicieux, s'aſſocia à une troupe de bandits, & commit avec eux des vols ſur les grands chemins. Rappellé à lui même par des ſentimens de probité, & par la crainte du ſort qui l'attendoit, il forma le projet de quitter ſes infâmes compagnons, & s'en fut à plus de cent lieues du théatre de ſes déſordres, commencer une nouvelle vie. Le haſard le plaça à D** dans une auberge, où, après dix ans de ſervice, il mérita par ſa bonne conduite, que l'hôteſſe, riche & devenue veuve, le choiſit pour époux. Il jouiſſoit, depuis cinq ans, des agrémens de l'aiſance, & ſurtout du bonheur d'être en paix avec ſa conſcience, quand deux étrangers ſe préſentent pour loger chez lui. C'étoit deux de ces malheureux, dont il avoit été le complice: qu'on juge de leur ſurpriſe mutuelle! il leur raconte ſon hiſtoire; les conjure de ne pas le dévoiler, ils s'y engagent; &, après l'avoir félicité du parti qu'il a pris ils continuent leur route. Huit mois après l'infortuné eſt arrêté, conduit dans les priſons d'A** où, confronté avec les deux voleurs qui l'avoient dénoncé, il ſubit peu de tems après, le même ſupli-

ce qu'eux. Combien les juges, forcés de prononcer cet arrêt, n'ont-ils pas dû souffrir, de n'avoir pas le pouvoir d'adoucir les rigueurs de la loi!

POÉSIE.

Vers adressés au Pere Venance de Carcassonne, *Capucin, Clerc à Montpellier & Poëte.*

Enfin, dans son humble retraite,
J'ai vu Phébus en capuchon,
Sous le froc d'un Anachorette;
Il est *Santeuil*, *Thomas*, *Anacréon*,
Dans l'alcove de sa cellule,
Tour-à-tour Casuiste, Orateur, Chansonnier,
Il prend tous les tons sans scrupule;
Les Muses l'ont placé tout auprès de Tibulle,
Et l'ont pris pour leur Aumônier.

Autre au même.

Le petit Dieu qu'à Paphos on révère,
Pour triompher d'un insensible cœur,
En se voilant dans l'ombre du mystère,
Se fit, dit-on, Frere quêteur.
Le Dieu des Vers, adoptant son systême,
Parmi nous aujourd'hui voyage en Capucin,
Comptant aussi que pareil stratagême,
Pourra servir à cacher son dessein.
Mais il a beau porter cordon, barbe, tunique,
Les neufs sœurs, à l'envi, sortent du capuchon,
Pour démasquer le Père séraphique,
Et crier aux passans le nom de son Patron.

CHARADE.

Sans toucher terre on peut parcourir mon premier;
Mieux que l'art, la nature opere mon dernier:
Je suis Dieu, minéral, brochure en mon entier.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Tandis qu'Edouard faisoit de nouvelles levées de troupes; que lui & tous ses alliés se disposoient à fondre sur la France, & la partageoient déja en idée; Louis de Bavière dépouilloit le Roi d'Angleterre du titre de Vicaire général de l'Empire, qu'il lui avoit vendu bien chèrement, & le Roi faisoit armer une flotte, pour lui disputer le passage de la mer.

Il ne restoit donc plus aucun prétexte aux alliés d'Edouard : il ne s'agissoit plus de reconquérir une ville de l'Empire; Edouard lui-même n'avoit plus d'autre motif, pour faire la guerre, que de soutenir le titre *de Roi de France*, que les Flamans lui avoient suggéré de prendre, & de renouveller des prétentions, déjà proscrites par un jugement solemnel, rendu par la Cour des Pairs & tous les Barons assemblés & par la reconnoissance de tous les Souverains de l'Europe.

Mais il avoit acquiescé à ce jugement des Pairs, après la mort de *Charles-le-Bel*; il avoit reconnu Philippe de Valois pour Roi de France, par l'hommage qu'il lui avoit rendu en personne; il avoit déclaré & fait serment, par ses lettres patentes de 1331, qu'il étoit son *homme lige*, & qu'il le serviroit *envers & contre tous*; & six ans encore après, par les pouvoirs qu'il avoit donnés en 1337 à ses Ambassadeurs, il les avoit autorisés de transiger, par rapport à son duché d'Acquitaine, sur toutes les

contestations qui subsistoient entre Philippe de Valois *Roi de France son Seigneur, & lui.*

Ce ne fut donc qu'en violant le serment qu'Edouard avoit prêté, que ce Prince & ses successeurs firent une guerre qui dura plus de cent ans à plusieurs reprises, & qui finit par faire chasser entièrement les Anglois hors du Royaume.

Le titre d'Edouard, tel qu'il étoit, est encore aujourd'hui celui dont se servent les Rois d'Angleterre pour usurper le nom & les armes de France. Mais avec cette différence que depuis George Ier. Electeur d'Hanovre, ils n'écartellent plus *de France* qu'au 2e & ne prennent plus le titre de Roi de France, qu'après celui de Roi d'Angleterre; tandis qu'autrefois, & même encore du tems de la Reine Anne, ils prennoient le titre de Roi de France le Ier, & plaçoient les fleurs de lys, dans leurs armes, au Ier. & au 4e. qui sont les quartiers d'honneur.

Il est inutile de chercher d'autres causes de la haine implacable de deux nations, qui ont une origine commune: la mémoire de la perfidie d'Edouard est perpétuée dans les titres de ses successeurs & le desespoir de s'être vus chassés d'un Royaume, où ils ont eû de si belles possessions, se renouvelle par-là tous les jours, dans l'ame des Anglois.

Cependant Edouard, à la tête d'une flotte considérable, partit d'Angleterre le 24 Juin 1340, pour se rendre à Gand, où étoit le rendez-vous de ses alliés; notre flotte, qui se tenoit en station entre Blakemberk & l'Ecluse, vint à sa rencontre, & lui livra bataille, vers les huit heures de matin: Edouard fit un mouvement rétrograde, pour prendre l'avantage du vent & nous mettre le soleil dans les yeux.

Les Amiraux Hue Kyriel & Pierre Bahuchet, qui commandoient notre flotte, crurent d'abord qu'il vouloit fuir, mais sa bonne contenance leur prouva bien-tôt le contraire : les vaisseaux s'accrochèrent, nos troupes se battoient avec un courage de lion ; mais les Amiraux, n'étant pas d'accord, elles ne savoient à qui obéir : Edouard fut blessé à la cuisse ; de notre côté Kyriel fut tué & Bahuchet fut fait prisonnier : cependant l'ardeur de nos troupes n'étoit point rallentie, il étoit cinq heures du soir, & nous avions l'avantage ; lorsque tout-à-coup une flotte Flamande, sortie de Bruges, étant arrivée au secours des Anglois, obligea les nôtres à détacher leurs grapins & à abandonner le champ de bataille.

Par un rafinement de cruauté, Edouard fit pendre l'Amiral Bahuchet au grand mat de son vaisseau : il n'y eut rien d'étonnant qu'il ne respectât point le droit des gens, tandis qu'il n'avoit pas plus respecté ses propres sermens, ni le droit de la nature, & qu'il avoit été le bourreau de sa famille.

Le reste à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

SUITE DE VERT-TUE-BLEU.

POUVOIR DE L'OR.

Avant que *Plutus* eut usurpé le Sceptre de l'univers, l'homme pur & vertueux n'estimoit que l'honneur & la délicatesse. Avoit-il une Compagne à choisir, il prenoit celle dont la conduite irréprochable, les mœurs & la naissance, pouvoient le préserver du malheur de rougir. L'inclination, la conformité d'humeur, de gouts & de caractère, formoient seules les alliances. Aussi regardoit-on le lien conjugal comme une chaine légère que chacun vouloit porter. Trop attaché peu-être au préjugé de la noblesse,

l'homme de qualité préféroit le célibat & l'indigence, à la fausse honte de se mésallier. Aujourd'hui, l'argent rapproche & confond tout. Cette douce simpathie, garant de la félicité des époux, ne détermine plus les mariages; c'est la fortune qu'on consulte; les talens, la beauté, la douceur, la naissance même, n'entrent pour rien dans le *marché*. Qu'on me mette en état de proposer une dot d'un milion, & je parviendrai à unir, non seulement la roture à la noblesse; mais le nom le plus illustre à celui *qui vient d'être* flétri. *Vert-tue-bleu.*

ADMINISTRATION.

Forme générale & particulière de la convocation des Assemblées générales ou États généraux en France, justifiée par pièces authentiques; à Paris, chez Royez *quai des Augustins & à Valenciennes, chez* Giard.

CEt ouvrage réunit la clarté, la précision & l'exactitude. Divisé en deux parties, dont le contenu est indiqué par le titre; il est écrit de la manière la plus méthodique, & par conséquent la plus instructive. C'est sur les originaux mêmes, ou sur des copies très authentiques, que l'auteur a recueilli les pièces justificatives qui forment le second volume de son ouvrage. Il y a joint une carte indicative du nombre des Députés de chaque ordre, envoyés par chaque Baillage, aux États Généraux dès années 1576, 1583 & 1614. Les manuscrits de l'Abbaye de St. Germain des Prés, & les Archives du Clergé, ont fourni les moyens de dresser cette Carte intéressante. Dans un cahier du Tiers-Etat du Baillage de Blois, on lit cette plainte contre les usurpateurs de la Noblesse. » Le Privilège de la Noblesse a semblé *si doux*, que » tout le monde desire d'y être compris. LA PLUPART » s'y font compris, de sorte qu'il n'y a aujourd'hui *que* » *le simple peuple qui demeure contribuable*; ayant, les » uns par achats, les autres par usurpations, emprunté » ce titre sur le peuple, qui demeure *foulé de l'exemption* » *de ces prétendus nobles*, la recherche desquels apportera » un grand soulagement, si tous ceux qui se qualifient

» tels, sont contraints de rapporter devant les Baillis & » Sénéchaux des Provinces, les moyens sur lesquels ils » fondent leur noblesse, dedans trois mois, lesquels en » connoîtront, avec le Sindic qui sera par eux nommé à » cette fin, & dont ils délivreront certificat aux dits no- » bles; & à faute de ce, *seront compris aux rôles des » tailles, & cotisés comme taillables.*

Le Tiers-État requiert en outre que les véritables nobles ayent défenses expresses de vexer les pauvres gens, en exigeant d'eux des corvées, ou des journées de charroi &c., & de les troubler dans leurs asiles, sous peine d'être *poursuivis devant tous Juges, à la première plainte des dits pauvres, pour être condamnés à des amendes qui leur soient applicables*, & même *dégradés de noblesse*; se plaignant amèrement que les jugemens & sentences, donnés & rendus contre les gentilshommes, demeurent pour la pluspart *illusoires & sans effet.*

Quoique le peuple n'ait pas, de nos jours, autant à se plaindre de la tyrannie des nobles, que dans le siècle dernier; de combien d'abus d'autorité ne pourroit-il pas accuser beaucoup de ceux, qui n'ont que le droit de les protéger, --- mais le cri du malheureux, étant trop foible pour arriver jusqu'à celui dont la bonté paternelle le vengeroit de l'oppression, il faut qu'il souffre & se taise.

Quant aux usurpateurs de la noblesse, qui sont peut-être en plus grand nombre aujourd'hui qu'en 1614, il est présumable qu'ils ne jouiront pas long-tems des faux titres qu'ils se sont arrogés.

LITTÉRATURE.

A LA MÉLANCOLIE.

Stances élégiaques, imitées de l'Italien.

DOuce mélancolie, charme des cœurs sensibles, viens je me livre à toi; viens, non le front chargé de sinistres nuages, les yeux égarés, étincelants, telle enfin qu'on nous peint le sombre désespoir; mais calme, mais tranquille - que tes regards expriment la langueur; que sur tes traits l'abattement soit empreint..... ah! je ref-

fens déjà ton heureufe influence – loin de moi plaifirs bruyans, vous fatiguez mon cœur.

C'eft dans la folitude que je trouverai le repos. Heureux qui, fuyant la foule importune, s'égare feul au milieu des campagnes! plus fortuné l'amant qui, fur le foir, peut s'enfoncer dans l'épaiffeur d'un bois folitaire! là, plongé dans une rêverie délicieufe, il ne reçoit aucune impreffion des objets qui l'environnent, la méditation l'abforbe tout entier: bientôt il fémeut, il s'attendrit par dégrés, & des larmes enfin coulent de fes yeux avec abondance.

Larmes de volupté, ainfi vous foulagez mon cœur abreuvé d'amertune; ainfi le poids affreux de mes peines s'allege, & mon ame s'ouvre encore & s'épanouit aux rayons de l'efpérance..... Oui, je vais la revoir, j'en ai reçu fa promeffe! ô *Théodora*! échappe aux regards envieux, allons dans cette grote obfcure, viens épancher dans mon fein les tourmens qui t'accablent; viens, nous confondrons nos pleurs, nous gémirons enfemble. Hélas! comme toi j'ai paffé par tous les dégrès de l'infortune, mais depuis que je t'ai vue, il ne me refte qu'un fouvenir léger de mes profonds chagrins.

O! mon amie, ma tendre confolatrice, quel charme je reffens, quand mes lèvres brulantes couvrent de baifers tes joues mouillées de larmes; quand, accablée de langueur, tu repofes mollement dans mes bras. C'eft alors que je m'abandonne aux tranfports du fentiment, & que mon cœur recueilli, concentré en lui-même, éprouve ces fenfations voluptueufes, inconnues aux ames frivoles & légères.

Ha! qu'ils courent après un vain fantôme de bonheur, ces êtres blafés dont nos cercles brillans abondent; que, variant fans ceffe, ils brûlent aux vaines idoles du jour, un encens qu'ils aviliffent! plaignons les, ô Théodora! plaignons des infenfés qui n'ont goûté, jamais, le plaifir de la conftance. Pour nous, plus heureux, même au milieu des orages de l'adverfité, nous nous aimons: notre feu, loin de s'évaporer & de s'éteindre, s'accroît au contraire, & reçoit une nouvelle activité du befoin que nous avons de vivre & de mourir enfemble.

BELLES LETTRES.

LETTRE AU RÉDACTEUR DU JOURNAL.

Valenciennes ce 12 Décembre 1788.

Qu'on dise encore, Monsieur, qu'il y a des Plagiaires; pour moi, je ne le croirai plus. N'est-il pas bien étonnant aussi, que parce qu'un Auteur aura écrit une pensée, qui avoit été écrite avant lui par un autre, il soit taxé de plagiat? Je vous le répéte, Monsieur, je n'y croirai plus; sur-tout depuis que j'ai vu dans le N°. 47, de votre Journal, une Chanson imprimée sous le nom de *Mr. Pt.* dans laquelle cet Auteur s'est tellement rencontré avec *Mr. Moreau*, qu'il n'y a pas un seul mot de différence entre celle de *M. Pt.* & celle que *Mr. Moreau* a fait imprimer il y quinze ans dans l'Almanach des Muses, & qui se trouve, sous son nom, dans le recueil en quatre petits volumes que *M. Vasselier* a formé, des plus jolies Chansons de nos célèbres Auteurs. *Tom. 1. pag. 50.*

S'il m'étoit permis, Monsieur, de me citer moi-même pour prouver que l'accusation de plagiat n'a, le plus souvent, aucun fondement; je vous dirois que dans mes humanités il m'est arrivé le fait le plus extraordinaire qu'il soit possible. C'étoit un jour de composition; notre Régent nous avoit donné un sujet à peu-près conforme à celui de la première Eglogue de Virgile; mon travail fut si heureux, que je me rencontrai mot pour mot avec le Poëte Latin, & ce qui paroîtra encore plus étonnant, c'est que les noms des interlocuteurs étoient les mêmes; le Régent eut l'injustice, non seulement de me donner la dernière place, mais encore de m'accabler de *pensum*, parce que cela lui fournissoit du papier qu'il vendoit à la livre, & de me condamner à garder la maison pendant toutes les vacances de Septembre.

Je vous paroîtrai peut-être trop égoïste, Monsieur, de vous entretenir autant de moi-même; mais jai cru ne pouvoir mieux faire, que de vous citer mon propre exemple, comme ayant été une victime d'une accusation injuste de plagiat. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre Journal, pour prévenir la mali-

gnité du public, qui pourroit accuser injustement *Mr. Pe.* d'avoir voulu profiter du travail de *Mr. Moreau.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

Par Mr. Hécart.

voyez tome 2. page 95

ANECDOTE.

Peu de temps après la prise de Berg-op-zoom par M. le Maréchal de Lowendal, ce Héros se promenoit dans la Ville, accompagné de plusieurs Officiers généraux. Tous les habitans étoient aux fenêtres pour le voir passer. Un jeune Seigneur François de sa compagnie apperçoit à un premier étage une Demoiselle très jolie: parbleu, dit-il, avec la légéreté françoise, je donnerais volontiers cent louis pour coucher avec cette belle enfant. Un gros Hollandois, qui fumoit sur sa porte, s'avançant vers le galant étourdi, lui dit *Mr. le Marquis cette belle enfant est ma fille & je vous offre, moi, une tonne d'or si vous voulez lui donner le droit de coucher avec vous.*

POÉSIE.

Les deux Chevaux, Fable.

UN Homme vendoit deux chevaux
Celui-ci, disoit-il, est de fort bonne race
Si de son pere il suit la trace,
Il sera des meilleurs, comme il est des plus beaux.
Celui-là ne vient pas d'une si belle source,
A vous parler à cœur ouvert:
Mais il gagna, dans la dernière course,
Les harnois dont il est couvert.
Ho! dit l'acheteur, je préfère
Celui qui doit son prix à sa propre valeur;
Les bonnes qualités du père
Ne rendent pas le fils meilleur.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Mercure.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Edouard avoit perdu l'élite de ses troupes & se trouvoit hors d'état de tenter des conquêtes: son premier soin, en abordant à l'Ecluse, fut de demander des nouvelles de *Jacques Artavelle*, dont il attendoit de puissans secours. Il apprit avec plaisir que ce traître avoit levé une armée de soixante mille Flamans, & que, s'étant joint au Comte de Hainaut, il marchoit contre le Duc de Normandie fils aîné du Roi, qui avoit mis le siège devant *Thin-l'Evêque-sur-Escaut.*

Le Comte de Hainaut s'étoit laissé entraîner, contre ses intérêts, dans cette ligue; brave & entreprenant, mais fougueux & sans expérience; il se croyoit en sureté avec de tels alliés, & ne prévoyoit pas que son pays étant vaste, ouvert de tous les côtés & dans le voisinage de la France; ils ne le garantiroient pas des malheurs qui alloient fondre sur lui.

Ce fut ce jeune prince qui commit les premières hostilités: à peine avoit-il envoyé son cartel de défi, qu'il alla surprendre *Aubenton en Tiérache* & brûler cette ville, avec quarante villages & hameaux.

Bientot il fut puni de cette cruauté: la moitié de son pays devint la proie des flammes & il ne lui resta plus assez de villes pour donner un asyle à ses malheureux sujets, qui se trouvoient sans habitation.

Dans une seule course que fit le Duc de Normandie en 1340, il brûla tous les villages qui sont à la droite de l'escaut jusqu'à Maubeuge; il prit &

détruisit la Ville de Bavay, étendit ses ravages jusqu'à la riviere de Honneau, attaqua le Quesnoy, mais sans succès, les habitans de cette ville, ayant * *décliqué canons & bombardes qui jettoient grands quarreaux*. (a)

L'incendie du Hainaut fut si grand que les étincelles en volèrent dans Valenciennes, ** le Duc de Normandie vint ensuite se camper sur le mont de Castres, près de cette ville, & y rangea son armée en bataille.

Les bourgeois prirent aussi-tôt les armes & voulurent venger leur Prince, mais Henry d'Antoing, Gouverneur de la Ville, accompagné du Prévôt, les en empêcha. On permit seulement à cent d'entre-eux de sortir, sous la conduite du Seigneur de Verchin, Sénéchal du Hainaut, pour escarmoucher. Ils rencontrerent vingt-cinq François qui venoient de passer *le Pont de la Tourelle*, commandés par Boucicaut, qui fut depuis Maréchal de France, & par deux autres Chevaliers du Poitou. Le Sénéchal abattit Boucicaut d'un coup de lance, & l'ayant pris avec presque toute sa troupe, il les conduisit prisonniers à Valenciennes.

Le Duc de Normandie voyant que personne ne se présentoit, envoya le Duc d'Athènes, avec le Comte d'Auxerre & le Sire de Chatillon, Maréchaux de France, à la tête de trois cens lances, jusques-aux portes de la Ville du côté *de la Tourelle à*

---

* Froissard, Livre premier, Chap: 48.

(a) *L'époque des armes à feu est de 1338, comme le prouve le Compte de Barthélemy Drach, Trésorier des guerres : & deux ans après il y en avoit déjà dans le Haynault.*

** Froissart, ibidem.

Gogueb pour défier les habitans ; mais aucun d'eux n'étant sorti, ces Généraux firent abattre les moulins érigés sur la riviere & revinrent ensuite rejoindre le gros de l'armée.

On proposa de former le siége de Valenciennes, mais le Conseil ayant jugé qu'on n'avoit pas assez de troupes pour investir une si grande Ville, le Prince se replia sur Cambray, continuant à brûler tous les Villages qui se trouvoient dans sa route ; il prit, en passant, le Château d'Ecaud'œuvre, qui appartenoit au Comte de Hainaut : ce Château fut ensuite démoli de fond en comble, & les pierres en furent transportées à Cambray, & employées aux réparations des murailles de cette Ville. *Le reste à l'ordinaire prochain.*

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

LETTRES SUR L'ITALIE en 1785, 2 vol. in 8°. *A Paris chez* Royez, *Quai des Augustins & à Valenciennes chez* Giard *&* D'hennin. *1788. avec cette Epigraphe.*

Et me Meminisse juvabit. VIRGILE.

SECOND EXTRAIT.

Faire servir son éloquence au soutien du foible opprimé, & ses loisirs à l'instruction de son siécle ; telle a été, pendant le cours d'une vie trop courte, mais consacrée au bonheur de ses concitoyens, l'occupation de MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU PATY.

Dans l'ouvrage que nous annonçons, ce n'est plus un Juris-Consulte éclairé, qui cherche à répandre des lumières, sur les points obscurs de l'Ordonnance criminelle ; ce n'est plus un défenseur zèlé de l'innocence aux fers ; duquel l'ame sensible se peint dans des écrits où respirent à la fois, la sagesse & l'humanité ; c'est un savant, qui voyage avec fruit dans un pays qui voit fleurir les

arts ; c'est un observateur impartial, qui communique à ses amis les divers sentimens qu'il éprouve dans les lieux qu'il parcourt. Il n'y perd cépendant pas de vue la législation criminelle, & son influance sur la félicité puplique ; au contraire, les loix, les mœurs, & les usages des différentes villes par lesquelles il passe, lui fournissent souvent des réflexions d'une solidité frappante. Voici par exemple le jugement qu'il porte de *Gênes* : il est précis ; mais bien énergique.

" Cette ville, dit-il, offre les contrastes les plus sin-
" guliers. Il y a tant de libertinage à *Gênes*, qu'il n'y a
" point de filles publiques ; tant de Prêtres, qu'il n'y a
" point de religion ; tant de gens qui gouvernent, qu'il n'y
" a point de gouvernement ; & tant d'aumônes que les
" pauvres y fourmillent.

Nous ne pouvons nous empêcher de donner à nos lecteurs le morceau suivant, dans lequel Mr. Dupaty, montre, sans affectation, les connoissances profondes qu'il avoit dans la Sculpture. Pour donner à ses amis une idée du célèbre *Hercule*, qu'on voit à Rôme, dans le Palais de *Farnèse*, il feint d'être inspiré par le génie du Statuaire, pour créer lui-même ce chef-dœuvre.

Dans le dessein où je suis de faire la statue d'Hercule, je commencerai par tirer de ce globe de marbre un corps ni vieux ni jeune, mais mur & en pleine virilité ; non pas collossal, mais grand ; non pas massif, mais robuste. Le voila ; mais il ne brille encore ni de la beauté du Héros, ni de la divinité d'un Dieu.

Laissant donc à présent la nature, & prenant pour guide le beau Idéal, je dispose, je balance, je proportionne tous les membres de ce corps : j'assouplis tous les muscles qui le hérissent ; j'applanis toutes les veines qui le sillonnent ; enfin, par une suite de gradations insensibles, je conduis sur toute la superficie une ligne saillante, & néanmoins onduleuse, qui, par-tout où elle repose, décide une forme, & par-tout où elle a fui, laisse un contour.

Mais il reste à faire le plus difficile : il reste à choisir une action.

Loin de moi de représenter *Hercule* dans aucun de ses travaux héroiques. *Est-ce que l'aspect de ce corps ne vous*

les a pas dits ? Ne comprenez-vous donc pas, en voyant seulement ce bras, que tout tyran ou tout monstre devoit sentir à l'instant le bras d'*Hercule* & la mort? Mais si mon ciseau n'a plus de force à ajouter, à ce corps, il lui reste à faire sentir combien toute cette force est naturelle, c'est-à-dire qu'elle est divine. Or, cet effet ne sauroit être obtenu, ni par des développemens de forme, ni par des actes de vigueur, mais seulement par des contrastes.

Sauf les contrastes, l'univers entier ne seroit qu'un seul être. Ainsi donc je vais frapper tout ce sublime corps du contraste le plus lumineux; & voici dans qu'elle attitude Il se dépouillera du marbre.

Debout, toutes les veines, tous les muscles & tous les membres en repos, la poitrine applanie, les jambes croisées devant lui négligemment, le bras gauche appuyé sur une massue, tenant derrière son dos, dans sa main droite, qui vient d'étouffer le dragon des *Hespérides*, trois pommes d'or.

Sur son cou nerveux & flexible, il porte fièrement sa tête vers le Ciel; la sérénité sur le front, la majesté dans ses traits, la paix de son ame & du monde dans ses sourcils abaisés; dans ses yeux, de la rêverie, & le souris sur les lèvres.... Ciseau, arrête... ce marbre est Hercule.

Nous laissons à nos Lecteurs, à ceux sur-tout *du Hainaut & du Cambrésis*, dont le goût en dessein, en peinture, en sculpture &c. égale les connoissances; de décider si l'on peut mieux exprimer la force, sous les traits d'Hercule?

ADMINISTRATION.

De Rouen le 12 Décembre 1788.

Les Communautés, corporations & citoyens particuliers de l'ordre du *Tiers-Etat* de cette Ville viennent de présenter à Messieurs leurs Maire & Echevins, un Mémoire fortement & sagement raisonné, dans lequel ils expriment le desir qu'il soit fait une députation d'Officiers Municipaux, pour porter aux pièds du trône leur vœu sur les quatre objets suivants.

1°. Que, dans la convocation des prochains Etats généraux, les députés pour la Ville & Bailliage de Rouen soient admis en nombre proportionné à la richesse & à la population de son territoire, relativement à la richesse & à la population des autres districts qui députeront.

2°. Que, dans le nombre général des députés, qui seront envoyés aux Etats généraux, ceux qui seront élus pour le *Tiers-Etat*, & qui le représenteront, soient en égalité de nombre avec les députés des deux ordres privilégiés.

3°. Que les députés, qui représenteront le *Tiers-Etat*, ne puissent être pris ni élus que parmi les citoyens qui sont véritablement de cet ordre, sans qu'ils puissent être choisis, ni parmi les nobles, ni parmi les anoblis, ni parmi ceux qui jouissent actuellement du privilège de la noblesse.

4°. Qu'afin de conserver au *Tiers-Etat* la justice de la *représentation égale*, qui s'anéantiroit, malgré la parité du nombre, si chaque ordre délibéroit à part dans l'assemblée des Etats généraux; il soit statué que les ordres se tiendront réunis, délibéreront en commun, & voteront par tête; sauf à l'assemblée à se distribuer en bureaux dans chacun desquels l'égalité des voix sera toujours observée, entre le Tiers-Etat & les deux autres ordres; & à réunir les bureaux, soit par commissaires, soit même en assemblée générale, quand il sera jugé nécessaire, pour former en commun des résultats définitifs.

Dans une assemblée générale des Conseillers, Maire & Echevins, & de vingt-quatre du conseil de la Ville de Rouen, il a été délibéré, que, pour obtenir de la justice du Roi, pere commun de ses sujets, qu'il accueille favorablement les vœux exprimés ci-dessus, on députera MM. *le Couteulx de Canteleu*, premier Echevin, & *de Lespine* Echevin moderne, chargés de porter aux pieds du trône, & de remettre aux Ministres de Sa Majesté ledit Mémoire.

La présente délibération &c. Laquelle délibération sera imprimée à la suite du Mémoire & qu'il sera, du tout, envoyé un exemplaire à chacune des diverses municipalités du Royaume.

POÉSIE.

COUPLETS *chantés à un repas où se trouvoient des gens de Lettres & des Artistes.*

Sur l'Air : Philis demande son Portrait.

J'Entends vanter, à tout moment,
Ce banquet de la Grèce,
Où l'on fait asseoir, gravement,
Sept héros de sagesse :
Mais je prétends qu'en ce repas,
Aucun ne put sourire ;
Ils étoient privés des appas,
Qu'en ces lieux on admire.

Si ton esprit vif & mutin,
Tes graces qu'on adore,
Avoit brillé dans ce festin,
Jeune & charmante *Aurore*, 1
On eût vu le divin *Platon*,
Abjurant son systême,
D'un *Damoiseau* prendre le ton,
Pour te dire » *je t'aime.*

On l'auroit vu, charmé des traits,
De la douce Émélie, 2
Vanter sa candeur, ses attraits,
Ses talens qu'on envie -
Socrate même, à sa beauté,
Buvant mainte rasade,
Pour ses beaux yeux, eût rebuté
Le fat *Alcibiade.*

Vous eussiez égayé ce lieu,
Tendre & nouveau *Tibule*, 3
Vous qu'on peut nommer *de Chaulieu*,
Le rival & l'émule,
En peignant, de traits enchanteurs,
La belle *Éléonore*,
Vous eussiez embrasé les cœurs
Du feu qui vous dévore.

Orné de ce laurier flatteur,
Qui croît pour le génie,
Que n'étois-tu là, jeune Auteur
De la mélomanie ! - 4 -
Les Sages, dans ton Art si doux,
Jusques-là si prophânes,
En un même instant seroient, tous,
Devenus Mélomanes.

Nourrisson des neuf Doctes Sœurs,
Toi que Phébus inspire,
Toi qui fus, pour charmer les cœurs,
Lui dérober sa Lyre,
Autrefois si l'on couronna,
Ton *Œdipe à Colonne*, 5
De nouveau, ton *Évélina*
T'eût valu la Couronne

Savant, modeste, vertueux,
Chéri, digne de l'être,
PRÉVOST, en ce jour si fameux, 6
Si l'on t'eut vu paroître,
Ta candeur, ton aménité,
Ton esprit plein de grâce,
T'auroient, à coup sûr, mérité,
Au Banquet une place.

Par Mr. le Chev.er de LIMOGES.

---

1. Melle *Aurore*, de l'Académie Royale de Musique, Auteur d'une infinité de jolies pièces de Vers, & qui fait aujourd'hui les délices de la Cour de Berlin.

2. M.elle *Duchosal*, sœur de l'aimable Poëte de ce nom, elle est élève du célèbre Mr. *David*, & a déjà des talens dignes d'un si grand Maître, dans l'art de la Peinture.

3. Mr. le Chevalier *de Cubières*, également intéressant dans ses poésies fugitives, ses pièces dramatiques, & ses romans.

4. Mr. *Champin*, Musicien charmant, si connu par son chef-d'œuvre de la *Mélomanie*

5. Mr. *Guillard*, Auteur de beaucoup de Poëmes à l'Opéra, qui n'ont pas besoin de musique pour être des chef-d'œuvres.

6. Mr. le *Prévost-d'Exmes*, Ecrivain estimable, respectable, par ses mœurs, Philosophe aimable, trop modeste pour afficher ses talens, & dont ceux qui ont le bonheur de vivre en sa société, savent seuls apprécier le mérite.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Peu de tems après, la garnison de Douay & celle des forteresses voisines, détruisirent tout le Comté d'Austrevant, qui fait partie du Hainaut.

L'incendie n'étoit pas encore éteint, lorsque le Duc de Normandie fit le siège de *Thun-l'Evêque* : le Comte de Hainaut accourut pour s'opposer à cette entreprise, & implora l'assistance de ses alliés. Les Ducs de Brabant & de Gueldre & quantité de Seigneurs lui amenerent des secours. * Les habitans de Valenciennes y vinrent en grande troupe, commandés par *Jean de Boissy*, Prévôt de la Ville, qui étoit leur Capitaine, & enfin Artavelle y arriva avec soixante mille Flamans.

Le Comte de Hainaut vouloit faire jetter un pont sur l'Escaut, pour attaquer les François ; mais le Duc de Brabant s'y opposa, disant qu'il sçavoit que le Roi d'Angleterre devoit passer la mer & venir assiéger la Cité de Tournay, *nous lui avons* dit-il *juré & promis foi, amour, & aide de nous & des nôtres : donc si nous combattions maintenant, & la fortune fut contre nous, il perdroit son voyage & nul confort il n'auroit de nous, & si la journée étoit pour nous, il ne nous en sçauroit nul gré; car c'est mon intention que ja sans lui, qui est le chef de cette guerre, nous ne nous combattrons point au pouvoir de France.*

* Froissart livre 1er. Chap. 50.

Son opinion prévalut, & peu de jours après, l'armée des alliés, ayant appris l'arrivée & la victoire d'Edouard, se retira de devant *Thin-l'Evêque*. Le Comte amena tous les Seigneurs à Valenciennes, où il leur donna des Fêtes, principalement au Duc de Brabant & à Jacques Artavelle.

Là, en présence de tous ces Seigneurs & d'un grand nombre de peuples, assemblés sur la grand-Place de cette Ville, Artavelle fit un discours, dans lequel il exposa les droits que le Roi d'Angleterre avoit à la Couronne de France, & étala la grande puissance de la Flandre, du Hainaut & du Brabant, quand ces trois Provinces sont réunies.

On eut la bassesse de le louer, * *de dire qu'il avoit noblement parlé & qu'il étoit bien digne de gouverner & exercer le Comté de Flandre.*

C'est ainsi que des Souverains aduloient un sujet rebelle, qui avoit chassé son Prince, & usurpé son autorité : c'est ainsi qu'ils encourageoient leurs propres sujets à la rébellion ; & ces Souverains, qui étoient-ils ? les parens & les alliés du Comte de Flandre.

Cependant Edouard, après avoir réparé ses pertes, convoqua ses confédérés à Ville-Voort, avec ** *quatre Députés de toutes les bonnes villes de Flandre, de Hainaut & de Brabant*; tous ces alliés jurèrent de s'aider mutuellement dans tous les cas : on y convint en outre, qu'il feroit fait une loi commune pour la Flandre, le Hainaut & le Bra-

---

* Froissart tome 1er. Chap. 51.
** Froissart tome 1er. Chap. 53.

bant, dont les habitans se traiteroient mutuellement de compagnons : que s'il survenoit quelque contestation entre deux de ces Provinces, la troisième les accorderoit, & que si elle ne pouvoit y parvenir, on auroit recours au Roi d'Angleterre.

Cela fait, on fixa le jour où ces alliés se rendroient, avec toutes leurs forces, devant Tournay, pour former le siège de cette place qui appartenoit au Roi de France.

Le reste à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

SUITE DE VERT-TUE-BLEU.

COMMERÇANS.

Ne songeant qu'à faire fortune par des voyes légitimes, le Commerçant, ennemi du faste & du luxe, fuyoit la société des grands, & dédaignoit les titres vains dont on cherchoit à l'éblouir : le soin de ses affaires, celui de sa famille, l'occupoient tout entier : sa table, abondamment servie, n'étoit entourée que de ses égaux & de ses amis : exempt de tout reproche, son cœur étoit toujours ouvert à la gayeté : *sans ton, sans air* & *sans manière*, il étoit franc & bienfaisant...... Allez à la bourse & comparez mon négoçiant avec quelques uns de ceux que vous y verrez : à leur mise, à leur suffisance vous les prendrez pour ces marquis évaporés, dont les gens sensés s'amusent. Suivez-les dans leur comptoir ; la fraude, le dol, la mauvaise-foi dirigent leurs opérations. Ils reçoivent à leur table & la cour & la ville, sans s'appercevoir qu'ils doivent au talent de leur cuisinier, & au bon choix de leurs vins, l'accueil favorable dont on les honnore. La fortune a-t-elle couronné leurs entreprises ; se voyent-ils en possession de quelque bien, ils commencent à en mépriser la source estimable, qu'ils croyent faire oublier à la faveur d'une noblesse vénale : leurs fils sont militaires ou magistrats ; leurs filles

Comtesses, Marquises, ou Baronnes; & les descendants de ces êtres nouveaux, & déplacés dans l'ordre social, se trouvent le plus souvent réduits à r'entrer dans la classe, dont la folle ambition de leur ayeul les avoit indiscrètement fait sortir.

D'autres, assignant leurs revenus sur la sotise & sur la facilité de leurs commettants, entretiennent scandaleusement un luxe dont chacun murmure. Hôtel superbe, riche ameublement, table somptueuse, voiture élégante, maîtresse insatiable.... ainsi vivoit *Damon*. Outre un commerce très-étendu, on lui connoissoit, en biens fonds, une fortune considérable; il est mort; & le jour qui luit sur ses affaires, fait trembler ses créanciers.

Voyez *du Croc*: il a failli trois fois. Epoux d'une femme aimable, père de quatre enfans, il leur refuse le nécessaire, pour fournir à la dépense excessive d'une courtisanne méprisable, dont il partage les faveurs meurtrieres avec tous ceux qui, connoissant *seulement* son logement, se respecteront assez peu pour y entrer.

Manes révérées des le C.., des Mid.., des Font &c, vons dont les descendants soutiennent & étendent la gloire, je ne vous évoquerai point, pour vous faire considérer un état que vous avez rendu respectable; ce seroit troubler la paix dont vous jouissez à si juste titre. Mais la comparaison du commerce, tel que vous le faisiez, avec la manière dont quelques uns le font aujourd'hui, n'offre-t-elle pas une nouvelle preuve de la révolution *Vert-tue-bleu*.

ANTIQUITÉS.

***Dissertation** sur un ancien édifice, situé à Désaignes, en Vivarais, au Diocèse de Valence, & nommé vulgairement* le Temple de Diane. *Par M. D. B. D. A. A Paris chez* Royez, *& à Valenciennes chez* Giard.

CETTE Dissertation est consacrée à éclaircir un point d'histoire intéressant pour les Antiquaires, & sur lequel ils n'ont pu encore se concilier.

L'an de Rome 631, *Bituitus*, Roi des Auvergnats, réuni aux Allobroges ses alliés, perdit une grande bataille

contre les Romains, commandés par *C. Domitius Ænobarbus* & *Q. Fabius Maximus Æmilianus*. Le combat fut livré au confluent de l'Izère & du Rhône, & assura la puissance des Romains dans une grande partie des Gaules. Les vainqueurs érigèrent des trophées sur le lieu de leur victoire ; & *Fabius* fit élever, dans le même pays, deux temples, qu'il consacra, l'un à *Hercule*, & l'autre à *Mars*.

On avoit cru qu'il ne restoit plus de traces de ces monumens, & l'on disputoit sur la place qu'ils avoient occupée. M. D. B.... a découvert le temple dédié à *Mars* par *Fabius*, dans un ancien édifice situé à *Désaignes*, en Vivarais, & nommé vulgairement *le Temple de Diane*.

Cellarius, confondant ensemble les temples & les trophées érigés par les vainqueurs de *Bituitus*, les place dans sa carte des Gaules, sous le nom collectif de *Tropæum Æmilianum*, en un lieu qui répond, à très-peu de chose près, à l'endroit où est le *temple de Désaignes*. Mais il ne connoissoit point cet édifice, & il n'appuie son opinion que sur l'examen des vraisemblances locales & des témoignages des anciens. M. D. B.... prouve, ce que *Cellarius* a conjecturé. Il n'adopte pas les erreurs qui lui sont échappées, & il concilie très-bien les récits des Historiens de l'Antiquité.

Il réfute, en deux mots, l'opinion de ceux qui croient voir dans l'*Arc triomphal d'Orange*, le trophée élevé par *Fabius*, & qui, sans s'embarrasser du témoignage des Anciens, placent à quinze lieues du théatre de sa victoire le monument destiné à en consacrer le souvenir.

Il répond victorieusement au P. *Colonia*, qui prétendoit que l'édifice de Désaignes étoit un *Temple des Druides*, quoique les Celtes n'élevassent point de temple à la Divinité, & que ceux qui dans la suite, furent bâtis par les Gaulois, à l'imitation des Romains leurs maîtres, fussent d'une forme bien différente de l'édifice de Désaignes.

Un examen éclairé de l'architecture de ce monument oblige d'y reconnoître un temple élevé par les Romains, mais antérieur au règne des beaux-arts à Rome : plusieurs caractères de cet édifice annoncent qu'il fut consacré à *Mars*, le lieu qu'il occupe, la réunion des témoignages des Historiens, & la nécessité de les concilier, sans blesser

aucune vraisemblance, ne permettent pas de douter que ce ne soit un des deux temples érigés par *Fabius*.

La forme en est très-remarquable, & l'Auteur la décrit avec tant de clarté & de netteté, qu'on ne regrette point que sa brochure ne soit accompagnée d'aucune planche.

Il s'arrête particulièrement sur une espéce de cheminée, dont le tuyau forme un cône aigu, à moitié enfoncé dans le mur. Il en prend occasion de combattre l'erreur des savans, qui ont cru que ni les Grecs ni les Romains ne connoissoient les cheminées, & qu'ils n'échauffoient leurs appartemens qu'avec des brasiers portatifs Aux preuves déjà connues de l'existence des cheminées chez les anciens, il ajoute de nouvelles conjectures assez probables.

Cette Dissertation, qui est peut-être un peu longue, est écrite d'un style simple, clair & corrԑt. Elle est enrichie de toutes les citations qui peuvent appuyer les idées de l'Auteur, ou montrer son érudition. (*Journal de Nismes.*)

MÉDECINE.

Observations sur le Catarre épidémique qui règne par-tout la France. Par Mr. Bourignon, Rédacteur du Journal de Saintonge & correspondant de la Société royale de Médecine.

Chaque saison amene constamment avec elle l'influence d'une maladie qui lui paroît propre. Elle varie dans ses effets, à raison des climats, des mouvemens de l'athmosphère & des tempéramens. La maladie de la saison actuelle est (comme l'observe très-judicieusement Mr. Enguehard, Médecin de S. A R. M. le Comte d'Artois,) une suite nécessaire de celles du printemps. On n'en reconnoît d'autres causes que l'effet des transpirations supprimées, cause évidemment démontrée, par le vœu de la nature, qui cherche sans cesse, dans cette maladie à se débarrasser par les sueurs. Les bains de pied, aux personnes sanguines, chez qui la tête & la gorge étoient douloureusement affectées; des remédes émolliens, quelques tasses d'infusion légère des fleurs de sureau, ont paru les remédes convenables, & le succès les a couronnés. L'épaississement du flegme ténace, la conversion de la bile en une *atralubile* plus acrimonieuse, ont établi

des complications dans les fievres, qui émanoient de l'épidémie ; en conséquence on a vu des Catarrales malignes, & quelques éruptions, que l'abus des cordiaux & des couvertures, ainsi que d'un régime trop échauffant ont procurées, d'où sont résultées des rougeoles. La maladie actuelle prend ordinairement par un violent mal de tête, & par un suintement de la liqueur lacrimale. Le Rhume du cerveau & celui de poitrine en sont la suite nécessaire. La grande crise de ce catarrhe est un saignement de nez & une sueur modérée & dépuratoire. Le reméde employé avec succès, est une boisson d'une légère eau d'orge miellée, dans laquelle on fait infuser quelques pincées de fleurs de violettes simples, en prenant le soir avant de se coucher, une infusion théiforme de fleurs de coquelicot, qui procure un sommeil doux, en calmant les convulsions de la toux. Quant au Rhume de cerveau, on peut recevoir par les narines la fumée de sucre, ou faire infuser une pincée de feuilles de marjolaine dans un verre de vin blanc, en y ajoutant un gros de graine de nielle (appellée *nigella arrensis cornuta*) on passe le tout dans un linge, & l'on tire ce vin par le nez, en faisant une forte inspiration. Il faut être très-circonspect sur l'usage de la saignée & des purgatifs. *L'ipecacuanha* ne convient point dans les premiers tems de cette maladie, & sur-tout, aux tempérament sanguins.

ANECDOTE.

Le Docteur *Sonth*, Chapelain de Charles II, prêchoit un jour devant la Cour, composée des hommes les plus corrompus de la nation : on sait de quelle trempe étoient les courtisans de Charles. Le Chapelain s'apperçut, au milieu de son discours, que de proche en proche, le someil s'étoit emparé de ses Auditeurs, il s'interrompit tout-à-coup ; & ; changeant de ton, il appella par trois fois un Seigneur qui dormait. Celui-ci s'étant levé » Milord, lui dit tranquilement le Docteur, pardonnez si je

trouble votre repos : c'est seulement pour vous prier de ronfler un peu moins fort, attendu que vous courez risque d'éveiller Sa Majesté.

VERS à une Demoiselle qui me peignoit l'Amour avec les couleurs les plus noires.

POurquoi, Zelmire, de vos yeux
Démentant le tendre langage,
Peindre, comme un monstre odieux,
L'Enfant dont vous êtes l'ouvrage ?
Est-ce aux graces qu'il sied de décrier l'amour ?
Rebelle aux loix de la nature,
Vous voulez de ce Dieu qu'on déteste la cour,
Et de Vénus vous gardés la ceinture ?

Par M. REGNARD, fils, étudiant en philosophie à Paris.

ÉNIGME.

JE suis sans corps, & partant très legere,
Je suis commune à tout mortel.
Je traverse les mures, & voyage sur terre ;
Je descends aux enfers, je monte jusqu'au Ciel.
Je suis fidèle messagere.
On m'aime, on me hait tour-à-tour.
J'enfante, & vois mourir mes enfans chaque jour.
Je ne suis point, l'effet de la nature.
Quelquefois je suis claire, & quelquefois obscure.
J'invente & je peins tout.
Tantôt je parois belle, & tantôt noire, affreuse.
Je distingue à travers d'une nuit ténebreuse.
Mon essence est d'aller par-tout.
D'Aquilon contre moi, la rage est inutile ;
Je ne crains point les injures de l'air.
Je vais, je viens, je cours, sans me lasser.
Je rends ma mere ou stérile, ou fertile.
Je ne dors point au milieu du repos.
Je puis causer & des biens & des maux.
Je jouis de la paix, quand j'ai semé la guerre.
Noble & grande avec les savants ;
Je rampe avec les ignorans.
Je nourris deux tiers de ma mère ;
Je suis utile aux conquerans ;
Je représente les absens.

Par &c. L. P. J. P. A. S. de Cambrai, âgé de vingt-deux ans.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Edouard, à la tête d'une armée de cent cinquante mille hommes, vint assiéger Tournay, au commencement d'Août 1340. Il avoit auprès de sa personne sept Comtes Anglois, huit Prélats, vingt-huit Bannerêts * deux cens Chevaliers, quatre mille hommes d'armes & neuf mille archers, sans les gens de pied; il occupa tout le terrein, qui se trouve entre la porte de Lille & celle de St. Martin : le Duc de Brabant, se plaça *au Pont Arries* & entre la porte de Marvie & celle de Valenciennes, ayant avec lui plus de trente mille hommes : le Comte de Hainaut se logea entre ces deux Princes ** *avec belle Chevalerie de son pays & foison de Hollandois & de Zellandois*, sur le terrein où Louis XIV fit depuis construire une Citadelle : le Duc de Gueldres, le Comte de Juliers, les Marquis de Blanquebourg & de Nusse, les Comtes de Mons & de Savines, les Sires de Fauquemont & de Baquehen, & tous les Allemands, étoient postés depuis *le Pont d'Amour* jusqu'à la porte Morel : la porte du Château & celle de sept-Fontaines étoient bloquées par Jacques Artavelle & quatre-vingt mille Flamans, qui venoient rejoindre le camp du Roi d'Angleterre.

La Ville étoit si bien environnée, que personne ne pouvoit y entrer ni en sortir.

---

* Le Chevalier *Banneret*, étoit celui qui avoit assez de vassaux pour lever Bannière; & le *Bâchelier*, celui qui marchoit sous la Bannière d'autrui.

** Froissart Livre 1. Chap: 54.

Edouard avoit marché au siège de cette place comme à une conquête assurée. Fier de ses alliances, ébloui par le grand nombre de troupes qui lui obéissoient, il s'attendoit de porter la désolation dans le Royaume & ne croyoit même pas que toutes les forces de la France pussent lui résister: mais une seule ville, en l'arrêtant pendant tout le reste de la campagne, anéantit tous ses projets.

Le Roi avoit pourvu à la défense de Tournay; il y avoit envoyé, dit Froissart, *droite Fleur de Chevalerie*, le Comte d'Eu Connétable de France, le jeune Comte de Guines son fils, le Comte de Foix & ses freres, le Comte Aimery de Narbonne, Aymer de Poitiers, Geoffroy de Charny, Girard de Montfaucon, Robert Bertrand & Mathieu de Trie Maréchaux de France, le Sire de Cayeux, le Sénéchal de Poitou, le Sire de Châtillon, Jean de Landas, & Godemar du Fay.

La Ville étoit d'ailleurs abondamment pourvue de vivres & de munitions de guerre, mais les vivres manquoient dans le camp d'Edouard: il s'apperçut, mais trop tard, qu'une armée trop nombreuse devient plus embarrassante qu'utile & a bientôt affamé un pays.

Il fut obligé de permettre à ses troupes de faire des courses de côté & d'autre; mais elles n'aboutissoient le plus souvent qu'à dévaster le Pays.

Dans une de ces excursions le jeune Comte de Hainaut, après avoir pillé les Villes de Seclin & d'Orchies, y fit mettre le feu, ainsi qu'à tous les Villages d'allentour; mais, par droit de représailles, la Bourgeoisie & la garnison de St. Amand allèrent piller Hasnon, qui étoit alors une Ville du Hai-

naut, & après y avoir fait un butin considérable, ils la réduisirent en cendre. Cette première tentative leur ayant réussi, ils vinrent devant l'Abbaye de Vicogne, pour lui faire éprouver un pareil traitement; mais l'Abbé, ayant apperçu le péril, * *partit hastivement à cheval & chevaucha parderrière tout le bois couvertement & vint à Valenciennes: si requit au Prévôt qu'on lui voulsit prêter les Arbalestriers, & quand on les lui eut accordés, il les mena avec lui & les fit passer parderrière Raismes & les mit en ce bois qui regarde vers le Pourcelet & sur la chaussée; là commencèrent à traire sur ces Bidaux & Génevois qui étoient devant la porte de Vicogne, si-tôt qu'il sentirent ces sayettes, qui venoient de dedans ce bois, ils furent tous effrayés & se mirent au retour à qui mieux mieux: ainsi fut l'Abbaye sauvée.*

Le reste à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

VARIÉTÉS.

SUITE DE VERT-TUE-BLEU.

Pour être admis aux fonctions honorables, mais épineuses, de la haute Magistrature; pour acquérir le droit de juger les hommes, on exigeoit trois choses essentielles: la naissance, l'âge & la capacité. On pensoit que l'arbitre de la fortune, de l'honneur, de la vie même des humains, devoit être au dessus des autres, non seulement par les lumieres, par l'expérience, & par l'intégrité; mais encore par le hasard de la naissance. Il est, en effet, de nécessité absolue qu'un juge jouisse de la plus grande considération; mais, quelque digne qu'il en soit, par son mérite & par ses

* Froissart. Livre 1. Chap. 55.

vertus, il sera peu respecté du peuple, s'il l'a vu naître dans une classe trop rapprochée de la sienne.

Chaque membre des tribunaux, ainsi composés, devoit, à sa société, compte de sa conduite comme Magistrat, & même comme homme; &, s'il se trouvoit quelque chose de répréhensible dans sa vie publique ou privée, sa compagnie commençoit par le rappeller à ses devoirs, avec une douceur fraternelle, & finissoit par le rejetter de son sein, s'il ne lui paroissoit plus mériter l'estime générale.

Il en seroit absolument de même de nos jours, si des considérations particulieres, ne dérangeoient pas (rarement il est vrai) l'ordre primitivement établi; & l'on ne verroit point quelquefois assis, au milieu de cinquante Magistrats recommandables en tout, un homme qui n'a d'autre mérite qu'une fortune nouvellement acquise, ou le nom respecté de ses ayeux.

Fiercour, fils d'un homme parvenu (chacun sait comment) siège sur les fleurs de Lys! qu'a *Fiercour*, pour avoir mérité cet honneur? Une ignorance crasse, inséparable de hauteur & de suffisance. Ajoutez à cela l'orgueil mal-à-droit de rougir à l'aspect de ses plus proches parens ... mais il jouit d'une fortune prodigieuse; & la clef d'or lui a ouvert le Temple *de Thêmis*.

Issu d'une famille considérée dans la robe, nous avons vu *Clyton* succéder à son pere dans une charge honorable. Quelle est la conduite de *Clyton*? il est fier, dédaigneux, hautain; bat ses gens, insulte tout le monde .... ses confrères sont désespérés de se l'être associé; mais il tient à tout ce qu'il y a de respectable dans la Magistrature; on le souffre, malgré ses défauts.

On vante la judiciaire, le savoir & l'intégrité de *Belleval*: chacun desire de l'avoir pour juge; mais on lui reproche de compromettre la dignité de son état, en affichant le mépris des mœurs. Il court les *grisettes*, fréquente des lieux suspects, & voit mauvaise compagnie. Si l'homme en place est sujet comme les autres aux foiblesses attachées à l'humanité, qu'il évite du moins l'éclat & le scandale.

Il est vrai que si, parmi les Magistrats dignes du respect qu'ils doivent inspirer, il s'en trouve dont la con-

duite, l'ignorance, & les dédains, révoltent les honnêtes gens soumis à leur autorité; presque tous sages, éclairés, affables, savent honorer leur état & rendre leurs noms précieux à l'humanité : mais n'y eût-il dans tout le corps de la Magistrature, en France, que *Fiercourt, Clyton* & *Belval*, je ne pourrois, en les assimilant à leurs confrères, m'empêcher de répéter douloureusement = VERT-TUE-BLEU.

AGRICULTURE.

Pommes de Terres.

KLYOGG, (petit Jasques) Paysan du canton de *Zurich*, l'homme le plus étonnant par ses lumières en Agriculture, & par sa sagesse; qui a mérité le titre de *Socrate moderne*, & de trouver un Historien dans sa patrie; *Klyogg*, faisoit, de la culture des Pommes de Terre, un objet essentiel de l'administration rurale. Il a calculé que le produit d'un arpent, qui en étoit planté, devenoit à celui d'un arpent, de même qualité, semé en bled, comme de dix à six. Il observe qu'un paysan laborieux peut tirer d'une très-petite étendue de terrein, la substance toujours assurée de sa famille. En effet, la végétation de cette plante se fait dans le sein de la terre : elle y est à l'abri des dangers auxquels sont exposées nos moissons. Le monopole peut affamer, en une nuit, tout un canton à bled, & il est forcé de respecter la pomme de terre. Aussi, ce végétal est-il devenu la *manne* de plusieurs Pays; c'est celle des Irlandois, les hommes les plus forts & les plus vigoureux qui existent. La pomme de terre y est l'aliment du pauvre; c'est le premier plat qu'on sert sur la table du riche : bœufs, vaches, chevaux, tous les animaux s'en nourrissent; & l'Irlande n'a cessé de connoître le malheur des disettes, que depuis qu'elle cultive la pomme de terre. Nous Donnerons dans un de nos numéros suivants des détails sur la culture de ce précieux végétal; sur lequel Mr. *Parmentier* a publié, dans le Journal de Paris, des observations très-savantes.

MÉLANGES.

Fragmens de l'éloge du Silence.

Rien n'exprime le refus, que le ſilence, comme le prouve le trait ſuivant de Plutarque dans *les dits notables de Lacédémone*. Un Ambaſſadeur de la Ville d'Abdère, harangua fort longuement *Agis*, Roi de Sparte, en faveur de ſes concitoyens, " eh bien Seigneur, quelle " réponſe voulez-vous que je leur faſſe, dit-il à Agis? " que je t'ai laiſſé dire tout ce que tu a voulu, ſans te " répondre un mot, répondit la Spartiate.

Qu'elle eſt cette cohorte étrangère qui entre dans nos murs avec un appareil de Souverain? ce font les Anglois. Paris eſt devenue leur capitale, depuis que leur Roi Henry V. a épouſé la ſœur de l'héritier légitime, qu'une horrible marâtre a fait deshériter. Charles VI venoit de mourir. Ils traverſent Paris & viennent paſſer ſous les fenêtres d'Iſabeau de Baviere, qui les attendoit pour jouir de leur reconnoiſſance & de leur reſpect. Mais qu'elle eſt ſa ſurpriſe? Ils gardent un ſilence ſombre, & ne daignent pas jetter les yeux ſur ſes fenêtres. Eſt-il un tableau plus frappant? L'air devoit retentir d'acclamations & de cris de joie; mais non: l'indignation & le mépris ſont plus forts que l'idée du triomphe. Que ce ſilence a d'énergie! il en dit plus que tout ce qu'on a jamais écrit contre cette indigne Reine. On ſe rappelle ce Vers remarquable.

Le ſilence du Peuple eſt la leçon des Rois.

Pauſanias rapporte que Pénélope fut preſſée, peu de tems après ſon mariage, par *Icare* ſon pere, & *Uliſſe* ſon époux, de déclarer ſi elle vouloit ou ſuivre *Uliſſe* à Itaque, ou demeurer à Lacédemone dans le ſein de ſa famille. Qu'elle eſt ſa réponſe? elle ſe tait & laiſſe tomber ſon voile. Dans le lieu même où elle venoit de donner cette réponſe modeſte, *Uliſſe*, en faveur de qui elle fut interprêtée, fit ériger un autel à la pudeur.

C'eſt dans les livres Saints ſur-tout, qu'on trouve de nombreux exemples de la ſublimité du ſilence.

S'agit-il d'exprimer la puiſſance redoutable du maître de l'Aſie, de Cyrus? *à ſon aſpect la terre ſe tut*, dit le Prophête, *Siluit terra, in conſpectu ejus.* Les traits de ce genre abondent dans l'ancien Teſtament.

Quand Pilate demande à J. C. qu'eſt-ce que la vérité? il ne répond que par le ſilence, à la vaine curioſité d'un Prince indifférent.

Les Anglois connoiſſent bien le prix du ſilence, & en font un grand uſage, on aſſure même qu'ils ont un *Club* où il eſt défendu de parler; & qu'un membre de la Chambre des communes ſoutenoit que *parler gâte la converſation.*

LE QUAKER. Apologue.

Un *Quaker* paſſoit par un grand chemin: ſon cheval marcha ſur un chien, qui lui mordit la jambe & faillit à démonter le Cavalier. Je ne porte point d'armes, je ne tue pas, dit celui-ci froidement, mais je te donnerai mauvaiſe renommée.. Là-deſſus, ayant apperçu des gens qui travailloient près de là dans les champs, il ſe mit à crier, *au chien enragé!* & le chien fut aſſommé.

La calomnie eſt l'arme favorite du lâche & du vindicatif hypocrite, qui voudroit qu'on lui ſut gré de ne pas aſſaſſiner lui-même.

AVIS DU RÉDACTEUR.

LE premier volume de notre Journal ſera fini le 31 du courant, & le ſecond commencera le 3 Janvier prochain.

A partir de cette époque, on pourra ſouſcrire au commencement de chaque mois, pour une année, qui finira à pareille date de l'année ſuivante, ſans être obligé de prendre les numéros qui ont paru depuis le premier de Juillet.

Quoique la plus grande partie de nos ſouſcripteurs ait juſqu'ici paru ſatisfaite; quoique les gens de Lettres les plus diſtingués nous aient mandé,

» qu'ils trouvoient le *Journal du Hainaut & du* » *Cambresis* intéressant, par les matières qui le » composent, & sur-tout par leur variété » ; nous conviendrons cependant qu'il est encore bien éloigné du dégré de perfection, auquel nous nous flattons de le faire parvenir. Si cependant on daigne faire attention qu'il faut un certain tems pour l'accroissement de tout ; si l'on considère que depuis trois mois, engagés dans un procès aussi désagréable qu'il est injuste & extraordinaire, nous sommes obligés d'envoyer, de cinquante lieues, les matériaux nécessaires à notre rédaction, on trouvera peut-être que, grace aux soins de *Mr. Debavay*, notre Collaborateur pour la partie de l'Histoire, le Journal a peu souffert de notre absence. Mais notre prompt retour, & notre zèle pour l'utilité générale des Provinces auxqu'elles nous avons consacré nos foibles talens & nos veilles, est le garant du succès que nous nous sommes promis, en fondant un établissement, qui manquoit dans un Pays, où l'on aime déja les Sciences & les Arts, & où régnera bien-tôt le goût & l'amour des Lettres.

FABLE.

L'Astre, dont les rayons brillans,
éclairent les humains, fut couvert d'un nuage;
Bien-tôt la *noire envie* agite ses serpens,
Et, *dans l'ombre*, fait grand tapage, ..
Mais le nuage passe, & soudain l'astre luit
Qu'arrive-t-il? à sa présence,
Le monstre & son cortège, obligés au silence,
Rentrent dans leur caverne, & crèvent de dépit.

Hoc quò pertineat dicet qui me noverit. Phed.

Le mot de l'Enigme du dernier numéro est *Imagination.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

L'inaction des troupes Françoises encouragea Edouard : il détacha un tiers de son armée, composé de Flamans, sous les ordres de Robert d'Artois & de Henry de Flandre, pour pénétrer dans l'intérieur du Royaume.

Ces deux Généraux s'avancèrent jusqu'à St. Omer, & ravagèrent toute la frontière, pendant un mois, presque sous les yeux du Roi qui etoit à Arras.

Mais tandis que leurs troupes, en désordre, pilloient Arques près de St. Omer, un bruit soudain frappa l'air : quatre mille François commandés par le Dauphin d'Auvergne fondirent tout-à-coup sur eux, en s'écriant, *Clermont*, *Clermont au Dauphin d'Auvergne*, & leur tuerent dix mille hommes.

Les Flamans effrayés coururent jusqu'à Mont-Cassel : Robert d'Artois eut peine à échapper à la fureur de ses propres troupes, elles le soupçonnoient de les avoir trahies, &, tout blessé qu'il étoit, il dût prendre la fuite.

La nuit suivante une terreur panique s'étant emparée des Flamans, ils se sauverent tous, se retirerent chez eux & leurs généraux, delaissés, retournerent au camp d'Edouard sans escorte.

Une nouvelle plus allarmante vint en même tems inquiéter le Roi d'Angleterre : Philippe de Valois avoit envoyé des secours aux Ecossois ; David Brus étoit remonté sur le trône & après avoir chassé les

Anglois, il étoit entré en Angleterre, & s'étoit déjà mis en possession du Nortumberland, qui avoit jadis appartenu à la Couronne d'Ecosse.

D'un autre côté le Duc de Brabant, ne trouvant aucun profit à cette guerre, vouloit abandonner les Anglois; les Généraux qui commandoient dans Tournay faisoient de fréquentes sorties, leur tuoient beaucoup de monde & détruisoient tous leurs ouvrages & le Roi lui-même, à la tête de ses troupes, & de l'élite de sa noblesse, s'avançoit pour les combattre.

Edouard désespéré, & prêt à tomber entre les mains de son souverain, justement irrité; lui proposa le combat seul à seul, ou de cent contre cent, ou une bataille générale, pour décider à qui appartiendroit le Royaume de France.

Cette fanfaronnade, de la part d'un Prince, qui n'avoit pas conquis un pouce de terrein dans le Royaume, excita le mépris du Roi.

Vous êtes nôtre homme lige, lui répondit-il, *en nous attaquant & en soulevant les Villes de Flandre contre nous*, LEUR SOUVERAIN ET LE VOTRE, *vous vous êtes rendus coupable de rébellion, de parjure & de félonnie, & avec l'aide de Dieu, nous espérons de vous soumettre & de vous punir.*

Ce fut alors qu'Edouard, abandonné de ses alliés, manquant de vivres & d'argent, n'ayant plus d'espoir d'échapper; eut recours à la médiation de Jeanne de Valois, Abbesse de Fontenelles.

Cette pieuse Princesse, veuve de *Guillaume le Bon*, Comte de Hainaut, sœur du Roi, mere du jeune Comte Guillaume & belle-mere, d'Edouard,

vint se jetter aux genoux du Roi son frere, & obtint, pour Edouard, une trève d'un an.

Le Roi manqua l'occasion d'écraser son ennemi, qui lui avoit suscité une guerre injuste, s'y étoit comporté en brigand, & y avoit violé les droits de la guerre, des gens & de l'humanité.

Il reçut, dit Froissart *, *moult joyeusement ceux de Tournay, pour tant qu'ils s'étoient si bien tenus & défendus contre leurs ennemis, & que rien on n'avoit conquis sur eux : la grace qu'il leur fit étoit, qu'il leur rendoit franchement leur loi, que perdue avoient grand tems : si refirent entre eux Prévost & Jurez, selon leurs usages anciens.*

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

SUITE DE VERT-TUE-BLEU.

PARVENUS-COURTISANS.

POURQUOI, demandois-je il y a quelques mois à mon pere, M. le Marquis de C***. étoit-il, ici, l'objet de la vénération publique ? pourquoi ne prononce-t-on son nom qu'avec attendrissement, tandis qu'on fait toujours suivre d'une épithète désagréable celui de Mr. *de Richemont*, dont le Château est si beau, l'habillement si riche, l'équipage si brillant; & qui a, dit-on, beaucoup de crédit en Cour ? c'est, d'abord, me répondit mon pere, que M. de C***, issu d'une famille illustre, s'est distingué par sa bravoure à la tête des armées; c'est que, dans le recueillement du cabinet, il y a long-tems consacré ses veilles au bonheur de l'Etat; mais c'est, sur-tout, que depuis dix ans, qu'il est venu fixer son séjour dans ce canton, il n'a cessé d'y faire du bien, qu'il est le protecteur des opprimés, le bienfaiteur des malheureux, le pere de ses vassaux & l'ami de tout le monde; c'est, enfin, qu'il est homme avant que

---

* Livre Ier, Chap. 64.

d'être grand Seigneur ; & que *Richemont* au contraire, fils d'un homme, que la fortune a choisi dans l'état de laquais, pour le porter au plus haut de sa roue, s'imagine qu'il en imposera par ses airs de grandeur; qu'il est haut, dédaigneux, dur envers ses inférieurs, impertinent avec tous ceux dont il n'attend rien. &c. &c. Il est vrai qu'il jouit à la Cour, sinon d'une certaine considération, du moins de ce crédit qu'on y obtient toujours avec de l'or & des bassesses : mais tu vas être à portée de l'y voir, & de l'apprécier à sa valeur.

Mon service m'appelloit à Versailles ; je m'y rendis, bien résolu de ne pas perdre mon personnage un seul instant de vue : mais le croira-t-on? cet homme fier & superbe s'anéantit à l'aspect des grands. Il semble que leur présence change les traits de sa physionomie, au point de ne pouvoir le reconnoître. La contrainte qu'il souffre augmente son embarras, & lui fait prendre une contenance avilie. Cependant, hors de la vue des grands, vient-il à rencontrer quelqu'un de ses protégés, il l'appelle, lui parle, l'interroge, sans daigner le regarder. Souvent il se fait entourrer des Courtisans subalternes ; &, au milieu d'eux, il décide, condamne, approuve, prend du tabac, regarde sa montre & vante le bon goût de sa voiture. Un grand paroît-il, sa présence fait tomber toute cette ridicule grandeur; comme son départ ramene à sa première forme, le *Protée* tout-à-coup devenu humble, il se rassure sur ses pieds ; hausse les épaules, & décide de nouveau. Plein de confiance avec les sots, timide avec les gens d'esprit, il parle de guerre à un Ecclésiastique, de Mathématiques & de fortifications à un Magistrat, & de philosophie à un Officier : tel est *Richemont* qui, ne pouvant se tenir dans un juste milieu, tranche souvent du Souverain, pour ramper après en esclave. N'est-ce pas du contraste révoltant de fierté & de souplesse, de dédains & d'avillissement, qu'offre l'existence de cet homme méprisable, qu'on peut dire = VERT-TUE-BLEU.

HISTOIRE NATURELLE.

Il y a dans le Comté de *Fincaſt'e*, en Virginie, une petite ſource, dont l'eau prend feu, quand on y fait jaillir l'étincelle d'une pierre à fuſil. Elle brûle alors, comme les liqueurs ſpiritueuſes, juſqu'à ce qu'elle ſoit entièrement conſumée; après quoi, la terre, qui lui ſert de lit, offre toutes les apparences d'une couche de cendres. Dès qu'il ne reſte plus d'eau pour alimenter la flamme, il en reſſort des crevaſſes du fond, & une demi-heure ſuffit pour rendre au courant ſon abondance accoutumée. Nous laiſſons aux Naturaliſtes à expliquer ce phénomène, dont on trouve la deſcription dans les papiers anglois.

AGRICULTURE.

CULTURE DES POMMES DE TERRE.

UNE terre trop forte, ne permettant pas aux racines de s'étendre, il faut, aux Pommes de terre, un terrein meuble & léger. On donne à ce terrein un labour en automne, un autre au printems, & on le fume, en donnant le ſecond labour. La Pomme de terre ſe plante coupée; il ſuffit qu'il y ait au morceau *un œil*, c'eſt à dire un germe. On en met deux morceaux dans le même trou, avec une jointée de fumier, ſur-tout ſi l'on n'a pas fumé au ſecond labour. Selon la bonté du terrein, il faut laiſſer plus ou moins de diſtance entre chaque plant; mais la moindre doit être d'un pied, & l'on couvre ce plant de deux pouces de terre.

Le ſuccès de cette culture dépend de l'attention qu'on a de purger le terrein de mauvaiſes herbes; en conſéquence, au bout de quinze jours, trois ſemaines, & quelquefois un mois, c'eſt-à-dire, lorſque la plante eſt pouſſée d'un demi pied, il faut ſaveler, émier la terre & buter cette plante,

jusqu'à trois fois, quand on juge cette opération nécessaire. On conçoit combien un champ, disposé de cette manière, devient propre à y semer ensuite du froment. lorsque la fleur de cette plante commence à tomber, on en coupe, pour les donner aux vaches, les fannes qui sont un fourrage fort abondant; & les autres travaux de la campagne étant finis, lorsque les Pommes de terre sont en état d'être récoltées; le temps qu'on y employe ne gêne point le cultivateur dans ses occupations.

La qualité médiocre de nos Pommes de terre a long-temps été la cause du peu d'usage qu'on en faisoit; mais Mr. le Marquis de *Castries* les a renouvellées, en en faisant venir de l'Amérique septentrionnale, les meilleures espèces connus; & plusieurs arpens, plantés, à *Charenton*, de ces nouvelles espèces, dont on a distribué les graines à ceux qui s'occupent de cette culture, ont rapporté abondament des Pommes de terre d'une grosseur & d'une qualité inconnues en France : enfin ce végétal, dégénéré dans nos climats, est actuellement remonté au point où l'on peut le desirer, pour l'utilité publique. C'est au mois de Mars ou d'Avril, qu'on en fait la plantation.

ANECDOTES.

Un Espagnol ayant travaillé pendant vingt ans, avoit péniblement amassé quelque bien pour vivre tranquillement, pendant ses derniers jours; mais la fortune le priva, dans un instant, du fruit de ses travaux. Un marchand, à qui il avoit confié son argent, fit banqueroute, & il se vit réduit à une extrême pauvreré. Cent anglois, en apprenant la nouvelle de la perte totale de leurs richesses, se seroient donné la mort; l'Espagnol montra bien plus de courage : il voulut vaincre l'adversité, & faire rougir le destin de son injustice. Conservant donc sa tranquillité, & présentant une corde à la fortune; *tiens*, dit-il, *pends-toi de désespoir de n'avoir pu m'obliger à me pendre.*

Charles IV Duc de Lorraine, étant à Bruxelles, devint éperduement amoureux de la fille d'un Bourg-mestre de cette ville. La mere la veilloit de si près, que le Prince ne put jamais avoir l'occasion de lui parler. Enfin la mere, la fille & le Duc, se trouvèrent à un festin, avec des personnes de considération. Comme la passion du Prince étoit connue de tout le monde, on en prit occasion de parler de la Demoiselle; & le Duc pria ceux qui étoient présents d'engager la mere à lui permettre de dire quelques mots à sa fille, dans le sallon même, & en présence des convives. Cette dame l'ayant refusé, il offrit de ne parler à sa maîtresse *qu'autant de temps qu'il pourroit tenir dans sa main un charbon ardent*. Cette condition parut si forte à la mere qu'elle y souscrivit. Le Duc se retira à l'écart, & mit un charbon allumé dans sa main. Il entama la conversation, qui dura si long-tems que la mere juga à propos de l'interrompre; mais elle trouva *le charbon éteint*.

POESIE.

EPITRE à mes amis pour les engager à revenir passer l'hiver à Paris.

ESCORTÉS de pluie & de neige,
Déjà les fiers tyrans des airs,
Soufflent du fond de la norwège,
Et changent nos champs en déserts;
Bacchus sur les pas de l'automne,
Fuit & remporte son tonneau;
Flore a vu sécher sa couronne,
L'amour éteindre son flambeau.
Suivi des graces bien fourrées,
Ce Dieu revient dans nos maisons,
Rechauffer ses ailes glacées,
Au feu de nos brulans tisons.
Comme lui quittons le village;
Près des Philis de ce séjour,
Voudrions nous contre l'usage,
Languir & de froid & d'amour?
Allons plutôt revoir ces belles,

Qu'en son sein renferme Paris ;
Retournons folâtrer près d'elles,
Avec les plaisirs & les ris ;
Là, par des jeux nouveaux sans cesse,
En jeunes fous comblons nos vœux ;
Que nous importe la sagesse,
Pourvu que nous soyons heureux ?
Tantôt nous irons dans ce cirque,
Où luttèrent Campra, Rameau,
Des François claquer la musique,
Quoiqu'en ait dit le bon Rousseau ;
Tantôt amans de Melpomène,
Nous partagerons ses douleurs,
Près d'une actrice, après la scène,
Nous irons essuyer nos pleurs.
Delà, conduits par la folie,
Dans un festin délicieux,
Nous y sablerons l'ambroisie,
Et le nectar fait pour les Dieux.
C'est là qu'on rit & qu'on badine,
Chacun égayé par le vin,
Peut-être aussi par la voisine,
En buvant chante son refrain.....
Déjà dans sa prison fumante,
J'entends le champagne frémir ;
Je crois voir sa mousse écumante,
A flots pressés prête à jaillir ;
Du flacon rompant les barrières,
Enfin il part, vole au plancher.......
Allons, amis, tendre nos verres,
Et ce soir à Paris coucher.

Par M. Regnard, *fils, étudiant en philosophie à Paris.*

CHARADE.

Un Insecte rampant compose mon premier !
Moins honnête que vous, mon second est plus tendre :
Dans l'un & l'autre sexe on cherche mon entier ....
A ces traits, cher Lecteur, on ne peut se méprendre.

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 2 Juillet 1788.

LE Sr. BALTY, Expert-Dentiſte réſident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les ſépare, les égaliſe, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il tranſplante auſſi des dents d'une bouche dans une autre, & en poſe d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, poſſede la véritable Poudre Angoiſe pour blanchir les dents. Il poſſéde auſſi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puiſſent être.

Il eſt logé chez le Sr. Danezan, *Me. Sculpteur, Marché au Poiſſon.*

Pépinière d'Arbres Fruitiers, Foreſtiers &c. tenues par *Lemoine* & *Compagnie* à Raiſmes proche d'Anzin, route de Valenciennes à St. Amand.

Avis intéreſſant.

PENSION, Demi-penſion, Ecole, tenues par *Lemoine*, en ſa maiſon à Raiſmes, proche d'Anzin, route de Valenciennes à St. Amand, pour des enfans au-deſſous de l'âge de dix ans, auxquels on enſeigne les élemens de la Grammaire Françoiſe, de la Géographie, de l'Arithmétique, de l'Arpentage ou Géométrie-pratique, les principes de l'Ecriture & ceux du Lavis des Plans. Le prix & les conditions de cette Penſion ſon détaillés par un Proſpectus que l'Inſtituteur fournira aux perſonnes qui lui feront l'honneur de le lui demander, en affranchiſſant le port des lettres qu'elles voudront bien lui adreſſer.

Objets perdus.

Il a été laiſſé, Samedi, 28 de ce mois, dans l'Egliſe des RR. PP. Carmes, un grand Parapluye vert, marqué de deux Lettres gravées ſur l'une des branches; récompenſe honnête à qui le remettra au Bureau du Journal.

Il a été perdu Dimanche dernier, depuis Anzin juſqu'à Valenciennes, une Montre à boëte d'argent; récompenſe à qui la remettra au Bureau du Journal.

Les perſonnes qui auroient emprunté il y a pluſieurs années, deux volumes de l'Hiſtoire Romaine & qui ne ſe ſouviendroient pas de qui ils les tiennent, ſont priées de paſſer au Bureau, on leur indiquera à qui elles doivent les rendre.

Demandes.

Un homme de quarante-cinq à cinquante ans, très-au-fait des affaires, & qui demeure à Paris, offre, moyennant une légère rétribution, ses services aux personnes de cette Province qui auroient, ou des Procès à suivre dans la Capitale, ou des fonds à y recevoir, ou quelque chose à y solliciter. On donnera au Bureau du Journal, l'adresse & des renseignemens sur cet homme vraiment digne de la confiance du Public.

On demande un Commis qui ait une belle main, qui sache calculer & tenir un registre. S'adresser au Bureau.

On desireroit trouver quelqu'un qui partit pour Paris, du 9 au 12, dans une voiture en poste, & qui voulut céder une Place, pour voyager à frais communs; s'adresser au Bureau.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 1.er Juillet 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

nº 2

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 2 Juillet 1788.

Avis intéreſſant.

PENSION, Demi-penſion, Ecole, tenues par *Lemoine*, en ſa maiſon à Raiſmes, proche d'Anzin, route de Valenciennes à St. Amand, pour des enfans au-deſſous de l'âge de dix ans, auxquels on enſeigne les élemens de la Grammaire Françoiſe, ceux de la Géographie, de l'Arithmétique, de l'Arpentage ou Géométrie-pratique, les principes de l'Ecriture & ceux du Lavis des Plans. Le prix & les conditions de cette Penſion ſon détaillés par un Proſpectus que l'Inſtituteur fournira aux perſonnes qui lui feront l'honneur de le lui demander, en affranchiſſant le port des lettres qu'elles voudront bien lui adreſſer.

Un homme de quarante-cinq à cinquante ans, très-au-fait des affaires, & qui demeure à Paris, offre, moyennant une légère rétribution, ſes ſervi-

ces aux perſonnes de cette Province qui auroient, ou des Procès à ſuivre dans la Capitale, ou des fonds à y recevoir, ou quelque choſe à y ſolliciter. On donnera au Bureau du Journal, l'adreſſe & des renſeignemens ſur cet homme vraiment digne de la confiance du Public.

LE Sr. BALTY, Expert-Dentiſte réſident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les ſépare, les égaliſe, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il tranſplante auſſi des dents d'une bouche dans une autre, & en poſe d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, poſſède la véritable Poudre Angloiſe pour blanchir les dents. Il poſſéde auſſi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puiſſent être.

Il eſt logé chez le Sr. Danezan, *Me. Sculpteur, Marché au Poiſſon.*

Objets perdus.

Il a été perdu Mardi matin 1.er Juillet ſur la digue, une tabatiere d'ivoire à cercles d'or, avec un médaillon, dans lequel eſt un portrait de femme, récompenſe à qui la rapportera au Bureau.

Il a été perdu Mercredi ſoir, depuis St. Amand juſqu'à Valenciennes, un Porte-feuille de cuir rouge, contenant trois billets acquittés, deux lettres

cachetées, à différentes adreſſes, & un effet de 400 livres ſur Paris; douze francs de récompenſe à qui le rapportera au Bureau.

Il a été perdu un Chien épagneul marqué de feu, avec une tache brune ſur le col, & l'oreille gauche tachetée auſſi de brun; récompenſe honnête à qui le ramenera au Bureau.

Demandes.

Un Artiſte, de bonne conduite deſireroit trouver, chez des gens tranquilles, une chambre garnie, commode avec cheminée, dans le prix de 10 à 12 livres par mois; s'adreſſer au Bureau.

On deſireroit trouver quelqu'un qui partit pour Paris, du 9 au 12, dans une voiture en poſte, & qui voulut céder une Place, pour voyager à frais communs; s'adreſſer au Bureau.

CHANGES du 28.

Amſterdam. . .	54 $\frac{3}{4}$		
Londres.	28 $\frac{11}{16}$.		
Hambourg. . .	191 $\frac{1}{4}$		
Madrid.	14l	18f	6d.
Cadix.	14l	17f	6d.
Livourne. . . .	101 $\frac{1}{4}$		
Gênes.	95 $\frac{1}{4}$		
Lyon au pair.	.		

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, en ſont à la lettre *M.*

Numéros de la Lotterie Royale de France, ſortis au Tirage du premier Juillet.

3. 78. 67. 15. 36,

SOUSCRIPTION.

On souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 4 Juillet 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 9 Juillet 1788.

Objets perdus.

Il a été perdu Samedi dernier dans la Ville, une paire de boucles d'argent pour un enfant. Elles ſont toutes neuves & n'ont pas encore été détachées du carton ; récompenſe honnête à qui les rapportera au Bureau.

Il a été perdu Dimanche dernier, un couteau à huit pieces, ayant un manche noir & des clouds d'or; 24 ſols à qui le remettra au Bureau.

Un Particulier a oublié il y a environ ſix ſemaines, il ne ſait dans qu'elle maiſon, un petit jonc à pomme d'or, avec un anneau, dans lequel eſt paſſé un ruban noir; trois livres de récompenſe au domeſtique qui le rapportera au Bureau.

Avis divers.

PENSION, Demi-penſion, Ecole, tenues par *Lemoine*, en ſa maiſon à Raiſmes, proche d'Anzin, route de Valenciennes à St. Amand, pour des en-

fans au-dessous de l'âge de dix ans, auxquels on enseigne les élemens de la Grammaire Françoise, ceux de la Géographie, de l'Arithmétique, de l'Arpentage ou Géométrie-pratique, les principes de l'Ecriture & ceux du Lavis des Plans. Le prix & les conditions de cette Pension son détaillés par un Prospectus que l'Instituteur fournira aux personnes qui lui feront l'honneur de le lui demander, en affranchissant le port des lettres qu'elles voudront bien lui adresser.

TERRY, Marchand d'Estampes & de Musique, donne avis aux Amateurs qu'il est établi à l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, avec un assortiment d'Estampes & de Musique, tant Françoises qu'Angloises; on trouve chez-lui tout ce qu'il y a de plus moderne en tout genre.

BETRY, Lib.re-Relieur sur la Place St. Jean à Valenciennes, avertit le Public qu'il relie proprement & solidement, tous livres de bibliothèque & de chœur, en veau, en basanne ou en demi-reliure; qu'il fait des registres, boîtes de bureaux, &c. & qu'il achete les vieux parchemins & papiers.

Demandes.

Un jeune homme sachant tenir les livres de comptes simples & doubles, de bonnes meurs & de bonne conduite, voudroit se placer pour Commis, chez un Négociant ou dans un Bureau, s'adresser chez Dennin, Libraire sur la Place.

Un homme de quarante-cinq à cinquante ans, très-au-fait des affaires, & qui demeure à Paris, offre, moyennant une légère rétribution, ses servi-

ces aux perſonnes de cette Province qui auroient, ou des Procès à ſuivre dans la Capitale, ou des fonds à y recevoir, ou quelque choſe à y ſolliciter. On donnera au Bureau du Journal, l'adreſſe & des renſeignemens ſur cet homme vraiment digne de la confiance du Public.

On deſireroit trouver quelqu'un qui partît pour Paris, du 9 au 12, dans une voiture en poſte, & qui voulut céder une Place, pour voyager à frais communs; s'adreſſer au Bureau.

Nota. Il nous revient, que quelques perſonnes publient, qu'il n'y a point dans notre Journal, cet intérêt qu'ils trouvent dans ceux qu'ils connoiſſent; nous les prions d'obſerver que ce n'eſt pas notre faute, ſi depuis notre premier N°. le Hainaut & le Cambreſis n'ont pas été plus fertiles en événemens, & ſur-tout ſi le public qui ne connoît pas encore l'utilité de notre établiſſement, ne s'adreſſe pas à nous pour annoncer *ſes biens* à *vendre* ſes *maiſons* à *louer*, &c. .... au reſte, comme les perſonnes qui ſe plaignent, n'ont ſûrement pour but que le ſuccès de notre Journal, nous les ſupplions de nous faire part de leurs obſervations, & de concourir elles-mêmes à le rendre plus piquant & plus varié par des articles que nous recevrons avec reconnoiſſance.

CHANGES.

Amſterdam. . .	$54\frac{7}{8}$		
Londres.	$28\frac{15}{16}$.		
Hambourg. . .	$191\frac{1}{4}$		
Madrid.	14l	17s	6d.
Cadix.	14l	16s	6d.

LYON payement d'Août. $1\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$ p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, en ſont à la lettre *M*.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

7 Juillet 1788. *Argent de France.*

	₶.	ſ.	d.
PRIX commun du Bled.	6.	10.	7.
Seigle.	3.	15.	6.
Avoine.	4.	2.	6.

	ſ.	d.
PAIN mollet.	3.	6.
Blanc.	3.	».
Bis - blanc. . . .	2.	5.
Bis.	1.	10.

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 8 Juillet 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 12 Juillet 1788.

A VENDRE.

BELLE Maiſon de Campagne ſituée ſur la petite Chauſſée tenante aux Promenades du Château & de la Forêt de Raiſmes, à une petite lieue de Valenciennes, ayant remiſes pour trois voitures, écurie pour cinq chevaux, antichambre, petit ſallon & deux cabinets, autre ſallon de trois croiſées entre cour & jardin, ſalle à manger, office, cuiſine, four, dépenſe, pluſieurs chambres de maîtres & de domeſtiques; bucher, baſſe-cour, jardin d'un bon rapport, ayant couté quarante-ſix à quarante-huit mille francs, & qu'on pourra donner pour trente-deux mille livres argent de france, payable un tiers comptant, & les deux autres en rente. S'adreſſer ſur les lieux au Propriétaire, ou à Maître *Poſtiau*, Notaire royal, rue des Anges, à Valenciennes.

Un Cabriolet joli, bien ſuſpendu &c. s'adreſſer au Bureau.

Objets perdus.

Il a été perdu il y a deux ou trois mois un grand parapluie vert ; si la personne chez laquelle le Propriétaire l'a oublié, ou qui l'auroit trouvé, n'a pas pu déchiffrer le nom qui se trouve répété plusieurs fois sur le manche, on la prie de regarder de plus près, & si elle vient à bout d'y reconnoître ces six lettres *LZHCAE*, différemment combinées, on la prie de le remettre au Bureau.

On a perdu lundi dernier sur la Place, vers les onze heures du soir, une Tabatière d'ivoire à cercles d'or avec médaillon ; récompense à qui la rapportera au Bureau.

Avis divers.

La Diligence de Douay, ci-devant au Lion d'argent rue de Cambray, est chez le Sr. *Lasselin*, marché au Poisson, même Bureau que celle de Lille.

Et celle de Maubeuge, ci-devant aussi au Lion d'argent rue de Cambray, chez le Sr. *Deroubay*, rue de Cardon à la Coupe d'or, où l'on trouve aussi le chariot de Cambray.

Mr. VINTEN, natif de Londres, qui réside en France depuis trois ans, à l'honneur de prévenir le public qu'il enseigne l'Anglois dans cette Ville depuis huit mois, sur les principes des meilleurs Maîtres, & qu'il a déjà fait nombre d'Écoliers distingués.

Il loge rue derrière les Dominicains, N°. 30, vis-à-la maison de Mr. Pourtalez, *à Valenciennes.*

LE Sr. BALTY, Expert-Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange,

les lime, les ſépare, les égaliſe, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il tranſplante auſſi des dents d'une bouche dans une autre, & en poſe d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, poſſede la véritable Poudre Angloiſe pour blanchir les dents. Il poſſéde auſſi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puiſſent être.

Il eſt logé chez le Sr. Danezan, *Me. Sculpteur, Marché au Poiſſon.*

Demandes.

On voudroit acheter un joli cheval de ſelle, entre quatre & ſix ans; s'adreſſer au Bureau.

Un homme de quarante cinq à cinquante ans, très-au-fait des affaires, & qui demeure à Paris, offre, moyennant une légère rétribution, ſes ſervices aux perſonnes de cette Province qui auroient, ou des Procès à ſuivre dans la Capitale, ou des fonds à y recevoir, ou quelque choſe à y ſolliciter. On donnera au Bureau du Journal, l'adreſſe & des renſeignemens ſur cet homme vraiment digne de la confiance du Public.

Nota. Nous allons répéter ce qui a été annoncé dans notre *Proſpectus*; tous les articles qui ne ſeront pas ſignés *en toutes lettres*, de la part des Auteurs qui nous les enverront, ſeront mis au rebut, quelques bons qu'ils puiſſent être. Si cependant on veut garder l'anonyme envers le public, nous promettons, que le nom ne ſera pas cité, pourvu que nous le connoiſſions. Il nous a été adreſſé, de Cambray, deux Logogriphes, ſignés de lettres initiales; cela n'eſt pas ſuffiſant pour que nous en faſſions uſage.

CHANGES.

Amſterdam. . .	54 $\frac{7}{8}$		
Londres.	28 $\frac{13}{16}$.		
Hambourg. . . .	191 $\frac{1}{4}$		
Madrid.	141	18^{f}	6^{d}.
Cadix.	141	17^{f}	6^{d}.
Gênes.	95 $\frac{1}{4}$		
Livourne. . . .	101 $\frac{1}{4}$.		

Lyon payement d'Août. 1 $\frac{1}{8}$ p$^{o}_{o}$ p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, en ſont à la lettre *M.*

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

7 Juillet 1788. — *Argent de France.*

	℔.	ſ.	d.
Prix commun du Bled.	6.	10.	7.
Seigle.	3.	15.	6.
Avoine.	4.	2.	6.

	ſ.	d.
Pain mollet.	3.	6.
Blanc.	3.	».
Bis-blanc. . . .	2.	5.
Bis.	1.	10.

Nota. Nous apprenons que, dans ce moment même, un Couvreur en thuile vient de ſe tuer en tombant du haut d'un toît. Il laiſſe une veuve dans le beſoin; les perſonnes charitables qui voudroient lui procurer des ſecours peuvent les lui faire paſſer, en les remettant à notre Bureau.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 11 Juillet 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 16 Juillet 1788.

Objets à vendre.

Deux Ornemens complets d'Eglife, qui n'ont jamais fervi, compofés chacun de trois chappes, d'une chafuble de deux tuniques, avec étoles, voiles & manipules, les uns en damas blanc, les autres en damas cramoifi, le tout brodé en or & à la moderne. Ces ornemens fe vendront au plus jufte prix, par ornement complet ou par partie, à un, deux ou trois ans de crédit, pour la facilité des amateurs. S'adreffer à Valenciennes chez Mr. *Limal*, Négociant fur la grande place ; & à Cambray chez Mr. *Limal*, Chanoine de Sainte Croix rue Vaucelette.

Un Cabriolet léger, bien fufpendu & très-bien conditionné ; s'adreffer au Bureau.

Objets perdus.

Mr. Delfoffe fils, a perdu dans la Ville il y a environ trois mois, un cachet & une clef de montre, en or. Le cachet eft gravé, & a pour chiffre les lettres C. D. la clef eft détachée de fon anneau. Récompenfe honnête à qui les remettra au Bureau.

Il a été perdu, famedi dernier, fur la route de Raifmes à Valenciennes, vers les fept heures du matin, une croix d'or à jour à ufage de Payfanne ; cette croix eft attachée à un ruban noir qui fert de colier ; récompenfe à qui la rapportera au Bureau.

On a perdu le même jour dans la Ville un coupon de mousseline rayée, de trois aunes un quart de France, enveloppé d'un papier gris, noué d'un bout de ruban bleu céleste ; récompense à qui le rapportera au Bureau.

Avis divers.

On trouve chez D'HENNIN, Libraire sur la grande Place, un livre intitulé *Instruction provisoire arrêtée par le Roi, concernant l'Exercice & les Manœuvres des Troupes à Cheval*, du mois de Mai 1788. Prix, 1 livre 14 sols.

La Vie de Mr. de la Motte, Evêque d'Amiens, par Mr. l'Abbé Proyart, Membre de plusieurs Académies, avec cette épigraphe, *Dilectus Deo & hominibus.*

Demandes.

On voudroit trouver présentement à loyer, une maison qui eût au moins trois places basses, & quatre chambres hautes ; s'adresser au bureau.

On voudroit avoir des nouvelles d'un nommé Lefebvre, natif de cette Ville, qui, après avoir long-temps servi dans les grandes Indes, a été dix ou douze ans souffleur dans la Troupe de la D.elle Montensier à versailles ; s'adresser au Bureau.

ÉVÉNEMENS.

A Mr. le Rédacteur du Journal du Haynaut & du Cambresis.

Du Cateau le 13 Juillet 1788.

Depuis le matin il faisoit une chaleur excessive, vers les onze heures & demie, le ciel se couvrit de nuages épais, qui préfageoient une pluie des plus abondantes. Des éclairs continuels faisoient appréhender un orage affreux, qui s'annonçoit déjà par les coups multipliés du tonnerre. A onze heures trois quarts, il s'éleva un vent de sud-ouest très-impétueux, on espéroit qu'il auroit éloigné la nue qui menaçoit cette Ville & ses environs ; mais l'attente fut malheureusement vaine. Un instant après, le tonnerre se fit

entendre avec plus de violence ; une pluie qui dura peu, succéda une grêle affreuse qui, en moins de vingt minutes, ravagea toute la campagne & occasionna en cette Ville un dommage très-considérable. Toutes les vitres exposées au midi & au couchant furent fracassées en un moment. Les maisons souffrirent beaucoup de l'ouragan, les toits furent à moitié découverts, plusieurs même percés. Les grêlons étoient très-gros, plusieurs pesoient jusqu'à cinq à six onces. La perte est considérable, on ne sauroit l'apprécier qu'avec le tems. L'étendue du terrein ravagé n'est pas encore bien connue; mais on présume avec raison qu'elle est très-grande. Généralement le tuyau des bleds n'est pas coupé, mais seulement plié : néanmoins ils sont tous couchés & ont soufferts au point qu'on n'en peut presque rien espérer. Les fourrages sont perdus. Les houblonnières voisines de cette Ville, & qui promettoient une récolte abondante, ne laissent pas au cultivateur désolé, l'espoir de pouvoir retirer ses avances.

Cet ouragan fera bien des malheureux; leur triste situation sollicite vivement en leur faveur. L'humanité n'a point perdu ses droits sur les ames honnêtes & sensibles.

Si ma lettre, que je vous prie de publier, éveille la compassion & la charité, & que les bienfaits concourent à soulager la misère de ces infortunés, que je me saurai gré d'avoir annoncé ce désastre !

Messieurs du Magistrat de cette Ville, intègres autant que dévoués au bien public, se chargeront volontiers de la distribution des secours; qu'on voudroit faire passer à ces malheureux.

Un Abonné.

On mande de Douay, que le dimanche 13 de ce mois, vers les onze heures du matin, il y a eu un orage dont les suites répandent la consternation dans la ville & dans les environs. La grêle a été si considérable que les grains sont entierement detruits, & que presque toutes les vitres ont été cassées. On commencoit lors de cet accident la Messe d'onze heures au Couvent des Minimes; le célebrant effrayé de la grosseur énorme de la grêle qui tomboit sur lui, s'est retiré; plusieurs personnes sont grievement blessées; les maisons en partie découvertes. Enfin, un Plan de quatre ans a été totalement deraciné par la violence du vent; on nous promet des détails plus circonstanciés, des ravages occasionnés par cet orage. Dès

que nous les aurons reçus, nous nous empresserons d'en faire part à nos Lecteurs.

La nuit du samedi au dimanche 13, le tonnerre est tombé à St. Amand & il a brulé deux maisons. On nous assure aussi qu'une Église près de Peronne a été la même nuit, réduite en cendres par le feu du Ciel.

Changes de Paris du 8 Juillet.

Amsterdam. . .	54 $\frac{7}{8}$
Londres.	28 $\frac{13}{16}$.
Hambourg. . .	191 $\frac{1}{4}$
Madrid.	14^{l} 18^{f} 6^{d}.
Cadix.	14^{l} 17^{f} 6^{d}.
Gênes.	95.^{l}
Livourne. . . .	101^{l}.

LYON payement d'Août. 1 $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$ p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, en sont à la lettre *M.*

Changes de Lille du 10 Juillet.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$.	Amst. { Banco p. de c. / Cour. à 173 à $\frac{1}{4}$.
Lyon à c. j. 95 $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 us. 66 6 à 7.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

14 Juillet 1788. *Argent de France.*

	₶.	f.	d.	
PRIX commun du Bled.	6.	12.	7.	menc.
Seigle.	3.	15.	0.	
Avoine.	4.	1.	3.	

	f.	d.
PAIN mollet.	3.	6.
Blanc.	3.	».
Bis-blanc. . . .	2.	5.
Bis.	1.	10.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 15 Juillet 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 19 Juillet 1788.

Objets à vendre.

§. 1. Une Rente de 64 livres 14 sols Hainaut, vingtièmes déduits, au capital de 1400 liv. hypothéquée sur trois maisons & héritages situées à Aubry.

§. 2. *Item.* Une rente de 200 liv. de France, au denier 25, hypothéquée sur 20 rasières de terre labourable, situées à Wauvrechin-sur-Faux. S'adresser pour la première à *Me. Barbotin*, Curé de Prouvy. Pour la seconde aux *Srs. Leclercq* ou *Tondeur*, Fermiers à Wasnes-au-Bacq; ou audit *Me. Barbotin.*

§. 3. Un Cabriolet léger, bien suspendu & très-bien conditionné; s'adresser au Bureau.

Objets perdus.

§. 4. Il a été perdu Lundi dernier, sur la route du Quesnoy à Valenciennes, un petit porte-manteau de cuir, dans lequel se trouvent une veste & une culotte de soie, la culotte noire & la veste rose, bordée d'une frange, quatre chemises, quatre cols, quatre mouchoirs de poche de toile blanche; le tout marqué des lettres B. D.; récompense à qui les rapportera au Bureau.

§. 5. Il a été perdu dans la Ville, un Médaillon d'or de Manheim, attaché à un cordon noir; dans le Médaillon est un Portrait de femme; récompense à qui le raportera au Bureau.

Avis intéressant.

§. 6. Le Sr. BALTY, Expert-Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les sépare, les égalise, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il transplante aussi des dents d'une bouche dans une autre, & en pose d'artificielles qui ne diffèrent point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, possède la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il possède aussi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Danezan, *Me. Sculpteur, Marché au Poisson.*

Demandes.

§. 7. On desireroit trouver sur la Place d'Armes, ou dans une rue aboutissante, une petite maison ayant boutique, salle & cour, à un prix raisonnable.

§. 8. On demande un Compagnon de voyage pour aller à Paris, à frais communs: on fournit la voiture, & l'on veut partir au plus tard Mardi matin; s'adresser au Bureau.

§. 9. L'Académie de Peinture & de Sculpture de Valenciennes, a reçu le 17 de ce mois pour Académicien, Mr. *Duret*, citoyen de cette Ville, Sculpteur de MONSIEUR, & ancien Professeur de l'Académie de St. Luc, à Paris. Nous parlerons, dans notre premier numéro, du mérite de ses deux morceaux de réception.

ÉVÉNEMENS,

Extrait du Journal de Paris du 15 Juillet.

Lettre aux Rédacteurs.

MESSIEURS,

§. 10. L'Orage qu'on a essuyé à Paris, hier sur 9 heures du matin, étoit trop foible pour donner une idée des maux produits par la même nuée, dans les lieux où elle a éclatté dans toute sa force. J'étois parti de Chartres à 4 heures du matin; je l'ai vue se former au sud-ouest, vers les 6 heures. Une demi-heures après, elle présentoit déjà un aspect effrayant; ensuite elle parut ne renfermer qu'un orage ordinaire; enfin, à 7 h. ½, je croyois pouvoir continuer mon voyage & en être quitte, pour essuyer une forte averse. Cependant un quart d'heure plus tard, tout l'horison parut changer encore; les nuées d'un jaune pâle, qui étoient éparses, se réunirent en un moment; le ciel s'obscurcit d'une manière effrayante. Je desirois de rencontrer un asyle & apperçus au haut d'une montagne une chaumière, peu éloignée du château de *Voisins*. A peine je fus sur le seuil de la porte, que je vis la nuée commencer à se décharger du côté d'*Épernon*, d'où je venois; & nous arriver en un clin d'œil avec une impétuosité, peut-être inouie. Au bout de 3 minutes, toutes les denrées furent moissonnées sous mes yeux. Les grains de grêle tomboient gros comme des œufs ordinaires, & les moindres comme des avelines. Le bruit des vents & de la chûte de la grêle, les cris des pauvres habitans de la chaumière, le feu terrible des éclairs, imprimèrent à mon ame un sentiment que je n'avois jamais éprouvé: mais, Messieurs, quand la nuée fut passée pour moi, que j'eus recommencé ma marche & que j'approchai du parc de *Rambouillet*, ce fut alors que les effets de cet orage me parurent plus terribles encore. Je vis un malheureux farinier renversé sous son énorme voiture & prêt à rendre le dernier soupir; ses chevaux étendus sur la terre & meurtris comme s'ils avoient reçu des coups de feu; le chemin jonché des branches & d'arbres entiers d'une grosseur énorme; plus de vitres nulle part, les chaumières & les maisons découvertes en partie, la consternation sur tous les visages. J'ai parcouru 7 lieues de déserts qui présentoient, un quart d'heure avant, l'aspect de la plus riche moisson. Il paroit que la nuée s'est partagée

vers *Trapes* en deux parties, l'une, vers la gauche, a porté la dévastation jusqu'à *Montreuil* & par de-là; vous apprendrez sous peu qu'elles sont les autres contrées qui ont été ravagées par la seconde.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Changes de Paris du 12 Juillet.

Amsterdam. . . .	54 $\frac{7}{8}$ à 55.		
Londres.	28 $\frac{13}{16}$.		
Hambourg. . .	191 $\frac{1}{4}$		
Madrid.	14^l	18^s	6^d.
Cadix.	14^l	17^s	6^d.
Gênes.	95.^{l}		
Livourne. . . .	101^l.		

LYON payement d'Août. 1 $\frac{1}{8}$ p^o_o p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, en sont à la lettre *M*.

Changes de Lille du 10 Juillet.

Paris à c. j. à 95 $\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Amst. { Banco p. de c. / Cour. à 173 à $\frac{1}{4}$.
Lyon à c. j. 95 $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 us. 66 7 à 8.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

14 Juillet 1788. *Prix commun du* *Argent de France.*

	tt.	s.	d.				s.	d.
BLED. . . .	6.	12.	7.	Menc.	PAIN	Mollet.	3.	6.
SEIGLE. . .	3.	18.	0.			Blanc.	3.	[illegible]
AVOINE. . .	4.	1.	3.			Bis-blanc. . .	2.	5.
						Bis.	1.	10.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 75. 74. 62. 38. 2.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain, se fera à Valenciennes le 26 du courant.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 18 Juillet 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL*.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 23 Juillet 1788.

Effets perdus.

§. 1. On a perdu Lundi dernier, sur la route de Condé à Valenciennes, une boîte de chagrin noir, dans laquelle se trouvent une petite croix & un jonc de brillants; 24 liv. à qui la remettra au Bureau.

§. 2. On a perdu dans cette Ville, depuis deux mois, un Étui d'écaille garni en or, récompense à qui le rapportera au Bureau.

§. 3. On a perdu Dimanche dernier, 20 Juillet, à partir de l'Église des Dominicains, jusqu'à la boutique du Sr. Giard, marchand Libraire, le dessus d'une pomme de Canne en or, bien travaillé à divers coins coupés, récompense à qui le remettra au Bureau.

Avis.

§. 4. La gazette de la Cour de Londres du premier de ce mois, n'annonçoit que trois Banqueroutes; celle du cinq, plus désolante, en annonce dix-sept, enfin, celle du Mardi d'après, huit. Et l'on s'attend à une liste effrayante pour le Samedi douze.

ÉVÉNEMENS.

De Paris le 18 Juillet 1788.

§. 5. Le 13 de ce mois, sous les yeux de SA MAJESTÉ & de MONSIEUR, son frere, un horrible ouragan a fait

de funestes ravages à *Rambouillet* ; le même nuage avoit à huit heures & demie du matin entiérement ravagé quatre à cinq lieues de Pays, entre la Forêt de St. Germain & celle de Marly. La terre de *Chambourci* qui se trouve au milieu de cet espace, a perdu, en huit minutes de tems, toute espèce de récolte de l'année ; & plusieurs autres, l'espérance du produit des arbres fruitiers, qui font une partie des revenus de ses habitans. Ce n'étoit pas une grêle ; c'étoit un déluge d'énormes glaçons durs comme le diamant, & dont les plus gros (ce qui ne s'est presque jamais vu) étoient tellement élastiques qu'ils bondissoient sur la terre & portoient quatre on cinq coups meurtriers à tout ce qu'ils rencontroient. On en a pesé à *Chambourci* quelques uns qui se sont trouvés du poids de dix livres, & il s'en est trouvé un à *Fourqueux* qui en pesoit huit. Leurs formes incisives ont coupé, abattu les tiges les plus fortes ; & une Forêt de Chataigniers qui est au-dessus de ces Villages, au midi, ne présente plus que le Spectacle, d'un pays où l'ennemi à passé. Moissons, luzernes, fruits, légumes, arbres fruitiers, tout est enterré, abîmé, déraciné ; les toits ont été découverts, les vîtres brisées ; les vaches & les moutons ont été tués ou blessés, & plusieurs habitans, hommes & femmes ont reçu de dangereuses contusions. On n'a point encore pu évaluer ces horribles désastres ; mais on ne peut trop-tôt les mettre sous les yeux de l'administration bienfaisante, qui s'empressera, sans doute, de venir au secours de tant de malheureux.

Gazette de France du 18.

SUCCESSIONS échues dans la Jurisdiction du Cap-Francois, pendant les mois d'Octobre, Novembre & Décembre 1787, & où il y a des Exécuteurs-testamentaires nommés.

Le Sr. Ingoult, Capitaine de Navire, de Nantes, du Rocher, son légataire universel.

Le Sr. Etienne Barré perruquier, de Perrai-le-grand, près de Dijon ; Barré son frere, Ex. Test.

La Dame Parage veuve Berré ; l'Abbé Enos, Ex. Test.

Le Sr. Martin Garat, Etcharry, Pays de Soule ; Heregui, Ex. Test.

Le Sr. Pierre Saint-Bris, de Monfouguin en Guienne ; Subra Ex. Test.

Le. Sr. Étienne-Alphonſe Bonnial, de Valros près de Beziers; Me. Godin Ex. Teſt.

Le Sr. Thomas Jourdany de Marſeille; ſon frere Ex. Teſt.

Le Sr. Bléteau, de Barié, en Anjou, Prévôt, Ex. Teſt.

Le Sr. Loſte Deſvallées, de Sartilly, près d'Avranches, Latour Bourſault; Ex. Teſt.

Le Sr. Vilton, de Gaillon, près de Rouen; Sandré Ex. T.

Le Sr. Francois Pichault, de St. Jean de Ligourne, près de Limoges, Villavoen, dit la Tulippe, Ex. Teſt.

SUCCESSIONS échues à la Vacance de la Juriſdiction du Cap-François, pendant les mois d'Octobre, Novembre, & Decembre 1787.

Le Sr. Georges Richard.

Le Sr. Louis Baſtiniac, de Vabre en Rouergue.

Le Sr. Pierre-François Anſeaume, de Paris.

Le Sr. Pironneau, de Nantes.

Le Sr. Nicoleau, Capitaine de Navire.

Le Sr. Cardinal de Paris.

Le Sr. Dalmas, de Rouen; Brigadier de Marec.

Le Sr. Joſeph Lagué, de Marſeille.

Le Sr. Bernard Barſalon, d'Agen.

Le Sr. Jean-Louis Raymond, de Griſolles, prés de Toulouſe.

Le Sr. Frémond du Tertre, de Fernai, diocèſe d'Evreux.

Le Sr. Becheau, Médecin, Dartenſe, près de Mouyon en Périgord.

Le Sr. Dorigny.

Le Sr Lagrave, Marchand graiſſier, de Bordeaux.

Le Sr. Bureau.

SUCCESSIONS échues à la vacance de la Juriſdiction du Fort-Dauphin, pendant les mois d'Octobre, Novembre & Decembre 1787.

Le Sr. Pierre dit Perille, Navigateur, de Londres, décédé au Fort-Dauphin; on n'a point de renſeigment ſur ſa famille.

Le Sr. Brunſon Revel, Commis du Sr. Baradieu, décédé en Ville; on n'a point de renſeignement ſur la famille.

Le Sr. Jean de Mauſſabre, de Loches, en Touraine, décédé au Quartier du Trou.

Le Sr. Auguſtin-Louis Lecain, de Paris, décédé au Quartier Morin.

Les Comédiens du Roi, donneront aujourd'hui, au bénéfice de Mr. & Mad.^e Plaisance, *Tom-Jones & Fellamar*, Comédie & *la Négresse*, Opéra.

Et sauf les évènemens, Jeudi, *la Fausse Agnès*, Com. & *le Roi & le Fermier*, Op.; & Vendredi, *Gaston & Bayard*, Tragédie, & *Isabelle & Gertrude*, Opéra.

Changes de Paris, du 12 Juillet.

Amsterdam. . .	54 $\frac{7}{8}$
Londres.	28 $\frac{3}{4}$.
Hambourg. . . .	191 $\frac{3}{4}$ à 192.
Madrid.	14^{l} 18^{f} 6^{d}.
Cadix.	14^{l} 17^{f} 6^{d}.
Gênes.	95.1
Livourne. . . .	101^{l}.

Lyon payement d'Août. 1 $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$ p^{e}.

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, en sont à la lettre *M*.

Changes de Lille du 10 Juillet.

Paris à c. j. à 95 $\frac{5}{8}$ à 195 $\frac{3}{4}$.	Amst. { Banco p. de c. / Cour. à 173 à $\frac{2}{4}$.
Lyon à c. j. 95 $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. { p. de c.
Londres à 2 us. 66. 8 à 9.	Arg. de Fr. { $\frac{1}{2}$ p$\frac{o}{o}$ p.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

14 Juillet 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes.				*Cambray.*			
	₶.	s.	d.		₶.	s.	d.	
Bled. . . .	6.	12.	7.	Menc.	6.	10.	3.	Menc.
Avoine. . .	4.	1.	3.	*idem.*	4.	5.	».	Rasiere.
Seigle. . .	3.	13.	0.	*idem.*	4.	».	».	Menc.
		s.	d.					
Pain { Mollet.		3.	6.					
Pain { Blanc.		3.	».			2.	».	
Pain { Bis-blanc. . .		2.	5.			1.	8.	4/17.
Pain { Bis.		1.	10.					

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fera à Valenciennes le 26 du courant.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 22 Juillet 1788. Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 26 Juillet 1788.

Effets perdus.

§. 1. Il a été perdu Jeudi en sortant de la Comédie jusqu'à la place verte, un Tabatière d'écaille avec des cercles d'or; récompense à qui la remettra au Bureau.

§ 2. On a perdu, le même jour, un Porte-feuille de maroquin rouge, avec serrure en argent; récompense à qui le remettra au Bureau.

Avis divers.

§. 3. Le Sr. BALTY, Expert-Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les sépare, les égalise, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il transplante aussi des dents d'une bouche dans une autre, & en pose d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, possede la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il possédé aussi un Opiat & un

Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Danezan, *Me. Sculpteur, Marché au Poisson.*

§. 4. BETRY, Lib.re-Relieur sur la Place St. Jean à Valenciennes, avertit le Public qu'il relie proprement & solidement, tous livres de bibliothèque & de chœur, en veau, en basanne ou en demi-reliure; qu'il fait & raccommode les cartons des Dames & de bureaux, fait aussi des regiſtres, &c. & qu'il achete les vieux parchemins & papiers.

§. 5. Mr. VITCOQ, Claveciniſte de M.gr le Duc de Bouillon, donnera demain un Concert en cette Ville, les talens de ce jeune Artiſte sont connus & donnent à espérer que le public sera satisfait.

Demandes.

§. 6. On desireroit trouver une place dans une voiture pour Paris, l'on payera sa part des frais de poste; s'adresser au Couvent des Dames Urbaniſtes, à M.de COGNES; il faut que l'on parte au plus tard, à la fin de ce mois ou dans les premiers jours d'Août.

Centenaire.

§. 7. La nommée Mulh Olland, est morte ces jours derniers à Lurgan en Angleterre, âgée de 102 ans; elle a conservé ses facultés jusqu'au dernier moment; elle lisoit les petits caractères d'impression sans lunettes, signoit son nom, & marchoit aussi droit que l'auroit pu faire une jeune personne.

§. 8 *SUCCESSIONS échues dans la Jurisdiction du* Cap-François, *pendant les mois d'Octobre, Novembre & Décembre dernier; & où il y a des Exécuteurs Teſtamentaires nommés.*

Le Sr. *le Marié*, habitant au port Margot; *Paul*, Exécuteur Teſtamentaire.

Le Sr. *Pierre Grue*, de Serginne, près de Sens en Bourgonne; *Andrieu* & *la Rose*, Ex. Teſt.

Le Sr. *Antoine Gautier*, d'Evillé, près d'Efpinal; *Julien*, Ex. Teft.

Le Sr. *Pierre-Sévérin de Guérin*, de Chambon, près Caftillonnés; *Reverdy*, Ex. Teft.

Le Sr. *Antoine-Jofeph Poffon*, de Givet; *Millot*, Ex teft.

Le Sr. *Jacques-Georges Charpentier*, de Cublis près de Mâcon; *le Roux*, Ex. Teft.

Le Sr. *Charles-André-Salomon Gaudein*, de la Chateigneraye en Poitou; *Grofil*, Ex. teft.

La Dame *Pafcal*, femme *Pradine*; *Lartigue*, Ex. Teft.

Le Sr *François Branchaut*, de Vaureas en Languedoc; *Vitalis*, Ex. Teft,

La Dame *Marie-Anne Quoy*, Ve *Belru*, de Mont-Merle, près de Dombres, écrafée par la chute d'une maifon; *Jouffray*, Ex. Teft.

Mde *du Commun*, de Paris; *Chardin*, Ex. Teft.

Le Sr. *Félix Gontier*, de Rouen; *Tétard* & *Lalanne*, Ex. Teft.

La Dame *Marie François*, Ve *Cefvet*, Créole; *Laa*, Ex. Teft.

Le Sr. *Charles Ravy*, Suiffe; *Caftanet*, Ex. Teft. en litige avec le receveur des Aubaines.

N.a Il nous a été adreffé une Lettre, relative aux prix des Grains & du Pain. Nous la rendrons publique, ainfi que notre réponfe, dès que nous nous ferons procuré les éclairciffemens dont nous avons befoin, pour décider cette queftion.

¶. Plufieurs perfonnes nous ont demandé pourquoi nous ne faifions point mention des particuliers qui meurent en cette Ville. Nous avertiffons le public que nous n'en parlerons point, à moins qu'on en donne avis au Bureau, & qu'on ne paye l'article comme annonce.

SOUSCRIPTION.

On foufcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambrefis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenfeur univerfel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Soufcription eft de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 27 de ce mois, *Fanfan* & *Colas*, Comédie & *Azemia* Opéra.

Et Mardi 29 *Turcaret* Com. & *On ne s'avise jamais de tout*; Op.

Changes de Paris du 19 Juillet.

Amsterdam. . .	54 $\frac{7}{8}$
Londres.	28 $\frac{3}{4}$.
Hambourg. . .	191 $\frac{1}{4}$ à 192.
Madrid.	14ˡ 18ſ. 6ᵈ.
Cadix.	14ˡ 17ſ 6d.
Gênes.	95.1
Livourne. . . .	101ˡ.

LYON payement d'Août. 1 $\frac{1}{8}$ perte.

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, en sont à la lettre *M*.

Changes de Lille du 21 Juillet.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$.	Amst. { Banco / Cour. } p. de c.
Lyon à c. j. 95 $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. { 177
Londres à 2 us. 66 8.	Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

14 Juillet 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	6.	12.	7.	Menc.	6.	10.	3.	Menc.
AVOINE. . .	4.	1.	3.	*idem.*	4.	5.	».	Rasiere.
SEIGLE. . .	3.	13.	0.	*idem.*	4.	».	».	Menc.
		ſ.	d.					
PAIN Mollet.		3.	6.					
PAIN Blanc.		3.	».			2.	».	
PAIN Bis-blanc. . .		2.	5.			1.	8.	4/7.
PAIN Bis.		1.	10.					

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fait à Valenciennes aujourd'hui 26.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 25 Juillet 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 30 Juillet 1788.

Objets perdus.

§. 1. Il a été perdu ſamedi dernier, vers la fin du jour, une petite Levrette blanche de moyenne taille, avec un collier d'argent, ſur lequel on lit ces mots : j'appartient à Mr. *Oudra* à Bruxelles, douze francs à qui la ramenera au Bureau.

§. 2. On a perdu, le même jour, une Tabatiere d'argent fort ancienne, en forme de coquille, à charniere, à partir, à ce que l'on ſuppoſe, des environs de la porte *Cardon* juſqu'à *la Place verte* ; récompenſe honnête à qui la rapportera au Bureau.

§. 3. On a perdu Dimanche ſoir, ſur la route de *Raiſmes*, une Lettre, dans laquelle eſt renfermée une quittance de 1084 livres ; on prie ceux qui l'autoient trouvée de la remettre au Bureau.

§. 4. On a perdu Lundi dernier, ſur la grand'Place, une Bague d'or oblongue, ſur le chaton de laquelle eſt une gerbe de cheveux attachée d'un nœud de petits diamans, avec ces lettres aux quatre coins, L. A. C. D. récompenſe à qui la remettra au Bureau.

A vendre.

§. 5. Un joli Cabriolet à deux places bien ſuſpendu & très-leger ; s'adreſſer au Bureau.

Avis.

Quelques perſonnes, *par zèle ſans doute*, pour le Rédacteur de ce Journal, l'ont nommé L'auteur des vers, adreſſés à *Mlle. Paulin*, & jettés Dimanche dernier ſur le théatre. Comme il ſeroit injuſte de priver de ſa gloire celui qui les a réellement faits, on déclare que ce n'eſt point au Rédacteur, que l'aimable Actrice, dont on a ſi juſtement célébré les talens, eſt redevable du *Poëme*, duquel on a du moins applaudi l'intention.

A Mr. LE RÉDACTEUR.

Du Cateau-Cambreſis, 19 Juillet 1788.

Monſieur,

Je viens de lire dans le N°. 5, de votre Journal, la lettre d'un de vos Abonnés, ſur la partie de la Juriſprudence promiſe par votre *Proſpectus*; & je ne crois pas que l'obſervation qu'il vous fait, de la remplir par des éclairciſſemens ſur la Coutume de Valenciennes, ſoit du goût de tous ceux qui ont ſouſcrit pour votre Journal. Permettez-moi de vous obſerver, qu'en conſentant à ce que cet Abonné vous propoſe, vous ne rempliriez pas l'engagement que vous avez pris de donner les *extraits des cauſes intéreſſantes, portées aux différens Tribunaux du Hainaut & du Cambreſis*. Les Abonnés de cette dernière Province, ont droit de réclamer contre ce projet. Je veux bien me perſuader, que le ſavoir & les lumières, qu'on donne à Mr. M.... pere, rendroient ces éclairciſſemens très-intéreſſans, & avantageux pour ceux qui ſuivent la carrière du bareau à Valenciennes, & pour les habitans qui ſont ſous l'empire de cette Coutume; mais ils n'auroient point le même avantage pour ceux du Cambreſis; à l'exception de quelques Juriſconſultes, toujours avides de bons ouvrages, qui pourroient faire cas de celui-ci; il ſeroit fort indifférent pour les autres citoyens, qui ne prendroient même pas la peine de lire dans votre Journal, l'article Juriſprudence, n'y devant point *recueillir*; ſuivant la promeſſe donnée, *des règles de conduite dans les procès qu'ils devroient intenter ou ſoutenir*; étant très-rare qu'ils en aient ſur quelques points de la Coutume de Valenciennes.

Si Mr. M.... pere, veut bien se donner la peine de travailler aux éclairciſſemens qu'on desire sur cette coutume, il pourroit publier cet ouvrage en entier, ſans le donner en 300 parties; il ſeroit beaucoup plus aiſé de trouver dans un ſeul volume ce qu'on deſireroit connoître, que d'être obligé de choiſir, entre 300 journaux, celui qui traiteroit de l'article de la Coutume, ſur lequel on ſouhaiteroit quelques explications. Ce projet réuniroit un double avantage; c'eſt qu'alors on auroit deux bons ouvrages à la fois; celui de Mr. M..... pere, & les extraits que votre Journal nous donneroit des cauſes intéreſſantes du Hainaut & du Cambreſis.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Un Abonné.

Nota. Si l'on ſe rappelloit notre *Proſpectus*, nous ne ſerions pas tous les jours expoſés à des reproches minutieux & mal fondés. Nous avons promis par ce *proſpectus*, huit pages, chaque numéro, pour la *partie littéraire*; & quatre pages pour les *annonces*, *affiches* & *avis divers*; bien entendu que le Public nous fourniroit des matières pour cet article. Un particulier paſſe au Bureau & paye pour ſe faire annoncer dix fois; pouvons-nous lui refuſer ce qu'il auroit droit d'exiger? Il y a plus; c'eſt qu'on n'auroit aucun ſujet de ſe plaindre de notre exactitude, quand nous ne fournirions qu'une page d'impreſſion pour les affiches, lorſqu'on ne nous donne pas davantage de matières. Si donc nous rempliſſons les quatre pages, de choſes qui pourroient entrer dans notre *Journal*, dont les annonces ſont ſéparées; c'eſt pour la ſatisfaction de nos lecteurs ſeulement. Et nous croyons qu'il eſt injuſte de trouver mauvais que nous leurs offrions pluſieurs fois le nom d'un particulier qui paye, pour ſe faire connoître. Il eſt très-certain, que de jolis vers qu'on nous a envoyés, intéreſſeroient dadavantage que l'annonce, dont l'Auteur ſe plaint; mais ils ne ſont pas faits pour figurer dans les *affiches*; & ſi la perſonne qui nous les a adreſſés, conſent à ſe faire connoître de nous, autrement que ſous un nom ſnppoſé, nous nous empreſſerons d'en faire uſage.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Jeudi 31 de ce mois, *le Bourru Bienfaiſant*, Comédie, & *le Roi & le Fermier*, Opéra.

Vendredi 1 Août, *Beverley*, Trag. & *les Solitaires de Normandie*, Op.

Changes de Paris du 25 Juillet.

Amſterdam. . . .	55.1
Londres.	28 $\frac{1}{4}$ à $\frac{11}{16}$.
Hambourg. . . .	192 à $\frac{1}{2}$.
Madrid.	14^l 18^f 6^d.
Cadix.	14^l 17^f 6^d.
Gênes.	94 $\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	101 à 100 $\frac{3}{4}$.

LYON payement d'Août. 1 p$\frac{o}{o}$ p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, en ſont à la lettre *P*.

Changes de Lille du 21 Juillet.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$.	Amſt. { Banco / Cour. } p. de c.
Lyon à c. j. 95 $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. { 173
Londres à 2 uſ. 66 8.	Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

14 Juillet 1788. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

	Valenciennes.				*Cambray.*			
	₶.	ſ.	d.		₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	6.	14.	2.	Menc.	6.	10.	3.	Menc.
AVOINE. . .	3.	12.	6.	*idem.*	4.	5.	».	Raſiere.
SEIGLE. . .	3.	19.	3.	*idem.*	4.	».	».	Menc.

PAIN	ſ.	d.			
Mollet.	3.	6.			
Blanc.	3.	».	2.	».	
Bis-blanc. . .	2.	5.	1.	8.	4/7.
Bis.	1.	10.			

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 29 Juillet 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 2 Août 1788.

Objets perdus.

§. 1. Il a été perdu Mardi, sur la route du Quesnoy à Valenciennes un paquet, contenant les hardes d'une fille venant en cette Ville, pour y servir. Ce paquet a dû tomber de la voiture qui la portoit, environ à une lieue; récompense à qui le rapportera au Bureau.

§. 2. On a laissé Dimanche dernier, une paire d'heures, dans l'Église de St. Jacques, ce livre est fermé par des crochets d'argent; on prie les personnes qui l'auroient trouvé de le remettre au Bureau.

§. 3. On a perdu, à partir d'un Jardin de la digue, passant par la porte de Notre-Dame, jusqu'à la rue Delsaut, un porte crayon en or, avec son crayon Anglois; récompense à qui le rapportera au Bureau.

§. 4. On a perdu le même jour, dans la Ville, un rouleau de papiers, contenant les écritures d'un procès; récompense à qui le remettra au Bureau.

Avis.

§. 5. La Diligence de *Maubeuge* à *Valenciennes*, arrive les Lundi & Jeudi de chaque semaine, & part les Mardi & Vendredi en suivant. Elle loge à l'Hôtel de Bourbon, chez le *Sr. Bara*, rue de Tournay.

§. 6. Le Sr. BALTY, Expert Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents tres-adroitement. Il les arrange, les lime, les sépare, les égalise, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il transplante aussi des dents d'une bouche dans une autre, & en pose d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, possede la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il posséde aussi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Danezan, *Me. Sculpteur, Marché au Poisson.*

§. 7. BETRY, Lib.re-Relieur sur la Place St. Jean à Valenciennes, avertit le Public qu'il relie proprement & solidement, tous livres de bibliothèque & de chœur, en veau, en basanne ou en demi-reliûre; qu'il fait & raccommode les cartons des Dames & de bureaux, fait aussi des registres, &c. & qu'il achete les vieux parchemins & papiers.

Demandes.

§. 8. On voudroit acheter un Cheval, bon & de belle encolure, qui pût aller au cabriolet, & servir comme cheval de selle; s'adresser au Bureau.

BIENFAISANCE.

Extrait du Journal de Paris.

MESSIEURS,

Je suis persuadé que les Spectacles de Paris ont songé au moyen facile qu'ils avoient de procurer un secours considérable aux malheureux Cultivateurs ruinés par la grèle du 13 de ce mois ; & je suis bien éloigné d'enlever, aux Sujets qui les composent, le mérite d'une bonne action ; mais chaque Spectacle n'a peut-être pensé qu'à offrir une de ses représentations à ces infortunés, & je crois que tous ne sauroient craindre de refroidir la bienveillance du Public, en lui proposant deux représentations au profit de tant d'honnêtes gens qui souffrent les peines non méritées de l'extrême indigence. C'est ici la vertu malheureuse qu'il faut soutenir & consoler ; c'est au Peuple laborieux qui n'a jamais tendu la main à l'opulence tant que ses bras ont pu lui procurer ses besoins, & qui supplie le Riche de relever l'épi que la grèle a abattu. Que nos grands Théatres ne craignent pas d'ouvrir deux fois leurs Spectacles en faveur des Pauvres, & qu'ils comptent sur un nombreux auditoire, qui n'aura jamais assisté avec plus de plaisir à aucune de leurs représentations. Peut-être leur exemple entraînera-t-il *tous les Directeurs de Province*, jaloux de lever la même contribution sur la bienfaisance & l'humanité ; alors ils jouiront de tous ces actes de générosité ; ainsi nos plaisirs auront servi une fois à essuyer les pleurs des malheureux.

J'ai l'honneur d'être, &c. *R**.*

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Changes de Paris du 28 Juillet.

Amſterdam. . .	55. ^{1}
Londres.	28 $\frac{3}{4}$ à $\frac{11}{16}$.
Hambourg. . .	192 à $\frac{1}{2}$.
Madrid.	14^{l} 18^{f} 6^{d}.
Cadix.	14^{l} 17^{f} 6^{d}.
Gênes.	94 $\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	101 à 100 $\frac{3}{4}$.

LYON payement d'Août. 1 p$\frac{o}{o}$ p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, en ſont à la lettre *P*.

Changes de Lille du 28 Juillet.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. à 172 $\frac{3}{4}$ à 73.
Lyon, en p. 94 $\frac{3}{4}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 6 à 7.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

14 Juillet 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*Cambray.* ₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	6.	14.	2.	Menc.	6.	10.	3.	Menc.
AVOINE. . .	3.	12.	6.	*idem.*	4.	5.	».	Raſiere.
SEIGLE. . .	3.	19.	3.	*idem.*	4.	».	».	Menc.
		ſ.	d.					
PAIN Mollet.		3.	6.					
PAIN Blanc.		3.	».			2.	».	
PAIN Bis-blanc. . .		2.	5.			1.	8.	4$\frac{1}{7}$.
PAIN Bis.		1.	10.					

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes; ſauf les événemens, Dimanche 3 de ce mois, *le Legs*, Com. & *Azémia*, Op. Mardi 5, *Tom.-Jones & Fellamar*, Com. & *Silvain*, Op.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce premier Août 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 6 Août 1788.

Objets perdus.

§. 1. On a perdu Dimanche dernier, un Étui d'argent gravé d'un écusson, au bas duquel est une croix de St. Louis; récompense à qui le remettra au Bureau.

§. 2. On a perdu, Samedi, en sortant du Cabinet littéraire, passant par le Marché au Poisson, jusqu'à l'Intendance, le médaillon d'une chaine en or, ou pendent trois breloques aussi en or; récompense à qui le rapportera au Bureau.

§. 3. On a perdu Samedi, un Couteau d'ivoire, garni en or, à huit pièces; récompense à qui le rapportera au Bureau.

§. 4. On a perdu une Fourchette d'argent, tombée du panier d'un traiteur, allant porter à dîner à quelqu'un; récompense à qui le rapportera au Bureau.

Demandes.

§. 5. On voudroit acheter un Cheval, bon & de belle encolure, qui pût aller au cabriolet, & servir comme cheval de selle; s'adresser au Bureau.

§. 6. Mr. DESPUJOL Graveur, agréé de l'Académie de Peinture à Valenciennes, où il a exercé ses talens pendant deux années; est revenu de Paris en cette Ville, où il se propose de travailler quelque tems. Il demeure au coin de la Place, maison de Mr. *Chudeaux*, fils, Coutelier à Valenciennes.

Extrait d'une Lettre du Port-au-Prince, en Amérique.

On vient de recevoir à notre Jardin du Roi, environ 300 jeunes plants de Gérofliere de Cayenne; ils sont en bon état; les plants qui les ont produits sont originaires des Moluques, d'où ils furent apportés à l'Isle de France par M. *Poivre*; M. de *Céré* les a envoyés de cette derniere Isle à Cayenne. Ces derniers plants ont déjà produits, depuis deux ans, des clous qui ont toutes les qualités de ceux des Moluques, leur arome (partie aromatique) est très-suave. On a envoyé six caisses de ces plants au Cap; une est destinée au cercle des Philadelphes, les cinq autres seront remises aux soins des RR. PP. de la Charité; on connoît leur zèle pour la botanique. Deux caisses vont être envoyées aux Cayes, & les distributions seront faites aux personnes qui peuvent donner elles-mêmes leurs soins à ce plant.

La culture des Gérofliers étoit connue à Cayenne dès 1773, selon M. l'Abbé *Raynal*; cependant, en 1788, on n'en trouvoit encore qu'au Jardin du Roi de cette île; on en doit conclure que la culture des arbres à épiceries s'y fait bien lentement. Il faut espérer qu'elle sera plus prompte ici; les soins multipliés de nos colons nous procureront vraisemblablement, dans quelques années, une quantité de clous qui pourra suffire à la consommation du Royaume; ce sera un numéraire considérable qui restera en France, & dont les Hollandois seront privés. C'est aux soins assidus de MM. *de Marbois* & le *Comte de la Luzerne* qu'on doit ces plants précieux, auxquels étoient joints un plant de

Cannelier, & 6 caiſſes, contenant des ſemences en terre de ce dernier arbre ; l'idée favorable qu'on conçoit d'avance de l'adminiſtration du nouveau Gouverneur de la Colonie, M. le *Marquis du Chilleau*, ne peut qu'encourager cet établiſſement.

Le Jardin du Roi du Port-au-Prince contient des plantes, arbres & arbuſtes très-rares, on en fait monter le nombre à 200.

¶ *Du même endroit.* - Il y a des productions naturelles qu'on doit s'appliquer à détruire, ou dont on doit du moins s'efforcer d'empêcher la multiplication dans l'univers ; nous avons eu cependant un Exemple d'une indiſcrétion dangereuſe dans l'importation *d'un ſerpent à ſonnettes.* (Voyez le Mercure de France, N°. 42, 1787). le Bâtiment qui le portoit, a péri au débarquement, & l'équipage s'eſt ſauvé ; ſi malheureuſement ce reptile, le plus malfaiſant qui exiſte dans la nature, s'eſt échappé dans le naufrage, s'il dépoſe ſes œufs ſur l'île, auprès de laquelle le navire a péri, s'ils peuvent être fécondés par un autre ſerpent, ſi cette île eſt habitée, le curieux imprudent qui s'en étoit chargé, aura fait un préſent bien funeſte aux Inſulaires ; pour peu qu'il ait de ſenſibilité, quels doivent être ſes regrets ! Nous deſirons bien ſincérement qu'il ne prenne envie à aucun amateur de nous faire connoître les ſerpens des îles du Vent.

Nota. Ne pouvant répondre en particulier à tous ceux qui nous écrivent, pour ſe plaindre de ce que nous ne donnons pas des nouvelles politiques, nous nous contenterons de leur faire ſavoir par cette lettre, que la politique nous eſt interdite ſous peine de ſuppreſſion de notre Privilège. Qu'il en eſt de même de toutes les feuilles de Province ; & que s'il ſe trouvent des Rédacteurs qui ſe permettent d'outre-paſſer leurs pouvoirs, nous ne croyons pas devoir les imiter -- il n'y a donc qu'un cas où nous mériterions des repprochès ; ce ſeroit en ne parlant pas de tous les évenemens relatifs au *Hainaut* & au *Cambreſiſ.* Juſqu'à préſent, ces Provinces ne nous en ont pas fourni pas beaucoup ; mais nous aſſurons qu'il ne s'y paſſera rien dont nous ne faſſions promptement mention.

Changes de Paris du 2 Août.

Amſterdam. . .	54. $\frac{1}{}$ $\frac{7}{8}$.		
Londres. . . .	28 $\frac{11}{16}$.		
Hambourg. . .	19.		
Madrid.	14[l]	18[f]	6[d].
Cadix.	14[l]	17[f]	6[d].
Gênes.	94 $\frac{1}{2}$.		
Livourne. . . .	100 $\frac{1}{2}$.		

LYON payement d'Août. $\frac{7}{8}$ p$\frac{o}{o}$ p[e].

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, en ſont à la lettre *P.*

Changes de Lille du premier Août.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. à 172 $\frac{3}{4}$ à 73.
Lyon, en p. 94 $\frac{3}{4}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 6 à 7.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

14 Juillet 1788. *Prix commun du* *Argent de France.*

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*Poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	7.	1.	3.	Menc.	84. l	6.	16.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	13.	».	*idem.*	81.	4.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	».	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſiere.
		ſ.	d.						
PAIN { Mollet.		3.	9.						
PAIN { Blanc.		3.	3.			2.	1.		
PAIN { Bis-blanc. . .		2.	7.			1.	9.	3 l 7.	
PAIN { Bis.		2.	».						

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les évènemens, Jeudi 7 de ce mois, *les Maris corrigés*, Com. & *la Négreſſe*, Op. Vendredi *le Ramonenr Prince*, *le Mort marié*, *la Bonne mere*.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. .90 55. 80. 58. 83.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, ſe fera à Valenciennes Dimanche 10.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 5 Août 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 9 Août 1788.

A vendre.

§. 1. On fait ſavoir qu'on expoſe en vente, au plus offrant & dernier enchériſſeur, une Maiſon à porte cochère, conſiſtant en deux beaux corps de logis, une grande cour, avec remiſes, écuries, magaſins & autres édifices, ſituée en la Ville de Valenciennes, ſur le marché au Poiſſon d'eau douce, proche la Grande Place, tenante d'un côté au nommé *Chudaux*, d'autre à une maiſon appartenante aux pauvres de St. Géry & par derrière à l'Hôtellerie. *S'adreſſer à Mr.* Heniau, *Notaire.*

ADMINISTRATION.

Arrêt du Conſeil d'État du Roi, du 26 Juillet 1788, portant création d'une Loterie de douze millions, *en faveur des Provinces ravagées par la grêle.*

LE Roi, profondément affligé du fléau qui vient de frapper en un inſtant une grande étendue de pays dans pluſieurs Provinces de ſon Royaume, n'a ceſſé d'éprouver, en apprenant les détails d'un ſi grand malheur, le beſoin de ſecourir, par tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir, ceux des Cultivateurs qui ont le plus ſouffert.

Chaque jour lui a apporté les plus déſolantes nouvelles; des moiſſons entières détruites au moment même de la plus belle récolte; des vignes perdues ſans eſpoir pour pluſieurs années, des hommes ſurpris au milieu des plaines, terraſſés, frappés à mort par une grêle épouvantable; un grand nombre de villages ruinés, pluſieurs dégradés au point de ne pouvoir ſervir d'aſyle à la miſère, les pauvres ne rencontrant que des pauvres dans une

étendue de plus de quarante lieues, par-tout la consternation & le désespoir.

Ces détails douloureux dont tant de misère & de larmes attestent la vérité, en pénétrant le Roi du plus vif regret de ne pouvoir soulager tant de maux par ses propres bienfaits, lui font sentir que s'il ne lui est pas permis en ce moment de se livrer à toute sa bienfaisance, il est au moins de sa justice de subvenir aux besoins les plus pressans, & que lors même qu'il s'est imposé la loi d'être avare de ses dons, il n'est pas dispensé d'être libéral de ses secours.

Ainsi le Roi a résolu de consacrer une somme de Douze cents mille livres au soulagement des Provinces qui ont été ravagées, en même tems qu'il leur assure une remise sur les impositions de cette année.

Mais considérant que ces secours portés aussi haut que la situation momentanées de ses finances peut le lui permettre, sont pourtant disproportionnées aux besoins de tant de malheureux, il s'addresse avec confiance à ses Sujets, & les invite à se livrer à un genre de bienfaisance, auquel seront attachés en même tems, & un charme secret pour chacun d'eux en particulier, & une sorte d'honneur public commun à tous.

Sûre que ses sentimens seront partagés, Sa Majesté espère réunir bientôt des secours capables de réparer du moins une partie du désastre; Elle sait & Elle l'a souvent éprouvé avec délices, quel est l'empire de son exemple sur ses Sujets; Elle sait que le récit d'une grande calamité peut exciter entr'eux une généreuse émulation, qu'il suffit d'avertir la sensibilité des François pour en obtenir les plus nobles sacrifices; mais quelque confiance que lui inspirent ces heureuses dispositions, quelque bien qu'elle s'en promette, Elle croit convenable de faire concourir aussi au bienfait qu'Elle veut opérer ceux à qui leur position sembleroit permettre plus difficilement un sacrifice dépouillé de toute espérance. Il est des circonstances où l'intérêt personnel lui même semble s'ennoblir, où il peut se faire des droits à la reconnoissance publique, & il est digne d'un Souverain qui aime son Peuple d'appeller en quelque sorte, à une grande œuvre de bienfaisance, les divers sentimens qui font agir les hommes.

Frappée de ces motifs, S. M. destine au soulagement des victimes du dernier désastre, outre les Douze cents

mille livres qu'Elle s'eſt impoſées, le produit d'une Loterie digne, ſous tous les rapports, d'une confiance particulière, & dont le bénéfice réſultera du prélevement d'une partie déterminée de chaque Lot, & en même-tems de l'abandon que pluſieurs Corps ou Particuliers riches aimeront à faire de leurs billets renvoyés avant le tirage.

Cette Loterie ſera de Douze millions, dont le dixiéme faiſant la ſomme de Douze cents mille livres, compoſera le bénéfice. Elle ſera formée de Quarante mille billets de Trois cents livres chacun, de telle ſorte néanmois, que l'on ne payera que Cent livres en prenant ſon billet; la Loterie fera crédit des deux autres cents livres. Tous les billets ſortiront, il ſera prélevé ſur chaque Lot, les 200 livres, dues pour l'entière valeur du billet. Sur ces Qarante mille billets, Trente mille produiſant Deux cents livres ſeulement, les porteurs de ces Trente mille billets n'auront rien à prétendre, puiſque leur Lot ne fera que les acquitter envers la Loterie. Les Porteurs des Dix mille autres, après l'acquittement des 200 livres, pour chacun de leurs Billets, auront tous un bénéfice ſuivant le Tableau annexé au préſent Arrêt; ainſi la compoſition de cette Loterie eſt telle, qu'un billet ſur quatre ſera favoriſé.

Sa Majeſté, deſirant que les ſecours qui réſulteront d'une Loterie créé dans des vues auſſi bienfaiſantes ſoient adminiſtrés ſans délai, invite toutes les perſonnes qui voudront y prendre part à faire promptement leurs miſes, afin que la Loterie ſoit tirée, s'il eſt poſſible, dans le courant du mois de Septembre prochain, & ſa deſtination remplie vers les commencemens du mois d'Octobre,

Son intention eſt qu'auſſi-tôt que cette Loterie ſera tirée, tout le bénéfice en ſoit diſtribué avec les Douze cents mille livres que donne S. M. entre les Provinces affligées; que la Commiſſion intermédiaire de chacune de ces Provinces répartiſſe, ſur le Champ, dans les différens diſtricts la ſomme proportionnelle qu'elle aura reçue; & que le Bureau de chacun de ces diſtricts, aidé de toutes les connoiſſances locales en faſſe lui-même l'application. A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport du ſieur Lambert Conſeiller d'État ordinaire, & au Conſeil Royal des Finances & du Commerce, Coutrôleur-Général des Finances, SA MAJESTÉ a arrêté ce qui ſuit:

On donnera la ſuite à l'ordinaire prochain.

Changes de Paris du 2 Août.

Amsterdam. . .	54 $\frac{7}{8}$.
Londres.	28 $\frac{11}{16}$.
Hambourg. . .	192.
Madrid.	14^{l} 18^{f} 6^{d}.
Cadix.	14^{l} 17^{f} 6^{d}.
Gênes.	94 $\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	100 $\frac{1}{2}$.

LYON payement d'Août. $\frac{7}{8}$ p$\frac{o}{o}$ p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les fix derniers mois de 1787, en font à la lettre *P*.

Changes de Lille du 4 Août.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$.	Amft. { Banco p. de c. / Gour. à 172 $\frac{3}{4}$ à 73.
Lyon, en p. 94 $\frac{3}{4}$.	Fland. L. F. } p. de c.
Londres à 2 uf. 66 8.	Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

14 Juillet 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	f.	d.		*Cambray.* Poids.	tt.	f.	d.	
BLED. . . .	7.	1.	3.	Menc.	84.l	6.	16.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	13.	».	*idem.*	81.	4.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	».	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Rafiere.
			f.	d.					
PAIN Mollet.			3.	9.					
PAIN Blanc.			3.	3.		2.	1.		
PAIN Bis-blanc. . .			2.	7.		1.	9.	3l7.	
PAIN Bis.			2.	».					

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, fauf les évênemens, Dimanche 10 de ce mois, *Amélie & Monrofe*, Dr. & *Blaife & Babet*, Op. Mardi, *l'Étourdi*, Co. & *l'Épreuve Villageoife*. Op. Mercredi, au bénéfice du fieur FRANDIN, *Mr. de St. Charles* ou *l'Homme comme il y en a peu*, Com. nouvelle, & *les Promeffes de Mariage*, fuite *de l'Épreuve Villageoife*, Op.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, fe fera à Valenciennes Dimanche 10.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 8 Août 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 23 Août 1788.

A vendre.

§. 1. Une Maiſon, entre cour & jardin, avec remiſe & écurie pour ſix chevaux, à vendre, toute meublée; s'adreſſer au Propriétaire rue Glatignies, N°. 4 & 5, près la Paroiſſe de St. Vaaſt.

Avis divers.

§. 2. Le Sr. CLISORIUS, a l'honneur de prévenir M.rs les Amateurs des beaux Arts, qu'il arrive d'Hollande & du Brabant, avec une très-belle collection des meilleurs Maîtres deſdites écoles: tels que, Winants, Wauwermans, Eglon Vandermer, Lingelbag, Leducq, Pynacker, Collier, Jeanlis, Rembrant, Begyn, Ruyſdacl, Vanhuden, Steneewyk, Mertens, Imetzu, Vanrigenhoorter, Ommeganck & autres; ledit Sr. demeure chez Madame veuve Grenet près la petite Boucherie, rue des Flageolets N°. 15 en cette Ville. Il eſpère que Meſſieurs les Amateurs & Connoiſſeurs qui lui feront l'honneur d'aller chez lui ſeront ſatisfaits. Il compte reſter encore quinze jours à Valenciennes.

Ledit Sr. r'entoile les Tableaux, les enlève de deſſus bois, plâtre, & les tranſporte ſur toile neuve, les nétoie & les reſtaure le tout à l'épreuve, à vue d'experts, & à la manière de Paris.

En conſéquence, il entreprend les Tableaux d'Égliſe & de Cabinet, quelque délabrés qu'ils ſoient. Il ſe flatte de ſatisfaire ceux qui lui feront l'honneur de lui confier leurs Tableaux.

§. 3. Le Sr. GUFFROI, Architecte en cette Ville, a des

raiſons pour deſirer, que le Public ſoit inſtruit qu'il a quitté la conduite du bâtiment que le Sr. *Danneau*, Négociant, fait conſtruire au *grand Bruille*, dès que ce bâtiment a été élevé au premier étage.

§. 4. Mr. DESPUJOL Graveur, agréé de l'Académie de Peinture à Valenciennes, où il a exercé ſes talens pendant deux années; eſt revenu de Paris en cette Ville, & ſe propoſe d'y travailler quelque tems. Il demeure au coin de la Place, maiſon du Sr. *Chudeaux*, fils, Coutelier à Valenciennes.

Demande.

§. 5. On propoſe une, deux ou trois places, dans une bonne Diligence, pour aller à Paris, en partant aujourd'hui ou demain, à frais communs; s'adreſſer à la poſte.

Suite de l'Arrêt du Conſeil du N°. précédent.

ART I.er Il ſera ouvert au Tréſor Royal, auſſitôt après la publication du préſent Arrêt, une Loterie de 12000000.

II. Cette Loterie ſera compoſée de quarante mille Billets de trois cents livres chacun, qui ſeront ſignés par le ſieur Jean-Baptiſte Morin, Commis du Tréſor Royal.

III. Sur la valeur du Billet, il ne ſera payé que cent liv. à la Loterie, qui fera crédit de deux cents livres.

IV. Tous les Billets produiſant un lot, dont le moindre ſera de Deux cents livres; la Loterie reprendra ſur tous les lots les deux cents livres dont elle aura fait crédit, enſorte que, dans aucun cas, il n'aura été débourſé pour chaque Billet que cent livres.

V. Sur les quarante mille Billets, dix mille produiront un bénéfice réel, ſuivant le Tableau annexé au préſent Arrêt; & par conſéquent, il y aura un Billet gagnant ſur quatre.

VI. Il ſera prélevé dans une égale proportion ſur les Billets gagnans, la ſomme de Douze cents mille livres au profit des Provinces ravagées.

VII. La Loterie ſera tirée dans le courant du mois de Septembre prochain: le bénéfice qui en proviendra ſera diſtribué, au commencement du mois d'Octobre ſuivant, même plutôt s'il eſt poſſible, avec les Douze cent mille livres que donne Sa Majeſté, entre les Provinces mal-

heureuſes, en raiſon des pertes qu'elles ont eſſuyées. La Commiſſion intermédiaire de chacune de ces Provinces répartira promptement, dans les différens diſtricts, la ſomme qu'elle aura reçue, & chaque diſtrict en fera lui-même la diſtribution.

VIII. Les perſonnes à qui leur fortune permet de faire des ſacrifices, & qui, ſollicitées par le bon emploi de cette Loterie, voudront renoncer au bénéfice qu'elles peuvent en eſpérer, renverront avant le tirage leurs Billets biffés.

IX On fera connoître, par la voie de l'impreſſion, les numéros des billets qui auront été renvoyés biffés & le nombre ainſi que l'eſpèce des lots que ces Billets auront produits. On fera auſſi connoître inceſſamment, & de la même manière, le nom des Paroiſſes qui auront été ſoulagées & la ſomme qui aura été diſtribuée à chacune d'elles.

DISTRIBUTION DES LOTS.

Lots.		Sommes.
1 de.	200000₶.	200000₶
2 de.	100000.	200000.
3 de.	40000.	120000.
4 de.	20000.	80000.
10 de.	8000.	80000.
30 de.	4000.	120000.
50 de.	3000.	150000.
100 de.	2000.	200000.
300 de.	1500.	450000.
500 de.	1000.	500000.
3000 de.	500.	1500000.
6000 de.	400.	2400000.
30000 de.	200.	6000000.
40000		12000000.₶

On mande de la *Louiſianne*, qu'il y a eu dans cette Iſle une Incendie, dont le dommage eſt évaluée à Quinze millions de France.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Mercredi, au bénéfice du ſieur FRANDIN, *Mr. de St-Charles ou l'Homme comme il y en a peu*, Com. nouvelle, & *les Promeſſes de Mariage*, ſuite *de l'Epreuve Villageoiſe*, Op. * Jeudi *Mérope*, Trag. & le *Serrurier*, Op.

* Encourager les talens, c'eſt concourir à leur accroiſſement.

Si ceux du Sr. FRANDIN ne sont pas ce qu'ils pourront devenir, le Public doit du moins lui savoir gré des peines qu'il se donne pour lui plaire : D'ailleurs, il est si jeune, & l'art du Comédien si difficile ! ... quand un débutant n'est pas ridicule il a déjà beaucoup gagné. Notre jeune Acteur a franchi ce pas hazardeux ; & s'il acquiert, comme nous n'en doutons pas, ce qu'on appelle *l'usage des planches*, nous le reverrons dans quelques années, sinon chanteur excellent, du moins comédien agréable.

Changes de Paris du 5 Août.

Amsterdam. . .	54.[l] $\frac{7}{8}$.		
Londres.	28 $\frac{11}{16}$.		
Hambourg. . .	191 $\frac{1}{2}$.		
Madrid.	14[l]	18[f]	6[d].
Cadix.	14[l]	17[f]	6[d].
Gênes.	94 $\frac{1}{2}$.		
Livourne. . . .	100 $\frac{1}{2}$.		

LYON payement d'Août. $\frac{7}{8}$ p$\frac{o}{o}$ p[e].

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, en sont à-la lettre *P*.

Changes de Lille du 7 Août.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$.	Amst. { Banco p. de c. / Cour. 173.
Lyon, en p. 94 $\frac{3}{4}$. à $\frac{7}{8}$	Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.
Londres à 2 us. 66 8.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

9 Août 1788. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*poids.*	*Cambray.* ₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	7.	».	2.	Menc.	84.l	6.	16.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	12.	6.	*idem.*	81.	4.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	4.	3.	*idem.*	66.	4.	5.	».	Rasiere.
ORGES. . .	8.	».	».	*idem.*					
		ſ.	d.						
PAIN { Mollet.		3.	9.				2.	1.	
Blanc.		2.	3.				1.	9.	3 7.
Bis-blanc. . .		2.	7.						
Bis.		2.	».						

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 12 Août 1788.
Signé, *DESCORNAIX.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 16 Août 1788.

Avis.

§. 1. École tenue par le Sr. LEMOINE, ancien Secrétaire de M. le Comte de Puyſégur & de M. le Mis. de Cernay, en ſa Maiſon, entre Raiſmes & Anzin, route de Valenciennes. Il prend des Penſionnaires Garçons, au-deſſous de l'âge de dix ans: il leur enſeigne à lire très-promptement, à écrire, les élémens de la langue Françoiſe, ceux de l'Architecture, le lavis des Plans, la Géographie & l'Arithmétique. Le prix de la Penſion eſt de cent écus. Il préſentera ſon *Proſpectus* aux perſonnes qui le lui demanderont.

§. 2. LEMOINE & Compagnie, entre Raiſmes & Anzin, route de Valenciennes, tient depuis pluſieurs années, des Pépinieres d'Arbres Fruitiers & Foreſtiers, & vient d'acquérir celles du Sr. Miroux, ancien Mayeur de Beuvrages.

Remarque de Mr. de St. PIERRE.

Cet Obſervateur, a avancé, dans *ſes études de la nature que*, « ſi les chenilles, les hannetons & les ſauterelles ravagent nos campagnes, c'eſt que nous „ détruiſons les oiſeaux de nos bocages qui les mangent.... Chaque Pays a les ſiens, qui en préſervent „ les plantes..... Il y a quelques années qu'on s'aviſa „ en Pruſſe d'en proſcrire *les moineaux*, comme „ nuiſibles à l'agriculture. Chaque Payſan y fut „ taxé à une capitation annuelle de douze têtes de „ ces oiſeaux, dont on faiſoit du ſalpêtre, car dans „ ce pays rien n'eſt perdu. A la ſeconde ou troiſiè- „ me année, on s'apperçut que les *moiſſons* étoient „ dévorées par les inſectes, & on fut obligé de faire „ revenir bien vîte des moineaux des pays voiſins, „ pour en repeupler le Royaume. A la vérité, ces „ oiſeaux mangent quelques grains de bled quand „ les inſectes leurs manquent, mais ceux-ci, entre- „ autres les charançons, en conſomment des boiſſeaux „ & des greniers entiers. J'ai vu, dit le même Au- „ teur, au Cap de Bonne-Eſpérance, un oiſeau „ qu'on nomme l'*oiſeau du Jardinier*, continuelle- „ ment occupé à prendre des vers & des chenilles, „ qu'il accrochoit aux épines des buiſſons. J'ai vu „ auſſi à l'Iſle de France, une eſpèce de ſanſonnet, „ appellé *Martin*, qui vient des Indes, & qui ne „ vit que de ſauterelles & des inſectes qui incom- „ modent les beſtiaux. Si on naturaliſoit ces oiſeaux „ en Europe, il n'y a point de découverte dans les „ ſciences qui fût auſſi utile aux hommes ».

¶. *Succeſſions échues dans la Juriſdiction du* fort Dauphin *pendant les ſix derniers mois de l'année 1787.*

Le Sr. *Antoinne Maſſot*, de Tonnières en Languedoc, Diocèſe de St-Pons ; *Gares*, Exécuteur Teſt.

Le Sr. *Duvernis*, Créole des Ecrevisses; *J. L. Frédérik de Monet*, Ex. Test.

Le Sr. *Fayard; Fayard* son frere, Curateur.

Le Sr. *Bernard Bayle*, de Boudanzac en Guienne; *Correge*, Ex. Test.

Le Sr. *Jean Blanchon*, de Saintonge, paroisse de la Salle; *Monsion*, habitant au fond blanc, Ex. Test.

Le Sr. *Jean-Felix Gontier*, décédé au *Cap François*; *Testard* & *la Lauze*, Négocians au *Cap François*, Ex. Test.

Le Sr. *Pierre Neveux*, de Brevaux, près d'Agentan en Normandie; *Courtin*, Md. au *Cap François*, Ex. Test.

Le Sr. *Joseph Vigneau*, de Sobeing, Diocèse de l'Escar; *la Perne*, Ex. Test.

Le Sr. *Jean Cuel*, de Briançon en Dauphiné; *Chauvin*, économe de M. *Espinassy*, Ex. Test.

Le Sr. *Jacques Gaultier*, de Mussac en Auvergne; *Bonnefond*, habitant au grand bassin, Ex. Test.

¶. *Successions échues à la vacance de la Jurisdiction du* fort Dauphin *pendant les mois d'Octobre, Novembre & Décembre 1787.*

Le Sr. *Simon*, Charpentier, décédé au Frédoches.

Le Sr. *Fromageot*, décédé sur l'habitation de MM les héritiers *Behotte*; à Maribaroux. On n'a point de renseignemens sur sa famille.

Le Sr. *Thomas Gallais*, forgeron, décédé à Ouanaminthe; il paroît avoir un frere à Rennes en Bretagne.

Le Sr. *Jean-Antoine la Salle*, décédé à Ouanaminthe, fils de *François-Philippe la Salle*, Marchand à Chalabre Diocèse de Mirepoix.

Le Sr. *Castex*, Chirurgien, décédé au quartier du Trou. On n'a point de renseignemens sur sa famille.

Le Sr. *Louis-Nicolas le Comte*, baptisé à la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 17 *les Trois Sultanes*, Com. & *Toinon & Toinette*, Op. Mardi 19, *l'Etourdi*, Com. & *Isabelle & Gertrude*, Op.

Changes de Paris du 9 Août.

Amſterdam. . .	55.[1]
Londres. . . .	28 ¾.
Hambourg. . .	190 ½.
Madrid.	14l 18ſ 6d.
Cadix.	14l 17ſ 6d.
Gênes.	94 ¼.
Livourne. . . .	100 ¼.

Lyon payement d'Août. ⅞ à ¾ pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, en ſont aux lettres *T. U.*

Changes de Lille du 11 Août.

Paris à c. j. à 95 ¼.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 173.
Lyon, en p. 94 ⅞.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 8.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

9 *Août 1788.* *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	7.	».	2.	Menc.	84.l	6.	16.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	12.	6.	*idem.*	81.	4.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	4.	3.	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſiere.
ORGES. . .	8.	».	».	*idem.*					
		ſ.	d.						
PAIN { Mollet.		3.	9.				2.	1.	
PAIN { Blanc.		2.	3.				1.	9.	3 7.
PAIN { Bis-blanc. . .		2.	7.						
PAIN { Bis.		2.	».						

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes; & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 15 Août 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRÉSIS.

Du 20 Août 1788.

Avis.

§. 1. Il y aura cette année trois Camps: un dans les environs de St. Omer, un à Frascati auprès de Metz, l'autre à Ploëmel en Bretagne. Les Régimens commandés pour chacun de ces Camps, se disposent à s'y rendre.

Bienfaisance.

§. 2. M. le Chevalier de L'EPINARD, qui ne laisse échapper aucune occasion d'être utile aux malheureux, avoit recommandé à la bienfaisance de ses lecteurs, un infortuné détenu dans les prisons de Lille, depuis le mois dernier, pour avoir été trouvé sans passe-ports, & mis en liberté, à l'instant où il n'avoit ni habits, ni chemises, ni souliers, ni bas. C'est dans sa feuille du 12 Août, qu'il annonce son état déplorable, & dans celle du 15, nous voyons que déjà douze personnes sont accourues, suivant leurs moyens, au secours de ce malheureux. C'est une tâche bien agréable à remplir, que celle de faire connoître les besoins des infortunés, quand on est aussi bien secondé dans ses vues bienfaisantes.

Lettre à Mr. le Rédacteur du Journal du Haynaut,

Monsieur,

Il me revient que quelques personnes intéressées, sans doute, à mal interpréter, le sens de la note que je vous ai prié d'insérer dans votre Journal, N°. 13, assurent qu'elle renferme des idées malhonnêtes pour Mr. *Danneau* : je ne croyois pas qu'elle fut assez vague pour qu'on ne put point en déterminer le vrai sens ; le voici :

Le bâtiment de Mr. *Danneau* est critiqué par beaucoup de personnes; & quoique cette critique ne soit peut-être pas plus fordée, que le reproche qu'on me fait, d'avoir eu l'intention de manquer au propriétaire de ce bâtiment, j'ai été bien aise d'avertir le public, que si l'exécution de cette bâtisse méritoit effectivement des blâmes, je ne devois pas les supporter en entier, puisque je ne l'ai conduite que jusqu au premier étage. J'espère actuellement m'être assez expliqué pour faire cesser les clameurs que cette note a, dit-on, excitées ; & je vous prie de rendre ma lettre publique le plutôt que vous pourrez, n'ayant rien tant à cœur que de ne laisser à qui que ce soit, le sujet de se plaindre.

J'ai l'honneur d'être &c.

Guferoy.

Extrait des papiers, nouvelles de Boston.

¶. Deux Navires Amériquains ont trouvé sur une Isle déserte, dans l'Archipel des Bermudes, soixante-dix-sept personnes, hommes, femmes & enfans, qui, depuis quatre jours, avoient été débarqués, sans aucunes espèces de provisions, & dont plusieurs n'avoient pas de hardes pour se couvrir. Ils avoient été mis à terre, dans la partie du S. O.

de cette Isle, par le Brigantin la Chance, de Dublin; Capitaine, *Patrick-Stafson*; second Capitaine, *Connor*, propriétaire du Navire: ce dernier avoit pris à Dublin ces malheureux, qui, presque tous, lui avoient payé sept guinées pour leur passage. Dès que le Navire fut en mer, il les fit descendre à fond de calle; & pendant la traversée, il les dépouilla de leur argent, de leurs montres & de leurs habits. Avant de les mettre à terre, il leur dit que c'étoit dans l'Isle de la Trinité qu'il les descendroit, & qu'elle avoit deux grandes Villes; après quoi, il les débarqua, dix par dix, la chaloupe ne pouvant en contenir davantage. Les premiers arrivés chercherent en vain quelque route frayée sur la plage. Ne trouvant aucune trace qui leur fit voir que cette Isle étoit habitée, ils retournerent à la chaloupe, quand elle revint pour la deuxieme fois; dans l'espoir & dans l'intention de se rembarquer; mais le scelérat qui les avoit dépouillés, fit feu sur eux, en tua un & en blessa un autre; il débarqua ensuite le reste & fit voile sur le champ pour la Jamaïque. Ils ont été trouvés dans le plus misérable état, nus, exposés au soleil, à la pluie, & dévorés par les fourmis & les cousins. C'est un Navire des Bermudes qui les a découverts, & qui les a conduits à la nouvelle Providence. Il y a parmi ces infortunés vingt-quatre femmes, dont plusieurs sont très-avancées dans leur grossesse.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 8. 4. 43. 62. 80.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fera à Valenciennes Mardi 26 de ce mois.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Jeudi 21, *l'Amant Bourru*, Comédie & *les Promesses de Mariage*, Op. Vendredi 22, *l'Étourdi*, Com. & *le Serrurier*, Op.

Lundi 25, au bénéfice de Mad.e LOTH, *les Ailes de l'Amour*, divertiſſement en un Acte, par Mr. *Beffroy de Reigny*, précédé *du Baiſer*, Opéra en trois Actes, paroles de Mr. de F.***, Muſique du célèbre *Champein*. Les agrémens de l'Actrice au profit de laquelle on joue, l'attrait de la nouveauté, le mérite des pièces, & ſur-tout la preſence de l'Auteur de la première, Mr. *Beffroy de Reigny*, ſi avantageuſement connu par ſon ouvrage Périodique, intitulé *les Lunes*, & continué ſous le titre des *Planettes*, tout ſemble concourir à rendre cette repréſentation très-brillante.

Changes de Paris du 12 Août.

Amſterdam. . . .	55.1
Londres.	28 $\frac{1}{8}$.
Hambourg. . .	190 $\frac{1}{2}$.
Madrid.	14l 18ſ 6d.
Cadix.	14l 17ſ 6d.
Gênes.	94 $\frac{1}{4}$.
Livourne. . . .	100 $\frac{1}{4}$.

LYON payement d'Août. $\frac{1}{4}$ pe.

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, en ſont aux lettres *T, L.*

Changes de Lille du 14 Août.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$.	Amſt. { Banco 175 $\frac{1}{4}$. / Cour. 172. $\frac{3}{4}$.
Lyon, en p. 95 $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. } p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 8.	Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

18 Août 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	tt.	ſ.	d.		*Poids.*	tt.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	7.	».	».	Menc.	84.l	6.	16.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	16.	3.	*idem.*	81.	4.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	7.	6.	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſiere.
ORGES. . .	4.	1.	3.	*idem.*					
			ſ.	d.					
PAIN Mollet.			3.	6.					
PAIN Blanc.			3.	».			2.	1.	
PAIN Bis-blanc. . .			2.	6.			1.	9.	3 7.
PAIN Bis.			1.	11.					

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 19 Août 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 23 Août 1788.

Biens à vendre.

ON FAIT SAVOIR, que de la part, & à la Requête des Srs. Exécuteurs ſeſtamentaires de ſon Excellence Madame, Alexis-Joſeph de la Roche, Douairiere de Meſſire Ferdinand-Alexandre, Baron de Rainskeim & du St. Empire, Lieutenant-Genéral des Armées de Sa Majeſté Impériale, Royale & Gouverneur de la Ville de Saint Guiſlain, &c. &c.

On expoſe en Vente volontaire les Biens-Fiefs, dont le détail ſuit, ſavoir.

PREUX-AU-SART.

Un Fief ample mouvant & relevant de la Terre & Seigneurie de Wargnies le petit, contenant quatre mencaudées de terre, écliſſées du Fief de Renault Watteaux, tenante au chemin qui conduit de Preux-au-Sart à Marchies, aux pauvres dudit lieu, à Antoine Coulier & à . . . .

PETIT WARGNIES.

Un Fief lige, mouvant & relevant de la Terre & Seigneurie de Wargnies le petit, ſe comprenant en une Maiſon ruinée & entrepreſure, nommé le,

Fief des Aunis, contenant six Muids, ou quarante-huit Mencaudées d'encloture en Bois, dont une partie de douze mencaudées environ est labourée, gisant au territoire dudit Wargnies le petit, tenant au grand Pancage, &c. &c.

Et quarante-deux Mencaudées de Terre labourable en plusieurs pieces, situées sur le territoire dudit Preux-au-Sart.

On avertit que pour la commodité des amateurs, on pourra, d'après l'éclissement obtenu, vendre le Fief-lige en quatre parties : la premiere contenant *le Bois des Aunis*, avec douze mencaudées de terre y tenant; la seconde, quatorze mencaudées; la troisieme douze mencaudées nommées *le fond Marie Collart*, & la derniere onze mencaudées, avec tous droits, à cinq mencaudées que les Fermiers disent égarées.

Ceux qui desireront être instruits des devis, clauses, charges & conditions de la Criée, de la durée des Baux, rendages, &c. pourront s'adresser à Me. TORDOIR, Notaire royal, rue sous la Vigne, No. 2, à Valenciennes, chargé de tous ces détails.

Le même Notaire instruira le public du jour de l'Adjudication de ces Biens, ainsi que de l'endroit où elle se fera.

Annonce.

Un Particulier, expérimenté dans les affaires, l'Architecture, l'Agriculture, & l'Art des Jardins, désire trouver quelque Propriétaire, qui veuille le charger de la régie d'une terre, en totalité ou en partie : ses moyens économiques pour les travaux de la Campagne, pour les réparations & les constructions des bâtimens; ses ressources pour préserver les maisons des incendies, des intempéries, particulièrement des orages & principalement

leurs toits, annoncés dans la Gazette de France, N°. 86, Octobre 1787, & reconnus par l'Académie d'Amiens, qui a couronné son mémoire, lui font espérer qu'il satisfera ceux qui daigneront l'honorer de leur confiance.

Pour les renseignemens, on peut s'adresser, à Paris, à M. de Desutiéres Sarcey, ancien Capitaine d'Infanterie, membre de plusieurs sociétés d'Agriculture, rue de la Sourdiere, N°. 14, à M. l'Abbé Reynard, Docteur, de l'Académie d'Amiens; à l'Estrapade, vis-à-vis la Manufacture de Papiers, & à M. Gros, Curé de St. Nicolas du Chardonnet, Supérieur du Séminaire des trente-trois; ou à Lyon, à M. Gros son frere, Architecte, Voyer, Inspecteur, Place de la Charité, Hôtel de M. Rigod, de Terre Basse.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 24, *les Trois Sultanes*, Com. & *Mr. Saint-Charles*, Comédie,

Lundi 25, au bénéfice de Made LOTH, *les Ailes de l'Amour*, divertissement en un Acte, par Mr. *Beffroy de Reigny*, précédé *du Baiser*, Opéra en trois Actes, paroles de Mr. de F.***, Musique de Mr. *Champein*.

Il seroit difficile d'offrir au public, des Pièces plus recommandables par les noms de leurs Auteurs. Tout le monde connoît les Œuvres charmantes de Mr. *Beffroy*, sous le nom du *Cousin Jacques*; rien de plus gai, de plus fin, de plus Philosophique en même-tems, que ses *Lunes* & ses *Planetes*; rien de plus ingénieux de plus spirituel & de plus frais que ses *Ailes de l'Amour*. Aussi, nous ne doutons pas qu'on n'accueille favorablement ici un ouvrage, qui ne peut être apprécié à sa valeur que par un pulbic éclairé & plein de goût. Il suffit que la seconde pièce soit de Mr. de F***, pour en présumer le succès; pourroit-on en douter, quand le célèbre, & l'estimable Auteur de la *Mélomanie*, a soutenu des charmes de sa Musique, le mérite réel du Poëme?

L'intérêt qu'inspire M.de LOTH, la confiance qu'on doit avoir dans les Pièees annoncées, & la présence du *Cousin Jacques*, font espérer que cette représentation sera très-brillante.

Mardi 26, *Le Préjugé à la mode*, Comédie & *Isabelle & Gertrude*, Opéra.

LOTERIE.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fera à Valenciennes Mardi 26 de ce mois.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	$55^{l}\ \frac{1}{4}$.
Londres.	$29\ \frac{1}{8}$.
Hambourg. . .	$189\ \frac{1}{2}$.
Madrid.	14^{l} 18s 0d.
Cadix.	14^{l} 17s 1d.
Gênes.	94.
Livourne. . . .	100.

LYON payement d'Août. $\frac{3}{4}$ p°. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{4}$.

Lyon, en p. 94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$.

Londres à 2 uf. 667 à 8.

Amst. { Banco p. de c. ; Cour. 173 $\frac{3}{4}$ à 73.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

18 Août 1788. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

Valenciennes.	tt.	f.	d.		*poids.*	tt.	f.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	7.	».	».	Menc.	84.l	6.	16.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	16.	3.	*idem.*	81.	4.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	7.	6.	*idem.*	66.	4.	5.	».	Rafiere.
ORGES. . .	4.	1.	3.	*idem.*					

PAIN	f.	d.
Mollet.	3.	6.
Blanc.	3.	».
Bis-blanc. . .	2.	6.
Bis.	1.	11.

SOUSCRIPTION.

ON fouscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambrefis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenfeur univerfel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Soufcription eft de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 22 Août 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 23 Août 1788.

Biens à vendre.

ON FAIT SAVOIR, que de la part, & à la Requête des Srs. Exécuteurs Testamentaires de son Excellence Madame, Alexis - Joseph de la Roche, Douairiere de Messire Ferdinand-Alexandre, Baron de Rheinsheim & du St. Empire, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté Impériale, Royale & Gouverneur de la Ville de Saint Guislain, &c. &c.

On expose en Vente volontaire les Biens-Fiefs, dont le détail suit, savoir.

PREUX-AU-SART.

Un Fief ample mouvant & relevant de la Terre & Seigneurie de Wargnies le petit, contenant quatre mencaudées de terre, éclissées du Fief de Renault Watteaux, tenante au chemin qui conduit de Preux-au-Sart à Marchies, aux pauvres dudit lieu, à Antoine Cordier & à ....

PETIT WARGNIES.

Un Fief lige, mouvant & relevant de la Terre & Seigneurie de Wargnies le petit, se comprenant en une Maison ruinée & entrepresure, nommé le *Fief des Aunis*, contenant six Muids, ou quarante-huit Mencaudées d'encloture en Bois, dont une partie de douze mencaudées environ est labourée, gisant au territoire dudit Wargnies le petit, tenant au grand Pancage, &c. &c.

Et quarante-deux Mencaudées de Terre labourable en plusieurs pieces, situées sur le territoire dudit Preux-au-Sart.

On avertit que pour la commodité des amateurs, on pourra, d'après l'éclissement obtenu, vendre le Fief-lige en quatre parties : la premiere contenant *le Bois des Aunis*, avec douze mencaudées de terre y tenant; la seconde quatorze mencaudées; la troisiéme douze mencaudées nommées *le fond Marie Collart*, & la derniere onze mencaudées, avec tous droits, à cinq mencaudées que les Fermiers disent égarées.

Ceux qui desireront être instruits des devis, clauses, charges & conditions de la Criée, de la durée des Baux, rendages, &c. pourront s'adresser à Me. TORDOIR, Notaire royal, rue sous la Vigne, N°. 2, à Valenciennes, chargé de tous ces détails.

Le même Notaire instruira le public du jour de l'Adjudication de ces Biens, ainsi que de l'endroit où elle se fera.

MM. les Administrateurs de l'Hôpital-général de cette Ville, font savoir que Mardi 2 courant, ils vendront en leur Bureau une forte partie de Fils de Mulquinerie.

Annonce.

Le Sr. DEFOSSEZ, a l'honneur d'annoncer au Public, qu'il guérit les Corps-au-pied, ainsi que les maux de Dents & autres, radicalement. Il est logé chez le Sr. Ellouard, Aubergiste au coin rouge, marché au Poisson. Il n'exige le payement qu'après guérison faite.

¶ Un Libraire de Paris, originaire de ce pays, aura, en passant par Valenciennes, a y offrir à MM. les Bibliothécaires ou Amateurs, plusieurs livres rares, curieux, anciens & nouveaux, dont quelques-uns sont intéressants pour le pays, ou pour les circonstances; on en verra la note au Bureau du Journal, & si on veut y envoyer ou y laisser des demandes particulières, ou des objets de recherches, on tâchera d'y satisfaire, ou de suite, ou de Paris, en y répondant franc de port; on prie d'adresser les nôtes à M. le Directeur du Journal, pour le Libraire de Paris, d'y ajouter une adresse & de les affranchir. Le Libraire vend, achete & même échange au gré des amateurs, des livres séparés, ou des Bibliothéques entieres; il suit les ventes à Paris & ailleurs; il a des catalogues avec le prix; il en a fait imprimer qu'il distribue *gratis*, lesquels renferment autant de collections complettes en différens genres, l'un sur l'éducation civile, politique & nationale, qui offre un choix intéressant aux peres de famille, aux colleges, pensions, &c. L'autre sur la politique, l'histoire de france, — sur les états généraux du Royaume. Cette note précieuse en ce moment est à la suite d'une brochure sur la forme & la convocation des états généraux, dont nous aurons occasion de parler, & qui se trouve à Valenciennes, chez *Giard & D'hennin*, Libraires sur la grand'Place.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les évènemens, Jeudi 28, *Mr. de St. Charles*, Com. & *les Promesses de Mariages*, & Vendredi 29, *Henriette*, Com. & *Silvain*, Op.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . . .	55¹ $\frac{1}{4}$.
Londres.	29 $\frac{1}{8}$.
Hambourg. . .	189 $\frac{1}{2}$.
Madrid.	14ˡ 18ſ 0d.
Cadix.	14ˡ 17ſ 0d.
Gênes.	94.
Livourne. . . .	100.

LYON payement d'Août. $\frac{3}{4}$ perte.

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$.

Lyon, en p. 95 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$.

Londres à 2 uſ. 6, 67 à 8.

Amſt. { Banco 175 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$. Cour. 172 $\frac{3}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

25 Août 1788. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

Valenciennes.	ħ.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	ħ.	ſ.	d.	
BLED. . . .	6.	17.	1.	Menc.	84.l	6.	16.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	16.	3.	*idem.*	81.	4.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſiere.
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					
		ſ.	d.						
PAIN Mollet.		3.	6.						
PAIN Blanc.		3.	».				2.	1.	
PAIN Bis-blanc. . .		2.	6.				1.	9.	3 7.
PAIN Bis.		1.	11.						

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 26 Août 1788. Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 30 Août 1788.

Le Rédacteur du Journal du Hainaut ayant été pris jeudi, d'une maladie subite & dangereuse, on supplie MM. les Abonnés d'accorder leur indulgence aux Numéros qui paroîtront jusqu'à l'époque de son rétablissement.

A vendre.

§. 1. MM. les Aministrateurs de l'Hôpital-général de cette Ville, font savoir que Mardi 2 Septembre prochain, ils vendront en leur Bureau une forte partie de Fils de Mulquinerie.

Avis.

§. 2. Le Sr. BALTY, Expert-Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les sépare, les égalise, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il transplante aussi des dents d'une bouche dans une autre, & en pose d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr.

Balty, possede la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il possede aussi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Danezan, *Me. Sculpteur, Marché au Poisson.*

§. 3. BETRY, Lib.re-Relieur sur la Place St. Jean à Valenciennes, avertit le Public qu'il relie proprement & solidement, tous livres de bibliotheque & de chœur, en veau, en basanne ou en demi-reliure; qu'il fait & raccommode les cartons des Dames & de bureaux, fait aussi des registres, &c. & qu'il vend & achete les vieux papiers.

Annonce.

§. 4. On trouve chez *Giard* & *D'hennin*, Libraires sur la grand'Place à Valenciennes, 1°. *Les Œuvres Badines & Morales, de M.* CASOTTE, Membre de l'Accadémie de Dijon, &c &c. nouvelle édition donnée complette pour la première fois. *7 vol. in-18, ornés chacun d'une jolie gravure 1788.*

Dans un siècle où les contes sont tant à la mode, quel recueil plus agréable à offrir au Public que celui de l'Auteur d'*Olivier*, du *Diable amoureux*, du *Lord Impromptu* ? &c.

2°. *Le Nouveau Plan de Géographie Méthodique & Universelle*, disposée par Tableaux qui désignent en autant de divisions ou colonnes, les Royaumes, Provinces, Comtés, &c. les Villes, leur classe, leur Jurisdiction Civile & Ecclésiastique, leur climat, leur commerce, &c. enfin leur longitude & latitude; le tout présenté avec le plus d'ordre & de netteté qu'il est possible, pour faciliter la mémoire, & rendre l'étude de la Géographie utile & agréable. Ouvrage suivi d'un *Traité de Sphere*, à la portée de tout le monde, & principalement de ceux qui par état, ou autrement, ne peuvent s'adonner à l'étude des Mathématiques, par *M. Baignoux*, 2 vol. in-8°. *Prix* 7 liv. 10 f. br. 9 liv. relié, & 6 liv. br. pour les Maîtres de Pension,

& ceux qui se feront inscrire jusqu'au mois d'Avril où ils paroîtront.

3°. Le Quatrième Tom. *de la Bibliothèque choisie de Contes, de facéties, & de bons mots*, avec cet épigraphe :

Une Morale nue apporte de l'ennui ;
Le Conte fait passe le précepte avec lui.

La Fontaine.

Ces ouvrages se vendent à Paris chez *Royez*, Libraire, Quai des Augustins.

¶. On a rapporté à l'Auteur de la piece de Vers, insérée dans *le* N°. 4 *de notre Journal*, que quelqu'un avoit dit, qu'il l'avoit pillé dans l'*Espion Anglois*. Il propose récompense honnête, à quiconque pourra la lui montrer, soit dans cet ouvrage, soit dans tel récueil que ce puisse être, imprimé avant l'époque dudit N°. 4.

Note du Rédacteur.

Nous engageons l'Auteur de cette annonce, à rire désormais, de ce qui pourra lui revenir de semblable. On a tort de calomnier, mais ceux qui rapportent les calomnies, ont quelque tort aussi ; qu'importe en effet, à un littérateur que l'ignorance, ou l'envie se déchaînent contre lui ; les détracteurs y perdent toujours, & très-souvent aux yeux de l'homme sensé, les ouvrages dénigrés y gagnent. C'est une manie bien méprisable que celle de lire, moins pour s'instruire & s'amuser, que pour trouver l'occasion de ridiculiser un Auteur ! mais que doit faire cet Auteur en pareil cas ? prendre pour devise ce Vers du plus grand homme de notre siècle ; que les sots n'ont pas plus épargné qu'un autre.

Sifflez-moi librement, je vous le rends, mes freres.

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 31, *Les Trois Sultanes*, Com. & *Toinon & Toinette*, Opéra. Mardi 2, *Le Légataire universel*; Com. & *Les Promesses de Mariage*, Opéra.

Mercredi 3 Septembre, *au bénéfice de Mr.* Fleury, jeune Acteur qui mérite des encouragemens, & des éloges, Nina, Comédie en un acte, mêlée d'Ariettes, paroles de Mr. *Marsolieres des Vivetieres*, Mus. de Mr. *Daleyrac ;* suivie du Crime de l'Amour, Drame en trois Actes en Vers par un Auteur de cette Ville ; le tout terminé par, Nani, parodie de Nina, Opéra comique en un Acte & en Vaudevilles, par un autre Auteur de cette Ville.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55 ½ à ⅝.
Londres.	29 $\frac{7}{16}$ à ½.
Hambourg. . .	188 ¾.
Madrid.	14l. 17f. 0d.
Cadix.	14l. 16f. 0d.
Gênes.	93 ¾.
Livourne. . . .	99 ¾.

LYON payement d'Août. ¾ p$\frac{0}{0}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, payent aux lettres *T. L.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ⅝.	Amſt. { Banco 175 ½. Cour. 172 ½ à ¾.
Lyon, en p. 95.	Fland. L. F. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 6.	Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

25 Août 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	tt.	ſ.	d.		*poids.*	tt.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	6.	17.	1.	Menc.	84.l	6.	17.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	16.	3.	*idem.*	81.	4.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſiere.
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 34l le cent.
Pail. Botte de 18l. 22l 10ſ le c.

PAIN		ſ.	d.			
	Mollet.	3.	6.			
	Blanc.	3.	».	2.	1.	
	Bis-blanc. . .	2.	6.	1.	9.	3l7.
	Bis.	1.	11.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambréſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 29 Août 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 3 Septembre 1788.

Biens à vendre.

§. 1. ON fait savoir, que de la part, & à la Requête des Srs. Exécuteurs Testamentaires de son Excellence Madame, Alexis - Joseph de la Roche, Douairiere de Messire Ferdinand-Alexandre, Baron de Rheinsheim & du St. Empire, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté Impériale, Royale & Gouverneur de la Ville de Saint Guislain, &c. &c.

On expose en Vente volontaire les Biens-Fiefs, dont le détail suit, savoir.

PREUX-AU-SART.

Un Fief ample mouvant & relevant de la Terre & Seigneurie de Wargnies le petit, contenant quatre mencaudées de terre, éclissées du Fief de Renault Watteaux, tenant au chemin qui conduit de Preux-au-Sart à Marchies, aux pauvres dudit lieu, à Antoine Cordier & à ....

PETIT WARGNIES.

Un Fief lige, mouvant & relevant de la Terre & Seigneurie de Wargnies le petit, se comprenant

en une Maison ruinée & entreprefure, nommé le *Fief des Aunis*, contenant six Muids, ou quarante-huit Mencaudées d'enclôture en Bois, dont une partie de douze mencaudées environ est labourée, gisant au territoire dudit Wargnies le petit, tenant au grand Pancage, &c. &c.

Et quarante-deux Mencaudées de Terre labourable en plusieurs pieces, situées sur le territoire dudit Preux-au-Sart.

On avertit que pour la commodité des amateurs, on pourra, d'après l'éclissement obtenu, vendre le Fief-lige en quatre parties : la premiere contenant *le Bois des Aunis*, avec douze mencaudées de terre y tenant ; la seconde quatorze mencaudées ; la troisieme douze mencaudées nommées *le fond Marie Collart*, & la derniere onze mencaudées, avec tous droits, à 5 mencaudées que les fermiers disent égarées.

Ceux qui desireront être instruits des devis, clauses, charges & conditions de la Criée, de la durée des Baux, rendages, &c. pourront s'adresser à Me. TORDOIR, Notaire royal, rue sous la Vigne, N°. 2, à Valenciennes, chargé de tous ces détails.

L'Adjudication de ces Biens, se fera le 9 Septembre prochain, huit heures du matin, en la Maison & Auberge du Sr. Valin, Négociant au petit Wargnies, sur la Chaussée de Valenciennes à Maubeuge.

Avis.

§. 2. On vendra en la maison mortuaire du Sr. *Delfosse* oncle, rue Cardon, N°. 1. à Valenciennes, quantité de Meubles, Marchandises en soie, laine, fil & coton, dont la vente publique se fera

le 11 Septembre 1788, dix heures du matin & deux heures de relevée, & jours suivans.

Entre-tems, on pourra vendre les Marchandises à prix coutant.

Annonce.

§ 3. Si quelqu'un desire trouver un jeune homme, âgé de vingt-huit ans, au fait des affaires d'un Bureau ou Comptoir, il pourra s'adresser au Bureau du Journal.

SPECTACLES.

Mercredi 3 Septembre, *au bénéfice de Mr. FLEURY*, jeune Acteur qui mérite des encouragemens, & des éloges, NINA, Comédie en un acte, mêlée d'Ariettes, paroles de Mr. *Marsolières des Vivetières*, Mus. de Mr. *Daleyrac*; suivie DU CRIME DE L'AMOUR, Drame en trois Actes en Vers par un Auteur de cette Ville; le tout terminé par, NANI, parodie de NINA, Opéra comique en un Acte & en Vaudevilles, par un autre Auteur de cette Ville.

Deux Pièces nouvelles pour un jour, & deux Pièces faites par des Auteurs de cette Ville! cette singularité doit attirer des Spectateurs, car on est sûrement trop sage ici, pour se coëffer de l'idée que l'ouvrage d'un compatriote ne sauroit être bon. Nous avons déjà beaucoup réfléchi sur la cause de ce *tic Provincial* & la seule qui nous ait paru probable, la voici. Nous ne pouvons croire qu'un homme né parmi nous, qui a eu la même éducation, &c. puisse réussir dans un genre qui nous est étranger; notre amour propre souffriroit de ses succès; &, sans le vouloir, nous le traitons plus rigoureusement qu'un autre. Quelle injustice! il en résulte cependant un bien; c'est que les talens mal accueillis se portent vers la Capitale & s'y perfectionnent; mais aussi, le peu qu'il en reste dans la province est obligé de *se cacher* pour échapper aux Brocards. Nous n'entendons pas qu'on doive accorder la palme à un mauvais ouvrage parce qu'il est d'un compatriote; mais ce titre doit du moins lui assurer notre indulgence. Un silence indifférent condamne plutôt une pièce, que les huées & les sifflets, moyens indécens qui en décèlant la passion, laissent toujours au *faiseur*, la ressource souvent juste de dire,

> *J'en appelle en Auteur soumis, mais peu craintif,*
> *Du Parterre en tumulte, au Parterre attentif.*

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55 ½.
Londres.	29 ⅞.
Hambourg. . .	189.
Madrid.	14ˡ 17ſ 0ᵈ.
Cadix.	14ˡ 16ſ 0ᵈ.
Gênes.	93 ¾.
Livourne. . . .	99 ½.

LYON payement d'Août. ⅛ p⁰⁄₀. p⁰.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ½ à ⅝.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 172 ½ à ¾.
Lyon, en p. 95 ¼.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 5 à 6.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

I.er 7.bre 1788. — *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	6.	17.	8.	Menc.	84.l	6.	17.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	17.	6.	*idem.*	81.	4.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſiere.
ORGES. . . .	5.	5.	».	*idem.*					
Idem. nouv.	4.	5.	».						

Foin. Botte de 15l. 34l le cent.
Pail. Botte de 18l. 22l 10ſ le c.

PAIN	ſ.	d.				
Mollet.	3.	6.				
Blanc.	3.	».	. . . . . .	2.	1.	
Bis-blanc. . .	2.	6.	. . . . . .	1.	9.	3l7.
Bis.	1.	11.				

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 2 Septemb. 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 5 Septembre 1788.

A VENDRE A L'AMIABLE.

§. 1. Une grande & belle Maiſon à porte cochère, ſituée à Valenciennes rue des Rôtiſſeurs, portant les N°s. 13, 14 & 15, propre pour un Commerçant, avec écurie, deux remiſes, une grande cour, &c. S'adreſſer dans la maiſon même.

§. 2. Une Jument normande, de belle encolure, âgée de huit ans, propre à la Monture & au Cabriolet, s'adreſſer au Bureau.

§. 3. Un Cabriolet fort propre à quatre places & très-bien ſuſpendu; s'adreſſer au Bureau.

Avis.

§ 4. Si quelqu'un deſire trouver un jeune homme, âgé de vingt-huit ans, au fait des affaires d'un Bureau ou Comptoir, il pourra s'adreſſer au Bureau du Journal.

§. 5. BETRY, Relieur sur la Place Saint Jean à Valenciennes, avertit le Public qu'il relie proprement & solidement, tous livres de bibliothèque & de chœur, en veau, en basanne ou en demi-reliure; qu'il fait & raccommode les cartons des Dames & de bureaux, fait aussi des regîstres, écrans, bottes pour se garantir du feu, &c. & qu'il vend & achète les vieux papiers.

RECETTE pour détruire les Rats & les Souris dans les maisons ou dans les champs.

Prenez vingt-quatre noix épluchées & un peu rissollées sur une pèle, avec une demi-livre de fromage d'Auvergne & six noix vomiques rappées à la lime, pilez le tout dans un mortier, pour en former une espèce de pâte, que vous partagerez en plusieurs morceaux de la grosseur d'un œuf de pigeons, & placez-les dans les endroits infectés par les rats; en peu de tems les animaux incommodes périront tous, les noix rissolées & le fromage les attirent de loin.

Successions échues dans la Juridiction du Cap François, *pendant les mois de Janvier, Février & Mars, & où il y a des Exécuteurs testamentaires nommés.*

Le Sr. *Pierre Noguès*, de St-Jean de Luz; *Mouillés*, Exécuteur testamentaire.

Le Sr. *Jean Duros*, de St-Gervais de Brionne; *le Clerc*, Ex. test.

Le Sr. *Alexandre-Abel Fayat*, dit *la Taye*, d'Orpierre en Dauphiné; *Girouse*, Ex. test.

Le Sr. *Antoine Faure*, *Billard*, Ex test.

D.lle *Marie Martis*, Ve *Mage*, épouse du Sr. *Kerlos* de Saintes; *Guérin*, Ex. test.

Le Sr. *Joseph Labedan*, de Gimont près de Combes; *Dambourgés*, Ex. test.

Le Sr. *Reujard Duverger*, de la Rochelle; les Sr. *Delaire & Chaudrue*, Curateurs à la Succeſſion.

Le Sr. *Pierre Surand*, de Caſtillon ſur Dordogne; *Milcent*, Ex. teſt.

Le Sr. *Louis Guérout de la Paliére*, de Livry en Normandie; *Beuzelin*, Ex. teſt.

Le Sr. *Edme Pageot*, de Montberteau en Bourgogne; *Pichou*, Ex. teſt.

Le Sr. *Jacques Gautrot*, de la Bernerie, près de Nantes; *Marchand*, Ex. teſt.

Le Sr. *Jean Baulieu*, Créole de la plaine du Nord; *Brouſſe*, Ex. teſt.

Le Sr. *Victor Petit*, de Berthenay, près de Tours; *Mery*, Ex. teſt.

Le Sr. *Jacques Gaignard*, de la Fleche; *Jeanne Loiſeau*, ſon épouſe, Ex. teſt.

Le Sr. *Pierre Courjejolles*, de Bayonne; *Delpujean*, Ex teſt.

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Dimanche 7, *Tom-Jones & Fellamar*, Com. & *Renaud d'Aſt.* Op. Lundi 8, *Fanfan & Colas*, & *Azémia*, Op. le ſoir, *Grand Bal*. Mardi 9, *l'École des Pères*, Com. & *les Aîles de l'Amour*, Opéra.

Mercredi 3 de Septembre, on a donné la première Repréſentation *du Crime de l'Amour*, Drame. C'eſt le début d'un jeune habitant de cette Ville, dans la carrière du Théâtre. Le Public, a comme nous l'avions prévu, traité, avec indulgence cet eſſai, qui annonce des diſpoſitions de la part de l'Auteur. Sa verſification eſt coulante; ſon dialogue très-facile, mais nous l'engageons à choiſir doténavant des ſujets moins *Immoreaux*, à combiner davantage ſes effets, à mieux enchaîner ſes ſcenes; & ſur-tout à modérer ſon imagination, qui l'emporte ſouvent trop loin, deffaut qui n'en eſt pas un pour un commençant. Car il y a quelquefois beaucoup à eſperer d'un eſprit exalté; & jamais rien, d'un eſprit froid.

LOTERIE.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 87. 38. 9. 90. 45.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, ſe fera à Valenciennes Mercredi 10 de ce mois.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55 ½.
Londres.	29 ⅜.
Hambourg. . .	189 ¼.
Madrid.	14^l 17^f 0^d.
Cadix.	14^l 16^f 0^d.
Gênes.	93 ½.
Livourne. . . .	99 ½.

LYON payem^t d'Août. ⅝ à ½ p.º/º p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ½ à ⅝.	Amſt. { Banco p. de c.
Lyon, en p. 95 ¼.	Amſt. { Cour. 172 ½ à ¾.
Londres à 2 uſ. 66 5 à 6.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

I.er 7.bre 1788. *Prix commun du* *Argent de France.*

Valenciennes.	tt.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	ſ.	d.	
BLED.	6.	17.	8.	Menc.	84.l	6.	17.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	17.	6.	*idem.*	81.	4.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſiere.
ORGES. . .	5.	5.	».	*idem.*					
Idem. nouv.	4.	5.	».		*Foin.* Botte de 15l. 34l le cent.				
		ſ.	d.		*Pail.* Botte de 18l. 22l 10ſ le c.				
PAIN Mollet.		3.	6.						
PAIN Blanc.		3.	».		. . . .	2.	1.		
PAIN Bis-blanc. . .		2.	6.		. . . .	1.	9.	3l7.	
PAIN Bis.		1.	11.		I				

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 5 Septemb. 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 10 Septembre 1788.

A vendre.

§. 1. Un Cabriolet fort propre à quatre places & très-bien ſuſpendu ; s'adreſſer au Bureau.

§. 2. Un autre Cabriolet fort joli, à deux places, très-bien ſuſpendu ſur quatre reſſorts ; s'adreſſer au Bureau.

§. 3. Une Jument normande, de belle encolure, âgée de huit ans, propre à la Monture & au Cabriolet, s'adreſſer au Bureau.

Objets perdus.

§. 4. Il a été perdu Vendredi dernier en cette Ville, une Tabatière d'argent, ovale & à charnière ; récompenſe honnête à qui le rapportera au Bureau.

§. 5. On a perdu Samedi matin, depuis la porte Cambray, juſqu'à la Douane, un médaillon de chaîne de montre avec les breloques y attachées, le tout en or ; récompenſe honnête à qui le remettra au Bureau.

§. 6. On demande un Domeſtique d'âge mûr, ſachant raſer, coëffer, panſer & conduire des chevaux, on voudroit même qu'il ſut faire un peu de cuiſine, c'eſt pour ſervir à la campagne : on ne regardera point aux gages, pouvu que le Sujet fourniſſe de bons répondans ; s'adreſſer au Bureau.

§. 7. On voudroit trouver à louer dans un quartier fréquenté de cette Ville, une petite maiſon, avec une boutique ſur le devant ; s'adreſſer au Bureau pour l'indiquer.

§. 8. Une femme de trente-cinq ans, ayant ſervi quatorze ans dans une petite Ville des environs, deſireroit trouver à ſe placer, chez une perſonne ſeule, elle ſait faire une cuiſine bourgeoiſe, blanchir, coudre, repaſſer & filer ; s'adreſſer au Bureau.

§. 9. On voudroit ſe procurer un enfant de douze à quatorze ans, intelligent doux & docile, pour faire des commiſſions, & ſervir à table, on lui donneroit de l'occupation proportionnellement à ſes forces ; s'adreſſer au Bureau.

Annonce.

§. 10. Le Sr. BALTY, Expert-Dentiſte réſident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les ſépare, les égaliſe, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il tranſplante auſſi des dents d'une bouche dans une autre ; & en poſe d'artificielles qui ne different point des naturelles.

Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, possède la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il possède aussi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Danezan, *Me. Sculpteur, Marché au Poisson.*

§. 11. Ecole tenue par le Sr. LEMOINE, ancien Secrétaire de Mr. le Comte de Puységur & de M. le M.is de Cernay, en sa maison, entre Raismes & Anzin, route de Valenciennes. Il prend des Pensionnaires garçons, au-dessous de l'âge de dix ans : il leur enseigne à lire très-promptement, à écrire, les élémens de la Langue Françoise, ceux de l'Architecture, le lavis des Plans, la Géographie & l'Arithmétique. Le prix de la Pension est de cent écus. Il presentera son *Prospectus* aux personnes qui les lui demanderont

§. 12. LEMOINE & Compagnie, entre Raismes & Anzin, route de Valenciennes, tient depuis plusieurs années, des Pépinières d'Arbres Fruitiers & Forestiers, & vient d'acquérir celles du Sr. Miroux, ancien Mayeur de Beuvrages.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Mercredi 10, *Les Etourdis*, Com. & *le Droit du Seigneur*, Op. Le soir *Grand Bal.* Jeudi 11, *Mr. de St. Charles*, Coméd. & *Richard Cœur de Lion*, Op. Vendredi 12, *La Partie de Chasse de Henry IV*, Com. & *les deux Tuteurs*, Opéra.

LOTERIE.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fait à Valenciennes Mercredi 10 de ce mois.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . . .	55 1 ½.
Londres.	29 ⅜.
Hambourg. . . .	189 ¼.
Madrid.	14l 17ſ 0d.
Cadix.	14l 16ſ 0d.
Gênes.	93 ½.
Livourne. . . .	99 ½.

Lyon payemt d'Août. ⅝ à ½ p%. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ½ à ⅝.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 172 à ¼.
Lyon, en p. 95 ⅜ à ½.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 3 à 4.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

1er 7.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.

	₶.	ſ.	d.	
Bled. . . .	6.	17.	8.	Menc.
Seigle. . .	3.	17.	6.	*idem.*
Avoine. . .	4.	5.	».	*idem.*
Orges. . .	5.	5.	».	*idem.*
Idem. nouv.	4.	5.	».	

Pain		ſ.	d.
	Mollet.	3.	6.
	Blanc.	3.	».
	Bis-blanc. . .	2.	6.
	Bis.	1.	11.

Cambray.

poids.	₶.	ſ.	d.	
84.l	7.	16.	3.	Menc.
81.	4.	11.	3.	*idem.*
66.	4.	5.	».	Raſiere.

Foin. Botte de 15l. 34l 4ſ le c.
Pail. Botte de 18l. 23l 10ſ le c.

. . . . . .	2.	1.	
. . . . . .	1.	9.	3l7.

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 9 Septemb. 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 23 Septembre 1788.

A vendre.

§. 1. Intérêt d'un *Trente-quatrième*, exempt de pertes & de miſes, aux Mines d'Auſquillies, terre d'Empire, traverſé par le pavé royal, entre Mons & Maubeuge.

On y compte trente-huit à trente-neuf corps de veines, cette entrepriſe offre les plus grands avantages.

Les Amateurs s'adreſſeront à *Mr. Bleuzé*, Licentié en droit, rue de Tournay, N°. 52. à Valenciennes.

§. 2. Un Cheval de Cabriolet âgée de ſix ans, de belle encolure; s'adreſſer au Bureau.

§. 3. Un Cabriolet fort joli, à deux places, très-bien ſuſpendu ſur quatre reſſorts; s'adreſſer au Bureau.

§. 4. On trouve chez *D'hennin*, Libraire fur la Place à Valenciennes, & chez *Royez*, Libraire à Paris.

Le Moralifte aimable, 3 vol. br.

Julie de Grammont, traduit de l'Anglois, 2 vol.

Lettres de Milord Walton, 2 vol.

Mémoires intéreffans, traduits de l'Anglois, par le *Tourneur*, 2 vol.

Lettres fur la Grece, par *Savary*, in-8°. fig.

Lettres fur l'Italie, 2 vol. in-8°.

Remarque fur le Traité de Commerce, entre la France & l'Angleterre, in-8°.

§. 5. On trouve chez *Giard*, Libraire fur la Place à Valenciennes :

La Négreffe couronnée, jolie Roman, 2 vol. in-12.

La Nouvelle Bibliothèque de la ville & de la campagne, ouvrage très-intéreffant.

Et le charmant Ouvrage de Mr. de Saint-Pierre, fur la nature; nous en donneront fucceffivement une idée..

§. 6. Le Sr. BALTY, Expert-Dentifte réfident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il ~~les arrange~~, les lime, les fépare, les égalife, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il tranfplante auffi des dents d'une bouche dans une autre, & en pofe d'artificielles qui ne different point des naturelles.

Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, possède la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il possède aussi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Danezan, *Me. Sculpteur, Marché au Poisson.*

§. 7. Ecole tenue par le Sr. LEMOINE, ancien Secrétaire de Mr. le Comte de Puységur & de M. le M.is de Cernay, en sa maison, entre Raismes & Anzin, route de Valenciennes. Il prend des Pensionnaires garçons, au-dessous de l'âge de dix ans, il leur enseigne à lire très-promptement, à écrire : les élémens de la Langue Françoise, ceux de l'Architecture, le lavis des Plans, la Géographie & l'Arithmétique. Le prix de la Pension est de cent écus. Il presentera son *Prospectus* aux personnes qui les lui demanderont

§. 12. LEMOINE & Compagnie, entre Raismes & Anzin, route de Valenciennes, tient depuis plusieurs années, des Pépinières d'Arbres Fruitiers & Forestiers, & vient d'acquérir celles du Sr. Miroux, ancien Mayeur de Beuvrages.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les évé-nemnse, Samedi 13, *le Dissipateur*, Com. & *les Ailes de l'Amour*, Op. Dimanche 14, *les Trois Sultanes*, Com. & *les Dettes*, Op.

En attendant *la Jeune Épouse*, par Mr. le Chevalier *de Cubieres*, Comédie représentée avec succès à Paris, & *la Mort de Moliere*, Comédie reçue aux François.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55^{1} $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{8}$.
Londres.	29 $\frac{1}{4}$.
Hambourg. . .	189 $\frac{3}{4}$.
Madrid.	14^{l} 17^{f} 0^{d}.
Cadix.	14^{l} 16^{f} 0^{d}.
Gênes.	93 $\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	59 $\frac{1}{2}$.

LYON. payemt d'Août. $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 172 à $\frac{f}{4}$.
Lyon, en p. 95 $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 3 à 4.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

9 7.bre 1788. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	7.	2.	6.	Menc.	84.l	7.	16.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	3.	2.	6.	*idem.*	81.	4.	11.	3.	*idem.*
AVOINE. . .	4.	10.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſiere.
ORGES. . .	5.	2.	6.	*idem.*					
Idem. nouv.	4.	7.	6.						

Foin. Botte de 15l. 34l 4ſ le c.
Pail. Botte de 18l. 23l 10ſ le c.

PAIN	ſ.	d.			
Mollet.	3.	9.			
Blanc.	3.	3.	. . . . 2.	1.	
Bis-blanc. . .	2.	7.	. . . . 1.	9.	3l7.
Bis.	2.	».			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 12 Septemb. 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 17 Septembre 1788.

§. I. A FRASNOY.

Le Château de Frasnoy à louer pour le Noël ou Pâques prochain.

SAVOIR.

Un enclos d'environ quatorze mencaudées tant en Prairie qu'en Jardin, pièce d'Eau & Bois qui tient à la maison.

La Maison est composée d'un vestibule à droite, un petit sallon & d'un grand cabinet.

A gauche, une sale à manger, une office, un grand sallon, une cuisine & ses dépendances.

Le haut est composé de six appartemens de maître, dont deux très-beaux; le tout bien meublé.

De plus d'une terrasse en charmille très-belle, tenant au corps-de-logis.

De six chambres de domestiques, endroit pour faire la lessive, un fourni, une très-belle grange, une remisse & écurie, une très-belle basse-cour & un colombier bien fourni.

Un jardin très-bien planté, une grande houblonniere avec ses perches.

L'Acquéreur jouira du droit de chasse sur trois lieues d'étendue, d'un droit de pêche.

Se réservant, le Propriétaire d'y chasser en personne ou son représentant.

De plus, d'une messe tous les dimanches & fêtes à volonté.

Le village est situé à une lieue du Quesnoy, trois de Valenciennes & deux de Bavay.

Les Amateurs s'adresseront audit château ou au Sr. Bouchelet fils, *chez Mr. son père, rue du Fossart à Valenciennes.*

Avis.

§. 2. Le Sr. BALTY, Expert-Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement Il les arrange, les lime, les sépare, les égalise, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il transplante aussi des dents d'une bouche dans une autre, & en pose d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, posséde la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il posséde aussi un Opiat & un Élixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Danezan, *Me. Sculpteur, Marché au Poisson.*

Objet perdu.

§. 3. Il a été perdu, Samedi dernier 13 du courant, à sept heures du matin, un chien de chasse, portant un collier, sur lequel est gravé le nom du

Propriétaire ; ledit chien a la robe mouchetée sur fond blanc, & la tête maron clair ; récompense honnête à qui le ramenera au Bureau.

Incendie.

¶. Le Dimanchs 7 de ce mois, vers les deux heures & demie de l'aprés-midi, un Incendie qui a commencé, au Village de Préseau, près de Valenciennes, pendant que les habitans étoient à vêpres, a consumé, en trois heures & demie, onze maisons & quatre granges.

La perte à été d'autant plus considérable, que la moisson étoit renfermé ; on l'évalue à plus de dix mille francs.

Onze familles se trouvent sans ressources & sans habitation : les personnes charitables qui voudront leur faire passer quelques secours, peuvent les adresser au Curé de la paroisse ou au Bureau du Journal.

Remède spécifique pour les vers :

¶. Il faut se procurer un fiel de bœuf, (on assure que celui de vache ne seroit pas aussi bon) le pendre dans une cheminée où l'on fait souvent du feu. Quand il sera séche, on le retirera, & l'on aura soin de le renfermer dans une boîte qu'on mettra à la cave. Lorsqu'on aura besoin pour un enfant attaqué des vers, on coupera ce fiel dont le dedans procurera un espèce d'onguent ; on en fera une emplâtre pour l'appliquer sur le nombril du malade, qui sera guérit en vingt-quatre heures. L'effet de ce remède, dont nous attestons avoir vu des miracles, est de dissoudre absolument les vers.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	$55^1 \frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$.
Londres.	29 $\frac{5}{16}$ à $\frac{1}{4}$.
Hambourg. . .	189 $\frac{3}{4}$.
Madrid.	14^l 16^f 6^d.
Cadix.	14^l 15^f 6^d.
Gênes.	93 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.
Livourne. . . .	99 $\frac{1}{2}$.

LYON payement d'Août. $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{5}{8}$.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 172.
Lyon, en p. 95 $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.
Londres à 2 uſ. 66, 9.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

15 7.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		poids.	*Cambray.* tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	7.	12.	10.	Menc.	84.l	7.	16.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	4.	1.	3.	*idem.*	81.	4.	11.	3.	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	3.	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſiere.
ORGES. . .	3.	18.	9.	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 34 l 4 ſ le c.
Pail. Botte de 18 l. 23 l 10 ſ le c.

PAIN	ſ.	d.			
Mollet.	3.	9.			
Blanc.	3.	3.	2.	1.	
Bis-blanc. . .	2.	9.	1.	9.	3 l 7.
Bis.	2.	1.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 16 Septemb. 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 20 Septembre 1788.

A vendre.

§. 1. Une bonne Chaiſe de poſte à reſſorts, & à quatre places, avec harnois ſans guides, doublée de velours d'Utrecht, & garnie de trois glaces, deux grandes ſur les cotés, & une petite au fond; s'adreſſer au Bnreau.

Avis.

§. 2. Le public eſt averti que Mardi, 23 Septembre, il ſera procédé, en la maiſon mortuaire de Mr. l'Abbé Rouſſeau, à la vente des livres qu'il a laiſſés. d'*Henin*, Libraire ſur la grand'Place, chargé de cette vente, diſtribue *gratis* le Catalogue de ces livres.

§. 3. On offre pour partir le 28 de ce mois pour Paris, une place dans un bon cabriolet, en voyageant à frais communs; s'adreſſer au Bureau. *

Annonces.

§. 4. On trouve chez d'*Henin* Libraire les nouveaux éclairciſſemens ſur le compte rendu au Roi en 1781, par *Mr. Neker.* 1 vol. in-4°.

* *Voyez l'article de notre* Proſpectus *concernant les affiches.*

§. 5. On desireroit trouver une bonne Cuisiniere ; & une Garde d'enfans qui sache bien coudre & entretenir le linge. On exige de bons certificats de vie & des répondants connus. Les gages seront proportionnés aux talens; s'adresser chez Mr. Hamoir, Négociant, demeurant en cette Ville rue du Grand fossart.

De Tours, le 12 Août.

Monsieur,

¶ Le premier de ce mois, un homme sous l'habit d'un mendiant, avec l'air & l'accent d'un malade, se présente à la porte d'une ferme de la Paroisse de *Tremblerif*, en Sologne, & demande quelque aumône ; à l'instant même il feint d'éprouver une défaillance qui fait craindre pour sa vie. L'humanité parle; on s'empresse autour de lui; revenu à lui-même, il demande l'hospitalité; la pitié commande, on la lui accorde. Le lendemain, son mal paroît empiré; on lui prodigue des soins; le Dimanche, il ne paroît pas être mieux; le Fermier & ses gens vont à la Messe; la Fermiere & un de ses enfans, âgé de cinq ou six ans, demeurent auprès du malade. Ce fut alors que ce scélérat sortit de son lit, aborda sa bienfaitrice, & ne répondit aux témoignages de surprise affectueuse qu'elle lui donna, qu'en déclarant avec menaces, qu'il lui falloit sur le champ, *la bourse ou la vie*. La Villageoise eut en vain recours aux prieres & aux larmes; le monstre fut inexorable : on lui donna la clef du cofre-fort, & pendant qu'il s'emparoit d'un sac d'argent, la femme saisit tout-à-coup la porte de la chambre, & l'y renferma à double tour; le prisonnier fit un vacarme horri-

ble ; la Fermiere, sans s'émouvoir, envoya l'enfant vers son mari, mais à peine eut-il fait cinquante pas, que deux hommes le ramenerent vers la ferme. Les voir venir, deviner leur intelligence avec son prisonnier, & leur fermer l'entrée de sa maison, ne fut, pour ainsi dire, qu'un seul & même acte de la part de la mere. Ces hommes furieux frapperent violemment à la porte, qu'ils essayerent d'enfoncer, & la menacerent de massacrer son fils, si elle n'ouvroit à l'instant. Sur son refus, le pauvre enfant fut égorgé. Alors ils résolurent de s'introduire dans la maison par la cheminée ; déjà l'un d'eux étoit à moitie descendu, quand cette courageuse femme y traîna la paillasse de son lit & y mit le feu ; la fumée fit tomber ce scélérat, & notre héroïne l'assomma à coup de barre. Pendant cette scene, l'office divin s'acheva, & les Paysans qui virent une flamme considérable sortir de la cheminée, se saisirent d'un homme qui fuyoit dans les champs ; il fut soupçonné d'être l'auteur de l'incendie ; on arrêta pareillement ses complices, avec lesquels il est détenu dans les prisons d'Orléans. *Signé*, l'Abbé VINSON, prêtre du Diocese d'Angoulême.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 21, *les Trois Sultanes*, Com. & *le Jugement de Midas* ; Op. Mardi 23, *le Distrait*, Com. & *Blaise le Savetier*, Opéra.

En attendant *la Jeune Epouse*, par Mr. le Chevalier de *Cubieres*, Comédie, représentée avec succès à Paris, *la Mort de Moliere*, Comédie reçue aux François.

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 89. 81. 18. 17. 19.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fait à Valenciennes Vendredi 26 de ce mois.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.
Londres.	29 $\frac{1}{4}$.
Hambourg. . .	189 $\frac{3}{4}$.
Madrid.	14^l 16^f 6^d.
Cadix.	14^l 15^f 6^d.
Gênes.	93 $\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	99 $\frac{1}{2}$.

LYON payem^t d'Août. $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{5}{8}$.

Lyon ; en p. 95 $\frac{5}{8}$.

Londres à 2 us. 65, 11 à 66.

Amst. { Banco p. de c. / Cour. 171 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

15 7.bre 1788. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	s.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	s.	d.	
BLED. . . .	7.	12.	10.	Menc.	84.l	7.	16.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	4.	1.	3.	*idem.*	81.	4.	11.	3.	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	3.	*idem.*	66.	4.	5.	».	Rasiere.
ORGES. . .	3.	18.	9.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 34l 4s le c.
Pail. Botte de 18l. 23l 10s le c.

PAIN		s.	d.				
	Mollet.	3.	9.				
	Blanc.	3.	3.	. . . .	2.	1.	
	Bis-blanc. . .	2.	9.	. . . .	1.	9.	3l7.
	Bis.	2.	1.				

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Borlevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 19 Septemb. 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 24 Septembre 1788.

Avis.

§. 1. On offre pour partir le 28 de ce mois pour Paris, une place dans un bon cabriolet, en voyageant à frais communs; s'adresser au Bureau. *

* *Voyez l'article de notre* Prospectus *concernant les affiches.*

Objet perdu.

§. 2. Samedi dernier on a perdu un Bouton-de-manche, en argent, près de l'Intendance; récompense honnête à celui qui le rapportera au Bureau du Journal.

BIENFAISANCE.

¶. Nous avons annoncé dans le N.° 23 de ce Journal, l'Incendie qui a réduit à la misère onze familles du Village de Préseau, près de Valenciennes : nous venons d'apprendre qu'aussi-tôt que M. le Comte de Beaufort, Seigneur de ce Village, en fut instruit, il fit distribuer un secours de six cens francs à ses malheureux vassaux.

PRIX *accordés aux Écoliers du Collège de Valenciennes,*

EN RÉTORIQUE.

Prix d'Amplification & de Vers.

1.er Dewasne, *de Waliers.*
2.me Lembourg, *de Quiévrain.*
3me Remy, *de Wallers.*

Prix de Traduction.

1.er Remy, *de Wallers.*

2.me Dewaſne, *de Wallers.*
3.me Lembourg, *de Quiévrain.*

Prix de Grec.

1.er Ribaucourt, *de Maing.*

Prix de Cathéchiſme.

Remy & Dewaſne, *de Wallers.*

Prix de Mémoire.

Dewaſne, *de Wallers.*

En Seconde.

Prix de Thême & de Vers.

1.er Hornez, *d'Hautrive.*
2.me Breucq, *d'Érin.*
3.me Truffaut, *de Valenciennes.*

Prix de Traduction.

1.er Truffaut, *de Valenciennes.*
2.me Hornez, *d'Hautrive.*
3.me Danhiez *de Valenciennes.*

Prix de Grec.

Hornez, *d'Hautrive.*

Prix de Cathéchiſme.

Hornez, *d'Hautrive* & Breucq, *d'Érin.*

Prix de Mémoire

Truffaut, *de Valenciennes*, Gilleron, *de Monchaux*, Hornez, *d'Hautrive.*

En Troisième.

Prix de Thême & de Vers.

1.er Frappart, *de Freſnes.*
2.me Legros, *de Raiſmes*, & Cellier, *de Valenciennes.*
3.me Huot *de Douay.*

Prix de Traduction.

1.er Cellier, *de Valenciennes.*
2.me Tracy, *de Valenciennes.*
3.me Huot, *de Douay*, & Legros, *de Raiſmes.*

Prix de Grec & de Cathéchiſme.

Calvaire, *de Prouvy.*

Prix de Mémoire.

Frappart, *de Freſnes*, & Goſſeau, *d'Ainchi-Beaumont.*

En Quatrième.

Prix de Thême & de Vers.

1.re Lefrere, *de Valenciennes.*
2.me Diverchy, *de Wallers.*
3me Leſtoille, *d'Haſpres.*

Prix de Traduction.

1.er Lefrere, *de Valenciennes.*
2.me Diverchy, *de Wallers.*
3.me Dubreuille, *de Valenciennes.*

Prix de Grec.

Lefrere, *de Valenciennes.*

Prix de Cathéchisme.

Diverchy, *de Wallers*, & Laprevotte, *de Valenciennes.*

Prix de Mémoire,

Diverchy, *de Wallers.*

EN CINQUIEME.

Prix de Thême.

1.er Cochy, *de St. Amand.*
2.me Daubresse, *de Valenciennes.*
3.me Hoyois, *de Mons.*

Prix de Traduction.

1.er Cochy, *de St. Amand.*
2.me Boursier, *de Valenciennes.*
3.me Moyaux, *de Valenciennes.*

Prix de Grec.

Cochy, *de St. Amand.*

Prix de Cathéchisme.

Cochy, Dutordoir, *de St. Amand*, & Cochin, *de Château-l'Abbaye.*

Prix de Mémoire.

Cauchy, *de St. Amand*, Boursier, *de Valenciennes*, Dutordoir, *de St. Amand*, & Hoyois, *de Mons.*

EN SIXIÈME.

Prix de Thême.

1.er Jacquet, *de St. Amand.*
2.me Laude, *d'Aubry.*
3.me Lallemant & Durieux, *de Valenciennes.*

Prix de Traduction.

1.er Jacquet, *de St. Amand.*
2.me Piard, *de Valenciennes.*
3.me Laude, *d'Aubry.*

Prix de Grec & de Cathéchisme.

Laude, *d'Aubry.*

Prix de Mémoire.

Lallemant, *de Valenciennes.*

HOURDEQUIN, *de Valenciennes*, élève du Collège, a eu le Prix accordé par MM. les Administrateurs, à la seconde place en Philosophie.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . . .	55^{l}	$\frac{3}{8}$.
Londres.	29	$\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{15}$.
Hambourg. . .	189	$\frac{3}{4}$.
Madrid.	14^{l}	16ſ 0d.
Cadix.	14^{l}	15ſ 0d.
Gênes.	93	$\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.

LYON payemt d'Août. $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{5}{8}$.

Lyon, en p. 95 $\frac{5}{8}$.

Londres à 2 uſ. 65, 11 à 66.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 171 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

22 7.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	7.	15.	7.	Menc.	84.l	7.	11.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	4.	3.	9.	*idem.*	81.	4.	10.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	19.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſiere.
ORGES. . .	4.	15.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 1l 12ſ le q.
Pail. Botte de 18l. 1l 3ſ le q.

PAIN	Valenciennes ſ.	d.	Cambray ſ.	d.
Mollet.	3.	9.		
Blanc.	3.	3.	2.	6.
Bis-blanc. . .	2.	9.	2.	3.
Bis.	2.	1.		

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Jeudi 25, *l'École des Maris*, Com. & *le Roi & le Fermier*. Op. Vendredi 26, *la Métromanie*, Com. & *les Aîles de l'Amour*, Opéra.

En attendant *la Jeune Épouſe*, par Mr. le Chevalier de *Cubieres*, Comédie, repréſentée avec ſuccès à Paris, *la Mort de Moliere*, Comédie reçue aux François.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 23 Septemb. 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 27 Septembre 1788.

Avis.

§. 1. On offre pour partir le 28 de ce mois pour Paris, une place dans un bon cabriolet, en voyageant à frais communs; s'adresser au Bureau.

A vendre.

§. 2. Un Cabriolet fort joli, à deux places, très-bien suspendu sur quatre ressorts; s'adresser au Bureau.

ANNONCES.

Livres nouveaux qui se trouvent chez Giard, *Libraire à Valenciennes.*

Pièces Intéressantes & peu connues, pour servir à l'Histoire de la Littérature, par *M. D. L.* P. 1786 à 1788. 6 vol. in-12. broc.

Anna ou l'Héritière Galloise, traduit de l'Anglois. 4 vol. in-12. broc. 1788.

Romans Héroïques, Trad. de l'Italien, par *Mr. le Comte de Caylus* & par *Mr. de Séré.* 4 vol. in-12. broc. 1788.

Une année de la vie du Chevalier *de Faublas.* 5 part. br.

Lettres de Milord Walton à Sir Hugh Battle ſon ami, par Mad.^e la Comteſſe *de Malarme.* 2 vol. broc. 1788.

Blara & Emmeline. Par *Miſſ H.* Auteur de Louiſe ou la Chaumière, traduit de l'Anglois. 2 part. bro. 1788.

Lettres de Mlle de Tourville à Mad.^e la Comteſſe de l'Enoncourt. 1 vol. in-12. broc. 1788.

Sevigniana ou Recueil de penſées ingénieuſes d'Anecdotes littéraires, hiſtoriques & morales, tirées des Lettres de Mad.^e la Marquiſe *de Sévigné*, avec des remarques pour l'intelligence du texte. 1 vol. in-12. broc. 1788.

Le Diable Boiteux, nouvelle édition, augmentée d'une journée des Parques & des Béquilles du Diable Boiteux. Par *Mr. Le Sage.* 3 vol. petit format.

L'Etude de la nature, en 4 vol. in-12. broc. fig. 1788.

Et l'on trouvera auſſi chez Betry, *ſur la Place St. Jean.*

Les Défenſes du Beau Sexe, ou Mémoires Hiſtoriques, Philoſophiques & critiques, pour ſervir d'Apologie aux femmes. 4 vol. in-12. broc.

Le Nouveau Teſtament de N. S. J. Ch., traduit en François, avec des notes littérales pour en faciliter l'intelligence. Par *M. Meſenguy.* in-8.º beau papier & beau caractère. broc. Liége 1775.

On y trouve auſſi le même en petit, par *M. Charles Huré*, ancien Profeſſeur en l'Univerſité de Paris, imprimé avec la permiſſion de M. le Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris, en 1712.

Hiſtoire du Cardinal de Ximenés. Par *M. Eſprit Fléchier*, Évêque de Niſmes. 2 vol. in-8.º broc.

REMÈDE *contre la maladie des Bestiaux qui urinent le sang.*

C'est pendant l'été que les Bestiaux sont le plus communément attaqués de cette maladie, lorsqu'ils sont dans les pâturages. Aussi-tôt que l'on s'apperçoit que quelque animal en est attaqué, il faut lui faire quitter les champs & le ramener à l'étable. On fait ensuite dissoudre une poigné d'amidon blanc dans de l'eau de puits très-claire ; on la délaie assez bien pour que l'on puisse la faire avaler sans peine à l'animal, ensuite on lui donne à manger à sec sans le faire boir, & l'urine de sang passe en vingt-quatre heures.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 28, *le Paysan Magistrat*, Com. & *Sancho Pança*, Opéra. Mardi 30, *les Ménechmes*, Comédie & *le Sabot perdu*, Opéra.

En attendant *la Jeune Épouse*, par Mr. le Chevalier de *Cubieres*, Comédie, représentée avec succès à Paris, *la Mort de Moliere*, Comédie reçue aux François.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55^{l} $\frac{1}{2}$.
Londres.	29 $\frac{1}{4}$ à $\frac{5}{16}$.
Hambourg. . .	189 $\frac{3}{4}$.
Madrid.	14^{l} 16^{f} 0^{d}.
Cadix.	14^{l} 15^{f} 0^{d}.
Gênes.	93 $\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	99 $\frac{1}{2}$.

LYON payem^t d'Août. $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 3/4 à 7/8.	Amst. { Banco p. de c. / Cour. 171 1/2 à 3/4.
Lyon, en p. 95 3/4 à 1/8.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 us. 66.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

22 7.bre 1788. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

Valenciennes.	₶.	s.	d.		*poids.*	₶.	s.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	7.	15.	7.	Menc.	84.l	7.	11.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	4.	3.	9.	*idem.*	81.	4.	10.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	19.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Rasiere.
ORGES. . .	4.	15.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 1l 12s le q.
Pail. Botte de 18l. 1l 3s le q.

PAIN		s.	d.		s.	d.
	Mollet.	3.	9.			
	Blanc.	3.	3.	. . . .	2.	6.
	Bis-blanc. . .	2.	9.	. . . .	2.	3.
	Bis.	2.	1.			

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 26 Septemb. 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 1 Octobre 1788.

A vendre.

§. 1. Un Cabriolet fort joli, à deux places, très-bien suspendu sur quatre ressorts; s'adresser au Bureau.

Avis intéressans.

MÉTHODE pour remettre, dans leur état naturel, les membre gelés.

¶. On prend un morceau de savon, qu'on met en très-petites pièces; on y joint du beurre frais, de la grosseur d'un œuf de poule; on verse ensuite la quantité de lait, fraîchement tiré, suffisante pour bien délayer le beurre: on répand après cela sur ce mêlange autant de sel qu'on peut en prendre avec les cinq doigts; on fait chauffer le tout sur du charbon, jusqu'à ce qu'il se forme une espèce de bouillie. Voici la manière de se servir du remède: on fait des empiâtres, qu'on applique très-chaudement sur les membres gelés; quand elles commencent à se refroidir, on les retire, pour en remettre d'aussi chaudes: on continue ainsi quelquefois pendant une

journée entière, felon que le membre eſt plus ou moins gelé. Lorſqu'en levant l'emplâtre, on s'apperçoit que le progrès du mal eſt arrêté, la guériſon eſt aſſurée.

NOUVELLE SAUSSE pour les Aſperges, tirée d'un Journal Littéraire de Paris.

¶. Tout le monde ſait que les Aſperges, indépendamment du trouble qu'elles cauſent quelquefois à la digeſtion, donnent aux urines une odeur très-forte & très-déſagréable. On croit être fondé a penſer que le beurre qui eſt le principal ingrédient de la ſauſſe blanche, dans laquelle on les mange ordinairement, augmente, ou du moins favoriſe le développement de cette odeur. Quoiqu'il en ſoit, on vient de découvrir une manière de les corriger, qui joint à l'avantage d'être plus ſaine, & plus légere que la ſauſſe blanche, toujours un peu indigeſte, à cauſe de la farine qu'on y met, celui d'être encore plus agréable. Cette manière eſt fort ſimple; elle conſiſte a mettre les Aſperges ſuffiſamment cuites dans l'eau, dans une ſauſſe faite avec l'huile, le vinaigre, le ſel & le poivre, dans laquelle on délaie des jaunes d'œufs pour lui donner de la conſiſtance. On en a fait l'expérience pluſieurs fois, & on a toujours obſervé que les Aſperges mangées de cette manière en étoient non ſeulement plus légères ſur l'eſtomac, mais qu'elles ne donnoient point aux urines cette odeur forte dont tout le monde ſe plaint. On doit obſerver de ne point mettre cette ſauſſe ſur le feu; on en ſait la raiſon. L'action du feu ſur les jaunes d'œufs les durciroit. Il y a déjà un grand nombre de maiſons dans Paris, où l'on s'en trouve bien.

ANNONCES.

On trouvent chez D'hennin, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

Abrégé Chronologique, d'Édits, Déclarations & Lettres-patentes des Rois de France, concernant le fait de Noblesse. Par Mr. *Chérin*, Paris 1788. 1 vol. in-12°. 3 liv.

Lettres sur la Grece. Par Mr. *Savary*, Auteur des Lettres sur l'Égypte. Paris 1788. 1 vol. in-8°. avec cartes, 5 liv.

Le Bonheur dans les Campagnes. Paris 1788, 1 vol. in-8°. belle édition, 4 liv.

L'Amie des Femmes ou Morale du Sexe. Par Mr. *Bondier de Villemert*. 1 vol. Paris 1788. 1 liv. 16 sous.

Etude de la Nature. Par Mr. *de St. Pierre*. Paris de l'Imprimerie de Monsieur, 1788. in-12°. Tom. 4e. 3 liv. 10 sous.

Et plusieurs autres nouveautés Littéraires.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55l	$\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	
Londres.	29	$\frac{1}{4}$.	
Hambourg. . .	189	$\frac{1}{4}$.	
Madrid.	14l	16f	0d.
Cadix.	14l	15f	0d.
Gênes.	93.		
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.	

LYON payemt d'Août. $\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ¾ à ⅞.		Amst.	Banco p. de c. / Cour. 171 ⅛ à ¼
Lyon, en p. 95 ¾.		Fland. L. F.	p. de c.
Londres à 2 uf. 65 10.		Arg. de Fr.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

29 7.bre 1788. *Prix commun du* *Argent de France.*

Valenciennes.	tt.	f.	d.		*poids.*	tt.	f.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	7.	16.	8.	Menc.	84.l	7.	11.	3.	Menc.
SEIGLE. . . .	4.	».	».	*idem.*	81.	4.	10.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Rafiere.
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 11 12f le q.
Pail. Botte de 18l. 11 3f le q.

PAIN		f.	d.	Cambray f.	d.
	Mollet.	4.	».		
	Blanc.	3.	6.	2.	6.
	Bis-blanc. . .	2.	10.	2.	3.
	Bis.	2.	2.		

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, fauf les évé-nemens, Jeudi 2 *le Médecin malgré lui*, Com. & *le Déferteur*, Opéra. Vendredi 3 *les Deux Amis*, Com. & *les Vendangeurs*, Opé.

En attendant *la Jeune Époufe*, par Mr. le Chevalier de *Cubieres*, Comédie, repréfentée avec fuccès à Paris, *la Mort de Moliere*, Comédie reçue aux François.

SOUSCRIPTION.

ON foufcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambrefis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenfeur univerfel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Soufcription eft de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 30 Septemb. 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 4 Octobre 1788.

Maison à vendre à l'amiable.

§. I. Cette Maison sise à Valenciennes, rue de Mons, N°. 5, vis-à-vis l'Hôtel de la Maréchaussée, est vaste & toute neuve; l'intérieur en est bien distribué & arrangé: elle est susceptible d'y faire Porte Cochère, Remise & Ecurie à peu de frais; s'adresser au N°. de ladite Maison.

Biens à vendre.

§ 2. M.e TORDOIR, Notaire Royal, rue sous la Vigne, N°. 2. à Valenciennes, avertit le Public que la Vente des Biens de *Son Excellence Madame la Douairière Baronne de Rheinshiem & du St. Empire Romain*, annoncée dans nos N.os 16, 17, & 19, n'ayant point eu lieu à l'endroit indiqué, se fera en détail pardevant ledit Notaire le 9 Octobre prochain, en la Salle-le-Comte dudit Valenciennes, dix heures du matin, & en totalité le

lendemain aux mêmes lieu & heure; & que pour l'aisance des Amateurs, on pourra retenir deux tiers du prix principal, à cours de rente, à quatre pour cent, remboursable à volonté.

Avis.

§. 3. Une jolie Jument toute sellée & bridée à vendre; s'adresser chez le Sr. *Laplace*, Maître des Postes aux Chevaux, rue Capron à Valenciennes.

ANNONCES.

On trouvent chez Betry, *Relieur & Marchand de Livres, sur la Place St. Jean, à côté de l'Abbaye.*

L'Institution au Droit Romain, Eclésiastique. Par Mr. l'Abbé *Fleury*, Prêtre, Prieur d'Argentreuil, & Confesseur du Roi. 1 vol. in-12.° relié.

Le Cathéchisme du Concile de Trente. Traduction nouvelle. Quatrième édition. 1 vol. in-12 de 712 pag. relié.

Histoire des Révolution arrivées dans le Gouverneme de la République Romaine. Par Mr. l'Abbé *de Vertot*, de l'Accadémie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Censeur Royal, &c, nouvelle édition. 2 vol. in-12, reliés.

Dictionnaire de Littérature, dans lequel on traite de tout ce qui a rapport à l'éloquence, à la Poésie & aux Belles-Lettres, & dans lequel on enseigne la Marche & les règles qu'on doit observer dans tous les Ouvrages d'esprit. Par Mr. *Sabatier de Castres*, Auteur des trois Siécles de Littérature. 3 vol. in-8.° reliés. Paris 1777.

REMEDE souverain contre les maux de dents.

Quelques personnes ayant fait usage avec succès d'une lotion odontalgique, annoncée dans plusieurs papiers publics, on croit devoir en donner ici la recette & la maniere de la préparer.

Prenez racines de pyrethre, demi-once; de tormentille, trois gros. Concassez les racines, faites-leur prendre un bouillon dans une chopine de vinaigre rouge. En retirant le vaisseau du feu (ce vaisseau sera de terre), on jettera dans la liqueur un gros d'opium, coupé par petits morceaux, & un gros de camphre qu'on aura pilé, avec trois gros de semence de jusquiame. On laissera infuser hors du feu, & le vaisseau bien couvert, pendant l'espace d'une heure. On passera le tout à travers un linge fin, sans exprimer, on tirera la liqueur au clair. L'usage de cette lotion est une cuillerée à bouche, qu'on fait tiédir, & dont on se gargarise. Il faut prendre garde d'en avaler.

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 21. 66. 71. 37. 10.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fera à Valenciennes Dimanche 12 de ce mois.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 5, *la Jeune Épouse*, Com. nouv. & *Félix*, Op. Mardi 7, *les Ménechmes*, Com. & *Blaise le Savetier*.

En attendant *la Mort de Moliere*, Comédie reçue aux François.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55^l	$\frac{3}{8}$.
Londres.	29	$\frac{1}{4}$ à $\frac{21}{4}$.
Hambourg. . .	189	$\frac{3}{4}$.
Madrid.	14^l	16^s 0^d.
Cadix.	14^l	15^s 0^d.
Gênes.	93	$\frac{1}{4}$.
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.

LYON payem^t d'Août. $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six derniers mois de 1787, payent à toutes lettres.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$.	Amst. { Banco p. de c.
	{ Cour. 171 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.
Lyon, en p. 95 $\frac{3}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Fland. L. F. { p. de c.
Londres à 2 us. 65 10 à 11.	Arg. de Fr. {

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

29 7.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	s.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	s.	d.	
BLED. . . .	7.	16.	8.	Menc.	84.^l	7.	11.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	4.	».	».	*idem.*	81.	4.	10.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Rasiere.
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 1 l 12 s le q.
Pail. Botte de 18 l. 1 l 3 s le q.

PAIN		s.	d.		s.	d.
	Mollet.	4.	».			
	Blanc.	3.	6.	. . . .	2.	6.
	Bis-blanc. . .	2.	10.	. . . .	2.	3.
	Bis.	2.	2.			

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 3 Octobre 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 8 Octobre 1788.

Avis.

§. 1. On propose une jeune Demoiselle de 19 ans, de très-honnête famille & de bonne éducation, pour être fille de magasin, elle sait proprement écrire & chiffrer; étant déjà au fait du commerce, on don- toutes les assurances possibles de bonne conduite; elle se contentera de gagner sa table.

§. 3. Un Domestique âgé de 36 ans, sachant coëffer homme & femme, panser les chevaux, conduire, desireroit trouver à se placer chez un maître ou une Dame, soit pour voyager ou autrement; il est muni de bons certificats ou attestations de son service: s'adresser chez le Sr. *Rimbaux*, rue des Tanneurs, cour St. Christophe à Valenciennes,

§. 2. Une jolie Jument toute sellée & bridée à vendre; s'adresser chez le Sr. *Laplace*, Maître des Postes aux Chevaux, rue Capron à Valenciennes.

Demandes.

¶. Mr. Bleuzé, Licentié en Droit, résident à Valenciennes, s'étant appliqué, depuis long-tems à l'étude de la Minéralogie, relativement au Charbon, vient d'appren-

dre que par Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté, il lui est accordé un Privilège exclusif, subséquent à celui qu'il avoit obtenu provisoirement, il y a dix-huit mois pour les recherches & exploitations des Mines qui, (selon que tous les Maîtres Mineurs le proclament) existent au midi de Valenciennes sur les Villages d'Artre & Samyon; distans de cinq quarts de lieues dudit Valenciennes & d'Anzin, traversés par la Ronnelle, qui, du midi se jette au nord dans l'Escaut après avoir reçu, d'orient en occident, les eaux des fontaines nombreuses qui s'y écoulent dans la vallée, qui sépare les deux montagnes, autrefois unies & maintenant séparées par l'impulsion des eaux.

Ledit Me. Bleuzé, desirant de se rendre digne de son Privilège, demande aux Naturalistes-Minéralogistes & Chimistes :

1°. A quels signes reconnoître l'existence d'une Mine de charbon, sa profondeur, sa largeur, sa longueur & sa valeur?

2°. Y a-t-il des Mines de charbon à Artre & à Samyon?

3°. Pourquoi n'y en auroit-il pas de même qu'à Anzin, dont la côte est du même parallele que celles desdits Villages?

4°. Quelle est la nature de ce combustible?

5°. Comment il s'est formé dans les entrailles de la terre?

6°. Et d'où vient que les veines marchent régulièrement d'orient en occident?

L'entreprise dudit M.e Bleuzé, intéressant le bien public, il espère qu'on voudra bien l'éclairer sur ce qu'il pourroit ne pas connoître suffisamment & lui écrire franc de port.

De plus, il desire qu'on lui fasse connoître, pourquoi d'autres Compagnies voisines ont délaissé leurs établissemens, & quels sont les écueils à craindre & à éviter dans cette partie de la nature & de commerce.

LETTRE écrite à Mr. le Rédacteur du Journal au sujet d'un Rémede inséré dans le N°. 27.

MONSIEUR,

Vous avez proposé à l'article, des *avis intéressans de votre dernier Journal*, *une méthode pour remettre dans leur état*

naturel les membres gelés. Cette Méthode eſt tout au plus un remède très-ſimple pour panſer les petits ulcères à la ſuite des engelures ſuppurées; encore faudroit-il ôter le ſel, qui ne peut qu'irriter les chairs vives dans de telles circonſtances. Votre aſſertion eſt trop générale : on vous a induit en erreur & cela n'eſt pas difficile, quand on eſt étranger dans l'art de guérir. Le plus ſûr moyen de rétablir la circulation dans un membre gelé, eſt de le baigner dans l'eau froide, ou de le couvrir de neige & ſucceſſivement d'augmenter par degrès la chaleur, juſqu'à ce qu'on puiſſe ſans crainte, d'accélérer la gangrène dans la partie malade, employer les topiques plus actifs. Rien n'eſt plus dangereux que d'uſer primitivement des remèdes chauds, ou d'expoſer le membre gelé à la trop grande action du feu. C'eſt le ſeul moyen de déterminer la gangrène, en ſuffoquant le principe de la vie, par une trop prompte raréfaction des liqueurs ſtagnantes dans les vaiſſeaux affoiblis. Obſervez encore, Monſieur, que la réputation de beaucoup de remèdes préconiſés, dans l'intention d'être utiles, ne peut s'établir qu'au détriment de l'humanité, puiſqu'il exiſte mille perſonnes pour une, capables de juger ſainement l'occaſion favorable, où ils peuvent convenir. J'ai l'honneur d'être, &c.

L'un de vos Abonnés.

Annonces.

On trouve chez Giard, *Libraire, ſur la Place à Valenciennes.*

Lettres de M. Euler à une Princeſſe d'Allemagne, ſur différentes queſtions de Phyſique & de Philoſophie, &c. Tom. 1 & 2, in-8°. broc. 7 liv. 10 ſous.

Mémoires de M. le Duc de St. Simon, ou l'Obſervateur véridique ſur les règne de Louis XIV, & ſur les premières époques des règnes ſuivans. 3 vol. grand in-8°. broc. 12 liv.

Le Berceau de la France, orné de figures. 3 part. in-12. broc. 3 liv. 12 ſous.

De la Morale naturelle, ſuivie du Bonheur des Sots. Par Mr. *Necker.* Grand in-8°. & petit format, broc. 1 l. 16 ſ.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55l	$\frac{5}{8}$.
Londres.	29	$\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{16}$.
Hambourg. . .	189	$\frac{3}{4}$.
Madrid.	14l	16ſ 0d.
Cadix.	14l	15ſ 0d.
Gênes.	93.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.

Lyon payemt des Saints 1 $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. pe.

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent, à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$.	Amſt. { Banco p. de c.
Lyon, en p. 95 $\frac{1}{2}$.	{ Cour. 171 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Londres à 2 uſ. 65 10.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

6 8.bre 1788. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	₶.	ſ.	d.	
Bled. . . .	7.	11.	5.	Menc.	84.l	8.	10.	».	Menc.
Seigle. . .	4.	5.	».	*idem.*	81.	4.	11.	6.	*idem.*
Avoine. . .	3.	16.	9.	*idem.*	66.	3.	15.	».	Raſiere.
Orges. . .	5.	1.	3.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 33l le cent.
Pail. Botte de 18l 22l 10ſ le c.

		ſ.	d.		ſ.	d.	
Pain	Mollet.	3.	9.				
	Blanc.	3.	3.		2.	6.	
	Bis-blanc. . .	2.	9.		2.	1.	517.
	Bis.	2.	1.				

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, ſauf les évé-nemens, Jeudi 9, *les Fauſſes Confidences*, Com. & *Alexis & Juſtine*, Opéra, Vendredi 10 *la Surpriſe de l'Amour*, Comédie & *le Bucheron*, Opéra.

En attendant *la Mort de Moliere*, Pièce en cinq Actes reçue aux François.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 7 Octobre 1788.
Signé, DE MALRIVAL.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 11 Octobre 1788.

Avis.

§. 1. DUQUESNOY, vis-à-vis la Chambre Conſulaire à Valenciennes, a l'honneur de prévenir le public, qu'il ſe défait de toutes ſes Marchandiſes de Draperie, à Six pour Cent de perte en-deſſous du prix coutant.

Effets perdus & trouvés.

§. 2. Un Hipocrite a perdu le maſque qui le couvroit; il promet à celui qui le lui rendra, ſa part du profit qu'il retire de ſes fourberies. — On a trouvé la fiole qui contient la raiſon d'un petit Maître, on la lui rapportera ſans exiger récompenſe.

Annonces.

§. 3. Un habile Obſervateur vient de découvrir, une Courtiſanne déſintéreſſée, un Nouvelliſte vrai, un joli homme ſans fatuité, une belle femme ſans coquetterie. — Un Maître de danſe & un Méneſtrier, ſont convenus hier, dans un café, que plu-

ſieurs ſciences telles que les *Mathématiques*, devoient avoir le pas ſur leur art. — Une jeune & jolie femme mariée depuis ſix mois à un octogénaire, n'a point encore été l'objet des médiſances. — Un Particulier qui ne veut pas être connu, vient de fonder un prix annuel, pour l'Actrice qui aura renoncé pendant un an, *aux baigneuſes ſous un chapeau, à la gaze & au taffetas*, dans les rôles de *payſannes*.

Demandes.

§. 4. Un Maître *à rire*, nouvellement arrivé dans cette Ville, voudroit trouver quelques écoliers. Il enſeigne parfaitement le rire naturel, le rire pour les époux, le rire pour les amans, &c. — Une Coquette demande le moyen d'inſpirer de l'eſtime aux individus qui compoſent ſa ſociété. — Un jeune homme voudroit troquer beaucoup de babil contre un peu de bon ſens. — Un vieillard voudroit trouver une jeune fille qui pût devenir amoureuſe de lui. Il lui aſſurera des rentes en l'épouſant; & lui racontera tous les ſoirs les anecdotes de ſa jeuneſſe. — On deſireroit de voir plus ſouvent *un Ex-valet parvenu, ſe ſouvenir de ſon premier état, & ne pas chercher à faire du mal à ceux auxquels il doit ſa fortune, au lieu de les obliger s'ils l'en reclament.* Va t'en voir s'ils viennent.

¶. Rien de ce qui intéreſſe l'humanité ne pouvant nous être indifférent, nous avons inſéré dans les annonces du N°. 29 de ce Journal la lettre d'un de nos Abonnés, par laquelle il prétend qu'on nous a induits en erreur *ſur la méthode de remettre dans leur état naturel les membres gelés*; mais

nous devons aussi instruire le public que cette même *méthode* a déjà été annoncée dans le *Mercure de France* du mois de Juin 1777, sans que nous sachions qu'on ait reclamé alors à l'encontre.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

L'Ami des enfans, complet. Par Mr. *Berquin.* 8 vol. grand in-12°. 12 liv.

Sanford & Marton, du même Auteur. 3 vol. brochés, 3 liv. 12 sous.

Introduction familière à la connoissance de la nature, à l'usage des jeunes gens par le même Auteur Mr. *Berquin.* in-12°. 1 liv. 4 sous.

Relation des Isles Pelew, &c. 2 vol. in-8°. orné de 17 gravures, broc. 1788. 10 liv. 4 sous.

Lettres sur l'Italie 1785. par Mr. *Dupaty.* 2 vol. in-8°. broc. 1788. 6 liv.

Miss. Anysie ou le Triomphe des Mœurs & des Vertus. 1788. broc. 1 liv. 10 sous.

Le Philosophe du sentiment ou les Loisirs d'un homme sensible. 1788. broc. 1 liv. 4 sous.

La Vie de Fréderic Baron de Trenck. Traduit de l'Allemand. Par Mr. *le Tourneur*, avec figures. 3 vol. 7 liv. 10 sous.

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, sauf les évènemens, Dimanche 12, *Samson*, Pièce en cinq Actes, en Vers & à grand Spectacle, suivie de *l'Amant Statue*, Opéra en un Acte.

Lundi 13, Au bénéfice de Mademoiselle Masson, la première représentation *du Baron de Trenck* ou *le Prisonnier Prussien*, fait historique en un Acte, en Vers, orné de tout son Spectacle, avec des évolutions militaires, cette pièce n'a jamais été représentée en cette ville, elle sera précédée *des Fausses Infidélités*, Com. en 1 Acte, & suivie *du Droit du Seigneur*, Op. en 3 Actes à grand Spectacle.

En attendant *la Mort de Molière*, Pièce en trois Actes reçue aux François.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55^{l}	$\frac{5}{8}$.	
Londres.	29	$\frac{1}{4}$ à $\frac{5}{16}$.	
Hambourg. . .	189	$\frac{3}{4}$.	
Madrid.	14^{l}	16ſ	0^{d}.
Cadix.	14^{l}	15ſ	0^{d}.
Gênes.	93.		
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.	

Lyon payemᵗ des Saints 1 $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p°.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 171 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Lyon, en p. 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 65 10.	Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

6 8.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valensiennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
Bled. . . .	7.	11.	5.	Menc.	84.l	8.	10.	».	Menc.
Seigle. . .	4.	5.	».	*idem.*	81.	4.	11.	6.	*idem.*
Avoine. . .	3.	16.	9.	*idem.*	66.	3.	15.	».	Raſiere.
Orges. . .	5.	1.	3.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 33l le cent.
Pail. Botte de 18l 22l 10ſ le c.

Pain	ſ.	d.		
Mollet.	3.	9.		
Blanc.	3.	3.	2.	6.
Bis-blanc. . .	2.	9.	2.	1.
Bis.	2.	1.		

517

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 10 Octobre 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 15 Octobre 1788.

Avis.

§. 1. DUQUESNOY, vis-à-vis la Chambre Consulaire à Valenciennes, a l'honneur de prévenir le public, qu'il se défait de toutes ses Marchandises de Draperie, à Six pour Cent de perte en-dessous du prix coutant.

§. 2. On propose une jeune Demoiselle de dix-neuf ans, de très-honnête famille & de bonne éducation, pour être fille de magasin, elle sait proprement écrire & chiffrer, étant déjà au fait du commerce, & parfaitement coudre & resarcir. On donnera toutes les assurances possibles de bonne conduite : elle se contentera de gagner sa table; s'adresser au Bureau.

ÉCONOMIE.

Lettre au Rédacteur.

Monsieur,

Connoissant votre zèle pour tout ce qui peut contribuer au bien public, je m'en rapporte tout-à-fait à votre prudence, pour publier ou taire le procédé suivant, extrait

& traduit d'une lettre Angloiſe qui m'a été remiſe dans cette intention.

Pour faire du Pain de *Patates* ou *Pommes de Terre*, il faut d'abord bien les laver afin de les nettoyer de toute la terre, dont elles ſont ordinairement chargées, les péler enſuite; puis les mettre dans une chaudière d'eau bouillante, où on les laiſſe pendant une demi-heure environ. Quand elles ont ſuffiſamment bouilli, elles paroiſſent farineuſes & friables : alors il faut retirer la chaudière de deſſus le feu, renverſer l'eau, & la remettre auprès ou ſur le feu, juſqu'à ce qu'une bonne partie de l'humidité que conſervent les *Patates* ſoit évaporée : enſuite on les retire de la chaudière, pour les mettre ſur une pierre bien unie, ou ſur une table où on les réduit en pâte avec un rouleau de bois. On mêle dans cette pâte telle quantité de farine de froment que l'on juge convenable, avec du levain de biere & un peu de ſel commun : on pêtrit bien le tout enſemble, le plus long-tems & le mieux, pour que le mêlange ſoit parfait. Pour hâter la fermentation, on place la pâte devant un feu modéré, avec l'attention de la couvrir d'une pièce d'étoffe, pour empêcher que le deſſus ne durciſſe, après l'y avoir laiſſée pendant une heure, on la pêtrit une ſeconde fois avec les mains, & l'on en fait des pains, qu'enſuite on met cuire dans un four, à la manière accoutumée, en obſervant ſeulement de les y laiſſer un peu plus long-tems que ceux de pâte de froment.

J'ai fait de ce pain d'après différentes proportions. J'ai ſur-tout été ſatisfait des ſuivantes.

Première ſorte. Douze livres de farine de froment, & ſix de patates bouillies.

Seconde ſorte. Huit de froment, huit de patates.

Troiſième ſorte. Six de froment, douze de patates.

Quatrième ſorte. Quatre de froment, douze de patates.

La première eſt, ſelon moi, ſupérieure au pain de pur froment.

Celui de la ſeconde, quand il eſt bien fait, peut ſe manger dans quelque maiſon que ce ſoit, & ſe conſerve très-long-tems frais.

La troisième sorte, est celle qui mérite le plus d'attention, parce qu'elle est, *par son prix, à portée de la classe indigente du peuple.* D'ailleurs, c'est un pain très-bon, très-sain & très-blanc.

La quatrième, inférieure aux premières, comme on peut bien l'imaginer, est pourtant préférable à tout autre pain que celui de froment.

Pour faire les première & seconde sortes, il faut employer un peu d'eau : mais on n'en a pas besoin dans les troisième & quatrième sortes : l'humidité que contiennent les patates est suffisante

J'ai l'honneur d'être, &c.

*De la M. * **

On trouve chez Betry, *Relieur & Marchand de Livres, sur la Place St. Jean, à côté de l'Abbaye.*

Les Œuvres *de Voiture*, contenant ses Lettres & ses Poésies, avec l'Histoire d'Alcidalis & de Zélide. 2 vol. in-12, rel.

La Rhétorique Françoise. Par M. *Crevier*, Professeur Emérite de Rhétorique en l'Université de Paris. 2 vol. rel.

Traité de la vérité de la Religion Chrétienne, traduit du Latin de *Grotius*. Par M. l'Abbé *Goujet*, Chanoine, Associé de plusieurs Académies. 2 vol. in-12 rel. en un.

Le Newtonianisme pour les Dames, ou Entretiens sur la Lumière, sur les Couleurs & sur l'Attraction. Traduit de l'Italien de M. *Algaroti*. Par Mr. *du Peron de Castera*. 2 vol. in-12. rel. . . .

Traité de Physique, avec figures. Par *Jacques Rahault*, 2 vol. in-12. rel.

Essais & Recherches de Mathématique & de Physique, contenant l'Analyse des principes, de la Méthode, de la Dioptrique, des Météores & de la Musique de M. *Descartes*, &c. 3 vol. in-12. rel. fig.

Ils sont tous de l'impression de Paris.

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, sauf les évènemens, Jeudi 16, *Dupuis & Desronais*, Com. & *la Rosière*, Op. Vendredi 17, *les Fausses Confidences*, Com. & *les Souliers mordorés*, Op.

En attendant *la Mort de Moliere*, Piece en trois Actes.

Derniers Changes de Paris.

Amfterdam. . . .	55^{l}	$\frac{5}{8}$.
Londres.	29	$\frac{3}{16}$.
Hambourg. . .	189	$\frac{3}{4}$.
Madrid.	14^{l}	16^{f} 0^{d}.
Cadix.	14^{l}	15^{f} 0^{d}.
Gênes.	93.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.

Lyon payem^t des Saints $1\frac{1}{4}$ p%. p.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les fix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.
Lyon, en p. 95 $\frac{1}{2}$.
Londres à 2 uf. 65 10.

Amft. { Banco p. de c. / Cour. 171 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

13 8.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	tt.	f.	d.		*poids.*	tt.	f.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	7.	12.	6.	Menc.	84.l	8.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	4.	10.	».	*idem.*	81.	4.	11.	6.	*idem.*
AVOINE. . .	3.	16.	6.	*idem.*	66.	3.	15.	».	Rafiere.
ORGES. . .	5.	1.	3.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 33l le cent.
Pail. Botte de 18l 22l 10f le c.

PAIN	f.	d.		f.	d.
Mollet.	3.	9.			
Blanc.	3.	3.	. . . .	2.	6.
Bis-blanc. . .	2.	9.	. . . .	2.	1.
Bis.	2.	1.			

517

SOUSCRIPTION.

On foufcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambrefis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenfeur univerfel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Soufcription eft de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 14 Octobre 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 18 Octobre 1788.

Avis.

§. 1. DUQUESNOY, vis-à-vis la Chambre Consulaire à Valenciennes, a l'honneur de prévenir le public, qu'il se défait de toutes ses Marchandises de Draperie, à Six pour Cent de perte en-dessous du prix coutant.

§. 2. On propose une jeune Demoiselle de dix-neuf ans, de très-honnête famille & de bonne éducation, pour être fille de magasin, elle sait proprement écrire & chiffrer, étant déjà au fait du commerce, & parfaitement coudre & ressarcir. On donnera toutes les assurances possibles de bonne conduite : elle se contentera de gagner sa table; s'adresser au Bureau.

Minéralogie.

¶. Me. BLEUZÉ, Licentié en Droit, résident à Valenciennes, a reçu des observations très-favorables pour son entreprise des Mines d'Artre & Samyon,

ſelon ſon deſir exprimé dans le Journal du Hainaut, N°, 29.

Ce n'eſt pas encore aſſez pour lui ; il prie tous ceux qui ont des connoiſſances en Minéralogie de ſe tranſporter ſur ſa démarcation deſdits Artre & Samyon, d'y viſiter les travaux & de faire part de leurs jugemens au Sr. *Carpentier*, Mayeur de Samyon y réſident, lequel en tiendra acte, & donnera l'échantillon des couches de terre, où on a placé l'avalereſſe.

Naiſſances.

¶. Marie-Joſeph Dupire, agée de trente-deux ans, femme de Jacques-Joſeph Delvaux, demeurant à Beaudegnies en Hainaut, eſt accouchée le 30 Septembre 1788, de trois filles bien conſtituées & vivantes.

On trouve chez D'hennin, *Libraire ſur la Place à Valenciennes.*

L'Hiſtoire d'Eléonore de Guyenne, Ducheſſe d'Aquitaine, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable, ſous les règnes de Louis VII, dit le jeune, d'Henry II & de Richard ſon fils, Paris 1788, volume in-8°. avec fig. 6 liv.

Idée générale de la Turquie & des Turcs, pour ſervir à l'intelligence des opérations de la guerre actuelle. Paris 1788. in-8°. 2 liv.

On trouve chez Giard, *Libraire, ſur la Place à Valenciennes.*

L'Hiſtoire d'Eléonore de Guyenne, Ducheſſe d'Aquitaine, &c. *comme ci-deſſus & même Prix.*

Voyage au Cap de Bonne-Espérance & autour du monde, avec le Capitaine Cook. Par *André Sparman*, traduit par Mr. *le Tourneur*, avec six cartes, figures & planches en taille-douce. 3 vol. in-8°. broc. 10 liv. 10 sous.

Analyse & examen des ouvrages posthumes, *de Boulanger.* Par un Solitaire. in-8°, broc. 1788. 3 liv. 15 sous.

Procès-verbal de l'Assemblée des Notables, tenue à Varsailles en l'année 1787, in-8°. 2 liv. 10 sous.

Sur le Compte rendu au Roi en 1781 ; nouveaux éclaircissemens par Mr. *Necker.* in-4°. 3 liv. 12 sous.

REMÈDE *pour détruire les Taupes.*

¶. Faites bouillir des noix toutes entières, pendant une heure, dans de la lessive ordinaire. Ensuite cassez ces noix, divisez-les chacune en quatre parties; mettez-en une dans chaque taupière, en tâtant doucement avec le doigt, pour trouver le trou de la taupe; dès que vous l'aurez rencontré, vous y insinuerez la noix, & vous le fermerez, en rapprochant la terre. M. Arnauld observe que cette dernière recette, qu'il a éprouvée avec succès, seroit encore plus efficace, si en faisant bouillir les noix, on ajoutoit à la lessive une bonne poignée de cigue. On connoît que les taupes sont empoisonnées lorsqu'elles ne poussent plus.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les évènemens, Dimanche 19, *Samson*; Pièce à grand Spectacle & *l'Amant Statue*, Op. Mardi 21, *l'Homme singulier*, Com. & *le Maître en Droit*; Op.

En attendant, *le Roi de Léar*, Trag. *la Mort de Moliere*, Pièce en trois Actes & *Isabelle & Rosalvo*, Opéra.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55[l]	$\frac{5}{8}$.	
Londres.	29	$\frac{1}{4}$.	
Hambourg. . .	189	$\frac{2}{4}$.	
Madrid.	14[l]	16ſ	0d.
Cadix.	14[l]	15ſ	0d.
Gênes.	93.	$\frac{3}{4}$.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{4}$.	

LYON payemt des Saints 1 $\frac{1}{4}$ p$\frac{0}{0}$. p.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 171 $\frac{1}{4}$.
Lyon, en p. 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. } p. de c.
Londres à 2 uſ. 65 9 à 10.	Arg. de Fr. }

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

13 8.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	7.	12.	6.	Mene.	84.l	8.	10.	».	Mene.
SEIGLE. . .	4.	10.	».	*idem.*	81,	4.	11.	6.	*idem.*
AVOINE. . .	3.	16.	6.	*idem.*	66.	3.	15.	».	Raſiere.
ORGES. . .	5.	1.	3.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 33l le cent.
Pail. Botte de 18l 22l 10ſ le c.

PAIN	ſ.	d.		ſ.	d.	
Mollet.	3.	9.				
Blanc.	3.	3.	. . . .	2.	6.	
Bis-blanc. . .	2.	9.	. . . .	2.	1.	517
Bis.	2.	1.				

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 17 Octobre 1788.
Signé, ***DE MAIRIVAL.***

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 22 Octobre 1788.

Maiſon à vendre à l'amiable.

§. 1. Une Maiſon pour Négotiant, ſituée à Valenciennes rue Delſaux, N°. 14, occupée cidevant par feu M. Le Roy, ancien Echevin, avec grand magaſin, ſalle, cour, chambre à manger, cuiſine, office, bureau, cabinet, jardin, & le haut à proportion bien diſtribué. Toutes les cheminées boiſées; les ſalle & chambre à manger lambriſiées, & cette derniere plancheyée; avec de très-grandes & belles caves. *S'adreſſer à M. le Curé du Béguinage de la même ville.*

Demandes.

§. 2. On demande pour Garde-enfant, une fille qui ſache coudre & qui ait des répondans connus, on lui donnera des gages proportionnés à ſes talens; *s'adreſſer chez Mad.e du Croizié, rue de Cambray, N°. 99, à Valenciennes.*

§. 3. On demande un Jardin avec un petit appartement, ſitué en cette Ville, ou un quartier de maiſon iſolée; *s'adreſſer au Bureau.*

Avis divers.

§. 4. Le Public eſt averti que Mrs. du Chapitre de l'Egliſe Métropolitaine de Cambrai, ont préfigé jour au 17 de Novembre prochain, pour faire choix de deux Enfans-de-Chœur. Qu'ainſi toutes perſonnes qui croiront avoir des Enfans avec de la voix & les capacités propres à être reçus, pourront ſe préſenter audit jour déſigné, aux lieu & Salle du Chapitre vers les neuf heures du matin.

§ 5. DUQUESNOY, vis-à-vis la Chambre Conſulaire à Valenciennes, a l'honneur de prévenir le public, qu'il ſe défait de toutes ſes Marchandiſes de Draperie, à Six pour Cent de perte en-deſſous du prix coutant.

On trouve chez Giard, *Libraire, ſur la Place à Valenciennes.*

Lettres ſur l'Egypte, par Mr. *Savary.* 3 vol. in-8°. avec cartes, broc. 12 liv.

Œuvres complettes de Mr. de *Florian.* 9 vol. petit format, broc. 16 liv.

Voyage ſentimental par M. *Sterne*, traduit de l'Anglois, par Mr. *Frenais Nonoelle*, édition augmenté des Lettres d'Yorick à Eliza & dEliza à Yorick, avec figures. 2 vol. broc. 3 l. 12 ſ.

Blançay, par l'Auteur du nouveau Voyage sentimental. 2 vol. petit format avec figures, brochés. 3 liv. 12 sous.

Louise ou la Chaumière dans les Marais, par Miss... traduit de l'Anglois. 2 parties, petit format. broc. 1 liv. 16 sous.

Clara & Emmeline &c. par le même Auteur, traduit de l'Anglois. 2 parties, broc. 1 liv. 16 sous.

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 52. 44. 32. 31. 66.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fera à Valenciennes Lundi 27 de ce mois.

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, sauf les évènemens, Jeudi 23, *l'Homme singulier*, Comédie & *les Femmes vengées*, Opéra. Vendredi 24, *les Ménéchmes*, Com. & *le Maître en Droit*, Opéra.

En attendant, *le Roi de Léar*, Trag. *la Mort de Moliere*, Pièce en trois Actes & *Isabelle & Rosalvo*, Opéra.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55^{l}	$\frac{5}{8}$.	
Londres.	29	$\frac{5}{16}$.	
Hambourg. . .	189	$\frac{3}{4}$.	
Madrid.	14^{l}	15^{s}	6^{d}.
Cadix.	14^{l}	14^{s}	6^{d}.
Gênes.	92.	$\frac{3}{4}$.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{4}$.	

Lyon payem^t des Saints 1 $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.	Amst. { Banco p. de c. / Cour. 171 $\frac{1}{4}$.
Lyon, en p. 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 65 9 à 10.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

20 8.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	ſ.	d.	
BLED....	7.	14.	9.	Menc.	84.1	8.	10.	».	Menc.
SEIGLE...	4.	10.	».	*idem.*	81.	4.	11.	6.	*idem.*
AVOINE...	4.	1.	3.	*idem.*	66.	3.	15.	».	Raſiere.
ORGES...	5.	2.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 33 l le cent.
Pail. Botte de 18 l 22 l 10 ſ le c.

PAIN		ſ.	d.	Cambray		
	Mollet.....	3.	9.			
	Blanc.....	3.	3.	.... 2.	6.	
	Bis-blanc...	2.	9.	.... 2.	1.	5 l 7
	Bis.......	2.	1.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 21 Octobre 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 25 Octobre 1788.

Demandes.

§. 2. On demande pour Garde-enfant, une fille qui ſache coudre & qui ait des répondans connus ; on lui donnera des gages proportionnés à ſes talens, *s'adreſſer chez Mad.e du Croizié, rue de Cambray, N°. 99, à Valenciennes.*

§. 3. On demande un Jardin avec un petit appartement, ſitué en cette Ville, ou un quartier de maiſon iſolée ; *s'adreſſer au Bureau.*

Maiſon à vendre à l'amiable.

§. 1. Une Maiſon pour Négotiant, ſituée à Valenciennes rue Delſaux, N°. 14, occupée ci-devant par feu M. Le Roy, ancien Echevin, avec grand magaſin, ſalle, cour, chambre à manger, cuiſine, office, bureau, cabinet, jardin, & le haut à proportion bien diſtribué. Toutes les cheminées boiſées ; les ſalle & chambre à manger lambriſſées,

& cette derniere plancheyée; avec de très-grandes & belles caves. *S'adresser à M. le Curé du Beguinage de la même ville.*

Avis divers.

§. 4. Le Public est averti que Mrs. du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai, ont préfigé jour au 17 de Novembre prochain, pour faire choix de deux Enfans-de-Chœur. Qu'ainsi toutes personnes qui croiront avoir des Enfans avec de la voix & les capacités propres à être reçus, pourront se présenter audit jour désigné, aux lieu & Salle du Chapitre vers les neuf heures du matin.

§. 5. DUQUESNOY, vis-à-vis la Chambre Consulaire à Valenciennes, a l'honneur de prévenir le public, qu'il se défait de toutes ses Marchandises de Draperie, à Six pour Cent de perte en-dessous du prix coutant.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

Lettres sur l'Egypte, par Mr. *Savary*. 3 vol. in-8°. avec cartes, broc. 12 liv.

Œuvres complettes de Mr. de *Florian*. 9 vol. petit format, broc. 16 liv.

Voyage sentimental par M. *Sterne*, traduit de l'Anglois, par Mr. *Frenais Nonoelle*, édition augmenté des Lettres d'Yorick à Eliza & d'Eliza à Yorick, avec figures. 2 vol. broc. 3 l. 12 s.

Blançay, par l'Auteur du nouveau Voyage sentimental. 2 vol. petit format avec figures, brochés. 3 liv. 12 sous.

Louise ou la Chaumière dans les Marais, par Miss... traduit de l'Anglois. 2 parties, petit format. broc. 1 liv. 16 sous.

Clara & Emmeline &c. par le même Auteur, traduit de l'Anglois. 2 parties, broc. 1 liv. 16 sous.

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 52. 44. 32. 31. 66.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fera à Valenciennes Lundi 27 de ce mois.

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 26, *le Roi de Léar*, Tragédie & *Isabelle & Rosalvo*, Opéra. Mardi 28, *la Surprise de l'Amour*, Comédie & *le Huron*, Opéra.

En attendant, *la Mort de Moliere*, Pièce en trois Actes, en Vers, reçue au Théatre François, qui n'a jamais été représentée en cette Ville.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55^{l}	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$.	
Londres.	29	$\frac{5}{16}$ à $\frac{5}{8}$.	
Hambourg. . .	189	$\frac{3}{4}$.	
Madrid.	14^{l}	15^{f}	6^{d}.
Cadix.	14^{l}	14^{f}	6^{d}.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.	

Lyon payem^{t} des Saints 1 $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.	Amst. { Banco p. de c. / Cour. 171.
Lyon, en p. 95 $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uf. 65 9 à 10.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

20 8.bre 1788. *Prix commun du* *Argent de France.*

Valenciennes.	tt.	f.	d.		*poids.*	tt.	f.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	7.	14.	9.	Menc.	84.l	8.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	4.	10.	».	*idem.*	81.	4.	11.	6.	*idem.*
AVOINE. . .	4.	1.	3.	*idem.*	66.	3.	15.	».	Rafiere.
ORGES. . .	5.	2.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 33l le cent.
Pail. Botte de 18l 22l 10f le c.

PAIN	f.	d.			
Moilet.	3.	9.			
Blanc.	3.	3.	. . . .	2.	6.
Bis - blanc. . .	2.	9.	. . . .	2.	1.
Bis.	2.	1.			

SOUSCRIPTION.

On foufcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambrefis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenfeur univerfel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Soufcription eft de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 24 Octobre 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 29 Octobre 1788.

Avis divers.

§. 1. Un Homme qui ſait déchiffrer & lire correctement les Archives & les plus anciennes Ecritures, déſireroit être employé. *S'adreſſer au Bureau du Journal.*

§. 2. DUQUESNOY, vis-à-vis la Chambre Conſulaire à Valenciennes, a l'honneur de prévenir le public, qu'il ſe défait de toutes ſes Marchandiſes de Draperie, à Six pour Cent de perte en-deſſous du prix coutant.

ANNONCES.

On trouve chez Giard, *Libraire, ſur la Place à Valenciennes.*

Recueil de Pièces Dialoguées ou Guenilles Dramatiques, ramaſſées dans une petite Ville de Suiſſe, par l'Auteur de *Camille, Lord F.* 2 part. in-8°. broc. 3 liv. 12 ſous.

Defcription des Terres Magellaniques & des Pays adjacens, traduit de l'Anglois, par Mr. *B***. 2 part. broc. 3 liv. 12 fous.

Les Dangers de la Coquetterie &c. 2 part. in-12. broc. 2 liv. 8 fous.

Remarques Hiftoriques & Politiques fur le Tarif du Traité de Commerce entre la France & l'Angleterre, avec des obfervations préliminaires, traduit de l'Anglois, par M. *D. S. D. L.* in-8°. broc. 1 liv. 16.

La manière d'enfeigner & d'apprendre l'Ortographe, par Mr. *Gazin.* in-12. broc. 1 liv. 4 fous.

Réflexions d'un jeune homme.

Dégradation de l'homme en fociété ou effai fur la décadence du goût des arts & des fciences.

Nouvelles Réflections d'un jeune homme ou fuite à l'effai fur la dégradation de l'homme en fociété, par Mr. le Chevalier de *Feucher.* 3 vol. in-12. broc. 6 liv.

Vie de Robert-Scipion de Lentulus, Lieutenant-général des armées Pruffiennes & des troupes Bernoifes, par *F. Louis Haller* Capitaine, traduit de l'Allemand, par Mr. *Hedelhofer.* in-8°. broc. 1 liv. 4 fous.

Philofophie d'une femme &c. in-8°. broc. 18 fous.

Une Collection complette des ouvrages du *Coufin Jacques*, dont les deux premières années de ces *Lunes*, reliées en 12 vol. demi-relieure. L'année courante de fon *Courrier des Planettes*, & 2 vol. in-8°. auffi demi-relieure, contenant les *petites maifons du Parnaffe. Turlututu* ou la fcience du *Bonheur*, Poëme. *Marlborough*, Poëme comique, en Profe rimée, avec des notes. *Hurluberlu* ou le *Célibataire*, Poëme demi-burlefque, avec

des airs nouveaux en *Musique.* Prix modique de 48 liv. toute la collection, & fournira le restant de l'année courante dudit *Courrier des Planettes.*

Les propriétés de la Plante appellée *Rhus-Radicans* &c. in-8°. broc. 1788. Par Mr. *Dufresnoy*, Docteur en Médecine, déjà annoncé.

On trouve chez D'hennin, *Libraire sur la Place à Valenciennes.*

Démonstrations Elémentaires de Botanique, contenant les Principes généraux de cette Science, l'explication des termes &c. rangées suivant la méthode de *Tournefort* & celle de *Linné.* Lyon chez *Bruyret*, 1787. 3 vol. in 8°. broc. 18. liv.

Exposition des trois Etats de Flandres, in 8°. 5 liv.

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Jeudi 30, par abonnement généralement suspendu, *la Mort de Moliere*, Pièce en 3 Actes, en Vers, reçue au Théatre François, qui n'a jamais été représentée en cette Ville, précédée *de l'Ami de la Maison*, Opéra.

Vendredi 31, *la Surprise de l'Amour*, Comédie & *le Huron*, Op.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55^{l}	$\frac{5}{8}$.	
Londres.	29	$\frac{7}{16}$ à $\frac{3}{8}$.	
Hambourg. . .	189	$\frac{3}{4}$.	
Madrid.	14^{l}	15^{f}	0^{d}.
Cadix.	14^{l}	14^{f}	0^{d}.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.	

Lyon payem^{t} des Saints 1 $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Amst.	Banco p. de c.
Lyon, en p. 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.		Cour. 170 $\frac{3}{4}$ à 71.
Londres à 2 uf. 65 8 à 9.	Fland. L. F. / Arg. de Fr.	p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

20 8.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	ff.	f.	d.		*Cambray.* *poids.*	ff.	f.	d.	
BLED. . . .	7.	14.	9.	Menc.	84.l	8.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	4.	10.	».	*idem.*	81.	4.	11.	6.	*idem.*
AVOINE. . .	4.	1.	3.	*idem.*	66.	3.	15.	».	Rafiere.
ORGES. . .	5.	2.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 33l le cent.
Pail. Botte de 18l 22l 10f le c.

PAIN	f.	d.		f.	d.	
Mollet.	3.	9.				
Blanc.	3.	3.	. . . .	2.	6.	
Bis-blanc. . .	2.	9.	. . . .	2.	1.	5lZ
Bis.	2.	1.				

SOUSCRIPTION.

ON foufcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambrefis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenfeur univerfel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Soufcription eft de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 28 Octobre 1788.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRÈSIS.

Du 1 Novembre 1788.

Avis divers.

§. 1. Un Homme qui ſait déchiffrer & lire correctement les Archives & les plus anciennes Ecritures, déſireroit être employé. *S'adreſſer au Bureau du Journal.*

§. 2. BETRY, Relieur ſur la Place Saint Jean à Valenciennes, avertit le Public qu'il relie proprement & ſolidement, tous livres de bibliothèque & de chœur, en veau, en baſanne ou en demi-relieure ; qu'il fait & raccommode les cartons des Dames & de bureaux, fait auſſi des regiſtres, écrans, bottes pour ſe garantir du feu, &c. & qu'il vend & achete les vieux papiers.

ANNONCES.

On trouve chez D'hennin, *Libraire ſur la Place à Valenciennes.*

Mémoire de Mr. le Duc de St. Simon ou l'Obſervateur véridique ſous le règne de Louis XIV. &

fur les premières époques des règnes fuivans, à Paris chez *Buiſſon.* 3 vol. in-8°. 12 liv.

Suite du Tableau de Paris, les tomes 9, 10, 11 & 12. in-8°. 12 liv.

La Mort de Moliere, Pièce en trois Actes en Vers, reçue aux François le 31 Janvier 1788, à Paris chez *Knapen* & fils. 1 liv. 10 fous.

Le 2me. tome du Commentaire fur les Coutumes de la Ville de Lille, & de fa Châtellenie, & Conférence de ces Coutumes avec celles voifines, & le Droit commun par feu Me. *Patou*, Avocat, Ancien Confeiller du Roi au Bailliage & Confeiller Penfionnaire de l Erat, des Châtellenies de Lille, Douay & Orchies, à Lille chez *Dumartier.* 18 liv.

Démonftrations Elémentaires de Botanique, contenant les Principes généraux de cette Science, l'explication des termes &c. rangées fuivant la méthode de *Tournefort* & celle de *Linné.* Lyon chez *Bruyſet*, 1787. 3 vol. in 8°. broc. 18. liv.

Expofition des trois Etats de Flandres, in 8°. 5 liv.

MÉTHODE efficace pour guérir les plaies.

¶. Il y a des remèdes qui pour être fimples, n'en font pas moins efficaces, & qu'on néglige peut-être parce qu'ils font fimples. En voici un qu'on n'ignore pas fans doute dans certaines Ville, mais qu'on ne connoît pas affez dans les campagnes. Les Payfans fe bleffent fouvent; il faut les inftruire. Un Laboureur s'étoit emporté un gros morceau de

peau au dessus de la jambe, & l'os paroissoit presqu'à découvert. La plaie s'irrita : le malade employa toutes sortes de remedes pour se guérir; mais ce fut inutilement. Enfin, on lui conseilla de laver deux fois par jour sa plaie avec de l'eau-de-vie, & d'y appliquer la pellicule d'un œuf frais. L'opération dut être d'abord douloureuse; mais le malade fut entiérement guéri dans six jours. Cette manière de traiter les plaies vient de Londres; on l'y a mise souvent en pratique, & toujours avec succès.

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, sauf les événements, Dimanche 2 *le Roi Léar*, Tragédie dans le genre nouveau, imitée de l'Anglois, du célèbre *Shakespeare*, par *Mr. Ducis*, qui n'a jamais été représentée en cette Ville, suivie *de la Mélomanie*, Opéra en un Acte de Mr. *Champein*.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55[l]	$\frac{5}{8}$.	
Londres.	29	$\frac{7}{16}$.	
Hambourg. . .	189	$\frac{3}{4}$.	
Madrid.	14[l]	15[f]	0[d].
Cadix.	14[l]	14[f]	0[d].
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.	

Lyon payem[t] des Saints 1 $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. Pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Amst. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{3}{4}$ à 71.
Lyon, en p. 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 us. 65 8 à 9.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

20 8.bre 1788. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

	Valenciennes. tt.	s.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	s.	d.	
BLED. . .	7.	14.	9.	Menc.	84.	8.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	4.	10.	».	*idem.*	81.	4.	11.	6.	*idem.*
AVOINE. . .	4.	1.	3.	*idem.*	66.	3.	15.	».	Rasiere.
ORGES. . .	5.	2.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 33 l le cent.
Pail. Botte de 18 l 22 l 10 s le c.

PAIN	s.	d.	s.	d.
Mollet.	3.	9.		
Blanc.	3.	3.	2.	6.
Bis-blanc. . . .	2.	9.	2.	1. [illegible]
Bis.	2.	1.		

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 30 Octobre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 5 Novembre 1788.

Demande.

§. 1. On desireroit un Doméstique de confiance, qui sache lire & écrire, & qui coëffe parfaitement, qui sache servir une table, & au fait du service d'une maison, qu'il soit en état de cirer & instruit à monter à cheval : les gages sont de 200 livres; mais on veut que la personne soit du Pays & bien connue. *S'adresser au Bureau.*

Avis.

§. 2. Un Homme qui sait déchiffrer & lire correctement les Archives & les plus anciennes Ecritures, desireroit être employé. *S'adresser au Bureau du Journal.*

ANNONCES.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

De la Monarchie Prussienne sous Fréderic le Grand, avec un appendice contenant les recherches sur

la ſituation actuelle des principales Contrées de l'Allemagne, par Mr. le Comte de *Mirabeau*, 4 vol. in-4°. & 1 vol. in-fol. d'atlas, broc. en carton du prix de 80 liv.

Le même ouvrage en 8 vol. in-8°. & le même atlas broc. de 51 liv.

Tableau de Paris par Mr. *Mercier*, complet en 12 vol. grand in-8°. broc. édition originale qu'il propoſe au prix modique de 25 livres, au lieu de 36 liv. pour les amateurs.

Les Tom. IX. X. XI & XII, pour ceux qui ont les huit premiers, 12 liv.

Le même propoſe le Tableau de Paris en 4 gros volumes in-12, contenant les huit premiers volumes in-8°. ci-deſſus, broc. à 8 liv. au lieu de 12 liv. qui eſt ſon prix ordinaire.

L'Ecole des Peres, Comédie, à 12 ſous.

La Nuit aux Aventures, Comédie à *idem*.

Et quantité d'autres Pièces au même prix, dont il a reçu un aſſortiment conſidérable tant anciennes que nouvelles.

LOTERIE.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 7. 13. 88. 34. 14.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, ſe fera à Valenciennes Jeudi 13 de ce mois.

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Jeudi 6, *l'Aveugle Clair-voyant*, Com. & *Julie*, Op. Vendredi 7, *la Surpriſe de l'Amour*, Comédie & *le Maitre en Droit*, Opéra.

En attendant *le Sculpteur ou la Femme comme il n'y en a peu* Comédie nouvelle en deux actes, en proſe.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55 l.	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$.
Londres.	29	$\frac{7}{16}$.
Hambourg. . .	190.	
Madrid.	14 l.	15 ſ. 0 d.
Cadix.	14 l.	14 ſ. 0 d.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	99.	$\frac{1}{2}$.

LYON payem^t des Saints 1 $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.

Lyon, en p. 95 $\frac{1}{2}$.

Londres à 2 uſ. 65 9 à 10.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

20 8.bre 1788. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	7.	14.	9.	Menc.	84.l	8.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	4.	10.	».	*idem.*	81.	4.	11.	6.	*idem.*
AVOINE. . .	4.	1.	3.	*idem.*	66.	3.	15.	».	Raſiere.
ORGES. . .	5.	2.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 33 l le cent.

Pail. Botte de 18 l 22 l 10 ſ le c.

PAIN	ſ.	d.		
Mollet.	3.	9.		
Blanc.	3.	3.	. . . . 2.	6.
Bis-blanc. . .	2.	9.	. . . . 2.	1. 5[?]
Bis.	2.	1.		

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 4 Novembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 8 Novembre 1788.

Avis divers.

1. On nous a remis une reconnoissance de six livres, datée de Cambray du 27 Octobre 1788, & qu'un de nos Souscripteurs nous fait passer : il nous prie d'annoncer des instrumens à vendre dont le détail est dans un avis, qui ne nous est pas parvenu. Nous nous empresserons de les annoncer, aussi-tôt que nous recevrons sa note, qu'il peut adresser au S.r HENRY Imprimeur du *Journal* à Valenciennes.

§. 2. Un Homme qui sait déchiffrer & lire correctement les Archives & les plus anciennes Ecritures, desireroit être employé. *S'adresser au Bureau du Journal.*

Demande.

§. 3. On desireroit un Domestique de confiance, qui sache lire & écrire, & qui coëffe parfaitement, qui sache servir une table, & au fait du service

d'une maiſon, qu'il ſoit en état de cirer & inſtruit à monter à cheval : les gages ſont de 200 livres; mais on veut que la perſonne ſoit du Pays & bien connue. *S'adreſſer au Bureau.*

ANNONCES.

On trouve chez Giard, *Libraire, ſur la Place à Valenciennes.*

Fragmens de Lettres originales de Madame Charlotte-Elizabeth de Baviere, veuve de Monſieur, frere unique de Louis XIV, écrites à S. A. S. Monſeigneur le Duc Antoine-Ulric de B... W.... & à S. A. R. Madame la Princeſſe de Galles, Caroline, née Princeſſe d'Anſpach, de 1715 à 1720, ouvrage eſtimable, 1788. 2 vol. broc. 3 liv. 12.

Mémoires d'Anne de Gonzagues, Princeſſe Palatine, in-8°. broc. 3 liv.

Conſidérations ſur les Richeſſes & le Luxe, grand in-8°. broc. 5 liv.

Conſidérations ſur l'Eſprit & les Mœurs, in-8°. broc. 3 liv. 12 ſous.

LOTERIE.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, ſe fera à Valenciennes Jeudi 13 de ce mois.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Dimanche 9, *le Sculpteur ou la Femme comme il n'y en a peu*, Comédie nouvelle en deux actes, en proſe & *la Dot*, Opera.

Mardi 11, *les Femmes Savantes*, Comédie, & *Iſabelle & Roſalvo*, Opéra.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55^l	$\frac{1}{2}$.	
Londres.	29	$\frac{7}{16}$.	
Hambourg. . .	189	$\frac{1}{4}$.	
Madrid.	14^l	15^f	0d.
Cadix.	14^l	14^f	0d.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.	
Livourne. . . .	99 $\frac{1}{2}$ à	99 $\frac{1}{4}$.	

LYON payemt des Saints 1 $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788., payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.
Lyon, en p. 95 $\frac{1}{2}$.
Londres à 2 uſ. 65 9.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

20 8.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	7.	14.	9.	Menc.	84.l	8.	6.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	4.	10.	».	*idem.*	81.	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	1.	3.	*idem.*	66.	4.	».	».	Raſiere.
ORGES. . .	5.	2.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 27ſ le quin.

PAIN	ſ.	d.	*Cambray.*		
Mollet.	3.	9.			
Blanc.	3.	3.	. . . . 2.	8.	
Bis-blanc. . .	2.	9.	. . . . 2.	3.	3l7
Bis.	2.	1.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambréſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 7 Novembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 12 Novembre 1788.

Inſtrumens à vendre.

§. 1. Un petit Claveſſin de trois à quatre pieds de longueur, ſur deux pieds & demi environ de largeur avec la boîte fermant à clef.

Il eſt monté de toutes ſes cordes, garni de tous ſes ſautereaux, & monté ſur quatre Octaves, avec tous ſes demi-tons, & de plus la note *Ré* au-deſſus.

Un Alto très vieux qui a toujours été joué, avec ſa boîte.

Un Violon très-vieux qui a toujours été joué, avec ſa boîte fermant à clef.

Et un Ciſtre ou Guittare Allemande, fait en Luth, par Renault, Luthier à Paris, monté de douze cordes, dont cinq baſſes, avec ſa boîte fermant à clef.

S'adreſſer à Cambray, chez le Sr. François Burlion, *maiſon de Mr.* Deſſaint, *rue des Liniers.*

Demande.

§. 2. On desireroit un Domestique de confiance, qui sache lire & écrire, & qui coëffe parfaitement, qui sache servir une table, & au fait du service d'une maison, qu'il soit en état de cirer & instruit à monter à cheval : les gages sont de 200 livres; mais on veut que la personne soit du Pays & bien connue. *S'adresser au Bureau.*

HISTOIRE NATURELLE.

Extrait d'un nouvel Ouvrage de M. Péraut.

LE *Craque* se trouve dans cette partie de la Mer du Nord, qui est entre l'*Écosse*, la *Norwege* & l'*Islande*. Sa grosseur est telle que, quand il se montre à la surface des eaux, *il ressemble à une Isle ;* de sorte que la plus grosse des Baleines du *Groënland* n'est, à son égard, qu'un petit chat à côté d'un eléphant. Ce doit être une espèce de Polype, dont la forme approche de celle de l'arraignée ; & qui a une quantité de bras, jambes ou antennes gros comme des troncs d'arbres. Il se tient au fond de la Mer, & ne s'éleve à la surface qu'une fois chaque année ; & cela avec une lenteur extraodinaire par un jour d'été, & de calme. Quand il est arrivé à la surface, & qu'il montre une partie de son dos, on voit une espece *d'isle d'une demi-lieue de circuit, couverte d'herbes, de vase, d'ordures, de poissons, & d'où s'élèvent les bras ou antennes, comme autant de mâts de vaisseaux qui y seroient plantés.* On prétend que le Craque ne fait ce voyage, du fond de la Mer à la surface, que pour prendre son repas annuel, dont la digestion dure tout le reste de l'année. Au bout de ce tems, & quand il veut s'élèver, il se décharge le ventre, & ses excrémens sont de telle nature qu'ils attirent une quantité prodigieuse de poissons, qui se croyent en pleine liberté dans la vaste ouverture de sa gueuse, & qu'il engloutit presque tous. Quand il a ainsi rempli la capacité non moins deméſurée de son estomac, il se laisse tomber avec la même gravité au fond des eaux, & se livre au grand ouvrage de la digestion, pour recommencer la même opération l'année suivante.

Derniers Changes de Paris.

Amfterdam. . .	55[l]	$\frac{1}{2}$.
Londres.	29	$\frac{7}{16}$ à $\frac{3}{8}$.
Hambourg. . .	190.	
Madrid.	14[l]	15[f] 0d.
Cadix.	14[l]	14[f] 0d.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{4}$.

LYON payemt des Sts. 1 $\frac{1}{8}$ à 1 p$\frac{o}{o}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les fix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$.

Londres à 2 uf. 65 8 à 9.

Amft. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

10 9.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	lt.	f.	d.		*Cambray.* poids.	lt.	f.	d.	
BLED. . . .	8.	5.	6.	Menc.	84.l	8.	6.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	».	».	*idem.*	81.	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	».	».	*idem.*	66.	4.	».	».	Rafiere.
ORGES. . .	5.	2.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44f le quin.
Pail. Botte de 18l 27f le quin.

PAIN	f.	d.		
Mollet.	4.	».		
Blanc.	3.	6.	2.	8.
Bis-blanc. . .	2.	11.	2.	3. 3l7
Bis.	2.	3.		

SOUSCRIPTION.

ON foufcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambrefis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenfeur univerfel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Soufcription eft de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 11 Novembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 15 Novembre 1788.

Avis aux Voyageurs & aux Négociants.

§. 1. Mlle. SAUDO, de Valenciennes, Marchande de modes, linons, dentelles, & Commiſſionnaire à Paris, pour toute ſorte d'articles y étant domiciliée depuis treize ans, y tient auſſi l'*Hôtel de France*, rue des vieilles Audriettes, près l'Hôtel de Soubize au Marais; on y trouve des chambres & appartemens garnis, depuis 15 liv. juſqu'à 3 louis par mois. Ladite Demoiſelle invite ſes compatriotes à lui donner la préférence quand ils viendront à Paris. Elle ſera plus flattée de les recevoir que tout autre; & ſi quelqu'un d'entre-eux vouloit établir chez-elle un dépôt de marchandiſes, ſoit des Manufactures du Pays, ou d'autres objets quelconques, elle s'en chargera, & prendra ſur la vente une commiſſion très-bornée. Elle prendroit auſſi en penſion des jeunes gens du Pays qui viendroient y faire un cours ou y réſider quelque tems.

Annonce.

§. 2. Le Sr. GUFFROY, Architecte & Médailliste de l'Académie de la Ville de Lille, avertit le Public qu'il donne en ville des leçons de Mathématique dans toutes les branches, telles qu'Algèbre, Arithmétique, Géométrie, Trigonométrie, Rectiligne & Sphérique, lever des terreins sections coniques, &c. &c; il donne aussi des leçons d'Architecture civile & militaire, suivant le systême de Mr le *Marechal de Vauban*, & suivant ceux de MM. le Baron de *Coehorn*, *d'Evrard*, des Hollandois &c. &c. *Son adresse est chez Mr.* Maréchal-Lagroy, *Marchand au marché aux poissons.*

Demandes.

§ 3. Un jeune homme âgé de 25 ans sachant coëffer les hommes, & très-au-fait de courir la poste, ayant de bons répondants, desireroit trouver une condition, soit pour voyager ou pour rester dans le Pays.

S'adresser chez le Sr. Sorret, *Maître Perruquier, rue de la Hamaïde, près de la Chambre des Consuls.*

§. 4. Un Orloger desireroit trouver une Boutique ou une partie de Boutique à louer aux environs ou sur la grand'Place. *S'adresser au Cheval blanc Place Notre-Dame.*

§. 5. Un Particulier connu qui a sa voiture & ses chevaux, desireroit trouver deux personnes qui voulussent partir avec lui pour Paris Lundi matin. S'il s'agissoit de rester un jour ou deux de plus, il retarderoit volontiers son voyage.

Il est logé chez le Sr. Fabre, *Hôtel de Hollande rue de Cambray.*

§. 6. Un Homme qui ſait déchiffrer & lire correctement les Archives & les plus anciennes Ecritures, deſireroit être employé. *S'adreſſer au Bureau du Journal.*

Inſtrumens à vendre.

§. 7. Un petit Claveſſin de trois à quatre pieds de longueur, ſur deux pieds & demi environ de largeur avec la boîte fermant à clef.

Il eſt monté de toutes ſes cordes, garni de tous ſes ſautereaux, & monté ſur quatre Octaves, avec tous ſes demi-tons, & de plus la note *Ré* au-deſſus.

Un Alto très vieux qui a toujours été joué, avec ſa boîte.

Un Violon très-vieux qui a toujours été joué, avec ſa boîte fermant à clef.

Et un Ciſtre ou Guittare Allemande, fait en Luth, par Renault, Luthier à Paris, monté de douze cordes, dont cinq baſſes, avec ſa boîte fermant à clef.

S'adreſſer à Cambray, chez le Sr. François Burlion, *maiſon de Mr.* Deſſaint, *rue des Liniers.*

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Dimanche 16, *le Fou raiſonnable*, Comédie & *la Belle Arſene*, Opéra.

Mercredi prochain 19, par abonnement généralement ſuſpendu, au bénéfice de la D.me Opreuil, *Didon*, grand Opéra nouveau en 3 Actes, Muſique du célèbre Picciny, précédé de la première repréſentation *de la Fête de Campagne*, ou *l'Intendant Comédien malgré-lui*, Comédie Epoſodique nouvelle en un Acte, en Proſe, de Mr. Dorvigny. Ces deux Pièces n'ont jamais été repréſentées en cette Ville.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55[l]	$\frac{1}{2}$.	
Londres.	29	$\frac{3}{8}$.	
Hambourg. . .	190.		
Madrid.	14[l]	14f	6d.
Cadix.	14[l]	13f	6d.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{4}$.	

LYON payem[t] des Saints 1 p$\frac{0}{0}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$.

Londres à 2 us. 65 8 à 9.

Amst. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

10 9.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	f.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	f.	d.	
BLED. . . .	8.	5.	6.	Menc.	84.l	8.	6.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	».	».	*idem.*	81.	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	».	».	*idem.*	66.	4.	».	».	Rasiere.
ORGES. . .	5.	2.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44 f le quin.
Pail. Botte de 18 l 27 f le quin.

PAIN	f.	d.			
Mollet.	4.	».			
Blanc.	3.	6.	2.	8.	
Bis-blanc. . .	2.	11.	2.	3.	3[l]7
Bis.	2.	3.			

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 14 Novembre 1788.

Signé, *DESCORNAIX.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 19 Novembre 1788.

Annonce.

§. 1. Jean-Baptifte TERRY, Marchand d'Eftampes, Cartes Géographiques, Mufiques, &c. fait favoir aux Amateurs des Arts, qui peuvent avoir befoin de fes articles, qu'il tient fon magafin à l'Hôtel-de-Ville à Valenciennes, jufqu'au 10 ou 12 Décembre prochain, où les étrangers peuvent faire leurs demandes.

§. 2. *Annales du P. d'Oudegherft*, avec des notes interprétatives, hiftoriques & critiques. Par Mr. *Lefbrouffart*, Profeffeur au Collège Royal à Bruxelles, 2 vol. in-8°.

On foufcrit chez d'Hennin, *Libraire fur la Place à Valenciennes.*

§. 3. Le Sr. GUFFROY, Architecte & Médaillifte de l'Académie de la Ville de Lille, avertit le Public qu'il donne en ville des leçons de Mathé-

matique dans toutes les branches, telles qu'Algèbre, Arithmétique, Géométrie, Trigonométrie, Rectiligne & Sphérique, lever des terreins sections coniques, &c. &c; il donne aussi des leçons d'Architecture civile & militaire, suivant le systême de Mr le *Marechal de Vauban*, & suivant ceux de MM. le Baron de *Coehorn*, *d'Evrard*, des Hollandois &c. &c. *Son adresse est chez Mr.* Maréchal-Lagroy, *Marchand au marché aux poissons.*

Avis aux Voyageurs & aux Négociants.

§. 4. Mlle. SAUDO, de Valenciennes, Marchande de modes, linons, dentelles, & Commissionnaire à Paris, pour toute sorte d'articles y étant domiciliée depuis treize ans, y tient aussi l'*Hôtel de France*, rue des vieilles Audriettes, près l'Hôtel de Soubize au Marais; on y trouve des chambres & appartemens garnis, depuis 15 liv. jusqu'à 3 louis par mois. Ladite Demoiselle invite ses compatriotes à lui donner la préférence quand ils viendront à Paris. Elle sera plus flattée de les recevoir que tout autre; & si quelqu'un d'entre-eux vouloit établir chez-elle un dépôt de marchandises, soit des Manufactures du Pays, ou d'autres objets quelconques, elle s'en chargera & prendra sur la vente une commission très-bornée. Elle prendroit aussi en pension des jeunes gens du Pays qui viendroient y faire un cours ou y résider quelque tems.

Demandes.

§. 5. Un jeune homme âgé de 25 ans sachant coëffer les hommes, & très-au-fait de courir la poste, ayant de bons répondants, desireroit trou-

ver une condition, ſoit pour voyager ou pour reſter dans le Pays.

S'adreſſer chez le Sr. Sorret, *Maître Perruquier, rue de la Hamaïde, près de la Chambre des Conſuls.*

Inſtrumens à vendre.

§. 6. Un petit Claveſſin de trois à quatre pieds de longueur, ſur deux pieds & demi environ de largeur avec la boîte fermant à clef.

Il eſt monté de toutes ſes cordes, garni de tous ſes ſautereaux, & monté ſur quatre Octaves, avec tous ſes demi-tons, & de plus la note *Ré* au-deſſus.

Un Alto très vieux qui a toujours été joué, avec ſa boîte.

Un Violon très-vieux qui a toujours été joué, avec ſa boîte fermant à clef.

Et un Ciſtre ou Guittare Allemande, fait en Luth, par Renault, Luthier à Paris, monté de douze cordes, dont cinq baſſes, avec ſa boîte fermant à clef.

S'adreſſer à Cambray, chez le Sr. François Burlion, *maiſon de Mr.* Deſſaint, *rue des Liniers.*

SPECTACLES.

Aujourd'hui Mercredi 19, par abonnement généralement ſuſpendu au bénéfice de la D.me OPREUIL, *Didon*, grand Opéra nouveau en 3 Actes, Muſique du célèbre Piccin y, précédé de la première repréſentation *de la Fête de Campagne*, ou *l'Intendant Comédien malgré-lui*, Comédie Epoſodique nouvelle en un Acte, en Proſe, de Mr. Dorvigny. Ces deux Pièces n'ont jamais été repréſentées en cette Ville.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55¹	½.	
Londres.	29	⅞ à 7/16.	
Hambourg. . .	190.		
Madrid.	14¹	15ſ	0ᵈ.
Cadix.	14¹	14ſ	0ᵈ.
Gênes.	92.	½.	
Livourne. . . .	99	½.	

LYON payemᵗ des Saints 1 p°/o. pᵉ.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ⅞.

Lyon, à c. j. à 95 ½.

Londres à 2 uſ. 65 8 à 9.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 ¼ à ½.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

17 9.bre 1788. — *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	tt.	ſ.	d.		*poids.*	tt.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	8.	5.	6.	Menc.	84.l	8.	6.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	4.	12.	6.	*idem.*	81.	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	9.	*idem.*	66.	4.	».	».	Raſiere.
ORGES. . .	5.	2.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 27ſ le quin.

PAIN	ſ.	d.		ſ.	d.
Mollet.	4.	».			
Blanc.	3.	6.	. . . .	2.	8.
Bis-blanc. . .	2.	11.	. . . .	2.	3.
Bis.	2.	3.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 18 Novembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

N.° 42.

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 22 Novembre 1788.

Avis.

§. 1. Le Sieur P. J. DEBARALLE Négociant de cette Ville, ayant appris que des perſonnes mal intentionnées ſe plaiſoient à faire courir le bruit qu'il faiſoit le commerce de grains & que c'étoit de lui & de ſa ſociété ſuppoſées, qu'en provenoit la cherté; promet en conſéquence, une récompenſe de mille louis d'or, à l'une de ces perſonnes calomnieuſes, qui pourra lui prouver qu'il a fait ou qu'il fait ce commerce directement ou indirectement, ſoit pour ſon compte ou celui d'autrui.

Valenciennes le 21 Novembre 1788.

Signé *P. J. DEBARALLE.*

Annonce.

§. 2. Jean-Baptiſte TERRY, Marchand d'Eſtampes, Cartes Géographiques, Muſiques, &c. fait ſavoir aux Amateurs des Arts, qui peuvent

avoir besoin de ses articles, qu'il tient son magasin à l'Hôtel-de-Ville à Valenciennes, jusqu'au 10 ou 12 Décembre prochain, où les étrangers peuvent faire leurs demandes.

§. 3. Les *Annales de Flandres*, par *Pierre d'Oudgherst*, avec des notes interprétatives, historiques & critiques. Par Mr. *Lesbroussart*, Professeur au Collège Royal à Bruxelles, 2 vol. in-8°. Prix de la Souscription en recevant chaque volume 3 liv. 10 sous.

On souscrit chez d'Hennin, *Libraire sur la Place à Valenciennes.*

§. 4. Le Sr. GUFFROY, Architecte & Médailliste de l'Académie de la Ville de Lille, avertit le Public qu'il donne en ville des leçons de Mathématique dans toutes les branches, telles qu'Algèbre, Arithmétique, Géométrie, Trigonométrie, Rectiligne & Spherique, lever des terreins sections coniques, &c. &c; il donne aussi des leçons d'Architecture civile & militaire, suivant le systême de Mr le *Marechal de Vauban*, & suivant ceux de MM. le Baron de *Coehorn*, *d'Evrard*, des Hollandois &c. &c. *Son adresse est chez Mr.* Maréchal-Lagroy, *Marchand au marché aux poissons.*

Avis aux Voyageurs & aux Négociants.

§. 5. Mlle. SAUDO, de Valenciennes, Marchande de modes, linons, dentelles, & Commissionnaire à Paris, pour toute sorte d'articles y étant domiciliée depuis treize ans, y tient aussi l'*Hôtel de France*, rue des vieilles Audriettes, près l'Hôtel de Soubize au Marais; on y trouve des chambres & apparte-

mens garnis, depuis 15 liv. jusqu'à 3 louis par mois. Ladite Demoiselle invite ses compatriotes à lui donner la préférence quand ils viendront à Paris. Elle sera plus flattée de les recevoir que tout autre; & si quelqu'un d'entre-eux vouloit établir chez-elle un dépôt de marchandises, soit des Manufactures du Pays, ou d'autres objets quelconques, elle s'en chargera & prendra sur la vente une commission très-bornée. Elle prendroit aussi en pension des jeunes gens du Pays qui viendroient y faire un cours ou y résider quelque tems.

Instrumens à vendre.

§. 6. Un petit Clavessin de trois à quatre pieds de longueur, sur deux pieds & demi environ de largeur avec la boîte fermant à clef.

Il est monté de toutes ses cordes, garni de tous ses sautereaux, & monté sur quatre Octaves, avec tous ses demi-tons, & de plus la note *Ré* au-dessus.

Un Alto très vieux qui a toujours été joué, avec sa boîte.

Un Violon très-vieux qui a toujours été joué, avec sa boîte fermant à clef.

Et un Cistre ou Guittare Allemande, fait en Luth, par Renault, Luthier à Paris, monté de douze cordes, dont cinq basses, avec sa boîte fermant à clef.

S'adresser à Cambray, chez le Sr. François Burlion, *maison de Mr.* Dessaint, *rue des Liniers.*

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 67. 78. 68. 82. 72.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fera à Valenciennes Vendredi 28 de ce mois.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55[l]	½.
Londres.	29	9/8.
Hambourg. . . .	190.	
Madrid.	14[l]	15ſ 0[d].
Cadix.	14[l]	14ſ 0[d].
Gênes.	92.	½.
Livourne. . . .	99	½.

LYON payem[t] des Saints ⅞ p%. p[e].

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ⅞.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 ¼ à ¼.
Lyon, à c. j. à 95 ½.	Fland. L. F. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 65 7 à 8.	Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

17 9.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	5.	6.	Menc.	84.l	8.	6.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	4.	12.	6.	*idem.*	81.	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	9.	*idem.*	66.	4.	».	».	Raſiere.
ORGES. . .	5.	2.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 27ſ le quin.

PAIN	ſ.	d.			
Mollet.	4.	».			
Blanc.	3.	6.	. . . .	2.	8.
Bis-blanc. . .	2.	11.	. . . .	2.	3. 3½7
Bis.	2.	3.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 21 Novembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 26 Novembre 1788.

A vendre.

§. 1. Deux Jardins, ſitués au Fauxbourg S.te Catherine, réunis & n'en faiſant qu'un, portant les N°s. 11 & 13 plantés de cent pieds d'arbres fruitiers environ, avec deux iſſues, l'une dans ledit fauxbourg, l'autre ſur la grande Digue ; ce qui rend leur ſituation très-agréable. Il y a deux petits corps de bâtimens conſtruis à neuf, couverts d'ardoiſes & un puits en maçonnerie auſſi neuve, au bas d'une terraſſe, qui ajoute à l'agrément de ce local.

S'adreſſer à M. Poſtiau Notaire.

§. 2. Une Rente à Quatre pour Cent, au principal de 2000 livres de France, échéante le 7 Septembre, due par les Corps & Communauté des Orphèvres de Valenciennes, rembourſable en deux fois égales, moyennant avertance de trois mois.

S'adreſſer à Me. Tordoir, *Notaire Royal en la même Ville, rue ſous la Vigne, N°. 2.*

§. 3. Le Sr. *Louis D'inville*, né à Valenciennes, le 17 Janvier 1730, étant mort *ab inteſtat* à Madrid, au ſervice de M. le Duc *de Medina Cœli*, & ayant laiſſé du bien, on en avertit les parens qui croiroient avoir quelques droits à la ſucceſſion, afin qu'ils puiſſent faire valoir leurs titres à Madrid, par le moyen des perſonnes munies de leur procuration; les Parens pourront s'adreſſer à Mr. *Vanot*, Négociant en cette Ville.

§. 4. Un Négociant de Valenciennes, eſt chargé de remettre une lettre de conſéquence à Melle. *Thérèſe Manſchroſch de Diſſeleheim*, arrivée depuis peu en cette Ville. Ce Négociant malgré les recherches qu'il a faites, n'ayant pu découvrir ſa demeure, la prie de s'adreſſer *au Bureau du Journal.*

Avis aux Voyageurs & aux Négociants.

§. 5. Mlle. SAUDO, de Valenciennes, Marchande de modes, linons, dentelles, & Commiſſionnaire à Paris, pour toute ſorte d'articles y étant domiciliée depuis treize ans, y tient auſſi l'*Hôtel de France*, rue des vieilles Audriettes, près l'Hôtel de Soubize au Marais; on y trouve des chambres & appartemens garnis, depuis 15 liv. juſqu'à 3 louis par mois. Ladite Demoiſelle invite ſes compatriotes à lui donner la préférence quand ils viendront à Paris. Elle ſera plus flattée de les recevoir que tout autre; & ſi quelqu'un d'entre-eux vouloit établir chez-elle un dépôt de marchandiſes, ſoit des Manufactures du Pays, ou d'autres objets quelconques, elle s'en

chargera & prendra ſur la vente une commiſſion très-bornée. Elle prendroit auſſi en penſion des jeunes gens du Pays qui viendroient y faire un cours ou y réſider quelque tems.

Lettre à Mr. le Rédacteur du Journal du Haynaut &c.

A Valenciennes 23 Novembre 1788.

Monsieur,

Le 18 de ce mois, on m'a apporté un exemplaire ſans ſignature, d'une Requête de MM. les Juge & Conſuls, de cette Ville, datée du 6 & adreſſée au Roi. J'ai appris depuis que l'on m'en attribue la rédaction; mais on eſt dans l'erreur, je n'en avois aucune connoiſſance. J'avoue toujours tout ce que je fais & jamais je ne m'empare de la gloire d'un autre.

J'ai l'honneur d'être &c.

Signé P. J. Nicodéme.

Annonces.

On trouve chez Giard & D'hennin, *Libraires ſur la Place à Valenciennes.*

La Belle Syrienne, Roman traduit de l'Anglois, 3 vol. 5 liv.

Le Géant Iſoire, Hiſtoire Gauloiſe. Par Mr. *de la Dixmerie.* 2 vol. 3 liv.

L'Officier réformé traduit de l'Anglois de M. *Pratt.* 2 vol. 2 liv. 10 ſous.

Diſſertation ſur les Aſſemblées nationnales tenues dans la Belgique. Par le Pere *Grégoire Tambiez,* Récollet à Lille. 12 ſous.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55^{l}	$\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	
Londres.	29	$\frac{3}{8}$ à $\frac{5}{16}$.	
Hambourg. . .	190.		
Madrid.	14^{l}	$15^{ſ}$	0^{d}.
Cadix.	14^{l}	$14^{ſ}$	0^{d}.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.	

LYON payem^t des Saints $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.	Amſt. { Banco p. de c.
Lyon, à c. j. à 95 $\frac{5}{8}$.	{ Cour. 170 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$.
Londres à 2 uſ. 65 7 à 8.	Fland. L. F. { p. de c.
	Arg. de Fr. {

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

24 9.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	8.	7.	6.	Menc.	84 l.	8.	6.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	16.	».	*idem.*	66.	4.	».	».	Raſiere.
ORGES. . .	4.	13.	9.	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 27ſ le quin.

PAIN	ſ.	d.		ſ.	d.	
Mollet.	4.	3.				
Blanc.	3.	9.	. . . .	2.	8.	
Bis-blanc. . .	3.	».	. . . .	2.	3.	3/7
Bis.	2.	3.				

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 25 Novembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 29 Novembre 1788.

Annonce.

§. 1. Un jeune homme de dix-sept ans, desireroit trouver une maison, pour y servir en qualité de Domestique, connoissant bien le service & sachant très-bien panser les chevaux. *S'adresser au Bureau.*

A vendre.

§. 2. Deux Jardins, situés au Fauxbourg S.te Catherine, réunis & n'en faisant qu'un, portant les Nos. 11 & 13 plantés de cent pieds d'arbres fruitiers environ, avec deux issues, l'une dans ledit fauxbourg, l'autre sur la grande Digue; ce qui rend leur situation très-agréable. Il y a deux petits corps de bâtimens construis a neuf, couverts d'ardoises & un puits en maçonnerie aussi neuve, au bas d'une terrasse, qui ajoute à l'agrément de ce local.

S'adresser à M. Postiau Notaire.

§. 3. Une Rente à Quatre pour Cent, au principal de 2000 livres de France, échéante le 7 Septembre, due par les Corps & Communauté des Orphèvres de Valenciennes, remboursable en deux fois égales, moyennant avertance de trois mois.

S'adresser à Me. Tordoir, *Notaire Royal en la même Ville, rue sous la Vigne, N°. 2.*

Avis.

§. 4 Le Sr. *Louis D'inville*, né à Valenciennes, le 17 Janvier 1730, étant mort *ab intestat* à Madrid, au service de M. le Duc *de Medina Cœli*, & ayant laissé du bien, on en avertit les parens qui croiroient avoir quelques droits à la succession, afin qu'ils puissent faire valoir leurs titres à Madrid, par le moyen des personnes munies de leur procuration; les Parens pourront s'adresser à Mr. *Vanot*, Négociant en cette Ville.

Avis aux Voyageurs & aux Négociants.

§. 5. Mlle. SAUDO, de Valenciennes, Marchande de modes, linons, dentelles, & Commissionnaire à Paris, pour toute sorte d'articles y étant domiciliée depuis treize ans, y tient aussi l'*Hôtel de France*, rue des vieilles Audriettes, près l'Hôtel de Soubize au Marais; on y trouve des chambres & appartemens garnis, depuis 15 liv. jusqu'à 3 louis par mois. Ladite Demoiselle invite ses compatriotes à lui donner la préférence quand ils viendront à Paris. Elle sera plus flattée de les recevoir que tout autre; & si quelqu'un d'entre-eux vouloit établir chez-elle un dépôt de marchandises, soit des Manufactures du Pays, ou d'autres objets quelconques, elle s'en

chargera & prendra ſur la vente une commiſſion très-bornée. Elle prendroit auſſi en penſion des jeunes gens du Pays qui viendroient y faire un cours ou y réſider quelque tems.

ANNONCES.

On trouve chez Giard, *Libraire, ſur la Place à Valenciennes.*

Principes du Droit Canonique univerſel ou Manuel du Canoniſte ; contenant, 1°. l'Analyſe en François de tous les ouvrages, de Mr. *Van-Eſpen.*
2°. Les uſages de l'Egliſe de France & les Loix juſqu'à préſent.
3°. La Juriſprudence des Cours Souveraines du Royaume ſur ſes Loix & ſes uſages par Mr. *Lucel*, Avocat conſultant pour matières Eccléſiaſtiques. Paris 1788. in-4°. relié en veau. 15 liv.

Nouvel Alphabet Syllabique ou Méthode pour apprendre à lire facilement auquel on a adapté les élémens de la Langue Françoiſe & de l'Orthographe & pluſieurs Fables d'Eſope avec figures, pour encourager les enfans à la lecture. Paris 1788, relié en parchemin du prix de 15 ſous.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55^{l}	$\frac{5}{8}$.
Hambourg. . . .	190.	
Londres.	29	$\frac{3}{8}$ à $\frac{5}{16}$.
Madrid.	14^{l}	15^{f} 0^{d}.
Cadix.	14^{l}	14^{f} 0^{d}.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.

Lyon payem^t des Saints $\frac{5}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Lyon, à c. j. à 95 $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 65 8.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

24 9.bre 1788. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	7.	6.	Menc.	84.l	8.	6.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	16.	».	*idem.*	66.	4.	».	».	Raſiere.
ORGES. . .	4.	13.	9.	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 27ſ le quin.

PAIN	ſ.	d.			
Mollet.	4.	3.			
Blanc.	3.	9.	. . . . 2.	8.	
Bis-blanc. . .	3.	».	. . . . 2.	3.	3l7
Bis.	2.	3.			

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 28 Novembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 3 Décembre 1788.

Objet perdu.

§ 1. Le Dimanche 30 Novembre dernier, il a été perdu, la moitié d'un Mélon en or, servant de breloque de montre; récompense honnête à celui qui le rapportera *au Bureau.*

Annonce.

§. 2. Un jeune homme de dix-sept ans, desireroit trouver une maison, pour y servir en qualité de Domestique, connoissant bien le service & sachant très-bien panser les chevaux. *S'adresser au Bureau.*

A vendre.

§. 3. Deux Jardins, situés au Fauxbourg S.te Catherine, réunis & n'en faisant qu'un, portant les N.os 11 & 13 plantés de cent pieds d'arbres fruitiers

environ, avec deux issues, l'une dans ledit fauxbourg, l'autre sur la grande Digue; ce qui rend leur situation très-agréable. Il y a deux petits corps de bâtimens construis à neuf, couverts d'ardoises & un puits en maçonnerie aussi neuve, au bas d'une terrasse, qui ajoute à l'agrément de ce local.

S'adresser à M. Postiau Notaire.

MINÉRALOGIE.

¶. Le Sr. BLEUZÉ, Licentié en Droit, résident à Valenciennes, qui a obtenu le privilège exclusif de Sa Majesté, pour les recherches & exploitations des Mines de Charbon fossile à Artre & Samyon, invite itérativement les Minéralogistes d'aller y visiter les travaux de l'avaleresse, & de lui communiquer toutes les observations contradictoires ou positives en cette partie de Minéralogie, considérée dans tous ses principes impératifs, conjonctifs & définitifs.

Le Sr. Bleuzé desire de s'assurer des Associés, de Valenciennes ou voisins pour se soulager du fruit de ses études, & lorsque la fortune le lui permettra, il travaillera à un Traité de Minéralogie pour la Province.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Jeudi 4, *l'Epoux par supercherie*, Com. & *le Magnifique* Opera.

Vendredi 5, *Mélanide*, Comédie, & *le Cadi dupé*, Opéra.

Derniers Changes de Paris.

Amfterdam. . .	55 l	5/8 à 1/2.	
Hambourg. . .	190.	1/4.	
Londres.	29	1/4.	
Madrid.	14 l	15 f	0 d.
Cadix.	14 l	14 f	0 d.
Gênes.	92.	1/2.	
Livourne. . . .	99	1/2.	

LYON payemt des Saints 1/4 p 0/0. p e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les fix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 7/8 à 3/4.

Lyon, à c. j. à 95 3/8.

Londres à 2 uf. 65 8.

Amft. { Banco p. de c. / Cour. 170 1/4 à 1/2.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

24 9.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ft.	f.	d.		*Cambray.* *poids.*	ft.	f.	d.	
BLED. . . .	8.	7.	6.	Menc.	84.l	8.	6.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	16.	».	*idem.*	66.	4.	».	».	Rafiere.
ORGES. . .	4.	13.	9.	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44 f le quin.

Pail. Botte de 18 l 27 f le quin.

PAIN	f.	d.			
Mollet.	4.	3.	. . . . . . 2.	8.	
Blanc.	3.	9.	. . . . 2.	3.	3 l 7
Bis-blanc. . .	3.	».			
Bis.	2.	3.			

SOUSCRIPTION.

ON foufcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambrefis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenfeur univerfel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Soufcription eft de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 2 Décembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 6 Décembre 1788.

Annonce.

§. 1. Le Sr. BALTY, Expert-Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les sépare, les égalise, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il transplante aussi des dents d'une bouche dans une autre, & en pose d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, possede la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il posséde aussi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Monier, *Me. Sellier & Carossier sur la grand' Place, vi-à-vis la Tour à Valenciennes.*

On trouve chez Giard, *Libraire sur la Place à Valenciennes.*

Honorine Déroille ou Confessions de Madame la

Comtesse de B.***, écrites par elle-même. 2 vol. broc. Paris 1788. prix 3 livres 12 sous.

Fragmens de Lettres originales de Madame *Charlotte-Elisabeth de Bavière*, veuve de *Monsieur*, frere unique de Louis XIV. écrites de 1715 à 1720, 2 vol. in-12, prix 3 liv. 12 sols. broché.

L'Eloge de cet Ouvrage est dans la bouche de tous ceux qui l'ont lu. Les Journalistes les plus accrédités l'ont présenté comme le tableau le mieux fait & le plus intéressant de la Cour de Louis XIV, de la minorité de Louis XV, & de la révolution causée par le systême de Laws; il n'y a pas d'Ouvrages où la personne de Louis XIV, sa vie privée, sa conduite à l'égard de son épouse, de ses maîtresses, de ses parens, & des étrangers, soient peints plus au naturel; si l'on considère la qualité de la personne qui a écrit ces Lettres, on se convaincra de la vérité qui y règne, parce que *Madame* étoit au-dessus de toutes les craintes qui font reléguer la vérité au fond du puits, d'où cependant, graces à la Philosophie, quelques Ecrivains s'attachent à la retirer. Le débit rapide de la première édition de cet Ouvrage, fait présager un semblable succès pour la seconde.

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 11. 27. 60. 63. 31.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fera à Valenciennes Vendredi 13 de ce mois.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les évènemens, Dimanche 7, *Les Amis du Jour*, Comédie en un Acte & en prose, suvie de *l'Amant Jaloux*, Opéra en trois Actes.

Derniers Changes de Paris.

Amfterdam. . .	55[l]	5/8 à 1/2.	
Hambourg. . .	190.	1/4.	
Londres.	29	1/4.	
Madrid.	14[l]	15ſ	0d.
Cadix.	14[l]	14ſ	0d.
Gênes.	92.	1/2.	
Livourne. . . .	99	1/2.	

LYON payem[t] des Saints 1/4 p°/o. p[e].

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 7/8 à 1/4.
Lyon, à c. j. à 95 1/8.
Londres à 2 uſ. 65 8 à 9.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 1/4 à 1/2.
Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

24 9.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	8.	7.	6.	Menc.	84.l	8.	6.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	16.	».	*idem.*	66.	4.	».	».	Raſiere.
ORGES. . .	4.	13.	9.	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 27ſ le quin.

PAIN		ſ.	d.			
	Mollet.	4.	3.			
	Blanc.	3.	9.	. . . . 2.	8.	
	Bis-blanc. . .	3.	».	. . . . 2.	3.	3l7
	Bis.	2.	3.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 5 Décembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 10 Décembre 1788.

Avis.

¶. On s'abonne chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement & de Six francs *par an, l'année commence au premier Janvier 1789.*

Annonce.

§. 1. Le Sr. BALTY, Expert-Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les sépare, les égalise, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il transplante aussi des dents d'une bouche dans une autre, & en pose d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr.

Balty, possede la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il posséde aussi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Monier, *Me. Sellier & Carossier sur la grand' Place, vi-à-vis la Tour à Valenciennes.*

On trouve chez Giard, *Libraire sur la Place à Valenciennes.*

Les Délassemens de l'homme sensible ou Anecdotes diverses, par Mr. *Darnaud.* Première année, 12 parties, grand in-12, belle édition broc. de 15 liv.

Aux choix des Amateurs, Ouvrage très-intéressant & bon à mettre entre les mains des jeunes personnes; l'Auteur est assés connu du public pour en juger.

Lettres de feu Lord *Lyttelton*, traduites de l'Anglois sur l'original, in-12. Paris 1789, broc. 2 liv. 10 sous.

THÉATRE.

Le Comte d'Albert, Drame.

La Jeune Epouse, Comédie.

Le nouveau Sorcier, Comédie en trois Actes, mise en musique.

Guerre ouverte ou Ruse contre-Ruse, Comédie en trois Actes.

L'Optimiste ou l'homme content de tout, Comédie en cinq actes.

Les Etourdis ou le Mort supposé, Comédie en trois actes.

Les Solitaires de Normandie, Opéra en un acte.

Toutes ces Pièces à 10 sous.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55[l]	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$.	
Hambourg. . .	190.	$\frac{1}{4}$.	
Londres.	29	$\frac{1}{4}$.	
Madrid.	14[l]	15ſ	0d.
Cadix.	14[l]	14ſ	0d.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.	

LYON payemt des Saints $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{3}{8}$.

Londres à 2 uſ. 65 8 à 9.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

8 X.bre 1788. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	4.	9.	Menc.	84.l	8.	6.	3.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	2.	6.	*idem.*	81.	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	4.	».	».	Raſiere.
ORGES. . .	7.	1.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.

Pail. Botte de 18l 27ſ le quin.

PAIN		ſ.	d.			
	Mollet.	4.	».	. . . . 2.	8.	
	Blanc.	3.	6.	. . . . 2.	3.	3l7
	Bis - blanc. . .	2.	11.			
	Bis.	2.	3.	I		

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 9 Décembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 13 Décembre 1788.

Avis.

¶. On s'abonne chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement & de Six francs *par an, l'année commence au premier Janvier 1789.*

Inſtrumens à vendre.

§. 1. Un petit Claveſſin de trois à quatre pieds de longueur, ſur deux pieds & demi environ de largeur avec la boîte fermant à clef.

Il eſt monté de toutes ſes cordes, garni de tous ſes ſautereaux, & monté ſur quatre Octaves, avec tous ſes demi-tons, & de plus la note *Ré* au-deſſus.

Un Alto très-vieux qui a toujours été joué, avec ſa boîte.

Un Violon très-vieux qui a toujours été joué, avec sa boîte fermant à clef.

Et un Cistre ou Guittare Allemande, fait en Luth, par Renault, Luthier à Paris, monté de douze cordes, dont cinq basses, avec sa boîte fermant à clef.

S'adresser à Cambraz, chez le Sr. François Burlion, *maison de Mr.* Dessaint, *rue des Liniers.*

Annonce.

§. 1. Le Sr. BALTY, Expert-Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les sépare, les égalise, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il transplante aussi des dents d'une bouche dans une autre, & en pose d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, possede la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il posséde aussi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Monier, *Me. Sellier & Carossier sur la grand'Place, vis-à-vis la Tour à Valenciennes.*

On trouve chez Giard, *Libraire sur la Place à Valenciennes.*

Les Délassemens de l'homme sensible ou Anecdotes diverses, par Mr. *Darnaud.* Première année, 12 parties, grand in-12, belle édition broc, de 15 liv.

Seconde année du même Ouvrage en 12 parties aussi broch. les deux années 24 parties pour 30.

liv. au choix des amateurs ; c'eſt de prendre la totalité ou chaque année ſéparée.

Hiſtoire naturelle de Quadrupèdes, Ovipares & des Serpens par Mr. le Comte *de la Cepede*, faiſant ſuite aux Œuvres complettes de feu Mr. *de Buffon*, 2 vol. in-12. avec figures, broc. en carton 1788, du prix de 5 liv. 10 ſous

Le même relié en veau, 7 livres.

THÉATRE.

Le Comte d'Albert, Drame.

La Jeune Epouſe, Comédie.

Le nouveau Sorcier, Comédie en trois Actes, miſe en muſique.

Guerre ouverte ou Ruſe contre-Ruſe, Comédie en rrois Actes.

L'Optimiſte ou l'homme content de tout, Comédie en cinq actes.

Les Etourdis ou le Mort ſuppoſé, Comédie en trois actes.

Les Solitaires de Normandie, Opéra en un acte.

Ces Pièces ont été annoncées à 10 ſous par *erreur* dans le numéro précédent, au lieu de 12 ſous.

CENTENAIRE.

Le 27 du mois de Septembre dernier, eſt mort le nommé Mathieu Bavay, laboureur, natif & habitant d'Onnain, Village ſur la route de Valenciennes à Mons, âgé de cent deux ans, ayant le jugement auſſi ſain, l'eſtomach auſſi fort & le corps auſſi droit qu'à l'âge de cinquante ans.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55[l]	$\frac{1}{.}$.
Hambourg. . .	190.	$\frac{1}{4}$.
Londres.	29	$\frac{3}{16}$.
Madrid.	14[l]	15ſ 0d.
Cadix.	14[l]	14ſ 0d.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.

Lyon payem[t] des Saints au pair.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{3}{8}$.

Londres à 2 uſ. 65 8 à 9.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

8 X.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	ſ.	d.	
BLED.	8.	4.	9.	Menc.	84.l	9.	7.	6.	Menc.
SEIGLE. . . .	5.	2.	6.	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	6.	17.	2.	Raſiere.
ORGES. . .	7.	1.	6.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.

Pail. Botte de 18l 27ſ le quin.

PAIN		ſ.	d.		ſ.	d.	
	Mollet.	4.	».				
	Blanc.	3.	6.	. . . .	2.	8.	
	Bis-blanc. . .	2.	11.	. . . .	2.	6.	4l6
	Bis.	2.	3.				

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 12 Décembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 17 Décembre 1788.

A vendre.

§. 1. Une grande Maison située à Valenciennes, à usage de Savonnerie, faisant coin du petit Fossart, N°. 64, elle consiste en une boutique, trois pièces basses, quatre chambres & un cabinet dans le haut, grenier, grande cave, grande cour, écurie : suit la Savonnerie qui est très-étendue, commode & en bon état; ensuite un petit jardin. L'Acquéreur pourra entrer en jouissance après la conclusion de la vente, & le Propriétrice fera ses efforts pour lui procurer les pratiques, avec qui elle fait des affaires depuis nombre d'années.

S'adresser à Mde. veuve Nicolle, *dite Maison à Valenciennes.*

§. 2. On fait savoir que pardevant Me. *Lefebvre*, Notaire Royal, vis-à-vis l'abreuvoir des Jésuites à Lille, il sera procédé en l'Auberge portant pour enseigne le Mouton, rue St. Nicolas audit Lille, le *Lundi 29 Décembre 1788*, par mise à prix &

enchéres, en la forme & manière accoutumées, à la vente & adjudication du Grand Bailliage Royal & héréditaire de la Ville d'Orchies, auquel appartient, & sont annexées trois Maisons, dont une grande & spacieuse nommée la Motte & Chatel du Roi, en partie entourrée de fossés, contenant salle, sallon, salle à manger avec ses accessoires, greffe, salles de justice & de dépôt des archives de la Ville d'Orchies, plusieurs autres pièces, remises, écuries, basse-cour, grande cour, burie, un très-grand jardin planté d'une immense quantité d'arbres fruitiers des meilleures espèces, le tout contenant deux cens quatre-vingt-sept verges, mesure d'Orchies.

Les Amateurs de ce Bailliage & des Maisons y annexées, dont relevent au moins quarante Fiefs & Seigneuries, avec tous les droits honorifiques & lucratifs, prérogatives, privilèges, exemptions, &c. pourront s'adresser à Me. TORDOIR, Notaire Royal à Valenciennes, chargé de les instruire de tous les détails, ainsi que des conditions de cette Vente.

On observe que pour l'aisance de l'Acquéreur, il pourra retenir sur le prix de son acquisition, une somme de 16000 liv. en rente héritière à quatre pour cent.

Annonce.

§. 1. Le Sr. BALTY, Expert-Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les sépare, les égalise, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots

& remplace les Dents extirpées. Il transplante aussi des dents d'une bouche dans une autre, & en pose d'artificielles qui ne different point des naturelles. Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, possede la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il posséde aussi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Monier, *Me. Sellier & Carossier sur la grand'Place, vis-à-vis la Tour à Valenciennes.*

Avis.

¶. On s'abonne chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement est de Six francs *par an, l'année commence au premier Janvier 1789.*

On trouve chez D'henin, *Libraire sur la Place à Valenciennes.*

L'Almanach littéraire ou Etrenne d'Apollon, pour 1789, contenant de jolies pièces, en prose & en vers, ornée d'une jolie gravure. Prix 1 liv. 16 s.

Almanach de Gotha, pour 1789, avec figures & tablettes de perte & gain, proprement relié 3 liv.

Lettres de Sterne, traduit de l'Anglois. 1. l. 16 s.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55^{l}	$\frac{1}{2}$.	
Hambourg. . .	190.	$\frac{1}{4}$ à	$\frac{1}{2}$.
Londres.	29	$\frac{1}{8}$ à	$\frac{1}{16}$.
Madrid.	14^{l}	15^{f}	0d.
Cadix.	14^{l}	14^{f}	0d.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.	
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.	

LYON payem^{t} des Saints au pair.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.
Lyon, à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.
Londres à 2 uſ. 65 8.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

15 X.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	tt.	ſ.	d.		*poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	7.	18.	9.	Menc.	84.l	9.	7.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	».	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	16.	3.	*idem.*	66.	6.	17.	2.	Raſiere.
ORGES. . .	5.	1.	3.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 27ſ le quin.

PAIN		ſ.	d.		
	Mollet.	4.	».		
	Blanc.	3.	6.	. . . . 2.	8.
	Bis-blanc. . .	2.	10.	. . . . 2.	6. 4l6
	Bis.	2.	2.		

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambréſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 16 Décembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

N.° 50.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 20 Décembre 1788.

BIENFAISANSE ET CHARITÉ.

¶. Les Membres du Club de cette Ville, considérant l'extrême rigueur du froid, ont délibérée une quête par voie de souscription entre-eux. Le produit a été de *deux mille cens neuf livres* de France.

Il a été résolu d'employer de suite cette somme en charbon de terre, à distribuer aux pauvres, & en conséquence de la répartir entre MM. les Surintendans des Paroisses de cette Ville, dans la proportion suivante.

St. Jacques.	790.
La Chaussée.	480.
St. Géry.	405.
St. Nicolas.	270.
St. Vaast.	164.
	2109. ₶

Dans ces temps malheureux, les exemples de bienfaisance & de charité envers les pauvres, ne sauroient trop se multiplier, & la publicité est un des moyens d'y parvenir.

Avis.

JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE ou UNIVERSEL, *établi depuis le 1er. Janvier 1756.*

LEs amateurs du *Journal Encyclopédique* ne seroient-ils pas fondés à s'énorgueillir d'un succès aussi soutenu au milieu de cette quantité immense de Journaux qui se sont établis depuis son origine, qui remonte déjà à 32 années? Encouragés par le suffrage public, ils se sont élevés au-dessus des obstacles qu'ils n'ont cessé de rencontrer; & des ennemis qu'ils avoient à combattre.

Il est certain qu'il n'y a point de Journal aussi varié que celui-ci; qu'il n'y en a aucun qui s'étende autant sur la littérature étrangère & sur-tout ce qui peut intéresser les sciences & les arts. Quand même cet ouvrage périodique n'auroit d'autre mérite que de faire jouir réciproquement les diverses nations de leurs connoissances, de leurs découvertes & de leurs succès, pourroit-on lui refuser quelque estime? Les Auteurs feront de nouveaux efforts pour le rendre encore plus intéressant; ils desirent ardemment que les circonstances répondent à leur zèle.

Ce Journal qui paroît deux fois par mois, coûte à Paris 25 liv. 4 sous, & pris à Bouillon, 24 liv. Ceux qui voudront le recevoir par la poste, *franc de port*, payeront 9 liv. 12 sous de plus, pour telle Province de France que ce soit.

Pris à *Valenciennes*, chez GIARD, 27 liv.

On trouve des collections complettes de cet ouvrage

LA GAZETTE SALUTAIRE, feuille périodique qui embraſſe tout ce qui concerne la médecine, la chirurgie, la chymie, la botanique, l'hiſtoire naturelle, &c., &c., continuera de paroître en 1789, une fois par ſemaine. Cet ouvrage, qu'on n'a pas dédaigné de mettre à contribution dans pluſieurs excellens traités, eſt principalement recommandable par les notices non moins exactes qu'impartiales qu'on y donne des theſes, des diſſertations, & autres écrits étrangers.

Il coûte 9 liv. par année, y compris le port.

On trouve des collections complettes de cette feuille.

On s'adreſſera à *Bouillon*, à M. WEISSENBRUCH, directeur du bureau des Journaux, ou à *Paris*, chez M. LUTTON, avocat, greffier au parlement, rue Ste. Anne, butte St. Roch.

A *Valenciennes*, chez GIARD, libraire.

On trouve chez Giard, *Libraire ſur la Place à Valenciennes.*

Souvenirs d'un homme du monde ou Recueil de penſées diverſes, d'obſervations, de bons mots, de faits ſinguliers, d'anecdotes & d'opuſcules. 2 vol. in-12°. broc. 1789. 4 liv.

LOTERIE.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 5. 50. 9. 64. 87.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, ſe ſera à Valenciennes Mardi 30 de ce mois.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55^{l}	$\frac{1}{2}$.
Hambourg. . .	190.	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Londres.	29	$\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{12}$.
Madrid.	14^{l}	15^{f} 0d.
Cadix.	14^{l}	14^{f} 0d.
Gênes.	92.	$\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.

LYON payem^{t} des Saints au pair.

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{4}$.

Londres à 2 uſ. 65 8$\frac{1}{2}$ à 9.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{1}{2}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

15 X.bre 1788. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	7.	18.	9.	Menc.	84.l	9.	7.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	».	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	16.	3.	*idem.*	66.	6.	17.	2.	Raſiere.
ORGES. . .	5.	1.	3.	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 27ſ le quin.

PAIN		ſ.	d.		
	Mollet.	4.	».		
	Blanc.	3.	6.	2.	8.
	Bis-blanc. . .	2.	10.	2.	6.
	Bis.	2.	2.		

416

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 19 Décembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 24 Décembre 1788.

A vendre.

§. 1. Une Maiſon ſituée Faubourg Notre-Dame, N°. 73, conſiſtant en deux chambres, avec étage, grenier, cave, cour, puits, &c. occupée par le Sr. Lamant Maître Tonnelier, tenante d'une part à une maiſon appartenante à Mr. Cambier, & de l'autre à celle du Sr. Collier Maître Charpentier.

Les Amateurs pourront s'adreſſer à C. Daubreſſe, *Marchand Braſſeur à Valenciennes.*

---

§. 2. Une pièce de très-bon Vin de Bourgogne, du Canton appellé *Pomard*, les circonſtances permettent de la céder à très-bas prix.

S'adreſſer à Mr. Chazel, *maiſon du Sr.* Roland, *l'aîné, Parfumeur, Place d'armes à Valenciennes.*

Demande.

§. 3. Un perſonne bien née, deſireroit profiter d'une voiture à vuide ou d'une place dans une chaiſe, pour retourner à Paris, moyennant un arrangement, n'ayant avec elle qu'un petit ſac de nuit.

Elle eſt logée chez Me. Leliévre, *Avocat, rue des Merciers, vis-à-vis le petit portail de N. D. la Grande.* No. 8.

Avis.

JOURNAL POLITIQUE *de Bouillon*, *ou* GAZETTE DES GAZETTES, *établi depuis 1764.*

PLACÉS entre le nord & le midi, à portée de recevoir preſqu'en même tems les papiers publics & des avis particuliers de Ruſſie, de Suede, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Eſpagne & de Portugal, dans des circonſtances où tout annonce les événemens politiques les plus intéreſſans, jamais nous ne pûmes nous promettre une plus belle occaſion de répondre à l'attente de nos lecteurs, & de mieux juſtifier l'accueil dont ils n'ont ceſſé d'honorer cette collection. Nous ne négligerons rien pour en profiter d'une maniere ſatisfaiſante à tous égards.

Outre les événemens politiques, nous continueront de préſenter, chaque quinzaine, tout ce qu'il y aura d'important ou de curieux relativement aux déciſions des divers tribunaux de l'Europe, aux traits honorables pour l'humanité, aux différens théatres de Paris, à l'économie domeſtique & rurale, à la bibliographie, &c.; articles qui ne ſauroient manquer d'intéreſſer fort eſſentiellement différentes claſſes de lecteurs,

On a vu notre exactitude à donner, tous les quinze jours, les trois feuilles & demie que nous avions promises : souvent même, n'écoutant que le desir de satisfaire l'impatiente curiosité du public, nous avons été au delà de nos engagemens, & nous avons composé de quatre feuilles les cahiers de ce recueil. Cette augmentation continuera d'avoir lieu en 1789, toutes les fois que l'abondance & l'importance des matieres l'exigeront.

Quoiqu'elle nous entraîne évidemment dans de plus grandes dépenses, la souscription franche de port par la poste, sera toujours de 18 liv.

Pris chez GIARD, à *Valenciennes* 16 liv.

Le même Journal, pris à Bouillon, coûtera 12 liv. par année ; & dans ce cas, MM. les souscripteurs se chargeront du port.

On ne sauroit trop leur recommander de ne pas attendre aux derniers jours de l'année pour envoyer leurs noms & leurs demeures écrits très-lisiblement. Ils sont encore priés de s'assurer si ceux qu'ils chargent de remettre le prix de la souscription à MM. les directeurs des postes l'affranchissent, ainsi que la lettre d'avis : il y a des commissionnaires qui ne font ni l'un ni l'autre, & les lettres restent ici au rebut.

¶. La Taxe du Bled, faite par Messieurs du Magistrat de Valenciennes, est à 8 liv. 6 sols 3 sols.

Celle de l'Avoine & des Chapons, faite par MM. l'Abbé de St. Jean, le Prévôt de la Ville & le Trésorier-Massart, le 22 de ce mois est, savoir ;

Avoine. . . . . . 3 liv. 15 sols.

Chapons. . . . . . » . . 18 . . 9 den.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55¹	½.	
Hambourg. . .	190.	¾.	
Londres.	29	⅛	à 1/16.
Madrid.	14¹	15ſ	0d.
Cadix.	14	14ſ	0d.
Gênes.	92.	¼.	
Livourne. . . .	99	½.	

LYON payemᵗ des Saints au pair.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ⅞.

Lyon, à c. j. à 95 ¾.

Londres à 2 uſ. 65 9 à 10.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 ⅝.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

22 X.bre 1788. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*poids.*	*Cambray.* tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.	84.l	9.	7.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.½	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	6.	17.	2.	Raſiere.
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 27ſ le quin.

PAIN	ſ.	d.				
Mollet.	4.	».				
Blanc.	3.	6.	. . . .	2.	8.	
Bis-blanc. . .	2.	11.	. . . .	2.	6.	4l6
Bis.	2.	3.				

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 23 Décembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 27 Décembre 1788.

ANNONCES.

On trouve chez Giard, *Libraire, ſur la Place à Valenciennes.*

L'Almanach Littéraire ou Etrenne d'Apollon &c. avec une notice des Ouvrages nouveaux, remplie d'Anecdotes piquantes, par *Mr. d'Aquin de Chateau-Lyon*, avec une jolie gravure, pour 1789. in-12. broc. 1 liv. 16 ſous.

Le bon Jardinier, Almanach pour l'année 1789, contenant ce qui concerne la culture générale de de toutes les plantes &c. par *Mr. de Grace.* in-24, relié 1 liv. 16 ſous, broc. 1 liv. 10 ſous.

On trouve chez D'hennin, *Libraire ſur la Place à Valenciennes.*

L'eſprit & maximes de *Fontenelle*, de l'Académie Françoiſe. in-12. 2 liv. 10 ſous.

Esprit & Maximes de *Mr. Thomas*, de la même Académie. in-12. 2 liv. 10 sous.

On souscrit chez le même Libraire, pour tous les Ouvrages Pèriodiques, tel que, Mercure de France, Gazette de France, Gazette des Tribunaux, de santé, Journal Ecclésiastique, de Médecine, de Physique, des Savans, des causes célébres, de de Paris, de Littérature, des Sciences & des Arts, Année Littéraire, Esprits des Journaux, & généralement tous ouvrages de souscription.

A vendre.

§. 1. Une Maison située Faubourg Notre-Dame, N°. 73, consistant en deux chambres, avec étage, grenier, cave, cour, puits, &c. occupée par le Sr. Lamant Maître Tonnelier, tenante d'une part à une maison appartenante à Mr. Cambier, & de l'autre à celle du Sr. Collier Maître Charpentier.

Les Amateurs pourront s'adresser à C. Daubresse, *Marchand Brasseur à Valenciennes.*

Avis.

§. 2. Le Sr. BALTY, Expert-Dentiste résident à Valenciennes, a l'honneur d'avertir le Public, qu'il nettoye les Dents très-adroitement. Il les arrange, les lime, les sépare, les égalise, les brûle, les tire & les plombe. Il ôte les Dents doubles, les chicots & remplace les Dents extirpées. Il transplante aussi des dents d'une bouche dans une autre, & en pose d'artificielles qui ne different point des naturelles.

Il arrange la bouche des petits enfans. Ledit Sr. Balty, possede la véritable Poudre Angloise pour blanchir les dents. Il posséde aussi un Opiat & un Elixir propres à raffermir les Dents quelques ébranlées qu'elles puissent être.

Il est logé chez le Sr. Monier, *Me. Sellier & Carossier sur la grand' Place, vi-à-vis la Tour à Valenciennes.*

BIZARRERIE DE LA NATURE.

¶. On lit dans les papiers de Londres, qu'il vient de mourir dans le Comté *d'Yorck* une fille de cinq ans, d'une taille prodigieuse, qui étoit native de *Worcestershire*, mais que ses parens promenoient, de province en province, en la faisant voir pour de l'argent. Elle pésoit au-delà de cent cinquante livres, quelques-uns disent deux quintaux. Elle avoit quatre pieds deux pouces de haut, la même mesure de circonférence autour de la poitrine, & quatre pieds six pouces autour des hanches. Chacun de ses mollets avoit 18 pouces de tour. Le nouvelliste ajoute qu'elle étoit d'ailleurs d'une jolie figure & *fort bien faite.* C'est aux gens de l'art à décider si, d'après la description qui en est donnée, elle devoit être dans les proportions du dessein.

¶. On s'abonne chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement est de Six francs *par an, l'année commence au premier Janvier 1789.*

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55[l]	½.	
Hambourg. . .	190.	¾.	
Londres.	29	⅛ à	1/16.
Madrid.	14[l]	15ſ	0d.
Cadix.	14[l]	14ſ	0d.
Gênes.	92.	¾.	
Livourne. . . .	99	½.	

Lyon payem[t] des Saints au pair.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ⅞.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 170 ½.
Lyon, à c. j. à 95 ½.	Fland. L. F. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 65 9 à 10.	Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

22 *X.bre 1788.* *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	₶.	ſ.	d.	
Bled. . . .	8.	2.	6.	Menc.	84.l	9.	7.	6.	Menc.
Seigle. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
Avoine. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	6.	17.	2.	Raſiere.
Orges. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 27ſ le quin.

Pain		ſ.	d.		ſ.	d.	
	Mollet.	4.	».				
	Blanc.	3.	6.	. . . .	2.	8.	
	Bis-blanc. . .	2.	11.	. . . .	2.	6.	4[l]6
	Bis.	2.	3.				

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 26 Décembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 31 Décembre 1788.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

¶. *La Nature considérée sous ses différens aspects*, ou *Journal d'Histoire naturelle*; contenant tout ce qui a rapport à la Science physique de l'homme, à l'art vétérinaire, à l'histoire des différens animaux, au règne végétal, à la botanique, à l'agriculture & au jardinage; au règne minéral, à l'exploitation des mines, & aux usages de différens fauciles; à la physique, à la chimie, aux mathématiques, à l'astronomie, à la géographie, à la navigation, au commerce, à l'achitecture, à la gravure & généralement à toutes les sciences physiques & à tous les arts: avec les principes élémentaires des sciences, des notices historiques sur les savants, & un grand nombre de figures en taille-douce. *Par une Société de gens de Lettres*. Rédigé & mis en ordre par

Mr. *Bertholon*, Professeur de Physique expérimentale des Etats-généraux de Languedoc, Membre de plusieurs Académies & par Mr. *Boyer.*

A Paris, chez *Périsse*, Libraire, Pont Saint-Michel, au Soleil-d'Or, où l'on doit souscrire au plutôt possible, soit que l'on veuille commencer un abonnement pour l'année 1789, soit qu'on veuille le renouveller.

COPIE du Privilège accordé au Sr. BLEUZÉ pour la fouille de Charbon de Terre.

DE PAR LE ROI.

GABRIEL SENAC DE MEILHAN, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes honoraire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finances de la Province du Hainaut, &c. &c.

VU le Mémoire adressé au Conseil de Sa Majesté, par le Sr. BLEUZÉ, Procureur à Valenciennes, pour demander d'être autorisé à faire des fouilles de Charbon de Terre, dans l'étendue des Terres & Seigneuries d'Artres & Saméon, situées à cinq quarts de lieue de Valenciennes; vu aussi le consentement du Seigneur de ladite Terre d'Artres, du 11 Novembre dernier, & celui de la Dame de lad. Terre de Saméon, du 9 Décembre aussi dernier; ensemble les éclaircissemens par nous pris, l'Arrêt du Coufeil du 19 Mars 1783, portant Règlement

fur l'Exploitation des Mines de Charbon ; & la lettre à Nous écrite le 3 de ce mois par Mr. de la Boullaye, Intendant des Mines.

Nous Intendant fufdit, avons permis & permettons provifoirement audit Sieur Bleuzé, de faire pendant un an, à compter de la date de notre préfente Ordonnance, les fouilles & ouvertures néceffaires pour l'exploitation des Mines de Terres qui fe trouvent ou pourront fe trouver dans l'étendue defdites Terres & Seigneuries d'Artres & Saméon, conformément au confentement qui lui en a été donné par le Seigneur de ladite Terre d'Artres & par la Dame de ladite Terre de Saméon. A la charge par ledit Sr. Bleuzé de dédommager les Propriétaires des Terreins qu'il pourroit endommager par fes travaux, & de fe conformer aux difpofitions dudit Arrêt du Confeil du 19 Mars 1783, ainfi qu'au Règlement ou Inftruction qui y eft annexé.

Fait le dix-huit Avril mil fept cent quatre-vingt-fept. *Signé* SENAC.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55[1]	$\frac{1}{2}$.
Hambourg. . .	190.	$\frac{1}{4}$.
Londres.	29	$\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{16}$.
Madrid.	14[1]	15ſ 0d.
Cadix.	14[1]	14ſ 0d.
Gênes.	92.	$\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{2}$.

LYON payemt des Saints au pair.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.	Amst. { Banco p. de c. / Cour. 170 $\frac{1}{2}$.
Lyon, à c. j. à 95 $\frac{3}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 65 9 à 10.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

29 X.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.	84.l	9.	7.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	6.	17.	2.	Rasiere.
ORGES. . . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 27ſ le quin.

PAIN		ſ.	d.			
	Mollet.	4.	».			
	Blanc.	3.	6.	. . . . 2.	8.	
	Bis-blanc. . .	2.	11.	. . . . 2.	6.	4l6
	Bis.	2.	3.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 30 Décembre 1788.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

3 / 63 / 103 / 167

193

A. M^r DE BAVAY

JOURNAL
DU HAINAUT
ET DU
CAMBRESIS,

Par Mr le Ch.er de LIMOGES,
Membre de plusieurs Académies.

TOME IIme.

Commençant le 3 Janvier 1789.

Quid verum atque decens curo & rogo, & omnis in hoc sum.

Hor. lib. 1. Ep. 1.

A VALENCIENNES,
Au Bureau général,
Chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire
au Marché au Poisson.

M. DCC. LXXXIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

DISSERTATION HISTORIQUE *

Sur la compoſition de l'Année, ſon commencement & l'époque de l'Ere Chrétienne.

NOUS ne trouvons rien dans l'hiſtoire qui nous apprenne quelle étoit la durée de l'année chez les *Nerviens*, nos ayeux : nous y voyons ſeulement qu'ils comptoient par *nuits* & non par *jours*, & que l'époque de la nouvelle & de la pleine lune leur tenoit lieu de convocation, pour aſſiſter à leurs aſſemblées publiques.

Nous ne devons pas croire qu'une nation, qui ne ſe gouvernoit que par ſes anciennes coutumes, qui n'avoit aucune loi écrite & ne connoiſſoit même pas l'uſage des caractères; vivant dans ſes bois, uniquement occupée de ſes beſoins, évitant toute eſpèce de commerce avec les autres nations, dans la crainte qu'on n'apportât chez-elle des choſes qui puſſent énerver ſon courage; ait acquis de grandes connoiſſances dans l'Aſtronomie & ſe ſoit formé un Calendrier bien régulier.

Devenus *Romains* par la conquête, les *Nerviens* connurent le Calendrier de leurs Vainqueurs, & les Mandemens pour la levée des Impoſitions, les avertiſſoient de la révolution périodique de l'année, en leur rappellant celle du règne des Empereurs.

* voila peut être le meilleur ouvrage que j'aie jamais fait. j'ai fixé l'époque d'un fait historique qui divise depuis longtems les plus Sçavans chronologistes [illegible]

Le Calendrier Romain, est composé de l'année solaire, qui est la mesure du tems que le soleil emploie pour parcourir les douze signes du Zodiaque & revenir au même point.

Cette mesure, qui fut corrigée à différentes époques, ne nous est pas encore parfaitement connue.

Romulus inventa le Calendrier Romain, mais ce Prince, plus occupé à soumettre des Peuples, qu'attentif à observer le cours du soleil, avoit jugé que la révolution de cet astre étoit de trois cent quatre jours, qu'il avoit divisés en dix mois, & il avoit ordonné que le premier mois de l'année portât le nom du Dieu *Mars*, dont il se disoit être le fils.

Son calcul erroné ayant apporté une grande confusion dans l'ordre des saisons, *Numa Pompilius* réforma le Calendrier: il ajouta deux mois à l'année Romaine, ceux de Janvier & de Fevrier, il voulut que l'année commençât au premier jour de Janvier, & il la composa de trois cent cinquante-cinq jours, qui formoient à peu-près le cours d'une année lunaire, c'est-à-dire de douze révolutions de la lune, qui parcourt douze fois le Zodiaque, en trois cent cinquante-quatre jours & quarante-neuf minutes.

Il ne tarda pas à s'appercevoir qu'il s'étoit également trompé, & pour corriger son erreur, il ajouta un mois intercalaire qu'il nomma *Mercedonius*. Ce mois revenoit toutes les troisiemes années après le mois de Février; il étoit alternativement de vingt deux & de vingt trois jours, & les Pontifs furent chargés du soin de le faire observer.

Mais cette addition étoit trop considérable; elle apporta, dans la suite des tems, un grand désordre dans l'année, & Jules-César, étant devenu Souverain

Pontif, travailla à y remédier l'an de Rome 708, à l'aide de *Sosigenès*, le plus habile Astronome de son tems.

Il reconnut que la durée de l'année solaire étoit de trois cent soixante cinq jours & six heures, & composa le Calendrier Romain de trois cent soixante cinq jours, pour les années communes, & de trois cent soixante six jours, pour les années bissextiles, qui reviendroient toutes les quatriemes années.

Cette correction du Calendrier Romain, se nomme *la Correction Julienne*, du nom de son Auteur, & les Chronologistes appellent *années Juliennes* cette année 708 de Rome & celles qui l'ont suivie. *La suite à l'ordinaire prochain.*

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

VARIÉTÉS

A L'ANNÉE QUI COMMENCE.

TOI que le sourire de l'espérance caresse, & que l'infortuné croit voir dans l'avenir, lui apportant la fin de ses malheurs, *année* que je ne connois point encore, je *te salue*! celle qui l'a précédée roule maintenant dans le tourbillon des siécles écoulés. Nos plaisirs si courts & nos chagrins si longs, elle a toute emporté : le temps à passé l'éponge sur les événemens qui nous attristoient, ou qui combloient notre félicité: tout est de niveau.

Cépendant tu avances, avec une rapidité insensible, & tes pas accélèrent les notres vers la tombe, ... ho! de combien de projets tu seras témoin! que de vœux! que de travaux! que de moyens employés pour fixer le bonheur fugitif!

Qu'ai-je dit? est-il bien vrai que le tems qui n'est plus, soit irrévocablement anéanti pour nous? la pensée n'a-t-elle pas conservé les époques les plus intéressantes de

l'an qui s'est évanoui ? tu verras à chacun de tes instants, les foibles mortels comparer leur situation actuelle avec celle qui y correspondoit. Cet anniversaire de leurs sensations leur rendra présentes celles qu'ils éprouverent alors, ici le fils tendre & respectueux versera des larmes sur le tombeau, qui reçut à pareil jour la cendre paisible de son pere. Là une mere, glorieuse de ce titre sacré, se rappellera avec attendrissement que ce fut à pareille époque qu'elle vit, pour la premiere fois, le fruit d'un chaste hymen s'agiter dans ses bras. Ailleurs, un amant fortuné célébrera, dans son ivresse, le jour semblable au jour heureux où il obtint un premier regard de sa timide & modeste amante. Non, les années ne périssent point pour l'homme. L'active imagination les reproduit à notre sensibilité. Heureux si elle ne nous retraçoit que des plaisirs.

Puisses-tu, année bienfaisante, rappeller parmi les mortels, au sein du calme & de l'abondance, les vertus de l'âge d'Or ! puisses-tu, foudroyant les vices, déraciner de leur ame devenue sensible, l'égoïsme, l'envie, la fausseté, l'orgueil, la trahison, l'injustice, la calomnie, *sur-tout la calomnie !* fais encore que les Actes de bienfaisance, *si rares jusqu'ici*, se multiplient ; & l'on dira, quand ton cours sera révolu, « *elle fut la meilleure de toutes.*

LETTRE AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

JE suis jeune ; ma jeunesse m'ennuie : je suis riche, ma fortune m'ennuie ; j'ai des connoissances charmantes, elles m'ennuient : le spectacle, les bals, la promenade, les brillantes assemblées, la campagne, tout m'ennuie. Enfin, j'ai une jolie femme, elle m'ennuie ; & assurément je lui rends bien le change, car c'est de concert avec elle que je vous écris cette Lettre, pour vous prier de nous procurer une recette contre l'ennui.

Ma pauvre femme est bien à plaindre ! la satiété, le dégoût, l'ennui, font autant de pas qu'elle, malgré tout ce qu'elle fait pour s'en débarrasser. Avides de plaisirs de

jouiſſances, de nouvelles modes, de ces dépenſes qui flattent la vanité, nous nous procurons tous les objets de nos goûts, & de nos caprices, avec des ſoins multipliés & une fatigue dont nous ne ſommes jamais dédommagés, parce que ce maudit ennui

Monte toujours en croupe & galoppe après-nous,

il renouvelle, à notre égard, l'hiſtoire de ce malheureux *Tantale*, qui plongé dans l'eau juſqu'au col, ne pouvoit ſatisfaire la ſoif ardente qui le dévoroit.

Il faut même que je vous faſſe une confidence : nos enfans nous ennuient. Le bruit qu'ils font, le ſoin, l'attachement qu'ils exigent, leurs bavardages, leurs jeux, leurs queſtions, leurs careſſes mêmes, nous ennuient....

Qu'eſt-ce donc que l'ennui? ce n'eſt rien; & ce rien fait le tourment de ma vie, & de celle de bien d'honnêtes gens, qui ne s'en vantent pas.

Vite, Monſieur le Rédacteur, une bonne recette contre l'ennui; mais vous concevez bien, que ſi le chapeau le plus élégant, commandé avec ardeur, attendu avec impatience & acquis preſqu'auſſi-tôt que deſiré, n'amuſe pas ma femme plus d'un quart d'heure, vous ne pouvez pas, de bonne foi, eſpérer de remplir le vuide qu'elle éprouve, par la lecture de votre Journal, qui la fait à peine ſourire, quand les gens les plus éclairés s'en amuſent. De l'amuſement, Monſieur, de l'amuſement! c'eſt ce qu'il faut aux gens qui s'ennuient.

Dans le cas où, parmi les *recettes* que vous devez avoir en porte-feuille, il ne s'en trouveroit pas pour notre genre d'ennui, ſouffrez que j'implore ici la pitié de ceux qui en auroient une, afin qu'ils nous la faſſent paſſer par la voie de votre Journal.

Nous avons l'honneur d'être, &c.

Le Baron & la Baronne DE TŒDIUM.

SYNONYMES.

Attraits, Appas, Charmes.

Les attraits engagent, les appas séduisent, les charmes fixent. Je me peins, *Hébé* avec des attraits, *Armide* avec des appas, *Vénus* avec des charmes

Il y a toujours quelque chose de naturel dans les attraits, d'apprêté dans les appas, d'inexprimable dans les charmes.

Les attraits ont quelque chose de plus pur que les appas; les appas agissent plus directement sur les sens; les charmes semblent venir du Ciel, & c'est sur-tout aux cœurs qu'ils s'adressent.

On pourroit, je crois dire avec justesse, *les attraits d'une jolie femme, les appas d'une femme aimable.*

Une femme honnête & sensible doit desirer des attraits, plutôt que des appas: une femme galante doit préférer des appas à des attraits; mais toutes deux n'auront qu'un règne passager, si elles manquent de charmes.

Une femme, qui plaît au premier coup d'œil, a des attraits; une femme qui fait *tourner la tête*, à des appas, celle qui fait impression pour longtems, celle à laquellle on revient toujours, celle à qui l'*on pardonneroit, s'il le falloit*; celle enfin qu'on aime tous les jours davantage, a plus que des attraits, a mieux que des appas, elle a des charmes.

La femme, qui réuniroit tout, est peut-être encore à naître; je n'en ai d'idée que par le portrait imaginaire, consigné dans *le Temple de Gnide;* mais heureusement on peut aimer à moins; & l'illusion de

l'amour fait que la femme qu'on aime nous paroît tout posséder. Elle est, en effet, au-dessus de tout ce qu'on essaye de définir, de louer, ou de peindre, elle est aimée !

MORALE.

Les deux bienfaits. Conte moral.

DANS une de ses promenades du matin, *Splendida* fut abordée par une pauvre femme tenant un enfant dans ses bras -- ce n'est pas pour moi, dit-elle, que j'implore votre charité, c'est pour mon mari, que vous pouvez voir étendu sous cette haye, & qui se meurt, faute de secours. -- Le cœur de *Splendida* s'émut : elle tira de sa poche une bourse pleine de louis.

A cette vue, l'espérance colora les joues décharnées de la pauvre femme : mais la main de *Splendida* ayant resté quelque tems suspendue sur la bourse, sa bonne volonté se dissipa. Par malheur, cette aventure se passoit sans témoins. Elle remit la main dans sa poche, & en tira un *sol-marqué*, qu'elle laissa tomber dans la main tremblante & desséchée, qui s'étendoit pour le recevoir.

De retour à son hôtel, Splendida s'habille & se rend chez la Duchesse C*** : on y prenoit des billets pour un concert qui devoit, sous peu de jours, se donner au profit d'une célèbre Cantatrice, qui vouloit bien recevoir l'argent en personne. La généreuse *Splendida*, tirant la même bourse, que l'indigence avoit vu s'ouvrir & se refermer aussi-tôt, en

ſortit vingt louis, les enveloppa dans un morceau de papier, & les remit à la *Virtuoſe*. Le ſallon retentit d'applaudiſſement. *C'eſt plutot aux vertus de Madame*, dit Splendida, *que je donne cet or, qu'à ſes rares talens*. Tout le monde battit des mains.

Le ſoir, avant de ſe coucher, elle porta ſur ſon livre de dépenſe, à l'article des charités, 20 louis 1 ſ. 6 d.

Le Ciel accepta le *ſol marqué*, comme aumône; & les vingt louis reſterent ſur le compte de *la vanité*.

ANECDOTE.

QUELQUES jours après la ſignature du traité de *Vervins*, Henri IV, revenant de la chaſſe, vêtu ſimplement, ſuivi d'un ou deux gentilshommes, paſſa la riviere au quai Malaquais, où on la paſſe encore aujourd'hui. Voyant que le batelier ne le connoiſſoit pas, il lui demanda ce qu'on diſoit de la paix? ma foi, je ne ſais pas ce que c'eſt que cette belle paix, répondit le batelier; il y a des impôts ſur tout, & preſque ſur ce miſérable bateau avec lequel j'ai bien de la peine à vivre. » Et le Roi, continua Henri, ne compte-t-il pas mettre ordre à tous ces impôts-là? le Roi eſt aſſez bon homme, reprit le Ruſtre: mais il a une Maîtreſſe à qui il faut tant de belles robes, & tant *d'affiquêts*; & c'eſt nous qui payons tous cela. Paſſe encore ſi elle n'étoit qu'à lui: mais on dit qu'elle eſt à tant d'autres » Henri, que cette converſation avoit beaucoup amuſé, envoya chercher le lendemain ce batelier,

& lui fit répéter devant la Duchesse *de Beaufort* tout ce qu'il avoit dit la veille. La Duchesse courroucée, vouloit le faire pendre : vous êtes folle, dit Henri, c'est un pauvre diable, que la misere met de mauvaise humeur ; je veux qu'il ne paye rien pour son bateau, & je suis sur qu'il chantera tous les jours, *vive Henri ! vive Gabrielle !*

Belle Répartie d'un Grenadier à Cheval.

LOUIS XV, passant devant les Grenadiers à Cheval, dit au Lord *Stanley* qui étoit à portée de l'entendre : vous voyez-la, Milord, les plus braves gens de mon Royaume ; il n'y en a pas un qui ne soit couvert de blessures. Mais, Sire, répondit le Lord, que doit penser votre Majesté de ceux qui les ont blessés ; ILS SONT MORTS, s'écria un vieux Brigadier.

POÊSIE.

ÉPITRE à Mr. le Chevalier de Cub....

DE Cythère chantre galant,
Enfant gâté des neufs Pucelles ;
Qui soupires si tendrement,
Des Vers consacrés à nos Belles,
Que j'aime tes écrits par les Graces dictés !
On diroit que l'Amour a tiré de ses aîles,
La plume, dont les traits aimables & fidèles,
Dans tes riants tableaux, nous peignent les beautés ;
Que dés jeux la Troupe enfantine,
Se dispute, à l'envi, le droit de la tailler,
Et le plaisir de la tremper,
Dans le suc de la rose, exprimé par Cyprine,

Soit que, nouvel Anacréon,
Tu modules les airs d'une tendre chanson;
Ou que, suivant les pas d'*Horace*,
Tu traces, à nos yeux, un nouveau *Tivoli*,
De fleurs, par les amants, ton luth est embelli,
Et ton front couronné des lauriers du parnasse.
Colombe de *Paphos*, poursuis ton vol heureux;
Sur les bords que la seine arrose,
Fais redire aux échos tes chants mélodieux,
Et cueille, en te jouant, le myrthe avec la rose.

EPITRE à mes amis en partant de.. R..

QUOI! pour jamais il faut donc te quitter!
Fille du Ciel! Déité bienfaisante!
Ton charme, ta douceur, ne sauroient m'arrêter;
O céleste amitié! ta voix est impuissante.
Ta chaîne n'est donc plus exempte de soucis!
Comme l'amour, tu causes des allarmes;
Par toi, mes plus beaux jours viennent d'être obscurcis...
Mais n'importe, mon cœur y goute encor des charmes.
Un paisible & long souvenir
Va me retracer ton image,
Jamais le plus leger nuage
Ne pourra troubler ce plaisir.
Ton feu seul va remplir mon ame.
Envain l'amour a voulu l'altérer;
J'étouffe sa funeste flamme,
Ton flambeau daigne m'éclairer.
J'abjure, en tes bras, mon délire,
Il avoit égaré mon cœur.
J'en rougis... j'aimois mon erreur!
Mais tu reprens un juste empire.
Je suis digne de tes bienfaits.
Douce & pure amitié! reçois mon sacrifice;
Mon cœur, heureux, sous ton auspice,
A des plaisirs moins vifs, mais il trouve la paix.

Par Mademoiselle AURORE, de l'Académie Royale de Musique.

Le mot de la Charade du dernier numéro est, *Ver-tu.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

La conquête des Francs n'amena pas, dans ces Provinces, un nouveau Calendrier : l'établissement du Christianisme n'y apporta aucun changement; les *Romains* furent nos maîtres, dans cette partie, comme ils l'ont été dans beaucoup d'autres, & nous suivons encore leur Calendrier, même avec les noms des divinités payennes dont il est orné, quoique nous ne reconnoissions pas ces divinités.

Cependant nous avons corrigé une erreur, qui étoit échappée aux *Romains* : le calcul de *Jules-César* & de *Sosigenès*, n'étoit pas parfaitement juste ; l'année solaire n'est pas exactement de trois cent soixante-cinq jours & six heures; il s'en manquoit de onze minutes, selon le résultat des observations faites dans le seizième siècle.

Cette petite différence, dont on ne s'étoit pas apperçu, ou qu'on avoit négligée; produisit, dans la suite des siècles, une erreur de plusieurs jours : tellement qu'en l'année 1582, l'équinoxe du printems, qui doit être le 21 Mars, arriva le 11 de ce mois.

En cette année, le Pape Gregoire XIII réforma le Calendrier, en ordonnant qu'au lieu du 5 Octobre, on compteroit le 15, & que pour éviter une pareille erreur à l'avenir, il n'y auroit, dans l'espace de quatre siècles, qu'une année centenaire de *Bissextile* : de sorte que, l'année 1600 ayant été *Bissextile*, l'an 1700 ne le fut pas, &

les années 1800 & 1900 n'auront pas non plus de jour *intercalaire.*

Cette réforme, qu'on nomme *la correction Grégorienne*, fut admise aussitôt, par tous les catholiques Romains : les protestans de l'Empire l'adoptèrent à la diète de Ratisbonne, pour commencer au 18 Février 1700 ; ceux de la Suède & du Dannemarck en firent de même : mais les autres protestans, ainsi que les Schismatiques Grecs, ne voulurent pas se départir de l'ancien usage : ils continuent à compter les années, selon *la correction Julienne*, & c'est ce qui forme *le vieux* & *le nouveau style*, qui diffèrent présentement entre eux de onze jours, attendu que ceux, qui n'ont pas adopté *la corection Gregorienne*, ont compté l'année 1700 comme *Bissextile*, tandis qu'elle ne l'est pas, selon *le nouveau style* : de sorte que l'équinoxe, qui est fixée pour nous au 21 Mars, arrive pour eux le dix du même mois, & qu'au bout de quelques siècles, ils l'auront dans le mois de Février, s'ils s'obstinent à ne rien changer à l'ancien Calendrier.

On ne sera pas étonné qu'il se soit glissé une erreur dans *l'année Julienne*, si l'on considère que, quoique nous ayons profité des calculs & du travail des Romains ; que la science de l'astronomie se soit perfectionnée de nos jours ; & que nous ayons aujourd'hui des instrumens & des ressources qu'ils n'avoient pas ; notre Calendrier n'est pas encore parfait.

Le soleil a un mouvement d'aberration, qui ne devient sensible qu'après un grand laps de siècles ; il s'en faut dailleurs, de douze secondes, que le tems, qu'il emploie à achever sa révolution ; soit aussi

long que Grégoire XIII l'a cru ; & M. Cassini a démontré que, dans quatre siècles, il y aura encore plus de deux jours de variation dans l'équinoxe.

S'il existe un moyen sûr d'arracher, pour ainsi dire, au soleil le secret de ses mouvemens ; c'est la fameuse méridienne de l'église de St. Sulpice à Paris : on y a fixé la route que cet astre a tenue & doit tenir, dans le cours de notre siècle : on y a tracé la véritable place, ainsi que la mesure de son image, dans le tems des équinoxes. Il ne peut s'écarter d'un seul point, sans qu'on s'en apperçoive & qu'on cherche à en connoître la cause.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEDAVAY, Avocat à Valenciennes.

LETTRE A Mr. LE RÉDACTEUR

Du Journal du Haynaut & du Cambresis.

Paris ce 2 Janvier 1789.

MONSIEUR,

Où trouver des expressions, pour vous rendre la position actuelle de mon ame ? comment ne pas porter, à la vôtre, le coup le plus cruel, en vous apprenant la nouvelle désespérante... armez-vous de courage, Monsieur : Il s'agit...., le dirai je... ? de la perte d'une amie, avec laquelle nous avons coulé des jours délicieux. Comme moi, vous l'aviez vue naître, s'accroître, s'embellir.... souvenirs inutiles ! depuis quelque tems, je n'étois pas sans crainte à son sujet. Une langueur mortelle, un air sombre & froid ; en un mot, un dépérissement total répandoient autour d'elle la tristesse & l'ennui ; mais, Mercredi dernier, ses forces déclinèrent à tel point, que, minuit sonnant, elle cessa d'être, & fut, dans

l'éternité, rejoindre ses sœurs, qui, toutes ont péri comme elle. On nomme cette maladie *phthisie* ou *consomption*.

Vous ne concevrez jamais le désespoir où me jetta cet évenement, qui ne peut manquer d'abréger le nombre de mes jours, & même des vôtres, Monsieur, puisque cette amie, dont la triste fin vous sera aussi sensible, qu'à moi, quoiqu'elle vous ait *injustement suscité des peines*, est l'année 1788, pendant le cours de laquelle je fus, comme je suis au commencement de celle-ci,

Monsieur, Votre très-humble &c.

BIOPHILE.

ÉCONOMIE.

ON lit dans le N°. 101, du Journal de Normandie; cet article intéressant pour toutes les Provinces, & surtout pour celles, dont la fertilité connue ne peut laisser soupçonner la disette *des Grains*.

Observations sur les spéculations en bled dans les Campagnes, par un Abonné.

Le Gouvernement a arrêté l'exportation du Bled, &, tout récemment, il vient de défendre les accaparemens de cette denrée de première nécessité, par l'Arrêt du Conseil du 22 Novembre dernier: c'est d'après *des plaintes graves* (comme il y est dit) que cet Arrêt a été rendu. Il n'est donc que trop vrai que, dans tous les tems, l'aveugle avidité des hommes les a portés à des spéculations funestes à leurs semblables & à eux-mêmes!

Je me souviens d'avoir entendu dire, dans ma jeunesse, par un des plus fameux Négocians de Dunkerque, qui recevoit des grains du Nord, par commission pour la France, que le bled n'avoit presque jamais donné de profit aux spéculateurs, mais qu'il avoit très-souvent donné de la perte. La providence a voulu que cet objet ne pût être gardé,

sans beaucoup de frais & d'événemens à courir, cette vérité m'a été confirmée par Mr. de *Planaru.* Ce Professeur-pratique d'Agriculture a très-bien prouvé, dans un discours prononcé, lors de son cours public à Paris, que l'intérêt le mieux entendu du cultivateur est, de peu garder ses grains, le bled sur tout, & de le vendre au cours du marché; cette méthode, dans l'exploitation de plusieurs terres considérables qu'il avoit régies, lui avoit toujours mieux réussi que le systême contraire.

Qu'arrive-t-il, en effet, aux Spéculateurs? il faut payer des hommes, pour remuer sans cesse le bled; &, malgré leurs soins dispendieux, les insectes l'attaquent: il s'échauffe, & il y a, pour le moins, des déchets considérables. Cependant le haut prix du bled en France, invite les Négocians nationaux à en tirer du nord & du levant; les étrangers en envoyent; l'abondance renaît, le prix baisse, & celui qui a gardé, se trouve en perte, pour, n'avoir pas voulu, dans le tems, vendre son bled à un prix raisonnable. Souvent même alors le prix s'avilit, ce qui est aussi facheux que la cherté: car l'intérêt général, le bien de l'agriculture & du commerce, veulent que le bled soit à une valeur, où le Fermier puisse faire un bénéfice honnête, & le peuple vivre, mais non pas se dispenser de travailler.

D'ailleurs, lorsque le Laboureur spécule, & garde ses grains; il ne peut faire de l'argent pour payer son propriétaire: il s'arrière dans ses fermages, il tarit la source des avances nécessaires à sa culture, & conséquemment à son aisance; enfin, le prix baissant, il se trouve en perte, & subit ainsi la peine de son avarice, souvent funeste à celui qui lui donne à bail, & toujours à la société.

Il est donc également de l'intérêt des Propriétaires & des Fermiers, que le grain se vende couramment. Si le pain est cher, l'industrie le devient aussi, & tout le monde y perd.

Il seroit à desirer que MM. les Curés, dans les campagnes, fissent connoitre ces vérités constantes quelles obligations la société n'auroit-elle pas à ces hommes utiles & qui, selon J. J. Rousseau *n'ont que du bien à faire*, s'ils parvenoient à guérir leurs Paroissiens-laboureurs, de la manie de *spéculer.*

VARIÉTÉS.

Conſtant & fidèle, ſynonimes.

On eſt *conſtant*, quand on perſévère dans ſon amour. On eſt *fidèle*, tant qu'on ne cherche à plaire qu'à une ſeule perſonne. Ainſi la *conſtance* eſt, dans les ſentimens, & la *fidélité*, dans l'action.

De deux femmes, dont l'amour n'eſt pas également moral; l'une attache le plus grand prix à la *conſtance* de ſon amant; l'autre veut ſur-tout que le ſien lui ſoit *fidèle*.

L'amant qui ceſſe d'aimer, eſt *inconſtant*; celui qui fait ſa cour ailleurs eſt *infidele*. Ainſi, un trait d'*inconſtance* peut avoir lieu entre deux perſonnes; mais une *infidelité* en ſuppoſe trois.

Il n'y a plus d'amour à attendre d'un *inconſtant*; mais, on peut eſpérer de ramener un infidèle.

C'eſt toujours par une diſpoſition du cœur que l'on eſt conſtant; mais on peut n'être fidèle que par principes & par devoir. On dit des amans qu'ils ſont conſtans, & des maris qu'ils ſont *infidèle*.

Les preuves de conſtance ſatisfont plus l'amour, parce qu'elles ont plus de rapport avec lui; mais les preuves de fidélité flatent plus la vanité, parce qu'elles ſe font plus remarquer. Il eſt plus d'un mari, dont le bonheur eſt, d'être perſuadés, de la fidélité de leur femme, & de la conſtance de celle dont ils ſont amoureux.

Preſque toujours l'infidélité d'une femme, la conduit à l'inconſtance; mais il n'eſt pas rare de trouver des hommes infidèles, ſans conſéquence, & ſans ſe détacher de l'objet de leur amour. Ainſi je crois que les femmes manquent plus ſouvent de conſtance, & les hommes de fidélité.

En amour, n'eſt pas conſtant qui veut; c'eſt un ſentiment, dont la naiſſance & la durée ne dépend pas de nous: mais on eſt toujours le maître de ſes actions. Ainſi, on a le droit de ſe plaindre des infidélités de la perſonne qu'on aime, & l'on n'a que celui de s'affliger de ſon inconſtance.

Enfin, le mot *conſtant*, annonce un laps de tems qui n'a pu détruire l'amour; & celui de *fidèle*, ſuppoſe l'occaſion d'être infidèle, à laquelle on n'a pas ſuccombé. Ainſi, c'eſt le tems qui éprouve la conſtance, & les occaſions ſont l'épreuve de la fidélité. On dit une conſtance inaltérable, & une fidélité à toute épreuve.

Une femme, qui veut être aimée conſtamment, ne doit employer pour plaire, que des moyens qui ſoient toujours en ſon pouvoir; celle qui veut que ſon mari lui ſoit fidèle, doit mettre tout l'art poſſible à ne lui laiſſer former que des deſirs, qu'elle ſeule puiſſe remplir.

Tiré des loiſirs d'une jeune perſonne raiſonnable & ſenſible

ANECDOTE.

Un valet de chambre de Mr. *Damblerieu*, Conſeiller au Parlement de Dauphiné, refuſe, pour une cauſe minucieuſe, d'épouſer une nommée *Baille*, fille d'un pauvre Corroyeur de Grenoble. Le Conſeiller veut conſoler la prétendue d'un pareil affront; il la voit, & en devient tellement amoureux, qu'il finit par l'épouſer. Elle n'eſt rien; mais elle a des yeux ſuperbes, mais elle a une taille de Nimphe, mais elle enchante par ſon caractère & par ſon eſprit. Le Parlement fait rage.... tout *Grenoble* murmure....

elle n'en eſt pas moins Md^e *Damblezieu*, femme très-intéreſſante par ſa conduite. Au bout de cinq ans, ſon mari meurt & la nomme légataire univerſelle. On crie à l'injuſtice ! procès intenté de la part des héritiers, & procès perdu, à Grenoble, pour Mde. Damblezieu. Elle en appelle au Conſeil, vient à Paris, y connoit, par le plus grand haſard ; le Maréchal *de l'Hôpital*, & l'épouſe, on croiroit qu'elle ne peut aller plus loin ; mais la fortune, qui la conduit par la main, lui donne *Jean-Caſimir*, *Roi de Pologne*, pour dernier époux. Il étoit lui-même l'enfant du ſort ; ayant été, Jéſuite, Cardinal, Monarque, & enfin Abbé de St. Germain des Prés ; bénéfice que Louis XIV lui donna, pour le dédomager de la perte de ſa couronne.

POÉSIE.

LE BOUQUET DE L'AMOUR.

DANS ce moment, les politeſſés
Les ſouhaits vingt fois répétés ;
Et les ennuyeuſes careſſes,
Pleuvent, ſans doute, à tes côtés.
Après ces complimens ſans nombre,
L'amour fidèle aura ſon tour :
Car dès qu'il verra la nuit ſombre
Remplacer la clarté du jour,
Il s'en ira, ſans autre eſcorte
Que le plaiſir tendre & diſcret ;
Frappant doucement à ta porte,
T'offrir ſes vœux & ſon bouquet.

Par Mr. Pt.

CHARADE.

Mot très-commun, choſe très-rare,
De mon tout voilà la moitié ;
Mon reſte, l'effroi de l'avare,
Eſt un doux fruit de l'amitié.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

La *composition* de l'année est aujourd'hui la même, à peu de chose près, chez toutes les nations policées ; mais son commencement n'a jamais été & n'est pas encore uniforme.

L'année commençoit le premier de Janvier, sous la première race de nos Rois ; *à Noël*, sous la seconde ; le lendemain de *Pâques*, sous la troisième race ; sans qu'on puisse assigner les époques de ces changemens.

Mais, comme la fête de *Pâques* n'a pas un jour fixe, & qu'elle varie entre le 22 de Mars & le 25 Avril ; il arrivoit que nous avions des années de treize mois, d'autres de onze mois.

Cette manière de compter laissoit souvent de l'incertitude, principalement au sujet de l'âge de majorité & des prescriptions : il falloit, au bout d'un laps de vingt ou de trente années, se livrer à des calculs, pour savoir quel jour étoit venue la fête de *Pâques* ; & ce fut pour obvier à cet inconvénient, qu'on ajouta, à la datte des actes, qui se faisoient entre le 22 de Mars & le 25 Avril, les mots *avant* ou *après Paques*, mots que nous trouvons fréquemment dans les Ordonnances de nos Rois, dans nos Chartes, & dans nos Chyrographes.

Le Roi Charles IX rétablit l'ordre ancien, par une Ordonnance qu'il rendit au Château de *Roussillon en Dauphiné*, au mois de Janvier 1563. » Voulons & ordonnons, y est-il dit, au dernier article, qu'en tous actes, regîtres, instrumens, con-

» trats, ordonnances, édits, lettres tant patentes
» que miſſives, & toutes écritures privées; l'année
» commence dorénavant & ſoit comptée au pre-
» mier jour de ce mois de Janvier.

L'ordonnance de *Rouſſillon* fut enregiſtrée, la même année, au Parlement de Toulouze, où le Roi ſe trouva; à Moulins; & dans tous les lieux où paſſa Sa Majeſté, qui voyageoit alors dans l'intérieur de ſon Royaume; mais elle ne fut envoyée au Parlement de Paris qu'en Décembre 1564. Elle y fut vérifiée le 19, *ſous la réſerve, que fit le Parlement, de faire plus amples & itératives remontrances au Roi, de vive voix, afin d'en ordonner ſelon ſon bon plaiſir*, & ce ne fut que le Ier Janvier 1567 qu'elle commença à y être ſuivie: tellement que, dans l'intervale de quatre ans, on dattoit de différente manière à la grande & à la petite Chancellerie, & que l'année 1566 ne dura que huit mois & dix ſept jours à la petite Chancellerie & au Parlement de Paris, ſavoir depuis le 14 Avril, jour de Pâques jusqu'au premier Janvier.

Dans le Hainaut & le Cambreſis, on ſe conforma à l'uſage ſuivi en France, & ce fut en 1566 qu'on commença à compter les années au premier de Janvier, en exécution de l'édit de Philippe II Roi d'Eſpagne, publié le 23 Juin 1565.

Ce dernier changement n'eut lieu que pour *l'annnée civile*; car *l'année eccléſiaſtique* commence toujours à Pâques.

A Rome, *l'année eccléſiaſtique* commence au mois de Mars, à cauſe de l'incarnation; ce ſtyle eſt ſuivi dans les bulles & dans les brefs des Papes; mais *l'année civile* y commence à Noël.

Elle commence au 25 de Mars, en Angleterre, dans les actes du Parlement; dans l'Inde, le premier de Mars; chez les Grecs, le premier de Septembre, chez les Mahométans, le 21 de Mars; enfin à différens jours, chez les diverses nations de l'univers.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

HISTOIRE DE SOPHIE ET D'URSULE,

Par Mr. DE CHARNOIS, *nouvelle édition, avec des corrections considérables & des augmentations.* 2 vol. in-12. *A Paris chez* Royez, *Quai des Augustins & à Valenciennes, chez* Giard *&* D'hennin.

QUoique les mères mauvaises soient, dans l'ordre naturel, des fléaux qui se reproduisent rarement; il ne s'en trouve que trop qui, rassemblant sur un seul de leurs enfans les sentimens affectueux qu'elles leur doivent à tous également, bannissent les autres de leur présence, & confient à des instituteurs mercénaires, le soin de leur éducation. Il est vrai qu'on voit presque toujours l'objet de leur prédilection, emporté par la fougue des passions, errant, sans frein, de désordres en désordres, périr à la fleur de son âge, victime de ses déportemens; mais en vain la mère injuste se hâtera-t-elle alors, de rappeller l'enfant dont elle sembloit avoir oublié l'existence; il est à craindre qu'elle n'en reçoive point de consolations. Des défauts, dont ses avis maternels auroient étouffé le germe, se sont développés, loin d'elle. La dissipation, le libertinage, le goût de l'indépendance; forment, déjà peut-être, le caractère de son fils négligé; si c'est une fille, la légèreté, la coquetterie, l'amour du luxe, &c. ont jetté dans son cœur de si profondes racines, qu'il n'est plus possible de la ramener aux vertus de son sexe: qu'arrive-t-il alors? que le remords, l'affliction & la honte, conduisent bientôt, du désespoir à la mort, cette mère malheureuse, artisan elle-même de son infortune, & du malheur de ses enfans.

C'eſt un exemple terrible des effets de cette injuſte préférence, que nous offre le Roman de Mr. *de Charnois*.

URSULE, reléguée dans un couvent, où ſa mère l'a, en quelque ſorte, *oubliée*, pour ne s'occuper que d'un fils excluſivement chéri, eſt rappellée par elle, à la mort de ce frère, qui ayant incendié la maiſon de ſa Maîtreſſe, pour parvenir à l'enlever, a péri dans cette entrepriſe criminelle.

Imbue, elle-même, de principes dangereux qu'elle a puiſés dans la ſociété de quelques compagnes inconſéquentes, URSULE, après quelque tems de ſéjour auprès de ſa mère, épouſe Mr. de *Bonneville*, jeune homme aimable & fortuné, mais peu tendre, inſouciant, & particulièrement attaché aux arts & aux artiſtes; avec des diſpoſitions naturelles à la coquetterie, M.de de *Bonneville*, négligée par ſon époux, ne tarde pas à perdre, à Paris, dans ce qu'on appelle *bonne compagnie*, les préjugés qui la retenoient encore. Eloignée de ſa mère, qui s'eſt retirée en Province; privée des ſages conſeils d'une prudente amie, qui a ſuivie ſon mari dans les îles; ſéduite par un de ces *aimables ſcélérats*, dont la ſociété fourmille, & que les femmes, en général, ont *le bon eſprit* de préférer; URSULE foule aux pieds les devoirs les plus ſacrés. URSULE devient une de *ces Dames comme il faut*, qui du ſein des déſordres où elles ſont plongées, ſe qualifient encore du titre impoſant *d'honnêtes femmes*; de ces Dames qui, marquant chaque jour par une intrigue ſcandaleuſe, & ſouvent aviliſſante; ont l'audace indiſcrette de ne parler qu'avec mépris d'une fille, foible pour un ſeul amant, dont elle conſent à partager le ſort, malgré qu'il manque à leur union la ſanction, indiſpenſable ſans doute, de l'Egliſe & des Loix.

Enfin, un des amans de la coupable URSULE, ayant tué Mr. de *Bonneville*; elle ouvre les yeux ſur l'horreur de ſa conduite, anéantie ſous le poids, de ſa honte, ſes idées ſe troublent, ſa raiſon s'altère, & les remords qui la pourſuivent la conduiſent bientôt au tombeau.

Si l'on peut reprocher à Mr. de CHARNOIS, de n'avoir abſolument rien mis rien de neuf, dans le plan & dans la marche de ſon Roman; ſi l'on trouve que des réflexions

morales, trop multipliées, en ralentiſſent l'action, & nuiſent à l'intérêt qu'inſpire tout ce qui ſort de la plume de cet Ecrivain, dont les talens ſont connus; on eſt forcé de convenir que ſon ouvrage, offre, une foule de vérités frappantes; qu'il renferme des obſervations, judicieuſes ſur nos mœurs, nos préjugés, nos ridicules & nos vices; & qu'on y trouve, enfin, le tableau vivant de la ſociété, telle qu'elle eſt malheureuſement composée de nos jours. Au ſurplus, le ſtyle de l'Auteur, varié ſelon les circonſtances, eſt toujours pur & correct; mérite que n'ont pas la plûpart de nos écrits modernes.

BOTANIQUE.

Lettre à M. D. L. Valenciennes le 30 Septembre 1788.

Vous déſirez, Monſieur, que je vous faſſe une énumération des plantes principales qui ſe trouvent aux environs de cette Ville; vous verrez, par le catalogue que je vous envoie, qu'ils offrent une variété ſurprénante de ſimples de toutes eſpèces.

Le lyſimachia vulgaris, les hypericum, le trachelium & quelques autres eſpèces de campanules, la verge d'or, la jacobée, la tanaiſie, bordent nos forêts; le vaccinium myrtillus, qui s'y trouve abondamment, offre ſon fruit aigrelet aux voyageurs altérés & une reſſource aux gens de la campagne, qui en font des tourtes; l'intérieur des mêmes forêts, produit trois eſpèces de convallaria, la paris quadrifolia, le mercurialis perennis, l'Ophrys inſeclifera, le martagon, le ſaxifraga hypnoïdes, qui forme un gazon ſi agréable; l'aſperula odorata, qui répand une odeur très-ſuave, pluſieurs eſpèces de fougères, telles que le louchitis, les polipodium, quelques aſplenium, la bétoine, la petite centau-

rée, l'oxalis, la digitale, le melampyrum ; le pyrola-uniflora s'y trouve aussi, mais en petite quantité ; une grande variété d'arbres de toutes espèces.

Si on sort des forêts, on voit sur le sable, le serpolet, le chamœpitys qui ambaument l'air, ainsi que l'origan ; tout auprès se trouvent l'osmunda lunaria, le poligala, quelques hieracium, les deux espèces de jasiona, la pédiculaire, le pied de lièvre, le rumex autosella, l'ilex, les genêts, la bruyère, quelques campanules, le latus corniculatus, plusieurs graminées, telles que le juneus pilosus, l'anthoxanthum, le festuca durinsenla & autres.

Si on descend dans les marais & les prairies, on trouve abondamment des souchets, des joncs, des carex, des scyrpes, les œnauthes, les cignes, le phellandrium, les cérastes, les menyanthes, le nymphex, le morsus ranæ, des orchis, des polamogeton, la fléchières, l'hottonia, le Butomus, l'altæa, le scordium, la bugle, la prunelle, les menthes, le rhinanthus, les enphraises, la gratioles (que je n'ai trouvée que dans les environs de Condé) le stachys palustris, les galcopsis tetrahit & ladanum, & la salicaire, dont les épis de fleurs pourpres forment, avec les autres plantes, une variété de couleurs qui réjouit la vue, en semblant éclipser celles, dont les teintes plus délicates, ne font qu'adoucir ce que la salicaire a de trop tranchant ; lalinaire, la grande, l'épilobium, bordent d'autant plus agréablement nos marais, que ces plantes se trouvent mélangées avec les sysimbrium, le mélilot, & quelques treffles des diverses espèces.

Les grands chemins ne sont pas dépourvus de simples : l'eryngium campestre, l'armoire, les

marrubes, la confoude, la mille-feuille, le nepeta, & une grande variété de chardons, qui n'en font point le moindre ornement.

Les bleds produifent le blevet, l'agroftemma, le myofurus, le grémil, le fpeculum veneris, le coquelicot &c.

Les environs produifent auffi beaucoup d'efpèces de champignons, des mouffes, de lichens; je n'y ai rencontré, qu'une feule fois, le beziza auricula, fur un vieux fureau près de Fontenelle. Le tremella noftor, fe trouve en abondance dans les fortifications, après la pluye.

Les murailles de la Ville offrent aux curieux quelques jolies plantes, telles que la cymbalaire, le ruta muraria, le politric, la fcolopendre, la pariétaire, le hieracium murorum, l'hyfope y étale auffi la beauté de fes fleurs.

Une Nomenclature plus étendue, deviendroit fatigante; auffi, n'ai-je pas parlé d'une foule d'autres plantes très jolies, qui fe trouvent en abondance dans ces environs, & dont je crois inutile, Monfieur, de vous faire l'énumération: vous les rencontrerez aifément pour peu que vous faffiez de promenades botaniques; d'ailleurs, la mémoire ne pourroit me rappeller toutes les différentes efpèces que j'y ai obfervées pendant plus de quinze ans; je crois cependant devoir vous dire encore que j'ai trouvé la cuftule fur différentes efpèces de plantes, dans la partie des fortifications qui borde l'efcaut, du côté de St. Roch: fi vous fouhaitez d'autres détails, je vous les donnerai avec le plus grand plaifir; mais je crois que la flore que je vous envoye, vous mettra à portée de connoître nos richeffes végétales. J'ai l'honneur d'être.

cette lettre est de M. hécart.

POÉSIE.

BOUQUET ACROSTICHE,

Pour la Fête d'une Demoiselle nommée ADELAÏDE.

ADam séduit par Éve, au sein du vrai bonheur,
Damna presque l'espèce humaine ;
Et vous, d'un regard enchanteur,
Lancez des traits, qui font des martyrs par douzaine.
Arrêtez donc enfin ces yeux toujours vainqueurs.
Il faut être plus qu'inhumaine,
De se plaire sans cesse à subjuguer les cœurs,
Et de rendre pourtant leur espérance vaine.

Par L. P. A. S. de Cambrai.

ÉPIGRAMME, contre l'Amant de la même.

(Connu sous le nom d'Amant bourru.)

ÉGLÉ, comme un ami, je ne suis point flatteur,
J'applaudis à vous voir mépriser les homages,
De jeunes étourdis, dont l'air souvent trompeur,
Pourroient bien dans votre ame exercer des ravages.
Aussi doux que l'agneau, quand ils sont à vos pieds,
Au fond ce sont des loups, dont la maligne adresse,
Séduit les plus prudens & les plus éclairés ;
Rien ne surpasse enfin leur rage & leur souplesse.
Parmi ceux là surtout, fuyez l'amant bourru,
Dont l'art est mieux caché, le cœur plus corrompu.

Par le même.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Ami-don.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Les nations se sont pareillement servies de différentes époques, pour compter le nombre de leurs années, & à cet effet elles ont choisi les évenemens les plus fameux de leur histoire : ces époques se nomment aujourd'hui *Eres*, mot composé, à ce qu'on prétend, des lettres initiales de la date des mandemens de l'Empereur Auguste, qui étoit conçue en ces termes *Annus Erat Regni Augusti.*

Les Juifs, le plus ancien peuple de la terre, comptoient leurs années depuis l'époque de la création du monde ; & cette *Ere*, qui contient le tems qui s'est écoulé jusqu'à notre *Ere* vulgaire, n'est que d'environ quatre mille ans selon le texte Hébreu de l'écriture sainte, mais elle est d'environ six mille ans selon la supputation des *septante* & de *Josephe* Historien des Juifs. Cette supputation, qui a été suivie par les anciens pères de l'église, est la plus vraisemblable & celle qui s'accorde le mieux avec la haute antiquité des Chaldéens, des Egyptiens, & des Chinois.

L'Ere des Grecs tire son origine des premiers jeux Olympiques, qui furent institués dans l'Elide par Hercule 776 ans avant notre Ere vulgaire, & qu'on renouvella tous les quatre ans. Les quatre années qui s'écouloient, dans l'intervalle de ces jeux célèbres, se nommoient une Olympiade, & l'on ne trouve plus dans l'histoire, aucune supputation des années par les Olympiades après la trois cent quatrième.

A en latin AERA.

Les Romains dattoient de la fondation de Rome, 753 ans avant J: C:.

Les Chaldéens, les Babiloniens, les Egyptiens & les anciens Perſans, lorſqu'ils commencèrent à fixer leurs années, prirent pour Ere l'époque où *Nabonaſſar* fit le démembrement de l'Empire d'Aſſyrie, 747 ans avant l'Ere Chrétienne. Les Chinois comptent par Dinaſties, qui ſont les différentes races de leurs Empereurs, & l'on n'a pas encore déterminé d'une manière certaine l'année du monde, où leur *Ere* commence : celle des Mahométans a pour époque la fuite de Mahomet, qu'ils nomment Hégire, & qui arriva la 622.e année de notre Ere vulgaire.

L'Ere Chrétienne ou vulgaire, univerſellement adoptée par tous les Chrétiens, datte de la naiſſance de J: C:.

Cette *Ere* n'a pas toujours été ſuivie : les premiers Chrétiens comptoient les années ſelon la manière des Peuples, au milieu deſquels ils vivoient.

Mais des nations entières ayant embraſſé le Chriſtinianiſme, on commença à compter depuis l'époque de la Nativité de *Jeſus-Chriſt*, qui eſt l'événement le plus mémorable pour les Chrétiens.

Ce fut dans le ſixième ſiècle, ſous le règne de Valentinien Ier, que Denys le petit, propoſa l'établiſſement de l'Ere Chrétienne, après avoir calculé combien il s'étoit écoulé d'années depuis la Naiſſance de *Jeſus-Chriſt*, & le vénérable *Bede* qui vivoit cent ans après, compoſa une Chronique depuis la création du monde juſqu'à ſon tems.

Ils placèrent la naiſſance de *Jeſus-Chriſt*, au 25 Décembre de l'an 46, de la Correction Julienne,

ce qui répond à l'ande Rome 753 : on s'eſt conformé à leur calcul, & on le ſuit encore aujourd'hui, en faiſant commencer notre Ere vulgaire au premier de Janvier de l'an de Rome 754.

Cependant leur opinion eſt contraire à l'Hiſtoire, car ſelon *Joſephe* & *Dion*, Hérode, qui fit maſſacrer les innocens, mourut la quarante-deuxième année de la Correction Julienne, & il eſt certain que *Jeſus-Chriſt* étoit né avant la mort de ce Prince ; de ſorte que, ſi ces deux Hiſtoriens ne ſe ſont pas trompés ; il y a une différence de quatre années, entre la véritable Ere Chrétienne & l'Ere Vulgaire, & qu'au lieu de compter 1789, il faudroit compter 1793.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

VARIÉTÉS,

ROSETTE.

ROSETTE étoit jeune & belle ; remplie d'eſprit, de graces & de talens, qu'elle ne devoit qu'à elle-même ; auſſi faiſoit-elle l'admiration & les délices de toutes les ſociété où elle ſe trouvoit ; fille unique d'un père & d'une mère avares, Roſette manquoit du ſimple néceſſaire.

Madame de Mirval, jalouſe à l'excès du mérite de ſa fille, avoit conçu pour elle une haine implacable ; ſi on donnoit des louanges à Roſette vis-à-vis de ſa mère, elle étoit ſûre d'être maltraitée dans le particulier ; ſa poſition, comme on le voit, n'étoit rien moins qu'agréable.

Roſette avoit atteint ſon quatrième luſtre ; pluſieurs partis avantageux ſe préſentoient ; cette pauvre enfant, croyant que c'étoit un moyen de ſor r d'eſclavage, les écoutoit avec une ſorte de ſatisfaction, quoique ſon cœur ne fut plus libre ; mais lorſqu'il étoit queſtion de la dot,

Madame de Mirval répondoit féchement qu'elle n'avoit rien à donner à fa fille ; cet obftacle n'en étoit pas un pour plufieurs ; mais Rofette auroit été trop humiliée ; elle remercioit.

Le Chevalier de Glaufac, homme de beaucoup d'efprit, grand & bienfait, mais fans fortune, étoit amoureux de Rofette ; il ne favoit comment lui faire connoître fa paffion, parce qu'il n'étoit pas reçu chez Mr. de Mirval.

Le hafard, lui procura bientôt l'occafion de l'entretenir. On avoit permis à Rofette d'aller au bal ; le Chevalier qui épioit tous les momens, s'y trouva; il eût le bonheur de lui parler tête à tête ; il fit fa déclaration, qui fut reçue favorablement ; Rofette l'aima.

Il ne pût guères lui parler que cette feule fois ; elle étoit tellement obfervée par fa mère, qui ne la quittoit jamais, qu'il lui étoit impoffible de l'aborder ; il connoiffoit toute l'averfion que Madame de Mirval avoit pour fa fille & pour lui.

Glaufac chercha tous les moyens de lui faire tenir des lettres ; une vieille femme, voifine de Rofette, lui procura cette facilité. Lorfqu'ils fe rencontroient dans les fociétés, ils fe contentoient de faire parler leurs yeux.

La fin de l'hiver approchoit ; le printems alloit renaître ; le chevalier fut obligé de rejoindre fon Régiment, je n'entreprendrai pas de dépeindre leur douleur, cela fe fent mieux que je ne pourrois l'exprimer ; ils trouvèrent le moment de fe faire leurs adieux, & de prendre des mefures pour continuer leur correfpondance.

Rofette éprouvoit un vuide affreux que toutes les reffources de fon efprit ne pouvoient remplir ; fon cœur avoit befoin de s'épancher ; pas une de fes amies ne méritoit fa confiance ; elle avoit eu le malheur affez commun de fe tromper plufieurs fois, ce qui la faifoit fe tenir extrêmement fur fes gardes.

Dormon, homme fage & prudent, vivant dans un état obfcur, ne fréquentant pas les fociétés qu'il dédaignoit, à caufe de la morgue ridicule qui y régnoit, (ce qui arrive très-ordinairement dans les petites Villes de Province)

fut celui fur qui elle jetta les yeux, pour cet objet important; elle l'avoit rencontré plufieurs fois chez un ami de Mr. de Mirval, & avoit reconnu en lui d'excellentes qualités; leur façon de penfer, qui avoit beaucoup de rapport, refferra en eux les nœuds d'une amitié auffi vive, qu'elle étoit pure & défintéreffée; Mr. de Mirval lui-même, accueillit Dormont; l'accabla de politeffes, & lui offrit fon amitié.

Rofette & Dormon fe voyoient fans contrainte; ils fe confioient leurs peines mutuelles; Dormon plus âgée que fon amie, lui donnoit les confeils les plus fages; il cherchoit à lui faire oublier le Chevalier, en lui faifant appercevoir les inconvéniens qui pourroit réfulter d'une femblable liaifon; il la fit confentir à rompre une correfpondance que Madame de Mirval pourroit découvrir; elle fentit que cette découverte la perdroit, d'autant que fon père étoit un homme violent, qui fe porteroit contre-elle aux dernières extrêmités.

Madame de Mirval animée par un fot orgueil & qui prenoit ombrage de tout, ne pût fouffrir l'amitié qui régnoit entre Dormon & fa fille; elle fit croire à fon mari que cette liaifon, avec un homme d'un état auffi obfcur, les déshonoreroit; Mr. de Mirval, qui étoit naturellement vain, défendit à Rofette de voir Dormon; il le fit configner à fa porte; heureufement fa jeune amie put le faire prévenir par un domeftique qui, touché de l'extrême dureté dont on ufoit envers Rofette, lui avoit offert fes fervices.

Madame de Mirval, charmée de la réuffite de fes artifices, redoubla fes mauvais traitemens envers fa fille, à un point qu'elle fe vit obligée de fuir la maifon paternelle; feule, fans fecours, elle alla dans un Couvent, à trente lieues de l'endroit de fa naiffance; elle découvrit à Dormon feul le lieu de fa retraite, en lui recommandant le plus grand fecret.

Lorfque le Chevalier de Glaufac fut de retour, il apprit le départ de Rofette avec la plus vive douleur : quoiqu'elle eut ceffé de lui écrire, il ne lui reftoit pas moins conftamment attaché; il fit inutilement les recherches les

plus exactes pour la découvrir ; il osa dire hautement sa façon de penser vis-à-vis M. de Mirval, au milieu d'une société nombreuse ; le Chevalier sortit l'instant d'après, Mr. de Mirval le suivit; il força Glausac à mettre l'épée à la main ; celui-ci n'y consentit qu'avec la plus grande répugnance, ne pouvant se résourdre à combatre un homme de plus de soixante ans; il fut si malheureux qu'il tua son adversaire; ce qui l'obligea à prendre la fuite.

Toute la Ville fut bientôt instruite de cette avanture; les uns blâmoient le Chevalier; mais ceux qui connoissoient M. de Mirval, cherchoient au contraire à l'excuser.

Le généreux Dormon prend la poste & court au Couvent de son amie; il lui apprit avec toutes les précautions imaginables, le triste événement qui venoit d'arriver : Elle s'accusa de la mort de son père, & prit la résolution de se faire religieuse ; envain son ami lui représanta-t-il qu'un pareil projet étoit insensé, vu l'éloignement qu'elle avoit toujours eu pour cet état, il ne pût la fléchir ; elle écrivit à sa mère, qui apprit cette nouvelle avec une joie plus indécente encore que celle qu'elle avoit témoignée lorsqu'elle fut instruite de la fuite de sa fille. Rosette prononça ses vœux & fut l'exemple du Couvent : Madame de Mirval vécut jusques dans un âge très-avancé, haïe & détestée de tous les honnêtes gens, comme la première cause de tous ces malheurs.

*Par Mr. H.****

ANECDOTE.

Lors de la dernière guerre en Amérique, l'armée françoise commandée par Mr. de *Rochambeau* campoit à *Providence*. Un détachement, destiné à servir une batterie voisine, est logé dans le verger de Mr. *Hopkins*. C'étoit la saison des fruits. Quelle fut sa surprise, en allant dans ce verger, de trouver non seulement ses arbres char-

gés, mais les fruits qui en étoient tombés, mis en monceau dans un endroit sûr. Mangez au moins les fruits de ce verger, braves gens, dit Mr. *Hopkins*, ils sont à vous, je vous les offre du meilleur de mon cœur. Il seroit, répondent ceux-ci, honteux à des *soldats François*, qui viennent ici pour vous protéger, & pour assurer votre indépendance, de ne pas respecter votre propriété; *telle est d'ailleurs, la volonté de notre Général.* Ce n'est pas ici un trait isolé; c'est la subordination d'une armée entière.

POÉSIE. CONTE.

UN père avoit un garnement,
Qui faisoit chaque jour quelques frasques nouvelles;
Emporté vers le jeu, comme vers les donzelles,
Le vin étoit son élément.
Il avoit fui loin des yeux de son père,
Qui ne pouvoit exhaler son courroux,
Qu'en style épistolaire.
Or, des mots ne sont pas des coups.
Le bon-homme, en fureur, ne sachant plus que dire,
A son vaurien écrivit ces deux mots.
» Si les coup de bâton, coquin, pouvoient s'écrire,
» Tu ne lirois ceci qu'avec le dos.

MA MORT.

DE mes pensées confidente chérie,
Toi, dont les chants faciles & flatteurs,
Viennent par fois surpendre les douleurs,
Dont les amours ont parsemé ma vie;
Lyre fidelle, où mes doigts paresseux,
Trouvent, sans art, des sons mélodieux;

Prends aujourd'hui ta voix la plus touchante,
Et parle moi de ma maîtreſſe abſente.
Objet chéri, pourvu que dans tes bras,
De mes accords j'amuſe ton oreille,
Et qu'animé par le jus de la treille,
En les chantant je baiſe tes appas;
Si tes régards, dans un tendre délire,
Sur ton ami tombent languiſſamment;
A mes accens ſi tu daignes ſourire,
Si tu fais plus, & ſi mon humble lyre,
Sur tes genoux repoſe mollement:
Qu'importe à moi le reſte de la terre;
Des beaux eſprits qu'importe la rumeur,
Et du public la ſentence ſévère,
Je ſuis amant, & ne ſuis point auteur.
Je ne veux point d'une gloire pénible:
Trop de clarté fait peur au doux plaiſir.
Je ne ſuis rien, & ma muſe paiſible,
Brave, en riant, ſon ſiècle & l'avenir,
Je n'irai pas ſacrifier ma vie,
Au fol eſpoir de vive après ma mort.
O ma maîtreſſe: un jour l'arrêt du ſort,
Viendra fermer ma paupière affoiblie.
Lorſque tes bras, entourant ton ami,
Soulageront ſa tête languiſſante,
Et que ſes yeux, ſoulevés à demi,
Seront remplis d'une flamme mourante,
Lorſque mes doigts tacheront d'eſſuyer,
Tes yeux fixés ſur ma paiſible couche,
Et que mon cœur, s'échapant ſur ma bouche,
De tes baiſers recevra le dernier:
Je ne veux point qu'une pompe indiſcrette,
Vienne trahir ma doucê obſcurité,
Ni qu'un airain, à grand bruit agité,
Annonce à tous le convoi qui s'apprête.
Dans mon azile, heureux & méconnu,
Indifférent au reſte de la terre,
De mes plaiſirs je lui fais un miſtère:
Je veux mourir comme j'aurai vécu.

Par Mr Pr.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

La véritable époque de la Naissance de *Jesus-Christ*, est en même tems le point le plus généralement adopté par toutes les nations Chrétiennes, & le plus controversé par les savans Chronologistes.

Sans rappeller leurs diverses opinions ; nous nous bornerons à dire, que le Cardinal *Baronius*, *Sponde* & *Scaliger*, prétendent avoir démontré que *Jesus-Christ* est né l'an 751 de la fondation de Rome, & que *Bossuet* & *Tillemont*, paroissant convaincus qu'il s'est glissé une erreur dans notre manière de compter, répétent que l'époque de la Naissance du *Sauveur* précède de quelques années, notre *Ere* vulgaire. Mais on convient que *Denys le petit* & le vénérable *Bède*, ont placé la Naissance de *Jesus-Christ* le 25 Décembre de l'an de Rome 753, & que notre *Ere* vulgaire commence huit jours après, le premier Janvier 754.

L'opinion des savans est assurément très-respectable, mais elle ne doit pas nous en imposer ; & s'il y a de la témérité à la contredire ; ce qui doit nous excuser, c'est que nous ne cherchons que la vérité.

Il nous semble que les observations astronomiques sont la règle la plus certaine que nous devions suivre. L'ordre de la nature ne se dément jamais, & c'est une des preuves les plus incontestables de l'existence d'une intelligence suprême, qui a fixé les

mouvemens de ces grands corps qui roulent au dessus de nos têtes.

Si le retour du soleil au même point a déterminé la durée de l'année, pourquoi la révolution périodique des planètes, qui ont un mouvement plus lent, ne nous assureroit-t-elle pas de l'époque des évenemens consignés dans l'histoire ?

Nous savons aujourd'hui que les comètes sont de véritables planètes. *Halley* & plusieurs autres savans ont calculé leur marche, & prédit le moment, où elles se remontreroient à nous ; & l'évenement a justifié leur prédiction.

La plus fameuse de ces comètes est celle de 1680, & si nous remontons dans les siècles antérieurs, nous lisons dans l'histoire que la plus grande comète qu'on ait vue, a paru en 1106, en 531 & l'année de la mort de Jules-César.

Or entre l'une de ces époques & l'autre, nous trouvons un espace d'environ 575 ans. Ce qui nous donne une preuve que telle est la période de cette comète, & qu'elle doit reparoître en 2255.

Mais notre *Ere* vulgaire commençant au premier de Janvier de l'an de Rome 754, la mort de Jules-César étant arrivée l'an de Rome 709, & la fameuse cométe ayant reparu l'an de notre *Ere* 531, qui répond à l'an de Rome 1284 ; il s'ensuit que notre *Ere* est placée à sa véritable époque, puisque nous trouvons un laps de 575 ans juste, entre ces deux termes, laps qui est la période de cette comète.

Ce n'est donc point Denys le Petit, ce n'est point le vénérable Bède qui se sont trompés, en plaçant notre *Ere* vulgaire à l'époque où elle se

trouve aujourd'hui ; mais ce sont les savans chronologistes qui ont vécu après eux, & qui ont calculé d'après l'erreur de l'historien *Josephe* & de *Dion*. *

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

VARIÉTÉS.

RÉPONSE DU RÉDACTEUR

A la lettre de Mr. le Baron de TŒDIUM, *insérée dans le N° premier de ce Journal.*

De l'amusement! de l'amusement! cela vous est facile à dire Mr. le Baron ; mais si les plus renommés de mes confrères suent comme moi sang & eau & quelquefois vainement pour en procurer à leurs lecteurs, que pouvez-vous attendre d'un foible littérateur privé des secours de la Capitale, & qui n'a plus même la ressource d'assister aux *petites* séances hebdomadaires du GRAND MUSÉE? si j'étois du moins à portée d'entendre encore, au caffé du caveau, les décisions péremptoires du célèbre Comte *Grifolin*, les saillies légères & malignes du Marquis *Zinzolin*; si j'étois initié au secret de leurs scélératesses, il est présumable que je recueillerois de quoi suspendre vos maux ; (car les noirceurs sont des jouissances pour l'oisiveté) mais entouré de bonnes gens, *bon-homme moi-même*, ce ne sera pas par le récit d'aucune méchanceté que, j'essayerai de charmer votre ennui. J'avois cru que les recueils qu'on s'arrache au commencement de cette année, m'offriroient les moyens de travailler efficacement à votre guérison. J'y ai bien trouvé des *SIMPLES*, mais pas un grain de cette gaïeté, qui devoit faire la base des remedes que je vous destinois ; cependant en lui substituant les ingrédiens connus sous les noms de franchise de sensibilité, d'humanité, de sagesse, de bienfaisance, choses excelentes dont on use peu, quoiqu'on en parle continuellement ; je suis parvenu à composer la recette suivante dont je garantis le succès.

* na. voyez Moréry verbo chronologie.

Recette contre l'ennui de Mr. le Baron & de Mde. la Baronne de Tœdium.

Si par hazard, comme il est même très probable, Mr. le Baron & Mde. son épouse ne savent pas lire, ils commenceront par prendre un instituteur, *qui sâche lire lui-même*, & ils le renverront, sitôt qu'ils pourront s'en passer, pour obvier aux tracasseries qu'il ne manqueroit pas de fomenter entre eux, suivant l'usage de ces Messieurs: puis, ils liront attentivement & commenteront ensemble le discours de J. J. *sur l'égalité des conditions*; parceque, penétrés de la sagesse des principes de ce grand Philosophe, ils estimeront bientôt l'homme en proportion de son mérite, & non d'après les vertus de ses ancêtres. Libres du préjugé qui leur imposoit l'obligation de ne fréquenter que des gens titrés (qui bien souvent ne sont ni les plus aimables, ni les plus amusants) ils se lieront avec tous ceux de leurs voisins qui seront honnêtes; & comme Mr. le Baron leur offrira de prendre, sur ses terres, le plaisir de la chasse, il ne sera plus exposé à l'ennui des procès, & même aux risques de se faire tuer pour un lapin. Mde. la Baronne, lorsqu'elle recevra chez-elle les Dames des environs, n'affectera point de se parer de ses plus riches atours; elle se gardera sur-tout, de vanter son rang & ses titres devant celles qui en auroient moins à produire qu'elle; & cette réserve, rare chez les femmes de qualité, lui gagnera tous les cœurs.

Quoique Mr. le Baron ait un Intendant, il veillera lui-même à l'administration de ses affaires; & Madame, sans entrer dans des détails mesquins, s'occupera de l'intérieur du ménage. Ils partageront aussi les soins pénibles, mais pourtant agréables de l'éducation de leurs enfans.

Leurs biens sont immenses, ils s'en feront honneur. Bonne table, riche ameublement, voitures élégantes, modes nouvelles &c, rien ne sera retranché du luxe qui convient à leur état. Mais après avoir raisonnablement satisfait à ces frais indispensables, il leur restera au moins le tiers de leurs revenus; qu'en feront-ils? ce qu'ils en feront? leurs momens, employés jusqu'ici aux divers soins que je leur prescris, ne sont plus empoisonnés par l'ennui; mais ce n'est pas assés; il faut que leur ame connoissent les plaisirs... j'y ai pourvu.

Que le tiers superflu de leurs biens soit partagé également entre les époux; que, tous deux, se disputent à qui fera de sa portion le meilleur usage: que, tous deux, à l'envi, protegent le malheureux; que l'indigent qui reclame des secours & celui qui cache sa misère, partagent leurs bienfaits: que la fille pauvre, mais belle & vertueuse, dotée par eux, devienne une bonne mere de famille; qu'ils *fondent un hospice* où les vieillards, hors d'état de gagner leur subsistance, puissent, en bénissant le nom de leur bienfaiteur, finir tranquillement leur carrière; que le Gentilhomme peu fortuné, & chargé de famille, reçoive d'eux, *sans qu'il soit exposé à en rougir*, les moyens de soutenir les enfans au service; qu'ils ne soient enfin entourés que des heureux qu'ils auront faits; & les innocentes créatures, à la vue desquelles leur ame n'a point encore tressailli, qui n'étoient pour eux que des objets d'ennui, le dissiperoient en paroissant, s'ils en étoient encore susceptibles. Alors, Mr. le Baron & Mde. pourront aller aux spectacles, au bal, aux promenades, &c. & je garantis qu'ils y trouveront de l'amusement.

De retour chez eux, qu'ils soupent *en société bien choisie*; que les Laquais sur-tout, congédiés de bonne heure, leur laissent la liberté des doux épanchemens de l'amitié; que les coudes sur la table, ils dissertent sans crainte sur les affaires du tems; qu'ils admirent les vues paternelles d'un monarque, uniquement occupé du bonheur de ses sujets, qu'après avoir raisonné, dit, contredit, & *bâti des Châteaux en Espagne*; ils se livrent au repos; leur dormir sera doux & leurs songes seront agréables.

Si pourtant, par quelque cause que ce soit, ils éprouvent les tourmens de l'insomnie, en lisant seulement dix vers de la traduction des métamorphoses *d'Ovide*, par Mr. F. de St. A. * ils recouvreront sur le champ le sommeil.

* Degagés des erreurs du préjugé, ils ne mettront point en question, s'il existe une classe de Citoyens qui doive avoir moins de part que les autres à leur bienfaisance.

POÉSIE.

ÉTRENNES DU PARNASSE,

Pour l'année 1789, à Valenciennes, chez Giard *&* D'hennin.

PREMIER EXTRAIT.

CE n'eſt point, ſans une ſorte d'embarras, que nous rempliſſons, à l'égard de ce recueil, la tâche, que nous nous ſommes impoſés, de faire connoître tous les ouvrages de Littérature qui paroiſſent.

Si, fidèles à la franchiſe que nous avons annoncée, nous critiquons dans celui-ci ce qui nous ſemblera mériter la critique, des gens mal-intentionnés publieront que nous déprimons *les Étrennes du Parnaſſe*, parce que nous n'avons point, cette année, participé à leur rédaction, ou parce que nous conſervons contre l'Auteur des motifs d'animoſité. Si, retenus au contraire par la crainte d'être jugés défavorablement, nous nous taiſons ſur ce recueil, on prêtera à notre ſilence des intentions malignes; oublions donc que le volume de l'année précédente fut notre ouvrage, & ſur-tout celui de *Mr. Grainville*: * oublions même, pour un tems, que Mr. *Varon*..... & ſoyons juſtes.

Si le mérite d'un ouvrage conſiſtoit uniquement dans la qualité du papier, & dans la beauté de l'impreſſion, celui que nous annonçons ne ſeroit ſuſceptible d'aucun reproche. Mais il ne ſuffit point que l'œil ne fatigue pas en liſant, il faut que l'eſprit ne fatigue pas non plus, pour comprendre, & nous avouerons, à notre honte peut-être, que l'avertiſſement qui précede *les Étrennes du Parnaſſe*, nous a paru d'un ſtyle ſi élevé, que les idées qu'il doit exprimer, nous ſont preſque toutes échappées.

Lorſqu'il ſe chargea (dit *Mr. Varon*) de donner, tous les ans, un recueil de Poéſie il ne put ſe diſſimuler les obſtacles qui s'élevoient en foule pour le contrarier dans ſon entrepriſe, puis il ajoute », comme il ne s'agiſſoit

---

* Mr. *Varon* en avoit, il eſt vrai, fait trois ou quatre notices faciles à reconnoître; & c'eſt lui qui veilla, à l'impreſſion du volume.

» ni de péser les noms, ni de compter les nouveautés que
» voit éclore la Capitale à peu-près à la même époque,
» & dont elle RÉGALE les provinces les plus éloignées
» avec une profusion pareille à sa fécondité ; sans intrigue,
» sans cabale, sans démarches. Justice nous fut accordée
» par les ORACLES ; notre silence, nous osons le dire,
» eut un effet contraire à notre attente & le succès sur-
» passa nos espérances. » Si *Mr. Varon* conservoit *sa commission auprès des Muses*, si (pour continuer à nous servir de ses expressions) *ses patentes* & son *élégant caducée*, ne passoient pas en des mains plus heureuses, il nous donneroit sans doute, l'année prochaine, *le mot* de son avertissement (car il doit y en avoir un) mais *il fuit.... en ne laissant*, comme il le dit lui-même, *d'autre souvenir de ce qu'il fut au séjour de la gloire, qu'un nom timide, à peine tracé sur quelques feuilles légères*, déjà même LA PROIE des vents. passons à l'examen de l'ouvrage.

C'est tellement sur un plan nouveau que ce recueil est rédigé, que le titre, *d'Etrennes Dramatiques* lui conviendroit autant, cette année, que celui sous lequel il est connu depuis son origine. Rien de plus intéressant, sans contredit, que des fragmens de bonne tragédies ; celui de Barnevelt, entre autres, est bien digne de l'Auteur *d'Hypermenestre* ; mais les *Étrennes du Parnasse* ne sont pas destinées aux gens de lettres seulement ; le public ne recherche ces sortes d'ouvrages qu'à cause de leur variété, & cette variété ne se trouve guères dans les quatre-vingt pages, marquées au nom de *Mr d'Arnaud*, sans compter vingt autres pages encore, tant en *Lettres Congratulatoires* qu'en poésie, où l'on ne peut le méconnoître quoiqu'il s'enveloppe du voile de l'anonyme. Il est bien heureux sans doute pour *Mr. Varon* que l'Auteur recommandable *des épreuves du sentiment*, & des *délassemens de l'homme sensible*, ait *forcé pour lui seul, jusqu'aux secrets les plus cachés de son porte-feuille* ; mais si l'avarice est un défaut, c'en est un aussi que la prodigalité. quelqu'estime, d'ailleurs, que nous nous ayions pour *Mr. d'Arnaud*, nous ne pouvons être de l'avis de son protégé, quand il prostitue des éloges, comme il fait à l'occasion de l'Ode *énorme* ; intitulée, *la Guerre.* On y trouve, il est vrai, de l'entousiasme & des

tableaux; mais plusieurs passages en affoiblissent le mérite. *Exemple.*

Aux trompettes éclatantes
Les sourds tambours ont répondu,
Les armes étincelantes
Chassent le jour éperdu,
Les coursiers écument, hennissent,
Soufflent les guerrieres ardeurs ;
De barbares clameurs
Les vallons au loin retentissent ;
Organes des malheurs,
Les bois lugubres *gémissent ;*
Sous cet appareil d'horreurs
Les campagnes *mugissent* ;
Ces hommes de sang rugissent ;
De la flamme des fureurs,
A longs traits *ils se remplissent* ;
Par devoir ils s'endurcissent,
Et brûlent d'être vainqueurs.
La nature est en pleurs,
Et les enfers s'applaudissent.
Tout court s'entr-égorger, plein du même transport ;
Et la terre est un champ que *laboure la mort.*

Les Tambours sourds, les armes étincelantes *qui chassent le jour*, les bois *organes* des malheurs, ces bois qui *gémissent*, & les campagnes qui *mugissent*, les hommes *de sang qui se remplissent, à longs traits, de la flamme des fureurs*, tout court *s'entr-égorger*, & la mort qui *laboure* la terre (comme, on *laboure un champ*), sont-ce là des beautés? sont-ce des vers dignes de la Majesté de l'Ode? sont-ce *même des vers?* en vain Mr. *Varon* s'écrie-t-il, ô *altitudo!* nos amateurs *Provinciaux*, * qui aiment autant les bonnes choses, que ceux de la Capitale *nous soufflent que c'est du burlesque*; & nous sommes tentés de les croire.

---

* Mr. *Varon*, parlant d'une petite pièce de Mr. *Pain de la Lories*, dit en note » cette jolie pièce ne mérite pas d'être ense» velie dans *un Journal de Province* &c. Il a donc oublié Mr. V. qu'a» vant d'avoir, une *commission*, des *patentes*, & *un galant Cadu» cée*, il en étoit réduit lui-même à ensevelir ses chef-d'œuvres » dans les Journaux, dont il faisoit càs alors » *Honores mutant sensus.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

L'usage de compter les années, depuis l'Ere Chrétienne, n'a commencé en France que dans le neuvième siècle, & n'est devenu immuable qu'à la fin du dixième.

Les Chartres de *Louis le Débonnaire* étoient encore dattées par les années de son règne: * quelques uns de ses successeurs comptèrent depuis l'incarnation, mais le Roi *Lothaire*, fils ainé de *Louis d'Outremer*, ne s'est point servi d'autre date que de l'année de son règne, & de celle de *l'Indiction*, dans l'acte de donation qu'il fit au profit de l'Abbaye de St Denis l'an 958.

Il est vrai que *Doutreman*, Historien de Valenciennes, prétend que cette chartre fut donnée l'an 860, par *Lothaire* le jeune, premier Roi de Lorraine, petit fils de *Louis le Débonnaire*: mais *Lafontaine*, qui rapporte ce titre en entier, fait voir que, *Lothaire* s'y qualifiant de Roi de France, & y donnant pour date la cinquième année de son règne; on ne peut l'attribuer à un autre Lothaire, qu'au fils ainé de *Louis d'Outremer*, le seul qui ait regné plus de cinq ans, comme Roi de France.

La Ville de Valenciennes étoit alors sous la domination Françoise, & nos Rois y avoient un Palais, où ils passoient une partie de l'année; *Charle-Magne* s'y trouvoit en 771, lorsqu'il apprit

Voyez: *Chronicon Cameracense & Atrebatense*, pag. 100.

la mort de Carloman son frere : il y assembla les premiers Etats-généraux de son Royaume : *Louis le Débonnaire* y demeura pareillement : *Charles le Chauve* y fit plusieurs de ses capitulaires, qui portent le nom de cette Ville * & la Chartre de *Lothaire* exprime nommément qu'elle est *donnée* en son *Palais-Royal* à Valenciennes. *Actum apud Valentianas, Palatio regio.*

Nos Comtes, qui succédèrent aux Rois de France, durant les désordres du dixieme siècle, ajoutoient ordinairement à l'année de l'incarnation, celle du règne des Rois de France & quelques fois celle du Pontificat des Papes.

Mais nous ne trouvons pas qu'on ait qualifié les années d'*ans de grace* avant le onzième siecle. Il est certain que toutes les années, depuis la naissance de *Jesus-Christ*, auteur de la grace, devoient bien être regardées comme des années de grace par les Chrétiens ; mais ce n'est pas dans cette acception qu'on a pris ce terme, & il est probable que ce qui en a introduit l'usage, c'est l'opinion dans laquelle on étoit, que le monde ne devoit pas durer beaucoup plus de mille ans, après la naissance de *Jesus-Christ* : de sorte, que les ans de grace étoient ceux que nous ne devions pas nous attendre d'obtenir.

Le onzième siècle est aussi l'époque, où ont commencé la plupart des donations faites aux Eglises, *pour la rémission des péchés du donateur & pour le salut de son ame.*

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

---

* Voyez les preuves rapportées par Doutreman depuis la page 37 jusqu'à la page 48.

MORALE.

QUESTION A RÉSOUDRE.

Le malheur d'autrui peut-il être un motif de consolation pour les infortunés ?

PROCÈS-VERBAL

De ce qui s'est passé lors de l'incendie, arrivé au Village de Trith *le 12 Décembre 1788.*

Le 12 Décembre 1788, vers les dix heures du matin, le feu se manifesta chez le nommé *Richard Danhiez*, Maréchal-Ferrant du village de *Trith* près de Valenciennes. En peu de tems, sa maison & celle de *Gabriel-Joseph Marbotin*, charron, son voisin, & qui étoient toutes deux couvertes de paille, devinrent la proie des flammes. Les secours de la Communauté rassemblée à la première allarme, durent se borner à garantir les habitations voisines, & à faire quelques tentatives pour sauver les meubles & les provisions des incendiés.

Tandis que dans la maison du Charron, lui & six autres particuliers, la plupart pères de familles nombreuses, disputoient aux flammes ce qui pouvoit leur servir d'aliment, le toît s'écroula sur eux; les meubles qu'ils avoient amoncelés, à la hâte, vers les portes & les fenêtres, pour être enlevés plus aisément, leur interceptèrent toute issue; un seul d'entr'eux se sauva, en se traînant sur les pieds & les mains, au milieu des décombres ardens.

Son premier soin fut d'aller chez-lui bassiner ses brûlures avec du vinaigre : de retour au lieu de l'incendie, il informa les spectateurs que les six autres particuliers s'étoient retirés dans la cave : on fut effrayé du péril imminent qu'ils couroient d'y être étouffés, mais le moyen de leur porter du secours? le feu avoit gagné de toute-part.

François Derbaix, ouvrier aux mines de charbon d'Anzin, n'écoutant que ses sentimens d'humanité, s'élança au travers des flammes ; mais parvenu au milieu de la maison, il se sentit suffoqué, & fut obligé de la traverser un instant

pour respirer : il revint ensuite & chercha la porte de la cave, qu'il trouva fermée & en feu; l'enfoncer à coups de pieds, se précipiter dans la cave, en remonter successivement & sur ses épaules quatre personnes asphixiées; tels furent les premiers succès de sa généreuse & héroïque intrépidité.

Le Sr. *Barthélemi Dupuis*, fils d'un Négociant aisé, se joignit alors à *Derbaix* : de concert, ils trouvent au bas de l'escalier le nommé *Louis Godefroid*, & le transportent au-dehors, tandis qu'on lui administroit l'extrême-onction, de même qu'on l'avoit administrée aux autres, à mesure qu'ils avoient été retirés de la cave : *Derbaix* courut vers ceux qu'il avoit sauvés précédemment.

Environ trois quarts d'heure après, *Hubert Guéry*, le premier sauvé, reprit connoissance & demanda à *Derbaix* si l'on avoit aussi secouru *Henriette Fontaine? il reste donc encore quelqu'un dans la cave* reprit son intrépide libérateur; & s'adressant au Sr. *Dupuis* : *volons à la sixieme, & secourons-là, s'il en est encore temps.* Après quelques perquisitions, ils retrouvent, en effet, cette fille sous un chantier, & la remontent également asphixiée & dans le plus triste état. La précaution qu'elle avoit prise d'enfoncer sa tête dans un tas de pommes, peut seule l'avoir empêchée de périr dans cette cave, dont les soupiraux avoient été bouchés à cause de la gelée, circonstance qui avoit échappée à tout le monde.

De ces six particuliers, cinq sont absolument rétablis : le seul *Louis Godefroid*, blessé à différens endroits, & qui a deux enfans, n'est pas encore hors de danger.

Le feu n'a presque rien épargné, & la situation de *Gabriel-Joseph Marbotin*, est d'autant plus malheureuse, que, père de huit enfans, lui & sa famille ont été depuis peu accablés de maladies, qu'un ouragan lui a renversé sa maison, il y a quelques années, & qu'il perd, par ce dernier événement, ses provisions de vivres & celles de son gendre, les rendages qu'il étoit à la veille de payer à ses propriétaires, & le magasin de bois propres à son métier : en un mot l'existence, qu'il doit à *Derbaix*, est le seul bien qui lui reste.

Derbaix n'a pas impunément traversé les flammes; ses

jambes & ses mains porteront toujours l'empreinte de leur fureur.

Nous croyons devoir observer, que ce brave homme s'est exposé dans d'autres occasions, pour le salut public: en 1787, la foudre frappa la ferme du Sieur Gérard audit Trith; le feu gagnoit rapidement, *Derbaix* fut le premier à se dévouer, & l'endroit le plus dangereux, fut celui qu'il occupa, comme étant le lieu d'où il pouvoit porter les secours les plus efficaces : lui & le Sieur Bouchart, fermier de même résidence, prévinrent & empêchèrent alors l'incendie total des bâtimens.

En foi de quoi, nous avons signé le présent procès-verbal, à Trith ce 10 Janvier 1789.

Signés, *Antoine Fontaine*, Mayeur; *Jean François Bouchart*, Lieutenant-Mayeur; *Mathias Lesages*; *Jacques Dahiez*, Echevin; *Jean Francois Dupas*, Echevin; *D. B. Morel*, Pretre, Curé de Trith; *H. Grenet*, Bailly; *P. Flory*, Procureur d'Office; *& J. P. J. Postiau*, Greffier.

Les personnes, charitables qui voudront faire parvenir des secours aux incendiés, son priées de les remettre à *M. Morel*, Curé de Trith, ou à *M. Postiau*, Notaire Royal à Valenciennes, Greffier de ladite terre.

ÉCONOMIE.

Dans ce moment, où la cherté excessive du pain, réduit le malheureux à n'en manger que ce qui lui est physiquement nécessaire pour l'empêcher de mourir de faim; quel avantage n'ont pas sur les autres, les Provinces où les Pommes de Terre sont cultivées. Puisque, par le procédé, suivant elles peuvent faire d'excellent pain, étant mélées avec un tiers & même avec une moitié de farine de bled.

Recette.

Après avoir fait cuire, tout simplement dans de l'eau, un boisseau de Pommes-de-Terre, blanches;

on les écrase & on les réduit en un espece de pâte ; qu'il est nécessaire de passer, afin qu'il ne reste aucuns grumeaux qui se feroient appercevoir après la cuisson. Cette pâte, étant épurée de cette manière, on la délaye dans quatre ou cinq pintes d'eau chaude, c'est à dire, dans le volume d'eau dont on se sert pour délayer trois boisseaux de farine avec le levain ; cette eau épaissie, ou à peu-près, comme de la bouillie, est employée de même que si c'étoit de l'eau claire, & remplit le même objet.

Ainsi, au lieu de se servir d'eau & de trois boisseaux de farine de froment, on n'en employe que deux boisseaux, & cette eau, épaissie par le mélange des Pommes-de-Terre, supplée au tiers ou à la moitié de farine qu'on économise. La quantité de pain en est même plus forte, à ce qu'assurent ceux qui en ont fait l'essai.

Depuis deux ans, les femmes de deux gardes-chasses de la Capitainerie Royale de St. Germain font usage de cette préparation, avec tant de succès; qu'elles ont fait manger à leurs maris, à leurs domestiques &c. de ce pain ainsi mélangé, sans qu'aucun se soit apperçu de la différence.

POÉSIE.

ÉTRENNES DU PARNASSE,

Pour l'année 1789, à Valenciennes, chez Giard *&* D'hennin.

SECOND EXTRAIT.

NOus avons terminé, dans le numéro précédent, notre extrait des *Étrennes du Parnasse*, par quelques mots de critique, sur l'Ode de *Mr. d'Arnaud*. Si la franchise, dont nous ferons toujours profession, nous les a arrachés,

c'eſt auſſi la franchiſe, qui nous fait aujourd'hui citer avec éloge, des Vers du même Auteur, adreſſés à une Dame qui l'avoit comparé à *Ovide*. Le parallèle, qu'il fait de ſa poſition avec celle du Poëte Latin, eſt ingénieux, bien ſoutenu, agréablement verſifié, & ce morceau reſpire le ſentiment. Quant aux autres productions de *Mr. d'Arnaud*, on y remarque des tableaux frappans, & des détails qui intéreſſent; mais il y a ſouvent de l'inégalité, des diſparates, & quelquefois des défauts eſſentiels.

Il n'en eſt pas de même d'une Elégie intitulée L'ENNUI, par le père *Vénance*, Capucin : cette pièce (dont nous avons eu occaſion de parler, comme d'un chef-d'œuvre) quoiqu'*enterrée* d'abord, *dans les Journaux de Province*, n'avoit pas beſoin que *Mr. Varon* l'en *exhumât*, pour paſſer à la poſtérité.

Mais *Mr. Varon* fait lui-même des vers? ouï ſans doute il en fait de bons; pleins de chaleur, d'énergie, & fort joliment tournés, comme on peut juger par ſon PREMIER COUP-D'ŒIL DANS ROME. Cette production, vraiment Poétique, feroit l'éloge de ſon Auteur, quand il l'auroit même écrite *avec une plume, le lendemain de ſon arrivée*. Mais une note modeſte nous apprend qu'il ne ſe donna pas le tems de *ſe débotter*, pour l'aller crayonner ſur les ruines du *Coliſée*. Il eſt préſumable que *Mr. Varon*, fit ſon entrée dans Rome de grand matin, puiſque, le même jour, il fut en état de compoſer ſes Stances, où il paſſe en revue les quatre coins de cette ville immenſe. *Liſez* toujours: *Le temps ne fait rien à l'affaire.* Mol *Miſant*.....

Liſez auſſi ſon Ode intitulée L'ESPRIT DE CONQUÊTE. vous y trouverez de la verve, mais des longueurs, des redites, & ſouvent des vers foibles, qui n'empêchent pas que cette pièce n'ait vraiment du mérite.

Liſez, ſur-tout, l'Épître de M. le Chevalier de *Cubieres*, à M. le Comte *d'Hartig*, Envoyé extraordinaire à la Cour Electorale de Saxe, ſur la mort de Mr. de *Buffon*. Le ſtyle en eſt pompeux, les idées grandes & belles, les vers pleins, à la fois, de ſenſibilité, de force & de grace. C'eſt un monument élevé par l'amitié aux manes d'un grand homme; & ce monument, digne de ſon objet, fait

un honneur infini à l'esprit & au cœur de l'Auteur estimable, qui en conçut le plan, & qui l'exécuta. Début de cette Epître.

Tandis qu'en Germanie, où l'Aigle des Césars,
Du farouche Ottoman menace les ramparts,
Vous portez aux Saxons la pacifique olive ;
Amis, vous le savez, sur sa tranquille rive,
La seine à vu tomber *le Pline* de nos jours.
Il n'est plus ! l'art en vain, prodiguant ses secours,
A voulu prolonger sa vie & non sa gloire.
Il n'est plus !... quai-je dit ? au Temple de Mémoire,
Son nom, AVEC RESPECT, sera toujours cité.
LA MORT POUR LE GRAND HOMME EST L'IMMORTALITÉ.

Quelques pièces, insérées dans *les Etrennes du Parnasses*, nous ont encore semblées mériter des éloges. Par exemple, deux productions de *Mr. Grainville*, jeune Auteu , déjà très-avantageusement connu, mais dont le mérite surpasse la réputation ; un conte & une imitation de *Catulle* par *Mr. Duchosal* ; des vers par Mr. *Pain de la Lories* ; enfin, des vers à Madame *la Comtesse de Beauharnois* par *Mr. Ehas.*

Il nous resteroit beaucoup à dire sur les notices qui terminent ce recueil ; mais comme le jugement qu'on porte sur un ouvrage, dépend toujours de la manière de voir, & qu'on ne sauroit reprocher à quelqu'un d'avoir une opinion différente de la nôtre, nous nous bornerons à dire que cinq mois de séjour à Rome, & la lecture de *Vinckelmann* ne devoient pas suffire à Mr. *Varon*, pour donner à feu Mr. le Président du Paty, Auteur des Lettres sur l'Italie, un démenti formel en l'accusant de manquer de goût, & de n'avoir pas de connoissance dans un art qu'il paroit avoir étudié par lui-même, & dont nous ne croyons pas qu'il differte *sur parole*.

Au reste, Mr. *Varon* à écrit ses notices en prose, & dès lors elles sont jugées au style.

HISTOIRE.

Tournois extraordinaire, tenu à Valenciennes, au commencement de l'année 1456.

S'il y a quelque chose, dans l'antiquité, qui ressemble un peu à nos Tournois, ce sont *les jeux Pyrriques*, inventés par les Grecs : ces Jeux se célébroient aux nôces des personnes illustres : mais ce n'étoient que des danses de jeunes gens armés, & non de véritables combats, entre des guerriers, déjà recommandables par leur valeur.

Les Romains avoient mis en usage la course des chevaux & des Chariots ; chez-eux, des jeunes gens s'exerçoient tous les jours à lancer le javelot, & à tirer de l'arc dans leurs écoles militaires ; & c'étoit le Séminaire où ils passoient avant d'être enrôlés dans les légions Romaines : dès le moment où ils avoient acquis assez d'adresse, ils sortoient de ces écoles pour entrer dans la milice : on prenoit d'eux le serment de fidélité ; on leur marquoit le bras droit d'un fer chaud portant les lettres *M. R.* qui signifioient Milice Romaine, & cette marque s'appelloit *le Sacrement Militaire* ; mais leurs jeux n'avoient aucun rapport avec nos Tournois.

Les François sont les premiers qui aient poussé la galanterie jusqu'à combattre, au péril de leur vie, pour plaire à leurs Dames, ou mériter leurs bonnes graces.

La Dame de Jean de Wassenaer, Chevalier Hollandois, lui avoit mis au bras droit un riche bracelet, qu'il devoit porter pendant un an, jus-

qu'à ce qu'un Chevalier, *de nom & d'armes sans reproche*, le lui ôtât.

Au bout de ce tems, elle consentoit à l'épouser, mais s'il étoit vaincu il n'y avoit plus d'espoir pour lui, & le bracelet devoit appartenir à son heureux adversaire.

A peine ces conditions furent-elles connues, qu'un Ecuyer du grand bâtard de Bourgogne, nommé Louis de Reybeneytz, Chevalier, Seigneur de Thièbauville, natif de Normandie, se présenta pour combattre Wassenaer.

Ils obtinrent le consentement de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, qui délégua le Comte de Charollois, son fils, pour prescrire les loix du combat & en être le Juge.

Le Comte désigna la place de Valenciennes, pour le champ de bataille.

Les Loix furent 1°. « que les deux champions se » présenteroient avec les armes de course & de che- » val, en harnois & selles de guerre, tant que l'un » d'eux eut bien rompu sa lance, c'est à savoir » demi pied au dessous de la doulle de fer & un » pied au devant de la rondelle.

» 2°. Que celui qui auroit bien rompu sa lance » recevroit de son compagnon un diamant de la » valeur de quarante écus d'or.

» 3°. Que le lendemain, ou le jour ordonné par » le Juge, tous deux combattroient à pied avec la » hache d'armes seulement, jusqu'à ce que l'un ou » l'autre fut porté par terre ou que sa hache lui » sautat des mains.

» 4°. Que si, à ce second combat, le *survenant* » étoit vainqueur il gagneroit le brasselet, & s'il

» étoit vaincu, il perdroit sa hache d'armes &
» son harnois.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. D'EBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

MORALE.

RÉPONSE *à la Question proposée dans le Numéro précédent.*

NON ; *le malheur d'autrui ne fut jamais un motif de consolation pour les infortunés* : ils y trouvent au contraire une nouvelle source de chagrins ; puisque, s'ils sont doués de sensibilité, ils ressentent à la fois & leurs maux, & ceux de leurs semblables.

Je conçois cependant une circonstance, où le malheureux sembleroit excusable de se réjouir de l'infortune d'un autre ; & ce cas extraordinaire est celui, où il verroit cheoir dans l'abime, le traitre qui l'y auroit précipité. Mais ce plaisir peu délicat, en ce qu'il procède du sentiment bas de la vengeance, est si révoltant au jugement même de celui qui en est susceptible ; qu'il rougiroit de l'avouer.

Il existe un homme, dont l'histoire décidera mieux la question dont il s'agit, que tous les argumens métaphysiques de nos froids raisonneurs.

Cet homme, uni fort jeune à une femme qu'il adoroit, a sacrifié sa fortune au plaisir ne rien laisser desirer à son épouse ; mais ayant, dans ses dépenses pour elle, consulté son amour, plus que ses facultés, ses affaires se sont dérangées ; & tandis qu'il s'occupoit à les réparer, le croira-t-on, cette épouse ingrate, possédée d'un amour criminel, en

a fait épouſer l'indigne objet, à ſa mère, quoique ce mariage révoltant, nuiſit à ſes propres intérêts & à ceux de ſes enfans. Trop ſage pour la déshonorer, en ſe déshonorant lui-même par un éclat ſcandaleux, notre homme, privé des conſeils ſalutaires d'un véritable ami, que la mort venoit de lui enlever, a pris le parti de fuir l'artiſan de ſes peines. Depuis ce tems des malheurs de toutes eſpèce n'ont ceſſé de l'aſſaillir. Victime des perfidies les plus ſenſibles, en butte aux calomnies les plus attroces & les plus abſurdes, il végette loin de ſes foyers, & peut-être auroit-il, dans le déſeſpoir, terminé une vie flétrie par des chagrins ſi peu mérités, ſans les ſoins, vraiment reſpectables, d'une femme.... d'un ange! comme lui bien née, comme lui maltraitée par la fortune, comme lui ſenſible & aimante: elle occupe, dans ſon ame, la place de l'épouſe perfide qu'il en à bannie; & la douceur, l'honnêteté, la tendreſſe, la complaiſance, l'eſprit & les talens de ſon amie, ſont pour ſes maux un baume ſalutaire, qui en calme du moins la violence.

Eh bien! cet homme n'apprend jamais la mort d'un pere de famille, ſans demander, avec un empreſſement inquiet, *s'il ne laiſſe point des enfans malades & dans le beſoin*? aux ſeuls mots de trahiſon, *de calomnie* & ſurtout D'ABUS D'AUTORITÉ, ſes traits s'altèrent, ſes yeux s'enflamment; & ſon indignation, qu'il ne peut contenir, prouve aſſez combien ſon ame eſt affectée. Un pauvre lui peint-il ſa miſere, il détourne la vue avec attendriſſement: ſi l'infortuné inſiſte, il tache de lui faire comprendre qu'il n'eſt pas lui-même

exempt de besoins ; mais s'il parle d'une femme ou d'enfans qui partagent sa détresse, il se retire précipitamment, & les sanglots le suffoquent. Les malheurs, qu'il ne peut soulager, ajoutent à ceux dont il est la victime. Le présent, le passé, l'avenir, les maux qu'il endure, *ceux qu'il voit souffrir*, tout l'afflige & l'opprime. Voilà l'homme vraiment malheureux, vraiment à plaindre, & celui dont la conduite *répond*, ce me semble, *à la question* proposée ; car il ne faut point profaner le mot *de malheur*, en l'appliquant à la perte d'un oiseau, d'un chien, d'une guenon &c. que des femmelettes pleurent des jours entiers, tandis que *la mercénaire* qui les allaita, ou le domestique qui perdit, à les servir, ses jours & sa santé, languissent, peut-être à leur porte, sans secours & sans consolation.

VARIÉTÉS.

LETTRE A MR. LE RÉDACTEUR *Du Journal du Haynaut & du Cambresis.*

MONSIEUR,

SI un illustre, mais *ennuyé*, *Baron* vous consulte sur les moyens de guérir son ennui ; j'espère que vous voudrez bien me permettre de vous consulter sur l'excès opposé au sien ; voici le fait.

Je tiens à un corps assez distingué : quand mes confrères parlent, JE RIS : quand ils agissent, JE RIS : quand ils délibèrent, JE RIS : quand ils s'en fâchent, JE RIS ENCORE PLUS FORT.

M'apprend-on que *Griffolin* a fait un libelle contre sept cens honnêtes gens, qui le méprisent ; JE RIS : m'apprend-on que tout Paris raffole de ce libelle, platement & uniformément méchant ; JE RIS : m'apprend-on que la distribution en a *parue* défendue ; JE RIS : m'apprend-on, enfin,

qu'on a gratifié *Mons-Comte Griffolin* de quelques coups d'étrivières; JE RIS ENCORE PLUS FORT.

Un Auteur ôse-t'il composer un ouvrage, dans lequel les principes de l'art dramatique, & le bon sens sont blessés à chaque scène; où il fronde impudemment le ministère, les loix, le gouvernement & les mœurs; JE RIS: cette production monstrueuse, est-telle, *cent fois*, applaudie jusqu'au délire, par ceux même qui y sont baffoués; JE RIS: mais prouve-t-on à cet Auteur, qu'il n'a pas même le mérite d'avoir imaginé le plan d'une autre rapsodie incendiaire, sans esprit, sans style, sans poésie & sans goût; ce reproche le couvre-t-il de confusion; JE RIS ENCORE PLUS FORT.

Qu'un jeune homme, égaré par un amour propre excessif, se croye destiné à figurer parmi les grands-hommes; que caressant cette idée, il prenne *des chaleurs de tête* pour du génie; que son langage & ses productions tiennent un peu du délire; JE RIS: qu'il prétende n'avoir pas besoin de modéles, & que, par une suite de cette erreur vaniteuse; il n'ouvre jamais un livre; JE RIS: que pour avoir passé dix-huit mois loin de sa Province, il s'imagine tout connoître & tout savoir; qu'il raisonne, *ab hoc & ab hac*, des beaux arts dont il a *entrevu* la patrie; JE RIS: mais que le père ait la bonhommie de me dire. » *Mr. Targ* assure que, dans la profession d'Avocat, mon fils au» roit surpassé Gerb**.... » JE RIS ENCORE PLUS FORT.

Une famille, dont les facultés intellectuelles sont bornées, voit quelquefois avec peine se développer dans un parent des dispositions plus heureuses; s'il sollicite d'elle des secours qui le mettent à portée de faire usage de ces dispositions, & qu'il soit durement refusé; JE RIS: si abandonné à lui-même, il tombe dans des écarts auxquels ne sont point exposés ceux qui ne font que *végéter*, & qu'on en profite pour le *calomnier*, * pour le *persécuter*, pour attenter même à sa liberté; JE RIS. Mais s'il confond la calomnie,

---

* Vraiment, qui n'est pas sot, n'estime point son Roi,
Et n'a, selon les sots, ni Dieu, ni foi, ni loi.

mais s'il triomphe des perſécutions, mais s'il réuſſit, & ne ſe venge qu'en verſant quelques ridicules ſur ſes *petits... petits* parens; alors, JE RIS JUSQU'AUX ÉCLATS.

Je ne finirois pas, Monſieur, ſi j'entrois avec vous dans le détail de tout ce qui me fait RIRE. Qu'il vous ſuffiſe de ſavoir, pour apprécier ma manie, que je trouve, dans ce qui déſole les Philoſophes, les plus inſenſibles aux événemens de ce monde, de quoi RIRE, *même en dormant.*

Si vous penſez comme moi, que ce ſoit une maladie, mettez encor votre portefeuille à contribution, & cherchez-y le remède qui me convient. Mais, ne pouvant me décider à me priver de votre Journal, je crains bien de ne pas guérir; car tant que vous le composerez des choſes agréables qu'on y trouve, il faudra bien que je RIE, puiſque ma femme, qui eſt auſſi ſombre que je ſuis fou, ſourit régulièrement deux fois la ſemaine, à l'arrivée du Facteur.

J'ai l'honneur d'être, &c.

AH! AH! AH!

POÉSIE.

VERS à Mr. DIDOT fils, *de l'Éditeur des Fables de la Fontaine*, in-folio.

Du *vin du crû que Dieu nous garde!*
Eſt un dictom, que je regarde,
Comme bon ou mauvais, ſuivant les cas divers.
Qu'un ſot me débite ſes Vers,
En m'offrant le vin, qu'à *Nanterre*,
Argenteuil ou *Chaillot* lui produiſit ſa terre,
Du vin du crû je dirai, fi!
Mais, de Champagne ou du Bourgogne,
Si deux bons Vignerons ſe faiſoient un défi,
A qui de ſes vins vieux rougiroit mieux ma trogne;
Si tout en trinquant, en buvant,
Les convives m'alloient liſant,

L'un des Vers de *Piron*, l'autre *de la Fontaine*;
Je leur dirois, lisez, versez,
Versez, ma tasse n'est pas pleine;
Versez, lisez toujours; encor! jamais assez!
Versez tout en lisant; mais en versant qu'on lise:
Vive le vin du crû! *deviendroit ma devise.*

Par Mr. l'Abbé MONNIER.

LA DISCRÉTION A Mlle. C. L.

O la plus belle des Maîtresses;
Fuyons, dans nos plaisirs, la lumière & le bruit;
Ne disons point au jour les secrets de la nuit;
Aux regards inquiets dérobons nos caresses.
L'amour heureux se trahit aisément,
Je crains pour toi les yeux d'une mère attentive;
Je crains ce vieil argus, au cœur de diamant,
Dont la vertu brusque & rétive,
Ne s'adoucit qu'à prix d'argent.
Durant le jour, tu n'es plus mon amante.
Si je m'offre à tes yeux garde toi de rougir.
Défends à ton amour le plus léger soupir:
Affecte un air distrait: que ta voix séduisante,
Évite de frapper mon oreille & mon cœur.
Ne mets, dans tes regards, ni trouble, ni langueur.
Hélas! de mes conseils je me repens d'avance.
Ah! ma chere Constance, au nom de nos amours,
N'imite pas trop bien cet air d'indifférence:
Je dirois, c'est un jeu; mais je craindrois toujours.

Par Mr Pt. Parent de St Amand

ÉNIGME LATINE.

Cùm mihi sit caput, à pastore ducor agresti
Scinde caput, princeps, regno super populos.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le Comte de Charollois ſe plaça à * *la Bretéque*, étant accompagné du Comte *d'Eſtampes* ſon couſin, & de pluſieurs Princes & Seigneurs, qui compoſoient la Cour des Ducs de *Bourgogne*.

Les champions, à cheval, vêtus de leurs cottes d'armes, & précédés des Hérauts, ſe préſentèrent, la lance en arrêt ſur la cuiſſe : *Waſſenaer* avoit en outre ſa ** *banerolle*, dont il fit le ſigne de la croix.

Arrivés devant le Comte, ils couchèrent leurs lances, & attendirent ſes ordres.

Le ſignal donné, on ſonna la charge, & à la première courſe, la pointe de Meſſire *Jean-Louis* gliſſa ſur la cotte d'armes de *Waſſenaer* ; mais celui-ci atteignit ſon adverſaire au bas du garde-bras & y ploya ſa lance ; auſſi-tôt une muſique guerrière chanta ce premier fait d'armes.

A la ſeconde courſe, le Chevalier de *Normandie* baiſſa trop ſa lance, qui rompit à l'arçon ; & le *Hollandois*, ayant trop élevé la ſienne, emporta le *cerf* de deſſus le *héaulme* de Meſſire *Jean-Louis* : Les trompettes recommencèrent à ſonner, mais le Comte de Charollois leur commanda de ceſſer, attendu que la lance n'étoit pas bien rompue.

---

* *La Bretéque* de Valenciennes eſt un balcon de l'Hôtel-de-Ville, où l'on publie les loix portées par le Souverain & les règlemens faits par les Magiſtrats de cette Ville : c'étoit de cet endroit élevé qu'on ajournoit les étrangers & qu'on haranguoit le Peuple.

** Petite bannière.

A la troisième course, *Thiebauville* baissa un peu trop sa lance & la rompit au bas des lames, mais *Wassenaer* la rompit à la rondelle, qu'il faussa bien avant, & porta un si furieux coup à son adversaire, qu'il lui fit plier le corps, & faillit l'abbattre.

Les fanfarres ayant célébré ce fait d'armes, le Comte de Charolois fit cesser le combat, appella les deux champions, & après avoir loué leur valeur, il ordonna aux Hérauts d'armes de publier que *Wassenaer* avoit remporté le prix de la journée.

Au jour assigné pour faire les armes à pied, *Wassenaer* fit porter à *Thiebauville*, par deux Hérauts & un *Varlet*, deux hâches couvertes, pour lui en laisser le choix, & les combattans se tinrent sous les pavillons qu'on leur avoit dressés sur la place de cette ville, jusqu'à ce qu'on eut sonné la charge : ils se présentèrent alors devant le Comte, qui dit à haute voix, *laissez-les aller*

Aussi-tôt *Thiebauville*, qui étoit beaucoup plus grand que *Wassenaer*, leva sa hâche, & lui en déchargea un tel coup au-dessus de la *charnière*, qu'il le fit chanceller, mais en même-tems *Wassenaèr* l'atteignit d'un coup d'estoc au *pertuis de la visière*, & le fit reculer d'un grand pas. *Thiebauville* ayant relevé sa hâche, reçut un second coup sur la main, qui lui fit voler son arme à terre.

Se voyant désarmé, il se jetta sur *Wassenaer*, le serra dans ses bras, & chercha à le renverser ou à lui faire tomber sa hâche ; mais le Comte de Charollois, jettant sa verge, s'écria *ho! ho!*, & ses gardes courrurent sur les combattans, les séparèrent, &

les amenèrent devant le Comte, qui fit prononcer, par ſon roi d'armes, la ſentence ſuivante. *

« Le Comte de Charollois dit que tous deux
» avez vaillament fait vos armes & vos debvoirs :
« mais le loi porte que vous deviez combattre de
» vos hâches, tant que l'un fut porté par terre ou
» ſa hâche perdue de ſes deux mains, dont par le
» comprins d'icelle, Jean de Waſſenaer, le Sr.
» Comte vous adjuge le prix.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

MORALE.

LES DEUX CHARLATANS. CONTE.

DEPUIS le ridicule jetté, ſur la baguette divinatoire de *Bléton*, ſur *le Magnétiſme-Animal*, ſur le *Somnambuliſme* &c., deux Charlatans, réduits à chercher d'autres moyens d'étonner l'imagination, annoncèrent, en arrivant dans une petite ville, qu'ils avoient le talent *de reſſuſciter les morts*; &, qu'au bout de trois ſemaines, jour pour jour, ils rappelleroient à la vie tel mort dont on leur montreroit la ſépulture, fût-il enterré depuis dix ans.

Pour donner plus de poids à leur promeſſe, ils propoſent au Bailli de les faire garder à vue, de crainte qu'ils ne s'évadent. Raſſuré par cette précaution, tout le monde aſſiége leur demeure, & jamais on n'avoit vu, dans la ville en queſtion, tant d'argent qu'il en parut pour payer des Médecins d'un genre ſi nouveau, car il eſt bon d'obſerver

---

* Manuſcrit *de la Fontaine*, Tome 2, Chap. 89.

qu'ils avoient obtenu de vendre leurs drogues & d'exercer provisoirement leur savoir.

Cependant le fameux jour approchoit ; leur air d'assurance en imposoit de plus en plus ; de sorte que la crédulité gagnant de proche en proche jusqu'aux esprits forts ; un gentilhomme du lieu leur adressa la lettre suivante.

« D'après la grande opération que vous devez » faire, Messieurs ; je vous avoue que je tremble, » & que je ne dors pas. *J'avois une femme qui étoit* » *un démon* ; elle est morte depuis quelque tems ; « & je suis assez malheureux pour que ce soit pré- » cisément elle que vous ressuscitiez. Au nom de » Dieu, ne faites point usage parmi nous de votre » savoir, j'aime mieux vous donner 50 louis.

Une heure après, arrivent deux jeunes gens allarmés. Ils n'ont d'autre bien que ce qu'un oncle défunt leur a laissé ; s'il vient à ressusciter, ils vont tomber dans l'indigence. Encore 50 louis.

Ce fut enfin une continuité de lettres & de visites, précédées ou suivies de présens, depuis le matin jusqu'au soir. C'étoient des Médecins qui redoutoient, la résurrection de ceux qu'ils avoient tués, *in formis* ; des veuves qui craignoient celle de leurs maris ; des Gascons tremblants de voir revivre leurs créanciers, &c. Le Bailli lui-même vint fermer la marche. Il n'étoit pas tranquille, dit-on, sur un héritage qu'il s'étoit approprié. Il les complimenta sur les cures merveilleuses qu'ils avoient faites dans le canton ; les engagea, vû l'appréhension où tout le monde étoit de voir revenir à la vie quelque mort, dont la résurrection causeroit des révolutions funestes, de ne point faire usage de leur secret merveilleux ; & leur expédia en bonne

forme une atteſtation, *comme ils avoient réellement le talent de reſſuſciter les morts.*

Le certificat fut ſigné, paraphé, légaliſé; & nos deux compagnons, chargés d'or, courent les Provinces, en montrant de toutes parts cette preuve authentique de leur ſavoir.

Avec de l'effronterie que ne perſuade-t-on pas aux ſots, & même à ceux qui ne croyent pas l'être?

ET PUIS FIEZ-VOUS AUX ATTESTATIONS.

POÉSIE.

ALMANACH DES MUSES.

Pour l'année 1789, à Valenciennes, chez Giard *&* D'hennin.

PREMIER EXTRAIT.

. . . . Sur chaque ouvrage,
Le goût aura toujours des droits à reclamer;
Otez-nous le droit de blâmer;
Quel prix auroit le ſuffrage?

IMBERT; *Fable intitulée :* L'OURS, LE SINGE, LA LINOTTE & LE HIBOU. *Almanach des Muſes de cette année.* Pag. 141.

C'EST une opinion généralement reçue *que l'Almnach des Muſes*, eſt le plus intéreſſant des Recueils qui paroiſſent au commencement de chaque année; cependant, tandis que les uns par habitude, les autres par ignorance, ceux-ci par intérêt, ceux-là parce qu'ils l'ont entendu dire, aſſurent qu'une pièce, qui ne s'eſt pas fait lire dans *l'Almanach des Muſes*, ne peut être que *médiocre*, nous aurons le courage d'avancer que depuis, quelques années, *l'Almanach des Muſes*, n'eſt pas plus exempt de médiocrité que les autres recueils, prétendus *en ſous ordre.*

Si l'on compare, en effet, les premiers volumes de cet Ouvrage, avec les derniers, & notamment avec celui que nous annonçons, *quantum mutatus!* .... ſera-t-on forcé de s'écrier! ce n'eſt plus cet *Almanach des Muſes*, que les Grands-maîtres ſe faiſoient un plaiſir d'enrichir de

leurs productions ; car si l'on y trouve encore les noms de MM. de *Marmontel*, de la *Harpe*, &c. ils n'y figurent qu'au bas de quelques vers de société, faits sans prétention, & nullement destinés à paroître dans un recueil qui dût, en partie, ses premiers succès à ces deux chefs de notre Littérature. Ce n'est plus cet *Almanach des Muses* si difficile, quand il avoit à choisir, entre *Voltaire*, *Pyron*, *Colardeau*, *Gresset*, *Dorat*; MM. de *Parny*, de *Bertin*, de *Boufflers*, le *François*, *Léonard*, *Blin de St. More*, *Berquin*, *Imbert*, &c. si difficile, dis-je, qu'il n'auroit point laissé passer un hémistiche défectueux, ni même une expression hazardée, sans les critiquer *en notes*. Il est vrai que ces notes, rares alors, deviendroient aujourd'hui, par leur multiplicité, un travail plus pénible pour le Rédacteur, que ne le doit être, à certains Auteurs, la composition de leurs pièces..... mais le rétablissement de cet usage auroit pour lui le double agrément, que ceux qui ne connoissent pas, comme nous, son goût & ses talens, ne le soupçonneroient pas d'en manquer ; & que les Versificateurs, effrayés de la critique, l'obséderoient moins pour l'engager à admettre leurs vers *innocens* ou *précieux*.

Il est présumable, par exemple, que l'Auteur d'un conte, intitulé LE MARIAGE MANQUÉ, se seroit gardé de le proposer, s'il eût craint l'inquisition des notes. Le voici.

Gros bouquet sur le sein, *de pied en cap ornée*,
Lison alloit s'offrir au joug de l'Hyménée.
Descendant de carrosse, elle fait un faux pas,
Et de tout son long est à bas.
Ah Ciel ! là, voyez ! peut-on être
Aussi bête, dit, à l'instant,
Son Futur en la relevant ?
Lison rougit, & se contient, le Prêtre
Lui demande au pied de l'Autel,
Prenez-vous pour époux, un tel ?
Le compliment *lui tenant à la tête*,
Elle répond : *je ne suis pas si bête.*

Outre qu'il n'y a, dans ce conte, ni gaïeté, ni sel ; il

nous semble narré d'une manière pesante. Nous croyons dailleurs que l'expression, *de pied en cap*, ne convient pas plus à *Lison*, que l'épithête *ornée*, au lieu de parée. On dit, en style familier, qu'un guerrier est *armé de pied en cap*, mais peut-on dire qu'une femme est *de pied en cap ornée?* c'est sans doute, pour faire suite à cet *ornement*, que l'Auteur mène pompeusement à l'Eglise, la future en carosse, sans se rappeller qu'il la nomme *Lison*.... ne l'a-t-il pas fait plutôt dans l'intention de justifier *la chûte?* ouï, sans doute. Il se sera dit, « moins il est ordinaire aux *Lisons* d'aller en carosse, plus il paroîtra naturel que mon héroïne, embarrassée pour descendre du sien, fasse un *faux pas*; &, *de tout son long, soit à bas*.... *de tout son long à bas!* comme cela fait image! à ce vers pittoresque, que d'idées se présentent! il faut avouer que, dans cette position, la pauvre *Lison* a besoin d'être *ornée de pied en cap*, pour écarter du conte, où elle figure d'une manière si intéressante, certaines idées plusque gaïes. Et son butord de futur qui se fâche pour un *faux pas*, avant le mariage! Elle a bien raison de n'en pas vouloir; car il est présumable qu'il feroit un beau vacarme, si elle avoit le malheur de *cheoir* après la nôce. Au reste son refus, causé par *le compliment qui lui tient à la tête*, quoiqu'on ne sache pas trop si le compliment a rapport au Curé, ou au Prétendu, est une preuve sans réplique que *Lison* n'est vraiment pas *si bête*.

Une autre Pièce, intitulée Sophie abandonnée, nous a paru d'une versification dure & contournée. Exemples :

> *De mes yeux abattus, je n'ose*
> Fixer des traits, &c.
> Ciel qui punis avec tant de rigueur!
> . . . .
> Tes vengeances sont-elles *nulles*?

On peut, sans être trop difficile, trouver grossière & de mauvais ton, l'Epigramme suivante, *à une diseuse de bonne aventure, fort laide*.

Si vous voulez ſavoir votre bonne aventure,
A *Canidie* ayez recours,
Qui voit, dans un miroir, le diable, tous les jours,
Quand elle arrange ſa coëffure.

D'ailleurs, *à Canidie ayez recours*, *qui voit*, eſt réellement du *Janotiſme.*

Nous pourrions, à l'appui de notre ſentiment ſur la médiocrité de certaines pièces inſérées dans l'*Almanach des Muſes*, citer LES DEUX INFORTUNÉS, conte froid & licencieux; les vers A MES SERINS, où l'on trouve de la ſenſibilité, mais pas une idée Poëtique; un HUITAIN écrit ſur les tablettes de M.lle de Ch, le METIER DE BOUFFON; LA CHARRETTE, Apologue, longuement & péniblement conté, & tellement obſcur, quoique l'Auteur prétende que *le voile en ſoit tranſparent*, qu'on ne s'attend pas au ſens moral qu'il en fait réſulter. Nous pourrions, ſans doute, faire encore d'autres citations; mais notre intention n'étant que d'*uſer de cette noble franchiſe qui devroit caractériſer tout homme de Lettres*, nous ne voulons pas qu'on puiſſe nous ſuppoſer les vues malhonnêtes, qui déterminent ſouvent la critique. Au ſurplus, notre ſecond Extrait ne laiſſera aucun doute à cet égard, & l'on verra que nous devons nous faire violence pour blâmer, puiſque nous ſaiſiſſons, avec tant d'empreſſement, l'occaſion de payer aux talens le tribut d'éloges qu'ils doivent attendre de notre impartialité.

CHARADE ſur un nom connu.

Mon tout de mon ſecond fit trente ans les délices;
Et ſes derniers adieux valurent ſes prémices;
Mais on doit envoyer paître dans mon premier,
Celui qui ne ſait pas regretter mon entier.

Le mot de l'Énigme du dernier numéro eſt *Grex*, où ſe trouvent *g* & *rex*.

HISTOIRE.

Un affront que le Comte d'Austrevant reçoit à la table du Roi Charles VI, l'excite à venger la mort de son grand Oncle.

SI la condition des Souverains est infiniment plus relevée que celle des particuliers; elle leur impose en même-tems l'obligation d'être plus attentifs à toutes leurs actions, & de ne pas s'écarter d'un seul point de leurs devoirs. Exposés, pour ainsi dire, en spectacle à l'univers; ils ont tous les yeux fixés sur eux, & des bouches sont continuellement ouvertes pour blâmer leurs vices, ou pour louer leurs vertus.

La Maison de *Bavière* avoit recueilli l'héritage de celle d'*Avesne*; mais on murmuroit de ce qu'elle n'avoit pas vengé la mort de *Guillaume II*, dernier Prince de cette illustre Maison, & cette négligence paroissoit d'autant plus révoltante, qu'un particulier même ne pouvoit pas prétendre à une succession, avant d'avoir poursuivi les meurtriers de son auteur.

Ce fut un simple Héraut d'armes qui osa rappeller le fils d'un souverain à ses devoirs & lui reprocher cette faute, de la manière la plus humiliante, en présence de Charles VI, Roi de France.

Guillaume II, dernier Prince de la Maison d'*Avesne* fut obligé d'entrer en *Frize*, pour soumettre ses sujets révoltés. Il y aborda avec cinq cens Chevaliers, & sans attendre l'arrivée de son armée, il fondit sur les rébelles, tua de sa main leur chef, & les poursuivit jusques dans leur retraite.

Les *Frizons* s'étant remis & considérant qu'ils n'avoient affaire qu'à une poignée d'hommes, revinrent à la charge, & détruisirent toute cette troupe, au point que pas un n'échappa.

Ce malheur arriva près de *Stavère* le 26 Septembre 1345.

Les cadavres, privés de sépulture, restèrent sur le champ de bataille : mais dix jours après la défaite, le Sire *Martyn*, Commandeur de St. Jean de Harlem, y étant venu pour reconnoître quelques-uns de ses parens tués à cette journée, fit enlever les corps du Prince & de huit Chevaliers, & les fit enterrer dans le cloître de l'Abbaye de *Florencamp*, près de *Bollenvart* en *Frize*.

Guillaume n'ayant pas laissé d'enfant, ses Comtés de Hainaut, de Hollande & de Valenciennes, passerent à Marguerite d'Avesne sa sœur, fille de Guillaume le Bon, & femme de l'Empereur Louis de Bavière ; Marguerite les transmit à son fils Guillaume III, & celui-ci étant mort en démence & sans génération, le Duc Aubert de Bavière son frère lui succéda en 1388.

Mais aucun de ces Princes n'avoit vengé la mort de Guillaume II, ni même redemandé son corps pour lui donner une sépulture honorable.

Guillaume, Comte d'Austrevant, fils & héritier présomptif du Duc Aubert de Bavière, ayant eu quelques difficultés avec son père, quitta sa Cour & se retira auprès de Charles VI, Roi de France.

Il fut reçu avec distinction, dans un Royaume, qui a toujours servi d'hospice aux Princes malheureux.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAYAY, *Avocat à Valenciennes.*

MORALE.

Appréciation juste des Femmes sages & raisonnables.

QUE ceux qui n'ont cherché, dans l'union des sexes, que les voluptés des sens, ont peu connu les loix de la nature ! ils n'ont cueilli que les fleurs de la vie, sans en avoir goûté les fruits. *Le beau-sexe !* disent nos gens de plaisir ; ils ne connoissent pas les femmes sous d'autre nom. Mais s'il est seulement *beau* pour ceux qui n'ont que des yeux, il est, pour ceux qui ont un cœur, le sexe *générateur*, qui porte, au risque de sa vie, l'homme neuf mois dans ses flancs, & le sexe *nouricier* qui l'allaite & le soigne dans l'enfance. Il est le sexe *pieux* ; qui le porte aux autels, & qui lui inspire, avec le lait, l'amour d'une religion, que la cruelle politique des hommes lui rendroit souvent odieuse. Il est le sexe *pacifique*, qui ne verse point le sang de ses semblables ; le sexe *consolateur* qui prend soin des malades, & qui les touche sans les blesser. L'homme a beau vanter sa puissance & sa force ; si ses mains robustes manient le fer, celles de la femme, plus adroites & plus utiles, savent filer le lin, & les toisons des brebis. L'un combat les noirs chagrins par les maximes de sa philosophie ; l'autre les éloigne par l'insouciance & par les jeux. L'un résiste aux maux du dehors, par la force de sa raison ; l'autre, plus heureux, leur échappe par la mobilité de la sienne. Si le premier met quelquefois sa gloire à affronter les dangers, dans les batailles, celle-ci triomphe à en attendre de plus certains, & souvent de plus cruels, dans son lit & sous les pavillons de la volupté. Ils ont donc été créés, afin de supporter

enſemble les maux de la vie, & pour former, par leur union, la plus puiſſante des conſonnances, & le plus doux des contraſtes.

PENSÉES DIVERSES.

Quand un ſeul objet réunit toutes nos peines, les évenemens ne nous intéreſſent que par le rapport que nous y trouvons avec lui.

Que le ſang froid eſt cruel après la fureur! que les points de vue ſont différens ſur les mêmes objets! dans l'horreur du déſeſpoir, on prend la férocité pour du courage, & la crainte des ſouffrances pour la fermeté. Qu'un mot, un regard, une ſurpriſe, nous rappellent à nous même; nous ne trouvons que la foibleſſe pour principe de notre héroïſme, pour fruit que le repentir, & que le mépris pour récompenſe.

Toutes les femmes d'eſprit aiment avec art; mais toutes ne ſont pas artificieuſes.

L'amitié, ſi douce entre les hommes, ſi rare entre les femmes, eſt un ſentiment plus vif entre des perſonnes de différent ſexe. Les hommes s'aiment avec cordialité, les femmes avec défiance; mais deux perſonnes, d'un ſexe différent, joignent au goût de l'amitié, une partie de ce feu que la nature ne manque jamais d'inſpirer.

Le plaiſir *d'être*, ce plaiſir oublié, ignoré même de tant d'aveugles humains; cette penſée ſi douce, ce bonheur ſi pûr, *je ſuis, je vie, j'exiſte*, pourroit ſeul rendre heureux, ſi l'on s'en ſouvenoit, ſi l'on en jouiſſoit, ſi l'on en connoiſſoit le prix.

ANECDOTE.

Tirée du Plutarque Anglois.

APRÈS la bataille de *Worcester*, Cromwel consulta ses amis, sur le projet qu'il avoit de s'arroger le souverain pouvoir, & sonda sur-tout le Docteur *Edmond Calamy*, dont les décisions avoient le plus grand poids « Vos prétentions sont aussi in-» justes qu'impraticables, lui dit le Docteur. » Comment cela, demanda Cromwel? parce qu'elles choquent ouvertement l'intention des Anglois, & que, sur dix, il y en aura neuf qui s'y opposeront. Mais si je désarme les neuf, & que je mette l'épée dans la main du dixieme, qu'en pensez-vous? *que vous êtes un* TYRAN; *lui répliqua fierement Calamy, & que vous avez oublié le tems où vous prétendiez apprendre aux Anglois à les punir.*

POÉSIE.

ALMANACH DES MUSES.

Pour l'année 1789, à Valenciennes, chez Giard *&* D'hennin.

SECOND EXTRAIT.

SI, comme nous croyons l'avoir démontré dans notre extrait précédent, *l'Almanach des Muses* n'est pas exempt de médiocrité, on y trouve cependant une infinité de productions dignes des premiers tems de cet intéressant recueil. Par exemple, celle qui le termine, intitulée ÉTATS-GÉNÉRAUX DE CYTHÈRE, par Mr le Ch.er de *Cubières*, offre, dans un cadre ingénieux, des Tableaux agréables & variés, où l'Auteur fait appercevoir les nuances qui distinguent l'Amour en Italie, en France & en Angleterre. Ce Dieu convoque à Cythère l'aimable *Germanson*, Angloise, la Coquête *Zélis*, Françoise, & la Docte *Corilla*, Italienne, pour éclairer sur la conduite qu'il doit tenir avec les humains. Hélas! dit Germanson.....

Au joug de l'Hyménée,
Parmi nous une belle eſt à peine enchaînée,
Que, prenant un deſpote & non pas un époux,
Il faut qu'elle renonce aux plaiſirs les plus doux.
Nos maris n'ont jamais connus ces prévenances,
Ces égards délicats, ces tendres complaiſances,
Qui font chérir tes loix & fondent ton pouvoir.
Ils changent triſtement le plaiſir en devoir.
Tes faveurs à leurs yeux ne font qu'un vil ſalaire;
Et, croyant que leurs droits les diſpenſent de plaire,
Toujours mornes & froids dans leurs embraſſemens,
Ils nous font de *Mérence* éprouver les tourmens..., &c.

Fidèle au caractère François, *Zélis* ſe peint dans ces vers

C'eſt la réflexion qui produit l'amitié;
Le tems qui l'affermit : elle ſe traîne à pié.
Pour arriver au but, l'Amour vole, il s'élance;
Et, ſemblable à l'éclair, il franchit la diſtance,
Qui ſépare deux cœurs, l'un de l'autre charmés;
Ses feux, au moindre choc, éclatent allumés,
Plus on veut les éteindre, & plus on les augmente.
Quels foyers plus ardens que les yeux d'une amante!
Épicure fut ſage, il eut le bon eſprit;
Jouiſſons avant tout : ce grand homme l'a dit.
Tout mortel de plaiſir doit ſe montrer avide,
Et mon *Vade Mecum* eſt l'art d'aimer d'Ovide.

Corilla, imbue des principes de *Platon* ſur l'Amour, ſe plaint des Romains, trop adonnés aux plaiſirs des ſens, qui, *même avant que d'aimer*, *déſirent d'être heureux*.

A quoi penſent-ils donc ces mortels inſenſés,
Qui, de tes myrtes verds, ſans efforts amaſſés,
Voudroient impunément pouvoir ceindre leur tête,
Et jouir, ſans combat, du fruit de la conquête?
C'eſt l'ombre qui du jour rend les traits éclatants.
L'hiver, le ſeul hiver embellit le printems.
Sur un tapis de fleurs l'œil charmé ſe repoſe,
Et le chardon y croît à côté de la roſe.

A ma prière, Amour, laiſſe-toi donc fléchir!
Les Romains ſont encor dignes de te ſervir.
Qu'un feu pur & ſacré dans leur ame s'allume:
Eteins la folle ardeur qui toujours les conſume;
Guéris-les d'un délire, hélas! trop dangereux!
Qui ne s'abſtint jamais, ne fut jamais heureux.

Après avoir réſumé l'avis des trois belles, l'Amour ordonne que les François réforment leur léger caractère; que, moins occupé de la politique, l'Anglois ne rougiſſe point de tomber aux genoux d'une femme, &

Qu'à ſon tour le Romain, ſuivant d'autres exemples,
Aime plus purement, & n'offre dans *ſes* Temples,
Qu'un encens agréable à *ſa* Divinité,

Cette pièce fort longue, à la fois légère, critique & morale, ne peut qu'ajouter à la gloire de ſon Auteur, déjà placé par le mérite de ſes ouvrages, au rang de nos premiers écrivains, tant en vers qu'en proſe.

Si les bornes de notre *Journal*, nous le permettoient, NOUS CITERIONS quelques fables de M.de la Marquiſe de la Fer**. entr'autres, celle intitulée LES DEUX RÊVEURS ET LE MÉDECIN. Cette Fable ingénieuſe, dont la verſification eſt facile & pleine de grace, conduit naturellement, à cette vérité vraiment philoſophique,

» Si l'homme étoit plus ſage quand il veille,
» Il ſeroit moins fou quand il dort.

NOUS CITERIONS EN ENTIER une imitation de *Tibule*, intitulée, CONSEILS AUX AMANS, par feu M. le Préſident du Paty; & l'on en concluëroit que ſi la perte de ce Magiſtrat eſt déplorée par *Thémis*, dont il étoit le ſoutien, les Muſes doivent le regretter comme un de leurs favoris. En cette qualité, que l'on ne peut lui conteſter, qui plus que lui étoit intéreſſé à donner cet avis aux femmes?

Belles, quittez *Plutus* & ſuivez les Neufs Sœurs;
Et, pour leurs favoris, réſervez vos faveurs.
Belles, aimez les vers; les vers immortaliſent;
Vos appas, dans les vers, avec eux s'éterniſent.
Et vos noms y vivront tant qu'*Hébé*, dans les Cieux,
Verſera l'ambroiſie au Monarque des Dieux;

Que *Vénus* sourira, que la Reine de l'Onde,
De son écharpe humide embrassera le monde.
Tout périt sans les vers. Sans cet Art immortel,
Que de Dieux oubliés n'auroient point eu d'Autel!
Et toi même, ô Vénus! il t'en souvient: *Homère*
A ta belle ceinture attacha l'art de plaire.

NOUS CITERIONS, LES PLAINTES DE LA TOURTERELLE, Apologue charmant, par Mr. *Bret*. En voici la morale:

Que de plaintes hélas ont un effet semblable!
Triste indigent, cache ton sort:
Tu joindrois à tes maux le mépris *implacable*;
Et le mépris est pire que la mort.

NOUS CITERIONS, *le Roi*, *son fils & l'esclave*, Fable, par Mr. *le Bailli*, qui, dans cette production, comme dans toutes celles que nous avons de lui, se distingue par une versification facile, un style pur, & sur-tout par l'esprit de philosophie qui y règne.

NOUS CITERIONS AUSSI *les fous & le sage*, Apologue, par Mr. *Mugnerot*. *Retour à mes foyers Idylle*, par Mr. *de la Montagne*; une Épître & une Romance, par Madame *la Baronne de Bourdic*, & un Poëme sur la construction des Hôpitaux, dans lequel l'Auteur (*Mr. Theveneau*) rachète beaucoup de défauts, par beaucoup de beautés.

NOUS CITERIONS ENFIN, une Fable de Mr. *Imbert*, qui nous a fourni l'Épigraphe de notre premier extrait; & de très-jolis vers adressés par Mr. *de Bois-jolin* à une Dame, à laquelle il explique ainsi l'allégorie des *Trois Graces*. Grace de la figure, grace de l'esprit, & grace du sentiment.

On s'attend bien que la Dame les réunit toutes. Quoiqu'il en soit, cet Auteur fort jeune, éclairé des lumières de *Mr. l'Abbé de Lille*, annonce des dispositions rares, qui ne se démentiront point, tant qu'il aura pour guide les conseils & le goût de l'immortel Traducteur de *Virgile*.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Pré-ville*.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Guillaume étoit recommandable à plus d'un titre, allié au Roi *Charles VI*, il avoit été fiancé à *Marie de France* sa sœur ; cette Princesse étant morte en bas âge, il avoit épousé *Marguerite de Valois*, fille de *Philippe le Hardy*, Duc de *Bourgogne*, dont il eut *Jacqueline de Bavière* ; & *Isabeau de Bavière*, Reine de France, étoit sa cousine germaine.

Cette Reine, qui gouvernoit l'Etat pendant la démence du Roi, procura au Comte d'*Austrevant* tous les agrémens qu'il pouvoit espérer, & lui fit bien-tôt oublier & le Prince son père & son Pays. Il se proposoit de passer des jours heureux dans un Royaume, où il étoit en faveur, lorsqu'un événement extraordinaire troubla sa félicité.

Comme il se trouvoit, avec plusieurs Princes, à la table de *Charles VI*, le jour de la Chandeleur de l'an 1395, tout-à-coup *Mont-joie*, Héraut d'armes de France, arracha la nappe étendue devant lui & la trancha en pieces, disant * *qu'il n'appartenoit pas à un Prince d'être assis à la table d'un Roi, qu'il n'eût premièrement armoyeries* ; le Comte étonné de cet affront, répondit *qu'il en avoit* : *Non Monseigneur, vous n'en avez pas*, répliqua un ancien Roi d'armes, *car* GUILLAUME,

* La Fontaine, antiquités de Valenciennes. Tom. 2. Chap. 62.

Comte de Hollande, votre grand-oncle, avec tous les ſiens fut miſérablement occis par les Frizons.

L'écu de *Guillaume* II avoit été perdu dans le tems de ſa défaite & ce n'étoit que par les ſoins d'un de ſes ſujets, que ce Prince avoit obtenu les honneurs de la ſépulture.

La hardieſſe de ces Hérauts-d'armes, peut être excités & ſoutenus par des courtiſans jaloux du bonheur de Guillaume, interdit tous les Spectateurs à un point, que pas un ne put ouvrir la bouche pour leur répondre.

Guillaume ſe retira confus & indigné, & ne voulant plus reparoître devant les témoins de ſon humiliation, il écrivit au Duc *Aubert*, pour lui conter ſa honte, le prier d'oublier le paſſé, & de le recevoir en ſes bonnes graces, & ſans attendre ſa réponſe, il retourna en Hainaut.

Il n'y ſéjourna point, & le ſouvenir de cette ignominie le tourmentant par-tout, il partit pour la Hollande, & ne goûta un peu de tranquillité que lorſqu'il fut arrivé près de ſon père.

Les fautes paſſées furent bientôt oubliées, & il fut réſolu que, pour laver cet affront, on tenteroit de reconquérir *la Frize*, & d'en retirer le corps & les armes de Guillaume II.

Cette guerre fut arrêtée pour l'année ſuivante: le Duc Aubert, convoqua tous les Seigneurs de ſes Etats & aſſembla une armée nombreuſe avec laquelle le Comte d'Auſtrevant entra en *Frize*, au mois d'Août 1396.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAYAY, Avocat à Valenciennes

BELLES LETTRES.

Précis de la fin du siècle pastoral, Idyle, par *Mr. le Clerc.*

» L'AGE d'Or ne règnoit déjà plus, & les habitans des Villes avoient abbandonné les campagnes à des cultivateurs mercénaires : un seul coin de la terre, sur le bord de l'Océan, conservoit encore les mœurs primitives. *Philis* & *Ménalque* vivoient dans cette belle Contrée. Ils étoient jeunes, ils s'aimoient & n'avoient aucune idée *du crime ni du malheur.* Un jour, *Ménalque* avoit été absent plus long tems qu'à l'ordinaire.... à son retour *Philis* lui demande la cause de l'effroi dont elle le voit saisi : il avoit été poursuivi par des voleurs : elle ne peut concevoir qu'il y ait des hommes que l'on doive craindre. Cependant il lui raconte l'aventure qui vient de lui arriver, & qui lui paroit bien extraordinaire. En cotoyant la mer, il avoit vu s'élever une tempête ; puis il avoit apperçu une énorme barque contenant plus de deux cents hommes qui avoient pensé être la proye de la fureur des flots. Ces infortunés navigateurs parviennent enfin à mettre pied à terre sur la rive, & leur chef ordonne qu'on aille chercher ce qu'il y a de plus précieux dans le vaisseau ; on lui apporte un vase d'or, rempli d'or, de bijoux & de diamans. Il avoit promis aux Dieux d'en faire présent au premier homme qui s'offriroit à sa vue, s'il échappoit à la mort, & il remplit son vœu. Que tout ce que tu dis m'étonne, interrompt *Philis* ! de l'or, des diamans, des bijoux ! ces choses là me sont inconnues. Cela est-il utile aux troupeaux ! j'ai fait cette question ainsi que toi, répond *Ménalque* : mais tous ceux qui entouroient le vieillard se sont mis à rire. *non*, m'a dit celui-ci, *les moutons ne peuvent pas plus s'en nourrir que des pierres qu'ils foulent aux pieds.* Que veux-tu donc que j'en fasse, lui ai-je répondu ? alors ils se sont mis à rire plus fort : une rougeur soudaine m'a couvert le visage ; je me suis senti si piqué de ce rire insultant, que, les regardant avec dédain, je leur ai dit : *j'ai aussi un beau vase dans lequel ma Philis recueille le lait de ses brebis ; mais il est d'une forme bien plus agréable & plus commode que celui-ci. C'est moi qui l'ai façonné avec de*

l'argile que j'ai fait durcir au feu. A ces mots, les éclats ont redoublé. &c. On explique à *Ménalque*, qu'en échange de ses richesses, il pourra avoir des bois, des près & des champs ; qu'il pourra enfin rendre sa *Philis* plus heureuse.... ce dernier motif le détermine. Mais on l'avertit d'éviter les voleurs, &, depuis ce tems il ne cesse d'être en proye à la crainte ; enfin il jette le vase & les diamans au bord du fleuve, & n'apporte à *Philis* qu'un petit amour, qu'il a sauvé du naufrage, & qui l'avoit frappé par la beauté de son travail. Bien-tôt on sut toute l'histoire de Ménalque, & les autres bergers, désirant aussi de faire des présens à leurs bien-aimées, trouverent le moyen de retirer de l'eau le vase & les bijoux. Ce ne fut dabord qu'un objet de curiosité ; mais *on ne joue point impunément avec l'or*. Insensiblement la vanité en fit un objet de luxe, la contagion, inséparable de ce métal empoisonné par les Dieux, dans leur courroux, s'acrut par dégrés. Les bergers quitterent leurs hameaux, pour aller trafiquer dans les Villes; ils ôsèrent même traverser les mers, & cette contrée, la seule qui conservât encore les mœurs de l'âge d'or, ce Pays si paisible, si simple, si libre, si heureux autrefois, connut enfin la propriété, l'industrie, le commerce, les arts, *les vices & le malheur* ».

Cette Idylle, que nous regrettons de ne pouvoir rapporter en entier, fait partie d'un volume, intitulé, *mes Promenades champêtres*, où Mr. *Leclerc*, dans une Prose harmonieuse & poétique, nous retrace le tableau de l'innocence des premiers âges. On peut juger de son mérite par le morceau que nous venons d'extraire. *Cet Ouvrage se trouve à Paris chez* Royez, *Libraire*, *Quai des Augustins*, *& à Valenciennes chez* Giard *&* D'hennin.

SCIENCES.

ÉPITHALAMES ET CHANSONS.

ON appelle Epithalame tout Chant nuptial qui félicite de nouveaux époux sur leur union : l'on trouve cette espèce de Poésie dans un Pseaume que David composa, dans sa vieillesse, à l'occasion du mariage de *Salomon*,

avec une Princeſſe d'Egypte. Chez les Grecs, dans les tems héroïques, l'Epithalame fut une acclamation d'hymen, (ô hyménée) répétée le jour des nôces aux nouveaux époux, pour leur ſouhaiter un bonheur ſemblable à celui d'*Hyménée*, jeune homme d'*Athènes*; qui, né pauvre, mais d'une beauté accomplie, épouſa une fille dont la naiſſance égaloit la fortune. Cette acclamation devint enſuite un eſpèce de refrain dans l'épithalame, dont *Stéſichore* paſſe pour l'inventeur, parce qu'il le perfectionna, en y jettant des chœurs & en y ajoutant l'inſtrument connu ſous le nom de *Cythare*. Quoiqu'il en ſoit, l'Epithalame eſt un véritable Poëme, dont le but eſt de faire connoître aux époux le bonheur de leur union, par les éloges qu'on leur donne ſucceſſivement, & par les avantages qu'on leur annonce pour l'avenir.

Les Grecs, faute de monumens où ils puſſent dépoſer leurs loix & les événemens de leur hiſtoire, les mettoient en chant, pour s'en mieux ſouvenir, & pour les tranſmettre plus facilement à leurs deſcendants. Lorſque les lettres, reçues dans le ſein de la grece, y donnerent naiſſance aux ſiences & aux arts, les chanſons firent faire des réflexions ſur l'air & ſur les paroles dont elles étoient compoſées. Des réflexions ſur l'air naquirent les regles de la muſique, & les réflexions ſur les paroles produiſirent, peu à peu, les préceptes de la Poéſie. Par les ſecours de l'une & de l'autre les chanſons furent portées à un point de perfection où elles n'avoient pu aller dans les ſiècles précédens. Mr. *de la Nauze*, Membre de l'Académie des Belles-lettres, recueillit, en 1737, tout ce que l'antiquité nous a conſervé ſur les chanſons des Grecs; chanſons de table, mythologiques, hiſtoriques, chanſons mêmes particulieres à certaines profeſſions, ou attachées à des occaſions & à des cérémonies publiques. Eſt-il poſſible, va s'écrier un bel eſprit, qu'on paſſe le tems, à compiler des choſes ſi inutiles à la perfection du goût & de la raiſon? mais il ne ſait pas que ce qui lui paroit fade & inſipide, eſt un chef-d'œuvre aux yeux du ſavant, qui peut d'ailleurs en profiter, ſoit pour conſidérer la marche de l'eſprit humain en différens ſiècles, ſoit pour remarquer que les hommes ſont plus conſéquens qu'on ne penſe, dans leurs goûts & dans leurs plaiſirs.

VARIÉTÉS.

Coutumes bisarres, usitées au Japon.

DE peur de périr sous la main du bourreau, les criminels Japonnois, qui ont du courage, se fendent le ventre s'ils le peuvent. Quelques-uns en reçoivent l'ordre du Prince, & c'est le supplice ordinaire des grands pour le crime d'état. Celui des gens du commun est la croix ou le feu. On leur coupe aussi quelquefois la tête. Quand on veut favoriser le coupable, on permet à son plus proche parent de l'aller exécuter dans sa maison, & cette mort plus honnête ne flétrit ni celui qui la donne ni celui qui la reçoit. Cependant le suicide est plus beau. Aussi la plupart de ceux qui sont condamnés à mort, demandent avec instance la permission de se fendre glorieusement le ventre. Quand le criminel a obtenu cette grace, il assemble sa famille, se pare de ses plus beaux habits, fait un discours pathétique sur sa situation; après quoi il se découvre le ventre d'un air gai, & s'y fait de bonne grace une ouverture en croix. Quelqu'horrible que soit le crime qu'on a commis, ce noble genre de mort en efface la honte: le criminel passe pour un homme courageux, & son supplice ne laisse aucune tache à sa famille.

ANECDOTE.

UN François bien fat, bien léger, passablement impudent, chenille importune dans la vraiment bonne société, petit maître enfin, voyageant en Hollande dans une voiture d'eau, fut *incroyablement* surpris d'appercevoir, le long du rivage qu'il

côtoyoit, une maiſon de campagne, *à l'inſtar* de celles des environs de Paris. Il s'approche d'un gros Hollandois pour lui demander à qui appartient ce château ? *kannicht verſtanden*, repond celui-ci ſans le regarder. Mais reprend, le petit-maître. Mr. *kannicht verſtanden*, eſt un mortel *prédeſtiné*, d'avoir une ſi charmante habitation ! je vais mettre ce nom-là ſur mes tablettes. C'eſt ſans doute un jeune Seigneur d'un goût *exquis*. Il faut que je me lie avec Mr. *kannicht verſtanden*.

Arrivé à Amſterdam, il voit paſſer une femme jeune, jolie & richement vétue. Monſieur, dit-il au laquais de la Dame, faites-moi *l'amitié* de me dire le nom de votre maîtreſſe ? *kannicht verſtanden*, répond le laquais en pourſuivant ſon chemin. Quoi ! dit le François, en lui même, c'eſt la femme de Mr *kannicht verſtanden*; qui a cette jolie habitation que je viens de voir ! je me *lierai* avec lui..... comment, donc ? taille de *Nymphe* ! port de *Déeſſe* ! teint d'une blancheur *éblouiſſante* ! une figure *enchantereſſe* !...... je lui ferai ma cour.

Un peu plus loin, il entend un François dire qu'un particulier vient de gagner à la loterie un lot de dix mille ducats ; toujours curieux notre homme arrête un paſſant & lui demande à qui ce lot eſt échu ? *kannicht verſtanden*, répond encore celui-ci. Eſt-il poſſible, reprend-il ? Mr. *kannicht verſtanden*, qui a une habitation *délicieuſe*, une épouſe *incomparable*, gagne encore dix mille ducats à la lotterie ! cet homme eſt trop heureux pour que cela dure !

Enfin il rencontre un convoi qui lui paroit *ſuperbe*. Même curioſité, même réponſe, toujours *kannicht*

verſtanden, oh ! le pauvre *kannicht verſtanden* ; s'écrie-t-il avec l'attendriſſement dont cette eſpece eſt ſuſceptible ! poſſeſſeur d'un ſéjour *enchanté*, mari d'une femme céleſte, venant de gagner dix mille ducats à la loterie, il eſt mort !.... qu'il a du regretter la vie ! mais je l'avois bien dit tant de bonheur ne pouvoit pas durer. Et tout en faiſant des réflexions philoſophiques ſur la caſualité des choſes humaines, il ſe hâte de trouver une auberge Françoiſe.

POÉSIE.

LA COLOMBE ET L'ENFANT,

FABLE.

UN enfant, ſon arc à la main,
Se promenoit dans un bocage ;
Une Colombe au blanc plumage,
Roucouloit ſes amours ſur un arbre voiſin.
Il entend l'oiſeau ſolitaire :
Il le voit, ſon arc eſt tendu,
La fleche part ; &, ſur la terre,
L'oiſeau mourant tombe étendu.
Le vainqueur enchanté s'élance ;
De joye il trépigne, il bondit,
Et, barbare par ignorance.
De loin, à ſa proye il ſourit.
Plus près de ſa victime, il alloit la ſurprendre,
Quand il entendit ſoupirer :
Alors il vit le ſang qu'il venoit de répandre,
Et ſe mit lui-même à pleurer.

Toi, qui vas décochant les traits de la Satyre,
Toi, qui te fais un jeu de bleſſer tant de cœurs;
Vois de plus près celui que ta langue déchire,
Et le bon mot, qui t'a fait rire,
Te coutera ſouvent des pleurs.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le Duc Aubert ne tarda pas à ſuivre ſon fils à cette expédition : on comptoit dans leur armée cent mille combattans, & on faiſoit monter à trois mille trois cens le nombre des navires qui avoient ſervi au tranſport de leurs troupes & des vivres, ce qui nous donne la plus haute idée de la puiſſance des comtes de Hainaut & de Hollande, qui égaloit alors celle des Rois.

Il ſe trouvoit, dans l'armée des Princes, plus de deux mille ſept cens Chevaliers.

Les Habitans de Valenciennes, * qui ont toujours eu un goût décidé pour la profeſſion des armes, y vinrent en grand nombre & comme volontaires. Les plus notables d'entre-eux étoient, Sire *Jacques Creſte*, Prévôt de la Ville, *Thiéry Deſprés* & *Henry de Maubeuge*, Chevaliers; *Deſcaillons* & ſon frère Chanoine de la Salle, *Daudregnies*, *Perſides*, *de Cantaing*, *de St. Aubin*, *Jacques Partit*, *Meurant Deſcaufours*, *Georges de Quiévraing*, *Guillaume de Quaroube*, *Jean Caſtellois*, *Georges Raſoir* & *Collart Huriaux*.

St. Aubin y fut tué, *Perſides* & *Jacques Partit* furent fait Chevaliers, & la valeur du Chanoine *Deſcaillons*, fut récompenſée de la même manière. Il étoit encore aſſez ordinaire alors que les Prêtres

* Ce goût ſubſiſte encore aujourd'hui, & il n'eſt pas de Régiment François, qui ne compte dans ſon corps pluſieurs Citoyens de cette Ville.

allaſſent à la guerre, mais ils n'y combattoient ni de l'épée ni d'aucune arme qui fit répandre du ſang, & ils ne frappoient qu'avec le maillet de plomb ou avec la maſſe d'armes.

Les Frizons défendirent leur liberté avec un courage étonnant, & ce ne fut qu'après avoir perdu deux batailles qu'ils ſe retirèrent dans leurs marais, où on ne put les atteindre.

Mais leur retraite ayant laiſſé la campagne libre, les Princes mirent le ſiége devant *Stavere* & *Florencamp*.

Ce fut devant cette dernière Place, que le Duc Aubert fit tendre ſes pavillons & défier les meurtiers de ſon oncle: après avoir attendu pendant dix jours, ſans que perſonne parut pour le combattre; il preſſa tellement le ſiége de *Stavere* que les habitans harraſſés & manquant de tout ſecours, furent forcés d'abandonner la Place.

Cette conquête épouvanta les Frizons, & les engagea à ſe ſoumetre.

Ils ſe rendirent *à ſa mercy*, le reconnurent ſolemnellement pour leur Seigneur, & lui jurèrent fidélité, à la fin de Septembre 1396.

Le Duc Aubert exigea que les principaux d'entre-eux allaſſent déterrer le corps de Guillaume II ſon oncle, en préſence de l'élite de ſa nobleſſe, & le lui rapportaſſent avec ſes armes & ſon écu.

Celà fait, il ſe rembarqua, emportant avec lui ces précieuſes dépouilles, quil fit tranſporter dabord en Hollande & enſuite *à Valenciennes*; où, après avoir fait faire de magnifiques obſeques à Guillaume II, il le fit placer dans une tombe de porphyre noire, dans la chapelle d'Artois, au couvent

des *Cordeliers* (aujourd'hui des *Récollets*) auprès de Guillaume III Comte de Hainaut & de Valenciennes.

Par un événement singulier, Guillaume Comte d'Austrevant, qui avoit négligé si long-tems de venger la mort de son oncle, & de se faire rendre son corps pour le placer dans le tombeau de ses ancêtres, n'a pas encore obtenu lui-même la sépulture qu'il avoit desirée : Ce Prince, qui fut Comte de Hainaut sous le nom de Guillaume IV, avoit demandé d'être inhumé à la Haye en Hollande, auprès du Duc Aubert de Bavière son père, mais les troubles, dont la Hollande étoit agitée dans le tems de sa mort, n'ayant pas permis à Marguerite de Bourgogne, sa veuve, de remplir les intentions de son mari ; elle le fit déposer dans le tombeau de Guillaume II. Elle y fut ensuite déposée elle-même & ils y sont restés tous deux : leur épitaphe annonce en même-tems leur desir & l'inexécution de leurs volontés.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

HISTOIRE NATURELLE.

Dissertation sur la formation des Pierres précieuses.

ON croit communément que les Pierres précieuses tirent leur origine d'un sel & d'un sable fondus par la chaleur d'un feu souterrain ; & l'on prétend que ce composé forme les Diamans, lorsqu'il est seul, & les autres pierres, quand il s'y glisse, par hasard, quelque peu de métal.

Le verre, qui semble imiter le diamant, n'est en effet, que du sablon fondu, avec la cendre de soude qui contient beaucoup de sels ; & les émailleurs contrefont les autres pierres précieuses avec le verre, en lui donnant un peu de métal : ils le rendent rouge en le mêlant avec un peu de *maganèse*, & violet, s'ils y ajoutent du *safre* ; il devient jaune avec de la rouille de fer, bleu avec du cuivre rouge, plusieurs fois calciné, & enfin vert si on y joint du *minium*.

Néanmoins plusieurs raisons m'empêchent de suivre ce sentiment. Le verre se fait dans un feu très-violent, & les Émailleurs ne réussiroient jamais à le teindre, s'ils employoient à froid les métaux dont ils se servent. Le diamant & les autres pierres au contraire, se forment dans le sein tiede des rochers, & paroissent sur le bord & dans le lit des rivières. Les pointes naïves du diamant viennent dans la riviere de *Gouël*; le *Gange* a dans ses eaux plusieurs Saphirs, des Topases & des Chrysolithes, & l'on trouve dans ses cailloux appellés galêts, que la mer roule sur les côtes de *Normandie*, de fort beaux crystaux de différentes couleurs.

Nous voyons aussi, sur un grand nombre d'objets, des brillans & des couleurs qui ne cèdent en rien aux pierres précieuses. Le paon porte en ses plumes & le papillon, sur ses aîles, la plus belle jouaillerie du monde. Cependant la nature ne produit pas ces merveilles par des opérations violentes & forcées; elle n'y consume que des sucs naïfs & préparés sans gêne; & quoique ces corps soient différens, elle ne change point la simplicité du méchanisme; ce qui me fait conjecturer qu'elle pourroit bien produire les pierres précieuses avec la même économie. Je crois donc que ces pierres naissent de germes, qui sont l'ébauche & le raccourci de leurs belles qualités. Elles se nourrissent, croissent, & meurissent dans des noyaux organiques, & la nature les a formées & répandues dans le sein de la terre, avec autant d'appareil & de prévoyance, que les embrions des plantes qu'elle y a semées, dès la naissance de l'univers.

La suite à l'ordinaire prochain.

MORALE.

L'homme dégradé par la civilisation.

» HÉLAS! les biens nous ont été donnés en commun, & nous n'avons partagé que les maux. Partout l'homme manque de terre, & le globe est couvert de déserts. L'homme seul est exposé à la

famine, & tout, jusqu'aux insectes, regorge de biens. Presque partout, il est esclave de son semblable, & les animaux les plus foibles se sont maintenus libres contre les plus forts. La nature qui l'avoit fait pour aimer, lui avoit refusé des armes, & il s'en est forgé pour combattre ses freres. Elle présente à tous ses enfans des asiles & des festins, & les avenues de nos villes s'annoncent, au loin, par des roues & par des gibets. L'histoire de la nature n'offre que des bienfaits, & celle de l'homme que brigandage & que fureur; partout, il méprise la main qui file ses habits, & celle qui laboure pour lui le sein de la terre. Partout, il estime qui le trompe, & révère qui l'opprime. Toujours mécontent du présent, il est le seul être qui regrette le passé, & qui redoute l'avenir. La nature n'avoit donné qu'à lui d'entrevoir qu'il existoit un Dieu; & des milliers de religions inhumaines sont nées d'un sentiment si simple & si consolant. Quelle est donc la puissance qui a mis obstacle à celle de la nature? quelle illusion a égaré cette raison merveilleuse d'où sont sortis tant d'arts, excepté celui d'être heureux? ô législateurs! ne vantez plus vos loix! ou l'homme est né pour être misérable, ou la terre arrosée de son sang & de ses larmes, vous accuse d'avoir méconnu la nature ».

Etud. de la Nat. par Mr. de St. P.

AGRICULTURE.

Mélange de la Chaux avec le Fumier.

LE procédé suivant nous paroît d'autant plus précieux que son Auteur, Mr. *Andrews*, en a retiré les plus grands avantages, & que, d'après la perfection que Mr. *de*

Planaru, de la Société d'Agriculture de Paris, lui a donné, il eſt devenu d'une exécution très-facile.

Faites élever, à porté des écuries, des bergeries ou des étables, une terraſſe d'un demi pied environ d'élévation, entourez-là d'un petit foſſé, que vous aurez ſoin de faire glaiſer pour empêcher la filtration de l'eau qui doit y ſéjourner. Portez enſuite le fumier ſur la terraſſe. Lorſqu'il y en aura une couche d'un pied, couvrez-là d'environ un pouce de chaux vive; continuez de mettre du fumier & de la chaux alternativement, juſqu'à ce que la tas ſoit arrivé à la hauteur de ſix à ſept pieds: alors, tous les jours, une ou deux fois, en hiver, & trois fois en été, faites jetter l'eau du foſſé ſur le tas: (cette eau & celle des pluies éteignent la chaux) & quand vous aurez continué cette opération pendant quelques mois, l'engrais ſera bon à être employé. La chaux, conſidérée en elle même, eſt propre à fumer les terres, en ce qu'elle contient beaucoup de ſels néceſſaires à la végétation; mais, au moment de ſon extraction, elle brûle tout ce qu'elle approche, & détruit toute génération.

Dans le fumier ordinaire, ſe trouve toujours une grande quantité de graminées, qui mal digérées, germent, lorſqu'il eſt porté ſur le terrein, & ſervent enſuite à étouffer par leurs produits des grains qu'on y avoit ſemés, il aide auſſi à faire éclore un grand nombre d'inſectes; & c'eſt ainſi qu'il anéantit, lui-même, une partie des bons effets qu'on en attend.

La chaux, en s'éteignant, détruit le germe de toutes les graines qui ſe trouvent dans le fumier, & qui produiroient une fauſſe végétation. Elle détruit en même tems, le principe des inſectes nuiſibles, & empêche leur réproduction.

Qu'on ne ſe laiſſe pas d'ailleurs effrayer par les frais de la main-d'œuvre, car Mr. *de Planaru* a reconnu que quatre voitures de cet engrais ſuffiſoient pour un arpent, & produiſoient autant d'effet que trente voitures de fumier ordinaire.

VARIÉTÉ.

Les perſonnes qui ſe font un plaiſir de voir pendant l'hiver leurs appartemens parés de fleurs peuvent profiter de l'expérience ſuivante.

Un Amateur avoit mis un pot d'œillets dans ſa chambre, pour le garantir du froid. La plante ſe conſervoit dans un état d'inertie. Par haſard, après s'être raſé, il verſa dans le pot l'eau de ſon baſſin. En très-peu de jours la plante crût de deux pouces, & ſe garnit de feuilles. Encouragé par ce ſuccès, il continua de l'arroſer avec de l'eau de ſavon blanc, & dans l'eſpace de ſix ſemaines, elle pouſſa des tiges hautes de dix pouces, & de gros boutons qui, vers la mi-Avril, étoient ſur le point de s'ouvrir.

ANECDOTE.

UN des vaiſſeaux dont l'Amiral *Rodney* s'étoit emparé, devant Gibraltard, trop foible d'équipage pour manœuvrer par un gros tems, ſe voyoit ſur le point d'échouer ou de périr. Les Anglois voulurent forcer les priſonniers Eſpagnols qu'ils avoient renfermés à fond de cale, de les aider à ſauver le vaiſſeau, Ils répondirent, tous, qu'ils étoient prêts à mourir avec les vainqueurs, mais qu'ils ne leur donneroient aucune aſſiſtance, à moins qu'ils n'euſſent la liberté de conduire le vaiſſeau dans un des ports d'Eſpagne. La néceſſité ayant forcé les Anglois d'y conſentir, les Eſpagnols ramenèrent leurs vainqueurs priſonniers à Cadix.

POÉSIE.

STANCES A PHILAYDE,

Traduites de l'Allemand, de Mr. JACOBI.

LE fage eft grand, & jadmire, fans doute,
Son calme augufte & fa ftoïque paix ;
Mais cet inftinct qui n'égara jamais,
Du vrai bonheur t'enfeigne mieux la route ;

Quand la raifon, par d'auftères fecours !
Combat les maux de la nature humaine,
En carreffant les ris & les amours,
Au fort des Dieux tu t'élèves fans peine,

De ce rocher, miné par le torrent,
Le front noirci menace les vallées ;
Mais, fans le voir, le berger, en paffant,
Cueille à fes pieds quelques fleurs ifolées.

Parmi les chants, les danfes & les jeux,
En fouriant, nous parcourons la vie ;
En fouriant, voyons tomber des cieux,
La longue nuit dont fa fin eft fuivie.

ÉPIGRAMME.

LA vieille *Alix*, jadis fi belle,
Jadis fi chère à fes amans,
Se courboit fous le faix des ans,
Et fe croyoit toujours nouvelle.
Un jour, une glace fidelle,
Lui fit voir fes traits allongés.....
Ah ! qu'elle horreur, s'écria-t-elle ;
Comme les miroirs font changés !

CHARADE.

Dans mon premier, jadis, un vainqueur héroïque,
Suivi de mille cris d'allégreffe publique,
Parcouroit mon fecond, de l'un à l'autre bout,
Et le triomphateur retournoit à mon tout.

HISTOIRE.

Du Géant Isore, *tué à Valenciennes, au commencement de l'année 881.*

IL existe des hommes qui, pour annoncer qu'ils ne se laissent point aller à la crédulité populaire, affectent de révoquer en doute tous les événemens merveilleux : il en est d'autres, au contraire, dont l'esprit romanesque saisit, avec avidité & sans discernement, tous les faits les plus incroyables, & qui ne se remplissent la tête que de chimères. L'un & l'autre excès est une maladie de l'esprit : il faut croire avec sobriété, mais on ne doit pas nier un fait, par la seule raison qu'il paroît invraisemblable, & il est juste d'examiner auparavant s'il est impossible.

On ne doute plus aujourd'hui qu'*Archimèdes* n'ait pu, au moyen d'un miroir ardent, brûler les vaisseaux de *Marcellus*, qui assiégeoit *Syracuse*; on a reconnu la vérité de plusieurs faits, qu'on croyoit avoir été avancés témérairement par *Pline* le Naturaliste; & avant l'invention des balons, on soutenoit qu'il étoit impossible que l'homme voyageât dans les airs.

Pourroit-on nier qu'il ait existé des Géants, d'une taille infiniment supérieure à celle de tous ceux que nous avons vus ; lorsque plusieurs Historiens dignes de foi nous l'assurent ?

Ils nous rapportent que les *Normans*, qui ravagèrent *la France*, pendant le neuvième siècle,

étoient d'une taille prodigieuſe, & que pluſieurs de leurs chefs étoient des Géants.

Ces Peuples, nés en *Saxe*, avoient été, dans le tems de la conquête des *Gaules*, la nation la plus puiſſante de la *Germanie*, & nos Rois de la première race ſe faiſoient gloire d'être du même ſang que leurs Princes.

Ils étoient encore reſtés libres, lorſque *Charlemagne* voulut les ſubjuguer : Ce Prince parvint enfin à les ſoumettre après une guerre de trente ans, & força leur Roi *Vitikint*, d'embraſſer le Chriſtianiſme. * C'eſt de ce Prince *Saxon*, que deſcendent nos Rois de la troiſième race.

Mais dès l'an 780, une grande partie de cette nation s'étoit réfugiée dans *le Dannemarck* & la *Norwège*, après que *Charlemagne* eut déclaré, par un de ſes capitulaires, *que tout Saxon qui ne voudroit pas ſe faire bâtiſer ſeroit puni de mort* : elle avoit emporté avec elle une haine implacable contre le nom François & contre notre Religion, qui ne doit ſe propager que par la perſuaſion & non par la force.

Ce furent ces mêmes *Saxons*, qu'on nomma *Normans*, parce qu'ils étoient venus du *Nord*, qui donnèrent des Rois à *l'Angleterre*, qui ravagèrent la France & tous les pays ſitués ſur *l'Eſcaut* & ſur *la Meuſe*, durant le neuvième ſiècle, & qui ne ceſſerent de nous inquiéter qu'après que le Roi *Charles le Simple* leur eut abandonné la *Neuſtrie* avec le titre de Duché en 912 & eut

---

* Chronique d'Alberic. Charte de l'Abbaye de St. Martin de Tours de 883, & Aimoin.

donné en mariage sa fille *Gisle* à *Rollon* chef de ces peuples.

Mais, avant ce traité, ils avoient assiégé trois fois *Paris*, pillé & ravagé les gaules pendant près de quatre-vingt ans, & ils s'étoient rendus si redoutables, que dans nos prières publiques, nous demandions *d'être délivrés de la fureur des Normans*.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

LETTRE à Mr. le Rédacteur du Journal du Hainaut &c.

MONSIEUR,

J'AI lu avec plaisir la Lettre de M. H.... insérée dans votre Journal Tom Ier. N°. 49 page 409 : il y prouve d'une maniere ingénieuse & par son propre exemple qu'on peut se rencontrer mot pour mot avec un Auteur sans être plagiaire.

Je sais qu'il ne seroit même pas physiquement impossible, qu'en jettant au hasard une quantité de caractères d'imprimerie, on trouvât dans leur arrangement quelques vers de *Virgile*, & que des calculateurs habiles pourroient déterminer ce qu'il y a à parier pour ou contre.

Mais je suis obligé de convenir qu'il y a des choses presque miraculeuses dans les jeux du hasard, lorsque je vois que dans une même année; un Poëte a composé cinq pieces qui sont, presque mot pour mot, les mêmes que celles qu'un autre Poëte avoit composées, quelques années avant lui.

Vous verrez, Monsieur, cet étonnant phénomène, en ouvrant le volume des *Poësies érotiques* de M. le Chevalier *de Parny* : vous y trouverez page 16, la même pièce qui est imprimée sous le nom de M. *Parent** dans le N°. 45 de votre Journal page 378, & aux pages 20, 22, 55 & 12, les mêmes pièces qui sont insérées dans votre Journal

* Nª. on croit que ce M. Parent demeure à St Amand.

Tome Ier. page 386, Tome IIme. pages 20, 35 & 60; ſous le nom de M. P***.

Il eſt vrai cependant, Monſieur, que dans la ſeconde de ces pièces, Mr. le Chevalier *de Parny* a mis le mot verroux au ſingulier, & M. P.*** au plurier; qu'il y a même dans les pièces de Mr. le Chevalier de Parny, quelques vers qui ne ſe trouvent pas dans celles de Mr. P.***, que dans la quatrième, intitulée *ma mort*, au lieu de *Belle Aglaë*, qui ſe trouve dans la pièce de M le Chevalier de Parny, il y a dans un endroit de celle de M. P*** *objet chéri* & dans l'autre *ô ma maîtreſſe*: je remarque encore que les dix-neuf derniers vers de la pièce de M. le Chevalier de Parny, ne ſont pas dans celle de M. P***. Mais, à cette petite différence près, les cinq pièces ſont abſolument les mêmes.

Je ſais, Monſieur, qu'il y auroit de l'injuſtice à prétendre, que lorſque l'on vous envoie quelques pièces de Poéſie à inſérer dans votre Journal, vous fuſſiez obligé de lire tous les Poëtes, pour vous aſſurer ſi la même pièce n'a pas déjà été compoſée; mais j'eſpère que vous ne trouverez pas mauvais que je me ſerve de la voie de votre Journal pour donner un conſeil à Mr. P***.

Comme ſon génie paroît avoir beaucoup d'analogie avec celui de Mr. le Chevalier *de Parny*, & qu'il reſte vingt-cinq pièces dans les Poéſies Erotiques & quinze dans les Opuſcules Poétiques de cet Auteur; j'engage beaucoup Mr. P.*** à les lire, afin que ſi, *par le plus grand des haſards*, il lui arrivoit encore d'enfanter les mêmes ouvrages, il ait la bonté de nous les donner ſous le nom de Mr. le Chevalier de Parny, qui aura toujours ſur lui le mérite de l'ancienneté.

J'ai l'honneur d'être, &c. *L'un de vos Abonnés.*

cette lettre est de M. Debavay, avocat et echevin à valenciennes.

HISTOIRE NATURELLE.

Diſſertation ſur la formation des Pierres précieuſes; ſuite du Numéro précédent.

La ſtructure naturelle des roches de *Golconde* & de *Viſapour*, n'eſt pas moins étendue, dans ſa ſorte, que les

fours *d'Égypte*, dont la douce chaleur fait éclore tout à la fois des milliers de poulets; & les diamans qu'on en tire, ont chacun une robe faite d'un sable endurci. Ceux que produit dans le Dauphiné la montagne d'*Orel*, ont aussi leurs noyaux. Ce sont des petites pierres cendrées & presque rondes : si on les casse, on trouve en quelques-unes des diamans d'une finesse achevée, &, en d'autres, on ne voit qu'une liqueur huileuse, d'une odeur fort agréable, & qui est si vive & si douce, que si on la verse sur la main, elle passe aussi-tôt à travers sans la blesser.

Selon toutes les apparences, les veines étroites & sablonneuses des roches à diamans, sont comme des couches préparées qui fournissent le suc nourricier à la première des pierreries, & les robes sont autant de cribles fins, qui donnent aux germes qu'elles enveloppent, ce que ce suc a de plus pur & de plus net. S'il est mal filtré, il gâte l'eau du germe, & ne produit qu'un diamant sourd; & s'il n'est pas assez déchargé des petits souffres volatils qui l'accompagnent, il fond le germe, ou le conserve dans la fluidité, & ne fait voir dans le noyau qu'une liqueur huileuse, mais très-claire, odorante & fort subtile. Les diamans, qu'on tire des rochers, sont purs & sans tâche; mais ceux qu'on tire de la terre, sont souvent verds ou jaunes, & on les prendroit pour des émeraudes ou des topases, s'ils ne brilloient avec plus de vivacité.

Les autres pierres précieuses ont, comme le diamant, des germes qui ne sont que les pierreries même en petit; & ces germes cachés dans leurs noyaux, avortent ou réussissent selon les endroits où ils sont semés. lorsqu'ils reposent dans un sable trop froid, & qu'ils ne reçoivent qu'un suc engourdi, ils deviennent glaceux, dégénèrent en loupes, ou n'ont que des couleurs mortes. C'est ce que *Scheffer* a remarqué dans la Lapponnie, où les *Améthystes* & les autres pierreries sont pâles, brouillées & à demi-teintes.

Il est certaines de ces pierres, dont les noyaux poreux cessent de filtrer, & qui se bouchent en meurissant, d'où vient que leurs germes sèchent, faute de nourriture.

Qu'on ne dise pas que ces pierres ne pourroient acquérir une si grande dureté, si elles se nourrissoient à la

façon des plantes. Il ne faut, pour les endurcir, qu'une nouvelle configuration, & du repos dans leurs parties sensibles. La nature produit tous les jours de pareils effets : le corail est un arbrisseau souple, qui naît de graine & de bouture, dans le fond de la mer : il s'y nourrit d'une sève laineuse, y pousse des petites fleurs semblables à l'étoile, & enfin se transforme en pierre. Les perles, qui sont, peut-être, les œufs de certaines huîtres hermaphrodites, qui ont leurs ovaires par tout le corps, sont molles dans leurs nacres, dit le père *Bouhours*, & elles ne se durcissent que quand elles sentent l'impression de l'air. Mais rien n'est plus propre à lever cette difficulté, que la métamorphose d'une plante sensitive de l'île de *Sombrero* : lorsqu'elle est encore jeune, dit *Bayle*, elle a pour racine un assez gros ver, qui fait qu'elle se retire quand on veut la prendre ; ce ver se change peu à peu en bois, à mesure que la plante croît ; & si on l'arrache, & qu'on la dépouille de ses feuilles & de son écorce, elle se change toute entière, en une pierre fort dure, & semblable au corail.

VARIÉTÉS.

PORTRAIT

CLYTUS sonne : aussi-tôt deux grands valets-de-chambre entrent dans son appartement, ouvrent ses rideaux sans bruit, lui donnent sa chemise, la lui passent sans qu'il s'en apperçoive : le soulèvent, puis *le levent doucement, & mollement* ; il est déjà assis en robe de velours : déjà on a l'honneur de le chausser ; chacun lui prend une jambe, & cela est fait. La tête, comme le chef-d'œuvre, demande plus de tems. Ici que de précautions ! que d'adresse ! & sur-tout quelle patience ! on lui apporte enfin une glace, & *il ouvre les yeux tout seul*. Il ne faut plus que lui passer son ceinturon

& arranger ſon nœud d'épée. Quel eſt ce *Clytus* ? devinez. C'eſt un jeune Colonel, riche de deux cent mille livres de rente. Avec cela qu'a-t-il beſoin de ſes bras ? il ne s'en ſert que contre les ennemis.

THÉO.. PHIL..

ANECDOTE.

IL y a dix-huit ou vingt ans qu'un aveugle qui mendioit, dans le paſſage des quinze-vingt, avoit affiché ſur ſa porte d'aſſez mauvais vers. Sa Poéſie ne réuſſiſſant pas, on lui conſeilla de s'adreſſer à *Piron ;* en effet, la première fois, que celui-ci paſſa, l'aveugle averti à propos, lui préſenta ſa requête. Très-volontiers, confrère, dit l'Auteur de la Métromanie. J'y ferai de mon mieux. Au retour de la promenade, il lui remit ces vers.

Chrétiens, au nom du Tout-puiſſant,
Faites-moi l'aumône en paſſant :
L'Aveugle qui vous la demande,
Ignore qui la lui fera :
Mais Dieu, qui voit tout, le ſaura ;
Il le priera qu'il vous la rende.

La ſingularité de l'aventure, jointe au mérite des Vers que chacun voulut lire, ne tarda pas à rendre le pauvre Aveugle heureux au-delà de ſes eſpérances.

POÉSIE.

CHANSON

Sur l'Air : *on compteroit les diamans &c.*

L'AMOUR, inconſtant & léger,
Fuyant ſon empire & ſa mère,

Pour le plaisir de voltiger,
Rencontra la jeune *Glycère.*
Mais, frappé des charmes divers,
Du port, des traits, de cette belle;
Quand il voulut franchir les airs,
Il s'écria = *je n'ai plus d'aîle.*

Il sourit, &, de son carquois,
Tire une fleche redoutable;
Puis, de *Glycère*, en tapinois,
Il frappe le sein adorable.
La Bergere, au coup, pousse un cri.
L'ardeur dont son œil étincelle,
Embrase l'enfant étourdi,
Qui répéta, = *je n'ai plus d'aîle.*

Croyant avoir fixé l'amour,
Elle s'enivroit de sa gloire,
Quand le hasard, dans ce séjour,
Te conduisit, belle Victoire,
Bien-tôt, malgré tous ses appas,
A *Glycère* il est infidelle.
Il t'approche, en disant tout bas,
C'est pour toi, que je n'ai plus d'aîle.

Par Mr. le Ch.er DE LIMOGÈS.

ÉNIGME.

DU créancier je suis l'attente,
La ressource du débiteur;
Philis, de maint adorateur,
Trompe l'ardeur impatiente,
En me renvoyant leur bonheur.
Tel dit que ma marche est trop lente,
Tel la trouve prompte à l'excès.
Or voici, pour les satisfaire,
Ce que le destin me fait faire:
Je viens toujours, & n'arrive jamais.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Char-rue.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

En 880, ces peuples guerriers se rendirent maîtres de la Ville de *Cambray*, la pillèrent & y brûlèrent l'Eglise de St. Géry.

Ils emmenoient leur butin sur des bateaux; ils descendoient *l'Escaut* & se disposoient à fondre sur *Valenciennes*; lorsque *Louis III*, Roi de *France*, tomba sur eux à l'improviste, leur tua cinq mille hommes & mit toutes leurs troupes en déroute.

La bataille se donna; selon *Réginon* Historien Contemporain, près d'un village appellé *Thunum*, que nous croyons être *Thun-l'Évéque*, situé sur *l'Escaut* dans le *Cambresis*, près de *Nave* & *d'Hordain*, & il nous est resté une chanson, composée en langue *Tudesque*, sur ce célèbre évenement, monument précieux du neuvième siècle, rapportée par *Schilter*.

Ces peuples se réunirent ensuite sous trois chefs nommés *Hasting*, *Etelolf* & *Isore*, que l'histoire nous peints comme des Géans monstrueux & dévastèrent toute la *Gaule Belgique* : apres s'être assurés de *Condé* & de *Tournay*, dont ils chasserent les habitans, ils vinrent assiéger *Valenciennes* sous la conduite *d'Isore*, au commencement de l'année 881.

La porte *Pissote* (aujourd'hui porte Notre-Dame) fut enfoncée & la Ville prise : ils y entrèrent, poussant des cris affreux, & personne ne se

présenta pour résister à leur premier choc; mais tandis qu'ils étoient dispersés & occupés au pillage, les bourgeois vinrent, en bataille rangée, conduits par leurs chefs & les chargèrent dans leur retraite.

La discipline l'emporta sur la force & très-peu de ceux qui étoient entrés dans la Ville s'échappèrent.

Cette bataille se donna sur la place de *Notre-Dame* & l'on y trouva encore, en y bâtissant en 1586, avec plusieurs cadavres d'une grandeur extraordinaire, *des sallades de fer*, *des morions*, *des lances*, *des épées & des armures antiques*, que la rouille avoit épargnées.

Le Géant *Isore*, qui fut tué dans ce combat, fut enterré devant le portail de l'Eglise de Notre-Dame, sous un énorme marbre, que *la Fontaine* dit avoir vu en 1586 & que *Doutreman* atteste n'avoir été ôté que de son tems, c'est-à-dire au commencement du 17e. siecle par Dom Pierre Blondeau, Abbé d'Hasnon.

Le même Historien rapporte * *que la Fontaine disoit avoir vu & contemplé souvent, dans une muraille du jardin du Receveur du Roi en la salle, l'os d'un Géant trouvé en cette Ville d'une énorme grandeur avec douze vers gravés en pierre blanche sous la niche, composés par* Molinet.

Il n'existe plus de Géants, *d'une énorme grandeur*; mais l'histoire nous atteste qu'il y en a eû.

Envain les plus savans naturalistes prétendent-ils fixer la plus grande mesure de l'homme à huit à neuf pieds : une opinion ne détruit pas des faits, & nous

* Doutreman, Histoire de la Ville & Comté de Valenciennes, page 58.

ne pouvons douter qu'il n'ait existé des Géans d'une plus grande taille ; mais cependant nous devons un peu nous défier de l'histoire, lorsque nous y voyons que tous les peuples ont voulu avoir leurs Géants & ont donné dans le merveilleux.

Pline * donne neuf pieds neuf pouces à *Gabbara*, Géant Arabe, qui fut présenté, de son tems, à l'Empereur *Claude*; il ne pouvoit pas en imposer à ses Contemporains, il rapportoit un fait dont ils avoient été témoins comme lui : mais il est difficile de croire aux quarante-six ** coudées de (*) long qu il donne au Géant *Otus*, qui étoit couvert d'une montagne, qu'entrouvrit un tremblement de terre dans l'Isle de *Crète*; ainsi qu'aux soixante coudées que *Plutarque*, dans la vie de *Sertorius*, prête au Géant *Antée*, étouffé par *Hercule*, en parlant de la découverte du cadavre de ce Géant.

Cependant ces Géants n'étoient encore que des Pygmées en comparaison de celui que *Bocace* *** dit avoir été trouvé, de son tems, en *Sicile*, au creux d'une montagne : trois de ses dents, pesoient cent onces, & sa hauteur étoit de deux cens coudées. C'étoit peut-être ce fameux *Erix* Roi de *Sicile*, que l'histoire rapporte avoir été tué par *Hercule* & enseveli sous une des montagnes de cette Isle.

Dans nos Pays septentrionaux, nous n'avons pas poussé l'éxagération aussi loin que l'ont fait les habitans de l'*Italie*; mais nous ne laissons pas

---

* Livre 7, Chap: 16.
** Livre 7 Chap. 16.
*** Bocace généalogie des Dieux livre 4 Chap. 68.

(*) Nota. pline dit qu'on croyoit que ce corps étoit celui d'orion. voyez Moréry, au mot orion. tome 2. page 741.

que d'avoir des Géans paſſablement grands, tels que ceux, dont on porte l'effigie en Proceſſion à Anvers, & ceux qu'on portoit autrefois à Douay.

Nous ne pouvons cependant pas douter que la *Saxe* n'ait produit des hommes d'une grandeur & d'une force extraordinaires; & nous en avons encore des preuves ſous nos yeux: mais les nations ont toujours été extrêmes, quand il s'eſt agi de vanter leurs Héros, ou les Peuples qu'elles ont vaincus: & c'eſt ainſi, que *Virgile* nous peint *Turnus*, arrachant de la terre & lançant dans les airs une pierre d'une ſi énorme groſſeur, que douze hommes enſemble, des plus forts de ſon tems, n'auroient pu la porter ſur leurs épaules

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

HISTOIRE NATURELLE.

Du Caffé & de ſes propriétés.

LE Caffé eſt originaire de *l'Arabie-Heureuſe*; cependant les *Arabes* ne ſont pas les premiers qui en ayent préparé une boiſſon. *Les Africains* & *les Perſans* en uſoient depuis long-temps, quand on penſa à l'introduire en *Arabie*.

Ce fut en France, au jardin du Roi, qu'on cultiva le premier pied de Caffé; il y fut apporté par Mr. *de Reſſous*, Officier d'Artillerie; mais ce pied périt. Il ne tarda pas à être remplacé par un Caféier, que Mr. *Bancras*, Bourguemeſtre d'Amſterdam, envoya en 1714 à Louis XIV. C'eſt ce pied de Caffé auquel nous ſommes redevables des premières plantations de Caffé dans nos Iſles d'Amérique. Mr. *Iſemberg*, Médecin, tranſporta *aux Antilles* de jeunes plantes, élèves de ces graines, mais la mort de Mr. *Iſemberg* rendit nulle cette tentative. Mr. *du Clieux* forma de nouveau, en 1720, le projet d'enrichir la Martinique de cette culture: Mr. *de Chirac* lui confia un pied

de Caffé, qu'il embarqua avec lui. La traverſée fut longue, & l'eau étant venue à manquer, Mr. *du Clieux* fut obligé de partager avec ſa jeune plante, la portion qui lui étoit délivrée. Arrivé à la Martinique, le caféier fut cultivé & le ſuccès de cette culture ſurpaſſa les eſpérances du Citoyen-Patriote qui s'en occupoit. Il recueillit deux livres de graines, qu'il diſtribua aux habitans de l'Iſle. La première récolte fut abondante & la ſeconde encore plus. Enfin, deux ans après, une tempête affreuſe ayant enlevé tous les Cacaos du pays; les Colons y ſubſtituèrent des Caféiers: bientôt on en cultiva à *St. Domingue*, à *la Guadeloupe* & dans les Iſles adjacentes. Ce fut à cette époque, environ, que le Caffé fut porté à *Cayenne* & à *Bourbon*, où il proſpère au point que, ſouvent, on confond ces Caffés, avec ceux de *Moka*, quand ils ſont d'un bon choix, point avariés, & ſur-tout bien préparés; car la manière de faire le Caffé influe beaucoup ſur ſa qualité.

Le Caffé eſt un excellent tonique; il convient ſur-tout aux perſonnes dont l'eſtomach eſt foible; il accélère la digeſtion, corrige les crudités, & diſſipe les coliques venteuſes qu'on éprouve à la ſuite d'une digeſtion laborieuſe; il répand une douce chaleur, donne de l'activité aux eſprits animaux, attenue les fluides viſqueux, accélère la circulation, & ſoulage cette nonchalence, cette langueur, que font éprouver la fatigue, l'intempérance & les excès, en tout genre. Le Caffé-à-l'eau eſt la boiſſon la plus ſalutaire dont on puiſſe uſer le matin, lorſqu'on doit s'expoſer au mauvais air, aux brouillards, & lorſqu'on habite des lieux humides ou environnés d'eaux ſtagnantes. Il réuſſit également à ceux qui ſe levent, l'eſtomac encore chargé, en prenant la précaution d'avaler, par deſſus un verre d'eau. On ſait combien les perſonnes qui ſe livrent à l'étude & à un travail forcé du corps ou de l'eſprit, ont à ſe louer de l'uſage du Caffé. L'hydropiſie, les maladies vermineuſes, les maux de tête, les étourdiſſemens, le catharre &c. ſont ſoulagés par le Caffé; on prétend même que la gravelle a beaucoup diminué en France, depuis qu'on ſe ſert de cette boiſſon, dont les Médecins n'interdiſſent l'uſage qu'aux tempéramens ſanguins.

VARIÉTÉS.

Fortune solidement établie.

CRITON eſt très-riche ; il n'a pourtant que mille écus de revenus : comment cela ?

	liv.
C'eſt qu'il n'a ; ni le goût des équipages & des Chevaux	12000.
Ni l'héroïque paſſion de la Chaſſe.	6000.
Ni la noble ambition de s'amuſer à Paris, & de paroître à Verſailles.	9600.
Ni l'aimable fantaiſie des colifichets, des bijous, des riens montés en or.	3600.
Ni le mérite éclattant de la parure.	4800.
Ni un doux penchant pour la Table, . . .	12000.
Ni un beſoin extrême de Spectacles, de concerts, de nouveautés en fait de Muſique & de brochures, d'almanachs & de magots.	7200.
Ni l'eſprit & le talent de bâtir, de faire des embelliſſemens, tant en Ville qu'en campagne.	12000.
Ni l'habitude charmante du jeu.	14400.
Ni la délicieuſe manie des petites maiſons &c..	36000.
Ce qui produit, de rentes exemptes de charges & d'impoſitions quelconques, un total de.	117600. ℔

Combien de perſonnes avec le triple *effectif* de cette fortune idéale ne ſont pas auſſi riches que *Criton* ?

ANECDOTE.

UN neveu témoignoit à une vieille tante des attentions ſans nombre ; elle meurt. C'eſt l'uſage du Pays d'ouvrir le teſtament dans la même chambre où eſt poſé le cercueil : on lit celui de la tante. Le neveu, qui ne doutoit pas d'être nommé léga-

taire univerſel, ſe voit totalement déshérité. Saiſi de fureur, il donne un coup de pied au cercueil qui tombe, s'ouvre .... & la morte revient à la vie; cette ſecouſſe l'avoit ſans doute retirée d'un état léthargique. Elle apprend, les détails & la cauſe de ſa réſurrection. « Allons, dit la bonne femme, » n'examinons pas le motif; j'ai une obligation » eſſentielle à mon neveu : je l'en récompenſerai. » Elle vécut encore quelques années; caſſa ſon teſtament, & en fit un en faveur de ſon original bienfaiteur.

POÉSIE.

LA ROSE ET L'IMMORTELLE;

APOLOGUE, tiré du Journal de Paris.

UN beau jour du printems la jeune Eléonore
Deſcendit au jardin pour cueillir un bouquet:
Attirant ſes regards, le Jaſmin & l'Œillet
La rendoient incertaine encore.

Bientôt elle apperçoit, dans le coin d'un boſquet;
La Roſe qui venoit d'éclore;
Un bouton, doux préſent de Flore,
Par ſa forme l'embelliſſoit.

A ſes pieds s'élevoit une ſimple Immortelle;
Son éclat étoit ſa fraîcheur;
Moins vive que la Roſe & peut-être moins belle;
Elle plaiſoit par ſa douceur.

Eléonore auſſi-tôt vole
A l'endroit où ces fleurs croiſſoient paiſiblement;
Et n'écoutant qu'un goût frivole,
Elle choiſit la Roſe & s'en pare à l'inſtant.

Son attente fut bien trompée ;
La Rose lui plaisoit d'abord ,
Mais le soir elle étoit fanée ,
L'Immortelle étoit fraîche encor.

Jeunesse, imprudente jeunesse ,
Tu préfères à la sagesse
Un faux éclat qui te séduit.
Apprends le sort qui te menace:
Il est un âge , où la beauté s'efface ,
Et la vertu jamais ne se détruit.

Par Mlle. HOMBERG, du Havre , âgée de 14 ans, Pensionnaire à St.-Chaumont.

Note du Rédacteur.

Ce joli Apologue, dont le but moral, semble exiger plus de réflexion & de maturité qu'on n'en a communément , à quatorze ans, fera dire, selon l'usage, qu'il n'est pas possible que Mlle. Homberg en soit l'Auteur ; mais nous avons trouvé dans cet aimable enfant, que nous avons vu naître, tant d'esprit & de sagacité , dans l'âge le plus tendre, que des productions plus étonnantes encore , ne nous surprendroient point de sa part. Nous voyons avec plaisir qu'elle n'a point trompé notre espoir. Et qu'elle est digne fille d'un homme , dont l'esprit, les lumières & les qualités du cœur , inspirent l'attachement & l'estime. Ce double éloge , sans exagération , sans flaterie, est un tribut que nous payons à l'amitié &, (pourquoi ne le dirions nous pas) un témoignage de notre reconnoissance.

CHARADE.

Mon premier , si l'on croit à la Mythologie ,
Autrefois protégeoit & bergers & troupeaux ,
Achille à mon dernier dût la fin de sa vie ;
Et mon tout , chaque jour monte sur les trétaux;

Le mot de l'Énigme du dernier numéro est *Demain*.

HISTOIRE.

Anecdote sur le Cardinal BESSARION.

LE Pape Sixte IV voulant, à l'exemple de ses prédécesseurs, solliciter les Princes Chrétiens à faire la guerre aux Turcs, envoya le Cardinal Bessarion en qualité de Légat vers le Roi de France & le Duc de Bourgogne, les deux plus grands Princes de l'Europe.

Ce Cardinal, trompé par le récit qu'on lui avoit fait de la puissance des Ducs de Bourgogne, qu'il croyoit surpasser celle des Rois de France, se rendit dabord auprès de *Charles le Téméraire*, Duc de Bourgogne, Souverain des Pays bas & de Hollande.

Cette préférence indisposa d'autant plus le Roi Louis XI; que le Duc de Bourgogne, son vassal, étoit en même tems son plus mortel ennemi.

Le Roi ne put cacher son ressentiment & ce ne fut qu'après l'avoir refusé long-tems, qu'il accorda enfin au Cardinal, l'Audience qu'il lui avoit demandée: mais à peine le Légat eut-il fini sa harangue, que le Roi descendit de son Trône, & prenant par la barbe, ce Cardinal, qu'il savoit être *Grec* d'origine, il le serra contre la muraille, en lui adressant ce vers du *Rudiment*:

Barbara Græca genus retinent quod habere solebant.

Cela fait, il se retira, en recommandant, dit Pierre Mathieu dans la vie de Louis XI, « de » l'expédier si promptement, qu'il connut que

» ſon ſéjour ne lui étoit pas plus agréable que ſon
» indiſcrétion.

Ce Cardinal, qui réuniſſoit au Patriarchat de Conſtantinople l'Evêché de Nicée, étoit un homme de beaucoup d'eſprit & d'un rare mérite; mais il ne put rien oppoſer à cette attaque imprévue.

Le trait étoit d'autant plus poignant, que le Légat étoit d'une nation qui traite elle-même toutes les autres de *barbares*. Il ſe vit expoſé à la riſée & aux plaiſanteries de tous les Courtiſans, & il en conçut tant de chagrin, qu'il en mourut en retournant à Rome.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

MORALE.

. . . . . Il eſt donc des forfaits.
Que les Dieux en courroux ne pardonnent jamais.

SI les loix ont décerné des peines contre ceux dont les crimes troublent l'ordre de la ſociété, pourquoi leur juſte ſévérité ne s'étend-t-elle pas ſur des forfaits plus fréquens que le vol & le meurtre, & dont les funeſtes effets portent dans les familles la déſolation, la honte, & quelquefois *LA MORT* ?

Depuis que la perverſité s'eſt accrue à un tel point que, par le mot *Galanterie*, on entend *déloyauté*, *ſéduction*, *perfidie*, & qu'on ne trouve, réellement aimables, que *les hommes galans*; combien le mépris des mœurs, & même, des vertus ſociales, n'a-t-il pas immolé de victimes? l'anecdote ſuivante, dont la vérité nous eſt garantie, offre un exemple terrible des ſuites d'une ſcélérateſſe, que les gens ſans principes appelleront peut-être encore, *GALANTERIE.*

Delval, * trifte jouet de la fortune, abandonné de fes parens, trahi par tous ceux qu'il avoit crus dignes de fa confiance, n'avoit qu'une confolation dans fes peines : il étoit chéri de *Léonore*, qu'il adoroit, & vivoit *maritalement* avec elle, jufqu'à ce que des circonftances plus heureufes lui permiffent de lui donner le titre d'époufe. Victime elle-même de l'infortune, & maîtreffe de fes actions, elle l'avoit fuivi dans une ville éloignée, où, tous deux, vivoient péniblement du produit modique des talens de *Delval*, qui joignoit à un efprit vif, des connoiffances très-étendues, dans les fciences & les arts, & furtout dans la chymie. Il s'étoit, dix ans auparavant, trouvé lié de l'amitié la plus étroite avec *Dormont*, qui n'avoit fait briller à fes yeux, que du mérite & des vertus. Qu'on juge du plaifir qu'il eût à le retrouver. L'inftruire de tout ce qui le concernoit, lui demander des détails fur la pofition de fes affaires, le préfenter à fon amante, comme le plus cher de fes amis, tout cela ne fut que l'ouvrage d'un moment.

Six mois environ s'écoulèrent, pendant lefquels *Dormont* s'infinua tellement dans la confiance des deux amans, qu'ils n'auroient rien fait, pas même la chofe la plus indifférente, fans fe munir de fon approbation. Sur ces entrefaites, *Delval*, obligé de faire, pour l'accroiffement de fa fortune, un voyage de quatre-vingt lieues, recommanda aux foins de fon ami fon tréfor le plus précieux, *Léonore*, & partit fans inquiétude. Son abfence ne devoit être que de fix femaines, fes affaires le retinrent, & trois mois entiers ne fuffirent pas pour les terminer. *Delvàl* avoit quelques dettes; il comptoit, pour y faire honneur, fur des fonds dont la remife fe trouva retardée. Non-feulement il ne put payer, il ne put même faire toucher à *Léonore* de quoi fubfifter. Cependant des créanciers avides fe porterent aux dernières extrémités : Tout fut vendu; & *Léonore*, fans logement & fans meubles, fut contrainte de fe réfugier chez *Dormont*. Le malheur rend in-

---

* *Nota.* Des confidérations ne nous permettant pas de trop faire connoître les Acteurs de cette fcêne récente & malheureufe, nous les défignons fous des noms qui n'appartiennent à perfonne.

juste : elle n'attribua point, à l'impossibilité de faire autrement, la détresse dans laquelle *Delval* la laissoit. Enchanté de la voir dans cette idée qui flatoit ses projets criminels, *Dormont* ne manqua pas de l'affermir dans ses doutes, & ne laissa échapper nulle occasion, de calomnier l'ami malheureux qu'il devoit deffendre. Lettres, démarches, preuves même non équivoques de l'amour le plus tendre, tout fut envénimé, au point que *Léonore*, dans le désespoir d'être trahie, écrivit à l'infortuné *Delval* une lettre qui pensa lui donner la mort. Mais l'homme chéri, qui cherche à se justifier, est bientôt excusé. *Léonore* reconnut son injustice, & se disposoit à aller rejoindre son amant, revêtu depuis peu d'un emploi honnête & lucratif, dans le pays où il se trouvoit, quand elle se vit subitement attaquée d'une maladie grave, qui ne lui permit de se mettre en voyage, que trois mois après. J'ai suffisamment fait connoître l'ame, le caractère & l'amour de *Delval*, pour donner une idée de ses craintes, de ses inquiétudes, & de ses tourmens pendant la maladie de *Léonore*, elle arrive enfin .... mais, au lieu de se précipiter dans ses bras, comme il s'y étoit attendu, elle recule, détourne les yeux, pousse des sanglots ... fuis, malheureux ! s'écrie-t-elle douloureusement, fuis : je ne puis supporter ta présence ; indigne de ton amour, indigne du jour qui m'éclaire ; viens effacer dans mon sang mon opprobre & le tien. Un monstre ... suffoquée, à ces mots, elle tombe dans un évanouissement dont elle ne revient que pour se livrer de nouveau aux transports du désespoir.

Après avoir plusieurs fois tenté vainement de la séduire, l'infâme *Dormont* a profité d'une foiblesse, suite d'une crise violente, pour satisfaire sa brutalité ; & ce crime détestable a germé dans le sein de *Léonore*.

Parvenu à calmer les tourmens de son amante ; *Delval* prétexte bientôt la nécessité d'une absence de quelques jours ; prend la poste, arrive chez le perfide *Dormont*, l'accable des reproches dus à l'horreur de son forfait. Mais le scélerat espérant, par un éclat, éviter de donner à *Delval* la satisfaction qu'il prétend exiger, ouvre sa fenêtre, crie *à l'assassin* ! & l'on arrive au moment où, indigné de la lâcheté du monstre, il vient de lui plonger

fon épée dans le cœur. Arrêté fur le fait, aifément convaincu du meurtre, *Delval* périt fur un échaffaut, & *Leonore* fuccombant à fes chagrins, meurt, en donnant le jour au fruit infortuné du crime le plus attroce.

VARIÉTÉS.

Scène tirée d'une Comédie qu'on doit faire.

UN MARCHAND MIROITIER, CHLOÉ, DAMIS.

CHOLÉ *au Marchand.*

VOILA un miroir tout à fait joli! quel eft fon prix, Monfieur?

LE MARCHAND.

Ce miroir, Madame, eft le plus beau qu'il y ait en France. Une coquette y voit fa vanité; une prude fon hypocrifie; bien des femmes y voyent plus de charmes que de modeftie; plus de *manières* que de graces; plus d'efprit que de bon fens.....

DAMIS.

Le plaifant perfonnage!

LE MARCHAND.

Il eft vrai que beaucoup de gens ne peuvent y voir la probité, le défintéreffement & la délicateffe dont ils fe vantent; que bien des braves n'y voyent point leur bravoure; certains dévots, leurs bonnes mœurs; quelques *Agnès* leur innocence; & que la fidélité de bien des veuves, à la cendre de leur mari, n'y eft aucunement réfléchie.

CHLOÉ.

Eh! Monfieur! je vous demandois fon prix, & non fes qualités.

LE MARCHAND.

Je vous les ai détaillées Madame, pour vous empêcher de le trouver cher.... au dernier mot, il vous coutera cinq louis.

DAMIS.

Quel eſt, je vous prie, l'uſage de cet *extrait* de bijou ?

LE MARCHAND.

Cette boëte qui vous paroît ſi petite peut, cependant, renfermer la ſincérité d'un courtiſan; la vertu d'une femme *comme il faut*; la raiſon d'un petit maître; la modeſtie d'un financier; la reconnoiſſance d'un manant parvenu envers les auteurs de ſa fortune; l'amabilité d'un pédant, & la politeſſe de la plupart de nos jeunes gens.

CHLOÉ.

Voici une belle lunette ?

LE MARCHAND.

Oh! Madame, c'eſt la choſe du monde la plus utile & la plus agréable, ſoit à la ville, ſoit à la campagne. Mais pardon ſi je prétends vous apprendre ce que vous ſavez, ſans doute, auſſi bien que moi. En regardant par ce bout, vous approchez, vous agrandiſſez les objets, vous les diſcernez très-clairement. Si vous regardez par l'autre, ces objets s'éloignent, diminuent, échappent preſqu'à la vue. C'eſt par ce bout que nous jettons ordinairement les yeux ſur nos torts & ſur nos défauts; mais quand il s'agit d'examiner ceux des autres, nous avons ſoin de retourner la lunette. Ce petit bout nous ſert encore à obſerver les bienfaits reçus.... avec l'un de ces verres, l'envie rapetiſſe, attenue la beauté & les talens d'autrui; avec l'autre, l'amour-propre groſſit, exagère notre mérite &c. &c.

ANECDOTE.

ON donnoit ſur le Théatre des Variétés une pièce nouvelle. Dans une ſcène de cette pièce, où les valets dînent à l'office, un coup de ſifflet perçant ſe fait entendre du fond de la ſalle. Bordier qui jouoit le rôle d'un valet, faiſant le ſeigneur, dit au

maître d'hôtel, *mon ami vas donc fermer la fenêtre; le vent ſiffle*; cette ſaillie, hazardée par un Acteur agréable au public, fut généralement applaudie & diſpoſa les Spectateurs à entendre le reſte de la pièce.

POÉSIES.

EPITRE à M. D.

CRois moi, D., quitte la Ville;
Et viens habiter ces beaux lieux,
Tu gouteras un ſort tranquille,
Loin des ſots & des envieux.
Dans ma paiſible ſolitude,
Nous coulerons des jours ſereins;
Nuls-ſoucis, nulle inquiétude,
Ne viendront troubler nos deſtins.
Une beauté qui me couronne,
Un gazon qui me ſert de trône,
Fait tout l'objet de mes deſirs:
Près du boſquet qui m'environne,
Je ſavoure les vrais plaiſirs.
Les ſoins, les ſoucis du ménage
N'ont jamais troublé ce ſéjour:
On n'y voit que le tendre amour
Et tous les plaiſirs du bel âge.
Autour de ce charmant réduit,
Eſt un ruiſſeau ſur la verdure,
Dont l'onde fugitive & pure,
Eſt l'image du tems qui fuit;
Et ſon agréable murmure,
Invite à prendre le repos,
Ce doux rémède aux plus grands maux,
Tous les oiſeaux du voiſinage
Forment d'harmonieux concerts;
Ils font retentir dans les airs
Leur tendre & gracieux ramage:

A leurs accens mélodieux,
La jeune beauté qui m'enchante ;
Joint les sons de sa voix touchante.
Ah! quels momens délicieux,
Je passe dans ce lieu champêtre,
Assis à l'ombrage d'un hêtre ;
Je vois les bergers du hameau
Qui viennent avec leurs bergères,
En formant des danses légères,
Qu'accompagne mon chalumeau.
Si j'entreprenois de te peindre,
La tranquillité de mon cœur,
Et tout l'excès de mon bonheur,
Tu croirois que j'ai voulu feindre,
Pour t'engager à m'imiter ;
Mais songe que dans la nature,
Il n'est point de vie aussi pure,
Que celle que mène un berger.
Tu vois, ami, ce que m'inspire,
Le Dieu qui protège ces lieux,
C'est lui qui chante sur ma lyre
Les Vers que je trace à tes yeux.
Trop heureux si tu veux te rendre,
Et si tu viens, loin de la cour,
Goûter ce que l'on peut attendre
Des charmes de ce beau séjour.

Par M. H. hecart

IMITATION DE GARRICK.

Aux Femmes

Le tems, de vos attraits détruira, le prestige ;
Pour l'hiver de vos ans, cultivez votre esprit ;
Et songez, si la fleur en nos champs se flétrit,
Que le fruit peut encor du moins parer sa tige.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Pan-talon*.

HISTOIRE.

La fidélité des habitans de Valenciennes, conserve le Comté de Hainaut à Jean d'Avesnes en 1254.

IL n'est point de Peuples qui aient donné à leurs Princes, de plus grandes preuves d'attachement & de fidélité, que les habitans de Valenciennes : ils vendirent leur patrimoine en 1110 pour racheter & rendre à *Bauduin III* ses domaines qu'il avoit engagés légerement pour de grosses sommes, *ne povant souffrir*, dit * la Charte qui contient la preuve de ce fait, *que leur Signeur euist aulcune disette, ains vesquist entre yaulx honnablement.*

Par un dévouement encore plus héroïque, ils soutinrent plusieurs assauts, en 1254, au péril de leur vie, & supportèrent toutes les horreurs d'une guerre cruelle, pour conserver la Ville à *Jean d'Avesne* leur Souverain, petit fils de *Bauduin* Empereur de *Constantinople.*

Marguerite Comtesse de Flandres, fille de l'*Empereur Bauduin*, fut la plus méchante femme de son siècle.

Elle épousa en premières nôces, *Bouchard d'Avesne,* dont elle eut les Comtes *Jean* & *Bauduin*, qui naquirent tous deux à Valenciennes; & elle eut de son second mariage avec *Guillaume de Dampierre*, les Comtes *Guillaume*, *Guy* & *Jean.*

Une aveugle prédilection pour ses enfans de secondes nôces la porta à vouloir exhéréder *Jean* & *Bauduin*

* Manuscrit de la Fontaine, livre 1 Chap: 37.

P

d'Avesne, sous prétexte qu'ils étoient nés d'une union illégitime, en ce que *Bouchard* leur père étoit dans les Ordres & avoit reçu le soudiaconat avant son mariage.

Le fait étoit vrai; mais *Bouchard* avoit caché cet engagement, & la bonne foi de la mère rendoit ses enfans légitimes. Leur état fut assuré par une décision du Pape Innocent IV & de St. Louis, Roi de France : ils adjugèrent la propriété des Comtés de Hainaut & de Valenciennes, aux enfans des premières nôces, & celle du Comté de Flandre aux enfans des secondes nôces, à la charge d'en laisser la jouissance à leur mère.

Jean d'Avesne se fit reconnoître aussi-tôt pour Comte de *Hainaut* & de *Valenciennes*, il y prêta & reçut le serment de fidélité & Bauduin son frere eut en partage la terre de *Beaumont.*

Dès-lors Marguerite traita le Hainaut comme un Pays ennemi; elle destitua tous les Officiers, sans forme de procès & envoya des Flamans pour remplir leurs places; elle surchargea la Province d'impots & gréva de droits exorbitans toutes les marchandises, qui en sortoient pour entrer en Flandre.

Non contente de lui faire souffrir ces calamités, elle leva une troupe de trois cens Flamans, composée des plus mauvais sujets qu'on put rencontrer, la plupart souillés par des homicides, les fit distribuer sur tous les confins du Hainaut, leur donnant des commissions, aux uns de gardes, aux autres de receveurs, à d'autres des référendaires; déclara qu'elle les prenoient tous sous sa protection, les fit appeller *vassaux de la Dame de Flandre*, commit la connoissance de toutes leurs causes à la Cour

de *Palme* près d'*Audenarde* ; défendit de ſe pourvoir contre-eux en d'autres Cours pour quelques crimes qu'ils euſſent commis, & ordonna que, *parmi une reconnoiſſance de ſix deniers annuels, ils fuſſent francs de tous forfaits* *.

En moins de dix-huit mois, la Province fut ravagée par ces brigands, qui avoient le droit d'aller dans toutes les Villes & les Campagnes, & de ſe faire donner ce qui leur convenoit par les Eccléſiaſtiques, les Nobles & les Marchands, ſans néanmoins qu'ils puſſent rien vendre ; *la vente, des victuailles ſur tout, leur étant interdite ſous peine de larcin.*

Les Barons ſe lamentoient, dit la Fontaine, *les bourgeois ploroient, le peuple crioit & ne ſçavoit où trouver aide ſinon du Ciel. L'Empereur, l'Evéque de Liège, ne Jean d'Aveſne, qui avoyent le cœur perchié de déplaiſance ne povoient à ce remédier : larmes, pleurs, ſoupirs, angoiſes & ennuy eſtoient leurs metz quotidiens.*

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

LETTRE *à Mr. le Rédacteur du Journal du Hainaut, &c.*

MONSIEUR,

DEPUIS que vous avez fondé dans nos Provinces, un Journal qui devient, chaque jour, plus intéreſſant, je m'apperçois que le goût des Lettres ſe fortifie. Les jeunes gens ſur-tout, avides de s'inſtruire, s'empreſſent de ſe procurer les ouvrages que vous annoncez avec éloge, & j'en

---

* La Fontaine, Tome 1. Chap: 102.

connois qui, comptant sur le secours de vos lumières, se promettent de cultiver les sciences que vous faites aimer. Ces Messieurs, veullent donc établir une société littéraire dont ils me font l'honneur de me nommer Directeur. Une société littéraire, composée de neuf personnes! & dans une campagne! pourquoi pas? moins elle sera nombreuse, moins l'ordre en sera troublé par le desir de briler exclusivement; il y a plus, Monsieur, ce dont je ne vous parle, que comme d'un projet, est un établissement formé! quatre fois déja l'on s'est assemblé chez moi, & déja les opinions de ces Messieurs different sur un point souvent débattu; mais, comme ils discutent avec la douceur de l'amitié, & ce ton d'honêteté naturel à ceux que la bonne éducation distingue des autres, ils ont résolu de ne revenir sur leur contestation, que quand vous aurez eu la complaisance de fixer leurs idées en leur faisant part des vôtres, *sur l'état actuel des lettres*. J'ai été chargé de vous demander cette grace, au nom de la société. Et je m'aquitte, avec plaisir, d'une commission agréable, puisqu'elle me procure l'occasion de vous témoigner les sentiments d'estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être &c. CARPENTIER.

VARIÉTÉS.

L'ENFANT DE NEIGE, Conte.

UN marchand Turc, obligé de s'absenter deux ans de sa maison, trouva à son retour son épouse, jeune & jolie, occupée à allaiter un enfant nouveau né, il ne put s'empêcher de témoigner sa surprise, & de s'informer de quelle façon

elle étoit devenue mere sans sa participation ? hélas! répondit-elle, il faut que ce soit par l'opération du *Saint-Prophête* ; car un jour que j'etois assise sur un banc, dans le jardin, un nuage vint à crêver au dessus de ma tête ; & ayant jetté les yeux en l'air, un flocon de neige me tomba dans la bouche; aussi-tôt je ne sais par quelle inspiration, je me mis en prières, &, dix mois après, je suis accouchée de ce bel enfant.

Graces mille fois au grand *Mahomet*, reprit tranquillement le marchand ! je desirois un héritier, il me l'envoye ; rien de mieux que cela, nous prendrons soin, à qui mieux mieux, du précieux rejetton du père des croyants. Notre homme habile dans l'art de la dissimulation, & qui, d'ailleurs, aimoit la paix, ne fit jamais de reproches à sa femme; mais quand le jeune homme eut quinze ans, le marchand, sous prétexte de s'en faire accompagner dans un voyage, le conduisit à *Alexandrie*, où il le vendit à un marchand d'Esclaves: l'Epouse désolée de le voir revenir sans son fils, s'empressa de demander ce qu'il étoit devenu! hélas! répondit à son tour le marchand, un jour que nous passions sur une montagne fort élevée, il faisoit chaud, je le vis fondre . . . . mais moderez-vous : *c'est*, sans doute, *le St. Prophête qui l'a destiné à cette fin toute naturelle*, puisque vous m'avez dit qu'il l'avoit fait de neige.

Pensées Diverses.

Pour mériter notre attention, faudra-t-il toujours des titres & des grandeurs ? & ne suffit-il pas d'être homme, pour avoir droit de nous attendrir ?

Les premières têtes des États, donnent les ordres pour les Gouvernemens, c'eſt le peuple qui exécute. Ce ſont ſes bras qui font mouvoir ces machines, ſi vaſtes & ſi compliquées.

Le peuple a deux avantages qui contrebalancent bien des maux ; la paix & la ſanté.

On ſait qu'il y a des vices parmi le peuple. Il doit y en avoir ; ce ſont des hommes. Mais la voix de la nature y eſt mieux entendue ; les grandes paſſions y ſont moins vives. Les crimes qui déſolent la terre y ſont plus rares. Il a de moins tous les vices que produiſent la diſſimulation & l'intrigue.

Malheur à qui n'a jamais penſé par lui même, quelque talent qu'il ait reçu de la nature, il ne ſera jamais au premier rang des hommes.

C'eſt le vice de la médiocrité de s'endormir au ſein de la gloire.

Il n'y a rien dans la nature qu'un homme puiſſe recevoir en échange pour ſa vertu.

Après la gloire de faire le bien, la plus grande eſt celle d'être malheureux pour l'avoir fait.

L'homme puiſſant a des eſclaves, l'homme riche a des flateurs, l'homme de génie a des admirateurs, le ſage ſeul a des amis.

Heureux qui peut dire en mourant ; ô nature, je te rends un eſprit plus parfait que je ne l'avois reçu. Être éternel, j'ai orné ton ouvrage.

L'ami eſt pleuré par ſon ami, l'époux par ſon épouſe, le pere de famille par ſes enfans ; un grand homme eſt pleuré par tout le genre humain.

Par Mr. Th...

ANECDOTE.

LA vieille Ducheſſe de Nemours, Comteſſe de Neufchatel, étoit avare & cachoit avec ſoin ſa qualité ſous des vêtemens économiques. Elle étoit dévote, mais méfiante, & changeoit ſouvent de Confeſſeur. Sa ſucceſſion, dans ſes derniers jours, avoit élevé des conteſtations, entre *la France*, *la Savoye* & *la Pruſſe.* Elle en étoit indignée, & haïſſoit également tous les prétendants. Elle ſe préſenta à un Confeſſeur qui ne la connoiſſoit point, & qui, la voyant très-haineuſe, lui recommandoit le pardon des injures. Non, mon pere, diſoit-elle, je ne pardonnerai jamais à mes trois ennemis. Mais enfin quels ſont-ils? *le Roi de France*, *le Duc de Savoye* & *le Roi de Pruſſe.* Le Confeſſeur la prit pour une folle, & la renvoya bruſquement; mais qu'elle fut ſa ſurpriſe, quand il vit, à la porte de l'Egliſe, le caroſſe de la Princeſſe avancer & recevoir ſa pénitente.

POÉSIES.

ÉPIGRAMME.

A tort on vante l'opulence,
Le riche impertinent ſous un habit doré,
N'éblouit que les ſots par ſa magnificence;
Aux yeux du ſage & de l'homme éclairé,
Jamais ſon orgueil n'en impoſe.
Par exemple, *Mondor* produit-il quelque choſe;
D'où puiſſe naître ſa hauteur?
Si l'on diſoit du moins, *il eſt l'unique auteur*
De ſa fortune & de ſa gloire.....
Mais gardez vous bien de le croire.
Néant, ſotiſe, intrigue & puis de l'or,
Voilà les titres de *Mondor*.

Par Mr. le Cher. de LIMOGES.

D'UNE PIERRE DEUX COUPS.

C'En eſt fait, me diſoit Clyton ;
Je renonce aux beautés qu'engage l'Hyménée.
Un époux, tôt ou tard, découvre la menée,
Se fâche, & fait le carillon.
Reſpectons la paix des familles.
Crois-moi, n'adreſſons plus notre hommage qu'aux filles ;
Il n'eſt que de jouir avec ſécurité.
Attache-toi Philis ; moi, je prends Iſabelle.
Cette union fera notre félicité.
D'ailleurs, c'eſt du ſalut une route nouvelle......
– Ouï dis-je, & de bon cœur j'applaudis à ton zèle.
Un gros péché de moins, & plus de volupté !
Ami, voilà ce qui s'appelle,
Travailler pour le tems & pour l'éternité.

Par le même.

CHARADE.

Air : *du Menuet d'Exaudet*,

Cher Lecteur,
Le meilleur,
De ma ſorte,
Nous vient, ſurtout du japon,
De ce lointain canton,
Le batave l'apporte.
Arroſé,
Diſpoſé,
Pour me boire,
Je ſers à deſenivrer ;
Voila, de mon premier,
L'hiſtoire.
Dans ta chambre ou ta cuiſine,
Mon ſecond fait pietre mine ;
Si l'hiver,
par trop cher,
Pour ta bourſe,
Enfin ne ſe preſſe pas,
De reporter ſes pas,
A l'Ourſe.
Bref mon tout,
Eſt un goût,
Que la grece,
Inventa, pour ſes loiſirs,
Rome en fit ſes plaiſirs ;
Puis, il gagne *Lutece*.
Vainement,
Sotement,
On le fronde :
Moral, quoique ſéducteur,
Il eſt le vrai Cenſeur
Du monde.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Une Révolution, occaſionnée par l'aſſaſſinat d'un Boucher, délivra le Hainaut de cette oppreſſion Tyrannique.

Girard le Rond, Boucher à *Chièvre* en Hainaut, ramenant un bœuf qu'il avoit acheté à *Ath*, fut aſſailli par *neuf vâſſaux de la Dâme de Flandre*, qui prétendirent le lui enlever, ſous prétexte qu'il étoit deſtiné pour la *Comteſſe Marguerite* : il leur offrit d'entrer en compoſition, mais ils ne l'écoutèrent pas, & l'ayant tué, ils ramenèrent ſon bœuf à *Ath*, & le vendirent au Châtelain.

Girard avoit ſix fils, qui allèrent lever le corps de leur père, & l'apportèrent ſur la place publique, demandant juſtice de cet aſſaſſinat : les Juges de *Chiévres* n'oſerent pas *faire le procès aux vâſſaux de la Dâme de Flandre*, & les enfans de *Girard*, voyant que leurs Juges leur refuſoient la protection qu'ils leur devoient, crurent être, en droit de ſe venger eux-mêmes.

A cet effet, ils aſſemblerent leurs parens & amis, au nombre de ſoixante : réſolurent de vendre leurs biens, de prendre les armes & de pourſuivre les meurtriers : bientôt leur nombre s'accrut, & ils formerent une troupe conſidérable, ſous le nom de *Ronds-Haynuiers*, portant pour marque diſdiſtinctive un *O couronné*, brodé ſur leur Chaperon.

Leur entrepriſe fut bornée à purger la Province de ces brigands qui l'infeſtoient ſous le nom de

Vassaux de la Dame de Flandre : ils en tuèrent un grand nombre, causèrent une telle frayeur aux autres, que pas un n'osa plus reparoître dans *le Hainaut*, dépouillèrent leurs habitations de toutes les richesses qu'ils y avoient accumulées aux dépens du Peuple, & après avoir coupé le nez & les oreilles à leurs femmes, il les envoyèrent à la *Comtesse Marguerite*, afin qu'elle n'ignorât pas qu'ils avoient fait subir aux tyrans de leur pays, les châtimens que méritoient leurs crimes.

L'expédition finie, ils se retirèrent sur les Terres de l'Evêque de *Liége* & mandèrent le fait au Grand-Bailly de *Haynault*, qui étoit un espèce de Vice-Roi dans la Province.

Le Grand-Bailly les réclama vainement & demanda qu'ils fussent bannis ou punis de mort, comme malfaiteurs; en exécution des conventions qui subsistoient entre l'Evêque de *Liége* & les Comtes de *Hainaut*.

Henry Evêque de *Liége* & Duc de *Bouillon*, lui répondit qu'il avoit fait examiner leur cause par ses Cours, & qu'on l'avoit trouvée juste dans son principe : il ajouta qu'il n'étoit tenu à rien envers la Comtesse *Marguerite*, qu'il regardoit comme son ennemie, attendu qu'elle ne lui avoit pas fait le relief de son Comté de *Hainaut*, quoiqu'elle en eut été requise: qu'il ne connoissoit pour *Comte de Hainaut* que *Jean d'Avesne*, qui lui en avoit fait hommage; qu'il portoit aide & faveur à lui & à tous ses adhérents & qu'en conséquence les *Ronds-Haynuiers* jouiroient du droit d'asyle dans le Pays de *Liége*, tant & si long-tems qu'il ne surviendroit pas de nouvelles charges contre-eux.

Ces nouvelles parvinrent à la *Comtesse Marguerite* en même tems que toutes les femmes mutilées par les *Ronds*, venoient lui demander vengeance. Elle en fut troublée & allarmée; elle avoit à craindre une révolution de la part d'un Pays qu'elle avoit si mal traité, sur-tout dans la circonstance où ses Provinces étoient dégarnies de troupes, qu'elle venoit d'envoyer en *Hollande* pour y faire une invasion.

Malgré l'impuissancé, où elle se trouvoit, de se vanger; elle ne put dissimuler son ressentiment, & jura qu'aussi-tôt que son armée reviendroit victorieuse de *Hollande*, elle brûleroit tout *le Hainaut*, & feroit souffrir à ses Habitans un traitement plus cruel encore, que celui que les *Ronds Haynuers* avoient faits supporter aux femmes de ses *Vassaux*.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

RÉPONSE.

A la Lettre insérée dans le N°. précédent.

MONSIEUR.

SI votre demande est fondée sur la confiance des membres de la société littéraire que vous présidez, elle m'honore infiniment: si, au contraire, elle a pour but de m'arracher ma profession de foi, sur un point qui divise depuis long-tems les Littérateurs, l'épreuve n'est pas dure pour un homme qui a fait vœu de ne jamais dissimuler ce qu'il pense.

Pour juger, Monsieur, *de l'état actuel de la république des Lettres*, il suffit de jetter les yeux sur ces vains écrits,

fruit de l'ignorance, & fur-tout de la pareffe, ennemie mortelle du bon goût qui ne fe cultive que par l'étude affidue des excellens modèles. L'hiftoire, où doivent briller un fens droit & une noble fimplicité, eft écrite tantôt dans le ftyle Oratoire, tantôt dans le ftyle des Ruelles. Jamais on ne vit tant de Vers, & fi peu de Poëtes! tournons-nous, nos regards du côté du Théatre, nous trouvons la joyeufe *Thalie* devenue froide & moralifte, dépouillée de tous fes agrémens, & condamnée aux gémiffemens & aux larmes. *Melpomène* eft guindée fur des échaffes ou rampe miférablement. Des caractères outrés ou foiblement deffinés, nulle intelligence du dialogue, point d'intrigue, point de dénouement! il eft vrai qu'on applaudit, de tems en t[illegible]s, quelques beautés de détail, & quelques coups de Théatre; mais en eft-ce affez pour intéreffer l'homme nourri des chef-d'œuvres de *Corneille* & de *Racine*? tous les genres font épuifés, dira-t-on, & nous ne pouvons que glaner ou copier. Sans convenir entièrement de ce principe, qui femble excufer le défaut de génie & l'inertie de la plupart de nos Auteurs modernes; j'avourai que les *Fléchier*, les *Marfolier*, les *Vertot*, les *Rollin*, les *Le Beau*, &c. ont traité certains points de l'Hiftoire, d'une manière fi fupérieure qu'il feroit inutile d'y revenir : mais les *Varillas* & les *Maimbourg* fe font emparés des plus beaux fujets; pourquoi ne pas remonter aux fources, pour traiter encore ces fujets, comme s'ils étoient abfolument nouveaux? par ce moyen nous parviendrions, peut-être, à avoir de bonnes hiftoires *des Croifades*, *du Schifme d'Orient*, *du Luthéranifme*, &c.

A l'égard des Romans, ce genre fi nuifible au progrès des Lettres, entièrement aboli, dans le tems, par l'ingénieux dialogue de *Boileau*, & malheureufement rentré en grace de nos jours, que nous offrent-ils? deux ou trois faits étouffés par une foule de réflexions triftes, morales & fouvent métaphyfiques, des portraits bifarres, tracés d'un ftyle fec & découfu; des aventures tantôt baffes & triviales, tantôt invraifemblables; où l'on ne trouve ni chaleur, ni fuite, enfin des ouvrages éphémères que les Auteurs commencent, dans l'intention de ne les finir que le plus tard poffible.

Je n'examinerai point si nos bons Poëtes comiques & tragiques ont ravi à leurs successeurs les moyens de se distinguer dans la même carrière. Il est certain que le nombre des caractères, qu'on peut mettre sur la scène est infiniment borné; mais leurs nuances sont fort étendues. Quel inconvenient trouveroit-on, d'ailleurs, à reproduire des caractères déjà traités? il n'en est aucun qui n'offrit des traits nouveaux & piquants.

Que le goût du siècle dernier semble préférable au nôtre! les ouvrage de *Bossuet*, de *Fléchier*, de *Fénelon*, étoient attendus & lus avec empressement, même par les femmes. Aujourd'hui l'on ne lit guères, que des romans & des ouvrages frivoles. Cependant, si de bons esprits entreprenoient d'écrire des histoires particulières, avec cette élégante simplicité, & sur-tout cette bonne foi qui les rendent si précieuses, je suis persuadé qu'elles étoufferoient bientôt un goût si pitoyable. Le succès de quelques ouvrages en ce genre, par exemple, les vies des écrivains étrangers, par le savant & respectable Mr. *le Prévost Dexmes* prouvent assez que les lecteurs instruits ne manquent point aux bonnes choses.

Voilà, Monsieur, sans fard & sans prévention, mon avis, qui ne sera pas, sans doute, celui de tous nos Littérateurs : mais je m'en consolerai s'il est conforme au sentiment de ceux qui sont demeurés attachés aux bons principes. Au reste, je déclare que je n'ai parlé qu'en général, sous entendant les exceptions nombreuses que je n'aurois pas manqué de faire, si les bornes de notre Journal me l'eussent permis.

J'ai l'honneur d'être, &c.

VARIÉTÉS.

BOUTADE DE CRITÈS.

FRANCE, France, ma Patrie! que sont-ils devenus ces tems heureux où tes aimables habitans, dans un banquet présidé par les Graces, au lieu

des *Jannot*, des *Pointu*, des *Bridoiſon*, appelloient les *la Farre*, les *Chaulieu*, les *Bachaumont*? la Gelinotte, l'Oiſeau du Phaſe & le Coq de Bruyere, flatoient, à l'envi, leurs palais délicats; le Pomar, le Clos-vougeot, l'Arbois, le Champagne, couronné d'une mouſſe légère, chatouilloient tour-à-tour les fibres de leurs cerveaux; mille ſaillies, agréables & décentes, en jailliſſoient, & alloient, tour-à-tour, careſſer *Vénus* ou égayer *Minerve*. Le délicat vaudeville, enfant de la gayété, folâtroit ſur les lèvres *d'Iris*; & *Mars*, couronné des roſes de l'amour, répétoit avec attendriſſement l'heureux refrain d'un couplet que la beauté venoit de chanter à ſa louange. O France! France, ma Patrie! fais les revivre ces tems de ta gloire! qu'ils aillent habiter les marais fangeux de *Caprée* ces lâches déſerteurs de la naïve décence de nos pères. Rappelles dans ton ſein les plaiſirs & les graces ingénues: que les amours les ris & les plaiſirs, voilés d'une gaze tiſſue par la pudeur, viennent encore, des boſquets de *Gnide* & *d'Amathonte*, ſur les bords heureux que la *Seine* arroſe: laiſſe, ſi tu le veux, aux inſulaires, tes voiſins, le ſoin de perfectionner leurs lunettes & leurs Téleſcopes; qu'ils liſent dans les Cieux le deſtin des empires; qu'ils découvrent un ſixième Satellite dans l'anneau de *Saturne*: le Ciel eſt dans les yeux d'une femme que *Minerve* & *Vénus* ſe plurent à former!.... ah! prends garde, ô mon cher Compatriote! ſi tu as le bonheur d'en trouver une digne de ton cœur, que les larmes du dépit ne décolorent les roſes de ſes joues, & n'éteignent le feu de ſes yeux! qu'ils ne verſent jamais que des pleurs de

volupté ; qu'à l'expreſſion du ſentiment ſuccède l'activité du plaiſir ..... le plaiſir donne à la beauté un éclat plus vif, que celui du Ciel n'eſt pur.

ANECDOTE.

QUELQUES Voyageurs raſſemblés dans la ſalle d'une auberge, à Carcaſſonne, attendoient l'heure du dîner : entre un jeune homme tout fraîchement débarqué de la diligence de Paris, & vêtu dans le coſtume le plus élégant. Épaiſſe cravatte au col, boucles énormes à demi-poudrées, frac, à larges boutons, avec toutes les lettres de l'alphabet, gillet du meilleur goût, roſettes aux jarretières & aux ſouliers ; rien ne lui manquoit pour briller dans les galeries du Palais royal. Il paſſe ſans ſaluer, va ſe regarder dans le miroir, fredonne un air d'Opéra-comique, en toiſant du coin de l'œil chacun des aſſiſtans. Un jeune homme, vêtu ſimplement, liſoit à l'écart, & n'avoit pas jetté les yeux ſur notre élégant, celui-ci piqué, ſans doute, de ſon indifférence, s'approche du lecteur, le ſalue légérement & lui dit : *Monſieur lit*, - *comme vous voyez*, Monſieur, répond froidement l'inconnu, - *oſeroit-on vous demander quel livre ?* - *des Comédies*, - *& quelle eſt la pièce qui nous prive ainſi de votre converſation ?* - LE CURIEUX IMPERTINENT. *Peut-on*, reprit le queſtionneur, en rougiſſant & en balbutiant, *demander le nom de celui qui me répond ſur ce ton de perſifflage ?* - *C'eſt le Chevalier de ***, Colonel du Régiment de *** vous devez connoître ce nom-là*, Monſieur, GUILLAUME. *Votre père m'a tant fourni d'étoffes que je ne lui dois pas.* A ces mots, l'élégant décontenancé, pâlit & ſe retira, ſans répliquer un mot. = Puiſſe la publicité de cette Anecdote, déjà connue, corriger la plupart de nos jeunes gens du ton d'impudence & de fatuité qui les rend, à la fois, ridicules & inſupportables.

POÉSIE.

STANCES ANACRÉONTIQUES,

sur un berceau de verdure.

ANTRE sacré fait pour la rêverie ;
Où ma douleur exhaloit mes soupirs,
Je vais enfin, sous ta voute fleurie,
Revoir *Orphise* & l'essaim des plaisirs.

Tes cintres verds mariés à la rose ;
Je les préfére aux palais fastueux ;
Sous les lambris souvent l'ennui repose ;
Sous tes rameaux l'amour fait des heureux.

Je n'irai plus, errant de plage en plage,
Chercher au loin l'asyle du bonheur,
Il s'offre à moi sous ton paisible ombrage,
Charmant berceau tu suffis à mon cœur,

Dans ton enceinte, *Orphise* sera Reine ;
Les ris, les jeux, qui formeront sa cour,
En banniront l'étiquette & la gêne,
Pour n'obéir qu'aux loix du Dieu d'amour.

Autour de toi veillera le mystère,
Seul confident de nos tendres secrets ;
Et le zéphir, de son aîle légère,
Ne rendra point tes rameaux indiscrets.

CHARADE.

AUTOUR d'un tapis verd, la fortune volage,
Souvent, de main en main, promene mon premier.
Lourd instrument, utile au labourage,
Dans les champs on voit mon dernier.
Ah ! sauve toi, jeune bergere !
Qui, dans les près, cueilles des fleurs ;
Mon tout, caché sous la fougere,
Va te faire verser des pleurs.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Thé*.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

La guerre que Marguerite déclaroit à la *Hollande*, n'étoit excitée que par la haine dont elle étoit animée contre *Jean d'Avesne* son fils.

Ce Prince avoit épousé *Alix*, sœur de *Guillaume* II Comte de Hollande.

Guillaume ayant été élu Roi des *Romains*, fit sommer tous ses Vassaux de lui prêter foi & hommage dans l'an & jour après son couronnement. Tous lui rendirent ce devoir, à l'exception de *Marguerite*, qui ne voulut pas se soumettre au beau-frere de son fils.

Il usa d'abord de ménagement avec elle, & la fit sommer de nouveau par ses Ambassadeurs de s'acquitter de ce devoir dans six semaines & trois jours après la notification; mais ses nouveaux refus obligerent enfin *Guillaume* de convoquer à *Francfort* les Princes de l'Empire pour connoître de cette *déloyauté*.

Marguerite y fut citée, & n'étant pas comparue, son Comté de *Namur*, ses terres *d'Alost*, de *Vaës*, des *quatre Offices de Flandre*, & *de dedans l'Escault*, qui relevoient de l'Empire, avec toutes leurs appartenances & dépendances, furent confisquées.

Guillaume les donna ensuite à *Jean d'Avesne*, pour le dédommager de l'injustice qu'il avoit éprouvée de la part de sa mère, qui ne cherchoit

que l'abaiſſement & la ruine des enfans qu'elle avoit eus de *Bouchard d'Aveſne.*

La Comteſſe outrée de dépit, trouva bientôt un prétexte pour déclarer la guerre à *Guillaume*, elle le fit ſommer par ſes Ambaſſadeurs de lui faire hommage pour la *Zélande*, prétendant que cette Province relevoit des Comtes de *Flandre* & que *Guillaume* ne pouvoit la tenir d'elle en fief, que parmi une reconnoiſſance en argent, dont ils conviendroient.

Guillaume ne parut pas étonné de cette étrange prétention : il répondit d'un grand ſang-froid aux Ambaſſadeurs, en ces termes » *ſeroit-il licite que* „ *nous fuſſions ſerviteurs de nos ſerfs, d'autant que* „ *voſtre Dame tient ſon pays de nous, comme Roy* „ *des Romains* ?

Cette réponſe augmenta ſa rage, elle jura la perte de *Guillaume*, & ayant amaſſé toutes ſes forces, elle envoya une armée de cent-cinquante mille hommes pour conquérir la *Zélande* & porter le feu de la guerre dans les Provinces qui obéiſſoient au Roi des *Romains*.

Il ne reſtoit à cette Princeſſe que deux fils de ſon ſécond mariage : l'aîné avoit été tué dans un Tournois qu'avoit fait faire le Marquis de *Trazenies*, l'un des plus grands Seigneurs du *Hainaut*; *Guy* & *Jean* étoient ce qu'elle avoit de plus cher, & elle ne balança pas de les envoyer en *Zélande*, croyant qu'à la tête d'une ſi puiſſante armée, il n'y avoit pour eux que de la gloire à acquérir.

Mais avant leur départ, elle les fit jurer *qu'ils ne retourneroient pas en Flandre ſans avoir con-*

quis l'Isle de Valcheren, ce qu'ils promirent, *à moins que la mort ne les en empêchât.*

Le Roi des *Romains*, voyant les préparatifs qui se faisoient contre lui, avoit pris ses précautions : il avoit contracté une alliance avec le Duc *de Brabant* son oncle & l'Evêque de *Liége* ; une partie de leurs troupes, renforcées des *Ronds-Hainuyers*, étoient entrées en *Zélande* secrétement & par des voies détournées : elles étoient commandées par *Florent*, frere du Roi des *Romains*, qui avoit eu ordre de se tenir en embuscade à *West-cappelle*, où l'on savoit que l'armée de *Marguerite* devoit débarquer.

Cependant & avant qu'on ne commit aucune hostilité, *Henry le Débonnaire* Duc de Brabant, oncle de Guillaume, offrit sa médiation, les deux parties, assurées de l'équité de ce Prince, l'acceptèrent & se rendirent à *Anvers*, où elles jurèrent une trève pendant les pourparlers.

Mais tandis que le *Duc de Brabant* espéroit de prévenir cette guerre ; *Marguerite* envoyoit un ordre à ses fils de descendre dans l'Isle de *Valcheren*, & de profiter du moment, où on ne s'attendoit pas à une invasion.

Raremement la perfidie a un heureux succès, & la Providence ne permet pas plus aux Souverains qu'aux particuliers de se jouer de leurs sermens : *Guillaume* fut informé de tout ce qui se tramoit, & après avoir reproché à la Comtesse son infidélité, il prit congé du Duc de *Brabant* & partit pour la *Zélande* avec le reste de ses troupes.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

DE L'ESPRIT DE CRITIQUE.

CETTE forte d'Efprit eft le plus mauvais préfent que le Ciel puiffe nous faire. Celui qui le poffède ne goûte aucun des plaifirs que les Lettres donnent : fous ce point de vue, je regarde certains individus comme l'efpèce la plus malheureufe.

Le vrai critique met le Lecteur en état de décider des productions des favans ; il lui montre la route que tiennent les Auteurs, pour atteindre le vrai fublime ; il lui apprend à diftinguer les véritables beautés du ftyle, d'avec le faux brillant.

Celui qui n'a que l'efprit de critique, au contraire, cherche continuellement après le mot qu'il doit reprendre ; les beautés lui échappent ou gliffent légèrement fur fon efprit ; il croit avoir trouvé un tréfor, lorfqu'il a rencontré un mot qui n'eft pas le mot propre, ou une tournure un peu bifarre que l'Auteur n'a pu remplacer par une plus naturelle ; un critique feroit très-utile fi, au lieu de fe contenter de relever les fautes, il fubftituoit l'expreffion convenable, à celle qu'il reprend ; c'eft alors que fon emploi feroit noble. Mais il ne lit que pour chercher les occafion de cenfurer ; il reffemble, pour me fervir d'une expreffion du fameux *Swift*, à un Juge qui prendroit la réfolution de condamner à la potence, tous ceux qui paroîtroient devant fon tribunal ; il ajoute que ces efpèces de critiques feroient une action très-méritoire, s'ils s'attachoient à une corde un peu forte, ou s'ils fe précipitoient d'une hauteur un peu raifonnable, & qu'il ne faudroit jamais donner place à perfonne dans le catalogue des *vrais critiques*, avant qu'il eut mis fin à cette périlleufe aventure.

Damis me montre une pièce qu'il vient de compofer ; je la lis : je fuis enchanté des beautés qu'elle contient ; *Chrifologue* arrive un inftant après que *Damis* eft parti ; il me montre la même pièce avec fes obfervations ; je trouve les unes juftes, les autres puériles ; mais lorfque je lui demande comment il auroit fait pour éviter ces défauts, il me répond gravement : mon emploi n'eft que de

reprendre, & non de perfectionner le travail d'autrui, c'eſt aſſez pour l'utilité du lecteur. = Vous croyez donc, *Chriſologue*, que le lecteur vous a beaucoup d'obligation pour lui avoir montré les défauts d'une pièce, qui n'a d'autre utilité que de l'amuſer = Sans doute; je veux empêcher qu'on ne loue comme une machine. = Vous avez raiſon; mais en faiſant remarquer les défauts, vous devriez indiquer les beautés, ſinon vous êtes regardé comme un pédant envieux qui, incapable de produire par lui-même, s'acharne contre les productions des autres; au reſte, vous ne m'empêcherez pas de prendre du plaiſir à la lecture d'un morceau qui me plaira; j'en ſerai quitte pour le blâmer à une ſeconde lecture ſi jamais je prends cette peine, en attendant, j'aurai joui; pourquoi vouloir m'ôter cette jouiſſance? le plaiſir eſt une fleur, on le détruit en voulant trop le raffinir.

Voulez-vous ſavoir, *Chriſologue*, ce que le Docteur *Swift* penſoit de ces reptiles qui, comme vous ſont poſſédés de la manie de tout critiquer à tort & à travers? Les vrais critiques, dit-il, en leur donnant ce nom dans un ſens ironique, ſont ceux qui découvrent & qui raſſemblent les fautes des Auteurs; leurs penſées s'attachent uniquement à ſes fautes & aux négligences qui leur échappent. Quelque ſujet qu'ils traitent enſuite eux-mêmes, leur imagination eſt tellement remplie de ces paſſages défectueux, que la quinteſſence même de ce qu'ils ont remarqué de mauvais, ſe diſtille dans leurs propres écrits.

Pour prouver ce qu'il avance, il cite l'autorité de *Pauſanias* qui dit, que c'eſt une race d'hommes qui ſe plaît à vétiller ſur les *ſuperfluités* & ſur les *excreſſences* des livres; il les compare aux ânes, qui apprirent aux Naupliens, peuple de l'Argie, à tailler les vignes, en obſervant, que quand ces animaux en avoient rongé quelques branches, elles en croiſſoient mieux & en portoient de meilleurs fruits.

Il ajoute très-plaiſamment que rien n'eſt plus difficile que d'être un vrai critique de mots, & qu'il faut ſe mettre plus en frais pour être membre privilégié de ce corps que de toute autre; ainſi que pour briguer l'honneur d'être un gueux dans les formes, il en coûte au plus riche aſpirant juſqu'à ſon dernier ſol, de même pour qu'un homme puiſſe

s'établir dans le monde sur le pied d'un vrai critique; il lui en coûte toutes les bonnes qualités de son esprit. Il finit par dire que ce seroit un assez sot marché, s'il s'agissoit de toute autre acquisition moins importante.

Chrisologue qui jusqu'alors m'avoit écouté avec assez d'impatience, fronçant tantôt le sourcil, ou faisant la moue, quelque fois me prenant par l'habit, comme pour m'interrompre, s'enfuit à toutes jambes dès que j'eûs fini; depuis ce moment, je ne l'ai plus revu.

*Par Mr. H***.*

HISTOIRE NATURELLE.

Chant des Oiseaux.

LA voix de certains Oiseaux, moins tendres qu'emportés dans leurs amours, se borne à un petit nombre de sons qui n'interessent point autant que le chant du Rossignol, des fauvettes des hirondelles, des allouettes, des grives; & de tant d'autres espèces dont le langage agréable, est diversifié, à l'infini, par toutes les nuances que peuvent y mettre la variété & la délicatesse du sentiment.

Le partage d'une si belle faculté est inégal entre les deux sexes. C'est le mâle qui en use le plus & le mieux. La fémele lui cede pour la voix comme pour la parure; mais il la dédomage de cette espèce de vol en ne s'en servant que pour lui plaire : tout son chant lui est adressé. Suspendu dans les airs ou courbé devant elle, il lui peint également son amour. Ou il cherche à l'émouvoir ou il chante son bonheur, en l'aidant à construire le berceau de la famille qui va naître. Quelquefois trop plein de sentiment, incapable d'action, il ne fait que chanter & la suivre chaque fois qu'elle apporte un

brin d'herbe pour la conſtruction du nid, & il ſupplée par une tendre éloquence à la nullité de ſes ſecours Dans les tems d'une incubation longue & pénible, il amuſe par ſa voix ſa compagne muette. Retenu par une chaîne inviſible, il paſſe les jours & les nuits auprès d'elle, & l'entretien d'un feu qu'une première couvée n'éteint pas, & qui ſe perpétue quelquefois au-delà de la ſeconde avec la même ardeur & la même expreſſion. Il ſemble qu'il veut apprendre en même tems aux petits qui viennent d'éclore, comment on aime, & comme on chante ſon amour.

ANECDOTE.

LE père *Victor* Religieux à Châteaudun, y tombe malade en 1786. Mr. *Deſtrées*, Médecin de cette Ville, juge que la maladie eſt grave, mais qu'elle ne doit pas être mortelle. Il quitte ſon malade; &, après la viſite de l'Hôtel-Dieu, il va le lendemain au couvent, où on lui annonce la mort du père *Victor*, qui, ſuivant l'uſage, eſt déjà expoſé dans le chœur, à viſage découvert. Il ſe rend à l'Egliſe, examine, & tente infructueuſement pluſieurs moyens de ranimer le principe de la vie, qu'il ne pouvoit croire éteint. Le père *Victor* avoit été très-ſenſible à l'impreſſion de la muſique, Mr. *Deſtrées* croit devoir recourir à ce moyen; il demande & obtient la muſique du Régiment d'Orléans-Dragons, en garniſon à Châteaudun; & le mort apparent revient à la vie, au bruit des timballes, des trompettes, des clarinettes & des hautbois, bien-tôt une criſe ſalutaire, une ſueur abondante ſe déclare, & aſſure cette eſpèce de réſurrection.

POÉSIE.

L'INSTINCT ET LA RAISON.

FABLE.

L'Instinct & la raiſon un jour furent aux priſes ;
L'inſtinct, en tout, ſur de ſon fait
A l'autre reprochoit maintes & maintes ſottiſes ;
D'un ton fier la raiſon diſoit,
» Je ſuis fille du Ciel, la terre eſt mon domaine,
» A travers les écueils, je conduis l'ame humaine »
L'homme, répond l'inſtinct, d'erreurs trop entouré,
N'apperçoit ton flambeau qu'à travers un nuage,
S'il remet dans la voye un eſprit égaré,
Long-tems le cœur eſt duppe avant d'être éclairé.
Le cœur d'illuſions ſe remplit à tout âge.
Sans erreur, diſoit-il, je gouverne les ſens,
La nature à mes yeux déploya ſes préſens,
Je dis, au papillon « pour toi brille la roſe ».
Je dis aux tourtereaux » aimez ſoyez conſtants.
Choiſir & s'aſſortir ſont deux points importants,
Sur leſquels tout bonheur repoſe.
Que ſi la ſimpathie eſt une douce choſe,
Souvent le cœur trompé cède à des rapports faux.
On vit plus d'une *Armide* enchanter des héros ;
De plus d'un monſtre aimable on fit l'apothéoſe.

Par M....

CHARADE.

Mon premier, de la pureté,
A, de tout tems, été l'image.
Pour bien exprimer la beauté,
De mon ſecond on fait uſage.
La douceur, jointe à la bonté,
De mon tout forment l'apanage.

Le mot de la Charade du dernier numéro eſt *Aſpic.*

ERRATA.

Le mot de la Charade du N°. 15, rapporté au N°. 16, eſt *Thé-âtre* au lieu de *Thé.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Guillaume aborda en Zélande, au moment où l'armée des Flamans, en déroute, tâchoit de regagner ses vaisseaux pour prendre la fuite. Elle avoit donné dans le piége qui lui avoit été tendu; & *Florent* étoit tombé sur elle à l'instant où, ne voyant aucune apparence de résistance, elle s'étoit débandée & dispersée pour piller le Pays. *Guy* & *Jean* venoient d'être faits prisonniers, mais *Florent* avoit été tué dans le combat.

Guillaume prit une terrible vengeance de la mort de son frere & pas un seul homme de cette nombreuse armée n'échappa: on compta environ cinquante mille prisonniers; tout le reste avoit été tué ou noyé.

Ce Prince abandonna le camp des ennemis au pillage à ses troupes; il eût en outre la générosité de renvoyer tous les prisonniers en Flandre, à l'exception des deux fils de *Marguerite*, des Comtes de *Guines* & de *Bar* & de deux cent soixante-six Chevaliers qu'il fit transporter à *Wateringhe* en *Hollande*, ne se réservant pour lui qu'une partie de leur rançon & donnant le reste à ses Villes de *Hollande* pour les indemniser des frais que cette guerre leur avoit occasionnés.

Le lendemain, la Comtesse *Mathilde de Brabant* sa mère, accompagnée de toute sa Cour & de deux freres de l'Ordre de *St. Dominique*, vint dans l'Isle, panser les blessés & leur donner tous

les secours dont ils avoient besoin, tellement que *Guillaume* & sa famille devinrent chers & respectables, non-seulement à leurs sujets, mais aussi à leurs ennemis, qui blâmoient hautement *Marguerite* d'avoir suscité une guerre aussi injuste que malheureuse, en violant ses propres sermens.

Cette Princesse, devenue odieuse à tous les Flamans, qui lui redemandoient leurs parens & leurs amis tués dans ce malheureux combat, pensa succomber à son affliction & à sa honte: mais le cri public s'étant un peu appaisé, elle envoya les Evêques de *Thérouanne* & de *Tournay* & le Doyen de *St. Donas de Bruges* vers le Roi des *Romains*, pour solliciter la liberté de ses fils & traiter de leur rançon.

Guillaume refusa d'abord de les écouter, mais ils firent tant d'instances, qu'ils obtinrent enfin l'audience désirée, mais l'Archevêque de Cologne Chancellier de ce Prince leur répondit en ces termes, en présence des Évêques de *Spire* & de *Mayence*.

» VÉNÉRABLES PERES, pour ce que vostre „ Dame *Marguerite* est registrée ès libvres du » consistoire du trés-glorieux Empereur, comme » non féable, rébelle & désobéissante, coutumace » à l'Empereur & à l'Empire; jusques à ce que „ elle aura satisfait, elle ne aura aultres responces: en outre, il requiert d'elle fidélité, car „ elle a publiquement menty son feel, comme il est „ apparu du conflict, dont elle retourna confuse: „ tesmoing le Duc de *Brabant*, puis trois autres „ Ducs, en la main desquelz elle avoit juré induces de trois jours, & elle, partant du con-

„ ſiſtoire, commanda, quand l'Empereur & ſes
„ Princes eſtoient occupez, que touts ſes ſubjets
„ allaſſent par mer en l'Iſle de *Valcheren*, & Dieu
„ ſeul combattit pour l'Empereur contre ſon infi-
„ délité. Et pour finable concluſion nottez la rè-
„ gle de droict, à celluy qui briſe ſa foy ne faict
„ foy à garder: c'eſt ce qui me eſt baillé pour
„ reſponces, témoing les Princes & Prélatz ci-
„ préſents.

A cette réponſe; enflammée de colere & hors d'elle-même, elle vouloit marcher à la tête d'une ſeconde armée & forçer *Guillaume* à lui rendre ſes fils; & dans le déſeſpoir qui l'animoit, elle ſe ſeroit portée aux dernières extrémités, ſi ſon Conſeil ne lui avoit pas fait entrevoir qu'il lui reſtoit une reſſource dans la protection du Roi *St. Louis*, qui ne ſouffriroit pas que des Princes alliés à ſon ſang reſtaſſent en captivité & qui obtiendroit du *Roi des Romains* une compoſition favorable.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

MORALE.

PORTRAIT DE L'EGOÏSTE.

QUOIQUE Mr. *Cailhava*, dans une pièce dont le ſuccès à couronné le mérite, faſſe connoître *l'Egoïſte*, ſous ſes vrais rapports, nous avons cru qu'en ajoutant aux traits dont il le peint, quelques nuances échappées à cet auteur eſtimable, il nous ſeroit poſſible de développer, d'une manière ſatisfaiſante, ce caractère odieux, & malheureuſement trop commun. Puiſſe le portrait, que nous allons eſquiſſer, garantir l'homme trop confiant des pièges dont il eſt continuellement entouré?

L'Egoïſte, convaincu que la probité procure des biens réels, évite de paroitre n'en pas ſuivre les loix.

Obligé de cacher, ſous des déhors prévenants, la dureté de ſon ame; ſa politeſſe ne dérive point du deſir de plaire, encore moins de celui d'être utile; elle ſe borne à ces attentions frivoles qui, dans la ſociété, coutent peu & rapportent ſouvent beaucoup.

Ami du plaiſir, mais redoutant ſes ſuites, il n'eſt point débauché.

Si l'amour de l'or eſt ſa paſſion dominante, il ne le recherche que pour en uſer.

Différent de l'ambitieux, il mépriſe l'éclat des dignités; & n'eſt ſenſible qu'aux avantages qui en réſultent.

Naturellement froid & indifférent pour ce qui lui eſt étranger, cruel, quand ſon intérêt l'exige, uſant ſans pitié de ſes droits, il ne ſonge qu'à l'utilité qu'il peut retirer des *gens*, des *choſes*, des *lieux* & *des circonſtances*. Ce calcul l'occupe dans un déſaſtre public, dans un malheur domeſtique, au lit de mort de ſon pere, & même en amour, ou plutôt dans le deſir de s'aſſurer la conquête d'une femme; car, éffrayé des embarras du ménage, il ne ſe marie qu'autant qu'un établiſſement le rend riche ou puiſſant. Encore faut-il que ſa femme & ſes enfans ſe conſacrent excluſivement au ſoin de ſon bonheur.

Epanchez-vous dans ſon ame des chagrins qu'il ait éprouvés; il ſe dira, avec ſatisfaction, = *je ne ſuis plus dans cette poſition douloureuſe !* & le recit de vos peines ne lui fera pas d'autre impreſſion : les actions généreuſes ſont à ſes yeux des imprudences : les amis; des perſonnes dont la ſociété amuſe : les parents; des gens dont on attend des ſucceſſions, ou avec leſquels on eſt obligé de les partager : tous les hommes, enfin; des êtres qu'il regarde avec dédain ou indifférence, s'il n'a rien à en eſpérer.

Tel eſt l'Egoïſme : tel eſt ce fléau redoutable qui, depuis cinquante ans, étendant partout ſes ravages, eſt parvenu juſques dans les provinces, où l'on eſt devenu, peut-être, plus que dans la Capitale ſourd aux cris de l'infortuné.

Eſt-il vrai, comme l'ont écrit des gens ou ſoudoyés ou intéreſſés à faire adopter ce ſyſtême, que la philoſophie ait produit ce fléau ? ne ſont-ce pas plutôt le raiſonnement, l'exemple, l'expérience, & la néceſſité, qui lui ont donné naiſſance ?

En effet, celui qui ne voit punir que le maladroit, tandis que l'homme habile parvenu de crime en crime, au faîte de la fortune, ſe joue impunément des loix; la femme qui voit les richeſſes, les adorations, la conſidération même, prodigués à la proſtitution, tandis que l'honnêteté n'eſt preſque plus une vertu dans l'opinion générale ; le citoyen qui voit les honneurs & les dignités pleuvoir ſur des ſots protégés, ou ſur des fripons adroits, tandis que l'homme inſtruit & vertueux végette dans l'oubli, s'il n'eſt pas dédaigné ; tous ces gens-là ont-ils beſoin d'être philoſophes pour ſentir, que les loix n'ayant pas ſtrictement une application générale, il ne reſte d'autre parti que de les faire ſervir à ſes vues particulieres: que l'honêteté de la femme, n'étant plus guères qu'un objet de dériſion, elle peut y renoncer, & lui préférer le plaiſir: enfin que les charges & les honneurs, n'étant point le prix du mérite & des vertus, tout autre ſentiment que *l'amour-de-ſoi* ne doit être qu'une chimère.

Il y a, ſans doute, parmi les philoſophes, ou plutôt parmi ceux qui en ont uſurpé le titre, des gens peu occupés du deſir de l'ordre, & du bonheur public, mais, dans cette claſſe même, s'en eſt-il jamais trouvé un ſeul qui ait oſé enſeigner à mépriſer les mœurs & les loix, & à immoler la tranquillité de ſes ſemblables à ſon intérêt perſonnel.

LITTÉRATURE.

LA CULTURE DES LETTRES DANS LES PROVINCES n'entraîne pas les mêmes inconvéniens que dans les Capitales. En convenant que, dans les grandes villes, le progrès des Sciences s'accélère par l'émulation, que les Arts ſe perfec-

tionnent par la concurrence ; on ne peut en même tems se dissimuler que cette rivalité n'enfante, les prétentions exclusives, les intérêts opposés, l'ardente jalousie, les haines secrettes & envenimées, l'intrigue, le charlatanisme, la vengeance ; cette foule enfin de passions obscures & déchirantes qui naissent à l'ombre de la gloire, assiègent les talens, corrompent la multitude, & parviennent même à diviser, comme dans les guerres civiles, les chefs d'un mérite égal. La méfiance règne dans les cœurs, l'intérêt est le moteur unique.... dans les provinces, au contraire, tous ces motifs de division néxistent pas. L'homme peut cultiver les Lettres, sans être dominé par les passions que leur étude nourrit dans la Capitale. Il est difficile & rare que l'intérêt y souille la recherche des vérités, l'acquisition des connoissances, & le fruit des talens. Le savoir, plus modeste, y jouit d'une réputation moins brillante, mais plus à lui ; quelquefois le grand homme s'y prépare dans le silence ; & ordinairement l'amateur y unit, avec plus de facilité, la culture des belles connoissances, aux fonctions nobles & respectables de citoyen & de père de famille. loin de cette foule d'objets dont la seule présence éveille les desirs inquiets, & plus rapproché de la nature, dont rien n'affoiblit les impressions, c'est-là qu'on peut jouir de cette tranquillité si chère aux muses, & conserver la sérénité d'ame qui répand sur les productions de l'esprit ce charme touchant, cette fraicheur & ce doux coloris, qui les distinguent si heureusement des fruits d'une imagination en délire, ou d'un travail *forcé*.

APOLOGUE.

LA Lune voulut un jour qu'on lui fit une robe convenable à sa taille, & d'une couleur favorable à son teint. O reine des astres; lui dit l'Ouvriere qu'elle vouloit employer, vous nous charmez sous toutes les formes & dans tous les tems; mais vous êtes tantôt grande, tantôt petite, tantôt pâle, tantôt vermeille; quelle mesure voulez-vous que je prenne sur une taille qui n'est jamais la même; & quelle couleur puis-je assortir à un teint qui change, d'une nuit à l'autre?

Si *Brut-Man*, vous demande quel est son vrai caractère? repondez-lui par cet Apologue.

ANECDOTE.

PENDANT son séjour à Lyon, le célèbre *Pigalle*, avoit épargné quelqu'argent pour faire le voyage de Paris. Un jour qu'il se promenoit dans la campagne, il apperçut un homme qui, tantôt marchoit avec précipitation, tantôt, l'air morne & abattu, les yeux noyés de larmes & fixés vers la terre, restoit immobile en poussant de longs & de fréquens soupirs. Mr. *Pigalle* attendri, court à cet homme & lui demande s'il n'y avoit pas un moyen d'adoucir ses peines? ah, Monsieur! répond ce malheureux, je suis perdu! si je ne paye aujourd'hui dix louis que je dois, on me traine dans le séjour des forfaits... -- *mon ami, s'écrie Mr.* PIGALLE, *viens avec moi; viens, j'ai douze louis dans ma malle. Ils sont à toi. mene-moi chez ton créancier, je veux le payer moi-même.* Effectivement, il paya la somme, & fit avec la famille de cet infortuné, *un souper*, disoit-il *fort gai.* L'avarice & l'insensi-

bilité ſont les vices de l'homme médiocre, celui qui s'élève par ſes talens au deſſus des autres, a des plaiſirs plus réels que ceux que l'or procure; auſſi n'en fait-il ordinairement cas, qu'autant qu'il lui ſert à ſoulager ſes ſemblables.

POÉSIES.

STANCES.

A deux époques de la vie,
L'homme prononce, en bégayant,
Deux mots dont la douce harmonie,
A je ne ſais quoi de touchant.
  L'un eſt *maman* & l'autre *j'aime*.
L'un eſt créé par un enfant,
Et l'autre arrive, de lui même,
Du cœur aux lèvres d'un amant.
  Que le premier ſe faſſe entendre,
Bien-tôt une mère y répond :
La jeune beauté devient tendre,
Si ſon cœur entend le ſecond.
  Ah ! jeune Liſe, prends y garde,
Le mot *j'aime* eſt plein de douceur;
Mais tel qui ſouvent le haſarde,
N'en ſentit jamais la valeur.
  L'eſprit quelquefois s'en amuſe;
Il en ſaiſit ſi bien l'accent,
Que méchamment il en abuſe,
Pour tromper un cœur innocent.
  Il faut une prudence extrême,
Pour bien diſtinguer un amant....
Celui qui dit mieux *je vous aime*,
Eſt quelquefois celui qui ment.
  Qui ne ſent rien parle à merveille,
Crains un amant rempli d'eſprit;
C'eſt ton cœur, & non ton oreille,
Qui doit écouter ce qu'il dit.

Le mot de la Charade du dernier numéro eſt *Or-ange*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Une nouvelle ambassade, envoyée de la part du Roi *St. Louis* & des Villes de *Flandre*, n'eut pas un succès plus heureux : *Guillaume* imposa à la Comtesse des conditions si dures, qu'elle ne voulut pas s'y soumettre.

J'exige disoit *Guillaume* » que la Comtesse „ *Marguerite* recognoisse solempnellement avoir „ fourfaict contre le très-glorieux Empereur, con- „ tre le Consult & décret & que elle l'amende „ comme de droict & de raison est, aultrement ne „ veuil accorder quelque traictié.

„ Que le Pays de *Flandres*, *Guyon*, & *Jehan de* „ *Dompierre* (ne me chault de leur mère) seellent „ & appreuvent perpétuellement que l'Isle de „ *Walcre* est de Fief de la Comté *d'Hollande*, „ & s'y aulcun droict y avoient eû les Comtes de „ *Flandre* (ce que non) ilz quictent & remectent „ tout en la main du Comte de *Hollande*, & à ses „ Successeurs quelz qu'ilz soyent.

„ Que les sentences données & les décretz du St. „ Concille Impérial à *Wormace* des terres conte- „ nues de l'Empire entre *Flandres* & *Haynault* „ soyent seellées & confermées tant de *Guyon* & „ *Jehan* comme de tout le Pays de *Flandre* en „ perpétuel.

„ Que lesdicts freres *Guyon* & *Jehan* recognois- „ sent, en la présence du Roi de *France*, par let- „ tres seellées par leur seaulx, le dict de la paix

„ entre *Jehan d'Avesne* & *Baulduin*, son frere
„ d'une part ; & lesdicts *Guyon* & *Jehan* leurs freres
„ d'aultre part ; que prononchèrent le Roy de
„ France *Loys* & *Ode* Cardinal Légat du Pape.

„ Item demandes finablement, pour les despens
„ faicts ad cause desdicts *Guyon* & *Jehan*, deux
„ centz mil florins de bon poids, & ce accomply,
„ je rendrai lesdicts freres *Guyon* & *Jehan* sains, à
„ quelque port qu'ilz voudront arriver en
„ *Hollande*.

Ces conditions parurent à cette Princesse plus insupportables que la mort ; mais elle avoit beau demander des secours à ses sujets, elle s'étoit aliéné tous les cœurs.

Ne pouvant plus enfin supporter le chagrin de voir ses deux fils captifs ; elle prit la généreuse résolution de se démettre volontairement du Comté de *Flandre* en faveur de *Guy* son fils ainé, espérant que par ce moyen elle détermineroit les *Flamans* à employer toutes leurs forces pour le délivrer de sa prison.

A cet effet elle assembla les Etats & après leur avoir fait faire lecture de la demande du Roi des *Romains*, elle leur tint ce discours.

„ Voyez comme le Comte de *Hollande* s'efforche de abbaisser mes filz & exalter les aultres : premier me laysseroy-je morir que luy accordasse ses requestes. Je veuil que *Guyon*, mon aysné filz, combien que il gist en chartre, des maintenant, pour lors soit Comte de *Flandre*, & en la présence de vous toutz, je lui doint tout le droict paternel que j'ai euwe & aye en ladicte Comté de *Flandres* : je veuil que son aysné filz succède en la Comté *de*

Flandre & vous prye toutz que de toute voſtre puiſſance vous veuilliez aidier le droict de voſtre Signeur contre *Jehan* & *Baulduin d'Aveſne*, & contre ce maulvais *Guillaume*, Comte de *Hollande*; & je propoſe abbaiſſer tellement voz adverſaires que ilz ne auront puyſſance de à vous ne à luy gréver, car j'yray brief vers le Roy de France mon couſin & luy donneray la Comté de Haynault avec ſes appendances perpétuellement par telle condition qu'il nous vange du Comte *Guillaume* & adonc voiront *Guillaume*, *Jehan* & *Baulduin*, quelle choſe ilz auront prouſité des rébellions qu'ilz ont faictz. „

Elle porta en effet ſes plaintes au Roi, qui lui répondit que les conditions que *Guillaume* exigeoit ne lui paroiſſoient pas déraiſonnables : elle crut alors qu'elle ſe feroit écouter favorablement en lui offrant le Comté *de Haynaut*; mais ce Prince étoit trop juſte pour ſeconder la haine & la vengeance d'une mère, qui ne cherchoit qu'à dépouiller ſes propres enfans. *Comme voz premiers filz*, lui dit-il, *ſont auſſy bien de noſtre ſang que les ſecondz & comme nous avons dict que les premiers ſuccederoyent à la Comté de Haynault perpétuellement, jà n'advienne à nous ne à noz hoirs que recepvions ce que vous nous avez offert.*

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAX, *Avocat à Valenciennes.*

LITTÉRATURE.

QUESTION.

N'y auroit-il pas un moyen de remédier aux langueurs & aux négligences dans leſquelles tombent ſouvent les meilleurs Auteurs ?

BELLES LETTRES.

FRAGMENT D'UNE ÉPITRE sur le bonheur de la vie champêtre. Traduit librement de SANDEN, Poëte Hollandois.

HEureux qui, loin du fracas tumultueux des villes, peut couler tranquillement ses jours au milieu des campagnes. Mille fois fortuné, le mortel qui, sans ambition, sans inquiétudes, passe sa vie dans une douce médiocrité. Qu'un autre, en courant après l'aveugle fortune, périsse, victime de son insatiable avarice; pour lui, content & libre, il ne craint aucuns revers. Si les colonnes phrygiennes, si les poutres dorées ne soutiennent pas sa demeure; il peut, sous des arbres touffus, goûter un sommeil paisible au murmure flateur d'une source épanchant mollement son onde limpide. La Scène variée des prairies, des forêts & des côteaux, plaira toujours à ses yeux enchantés. Une foule, il est vrai, de vils adulateurs n'assiégera pas dès le matin le seuil de sa porte; mais il est bien plus doux d'entendre le soufle du Zéphir agitant le feuillage, que les cris du vulgaire! il parcourra satisfait les riches sillons de son champ fertile; tantôt il comptera ses brebis; tantôt il s'exercera aux travaux pénibles du labourage; & confiera à la terre le dépôt précieux de Cérès: il ne dédaignera pas même, armé d'un hoyau, d'arracher les herbes funestes aux moissons. Mais si la nature l'a comblé de ses faveurs; s'il aime les beaux arts; si les concerts des neuf sœurs ont des charmes pour lui; après les Dieux, c'est le mortel le plus fortuné. Il peut consulter les chef-d'œuvres de ces génies privilégiés qu'a produits la Grèce & cette Rome émule d'Athènes. Il cherchera à surprendre les secrêts de la nature, à connoître quel Dieu règle avec tant de sagesse l'ordre de cet univers; il voudra pénétrer la cause & les effets de la foudre, la marche périodique des astres; d'où peuvent naître les secousses terribles qui ébranlent les montagnes; comme la terre, balancée par son propre poids, se soutient dans le vague des airs; pourquoi la mer éprouve le retour continuel du flux & du reflux; quelle est l'origine des vents & de la neige: mais surtout il s'apliquera à puiser dans les sources des

plus grands philosophes, à rechercher la nature du bien & de la justice ; il s'efforcera d'apprendre si la vertu seule peut rendre heureux, ou si l'or que *l'Hémus* roule dans ses eaux, procure le véritable bonheur. Souvent, dans un cercle d'amis, il se délassera des fatigues de l'étude ; ou couché sur le gazon, il se livrera à des réflexions utiles ».

Par Mr. GRAINVILLE.

MORALE.

JULIE, CONTE MORAL.

SOUS les yeux vigilans d'une mere sage & prudente ; *Julie* étoit parvenue à sa quinzième année, & murmuroit déjà de la contrainte où elle se voyoit retenue : elle ne manquoit pas, il est vrai, de livres de piété, d'histoire, de géographie ; on lui permettoit même de lire M^de^. *Bonne* & les fables de *la Fontaine* ; mais pas une de ces brochures tant vantées par ses compagnes. Elle apprenoit la musique ; mais les chanson lui étoient interdites. Elle avoit un maître de danse ; mais elle n'avoit encore dansé qu'avec lui. Hélas disoit-elle, un jour, quand jouirai-je d'un sort aussi agréable qu'Hortence ! elle n'a que treize ans, & chaque moment lui offre de nouveaux plaisirs. Je la rencontrai hier, elle alloit gaiement au bal ; & moi, tristement au sermon. Ne connoîtrai-je donc jamais ce qu'on appelle *la liberté*? elle parloit ainsi lorsque ses regards se tournerent sur une cage où, depuis deux jours, elle élevoit un pinson. Quoi ! reprit-elle vivement, je me plains des rigueurs de ma mère, & moi-même je suis aussi cruelle ! aussi-tôt elle ouvre la cage & la fenêtre ; vas, dit-elle, à son pinson, retourne

au bois, jouis des douceurs du printems, je te donne *ta liberté*.... pour moi, je vais attendre qu'une main bienfaisante m'ouvre aussi la porte de ma cage. Déjà l'oiseau sautille sur le toit voisin, mais, trop jeune encore pour pouvoir s'envoler; il devient subitement la proye d'un chat qui profite de sa foiblesse.

Aux cris que pousse *Julie*, la mere allarmée accourt, pour en apprendre le motif. La naïve enfant, que cet évenement commençoit à éclairer, raconte tout, jusqu'à ses plaintes. Pleures, ma fille, reprend la tendre mere, pleures, mais que ce soit de ton desir insensé. Sans force, sans prudence, tu voudrois déjà jouir de ta *liberté*! à ton âge! pourrois-tu te sauver des dangers qu'on rencontre à chaque pas dans le monde. Tu gémiras peut-être de la fin malheureuse d'Hortence, qu'une mere, trop facile, expose sur cette mer orageuse. Que le sort de ton oiseau te serve aujourd'hui de leçon. Médites-là sérieusement; & ne perds jamais de vue cette vérité démontrée par l'expérience, que LE BIEN LE PLUS DESIRABLE N'EST PAS LA LIBERTÉ, MAIS LE TALENT D'EN BIEN JOUIR.

ANECDOTE CHINOISE.

SOU-CHÉ, qui vécut en chine, dans le onzième siècle & dans le commencement du douzième, composa divers ouvrages en vers & en prose, & fut revêtu d'emplois considérables, qui lui procurèrent les moyens de rendre les plus grands services à l'État; mais ayant fortement déclamé contre les abus du Gouvernement, l'Empereur l'exila dans un Bourg éloigné, où le Mandarin

qui y faisoit sa résidence, pour se conformer aux ordres de la Cour, refusa de lui assigner un logement. *Il y a ici*, lui dit-il, *quantité d'endroits abandonnés ; choisissez en un, pour vous y faire une habitation, je ne m'y oppose pas, mais n'attendez de moi rien de plus.* SOU-CHÉ ne répliqua point, & ayant trouvé un endroit convenable, il s'en empare. Cependant, comme il manquoit des matériaux nécessaires à la construction d'une cahute pour se loger, il s'avisa d'un expédient qui lui réussit au-delà de ses espérances. Il écrivit sur une planche les mots suivants en gros caractères. *L'exilé SOU-CHÉ n'ayant ni feu ni lieu voudroit se construire une cahute, mais il n'a pas de quoi.* Il cloua cette planche au bout d'un bâton, qu'il ficha dans la terre à la vue des passans. Ce spectacle nouveau attira les curieux, au nombre desquels se trouvèrent quelques Lettrés ; car quel est le canton de la Chine où il n'y en ait point ! ces Lettrés, en lisant le nom de SOU-CHÉ, disent aux autres ; *c'est ce grand homme qui a empêché que SIU-TCHEOU ne fut entièrement renversé par la violence des eaux, qui baignoient déjà le pied de ses murs ; c'est lui qui, plus récemment, a fait cette magnifique chaussée qui partage en deux portions égales le lac SI-HOU, & qui est devenue une source d'agrémens & de richesses, pour tous les habitans de ce beau pays ; c'est lui, en un mot, qui n'a jamais cessé de prendre en main les intérêts du Peuple contre les vexations des Mandarins, & ce n'est surement que pour cette raison qu'on l'a puni de l'exil. Aidons-le de notre mieux.* Ces discours passant de bouche en bouche, parvinrent bientôt au quatre coins du bourg, & tous les habitans s'empressèrent de concourir au bien-être *d'un sage persécuté.* En peu de tems, on lui bâtit, entre cour & jardin, une maison petite, mais propre, & ne manquant d'aucune des commodités requises pour lui rendre le séjour agréable, on y ajouta une somme plus que suffisante pour fournir, pendant plusieurs années, aux besoins ordinaires de la vie. Et ce fut là que, de son propre aveu, SOU-CHÉ, coula les jours les plus heureux,

POÉSIE.

LA NOUVEAUTÉ.

FABLE.

AUx lieux où règne la folie ;
Un jour la nouveauté parut ;
Auſſi-tôt chacun accourut,
Chacun diſoit : quelle eſt jolie !
Ah, Madame la nouveauté,
Demeurez dans notre patrie :
Plus que l'eſprit & la beauté ;
Vous y fûtes toujours chérie.
Lors la Déeſſe, à tous ces foux,
Répondit. Meſſieurs, j'y demeure ;
Et leur fixa le rendez-vous,
Le lendemain à la même heure.
Le jour vint, elle ſe montra,
De nouveaux attraits embellie.....
Le premier qui la rencontra,
S'écria : comme elle eſt vieillie !

ÉPIGRAMME.

SAis-tu que, de ſon fait, le Poëte *Valère*,
Enfin donne au public trois volumes ? — comment ?
Il les donne !..... après tout c'eſt agir prudemment,
S'il eſt jaloux de s'en défaire.

Par Mr. le Cher. de LIMOGES.

CHARADE.

On me trouve dans une fleur,
Dans les climats glacés, au ſein de la chaleur,
Unie, enfin, à l'aimable Thalie,
Je ſuis l'ame de la folie.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Marguerite ne ſe rebuta point : elle eut recours à *Charles* Comte *d'Anjou* & de *Provence*, elle lui donna le Comté de *Hainaut*, que le Roi ſon frere venoit de refuſer, & elle l'engagea à lever une armée, pour porter la guerre dans les Etats de *Guillaume*.

» Vous povez lui diſoit-elle, par bataille hardie-
„ ment envahir *le Roi des Romains*, car je le co-
„ gnois ſy Couard, que vous l'aſſaudriez ſept ans,
„ en ſon pays, ainchois qu'il vinſt allencontre : &
„ de ma part je prometz a mon Dieu que *Jehan*
„ *d'Aveſne* mon fils, ne ſon héritier, pource qu'il
„ provienſt du ſang de *Hollande*, lequel me faict
„ tant de peine & moleſte, à jamais ne poſſeſſeront
„ la Comté de *Haynault*.

Charles, ébloui par les promeſſes de *Marguerite*, ſupplia le Roi de ne point s'oppoſer à cette donation & de conſentir à la guerre. St. *Louis* s'y refuſa dabord ; *mon plaiſir n'eſt dit-il, pour l'appétit inhumain d'une femme pleine de vengeance, mener la guerre à nos amyz* ; mais voyant l'obſtination de ſon frere il aſſembla ſon Conſeil & il y fut décidé » que *Charles* frere du Roy emprinſt cette
„ guerre, par condition que la Comteſſe de *Flan-*
„ *dre* payeroit les deſpens & obligeroit la Comté
„ de *Haynault*, *ſeullement ſa vye*, tellement toutes
„ fois que, après la mort d'elle, la Comté de
„ *Haynaut* retournaſt aux anchiens filz, quy

„ eſtoient prochains de *Loys* Roi de France,
„ aultrement le Conſeil ne le conſentiroit point.

Charles & *Marguerite* raſſemblèrent leurs forces à *Compiegne* : les Ducs de *Lorraine* & de *Bourgogne*, les Comtes *d'Arras*, de *Soiſſons*, de *Braine*, de *Dammartyn*, de *Rouſſy*, de *Portien*, de *Grandpret* & de *Ligny* leur amenèrent des troupes & l'armée étant prête à ſe mettre en marche, ils envoyèrent des Hérauts à Guillaume pour le ſommer de renvoyer franchement ceux qu'il tenoit dans ſes forteresſes, ou ſinon qu'ils ne tarderoient pas à aller l'attaquer dans la plaine *d'Aſche*, où ils aſſeoiroient leur camp ; & que s'il ne s'y trouvoit pas au jour aſſigné, ils dévaſteroient toute la *Hollande*.

Guillaume n'avoit pas vu tranquillement les préparatifs de cette guerre : il en avoit fait également de ſon côté, & il étoit occupé à aſſembler une armée : il combla les Hérauts de préſens & les chargea de reporter à *Marguerite*, comme gage du combat, la cotte d'armes dont *Guy* étoit revêtu dans le tems de ſa capture, en lui annonçant que non ſeulement il ſe trouveroit dans la plaine *d'Aſche* au jour aſſigné, mais qu'il l'y attendroit pendant trois jours, & lui recommandant de ne pas y manquer de ſon côté.

Il écrivit en même-tems au *Comte d'Anjou*, pour lui repréſenter qu'il ne pouvoit, ſans la plus criante injuſtice, accepter le don, que *Marguerite* vouloit lui faire, & que s'il entroit dans le *Hainaut*, il ſeroit ſûrement combattu.

Mais *Marguerite* ayant fait à ce Prince une donnation abſolue de ce Comté, au préjudice de ſes enfans, il y vint pour s'en mettre en poſſeſſion.

La Comtesse signala son entrée par l'incendie des villages *d'Haussy d'Haspres*, & de *Sauzoir*, abandonnant les biens de ses sujets au pillage, par représailles du traitement qu'on avoit fait éprouver *aux vassaux de la Dame de Flandres.*

Presque toutes les Villes, épouvantées, ouvrirent leurs portes au Duc d'Anjou, & il n'y eut que *Valenciennes & Anghien* qui demeurèrent fidéles à *Jean d'Avesne.*

Marguerite fit sommer les habitans de *Valenciennes* de la recevoir avec le Duc *d'Anjou*, les menaçant d'entrer de force dans la Ville & de leur faire souffrir le plus cruel traitement, s'ils osoient, résister à leur souveraine ; mais sans craindre de ses menaces, ils répondirent *que sy elle fuist venue comme Dame du Pays, en estat deu, ilz l'eussent honnorablement rechue, mais pour ce qu'elle estoit venue comme tyranne & déprédatresse, à main armée, contre ses subjetz à elle obeïssanz, & que elle destruysoit ce que debvoit garder; pour ce contre elle, comme adversaire à la Ville & au Pays, ilz avoient fermé leurs portes & leurs murs.*

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

LITTÉRATURE.

Solution précise de la Question proposée dans le N°. précédent.

RIEN n'est plus commun, sans doute, que de rencontrer, dans nos ouvrages les plus estimés, des disparates, des inégalités, des langueurs, & des négligences ; mais il est impossible de trouver un

moyen sûr d'y remédier. Il est vrai, cependant, que, le feu de la composition passé, les Auteurs peuvent reprendre leur ouvrage, en étudier avec sévérité les défauts, & même les corriger, s'ils ont le bonheur de les découvrir : mais, pour revenir sur eux mêmes avec succès, pour sentir les fautes que *l'ardeur du génie* leur a fait commettre, il faut, qu'avec du génie, ils ayent du goût ; & l'on n'ignore pas combien une pareille union est rare. Observons, dailleurs, que les gens de génie, *revenant à froid* sur leurs ouvrages, comme il convient pour les bien juger, ne sauroient plus, par là-même qu'ils sont froids, attraper *ces tours vifs*, *ces expressions hardies*, qui font l'accord & l'harmonie d'un ouvrage conçu dans le transport, & exécuté dans la chaleur. Que si l'on réplique qu'avec les talens que je leur suppose, ils doivent savoir se mettre en mouvement, quand le besoin le requiert ; je répondrai qu'il y a grande apparence qu'ils s'y mettront trop, ou pas assez. Que ce dégré précis de fermentation, où étoit leur sang dans le beau temps de leur composition n'est pas à leur ordre ; qu'il est presqu'impossible que leur imagination, en rattrapant de bons momens, les rattrape de la même espèce : & qu'ainsi on ne doit pas attendre d'eux ce *beau soutenu*, ce *ton unique*, *cette chaleur continue*, qui assurent un Auteur de l'immortalité, en rendant son ouvrage parfait. *

SERV***

---

* *Nota.* Il faut du goût aux plus grands génies pour corriger avec succès leurs ouvrages ; il n'y a pas de difficulté là-dessus, mais n'est-ce pas un paradoxe que ce que dit ensuite Mr. *Serv*** sur *les fautes que l'ardeur du génie fait*

commettre? il convient que, pour les corriger, il faut *revenir à froid*, c'eſt-à-dire y réfléchir mûrement; mais qu'alors il eſt impoſſible *d'attraper ces tours vifs, ces expreſſions hardies, qui ſont l'accord & l'harmonie d'un ouvrage conçu dans le tranſport, & exécuté dans la chaleur.* Mais ces fautes produites par *l'ardeur du génie*, conſiſtent en penſées fauſſes & outrées, & non pas en penſées froides & languiſſantes. Eſt-il queſtion de donner à ces premieres plus de *vivacité* & de *hardieſſe*? non : elles pêchent ordinairement pour en avoir trop. Il ne s'agit que de les rendre plus juſtes & plus exactes; & c'eſt à quoi ſert le jugement qu'on appelle *l'œil de l'eſprit.* N'y a-t-il, par exemple, dans les heureuſes corrections de *Racine* & de *Boileau*, ni *tours vifs* ni *hardieſſes*? ces Auteurs immortels qui ont corrigé juſqu'à la perfection, prouvent aſſez que le goût ſait polir un ouvrage ſans le refroidir. D'ailleurs, ce n'eſt pas aux écarts de l'imagination que l'Auteur de la Queſtion propoſée, demande les moyens de remédier, c'eſt aux LANGUEURS aux NÉGLIGENCES. Nous invitons donc Mr. *Serv*** *à revenir à froid*, lui-même, ſur cette Queſtion, qu'il ne nous paroît pas avoir bien ſaiſie, perſuadés qu'après l'avoir mûrement réfléchie, il y répondra d'une manière plus conſéquente.

VARIÉTÉS.

ESQUISSE DU PALAIS ROYAL, tracée par la Folie.

SI la France eſt la manufacture des modes, le Palais Royal en eſt le magaſin. En examinant les hommes qui s'y rendent en foule, on les prendroit, à leur goût, pour les Dieux de l'Olympe, qui viennent ſe dérider parmi les mortels. Tantôt c'eſt *Jupiter* qui déſerte le ſéjour du tonnerre, & qui dérobant ſa grandeur ſous une métamorphoſe ingénieuſe, vient s'humaniſer avec quelque beauté ſubalterne, que la foudre effaroucheroit : tantôt c'eſt la chaſte *Diane*, dont la fierté Diurne inſpire le reſpect,

attendant que la foible clarté de ſon croiſſant lui permette de contempler, ſans rougir, les charmes d'*Endymion*; ici, *Mars*, la tête haute, l'œil en feu, le poing ſur la hanche, careſſe avec une branche de laurier, la Nymphe *Timide* qui s'attendrit à ſa vue, tandis que les *Bacchantes* couronnent *Hercule*, qui leur raconte ſes travaux. D'un côté, c'eſt *Iris*; de l'autre, c'eſt *Hébé*, dont la ſeule vue eſt plus balſamique que le nectar qu'elle verſe. Plus loin eſt le bon homme *Saturne*, qui effeuille les roſes d'*Anacréon* dans la coupe de *Bacchus*, tandis que les Muſes, la marote à la main, trainent le tombereau de *Theſpis*.

Extrait des bas reliefs du 18.me ſiècle.

ÉCONOMIE RURALE.

PARMI les moyens indiqués, en différens tems, pour ſupléer au défaut des fourrages, on n'a point fait mention de l'ortie pigrièche, (*urtica urens*) nous allons donner quelques détails ſur ſes propriétés & ſur ſa culture, perſuadé de l'utilité qu'on peut en retirer. En obſervant d'ailleurs qu'on lui deſtine les plus mauvais terreins, & que c'eſt un moyen de tirer parti des ſols pierreux, en pente, & de tous ceux qui demeurent ordinairement incultes & ſans rapport.

On fait de cette plante quatre récoltes par an. Pour qu'elle ſoit agréable aux beſtiaux, il faut la couper toutes les ſemaines. En Suède, on ne fait uſage d'aucuns fourrages qu'on n'y mêle de l'ortie. Séchée & fannée, on la ſert avec le foin, le treffle, & la paille.

En hiver, on fait bouillir de l'eau, vers le ſoir, on la jette ſur un baquet rempli d'orties, elles infuſent toute la nuit, &, le lendemain, les vaches les mangent & en boivent l'eau d'autant plus volontiers, qu'on y met un peu de ſel. Quand on donne du ſon, des recoupes, de l'orge,

de l'avoine ou d'autres farineux aux vaches, il eſt toujours bon d'y mêler des orties hachées, qui les entretiennent en bon état, parce que cette plante eſt à la fois anti-ſeptique & attérante.

Une obſervation générale en Suède, depuis pluſieurs ſiècles, eſt que les vaches qui mangent de l'ortie ne ſont plus ſujettes aux épizooties, & qu'adminiſtrée à tems, elle contribue à la guériſon de celles qui en ſont attaquées.

On peut à cet égard conſulter le ſavant ouvrage de Mr. *Baër* Suédois, intitulé, *Recherches ſur les maladies épizootiques*, & les mémoire de Mr. *le Baron de Servieres* ſur la culture de l'ortie.

Qu'on ne diſe pas que la conſommation des orties eſt de trop peu de conſéquence pour qu'on s'occupe de leur culture. Ce n'eſt point ſeulement pour économiſer qu'il eſt bon de s'en occuper même dans les années d'abondance, mais parce c'eſt un fourrage ſalutaire aux beſtiaux, puiſqu'il eſt conſtant qu'il donne, au lait & au beurre, une bonne qualité, & qu'il eſt un préſervatif, & même un curatif des épizooties, fléau qui déſole ſouvent nos campagnes.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

P O É S I E S.

LA PROMENADE DE LA NUIT.

É L É G I E.

DÉJA Phébé du haut des Cieux,
Répand ſa tremblante lumière,
Quel ſilence majeſtueux,
Règne dans la nature entière !
Tout dort... ſeule ſur ces rameaux,
A ta douleur toujours fidelle,
Tendre & plaintive Philomele,
Tu pleures l'excès de tes maux.
Hélas! dévoré de triſteſſe,
Comme toi, mon cœur malheureux
Gémit & ſoupire ſans ceſſe;
Le ſommeil fuit loin de mes yeux,

Ou quelquefois ſur mes paupières,
S'il laiſſe tomber ſes pavots,
Par mille formes menſongères,
L'amour vient troubler mon repos.
Par-tout l'image de Julie,
Toujours m'agite &, me pourſuit......
Mais..... voici ſa tombe chérie......
J'y vais pleurer toute la nuit.,...
O toi, boſquet, dont le feuillage
Couvre ce ſacré monument,
Toi, qui pour un plus doux uſage,
Nous prêtas ton voile riant,
Lieux autrefois ſi pleins de charmes,
Soyez témoins de ma douleur.....
J'ai tout perdu..... dans mon malheur,
Je n'ai plus qu'à verſer des larmes.
Pour vous qui du Dieu de l'Amour,
Suivez la voix enchantereſſe,
Si vous vous promenez un jour,
Sur le tombeau de ma Maîtreſſe,
Daignez y jetter quelques fleurs,
Ou plutôt l'arroſer de pleurs :
C'eſt là le ſeul tribut que l'on doive à ſes cendres,
Et c'eſt le ſeul qui ſoit agréable aux cœurs tendres.

Par Mr. REGNARD, *Etudiant en Philoſophie à Paris*

COUPLET.

Sur l'air : *Mon petit cœur à chaque inſtant ſoupire &c.*

SEXE charmant, écoutez la nature.
Voulez-vous plaire ? à quoi bon tant d'atours
Que cette robe, importune parure,
Ne bleſſe plus les regards des amours.
Otez, otez cette gaze étendue,
Sur tant d'appas qu'on devroit toujours voir ;
Pourquoi le jour en défendre la vue,
Puiſqu'il vous faut nous les montrer le ſoir ?

Par le même.

Le mot de la Charade du dernier numéro eſt la lettre *I.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

La fermeté inébranlable des habitans de *Valenciennes*, étonna cette Princesse ; elle ne croyoit pas qu'une poignée de monde, peu expérimentée dans l'art de la guerre, put résister long-tems à une grande armée aguérie ; elle résolut de ruiner entierement cette Ville & de punir, d'une manière épouvantable, ceux qui osoient donner à ses autres sujets un exemple si contagieux.

Dans ces vues, elle détruisit tous les Faux-bourgs, forma le siège de la Ville & tenta plusieurs fois de la surprendre ; mais la bravoure & la vigilance des bourgeois la sauvèrent. Les ennemis livrèrent cinq assauts & furent toujours repoussés avec perte : les sorties étoient fréquentes, les ouvrages renversés, les ennemis batus : leurs chefs voyant enfin que la place étoit tenable & que la longueur du siège pourroit donner le tems aux autres Villes de se fortifier, résolurent de l'abandonner.

Mons, *Maubeuge*, *Soignies*, *Binch*, *Beaumont*, *Ath* & *Brenne-le-Comte* se soumirent & reconnurent *Charles* pour leur souverain légitime : les Seigneurs venoient lui faire hommage & chacun *relevoit* de lui. Mais *Marguerite* voulut, en finissant son règne, donner à ses peuples des marques de sa vengeance ; elle exigea que tous les Officiers fussent destituées & prit les clefs des Villes qu'elle fit donner à ses créatures.

Comme ſon armée marchoit vers Anghien, ſans ordre & ſans défiance; une troupe nombreuſe, parmi laquelle étoient *les Ronds du Hainaut*, la ſurprit dans les bois & en fit une horrible boucherie : on compta parmi les morts les Comtes de Grand-Pret & de Ligny.

Anghien, à l'exemple de Valenciennes, avoit fermé ſes portes & s'étoit préparé à une vigoureuſe défenſe, Marguerite n'oſa point attaquer cette place & préféra revenir devant Valenciennes qui ne s'attendoit plus d'être aſſiégée d'auſſitôt

La Ville fut eſcaladée de nuit, à la porte *Cardon*, & faillit être priſe : mais le bruit que firent les aſſiégeans, qui s'en croyoient déjà les maîtres, attira ceux qui étoient de garde : l'allarme ſe répand, tous les bourgeois ſe portent aux remparts, on pouſſe, on preſſe les aſſiégeans, le terrein leur manque pour fuir, ils ſont précipités dans les foſſés, on fait pleuvoir une grêle de pierres, les échelles ſont briſées, & ceux qui peuvent échapper ne retournent au camp que pour y porter l'allarme.

Aprés quelques jours d'attaque, *Marguerite* voyant qu'elle ne gagnoit rien par la force, propoſa une conciliation : elle ſomma les Magiſtrats de venir parler à leur Comteſſe à la *Maladerie* hors la porte de *Mons*, pour traiter de paix & de concorde; ils refuſèrent de lui obéir, diſant qu'elle n'étoit pas leur Comteſſe, mais leur adverſaire.

Le lendemain elle leur écrivit que s'ils vouloient lui donner des otages ſuffiſans, elle iroit en perſonne traiter avec eux : cette demande fut accordée & les Magiſtrats firent convoquer tous les

bourgeois ſur la place d'armes, pour être témoins des propoſitions de la Comteſſe & de leurs réponſes.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

LITTERATURE.

FRAGMENT TRADUIT DE SIMONIDE *

TOUT dépend, ô mon fils, du grand *Jupiter*, ſouverain arbitre des choſes d'ici-bas; rien n'eſt au pouvoir des hommes qui n'exiſtent qu'un moment. La douce eſpérance cependant, berce de ſonges flateurs tous les mortels occupés de chimères; celui-ci compte ſur le jour qui doit ſuivre; celui-là ſur pluſieurs moiſſons. Tous ſe promettent un avenir heureux & tranquile, mais la mort impitoyable moiſſonne l'un, avant le terme; les maladies cruelles minent les jours de l'autre. *Pluton* précipite au ſombre ſéjour les victimes des horreurs de *Mars*, & les ondes, en fureur, engloutiſſent le malheureux qui, pendant ſa vie, ne ceſſa d'éprouver des peines & des chagrins. D'autres, enfin, cédant aux rigueurs d'un ſort barbare, hâtent l'inſtant de leur trépas. Ainſi, rien n'échappe à l'infortune; & la douleur, & la miſere tourmentent également tous les hommes &c.

Par Mr. GRAINVILLE.

* Ce Poëte naquît à *Céos*, l'une des Cyclades, dans la mer Egée. De tous ſes ouvrages il ne nous eſt parvenu que quelques fragmens dont le plus étendu eſt préciſément celui qu'on ne peut décemment faire paſſer dans notre langue. En effet il y prodigue aux femmes tout ce que la haine & le mépris peuvent exhaler de plus dur & de plus aviliſſant. Sa laideur, ſa difformité & l'avarice ſordide dont l'accuſent Anacréon, Pindare & Callimaque lui firent, ſans doute,

MORALE.

Réfléxions sur la vie de l'Homme.

On est pénétré de pitié, & même de honte, lorsqu'on réfléchit combien est frêle, dans son principe, l'existence du plus superbe des animaux, puisque l'odeur d'une lampe, mal éteinte, suffit pour détruire l'homme dans le sein qui le conçoit. C'est à travers mille dangers de cette nature, que sont arrivés à la vie les tyrans & les bourreaux de l'humanité. Etre vain, qui te fais gloire de ta force, qui embrasses avidement les dons de la fortune; toi, dont l'ame exaltée ne rêve que victoires & que triomphes; toi, qui, dans l'ivresse d'un succès frivole, te crois un Dieu, il falloit si peu de chose pour t'anéantir! aujourd'hui même il faudroit moins encore. On ne peut apprécier notre existence à sa juste valeur, qu'en ne perdant jamais de vue la fragilité humaine.

La vie, quelque soit ce présent de la nature, est trop incertaine & trop fragile. Dans ceux même qui en jouissent le plus long-tems; sa durée est courte & ses bornes étroites, sur-tout si l'on porte ses regards sur l'éternité. Calculons d'ailleurs le

---

éprouver les rigueurs du beau sèxe, & le desir de s'en venger, donna naissance à cette Satyre sanglante. Bayle, sur le témoignage d'un seul Auteur, l'attribue à un autre Simonide, Poëte Iambique, né à *Minoa*, Ville de l'Isle *d'Amorgos* l'une des Sporades; mais le sentiment général doit prévaloir. Le premier excella dans la Poésie héroïque, élégiaque, lyrique & dithyrambique. La douceur & l'harmonie de ses vers ont été vantés par *Horace*, *Catulle*, *Cicéron*, *Quintilien* A l'âge de plus de 90 ans, il célébroit encore la gloire des Héros ses Contemporains. On lui demanda, sur la fin de ses jours, *combien il avoit vécu? bien peu*; répondit-il, *mais beaucoup d'années.*

Note du Rédacteur.

tems du ſommeil, l'homme ne vit que la moitié de la vie ; l'autre moitié eſt l'image de la mort, ou un ſupplice quand on ne dort pas. On ne compte point les années de l'enfance qui ne ſent rien ; celles de la vieilleſſe qui ne ſe prolongent que pour ſouffrir ; tant de dangers de toute eſpèce, tant de maladies, de craintes & d'inquiétudes qui nous font ſi ſouvent invoquer la mort, qu'elle eſt l'objet le plus fréquent de nos vœux Certes la briéveté de la vie eſt le plus grand bienfait de la nature. Les ſens s'émouſſent, les membres s'engourdiſſent, tout meurt avant nous ; la foibleſſe de la vue, de l'ouie, & le dépériſſement total des organes les plus néceſſaires. . . . peut-on faire entrer ces preuves inconteſtables de notre miſere, dans le calcul de la vie ? . .

ECONOMIE RURALE.

CULTURE DE L'ORTIE PIGRIÈCHE (*urtica urens*)

Suite du Numéro précédent.

LA grande ortie eſt vivace ; on la multiplie par des plants enracinés, comme la Lavande, l'Eſtragon, la Méliſſe &c. à cet effet, on prépare la terre, dès l'Automne ; & l'on y plante ces racines, après les avoir rafraîchies. Le labour doit être aſſez profond pour qu'elles ſoyent placées droites, on les couvres juſqu'au collet, l'on ſéme par deſſus un pouce de terreau, ou de feuilles réduites en fumier. Il faut laiſſer, à chaque plant, environ un pouce de la tige qui ait de l'air. Lorſqu'on plante les orties, on peut commencer à les récolter dès l'année ſuivante ; il eſt vrai que la récolte eſt très-petite, cette premiere année ; mais la ſeconde, elle devient plus abondante ; & la troiſième, elle eſt en plein rapport.

On ſème auſſi les orties ; la graine en eſt mûre dès les premiers jours d'Août. La préparation de la terre eſt la même ; mais on ſéme cette graine, comme toutes les

graines fines, mêlée avec des cendres ou de la terre pulvérisée. Cette semaille se fait toujours en Automne. Il est inutile de recouvrir la terre. La charrue enterreroit trop la graine, & la herse ne feroit que la déplacer inutilement. On ne touche point, l'année suivante, aux jeunes orties; on les couvre seulement, pendant l'Automne, d'un terreau léger, ou d'un fumier également léger, semé très-clair. Mais, la troisième année, on en jouit pleinement, & rien n'est plus facile que de perpétuer cette jouissance; car il suffit de laisser, d'espace à autre, quelques plantes montées en graine: lorsqu'elle est mûre, le vent la disperse de côté & d'autre, & les jeunes plantes qui en naissent, suffisent pour repeupler le champ. On a soin de changer tous les ans les places des plantes mères, pour mieux régler la chûte de leurs sémences. L'ortie se plait dans les bons terreins où elle croit à six pieds de hauteur; mais en sémant seulement deux pouces de terre sur des rochers, elle y vient; &, par ce moyen, l'on peut rendre utiles les lieux les plus ingrats. Elle ne craint ni le froid, ni le chaud, ni la sécheresse, ni l'humidité. On doit observer cependant d'enclore les ortières, pour en interdire l'entrée aux bestiaux. Parmi les engrais qu'on peut donner à l'ortie, les mortiers, provenants de la démolition des vieux bâtimens sont regardés comme un des meilleurs, par la raison, sans doute, qu'ils sont très-riches en Alkali & en Nitre.

MELANGES.

La lyre. Apologue.

Après la mort de *Conrad*, de l'Académie Françoise, un grand Seigneur se presenta pour le remplacer: Patru détourna sa compagnie d'un tel choix, par cet apologue.

„ *Un ancien Grec avoit une lyre admirable, à*
„ *laquelle se rompit une corde; au lieu d'en remettre*
„ *une de boyau, il en voulut une d'argent, la lyre*
„ *n'eut plus d'harmonie.*

Pensées Diverses.

Le portier de *certaines gens* peut dire, dans tous les cas, *qu'il n'y a perſonne au logis.*

Le méchant eſt comme le charbon ; s'il ne vous brûle pas, il vous *noircit.*

Une femme galante traite les hommes, comme un habile joueur en uſe avec les pièces de l'échiquier ; elle ne s'attache pas aſſez à un ſeul, pour n'avoir pas l'œil ſur un autre, qui pourroit lui procurer de plus grands avantages.

L'homme, forcé de s'endetter vis-à-vis de ſes fourniſſeurs, perd, à la fois, le droit de les quitter, & celui d'exiger qu'ils le ſervent loyalement

---

Anecdote.

Mr. de ***, avoit toutes les peines du monde de garder un domeſtique ; fatigué de ces changemens réitérés, il forma le projet d'en prendre un bien neuf, afin de le former ſelon ſes goûts : il choiſit à cet effet un jeune Payſan, qui avoit la bonhomie peinte ſur la figure ; convenu de ce qu'il devoit faire, *je te donnerai tant*, lui dit-il, *& de plus, demain t'habillerai.* Très-ſurpris le lendemain, de voir onze heures ſonnées, ſans avoir vu paroître ſon nouveau ſerviteur ; ſon premier mouvement, fut de monter à ſa chambre. *Encore au lit*, lui dit-il ! *Crois-tu que c'eſt pour dormir que je t'ai pris à mon ſervice*, — *Hé ! Monſieur, il y a long-tems que je vous attends, ne m'avez vous pas dit hier que vous m'habillerez aujourd'hui.*

POÉSIES.

ÉPIGRAMME.

QUE sentant son insuffisance,
En n'attaquant personne, un esprit de travers,
Sous un nom supposé, se cache dans ses vers;
Cela peut s'appeller prudence;
Mais, croyant offenser avec impunité,
Que le sot ait recours à la même imposture,
Pour dire platement une grossiere injure,
Cela s'appelle lâcheté.

LOGOGRIPHE.

EN langage logogriphique,
Ainsi qu'en bonne arithmétique,
J'ai six pieds, & je suis du sexe féminin....
Si l'on m'en ôte deux, je deviens masculin....
Laissez m'en six, j'emprisonne Idalise:
On me voit au Couvent, à la Cour, à l'Église....
Otez les deux derniers, & je change d'emploi,
De structure & de mine;
Et c'est alors à la cuisine,
Où l'on se sert le plus de moi.
Mais tu me vois déjà, je gage,
S'il n'est pas vrai, lecteur, je vais m'expliquer mieux;
Et faire paroître à tes yeux,
Si de mes pieds, tu détruis l'assemblage,
Dabord, une terre dans l'eau;
De plus, ce qu'au fond d'un vaisseau,
Dépose la liqueur bachique;
Du mot courroux l'équivalent;
Item le nom d'un instrument;
Un des sept tons de la musique,
Plus, deux infinitifs François....
Mais c'est trop.... à la fin, lecteur tu me connois.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Marguerite entra avec peu de ſes gens déſarmés ; lorſqu'elle fut arrivée devant l'Hôtel-de-Ville, les Prévôt & Jurés en deſcendirent & ne paſſèrent pas la porte : elle s'approcha d'eux, & leur tint ce diſcours *

„ Nous nous eſmerveillons comment vous !
„ exécuteurs de noſtre juſtice, en noſtre Ville
„ de Valenchiennes ; comment vous ! avez oſé ré-
„ beller à nous, quy ſommes voſtre Comteſſe :
„ que vous avez cloz noz portes & tué noz gens
„ & faict grand domaige : tout le Pays, bonnes
„ Villes, Prévôts, Baillifs, Chaſtellains, obéyſ-
„ ſent, & vous & le Seigneur d'Anghien rébellez
„ contre nous !

Sire *Gille Muyans*, Prévôt de la Ville, prenant auſſi-tôt la parole, lui répondit „ DAME,
„ vous avez dict que vous eſtes venue à voſtre Ville
„ & que nous avons cloz voz portes devant vous,
„ & que vous eſtes Comteſſe & noſtre Dame
„ naturelle & nous avons occis voz gens & faict
„ pluſieurs griefs dommaiges, & que tout le Pays
„ vous obéïſt.

„ Au premier, je reſpondz, que la Ville de
„ *Valenchiennes* n'eſt pas voſtre, ne les portes,
„ ne les murs : nous cognoiſſons toutes fois que

* Manuſcrit de la Fontaine, livre 1. Chapitre 113.

„ nous sommes tenuz de payer une certaine som-
„ me annuelle au vray Comte de Haynault, par
„ telle condition qu'il est tenu par serment def-
„ fendre nostre Ville de *Valenchiennes* : le deu
„ payé, ne peult rien demander, & ce avez vous
„ juré aux Sainctes Evangilles.

„ Au second, que vous estes Comtesse & nos-
„ tre naturelle Dame, nous respondons que si
„ tyrannesses doibvent estre dictes Dames natu-
„ relles d'aulcunes terres, je consentyrois vostre
„ dict estre assez vray. J'ay ouy les différentz par
„ Clercz, entre Sieurs naturelz d'aulcuns pays & ty-
„ ranz & pour ce que nous avons trouvé ces condi-
„ tions en vous, avons nous cloz les portes de nostre
„ Ville, & mouriesmes ainchois toutz par vio-
„ lence, que vous nous innoviez quelque chose :
„ nous avons tué & tuerons voz gens, comme
„ fauteurs de tyrans, & sçachez que nous ne
„ doubtons ne *vous* ne vostre *Charles*. Nous som-
„ mes pourveuz de tout pour soubstenir un siège :
„ sy nous avons occiz vos gens, nous ne les
„ avons point envahis : il loist force par force
„ rebouter saigement : s'ilz fussent demorez en
„ France, nous ne les eussions tuez.

„ A ce que vous dictes que tout le Pays vous
„ a rechue, nous respondons que ce ne conclud
„ contre nous : chacune bonne Ville a ses cous-
„ tumes & frankises ; nous ne les debvons point
„ ensiévir, mais au contraire eulx, nous ; tant
„ que pour ce, s'ilz ont mal faict, nous ne les
„ volons ensiévir en malice.

Ce discours achevé, le Prévôt, s'adressant à

toute la commune, demanda, si on approuvoit sa réponse & toutes les voix s'éleverènt pour crier *ouï, ouï.*

Aussi-tôt il dit à Marguerite, Dame, il est heure de traiter, faites vos propositions en présence de tous nos concitoyens : elle voulut entrer en l'Hôtel-de-Ville : ce n'est point là, Dame, lui dit-il, c'est ici, en présence du Peuple, que doivent s'agiter des questions si importantes.

Alors la Comtesse, la rage & l'indignation peinte sur la figure, exposa, qu'étant issue des Comtes & Seigneurs du *Hainaut* & de *Valenciennes*, ces Pays lui appartenoient légitimement ; que comme souveraine & maîtresse de son bien, elle avoit pu en faire sa volonté & en disposer sans dépendre de personne, qu'ayant donné à perpétuité ces Comtés à *Charles* Duc d'*Anjou* ; elle exigeoit que la Ville ratifiat cette donation & y apposât son scel en signe d'approbation.

Ces propositions ouïes, le Prévôt & les Jurés se retirèrent dans l'Hôtel-de-Ville ; ils convoquèrent les plus notables personnes de la Ville, composant le Conseil, & y fut résolu, d'une voix unanime, qu'on resteroit fidèle à *Jean d'Avesne*, qu'on endureroit plutôt les plus cruels tourmens & la mort même que de manquer à la foi qu'on avoit jurée à ce Prince : que si cependant *Marguerite* vouloit se borner à céder au Duc d'*Anjou*, la jouissance du Comté de Hainaut, pour le parfait de sa vie seulement, on lui donneroit réponse dans trois jours.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

L'Académie Boccagère de Valmuse,

Poëme 1789, in-8°. *de 32 pages*, *à Valenciennes*, *chez* D'hennin & Betry. *Prix 7 sous 6 den.*

L'Amour des Lettres fait aujourd'hui plus de progrès que jamais; autrefois un gentilhomme étoit très-savant lorsqu'il savoit lire & signer son nom; il étoit presque honteux de cultiver les Lettres; il n'en est plus de même aujourd'hui, la classe la plus pauvre, si elle ne cultive pas les Lettres, sait au moins, écrire & chiffrer; aussi voit-on s'établir chaque jour des sociétés littéraires; elles sont presqu'aussi nombreuses actuellement en France, qu'en Italie; où il y a des Académies dans tous les genres.

L'Ouvrage que nous annonçons ici, a pour objet une nouvelle société qui vient de se former à Douay; elle est composée de membres déjà avantageusement connus dans la Littérature; tel est M. l'Abbé *Roman* qui en est le Fondateur, dont les Poésies ont été vues avec plaisir dans les différens recueils périodiques dont on gratifie le public tous les ans, ainsi que dans les Journaux; chaque Membre de cette Académie a pris le nom d'un arbrisseau; l'un se nomme l'Oranger, l'autre le Grenadier, le Jasmin &c.

Nous ne nous appesantirons pas sur cet Opuscule, qui nous a paru en général écrit d'un style léger, & contenir des détails agréables; des vers heureux; d'autres prosaïques; nous croyons que l'Auteur ne s'est pas assez défié de sa facilité: pour justifier nos critiques & nos éloges, nous allons citer quelques exemples pris au hasard.

> Sorti delà, je trouve une salle quarrée;
> *Quarrée, ou plutôt quarré-long*;
> *Aussi* de charmille entourrée
> Pour plafonner *ce beau petit sallon*,

Et plus loin :

> Et ne blâmer pas sans *connoître*,
> Ce *qu'on* ne *comprend* pas, *comme* ce *qu'on comprend*.

La répétition de ce son est dure & désagréable.

Voici un paſſage qui nous a paru bien fait; l'Auteur parle des oiſeaux aquatiques.

- - - - - Trop heureux animaux,
Dont le feu de l'amour brûle encor ſur les eaux! - - -
Peut-être n'ont-ils pas l'intention bien pure,
Et ne viennent ſur ce canal,
Que pour faire aux poiſſons du mal,
Pardonnons *leur, c'eſt leur nature;*
Nature en naiſſant les inſtruit;
Ils ne cherchent que leur pâture,
Et c'eſt l'inſtinct qui les conduit.
Sauvez-vous, poiſſons ſans défenſe,
Plongez, tapiſſez-vous au fond - - -
Mais de quoi vous ſert la prudence;
L'oiſeau plonge; & ſur vous il fond.

*Cet Article eſt de Mr. H.****

COMMERCE.

*Billet de Mr. B.*** à Mr. H***.*

Ce 13 Mars 1789.

Mr. B. prie Mr. H. de vouloir bien lui dire, s'il eſt vrai qu'il ait déjà reçu des nouveaux blancs, ſi les Toiles ne groſſiſſent pas, ſi elles ne ſouffrent pas, enfin s'il en eſt content.

Réponse.

Ce 13 Mars 1789.

Ouï, Monſieur, malgré la neige & la gelée, j'ai déjà reçu des nouveaux blancs & j'en ſuis on ne peu pas plus content, ſur-tout dans un moment où les autres Blanchiſſeurs ne peuvent pas encore mouiller; j'en ſuis ſi parfaitement ſatisfait que

j'invite toutes les personnes curieuses à venir les voir ; j'ajouterai que je ne suis pas le seul qui en ait reçu & qui en soit content ; on a rendu Samedi dernier 7 de ce mois, des toiles qui avoient été données le 28 Février : il est certain que malgré le vain caquet des nombreux détracteurs de cette nouvelle méthode, elle présente des résultats si avantageux, qu'il n'y a qu'un intérêt mal entendu, qui puisse la faire rejetter; l'objection que les toiles grossissent ou s'abiment est une chimère ou une imputation de la mauvaise foi; j'observerai de plus, que l'expérience de *Mr. Constant*, doit rassurer les personnes les plus craintives sur les accidens qu'elles pourroient prévoir. Je prends le parti de vous répondre par la voie du Journal, pour éclairer le public sur ses véritables intérêts ; si vous avez besoin d'autres renseignemens, je me ferai un devoir de vous faire part de mes observations, pourvu que vous me permettiez de les rendre publiques ; c'est un hommage que je dois à la vérité.

J'ai l'honneur d'être, &c.

HÉCART.

LETTRE AU RÉDACTEUR.

Valenciennes, le 13 Mars 1789.

MONSIEUR,

Le vif intérêt que Mr. MONVEL a inspiré dans cette Ville comme Acteur, Auteur, & homme aimable, faisoit desirer avec impatience la représentation de *Sargines*, & l'on s'attendoit au succès qu'elle a obtenu hier.

Une petite société, dans laquelle l'Auteur a vêcu plus particulièrement, vous fera passer incef-

famment l'extrait détaillé de cet ouvrage ; mais elle vous prie, Monfieur, de vouloir bien en attendant inférer la préfente dans votre prochain Numéro, fon objet intéreffe l'Auteur & tous les gens de goût.

On a été étrangement furpris, quand au quatrième Acte, après la bataille de Bovines, on a vu *Philippe Aguſte*, fuir devant un feul homme, avec lequel il fit un affaut d'efpadron, en attendant que *Sargines* fils, vint le défaire de fon affaillant (ce qui n'étoit pas difficile, étant deux contre un) cette ridicule pantomime, dégrade ce grand Roi, le jeune *Sargines*, & détruit totalement le dénouement de la Pièce : nous croyons donc devoir obferver (avant la feconde repréfentation) à l'Acteur eftimable, chargé du Rôle de *Philippe*, qu'il faut qu'il paroiffe en danger, pour que le Spectateur s'intéreffe à lui & à fon libérateur, qu'il doit être entourré d'un grouppe de guerriers, qui le chargent, & non pourfuivi par un feul; qu'à l'aide de *Sargines* fils, il doit fe tirer de leurs mains & les mettre en fuite, &c. la modeftie & la grande docilité de cet Acteur, nous étant connues, nous ne doutons pas qu'il ne profite de nos avis, en rempliffant les intentions de l'Auteur, que nous nous faifons un devoir de rendre publiques en ce moment.

Nous avons l'honneur d'être, &c.

Plufieurs de vos Abonnés.

POÉSIES.

IMITATION D'OSSIAN.

POURQUOI me reveiller haleine du Printems ?
Le Ciel dis-tu, t'a chargé des richeffes
Qui fur tes pas vont émailler nos champs....
Hélas ! je ne pourrai jouir de tes largeffes ;

Le temps approche, où je dois me flétrir :
De tous côtés déjà gronde l'orage,
Et son souffle va ternir
Les roses de mon jeune âge.
Demain viendra le voyageur ;
Il me vit en passant aussi frais que l'aurore,
Ses yeux demain me chercheront encore,
Et mon tombeau le glacera d'horreur.

Par Mr. GRAINVILLE.

LOGOGRIPHE.

PEU d'entre les enfans me trouvent agréable,
Je suis pour le grand nombre une horrible prison,
D'autres par mon moyen obtiennent leur pardon ;
Jadis je n'étois pas aussi considérable,
Mais je fus de tous tems le séjour du repos.
Quatre pieds, cher Lecteur, composent mon ensemble.
J'exprime dans mon sein l'assemblage des maux.
Ce que pour se défendre, avec zèle on assemble,
Et ce qu'un voyageur, ou compagnon de Mars
Portent pour terrasser chacun leur adversaire.
Un homme pour lequel on courroit maints hasards.
On trouve encore en moi le grand Dieu de la guerre,
Le mois où Flore arrive, & Pallas se fait voir ;
Un élément terrible, utile, mais trop traître,
L'objet tendre & sensible à qui nous devons l'être.
Et l'endroit où chaque homme a dû le recevoir,
Un être merveilleux par lequel Dieu m'anime ;
Et les organes fins qui l'affectent souvent.
L'animal dont le nom se donne à l'ignorant.
Deux personnages chers, dignes de notre estime.
Ce dont le Tout-puissant créa cet univers.
Ce que nous respirons pour conserver la vie.
Ce qui porte du corps la plus noble partie.
Ce que fait un Poëte & qu'il faut pour un vers.
Trois notes de musique ; un membre très-utile ;
Un des fils de Noë, ce qu'un bon laboureur
Fait à temps, pour forcer, son champ d'être fertile.
Ce que fait un forçat, son bâton de malheur.
Ce que depuis long-temps Daphné fait & desire ;
Celle pour qui Thircis, gémit, veille, soupire.
Enfin un vrai souhait de te voir, cher Lecteur,
Acquerir sur la terre un solide bonheur.

Par &c. L. P. J. P. A. S. *de Cambrai, âgé de vingt-deux ans.*

Le mot du Logogriphe du dernier numéro est *Grille*, ou se trouvent *grille, île, lie, ire, lire* (instrument) *lier, & lire* (verbe)

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Marguerite accepta cette propoſition, &, les trois jours étant expirés, elle demanda qu'il fut permis à *Charles* de faire ſon entrée dans la Ville.

On n'y conſentit qu'à la condition qu'il n'y ameneroit que cent perſonnes nobles, ſans armes ; & on envoya à ſa rencontre cent des plus notables bourgeois, la tête ornée de couronnes de roſes & un rameau verd à la main.

Charles fit prendre le même ornement à ceux qui l'accompagnoient. Il vint avec *Marguerite* ſe préſenter à la porte de la Ville, qui lui fut ouverte & qui fut refermée auſſi-tôt après ; il y fut reçu par les Magiſtrats, eſcortés d'une grande partie des bourgeois, qui avoient pris les armes, comme pour lui montrer l'appareil de leur puiſſance.

On conduiſit le Prince devant l'Hôtel-de-ville, où, en préſence de tout le peuple aſſemblé, on fit lecture du Traité : il fut enſuite proclamé Comte de *Valenciennes*, pendant la vie de *Marguerite* ſeulement, après quoi il prêta le ſerment ordinaire des Souverains, entre les mains des Magiſtrats, & reçut d'eux réciproquement le ſerment de fidélité.

Malgré la haine que *Marguerite* avoit vouée à la ville de *Valenciennes*, elle ne put réſiſter aux mouvemens de tendreſſe dont elle ſe vit alors ſurpriſe ; elle pria le Prince, avec beaucoup de ſenſibilité,

d'avoir toujours ſoin des habitans & de conſerver précieuſement leurs droits, leurs privilèges & leurs libertés, & elle lui recommanda particulièrement l'Egliſe de *St. Jean*, où elle avoit été baptiſée ainſi que ſa ſœur: tant il eſt vrai que l'amour de la patrie eſt un ſentiment impérieux & inné en nous, & qu'il captive les Souverains auſſi bien que les Particuliers.

Les habitans de Valenciennes, attendris par ces marques d'affection, s'empreſſerent de faire éclatter leur joie : les fêtes les plus brillantes ſuccédèrent aux horreurs du ſiège : on oublia que la Ville étoit encore environnée d'une nombreuſe armée; on ſe repoſa ſur la foi du traité & on ne ſongea plus à ſa conſervation, pour s'occuper uniquement à bien fêter le Prince & la Princeſſe; cependant une défiance prudente empêcha les Magiſtrats d'ouvrir leurs portes, dans la crainte que les troupes de *Charles*, ſe reſſouvenant trop des maux qu'elles avoit éprouvés durant le ſiège, ne cherchaſſent s'en venger.

Le ſeptième jour, les fêtes duroient encore lorſque, tout-à-coup un tumulte affreux ſe fait entendre. On court aux remparts, on croit être ſurpris; mais bien loin delà, c'étoit *Guillaume* qui venoit protéger le *Hainaut*.

Las d'attendre vainement *Charles* à la plaine *d'Aſche*, il le cherchoit dans cette Province, avec deux cent mille combattans.

A ſon approche *Charles* diſparut, & *Marguerite*, abandonnée, envoya des Ambaſſadeurs au Roi des *Romains* pour implorer ſa clémence.

Il lui accorda la paix aux conditions qu'elle cé-

deroit actuellement à *Jean d'Avesne* les Comtés de *Haynault* & *d'Alost* : elle promit tout ce qu'il demandoit, & elle n'exécuta rien. *Charles* renonça au Comté de *Hainaut*, mais à peine *Guillaume* eut-il congédié ses troupes que *Marguerite* reprit presque tout ce Comté. *Jean d'Avesne*, trop respectueux pour faire la guerre à sa mere, ne conserva qu'une petite partie du *Hainaut*, mais il regna sur tous les cœurs.

Il mourut de douleur d'avoir perdu *Guillaume* son beau frère & son ami, & il fut inhumé dans un tombeau de marbre noir au milieu du chœur des Frères Prêcheurs de Valenciennes; sa mère lui survécut, mais sa haine contre le sang *d'Avesne*, fut impuissante, & les enfans de *Jean d'Avesne*, regnèrent paisiblement sur *le Hainaut* & sur le Comté de *Valenciennes*.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

BELLES LETTRES.

LETTRES ET AVENTURES D'ALEXANDRE DE SCHELL, *suivies de son Testament & de quelques traductions de ses ouvrages. A* Paris *chez* Royez *Libraire Quai des Augustins, & à* Valenciennes *chez* Giard *&* d'Hennin, 2 *parties.*

POUR peu qu'on ait lu, avec l'intérêt qu'ils méritent, les Mémoires du *Baron de Trench*, on se souviendra facilement de son compagnon; de ce SCHELL modèle des amis, dont le caractère inquiet & soupçonneux, offre un contraste frappant d'intrépidité & de foiblesse, de vices & de vertus. L'ouvrage que nous annonçons consiste en une prétendue correspondance de SCHELL avec ses amis, terminée par l'événement qui met fin aux

aventures presqu'incroyables de cet homme extraordinaire. Ces lettres, souvent philosophiques & critiques, offrent des tableaux variés, où l'Auteur a su conserver adroitement l'énergie & la singularité, qui caractérisent le compagnon de *Trench* dans les Mémoires de ce dernier. Non seulement on le représente comme, un héros aux prises avec le malheur & l'injustice, on nous le fait connoître encore pour un écrivain vraîment intéressant, auteur de productions agréables qu'on suppose avoir été trouvées après sa mort. Elles consistent en des romances, des sonnets, une scène intitulée *le Rocher de Leucate*, une chanson d'une prêtresse de *Vesta*, deux nouvelles, une Angloise & l'autre Orientale, le fragment d'un *voyage sentimental en Savoye*, & celui d'un *voyage à Tibur*. Quoique tous ces morceaux ne soyent généralement pas dénués d'intérêt, le dernier nous a paru mériter la préférence. = En allant de Rome à *Tibur*, de grand matin, l'Auteur rencontre une procession de villageois, parmi lesquels il distingue une jeune fille dont la modestie le charme. Le hazard veut que, la procession dispersée, cette fille suive le même chemin que lui ; ils lient conversation, & l'Auteur finit par l'engager à s'asseoir, afin d'en faire le portrait au crayon. Elle accepte ; & l'ouvrage alloit finir, quand la jeune fille éprouve tout-à-coup un trouble involontaire, qui fait palpiter son sein, frappé de cette agitation, l'artiste transporté se leve & lui présentant le dessein il s'écrie :

Il n'y manque plus que ton nom, ô ma bergère !

LA VILLAGEOISE (*avec l'air de l'étonnement*)

O ma bergère..... hé bien ! écrivez LISA,

LE VOYAGEUR.

Et celui du mortel fortuné dont la préfence agite ton fein ?

LA VILLAGEOISE.

Ecrivez : *Jofepho* vous le voyez à deux pas de nous. A ces mots, le voyageur honteux de fa méprife, s'enfuit en pouffant un cri, & laiffant là, crayons, deffein, tablettes & bergère.

MORALE.

ON trouve, dans un ouvrage imprimé en 1784, fous le titre de *Pfeaumes nouvellement découverts*, ou *Livre échappé au déluge &c.* Plufieurs morceaux d'une morale neuve & piquante, comme on en peut juger par celui qui fuit.

Pfeaume 27, portrait des femmes felon le cœur de Dieu & du Pfalmifte.

1°. Dieu de la nature, dont la main paternelle a daigné femer les fleurs fur la route épineufe de la vie ! toi, dont le doigt compatiffant a daigné colorer la rofe & la violette,

2° Fais-moi rencontrer une femme, dont le front modefte fache encore rougir !

3°. Une femme, dont la bouche puiffe fourire avec innocence, & dont les yeux timides s'humectent des larmes du fentiment !

4°. Où font-elles, ces vierges pudiques, auffi fimples que les agneaux qui folâtrent autour de la bergère naïve ?

5°. Où font-elles réfugiées, les vertus domeftiques, qui font les bons ménages & les mariages heureux ?

8°. Dois-je aller bien loin encore : dois-je attendre encore long-tems, avant de rencontrer une fille des champs dont le cœur soit aussi pur que l'haleine du mois de Mai, & à qui la nature ait appris à plaire & à aimer ?

9°. Où mène-t'elle paître son troupeau, la bergère ingénue douce comme la toison de son agneau chéri ?

10°. Que j'aille toucher ses vêtemens de lin, & baiser le bout de sa ceinture intacte ?

11°. Je lui dirai : fille des champs, heureux le pasteur que tu appelles ton père ou ton frere !

12°. Mais plus heureux mille fois celui à qui tu donnerois le droit de se dire ton époux bien aimé !

ECONOMIE RURALE.

Au Rédacteur du Journal.

Valenciennes, 15 Mars 1789.

J'ai vu avec plaisir, Monsieur, l'indication que vous faites de *l'Ortie*, pour être employée comme fourrage, mais permettez-moi de vous observer que vous vous trompez sur l'espèce, ou du moins que votre indication n'est pas exacte.

L'*Ortie grièche*, & non pas *pigrièche*, (urtica urens) est la petite espèce d'*Ortie*, qui ne peut pas présenter une grande ressource par la petitesse de ses tiges ; au lieu que la grande *Ortie* (urtica dioica) annonce une récolte plus abondante par la hauteur de ses tiges & la grandeur de ses feuilles.

Cette plante, qu'on néglige trop & qu'on maudit, est propre non seulement à remplacer les fourrages

dans les tems de disette, mais encore peut-on tirer de ses tiges une filasse supérieure à celle du chanvre ; cette découverte est d'autant plus précieuse, que cette plante demande peu de culture, & qu'elle permet une récompense bien attrayante à celui qui y donneroit un peu de soins.

Les propriétés de l'*Ortie* (urtica dioica) considérée comme plante médicinale, méritent encore une attention particulière, elle est stimulante & anti-spasmodique, on l'emploie utilement dans la léthargie & la paralysie ; prise intérieurement, elle est astringente & déterfive.

Si vous jugez, Monsieur, que cette Lettre puisse être de quelqu'utilité, je vous prie de la publier par la voie de votre Journal ; je vous l'écris avec d'autant plus de confiance que je suis persuadé que vous ne balancerez pas à l'imprimer, quoique je relève une espèce d'erreur qui a pu vous échapper avec d'autant plus de facilité qu'il est très-permis d'être excellent Littérateur & Botaniste médiocre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

HÉCART.

BALLADE,

*A Mad.e de V.*** qui m'en avoit demandé une, dont le refrain lui apprît* la santé de sa chienne.

UNE Ballade est chose difficile,
Lorsque l'on veut, dans un style affecté,
Tirer des vers d'une Muse indocile,
Et se parer d'un travail apprêté.

Or, quant à moi, ce m'eſt choſe facile,
De faire voir qu'il ne m'a rien couté,
Pour mettre ici, d'un air aiſé, tranquille,
Fichoue eſt en bonne ſanté.

» La chûte eſt drôle & me paroît trop vile,
(Viendra me dire un pédant entêté")
» Point elle n'a les règles ni le ſtyle,
» De ces refrains du bon vieux tems paſſé »....
Allez, Allez, Monſieur, le Maître Gille,
Pas n'ai beſoin de votre avis uſé,
Laiſſez-moi donc placer en ſon aſyle,
Fichoue eſt en bonne ſanté.

Si j'écoutois votre humeur incivile,
Rien ne ferois qui ne ſoit brillanté;
Mais Dieu me gard' d'une oreille docile,
Au ſot avis que vous m'aviez dicté :
Mieux aimerois courir toute la Ville,
Je le vous dis, c'eſt une vérité,
Que d'oublier la deviſe gentille,
Fichoue eſt en bonne ſanté.

ENVOI.

De Savantas, une troupe imbécille,
Auroit rendu mon eſprit hébêté,
Si je n'eûs pu mettre par apoſtille.
Fichoue eſt en bonne ſanté.

*Par Mr. H.****

CHARADE.

C'eſt un tort d'être mon premier,
Dans le ſiècle ingrat où nous ſommes;
Pour mon tout autrefois on prenoit mon dernier;
L'uſage a prévalu; mais ſaiſir mon entier,
Eſt l'eſpoir conſolant qui ſéduit tous les hommes.

Le mot du Logogriphe du dernier numéro eſt *Séminaire*, dans lequel on trouve *miſère, armée, arme, ami, mars,* (Mars mois) *mer, mere, ſein, ame, ſens, ane, ſire, reine, rien, air, reins, rimer, rime, mi, ſi, ré, main, ſem, ſemer, rame, ramer, aimer, aime, amie, amen.*

HISTOIRE.

Prise de Valenciennes le 17 Mars 1677.

LEs Troupes Françoises avoient tellement occupé tous les postes autour de la Ville, depuis la Toussaint 1676 ; que nulles denrées ne pouvoient y entrer, & que personne ne pouvoit en sortir, de sorte que le commerce étoit tout-à-fait interrompu.

Cependant la Ville, étant abondamment pourvue de vivres de toute espèce ; rien n'y enchérit, jusqu'au mois de Février 1677 : à cette époque la disette commença un peu à s'y faire sentir, & la viande de mouton s'y vendit *cinq patards & demi*, ce qui équivaut à 6 sous 10 den. $\frac{1}{2}$, monnoie de France, prix exorbitant pour ce tems-là.

Le Roi arriva au camp le premier de *Mars* avec dix mille hommes, qui se joignirent aux autres troupes, qui bloquoient la ville, ce qui porta le nombre des assiégeans à trente-cinq mille hommes.

On travailla aussi-tôt à la tranchée, qui fut ouverte le 10, & ce jour on dressa les batteries.

L'une fut placée à main-gauche de la croix *d'Anzin*, près du chemin de la rivière *du Noirmouton* ; la seconde du côté de la porte *d'Anzin*, au-dessus du *Mont-bouillon*, & la troisième, au milieu des deux précédentes ; tellement que l'attaque ne fut dirigée que d'un côté.

Le 12, à ſix heures & demie du matin, toute l'artillerie commença à foudroyer la Ville ; on y envoya plus de trois mille boulets chaque jour.

Le 13, après une cannonade qui n'avoit pas diſcontinué, on commença vers les ſept heures du ſoir, à jetter des bombes avec vingt-deux mortiers.

Le 16, il ne reſtoit pas une ſeule maiſon ſur les Paroiſſes de *St. Jacques* & de *St. Vaaſt,* qui ne fut endommagée.

Le Couvent des *Jéſuites* avoit reçu plus de trois cents bombes & étoit brûlé & renverſé, trente étoient tombées ſur l'Egliſe de St. *Jacques*, vingt ſur celle de St. *Waaſt*, & quatre ſur l'Abbaye *de St. Jean*, dont une découvrit entièrement le chœur de l'Egliſe & une autre renverſa le réfectoire.

Le nombre des bombes, qui furent jettées dans la ville dans ce court eſpace de temps, fut de deux mille cinq cens & celui des boulets de plus de quinze mille.

Le 17, environ les huit heures du matin, la ville fut ſurpriſe d'une manière extraordinaire, au grand étonnement de toute l'Europe, & faillit être entierement livrée au pillage.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

LETTRE AU RÉDACTEUR.

Du 4 Mars 1789.

MONSIEUR,

TOUT louer eſt d'un ſot, tout blâmer & d'un fat. . . vous l'avez dit dans votre *Proſpectus*, & l'on a pu ſe convaincre, par votre manière d'analyſer les ouvrages nouveaux,

que vous êtes pénétré de la vérité que présente ce vers, passé en adage. Rien, en effet, n'est plus délicat que vos éloges, ni plus judicieux que vos reprises; ainsi l'on auroit tort de chercher à vous faire l'application de quelques passages de la Lettre insérée dans votre N°. 17, & sur laquelle je me suis permis les observations suivantes.

Oser attaquer *le critique des critiques!* quelle témérité allez vous dire! hélas, Monsieur! c'en est une, j'en conviens, & je prévois qu'elles en seront les suites. Je prévois que d'après *Swift*, Mr. H.** me comparera à *un âne qui broute la pousse de vignes*, qu'il me conseillera *de m'attacher à une corde un peu forte*, ou de me *précipiter d'une hauteur un peu raisonnable*, & qu'il m'appellera *reptile possédé de la manie de tout critiquer;* n'importe, j'ai prévu tout cela; & je m'y expose...... *volenti non fit injuria.*

Il est certain que le vrai critique, en formant le jugement & le goût de son lecteur, éclaire encore l'auteur de l'ouvrage critiqué, & tous les écrivains qui se chargent de la tâche pénible d'amuser ou d'instruire; mais Mr. H.** n'abuse-t-il pas des expressions, en désignant par *critique* ces chenilles littéraires, qui s'imaginent avoir fouillé tout un livre, parce qu'elles y ont trouvé quelques mots, sur lesquels elles ont cru pouvoir se reposer: l'on ne doit voir ce me semble dans celui qui, incapable d'apprécier les choses, fait continuellement la guerre aux tournures & aux mots, qu'un fat, dont la méchanceté seulement, égale l'ignorance. Il va bien essayer, dans un cercle d'oisifs, les traits envénimés de son impuissante malignité; & ,comme *un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire*, le mien parvient quelques fois à se faire une sorte de réputation, mais *le bout de l'oreille ne tarde pas à se montrer*, & ses partisans les plus zélés, confus d'avoir été sa dupe, le dévouent bientôt aux ridicules qu'il mérite. Vous conviendrez, je crois, Monsieur, que cette espèce méprisable, n'étoit pas faite pour être mise en opposition avec l'homme que Mr. H.** appelle *un vrai critique*, & je gagerois que ce n'est point celle-là qui excitoit la bile du Docteur *Swift*, mais une autre, plus dangereuse, plus vile, & malheureusement trop commune. Il s'emportoit, sûrement, contre les hommes, vraiment gens de lettres, mais

envieux & vindicatifs, dont un succès en quelque genre que ce soit, trouble la paix & le bonheur. Ce n'est point à des reprises futiles que ceux-ci se bornent ; ils dénaturent les choses, en empoisonnent l'esprit, altèrent les passages qu'ils citent, & font d'autant plus de mal, qu'ils semblent n'avoir que de bonnes intentions. Combien d'auteurs de distinction n'ont-ils pas à se plaindre de la mauvaise foi de ceux qui se permettent des réflexions sur leurs ouvrages ? je vous citerai, pour exemple, ce qui est arrivé, il y a deux ans, à un homme pour lequel vous semblez avoir une vénération que je partage, *Mr. le Prévost d'Exmes.* Il venoit de donner au public la vie du célèbre *Dante*, production qui ne peut qu'ajouter à la gloire de son auteur, je m'attendois, chaque jour, à en voir un extrait raisonné dans le *Mercure*. La vie *du Dante* méritoit autant cet honneur, que la plupart des livres, dont ce Journal fait mention. Quelle fut ma surprise de le trouver annoncé dans les notices, avec cette réflexion injurieuse : *que cet ouvrage n'étoit qu'un extrait d'une autre vie du Dante : Mr. le Prévost*, justement sensible à cette imposture, écrivit *au Mercure* pour que l'auteur de la notice prouvât l'existence de cette prétendue vie *du Dante*, sa lettre ne fut point accueillie, il s'adressa au Journal de Paris ; sa réclamation ne fut point admise, & la réputation littéraire de l'homme le plus estimable, est demeurée chargée, aux yeux peut-être de ses protecteurs, & d'une partie du public, d'une inculpation fausse & maligne.

J'ai dit que Mr. H**. s'étoit trompé dans la distinction qu'il a fait du vrai critique, d'avec celui qui ne l'est pas, puisqu'il ne présente celui-ci, que comme un être sot & méchant ; mais dussai-je passer pour ce dernier, j'ajouterai, *qu'on a beaucoup & bien écrit sur cette matière ;* que plus une production est courte, plus elle doit être soignée ; que celle de Mr. H.***, composée en partie, de citations, quelquefois obscures, du Docteur *Swift* n'est pas exempte de reproches *pour les mots* & *pour les tournures*, que ce n'est point une critique futile que celle qui porte *sur le défaut du mot propre* ; qu'une expression, employée en sens métaphorique, exige *que la métaphore se continue ;* que l'on

ne peut pas dire *qu'un reptile est possédé de la manie de tout critiquer*, qu'il faudroit que la phrase, dont le mot *reptile* est le nominatif, arrivât à sa fin, toujours dans le sens, figuré ; que *Chrisologue* a raison en disant *que l'emploi d'un critique n'est point de perfectionner un ouvrage* ; & qu'enfin Mr. H*** a tort, quand il veut donner à entendre, que, *pour juger sainement, il seroit nécessaire d'être en état de faire mieux*.

MOLIERE demandoit à sa servante, pourquoi un passage, qu'il lui citoit, ne l'avoit pas frappé ; c'est dit-elle, *parce qu'il ne me plaît pas*. Et pourquoi ne te plaît-il pas? *ma foi, Monsieur*, reprit-elle, *c'est à vous à me le dire*. La bonne fille n'auroit sûrement pas fait mieux; elle n'auroit pas même substitué autre chose *à ce qui la choquoit*, & cependant elle jugeoit bien.

J'ai l'honneur d'être, &c.

CARPENTIER.

c'est contre mon avis qu'on a imprimé cette piece qui contient des injures contre M. [illegible]

ANECDOTE.

P**, Acteur célèbre, dont la réputation fera dans tous les tems, la gloire du Théatre François, ayant obtenu sa retraite, vint s'établir à S* petite ville, encore asservie au joug des préjugés. Il n'avoit aucune idée de *la morgue provinciale*. Chéri, fêté, recherché dans la Capitale, il étoit bien loin d'imaginer qu'on se croiroit autorisé à lui manquer, par la seule raison qu'il étoit Comédien. Il s'empressa donc de visiter toutes les personnes faites pour être vues dans le pays qu'il alloit habiter, qu'on juge de sa surprise en voyant qu'aucune de ses visites ne lui avoit été rendue. Un an & plus s'étant écoulé sans que personne eut seulement daigné lui parler, il avoit pris le parti de se suffire à lui-même; de se borner à la société de sa femme, & de quelques amis qui

venoient exprès de Paris pour le diftraire dans fa folitude = un Prince du Sang, qui protège les talens avec autant de zèle qu'il fait briller de courage à la tête des armées, apprit que P** vivoit, à une lieue de fon château, ignoré & prefque méprifé ; il monte en voiture, fe rend chez l'Acteur, le comble de bontés, & l'engage à venir le voir...... à partir de cette époque, P** s'eft trouvé lié avec les gens comme il faut de S* ; & chacun enchanté de fon mérite & de fes qualités fociales, regrette de s'être mal comporté envers lui, pour des raifons fi peu dignes des lumières du dix-huitième fiècle.

POÉSIE.

AMUSEMENT qui n'amufera perfonne.

LEs uns ont célébré le Voifin, la Voifine,
Les autres le Frère & la Sœur.
Puifque je fuis en belle humeur,
Je veux chanter mon Coufin, ma Coufine.

Un jour allant voir mon coufin,
Je ne trouvai que ma coufine,
Où donc eft allé mon coufin,
Demandois-je belle coufine ?
Je n'en fais rien, mon cher coufin,
Dit-elle d'un ton de coufine,
Je fuis ravi que mon coufin,
Laiffe ma charmante coufine,
Pour le bonheur de fon coufin.
Permettez - moi donc, ma coufine,
Qu'en l'abfence de mon coufin,
J'offre mes vœux à ma coufine....
Holà, s'il vous plaît, mon coufin,
Reprit vivement ma coufine,
Savez-vous que votre coufin

Seroit furieux. — mais ma coufine,
Ne fuis-je pas votre coufin ?
Je puis fans crime, à ma coufine,
Donner un baifer de Coufin,
Et vous, en aimable coufine,
En rendre deux à fon coufin.
Je vis fourire ma coufine,
J'en profitai comme coufin ;
Finiffez, difoit ma coufine,
Vous êtes un méchant coufin.
Je recommence, & ma coufine,
Me dit voilà votre coufin ;
Je me retourne, ma coufine
S'enfuit des bras de fon coufin.
Je voulois fuivre ma coufine,
Tout-à-coup je vis mon coufin.
Que veux-tu faire à ta coufine,
Réponds-moi, perfide coufin ? —
Qui, moi ? j'embraffe ma coufine,
En arrivant, en bon coufin.
Va-t-en ; laiffe-là ta coufine,
Reprit mon colère coufin,
N'approche plus de ta coufine,
Sinon redoute ton coufin.
Craignant de laiffer ma coufine,
En proye au couroux du coufin,
Je lui répondis, ma coufine
N'eft pas coupable, mon coufin.
Oh ! je crois bien que ta coufine ;
Eft innocente, & ton coufin,
Ne veut que venger ta coufine,
Des outrages que mon coufin,
A prodigués à fa coufine.
En garde donc, mon beau coufin,
Dis-je au frère de ma coufine :
Lui comme un furieux coufin,
En préfence de ma coufine,
Fond fur le généreux coufin,
Qui veut défendre fa coufine.
Mais moi, j'évite le coufin,

Et d'un coup, près de ma cousine,
brise la lame du cousin.
Promettez-moi que ma cousine
Sera tranquille, mon cousin
Sinon je vais, près la cousine,
Arracher la vie au Cousin.
Aussi-tôt ma belle cousine,
Se jette aux pieds de son cousin,
Si vous aimez votre cousine,
Dit-elle, épargnez le cousin.
D'une main je prends ma cousine,
De l'autre embrassant mon cousin,
Je lui dis aimable cousine,
Ne craignez pas votre cousin,
Je veux prouver à ma cousine,
Que je suis un trop bon cousin.
Pour vouloir près de ma cousine
Oter la vie à mon cousin;
Je veux seulement, ma cousine,
Faire la leçon au cousin.
Depuis ce tems le cousin, la cousine,
Chérissent tous deux leur cousin.

Par M. H. hecart

CHANSON

Sur l'Air : *De sa modeste mere.*

BRILLEZ riante Aurore,
Fleurs parfumez ces lieux,
La beauté que j'adore,
Reparoît à mes yeux.
Rossignols du bocage,
Célèbrés son retour,
Et vous écho sauvage,
Soupirez mon amour.

Quand les fils d'Orithie,
Font place au doux Zéphir;
Tout rit dans la prairie,
D'espoir & de plaisir.
Les ennuis de l'absence,
Sont l'hiver des amans:
Celimène s'avance,
Je revois le printems,

Brillez &c.

Par Mr. le Chevalier DÉCAMPS.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Bon-heur.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le côté de la Ville, contre lequel l'attaque étoit dirigée, présentoit aux assiégeans deux demi-lunes, en avant d'un ouvrage couronné, palissadé & fraisé: l'approche en étoit défendue par un bon fossé, qui étoit coupé de deux traverses, servant à joindre cet ouvrage aux deux demi-lunes.

Dans l'ouvrage couronné, il y avoit une autre demi-lune bordée d'un fossé, le tout bien revêtu.

Derrière étoit un bras de l'*Escaut*: ensuite un ouvrage appellé le *pâté*, séparé des murs de la Ville, par le principal lit de l'*Escaut* qui couloit entre-deux: les remparts dominoient sur tous ces ouvrages, qui, outre le canon qu'ils avoient pour leur défense, étoient encore protégés par ceux de la Ville.

Le 16 au soir, le Roi avoit donné ordre à ses *Mousquetaires*, & aux *Grenadiers à cheval* de sa maison, qu'on appelloit les *Riotors* du nom de leur chef, & à des détachemens du régiment des *Gardes* & de celui de *Picardie*, d'attaquer l'ouvrage couronné le lendemain matin, & de tâcher de s'y loger.

Mais il fut bien * étonné à neuf heures du matin, lorsqu'il distingua, à leurs habits rouges, ses *Mousquetaires*, qui étoient déjà dans la demi-lune, enfermée dans l'ouvrage couronné.

* Lettres de Pélisson, tome 3, page 178.

la suppression que le comte de St-germain, fit de plusieurs corps de la maison militaire du Roi, fut un signal d'allarme pour les nobles et surtout pour ceux qui avoient à la cour le rang le plus élevé : quelques observateurs furent frappés d'un triste pressentiment en voyant le Roi céder trop facilement aux vues d'une imprudente

Sans perdre du tems à attaquer les deux demi-lunes avancées, ils avoient passé derrière ; forcé & pris, avec une ardeur & une célérité incroyables, l'ouvrage couronné, qui les rendoit maîtres de ces deux demi-lunes : tout ce qui avoit osé leur résister avoit été taillé en pièces : le reste fuyoit vers le *pâté*, par un guichet placé sur un pont, qui servoit de communication de cette demi-lune au *pâté*.

Les *Mousquetaires* suivoient les troupes Espagnoles & entroient avec elles, par le guichet, mais la difficulté d'y passer retardant leur marche, la plupart grimpèrent sur les palissades fort élevées & pointues, qui fermoient l'entrée du pont aux deux côtés du guichet, & bravant les coups de pique & de fusil, ils sautèrent de l'autre côté & poursuivirent leurs ennemis l'épée à la main.

Il y avoit un pont-levis sur l'*Escaut*, qui joignoit le *pâté* à la Ville, mais les *Espagnols* ayant pris la fuite le levèrent promptement & se retirèrent sur le rempart.

L'à, ils braquèrent le canon contre les assiégeans, tout l'ouvragre alloit être balayé & leur témérité leur eut couté cher, si un traitre ne leur avoit indiqué une porte qu'ils enfoncèrent & où ils trouvèrent un escalier dérobé, qui les conduisit au haut du *pâté*, où étoit une galerie, construite sur l'*Escaut*, & qui communiquoit aux remparts.

La garnison perdit la tête, les uns se précipitoient dans l'*Escaut* & les autres prenoient la fuite avec tant de lâcheté que les assiégeans ne rencontroient plus aucune résistance.

Ils entrèrent dans la Ville, & y ayant trouvé un pont ouvert sur un troisième bras de l'*Escaut*, à

economie et se priver des corps qui devaient avoir le plus entier devouement à sa personne et à son autorité ; le moment paroissait mal choisi pour diminuer la splendeur du trône : on donna surtout des regrets au vaillant corps des mousquetaires. le gouvernement leur laissa prendre acte de son

l'entrée de la rue d'*Anzin* ; le Chevalier de *Moiſſac* Cornette & le Chevalier de *la Barre*, Maréchal-des-logis, qui commandoient les *Mouſquetaires*, en poſtèrent une partie près du pont, où ils ſe retranchèrent à la hâte, pour le défendre, & logèrent les autres dans les maiſons voiſines, d'où ils pouvoient, par leur feu, écarter leurs ennemis.

Les remparts étant abandonnés, les aſſiégeans baiſſèrent le pont-levis, qui communiquoit au *pâté* & les troupes du Roi entrèrent en foule dans la Ville & ſe répandirent dans différens quartiers, où elles commirent des déſordres.

Cependant les bourgeois, ayant pris les armes, chargèrent trois fois les troupes qui défendoient le pont de la rue d'*Anzin* & furent repouſſés avec très-grande perte, ſans pouvoir les ébranler. Onze cens reſtèrent ſur le carreau & les aſſiégeans, qui combattoient à couvert & du haut des maiſons, ne perdirent que cent cinquante hommes, parmi leſquels étoient le Marquis de *Bourlemont*, brigadier d'infanterie & Colonel du Régiment de *Picardie*, onze Mouſquetaires, trois Capitaines d'infanterie & un de Cavalerie. Le nombre de leurs bleſſés ne fut que de cent, dont vingt-cinq Mouſquetaires.

Le Conſeil de la Ville s'étoit aſſemblé, les momens étoient preſſans, & il ne reſtoit plus d'autre reſſources que de ſe faire écraſer, ou d'être tous paſſés au fil de l'épée, ſelon les loix de la guerre, ou de capituler. On entra en pourparlers avec le Chevalier *de Moiſſac*, qui reçut & donna des otages, & on députa auſſi-tôt vers le Roi, pour obtenir une capitulation.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

ingratitude en leur permettant d'aller suspendre leurs drapeaux aux voutes de l'eglise de Valenciennes, de cette ville dont le nom n'est point prononcé sans rapeler l'héroïsme des mousquetaires et l'un des plus beaux faits d'armes qui soient inscrits dans les fastes de l'honneur français.
La Cretelle hist. de France tome 4. page 591. année 1775.

*

HISTOIRE DE L'HIVER,

Depuis le commencement du monde jusqu'à présent, Par une Société de gens de Lettres & rédigée par M. le Chevalier JACOB AIME-LARD DE POIS-VERDS, *de toutes les Académies du monde connu.*

Ouvrage proposé par inscription.

PROSPECTUS.

LE mot souscription est décrié à si juste titre par les tromperies fréquentes dont il a été l'occasion, & par le charlatanisme de la plupart de ceux qui s'en sont servi, que nous avons craint de l'employer pour un ouvrage aussi essentiel que celui que nous offrons aujourd'hui aux amateurs. Si quelque mal-intentionné jugeoit de notre travail par la digression dans laquelle nous venons d'entrer en commençant, il se tromperoit lourdement ; nous n'en faisons aucune dans notre Ouvrage qui ne soit amené par le sujet même, encore sont elles très-courtes. Nous commençons.

Dans un tems où tout le monde conserve le souvenir du froid qu'il vient de faire & où nous pouvons craindre encore d'en essuyer de très-vifs, nous croyons ne pouvoir rien offrir qui soit plus agréable au public, que l'histoire de l'hiver, depuis son origine jusqu'à présent.

Aucun fait hasardé, aucune pensée qui ne soit mûrement réfléchie, ne paroîtront dans notre ouvrage ; on ne doit pas craindre la bigarrure de style, puisqu'un seul sera chargé de la rédaction, les autres n'ayant fourni que les matériaux, mais tous s'étant joints pour soumettre à l'analyse la plus exacte, les pensées & les expressions.

On sent combien il a dû nous coûter de recherches & de travaux pour former cette histoire intéressante, & pour la présenter sous tous les aspects possibles ; nous faisons le détail très-circonstancié de ce que l'hiver a été & de ce qu'il est encore chez tous les peuples qui existent, & ceux qui ont existé ; nos recherches commen-

cent dans le Paradis Terrestre ; nous discutons savamment les probabilités que nous avons acquises pour établir d'une manière indubitable que le froid n'étoit pas porté jusqu'au point de glace dans ce lieu de délices ; nous rendons compte des différentes opinions des philosophes qui en ont parlé ; nous avons mis à contribution tous les Auteurs & les voyageurs connus, dans quelques langues qu'ils aient écrit ; nous terminons notre carrière par le recueil des morceaux les plus ingénieux en vers & en prose que nous avons pu nous procurer sur cet objet important ; nous délivrerons la table de toutes les pièces avec le premier volume ; afin que nos Inscripteurs puissent nous indiquer celles que nous aurions oubliées.

Nous croyons que le nom de M. le Chevalier *Jacob Aime-lard de Pois-verds*, si avantageusement connu par les différentes productions dont il a enrichi la Littérature, est une présomption favorable pour le succès de notre entreprise.

L'ouvrage sera divisé en 52 volumes in-4°. de 300 pages chacun ; il en paroîtra un volume par semaine, afin que le Lecteur puisse les lire à mesure qu'ils paroîtront ; il sera orné de 365 estampes, sans compter les vignettes & cul de lampes, exécutés par nos meilleurs Artistes.

Chaque volume sera divisé en sept chapitres, chaque chapitre en six paragraphes qui contiendront une heure de lecture ; nous espérons que nos Lecteurs pourront nous sacrifier six heures chaque jour pour lire notre ouvrage ; nous osons leur promettre qu'aussi-tôt qu'ils auront commencé, ils ne pourront nous quitter avant d'avoir fini, nous nous faisons un devoir de leur donner ce charitable avis, afin qu'ils ne commencent pas à nous lire les jours où ils auroient quelqu'affaire importante à traiter.

Pour prouver que l'honneur seul guide notre plume, nous donnerons chaque volume broché en carton à raison de 10 livres de France aux Inscripteurs, ils coûteront 20 livres à ceux qui ne se seront pas fait inscrire ; nous préférons de le conditionner encartonné, afin que nous ne soyons pas tenté de le délivrer par demi-volumes pour

faire gagner le cartonnier & le relieur, sous prétexte de satisfaire l'impatience du Public.

Nous espérons que cet ouvrage, dans lequel tous les ordres de citoyens trouveront des règles de conduite dans les grands froids, sera bien accueilli, vu la *favorabilité* des conditions.

Comme il pourroit arriver, ce que nous ne prévoyons pas, que le nombre des volumes excédât celui que nous avons fixé, nous prenons envers le public, l'engagement solemnel de lui délivrer *gratis*, tous les volumes excédant le nombre de *cinquante-deux*, de sorte que l'ouvrage ne pourra jamais coûter aux Inscripteurs plus de 520 liv. & aux autres plus de 1040 livres.

Il sera imprimé avec les beaux caractères de *Baskerville*, sur quarré double d'Angoulême.

On souscrit chez les principaux Libraires de l'Europe.

Par M. H.***

Trait Héroique d'Amitié.

Dans la conquête du Royaume de Naples, par Charles VIII, *Ferdinand Duc de Calabre*, fut battu par *d'Aubigny*, à *Seminara*, & eut son cheval tué sous lui. Il fuyoit pour éviter une mort certaine. *Jean d'Altavilla*, autrefois son page, lui étoit tendrement attaché. Voyant que la mort ou la captivité de son maître étoit inévitable, il se précipite à bas de son cheval, & oblige *Ferdinand* d'y monter. Au même instant, le généreux *Altavilla*, criblé de coups comme il s'y étoit attendu, expire joyeux d'avoir, au dépens de sa vie, sauvé celle du *Duc de Calabre*. Ce dévouement héroïque ne peut-il pas, dans son genre, aller de pair avec le trait connu, du brave Chevalier *d'Assas* ?

POÉSIE.

LA CHANSON DU MATIN,

Imitée de Gesner.

JE te ſalue aimable Aurore,
Jour naiſſant, charmante fraîcheur;
Mais quoi! déjà le ſoleil dore
Ces lieux témoins de mon bonheur.
Déjà ſa lumière éclattante,
Va ſe réfléchir ſur les eaux;
Il pompe la vapeur brillante,
Qui couvre tous ces arbriſſeaux.

Déjà l'abeille bourdonnante
Sur les fleurs cherche ſon butin;
Et déjà le roſſignol chante,
Le charme heureux d'un beau matin.
Le Zéphir quitte ſon amante,
Qu'il laiſſe ſur un lit de fleurs;
Il va de la roſe naiſſante,
Ranimer les tendres couleurs.

Déjà la légère hirondelle,
Raſe la ſurface de l'eau,
Et la plaintive tourterelle,
Soupire ſes feux ſous l'ormeau.
Tous les hôtes de ce bocage,
Par leurs concerts mélodieux,
Célèbrent le doux eſclavage
Qui charme leurs cœurs amoureux.

La troupe biſarre des ſonges
Quitte, en voltigeant, les mortels;
Ah! c'eſt par leurs brillans menſonges,
Qu'il ſont au rang des immortels.
Zéphirs que votre douce haleine
Dérobe les parfums des fleurs,
Portez-les à ma ſouveraine,
Pour prix de ſes tendres faveurs.

Allez voltiger auprès d'elle ;
En formant un léger essain,
Vous n'éveillerez cette belle,
Qu'en touchant doucement son sein.
Si sur les lèvres ravissantes,
Vous prenez un baiser charmant,
Que vos aîles raffraîchissantes,
Les effleurent légèrement.

Si par hasard elle s'éveille
Lorsque vous la caresserez,
Dites-lui tout bas à l'oreille :
L'heureux berger que vous aimez,
Est auprès de cette fontaine
Où, bien avant l'aube du jour,
Il raconte sa douce peine,
A tous les échos d'alentour.

*Par M. H.****

ÉPIGRAMME.

Certain Abbé, causant avec quelques amis,
Vit passer gentille prêtresse,
Du Temple de Vénus. A la suivre il s'empresse....
- Écoute : où vas tu donc ? crioit le bon Damis.
Où? dit Cléon, avec malice,
Cela se devine aisément :
Ne vois tu pas, à son empressement,
Qu'il court après un bénéfice ?

Par Mr. le Chev. de Limoges.

CHARADE.

Plus d'un Crésus sourit en coffrant mon premier,
Une étoffe reçoit le nom de mon dernier;
Et mon tout, à qui me devine,
Offre un instrument de cuisine.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le Roi envoya aussi-tôt les ordres les plus rigoureux, pour conserver la vie & les biens aux bourgeois ; & il fut obéi : mais comme la Ville venoit d'être prise par escalade, le Soldat croyant que le pillage lui en appartenoit de droit, l'avoit déjà exercé dans plus d'un quart des maisons, & cent cinquante habitans avoient été tués dans leur propre demeure, pour avoir défendu leurs possessions.

Louis XIV n'entra pas alors dans la Ville : il attendit qu'on se fut accoutumé à sa domination, & qu'on lui donnat des preuves certaines de fidélité & d'attachement, & ce ne fut que le 5 Août 1680, qu'il y vint, pour la première fois, étant accompagné de la Reine, de M. le Dauphin, de Madame & de toute sa Cour.

Mais dans le tems de la conquête, tout y étoit dans le plus grand désordre : des maisons renversées, des cadavres étendus dans les rues ; des esprits encore émus & qui n'avoient cédé qu'à la force ; l'attachement des habitans pour la maison d'Autriche, leur haine contre le nom François, & le souvenir récent des maux endurés pendant le siège, ne présentoient pas un appareil convenable *à la joyeuse entrée* d'un grand Souverain.

Nous savons par tradition que, même au commencement de ce siècle, plusieurs anciens bourgeois se faisoient encore gloire de leur haine contre le gouvernement François & de leur attache-

ment pour la Maison d'Autriche, on les distinguoit par les noms de *noirs* & de *boyaux rouges* ; & il ne fallut pas moins que la douceur & sa popularité de M. de *Magalotti*, premier Gouverneur François, pour gagner tous les cœurs à Louis XIV.

La moindre faute des militaires envers les bourgeois étoit punie très-sévérement : il ne refusoit rien au Magistrat, jamais l'entrée de son hôtel n'étoit fermée à personne ; les malheureux alloient le trouver & ne revenoient point sans consolation & sans secours : il s'étoit tellement fait aimer, qu'il n'étoit pas de bourgeois qui n'eut son portrait ; il fut regretté comme un père, & sa mort fut regardée comme une calamité publique.

Ce fut au camp devant Valenciennes que le Roi signa la capitulation de cette Ville, le 20 Mars, trois jours après la conquête : le tems intermédiaire fut employé en négociations, en prières, pour s'exempter de l'obligation que le Roi exigeoit d'elle, de faire construire à ses frais une Citadelle.

Elle en regardoit la construction plutôt comme un frein qu'on lui imposoit, que comme un ouvrage nécessaire pour sa défense ; & elle considéroit que la dépense où elle se verroit entrainée, jointe aux frais immenses de l'acquisition du terrein, alloit achever sa ruine. Mais tout ce qu'elle put obtenir fut *que le Roi desintéresseroit les propriétaires des maisons & fonds qui pourroient être pris dans l'enceinte de la Ville seulement, le reste demeurant à la charge du Magistrat.* (*a*)

(*a*) Capitulation, Article 13.

Elle envoya de nouveaux députés au Roi, (b) lorſqu'il étoit à Lille, pour demander d'être délivrée de cette charge, moyennant une ſomme de *douze cent mille florins*, (c) mais ſa demande n'eut aucun ſuccès, & outre la dépenſe de cette ſomme ; elle y contracta des dettes immenſes, pour leſquelles elle dut créer des rentes qu'elle n'a pas encore pu acquitter entiérement, depuis un ſiècle.

Ce n'eſt point la ſeule charge à laquelle le Roi l'ait ſoumiſe : il l'obligea (d) *à employer cinquante mille florins aux réparations des Egliſes & maiſons Religieuſes qui avoient été endommagées du canon pendant le ſiège*, (e) à pourvoir *au logement des Officiers Majors de la garniſon & des Officiers & troupes tant de cavalerie, que d'infanterie & de dragons, ſoit en bâtiſſant, meublant, & chauffant des cazernes, ſoit en diſpoſant des lieux commodes pour le logement*, dépenſe qui coute actuellement à la Ville plus de cent mille écus chaque année, (f) & à payer au Grand-maître de l'artillerie la ſomme de trente trois mille livres pour le rachat des cloches, cuivre, vaiſſelles & autres métaux.

Ce fut pour payer ces ſommes immenſes que le Magiſtrat & le Conſeil de la Ville ſe virent obligés d'établir de nouveaux impôts, ſelon le droit qu'ils en avoient de toute ancienneté & qui leur fut confirmé par l'article 20 de la *capitulation*, *en prenant des lettres d'octroi.*

(b) Regiſtres de l'Hôtel-de-Ville.

(c) C'eſt-à-dire quinze cent mille francs de ce tems-là, qui feroient aujourd'hui plus de trois millions.

(d) Clauſe finale de ſa capitulation.

(e) Capitulation, Art. VIII.

(f) Capitulation, XIV.

A ces conditions, le Roi signa la *capitulation* de Valenciennes, & par ce contrat sacré d'entre le Souverain & ses Sujets, il leur accorda entre autres choses la jouissance de leurs biens, l'exemption du logement des gens de guerre dans leurs maisons, & la conservation de *leurs droits, autorités, jurisdiction, justice, police, judicature, franchises, libertés, coutumes, privilèges & usances*: du nombre des droits de cette Ville, sont ceux de faire tous les ans, à Sa Majesté l'hommage de sa contribution volontaire aux charges publiques, contribution qui lui est demandée sous le nom d'*Aide*, par un Commissaire du Roi porteur d'une commission expresse, & de faire des *Statuts & Règlemens* en fait de police, loix qui n'ont besoin d'être sanctionnées que par les Magistrats, & d'être rendues à la demande de l'Officier du Prince qui y exerce le ministère public. Tels sont les restes de l'*Aristocratie*, qui composoit jadis le Gouvernement de cette Ville, sous la protectiou des Comtes de Flandres.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. **DEBAVAY**, *Avocat à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

ÉTUDES *de la Nature par Mr.* DE ST. PIERRE, *quatrième volume. A Paris chez* Royer, *Quai des Augustins, & à Valenciennes chez* Giard & D'hennin, *avec cette Epigraphe :*

Miseris succurrere disco.

APRÈS les éloges justement, & presque généralement accordés aux parties de cet ouvrage qui ont déjà paru, il nous semble inutile d'entretenir nos Lecteurs du mérite de *Mr. de St. Pierre*, comme écrivain, comme nai u

raliſte & comme philoſophe. Nous nous bornerons donc à leur annoncer qu'on retrouve, dans le quatrième volume, ces détails intéreſſants, ces tableaux agréables & variés, cette ſenſibilité touchante, cet amour de l'humanité, cette force de raiſonnement, & cette vaſte étendue de connoiſſances qui caractériſent les volumes précédens.

« Nos Poëtes, dit *Mr. de St. Pierre*, dans un avant » propos, ont aſſez repoſé leurs amans ſur le bord des » ruiſſeaux, dans les prairies & ſous les feuillages des » *hêtres*. J'en ai voulu aſſeoir ſur le rivage de la mer, » au pied des rochers, à l'ombre das *cocotiers*, des *ba-* » *naniers*, & des *citronniers* en fleur. Il ne manque à » l'autre partie du monde que des *Théocrites* & des *Virgiles* » pour que nous en ayions des tableaux, au moins auſſi » intéreſſans que ceux de notre Pays. Je ſais que des » voyageurs pleins de goût, nous ont donné des deſ- » criptions enchantés de pluſieurs îles de la mer du ſud; » mais les mœurs de leurs habitans, & encore plus de ceux » des Européens qui y abordent, en gâtent ſouvent le » payſage. J'ai deſiré réunir à la beauté de la nature, en- » tre les tropiques, la beauté morale d'un petite ſociété. » Je me ſuis propoſé auſſi, d'y mettre en évidence plu- » ſieurs grandes vérités, entr'autres celle-ci que *notre* » *bonheur conſiſte à vivre ſuivant la nature & la vertu. &c.*

Un jeune homme de Normandie, nommé *la Tour*, ayant, dans ſa patrie, épouſé, ſans dot, une Demoiſelle à l'inſçu de ſa famille, vint avec elle *au Port-Louis* de l'Ile de France, & l'y laiſſa, pour aller acheter des noirs à *Madagaſcar* où il mourut. *M.de de la Tour* étoit enceinte. Sans eſpoir, ſans reſſources, d'étachée entièrement du monde après la mort de ſon mari, elle choiſit pour retraite un aſyle caché, & s'y établit avec une négreſſe, unique bien qui lui reſtât.

Une femme vive, bonne & ſenſible, habitoit cette eſpèce de déſert. Née en Bretagne d'une famille villageoiſe, elle avoit été ſéduite par un gentilhomme de ſon pays, qui, l'ayant enlevée & conduite à l'île de France, l'y avoit abandonnée chargée d'un enfant, & n'ayant d'autre reſſource que le travail d'un vieux Négre. Le mal-

heur fut le premier lien qui unit ces femmes désolées ; mais, de leurs vertus mutuelles, nacquit bientôt un sentiment qui ne s'éteignit jamais.

Marguerite avoit un garçon nommé *Paul* ; *Madame de la Tour* accoucha d'une fille qu'on appella *Virginie*. *Paul* & *Virginie* s'aimèrent dès le berceau, & cet attachement se développant avec l'âge, devînt un amour vif, mais aussi pûr que les cœurs qu'il embrasoit.

M.de de la Tour & *Marguerite* trouvoient, dans une existence laborieuse, l'abondance & les commodités de la vie, selon la nature : heureuses par la tendresse & les bonnes qualités de leurs enfans, rien ne manquoit à leur félicité, puisque le Ciel leur avoit donné dans un homme établi à une lieue de leur retraite, un ami d'une sagesse & d'une vertu épurées au creuset de l'adversité.

Cependant *Mr. de la Bourdonnaye*, Gouverneur de l'île, reçut une lettre d'une Dame puissante & riche, tante de *Madame de la Tour*. Elle rappelloit sa nièce auprés d'elle ; &, sur le refus de celle-ci de repasser en Europe, le Gouverneur, insista sur la nécessité d'y envoyer sa fille, & cette tendre mère, uniquement pour le bien de son enfant, consentit à se séparer de la moitié la plus chere d'elle-même.

C'est à l'instant de ce départ cruel, que l'amour des jeunes gens se manifesta avec tant de violence, que *Madame de la Tour*, témoin des sermens qu'ils se firent de n'être jamais que l'un à l'autre, & touchée du desespoir de *Paul*, l'assura, de bonne foi, que le voyage n'auroit pas lieu ; mais, la même nuit, *Mr. de la Bourdonnaye* fit embarquer *Virginie*. Qu'on se peigne l'état de son jeune amant en apprennant cette funeste nouvelle.

Quatre ans s'écoulèrent, pendant lesquels *Paul*, pour se rendre plus digne de son amante, quand le sort les réuniroit, s'appliqua à l'étude des sciences, qui lui furent enseignées par l'ami dont il a été question. Mais on avoit, dans l'île, répandn le bruit que *Virginie* étoit richement marié en France, & ce bruit allarmoit *Paul*, d'autant plus vivement que depuis deux ans, elle n'avoit point écrit à sa mère.

Cependant un vaisseau paroît en mer, & le Pilote

du port, qui va le joindre, rapporte une lettre à l'adreſſe *de M.de de la Tour.* Elle eſt de *Virginie* qui l'a écrite à la vue du Port-Louis. « Sa tante indignée de la voir pré-
» férer *Paul* aux partis les plus avantageux, l'a injuriée,
» maltraitée, déshéritée, renvoyée ; elle arrive & ſera le
» lendemain dans les bras de ſa mère »; mais un ouragan s'élève dans la nuit, &, vers les neuf heures du matin, le vaiſſeau, l'équipage & la conſtante *Virginie*, périſſent aux yeux de *Paul*..... celui-ci meurt de douleur deux mois après; & les mères des deux infortunés ſuivent de près leurs enfans.

Nous ne croyons pas qu'on puiſſe rien produire de plus beau, dans tous les points, que la deſcription du naufrage *de Virginie.* S'il exiſte quelqu'un dont l'ame ne ſoit pas déchirée à la lecture de ce morceau, & qui n'ait pas, durant le cours de cette hiſtoire, verſé vingt fois de ces larmes délicieuſes, dont malheureuſement l'égoïſme tarit la ſource chaque jour, plaignons ſon ſort; il ne connoit pas la nature.

Au reſte, ne pouvant exprimer que foiblement notre admiration pour ce volume, auquel on ne peut reprocher que quelques incorrections dans le ſtyle, nous invitons nos lecteurs à ſe le procurer. Il eſt terminé par un poëme intitulé *l'Arcadie*, qui par le plan & l'exécution, prouve que *Mr. de St. pierre* eſt nourri de l'étude des meilleurs modeles de l'antiquité.

ANECDOTE.

Pendant le froid le plus rigoureux de cet hiver, un payſan du village de C**, près A**, en Normandie, s'étant enivré au cabaret, en ſortit, vers les onze heures du ſoir, pour ſe retirer chez-lui; mais, n'ayant pu gagner ſa demeure, il ſe coucha au pied d'un mur du Presbitère, dont la grange & les écuries donnoient ſur la rue. Il y ſeroit infailliblement péri de froid, ſi le feu n'eut pas pris tout-à-coup à la grange: le Curé, ſes domeſtiques & ſes voiſins, accoururent pour arrêter les progrès de la

flamme & trouvèrent l'ivrogne assis tranquillement sur une pièce de bois, vis-à-vis du bâtiment qui brûloit. *Que fais-tu là*, dit brusquement le Curé? *ce que je fais*, répartit froidement l'ivrogne? *par-bleu! vous le voyez bien.* F** *est venu m'allumer du feu ici, & je me chauffe.*

Effectivement l'ivresse de cet homme ne l'avoit pas empêché de reconnoître l'incendiaire, qui instruit à tems que son crime étoit découvert, de cette manière bisarre, & qu'on en avoit recueilli des preuves plus convainquantes encore, a disparu de son Pays, où l'on instruit son procès par contumace.

POÊSIE.

POLITESSE POUSSÉE A BOUT,

PAR Mr. DE LA PLACE.

DOux & poli de sa nature,
Un grand Seigneur qui voyageoit,
Ayant reçu dans sa voiture,
Certain bavard qui l'ennuyoit,
Par mainte galante aventure,
Feignoit de rire & s'endormoit;
Mais l'autre, avide de la gloire
D'être amusant, & qui point ne croyoit
Qu'on put dormir tandis qu'il racontoit,
A chaque instant le réveilloit,
Et reprenoit le fil de son histoire,
Tant y revint le bourreau, qu'enfin las
D'une torture si cruelle,
Le bon Seigneur, entr'ouvrant la prunelle,
Tout en baillant, lui dit! cher *Lycidas*,
Ou laissez-moi dormir, ou ne m'endormez pas.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Écu-moire*.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

La Capitulation, ſignée le 20 Mars, avoit été faite trop précipitamment pour comprendre toutes les demandes de la Ville, le Roi permit au Magiſtrat & au Conſeil de lui préſenter d'autres cahiers, & de faire un extrait des articles de la capitulation de la Ville de Lille, qu'ils deſiroient qu'on leur accordât.

M. le Pelletier, Conſeiller au Conſeil d'Etat & en la Cour de Parlement de Paris, Intendant de juſtice, police & finances en Flandres, fut chargé de l'examen des nouveaux cahiers.

Le Roi en ſigna deux, à *Condé*, les 9 & 14 Mai 1677, & entr'autres articles, Sa Majeſté accorda à la Ville de *Valenciennes*, qu'*aucun de ceux poſſédant fief, ne ſeront tenus ni obligés au ban ou arriere-ban, & que la gabelle ni la taille des aiſés ne ſera pratiquée dans la Ville & Banlieue.*

Le Roi lui accorda également *que les Villages de Saint Saulve, Anzin, Marly & la Briquette ſeroient unis à ſa banlieue & à ſa Juriſdiction*, & qu'elle y auroit la levée & jouiſſance des impôts, ce qui fut confirmé par une déclaration du 16 Janvier 1678, & par un Edit du mois de Juillet 1679, qui attribue au Magiſtrat de Valenciennes *toute juriſdiction* ſur ces Villages & leurs dépendances, ſans préjudice des juriſdictions & juſtices, haute, moyenne & baſſe, appartenantes aux Seigneurs &

Propriétaires, pour être exercée en la même forme & manière qu'ils l'exercent ſur leurs juſticiables tant de la Ville de Valenciennes que de ſon ancien territoire, conformément aux ûs & coutumes du Hainaut.

Louis XIV fit peindre, par Lebrun, dans la galerie de Verſailles, la priſe de cette Ville : *Charpentier*, de l'Académie Françoiſe, chargé de compoſer les inſcriptions de ces tableaux, y avoit placé celle-ci, *la merveilleuſe priſe de Valenciennes*. Mais le Roi la fit changer, jugeant que la *priſe de Valenciennes* diſoit d'avantage.

Cet événement fut perpétué par une médaille repréſentant d'un côté Louis XIV & de l'autre la Ville éplorée, ſe jettant aux pieds de la victoire, qui tient d'une main un rameau d'olivier qu'elle lui préſente, & de l'autre arrête le glaive d'un guerrier, prêt à frapper la Ville : avec cette légende *conſervatori ſuo* & dans l'exergue *Valencianæ captæ & ab excidio ſervatæ*. M. DC. LXXVII.

Les Eſpagnols avoient fait frapper une médaille à la levée du ſiège, en 1656, qui repréſente Dom *Juan* d'Autriche, avec cette légende *Valencianam liberaſti Condatumque recuperaſti*. Dans le revers eſt figurée la Ville, avec cette légende en forme de chronographe MIRACULOSO DEO, & dans l'exergue *hoſtem fugaſti*.

Ce fut, dit M. le Préſident Hénaut, au retour de cette expédition, que le Roi dit à Racine & à Deſpréaux, chargés d'écrire ſon hiſtoire : *je ſuis fâché que vous ne ſoyez pas venus à cette dernière campagne : vous auriez vu la guerre & votre voyage n'eut pas été long*. Racine lui répondit, *votre Ma-*

jesté ne nous a pas donné le tems de faire faire nos habits.

Racine qui accompagna le Roi au voyage de 1680, rapporte dans ses *fragmens historiques* qu'à une lieue de Valenciennes, le Roi lui montra sept villes, tout d'une vue, qui sont maintenant à lui.

Le Roi revenoit du Quesnoy; & c'est sur la chaussée entre Curgies & Santain, qu'est ce point de vue. On y découvre, *Valenciennes*, *Tournay*, *le Quesnoy*, *Cambray*, *Bouchain*, *St. Amand* & *Condé*.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

ÉCONOMIE RURALE.

UN Souscripteur nous ayant demandé des détails sur la manière de faire servir la Pomme de Terre à la nourriture des Chevaux, nous croyons ne pouvoir mieux répondre à cette question, que parce qu'en ont dit, MM. les Auteurs du Journal de Paris, dans leur numéro 105, du 15 Avril 1786.

« Il faut laver la pomme de terre, à mesure qu'on veut la donner aux chevaux; car la terre, dont elle est ordinairement couverte, les feroit infailliblement touffer.

On la leur donne toujours crue, &, de crainte d'un étranglement, on la leur coupe, d'abord, par morceaux qu'on saupoudre de son, dans la mangeoire.

Afin d'accoutumer les chevaux à ce changement de nourriture, on leur donne alternativement une ration d'avoine, à un repas, & au suivant, une de pommes de terre, sans les mêler l'une avec l'autre.

Mr. le Duc de .... qui sait honorer l'agriculture, & protéger cet art estimable, en favorisant toutes les expériences utiles; nourrit, depuis plusieurs années six chevaux de trait dans une de ses terres de Picardie, avec la pomme de terre. Ils ne connoissent plus l'avoine, ils

travaillent comme les autres chevaux, & ſont bien portants.

Mr. l'Abbé *de Conti-Hargicour*, fait, de ſon côté, à Paris, la même expérience; il tient, depuis long-tems, deux chevaux à l'uſage de la pomme de terre; l'un des deux eſt un cheval de cabriolet, & l'autre un cheval de ſelle, très-fin & très-léger.

Cet Amateur zélé a obſervé que ſes chevaux boivent peu depuis qu'ils ſont à cette nourritnre, un ſceau d'eau ſuffit à tous les deux dans la journée : d'où l'on peut conclure que la pomme de terre eſt rafraîchiſſante.

Enfin le Sr. *Aſtley* a nourri, tout un hiver, & nourrit encore, avec la pomme de terre, tous les chevaux de ſon manège. Le Sr. *Aſtley* eſt un excellent Ecuyer : il eſt d'ailleurs Anglois; & les exemples d'économie pris chez cette nation, deviennent une grande autorité, par les progrès que cet art a fait en Angleterre.

Il y a des chevaux, auxquels l'avoine ne réuſſit pas, la pomme de terre leur en tient lieu.

On en donne à chaque cheval, en trois repas, un boiſſeau, meſure de Paris.

Ce nouvel avantage, qu'offre la pomme de terre, nous paroît un motif de plus, pour encourager à la cultiver.

VARIÉTÉS.

Obſervations ſur l'emploi de la journée dans les différentes époques.

La nature ſemble avoir deſtiné le tems du jour au travail & aux occupations de l'homme, & la nuit au repos & au ſommeil, les progrès de la ſociété & des arts ont établi un nouvel ordre de choſes.

Au quatorzième ſiécle, les boutiques de Paris s'ouvroient à quatre heures du matin; à préſent elles ſont à peine ouvertes à ſept. Le Roi dînoit à huit heures du matin, & ſe couchoit à la même

heure le ſoir. Aujourd'hui les ſpectacles, les viſites, les amuſemens de ſociété, ne commencent guères avant l'heure où l'on ſe couchoit autrefois.

Les Eſpagnols ſont reſtés plus attachés que les autres nations de l'Europe à leurs anciennes coutumes. Le Roi dîne à midi, & ſoupe à neuf heures du ſoir.

Pendant le règne de *Henry VIII*, les Anglois *du bon ton*, déjeûnoit à ſept heures du matin, & dînoit à dix. Du tems *d'Éliſabeth*, la nobleſſe, les gens riches, les étudians, dînoient à onze heures, & ſoupoient entre ſix & ſept heures du ſoir. Sous *Charles II*, les Spectacles commençoient à quatre heures après-midi; aujourd'hui les perſonnes du grand monde ne dînent guères avant cinq.

Le Roi de *l'Yemen*, ſouverain de l'Arabie heureuſe, dîne à neuf heures du matin, ſoupe à cinq heures du ſoir, & ſe couche à onze.

Ces obſervations, qu'il ſeroit facile de multiplier, prouvent que, par-tout, les occupations de la journée commencent toujours plus tard à meſure qu'on avance; comme s'il y avoit, dans les nations policées, un penchant naturel à convertir le jour en nuit, & la nuit en jour.

Rien ne ſe fait ſans cauſe: la lumière diſpoſe aux mouvemens, & l'obſcurité au repos. Les amuſemens du jour ſont la paume, la chaſſe, les courſes de chevaux, & tous les exercices qui demandent de l'activité. Les amuſemens propres à la nuit, ſont plus ſédentaires; ce ſont les ſpectacles, les jeux de ſociété, &c. les bals ſont d'un genre mixte, qui réunit l'activité de la danſe au plaiſir tranquille de la converſation.

Autrefois les exercices violens convenoient davantage à des hommes qui étoient vigoureux. Des plaisirs tenant à l'esprit, leur conviennent mieux aujourd'hui. Ainsi les amusemens du soir en France, comme dans les autres nations policées, sont à la mode ; mais quand ce genre domine dans un pays, il en bannit les exercices violens, qui formoient les Peuples vigoureux & guerriers.

Ce morceau est traduit de l'Anglois.

ANECDOTE Angloise.

ELFRIDE, fille & héritière du Comte de *Devon*, n'avoit jamais paru à la Cour ; mais la renommée de sa beauté étoit parvenue jusqu'à *Edgard*, Roi d'Angleterre, qui résolut sur le champ d'en faire son épouse, si ses charmes méritoient leur réputation. Il charge donc *Athelwold*, son favori, d'aller s'en assurer par ses yeux ; celui-ci voit *Elfride*, & conçoit en même tems une violente passion pour elle, & le projet insensé de l'enlever à son maître. En conséquence, il fait à *Edgard* un rapport infidèle, qui lui réussit comme il l'avoit prévu. Cependant, quelque tems aprés, *Athelwold* insinue à *Edgard* que, si la beauté *d'Elfride* n'étoit pas digne d'un Monarque, sa fortune pouvoit accommoder un sujet, qui trouveroit sa dot plus belle que sa personne : le Roi, désintéressé pour lui-même, comprit son favori & fit bientôt conclure le mariage ; mais, quoique le nouvel époux eût soin de tenir sa femme éloignée de la Cour, la perfidie *d'Athelwold* fut connue *d'Edgard*, soit qu'il en fut instruit par le bruit public, soit que quelque ennemi caché eût pris soin

de l'éclairer. Le Roi indigné, diſſimule, & propoſe à ſon favori de faire un voyage dans ſes terres, pour prendre, diſoit-il, connoiſſance de ſa fortune, & pour voir ſon épouſe. Celui-ci, qui ne peut refuſer ce fatal honneur, prend les devants, ſous prétexte de tout préparer pour recevoir ſon maître. Il arrive, annonce à ſa femme cette viſite redoutable; lui révèle ſon menſonge, & la conjure au nom de ſon propre honneur & pour ſauver la vie de ſon époux, d'employer tous ſes efforts pour déparer ſes attraits & s'enlaidir, s'il étoit poſſible, aux yeux du Souverain. Ce ſacrifice difficile, même pour une épouſe tendre & généreuſe, ne fut pas du goût *d'Elfride*, outrée contre ſon mari de l'avoir privée du trône. Elle parut donc devant le Roi dans tout l'éclat de ſes charmes, & mit en uſage, pour le ſéduire, toutes les reſſources de l'art & de la coquetterie. *Edgard* ébloui, lance un regard furieux ſur *Athelwold* dont il jure la mort dans ſon cœur. En effet, il profite d'une partie de chaſſe, pour attirer ſon favori dans un lieu écarté de la forêt, & le poignarde de ſa propre main. Quelque tems après ce Roi cruel épouſa la belle veuve, qui n'avoit pas, dit-on, fait la plus petite démarche, pour découvrir le meurtrier de ſon mari.

LE PRINTEMS, POÉSIE.

Imitation d'une Idylle charmante en Proſe, compoſée par M.lle LÉVÊQUE, âgée de ſeize ans.

ASSEZ, & trop long-tems, hériſſé de glaçons,
L'hiver, de nos vergers, a flétri la verdure,
Aſſez, & trop long-tems, les fougeux Aquilons
Ont répandu le deuil ſur toute la nature.

De l'aimable printems l'attrait voluptueux,
Sous les ormeaux, sur la fougère,
Ramène les plaisirs & ranime les jeux,
De la jeune & tendre Bergère.
Tel qu'un léger nuage il glisse dans les airs.
Couronné de lilas; il vient; &, sur ses traces,
Tout se ranime, & l'univers
Se pare de nouvelles graces.

Daigne sourire à mes accens;
Toi, qui souris à la nature;
Je te salue, ô doux printems,
Sous tes charmans dais de verdure!
Par la crainte & l'horreur nos sens étoient flétris;
Mais, par ton aimable influence,
Aux sillons de *Cérés*, aux Jardins défleuris,
Tu rends la joie & l'espérance.

A ton riant aspect, se décèle à mes yeux,
L'humble & timide violette.
Les pipeaux du Berger heureux,
Soupirent ses amours sur la naissante herbette.
Tout aime dans les airs, tout aime dans les eaux;
Sous tes pas bienfaisans, l'amat léger de Flore
Fertilise nos prés, féconde nos côteaux
Qu'arrosent les pleurs de l'aurore.
Ah! qu'entends-je? qu'elles chansons!
Le rossignol caché sous le jeune feuillage
Pour chanter ses amours, pour célébrer tes dons,
A repris son tendre ramage.
Autour de toi, déja bondissent les troupeaux;
Le pampre se marie au peuplier sauvage;
La Bergère sous les ormeaux,
Folâtre & danse à ton passage.

Ame de l'univers, agréable printems,
Père fécond de l'abondance,
Quel Dieu mérita mieux nos vœux & notre encens!
Tout est heureux par ta présence.

A.

HISTOIRE.

Quatrième Mariage de JACQUELINE DE BAVIÈRE, *en 1432.*

APRÈS que la paix & union eut duré l'espace de quatre ans entre la Duchesse *Jacqueline de Bavière* & *Philippe Duc de Bourgoigne*, son cousin, par la condition apposée qu'elle ne pouvoit prendre mari, sans le consentement dudit Duc, & que, la vie durant d'elle, il demourreroit *Mambour* & Gouverneur de tous ses pays ; il advint, en l'an 1432, que Madame *Marguerite*, sa mère, lui envoya, par certains nobles personnaiges, de braves & riches accoustremens, & ung très-beau cheval, pour ung présent, se recommandant bien à elle : mais alors la Duchesse, estant sans argent, ne povoit faire dons aux Chevaliers quy avoient apporté le présent de sa mère.

Pour son honneur garder, envoya secrètement au *Burgrave* JEAN DE MONFORT, quy estoit souverain de toute la Hollande, en son nom, & qui alors, (comme le bruict estoit) avoit richesses outre-mesure, luy priant qu'il lui prestât certaine somme d'argent, affin qu'elle ne demourast déshonorée, en la présence des Ambassadeurs de sa mère ; car elle n'avoit auprès de soi rien pour leur donner.

Le *Burgrave* respondit que, après qu'il l'auroit mise hors de debtes, où elle estoit fort embrouillée, il lui feroit plaisir, en ce qu'il polroit.

Rechues ces nouvelles, la Duchesse, fort do-

lente & mal en ſa paix, luy renvoya derechef aultre meſſager, luy ſuppliant très-inſtamment luy porter faveur en ceſte néceſſité; mais il lui fit refus total, dont ſe retira en ſa chambre, plorant amèrement la confuſion de ſon honneur, & grand-diſette auprès de ſes biens

Ung ſien ſerviteur, nommé *Guillaume*, voyant ſon angoiſe & triſteſſe, lui dict, *s'il vous plaiſt, Madame, que me tranſporte vers* **FRANCK DE BORSELLE**, *après lui avoir déclairé voſtre indigence, j'ay eſpoir que j'auray bonne reſponſe de ce que demanderois* : elle reſpondiſt, à triſte face, * *il eſt de ceux de noſtre adverſe partie, & crains que, me veuillant couvrir de ce coſté, je n'aye plus grand déshonneur*, ** ſy, répliqua GUILLAUME, *j'attempteray de toute manière de faire plaiſir à Madame* : *je doubte*, dict-elle, *que tu ne proffites rien* : *neantmoins vas & lui donnes à cognoiſtre noſtre affaire; je luy remuneray par cy-après, avec le temps.*

Le varlet part, & en plus douce manière qu'il lui fut poſſible récita au Sr. *de Borſelle*, la pétition de la *Ducheſſe* : il répondit libérallement, *dites à Madame que non ſeulement maintenant, mais à toujours, je ſuis à ſon commandement & j'offre tous mes biens & ma puiſſance à ſon ſervice & ayde,*

---

* Il y avoit alors deux partis dans la Hollande : l'un étoit attaché à Jacqueline de Bavière ; l'autre à Philippe Duc de Bourgogne, qui perſécuta *Jacqueline de Bavière*, ſa couſine, la dépouilla de ſes biens de la manière la plus tyrannique ; fruſtra le Comte de Nevers ſon pupille des Duchés de Brabant de Lothier de Limbourg & de la Seigneurie d'Anvers, & fut cependant ſurnommé *le Bon.*

** C'eſt-à-dire, *cependant, je tenterai tous les moyens.*

louant grandement Dieu & me resjouissant de ce que LA DUCHESSE JACQUELINE *a affaire d'ung sy petit serviteur comme je suis* : & de ce jour en avant ladite Duchesse luy porta amour pour la bénévolence de luy en son extrême dangier.

La suite à l'ordinaire prochain.

Extrait du Manuscrit des antiquités de la Ville de Valenciennes, par de la fontaine dit Wicart Seigneur de Salmonsart, tome 1. Chap: 74.

BELLES LETTRES.

Le Bucheron et l'Ormeau. Apologue.

LE Bucheron *Rustaut* traversoit, joyeux, la vaste plaine qui conduit au lieu de son travail. Tout-à-coup le vent s'élève, augmente, & roule des tourbillons de poussière. Le Ciel s'obscurcit.... L'éclair brille & sillonne la nue. La foudre gronde, éclatte.... Les habitans des airs, saisis d'épouvante, se rassemblent ; &, d'un vol précipité, s'enfuyent vers les bosquets voisins. L'orage est prêt à crever.... Un ormeau planté à quelques pas du chemin, pour fixer, sans doute, des limites, s'offre aux regards inquiets de *Rustaut*.... A peine il s'est tapis sous son jeune branchage, qu'une pluie mêlée de grêle, tombe avec abondance. L'ormeau résiste tant qu'il peut ; mais trop foible pour s'opposer à l'impétuosité des vents il laisse échapper l'eau que ses feuilles ont retenue... le Bucheron en est inondé..... quoi ! dit-il, transporté de colère & s'armant de sa hache tranchante, tu peux

m'outrager à ce point! malheureux! reçois le prix de ton audace. Frappé de maints coups redoublés, l'ormeau chancelle, & ſemble s'incliner du côté vers lequel l'implacable *Ruſtaut* a dirigé ſa chûte, mais un ouragan, le pouſſant avec violence, du côté oppoſé, il écraſe en tombant ſon ingrat deſtructeur.

Par M.lle AGLAURE.

MORALE.

De l'influence du ſéjour de la Campagne ſur le Bonheur.

POUR qui la Campagne n'a-t-elle pas des charmes, quand la nature eſt parée de tous ſes tréſors? qui n'a pas ſenti ſes peines s'adoucir, ſes agitations ſe calmer, à la vue de l'ordre & du repos de la nature. C'eſt en ſe laiſſant aller à l'impreſſion paiſible des objets qu'elle préſente, qu'on voit le bonheur poſſible. Ces biens dont elle eſt prodigue & qu'elle accorde preſque toujours à un travail facile, on ſent qu'ils pourroient nous ſuffire, qu'on s'occupe trop d'un ſuperflu, qui, s'il ajoute à nos jouiſſances, nuit à notre vraie félicité. C'eſt à la campagne qu'on ſecoue ces chaînes, dont les conventions ſociales nous ont enveloppés & qui ſont ſi peſantes aux ames faites pour les jouiſſances du ſentiment & de la raiſon. C'eſt, près de la nature, qu'on fortifie ſes affections par la rêverie, qu'on les nourrit par les ſouvenirs, que les converſations deviennent plus intimes. Et les épanchemens plus délicieux. C'eſt-là qu'une ame, déchirée par les grandes pertes du cœur, qui ne veut vivre qu'avec ſa douleur, fuit ſolitaire, & trouve dans le vaſte ſilence de la nature, le ſeul *echo* qu'elle veuille entendre de ſes plaintes. Mais c'eſt-là auſſi, & *là ſeulement*, qu'on peut goûter cette paix de l'ame que laiſſe le ſilence des paſſions, qu'animent les affections douces, que nourriſſent les goûts, de l'eſprit. Voyez, avec quels charmes, nos plus aimables Poëtes, ont peint les délices que leur offroit la campagne: ſoit qu'ils la regrettent comme *la Fontaine*, ſoit qu'ils en

jouissent comme *Chaulieu*, c'est toujours là qu'ils voyent le bonheur; & c'est-là que le voit aussi, l'immortel peintre des jardins, qui embellit la nature par la richesse des tableaux qu'il en trace, & par la beauté des couleurs dont il les anime. C'est-lui qui a dit :

Et quand les Dieux offroient un Élisée aux sages,
Étoit-ce des palais ? c'étoient de verds bocages,
C'étoit des près fleuris, séjour des doux loisirs,
Où d'une longue paix ils goûtoient les plaisirs.

COUTUME BISARRE DE BAREGE ET DES LIEUX D'ALENTOUR.

LA Loi municipale de *Barège*, & de plusieurs Villages des environs, porte qu'une fille, qui naît la première, d'un mariage, est héritière, presque unique, des biens de ses père & mère, elle y succède au préjudice de tous les garçons qui viennent après elle, & qui, n'ayant à prétendre qu'une mince légitime, se trouvent encore heureux de rester dans la maison de leur sœur, & de travailler pour elle. L'un est destiné à la garde des vaches, l'autre à celle des brebis; celui-ci à soigner les chevaux, celui-là à cultiver la terre. Quand cette fille est en âge de se marier, les parens lui choisissent un époux, parmi les cadets d'une autre famille. Cet époux est obligé de servir sa femme, *& debout*, excepté quand l'héritière trouve à propos de le faire asseoir, pour dîner avec elle, ce qui arrive rarement. Quand elle a dîné, le mari va prendre son repas avec ses beaux-freres, ses belles-sœurs & le maître valet.... si le mari venoit à manquer de respect à sa femme, & prétendoit enfreindre ces anciennes coutumes, les parens de la fille assemblés, donneroient les étrivières au rebelle, & le forceroient, *sous peine d'un coup de fusil*, de passer en Espagne. La même loi municipale est également avantageuse pour un garçon qui naît avant les filles & les autres garçons. On l'appelle, *l'héritier*, tout court, & presque tout lui appartient.

PENSÉES DIVESRES.

LA retraite n'eſt point une école d'innocence, ni la campagne une école de frugalité. Mais quand il n'y a plus de témoins ni de Spectateurs, ces vices, dont la récompenſe eſt de ſe montrer, ſe calment inſenſiblement : l'ambition, le luxe, la prodigalité, demandent un théâtre, les cacher, c'eſt les guérir.

Si le Commerce d'un ſeul homme ſuffit pour porter atteinte à nos principes ; que ſera-ce donc, ſi tout un peuple nous livre un aſſaut général : il faut l'imiter ou le hair.

Une grande partie de la vie ſe paſſe à mal faire, une autre à ne rien faire & la totalité à faire autre choſe que ce que l'on devroit.

Les gens diſſipés ne jouiſſent point de la vie. Leur ame eſt un vaſe ſans fond, d'où s'écoulent & s'échappent tous les plaiſirs.

Le changement continuel de volontés annonce une ame flottante, portée ça & là, comme au gré des vents, mais il n'y a point de vents favorables, pour qui ne ſait dans quel port il veut entrer.

L'homme eſt victime de l'excellence même & de la perfection de ſes facultés. La mémoire réſſuſcite ſes maux, la prévoyance les anticipe, comme ſi le préſent ne ſuffiſoit pas pour le rendre malheureux.

C'eſt ſans doute le privilège ſeul de la vertu, d'attacher à elle, dans un âge avancé, la beauté & la jeuneſſe, par des liens auſſi forts que ceux de l'amour.

ANECDOTE.

SIR *John Holt*, Juge Mage du Banc du Roi, fut un des Magiſtrats les plus intègres & les plus reſpectés de l'Angleterre. Ses vertus en impoſoient tellement qu'il appaiſoit, par un regard, par un ſeul mot, les plus grandes ſéditions. Sa conduite, cependant, n'avoit été rien moins qu'exemplaire dans ſa jeuneſſe, puiſqu'il avoit eu des liaiſons étroites avec des gens ſans mœurs. Pluſieurs de ſes camarades de débauches, ayant eu une fin funeſte, il ſe vit lui-même obligé de condamner l'un d'entr'eux à une mort ignomineuſe. Frappé d'un ſpectacle, qui lui rappelloit les dangers auxquels il s'étoit expoſé, il queſtionna le malheureux, ſur le ſort de ceux qu'il avoit fréquentés autrefois. *Hélas! Milord*, lui répliqua-t-il, *dans quelques momens, vous ſerez le ſeul qui n'ait pas tombé ſous le glaive de la juſtice. Holt* ſoupira, & fit un diſcours très-éloquent ſur le danger des liaiſons, ſur-tout dans un âge où l'exemple étouffe le germe de la ſageſſe, & où l'oubli de la religion engendre le mépris des loix.

POÉSIE.

LE BERGER ET LE ROSSIGNOL

FABLE.

CHANTE, dit le Berger à *l'Amphion* des bois,
Qui ſe taiſoit, caché ſous le feuillage;
Nous ſommes au printems, ta voix
D'ordinaire, en ce tems, anime le bocage.
Hélas! répond le Roſſignol chagrin,
De chanter puis-je avoir l'envie?

Les grenouilles font tant de train ;
Les entends-tu ? quelle cocophonie !
Je les entends, sans doute & leur maudit fracas ;
Dit le berger, mais mon oreille,
Si tu chantois, ne les entendroit pas.

Favori des neuf sœurs, tu comprends à merveille
Le sens de cette fiction.
Le rossignol, c'est toi ; les Grenouilles criardes,
Ce sont gens que je n'ose appeller par leur nom,
Grenouilles du parnasse & des plus babillardes.

Par Mr. L. M.

LOGOGRIPHE.

PUISSE le Ciel te préserver,
Ami Lecteur, de mon usage !
Car, bien qu'en un docte langage,
On s'éfforce de te prouver,
Ma vertu presque sans seconde,
Pourtant, est-il vrai que le monde
Sut, avant-moi, se conserver.
Je ne veux pas, non plus, prétendre
Que je sois sans utilité :
On a souvent, dans la nécessité,
Tiré de moi le fruit qu'on devoit en attendre.
Combines mes huit pièds, tu trouveras, soudain
Un peuple que naguère a célébré *Rollin*,
Le plus haut d'un rocher, un droit qui de l'Eglise
Nourrit les fidèles soutiens ;
Un rejetton des Rois Troyens,
Qu'un beau Poëme immortalise.
Une vaste forêt dont l'énorme lion,
Fut tué par le Dieu qui défit Géryon.
Si ce n'est point assez, Lecteur, faut-il te dire,
Que, peut-être, à l'instant, je m'en vais te conduire
Malgré toi-même, en certains lieux,
Où très-rarement on va deux ?

Par M.lle AGLAURE.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Peu de tems après, parlèrent ensemble; & l'espousa secrètement en sa chambre, que peu de gens en sçavoient à parler : l'année séquente, quand ce mariaige fut publicq par tout le Pays de *Hollande*, le Duc de *Bourgoigne* estant en France fut adverty de ces nopces : sy feist assembler son estat & tous ses Capitaines, & le plus habillement qu'il put vint audit Pays *à la Haye* en *Hollande*, au mois de Juillet.

Après avoir parlé bien longuement à ladite Duchesse ; en la présence d'elle, fit prendre prisonnier ledict *Franck de Borselle*, &, par navyre, le fit mener à *Delf* & *Rotterdam*, & puis le mettre en étroitte chartre, *à Ruppelmonde* en Flandre.

La Duchesse, voyant la détention de son mari, suivit incontinent le Duc de Bourgoigne, afin que par prières au aultrement puist retirer son dict mari hors de prison, ce que le Duc ne voulut accorder, si premièrement elle ne lui résignoit toutes les Seigneuries qu'elle tenoit en ses mains.

A la fin, par le moyen & composition du Comte *Fréderic de Meurs*, elle délivra son mari à telles conditions qu'elle donnât librement à *Philippes Duc de Bourgoigne*, son cousin, les Comtés de *Haynault*, *Hollande*, *Zellande* & *Frize* & espouzeroit publiquement ledict *Franck de Borselle* & s'ils avoient ensemble enfans, iceulx succéderoient

auxdites quatre Seigneuries ; & posseſſeroit icelluy *Franck* & s'intituleroit *Comte d'Auſtrevant.*

Ainſy fut la paix trouvée, & furent les nopces tenues en la Ville de St. *Martin-Dyck*, & n'eurent point d'enfans.

En l'apvril enſuivant ledict Duc *Philippes de Bourgoigne* & laditte Ducheſſe *Jacqueline*, ſont venus enſemble, & librement réſigna à ſon dict couſin ſes dictes Seigneuries.

Cela faict, ledict Duc donna au *Comte d'Auſtrevant* le collier d'or, pour eſtre Chevalier de ſon ordre.

Et en l'an 1436, la veille de St. Denis, 9 Octobre, ladicte illuſtre Princeſſe *Jacqueline*, en la Ville de *Teylinghen*, après avoir gouverné ſes Pays en grande tribulation par l'eſpace de dix-neuf ans, décéda de ce ſiècle & avec grande pompe & honneur fut enſepvelie à *la Haye en Hollande*, en une magnifique tombe auprès de ſon grand-père le Duc *Aubert de Bavière* & y a tel épitaphe latin, grand, en cuivre, à l'entour de ſon tombeau. *Hic jacet ſepulta, illuſtriſſima Dna Dna Jacoba Duchiſſa in Bavariâ, Hannoniâ Hollandiâ, Zellandiâ, & Friziâ, quæ obiit anno Dni 1436, nonâ die Octobris. Orate pro eâ.*

Nous n'avons voulu rien changer au récit de *De la Fontaine*, qui nous a paru plein de naïveté & d'expreſſion. Tel eſt en général le ſtyle de cet Hiſtorien eſtimable & peu connu ; & il écrivoit, il y a plus de deux ſiècles.

Nous ajouterons que le tombeau de *Jacqueline* eſt orné de trois figures de marbre, dont l'une repréſente cette

Princeſſe, à genoux, revêtue d'une robe garnie de ſes armoiries; la ſeconde eſt la mort, qui la touche de ſon dard; & la troiſième, l'Apôtre Saint Jacques, qui lui donne la main pour la conduire dans le Ciel.

SCIENCES.

Des qualités Phyſiques & Morales des Femmes.

QUELQUES Auteurs ont cru que le ſexe féminin n'étoit que la ſuite du développement imparfait du germe animal; ils ont oſé attribuer à la foibleſſe de la nature le plus beau de ſes ouvrages. Cette opinion a d'autant moins de fondement, qu'en conſidérant les qualités particulières aux deux ſexes, on n'y trouve rien d'abſolu; tout eſt relatif, tout eſt combiné de la manière la plus avantageuſe pour leur réunion. C'eſt le même être, diviſé en deux moitiés ſéparées: l'une a la force & la dureté qui marche avec elle; l'autre a la foibleſſe & la douceur qui la ſuit; ces qualités iſolées ne ſont rien; réunies elles ſe ſoutiennent & ſe tempèrent mutuellement. C'eſt ainſi que la différence des ſexes, utile pour la propagation de l'eſpèce, l'eſt auſſi pour le bonheur des individus; c'eſt ainſi qu'elle ſert à étendre leurs plaiſirs, comme à adoucir leurs peines & à les conduire tous par des enchantemens variés à ce terme inévitable qui fait évanouir tous les rèves de la vie.

Les qualités phyſiques & morales qu'on remarque dans les femmes, nous annoncent, comme dans les productions de la nature, l'objet de leur création. Ici même on voit encore mieux l'accord des moyens & de la fin. La ſenſibilité, la foibleſſe, l'inconſtance étoient néceſſaires à la claſſe d'êtres, qui étoit conſtituée la dépoſitaire de l'eſpèce humaine. Il falloit que la femme fut ſenſible, pour que les cris de l'enfant qui lui doit le jour puſſent vivement émouvoir ſon cœur, la forcer à s'oublier elle-même, pour ne s'occuper que de ſes beſoins; il falloit qu'elle fut foible pour que la crainte des dangers l'attachât à ſes foyers, & lui rendit moins pénible la vie ſédentaire que

néceffitent les foins de la maternité ; il falloit qu'elle fut inconftante pour qu'un premier enfant n'abforbât pas toute fa tendreffe, & qu'elle put en tranfmettre les effets à de nouveaux êtres qui la réclament. Ces qualités oppofées en apparence, & qui n'ont cependant, comme on le voit, qu'une même caufe finale, n'ont auffi qu'une même caufe phyfique.

Par Mr. D. S.

VARIÉTÉS.

De la facilité & de la contrainte dans les productions de l'Efprit, ou des Arts.

Ce n'eft pas tant *la facilité*, que l'apparence de *la facilité*, qu'on recherche dans les ouvrages de l'efprit. Il s'en faut bien que cet air *facile* fuppofe toujours une *facilité* réelle dans celui qui compofe. Les Ecrivains, en qui on loue le plus *la facilité du ftyle*, pourroient s'écrier avec LE GUIDE « *ô quanto difficile, quefto facile !* plufieurs des Contemporains de ce grand Peintre, frappés de cette grace élégante, de cette liberté de pinceau, qui brillent dans fes compofitions, louoient cette étonnante facilité, comme un don particulier de la nature : » ils ne „ favent pas, difoit-il, avec amertume, combien „ d'années j'ai confumées à obferver la nature, „ dans toutes fes richeffes & fes beautés ; com- „ bien de jours j'ai paffés en contemplation, devant „ ces ftatues antiques, pour en faifir la merveil- „ leufe harmonie ; combien de tems j'ai dérobé à „ la nourriture & au fommeil, pour acquérir ce „ prétendu don du Ciel, qui m'a coûté tant de „ veilles, d'études & de travaux. „

On fait que *Defpreaux* fe vantoit d'avoir appri

à *Racine* à faire difficilement des vers ; quelle leçon pour cette claſſe d'Ecrivains préſomptueux, qui prennent pour un rare talent, *la facilité* d'exprimer des idées communes, avec correction, & avec une certaine médiocrité d'élégance, ſoit en vers, ſoit en proſe ! ils ſe vantent d'avoir composé une Epitre en une matinée, ou une Tragédie en ſix ſemaines ; mais il ne faut pas ceſſer de leur repéter cette leçon du Miſantrope :

. . . Le tems ne fait rien à l'affaire.

La facilité de compoſer & d'écrire, n'eſt donc une qualité précieuſe que quand, jointe à un eſprit ſupérieur, à des idées nouvelles, à un vrai talent, elle imprime au ſtyle un caractère de liberté, de rapidité, de grace, qui a un grand charme pour les gens de goût.

L'air de contrainte, qui ſe fait ſentir dans un ouvrage, ſemble faire partager au Lecteur la peine qu'a dû éprouver l'Auteur, en le compoſant. C'eſt un effet de cet inſtinct de ſympathie, qui nous aſſocie à tous les ſentimens qu'éprouvent nos ſemblables, & qui joue un ſi grand rôle dans le ſyſtême des affections humaines. Nous reſſemblons tous, plus ou moins, à ce Sybarite, qui ſuoit à groſſes gouttes en voyant ramer un Matelot. On montroit à un Evêque de Liſeux un nouvel écrit de *Balzac* : *cela eſt beau*, dit le Prélat, *mais pas aſſez pour la peine que cela a dû lui coûter.*

Au reſte, ſi *la facilité* eſt agréable, dans toute eſpèce de compoſition, elle eſt, pour ainſi dire, eſſentielle aux petits ouvrages, qui ne demandent ni un plan méthodique, ni une préciſion rigoureuſe dans les idées, ni une correction ſévère dans le

ſtyle ; comme les épitres, les lettres &c., mais cette *facilité* eſt ſouvent accompagnée de la négligence. Il eſt vrai que certaine négligence ne choque pas, quand elle eſt l'effet de cet abandon de l'eſprit, qui ſe laiſſe entrainer au mouvement naturel des ſentimens & des idées, & cependant ce ne doit jamais être un objet d'éloges. Il y a peu de négligences heureuſes ; mais une négligence, fut elle même heureuſe, eſt toujours une imperfection.

ANECDOTE.

CET admirable *Erichton*, Ecoſſois, qui a paſſé dans ſon tems, pour un véritable prodige, cet *Erichton*, à qui *Alde Manuce* dédia, en 1581, l'édition des *Paradoxes de Cicéron*, & avec lequel les hommes les plus célèbres de l'Italie eurent des liaiſons particulières, quoique *Baillet* ait été juſqu'à nier qu'il ait jamais exiſté, fut choiſi par le *Duc de Mantoue*, pour être le Précepteur de ſon fils.

Une nuit de Carnaval qu'il ſe promenoit dans les rues, en jouant de la guitarre ; il fut attaqué par une demi-douzaine d'hommes maſqués. Il ſe défendit avec tant d'adreſſe & de courage qu'il déſarma le principal d'entr'eux, qui ôta ſur le champ ſon maſque & demanda la vie : c'étoit le Prince ſon pupille.... dès que *Erichton* l'eut reconnu, il ſe précipita à ſes pieds, le priant d'obſerver qu'il n'avoit rien fait que pour ſa propre défenſe. Puis prenant ſon épée par la pointe, il la préſenta au Prince. Mais le barbare, ne pouvant ſupporter la honte d'avoir été vaincu, lui & ſa ſuite, par un

ſeul homme ; prit cette épée des mains de *Erichton*, & la lui plongea dans le cœur. Ainſi périt, à trente-deux ans, l'homme le plus extraordinaire, peut-être, qui ait exiſté, puiſqu'à l'âge de vingt ans : il étoit initié dans toutes les Sciences, parloit & écrivoit, à merveille, dix langues différentes, excelloit à monter à cheval, à danſer, à chanter, à faire des armes & à jouer de toutes ſortes d'inſtrumens. Il diſputa en 1571, avec tant d'avantage contre les Membres de l'Univerſité de Paris, ſur la Médecine, les Loix civiles & canoniques & ſur la Théologie ; que, lui voyant des connoiſſances trop étendues pour un mortel ordinaire, l'on crut que c'étoit *l'Ante-chriſt*.

POÊSIES.

VERS ATTRIBUÉS A PIRON.

Nota. Cette pièce, faite en 1740, ne ſe trouve dans aucune édition des œuvres de cet Auteur.

A M.lle AGNÉS.

. . . .
. . . . . . Quelque ſoit l'hiver qui nous arrive,
La nature aujourd'hui ne produit rien de neuf,
Il ne vaudra jamais l'hiver de ſept cent neuf,
C'étoit cet hiver-là qui valoit bien la peine,
Que, pour le célébrer, on réchauffât ſa veine !
Non jamais, *belle Agnés*, vous n'en verrez autant.
Le thermomètre baiſſe, & preſqu'au même inſtant,
Dans la cuve des Dieux l'ambroiſie eſt gélée !
En verſant le nectar, *Ganimède* a l'onglée !
Tous les Dieux, en traineaux, dans le trajet qu'ils font,
Ebranlent le plancher qui nous ſert de plafond !
Vénus même ſe chauffe ; & pour plus dire encore,
Dans ſon lit, (à midi) la vigilante *Aurore*,
Entrouvrant les rideaux de ſon palais vermeil,
Appelle les rayons de l'avare ſoleil.....

Neptune, au fond des eaux, gèle auprès *d'Amphitrite*;
En soufflant dans ses doigts, maint *Triton* prend la fuite.
Dans sa barque immobile on voit pleurer *Caron* !
Tous les morts, en patins, traversent *l'Achéron*;
Et *Cerbere*, d'écume inondant sa machoire,
Jappe, par trois fois trois, en demandant à boire !
Zéphir n'ose souffler; les chênes sont fendus.
Des *Dryades*, en pleurs, laissent voir leurs bras nuds
Cybele se renfonce à mille pieds sous terre;
Silvain bat la semèle avec *Pan* son confrère,
Et, dans le vain espoir de s'entendre appeller,
L'écho transi des bois desaprend à parler.

A MON INFIDÈLE.

DANS les vives ardeurs d'une tendresse extrême,
Tu m'as dit mille fois = *c'est toi seul, toi que j'aime!*
Pour toujours je t'engage & mon cœur & ma foi,
Et la mort seulement peut m'arracher à toi....
Sophie, il t'en souvient. Cette feinte promesse,
M'élevoit au-dessus des vulgaires amans,
Mon amour, délicat jusques dans son ivresse,
Par les plus tendres soins, marquoit tous tes momens.
Mais *tu violes tes sermens !....*
Le voile est déchiré... tout fuit... le charme cesse.
Que dis-je ? ingrate ! sur mon cœur,
Malgré moi, tu règnes encore....
Fidèle, je t'aimois, *parjure*, *je t'adore* !
Je n'ai perdu *que mon bonheur.*

CHARADE.

Gouffre vaste & profond, mon premier, dans son sein,
Engloutit, chaque jour, de nouvelles richesses;
A faire mon second plus d'un Docteur s'empresse,
Si ce n'est pour la gloire, au moins c'est pour le gain,
Mon tout, chez les Payens, est un Dieu qu'on révère;
Il régna dans les Cieux, il guérit sur la terre.

Le mot du Logogriphe du dernier numéro est *Médecine*, où se trouvent *Mède*, *Cime*, *Dîme*, *Énée*, *Némée*.

HISTOIRE.

Soulévement du Peuple de Valenciennes, contre le Magiſtrat ✱ en 1346.

L'AUTORITÉ des Juges eſt une émanation de la Puiſſance Souveraine & les Princes ne peuvent les expoſer à quelques humiliations, ſans donner atteinte à leur propre pouvoir: la foule ſuit dabord, comme une loi, l'exemple de ceux qui commandent, elle paſſe, bientôt après, du mépris aux inſultes, & dès qu'elle a briſé le frein de l'autorité intermédiaire, rien n'eſt plus capable de l'arrêter.

A la mort de *Guillaume le Bon*, Comte de Hainaut & de Valenciennes, la Ville étoit obérée de quatre-vingt-dix mille livres: pour juger, par comparaiſon, de l'immenſité de cette dette, il eſt bon de ſavoir que le pot de vin n'y valoit alors que deux deniers: que la meſure de grain, du poid de quatre-vingt livres, coutoit deux ſols & demi; qu'une loi ſomptuaire, portée en 1349, défendoit de dépenſer dans les feſtins plus de 4 deniers par perſonne; qu'il ne fut pas poſſible de remplir un emprunt de cent ſoixante dix mille francs, ouvert en France pour la délivrance du Roi *Jean*, qui avoit été fait priſonnier à *Poitiers* en 1356 *; que la tour de St. Nicolas à Valenciennes, conſtruite en 1345, ne couta que 3200 livres, & que plus de cent ans après, les finances de Charles VII Roi

* Cette Tour, qui eſt préſentement au portail de l'Égliſe, fut bâtie derrière le chœur ſur les murailles de la Ville.

✱ l'histoire nous présente souvent une révolution des mêmes faits qui se sont déjà passés plusieurs siècles auparavant.

de France, ne se montoient encore qu'à quatre cent mille francs.

Guillaume II, ayant succédé à *Guillaume le Bon* son pere, en 1337, fit citer pardevant lui, en son Palais de la salle à Valenciennes, Sire *Alard du Gardin*, Sire *Jean Delesauch*, *Jean de Qauroube*, *Jacquemon Gouchez*, *Jacquemon ly Cambgiers*, *Jean Polet*, *Jean Partit* & *Jean Bernier*, huit des principaux Citoyens de cette Ville, qui avoient été chéris & estimés de *Guillaume le Bon*; & après leur avoir reproché publiquement leur mauvaise administration, il les destitua de leurs charges & offices, sans leur permettre de se défendre, & il créa en leur place, de nouveaux Officiers.

Le même jour il leur fit notifier par *Sanse Dasne*, l'un de ses Ministres, l'ordre d'aller le lendemain matin tenir prison au Chateau de *Mons*.

Ils se rendirent aussi-tôt chez le Ministre & lui représentèrent que *sy meffaict avoient à Monsieur le Comte ou à le Ville, les Prévost Jurez & Eskevins de le Ville de Vallenchiennes estoient bien puissants de eux corriger, & que à Mons, sy à Dieu plaisoit, n'iroient-ils pas : car la requeste que on faisoit estoit contraire à l'honneur de le Ville, se le Prévost & les Eskevins ne le commandoient.* *

Le Ministre insista & ordonna, de la part du Comte, à Jean Bernier d'avertir son pere & son ayeul, de se rendre avec eux le lendemain au Chateau de Mons : les Berniers avoient administré les finances des Comtes de Hainaut & s'étoient concilié la bien-veillance de leurs maîtres & celle

---

* Manuscrit rapporté par la Fontaine, Tom. 2. Chap. 39.

de tous les Princes de l'Europe, & ils étoient alors à la Cour du Comte de Flandre, qui les avoit demandés.

La réponse des Administrateurs ayant été portée au Prince, il changea ses ordres & fit rendre un *ban*, par les prévôt Jurés & Echevins de la Ville, qui ordonnoit aux Bernier de venir, dans sept jours & sept nuits, tenir prison *en la Halle* de Valenciennes, pour faire ce que les Prévôt & Jurés de la Paix enjoindroient, ou sinon on les tiendroit pour ajournés à toujours.

Ce BAN *étoit de nulle valeur*, comme l'observe l'auteur du manuscrit, rapporté par *la Fontaine*; *car on ne doibt faire, selon raison & par usaige & coustume & la loy de la Ville, nulz ajournemens ne oncques ne fust faict, que premiers on ait dict ès bans des ajournemens la cause pourquoy on le faict, s'il y chiet suspicion ; & adonc ne fust rien dict, & par-là appert que grande hastiveté regnoit & grande hayne.*

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

DISCOURS

Prononcé par M. DE PUJOL, *Prévôt de la Ville de Valenciennes, à l'Assemblée de la Commune, le 11 Avril 1789.*

MESSIEURS.

NOus allons procéder, par la voie du *Scrutin*, à l'Élection des deux Députés qu'il nous est permis d'envoyer directement aux États-généraux.

J'ai pensé, Messieurs, ne pouvoir mieux faire en cette occasion, où vous redoublez d'amour pour le meilleur des ROIS, que de vous rappeller ces paroles sacrées qu'il tint aux Notables en 1788, en leur annonçant l'Assemblée des États-généraux de son Royaume : *Mon cœur attend, avec*

impatience, le moment où, entouré des Repréſentans de mes fidèles SUJETS, *je pourrai concerter avec eux les moyens de réparer les maux de l'État, & en maintenant l'autorité que j'ai reçue de mes ancêtres, aſſurer pour jamais le bonheur de mes Peuples, qui en eſt inſéparable, & qui ſera toujours mon unique but.*

QUEL ſpectacle en effet, Meſſieurs, s'écrie M. le Préſident DE NICOLAY; *quel ſpectacle, le règne de* LOUIS XVI, *va bientôt offrir à notre adminiſtration, à notre reconnoiſſance! De grands malheurs réparés, la France rétablie dans ſes droits, la dette reconnue & conſolidée, l'ordre dans les finances, pour toujours aſſuré, le premier Souverain du Monde abaiſſant la hauteur de ſon Sceptre devant la Sainte Majeſté des Loix: ſemblable à l'Être ſuprême; qui obéit à l'harmonie de ce vaſte univers, qu'enfanta ſa puiſſance.*

L'honneur que j'ai d'être le premier Magiſtrat de cette Ville; le même, Meſſieurs, qui me procure encore aujourd'hui l'avantage flatteur de vous préſider & de vous porter la parole, m'a fait jouir deux fois du bonheur d'approcher du Trône. J'y ai vu l'image vivante de LOUIS XII; j'y ai vu l'héritier des vertus du GRAND HENRI. La ſérénité qui règne ſur ſon Auguſte front, n'eſt jamais altérée que par le regret de ne pouvoir faire tout le bien qu'il deſire.

Efforçons-nous donc, Meſſieurs, de mériter ſes bontés paternelles, par un choix de Députés qui rempliſſent ſon attente, qui puiſſent ſeconder ſes vues bienfaiſantes, & qui ſoient dignes de Nous.

Cependant, Meſſieurs, ce ſeroit envain que Nous nous en flatterions, ſi l'eſprit d'intrigue & la cabale nous déſuniſſoient. J'aime à croire que la Nation n'aura point ce reproche à nous faire; mais ſi, par un effet, trop ordinaire de la ſéduction, il arrivoit que quelques Citoyens ébranlés, abuſant du ſecret du ſcrutin qui ſauve toute honte, euſſent le projet de favoriſer l'ambitieux, par préférence à l'homme de mérite, qu'ils penſent aux mauxqu'une telle injuſtice peut cauſer à tous & qu'ils n'oublient pas que LE DIEU, qui nous éclaire, & que nous adorons dans ce Temple, leur en demandera compte.

MÉLANGES.

Des désagrémens & de l'avantage qui résultent de la culture des Sciences.

LE meilleur des livres, qui ne prêche que l'égalité, l'amitié, l'humanité, la concorde, &c., L'EVANGILE, a servi, pendant des siècles, de prétexte aux fureurs des Européens. Combien de tyrannies publiques & particulières s'exercent encore en son nom sur la terre ! après cela, qui se flattera d'être utile aux hommes par un livre ? qu'on se rappelle quel a été le sort de la plupart des philosophes, qui leur ont prêché la sagesse. *Homère*, qui l'a revêtue de vers si beaux, demandoit l'aumône pendant sa vie. *Socrate*, qui en donna aux Athéniens de si aimables leçons, par ses discours & par ses mœurs, fut empoisonné juridiquement par eux. Son sublime disciple *Platon*, fut livré à l'esclavage, par l'ordre du Prince même qui le protégeoit ; &, avant eux, *Pythagore*, qui étendoit l'humanité jusqu'aux animaux, fut brûlé vif par les *Crotoniates*. Que dis-je ? la plupart même de ces noms illustres sont défigurés par quelques traits de satyre ; & si, dans la foule, la gloire de quelques-uns est arrivée pure & nette jusqu'à nous, c'est qu'ils ont vécu loin de la société de leurs contemporains : semblables à ces statues qu'on tire entières des champs de la Grèce & de l'Italie, & qui, pour avoir été ensevelies dans le sein de la terre, ont échappé à la fureur des barbares. Pour acquérir donc, la gloire orageuse des lettres, il faut bien de la vertu & être prêt

quelquefois *à sacrifier sa propre vie.* D'ailleurs, cette gloire intéresse-t-elle les gens riches en France, où la science ne rapporte aux gens de lettres, ni dignité dans la patrie, ni gouvernement, ni entrée à la Cour ? on persécute peu dans ce siècle, indifférent à tout, hors à la fortune & aux voluptés ; mais les lumières & la vertu n'y mènent à rien de de distingué, parce que tout, dans l'état, est le prix de l'argent. Autrefois elles trouvoient des récompenses assurées dans les différentes places de l'Eglise, de la Magistrature & de l'Administration : aujourd'hui, elles ne servent *qu'à faire des livres.* Mais ce fruit, peu prisé des gens du monde, est toujours digne de son origine céleste. C'est à ces mêmes livres qu'il est réservé particulièrement de donner de l'éclat à la vertu obscure, de consoler les malheureux, d'éclairer les nations, & de dire la vérité, même aux Rois. C'est, sans contredit, la fonction la plus auguste, dont le Ciel puisse honnorer un mortel sur la terre. Quel est l'homme qui ne se console pas de l'injustice & du mépris de ceux qui disposent de la fortune, lorsqu'il pense que son ouvrage ira, de siècle en siècle, & de nations en nations, servir de barrière à l'erreur & à la tyrannie ; & que, du sein de l'obscurité où il a vécu, il jaillira une gloire qui éffacera celle de la plupart des monarques, dont les monumens périssent dans l'oubli, malgré les flatteurs qui les élèvent & qui les vantent ?

Par M. D. S. P.

ANECDOTE.

UNE femme, dans une querelle où elle avoit tort, comme il arrive quelquefois aux moins inconséquentes, reçut un soufflet de son mari, brutal à coup sûr, & vraisemblablement sans principes. Aussi-tôt elle fait mettre les chevaux à sa voiture, & sort en assurant le bourru *qu'il auroit bientôt de ses nouvelles*; mais le soufflet n'ayant pas été donné devant témoins, les gens de loi conseillèrent à la Dame de s'en tenir là. De retour chez elle, son mari la plaisante sur sa consultation, & lui demande quel parti elle compte tirer du soufflet? *ma foi, Monsieur*, répond froidement celle-ci, *puisqu'on assure que je n'en puis rien faire*, *JE VOUS LE RENDS.*

POÉSIE.

FRAGMENT D'UNE ÉPITRE AU ROI;
Par Mr. VINCENT, * *Avocat à Dieppe.*

HEUREUX sont les mortels qui, soumis à ta voix,
Ne portent d'autre joug que celui de tes loix!

---

* Mr. *Vincent*, homme d'un mérite distingué, quoique peu connu de la plupart même des Littérateurs, est Auteur d'un ouvrage intitulé, *Lettres de Miss-Élisabeth Aurelli*. Dans une de ces lettres intéressantes, imprimées vers 1767, il a prédit la révolution de l'Amérique Angloise & ce qui en est résulté. Il est encore Auteur d'un volume, imprimé aux frais du Gouvernement, sous le titre de *Lettres sur le Congrés Américain*. Cet ouvrage vraiment politique, renferme des idées vastes & profondes sur l'état actuel du Commerce, & sur les moyens du lui donner plus de ressort & plus d'étendue. Pourquoi donc *Mr. Vincent* végéte-t-il, presqu'ignoré, à la porte de la Capitale? c'est, comme l'a justement dit Mr. *de Florian*, parce que

Le mérite se cache, il faut l'aller trouver.

Note du Rédacteur.

Ta bonté généreuse, animant l'industrie,
Forcera l'artisan de chérir sa patrie.
Le prudent Magistrat, l'intrépide guerrier,
Parcourant de l'honneur le pénible sentier,
Et fuyant du plaisir l'amorce enchanteresse,
Recueilleront en paix les fruits de ta sagesse,
Sous ton règne, les arts, les talens ennoblis,
Serviront d'ornement à l'empire des lys.
Les graces, D'ANTOINETTE, empruntant la parure,
S'embelliront encor des traits de sa figure.
Et l'amour, pour mieux voir, déchirant son bandeau,
A l'hymen qui sourit, cédera son flambeau,
Ce Dieu nous paroîtra moins enfant, moins volage,
Mais n'en plaira pas moins sous la forme d'un sage.
Du profond *Montesquieu* les sublimes écrits,
A ta Cour, ô mon Roi ! ne seront plus proscrits:
Et tes peuples, jaloux d'imiter ton exemple,
A L'AUTEUR IMMORTEL élèveront un temple;
On verra le traitant, par l'honneur excité,
Respecter les lambeaux de la mendicité;
L'homme d'état, content de l'estime publique,
Repousser, en riant, les traits de la critique.
La Fayette aux amours préférant le Dieu *Mars*,
De la guerre & des flots surmonter les hasards,
Minerve de *Thémis* soutenir la balance,
La tendre humanité prêcher la tolerance. &c. &c...

LA JUSTIFICATION DE MON PARENT

POUR un *millier* de vers, dérobés par Valère,
Vous enrouer, Messieurs, à crier au voleur !
N'est-ce pas, sur une misère,
Entre-nous, prendre de l'humeur ?
Il eut raison Valère ; & j'ose le défendre,
Quand, pour ses propres vers, on craint d'être honni,
Au lieu d'en faire il faut les prendre,
Dans *Bertin*, *Cubière* & *Parni.*

Par M.lle AGLAURE.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Mer-cure.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Guillaume II, envoya Dom *Robert de Moye*, Prévôt d'Hafpres & de Bacques, vers le Comte de Flandre, pour lui redemander les *Bernier*, comme accufés d'avoir trahi leur Prince, révélé les fecrets de fon Confeil à *Philippe de Valois*, Roi de France, & confpiré contre la perfonne de leur Seigneur; mais *Louis de Crécy* Comte de Flandre eût la générofité de répondre *qu'ayant toujours reconnu loyauté & bon fervice en eux il eftoit du tout à eux & les garderoit lui & fes gens*, & les ayant fait appeller il leur dit, *que en nulle manière ils ne partiffent de la Comté de Flandre, car lui-même avoit bien tant vu & effayé de périlz, haftivetez, ou mauvaife envie & qu'ils demouraffent toujours avec lui.*

Le Comte de Hainant, qui étoit d'un naturel vif & emporté, aifé à fe laiffer prévenir & difficile à revenir de fes préventions, fit arrêter auffitôt les anciens Prévôts & Échevins qu'il avoit dépofés & deshonnorés publiquement en leur imputant des crimes. Sire *Jean Delefauch* ancien Prévôt & *Jean de Quaroube* furent enfermés au-deffus de la porte de Mons; *Jacquemont Gouchez* & *Jean Partit* à la porte de Wibent (nommée préfentement porte de Tournay); *Sire Allart Dugardin* ancien Prévôt & *Jacquemont ly Cambgiers*, à la porte de Cambray; *Jean Pollet* & *Jean Bernier* le jeune, à la porte de Cardon.

Il fit emprisonner en même tems Dlle. *Marie de Nommay* femme de *Jean Bernier* l'ayeul, & Dlle. *Billehaut Dugardin* femme de *Jean Bernier* le fils, dont il étoit le compère, ayant été parrain de deux de ses enfans. Ces deux Dames étoient accusées d'avoir ensorcelé le Comte *Guillaume le Bon*, & la Comtesse sa femme, au moyen de deux figures de bois qu'elles avoient fait venir d'Allemagne.

On a vu dans tous les tems que ceux qui avoient eu le malheur de perdre les bonnes graces de leur Souverain, étoient trahis, même par leurs amis. *Jean Bernier le fut*, comme l'observe l'Auteur du Manuscrit, *de ceulx qui chaque jour mangeoient son pain, beuvoient son vin, séoient à sa table & lui monstroient beau-semblant : Jean son fils fut déceu aussy de ceulx qui beuvoient & mangeoient tous les jours avec lui & plus de compagnie luy tenoient : & avoit été ledit Jean Bernier l'aîné à Monseigneur* LE COMTE JEHAN *& à la Comtesse* PHELIPPE, *au bon Comte* GUILLAUME *leur fils & à la Comtesse* JENNE DE VALOIS *& les avoit bien & loyalment servis, en bailliaiges, en recheptes, en prevosté de Vallenchiennes & ailleurs, comme il appert par lettres du bon Comte Guillaume seellées de son grand seel.*

Cependant l'accusation étoit insoutenable; le seul point sur lequel les témoins s'accordèrent, fut qu'ils avoient vu chez les accusées deux figures de bois; ornées par devant de peintures, & derrière, pleines de trous, au moyen desquels on voyoit des vers & d'autres insectes peints dans l'intérieur de ces figures, allégorie du goût de ce siécle, qui signifioit que malgré les plus belles apparences, on devient tous la pature des vers.

Mais ces figures n'avoient pas la moindre ressemblance avec *Guillaume le Bon*, ni avec la Comtesse sa femme : de sorte qu'il fallut que l'accusation, dénuée de vraisemblance, tombât d'elle-même.

Il n'en fut cependant pas de même de celle intentée contre les *Bernier*, & contre les autres Officiers de la Ville, que le Comte avoit destitués ; il ordonna aux Prevôt Jurés & Echevins, nouvellement créés, de les punir avec la plus grande rigueur, & il rendit avec eux la fameuse charte du 2 Janvier 1337 (c'est-a dire 1338 selon notre manière actuelle de compter), qu'on appelle *la lettre du ressort.*

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

LETTRE AU REDACTEUR.

MONSIEUR,

MILLE graces vous soient rendues ! il y a à peine trois mois que nous faisons usage de votre recette, Made. la Baronne & moi ; & nous voilà guéris au point que, ne connoissant plus l'ennui, nous avons adopté un nom Italien analogue au changement qui s'est fait en nous.

Il vous souvient sans doute, Monsieur, que vous m'avez particulièrement recommandé *de veiller au besoin de mes semblables* ; je l'ai fait, & je m'en trouve bien ; mais si vous me refusez votre assistance, il faudra que je laisse sans secours un de mes voisins, d'autant plus malade qu'il se croit bien portant.

C'est un jeune homme de vingt-huit ans, que la nature avoit sûrement formé pour exister dans la foule, sans se faire remarquer, ni en bien, ni en mal; des

circonſtances que j'ignore en ont autrement décidé.

Quoiqu'enſeveli dans une ignorance craſſe, ſa manie eſt de paroître inſtruit, & cherchant à s'inſtruire davantage. En conſéquence on le voit, tout le jour un livre à la main. Il eſt vrai que, peu difficile ſur le choix, il lit, avec la même apparence d'intérêt, un ouvrage licentieux, ou un ouvrage de philoſophie; un roman ou un projet politique, une comédie ou un ſermon; un conte-bleu ou un traité d'aſtronomie. Toujours diſtrait, ſans penſer, au lieu de vous repondre, ſi vous le queſtionnez, il ſe jette ſur le premier dictionnaire qu'il trouve, & le feuillette un quart-d'heure au haſard. Vous devinez facilement que, tranchant de l'érudit, il propoſe, il diſſerte, & contredit à tort & à travers; que par un malheur, qu'il ne connoit pas, il eſt toujours du parti oppoſé au bon ſens, & que les démonſtrations les plus claires ne l'amènent pas à convenir *qu'il s'eſt trompé*; au contraire: s'il eſt réduit à ne plus répliquer, il a l'air de ſe taire, par mépris pour les raiſonnemens qu'on lui oppoſe; &, par un ſourire inſultant, il ſemble dire à ſon adverſaire: *vous ne méritez pas que je prenne la peine de vous répondre.*

Quoique dans beaucoup d'occaſions il ſe pique d'originalité; dans d'autres, ſemblable aux enfans, il fait tout ce qu'il voit faire. Ecrivez-vous? il prend une plume. Liſez-vous? il revient à ſes livres. veillez-vous? il veut veiller. Vous plaignez-vous d'une incommodité! avant une heure il croira l'avoir. Du reſte, inſouciant par apathie, c'eſt toujours du côté favorable qu'il enviſage ce qui le concerne; & tandis que les gens, qui s'intéreſſent

à lui, sont inquiêts sur telle ou telle de ses affaires, qui tourne mal, parce qu'il l'a négligée, il dort aussi paisiblement que s'il n'avoit rien à craindre.

Il faut que vous sachiez encore que mon homme est dissimulé au point qu'on n'en obtient jamais une réponse précise. L'habitude de se cacher lui a fait contracter un air de gêne & de contrainte, qu'on remarque, même dans les choses les plus indifférentes. En un mot, on assure qu'à moins d'un changement total, il n'aura jamais un ami.

Tel est, Monsieur, l'état allarmant de mon pauvre voisin. Daignez vous occuper à rechercher la cause d'une maladie aussi compliquée. Vous la trouverez sans doute ; &, alors, il vous sera facile d'indiquer le remède qu'il convient d'employer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Baron FÉLICE.

PENSÉES

De M. DE FÉNÉLON, *Archevêque de Cambray*, SUR L'ÉLOQUENCE. ✳

LE but, dans l'éloquence, est de ramener les hommes à la pure nature, de leur faire chercher le sublime dans le simple, de faire servir le plaisir à la vertu & l'agréable à l'honnête.

C'est pour cela que toutes les régles de la vraie éloquence sont réduites à *peindre* à *persuader* & à *passionner*.

Pour peindre, en parlant, on doit imiter les *Raphaels* & les *Carraches*, qui suivoient en tout le naturel & ne cherchoient point à faire admirer leur belle imagination, en se jouant du pinceau.

✳ j'ai donné cette piece au journal

L'orateur entre en société avec tous les êtres qui l'environnent, même les plus inanimés, il les vivifie, les fait penser, sentir, aimer : qu'il leur parle & qu'ils lui répondent, mais qu'il ne dise jamais que ce que diroit la simple nature si elle parloit à eux. Il ne doit point rejetter les figures hardies, les images vives, les peintures touchantes, mais il faut que toutes les beautés du discours ressemblent à celles de l'architecture où l'on tourne en ornemens toutes les parties nécessaires.

La suite à l'ordinaire prochain.

SPECTACLES.

La Troupe des Comédiens du Roi, a fait à Valenciennes, la Clôture du Théâtre, le Samedi 4 de ce mois.

C'EST avec un vrai regret que les Amateurs du Spectacle se voyent privés de quelques-uns des sujets de cette Troupe. Incapables de cette prévention injuste & désespérante pour l'Acteur estimable *qui n'obtient des applaudissemens que par ses talens & par son zèle*, les Amateurs, ont reconnu dans Mr. RESNEL de la noblesse, de l'énergie & de l'intelligence : dans M.de MONNET, un jeu sage, de la décence & de l'expression : dans M. CHAZEL père, un talent réel, formé par vingt années de travail, & fortifié par des succès, qui le suivront sur tous les Théâtres où il se présentera comme père noble, soit dans le comique, soit dans le tragique. Ils ont vu avec satisfaction se développer, sous les yeux de son père, le germe des talens dans Mr. CHAZEL fils, jeune Acteur plein de feu, d'ame & de sensibilité, & dont l'honnêteté se peint dans la manière décente avec laquelle il rend ses rôles. Ils ont regardé comme une Actrice pleine de vérité & consommée dans son art, M.de CHAZEL, dont la réputation établie depuis seize ans dans l'emploi des soubrettes, se soutiendra par-tout, en dépit même des menées ténébreuses qu'employent souvent les Acteurs médiocres con-

tre ceux qui les effacent. Ils ont enfin jugé que M.lle PAULIN auroit tort de recourir, pour s'attirer des *bravo*, à d'autres moyens que ceux qu'elle a reçus de la nature. Un phisique agréable au Théâtre, une sensibilité touchante, de l'organe & de l'expression, en faut-il davantage pour captiver tous les suffrages? En un mot, la Comédie leur a paru réunir des talens dont l'ensemble les a satisfaits.

Moins contens de celui de l'Opéra comique, ils ont rendu justice à la voix charmante de M.de PLAISANCE. A l'adresse & au goût de Mr. LOTH, à l'aimable ingénuité de son épouse, au jeu gai de Mr. PLAISANSE, au zèle & à la docilité de Mr. FLEURY. Cet Acteur, débutant en quelque sorte au Théâtre, n'a besoin que de bons conseils, (dont il sait profiter) pour devenir un sujet méritant.

Au reste, on ne peut que savoir gré aux soins que se sont donnés les Acteurs de cette Troupe, puisque, depuis l'époque de l'ouverture, ils ont mis sur la scène une quantité étonnante de nouveautés, dans les deux genres. Concluons donc, que si leurs talens & leur zèle infatiguable, n'ont pu attirer des Spectateurs en nombre suffisant, pour indemniser de leurs frais MM. les Actionnaires, on ne doit se charger qu'en tremblant, de la Direction de Valenciennes.

Elle va cependant passer dans les mains de Mr. LOTH, qui se borne au seul genre de l'Opéra comique. Quoique ce genre intéressant soit aujourd'hui celui qu'on semble aimer exclusivement; nous craignons que le nouveau Directeur ne s'aperçoive, à son désavantage, qu'il existe encore des Amateurs de nos chef-d'œuvres dramatiques, qui préferent le sentiment pur, mis en action, aux bluettes sentimentales étouffées dans des phrases de musique quelquefois très-savantes, mais, presque toujours, dénuées d'expression & d'agrément.

Quoiqu'il en soit, si quelqu'un peut espérer de tirer parti de cette direction ingrate, c'est sans contredit Mr. LOTH. Né de la ville, justement aimé pour son mérite comme Acteur, estimé pour sa bonne conduite, il est présumable que chacun s'empressera de concourir aux succès d'une entreprise, qui lui est commune avec son épouse, dont les talens & l'honnêteté intéressent également.

POÉSIE.

L'AMOUR CONCILIATEUR.

En parcourant les cieux, la terre & l'onde;
Les Doctes Sœurs, les Graces & l'Amour,
Par Aventure, en certain point du monde,
Ensemble arrivèrent un jour.
En discourant de leur voyage,
Ils parlent des objets divers
Qui, dans cet immense univers,
Devoient mériter leur suffrage.

Sur ce point ne s'accordant pas,
L'Amour opine ainsi, pour finir leurs débats.

» Tous les goûts sont dans la nature,
» Eux seuls règlent nos jugemens;
» Nous différons de sentimens,
» Parce qu'en cette conjoncture,
» Nous avons des goûts différens.

« Pour réunir notre suffrage,
» Sur un unique & même objet,
» Que cet objet soit notre ouvrage,
» Que chacun en esquisse un trait....

On le crut, & le corps fut formé par les Graces;
Les Muses donnèrent l'esprit:
L'Amour créa le cœur, inaccessible aux glaces;
En traits de feu, son nom y fut écrit.

L'être qui résulta de ce rare assemblage,
Parut digne de leur hommage;
Et leur différent fut vuidé:
Entre-eux règna la plus belle harmonie.
D'une commune voix, le prix fut accordé
A l'objet que B.... a depuis possédé,
Sous les deux noms de S... & d'É...

Distique Latin, à traduire en deux Vers.

Quid levius plumâ? flamen. Quid flamine? ventus.
Quid vento? mulier. Quid muliere? nihil.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Par cette terrible ſentence, le Prince *aviſe & ordonne* que les Magiſtrats dépoſés ſoient traités comme des Déprédateurs des Finances de la Ville, condamnés à combler le *déficit*, du produit de leurs propres biens, déclarés incapables, eux, leurs parens & deſcendants, en dedans le troiſième dégré, d'avoir offices ou adminiſtrations dans la Ville & dans le Comté de Hainaut; & retenus dans les priſons juſqu'à ce qu'ils aient ſatisfait à la condamnation : cela fait, le Prince les bannit à toujours de ſon Comté de Hainaut & requiert que le Magiſtrat de Valenciennes les banniſſe également de la Ville.

Il déclare en outre les biens de *Bernier l'aîné* & de ſon fils acquis & confiſqués, partie à ſon profit, partie au profit de la Ville : quant au petit fils, le Prince, inclinant favorablement à la prière de *Jeanne de Valois* ſa mère, Abbeſſe de Fontenelles, maraine de ce *Bernier*, il le déclare ſeulement incapable lui & ſes parens & enfans, en dedans le troiſième dégré, d'exercer aucune charge ni office de la Ville & le diſpenſe des autres peines.

Par la même Charte, le Prince accorde aux habitans de Valenciennes, le recours direct vers lui & ſes ſucceſſeurs Comtes & Comteſſes de Hainaut, *comme à leur droit Seigneur* : il déclare y appoſer ſon ſcel, avec celui de la Ville; & enſuite, les Prévôt Jurés & Echevins, prononcent les peines conformément à ſa demande.

Le quatre du même mois de Janvier, Guillaume, en confirmant cette sentence, déclara par une Charte, que toutes les fois que les accusés seront punis corporellement à Valenciennes, la peine de confiscation ne pourra être prononcée sur leurs biens; mais qu'au contraire, lorsqu'il ne sera pas possible de les *appréhender* & de les punir, leurs biens seront acquis & confisqués au profit du Prince & de la Ville: & cette loi se nomme *la Charte de modération des lettres du ressort.*

Peu de tems après *Philippe de Valois*, apprennant que les *Bernier* étoient condamnés comme suspectés de lui avoir révélé le Conseil de leur Prince, notamment la vente de la terre de *Crevecœur* & les alliances contractées entre le Comte de Hainaut & le Roi d'Angleterre, leur fit expédier des lettres, données au bois de Vincennes le 7 Novembre 1338, par lesquelles il déclare que jamais ils ne lui en avoient rien dit, ni fait savoir, & il écrivit au Comte de Hainaut son neveu, pour lui représenter qu'il se déshonoroit par une injustice; mais ses remontrances n'ayant produit aucun effet, il leur fit offrir une retraite dans son Royaume, nomma *Jean Bernier* l'aîné, Conseiller en la Chambre des Enquêtes à Paris, & lui en fit expédier les provisions à Poissy, le 14 Avril 1339.

Cet accueil & cette grace produisirent un effet tout contraire à celui que le Roi espéroit: *Guillaume* les regarda comme la récompense de la trahison & ordonna de faire appliquer à la torture *Lottart*, Secrétaire de *Bernier* l'aîné, pour le forcer à révéler les crimes de son maître.

Lottart avoit été traîné de prifons en prifons, fans qu'on fut ce qu'il étoit devenu ; il étoit alors enfermé au château d'*Écaudœuvre* près de *Cambray*.

Ce fut par une nuit fort obfcure, qu'on vint le tirer de fa prifon, en lui annonçant qu'on alloit lui ôter la vie, s'il n'avouoit pas tout ce qu'il favoit, touchant la perfidie de *Jean Bernier* : on le conduifit en pleine campagne, à la lueur de quelques flambeaux, qui rendoient l'appareil de cette cruauté plus lugubre, on y creufa fa foffe, on l'y defcendit à plufieurs reprifes, & on le couvrit de terre jufqu'à ce que fes forces l'euffent prefque tout-à-fait abandonné : mais les approches d'une mort, qui lui paroiffoit certaine, ne l'épouvantèrent pas, & ne purent lui arracher aucun aveu contraire à la vérité : il déclara conftamment que fon maître avoit toujours fervi fidèlement fes Princes, qu'il avoit facrifié pour eux une partie de fon bien, fon repos & fa vie, & qu'il ne méritoit pas les injuftices qu'on lui faifoit éprouver.

Cette conftance ébranla le Comte *Guillaume* : dans le même tems les Prévôt, Jurés & Echevins, qu'il avoit dépofés & déshonorés, s'étoient juftifiés : ils avoient prouvé, que durant leur adminiftration, la Ville avoit fourni des fecours extraordinaires au Comte *Jean*, à la Comteffe *Philippe* fa femme & au Comte *Guillaume le Bon* leur fils ; que c'étoit cette Ville qui avoit doté tous les enfans de ce dernier Prince, fans en excepter le Comte actuellement regnant : qu'elle lui avoit en outre fourni *deux mille livres*, pour fervir aux dépenfes de fa réception à la Chevalerie & fait un préfent de *mille livres* à

ſon mariage : que toutes ces *courtoiſies* * réunies lui avoient coûté *quatre-vingt deux mille livres*, ſomme plus conſidérable que celle dont elle étoit endettée.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAYAY, *Avocat à Valenciennes.*

BIENFAISANCE.

NOUVELLES VRAIMENT INTÉRESSANTES.

ON mande de Paris que quelques malheureux Payſans, ayant enlevé des piquets, placés autour des glacis, on en inſtruiſit le Roi. *Sans doute que ces miſérables avoient froid*, *répond Sa Majeſté.* Mais, Sire, ajoute-t-on, l'on a diſtribué du bois dans tous les villages -- *apparament qu'on n'en a pas donné aſſez.*

Quinze jours auparavant, on vînt prendre ſes ordres pour nourrir le Gibier d'une de ſes Capitaineries -- combien en coutera-t-il ? Sire, dix à douze mille livres, ſi la gelée continue encore long-tems : *en ce cas, j'aime mieux que mon Gibier périſſe, que de voir ſouffrir les pauvres. Ces douze mille livres, je vais les envoyer à la ſociété Philantropique.* Et Mr. NECKER les y porta lui-même le lendemain.

Mr. *Jacob*, Curé de Notre-Dame de Verſailles, ayant fait connoître au Roi des familles indigentes, Sa Majeſté, pour s'en aſſurer mieux, va elle-même ſoulager dans leurs réduits, les malheureux qu'on

---

* C'étoit ainſi qu'on nommoit les préſens que la Ville de Valenciennes faiſoit à ſes Souverains.

lui a indiqués...... par quels traits d'une bonté plus touchante, ce grand *Henri*, dont le nom ne se prononce qu'avec attendrissement, devint-il l'idole de ses sujets ? qu'a fait de plus humain *Louis XII*, pour mériter le surnom glorieux de père du Peuple ? Français, peut-il vous rester quelqu'inquiétude sur votre sort ?

SUITE DES PENSÉES

De M. DE FÉNÉLON, *Archevêque de Cambray*, SUR L'ÉLOQUENCE.

Pour persuader; il faut que l'orateur soit un génie réglé & correct, un vrai philosophe qui ne trouve beau que ce qui est vrai, qui sache mettre les grands principes dans leur vrai point de vue; que de ce point, comme du centre, la lumière se répande sur tout le discours, que chaque vérité soit à sa place; qu'elles se préparent, qu'elles s'amenent, qu'elles s'appuyent successivement, que le tout ne fasse qu'un même tableau.

Pour passionner; il faut unir les idées lumineuses & les sentimens nobles; il faut connoître le cœur humain, savoir tous les ressorts qui le remuent, être pénétré soi-même de ce qu'on veut persuader aux autres, afin que le cœur parle au cœur, tandis que l'esprit parle à l'esprit: il faut que l'amour du beau anime, enlève, transporte tellement l'orateur, qu'il s'oublie & qu'il disparoisse pour ne faire voir que la vérité & la vertu.

La suite à l'ordinaire prochain.

VARIÉTÉS.

LETTRE sur les Logogriphes, les Enigmes, les Charades &c.

MONSIEUR,

JE vois avec plaisir, dans presque tous les Journaux, un article consacré aux *Enigmes*, *Logogriphes* &c. jeux d'esprit qui réjouissoient si fort nos grands-peres. J'aime que l'on conserve certaines coutumes, non précisément parce qu'elles sont bonnes, mais parce qu'elles sont vieilles, & qu'il est bon de faire respecter l'antiquité à notre pauvre siècle qui l'honnore si peu.

Major è longinquo reverentia,

dit *Horatius Flaccus*. C'est donc pour lui payer ma dette que j'ai composé un *Logogriphe*

Lequel fera du bruit dans plus d'une ruelle.

J'y travaillois, depuis quelques dix-huit mois; enfin le voilà fini; & je n'ai plus qu'à recueillir le fruit de mon labeur. Il ne s'agit plus que de trouver une place suffisante aux *trois cents octante & six* noms François qui se trouvent dans la décomposition du mot principal : je me borne à ce nombre, n'ayant pas voulu, par considération pour les Dames, publier *cent septante-sept* mots latins qui s'y trouvent encore; cependant je les joindrai dans une feuille de suplément pour la satisfaction des gens de lettres.

Mais pourquoi ne voit-on pas aussi, dans les Journaux, de ces *Anagrammes*, *Monogrammes*, *Chronogrammes*, *Taulogrammes*, & sur-tout de ces *Acrostiches* & *Bouts-rimés* qui, jadis, faisoient les délices de la Cour & de la Ville ? hélas!

le goût de la bonne littérature s'éteint avec les bons Ecrivains.... où eſt aujourd'hui un *Petrus Placentius*, qui publia un Poëme de 450 vers, intitulé *Pugna porcorum*, dont tous les mots commençoient par un P ? *un Hubaldus*, Bénédictin, qui préſenta, à Charles II, Roi de France, un Poëme en l'honneur des chauves, dont chaque mot commençoit par un C ? un *Chriſtian Pierrius*, qui en fit un de 1200, en l'honneur de *Jeſus-crucifié*, dont chaque mot commençoit de même. Début !

Currite, Caſtalides, Chriſto comitante, Camenæ;
Concelebraturæ cunctorum carmina, certum
Confugium collapſorum, concurrite cantus, &c.

Voilà du raviſſant !... ce n'eſt encore rien que cela, en comparaiſon des vers ſuivans, qui ſe trouvent toujours les mêmes, ſoit qu'on les liſe de gauche à droite, ou de droite à gauche.

Signa te, ſigna, temere me tangis & angis
Roma tibi ſubitò motibus ibit amor.

& ceux-ci, cités par *Cambdem*, dont les mots n'enjambent pas même ſur les ſuivans.

Odo tenet mulum, madidam mappam tenet Anna.
Anna tenet mappam madidam mulum tenet Odo.

auſſi les attribue-t-on au diable ; & de fait, il faut avoir le diable au corps, pour faire de pareils vers.

Nos Poëmes modernes, nos diſcours académiques, offrent-ils des beautés de ce genre ? & ne vaudroit-il pas mieux avoir fait le ſeul vers cité par *Cambden*, que tel *Epiſode dramatique*, ou telle tragédie moderne, *la ſcène même en fut-elle à Samarcande ?* j'entre dans une véritable colère, quand je vois les prétendus prodiges que notre ſiècle nous vante : l'ino-

culation, les ballons..... belles découvertes !...
mais il faut lui pardonner : nous lui devons les *Charades*, les *Calembours*, & *le petit Almanach de nos grands hommes.*

J'ai l'honneur, &c.

POÉSIES.

L'AMITIÉ ET LA FLATTERIE.

FABLE.

Tandis que chez l'humaine race
L'amitié descendoit encor,
(C'étoit sans doute au siècle d'or,
Car, de ce tems, on n'en voit plus la trace;)
La flaterie, à l'œil doux, au cœur faux,
Et pour qui nos *Crésus* ne sont jamais des sots,
Dans les Cieux osoit prendre & son nom & sa place.
Or, comme on voit toujours réussir son audace,
Les Dieux mêmes, enchantés par ses adroits propos,
Étoient dupes de sa grimace,
L'amitié fit sa plainte, & l'Olympe en rougit:
Mais comment éviter l'erreur dont il s'agit?
Voulez-vous leur dit la Déesse,
Qu'on ne vous trompe plus avec impunité?
Il est un sur moyen pour qu'on me reconnoisse;
A mes côtés j'aurai l'adversité.

Par Mr. Bret.

MADRIGAL

A LA GROSSE AMINTHE.

Dans l'univers chaque chose a son tems.
Aminthe, croyez-moi, cherchez la solitude:
Ignorez-vous qu'à cinquante ans,
L'amour n'est plus qu'un péché d'habitude.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Guillaume commença alors à ouvrir les yeux & à se repentir : cependant une mauvaise honte le retenant, il ne put se déterminer à retracter son jugement : mais bientôt après il perdit toute sa joie & son repos, & le cri de sa conscience le tourmentant par-tout, il se résolut à aller trouver *Jacquemont de Dour*, Abbé de St. Jean à Valenciennes, pour lui confier ses peines, & le prier de lui donner les moyens de recouvrer sa tranquillité.

Il lui avoua *qu'il avoit rendu mauvais loyer à Jean Bernier des bons services qu'il avoit faits à Monseigneur son père : qu'il reconnoissoit qu'il avoit acquis à ce Prince grande chevance en sa grosse nécessité ; en dons, en prets que la Ville de Valenciennes lui avoit faits, & en plusieurs autres besoins d'importance : que c'étoit à ses soins qu'il étoit redevable de la conservation de son Comté de Hainaut, pendant la guerre qu'il avoit soutenue contre le Comte de Flandres, & de la paix avantageuse dont cette guerre avoit été suivie* : ajoutant qu'il avoit été trompé par de fausses informations prises trop à la hâte.

L'Abbé, à qui ses vertus, sa science, & la douceur de son caractére avoit acquis la vénération & le respect de toute la Province, plaignit son Prince de s'être laissé tromper par de faux rapports

& d'avoir flétri, dans l'opinion publique, ſes plus fidéles ſerviteurs : il ne lui diſſimula pas qu'il ne lui reſtoit d'autre moyen de réparer l'injuſtice criante dont il avoit uſé à leur égard, que d'avouer ſa faute & de leur rendre ſes bonnes graces d'une manière auſſi éclattante que l'avoit été l'outrage.

Le Prince attendri & perſuadé, *jura par la foy qu'il devoit à Monſeigneur Sainct Georges qu'il lui péſoit de cœur ce que fait avoit audit Jean Bernier, & que ſi Dieu lui prétoit aide, il amenderoit la beſogne tant à ſon égard qu'à l'égard des autres bourgeois.*

Il ſe rendit auſſitôt auprès de *Philippe de Valois*, & lui déclara, en préſence des Rois de Bohême, de Navarre & du Comte Flandres, qu'il rendoit un hommage public à la probité de *Jean Bernier*, & des autres bourgeois de Valenciennes, qu'il avoit perſécutés injuſtement : qu'il avoit été trompé par de faux témoignages, qu'il ſe repentoit de ce qu'il avoit fait, & le révoquoit & qu'il s'engageoit à les reſtituer dans leur état & honneur.

Bernier, ſachant ce qui venoit de ſe paſſer en la préſence du Roi, craignit que ſon Prince, dans les premiers mouvemens de ſon repentir, ne ſe préſentat chez lui d'une manière humiliante & peu convenable à ſa dignité, & partit auſſitôt de Paris, pour retourner dans ſon pays, où il lui étoit préſentement libre de vivre en ſureté : il ſe retira à l'Abbaye *de St. Saulve* près de *Valenciennes* où il réſolut de finir ſa vie dans des exercices de dévotion & de piété.

Guillaume l'y ſuivit & ſe rendit dans ſon appar-

tement, accompagné * de ſept des principaux Seigneurs de ſa Cour, du Prieur de la maiſon & de pluſieurs *Gentilshommes* : là, le prenant par la main, il lui dit *que par le ſort de ſon cœur & en préſence des aſſiſtans*, il reconnoiſſoit, *que s'il eut à faire ce qu'il avoit fait de lui & des autres bourgeois, & on lui donnat mille livres de vieux gros, il ne feroit pas ce qu'il avoit fait : qu'il lui péſoit moult de cœur de ce que ſi légèrement avoit donné crédence en leur contraire.*

Enſuite le preſſant affectueuſement, il ajouta, *Jean ſoyez à voſtre paix : je vous ai enconvent que je vous ferai autant d'honneur que je vous ai fait de blaſme : j'ai été deceu de vous & des aultres & devers la Saint Jean prochaine vous reſerez ce que vous avez eſté à Valenciennes.*

Le lendemain le Comte lui envoya, pour gage de ſon affection, *ung bœuf de Savoye, ung pourcel de Myes, ung muidz de bled & un tonneau de vin de St. Jean.* Et lui expédia des lettres par leſquelles il lui rendoit tous ſes biens à l'exception de ſa maiſon de Maing & de la terre qu'il avoit à Thiant, que le Prince avoit déjà vendues pour le prix de quatre mille vieux florins à l'eſcu ; & de quinze mille autres vieux florins à l'eſcu qu'il avoit touchés du produit de ſes meubles & de quelques autres parties de bien. Le Prince ſe trouva hors d'état de les lui rendre ; & il furent perdus pour ſa famille.

* Ces Seigneurs étoient Monſeigneur Grard de Gommegnies, le Seigneur de Maſtaing, Meſſire Grard de Florenville, Meſſire Jean, de Bullemont, Meſſire Jean de Lizeroelles, Maître Henry de Jourdong, Hue d'Aulnoy & Gilles le Ramonnier, Prévôt-le-Comte.

Bernier ressentit tant de joie de sa réconciliation avec son Souverain qu'il en mourut, s'étant fait revêtir, peu de tems avant son trépas, de l'habit de l'ordre de Clugny, pour participer aux messes & prières de cet ordre.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAYAY, *Avocat à Valenciennes.*

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

L'Assemblée de la Commune de Valenciennes a fini ses séances le 22 de ce mois.

Les Scrutateurs, nommés par acclamation, étoient M. LESAFFRE, Abbé de St. Jean; M. le Comte ESTERHAZY, Commandant de la Province & M. le Chevalier DE RAINCOURT, Lieutenant de Roi.

Les Commissaires pour la rédaction des cahiers, étoient MM. *Moreau* pere, Avocat & ancien Echevin; *le Hardy de la Loge*; le Comte *d'Espiennes*; *Prouveur de Pont*, Avocat & Conseiller pensionnaire de la Ville; *De Langle*, Curé & Doyen de St. Jacques; *Castillon*, ancien Juge-Consul; *Perdry* l'aîné, Avocat; *Pourtalés*, ancien Juge-Consul; *Grenet*, Avocat; *Barrier*, *Borniche*, *Jamart*, *J. Morel*, *J. C. Perdry* le cadet, Avocat & ancien Echevin; *Nicodéme*, Négociant, ancien Echevin & ancien Consul, *Mustellier*, Doyen du Chapitre de St Géry & *J. J. Lallemand*, Curé de St. Nicolas.

Les Députés, que cette Ville envoie directement aux Etats-généraux, sont,

MM. NICODÊME & PERDRY le cadet.

DÉPUTÉS DU BAILLIAGE DU QUESNOY.

Clergé. . . { MM. BARBOTIN, Curé de Prouvy.
RENAUD, Curé de Preux-au-Bois.

Noblesse. . { M. le Duc DE CROY.
M. le Comte DE LA MARCK.

Suppléans { M. Le Baron DE NÉDONCHEL.
M. Le Marquis DE VIGNACOURT.

Tiers-état. { M. GOSSUIN, Lieut.-général du Bailliage du Quesnoy.
M. PONCIN, Avocat à Bouchain.

Suppléans { M. DUBOIS, demeurant à St. Amand.
M. DRUON, Fermier à Busignies.

BAILLIAGE D'AVESNES.

Clergé. . . . M. BESSE, Curé de St. Aubin.

Noblesse. . M. Le Comte de S^te. ALDEGONDE d'Aimeries.

Tiers-état. { M HENNET, Prévôt, Juge royal de Maubeuge
M. DARCHE DE TROMCOURT, Maître des Forges, près de Mariembourg.

CAMBRESIS.

Clergé. . . . M. BRACQ, Curé de Ribécourt.

Noblesse. . . M. le Marquis D'ESTOURMELLE.

Tiers-état. { M. MORTIEZ, Bourgeois du Catteau Cambresis
M. DELAMBRE, Propriétaire & Fermier au Village de Boiry-Notre-Dame.

Suite des pensées de M. de FÉNÉLON, *Archevêque de Cambray, sur l'Éloquence.*

Aprés avoir donné une idée de la *vraie* éloquence, M de Fénélon nous fait connoître la *fausse*.

La fausse éloquence, dit-il, au lieu des peintures vives & des images naïves, n'est occupée que d'antithéses étudiées, de périodes arrondies,

de parures éblouissantes : elle n'a pour but que de flatter les oreilles par des sons harmonieux ; de polir, d'orner, d'épurer son langage : elle ignore que le style fleuri, quelque doux & agréable qu'il soit, ne peut jamais s'élever au-dessus du genre médiocre.

De plus la fausse éloquence, au lieu de vérités lumineuses, ne cherche que les pensées fines & les pointes délicates : elle ne remonte pas aux principes ; elle ne sait pas se contenter de la simple raison. Elle répand par tout trop de sel : elle ignore que le trop de délicatesse dégénère en subtilité, que le goût exquis craint le trop en tout, sans en excepter l'esprit même ; que c'est n'en avoir pas assez que de vouloir en montrer trop : que c'est en avoir de reste que d'en savoir retrancher à propos. Au contraire le vrai sublime est si simple, si naturel, si familier, qu'il semble devoir se présenter dabord & que chacun soit tenté de croire qu'il l'auroit trouvé sans effort ; & cependant que peu le trouvent parce qu'il n'y a que les génies supérieurs qui sachent se simplifier pour suivre en tout la pure nature.

La fausse éloquence enfin substitue les maximes de l'esprit au lieu des sentimens du cœur ; des sentences morales seches & apprêtées, au lieu de ces mouvemens vifs & naturels d'une ame saisie par l'amour du beau. Tandis qu'on croira que l'amour propre est la source de toutes les vertus, on ne dira jamais rien de grand : on sera toujours renfermé en soi : sa sphère est trop bornée pour y prendre un vol hardy, noble & sublime.

La suite à l'ordinaire prochain.

ANECDOTE.

Tant qu'a duré l'élection des Députés aux États-Généraux à *E.*, Mr. le Duc de *B.* a tenu table ouverte pour les Électeurs. S'étant présenté lui-même dans leur Assemblée, pour les inviter, il crut s'appercevoir que les deux premiers Ordres craignoient de se trouver confondus avec le troisième; & pour lever toute difficulté, il les prévint que chacun auroit son appartement. Effectivement, il indiqua le premier jour, à tous ses convives, la salle qui leur étoit destinée, & fit conserver un couvert à chaque table. Après avoir fait placer tout son monde, la Noblesse le supplia de prendre séance lui-même. *Vous me faites beaucoup d'honneur Messieurs*, répondit Mr. le Duc; *mais vous avez paru desirer d'être distingués du Tiers-État; vous l'êtes. Moi, je fais infiniment de cas de cet ordre utile. Trouvez bon, je vous prie, que j'aille lui témoigner mon estime en dînant avec lui.*

Mille traits de cette nature honorent Mr. le Duc de *B.*, qui a le bonheur d'être *Homme* avant d'être un des plus grands Princes du Royaume.

POÉSIES.

L'EXCUSE DE L'IGNORANCE. *Allégorie.*

D'UNE main lourde & peu savante,
Le froid, le stérile *Pysante*,
Avoit esquissé maint tableau;
Mais n'ayant pas, dans sa peinture,
Pris soin d'imiter la nature,
On rit du peintre & du pinceau.

Advînt qu'un élève *d'Appelle*,
En voyageant, s'arrête dans les lieux
Où *Pyſante* expoſoit, aux regards curieux,
Un tableau de cette immortelle,
Reine des Humains & des Dieux;
Dont le charme céleſte, enflammant *Praxitelle*,
Anima ſon pinceau léger, voluptueux,
Et le fit en beauté ſurpaſſer ſon modèle.

Le plus chétif ouvrage offre quelque beauté.
Sur celui de *Pyſante*, *Agathon* conſulté
Complaiſamment loue, exagère,
Tout ce qui peut annoncer du talent,
Dans ſon ignare & vain confrere,
(*Le vrai mérite eſt toujours indulgent*)
Puis, à ſon tour, montre avec modeſtie,
Des chef-d'œuvres de ſa façon:
Chacun émerveillé les admire, & s'écrie,
Voilà comme il faut peindre! & chacun a raiſon.
Fraîcheur de Coloris, grace, détails, aiſance,
Vérité dans l'expreſſion,
Feu, génie & préciſion,
Viennent s'y joindre à l'aimable décence.

A l'aſpect importun d'un ſuccès qui l'offenſe,
Pyſante de crier: » le perfide *Agathon*,
» Epuiſe contre moi tous les traits de l'envie:
» Voyez comme il s'intrigue, & veut ſe faire un nom
» Aux dépens de ma gloire injuſtement flétrie? »

Agathon crut ſage, en ce cas,
D'oppoſer aux clameurs un dédain flegmatique.
Le ſot envain ſe livre à ſon humeur cauſtique,
Il fait beaucoup de bruit, mais il ne bleſſe pas.

Artiſtes critiques! n'ayez point la manie,
De croire aux méchans, aux jaloux:
FAITES TAIRE L'ORGUEIL; c'eſt lui ſeul qui vous crie,
Qu'on doit cabaler contre vous.

Par Mr. le Chev. de LIMOGES.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Bernier, fut honnoré des pleurs & des regrets du peuple, lorſqu'il ne pouvoit plus être l'objet de l'envie & de la jalouſie. Son corps fut embaumé & placé ſous trois poëles de drap d'or, comme celui d'un Souverain : on différa ſes funérailles juſqu'au tems où tous les Prélats & toute la Nobleſſe de la Province puſſent y aſſiſter.

L'Abbé de St. *Aubert* à *Cambray*, chanta la Meſſe, étant accompagné de huit autres Prélats revêtus, qui étoient les Abbés de *St Guiſlain*, de *Creſpin*, de *Vicogne*, de *St. Nicolas* à *Tournay*, de *St. Amand*, d'*Haſnon*, de *Lieſſies* & de *St. Jean* à *Valenciennes*.

Auſtrevant, Roi-d'armes du Comté de Hainaut & *Franque-Vie*, Roi-d'armes de *Valenciennes* ſe tenoient aux deux côtés de ſon mauſolé, tous deux revêtus de leurs armes & ce dernier portant le grand écu timbré des armes de *Jean-Bernier*; le corps fut inhumé à l'entrée du chœur, ſous une lame de cuivre. *

---

* La Fontaine étant allé vers 1580 à l'Abbaye de *St. Saulve*, pour y voir le tombeau de *Jean Bernier*, trouva ſon épitaphe ſi effacée qu'il crut devoir lui en compoſer une autre que nous tranſcrivons ici : elle contient l'abrégé de la vie de ce Citoyen, célébre par ſa proſpérité & ſon adverſité, & elle mérite bien d'être gravée ſur ſa Tombe. La voici.

Sub hoc Sarcophago, quieſcit Joannes Bernier, *civis* Valencenenſis? VIR *& majorum proſapiâ & virtute nobilis : Dominus de* Thiant, *de* Maing, *ac* Scalœ; *qui, ubi ſub* Guillelmo Bono, Han-

Guillaume apprennant la mort de *Jean Bernier*, s'abandonna au deſeſpoir : il ſe la reprochoit comme ſon ouvrage & peu s'en fallut qu'il ne ſuccombât à ſa douleur. S'il eſt malheureux pour un Souverain d'être trompé, il eſt grand, il eſt glorieux, de reconnoître ſon erreur; & ſon repentir doit l'effacer aux yeux de la poſtérité.

Il bannit de ſa Cour tous ceux qui l'avoient abuſé; il rétablit les Magiſtrats dans leurs charges & les combla de ſes faveurs.

Alard Dugardin, l'un des Échevins perſécutés, étoit Prévôt de la Ville en 1345, lorſque *Guillaume* deſcendit en *Frize* pour y ſoumettre ſes ſujets révoltés : nous avons vu la malheureuſe iſſue de cette guerre; le Prince, conſultant plus ſon courage que ſes forces, fondit imprudemment ſur une armée nombreuſe, n'ayant avec lui que cinq cens Chevaliers, & après y avoir fait des prodiges de valeur, il ſuccomba avec toute ſa troupe.

Comme il ne laiſſoit aucun enfant, *Marguerite*, l'aînée de ſes ſœurs, femme à l'Empereur *Louis de Bavière* lui ſuccéda & ce fut par cette Princeſſe que l'héritage de la maiſon *d'Aveſne* paſſa dans celle de *Bavière*.

---

noniæ *comite*, *multa*, *tam quæſtoris généralis*, *quam præfecti vice-comitis*, *munia ſtrenuè obiiſſet;* Philippo, Galliæ, Eduardo, Angliæ, Joanni, Bohemiæ, *item* Philippo, Navarræ, *regibus*, *à conſiliis; inque ſuâ domo*, *apud divum* Paulum, Valencenis, *juſſu ejuſdem comitis*, *hos* Bohemiæ *ac* Navarræ *reges*, *cum ingenti ducum & heroum comitatu*, *regio exhilaraſſet convivio*, *poſt quam* Bonus *is* Guillelmus *fato ſublatus eſt*, Hannonici *principatus habenas ſuſcipiente ejus filio* Guillelmo *ſecundo*, *is* Joannes Bernier, *in hujus comitis ſervitium accitus*, *varias pro ejus Majeſtate lega-*

Marguerite ayant été reçue en *Hollande* & dans le *Hainaut*, se disposoit à venir prendre possession du Comté de *Valenciennes*, lorsqu'elle reçut des Députés, qui lui représenterent que cette Ville ne s'étant soumise à ses prédécesseurs, qu'à la condition qu'ils jureroient de conserver *ses usages & libertés*, ils la supplioient de le promettre à l'exemple de ce qui se pratiquoit de toute ancienneté.

Tandis que la Princesse délibéroit sur cette demande, le Peuple se souleva contre ses Magistrats.

Il se souvint de l'humiliation qu'ils avoient essuyée à l'avénement de Guillaume II, & prenant pour un refus le délai de la Princesse de souscrire aux conditions qu'on lui proposoit, il se persuada qu'elle étoit indisposée contre ses Magistrats & qu'elle ne tarderoit pas à leur faire subir une ignominie plus grande que celle qu'ils avoient éprouvée; surtout lorsqu'elle apprendroit quelle étoit l'immensité des impôts dont cette Ville étoit surchargée. la suite a l'ordinaire prochain

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

---

tiones, multa que belli pacisque negocia constanter pertractavit. Novissimâ etenim expeditione contrà Flandros, quæ anno 1337 facta est, censurâ legionum Belgicarum fidelissimè functus est. Dein multis contumeliis, à comite prædicto exagitatus, administratione que rerum injustè exutus, ad Philippum, Franciæ *Monarcham profugus, libellorum actor* Lutetiæ *creatur: pace firmatâ, supplex hunc comes, apud* Sanctum Salvium *adoritur; qui vehementi gaudio interceptus, ob non expectatum Domini sui adventum, plenus laborum & dierum, vitam efflavit, 24 Aprilis, atquè justà chori aditum, in eo Monasterio magnificè tumulatur.*

Anno Christi passi 1341.

OBSERVATIONS

Sur quelques points de la Légiſlation Criminelle, par un ami de l'humanité.

DANS la Sphère étroite où le ſort m'a placé, je ſens parfaitement qu'il ne me convient, à aucun titre, de m'ériger en réformateur ; je ſens combien ſeroit abſurde, & vaniteuſe, la prétention que la publicité de mes idées eut quelque influence ſur le réſultat des grandes opérations qui ſe préparent : mais ſi mes réflexions, recueillies par des perſonnes à portée d'en faire uſage, arrivoient juſqu'au trône ; ſi notre AUGUSTE MONARQUE, dont le vœu le plus cher eſt la félicité de ſon peuple, trouvoit dans ces réflexions des principes analogues aux ſentimens qui l'animent ; ſi je parvenois enfin, à empêcher de couler les larmes d'un ſeul infortuné, quel eſt l'homme ſenſible & vraiment citoyen qui, malgré mon obſcurité, ne fut pas envieux de mon ſort ?

Les Loix étant l'ouvrage des hommes, quelque génie qui les ait dictées, quelque ſageſſe qui veille à leur exécution, on ne ſauroit diſconvenir qu'elles ne ſoient ſuſceptibles d'abus onéreux pour le Prince, & vexatoires pour beaucoup d'individus. Touché ſenſiblement des plaintes de quelques-uns d'eux, j'ai cherché à approfondir ſi elles étoient réellement fondées ; & cet examen, long & mûrement réfléchi, a donné lieu aux obſervations ſuivantes.

Les biens les plus précieux à l'homme, ceux dont la poſſeſſion entière le conſole dans l'adverſité ; ceux qui lui font ſupporter patiemment les peines attachées à ſa foible exiſtence ; ceux enfin qui l'attachent à la vie, ſont ſans contredit, l'honneur & la liberté. Les Légiſlateurs le penſerent ainſi, quand ils mirent l'un & l'autre ſous la garde ſpéciale des loix ; mais les précautions qu'ils prirent pour qu'on ne put y attenter impunément, s'étendent-elles aſſez loin ? par exemple, lorſque, voulant s'oppoſer à ce qu'un citoyen fut ou maltraité ou dépouillé par un autre, ils ont établi la plainte criminelle ; ont-ils entendu que ſur le vu ſeul de cette plainte, ſans information, ſans autres charges enfin que la dénonciation, on pourroit décerner contre l'accuſé un décret de priſe de corps ?

non ſans doute il n'eſt pas, il ne peut être dans l'eſprit de la loi, de protéger ou d'opprimer ſuivant le caractère de celui qui la réclame.

Point de décret ſans preuves, du moins apparentes; de délit; point de délit, même apparent, ſans charges, qui l'établiſſent. Tel eſt, je crois, le principe invariable qu'on peut tirer des diſpoſitions de la loi. Cependant, quand un commerçant, tombé en faillite, eſt vigoureuſement pourſuivi par un créancier dur & ſouvent de mauvaiſe foi, à quoi tiennent ſon honneur & ſa liberté? qu'on l'accuſe d'avoir, dans la tenue de ſes livres, commis volontairement l'erreur la plus légère, ou d'avoir ſouſtrait à la maſſe une partie de ſon actif, c'en eſt aſſez: le décret eſt prononcé, on l'arrête ignominieuſement, on le traîne dans le ſéjour des forfaits... & le voila, proviſoirement, noté d'infamie.

Mais ne peut-il pas arriver qu'un créancier haineux & vindicatif, ſéduit par la facilité que la loi lui offre, ou ſeulement trompé par de fauſſes apparences, faſſe ainſi ſubir, par anticipation, à l'innoçent, la peine due au coupable &, dans ce cas, quelle ſera la reſſource de l'opprimé, obtiendra-t-il des dédomagemens proportionnés à l'outrage fait à ſon honneur, & au préjudice que porte à ſes intérêts la mort civile, dont il ſera frappé? non, *il doit*, dira-t-on; *le créancier plaintif eſt aſſez malheureux de perdre, ſans être encore puni d'avoir ſuccombé dans la preuve des griefs articulés en ſa plainte.*

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Suite des penſées de M. de FÉNÉLON.

M. de Fénélon avoit étudié tous les anciens: Poëtes, orateurs, philoſophes; il n'en avoit négligé aucun. Il en connoiſſoit les défauts & les beautés: il admiroit les ſentimens élevés & l'imagination vive des Grecs & des Romains: il avouoit qu'ils ne ſavoient pas, comme les modernes, cet ordre dans le raiſonnement qui commence par les principes ſimples; qui va par dégrès aux idées plus

composées & qui poursuit la vérité dans tous ses rapports, par un enchainement géométrique. Ils alloient au sublime par sentiment & par essor : la belle nature agissoit & parloit souvent en eux d'une manière bien plus élevée, plus simple & plus naïve, que dans nos modernes, avec toutes leurs méthodes génantes seches & compassées.

Malgré tous ses talens, il avoit une si grande défiance de lui-même & une si grande docilité pour les autres qu'il effaçoit ce qu'on trouvoit à redire dans ses ouvrages & le refaisoit de nouveau sans honte, sans peine, sans entêtement & sans jalousie pour ses premiers idées.

POÉSIES.

L'EXAMEN DE CONSCIENCE

*à Mlle. DE COL***

L'AI-je bien entendu? vous prétendez, Sophie,
En huit jours, être convertie;
Et c'est moi que vous choissez,
Pour consommer cette œuvre pie!
Auparavant réfléchissez --
Devenir prude, à la fleur de votre âge,
Effaroucher, par d'austères discours,
Les ris, les jeux & les amours!
Ce projet-là n'est point un badinage.
Mais, dans le sentier des vertus,
Vous voulez qu'assurant votre marche timide,
Mentor sévère, je vous guide;
Prenez ma main, Sophie, & ne la quittez plus.
Sachez, dabord, qu'en ce bas monde,
Plus vous avez de mérite & d'appas,
Plus fréquemment naît, sous vos pas,
De maux affreux mainte source féconde.
Par exemple, si le miroir
Vous réfléchit la séduisante image,
Des traits dont vous offrez le divin assemblage;

C'en eſt fait : vous voilà *vaine* ſans le ſavoir.
Ne croyez pas que la nature,
Dont le but rarement ſe dérobe à nos yeux,
Vous ait comblée en vain des charmes précieux,
De l'eſprit & de la figure;
Non. L'homme aimable, honnête a des droits ſur ces biens.
L'amour vous offre des liens;
Soumettez-vous; aimez: donnez l'exemple rare
De *l'antique fidélité.*
On bleſſe la divinité,
Quand de ſes dons on eſt *avare.*
Au peuple groſſier & brutal,
Qu'un goût effréné tyranniſe,
Vous laiſſerez la *Gourmandiſe.*
Sophie, au ſacré tribunal,
Ne portera point cas ſemblable.
Ah! de votre ſalut l'ennemi redoutable,
Plus finement vous tentera:
Le malin ſait que, de ce défaut là,
Belle ne peut être coupable.
A vous *emporter* aiſément,
Je vous croirois aſſez encline;
Mais chacun ſuit vos goûts avec empreſſement,
Court au devant, les cherche, les devine...
L'envie; encore, eſt un triſte péché,
Dont votre cœur ne peut être entaché.
Jeune, aimable, autant que jolie,
Pleine de graces & d'attraits,
Où pourriez-vous trouver jamais,
A qui pouvoir porter *envie*?
Juſque là donc, en aſſez bon état,
Je vois votre ame, & la mienne eſt ravie!
Mais encore, charmante amie,
Tout n'eſt pas dit. Il eſt certain point délicat,
Point important, ſource ordinaire
Des vices qui couvrent la terre
Si, de mon timide pinceau,
Je connoiſſois moins la foibleſſe,
Je pourrois eſſayer de tracer le tableau
Des déſordres affreux, qu'enfante la *pareſſe*....
Vous frémiriez Sophie! & pourtant, entre nous,

Confeſſez que votre jeuneſſe,
S'écoule au ſein de la moleſſe ;
Et que vos inſtans les plus doux,
Sont ceux, où d'ennuis tourmentée,
Sur un ſopha nonchalamment jettée,
Vous occupez triſtement vos loiſirs,
A vous conſumer de deſirs
Deſirs que l'on paſſe à votre âge :
Bijou de prix, bonnet nouveau,
Spectacles, bal, leſte équipage,
Concert brillant, fête ſur l'eau.
Que chaque heure de la journée
Soit déſormais au travail deſtinée.
Le ſoin de vos appas vous demande un moment ;
Il faut le lui donner, le premier élément,
De l'art de plaire eſt la toilette :
Toillette n'eſt que propreté.
Vous n'avez pas beſoin d'un éclat emprunté,
Dans vos cheveux une fleur pour aigrette,
Juppon léger, ſimple corſet,
Modeſte & fine collerette,
Nœuds élégants, ſoulier bien fait,
Maintient noble, démarche honnête,
Et vous ferez conquête ſur conquête ?
La beauté nous ſéduit ſans art,
Mais leſprit & le cœur ont beſoin de culture.
Vous avez négligé l'étude, la lecture....
Livrez vous-y, Sophie, il n'eſt jamais trop tard,
Avec trop de chaleur, peut-être,
Je m'acquite de mon emploi,
Mais j'ai du vous faire connoître,
Les péchés proſcrits par la loi.
Sachez les éviter, & ſurtout le ſixième.
Il en eſt, dit-on, un ſeptième,
Dont s'indigne tout cœur dévot,
De celui-là je ne dirai qu'un mot,
Et le voici :- ſi foible & chancelante ;
A ſon amorce ſéduiſante,
Vous vous ſentez prête à céder,
Appellez-moi pour vous aider.

Par Mr. le Cher. de LIMOGES.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Une rumeur fourde fe fit dabord entendre : bientôt les plaintes & les clameurs éclattèrent publiquement &, comme il arrive prefque toujours, ce furent des perfonnes oifives & de la lie du peuple, qui commencèrent la révolte : elles vinrent en troupe, devant l'Hôtel-de-Ville, appellant à grands cris le Magiftrat, & lui demandant compte de fa conduite.

Les Prévôt & Échevins fe préfentèrent à cette populace mutinée : ils lui dirent qu'ils s'occupoient de l'objet de fes plaintes & la prièrent de fe féparer en paix & de ne point les mettre dans la néceffité de févir contre un attroupement qu'on ne pouvoit regarder que comme criminel : * *mais les Sieurs ne povoient les rappaifer*, dit La Fontaine, *pour beau parler ni pour beau vifage qu'ils fceuffent mettre en avant, car les aulcuns povres varlets vouloient que les malletoftes & impotz fuffent mis jus.*

La populace reftant affemblée, & le tumulte ne faifant que s'accroître, les Magiftrats envoyèrent fecretement des gens armés pour s'affurer des poftes les plus importans & notamment du *beffroy*, qui commandoit la place-d'armes, & d'où le peuple auroit pu, quoiqu'en petit nombre, au moyen de fes flèches & de fes traits, fe rendre maître de l'entrée de l'Hôtel-de-Ville.

Ces précautions prifes, ils firent un *ban* qui fut proclamé à l'inftant à la *bretèque*, & qui contenoit

* La Fontaine, livre 2, Chap: 53.

que le soulagement du peuple étoit depuis long-tems l'objet de leur sollicitude : qu'ils y appliquoient tous leurs soins, & qu'aussitôt que les dettes de la Ville seroient acquittées, ils oteroient tous les impôts : mais on ne répondit à cette annonce que par des cris, & des huées & par les menaces d'enfoncer les portes de l'Hôtel-de-Ville & de jetter les Magistrats par les fenêtres.

La fureur croissant à chaque instant, on vit une partie du peuple se disperser dans tous les quartiers de la Ville, criant *à la révolte*, & excitant tout le monde à se trouver dans leur assemblée. Plusieurs les suivirent par curiosité & furent entrainés malgré eux dans leurs désordres.

Il y avoit alors dans le *beffroy*, une cloche nommée la *banque*, c'étoit la cloche d'allarme ; le Prince & le Magistrat avoient seuls le droit de la faire sonner & dès qu'elle se faisoit entendre, tous les habitans étoient tenus, sous peine d'amende, de s'assembler sur la place-d'armes : les mutins crièrent qu'on leur ouvrit la porte de cette tour, pour sonner la *banque cloche* : voyant qu'on ne leur obéissoit pas, ils amenèrent des charettes d'Allemagne, & en ayant armé les timons, ils les lancèrent en forme de *béliers* : contre cette porte & parvinrent à l'enfoncer. Aussitôt ils entrèrent en foule dans le *beffroy*, croyant s'en être rendus maîtres.

Mais ils y furent reçus par les gens armés que le Magistrat y avoit envoyés, & qui, ayant l'avantage de combattre d'un endroit élevé, les chargèrent de coups & d'une grêle de pierres. Il fallut se retirer en désordre & avec perte, & le courage

commença à manquer à plusieurs : ceux qu'une vaine curiosité y avoit attirés, retournèrent dans leurs maisons, confus d'avoir participé à une révolte qui les couvroit de honte à jamais.

Cependant les plus animés revinrent devant l'Hôtel-de-Ville, voulant en briser les portes & se saisir des Magistrats.

Alard du Gardin, Prévôt, croyant que la résistance seroit vaine & ne feroit qu'irriter la populace, fit annoncer à la tribune qu'il alloit paroître devant l'assemblée, & calmer toutes les plaintes : on fait silence, les portes de l'Hôtel-de-Ville s'ouvrent, il se présente avec une contenance assurée ; mais à peine a-t-il paru, que, sans lui donner le tems de parler, on porte sur lui des mains criminelles ; on l'arrête & on le menace. *Les Sergents de Ville*, gardes des Magistrats, se jettent en même-tems sur ces parricides, en tuent plusieurs à coups de hallebardes & d'épées, retirent le Prévôt de leurs mains & le ramenent dans l'Hôtel-de-Ville, dont ils referment les portes

Au milieu de ce tumulte, les Députés qu'on avoit envoyés à la Comtesse *Marguerite* revinrent, apportant pour réponse que cette Princesse acquiesçoit à la demande de la Ville & arriveroit dans trois jours pour recevoir le serment de fidélité des habitans & leur jurer la conservation de leurs priviléges.

Cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour les mutins: toute leur fureur se convertit en foiblesse, la peur s'empara d'eux ; ils se dispersèrent, & la plupart sortirent de la ville & s'en bannirent volontairement à toujours.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAX, Avocat à Valenciennes.

BIENFAISANCE.

NOUS avons inséré, dans notre N°. 6 du 21 Janvier dernier, le Procès-verbal de ce qui s'est passé, lors de l'incendie arrivé au Village de Trith près de Valenciennes, le 12 Décembre 1788.

Nous ne devons pas laisser ignorer au public que le travail immense, auquel la tenue prochaine des États-généraux oblige M. le Directeur Général des Finances de se livrer, ne l'a pas empêché de mettre sous les yeux de SA MAJESTÉ l'état des malheureux incendiés & de diriger ses vues bienfaisantes, sur eux & sur leurs généreux Libérateurs.

Nous transcrivons ici la lettre qu'il a écrite au Bailli de Trith, le 26 Mars dernier.

ON a tardé long-tems, Monsieur, par un mal entendu de Bureau, à me remettre le Procès-verbal que vous m'avez adressé relativemnet à l'action courageuse du nommé *Derbaix*, ouvrier aux mines de charbon, qui, dans l'incendie arrivé au Village de *Trith*, s'est élancé au milieu des flammes pour sauver six particuliers qu'il a retirés d'une cave, où ils étoient ménacés de périr. J'y ai vu aussi que son exemple avoit été imité par le Sr. *Dupuis*, fils d'un Négociant aisé, qui a partagé une partie des dangers, en l'aidant à secourir deux des infortunés.

Sur le compte que j'en ai rendu au ROI, SA MAJESTÉ m'a chargé de faire connoître à l'un & à l'autre combien elle estimoit de pareils actes d'humanité & de courage. L'approbation de SA MAJESTÉ est, sans doute, une récompense suffisante pour le Sr. *Dupuis*; mais le Roi a jugé devoir accorder de plus au nommé *Derbaix*, le don d'une somme de *trois cens livres*, qui lui sera remise incessamment. SA MAJESTÉ a bien voulu aussi étendre sa bienfaisance sur les nommés *Danhiez & Marbotin*, dont les maisons ont été incendiées. Elle leur accorde une autre somme de six cens livres en tout pour les aider à

réparer leurs pertes. Je vous prie de leur annoncer ces marques de bontés. Je vais donner les ordres nécessaires pour les en faire jouir.

Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé* NECKER.

Les secours accordés par SA MAJESTÉ, ayant été délivrés à M. le Bailli de Trith, il s'est rendu dans la Paroisse le 26 de ce mois & les a distribués au brave *Derbaix*, ainsi qu'aux incendiés, en présence du Curé, du Seigneur du lieu, & des Mayeur & gens de loi assemblés.

Le Sr *Dupuis*, étranger de la Paroisse, n'y étant point, il n'a pu y recevoir le témoignage de l'approbation de SA MAJESTÉ.

Le brave *Derbaix*, & les incendiés ont donné des assurances réitérées de reconnoissance, d'amour, & de respect pour leur Roi, protestant que ni eux ni leurs enfans ne laisseront point passer un jour sans prier Dieu pour la conservation des jours précieux de SA MAJESTÉ & ceux de son digne MINISTRE.

MORALE.

LE VER ET L'ALOUETTE.

Fable Allégorique.

Pourquoi, disoit un Ver moraliste, à certaine Alouette, t'élèves-tu d'un vol audacieux, jusqu'aux voutes empyrées ? chacun rit de ton orgueil extrême. Deviens plus sage : habite la Contrée où la nature te fit éclore. Imite ma modestie. Sois simple & liante. Abjure tes prétentions ridicules, comme

moi, l'on te chérira, & tu vivra tranquillement au sein de l'abondance : l'Alouette alloit répondre, quand voyant s'avancer l'Oiseleur, filet tendu pour la surprendre, elle s'envole en chantant ..... Furieux d'avoir manqué sa proye, le Rustre trouve en son chemin le Reptille présomptueux & lui marche sur la tête.

C'est le sort de qui rampe, de finir par être écrasé.

Par M.lle AGLAURE.

SUITE DES OBSERVATIONS

Sur quelques points de la Législation Criminelle, par un ami de l'humanité.

A l'égard de quelques fripons adroits, dont la fraude, quoique visiblement réelle ne sauroit se démontrer, cette considération doit, sans doute, disposer les juges à l'indulgence ; mais, prononcer dans toutes les circonstances d'après ce principe sage & même juste quelquefois, c'est conserver au méchant la faculté d'écraser son ennemi, puisque celui qui n'a pas de titres directs contre un homme en faillite, peut s'en procurer en se faisant, par un arrangement quelconque, substituer aux droits d'un des créanciers de ce dernier.

Oui je dois, dira l'homme de probité, forcé de manquer à ses engagemens, *mais je justifie de pertes considérables ! oui je dois*, dira le spéculateur indiscret, dont les entreprises mal combinées ont précipité la chûte, *mais le malheur & l'imprudence peuvent-ils être réputés crimes, & poursuivis comme tels ?*

Mais supposons que, fidèles à prononcer suivant l'intention stricte de la loi, les juges ne considèrent le plaintif, dont la preuve est faillie, que comme un calomniateur, & qu'ils le condamnent en des réparations pécuniaires ; il résultera toujours du décret, décerné sans information, un inconvénient, & le voici.

C'eſt rarement un négociant, diſtingué par l'étendue de ſon commerce, qui ſe porte à des extrémités ; c'eſt plutôt un marchand mal-aiſé, ou quelqu'un de ces êtres équivoques, qui, n'ayant pas un certain cours d'affaires, ſollicitent des pouvoirs des créanciers abſens, pour figurer dans une faillite, & ſe faire, s'ils le peuvent, établir ſindic de la maſſe. Moins le premier, ſur-tout, a à perdre, plus il eſt acharné dans ſes pourſuites. S'il réuſſit, il en tire vanité : s'il échoue, s'il eſt ſuſceptible de dédomagemens, d'une certaine conſéquence, il faillit, lui-même, prend la fuite ; & le malheureux, outragé dans ſon honneur, lézé dans ſes intérêts, de tous les biens qu'on lui a injuſtement ravis, ne recouvre entièrement que la liberté.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

POÉSIES.

ÉPIGRAMME.

A M. F.

TU dis, ami, qu'un tas de bêtes,
Tiennent des diſcours malhonnêtes,
Sur mes écrits, qu'ils n'ont pas lus,
Ces propos ſouvent leur échappent :
Mais tu ſais que les chiens ne jappent,
Qu'à ceux qui leur ſont inconnus.

Imitation de cette Épigramme de Pétrarque :

Quid eſt amor ?

Ce n'eſt qu'un feu caché,
Une bleſſure, aux amans délectable ;
Un poiſon vif, dans le cœur épanché,
Plein de faveur, & d'un goût agréable ;
Un mal cuiſant, cependant deſirable,
Une douceur dont l'aigreur pique & mord ;
C'eſt un ſupplice, un tourment ſouhaitable,
Pour le dire en deux mots, c'eſt une douce mort.

NÉCROLOGIE.

ÉPITAPHE singulière, inscrite sur une pierre sépulchrale dans l'Église de Trith, *à une lieue de Valenciennes.*

VIVORUM SOLATIUM.

HAc jacet exanimis, sacrâ *Laurentius* urnâ
Subditus, & meritò Presbyter ipse fuit.
Presbyter ipse fuit, siceram qui non bibit unquam,
Nectare sic mereat, Ambrosiâ que frui.
Nil in eo Circes, nil luxuriantis Iacchi
Pocula, nil Veneris basia juris habent.
Terque quaterque novem vitam servavit in annos;
Nestoreosque ratus ducere posse dies.
Tu mihi das mentis studium, do mortis honores,
Eheu! quam dispar gratia nostra tuæ.

Reverendo Domino Magistro *Laurentio Amourys*, presbytero *Amandinati* Avunculo, Mœcenati suo, mirâ sobrietate viro, hoc epicedium ponebat *Stephanus Condé*, Amandinas, hujus Ecclesiæ de Trith Parochus. Moritur *Valencenis* quarto Kalendas Junii 1684.

O Domine! æternâ pace quiescat. Amen.

LOGOGRIPHE.

Partout on me chérit, on me suce on me mange.
Je peux, mon cher Lecteur, le dire à ma louange,
Je n'ai rien que de bon,
De mon premier, de mon second,
Qu'on ote le dernier, alors je dégénère,
En mal qui fait pleurer & l'enfant & la mère.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

L'émeute étant calmée, on ſongea à en prévenir les ſuites : les coupables s'étoient ſéparés, mais quelques-uns pouvoient encore ſe réunir & former un parti : l'inconſtance du peuple le porte aiſément d'une extrémité à une autre, & il ne falloit pas lui donner le tems de revenir de ſon premier étourdiſſement : dailleurs il eut été dangereux de lui laiſſer croire qu'on pouvoit impunément ſe ſoulever contre l'autorité légitime.

Le Magiſtrat rendit, dans l'inſtant même & ſans déplacer, une ordonnance qui enjoignoit à tous ceux qui n'avoient eu aucune part à la révolte de prendre les armes & de venir ſe ranger devant l'Hôtel-de-Ville : cette loi fut publiée, à ſon de cloches, dans tous les correfours : bientôt les fidèles bourgeois arrivèrent en troupe & les coupables furent dénoncés.

On fit fermer les portes de la Ville, on ſe ſaiſit de ceux des mutins qui y étoient reſtés & on les amena, au nombre de quarante, dans l'aſſemblée du peuple.

Ils furent interrogés, chargés, & confrontés ſommairement, en préſence de toute la commune aſſemblée : ſeize d'entre-eux, convaicus d'être les auteurs de la révolte *& de s'y eſtre montrez les plus oultrageux*, furent condamnés à mort; les autres bannis

à perpétuité de la Jurisdiction de la Ville & ceux qui avoient pris la fuite, *ajournés*.

Le Magistrat jugeoit alors souverainement dans toutes les causes criminelles : il fit exécuter sur le champ les Chefs de la rébellion ; tous eurent la tête tranchée, selon le privilège des bourgeois de *Valenciennes*, qui ne pouvoient périr juridiquement que par l'épée.

Ainsi fut éteint en un jour le feu de la discorde civile, qui étoit fomenté depuis quelque tems & qui eût pu embraser toute la ville : personne ne se chargea de la défense des coupables, & leur mémoire fut en exécration ; sort ordinaire de ceux qui osent attenter à l'autorité.

Marguerite fit sa joyeuse entrée trois jours après, comme elle l'avoit promis : elle jura de conserver *les loix, franchises, usages, privilèges, & libertés de cette Ville*, & reçut ensuite le serment de fidélité de tous les habitans, * le calme & la tranquillité regnoient par tout, & la joie publique, qui éclatta au milieu des fêtes qu'on donna à la Prin-

---

* La Charte de *Philippe le Bon*, Duc de Bourgogne du 18 Août 1460, parle en ces termes, d'une cérémonie qu'on observoit à la réception des Princes.

» Et avoient lesdites coustumes, franchises & libertez par nos » Prédicesseurs & nous, en l'appréhension de la signorie d'icelle » nostre Ville estez gardées, entretenues & observées : & » meismement, que noz Prédicesseurs Seigneurs d'icelle Ville, ou » temps de leur réception & advenement en ladicte signorie d'icelle » nostre Ville, avoient *déosculé* le Prévôt d'icelle, en promettant » expressément de asseurer icelle Ville & de sauver, garantir, & » maintenir les franchises, uz & coustumes de laditte Ville, & que » en telle maniere que noz dicts prédicesseurs les avoient faict, » nous les eussions faict lorsque nous feismes nostre entrée audict » Valentiennes.

cesse pendant trois jours, ne laissa pas même soupçonner que la Ville venoit d'être agitée par la discorde.

Elle approuva la conduite des Magistrats, elle les confirma dans leurs charges & offices, & fit sentir au peuple, qu'elle emploieroit toujours la force de ses armes au maintien de la justice.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

ANTIQUITÉS.

Origine des Œufs de Pâques.

C'ÉTOIT un usage commun à tous les Peuples Agricoles d'Europe & d'Asie, de célébrer la fête du nouvel an, en mangeant des œufs. Les œufs faisoient partie des présens qu'on s'envoyoit ce jour-là. On avoit même soin de les teindre en diverses couleurs, sur-tout en rouge, couleur favorite des anciens Peuples, & des *Celtes*, en particulier. Mais la fête du nouvel an s'y célébroit à l'équinoxe du printems; c'est-à-dire, au tems où les Chrétiens célèbrent la fête de Pâques, puisqu'ils ont transporté le nouvel an au solstice d'hiver. Il est arrivé delà, qu'ils ont attaché la fête des œufs à la Pâques, & qu'ils n'en donnent plus au nouvel an. Cependant ce ne fut pas seulement l'effet de l'habitude, mais de ce qu'à l'imitation des Persans, ils regardèrent le temps de Pâques, comme le renouvellement de toutes choses, & comme le triomphe du soleil physique, ainsi que du soleil de justice, (le Sauveur du Monde sur la mort, par sa Résurrection)

On voit dans les Voyages de Corneille *Bruyn*, que le 20 Mars 1704, les Perses célébrèrent la fête du nouvel an solaire, pendant plusieurs jours, en se donnant entre autres choses des œufs coloriés. Le même Voyageur s'étoit trouvé à *Moscou* deux ans auparavant, au tems où l'on célébroit la même fête. Elle consistoit en une distribution d'œufs coloriés, sur plusieurs desquels on lisoit « *Christos vos Chrest* » le Christ est ressuscité. On conserve encore cet usage en *Italie*, en *Espagne* & dans plusieurs Provinces du Royaume, sur-tout en *Provence*. Le pere *Carméli* (dans son histoire des usages) pense que cette pratique vient des Juifs. Ce qu'il y a de certain, c'est que les femmes Juives plaçoient, à la fête de Pâques, sur une table preparée pour cela, des œufs durs, symbole d'un oiseau appellé *Ziz*, sur lequel les Rabins ont débité mille fables. *Pline* (livres 19 & 24) dit que chez les Romains les jeunes gens peignoient des œufs en rouge, & les employoient à différens jeux. On les faisoit entrer aussi, dans diverses cérémonies & sur-tout dans celles des expiations, comme on le voit dans *Juvenal* & dans *Ovide*. *Plutarque*, dans ses propos de table, au Chapitre (*quel des deux a été le premier de l'œuf ou de la Poule*) nous apprend la cause de l'usage dont nous parlons. C'est que l'œuf représentoit l'Auteur de la nature, qui produit tout, & qui renferme en soi toutes les choses. C'est donc avec raison qu'il faisoit encore partie des cérémonies des fêtes de *Bacchus* (le même que le Soleil, comme le prouvent plusieurs monumens antiques).

SYNONYMES.

Véracité, Franchise.

On eſt *franc* par caractère, & *vrai* par principes. On eſt *franc*, malgré ſoi ; on eſt *vrai*, parce qu'on le veut. La *franchiſe*, interrogée ſouvent, ne peut garder un ſecret, que gardera la *véracité*. La *francihſe*, miſe à l'épreuve, ſe trahit ; la *véracité* tient ferme. La première eſt imprudente ; la ſeconde eſt courageuſe. Un menteur, qui ſe répent, peut devenir *vrai*; mais jamais *franc*. Quand un homme *franc* auroit pris la réſolution de mentir, il ne le pourroit pas ; ſi un homme *vrai* l'avoit formée, le plus difficile ſeroit fait. Je regarde le viſage d'un homme *franc* ; j'écoute les paroles d'un homme *vrai*. Celui-là dit tout ce qui eſt vrai ; il eſt des vérités que celui-ci ſait taire. S'il faut ſouhaiter de traiter avec un homme *franc*, c'eſt un homme *vrai* qu'il faut choiſir pour lui confier ſes intérêts ; parce que la vertu eſt plus maîtreſſe d'elle-même, que le caractère. dans les négociations, la *vérité* a de l'avantage ſur la fineſſe, mais la *franchiſe* ne l'intimide pas. Cependant, j'aimerois mieux vivre avec un homme *franc* qu'avec un homme *vrai*.

Suite des Observations

Sur quelques points de la Légiſlation Criminelle, par un ami de l'humanité.

Ne pourroit-on pas remédier à cet inconvenient, en diſtinguant, dans cette eſpèce, deux décrets : le décret prononcé ſur la demande ſeule du plaintif, à ſes périls & riſques ; & celui qui procéderoit des charges de l'information préalable ? mais comme la loi ne préſume pas le

crime & qu'en veillant à la conſervation des biens de l'accuſateur, elle doit veiller auſſi à ce que l'accuſé ne ſoit pas opprimé ſans cauſe; le décret, dans le premier cas, ne ſeroit décerné, qu'autant que le plaintif, ſoit par un dépôt réel, ſoit par une caution ſolvable, conſigneroit une ſomme, réglée par le juge, ſuivant l'état de l'accuſé, pour ſervir à celui-ci d'indemnité s'il n'étoit pas convaincu du délit qu'on lui auroit imputé.

Vainement prétendra-t-on qu'il ſeroit injuſte d'aſſujétir à cette formalité, un homme, dont une crédite inconteſtable ſemble juſtifier les pourſuites rigoureuſes. Le titre de créancier donne, ſans contredit, des droits ſur la fortune du débiteur, & même ſur ſa perſonne par la voye du décret, s'il eſt coupable de fraude; mais, dans le cas dont il s'agit, la fraude n'exiſtant aux yeux de la loi que par la plainte de l'accuſateur, pourquoi lui ſeroit-elle excluſivement favorable, en ne s'aſſurant pas des moyens d'indemniſer l'accuſé, qui ſe trouveroit innocent? car enfin, un parti violent, dont les ſuites ſont auſſi ſérieuſes, ne doit pas ſe prendre légérement, & ſans qu'on ſoit certain d'adminiſtrer la preuve des griefs qu'on articule. Mais, dira-t-on peut-être, *il eſt poſſible d'avoir cette certitude, & de n'être en état ni de conſigner, ni de fournir caution*.... en ce cas, qu'on donne ſa plainte au ſecret; & que le décret ſoit le réſultat des charges de l'enquête. *Oui, mais le débiteur profitera de ce tems pour s'évader.* C'eſt à quoi il faut pourvoir.

Les biens du particulier qui doit, garantiſſent au créancier le recouvrement de ce qui lui eſt du; c'eſt pourquoi il eſt autoriſé à faire ſaiſir & garder les effets de ſon débiteur; rien de plus juſte. Il eſt également juſte que ce dernier paye de ſa perſonne, s'il s'eſt rendu coupable de manœuvres frauduleuſes; & c'eſt pour l'empêcher de ſe ſouſtraire, par la fuite, aux peines qu'il a encourues, que le décret eſt établi. Mais il y auroit un moyen ſimple & ſans inconveniens de prévenir ſon évaſion, ſans porter atteinte à ſon honneur & à ſa liberté. Ce ſeroit d'aſſujétir ceux qui tombent en faillite, par une loi généralement commune à tous les commerçans dans ce cas, à recevoir, dès l'inſtant de leur ſaiſie, un garde (pour ce

établi ſous le titre de garde du commerce) qui poſé par le Lieutenant-général, le Bailli, ou le Sénéchal du lieu, répondroit de la perſonne des *faillis*, juſqu'à ce qu'un arrangement, revêtu des formalités néceſſaires, les délivrat de la dépendance des créanciers. Que ſi, d'après l'examen des opérations de leur débiteur, ces créanciers s'appercevoient qu'il fut coupable de mauvaiſe foi, ils pourroient le livrer à la ſévérité des loix, pourvu cependant que les procédures criminelles ſe fiſſent au nom des trois quarts des créanciers en ſomme & avant l'arrangement; car il eſt abſurde & révoltants, que des malheureux tranquilles ſur la foi d'un acte, ſigné du nombre requis, & homologué, aux termes de l'ordonnance, ſe voyent décrétés, ſous prétexte de fraude, à la requête du moindre de ſes créanciers, qui n'aura pas ſigné; & cela ſouvent, à deſſein de donner aux autres un moyen de revenir, par une intervention, contre un accord qu'ils n'ont pas dû conclure ſans connoiſſance de cauſe.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

POÉSIE.

STANCES A L'ESPÉRANCE.

EH quoi! vous me trompez, ſéduiſante eſpérance,
Qui faiſiez luire au loin les éclairs du plaiſir?
Hélas! je n'ai que vous pour calmer ma ſouffrance;
Vous montrez le bonheur, laiſſez moi le ſaiſir.

Toujours vous reſſemblez à l'heure fugitive,
L'inſtant qu'elle promet de loin nous réjouit,
Mais dès qu'elle a frappé notre oreille attentive,
C'en eſt fait; pour jamais elle s'évanouit.

Vous nous bercez déjà dès le printems de l'âge,
Vous nous bercez encore au déclin de nos ans.
Vous promettez toujours, eſpérance volage,
Et vos appas trompeurs ſont toujours ſéduiſants.

Le jeune ambitieux, heureux à ſon aurore ;
Dans le cours de cent ans ne voit pas un écueil ;
Et l'infirme vieillard croit voir errer encore,
Le fantôme d'un ſiècle autour de ſon cercueil.

Eſpoir conſolateur, tout reſſent ta puiſſance,
Veillant dans les palais, veillant dans les hameaux,
Appaiſant la douleur, doublant la jouiſſance,
C'eſt ton bras qui ſoutient la chaine de nos maux.

Ne m'abandonnes pas : l'éclat de ta lumière,
Pour être menſonger, n'en ſera pas moins beau ;
Et quand je ſerai prêt de fermer la paupière,
Que je te voye encore auprès de mon tombeau.

ÉNIGME.

PArtout on ſait me rendre utile,
Aux champs, à la cour, à la ville,
On m'occupe diverſement,
Ici, la maîtreſſe & l'amant,
De moi font un charmant uſage;
Là, je reſte le jour entier,
Au ſervice du financier,
Celui qui reçut en partage,
Cet eſprit vif, qui plait à tous,
Avec moi, cependant, ſe fait quelques jaloux ;
Je cauſe ou plaiſir ou triſteſſe,
Au gré de qui me fait agir ;
C'en eſt aſſez, lecteur, & tu dois me tenir.
Un mot pourtant encor ; prends ſoin que ta maîtreſſe,
De mon emblême en toi n'apperçoive les traits....
Mais j'en dis trop, & je me tais.

Par M.lle AGLAURE

Le mot du Logogriphe du dernier Numéro, eſt ***bonbon***, dont en ſupprimant les ***nn***, ſe forme ***bobo***.

ERRATA.

Page 281, lig. 8, *liſez* 26 Avril.

HISTOIRE.

Voyage de LOUIS XV. *dans le Hainaut, au mois de Mai 1744.*

TANDIS que le Maréchal de Saxe, posté avantageusement à *Courtray*, tenoit en échec toutes les forces de nos ennemis, & qu'une autre armée s'assembloit près de *Lille*; le Roi résolut d'aller visiter ses Places frontières en *Hainaut*, d'où dépendoit la sûreté de son Royaume & de se mettre à la tête de ses troupes pour y faire sa première campagne.

Son voyage, dont on avoit fait long-tems un secret, causa les plus vives allarmes à ses Sujets, preuve sensible de l'amour dont ils étoient pénétrés pour sa personne sacrée.

Le Roi fit son entrée à Valenciennes, par la porte *de Tournay*, le 4 Mai 1744, vers les quatre heures de l'après-midi. On lui fit faire un circuit, afin de procurer à Sa Majesté la belle vue de la Ville, entre cette porte & celle de *Notre-Dame*, vue qui avoit été choisie par *Vander-Meulen*, pour peindre la conquête de Valenciennes.

Aux approches de Sa Majesté, les Magistrats qui l'attendoient sous une tente hors de la Ville, sortirent de leur tente & allèrent à sa rencontre. Le Roi les ayant apperçus s'arrêta, & descendit de voiture.

Alors ils mirent un genou en terre, & l'un des Conseillers-Pensionnaires ayant fait une courte harangue au nom du Corps-de-Ville, le Prévôt

s'approcha de Sa Majesté & lui présenta un bassin d'argent, dans lequel étoit une clef de cuivre dorée, emblême des clefs de la Ville, que les Portiers tenoient là dans les mains.

Ce bassin fut reçu par M. le Duc de *Boufflers*, Gouverneur-Général de la Province, qui le porta devant le Roi.

Sa Majesté prit cette clef, & la remit l'instant d'après dans le bassin pour être rendue aux Magistrats, comme une marque de sa confiance dans leur fidélité.

Après quoi, tous les Officiers de l'État-Major furent nommés & présentés successivement au Roi, par le Duc de *Boufflers*, qui rappella l'époque de leur service, & Sa Majesté les accueillit d'une manière obligeante.

Cette cérémonie faite, le Roi remonta dans son carosse de parade, & fit ainsi son entrée dans la Ville, au son de tous les carillons & au bruit de trois salves de l'artillerie des remparts.

Sa Majesté étoit accompagnée de MM. le Duc de Chartres, le Comte de Clermont & le Duc de Penthièvre, Princes du Sang; du grand Écuyer de France, du Maréchal de Noailles, de MM. de Meuze, de Richelieu, de Luxembourg, de Boufflers, d'Aumont, d'Ayen, de Soubize & de Péquigny, ses Aides-de-Camp; de vingt autres Ducs & Pairs, du Comte d'Argenson Ministre de la guerre, de quantité de Lieutenans-Généraux & Maréchaux de Camp, & d'une grande partie de sa maison.

Les cinq compagnies bourgeoises avoient été se ranger en haie dans la banlieue, une partie de la

garnison à une demie lieue de la Ville, & la maréchaussée à une lieue.

Toutes les rues par lesquelles Sa Majesté devoit passer étoient sablées, garnies de tapis, de tableaux, de lauriers & de mirthes, & bordées de chaque côté, de troupes & d'une infinité de peuples, qui témoignoient par des cris réitérés de *vive le Roi*, la joie que leur causoit son arrivée.

Le Roi descendit à l'Intendance, soupa à son grand couvert, & donna ordre qu'on laissât entrer chaque jour dans le sallon tous ceux qui se présenteroient pour le voir.

On ne pouvoit se lasser d'admirer ce Prince qui étoit beau & à la fleur de son âge : il avoit la taille avantageuse & bien prise ; la jambe parfaitement bien faite, le regard, plus doux que fier, les yeux grands, les sourcils bruns ; la bonté & la majesté peintes sur sa figure, inspiroient en même-tems l'amour & le respect.

La suite à l'Ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

BELLES LETTRES.

VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS, en Grece, dans le milieu du Quatrième siécle, avant l'Ere vulgaire. *Par Mr. l'Abbé* BARTHELÉMY, *Garde des Médailles du Cabinet du Roi, de l'Académie des inscriptions & Belles-Lettres.* 7 vol. in-8°. broc. & un vol. in-4°. de Cartes Géographiques, plans, vues & médailles de la Grèce, Prix 45 liv. *A Paris chez* Royez, *Libraire, Quai des Augustins & à Valenciennes chez* Giard, *Libraire.*

PLus ce siècle léger voit éclore de productions frivoles & éphémères, plus les amateurs de la bonne Littérature sont pénétrés d'estime & d'admiration pour les ouvra-

ges qui les raſſurent ſur la crainte que le faux goût n'envahiſſe entièrement l'empire des Lettres. Rien de plus propre à calmer leur inquiétude, à cet égard, que *le Voyage d'Anarcharſis*. Il réunit, à la fois, les connoiſſances les plus profondes dans la politique, la Juriſprudence, les Arts, les Sciences, la Morale, l'Hiſtoire, &c. & ſi l'Auteur a employé trente années à le compoſer, il recueille déjà le fruit d'un travail long & pénible, s'il conſidère que ſon ouvrage, muni dès ce moment de l'approbation générale, paſſera, de ſiècle en ſiècle, à la poſtérité la plus reculée.

La ſuppoſition d'un voyage eſt la ſeule fiction que Mr. l'Abbé *Barthelémy* ſe ſoit permiſe; puiſque tout ce qu'*Anacharſis* eſt cenſé voir, entendre & rapporter, eſt de la vérité la plus exacte, même dans les choſes indifférentes. Ce n'eſt point par une narration ſèche que l'Auteur a voulu tranſmettre des faits, c'eſt en offrant au Lecteur une vaſte galerie de Tableaux agréablement variés, dans laquelle, paſſant tour-à-tour, du ton ſérieux au ton léger, il fait voir à côté d'un plan de la légiſlation la plus ſage, la deſcription badine d'une fête, & qu'à une diſſertation ſavante, ſuccède la liberté joyeuſe d'un feſtin.

Quant au ſtyle de l'ouvrage, c'eſt celui *des tems & des lieux*. Toujours ſimple & ſans affectation, il varie cependant, ſuivant le caractère & l'eſprit des perſonnages mis en ſcène. Et comme en a dit Mr. *de Fontanes*,

> Le ſtyle a du ſujet égalé la richeſſe,
> Et ſa parure & ſa clarté,
> Il joint tous les tréſors de l'antique ſageſſe,
> A la moderne Urbanité.

Au reſte, les bornes de notre Journal ne nous permettant pas de multiplier les citations, nous extraierons ſeulement quelques paſſages d'un morceau qui nous a frappé.

» *Sparte* a conſacré à *Licurgue* un Temple, où, tous » les ans, il reçoit l'hommage d'un ſacrifice. Ses parens » & ſes amis formèrent une ſociété qui s'eſt perpétuée » juſqu'à nous, & qui ſe réunit de tems en tems, pour

» rappeller le ſouvenir de ſes vertus. Un jour que l'aſſem-
» blée ſe tenoit dans le Temple, *Euclidas* adreſſa ce
» diſcours au Génie Tutélaire du lieu.

» Nous vous célébrons, ſans ſavoir quel nom vous don-
» ner : la *Pythie* doutoit ſi vous n'étiez pas un Dieu plutôt
» qu'un mortel ; dans cette incertitude, elle vous nom-
» ma l'ami des Dieux, par ce que vous étiez l'ami des
» Hommes.

» Votre grande ame ſeroit indignée, ſi nous oſions
» vous faire un mérite de n'avoir pas acheté la royauté
» par un crime : elle ſeroit peu flattée, ſi nous ajoutions
» que vous avez expoſé votre vie & immolé votre répos
» pour faire le bien ; on ne doit louer que les ſacrifices
» qui coutent des efforts.

» La plupart des légiſlateurs s'étoient égarés en ſui-
» vant des routes frayées : vous comprîtes que pour
» faire le bonheur d'une nation, il falloit la mener par
» des voyes extraordinaires

» Nous vous remercions d'avoir placé au-deſſus de
» nos têtes un Souverain qui voit tout, qui peut tout,
» & que rien ne peut corrompre. Vous mîttes la loi ſur
» le Trône & nos Magiſtrats à ſes genoux, tandis
» qu'ailleurs, on met un homme ſur le Trône & la loi
» ſous ſes pieds. La loi eſt comme un palmier qui nourrit
» également de ſon fruit tous ceux qui ſe repoſent ſous
» ſon ombre : le deſpote, comme un arbre planté ſur
» une montagne, & auprès duquel on ne voit que
» des vautours & des ſerpens. &c. &c.

MORALE.

PSEAUME 19, *tiré du* LIVRE ÉCHAPPÉ AU DÉLUGE, *par Mr. Maréchal.*

1. Dieu des Juſtes ! tu le vois ! les Chefs du Peu-
ple, qui ſe diſent tes repréſentans, ont deux balan-
ces, comme s'il y avoit deux Juſtices.

2. Daigne un moment rabaiſſer ta majeſté juſ-

qu'à eux. Rapproche l'original ſacré de ceux qui ſe vantent d'en être les images fidèles.

3. Hélas ! j'ai vu l'homme juſte quitter ſa famille, pour venir diſputer, au pied d'un Tribunal inique, le morceau de pain trempé de ſes ſueurs, & que ſa famille attend pour vivre.

4. Si le malheureux ...... hélas ! que de lenteurs, que de rebûts on lui fera eſſuyer !

5. Il mourra, avant d'avoir la conſolation de ſavoir ſi le champ de ſes peres paſſera à ſes enfans.

6. Et à ſa mort, ſes enfans viendront glâner dans le même champ où ils devoient moiſſonner.

7. Jai vu la veuve & l'orphelin demander juſtice comme on mandie un bienfait.

8. Je les ai vus prêts à ſe dépouiller de leurs derniers vêtemens, pour trouver grace aux yeux de leurs Juges.

9. Dieu des bonnes mœurs ! je les ai vus, & mon front en a rougi pour leurs Juges.

10. Je les ai vus accorder tout pour conſerver quelque choſe.

11. Tremble ſur ton ſiége, Juge inique ! tu trouvera dans mon Dieu un Juge ſévère.

12. Il recueille dans ſa main divine les larmes de l'innocence ; il compte les ſoupirs de la pudeur aux abois.

13. *Cependant, Plaideurs infortunés ! préſentez-vous avec aſſurance, dans le ſanctuaire de la juſtice. Le Dieu bon n'a pas voulu que l'iniquité prévalut. Le nombre des Juges pervers eſt petit. Prenez confiance ; preſque toujours on prononce, ſuivant les principes de la Juſtice & de l'humanité.*

Suite des Observations

Sur quelques points de la Législation Criminelle, par un ami de l'humanité.

Si la loi veut que la volonté des trois quarts, en somme, l'emporte sur celle du quart oppoſant, comment peut-elle admettre les pourſuites d'un individu de ce quart, ſans autre qualité que ceux qui, ſoit juſtice, ſoit grace, ont cru devoir agir comme ils ont fait? eſt-il, en effet, préſumable qu'un ſeul homme voye & penſe mieux que cinquante autres, mûs, comme lui, par le motif le plus puiſſant, L'INTÉRÊT ? & ſi ces cinquante prennent un parti, la loi ne doit-elle pas préjuger qu'ils ont pris le meilleur? cependant qu'on pénétre dans l'horreur des priſons; on y trouvera quantité de victimes opprimées depuis deux, quatre, ſix, & même dix ans, par l'acharnement d'un ſeul. Mais cet abus tient à des cauſes que je vais bientôt faire connoître.

La finance de l'office des gardes du commerce, créés par édit du Roi, à l'inſtar des gardes de la connétablie, ſeroit de vingt, ou au moins de douze mille livres; non ſeulement parce qu'un homme, en état de diſpoſer de cette ſomme, eſt préſumé avoir reçu une éducation plus ſoignée que celle des autres citoyens de ſa claſſe, mais encore, parce que cette finance ſerviroit de garantie à ceux, pour la ſureté deſquels le miniſtère deſdits gardes ſeroit requis. Ils recevroient, comme gages annuels, l'intérêt de leur argent ſans retenue; leurs honoraires, quand on les employeroit, ſeroient de 4 livres 10 ſous par jour; & un règlement clair & précis, en les inſtruiſant de leurs devoirs, leur feroit connoître les peines auxquelles ils s'expoſeroient, s'ils venoient à s'en écarter.

Mais dira-t-on : *il faudra donc établir une quantité prodigieuſe de ces gardes* -- autant qu'il en ſera néceſſaire : &, puiſque leur établiſſement eſt avantageux aux citoyens, ſans être à charge au gouvernement, pourquoi répugneroit-on à les multiplier?

La ſuite à l'ordinaire prochain.

POÉSIES.

HYMNE A L'AMOUR. *Imitation libre de l'Italien.*

AMOUR, Dieu de mon cœur, que j'ai choisi pour maître,
Source des voluptés, principe de mon être,
Qui répand sur mes jours le charme le plus doux,
Je me livre à tes coups.

Quoique tu veuilles entreprendre
Pour mon malheur, Amour, ou ma félicité,
Tu n'a rien, Dieu charmant, qui puisse me surprendre;
Dispose de mes jours & de ma liberté,

Heureux qui suit tes Loix; malheureux qui te brave!
Il a pour châtiment l'insensibilité.
Un Prince indifférent ne vaut pas un Esclave
Dans tes fers arrêté.

Orcan, le fer en main, a conquis son empire;
Il foule aux pieds tes loix, on abat le tiran;
Dans le jardin d'*Orcan*, *Azor* a vu *Palmire*,
Il hazarde un soupir, il devient son amant.

Tu ne veux pas, Amour, qu'en mes chants je confonde
L'Esclave & le Maître orgueilleux:
Dans les bras de *Palmire*, *Azor* est plus heureux
Que tous les Conquérans du Monde.

Par Mr. COSTARD, *de Paris.*

CHARADE.

Tel qu'un pivot, fort souvent mon premier,
Est surmonté de mainte girouette,
Que fait tourner à son gré mon dernier,
Mon tout à plus d'un Saint a servi de retraite.

Le mot de l'Énigme du dernier Numéro, est *Plume.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le Roi employa deux jours à visiter les fortifications de cette Ville & de la citadelle, l'arsénal & les magazins. Le 6 au soir Sa Majesté alla au spectacle, où on donna *Alzire*; & *Voltaire*, qui suivoit le Roi en qualité d'Historiographe de France, assista avec Made. la Marquise *du Châtelet* à la représentation de sa pièce.

Le 7, Sa Majesté partit à cheval, pour aller examiner les ouvrages de la Ville de *Condé*, & revint le même jour coucher à *Valenciennes* : le 8, elle alla au *Quesnoy*, où elle dîna chez M. le Marquis de *Fénelon*, Gouverneur de cette place; le même jour elle passa à *Bavay* & alla coucher à *Maubeuge*, d'où elle revint le lendemain le soir à Valenciennes.

Le 10, le Roi, après avoir assisté à une Grand'-Messe, qu'il fit chanter à l'Eglise de *N. D. la Grande*, travailla toute la journée avec ses Ministres: le soir Sa Majesté se rendit à l'Hôtel-de-Ville, où elle fut reçue, au bas du grand escalier, par le Corps de Ville assemblé : dela elle fut conduite au balcon de l'Hôtel-de-Ville, sous un dais qu'on y avoit préparé, & elle mit le feu à un *Dragon* qui communiquoit à un feu de tonneaux élevé au milieu de la Place d'Armes; le Roi y demeura une demi-heure pour s'y montrer à son Peuple, toute la Place étoit illuminée & le Magistrat faisoit distri-

ouer à manger & couler plusieurs fontaines de vin, pour le peuple.

Le Roi passa delà à la Chambre de Justice, où tous les Magistrats étoient assemblés & il y fut harangué par l'un des Conseillers pensionnaires.

Le lendemain 11, le Roi, après avoir laissé dans cette Ville des marques de sa bienfaisance, partit pour Douay, au bruit de trois salves de tous les canons de la Ville & de la Citadelle & chargea le Commandant de dire aux Magistrats qu'il étoit content de leur zèle & de la réception que les habitans lui avoient faite.

Les bourgeois avoient allumé des feux devant leurs portes & illuminé leurs maisons pendant tout le séjour de Sa Majesté ; & le Roi avoit été comblé des bénédictions du Peuple, toutes les fois qu'il avoit paru en public.

Le Roi fut le parrain de M. *Louis Lejuste* fils d'un Citoyen, né le jour de l'arrivée de Sa Majesté. Il chargea M. *le Duc de Boufflers* de le tenir, en son nom, sur les fonds de baptême, avec Made. la Marquise *le Danois-Cernay*. La maison du Roi accompagna M. *le Duc de Boufflers*, & la cérémonie se fit le 6 Mai avec autant de pompe & d'éclat que si Sa Majesté y eut assisté en personne.

Le 12, Sa Majesté alla passer son armée en revue auprès de Lille, & après avoir fait un règlement pour la discipline de ses troupes, elle marcha à la conquête de Courtray, qui se rendit le 18 Mai, & elle investit aussi-tôt *Menin*, dont elle ne tarda pas de s'emparer.

Nous ne suivrons pas le Roi dans ses conquêtes, nous ne parlerons pas de la bataille de *Fontenoy*,

que le Roi gagna l'année d'après, parce que tout le détail de ces événemens se trouve repris dans l'*Histoire de la guerre de 1741*, dans le *siécle de Louis XV.* dans *la vie du Maréchal de Saxe* & dans plusieurs autres ouvrages imprimés de nos jours.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

HISTOIRE NATURELLE.

Observations sur le BOHON-UPAS, *ou l'Arbre Poison de l'Isle* de Java, *extraites des Voyages de* Mr. Foersech *Hollandois.*

CET Arbre-poison croît dans l'*Isle de Java*, à environ vingt-sept lieues de *Batavia*, à quatorze de *Soura-Charta*, séjour de l'Empereur. Cet endroit est entourré de collines & de hautes montagnes; les champs qui l'environnent, à dix ou douze milles de distance, sont absolument stériles. L'arbre croît sur le bord d'un ruisseau: il est d'une taille médiocre; entourré de cinq à six jeunes arbres de cette espèce, & l'on ne voit, près de lui, aucune plante, aucun arbrisseau. On ne trouve rien de vivant, à sept ou huit milles de distance de l'arbre, puisque les eaux n'y nourrissent aucun poisson; qu'il n'y a ni souris, ni râts, ni vermisseaux, & que les oiseaux, qui s'approchent trop près de cet Arbre, tombent & périssent. Le poison consiste dans une gomme qui coule de l'écorce & du bois même; on y trempe la pointe de toutes les armes guerrieres. Ce sont les criminels condamnés à mort, qui vont recueillir le poison; mais, d'environ sept cens, qui y avoient été envoyés depuis quatre ans, (quand *Mr. Foersech* étoit dans le Pays) vingt-deux seulement en étoient revenus.

Parmi les expériences faites avec la gomme du *Bohon-Upas*, le Voyageur rapporte celle-ci. « J'assistai, dit-il, » au mois de Février 1776, *à Soura-Charta*, à l'exécution » de treize Concubines de l'Empereur; elles étoient con-

» vaincues d'infidélité. Conduites, à onze heures du matin,
» dans la place, vis-à-vis le Palais, le Juge fit passer sur
» leur tête la sentence qui les condamnoit à mourir par un
» coup de lancette empoisonnée avec la gomme de *l'Upas*.
On leur présenta ensuite l'*Alcoran*, pour jurer, selon l'usage, que les accusations étoient vraies, & que la sentence & le jugement étoient équitables; ce qu'elles firent, en posant la main droite sur le livre sacré, & la gauche sur leur poitrine, en levant les yeux au Ciel. Le Juge leur donna encore l'*Alcoran* à baiser. Après cela le bourreau procéda à l'exécution, de la manière suivante.

On avoit dressé trois poteaux, d'environ cinq pieds de haut. On y attacha les coupables, le sein découvert. Le juge ayant donné le signal à l'exécuteur, celui-ci piqua de sa lancette empoisonnée le sein de toutes ces malheureuses.

Je fus singulièrement étonné des effets subits de ce poison. Elles éprouvèrent un tremblement, suivi de convulsions, & elles expirèrent dans une agonie affreuse en demandant pardon à Dieu & à *Mahomet*. Six minutes après l'exécution, aucune d'elles n'existoit. Je vis sur leurs corps des taches livides, leur visage étoit enflé, leur teint bleu, & leur œil jaune.

AGRICULTURE.

Il arrive souvent que les agriculteurs croyent améliorer leurs terres en les nétoyant des petites pierres & des cailloux que la charrue ramène sur les sillons; ils ne savent pas combien cette manœuvre apporte de détriment à toute espèce de sol, & particulièrement aux terreins minces, légers & de nature serrée. Voici ce que dit le Docteur Price à cet égard.

„ Dans la Province de *Stévenage*, au Comté *d'Herford*, il y a un champ connu sous le nom du

champ de *Chalkdell*; il contient à peu-près 200 acres. Ce terrein étoit dans l'origine, égal, pour ne pas dire supérieur à la plupart de ceux de la Province. Par malheur il s'est trouvé à la convenance des inspecteurs des chemins qui l'ont si souvent épluché, que sa valeur est maintenant au dessous du prix des terreins qu'on estimoit auparavant à la moitiè de la sienne. Un gentilhomme qui faisoit valoir son héritage situé dans la Province de Lancastre, ordonna que les pierres qui couvroient en grande abondance quelques-uns de ses champs, fussent soigneusement enlevées; il donna cet ordre, imaginant que les cailloux empêchoient le bled de sortir. Or, ces champs avoient toujours produit d'excellentes récoltes: surpris de voir qu'à peine ils rapportoient quelque chose, il s'enquit des fermiers du voisinage, à quelle cause ils attribuoient cet événement; tous furent d'avis qu'il falloit en accuser la méthode qu'il avoit mise en pratique, & lui conseillèrent de faire rapporter les cailloux & de les disperser sur son terrein. Il les crut & les dépenses énormes où cette opération l'engagea; furent amplement récompensées par des récoltes abondantes, & pareilles à celles qu'il avoit avant que ses champs fussent épluchés. „

Quelques personnes ont pensé, comme lui, que rien ne peut croître sur une pierre; que bien loin d'être de quelqu'utilité aux grains, les cailloux doivent plutôt leur nuire, & les empêcher de croître librement; mais cette opinion n'est pas juste, puisque les cailloux procurent des avantages aussi multipliés que surprenants. Par exemple, ils secondent merveilleusement le travail de la char-

fue ; ils empêchent aussi les terres, dont la nature est serrée, de se grumeler & de s'endurcir. Ils mettent l'épi encore tendre à couvert du vent & de la nielle. En été, il garantissent la moisson d'être dévorée par la chaleur, en retenant l'humidité de la terre qui s'évaporeroit sans leurs secours, &c. Les cailloux sont donc très-favorables à la végétation.

VARIÉTÉ.

NOTE *sur l'usage de planter* LE *MAI*.

NOS pères, considérant que le mois de *Mai* renouvelloit la nature, ont cru devoir, à son exemple, renouveller leurs sentimens de reconnoissance à leurs bienfaiteurs, de respect à leurs supérieurs, & d'amour à leurs maîtresses ; c'est pour cela que chaque protégé ou serviteur, devant la porte de son Seigneur & de son maître, chaque amant, devant la fenêtre de sa belle, plantoit autrefois un *Mai* plus ou moins haut, suivant le zèle des uns & le mérite des autres. Les Orfèvres de Paris offroient tous les premiers de *Mai*, à Notre-Dame, un tableau appellé *le tableau du Mai*. Les Imprimeurs de *Lyon* étoient en usage de planter devant la maison du Gouverneur de cette Ville un *Mai*, sur lequel étoient affichés des vers à sa louange. Dans les œuvres de *Marot*, on trouve une pièce de poésie pour *le Mai des Imprimeurs de Lyon*. Les Clercs de la Bazoche ont seuls, à Paris, conservé la coutume de planter *le Mai* ; cet hommage, qu'ils rendent chaque année au Parlement, fut encouragé par le Roi *Henri II*, qui leur accorda

la permiſſion de couper dans les bois royaux tels arbres qu'ils choiſiroient pour cette cérémonie. Dans les Provinces, & ſurtout dans les campagnes, *on plante le Mai*, des chanſons égayent la fête ; & des bergères voyent encore, à leur fenêtre, avec un extrême plaiſir, le matin du premier Mai, un arbre orné de rubans & de guirlandes de fleurs, planté pendant la nuit par leurs amans.

Suite des Observations

Sur quelques points de la Légiſlation Criminelle, par un ami de l'humanité.

On m'objectera peut-être auſſi, que *les honoraires du garde ſeront onéreux au failli.* Mais, répondrai-je, la marche actuelle l'eſt bien davantage. En effet qu'arrive-t-il ordinairement, dans les premiers inſtans d'une faillite ? chaque créancier, ou du moins un grand nombre, allarmé de la perte qu'il va ſubir, ſe plaint, s'intrigue, prend des conſeils, obtient des ſentences, fait ſaiſir, poſe des gardiens, &c. & multiplie les frais, de manière que celui, qui n'avoit manqué, dans le principe, que de cent mille livres, ſe trouve, à l'inſtant de l'arrangement, manquer effectivement de cent vingt. Quel eſt le motif de cette conduite de la part des créanciers ; ſi ce n'eſt la crainte que le débiteur, en s'évadant, ne les laiſſe engagés dans un dédale de diſcuſſions pour le recouvrement de leur du ? d'après le moyen propoſé, cette crainte n'exiſte plus. Si les créanciers veulent, pour conſtater plus validement leur créance, obtenir une ſentence conſulaire, ils en feront les maîtres ; mais ſans ſe prévaloir du *par corps*, puiſque par l'aſſiſtance du garde ils ſe trouveront aſſurés de la perſonne de leur débiteur, qui, toujours ſous leurs yeux, pour leur fournir les éclairciſſemens dont ils auront beſoin, pourra encore, accompagné de ſon garant, aller, venir & vaquer à ſes affaires. Que ſi l'on remarque dans ſes opérations de l'ordre & de la

droiture ; on le mettra, le plutôt possible, à même de réparer, en travaillant, les torts de la fortune. Si, au contraire, le dol & la mauvaise foi sont manifestes, & qu'on veuille sévir rigoureusement, alors on pourra, par une délibération (signée comme je l'ai déjà dit par les trois quarts en somme) convenir que le coupable sera criminellement poursuivi, au nom de la masse; & s'il intervient décret, sur les charges, le garde remettra le décrété aux mains des Officiers chargés de l'incarcérer; Bien entendu pourtant; que l'accusé obtiendroit des dédommagemens s'il parvenoit à se justifier. On voit facilement que le moyen que je propose, en établissant la sûreté des créanciers, garantit l'honneur & la liberté des faillis, qui ne seroient que malheureux; & que ceux, dont la conduite offriroit quelque chose de répréhensible, ne pourroient échapper au châtiment que la loi a prononcé contre eux.

POÉSIES.

ÉNIGME.

ON me prend par les yeux pour m'entrouvrir la tête;
Et bien-tôt, d'un air de conquête,
(Ami Lecteur, ceci n'est point un jeu)
Si quelqu'un me conduit au feu,
Sans m'arrêter, je coupe, tranche, taille....;
Mais, au sortir de la bataille,
Auprès de moi soit circonspect,
On redoute mon souffle infect.

Par M.lle AGLAURE.

CHARADE.

DANS la Musique est mon premier,
Boileau, dit, qu'un dîner doit être mon dernier;
Pour qu'il le soit, Lecteur, tiens-le sur mon entier.

Par la même.

Le mot de la Charade du dernier Numéro, est *Cou-vent*

HISTOIRE. *

Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne, tient à Valenciennes le XIIe. Chapitre de l'Ordre de la Toison d'Or *& y rend un Jugement mémorable au mois de Mai 1473.*

PHILIPPE *le Bon* Duc de *Bourgogne*, après avoir porté sa maison au plus haut dégré de richesse, de puissance & de gloire où elle soit jamais parvenue ; institua l'Ordre *de la Toison d'Or* à *Bruges*, le 10 Janvier 1429, jour de la célébration de son mariage avec *Elizabeth de Portugal.*

Cette institution est en même-tems religieuse & militaire ; elle a pour objet *de défendre*, *garder & maintenir la vraie Foi Catholique*, *l'état de Nôtre Mère la Sainte Église*, *& la tranquillité & prospérité de la chose publique* : tel est le but que le Fondateur lui a donné, dans les statuts & règlemens qu'il fit à *Lille*, le 27 Novembre 1431.

Il voulut que cet ordre fut composé de 31 Chevaliers, *gentilshommes de nom & d'armes & sans reproche*, c'est-à-dire, selon *Ducange*, d'une maison militaire connue, & dont *le nom & les armes* fussent justifiés par quatre dégrés paternels & maternels, sans mésailliance.

Ce Prince s'en créa *le Chef & Souverain* ; il ordonna qu'après sa mort cette dignité passât à ses Successeurs Ducs *de Bourgogne* ; & que personne, exceptés les Empereurs, Rois & Ducs, ne put être, en même-tems, d'un autre ordre de Chevalerie.

Il choisit St André pour patron, & prit, pour cri de

* n.a cette histoire n'a pas été aussi soignée que les autres : je l'ai faite à la hâte, étant à Douay pour y solliciter un procès.

guerre, *Mon Joye St. Andrieu* : il ordonna que le chaperon & le manteau des Chevaliers fussent d'écarlatte, fourrés d'hermines, avec cette devise en broderie, *autre n'auray*; qu'ils portassent un collier d'or, ouvré de doubles fusils entrelassés en forme de B., qui signifient Bourgogne & de pierres-à-feu qui jettent des flammes; sous lesquelles étoient écrits ces mots *antè ferit quam flamma micet*, & au bout du collier un mouton, ou *Toison d'Or*, avec cette devise *pretium non vile laborum*.

Les jours solemnels & de grande cérémonie, l'habillement des Chevaliers étoit une robe de toile d'argent, le manteau de velours cramoisi, & le chaperon de velours violet, & les jours où on assistoit au service ou à *l'obit* des confreres trépassés, la robe, le manteau & le chaperon étoient noirs; mais la couleur des franges étoit au choix des Chevaliers.

Philippe le Bon étant mort, *Charles* son fils, digne, par sa bravoure, du Sang des *Valois* dont il étoit issu, mais téméraire & ambitieux; consuma toute sa vie à la guerre & dissipa tous les trésors que son pere avoit amassés.

Arnould Duc de Gueldres, que son fils *Adolf*, avoit dépouillé injustement de ses Etats & détenu prisonnier pendant six ans, choisit le Duc de *Bourgogne*, pour son vengeur & son héritier.

La Souveraineté de *Gueldres* étoit indépendante des Ducs de *Bourgogne*; mais, comme Chevalier de l'Ordre, *Adolf* étoit soumis au Chapitre, qui avoit le droit de lui demander compte de sa conduite, de le condamner & de le punir.

Charles cacha ſon deſſein : il convoqua le Chapitre général de l'ordre à *Valenciennes*, pour le 1.er Mai 1473, & écrivit aux Magiſtrats qu'il y arriveroit le 30 Avril. Le motif qu'il donnoit à cette convocation étoit de faire de *nouveaux Statuts & Réglemens*, & de remplacer ceux des Chevaliers qui étoient morts depuis le dernier Chapitre.

La Ville prépara à ſon Souverain la réception la plus magnifique & la plus riche qui eut jamais été vue : on fit élever quantité d'arcs de triomphe, & on orna de tapiſſeries de ſoie, toutes les rues où le Prince devoit paſſer depuis la porte de *Cambray*, juſqu'à ſon palais *de la Salle*, dont on fit couvrir les tables de draps d'or.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

BIENFAISANSE.

LETTRE AU REDACTEUR. ✕

Valenciennes ce 12 Mai 1789.

MONSIEUR,

LEs traits de Vertu méritent de trouver place dans votre Journal, & l'on ne doit pas laiſſer ignorer au public que toutes les Abbayes de cette Ville & des environs ſecondent les efforts que fait le Gouvernement pour le ſoulagement des pauvres.

Indépendamment des Grains qu'elles ont envoyés dans nos marchés publics, elles ont diſtribué des ſommes conſidérables aux pauvres : je ſais que Mr. l'Abbé de *Vicogne*, leur fait des aumônes qui paſſent quelquefois *quarante louis* par jour, & que depuis le moment où la cherté du grain s'eſt fait ſentir, il leur a donné plus de *dix mille francs.*

J'ai cru, Monſieur, devoir le publier, ſans ſon aveu ; parce que ſa modeſtie ſe ſeroit oppoſée à ce qu'on vantât

✕ cette lettre est de M. Debavay avocat ~~et échevin~~ à Valenciennes

cette action, qui ne peut que lui faire honneur, mais à laquelle il n'auroit pas aimé que l'on donnât de l'éclat.

Cependant il est intéressant de faire connoître des traits de vertu, qui ne peuvent qu'exciter d'autres personnes à les imiter & consoler les pauvres, en leur annonçant qu'on s'occupe de leur soulagement.

On a beau crier contre les Abbayes puissantes : les Provinces où il en existe le plus, sont celles où le peuple est le moins malheureux.

Elles tiennent lieu de grenier-public dans les tems de disette, & font infiniment plus de biens que ne feroient des particuliers qui auroient la même fortune.

Supposons un particulier, riche de cent mille livres de rente. Les mangera-t-il dans la Province, & ne s'empressera-t-il pas d'aller les dépenser dans la capitale, où une grande fortune procure les moyens de mutiplier ses jouissances ?

Qu'on joigne à ces avantages la bonne culture des terres dont le défrichement est dû aux Abbayes ; les ressources qu'elles procurent à quantité de familles, dans lesquelles l'exploitation des biens de ces maisons passe comme un patrimoine ; l'azile qu'elles présentent aux familles nombreuses ; la subsistance qu'elles donnent aux ouvriers de la Province, en les employant à la construction des bâtimens qui l'embellissent.

Mais dira-t-on, *il existe un milieu & si toutes leurs possessions étoient partagées elles feroient vivre avec aisance un grand nombre de famille.*

S'il en résultoit un bien, ce seroit tout au plus au moment du partage, mais l'égalité ne subsisteroit pas longtems, bien-tôt des familles puissantes réuniroient une grande partie de leurs possessions & iroient, en dépenser le produit hors de la Province.

D'un autre côté la trop grande division des terres mettroit les Propriétaires hors d'état de nourrir des moutons & d'avoir un nombreux bétail.

Lorſque nous voyons ces maiſons faire un auſſi bon uſage de leurs revenus, nous ne pouvons que deſirer leur conſervation, ſur-tout parmi une nation qui ſe fait une loi de reſpecter les propriétés.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'un de vos Abonnés.

VARIÉTÉ.

UNE coutume bien biſarre eſt celle qui exiſte en Angleterre, à l'égard des nouveaux Bourgeois qui ſe font recevoir au Bourg Daenwick, dans le Comté de Northumberland. De formalité indiſpenſable, & qui a lieu le 25 Avril, jour de St. Marc, les poſtulans s'aſſemblent ſur la place du marché, tous à cheval, vêtus de blanc, l'épée au côté, avec un bonnet de nuit pour coëffure. Quatre Chambellans & le Bailli du Château, les accompagnent dans le même coſtume. Delà le cortège part, précédé par la muſique; on ſe rend à un étang qui borne le territoire de la Communauté. Cet étang n'eſt qu'une marre large & fangeuſe, où les poſtulans ſe précipitent & ſe vautrent, en imitant ſérieuſement la manière des porcs. Ils ne s'en tirent qu'avec effort, & dans le bel état qu'on peut imaginer. Ils retrouvent des habits, un verre de liqueur & leurs chevaux au bord de l'eau : on termine la cérémonie, en parcourant au galop toute l'enceinte du territoire, toujours l'épée à la main. Les femmes, parées de rubans, viennent préſenter des guirlandes de fleurs aux courageux cavaliers, ce qui s'exécute au ſon de petites clochettes dont elle ſont munies. Ce glorieux triomphe eſt célébré par des chants & des danſes. Le reſte du

jour eſt rempli par tous les amuſemens qui diſtinguent les fêtes publiques. On pourroit attribuer bien des cauſes à cette coutume ridicule, & y chercher bien des alluſions. Elle doit, comme beaucoup d'autres, ſon origine à un événement fort commun. Le Roi *Jean* tomba de cheval dans cet étang, & inſtitua, dit-on, cette cérémonie. Mais n'auroit-il pas eu l'intention, plus ſérieuſe, de recommander aux habitans de ce bourg, le ſoin de nettoyer leur marre, ce qui rendroit le motif de l'inſtitution plus ſage que l'inſtitution elle-même ?

Suite des Observations

Sur quelques points de la Légiſlation Criminelle, par un ami de l'humanité.

J'ai dit qu'*il ſe trouve, dans diverſes priſons du Royaume, quantité de débiteurs infortunés détenus par décret depuis des tems conſidérables*, & j'ai promis d'indiquer la cauſe de cette violence inhumaine; la voici. Dès qu'un créancier eſt parvenu à obtenir un décret, celui contre lequel ce décret eſt prononcé tombe entièrement à la charge du Roi. Mais, comme le principal, & preſque toujours l'unique but de l'homme auquel il eſt dû, eſt de contraindre l'homme qui doit à payer; celui-ci eſt retenu dans les fers, ſans que ſa partie ſollicite & preſſe un jugement, qui, le plus ſouvent, lui enléveroit ſa proye, & quand la victime de la cupidité d'un créancier dur, fait des démarches, pour obtenir des loix, dont il n'a point encouru la ſévérité, qu'elles l'affranchiſſent de ſes chaînes; des chicanes toujours nouvelles, rendent ſans effet les juſtes réclamations.

Cette manière vraiment odieuſe de procéder réuſſit, il eſt vrai, quelquefois. Par exemple, lorſque le débiteur, s'eſt, par des ſouſtractions, ménagé quelques reſſources, ou lorſqu'il appartient à une famille ſenſible & bienfai-

ſante qui ſe prête à des ſacrifices pour le délivrer. Mais, s'il eſt honnête homme ; ſi, abandonné par des parens égoïſtes, il n'a point d'amis, (& qui peut ſe flater d'en conſerver dans l'adverſité ;) ſi enfin, il ne poſſède pas *de quoi ſe procurer un lit* ; réduit à une livre & demie de pain par jour, il couche ſur la paille, confondu parmi des ſcélérats, qui ſe lèvent de ſes côtés, pour aller recevoir le prix de leurs forfaits.

Maintient des loix émanées ſa ſageſſe, il eſt juſte, ſans doute, que le Roi faſſe pourſuivre & punir en ſon nom, les crimes qui troublent l'ordre public ; tels que *le vol*, *l'aſſaſſinat* &c.., mais, dans le cas dont il s'agit, Sa Majeſté doit-elle au plaintif autre choſe que ſa protection pour lui faire obtenir juſtice de celui dont il ſe plaint ? & n'eſt-ce pas un abus révoltant & onéreux pour le Prince, qu'il ſoit aſſujetti à pourvoir de ſes deniers, aux beſoins indiſpenſables d'un malheureux décrété, juſtement ou ſans cauſe, à la requête d'un créancier, ſeul intéreſſé dans les motifs du décret. Si le Roi faiſoit diſtraire du compte de MM. les Intendans l'article qui concerne la dépenſe des priſons ; & s'il ſe faiſoit repréſenter l'état de ce que lui coûte, par année, la quantité énorme de perſonnes décrétées pour dettes ; Sa Majeſté, ſaiſie d'étonnement, ne manqueroit pas d'ordonner qu'à l'avenir tout débiteur, ainſi décrété, ſeroit détenu aux frais du créancier plaintif.

ANECDOTE.

LE Cardinal *Dubois* avoit un Intendant dont les friponneries étoient connues. Au jour de l'an cet Intendant venoit lui rendre ſes devoirs. Au lieu de lui donner des étrennes comme aux autres perſonnes de ſa maiſon, le Cardinal lui diſoit : *Monſieur, je vous donne ce que vous m'avez volé*: l'Intendant faiſoit une profonde révérence & ſe retiroit ſans répondre.

POÈSIES.

IDILLE,

*Par Mad.e la Marquise de P.****

PETITS oiseaux, que vous êtes heureux,
Dès que vous êtes nés, vous êtes amoureux,
Et l'Amour parmi vous n'est point une foiblesse;
On ne vous défend point d'avoir de la tendresse;
Vous ne connoissez point le pénible devoir,
Vous ne songez qu'au plaisir de vous voir:
Petits oiseaux, cette innocente vie
Est bien digne d'envie.
Nous vivons bien différemment;
Nous est-il permis seulement
D'avoir un tendre mouvement?
Notre cœur, notre loi s'opposent l'une à l'autre;
Ce que la loi défend, le cœur le veut toujours,
Lorsqu'un tendre penchant nous entraîne aux amours;
Dure nécessité! quel état est le nôtre!
Jamais d'accord avec notre devoir,
Les passions nous maîtrisent sans cesse:
Ah! de notre raison, quel est donc le pouvoir?
Elle n'est jamais la maîtresse,

Pour vous, petis oiseaux, au gré de vos desirs,
Vous volez chaque jour à de nouveaux plaisirs,
Mais vous ne courez point à des amours nouvelles.
Êtes-vous, comme nous, sujets au changement?
Si l'on conte chez-vous un infidèle amant,
On n'y sauroit nombrer les tendres tourterelles,
Ni les rossignols amoureux:
Petits oiseaux, que vous êtes heureux.

Le mot de l'*Énigme* du dernier Numéro, est *Mouchette*, & celui de la *Charade* est *Ré-chaud*.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le Magiſtrat & le Conſeil de la Ville, allèrent au-devant du Prince juſqu'à l'Abbaye de *Fontenelles*, près de laquelle ils avoient fait élever un magnifique pavillon, *à banerolles dorées*, pour le recevoir.

Soixante & dix Chevaliers de la Province de Hainaut, armés de pied-en-cap & la lance en arrêt, étoient rangés dans une vaſte prairie, où ils avoient ouvert un tournois *à tous venans*, ſous la conduite de Meſſires *de Lens*, *de Folleville*, *Jacques Daymeries* & *Pierre Néron* : dans un autre champ voiſin, étoient deux cens Marchands de la Ville de *Valenciennes*, tous vêtus de blanc, à cheval, les houſſes, harnois & caparaçons de même couleur.

Charles étant arrivé devant le champ des Chevaliers, s'y arrêta & y vit pluſieurs *jouſtes*, auxquelles il prit beaucoup de plaiſir.

Delà, il ſe rendit dans le champ des Marchands, où s'étoient auſſi raſſemblés une grande partie de bourgeois, qui lui dirent qu'*il étoit le bien venu*, & enſuite il paſſa dans le pavillon, où on lui avoit fait préparer une collation, &, le *Magiſtrat* s'étant approché, le penſionnaire le harangua au nom du Corps, en ces termes : *Très-haut & très-puiſſant Prince, dès que nous eûmes reçu vos lettres-patentes, contenant qu'il vous plaiſoit de faire & renouveller votre Ordre de la* TOISON D'OR *en la Ville de Va-*

lenciennes, chacun de nous s'en est réjoui : nous venons pour vous en exprimer notre joie & celle de tous nos Concitoyens & vous avertir que tout est appareillé pour ce faire, selon votre mandement & à notre petit pouvoir, à quoi le Prince répondit : *Mes bons enfans de Valenciennes, vous avez été & êtes mes bons & loyaux Sujets & amis & serez récompensés de l'honneur que me ferez.*

Après s'être reposé peu de tems, le Prince se remit en marche.

Le Magistrat étoit à la tête, suivi des deux cens Marchands, rangés deux à deux : après eux étoient les deux cent vingt Archers de la garde du Duc *de Bourgogne*, soixante de ses gardes-du-corps richement habillés, douze Coursiers montés chacun d'un page portant les armes dont le Prince s'étoit servi à la guerre ; le grand écuyer, les Rois-d'armes, qui précédoient les *poursuivans* : après eux une musique guerrière, ensuite le Prince vêtu de ses plus riches habits, garnis de diamans & de pierreries, à cheval, & à la tête des Chevaliers de la Toison d'Or & autres.

Presque tous les Nobles des Duché & de Comté de *Bourgogne* & *des Pays bas*, accompagnoient le Prince : les plus distingués & qui marchoient dans l'ordre suivant, étoient,

MM.

De Ravestain, Simon de Lallaing, Philippe de Ravestain le fils, d'Arsy, Antoine batard de Bourgogne, d'Himbercourt, le Comte de la Roche, de Harchies, le Comte de Marle, de Velux, le Comte de Chimay, de Maingoval, Jean de Luxem-

bourg, de Lallaing, Jacques de Luxembourg, de Roubaix, le Marquis de Ferrare, le Comte de Vianne, de Wargny, le Comte de Jumigny, de Barbençon, le Demoisel de Naſſau, de la Hamaide, le Comte de la Marche, le Baron de Relly, de Fiennes, de Soix, de Bievre, de Miraumont, de Ligne, de Carency, de Bergues, de Creſquy, Deſpierres & ſon frère, de la Viefville, Charles de Crevecœur, de Cohen, de Folleuille; de Sailly, les deux frères d'Aimeries, le Sire de la Harguieres, de Croy, Sire Bauduin de Lallaing, de Lannoy, de Marquette, de Brederode, de Boſſu, de Chaſteau Guyon, de Roiſin, de Cleſy, de Mailly, Philippe de Crevecœur, le Sire de Neufville, de la Roche, de Monchau, de la Gruthuiſe, de Tervant, de Roſimbos, le Sire de la Frête, le batard de la vieville, de Ternay, Baudrain d'Enne, de Trazegnies, de Canteraine, des Foſſes, de Santres, Jacques de Mon-martin, de Bomon, le Sire Drincquant, de Morby, de Baux, le Sire de Crunbergue, le Sire de Longaſtre, le Sire de Mirebergue, Sire Mille de Bourbon, Antoine de Hallewin, de de Salmes, de Rabodenghuets, Sire Antoine Loiſelet, le Grand-bailli de Gand, Sire Antoine batard de Brabant, le Sire d'Eſnne, le Sire de Belgnies, Olivier de Vaudret, du Bies, de Hames, de Beaumont, d'Eſtries, de Berlemont, de Pinoch de Freſtin, Sire Henry Serras, le Sire de Herin, le Sire Crunquembourg, de Villers, le Sire de Berniſſart, Olivier de Ghiſtelles, de Gaches, d'Aveſne de Rabvine, de Laugnoy, d'Erchineulx, de Goux, de Rauſſon, Sire Mallet, Sire Michel Abſalon, le S^{r}. d'Aucoche, Sire de Trepefonde, de Pirques,

de Trebauville, de Mongu, de Baudrenoc, de Pugans, Sire Morlet de Renty, de Castergat, le fils du Comte de Pagnegat, Sire Mayeu de Lannoy, Sire Jean Melun, Sire Edouard de Renty, le Sire de Neuf-Chastel, de Moroel, de Moby, de Bruiel, de Grave, de Monferrant, d'Ugny, de Monsorret, d'Isenghien, Louis de Melle, de Cavron, de Contas, de Bournonville, le Sénéchal de Hainaut, de Longchamp, le Sire de Belleforrière, de Corbeson, de Hemieres, de St. Pierre, Goy, de Royeherme, de la Govrie, Louis de Hellewin, le Sire de Sebourg, de Rasse, Sire Bauduin d'Enne, de Trith, d'Estimbourg, de Crem, de Villers.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

HISTOIRE NATURELLE.

De la manière d'élever les enfans, article consacré aux Bonnes-mères.

» C'EST sur-tout dans les premières années de la vie, » dit, l'Auteur d'*Émile*, que l'air agit sur la constitution » des enfans. Dans une peau délicate & molle, il pénè- » tre par tous les pores, il affecte puissamment leurs corps » naissans. Ces principes rapprochés des expériences modernes sur l'air pur qu'exhalent les végétaux à la lumière du soleil, méritent d'être rappellés, lors de la renaissance de la verdure, & au moment où toute la nature semble rajeunir. La température douce de la nouvelle saison, a, d'ailleurs un autre avantage : elle peut accoutumer l'enfance à toutes les variations des deux fluides, qui sont comme les élémens de l'homme. Vouloir la soustraire à leur action, n'est-ce pas lui faire contracter l'état de langueur de ces plantes foibles qui végètent dans les serres.

Les mères qui se chargent du soin pénible, mais indispensable, d'élever elles-mêmes leurs enfans, doivent donc

observer d'éviter l'usage des langes & de toute autre gêne semblable, même dès les premiers jours de l'âge; de leur donner un vêtement flottant à trois mois au plus tard, de ne les tenir couchés que la nuit, ou quelques moment seulement durant le jour: de les laisser librement se rouler sur des tapis, pour fortifier tous les muscles du corps, avant de les obliger de se tenir debout & de marcher; de les exposer souvent au grand air, à commencer dès le printems, enfin, de laisser toujours dans un état de nudité les bras, la tête & les jambes.

La marche est, dans les premier tems, un art difficile. Les articulations sont trop flexibles & font vaciller le corps. Il ne s'est point encore établi un ordre régulier entre les contractions alternatives des muscles. Les premiers essais inspirent de la défiance; mais donnent aussi lieu à de petits triomphes. On voit l'enfant mesurer de l'œil l'espace à parcourir, avancer, revenir sur ses pas, s'arrêter indécis, ou atteindre le but marqué, & s'applaudir de ses succès par les éclats d'une joie innocente. Son activité augmente avec ses forces, sur-tout quand il peut s'y livrer sans contrainte, soit aux champs, soit dans des lieux ombragés. Le grand air & l'aspect de la verdure agissent sur ses organes délicats, & lui communiquent une joie folâtre. Il s'agite, il dévance ses compagnes: tout l'intéresse & l'amuse. Il recherche ses semblables, & semble les appeller au partage du bonheur qu'il éprouve. On diroit qu'il vient de sortir d'une triste prison, & qu'il ne peut trop profiter de ses momens de liberté & d'indépendance.

Il faut cependant rendre justice aux progrès des lumières. L'institution physique des enfans éprouve visiblement une révolution salutaire. Des mères tendres aiment à paroître dans les promenades publiques ou à la campagne, entourées des précieux gages de leur fécondité: elles leur sauvent la gêne des vêtemens; elles éloignent d'eux ces vastes chapeaux qui attristent la vue & réveillent des idées de foiblesse & d'infirmité. Des cheveux flottans & un front découvert conviennent si bien à l'aimable candeur & aux graces naïves de l'enfance! une éducation propre à endurcir & à fortifier le corps, a maintenant la sanction

d'un grand nombre de ſiècles. S'il falloit en rendre ſenſibles les avantages, on pourroit choiſir l'exemple connu du bon Henri IV ; car ce Prince a le droit de nous intéreſſer, même par le ſouvenir de ſon enfance. Il fut élevé dans un Château du *Béarn*, parmi les rochers & les montagnes. Là, il étoit traité comme les autres enfans du Pays. Sa nourriture ordinaire étoit du pain bis, du fromage & du bœuf. On l'exerçoit à courir & à monter ſur les rochers le plus ſouvent même, on le faiſoit marcher nuds pieds & nue tête. Cette éducation mâle, dit *Mr. Thomas*, contribua ſans doute à lui donner cette trempe d'ame vigoureuſe qui en fit dans la ſuite un ſi grand homme.

P. D. M.

VARIÉTÉS.

LES GRACES.

DANS toutes les Villes de la Grèce, les aimables Divinités avoient des Autels. Et comment ne ſe ſeroit-on pas porté en foule à leurs ſolemnités ! ſous l'ombrage odorant d'un bois de myrthe, au milieu d'un Temple élevé d'après les plus élégantes proportions.

Un autel de marbre de *Paros* offroit, dans toute la fleur de la beauté, trois figures, réſultat des efforts de l'art, rival heureux de la nature, dans tout ce qu'elle a de plus ſéduiſant. Qui ſe ſeroit diſpenſé de venir attacher ſa guirlande aux pieds des trois jeunes Vierges, couvertes & parées ſeulement de leur innocence. Groupées dans la plus parfaite harmonie, appuyant, chacune, une main ſur l'épaule de ſa compagne, ſouriant aux Spectateurs avec ingénuité, & ne paroiſſant vouloir plaire que l'une par l'autre ?

On les peignoit ordinairement les chéveux treſſés avec des fleurs, & roulés autour d'un ſimple ban-

deau. Elles avoient pour attributs un paquet de feuilles, un bouquet de fleurs & une pomme, pour caractériser sans doute, trois nuances dans la jeunesse, à laquelle les Graces présidoient ; l'adolescence, la jeunesse dans toute sa fraicheur, & le terme de cet âge heureux & si court, ou le passage de la jeunesse à l'âge mûr. Les Poëtes donnoient aux GRACES les heures pour compagnes afin de marquer la rapidité du tems ; ils les représentoient nues, comme symbole de l'innocence qui ne soupçonnant pas le mal, croit n'avoir rien à cacher. Elles avoient *Mercure* pour conducteur, parce que l'éloquence ne peut se passer du charme des GRACES, & qu'une femme qui en est pourvue, a toujours le don de la persuasion. On les disoit compagnes ou filles de *Vénus* ; & elles étoient comptées parmi les Divinités tutélaires de l'union conjugale. En conduisant les mariés au lit nuptial, on leur recommandoit de ne rien faire en l'absence des GRACES. Il falloit que l'épousée leur sacrifiat secrètement, avant de permettre à son époux de détacher sa ceinture ; & peut-être a-t-on fixé à trois le nombre de ces Divinités, pour instruire qu'il est prudent de ne point ravager le champ de l'Hymen.

SUITE DES OBSERVATIONS

Sur quelques points de la Législation Criminelle, par un ami de l'humanité.

L'air des prisons étant généralement insalubre, celui qui le respire, quelque robuste qu'il soit, ne tarde pas à en ressentir l'influence malfaisante. Privé, d'ailleurs, d'exercice, & d'une nourriture substantielle, il s'affoiblit insensiblement, sa santé s'altère, il dépérit, enfin, telle-

ment, que, pendant le cours de l'année, il eſt au moins neuf mois à la charge du Roi, pour *les bouillons*, *tiſanes* & autres remèdes ordonnés par les gens de la faculté, chargés de veiller à la ſanté des priſonniers. Je le répète : eſt-il juſte, conforme même à la raiſon & au bon ſens, que les finances de Sa Majeſté ſoyent grévées d'environ 456 livre par an, pour chaque individu décrété à raiſon de ſes dettes ? en effet ou l'homme incarcéré eſt en état de payer ce qu'il doit, ou il ne l'eſt pas : s'il le peut, & que le créancier plaintif ſoit fondé dans ſon action, ce dernier comptera, en définitif, des avances qu'il aura faites pendant le temps de la détention ; ſi le débiteur eſt dénué de toutes reſſources, pourquoi faut-il que le Roi le nourriſſe & l'entretienne tout le temps que ſa partie le retiendra dans les fers, par eſprit de vengeance, & ſans le faire juger parce que ſes pourſuites la conſtitueroient en frais ?

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

POÉSIES.

L'ARGENT.

SONNET de Mad.e DESHOULIERES.

CE Métal précieux, cette fatale pluie,
Qui vainquit *Danaë*, peut vaincre l'univers.
Par lui les grands ſecrets ſont ſouvent découverts,
Et l'on ne répand point de larmes qu'il n'eſſuye.

Il ſemble que ſans lui tout le bonheur nous fuie,
Les plus grandes Cités deviennent des déſerts,
Les lieux les plus charmans ſont pour nous des enfers ;
Enfin tout nous déplaît, nous choque & nous ennuie.

Il faut pour en avoir, ramper comme un léſard,
Pour les plus grands défauts c'eſt un excellent fard,
Il peut en un moment illuſtrer la canaille.

Il donne de l'eſprit au plus lourd aimal,
Il peut forcer un mur, gagner une bataille,
Mais il ne fait jamais tant de bien que de mal.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Ces Chevaliers étoient ſuivis des écuyers, après leſquels marchoient les Chapelains & tous les Officiers ſervant auprès de la perſonne du Prince : on voyoit enſuite l'Evêque de *Tournay*, Chancellier de la *Toiſon d'Or*, le Chancellier de Bourgogne avec les Ambaſſadeurs d'*Arragon*, *de Naples*, *de Hongrie*, *d'Allemagne*, *d'Italie* & *d'Angleterre*, accompagnés d'un grand nombre de Gentilshommes & de toute leur maiſon : ils étoient ſuivis de vingt-cinq Conſeillers d'Etat & cette marche étoit fermée par la grande-garde du Duc, compoſée de cent vingt hommes d'armes & de cent vingt archers, portant *Hocquetons* argentés ; & à la tête deſquels étoit *Olivier de la Marche*, Maître d'Hôtel du Prince, qui étoit leur chef.

Comme on s'approchoit de *Valenciennes*, un Ambaſſadeur de la République de Veniſe, *vint* au devant du Prince, étant accompagné d'un Seigneur de la maiſon de *Croy*, qui devoit le préſenter; dès qu'il apperçut le Duc de *Bourgogne*, il mit pied-à-terre & s'avançant près de lui, il ſe jetta à genoux ; *Charles* le releva, l'embraſſa & l'engagea à prendre place parmi les autres Ambaſſadeurs.

Un moment après, le Comte *Romont*, frère du Duc de *Savoie* & de la Reine de *France*, & le fils du Duc de *Julliers* qui étoient arrivés à *Valenciennes*, vinrent à ſa rencontre, avec un nombreux

cortège, qui rendit encore cette cérémonie plus brillante. Ils voulurent se ranger après les Chevaliers, mais ceux-ci les obligèrent à se placer auprès de la personne du Prince.

On marcha, dans cet ordre, & après avoir conduit le Souverain dans son Palais *de la Salle*, chacun se retira dans les logemens que le Magistrat lui avoit assigné. Cette fête attira tant d'étrangers à *Valenciennes*, que plusieurs durent se loger dans les fauxbourgs & dans les Villages voisins.

Le lendemain, premier Mai, jour où on commença la fête, *Charles* se rendit avec tous ceux des Chevaliers de l'ordre qui étoient arrivés, en l'Eglise des *Dominicains* dite de *St. Paul*, pour y entendre les vêpres. L'assemblée se fit dans son Palais, d'où les Chevaliers partirent à cheval, deux-à-deux, revêtus des habits de cérémonie & dans l'ordre suivant, Adolf de Cleves & Sire * Antoine bâtard de Bourgogne, frere du Duc Charles; MM. de Chasteaughuyon & de Croy. MM. de Lannoy & de la Gratuse; Sire Philippe de Crevecœur & Sire Jacques de Luxembourg; de Brederode & de la Roche, M. de Crecy & Sire Simon de Lallaing, le Prince fermoit la marche seul suivi de ses gardes.

Charles y changea les habits de l'ordre, il ordonna que les robes, manteaux & chaperons fussent de velours cramoisy, dont les bordures seroient au choix des Chevaliers, & que les robes fussent parsemées de fusils d'or, avec cette devise écrite au-dessus, *je le ay empris*.

Il témoigna ensuite son mécontentement de ce

---

* Il étoit fils de Philippe le Bon : J'ai une de ses médailles, où il prend la qualité de bâtard de Bourgogne, & pour devise *nul ne s'y frette*.

que dans une cérémonie aussi solemnelle & à laquelle il assistoit en *personne*, il se trouvât si peu de Chevaliers.

Le nombre devoit en être de trente & un, y compris *le Chef & Souverain*; Mais *Édouard*, Roi d'Angleterre, *Jean*, Roi d'Arragon, le Duc d'Alençon, le Duc de Cleves, *Philippe*, Duc de Savoye, ** *Adolf* de Gueldres, & MM. d'Antoing, d'Auxy, de Molembaix, de Montagu & de la Vere, n'y comparurent que par Procureurs.

Les autres Chevaliers étoient morts depuis le dernier Chapitre, savoir, *Jacques de Bourbon*, Roi de Naples, *François de Borsele*, Comte d'Austrevant, *Jean de Cresquy*, *Pierre de Beaufremont*, Seigneur de Charny, *Claude de Montagu*, Seigneur de Ceuges, *Thiebeau*, Seigneur de Neuf-chatel, Maréchal de Bourgogne, & *Jean de Croy*, Seigneur de Chimay. *La suite à l'ordinaire prochain.*

Cet article est de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

PHYSIQUE.

AVIS AUX AGRICULTEURS.

LES Cultivateurs doivent avoir l'attention d'attendre pour resserer leurs végétaux qu'ils soyent tout-à-fait secs. L'eau est un des principaux agens de la fermentation, & il est impossible qu'elle n'ait lieu par-tout où ce principe abonde. La chaleur qui ne tarde pas à s'exciter, particulièrement dans les grandes masses, & à acquérir beaucoup d'intensité, desséche les parties soumises à son action, & finit nécessairement par les incendier. Le

---

** C'étoit principalement pour le juger que le Chapitre étoit convoqué.

fait ſuivant arrivé il y a quelques années, en offre une preuve bien frappante.

» Le *Sr. Turmenies*, Fermier de la Ferme Seigneuriale de la Paroiſſe d'*Hénonville*, avoit été dans la néceſſité d'engranger ſes avoines mouillées. L'exemple d'un incendie ſpontané qui avoit eu lieu dans des circonſtances ſemblables à la ferme de *Mouſſy*, Paroiſſe du voiſinage, cauſoit les plus grandes inquiétudes. Tous les jours le Sr. *Turmenies* montoit ſur ſon tas d'avoine, pour voir s'il n'éprouvoit pas de chaleur à la ſuperficie. Il conſerva cette vigilance pendant plus de trois ſemaines; mais tranquilliſé ſur ſes craintes par quelques vieux laboureurs, il avoit céſſé de ſurveiller ſes avoines, quand le jardinier d'un voiſin, allant viſiter ſa fruiterie, adoſſée à la grange de la ferme, vers les onze heures du matin, la trouva pleine de fumée, qui ſe communiquoit de l'intérieur de la grange par une lézarde du mur. Il court avertir le Sr. *Turmenies*, on monte ſur l'avoine, ſans appercevoir de fumée, mais on éprouve une chaleur conſidérable. Le village aſſemblé, les ſceaux prêts, le Concierge du château ſe met entrain de faire détaſſer l'avoine. A meſure qu'on avançoit dans cette opération, la chaleur augmentoit, mais ſans flamme : à chaque lit que l'on enlevoit, on jettoit 3 à 400 ſceaux d'eau; enfin, après avoir découvert 12 ou 14 pieds du tas, on vit paroître un tourbillon de feu obſcur; on doubla la quantité d'eau, la flamme diſparut, & à l'endroit où toute l'eau fut jettée (c'étoit le centre du foyer) il ſe forma un puits, dont les gerbes d'avoine non conſommées étoient comme les parois. Toute l'eau jettée dans cette grange fut dé-

vorée par la chaleur incroyable, qui en avoit pénétré jufqu'au fol. Lorfqu'elle fut abfolument vuide, la terre étoit prefque sèche, & fi brûlante qu'on n'y pouvoit tenir la main. Combien d'incendies occafionnés par la même caufe, & qu'on a attribués à la malignité de gens incapables d'un crime fi atroce.

LE JUIF ET LE CHRÉTIEN,
Conte.

CErtain Juif tomba dans un puits. Un Chrétien de fes amis va chercher une échelle pour l'en tirer. Ce n'eft pas la peine, lui répondit l'Ifraélite; je n'ai garde de monter fur ton échelle : *c'eft aujourd'hui le jour du fabat.* Il refta donc enfoncé dans l'eau jufqu'au menton, & le lendemain matin, fon ami vint favoir comment il fe trouvoit d'une nuit fi fraîche? l'échelle, lui cria le Juif! au nom de Dieu! rapporte l'échelle. Le Ciel m'en préferve, répondit le Chrétien! *c'eft aujourd'hui dimanche.*

SUITE DES OBSERVATIONS
Sur quelques points de la Légiflation Criminelle, par un ami de l'humanité.

Je conclus donc que c'eft moins la facilité d'obtenir, dans cette efpèce, des décrets, fans information préalable, qui porte les créanciers durs à cette extrêmité, que la certitude où ils font, qu'en prenant cette voye, ils pourront fatisfaire leur animofité fans qu'il leur en coûte. Mais qu'on mette aux prifes, dans l'ame même du plus méchant, la vengeance avec l'intérêt; je réponds que l'intérêt anéantira prefque toujours la vengeance. Alors, moins de décrets; par conféquent, moins d'infortunés dans les fers, & ce qui, dans les circonftances préfentes, doit entrer en confidération, une réforme très-avantageufe pour le Roi.

Un autre inconvénient, dans la procédure qui s'exerce contre les faillis décrétés, mériteroit auſſi qu'on s'en occupât. Lorſque l'information eſt faite; lorſque les interrogatoires de l'accuſé ſont clos, il eſt ordinaire que celui-ci donne ſa requête en ſortie proviſoire, ſous ſa caution juratoire de ſe repréſenter toutes fois & quantes. Au lieu de puiſer dans l'inſtruction ſeule du procès des motifs pour accorder ou refuſer les fins de cette requête, la loi veut, ſans doute (puiſque cela ſe pratique preſque généralement) que la demande ſoit communiquée au plaintif, *pour être, d'après ſa réponſe, ſtatué ce qu'il appartiendra.* Mais ne doit-on pas la préſumer cette réponſe? & peut-elle influer ſur la ſentence à intervenir? c'eſt, ce me ſemble, l'état du procès qui doit régler le Juge, plutôt que les objections, ſouvent ſans fondement, que ne manque jamais de faire le plaintif contre la demande de l'accuſé.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ANECDOTE.

EN ce moment, où des nouvelles de toute eſpèce ſe répandent dans les Provinces, l'anecdote ſuivante peut ſervir à fixer le dégré de confiance que doivent inſpirer celles qui paroiſſent les plus ſûres.

On connoit l'hiſtoire & la fin tragique du fameux Amiral Anglois, Sir *Walter Raleigh*, qui perdit la tête ſur un échaffaud, pour une prétendue conſpiration contre le Roi *Jacques Ier.* quoiqu'on n'aye jamais eu de preuves de cette conſpiration.

Enfermé dans la tour de Londres, il y travailloit au ſecond volume de ſon immortelle hiſtoire. Un jour qu'il étoit à ſa fenêtre, rêvant au devoir de l'hiſtorien, & au reſpect dû à la vérité, il fut tiré de ſa rêverie par un bruit tumultueux qui s'éleva

dans une cour ſituée ſous ſes yeux. Il vit un homme en frapper un autre, qu'à ſon habit, il jugea être officier, & qui, tirant ſon épée la paſſa au travers du corps de celui qui l'avoit frappé, mais celui-ci ne tomba qu'après avoir renverſé d'un coup de bâton ſon adverſaire. La garde vint auſſi-tôt ſe ſaiſir de l'officier, qui étoit étendu à terre preſque ſans connoiſſance, & l'emmena, tandis qu'en même-tems, le corps de celui qui avoit éte tué d'un coup d'épée, fut emporté par quelques perſonnes, qui eurent beaucoup de peine à percer la foule qui les environnoit.

Le lendemain, *Raleigh* reçut la viſite d'un ami connu par beaucoup de véracité. Il lui raconta l'aventure dont il avoit été témoin la veille. Quelle fut ſa ſurpriſe quand ſon ami lui dit qu'il n'y avoit preſque rien de vrai dans toutes les circonſtances de ſon récit ; que ſon prétendu officier n'étoit pas officier, mais domeſtique d'un Ambaſſadeur étranger ; que c'étoit lui qui avoit donné le premier coup, qu'il n'avoit pas tiré ſon épée, mais que l'autre s'en étoit ſaiſi, & la lui avoit paſſée au travers du corps, avant qu'on eut le tems de la lui arracher ; qu'auſſi-tôt un ſpectateur, qui étoit dans la foule, avoit jetté à terre, d'un coup de bâton, le meurtrier, & que quelques étrangers avoient emporté le corps mort. Il ajouta que la Cour avoit envoyé l'ordre d'inſtruire, ſur le champ, le procès de l'aſſaſſin & de ne lui faire aucune grace, parce que le mort étoit un des principaux ſerviteurs de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. „ Permettez-moi de vous dire „ répondit *Raleigh* à ſon ami „ que j'ai pu me tromper ſur l'état du meurtrier ; mais que toutes

les autres circonſtances ſont de la plus grande exactitude ; car j'ai vu, de mes yeux, tous ces incidens, qui ſe paſſoient ſous ma fenêtre, *à cet endroit ; vis-à-vis de nous, où vous voyez une pierre élevée*, mon cher *Raleigh*, répliqua ſon ami, *c'eſt ſur cette même pierre que j'étois aſſis lorſque tout cela s'eſt paſſé ; & j'en reçu cette égratignure que vous me voyez ſur la joue ; en arrachant l'épée des mains du meurtrier ; & , ſur mon honneur, vous vous êtes trompé ſur tous les points.* Si je ne peux pas m'aſſurer dit *Raleigh*, demeuré ſeul, d'un événement qui s'eſt paſſé ſous mes yeux, comment pourrois-je hazarder de raconter ceux qui ont eu lieu des milliers d'années avant ma naiſſance ; ceux même qui ſe ſont paſſés, loin de moi, depuis que je ſuis né ? vérité ! vérité ! voilà le ſacrifice que je te dois. Auſſi-tôt il jetta au feu ſon manuſcrit, ſans conſidérer que c'étoit le travail de pluſieurs années, & le vit brûler tranquillement juſqu'à la dernière feuille.

MADRIGAL.

IRIS dans ces beaux lieux paſſe de triſtes jours ;
Ces Caſcades, ces Prés, n'ont plus d'appas pour elle,
Ces claires eaux qui font mille & mille détours,
Rappellent à ſes yeux tous ceux d'un infidele :
La douce haleine des Zéphirs,
Lui repréſente les ſoupirs,
Que pouſſe cet ingrat pour une Iris nouvelle.
Hélas ! ſi ſous vos loix on ſoupire toujours,
Si toujours vous changez les plaiſirs en Martyre,
Ce n'eſt pas ſans raiſon tyranniques amours,
Que mon cœur ne veut plus vivre ſous votre empire.

*Par Mad.e la Marquiſe de P****

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le lendemain les Chevaliers allèrent ouïr la Meſſe dans la même Egliſe : elle y fut chantée par l'Evêque de Tournay, Chancellier de la Toiſon d'Or, l'Egliſe étoit tendue de tapiſſeries repréſentant des traits de l'Ecriture Sainte & de l'Apocalypſe, & le chœur paré de tapiſſeries repréſentant l'Hiſtoire de la paſſion, l'Autel étoit garni de quantité de pierreries, des figures des douze Apôtres en argent & d'un grand nombre de reliques.

Après la Meſſe le Prince donna un grand feſtin, dans ſon Palais de la Salle : toutes ſes tables furent ſervies en vaiſſelles d'or & d'argent.

A la première table étoient aſſis le Souverain & les douze Chevaliers de la Toiſon d'Or.

A la ſeconde l'Evêque de Tournay, Chancellier de l'Ordre, le Tréſorier & le Secrétaire.

A la troiſième les Ambaſſadeurs.

A la quatrième les Prélats du Haynaut & des autres Pays.

A la cinquième les Chapelains & Chantres du Prince tous en habit bleu.

A la ſixième les Huiſſiers & Sergens d'Armes.

A la ſeptième les *Hérauts* & *Pourſuivans*, chacun vêtu de la cotte d'arme de ſon Maître.

Le dîner du Prince fut à trois ſervices, chaque Chevalier ayant ſon plat à part.

Après le dîner, qui dura trois heures ; on alla prendre le vin & les épices. Et cela fait, tous les

Chevaliers se rendirent au Chapitre avec le Chef. Ils revinrent en robes, manteaux & chaperons noirs, & le lendemain ils allèrent, avec le même habillement à l'Obit des Chevaliers morts depuis l'an 1430.

Le 3 Mai, le Prince & tous les Chevaliers assistèrent en grande cérémonie à une Messe qui fut chantée dans la même Eglise, en l'honneur de la Vierge, & chaque jour il y eut un festin, servi dans le même ordre & de la même manière que le premier.

Les cérémonies religieuses étant achevées, le Duc de Bourgogne tint Chapitre pendant quinze jours en l'Eglise des Dominicains : les premiers jours furent employés à choisir les Chevaliers qui devoient remplacer ceux qui étoient morts, & on élut en leur place *Ferrand*, Roi de Naples, *Ferrand*, Roi de Léon, de Sicile & Prince d'Arragon, *Jean de Luxembourg*, Comte de Marle fils du Connétable de France, *Englebert*, Comte de Nassau & de Vianne, Seigneur de Bréda, *Philippe de Croy*, Comte de Chimay, Vicomte de Limoges, Seigneur de la Bove, *Ghuy de Brimeux*, Seigneur d'Imbercourt, Comte de Mesgle, & *Jean de Rubempré*, Seigneur de Brievres.

Les jours suivans on fit le procès à *Adolf de Gueldres*, & on régla les droits & exemptions des Chevaliers.

Selon les Statuts & Réglemens de la Toison d'Or, la seule peine que les Chevaliers pouvoient encourir étoit la destitution : mais on usa d'une sévérité inouie à l'égard d'*Adolf*, on le destitua de son Duché de Gueldres & on le condamna à une

prison perpétuelle, pour avoir usurpé ce Duché du vivant de son pere qu'il avoit laissé mourir inhumainement dans une prison où il l'avoit fait enfermer.

Adolf fut arrêté & emprisonné; mais ses sujets lui demeurèrent fidèles, & *Charles* ne devint Duc de Gueldres que par la force.

Ce fut ce même *Adolf* de Gueldres, qui fut tiré de sa prison par les Gantois après la mort de *Charles le téméraire*, & qui, oubliant les injustices de ce Prince, devint le plus puissant Protecteur de *Marie* de Bourgogne sa fille, au moment où cette Princesse étoit trahie & abandonnée par ses parens & par ses sujets: il fut destiné à devenir l'époux de l'héritière de Bourgogne & mourût devant Tournay, en faisant la guerre pour la défense de la Princesse, en 1477.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAYAY, *Avocat à Valenciennes.*

MÉLANGES.

DE L'ESPRIT DE SOCIÉTÉ.

LA plupart de nos Écrivains vantent l'esprit de société de notre nation; & les étrangers la regardent comme celle qui est la plus sociable de l'Europe. Les étrangers ont raison, parce qu'en effet, nous les accueillons & les recherchons avec empressement; mais nos Écrivains ont tort. C'est parce que nous n'aimons point nos compatriotes, que nous caressons tant les étrangers. En général, le véritable esprit patriotique, qui est le premier sentiment de l'humanité, est fort rare en Europe, & principalement parmi nous.

Sans pousser plus loin ce raisonnement, cherchons-en des preuves qui soyent à la portée de tout le monde,

Lorſque vous liſez quelque relation des coutumes & des mœurs des peuples de l'Aſie, vous êtes touché du ſentiment d'humanité, qui rapproche parmi eux les hommes les uns des autres, malgré le flegme ſilencieux qui règne dans leurs aſſemblées, ſi, par exemple, un Aſiatique en voyage prend ſon repas, ſes valets & ſon Chancelier viennent ſe ranger autour de lui, & ſe mettent à ſa table. Si un étranger vient à paſſer, il s'y met auſſi, & après avoir fait une inclinaiſon de tête, au chef de la famille, & loué Dieu, il continue ſa route, ſans que perſonne lui demande qui il eſt, d'où il vient, & où il va. Cette coutume hoſpitalière eſt commune aux *Arméniens*, aux *Géorgiens*, aux *Turcs*, aux *Perſans*, aux *Siamois*, aux Noirs de *Madagaſcar*, & aux diverſes nations de l'Afrique & de l'Amérique. Dans ces Pays l'homme eſt encore cher à l'homme. Si vous entrez au contraire, à Paris, dans une ſalle d'auberge où il y ait une douzaine de perſonnes, vous voyez chacune d'elles prendre ſa place en particulier, à une table ſéparée ſans dire un mot. S'il n'arrivoit pas ſucceſſivement de nouveaux convives, chacun des douze premiers mangeroit ſeul, comme un Chartreux. D'abord il règne entre-eux un profond ſilence, juſqu'à ce que quelqu'étourdi, mis de bonne humeur par ſon dîné, & preſſé du beſoin de ſe communiquer, s'aviſe d'entamer la converſation. Alors toute la ſociété, lève les yeux ſur l'Orateur, & l'examine, d'un coup d'œil, de la tête aux pieds. S'il a l'air de ce qu'on appelle *un homme comme il faut*, c'eſt-à-dire, RICHE, on lui laiſſe le dé. Il trouve même des Flatteurs qui confirment ſa nouvelle, & qui applaudiſſent à ſon opinion littéraire, ou à ſon propos libertin. Mais s'il n'a rien qui le diſtingue, eut-il mis en avant une ſentence de *Socrate*, à peine eſt-il au commencement de ſa thèſe, qu'on l'interrompt pour le contredire. Ses critiques ſont contredits à leur tour, par d'autres beaux eſprits qui entrent dans la lice; alors la converſation devient générale & tumultueuſe. Les Sarcarſmes, les mots durs, les *ſous-entendus* perfides, les injures groſſières, mettent fin pour l'ordinaire à la ſéance; & chacun des convives ſe retire, fort content de ſoi, & fort mécontent des autres. Vous trouverez les

mêmes ſcènes dans les cafés & dans les promenades. On ne s'y rend que pour tâcher de ſe faire admirer, & pour critiquer les autres. Ce n'eſt point l'eſprit de ſociété qui nous raſſemble ; c'eſt l'eſprit de diviſion. Chez ce qu'on appelle *la bonne compagnie*, c'eſt encore pis. Si on veut y être bien reçu, il faut payer ſon dîné aux dépens de la maiſon où l'on a ſoupé la veille. Heureux encore ſi vous vous tirez d'affaire avec quelques anecdotes ſcandaleuſes, & ſi, pour plaire au mari, vous n'êtes pas obligé de le tromper en faiſant la cour à ſa femme.

Par Mr. de St. Pierre.

MÉDECINE.

DES cures opérées récemment ſous nos yeux, nous engagent à publier le remède ſuivant, indiqué dans le N°. 42 du Journal de Paris, Vendredi 11 Février 1785.

Il eſt très-commun, & ſouvent fort embaraſſant d'avoir des chevaux piqués par des cloux de rue. Rien de plus ſimple que le remède à employer, rien de plus certain & de plus actif que ſon efficacité. Une expérience de pluſieurs années a conſtaté cette vérité, qu'on ne peut publier trop tôt. On a vu des chevaux abandonnés par des Maréchaux, d'autres au moment d'être deſſolés, guéris très-promptement, & comme miraculeuſement par l'uſage de l'eau dont voici la compoſition.

Il faut cueillir, dans le courant du mois de Mai, de la fleur d'ortie blanche. On la pilera dans un mortier, on en exprimera le ſuc que l'on paſſera à travers un linge ou un tamis. L'on mettra enſuite dans la quantité d'un verre de ce ſuc, c'eſt-à-dire, d'environ un demi-ſeptier, une poignée ou un quartron de gros ſel gris. On bouchera herméti-

quement la bouteille, que l'on expoſera pendant douze jours au ſoleil.

Plus cette eau ſera ancienne, plus elle aura de qualité. Pour en faire uſage, il faut bien évider le trou après en avoir retiré le clou. On y verſera quelques goutes de cette eau, & on remplira le trou d'un morceau de filaſſe qui ſera imbibée de la liqueur. On recouvrira le tout d'une écliſſe, pour garantir le pied de la mal-propreté de l'écurie, & contenir le remède que l'on renouvellera à volonté.

Le Derviche.

Conte Oriental.

LE favori d'un Sultan, jetta une pierre à un pauvre Derviche, qui lui demandoit l'aumône. Le religieux outragé n'oſa rien dire: mais il ramaſſa la pierre, dans l'intention de la rejetter un jour à cet homme ſuperbe & cruel. Quelque tems après, on vint lui dire que le favori étoit diſgracié, que, par ordre du Sultan, on le promenoit dans les rues monté ſur un chameau & expoſé aux inſultes de la populace. A cette nouvelle, le Derviche courut prendre ſa pierre..... mais, après un moment de réflexion, il la jetta dans un puits. Je ſens à préſent, dit-il, qu'il ne faut jamais ſe venger, quand notre ennemi eſt puiſſant, *c'eſt imprudence & folie* : quand il eſt malheureux, *c'eſt foibleſſe & cruauté.*

SUITE DES OBSERVATIONS

Sur quelques points de la Législation Criminelle, par un ami de l'humanité.

Ces Objections ont cependant tant de poids, que j'ai vu refuser la sortie provisoire à un vieillard, malade & & dans un état de danger, certifié par les gens de l'art. Il desiroit d'aller rendre le dernier soupir dans les bras de sa femme & de ses enfans; ou du moins qu'on le transferrât à l'hôpital, pour y recevoir, aux frais de sa partie, les secours qu'on ne pouvoit lui procurer dans une prison très-incommode; on alloit déférer à cette demande, mais le créancier impitoyable, réclama la loi, l'usage &c. & les Juges forcés d'immoler l'humanité au devoir, prononcèrent, les larmes aux yeux, conformément aux prétentions barbarres de la partie opposante. ——

J'ai vu encore un homme, précieux à l'État par des découvertes utiles, détenu malgré le vœu de ses Juges, quoiqu'il fût aveugle depuis douze ans, âgé de soixante & deux, veuf & chargé de cinq enfans; parce que son fils, alors en faillite, avoit travaillé sous la raison de *tel, père & fils*; & quel étoit l'instigateur de tant d'attrocités? Un ex-valet, redevable en partie de sa fortune au malheureux qu'il persécutoit, pour une modique somme de 2100 liv.

Je ne finirois point si j'entreprenois de rapporter toutes les cruautés que les gens durs & vindicatifs contraignent les Magistrats de commettre, au nom d'une loi très-sage, dans son principe, mais à laquelle les prédécesseurs des Juges actuels ont donné insensiblement un surcroît d'extention que ceux-ci ne peuvent restreindre, sans faire crier, à l'injustice!

La Conclusion à l'Ordinaire prochain.

ANECDOTE.

Un jour que dans l'ivresse Charles XII, avoit manqué de respect à la Reine sa mère: elle se retira dans son appartement, pénétrée de douleur & y resta enfermée le lendemain. Comme elle ne parois-

ſoit pas, le Roi en demanda la cauſe, on la lui dit. Il prit un verre de vin & alla trouver la Princeſſe. *Madame*, lui dit-il, *j'ai appris qu'hier dans l'ivreſſe, j'avois eu le malheur de vous manquer. Je viens vous en demander pardon, & afin qu'il ne m'arrive plus de tomber dans cette faute, dont je ſuis honteux & répentant, permettez que je boive ce verre de vin à votre ſanté. Ce ſera le dernier de ma vie* : le Monarque tint parole.

POÉSIES.

CHANSON.

TAISEZ-VOUS tendres mouvemens,
Ne vous aviſez pas de revenir encore;
Je verrai tous les jours le Berger que j'adore,
Sans ſuccomber à vos raviſſemens;
Taiſez-vous tendres mouvemens.
Les larmes, les ſoupirs, ſont pour la tendre Aurore,
Rien ne peut l'arrêter dans ſes égaremens;
Les Jeux & les Amours ſont pour la jeune Flore,
Pour moi, j'ai le plaiſir de maîtriſer mes ſens;
Taiſez-vous tendres mouvemens.

*Par Mad.e la Marquiſe de P.****

CHARADE.

Celui dont l'habitude eſt d'aimer mon dernier,
Bon gré, malgré, toujours veut tenir mon premier.
Mais ſi tu crains, Lecteur, d'éprouver mon entier,
D'un lâche Courtiſan ne fais point le métier.

Par M.elle. AGLAURE.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

On fit peindre les armes & les cris de guerre des Chevaliers qui avoient aſſiſté au Chapitre général, & on les rangea au-deſſus des *ſtales* des Dominicains : ces tableaux ſubſiſtent encore de nos jours, & nous repréſentent l'ordre ſelon lequel les Chevaliers de la Toiſon d'or étoient placés à l'aſſemblée.

Le Dimanche 9 Mai, il y eut un grand *Tournois* ſur la place d'armes, dont le *Duc de Bourgogne* fut le Juge : il avoit aſſigné deux prix aux vainqueurs, dont le premier étoit un heaume d'or & le ſecond un gantelet de même métal.

Les quatre Chevaliers qui avoient conduit la Nobleſſe du Haynaut, à l'arrivée du Duc de Bourgogne, furent les premiers tenans, ils y donnèrent des preuves d'une grande adreſſe, mais ils ne purent réſiſter à la force du *Bâtard de Bourgogne* & de *Charles de Bizance*, qui les démontèrent : ces deux Chevaliers reſtèrent vainqueurs de tous ceux qui ſe préſentèrent pour les combattre, il ne reſtoit plus qu'à diſputer le premier prix entre-eux, & l'on ne doutoit pas qu'il ne fut emporté par *Charles de Bizance*, qui étoit encore plus vigoureux que le *Bâtard de Bourgogne.* Mais après avoir rompu tous deux leurs lances à la première & à la ſeconde courſe ſans aucun avantage, la lance de *Charles de Bizance* porta à faux à la troiſième ; & ayant été atteint par celle du *Bâtard de Bourgogne*, il fut renverſé.

Le Mardi ſuivant, 11 Mai, douze Chevaliers

ouvrirent d'autres Joustes & Tournois, sans écu ni fer à leurs lances, *attendant tous venans* : les assaillans étoient Jean de Luxembourg, le Marquis de Ferrare, Jacques de Tainteville, le Sire de Ligne, le Seigneur de Lens, Jacques de Bossu, Antoine de la Hovardrie, Restremo Patoul, Charles de Bizance, le Seigneur de la Frete, Toulongon & Belut. Les tenans furent, Jean de Berghes, Despierres, Charles de Crevecœur, Philippe de Serglan, Antoine d'Oisy, de Grimberghem, Fréderic Lallemand, Thomas d'Italie, Pierre de Lannoy, Antoine de Servolle, Lancelot, Rondelet Napolitain.

La Course étant achevée, sans avantage d'un côté ni de l'autre, les combattans mirent l'épée à la main & se battirent à outrance, plusieurs Chevaliers furent tués sur le champ de bataille, & la scène eut été encore plus tragique si le Prince n'eut envoyé ses Gardes-du-corps, pour séparer les combattans.

Telle est l'issue ordinaire de ces sortes de combats, *si c'est un jeu*, (disoit un Ambassadeur Turc, envoyé en France, & spectateur d'un de ces Tournois) *on en fait trop, & si c'est un combat sérieux on n'en fait pas assez.*

Le Chapitre étant achevé, le Prince travailla quelques jours avec l'Ambassadeur d'*Angleterre*, & en le quittant il lui fit présent d'une robe de drap d'or, estimée *quatre cents écus d'or.*

Il répandit l'or & l'argent à pleines mains, il assista avec toute la Noblesse, à la nôce de *Jacques de St. Aldegonde*, avec une Demoiselle de la maison de Bossu, qui se fit la veille de son départ *& dota l'épouse largement de ses biens*, dit la Fontaine.

Ce Prince quitta cette Ville à la fin de Mai ; courant avec la même ardeur à la guerre & aux plaisirs. Il alla mettre le siége devant *Nuitz*, principale Ville du Duché de *Gueldres*, & cette Ville lui ayant résisté long-temps, il n'accorda la vie sauve à ces habitans, qu'à la condition de le reconnoître pour leur vrai Seigneur & Souverain, & de lui payer quatre-vingt mille florins.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

MORALE.

De l'Homme, considéré dans les misères de l'enfance.

LA nature semble avoir produit tous les animaux pour l'homme ; mais elle vend bien cher les grands présens qu'elle lui fait. Peut-être même est-elle pour lui moins mère que marâtre. L'homme est le seul qu'au jour de sa naissance elle jette nud sur la terre, livré dès cet instant aux pleurs & aux cris. De tant d'êtres vivans, nul n'est destiné à répandre plus de larmes, & ces larmes commencent avec sa vie. Mais le rire, grands Dieux ! lors même qu'il devance le tems, le rire n'éclot jamais sur ses lèvres avant le quarantième jour. Au triste essai de la lumière succèdent des liens qui enchaînent tous ses membres, & dont les bêtes féroces qui naissent dans nos ménageries, sont affranchies, du moins en ces premiers instans. Né sous les plus brillans auspices, il est étendu pieds & mains liés ; il pleure, cet être qui doit un jour donner des loix au reste des animaux. Il commence sa vie par des supplices, & tout son crime est d'être né. Les premiers essais de ses forces naissantes font de lui une espèce de qua-

drupède mais quand marchera-t-il ? quand formera-t-il des sons articulés ? quand sa bouche pourra t-elle broyer les alimens? jusqu'à quand la molle flexiblité de son crâne attestera t-elle qu'il est le plus foible des animaux. Les autres, avertis par le seul instinct, courent, volent, ou nagent. L'homme ne sait de lui-même, ni parler, ni marcher, ni manger : pleurer est la seule chose qu'il fait naturellement & sans maître.

Par Mr. GÉROULT.

PENSÉES DIVESRES.

§ Le bonheur du Peuple est la loi suprême, parce que son malheur est le malheur général.

§. Un Monarque, vraiment sensible aux besoins de son peuple, est sur son trône comme une rose dans un buisson ; il est continuellement entourré d'épines.

§. Un Roi dans ses États doit être comme le soleil sur la terre, où il n'y a pas une seule petite plante qui ne reçoive, à son tour, l'influence de ses rayons.

§. La bienveillance est la fleur de l'amitié, & son parfum dure toujours, quand on la laisse sur sa tige, sans la cueillir.

§. L'autorité des grands noms sert bien souvent de rampart à l'erreur.

§. On ne rencontre guère dans le monde, que des gens vendus aux systêmes qui font fortune, ou à ceux qui la font faire.

§. La vie de l'homme eſt un *papier-journal*, ſur lequel il ne faut écrire que de bonnes actions.

§. On compare le Gouvernement d'un bon Roi à celui d'un bon pere; mais on ne peut comparer celui d'un pere vertueux, qu'à celui de Dieu même.

§. Philoſophe oiſif & ſuperbe, qui demandez à la nature pourquoi il y a un Dieu, que ne lui demandez-vous plutôt, pourquoi il y a des hommes?

Suite des Observations

Sur quelques points de la Légiſlation Criminelle, par un ami de l'humanité.

Conclusion.

Les moyens d'obvier aux abus qui réſultent de la trop grande facilité d'obtenir des décrets, en matière de commerce, ſeroient, ce me ſemble,

1°. De ne les décerner, ſans information préalable, que ſur une caution ſuffiſante pour indemniſer l'innocent, proviſoirement traité comme coupable, ſi toutefois le moyen ſuivant n'avoit pas lieu.

2°. Pour ne point noter d'infamie un homme qui pourroit ne l'avoir pas mérité, de donner à tout commerçant en faillite, ſans diſtinction, un Garde du commerce. Le projet de l'établiſſement de ces Gardes mérite, peut être, l'attention du Gouvernement.

3°. Afin de rendre les décrets moins fréquens, d'ordonner que le débiteur décrété, *à la demande des trois quarts en ſomme de ſes créanciers*, fut uniquement à la charge des plaintifs, tenus de lui fournir, par jour, deux livres de pain, une bouteille de la boiſſon commune du Pays, chaque ſemaine deux livres de viande, & ſur-tout un gîte ſéparé de celui des criminels. Rien n'eſt ſi dangereux,

même pour les gens honnêtes par principes ; que la fréquentation des scélérats. Je sais que cette distinction existe dans la plupart des prisons ; mais il en est où les prisonniers, pour dettes, sont confondus avec les malfaiteurs, & pour le maintien des bonnes mœurs & de l'ordre social, il faudroit qu'ils n'eussent aucune communication, les débiteurs étant détenus ainsi aux frais de leurs créanciers, l'intérêt forceroit, en quelque sorte, ceux-ci de se prêter à des arrangemens ; du moins, ils se presseroient d'obtenir un jugement ; & l'on ne verroit sans doute pas, comme aujourd'hui que le Roi seul est chargé de la dépense, des malheureux emprisonnés par décret, pour des sommes de trois, six ou neuf cens livres.

Le reste à l'Ordinaire prochain.

ANECDOTE.

L'un des premiers Chirurgiens qui se soit distingué dans l'art le plus utile aux hommes est le fameux Ambroise *Paré*. François de Lorraine Duc de *Guise*, terrassé au Siége de *Boulogne-sur-Mer*, venoit d'être transporté dans sa tente où il étoit regardé comme mort. Le tronçon d'une lance, après avoir percé la joue du Prince, au-dessous de l'œil droit, & pénétré jusqu'à la nuque au défaut de l'oreille gauche, étoit resté dans la tête. Arrive Ambroise *Paré*, son Chirurgien, qui lui étoit tendrement attaché : « Messieurs, (s'écria-t-il avec transport, „ aux assistans fondans en pleurs) le Prince n'est „ pas mort . . . . mais il va bien-tôt l'être, à moins „ qu'en perdant toute espèce de respect * dû à sa

---

* Cette crainte de manquer de respect en essayant de sauver la vie à un Prince presque mort, semble bien ridicule dans nos mœurs actuelles ; & rappelle le trait abominable de ce Calif, qui fit empaller un homme qui ôsa porter la main sur lui pour le retirer d'un lac, où il auroit péri sans son secours.

Note du Rédacteur.

„ perſonne, je ne haſarde d'arracher à l'inſtant
„ même ce tronçon de la tête du bleſſé . . . & je
„ le tente, aux riſques de tout ce qui peut m'en
„ arriver.

Cet habile & intrépide Chirurgien, applique alors ſon pied gauche ſur la face du Prince, avec ſes ongles parvient à ébranler doucement le fatal tronçon, & par dégrés, l'attire à lui, avec aſſez d'adreſſe pour ne pas achever par des efforts trop violens, de faire expirer le malade. Le ſuccès répondit à l'eſpoir de l'heureux opérateur, & combla les deſirs de l'armée entière: cette Cure preſque miraculeuſe, fut la ſource de la fortune de *Paré*, qui fut depuis premier Chirurgien de quatre de nos Rois, & c'eſt delà qu'eſt reſté à François Duc *de Guiſe*, le ſurnom *de Balafré.*

POÉSIE.

Le Loup et le Chien de Berger.

FABLE.

UN Loup, la terreur du Canton,
Portoit le trouble dans la Plaine ;
A courir après le glouton,
Chiens & Bergers perdoient leur peine.
Le vieux routier dans ſon obſcur réduit,
Au fond d'un bois épais, impénétrable aſyle,
Bravant de cent Traqueurs la recherche inutile ;
Se régaloit, le jour, des larcins de la nuit.
Or, le Chien du Berger faiſant ſa randonnée,
Apperçut, vers le bois, notre Loup dans un fort ;
Pateau reſta court, & d'abord
Sa valeur en fut étonnée.

Il se remit pourtant, & lui dit : Monseigneur ;
Nous sommes ennemis, mais parlons sans aigreur,
Faisons trêve, & ne vous déplaise,
Ayons ensemble un entretien.
Oui ! répliqua le Loup, tu veux jaser ? fort bien.
Parle, parle tout à ton aise :
Je digère, ainsi ne crains rien.
Le Chien reprit : tu reçus en partage,
La force, la fierté, l'adresse & le courage ;
De ces dons précieux, tu te fais peu d'honneur.
Eh ! pourquoi t'acharner à tourmenter sans cesse,
Nos timides troupeaux ! sied-il bien qu'un grand cœur,
Sur l'innocence & la foiblesse,
Exerce une aveugle fureur ?
Ami, répond le Loup, tu prends, je crois, le change,
Je suis de ma nature un féroce animal ;
Un Loup, mon fils, n'est pas un Ange.
La faute en est aux Dieux qui me firent Brutal !
Toi, qui prêches si bien ; si ton zèle est sincère.
Si du peuple bêlant tu brigues l'amitié,
Vas prêcher le Berger cours ; essaye, Compere,
D'ouvrir son cœur à la pitié.
Ce seroit un Miracle à faire !
Je détruis tes moutons ? sottise que cela !
Tu le trouves mauvais ? autre sottise encore !
J'en attrape un par çi, par là,
L'Homme par milliers les dévore !
Il ne songe qu'à lui, quand il veille sur eux :
L'Hypocrite sait l'art de feindre.
L'Ennemi déclaré sans doute est dangereux :
L'Ami perfide est cent fois plus à craindre.

Par M. D. M.

CHARADE.

Aminthe mon second, est pour moi mon premier,
Quand, loin de ta maman je te dis mon entier.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *dé-boire.*

HISTOIRE. *

Des Frères Mineurs & du faux Bauduin.

S^{t}. *François d'Assise*, Fondateur de l'Ordre des *Frères Mineurs*, les rassembla tous en 1215 (huit ans avant sa mort) en un Chapitre-général qui fut tenu à *Notre-Dame de Portioncule.*

On y fit le récensement de l'ordre, qui se trouva monter à plus cinq mille individus, & on les dispersa dans le monde pour prêcher l'Évangile, convertir les pécheurs, instruire les fidèles, visiter les malades, & édifier le peuple par leurs exemples.

Raoul, Cardinal de Sainte Sabine & Evêque d'Arras ayant vu plusieurs de ces frères à *Avignon*, dans le tems de la croisade, & ayant jugé qu'ils pouvoient être d'une grande utilité pour la Religion, pria le frère *Pacifique*, premier Ministre de leur Ordre en *France*, d'en envoyer quelques-uns à *Valenciennes*, qui étoit alors une Ville de cour & la résidence ordinaire du Souverain.

Le Frère *Pacifique* y envoya deux Prêtres & quatre Frères Lais, sous la conduite du Frère *Guillaume*, Religieux d'un grand mérite & qui fut depuis le 1.er *Custode* de *St. Quentin.*

Ces Frères y furent bien accueillis; *Jacques Saulvaige*, Curé de *St. Vaast* à *Valenciennes* & Doyen de Chrétienté du Diocèse d'*Arras*, leur donna une maison nommée *le Mont de la Capelle* hors de la Ville & près de la Porte *Pissote* & peu de tems après il vendit tout ce qu'il avoit, pour observer

Xx

* cette histoire est assez intéressante : plusieurs détails n'en ont jamais été imprimés

la *pauvreté Évangélique*, & ſuivre la règle de St. François.

* Dans l'origine du Chriſtianiſme la mendicité avoit paru aux fidèles le dernier état de la ſociété humaine : en rendant des ſervices ſpirituels à leurs ſemblables, ils ne vouloient pas leur être à charge à l'égard du temporel ; les Apôtres travailloient de leurs mains, leur exemple fut ſuivi par les anciens Anachoretes, il leur ſembloit que l'état des mendians *étoit en-deſſous de celui des porte-faix & des gagne deniers*, & cette ancienne diſcipline fut ſuivie par St. François, qui *ordonna le travail à ſes diſciples & ne leur permit de mendier que comme la dernière reſſource.*

Les règles établies par le Fondateur furent exactement obſervées, dans ces Provinces, de ſon vivant & même plus de quatre ans après ſa mort : mais enfin au Chapitre de 1230, les Frères Mineurs obtinrent du Pape Grégoire IX, une Bulle qui les diſpenſoit du travail des mains, de ſorte que ce travail, *ſi recommandable dans l'Ecriture*, obſerve M. de Fleury, *& ſi eſtimé par les anciens Moines, eſt devenu odieux; & la mendicité, odieuſe auparavant, eſt devenue honorable.*

Mais dans les premiers tems, les Frères Mineurs établis près de Valenciennes, faiſoient ** *les uns des nattes, les aultres des corbeilles, les aultres couſſins, les aultres couſoient draps, les aultres eſcrivoient & lioient libvres, les aultres eſtoient en continuelles*

* Fleury, Diſcours ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique 8, nomb. 8.

** La Fontaine, Tom. 1, Chap. 70.

oraisons, & par ainsi ilz for-clooient toutes oysivetés d'entre-eux, & vivoient une partie de leur labeur & l'aultre partie de leurs aulmosnes : ils estoient incessamment en divines oraisons & n'avoient encoires nuls libvres, excepté un seul bréviaire pour les deux Prebstres.

Ils se rendirent si respectables par leur piété & leurs autres vertus, & en même-tems si utiles aux habitans de cette Ville, que ceux-ci desirant avoir toujours dans leur enceinte & près d'eux, des consolateurs, leur construisirent, en 1222, un petit Couvent & une Eglise : cette Eglise fut dédiée à St. *Barthelémy* & à la *Magdelaine*.

Ce fut alors que l'instruction des fidèles commença à occuper la plus grande partie de leur tems, & que l'on s'empressa de leur fournir une subsistance qu'ils ne pouvoient se procurer; le peuple s'y prêtoit d'autant plus volontiers qu'il voyoit que l'intention de ces Religieux étoit pure & désintéressée ; qu'ils ne travailloient pas pour obtenir des bénéfices, mais uniquement pour la gloire de Dieu & la conversion des pécheurs.

Un jour un de ces Religieux, ayant apperçu quantité de personnes sur la place-d'armes de cette Ville, s'approcha d'eux & recommanda sa maison à leurs aumônes ; on étoit occupé à une cérémonie publique ; le Chevalier de *Materne*, que la Comtesse *Jeanne* venoit d'envoyer à *Valenciennes* avec le titre de Gouverneur, posoit la première pierre du *beffroy*.

Que vois-je, demanda le Gouverneur ; *voici un fort bel homme ; il est grand & robuste, sa*

par le travail des mains

marche est ferme & son maintien est humble : pourquoi est-il vêtu d'un habit sauvage & difforme, que demande-t-il, que veut-il ?

On expliqua aussi-tôt au Gouverneur ce que c'étoit que les nouveaux Religieux que la Ville de *Valenciennes* venoit d'admettre dans son enceinte, & quel étoit l'objet de la demande de celui qui se présentoit.

Cette réponse excita sa curiosité : il voulut le voir de près & lui parler, & tira sa bourse pour la lui donner.

Le Religieux fut appellé ; mais à peine s'étoit-il approché du Chevalier de *Materne*, que, saisi d'étonnement, il recula, se cacha le visage, & se retira en refusant la bourse qu'on lui offroit & disant qu'il ne lui étoit point permis de recevoir de l'argent.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

VARIÉTÉS.

Réflexions sur le siècle de Louis XIV. *Fragment.*

PLUS le Monarque s'éloigne de notre âge, plus il s'agrandit à notre vue. A mesure que les mémoires de ses Généraux nous rendent, en quelque sorte, témoins de sa vie privée, l'ancien enthousiasme de la France se réveille pour exalter un Prince à qui elle doit ses loix, sa discipline militaire, sa police, ses premières routes, sa marine, ses arsénaux, ses ports, ses manufactures, ses académies &c. il eut à la tête de ses armées, Turenne, Condé,

Luxembourg, Catinat, Crequy, Bouflers, Monteſquiou, Vendôme, & le vainqueur de Denain. Duqueſne, Tourville, Duguay-Trouin commandoient ſes eſcadres. Colbert, Louvois, Torcy étoient appellés à ſes conſeils. Boſſuet, Bourdaloue, Maſſillon lui annonçoient ſes devoirs. Son premier Sénat avoit Molé & Lamoignon pour chefs, Talon & d'Agueſſeau pour organes. Vauban fortifioit ſes citadelles. Riquet creuſoit ſes canaux. Pérault & Manſard conſtruiſoient ſes palais; Puget, Girardon, le Pouſſin : le Sueur, & le Brun les embelliſſoient. Le Notre deſſinoit ſes jardins; Corneille, Racine, Moliere, Quinault, la Fontaine, la Bruyere, Boileau, éclairoient ſa raiſon & amuſoient ſes loiſirs. Montauſier, Boſſuet, Beauvilliers, L'IMMORTEL FÉNELON, Huet, Fléchier, l'Abbé Fleury élevoient ſes enfans. C'eſt avec ce cortège de génies immortels que ce grand Roi ſe préſente aux regards de la poſtérité, &c.

Par Mr. l'Abbé M. * *

L'ARABE AFFAMÉ.
Conte Oriental.

UN Arabe égaré dans le déſert, n'avoit pas mangé depuis deux jours, & ſe voyoit menacé de mourir de faim. En paſſant près d'un de ces puits, où les Caravanes viennent abreuver leurs chameaux, il voit ſur le ſable un petit ſac de cuir. *Alla, ſoit béni*, dit-il! *ce ſont, je crois, des dattes ou des noiſettes.* Plein de cette douce eſpérance, il ſe hâte d'ouvrir le ſac; mais à la vue de ce qu'il contient, il le rejette avec mépris, *hélas!* s'écrie-t-il douloureuſement, CE NE SONT QUE DES PERLES!

SUITE DES OBSERVATIONS

Sur quelques points de la Légiſlation Criminelle, par un ami de l'humanité.

CONCLUSION.

4°. De délibérer ſur les demandes en ſortie proviſoire, d'après le vu de l'inſtruction du procès, & ſans que la partie adverſe fut conſultée.

5°. D'accorder, ſur le certificat des Médecin & Chirurgien, au priſonnier, pour dettes, dont la vie ſeroit en danger, d'être tranſporté chez-lui, en fourniſſant *au Juge & non à la Partie*, qui n'en trouveroit jamais d'aſſez ſûres, la caution d'un homme bien fâmé, qui s'obligeroit de le repréſenter.

J'ajouterai en faveur des criminels (ce ſont auſſi des hommes) qu'il y a de l'inhumanité, à les laiſſer coucher ſur une terre humide & par conſéquent mal-ſaine; qu'ainſi, l'on devroit pourvoir à ce qu'ils euſſent, en planches ſolides, un eſpèce de lit de camp, ſur lequel ils étendroient leur paille.

Hommes ſenſibles, échappés aux ravages de l'égoïſme, c'eſt à vous que je ſoumets mes obſervations ! je les crois juſtes & motivées; mais ſi vous en jugez différemment, daignez au moins rendre juſtice à la pureté de mes intentions; &, diſtinguant cet écrit des pamphlêts incendiaires, qui ſe débitent depuis quelques mois, être convaincus qu'il n'a d'autre but que le ſoulagement des maux de quelques infortunés.

LE VOLEUR INCORRIGIBLE,

Anecdote Suédoiſe.

PENDANT le Siége de *Coppenhague*, par Fréderic Ier. Roi de *Dannemarck*, une Sentinelle Suédoiſe, qui étoit en faction devant la tente du général, ayant entendu donner l'ordre pour un

détachement qui devoit escorter six cent mille écus, venant de Suède, pour les Troupes qui commençoient à se mutiner, faute de payement; cet homme, dès qu'il fut relevé, n'eut rien de plus pressé que de déserter.

Introduit chez le Général Danois, après lui avoir raconté ce qu'il avoit entendu, le Général fit marcher contre le convoi, une troupe trois fois plus forte; au moyen de laquelle l'escorte Suédoise fut défaite, & l'argent enlevé.

Le Roi de *Dannemarck*, enchanté de cette capture, se fit amener le Déserteur, auquel ayant demandé la raison qui l'avoit obligé de trahir ainsi son Roi & son Général, Sire, (lui répondit le soldat) la crainte d'être pendu, ainsi que je vis pendre, avant-hier un de mes camarades. — Et qu'avoit donc fait ce camarade? — il avoit volé, Sire. — Eh bien, tu n'avois qu'à ne point voler — Sire, il ne m'est pas possible de m'en abstenir; & j'ai profité de cette occasion pour avoir un asyle dans vos Etats, où l'on vole, dit-on, plus impunément qu'ailleurs. — Oh! répliqua le Monarque en riant) je t'en ôterai l'inclination, en te donnant vingt mille florins pour vivre, désormais, à ton aise. — Grand merci, Sire, mais ce trésor ne m'empêcheroit pas de suivre mon penchant, & seroit cause que la justice, pour s'en emparer, pourroit bien-tôt me faire pendre. Or, ne voulant point être pendu, & ne pouvant m'empêcher de voler; je supplie uniquement votre Majesté, pour récompense du bon avis que je vous ai donné, de m'accorder pleine liberté de voler adroitement, & non par force dans tout le Pays de son obéissance; sans

qu'aucun Prévôt, ni Juge, me puiſſe faire, ni prendre, ni empriſonner, ni ſouffrir aucune autre punition, que celle des coups que mes vols pourront m'attirer.

La franchiſe de ce *maraud* plût au Monarque, au point, qu'il lui fit expédier des patentes de *voleur privilégié ſuivant la Cour.*

POÉSIE.

LE BONHEUR.

Mon fils, écoute, je te prie,
Ce qui fait une heureuſe vie ;
Point de ſoucis, point de procès,
Un feu qu'on n'éteigne jamais,
Aſſez de biens acquis ſans peine,
Un air aiſé, point de *Climène*,
Des amis égaux, le corps ſain,
Être prudent ſans être fin,
Peu de devoirs, point de querelles ;
Peu de viandes mais naturelles ;
Une femme de bonne humeur,
Mais au fond pleine de pudeur :
Être complaiſant & facile,
Un ſommeil pas long, mais tranquille ;
Être ſatisfait de ſon ſort ;
Quel qu'il ſoit ne s'en jamais plaindre,
Et regarder venir la mort,
Sans la deſirer, ni la craindre.

Par M. le Comte de Buſſy.

Le mot de la Charade du dernier numéro eſt *Bon-jour.*

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Le Religieux alla conter ſon aventure au Gardien, qui lui dit, que puiſqu'il croyoit avoir été reconnu, il ne devoit pas reſter, mais partir pour ſe rendre le plutôt qu'il pourroit chez les frères de *St. Vincent* en la Ville d'*Arras*, ce qu'il fit à l'inſtant.

D'un autre côté, le Gouverneur n'étoit pas plus tranquille ; il cherchoit à ſe rappeller qui étoit cet homme qui avoit paru ſi troublé à ſa vue, il demanda à tous ceux qui l'entourroient quel étoit ſon nom, ſon pays, ſon occupation ; & perſonne ne put le ſatisfaire.

Quelqu'un lui répondit « Monſieur, ces hommes „ ſont ſimples & idiots, vivant partie du travail de „ leurs mains ; partie d'aumônes ; nous ignorons de „ quel pays, de quelle nation, de quelle profeſſion „ étoit celui dont vous nous parlez, avant ſon „ entrée en religion ; mais nous croyons qu'il eſt „ originaire de *Flandre*, & nous ſavons que ſes „ Compagnons l'appellent *Frère Jean Nattier*, „ parce que c'eſt le plus habile ouvrier qu'ils aient „ à faire de *Nattes* : j'ai remarqué qu'il porte ſur „ ſa figure deux grandes cicatrices ; l'une deſcend „ du front par le ſourcil juſqu'à l'œil droit & l'au- „ tre eſt en travers ſur le front ».

Ce diſcours troubla encore plus le Gouverneur, car il reconnoiſſoit ces marques que portoit ſon oncle, & ne pouvoit ſe perſuader qu'il eut embraſſé un pareil genre de vie ; il ſe retira en ſon

hôtel & envoya au Couvent chercher le frère & le prier de venir lui parler ; mais ses recherches & son attente furent vaines, on lui répondit qu'il n'y étoit pas.

Il se rendit lui-même chez les Frères Mineurs, & tenta unutilement de s'éclaircir : le nom du Religieux étoit un secret qu'on ne pouvoit apprendre que de lui-même, & tout ce que le Gouverneur put savoir du Gardien, c'est qu'il étoit parti avec un de ses compagnons, pour se rendre au Couvent d'*Arras*.

Ce mystère ne fit qu'exciter davantage la curiosité du Gouverneur : il fut agité de diverses pensées pendant toute la nuit & le lendemain matin il partit à cheval, avec une grande escorte, pour le suivre.

Il le rencontra entre *Douay* & *Arras*, allant nuds pieds & se hâtant de se rendre à sa destination, & l'ayant bien examiné, il le reconnut parfaitement.

Il descendit alors de cheval, le prit par la main, & l'ayant tiré à l'écart, il lui dit, *Messire Josse de Materne, vous êtes mon oncle, frère de mon père, & de Dame Elisabeth ma tante : ne me le cachez pas je vous reconnois très-bien, vous avez deux fils qui sont Chevaliers : je ne sais*, répondit le Religieux, *ce que vous me dites : je ne suis pas ce que vous pensez*, & à l'instant il s'échappa de ses mains & voulut prendre la fuite, mais le Gouverneur le saisit, & le Religieux voyant qu'il ne pouvoit plus dissimuler, *jurez-moi*, dit-il, *foi de Chevalier, que sans mon consentement, vous ne revellerez à personne ce que je vais vous apprendre* : le Gouverneur le jura,

ils s'aſſirent tous deux ſous une arbre, & le Frère Mineur lui parla ainſi.

» Je ſuis *Joſſe* votre oncle. J'ai accompagné, „ comme vous ne l'ignorez point, *Bauduin de* „ *Flandre*, à la grande Croiſade : nous arrivâmes „ à *Veniſe*, où nous attendîmes quelque tems la „ jonction de tous les Princes Chrétiens qui devoient „ être de notre expédition ; nous y prîmes des en- „ gagemens avec les *Vénitiens* qui devoient nous „ fournir des galères & des ſoldats, équipés & en- „ tretenus à leurs frais, à la condition de jouir de la „ moitié de toutes nos conquêtes ; mais dans ces „ entre-faites, la mort nous enleva *Thibaut de* „ *Champagne & le Comte de Perche* : *Gaultier*, „ Comte de *Brienne*, quitta la Croiſade pour aller „ conquérir le Royaume de *Naples*, emmenant „ avec lui pluſieurs Princes & Seigneurs, qui „ s'étoient croiſés avec nous : d'autres impatiens „ d'attendre ceux qui tardoient trop à ſe joindre, „ nous abandonnèrent, contre la foi du Traité ; „ & allèrent attaquer les infidèles dans la *Paleſtine*.

„ Nous nous raſſemblâmes alors à vingt-huit „ Chevaliers, & nous fîmes le ferment de ne point „ abandonner notre Comte, & de nous aider l'un „ l'autre jusqu'à la mort, ſans jamais nous ſéparer „ nous fûmes tous fidèles à notre engagement.

„ Cependant nous reſtions en trop petit nombre „ pour remplir les vaiſſeaux que les *Vénitiens* nous „ avoient préparés, & fournir à l'accord paſſé en- „ tre-eux & nous.

„ *Bauduin* vendit ſa vaiſſelle & *engagea* les „ bijoux de ſa Couronne ; à ſon exemple, nous „ vendîmes tous nos biens, mais il s'en manqua

„ de beaucoup que nous pussions nous acquitter
„ envers les *Vénitiens*.

Henry Dandulo, Doge de *Vénise*, fut assez gé-
„ néreux pour nous décharger de la dette, moyen-
„ nant que nous voulussions employer nos forces
„ à conquérir la Ville de *Zara*, sur les côtes d'*Istrie*,
„ qui venoit de secouer le joug des *Vénitiens* & de
„ se rendre aux *Hongrois*.

„ Nous conquîmes *Zara*, & nous nous dispo-
„ sions à passer en *Égypte* pour attaquer la Ville
„ d'*Alexandrie* & soumettre toute l'*Égypte* avant
„ d'entrer en *Palestine*; mais la Providence Divine
„ en ordonna autrement.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

MORALE.

DE L'ÉDUCATION.

ON s'élève depuis long-tems contre la forme d'Education usitée dans les Collèges, & l'on prétend que les jeunes gens pourroient employer moins de tems pour apprendre, & apprendre mieux ce qu'on y enseigne ; voici ce qu'en dit, entre-autres choses, *Mr. de St. Pierre*, tom. 1. pag. 428, de son ouvrage immortel : *LES ETUDES DE LA NATURE.*

« C'est *Charlemagne*, dit-on, qui a institué nos études ; quelques-uns disent que ce fut pour diviser ses sujets & leur donner de l'occupation : il y a fort bien réussi. Sept années d'humanités, deux de philosophie, trois de théologie ; douze ans d'ennui, d'ambition & de suffisance, sans compter les classes

que de bons parens font doubler à leurs enfans, pour les renforcer, disent-ils. Je demande, si au sortir delà, un écolier est, suivant la *dénomination* de ces mêmes études, plus humain, plus philosophe, & s'il croit plus en Dieu qu'un bon paysan qui ne sait pas lire ? A quoi donc tout cela sert-il à la plupart des hommes ? Quelle utilité le plus grand nombre en tire-t-il, dans le monde, pour la perfection de ses propres lumières, & pour la pureté de sa diction ? Nous avons vu que les Auteurs classiques eux-mêmes n'ont puisé leurs connoissances, que dans la nature, & que ceux de notre nation qui se sont le plus distingués dans les sciences, & dans les lettres, tels que *Descartes*, Michel *Montaigne*, J. J. *Rousseau* &c. n'ont réussi qu'en s'écartant de la route de leurs modèles, & en en prenant souvent une opposée. C'est ainsi que *Descartes* attaqua & ruina la Philosophie d'*Aristote* : vous diriez que les sciences & l'éloquence sont précisément hors des barrières de nos institutions gothiques.

Il est cependant heureux, pour beaucoup d'enfans qui ont des mauvais parens, qu'il y ait des Collèges ; ils y sont moins malheureux que dans la maison paternelle. Les défauts de leurs Maîtres, étant exposés à la vue, sont en partie réprimés par la crainte de la censure publique : mais il n'en est pas ainsi de ceux de leurs parens. Par exemple, l'orgueil d'un homme de lettres est *babillard* & quelquefois instructif ; celui d'un . . . . . . est dissimulé, mais flatteur ; celui d'un gentilhomme est altier, mais franc ; celui d'un paysan est insolent, mais naïf : mais l'orgueil d'un bourgeois est morne

& ſtupide ; c'eſt l'orgueil à ſon aiſe, l'orgueil en robe de chambre. Comme un bourgeois n'eſt jamais contredit, ſi ce n'eſt par ſa femme, ils ſe réuniſſent l'un & l'autre, pour rendre leurs enfans malheureux, ſans même s'en douter. Le régime de l'éducation qu'ils leurs donnent, reſſemble à celui qu'ils obſervent pour leur propre ſanté ; ils les forment à de triſtes uſages ; ils leur font apprendre, la verge à la main, juſqu'à l'Evangile ; ils les tiennent ſédentaires tout le long du jour, dans l'âge où la nature les force de ſe mouvoir pour ſe développer. Soyez ſages, leur diſent-ils ſans ceſſe ; & cette ſageſſe conſiſte à ne pas remuer les jambes. Une femme d'eſprit qui aimoit les enfans, vit un jour chez une marchande de la rue St. Denis, un petit garçon & une petite fille qui avoient l'air fort ſérieux ; vos enfans ſont bien triſtes, dit-elle à la mère, *Ah Madame*, répondit la bourgeoiſe, *ce n'eſt pas manque que nous les fouettions bien pour ça.*

Les enfans, rendus miſérables dans leurs jeux & dans leurs études, deviennent hypocrites & ſournois devant leurs père & mère. Enfin, ils grandiſſent. Un ſoir, la fille met ſon mantelet ſous prétexte d'aller au ſalut, & elle va voir ſon amant : bientôt *la honte* la contraint à s'enfuir de la maiſon paternelle, ... elle devient femme du monde. Un beau matin, le fils s'engage. Le père & la mère ſont au déſeſpoir. Nous n'avons rien épargné, diſent-ils, pour leur éducation ; nous leur avons donné des Maîtres de toute eſpèce. Inſenſés ! vous avez oublié le point principal, qui étoit de vous en faire aimer.

Je pourrois démontrer par une foule d'exemples,

que la dépravation de nos plus fameux ſcélérats depuis *Guillery* juſqu'à *Deſrues*, a commencé par la cruauté même de leur éducation. Si la nature étoit corrompue, comme le prétendent ceux qui s'arrogent le pouvoir de la réformer, les enfans ne manqueroient pas d'ajouter une corruption nouvelle à celle qu'ils trouvent déjà introduite dans le monde, lorſqu'ils y arrivent. Ainſi la ſociété humaine atteindroit bien-tôt le terme de ſa deſtruction. Ce ſont les enfans au contraire qui l'éloignent, en y apportant des ames neuves & innocentes. Il faut de longs apprentiſſages pour leur faire naître le goût de nos paſſions & de nos fureurs. Les générations nouvelles reſſemblent aux roſées & aux pluies du Ciel qui rafraîchiſſent les eaux des fleuves ralenties dans leurs cours, & prêtes à ſe corrompre : changez les ſources d'un fleuve, vous les changerez dans ſon cours ; changez l'éducation d'un peuple, vous changerez ſes paſſions & ſes mœurs. »

USBEK, *Conte Oriental*.

POUR avoir déplu au Calife *Aaron Rachild*, le Philoſophe *Uſbek* fut enfermé dans une tour, dont le Gouverneur, homme avare & dur, exerçoit un deſpotiſme inhumain envers les perſonnes confiées à ſa garde : comme il trouvoit ſon avantage à prolonger leur captivité, à cauſe de la rétribution qui lui étoit accordée pour chacun des priſonniers, il ne manquoit pas de les incriminer, & parvenoit ainſi à faire doubler le temps de leur détention. Ni la douceur, ni l'aménité ni les bonnes qualités d'*Uſbek* ne purent le garantir des mauvais traitemens d'*Abdala*, qui le calomnia auprés du

Calife. Cependant il recouvra sa liberté. Un jour qu'il s'entretenoit avec *Sander*, son ami, des atrocités qu'il avoit éprouvées de la part du gouverneur, « si je ne craignois pas, dit-il, d'être » soupçonné d'une basse vengeance, je ferois con-» noître au Calife, les abus révoltants, dans tous les » genres, dont le cruel *Abdala* se rend coupable. » ami, lui répartit *Sander*, ta crainte n'est pas sans fondement; mais dût-on faire à ta délicatesse l'outrage que tu prévois, une considération te force à parler. Songe aux infortunés exposés en ce moment aux horreurs dont tu te plains. *Aaron* est juste, il t'écoutera, & brisera le joug de leur oppression. *C'est-être le complice d'un méchant que de ne pas le dévoiler, quand on peut arrêter ses desordres.*

Usbek le crut, & le Calife indigné, destitua le gouverneur aprés l'avoir rigoureusement puni.

POÉSIE.

LE MOYEN INFAILLIBLE.

Conte.

UN *Basque*, un *Suisse*, un *Florentin*,
Tous trois guidés par l'ardeur du butin,
Parcouroient l'univers, & cherchoient la fortune;
De la trouver ils étoient en bon train
Lorsqu'une barriere importune,
Mal à propos leur coupa le chemin
Le *Basque*, quoiqu'il fut ingambe,
En la voulant franchir, se rompit une jambe;
Le *Suisse*, en frappant à grands coups,
Pour la hacher, brisa son cimeterre;
L'italien, plus fin que tous,
Sans hésiter, se coucha ventre à terre,
Et se rendit si plat qu'il passa par dessous.

Journ. de Saintes.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

„ Les Ambassadeurs *d'Alexis l'Ange* fils *d'Isaac*, „ vinrent prier nos chefs d'employer toutes leurs „ forces à aider son pere à remonter sur le Trône „ de *Constantinople*.

„ *Alexis Comnene-Porphyrogenète* avoit dé- „ trôné l'Empereur *Isaac l'Ange* son frere & lui „ avoit fait crever les yeux le 10 Avril 1195 : il „ le tenoit dans une étroite prison, où il avoit aussi „ fait enfermer *Alexis*, fils de ce malheureux Prince.

„ L'usurpateur exerça une si cruelle tyrannie „ sur les *Grecs*, qu'ils se déterminèrent enfin „ à procurer au jeune *Alexis* les moyens de s'é- „ chapper & de délivrer ses peuples d'un joug „ insupportable.

„ *Alexis l'Ange* se sauva donc après sept ans „ de captivité ; il nous promit de réunir l'Eglise „ Grecque à celle de Rome & de nous indemniser „ des frais de la guerre.

„ Nous ne balançâmes pas à entreprendre une „ cause aussi juste & dont l'événement devoit ré- „ pondre au but que nous nous étions proposé en „ nous croisant ; mais hélas ! nous ne prévîmes „ pas tous les malheurs qui nous attendoient.

„ Nous nous embarquâmes aux fêtes de Pâques „ 1203, notre armée n'étoit composée que de „ *François* & d'Habitans *des Pays-bas* & nous „ allâmes faire la conquête de l'Isle de *Corfou*, „ où nous avions indiqué le point de réunion „ de tous nos confédérés.

„ Les *Vénitiens* s'étoient arrêtés pour démanteler *Zara* qu'ils ne pouvoient point garder & „ pour s'emparer de *Durazzo*, où ils établirent „ une garnison.

„ Mais leur jonction ayant tardé à s'exécuter, une „ trop longue attente faillit faire échouer nos „ projets ; nos troupes s'impatientèrent & plus „ de la moitié de notre armée voulut partir & se „ séparer des *Vénitiens*, qui paroissoient nous „ avoir oubliés : c'étoient *Jacques d'Avesne*, *Pierre* „ *d'Amiens* & *Guillaume d'Aulnoit*, Chevaliers „ d'un grand courage, qui étoient les chefs de „ cette scission.

„ *Bauduin* eut beaucoup de peine à les détourner de leur dessein, il eut beau leur représenter qu'ils couroient à une perte certaine, „ qu'à peine nos forces réunies suffiroient-elles & „ qu'en nous divisant on nous détruiroit tous „ successivement & par petites parties ; ses remontrances ne produisant aucun effet, il se jetta à „ genoux devant toute l'armée & nous conjura les „ larmes aux yeux, pour la gloire de Dieu, pour „ l'honneur de notre sainte entreprise, d'attendre „ au moins quelques jours l'arrivée des *Vénitiens*.

„ On y consentit enfin avec peine & la jonction „ de tous nos confédérés ayant rétabli l'union „ parmi les notres, nous nous embarquâmes tous „ la veille de la *Pentecôte*, cinglant à pleines voiles „ vers la *Bithynie*.

„ Mais un vent contraire nous porta le 24 Juin „ dans le port même de *Constantinople*, à la distance d'un trait des murailles de la Ville.

„ Nous regardâmes cet événement inattendu

„ comme un ordre de la providence, une joie
„ univerſelle ſe répandit dans notre armée, &
„ nous nous hatâmes de débarquer au Fauxbourg
„ de *Péra* & de nous ranger en bataille.

„ Rien ne pouvoit excuſer notre témérité ſi
„ toute l'armée n'eut été perſuadée que Dieu com-
„ battroit pour une cauſe auſſi juſte ; car la ſeule
„ Ville de *Conſtantinople* pouvoit nous oppoſer
„ deux cens *Grecs* contre un *Latin* & bien-tôt
„ nous vîmes paroître le tyran *Alexis* à la tête
„ d'une armée de ſoixante dix mille hommes pour
„ nous combattre ; mais ſoit que le remords de
„ ſes crimes lui eut glacé le courage, ſoit que
„ notre contenance hardie lui en eut impoſé, à
„ peine nous eut-il vu qu'ils ſe retira honteuſement
„ & rentra dans la Ville.

„ Sa frayeur nous rendit plus entreprennans,
„ notre armée le pourſuivit, elle monta & elle ſe
„ logea dans les tours, d'où elle pouvoit aiſément
„ écraſer ſes ennemis, & alors le *tyran Alexis*
„ ſortit lâchement de la Ville, emportant avec
„ lui, à la faveur de la nuit, tous ſes tréſors.

„ Nous demeurâmes maîtres de cette Cité & notre
„ premier ſoin fut de tirer *Iſaac* hors des priſons,
„ de le placer ſur le Trône & de lui aſſocier ſon
„ fils *Alexis*.

„ On travailla auſſi-tôt à l'union de l'Egliſe
„ *Grecque* avec la *Latine*, les Empereurs accompli-
„ rent leur promeſſes & nous comblerent de bien-
„ faits le Peuple nous regardoit comme ſes Libéra-
„ teurs ; mais bien-tôt un faux zèle, une déteſtable
„ cruauté détruiſit tout notre ouvrage & ruina un
„ Peuple que nous venions de déliver de l'op-
„ preſſion.

„ Plusieurs de nos Soldats, pris de vin & excités „ par les *Italiens*, portent le feu dans les Syna„ gogues des *Juifs*, on les brûle dans leurs temples „ & l'incendie se communiquant aux maisons voi„ sines, ravage presque toute cette vaste cité.

„ Le Peuple court aux armes, on nous regarde „ comme des ennemis publics, & on nous chasse „ de la Ville; *Alexis Ducas* surnommé *Murzufle* „ proche parent des Empereurs qui s'étoit mis „ à la tête de la populace, empoisonne *Isaac* „ *l'Ange*, étrangle de ses propres mains le jeune „ *Alexis* & se fait couronner.

„ Un aussi détestable parricide ne pouvoit de„ meurer impuni, mais ce ne fut qu'après les „ plus sanglans combats que nous parvimmes à „ reprendre *Constantinople*, où André Jurbize „ Gentilhomme du Hainaut monta le premier à „ l'assaut, & cette conquête couta la vie à plus „ d'un tiers de notre armée.

„ *Murzufle* porta bien-tôt la peine de ses crimes, „ on mit une espèce de raffinement dans son sup„ plice & comme c'étoit l'ambition qui l'avoit „ fait monter à ce haut dégré de dignité, on l'éleva „ en présence du Peuple sur le *Taureau*; la plus „ haute colonne de *Constantinople*, d'où il fut „ précipité.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

HISTOIRE NATURELLE.

LA Nature, qui se fait admirer tous les jours par la variété de ses productions, agite continuellement l'esprit des hommes qui cherchent à déveloper le

myſtère de ſes opérations; les naturaliſtes & ceux qui ſe livrent particulièrement à l'étude de la conſtitution du corps humain, ſavent que la femme eſt du nombre des êtres animés les moins féconds; & comme l'a fort bien remarqué un obſervateur de nos jours, le ſein d'une femme paroît nous faire connoître à cet égard, qu'elle n'eſt deſtinée qu'à avoir au plus deux enfans d'une couche. Il n'eſt cependant pas ſans exemple qu'une femme ait eu plus de deux enfans d'une même groſſeſſe, comme le prouve le fait ſuivant.

Il y a quelques années qu'*Anne* Combe de *Château Landon en Gatinois*, âgée de quarante-deux ans, enceinte pour la quatorzième fois, & n'étant qu'au terme de ſept mois, acoucha après un travail qui ne fut ni long ni pénible, d'une fille aſſez bien nourrie & d'un volume ordinaire à ce terme. La Sage-femme peu expérimentée, effrayée de trouver le ventre de cette femme auſſi volumineux après l'accouchement qu'auparavant, fit appeller le *Sr. Julien*, Chirurgien habille du canton, pour en connoître la cauſe; il étoit abſent. Depuis ce moment, cette femme qui ne garda le lit que quelques jours, ſe porta très-bien; elle reprit bien-tôt le ſoin de ſon ménage & vécut à ſon ordinaire, mais ſe trouvant toujours dans le même état de groſſeſſe. Le *Sr. Julien* allant la voir à ſon retour, la jugea encore enceinte & ne ſe trompa pas. Car dix jours après ſa couche, elle accoucha encore d'un garçon & d'une fille. Cette mère féconde ſe croyoit enfin tout-à-fait débaraſſée, lorſqu'une autre douleur la fit accoucher d'une troiſième fille, ces quatre enfans moururent peu après leur naiſſance, mais la mère ſe

rétablit parfaitement, & jouit d'une bonne santé. Ce phénomène est bien fait pour exercer l'esprit des gens de l'art.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

D'une Lettre écrite aux Auteurs du Journal de Paris, par Mr. l'Abbé Tessier, *Docteur en Médecine, de l'Académie des Sciences, de la Société de Médecine &c. le 22 Mai 1789.*

PARMI les causes de l'extrême cherté des Blés dans différentes Provinces, il y en a une qu'il est d'autant plus important de faire connoître au public, que ne devant pas subsister long tems, elle peut faire naître l'espérance très-prochaine d'une diminution du prix des grains que consomme la classe pauvre des campagnes.

Cette classe n'emploie pas, pour faire son pain, les fromens de première qualité. Souvent même elle n'emploie que très-peu de froment & c'est toujours celui de qualité inférieure, connue sous les noms de *Petit-bled*, de *Regorges*, &c. qu'elle mêle avec du Seigle de l'Orge, &c. Dans le moment actuel, j'ai lieu de croire que ces derniers grains sont épuisés. La grêle du 13 Juillet dernier a occasionné en France, une perte de plus de vingt-cinq millions, supportée pour la majeure partie, par les terres à grains. Les Pays qui n'ont point éprouvé ce fléau, n'ont eu que moitié de leurs récoltes ordinaires.

Il est résulté delà, 1°. Que les pauvres ont consommé d'abord ce qu'on a voulu leur vendre de grains inférieurs. 2°. Que les Fermiers eux-mêmes, la plupart peu fortunés, en ont réservé pour leur propre nourriture & pour celle de leurs domestiques. 3°. qu'on n'a plus trouvé dans les marchés que du froment d'élite. Une denrée unique, lorsqu'elle est recherchée par toutes les classes d'hommes, doit par cela seul, indépendamment des autres circonstances, devenir rare & chère. Il me semble que l'effet de cette cause ne durera que jusqu'à la récolte prochaine.

Tout annonce que cette récolte ſera abondante. Les campagnes ont la plus belle apparence dans la *Beauce* & dans plusieurs Provinces, ſuivant les détails que j'en ai reçus. A la vérité quelques fromens d'hiver ont ſouffert de la gelée, dans les champs où on les a enterrés à la charrue & où il n'en avoit levé qu'une partie avant le grand froid ; on y voit des places peu garnies, particulièrement ſur le dos des ſillons qui n'ont point été couverts de neige, mais les touffes écartées les unes des autres *tallent* beaucoup & produiront un grand nombre de tiges & de longs épis. Les champs enſemencés quelque-tems avant la gelée ou ceux dont la ſemence a été enterrée à la herſe & dans leſquels il n'a levé aucun grain avant la fin de l'hiver, ſont remplis également dans toutes leurs parties.

Ce qu'on a ſemé en *Mars*, en *Avril* & en *Mai* réuſſit bien. Fromens de Mars, orges, avoines, pois, veſces, haricots &c. tout proſpère, tout eſt agréable à voir. Les Fermiers cette année ont ſemé plus d'orge, qu'à l'ordinaire, ce qui ſera d'une grande reſſource pour le pauvre : il y a donc lieu de croire qu'après la récolte, finira la cherté du froment, parce qu'alors la claſſe indigente ne ſera plus forcée d'en acheter, trouvant en abondance les grains mélangés qui font ſa conſommation habituelle.

J'offre avec plaiſir cette perſpective aux perſonnes bienfaiſantes, elles n'ont pas beſoin ſans doute d'être engagées à continuer leurs ſecours juſqu'après la moiſſon ; mais il ſera ſatisfaiſant pour elles, de prévoir le terme après lequel bien des infortunés pourront ſe ſuffire à eux-mêmes.

ANECDOTE.

Barneveldt, célèbre Penſionnaire de Hollande, ayant embraſſé le parti oppoſé à celui de *Maurice*, Prince d'Orange, on l'accuſa d'avoir voulu livrer le Pays aux Eſpagnols, & il eut la tête tranchée à ſoixante & douze ans. Les Juges qui le condamnèrent à mort, eurent chacun pour leurs vacations,

deux mille quatre cens florins. Quelques jours après cette exécution, un célèbre Avocat dit à l'un des Juges : *On dit de vous deux choſes que je ne ſaurois croire. La première que vous n'avez guères d'eſprit, & la ſeconde que vous êtes avare. La première ne ſauroit être vraie : car vous avez ſu trouver le Peſionnaire coupable d'un crime de mort ; ce que les plus habiles Juriſconſultes n'ont pu faire. La deuxième n'eſt pas moins fauſſe : Puiſque vous avez aidé pour deux mille quatre cens florins, à rendre une ſentence que je n'aurois pas voulu rendre pour tous les biens du monde.*

POÉSIE.

VERS ÉLÉGIAQUES,

SUR LA MORT D'UNE AMIE.

UNE éternelle nuit vient d'éteindre la flamme,
De ces yeux, ſi long-tems, ſouverains de mon ame.
C'en eſt fait : ô rigueur ! ô cruauté du ſort !
Ces beaux yeux ſont couverts des ombres de la mort.
Je ne jouirai plus du plaiſir de l'entendre,
Cet organe, à la fois, ſi touchant & ſi tendre,
Cet organe amoureux, dont le timbre enchanteur,
Frappoit d'un ſon ſi doux mon oreille & mon cœur.
Je pleurois, ô mon fils, ſur ta cendre adorée,
Je reprochois aux Dieux ta mort prématurée,
Et le deſtin barbare enlève à mes douleurs.
L'objet, dont la main ſeule eut eſſuyé mes pleurs.

Ha ! ſi j'avois d'*Orphée* & la voix & la lyre,
Je deſcendrois vivant, aux ténébreux empire,
Et l'avare *Achéron*, touché de mon amour,
Rendroit ſa double proye à la clarté du jour.
Trop vaine illuſion d'une ame qui s'égare !
Le ſort, l'injuſte ſort pour toujours nous ſépare.
Nul mortel ne renaît par un deſtin nouveau ;
Et je n'aſpire plus qu'à les ſuivre au tombeau.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

„ Le Trône étoit vacant & *Bauduin* y fut ap-
„ pellé par les voix unanimes des nations *croisées* :
„ nous reconnoissions tous que c'étoit à sa sagesse
„ & à sa valeur que nous étions redevables de
„ nos conquêtes.

„ Ce Prince n'étoit âgé que de trente-trois
„ ans : d'une figure noble, d'un corps robuste &
„ endurci par les plus grandes fatigues, d'un cou-
„ rage que l'adversité n'a jamais pu abattre ; juste
„ & généreux, sachant allier l'affabilité avec la
„ Majesté ; il étoit né pour gouverner les hommes
„ & les rendre heureux.

„ Déjà sous sa conduite l'Empire d'Orient re-
„ prennoit son ancienne splendeur, la paix &
„ l'abondance régnoient depuis un an parmi ses
„ sujets ; quand la perfidie des Grecs mit l'Empire
„ à deux doigts de sa perte & nous plongea dans
„ le plus grand des malheurs.

„ Plusieurs Seigneurs de cette nation traîtresse,
„ jaloux de voir le Sceptre passé en des mains
„ étrangères, se réunirent à *Joanniza* chef des *Bul-*
„ *gares* & des *Valaques*, qui avoient secoué le
„ joug sous le règne d'*Isaac l'Ange*, & tout-à-coup
„ ces peuples, auxquels s'étoient joints les *Tar-*
„ *tares*, inondèrent comme un torrent les terres
„ de l'Empire, détruisant & ravageant tout ce
„ qui se présentoit sur leur passage : ils prirent
„ *Dymotuc* & *Andrinople* & vinrent porter l'é-
„ pouvante jusqu'aux portes de *Constantinople*.

„ *Bauduin* ne conſulta que le ſalut de ſes peu-
„ ples qui fut ſa loi ſuprême, & ſans attendre
„ qu'on eut pu raſſembler une armée, il marcha
„ contre ces nations barbares avec le peu de trou-
„ pes qu'il y avoit alors à *Conſtantinople*.

„ Bien-tôt *Henry Dandulo*, *Louis Comte de*
„ *Blois* & *Mathieu de Valaincourt* lui amenèrent
„ des ſecours, & avec une armée de ſix mille
„ hommes, il repouſſa juſqu'aux portes *d'Andri-*
„ *nople* une bande innombrable de ces peuples &
„ quatorze mille chevaux tartares.

„ *Bauduin* aſſit ſon Camp devant cette place &
„ donna ordre qu'on n'en ſortit pas ſans ſon com-
„ mandement : heureux ſi cet ordre eut été ſuivi ;
„ mais l'ardeur impatiente de nos troupes les porta
„ à pourſuivre leurs ennemis qui feignoient de ſe
„ retirer en déſordre, l'affaire s'engagea & *Bau-*
„ *duin* ſe vit forcé d'aller donner des ſecours au
„ *Comte de Blois* qui étoit bleſſé & pret à ſuc-
„ comber. Ce fut envain que nous priâmes ce
„ Comte de ſe retirer, il répondit qu'on ne lui
„ reprocheroit jamais d'avoir abandonné la bataille
„ où ſon Seigneur ſe trouveroit engagé : il ſe bat-
„ tit avec un acharnement incroyable & expira
„ ſur un monceau d'ennemis qu'il venoit de
„ mettre à mort.

„ Cependant nous nous vîmes entourrés,
„ & chacun de nous fut obligé de combattre
„ pour défendre ſa vie : la nuit qui ſurvint
„ augmenta le déſordre, nous demeurâmes maîtres
„ du champ de bataille ; mais *Bauduin* n'étoit
„ plus parmi nous.

„ Ce Prince avoit été bleſſé & pris durant la

„ bataille, & on l'emmenoit dans l'intérieur de „ la *Valachie* : nous apprîmes cette triste nouvelle le lendemain par des transfuges ; nous ne „ pouvions en être informés par d'autres voies, „ car *Etienne du Perche*, *Renaud de Montmirail* „ & quantité de Princes & Gentilshommes de „ marque, avoient tous péri en combattant à „ ses côtés.

„ Nous sûmes depuis qu'on l'avoit transféré à „ *Ernoë* dans le fond de la *Valachie* : je m'y „ rendis sous divers déguisemens, mais il étoit „ étroitement resserré & de tous les moyens que „ je tentai pour le voir, aucun ne put me réussir.

„ Enfin nous apprîmes au bout de quinze mois „ que le cruel *Joanniza*, dans un moment d'i- „ vresse, avoit fait couper les pieds & les mains, „ les jambes & les bras à notre malheureux Prince „ & avoit fait jetter son tronc à la voierie.

„ Telle fut la fin d'un des plus puissans Souve- „ rains de l'Univers, dont les vertus méritoient „ une vie plus longue si tout le bonheur des hom- „ mes dépendoit du siècle & si nous n'avions pas „ lieu d'étendre nos espérances dans l'immortalité.

La suite à l'ordinaire prochain.

Cet article est de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

MORALE.

Extrait d'un recueil intitulé : VARIÉTÉS MORALES ET AMUSANTES.

LEs seuls hommes qui méritent l'estime & le respect de la société, sont ceux qui s'efforcent de la servir ; qui, profitant des occasions & des moyens

que leur fournit leur état, ne connoiſſent pas de plus grand plaiſir que de faire aux autres tout le bien qu'ils peuvent. Cette noble inclination doit ſur-tout diſtinguer l'homme que ſa naiſſance & ſes talens ont appellé à un poſte où il fixe tous les regards. Si elle lui manque, ſon élévation eſt un malheur même pour lui, & il gagneroit beaucoup à s'enſevelir dans l'obſcurité. Mais lorſque dans une grande place le deſir s'unit au pouvoir de faire du bien, il en réſulte des actions éclatantes qui enlèvent à coup ſûr notre admiration : elles nous cauſent même un certain éblouiſſement qui ne nous laiſſe plus voir qu'avec dédain tout le bien que nous pouvons faire dans les conditions inférieures. Mais cette façon de juger eſt vicieuſe, & c'eſt une idée romaneſque d'imaginer que pour être capable d'une belle action, il faille devenir grand Seigneur, ou ſe faire *Chevalier-errant*.

Tout homme qui n'eſt pas réduit à l'extrême pauvreté peut être bienfaiſant à un dégré louable : il peut l'être même juſqu'à l'héroïſme. Le grand principe de toutes les vertus civiles eſt le renoncement à l'intérêt perſonnel. Or, quiconque eſt au-deſſus des beſoins les plus preſſans, peut mettre en pratique ce déſintéreſſement ſi rare ; il peut contribuer au bonheur des autres ſelon ſes facultés & ſes talens. Pourvu que dans la ſphère de la vie commune, il ſe diſtingue par une application conſtante à faire du bien ; il devient pour ceux qui le connoiſſent, un héros auſſi reſpectable, que s'il avoit exécuté les plus illuſtres entrepriſes. En un mot ce n'eſt pas le rang, c'eſt le zèle du bien-public qui caractériſe le citoyen. Faites dans une condition

obſcure tout le bien qui dépend de vous, & vous ſerez plus citoyen & plus grand homme, que l'homme en place qui ne fait pas tout ce qu'il peut faire.

Un pere déshérita ſon fils aîné pour cauſe de mauvaiſe conduite, & laiſſa au cadet tout ſon bien qui étoit conſidérable : l'aîné profita de ce châtiment; il eut honte des égaremens qui le lui avoient attiré, & devint auſſi honnête homme qu'il avoit été libertin. Son frère ne fut pas des derniers à s'appercevoir d'un changement ſi heureux, & le matin d'un premier jour de l'an il lui écrivit la lettre ſuivante.

MON TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

Je vous envoie ci-joint l'acte par lequel feu mon père m'a donné ſes terres & ſa maiſon. S'il vivoit encore il diſpoſeroit autrement de ſon bien Il l'ôta à ce que vous étiez, je le rends à ce que vous êtes.

ÉCONOMIE.

MOYENS pour garantir d'incendie les vieilles Habitations des Bourgs & Villages ;

Et MÉTHODES abrégées pour conſtruire, & peupler les campagnes du Royaume de nouveaux Logemens & Chaumieres incombuſtibles.

M. COINTEREAUX, Architecte de Lyon, s'eſt appliqué toute la vie à perfectionner cet Art, appellé *Piſé* dans le Lyonnois : il communiquera aux Propriétaires & aux Amateurs ſes procédés, ſur-tout d'autres qu'il a faits (1) depuis le Prix *contre les Incendies* qui lui a été décerné par l'Académie d'Amiens; il rendra publics les uns & les autres, ſoit par des modèles, ſoit par des plans & des devis eſtimatifs ; on ſera ainſi à portée de connoître qu'il eſt très-

---

(1) Voir la Gazette de France, n°. 86, Octobre 1787.

facile d'épargner les grandes dépenses qu'on fait ordinairement pour se loger dans la Campagne, & pour se procurer des Granges, Écuries, Celliers, Étables, Bergeries & autres Bâtisses nécessaires à l'explotation des Fermes.

L'Auteur applique ses moyens aux Orangeries, Serres chaudes, Magnoneries pour les vers à soie; & aux divers objets que l'on emploie pour l'embellissement & l'utilité des Jardins, comme ruines, Rotondes, Belveders Salles champêtres, & autres, qui coûtent immensément & qu'on peut élever solides à bien peu de frais, sans autres matériaux que la terre; il a aussi un article intéressant pour les pièces d'eau; en ayant fait beaucoup avec l'art du *Béton*, plus connu dans le Lyonnois, de même que le *Pisé*, il est parvenu à faire servir le Béton, non-seulement aux Réservoirs, Mares, Citernes, Jets d'eau, Rigolles, mais aux Cuves à vin, Foudres & autres vaisseaux, ainsi que l'indique M. l'Abbé Rozier; ce procédé simple & sûr économisera encore le bois en France.

Les Personnes éloignées pourront lui adresser un plan figuratif de leur terrein, ou un mémoire qui contiendra leur intention, avec le prix & la qualité des matériaux, particulièrement celle de la terre du lieu où elles auront à bâtir; quant aux Propriétaires, Amateurs & autres personnes qui voudront voir travailler dans ces genres économiques, comme leurs visites entraîneront des frais particuliers & des pertes de temps, indépendamment de ceux des modèles & outils nouveaux, que l'Auteur est nécessité de multiplier pour pouvoir les rendre praticables par les plus misérables Journaliers ou Habitans, suivant les différentes natures de matériaux que produit chaque Province, même chaque Canton, ils sont priés de contribuer pour la valeur d'une demi-journée de manœuvre chaque fois qu'ils viendront dans l'Attelier.

Cet Attelier est dans l'emplacement à côté de la Pension, N°. 74, *rue du Fauxbourg Saint-Honoré; on peut encore y arriver par les Champs Elysées; à l'extrémité des Thuileries.*

Nota. Les Maisons construites avec de la terre seule-

ment, ſans bois ni pierres, ſauf les exceptions raiſonnables, peuvent durer plus de deux cens ans, lorſquelles ſont bien faites; elles tiennent chaud l'hiver, frais l'été; ſont ſuſceptibles de tous les genres d'utilité, & peuvent recevoir toutes ſortes de décorations en dehors & en dedans. *On prie d'affranchir les Lettres.*

SPECTACLES.

ON mande de Rouen, que la Demoiſelle *Montenſier*, s'étant démiſe du Privilège des Spectacles de cette Ville, il a été accordé à MM. *Larive*, & *Molé*. En conſequence, *Mr. Larive* vient s'y fixer, dès ce moment, & y ſera rejoint, l'année prochaine, par *Mr. Molé*. Si la Capitale ſe voit avec peine ſur le point d'être privée des talens de cet Acteur inimitable, après avoir perdu, ſucceſſivement *M.lle Sainval* l'aînée, *Mr. Belcour*, *M.lle Doligni*, *Mr. Brizard*, *Mr.* & *Mad.e Préville*, *Mrs. Monvel* & *Larive*; les habitans de Rouen, ſont enchantés que des Artiſtes de ce mérite, en venant ſe fixer chez-eux, leur faſſent concevoir l'eſpérance que leur Théâtre deviendra ſous peu de tems, le ſecond du Royaume, par les talens qu'auront ſoin d'y attirer, & d'y former, chacun dans leur genre, les deux hommes les plus capables de bien profeſſer l'art difficile du Théâtre.

POÉSIE.

LA ROSE. *FABLE.*

UNE Roſe, penchée au bord d'un clair ruiſſeau,
Admiroit ſes attraits dans le criſtal de l'eau.
Ah! que mon ſort eſt heureux, diſoit-elle!
Je ſuis ſans contredit des roſes la plus belle,

Cent papillons me font la cour;
Et si la mère de l'Amour,
Passoit auprès de ce rivage,
J'aurois sûrement l'avantage
D'être préférée à mes sœurs.
J'ai déjà vu plus d'une Aurore,
Et ma feuille conserve encore
Son éclat, ses vives couleurs.
Le doux Zéphir avec son aîle,
M'agite, &, par un doux soupir,
Me ranime & me rend plus belle.
Oui, mon destin est de mourir
Sur le sein de quelqu'immortelle;
Et si cette glace est fidèle,
Je suis . . . . elle parloit encor,
Quand soudain un vent un peu fort,
Dispersant ses feuilles charmantes,
Les fait voler dans l'eau,
Et le ruisseau
Entraîne, dans son cours, ces dépouilles flottantes.
Papillon l'abandonne; & ce même miroir
Qui répétoit ses attraits & ses graces,
Ne lui laisse plus voir
Que son malheur & ses disgraces.

Profitez, dans votre printems,
De la leçon, jeune & belle *Henriette*:
La Rose, c'est une Coquette;
Les Papillons sont les Amans,
Et l'onde est l'image du tems.

Par une Demoiselle de dix-sept ans.

CHARADE.

Corporis humani semper caput intima pars est,
Acta sed hiberno tempore cauda ruit.
Noscere si cupias, assueto tramite, totum,
Æthera tuta petens, lector amice, volat.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

„ *Henry* frere de *Bauduin* fut élu Empereur :
„ les premières années de ſon règne furent ſignalées
„ par des conquêtes ; il chaſſa des limites de
„ l'Empire les *Bulgares* & les *Valaques* & alla
„ leur porter la guerre dans leurs propres foyers ;
„ il retira de leurs mains le corps de *Bauduin*,
„ qu'il fit enterrer dans l'Egliſe de Sainte *Sophie*
„ à *Conſtantinople* & il imprima une telle crainte à
„ ſes ennemis qu'ils n'oſèrent plus reparoître.

„ Cette expédition étant achevée, *Pierre* fils du
„ Roi de *Portugal* nous engagea de l'accompagner
„ à la guerre qu'il alloit porter au Roi de *Maroc*,
„ qui perſécutoit les *Chrétiens*. Nous nous croi-
„ ſâmes de nouveau, & nous trouvâmes dans
„ ce Pays, quantité de *Frères Mineurs* qui prê-
„ choient l'Evangile aux infidèles. Nous fûmes
„ touchés de leurs vertus & de la conſtance avec
„ laquelle ils enduroient les plus cruels tourmens
„ pour la cauſe de la foi, & après avoir protégé
„ par nos armes leurs travaux apoſtoliques, nous
„ nous embarquâmes pour *Liſbonne*, emportant
„ avec nous les précieuſes reliques de ceux de ces
„ Frères qui avoient été martyriſés.

„ *Pierre* prit la réſolution d'entrer dans leur Or-
„ dre ſi le Roi ſon pere y conſentoit & nous
„ fimes vœu de le ſuivre.

„ Nous renvoyâmes à nos femmes & à nos amis,
„ nos *Haubergeons* & toutes nos *Armures* ; nous

„ renonçâmes aux armes, à nos femmes, à nos en-
„ fans, à nos biens & à tous les honneurs du monde
„ & nous prîmes cet humble habit pour la rémiſſion
„ de nos péchés, au petit Couvent de *Liſbonne*, en
„ préſence des Rois de *Portugal*, d'*Eſpagne* & de
„ *Navarre* & de tous les grands de la Cour. *Hé*
„ *qui ſont ces malheureux demanda le Gouverneur*,
„ *qui ont pris un état ſi vil & ſi abject : encore ſi*
„ *vous pouviez me citer quelque Chevalier ou quel-*
„ *quelqu'homme notable de cette nation, je ſuppor-*
„ *terois plus patiemment l'injure que vous avez faite*
„ *à notre ſang.* Je vous en nommerai, répliqua le
„ Religieux, mais n'oubliez pas le ferment que
„ vous venez de faire. *Roger de Gavre* frere de
„ *Raſſe*, *Henry de Jugelle*, *Liévin d'Axelle*,
„ *Winnoc de Hondeſcot*, *Tierry de Dixmude*,
„ *Pierre de* Onden-*hove*, *Jean le Curet de Lover-*
„ *ghem*, *Gautier de Roſoy*, *Jean de Trith*, *Bar-*
„ *thelémy Frère de Quenon de Béthune*, *Jean*
„ *d'Acre & ſon frère Ferry*, *Joſſelon de Ballehan*,
„ *Gautier de Wuille fils*, *Bauduin de Neuville*,
„ *Guillaume de le Polcrie*, *Sigier de Silly*, *Jean*
„ *de Hove :* ſont-ce là des noms qui vous ſont
„ connus & qui peuvent aller de pair avec le
„ votre ?

„ *Hélas !* répondit le Gouverneur, *voilà donc*
„ *à quoi a abouti cette célèbre croiſade : les plus*
„ *grands Seigneurs de ces pays y ont amorti leur*
„ *courage ; ils ont renoncé aux devoirs que leur*
„ *naiſſance leur impoſoit & au lieu d'expoſer leur*
„ *vie pour la gloire & la défenſe de cette Province*,
„ *ils ſe ſont laiſſés amolir, ils ont embraſſé un*
„ *genre de vie vil & oiſif*,

„ Arrêtez, mon neveu, répliqua le Religieux;
„ j'ai facrifié ma vie pour mes Princes, j'ai partagé
„ tous leurs dangers, & je me fuis expofé avec
„ intrépidité aux plus grands périls. Dieu ne m'a
„ pas jugé digne de m'appeller à lui : il eft tems
„ que je mette un intervale entre la vie & la mort:
„ je tache d'expier mes iniquités par des mortifi-
„ cations & j'attends tranquillement ma fin der-
„ nière à laquelle je me prépare tous les jours. Je
„ puis d'ailleurs vous nommer d'autres familles de
„ différentes Provinces : j'ai vécu dans le couvent
„ de *Valenciennes*, avec le Comte de *Noranthone*
„ Anglois, le Comte Ambroife de Morlefpine,
„ de la Lombardie, un Seigneur de la maifon
„ d'Acquitaine & le Comte Alphonfe de Bayonne.
„ Nous avons tous changé de nom ainfi que
„ l'a fait *Pierre de Portugal*, en entrant en reli-
„ gion; nous nous fommes difperfés parmi les
„ nations, pour prêcher l'Evangile : *Eh! laiffez
„ ce foin à d'autres*, répondit le Gouverneur, *Dieu
„ ne vous y a point appellé, retournez dans votre
„ terre, tenez compagnie à vos enfans, qui font de
„ vaillans Chevaliers : votre exemple & vos confeils
„ leur feront utiles, & ils auroient à rougir s'ils
„ favoient que leur pere fait le vil métier de men-
„ diant* La voix de Dieu parle au cœur de l'hom-
„ me répliqua le Religieux, elle m'a appellé, je
„ l'ai entendue : je fuis ma vocation. Ne troublez
„ jamais mon repos, & fouvenez-vous toujours
„ du fecret que vous m'avez juré.

Là-deffus ils fe quittèrent & le Gouverneur retourna tout penfif à *Valenciennes*, répandant des larmes en abondance, fans que ceux qui l'accompagnoient puffent en deviner la caufe. *La fuite à l'ordinaire prochain.*

Cet article eft de Mr. DEBAVAY, Avocat à Valenciennes.

De l'incertitude de la Tradition.

CE n'eſt pas ſeulement dans les choſes relatives à quelques cultes, que les traditions ſont infidèles ; elles le ſont, tout autant, pour ce qui regarde l'Hiſtoire. Telle étoit, par exemple, en France l'opinion où l'on étoit du tems de *Ronſard*, qu'*Aſtianax*, fils d'*Hector*, étoit le Fondateur de l'Empire François : telle eſt encore l'erreur où l'on eſt, dans bien des Pays, ſur la prétendue *Papeſſe Jeanne* ; telle eſt enfin l'idée abſurde des Vénitiens qui croyent très-fermement deſcendre des anciens *Troyens*. Chaque nation, chaque Province, chaque Ville a ſon hiſtoire fabuleuſe, fondée ſur la tradition. On peut même étendre cela à la plupart des familles anciennement nobles. Si * les Hiſtoriens étoient moins foibles ; ils parviendroient bientôt à détruire l'erreur ; mais pour un qui a le courage de la combattre, il en eſt vingt qui ſuivent

* *Nota*. Il exiſte en Normandie, deux freres de la maiſon L . . . . , famille ancienne, mais ſans beaucoup d'illuſtration. L'aîné, qui prend le titre de Comte, on ne ſait pourquoi, haït & perſécute le Cadet, (*entre autres choſes auſſi raiſonnables*) parce que celui-ci, moins fait que l'autre pour ſe repaître d'idées chimériques, ne prétend pas, comme lui, tirer ſon origine des fondateurs de la Ville qui porte leur nom . . . . , auſſi, pourquoi le Cadet peut-il lire ſes titres, tandis que l'aîné eſt réduit à ſuivre, *ſans examen*, la vaniteuſe erreur, qui s'eſt juſqu'ici perpétuée dans cette famille ; erreur que Mr. LE COMTE ne manquera pas de tranſmettre à Mr. LE COMTE, ſon fils, qui la careſſera, & la ſoutiendra même contre ſes couſins, auxquels il fera pitié.

le torrent ; ce qui donne aux fables accueillies par le peuple, une force qui se change enfin en autorité. Quelle que soit la foiblesse de ces écrivains ; rien ne doit nous déterminer à embrasser comme eux les erreurs populaires. On court risque de s'égarer, en suivant de mauvais guides. *Pline* le jeune, dit, *qu'il ne consultoit qu'un nombre de gens choisis, & qu'il ne se régloit point sur le goût du peuple. Horace*, & avec lui bien des grands hommes, ont affecté de mépriser le sentiment du vulgaire. Il semble n'être fait que pour se repaître de chimères & de mensonges. Son aveuglement est d'autant plus fort, qu'il paroît haïr la raison ; & craindre d'être éclairé ; aussi *Ciceron*, dit-il : *que la Philosophie se contente de peu de Juges ; qu'elle hait le vulgaire, & qu'elle en est haïe, &c.*

Si cet illustre Romain avoit été de notre tems, il se seroit convaincu *que le peuple seul ne méprise pas les sciences* : il eut trouvé des partisans de l'ignorance & de l'erreur, parmi les Grands, les Courtisans, les Sénateurs, *& sur-tout parmi les riches*. Comme il auroit été surpris, s'il eut vécu il y a trois ou quatre cens ans, de voir un gentilhomme, se faisant gloire de ne savoir que signer son nom, prétendre que la science dérogeoit à la noblesse ! il eut presque trouvé autant d'ignorance dans le Clergé ; &, peut-être, n'eut-il pas vu alors dix Curés en France qui comprissent le latin de leur *Missel*. C'est dans ces tems d'aveuglement & d'absurdité, que la plupart des traditions qui révoltent aujourd'hui les gens sensés, ont pris leur naissance ; & quoique nos peres aient voulu leur prêter une origine plus ancienne & plus illustre, c'est à leur

ignorance & à leur crédulité que nous en sommes redevables. Ils ont été la dupe des imposteurs qui vivoient de leur tems; & nous serions la leur, si nous ne parvenions pas à secouer le joug qu'on a voulu imposer à notre raison.

TRAITS

* *De la vie de M. Fénelon.*

L'Hiver de 1709, ayant occasionné une disette dans le Royaume, M. *de Fénelon* Archevêque de *Cambray*, fit distribuer une grande partie de ses bleds, à un prix fort modique, aux pauvres de la Ville & de la Campagne : il en fournit volontairement une autre partie pour la subsistance de nos troupes, qui étoient sans magasin, & ce ne fut qu'après sa mort, que M. le Duc Régent les fit payer à sa famille.

Lorsque les mouvemens imprévus des armées obligeoient des villages entiers à se refugier à *Cambray* pour y chercher leur sûreté ; son Palais Archiépiscopal étoit la retraite des malheureux : il leur fournissoit des secours, il se promenoit au milieu d'eux, comme un bon pere & adoucissoit leurs maux par sa présence & par ses discours.

Après la bataille de *Malplaquet*, il remplit son Palais de blessés & convertit en hôpital son Séminaire qui se trouvoit vacant : sa charité alla même jusqu'à leur louer des logemens où il leur fournissoit toutes les choses nécessaires à leur subsistance.

Pendant les dernières années de la guerre, sa table étoit ouverte pour tous les Officiers François & Etrangers.

*, cet article est de M. Desfavay, avocat à valenciennes.

Un jour qu'on voulut lui faire obſerver qu'un Officier étranger manquoit de politeſſe, il répondit, *la politeſſe eſt de toutes les nations : les manières de l'expliquer ſont différentes, mais indifférentes de leur nature.*

Il faiſoit chaque année la viſite de tout ſon diocèſe, même durant la guerre & lorſque nos ennemis étoient informés qu'il devoit ſe mettre en route, ils lui mandoient qu'il n'avoit pas beſoin d'eſcorte *Françoiſe* & qu'ils l'accompagneroient eux-mêmes : ce ſervice lui fut ſouvent rendu par les Huſſards Impériaux.

Quand il rencontroit ſur ſon chemin des payſans, dit Ramſay dont nous avons emprunté la plupart des traits que nous rapportons, " il „ s'aſſeyoit ſur l'herbe auprès d'eux, les interro- „ geoit en bon pere ſur l'état de leur famille, „ leur donnoit des avis pour régler leur petit „ ménage & des aumônes pour le ſoutenir : „ lorſqu'il entroit chez eux, s'ils lui préſentoient „ quelques rafraîchiſſemens, ſelon l'uſage du pays, „ il ne dédaignoit pas d'en gouter, pour leur „ marquer ſon amitié. Il ne leur montroit au- „ cune fauſſe délicateſſe, ni ſur la pauvreté de leur „ état, ni ſur la mal-propreté de leur chaumière : „ *il devenoit comme l'un d'eux par la tendreſſe du* „ *cœur paternel.*

On rapporte que peu de tems après la guerre, un Curé de village ſe plaignant amerèment à lui de ce qu'il ne pouvoit détourner ſes paroiſſiens *de la danſe*, il lui répondit, *eh ! Monſieur le Curé, laiſſez-les ſecouer un peu leur miſère.*

IMITATION DE L'ODE D'HORACE.

Donec gratus eram.

DELPHIS.

Quand tu gardois la foi que tu m'avois jurée,
Quand je possédois seul & *Justine* & son cœur,
De plaisirs mon ame enivrée,
Savouroit le parfait bonheur.

JUSTINE.

Quand tu ne vis que moi, que *Justine* & ses charmes,
Avant que *Zélaïs* t'eut rangé sous sa loi;
Sur mon sort j'étois sans allarmes,
Les Dieux jouissoient moins que moi.

DELPHIS.

Que *Zélaïs* me plaît! quelle est touchante & belle!
Zélaïs, à jamais, fixera mes amours,
S'il faut que je meure pour elle,
Grand Dieu! disposez de mes jours!

JUSTINE.

Daphnis me plaît, lui seul a ma tendresse,
Pour prix de ses sermens, il a reçu les miens.
Aux dépens des jours qu'il me laisse,
Que le Ciel prolonge les siens!

DELPHIS.

Si *Delphis*, oubliant sa conquête nouvelle,
Soumis à tes genoux, avouant son erreur,
Juroit d'être toujours fidèle,
Si *Delphis* te rendoit son cœur?....

JUSTINE.

Envain le beau *Daphnis* a su charmer mon ame.
Justine va te rendre & son cœur & sa foi;
Vivre & mourir auprès de toi,
Est le seul desir qui m'enflame.

Par Mr. VILLIERS.

Le mot de la Charade du dernier numéro est *Cor-nix*.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

En ce tems-là, *Jeanne* fille aînée de l'Empereur *Bauduin* étoit Comtesse de *Flandres*, de *Hainaut* & de *Valenciennes*; & *Ferrand de Portugal*, mari de cette Princesse, étoit prisonnier à *Paris* au Château du *Louvre*, depuis la Bataille de *Bouvines* où il avoit été pris par le Roi *Philippe Auguste*.

Le Chevalier de *Materne* étant allé à *Paris* pour y voir le Comte *Ferrand*, trouva auprès de lui plusieurs Frères Mineurs: *vous me voyez*, lui dit le Comte, *avec mes meilleurs amis: ce sont les seuls qui ne m'ayent jamais abandonné depuis ma captivité: tous les jours ils viennent me consoler, & ils ne cessent de solliciter ma délivrance.* = *Vous pouvez*, SIRE, *leur faire du bien*, répondit le Chevalier, *le donjon de votre ancien Palais de Valenciennes vous est devenu inutile, depuis la construction du Palais de la Salle; vous n'habitez plus celui de Gand, & ces Religieux s'y établiroient si vous les leur donniez.*

Ferrand y acquiesça, & dès le même jour il leur en fit donation * du consentement du Roi, & à la charge de faire approuver & ratifier l'acte par la Comtesse *Jeanne*.

---

* Lés Comtés de *Hainaut* & de *Valenciennes* sont des Franc-Aleux; ils ne relèvent d'aucune puissance: on a prétendu que le Comté de *Flandre* étoit pareillement indépendant, & cependant les lettres de *Ferrand* portent *FERRANDUS Portugaliæ, Dei gratiâ, Flandriæ & Hannoniæ comes*, DE BENEPLACITO ET ASSENSU DOMINI NOSTRI, *Regis Franciæ & ad ejus requestam, in omnium peccatorum nostrorum remissionnem &c.*

Peu de tems après, le bruit courut dans ces Provinces que la plupart de ces Religieux étoient des Chevaliers, qui avoient accompagné leurs Souverains dans les croiſades & s'étoient enſuite retirés dans l'ordre de St. *François* pour y faire pénitence. Chacun ſuivoit ces freres & prétendoit reconnoître en eux des parens ou des amis, mais ils avoient grand ſoin de taire leur nom & leur naiſſance.

Quelques Seigneurs, mécontens du Gouvernement de la Comteſſe, répandirent parmi le peuple que l'Empereur *Bauduin* n'étoit pas mort; qu'il s'étoit ſauvé de ſa priſon; qu'il vivoit dans quelque ſolitude en *Hainaut*: qu'un jour viendroit où, après avoir expié ſes péchés, il ſe repréſenteroit pour remonter ſur le Trône que ſa fille occupoit injuſtement.

On ne tarda point de faire des recherches dans toutes les retraites, & on trouva, dans la forêt de *Glanchon* près de *Mortagne* à quatre lieues de *Valenciennes*, un Hermite qui avoit beaucoup de reſſemblance avec le Comte *Bauduin*.

Le bruit de cette découverte s'étant répandu ſourdement dans pluſieurs Provinces, on vint de tous les côtés pour voir le Comte, & la prévention fut ſi grande que ceux mêmes qui l'avoient particulièrement connu aſſuroient que c'étoit lui.

Il y avoit près d'un an que cette opinon ſubſiſtoit & elle croiſſoit tous les jours : l'Hermite recevoit de fréquentes viſites, il menoit une vie exemplaire, & il avoit toujours réſiſté à la tentation d'avouer ce qu'on exigoit; mais il y ſuccomba

enfin, & déclara ſecrétement à quelques perſonnes qu'il étoit *Bauduin.*

Que nous étions méchans, répondirent-elles, *de vous laiſſer vivre dans la pauvreté : nous avions bien oui dire que vous vous étiez échappé de la bataille D'ANDRINOPLE ; devions-nous méconnoître un Prince qui nous avoit gouvernés avec tant de bonté ? oui c'eſt vous, vous êtes notre Seigneur, nous vous faiſons hommage & nous vous aiderons à remonter ſur le Trône.*

L'Hermite fut donc tiré de ſa cabane, on le conduiſit d'abord à *Mortagne* où il fut reçu avec tous les honneurs dus au Souverain, & dans preſque toutes les Villes de *la Flandre* & du *Hainaut*, où on lui fit le même accueil : on refuſa les ſubſides & l'obéiſſance au Comte *Ferrand* & à la Comteſſe *Jeanne*, & plus de la moitié de leurs ſujets ſe ſoumirent au faux *Bauduin.*

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

MÊLANGES.

LA PROMENADE DE NUIT.

LE ſommeil fuit de mes paupières : mes ſens ſont douloureuſement agités ; les feux de l'*Etna* ſemblent dévorer mon ſein ; & les glaces des Contrées ſtériles du Nord arrêtent le cours de mon ſang... Je ne ſais ſi je vis ou ſi je touche à mon heure dernière ; mes penſées ſont triſtes comme le tombeau... Tout conſpire à me rendre ma demeure effrayante. Courage de l'ame ! ſoutenez mon corps chancelant. Fuyons... Ah ! je reſpire. Air ſalutaire, ſilence ma-

jeſtueux de la nuit, voile impoſant des céleſtes demeures; aſtres multipliés pour prouver l'immenſité d'un pouvoir Créateur, frappez ma vue étonnée, & ranimez mon ame affaiſſée ſous le poids de la douleur... Qu'elle eſt douce la mélancolie qui ſuccède à mon trouble! je ne ſouffre plus. Les pleurs qui tombent ſur mes joues ſoulagent mon cœur oppreſſé.... Quel eſt ce ſentiment pénible qui s'élève encore dans mon ame? De quels ſouvenirs ma mémoire veut elle s'occuper?.... Fuis de ma penſée objet cher & funeſte; fuis, j'éteins pour toi ma ſenſibilité ſi ſouvent renaiſſante.... La ſolitude, le ſombre aſpect de cette forêt, ce vallon tranquille.... tout ce qui n'eſt pas toi enfin, ſuffit à mon bonheur.... Mais qu'entens-je? *Philomèle* égaye ſa compage par des champs variés. Ils aiment donc auſſi! l'amour ſeul peut donner cette harmonie aux accens qui m'attendriſſent.... évitons le charme qui me pourſuit. Cherchons ces ruines effrayantes, même pendant le jour. Là, mon oreille ne ſera frappée que du ſon aigu qui annonce la demeure de l'oiſeau funèbre; il ne ſait point aimer; ſes croaſſemens ne peignent point le ſentiment de l'amour. Eh, quoi! je pleure encore, & mes larmes ne ſont plus douces! approchons-nous de cet aſyle qu'un toît ne couvre point, mais que la fidélité rend ſûr pour le berger qui y repoſe.... Paiſibles animaux que l'avarice nourrit & conſerve pour le glaive deſtructeur, ah! venez près de moi, je ſaurai vous garder & vous défendre. Auſſi douce que vous, je ſouffre ſans me plaindre. La douleur la plus cruelle aſſiège ſans ceſſe ma frèle exiſtence, & la raiſon, ce don fatal qu'on préfère à votre heu-

reux inſtinct, vient ajouter à mes maux en me les faiſant prévoir. Brebis intéreſſantes pour tous les cœurs ſenſibles, vous ignorez le ſort qui vous attend! tranquilles vous paiſſez l'herbe fleurie, & vous vous retrouvez avec plaiſir dans l'onde pure qui reproduit votre image. Hélas! ſon criſtal n'offre à mes yeux que des traits altérés par le chagrin. .... ſombres idées, éloignez-vous. Sageſſe, fille du Ciel, chaſte amitié, partage des cœurs vertueux; venez, je vous livre mon cœur. Douce bienfaiſance, guide mes pas vers la cabane de l'homme indigent .... j'y vole à travers les ſentiers parſemés de ronces & d'épines; mon ame s'élève au-deſſus de ſa propre foibleſſe. Montre-moi ta pâle lumière, ſœur du Soleil. O *Phœbée*! conduis-moi à l'humble demeure d'où partent des gémiſſemens douloureux. . . . je vais ſoulager les peines de mes ſemblables; les miennes ceſſent, & le repos qui ſuivra cette courſe précipitée, laiſſera reparoître ſur mes lèvres ce ſourire de la paix & du plaiſir.

Par Mad.e la B. de M....

ANECDOTE.

Mr. *Barber*, Alderman de Londres, étoit un de ces hommes que le monde diſtingue par la dénomination d'hommes de plaiſir, & qui renoncent difficilement dans la vieilleſſe, aux habitudes qu'ils ont contractées pendant qu'ils étoient jeunes. C'étoit un vieux garçon qui aimoit encore la compagnie du beau ſexe, & qui n'étoit pas toujours délicat ſur le choix des femmes qu'il attiroit chez-lui. Il arriva qu'un jour un de ſes amis, Membre du Par-

lement, vint le voir & entra familièrement dans sa chambre, parce qu'on lui avoit dit qu'il étoit alors dans les douleurs d'un accès de goutte. Le Député après les éclaircissemens ordinaires; s'assit & entra en conversation; mais bien-tôt remarquant que les rideaux du lit étoient fermés assez soigneusement, les couvertures relevées & voyant, sur-tout l'Echevin fort embarrassé, il soupçonna qu'il n'étoit pas seul, & que sa visite étoit importune. En portant les yeux de tous côtés, il apperçut un soulier de femme sous le lit. Je crois, dit-il alors à l'Alderman, que vous n'êtes pas tout-à-fait dans l'état où l'on m'avoit dit que vous étiez. Je suis, pourtant, répondit Mr. *Barber*, prodigieusement tourmenté par les pieds. Je ne m'en étonne point répliqua l'autre, en lui présentant le soulier, qu'il avoit découvert, puisque vous vous servez de chaussures aussi étroites. L'Echevin ne put s'empêcher de rire, & abjurant sur le champ toute réserve, convint franchement de l'aventure.

POÉSIES.

LE PLAISIR, L'ESPÉRANCE ET LA PUDEUR.

FABLE ALLÉGORIQUE. *

DANS un Pays (ce n'étoit pas en France;
Et son nom même est perdu par malheur,)
On dit que le Plaisir, suivi de l'Espérance,
Un jour, sur son chemin, rencontra la Pudeur.

---

* Cette Fable pleine d'esprit, de morale & de grace, a parue cette année dans le Journal de Paris; mais comme la plupart de nos Souscripteurs peuvent n'en pas avoir connoissance, nous croyons leur faire plaisir en la leur donnant; d'ailleurs les productions, marquées au coin du Génie, ne sauroient être trop publiées.

Note du Rédacteur.

Puiſque le haſard nous raſſemble ;
S'écria le plus gai des Dieux,
Tous trois, ſi vous voulez, nous ferons route enſemble.
- Très-volontiers.... alors, par maints propos joyeux,
Par le plus léger badinage,
Le plaiſir ſut tromper les ennuis du voyage.
Mais il fallut ſe ſéparer.
On ne peut pas toujours aller de compagnie ;
Et puis, d'ailleurs, tout prend fin dans la vie.
- Où pourrons-nous nous rencontrer,
Dit alors le Plaiſir ; car votre connoiſſance
M'eſt précieuſe, en vérité ?
Le froid ſéjour de la vaine opulence,
En aucun tems n'eſt par moi fréquenté.
- Moi je ſuis très-ſouvent, interrompt l'Eſpérance,
Chez les amans ou les gens à projets....
- Pour moi, dit à ſon tour la Pudeur ingénue,
Quand une fois on m'a perdue,
On ne me retrouve jamais.

Par Mr. GRAINVILLE.

L'AMI DU SIECLE,

CONTE MORAL.

DAMIS giſſoit au lit malade ;
Cléon auſſi-tôt d'accourir.
- *Eh bien ! qu'as-tu ?* - ma foi, c'en eſt fait camarade ;
C'en eſt fait, je me ſens mourir !
Fi donc ; reprend Cléon, *rappelle ton courage :*
La mort n'eſt pas ſi près de toi.
Avec ta vigueur, à ton âge,
On revient de bien loin, crois-moi :
Ton œil eſt bon & plein de vie.
Puis, aviſant bourſe garnie,
Qui n'annonçoit pas les beſoins,
Il continue : *ami, n'épargne pas mes ſoins !*
Ne crains point de laſſer ma tendreſſe & mon zèle ;
L'argent te manque-t-il ? point de façons, au moins ;
Des ſincères amis je ſuis le vrai modèle.

On devine aisément que *Damis* refusa ;
Le cœur plein de reconnoissance ;
Et que *Cléon*, tout vain de tant de bienfaisance ;
Lui serre la main & s'en va.
Durant quatre ou cinq mois de danger, de souffrance ;
L'ami revient assiduement.
Nouvelle offre reçoit nouveau remerciment ;
Mais la bourse épuisée, arrive l'indigence !
A *Cléon*, *Damis a recours*.
» Ami, quelques louis, en cette circonstance,
» Me porteroient un grand secours,
» Lui dit-il avec confiance.
Quelques louis .... eh ! bien .... un peu de patience ....
Je vais m'en occuper .... au revoir, cher Damis :
Mettez toujours Cléon au rang de vos amis —
Quelqu'un le rencontrant, l'arrête & l'interroge
Sur l'état de Damis ; est-il plus mal, ou mieux ?
Je n'y vais plus. Comment, vous en faisiez l'éloge !
Oui, mais, dans ce moment, c'est un objet hideux.
Et quel est donc son mal ? la petite vérole ?
S'il n'avoit que cela, ce seroit babiole.
Une fièvre écarlatte ? *& non, vous dis-je, non.*
Le pourpre ? le scorbut ? *pis encor vous dit-on,*
C'est le plus grand des maux qui désole la terre ;
Et chacun, comme moi, va cesser de le voir.
S'il étoit mon ami, fut-il sans nul espoir,
Je ne le quitterois qu'à son heure dernière.
Parbleu ! vous le fuiriez .... IL EST DANS LA MISÈRE.

Par Mademoiselle AGLAURE.

ÉPIGRAMME.

ISABELLE, ne voyant goutte,
De chez l'Oculiste sortoit,
Et, cherchant à tâtons, sa route,
Sur chaque passant se jettoit.
Un quidam, heurté par la belle,
S'arrête, & dit : Madame est aveugle, je crois.
— Aveugle ! eh non, Monsieur, répondit Isabelle ;
L'Oculiste dit que je vois.

Par Mr. COQUART.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

Cet imposteur se faisoit porter en litiere, étant précédé de la Croix : il avoit une longue barbe, & la robe, dont il étoit vêtu à la maniere des *Grecs*, recouverte d'un manteau de pourpre.

Tandis qu'il alloit ainsi de Ville en Ville, avec une nombreuse escorte; *Ferrand*, nouvellement sorti de sa prison, & la Comtesse *Jeanne*, abandonnés d'une partie de leurs sujets, étoient dans les plus grandes inquiétudes : ils députèrent vers lui pour l'inviter à se rendre à *Lille*, où ils étoient alors, mais il s'y refusa, craignant de se voir confondu & puni comme imposteur.

Le danger des Princes excita le zèle du Chevalier de *Materne* ; il accourut à Valenciennes, il y vit son oncle, & après l'avoir assuré qu'il avoit gardé le secret qu'il lui avoit juré, il lui dit qu'il étoit enfin forcé de rompre le silence & d'apprendre à ses Souverains tout ce qu'il savoit de l'Empereur *Bauduin* & des Chevaliers qui l'avoient accompagné, puisque la sureté personnelle des Princes y étoit intéressée.

Le Religieux le lui permit & ajouta qu'il existoit plusieurs de ses confreres qui avoient assisté à la mort de l'Empereur.

Le Chevalier retourne aussi-tôt à la Cour & y déclare tout ce qu'on lui a dit, & les Comtes de Flandre envoient des Ambassadeurs au Roi *Louis VIII* pere de *St. Louis*, pour implorer son secours.

Le Roi écrivit au *Faux Bauduin*, comme à son oncle ; il le pria de venir à *Péronne*, où il alloit se transporter pour le voir, & lui envoya un sauf-conduit. Il y appella en même-tems plusieurs Freres Mineurs, desquels il apprit la vérité.

L'Hermite se rendit d'autant plus volontiers à *Péronne* que, le Roi n'ayant jamais vu l'Empereur *Bauduin*, il crut qu'il lui seroit aisé de le tromper & d'obtenir sa protection contre *Ferrand* & la Comtesse *Jeanne*.

Il y fit son entrée avec un grand cortège de Chevaliers des Provinces de Flandre & de Hainaut : il fut reçu avec tous les honneurs dus à un grand Prince & logé dans un hôtel magnifique que le Roi lui avoit fait préparer.

A leur première entrevue, le Roi l'ayant traité de son oncle lui parla de ses aventures : *l'Hermite* en fit un long récit, en présence de tout le Conseil, récit qu'il avoit apprêté depuis long-tems, & on ne l'interrompit point, quoiqu'on s'apperçut qu'il en imposoit.

Il s'étoit sauvé, disoit-il, des prisons de la *Valachie*, & ayant été arrêté par des nations barbares, il avoit été vendu à un Paysan de la *Syrie*, des mains duquel des Marchands Allemands l'avoient racheté : devenu libre & fatigué de l'inconstance de la fortune, il avoit résolu de passer le reste de sa vie inconnu aux hommes ; mais Dieu l'avoit montré à ses fidèles sujets, qui l'avoient replacé sur le trône, & ses filles, aveuglées par l'ambition de régner, étoient les seules qui refusoient de le reconnoître.

Les différentes questions qu'on lui fit, & ses

longues réponses, dans lesquelles il se coupoit, prolongèrent le tems jusqu'à l'heure du dîner, auquel le Roi voulut le retenir.

Mais soit qu'il craignit de se rencontrer avec ques Seigneurs, qui eussent connu intimement l'Empereur ; soit qu'il eût besoin de se recueillir pour annoter tout ce qu'il avoit dit ; il s'en défendit, sous prétexte d'une indisposition qui l'obligeoit d'aller prendre un peu de repos.

Le Roi remit la conférence à l'après-dîner & le faux *Bauduin* s'y rendit : plusieurs Frères Mineurs & Frères Prêcheurs y furent admis & après l'avoir considéré, ils assurerent tous au Roi que cet homme avoit bien un peu de ressemblance avec l'Empereur *Bauduin*, mais que ce n'étoit qu'un imposteur & ils donnerent au conseil des renseignemens, qui servirent à l'interroger.

Après l'avoir remis sur son voyage *d'Outremer* sur lequel il débita une infinité de mensonges, l'Evêque de *Senlis* lui dit, *Monseigneur, nous ne doutons pas que vous ne soyez un homme de grande naissance : votre maintien & vos paroles nous le prouvent assez ; mais nous n'avons aucune certitude que vous soyez l'Empereur* BAUDUIN ; *& c'est un fait dont le Roi desireroit être assuré : pour cet effet il me charge de vous demander dans quelle Ville vous avez été fait Chevalier : quel jour, dans quelle Ville & dans quelle chambre vous avez épousé* MARIE DE CHAMPAGNE ; *dans quel tems & en quel endroit vous avez reçu le Roi* PHILIPPE, *pere du Roi régnant, à son arrivée en votre terre de Flandre : quels sont les présens qu'il vous a faits, & quels sont ceux qu'il a reçus de vous ; vous ne pouvez*

ignorer ces choſes, répondez donc à mes demandes & le Roi croira que vous êtes ſon oncle.

Mais quoique ces queſtions fuſſent aiſées à réſoudre & que les Officiers mêmes qui avoient ſervi auprès du Comte *Bauduin* puſſent facilement y répondre : l'Hermite demeura interdit, ſe troubla, & après avoir balbutié quelques mots, il répondit que ſon âge, ſes fatigues & ſes infirmités lui avoient altéré la mémoire, qu'il ne pouvoit y ſatisfaire pour le préſent, qu'il alloit prendre un peu de repos, & que le lendemain matin il réſoudroit ces queſtions à l'appaiſement du Roi.

Le reſte à l'ordinaire prochain.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

ANTIQUITÉ.

Coutume ſingulière, uſitée la veille de la St. Jean dans un canton de la Lorraine.

ON aime à retrouver, dans les cérémonies antiques, dans les uſages même biſarres, la bonhomie & la reſpectable ſimplicité de nos ancêtres; c'eſt pourquoi nous croyons faire plaiſir à nos Lecteurs; en leur donnant la relation ſuivante.

Au ſoleil couchant, tous les hommes & tous les garçons du village de *Nider-Koutz*; ſe raſſemblent (ſans femmes) vis-à-vis la Ville de *Sierck*, au ſommet du *Stromberg*, montagne très-eſcarpée : à un ſignal, qui étoit autrefois donné par trois coups de canon tirés du Château de *Sierck*, ils mettent le feu à une Roue : cette roue eſt traverſée d'une longue barre en forme d'eſſieu, pour la facilité de ſes conducteurs. Dès que le feu commence à s'allumer, pluſieurs payſans deſcendent, ou plutôt ſe précipitent, avec la roue du haut de la montagne, & la dirigent ainſi le plus loin qu'ils peuvent, ſuivis du plus grand nombre des habitans. Ceux-ci ſont un peu écartés les uns des autres & armés d'une perche, qu'ils

agitent en différents ſens, au bout de laquelle brûle un bouchon de paille, qu'on a ſoin de renouveller tant que dure le feu de la roue. L'autre partie de leurs compagnons reſte au ſommet de la montagne, & continue le même jeu auſſi long-tems que les premiers.

On prétend que s'ils parvenoient à conduire leur globe flamboyant, juſque dans la *Moſelle*, qui baigne le pied de cette montagne, il leur ſeroit payé par le domaine un foudre de 24 hottes de vin.

Les recherches qu'on a faites ſur cette coutume, n'ont rien produit de ſatisfaiſant. Les uns croyent en trouver l'origine dans la négromancie, d'autres veulent qu'elle ſoit l'anniverſaire de quelqu'événement mémorable ſur lequel on ne s'accorde pas: le plus grand nombre penſe que c'eſt une trace de la magnificence des Ducs de Lorraine, dans le tems qu'ils réſidoient à *Sierck*, & que cette illumination étoit un Spectacle que le Souverain donnoit à ſa Cour. On fonde cette opinion 1° ſur ce que le feu ſe fait en face de *Sierck* & lui ſemble deſtiné, quoique, par l'élévation de ſon foyer, il ſoit auſſi en perſpective au reſte du pays, puiſqu'on l'apperçoit de Thionville & même de plus loin. 2°. Sur la franchiſe des denrées comeſtibles que les habitants de *Nider-Koutz* apportent au marché de cette Ville. Comme les villages de *Ruſtroff*, *d'Apachaux-Forges*, & de *Rettel-la-Chartreuſe*, jouiſſent de la même exemption; cette opinion ne paroît pas préférable aux autres. Il ſeroit plus naturel de faire remonter cet uſage, ainſi que tous ceux du même genre, au tems des peuples *Uriens*, hommes groſſiers & ſimples deſcendus des hommes pervers, qui avoient perdu la trace de la divinité. Preſſés du beſoin de la reconnoître, ils s'égarerent dans les objets de leur culte, & rendirent au ſoleil, qui anime la nature; au feu terreſtre émanation de ce ſoleil, un hommage qui n'étoit du qu'à l'éternel. Quoiqu'il en ſoit, il ſemble avéré que l'origine des feux de la St. Jean ſe perd dans la nuit des tems. Un Auteur de la *Franconie*, rapporte que de toute ancienneté on obſervoit dans ſon pays une coutume ſemblable à celle de Nider-Koutz, avec cette différence qu'elle avoit lieu à la mi-carême

POÉSIES.

GALIMATHIAS DOUBLE
Sur le Printems.

*Plusieurs amis de l'Auteur l'ayant rencontré au Printems, près le jardin de Mr. P**. ne voulurent pas le laisser aller s'il ne faisoit des Vers sur le Printems ; il entra dans la grote & écrivit cette pièce en leur présence.*

Déja les Nayades
Commencent leurs jeux ;
Les vives Dryades
Couronnent les feux
Dont brûlent pour elles
Les faunes légers.
Les galans bergers,
A leurs pastourelles
Offrent des bouquets :
L'Amour les rassemble
Au fond des bosquets,
Ils y font ensemble
Paître leurs troupeaux :
Les doux chalumeaux
Au loin font entendre
Des accords touchans ;
La bergère tendre
Y mêle ses chants ;
Elle va se rendre
Aux transports pressans
Du berger qui l'aime,
Et que l'amour même
Conduit du desir,
Au bonheur suprême
Qui naît du plaisir.
Que de la nature,
La vive peinture
A pour les amans
Des charmes puissans !
La froide imposture
N'y montre jamais
La triste parure
De ses faux attraits.
Si quelque nuage
Amène l'orage
Sur cet horison,
Ce n'est qu'un passage
Dont la noble image
Est l'heureux présage
De cette saison.
Mais la douce pluie,
A l'herbe flétrie,
Donne la vigueur ;
Et sur l'atmosphère
La vapeur légère,
Répand la fraîcheur.
Les vertes prairies :
Les sombres forêts
Sont donc rajeunies ;
On goûte le frais
A l'ombre d'un hêtre,
D'un feüillage épais.
Ma muse champêtre
Chante les attraits
De quelque bergère,
Qui vient en ces lieux ;
Et dont les beaux yeux ;
La marche légère,
Ravissent les cœurs.
Je chante les fleurs,
La saison nouvelle
Les tendres Zéphirs

Que l'Amour appelle,
Et dont les soupirs
Viennent faire éclore
Les présens de Flore,
Si chers à nos sens.
Parfums ravissans !
Simple violette
Tu caches tes dons
Sous la tendre herbette
Et les verds gazons.
Gentille allouette,
Volage fauvette,
Que vos douces voix,
En charmant nos bois,
De ma solitude
Chassent l'inquiétude,
Le tourment des Rois.
Le ruisseau murmure
Sur un lit de fleurs,
Que son onde pure
Calme mes douleurs !
Et vous douces pleurs
Que la tendre aurore
Verse les matins
Augmentez encore
Ses flots argentins;
A nos verds boccages
Rendez la fraîcheur;
Leurs riants feuillages
Dont nos paysages
Aiment la couleur,
Forment des ombrages
Où tous les vrais sages
Trouvent le bonheur.
O! si mon amante,
Sensible à mes feux,
Habitoit ces lieux !
Sa beauté touchante,
Sa grace naissante
Combleroient mes vœux.
Mais un sort barbare
Va me la ravir;
Je n'ai qu'à mourir,
Si le nœud bisarre
Qu'elle veut former,
L'empêche d'aimer
L'amant qui l'adore.
C'est toi que j'implore,
Mère des Amours !
O! que pour toujours
Celle qui m'enchante,
Douce & complaisante,
Fasse mon bonheur !
Sûre que mon cœur
Brûlera pour elle,
D'un amour fidèle
Jusques au moment
Où mon ame tendre
Laissera ma cendre
Dans le monument.

Par M. H.

ACROSTICHE.

LEs Belles sont comme les fleurs.
Autour d'elles on voit, sans cesse,
Roder amans, voler Zéphirs trompeurs;
On les approche, on les caresse,
Sans autre but que celui du plaisir;
Et rien ne survit au desir.

Par M.lle AGLAURE.

CHANSON

Air : *mais je ne veux pas me presser &c.*

AU sein fécond de la nature,
L'amour a porté sa chaleur,
Et, de sa flamme vive & pure,
Tout sent se ranimer l'ardeur.
Beintôt, sous le naissant feuillage,
Le rossignol va, nuit & jour,
Dans son mélodieux ramage,
Célébrer l'objet qui l'engage;
Et les doux plaisirs de l'amour.

L'herbe croît; bientôt vont éclore,
Pour orner nos prés, mille fleurs,
Tout renaît; viens, sensible Aglaure,
Du printems goutons les douceurs.
Viens... d'une ardeur toujours nouvelle,
Si le tourtereau, nuit & jour,
Offre l'exemple & le modèle,
Ton amant, à l'oiseau fidèle,
Veut disputer le prix d'amour.

Mais si, dans nos champs, en cachette,
Quelque jeune & gentil berger,
Vouloit parer ta collerette,
Des simples fleurs de son verger,
Rejette un hommage éphémère :
Songe qu'il n'est pas un seul jour,
Où l'amant, que ton cœur préfère,
Néglige d'aller à Cythère,
Te cueillir le myrthe d'amour.

Par Mr. le Cher. de LIMOGES.

CHARADE.

Si mon tout pour l'honneur entre dans mon dernier,
Sa victoire jamais n'en reste à mon premier.

HISTOIRE.

Suite du Numéro précédent.

L'Hermite étant revenu en ſon hôtel, apprit qu'il y étoit attendu par pluſieurs Seigneurs, qui diſoient l'avoir accompagné à ſon voyage d'Outremer.

Cette nouvelle acheva de jetter le trouble dans ſon ame : il ſe fit porter dans ſon appartement & ordonna qu'on l'y laiſſât ſeul & qu'on ne fit point de bruit : il barricada ſa porte, enleva tous ſes joyaux & ſon argent comptant & ayant changé d'habillement, il deſcendit par une fenêtre, à l'aide de ſes draps, lorſqu'il prévit que toute ſa maiſon étoit endormie.

Il entra furtivement dans ſon écurie, y prit le meilleur cheval & partit la même nuit pour ſe rendre dans le Comté de *Partenay*, où il avoit autrefois demeuré.

Cependant le lendemain matin le Roi, étonné de ne le voir pas arriver au rendez-vous, envoya chez-lui divers meſſagers ; auxquels on dit que le Comte, s'étant trouvé incommodé la veille, repoſoit encore.

Mais enfin, la matinée étoit fort avancée & les meſſagers du Roi arrivoient de moment à autre, ſes gens écoutèrent à la porte de ſa chambre & ne l'ayant pas entendu reſpirer, ils craignirent qu'il ne fut mort pendant la nuit.

Ils frappèrent doucement, enſuite à grands coups, puis ils enfoncèrent la porte, & n'y ayant trouvé perſonne, mais les coffres ouverts & les

effets les plus précieux enlevés, ils cherchèrent par tout & apprirent enfin qu'un homme, de la figure du *Faux Bauduin*, étoit parti de *Péronne*.

Ses plus zélés serviteurs furent convaincus que le fugitif étoit un imposteur qui les avoit trompés, & les gentilshommes de la *Flandre* & du *Hainaut*, honteux d'avoir été les dupes d'un homme taré dans l'opinion publique, se retirèrent chez-eux sans oser se montrer.

Cependant le Roi fit publier qu'il promettoit une récompense à quiconque lui livreroit le Faux *Bauduin*; il envoya son signalement à tous ses Barons, & la comtesse le fit chercher en *Allemagne*, en *Lombardie* & en *Angleterre*.

L'Hermite avoit repris son ancien état : il étoit dans la forêt de *Partenay* & d'abord il y vécut avec beaucoup de modestie ; mais enfin considérant qu'il avoit emporté de grandes richesses, dont il pouvoit faire usage ; il donna dans un luxe immodéré & excita la curiosité de ses voisins.

On crut qu'il ne pouvoit soutenir sa dépense, qu'en assassinant & pillant des voyageurs & sur ce soupçon il fut arrêté.

Détenu dans les prisons de *Partenay*, il avoua qu'il étoit ce *Faux Bauduin*, qui avoit joué un si grand rôle dans le monde & qui avoit été à la veille de devenir Comte de *Flandre*.

Le Baron l'envoya au Roi, qui s'étant assuré que c'étoit lui & que ceux qui l'avoient vu à *Péronne* le reconnoissoient, le fit conduire à *Lille*, mandant à la comtesse *Jeanne* de le punir d'une mort honteuse.

La Comtesse le fit promener, couvert de haillons, dans toutes les Villes qui l'avoient reçu comme

Empereur : il y reconnut publiquement qu'il avoit *fauſſement menti*, mais qu'il y avoit été induit par la Nobleſſe même de *Flandre* : que ſon nom étoit *Bertrand Cordel*, fils de *Pierre* ; qu'il étoit natif de *Rais* ; que ſon premier métier avoit été celui de *Méneſtrier*, que delà, il s'étoit fait Comédien & enſuite Hermite ; d'abord dans la forêt de *Partenay* & depuis dans celle de *Glançon* près de *Tournay* : qu'il avouoit ſa faute & qu'il eſpéroit que ſon repentir toucheroit la Comteſſe *Jeanne* & lui procureroit ſon pardon.

De retour à *Lille* il y fut jugé publiquement par les Nobles du Pays & condamné à être traîné dans tous les Carrefours, & enſuite pendu avec une chaîne de fer ſur la place publique.

Tel a été le ſort de tous les impoſteurs qui ont voulu uſurper la ſouveraineté. L'hypocriſie ſe demaſque tôt ou tard, & l'infamie qui a terminé la vie d'un homme, qui étoit monté rapidement au faîte de la grandeur, doit apprendre à tous les autres qu'ils ne doivent ſe donner que pour ce qu'ils ſont & que la tromperie eſt toujours funeſte à ceux qui l'emploient.

Cet article eſt de Mr. DEBAVAY, *Avocat à Valenciennes.*

MÉDECINE.

Remèdes à employer pour la guériſon des Beſtiaux, attaqués du Météoriſme, *c'eſt-à-dire d'une enflure conſidérable du ventre, occaſionnée par la dilatation exceſſive de l'air contenu dans la panſe.*

LES remèdes qui paroiſſent agir plus efficacement contre cette maladie (quelle qu'en ſoit la cauſe) ſont les *Alkali* & les *Spiritueux*. Un gros *d'Alkali* fixe, ou *d'Alkali volatil concret*, & une once d'eau-de-vie, pour

deux pintes d'eau, eſt la doſe à employer pour un cheval & une vache, de la taille ordinaire; moitié moins pour un poulain d'un an, ainſi que pour un veau du même âge, & un quart de cette doſe pour un veau de ſix mois & pour un mouton. Au défaut *d'Alkali*, une forte leſcive de cendre de bois neuf, à la doſe également de deux pintes, & d'une once d'eau-de-vie, remplira la même indication On obſervera qu'il faut que ces breuvages ſoient froids lorſqu'on les adminiſtrera.

Après avoir fait évacuer, de quelque manière que ce ſoit, les excrémens engagés dans l'inteſtin *rectum* de l'animal, on préparera des lavemens faits avec l'eau froide, dans laquelle on fera diſſoudre du ſavon *blanc* ou médicinal, juſqu'à ce que l'eau en ſoit blanchie. On y ajoutera, ſur deux pots d'eau, une once de ſel de nitre qu'on aura ſoin de faire fondre. Ces lavemens ainſi préparés, on en fera prendre un à l'animal, toutes les demi heures, & on continuera ainſi juſqu'à ce que les accidens paroiſſent diminuer & ceſſer tout à fait.

Si la maladie ne permettoit pas l'adminiſtration de ces médicamens, & que le *météoriſme* fut ſur le point de faire tomber l'animal, il n'y a pas à héſiter ni un ſeul inſtant à perdre, il faut donner iſſue à l'air comprimé dans la panſe. L'endroit marqué pour faire la ponction eſt au côté gauche, au millieu des trois parties qui forment entre-elles un triangle; ſavoir, la partie moyenne & poſtérieure de la dernière fauſſe côte; le milieu des lombes, marqué par les *Apophiſes* tranſverſes des vertebres de cette partie, & la pointe de *l'Illéon*. une fois aſſuré de cet endroit, on s'arme d'un biſtouri, ou d'un couteau bien afilé, pour, d'un ſeul coup, pénétrer juſques dans la panſe; on fait l'ouverture aſſez grande, pour, à l'aide du bras, pouvoir tirer les alimens qui y ſont contenus. Cette opération faite, on injecte, avec une ſéringue l'intérieur de la panſe avec l'eau froide, nitrée & acidulée de vinaigre.

Dans tous les cas de cette maladie, les alimens ſolides doivent être ſupprimés pendant quelque tems, après les accidens ceſſés juſqu'à ce qu'on voye dans les bœufs, vaches & moutons, la rumination bien rétablie. Dans ce cas-ci il faut mettre l'animal opéré à la diète la plus

févère, & ne lui donner que de l'eau blanchie avec la farine d'orge ou de froment, & plus épaiſſe, à meſure que la playe faite à l'eſtomac ſe cicatriſera. On lui fera avaler, matin & ſoir, un pot de cette eau blanche dans laquelle on fera fondre un gros de ſel de nitre; on donnera également matin & ſoir, des lavemens faits avec la feuille de mauve, & un gros de ſel de nitre par chaque pot de décoction.

Par M. ANDRÉ *de Ch.....*

ANECDOTE.

LA Princeſſe *Claude*, fille aînée de *Louis XII*, qui n'avoit point de fils, avoit d'abord été deſtinée à *Charles d'Autriche* (depius *Charles-Quint*); mais ce mariage déplaiſoit à la nation; & toute la France deſiroit qu'elle épouſat le Duc de *Valois*, fils de la Comteſſe *d'Angouléme*, héritier préſomptif de la Couronne. *Louis XII* qui le deſiroit auſſi, mais qui ne vouloit pas contrarier ouvertement *Anne de Bretagne*, qui s'y oppoſoit avec opiniâtreté, aſſembla les États à *Tours*, le 10 Mai 1506, le quatorze, ce Roi environné de tout l'appareil de la Majeſté Royale, y vint ſiéger. Jamais monarque n'a joui d'un auſſi beau triomphe. Des circonſtances heureuſes ayant dès long-tems précédé cette aſſemblée, l'Orateur des États, parlant pour la France entière, au lieu *de doléances*, au lieu de *griefs à redreſſer*, remercie le Souverain de ſon adminiſtration tutélaire & bienfaiſante. Il le nomme le *père de la patrie*, le *père de ſon Peuple*. Un cri univerſel & des acclamations unanimes, conſacrent à *Louis* ce titre qui ſeul fait l'éloge d'un Roi. Après cette ſorte d'apothéoſe, l'Orateur ſupplie le Monarque de ne point marier la Princeſſe *Claude* à un Etranger : il montre le Duc de *Valois*, qui étoit préſent, & l'indique comme celui que la

nation desire. Il se jette aux genoux de *Louis* : tous les Députés suivent son exemple. Des larmes d'attendrissement & de plaisir coulent des yeux du Monarque. Son Chancelier, le vertueux *Guy de Rochefort*, accepte au nom de son maître, le titre glorieux qu'on vient de lui déférer & promet une prompte réponse. *Louis* invite à un Conseil extraordinaire ce qu'il y a de plus grand & de plus éclairé en France. Six jours après, il reparoît à l'assemblée des États, & déclare que conformement à leur vœu, le mariage de sa fille est arrêté avec le Duc de *Valois*. La Princesse avoit quatre ans, & le Prince n'en avoit que douze.

POÉSIES.

LA DÉVOTE QUI S'HUMANISE.

PORTRAIT FRAPPANT.

En s'éveillant Dame Gertrude,
Sonne ; demande son caffé,
Et dit, selon son habitude,
Il est trop foible... il sent le réchauffé...
Puis, on se lève ; on songe à sa toilette.
(Il faut cacher ses quarante ans)
De rouge on n'a point fait emplette ;
On ne retrouve point ses dents...
Quel embarras ? la messe sonne ;
Comment paroître en cet état ?
N'y point aller, pourtant, ce seroit un éclat ;
Le scandale est toujours funeste à qui le donne :
Il n'est donc pas d'autre moyen,
Que de s'enfuir, coëffe baissée ;
Mais le diable n'y perdra rien,
Et Lisette sera chassée,
A son retour, graces à Dieu,
L'ordre est remis, tout se trouve en son lieu.
Le teint est recrépi, la bouche redentée,
Le sein peint & haussé, la mine mouchetée...

Dame Gertrude eſt un tendron ;
Dont le regard modeſte annonce l'innocence.
Le diner vient, un *col*, un *aileron*,
Un *petit pied*, un *mouſſeron*,
Une *crête* ou de la *laitance*,
Après *bénédicat*, de l'eſtomac dévot,
Sont la commune nourriture.
Mais ſi, lors du repas, quelqu'un haſarde un mot,
Qu'on n'entend point... c'eſt une injure,
Qui du Prince & de Dieu bleſſe la majeſté ;
Et la Dame, en cette querelle,
Ne connoit plus la charité.
C'eſt *comme un tel... comme une telle...*
Et la deſſus on fait, ſoudain,
Sans pitié le procès, de tous le genre humain ;
On médit... on médit... & ſi la calomnie,
N'eſt pas un peu de la partie,
Le diſcours en a moins de ſel,
Mais, après tout, ſi l'on déchire ;
A belles dents, *Célimène* & *Thémire*,
On n'a pour but que l'intérêt du Ciel,
Le propos, au deſſert, par un effet étrange,
Devient plus doux ; on parle de vendange ;
Le vin eſt cher, ou ne l'eſt pas,
On boit d'autant, & la fin du repas,
Voit naitre la gaieté, le plaiſir, l'allegreſſe,
Et même quelquefois des ſoupirs de tendreſſe.
Gertrude, en digérant, rappelle ſon aigreur ;
Mais *Damis*, la voyant courir à la prière,
Dit : elle a beau gronder, prier, faire la fière,
Je l'attends à ce ſoir -- en effet ſon humeur,
Après ſouper, eſt plus traitable,
Femme foible, à ſes yeux, n'eſt pas auſſi coupable ;
Qu'elle y paroiſſoit le matin,
Puiſqu'ainſi le veut le deſtin,
Dit-elle, il ne ſeroit pas ſage,
De réſiſter à ſes décrets :
Il faut s'humaniſer, s'il eſt vrai que jamais ;
Plaiſir ne fut pour la beauté ſauvage.

Par Mademoiſelle AGLAURE.

LA MORT. *STANCES.*

ERRANT dans mes jardins, j'y vois des fleurs renaître,
J'apperçois, à côté, d'autres fleurs diſparoître,
Comme elles dis-je, hélas! je dois un jour périr,
Nature c'eſt ta voix! . . . ah qu'elle eſt effrayante!
Mais qu'elle eſt conſolante,
Pour qui ſait bien mourir!

La vie eſt un éclair : jouet des deſtinées,
L'homme voit comme un ſonge échapper ſes années,
Il marche vers la mort, au ſortir du berceau;
Il eſpére jouir du jour qu'il voit éclore;
Et paſſe, de l'aurore,
A la nuit du tombeau.

ERGASTE, le tems fuit; & ce vieillard avide,
De ſes propres enfans deſtructeur parricide,
Auprès des jours ſereins, plaça les ſombres nuits;
Et, tendre ſeulement pour ceux qu'il doit produire;
Il brûle de détruire
Tous ceux qu'il a produits.

La mort n'eſt pas toujours au millieu des allarmes;
Si quelquefois *Bellonne* a ſécondé ſes armes,
Seule, le plus ſouvent, elle lance ſon trait,
Le pilote, échappé des fureurs de *Borée*,
La retrouve, à l'entrée
Du port qu'il deſiroit.

L'arrêt en eſt porté: grands, petits, ſujets, maîtres,
Nous devons tous aller retrouver nos ancêtres,
La mort eſt comme un centre ou tout ſe réunit,
Rien ne peut reculer cette borne immuable;
Ici, rien n'eſt durable;
Tout paſſe, tout finit.

Tendre ami, chaque jour, l'inſtant fatal approche;
Mais mon ame eſt ſans crainte, ainſi que ſans reproche;
J'ai ſuivi la vertu, j'ai reſpecté les Dieux;
En vain, pour t'adorer, me dit-on criminelle,
Non, jamais un amour fidéle
Ne peut-être un crime à leurs yeux.

Par la même.

Le mot de la Charade du dernier Numéro eſt *Mi-lice*.

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 2 Janvier 1789.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

Mémoires sur les États-Généraux, leurs droits & la maniere de les convoquer, par Mr le Comte d'*Antragues*, nouvelle édition plus correcte que les précédentes. 1789, in-8° broc. 4 liv.

Résultat des Assemblées Provinciales à l'usage des États d'une Province in-8°. 3 liv.

Almanach des Muses, pour 1789, broc. Etrennes Lyriques, pour 1789, broc. Almanach des Graces, pour 1789, broc. ornées chacun d'une jolie gravure.

Considérations sur la liberté du Commerce, ouvrage où l'on examine s'il est avantageux ou nuisible au Commerce, de réduire en privilége exclusif, le transport des entrées & des marchandises, fait par

M.***, présenté aux États-Généraux 1789, in-8°, broc. 1 liv. 4 f.

Bibliothèque Physico-Economique, instructive & amusante ; formant 12 vol. in 12°. avec beaucoup de planches en taille-douce, commencée en 1782. L'année 1789, 2 vol, relié. Prix 6 liv. les mêmes brochés 5 liv. L'on vend chaque année séparée, de deux vol. soit relié ou broc. aux choix des amateurs.

Etrennes aux Citoyens de Douay, pour l'année 1789, broc. in-12, 24 sol.

Les Origines ou l'ancien Gouvernement de la France, de l'Allemagne & de l'Italie, Ouvrage historique &c. Par Mr. le Comte *du Buat*, nouvelle édition 1789. 3 vol. grand in-8°. broc. Paris. 15 liv.

Les Imprudences de la Jeunesse, par l'Auteur de Cecilia, traduit de l'Anglois par Madame la Baronne *de Vasse*, 4 parties, in-12. broc. en 2 vol. du prix de 3 liv.

¶. *La Nature considérée sous ses différens aspects*, ou *Journal d'Histoire naturelle* ; contenant tout ce qui a rapport à la Science physique de l'homme, à l'art vétérinaire, à l'histoire des différens animaux, au règne végétal, à la botanique, à l'agriculture & au jardinage ; au règne minéral, à l'exploitation des mines, & aux usages de différens fauciles ; à la physique, à la chimie, aux ma-

thématiques, à l'astronomie, à la géographie, à la navigation, au commerce, à l'achitecture, à la gravure & généralement à toutes les sciences physiques & à tous les arts : avec les principes élémentaires des sciences, des notices historiques sur les savants, & un grand nombre de figures en taille-douce. *Par une Société de gens de Lettres.* Rédigé & mis en ordre par Mr. *Bertholon*, Professeur de Physique expérimentale des Etats-généraux de Languedoc, Membre de plusieurs Académies & par Mr. *Boyer.*

A Paris, chez *Périsse*, Libraire, Pont Saint-Michel, au Soleil d'Or, où l'on doit souscrire au plutôt possible, soit que l'on veuille commencer un abonnement pour l'année 1789, soit qu'on veuille le renouveller.

¶. On s'abonne chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement est de Six francs *par an, l'année commence au premier Janvier 1789.*

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55^l	$\frac{3}{4}$.
Hambourg. . .	190.	$\frac{1}{2}$.
Londres.	29	$\frac{1}{16}$.
Madrid.	14^l 15^ſ	0^d.
Cadix.	14^l 14^ſ	0^d.
Gênes.	95.	
Livourne. . . .	99	$\frac{4}{5}$.

Lyon payem^t des Saints au pair.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.	Amſt. { Banco 175. / Cour. 170 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.
Lyon, à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. } p. de c.
Londres à 2 uſ. 66.	Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

29 *X.bre* 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	ſ.	d.	
Bled. . . .	8.	2.	6.	Menc.	84.l	9.	7.	6.	Menc.
Seigle. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
Avoine. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	6.	17.	2.	Raſiere.
Orges. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44 ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 27 ſ le quin.

Pain	ſ.	d.		ſ.	d.	
Mollet.	4.	».				
Blanc.	3.	6.	. . . .	2.	8.	
Bis-blanc. . .	2.	11.	. . . .	2.	6.	4^l6
Bis.	2.	3.				

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 2 Janvier 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL*.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 7 Janvier 1789.

Avis.

ON fait ſavoir aux Négocians, Marchands & autres, que le Lundi 12 Janvier 1789, à deux heures de relevée, on vendra par le Sieur *Goddart*, Franc-Vendeur, chez le Sieur *Ph. Lancel*, rue du Sud, vis-à-vis les Quartiers à Dunkerque, aux Conditions lorſdites; ſavoir :

Deux cens Tonnes Graine de Lin, nouvellement arrivées de *Riga.*

Il y a de plus à vendre chez ledit Sieur Lancel, *une partie de*

Vin vieux de Médoc.
Idem, de Tavel.
Idem, Muſcat Frontignan.
Idem, Muſcat de Lunel.
Sucre brut de St. Domingue.
Indigo de St. Domingue.
Riz de la Caroline, nouveau.
Savon de Marſeille.
Caffé Bourbon.

Avis du Rédacteur du Journal.

Il eſt dit dans le *Proſpectus* du Journal du Hainaut & du Cambreſis : *l'on ne fera généralement point uſage des articles qui ne ſeront pas ſignés. Quand cependant les auteurs, qui ſe ſeront fait connoître à nous, deſireront n'être pas nommés ; leurs ouvrages demeureront anonymes.*

En conſéquence, nous ne pouvons pas faire inſérer dans le Journal *la recette contre l'ennui*, adreſſée au Rédacteur le 5 de ce mois, en réponſe à la lettre contenue dans le premier numéro page 6, à moins que l'auteur de cette *recette* ne ſe faſſe connoître.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

¶. *La Nature conſidérée ſous ſes différens aſpects*, ou *Journal d'Hiſtoire naturelle* ; contenant tout ce qui a rapport à la Science phyſique de l'homme, à l'art vétérinaire, à l'hiſtoire des différens animaux, au règne végétal, à la botanique, à l'agriculture & au jardinage ; au règne minéral, à l'exploitation des mines, & aux uſages de différens fauciles ; à la phyſique, à la chimie, aux mathématiques, à l'aſtronomie, à la géographie, à la navigation, au commerce, à l'achitecture, à la gravure & généralement à toutes les ſciences phyſiques & à tous les arts : avec les principes élémentaires des ſciences, des notices hiſtoriques ſur les ſavants, & un grand nombre de figures en taille-douce. *Par une*

Société de gens de Lettres. Rédigé & mis en ordre par Mr *Bertholon*, Professeur de Physique expérimentale des Etats-généraux de Languedoc, Membre de plusieurs Académies & par Mr. *Boyer.*

A Paris, chez *Périsse*, Libraire, Pont Saint-Michel, au Soleil d'Or, où l'on doit souscrire au plutôt possible, soit que l'on veuille commencer un abonnement pour l'année 1789, soit qu'on veuille le renouveller.

¶. On continue de s'abonner chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement est de Six francs *par an, l'année est commencée au premier Janvier 1789.*

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 34. 53. 55. 18. 37.

La clôture pour la Recette du Tirage prochain de la Loterie, se fera à Valenciennes Mardi 13 de ce mois.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . . .	55^{l}	$\frac{1}{2}$.
Hambourg. . . .	190.	$\frac{3}{4}$.
Londres.	29	$\frac{1}{16}$.
Madrid.	14^{l}	15ſ 0d.
Cadix. . , ...	14^{l}	14ſ 0d.
Gênes.	93.	
Livourne. . . .	99	$\frac{3}{4}$.

Lyon payemt des Saints au pair.

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.	Amſt. { Banco 175. / Cour. 170 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.
Lyon, à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. } p. de c.
Londres à 2 uſ. 66.	Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

29 *Xbre 1788.* *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
Bled. . . .	8.	2.	6.	Menc.	84.l	9.	7.	6.	Menc.
Seigle. . .	5.	15.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
Avoine. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	6.	17.	2.	Raſiere.
Orges. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 27ſ le quin.

Pain	ſ.	d.		ſ.	d.	
Mollet.	3.	6.				
Blanc.	3.	».	. . . . . .	2.	8.	
Bis-blanc. . .	2.	6.	. . . . . .	2.	6.	4l6
Bis.	1.	11.				

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 6 Janvier 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 10 Janvier 1789.

Avis.

§. 1. Une personne âgée de trente-trois ans, jouissant d'une bonne santé, voudroit placer à fond perdu, à raison de Dix pour Cent, une somme de Dix mille livres. *S'adresser au Bureau.*

ANNONCE LITTÉRAIRE.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

Le Résultat du Conseil d'Etat du Roi, & rapport fait au Roi, dans son Conseil, par *Mr. Necker*, Ministre de ses Finances, tenu à Versailles le 27 Décembre 1788, de vingt-six pages in-4°. imprimerie Royale, prix de 15 sous.

Le Bonheur dans les Campagnes, nouvelle édition, considérablement augmentée 1788, broché, du prix de 3 liv. 15 sous.

Lettres de Sterne, nouvellement publiées à Londres & traduites de l'Anglois, pour servir de supplément au voyage sentimental & aux autres

ouvrages du même Auteur. in-12 petit format, broché. 1788. 1 liv. 16 sous.

Le Panthéon Littéraire sous l'invocation des neuf Muses, de Thémis, d'Esculape & des trois Graces : contenant des discours dydactiques & réflexions curieuses sur l'origine, les progrès des Sciences & de tous les Arts utiles & agréables, Vers, Epîtres, Anecdotes, Epigrammes, &c. &c. pour l'année 1789, orné d'une Gravure. Présenté à la Famille Royale. in-12, prix, 36 sols broché.

A vendre.

ON fait savoir aux Négocians, Marchands & autres, que le Lundi 12 Janvier 1789, à deux heures de relevée, on vendra par le Sieur *Goddart*, Franc-Vendeur, chez le Sieur *Ph. Lancel*, rue du Sud, vis-à-vis les Quartiers à Dunkerque, aux Conditions lorsdites ; savoir :

Deux cens Tonnes Graine de Lin, nouvellement arrivées de *Riga*.

Il y a de plus à vendre chez ledit Sieur Lancel ; *une partie de*

Vin vieux de Médoc.
Idem, de Tavel.
Idem, Muscat Frontignan.
Idem, Muscat de Lunel.
Sucre brut de St. Domingue.
Indigo de St. Domingue.
Riz de la Caroline, nouveau.
Savon de Marseille.
Caffé Bourbon.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55^{l}	$\frac{1}{2}$.	
Hambourg. . .	191.	$\frac{3}{4}$.	
Londres.	29	$\frac{1}{16}$.	
Madrid.	14^{l}	15ſ	0^{d}.
Cadix.	14^{l}	$14^{ſ}$	0^{d}.
Gênes.	93.		
Livourne. . . .	99	$\frac{3}{4}$.	

LYON payem[t] des Saints au pair.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 171.
Lyon, à c. j. à 195 $\frac{1}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

29 X.bre 1788. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.	82.l	9.	2.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	7. le ſac de 12. boiſ.			
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 28ſ le quin.

PAIN		ſ.	d.			
	Mollet.	3.	6.	. . . . . . 2.	7.	31 6
	Blanc.	3.	».	. . . . . . 2.	3.	
	Bis-blanc. . .	2.	6.			
	Bis.	1.	11.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 9 Janvier 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 14 Janvier 1789.

A vendre.

§. 1. Le Sr. DUVAL, fait savoir au Public, que s'il se trouvoit quelques Amateurs pour acheter l'*Hôtel du Saumon*, rue de Tournay ; ils pourront se transporter chez-lui, pour voir ladite maison, & savoir les charges & conditions, qui ne peuvent être que très-favorables pour bien des personnes qui desireroient l'acquérir.

Avis.

§. 2. Une personne âgée de trente-trois ans, jouissant d'une bonne santé, voudroit placer à fond perdu, à raison de Dix pour Cent, une somme de Dix mille livres. *S'adresser au Bureau.*

¶. *Marie-Louise Cambien*, âgée de 30 ans, femme d'*André-Joseph Bisiaux*, manœuvre de maçon, après une grossesse très-pénible de sept mois, moins quelques jours, & un travail de trois jours,

qu'elle croyoit être une colique, eſt accouchée le 10 de ce mois à trois heures du matin, de trois filles : deux ont été baptiſées par la Sage-femme, & n'ont vécu qu'une demi-heure ; la troiſième l'a été à l'Egliſe de Notre-Dame de la Chauſſée, ſa Paroiſſe, dans la matinée du même jour, & mourut lorſque le Prêtre prononçoit les dernières paroles. Ces trois enfans étoient bien conſtitués & promettoient de vivre ; & leur mort eſt ſûrement la ſuite de l'affreuſe indigence de leurs parens : elle eſt telle, que quand la mère accoucha, elle étoit elle-même ſans chemiſe, ſe trouvoit ſans feu, & n'avoit point de linge pour couvrir ſes enfans. Cette femme, d'*ailleurs très-laborieuſe ainſi que ſon mari*, a encore eu il y a trois ans, deux enfans, d'une même couche, dont l'un ſeulement a vécu quinze jours, & il lui en reſte deux vivans de deux autres couches.

Si quelques perſonnes charitables, touchées de la malheureuſe ſituation de cette femme, dont la vie eſt en danger, deſiroient la ſoulager, elle demeure rue Comteſſe, N°. 21. près du Sr. Biſiaux, Braſſeur : on pourroit auſſi remettre ſes ſecours, à Mr. le Curé de la Chauſſée, qui veut bien ſe charger de les lui faire paſſer.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55^{l}	$\frac{1}{2}$.	
Hambourg. . .	191.	$\frac{3}{4}$.	
Londres.	29	$\frac{1}{16}$.	
Madrid.	14^{l}	15^{s}	0^{d}.
Cadix.	14^{l}	14^{s}	0^{d}.
Gênes.	93.		
Livourne. . . .	99	$\frac{3}{4}$.	

LYON payem^t des Saints au pair.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{1}{4}$.	Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 171 à $\frac{1}{4}$.
Lyon, à c. j. à 95 $\frac{3}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

12 X.^bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	tt.	ſ.	d.		*poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.	82. l	9.	2.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	7. le ſac de 12 boiſ.			
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Cambray.

Foin. Botte de 15 l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 28ſ le quin.

PAIN	ſ.	d				
Mollet.	3.	9.	. . . .	2.	7.	3 l 6
Blanc.	3.	3.	. . . .	2.	3.	
Bis-blanc. . .	2.	9.				
Bis.	2.	1.				

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 13 Janvier 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 27 Janvier 1789.

Demande.

§. 1. On demande une bonne Cuisinière qui ne soit pas mariée, qui ait de bons répondants.
S'adresser au Bureau.

A vendre.

§. 2. Le Sr. DUVAL, fait savoir au Public, que s'il se trouvoit quelques Amateurs pour acheter l'*Hôtel du Saumon*, rue de Tourney, ils pourront se transporter chez-lui, pour voir ladite maison, & savoir les charges & conditions, qui ne peuvent être que très-favorables pour bien des personnes qui desireroieut l'acquérir.

Avis.

§. 3. Une personne âgée de trente-trois ans, jouissant d'une bonne santé, voudroit placer à fond perdu, à raison de Dix pour Cent, une somme de Dix mille livres. *S'adresser au Bureau.*

PROCÉDÉ

Mis en usage à Rouen & à Caën pour désinfecter les Fosses d'Aisance.

¶. Ce procédé, on ne peut plus simple, & qui obvie, sans dépense & sans désagrément aux inconvéniens & aux dangers, dont tant de malheureux ont été les victimes, consiste à faire combler ces fosses, de neiges, aussi-tôt qu'elles commencent à tomber, une ou deux fois l'année, selon que la saison le permet, ou s'y oppose.

Insensiblement les neiges fondront, & avec elles disparoîtront toutes les matières infectes.

Qu'elle en est la raison physique ? nous l'ignorons, mais nous garantissons le succès de cette expérience.

¶. On continue de s'abonner chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement est de Six francs *par an, l'année est commencée au premier Janvier 1789.*

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	55[l]	$\frac{1}{2}$.
Hambourg. . .	191.	$\frac{3}{4}$.
Londres.	29	$\frac{1}{16}$.
Madrid.	14[l]	15ſ 0[d].
Cadix.	14[l]	14ſ 0[d].
Gênes.	93.	
Livourne. . . .	99	$\frac{3}{4}$.

LYON payem[t] des Saints.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *A*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{3}{8}$.

Londres à 2 uſ. 66.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 171 à $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

12 X.bre 1788. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.	82.l	9.	2.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	7.	le ſac de 12 boiſ.		
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44ſ le quint.

Pail. Botte de 18l 28ſ le quint.

PAIN	ſ.	d.	Cambray		
Moliet.	3.	9.			
Blanc.	3.	3.	. . . . 2.	7.	3l6
Bis-blanc. . .	2.	9.	. . . . 2.	3.	
Bis.	2.	1.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 16 Janvier 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 21 Janvier 1789.

A vendre.

§. 1. Quatre Rentes, l'une au capital de 10500 livres, argent fort, & aux cours annuels de 500 livres, dite monnoie.

La seconde au capital de 15000 de France, & aux cours annuels de 750 livres.

La troisième au capital de 9000 livres, & aux cours annuels de 405 livres.

Et la quatrième au capital de 6000 livres Hainaut, & aux cours annuels de 240 livres.

Et ledit est encore chargé de vendre plusieurs grandes Maisons à porte cochères, situées en la Ville de Valenciennes.

Ceux qui desireront acquérir lesdites Rentes, qui sont toutes hypothéquées sur de bons biens du chef-lieu de Valenciennes, ou lesdites Maisons, pourront s'adresser à M. HENIAU, Notaire royal rue St. Géry, audit Valenciennes.

Demande.

§. 2. On demande un Domeſtique non marié, entre 30 & 40 ans, qui ſache coëffer homme & femme & qui ſache bien ſon ſervice. Les gages ſeront proportionnés à ſes talens.
S'adreſſer au Bureau.

§. 3. On demande une bonne Cuiſinière qui ne ſoit pas mariée, qui ait de bons répondants.
S'adreſſer au Bureau.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

On trouve chez D'hennin & Giard, *Libraires ſur la Place à Valenciennes.*

Lettres de Mr. Euler à une Princeſſe d'Allemagne, ſur différentes queſtions de Phyſique & de Philoſophie, avec des additions, par le Marquis *de Condorcet & de la Croix*, 2 vol. in-8°. 9 liv.

Bibliothèque Phiſico-Economique, pour 1789, 2 vol. 2 liv. 10 ſous.

LOTERIE.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 3. 11. 35. 82. 12.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 31 Janvier, & dont les Numéros arriveront le 2 Février, ſe continuera à Valenciennes juſqu'au 28 du courant incluſivement.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	55[l]		
Hambourg. . .	191.	$\frac{3}{4}$.	
Londres.	28	$\frac{4}{16}$.	
Madrid.	14[l]	16[s]	0[d].
Cadix.	14[l]	14[s]	6[d].
Gênes.	93.		
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{4}$.	

LYON payem[t] des Rois. 1 $\frac{1}{8}$. p$\frac{o}{o}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre *G.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$.

Londres à 2 us. 66 à 1.

Amst. { Banco p. de c. / Cour. 171 à $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

19 Janvier 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	tt.	s.	d.		*poids.*	tt.	s.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.	82.l	9.	2.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	7. le sac de 12 bois.			
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44s le quin.
Pail. Botte de 18l 28s le quin.

PAIN		s.	d				
	Mollet.	3.	9.				
	Blanc.	3.	3.	. . . . . .	2.	7.	3l6
	Bis-blanc. . .	2.	9.	. . . .	2.	3.	
	Bis.	2.	1.				

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 20 Janvier 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 24 Janvier 1789.

ANNONCE LITTÉRAIRE SUR L'ENCYCLOPÉDIE.

Lettre de Mr. PANCKOUCKE *aux Libraires.*

MESSIEURS,

On vient de mettre en vente la 29e. Livraison (1) de l'Encyclopédie ; la 30e. paroîtra dans le courant du mois prochain, au plus tard. Elle contiendra un Volume de Planches & quatre Parties de Discours. Cet objet, *qui sera donné en compte*, réglera en entier les deux Souscriptions pour 53 Volumes de Discours & 7 de Planches, dont l'une est au prix de 672 liv., & l'autre à celui de 751 liv. Il me sera même dû une petite somme par les premiers

(1) Cette Livraison est composée du Tome V, Ire. Partie, des Arts & Métiers ; du Tome III, Ire. Partie, de l'Histoire ; du Tome III, IIe. Partie, & du Tome IV, Ire. Partie, de l'Economie politique. Le prix de cette Livraison est de 21 liv. en feuilles, & de 23 liv. br. Le port est au compte des Souscripteurs.

Souscripteurs ; ainsi que par les seconds, dont le montant sera joint au prix de la 31e. Livraison. Il me sera dû en outre par les Souscripteurs à 751 liv. une somme de 79 liv. dont ils tiendront compte sur les quatre dernières Livraisons de l'Encyclopédie. Tout cela sera expliqué en détail dans un Mémoire considérable qui est actuellement sous presse, qui paroîtra avec cette 30e. Livraison, & qui mettra fin, à ce que j'espère, à plusieurs difficultés non fondées que quelques Souscripteurs ont élevées, & fera connoître à l'universalité, sous tous les rapports, la grandeur de l'édifice que cent Auteurs de la Capitale élèvent à la gloire des Lettres & de la Nation.

Ce Mémoire contient douze objets principaux :

1°. Des représentations que j'adresse aux Souscripteurs, où on leur annonce qu'ils auront 46 à 48 (1) Volumes à 6 liv. au lieu de 12 ; quoiqu'en prenant le véritable esprit du Prospectus, on pourroit n'être tenu que de leur en donner 3 à 4, & qu'un Entrepreneur qui consulteroit moins la perfection de l'Ouvrage que les intérêts, pourroit encore s'y réduire aujourd'hui, en convertissant *en Supplémens*, les Volumes excédans relatifs aux Dictionnaires dont le Prospectus fait mention.

2°. Lettre aux Auteurs de l'Encyclopédie.

3°. Sur les *prétendus* bénéfices de cet Ouvrage.

4°. Tableau & apperçu (2) du nombre de volumes de Discours & de Planches que doit avoir l'Encyclopédie actuelle, avec le détail des accroissemens, des changemens, des améliorations, des parties nouvelles & omises dans le Prospectus, qu'on a jugé à propos de faire & d'ajouter pour compléter & perfectionner ce grand Ouvrage.

---

(1) Sur ce seul objet, les Souscripteurs ont un bénéfice de 288 liv. Leur bénéfice total sera de plus de 600 liv. ; & l'Encyclopédie actuelle comprendra le quintuple de la première. Tout cela est démontré dans les représentations.

(2) On ne peut même encore aujourd'hui que leur en donner un apperçu ; mais cet apperçu ne diffère de l'état véritable, que dans 3 ou 4 Volumes de Discours, & d'un Volume de Planches, *en plus* ou *en moins*.

Ce Tableau contient quarante-quatre Divisions. Il faut que les Souscripteurs le lisent en entier, s'ils veulent prendre une véritable idée de l'Encyclopédie actuelle.

5°. État du nombre des Dictionnaires qui composent les quarante-quatre Divisions du Tableau.

6°. Etat des Volumes qui exigent nécessairement des Figures.

7°, Sur la reliure de cet Ouvrage, & sur les Volumes qui peuvent être actuellement reliés : ces Volumes sont au nombre de 48.

8°. Sur le temps où cette Encyclopédie sera terminée.

9°. Etat des nouveaux Volumes de Planches & de Discours qui paroîtront en 1789.

10.° Sur le nombre de feuilles de chacun des Volumes de Discours, & sur celui des Planches, suivi d'un résultat de compte pour les 53 volumes de discours & les 7 de planches, pour le prix de 672 liv. 1.re Souscription, & de 751 liv. 2me Souscription.

11°. Sur l'Atlas, les Planches d'Histoire Naturelle, & le payement des 79 liv. qui forment la différence des deux Souscriptions.

12°. Tableau général des Volumes de Planches & de Discours qui restent à livrer; des payemens qui restent à faire, & de la forme de ces payemens.

En attendant, Messieurs, que ce Mémoire paroisse, vous pouvez l'annoncer à vos Souscripteurs. Je vous l'enverrai, franc de port, par la poste. Il est très-nécessaire que vous le fassiez parvenir à chacun d'eux en particulier, afin qu'ils en aient connoissance, & j'espère, quand ils l'auront lu, que bien loin de se plaindre de l'excédant de Volumes qu'aura l'Encyclopédie, ils approuveront les efforts que l'on a faits & que l'on fait tous les jours pour perfectionner cet Ouvrage, si différent de la première Edition, que non seulement toutes les parties en ont été refaites à neuf, mais qu'il comprendra plus de cent mille Articles omis dans l'ancienne.

Paris, ce 12 Décembre 1788.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	52^{l}	$\frac{7}{8}$ à $\frac{1}{4}$.
Hambourg. . .	191.	$\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Londres.	28	$\frac{15}{16}$.
Madrid.	14^{l}	$16^{ſ}$ 6^{d}.
Cadix.	14^{l}	$14^{ſ}$ 6^{d}.
Gênes.	93.	$\frac{1}{4}$.
Livourne. . . .	99	$\frac{1}{4}$.

LYON p^{t} des Rois 1 $\frac{1}{8}$ à 1 $p\frac{o}{o}$. p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.

Londres à 2 uſ. 65 à 1.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour. 171 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

19 Janvier 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	*Cambray.* ₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.	82.l	9.	2.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	7.	le ſac de 12 boiſ.		
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44ſ. le quin.
Pail. Botte de 18l. 28ſ le quin.

PAIN	ſ.	d		Cambray ſ.	d.	
Mollet.	3.	9.	. . . . . .	2.	7.	3/6
Blanc.	3.	3.	. . . . . .	2.	3.	
Bis-blanc. . .	2.	9.				
Bis.	2.	1.				

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 20 Janvier 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 28 Janvier 1789.

A vendre.

§. 1. Une pièce de très-bon Vin de Bourgogne, du Canton appellé *Pomard*, les circonstances permettent de la céder à très-bas prix.

S'adresser à Mr. Chazel, *maison du Sr.* Roland, *l'aîné, Parfumeur, Place d'armes à Valenciennes.*

§. 2. Un joli Poële neuf, en faïance blanche, avec colonne, le tout d'une forme agréable.

S'adresser au Bureau.

Avis.

§. 3. Une personne ayant une Maison meublée dans la rue de Cambray, N.° 131, desireroit de louer un Quartier fort commode, ou bien des appartemens séparés, soit au mois ou par quartier ou par année, à l'appaisement des personnes.

S'adresser au Bureau.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . . .	52[l]	$\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$.
Hambourg. . . .	191.	$\frac{1}{2}$.
Londres.	28	$\frac{15}{16}$.
Madrid.	14[l]	16[ſ] 6[d].
Cadix.	14[l]	14[ſ] 6[d].
Gênes.	93.	$\frac{1}{4}$.
Livourne. . . .	100.	

LYON payemt des Rois 1 p°. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$.
Lyon, à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.
Londres à 2 uſ. 66 à 1.

Amſt. { Banco p. de c.
{ Cour. 171 $\frac{1}{2}$.
Fland. L. F. } p. de c.
Arg. de Fr. }

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

19 Janvier 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.

	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*

Cambray.

poids.	tt.	ſ.	d.	
82.l	9.	2.	6.	Menc.
81.	6.	».	».	*idem.*
66.	7. le ſac de 12 boiſ.			

Foin. Botte de 15 l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 28ſ le quin.

PAIN	Valenciennes ſ.	d	Cambray		
Mollet.	3.	9.			
Blanc.	3.	3.	2.	7.	3l6
Bis-blanc. . .	2.	9.	2.	3.	
Bis.	2.	1.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambréſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 27 Janvier 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

N.° 9.

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 31 Janvier 1789.

Avis.

§. 1. Il a été trouvé, le 18 Janvier, un Chien, chassant seul sur la plaine; celui qui voudra le reclamer, pourra s'adresser à la *Monnoie fait tout*, près la Salle-le-Comte à Valenciennes.

A vendre.

§. 2. Une pièce de très-bon Vin de Bourgogne, du Canton appellé *Pomard*, les circonstances permettent de la céder à très-bas prix.

S'adresser à Mr. Chazel, *maison du Sr.* Roland, *l'aîné, Parfumeur, Place d'armes à Valenciennes.*

§. 3. Un joli Poële neuf, en faïance blanche, avec colonne, le tout d'une forme agréable.

S'adresser au Bureau.

Annonce.

§. 4. Une personne ayant une Maison meublée dans la rue de Cambray, N.° 131, desireroit de louer un Quartier fort commode, ou bien des appartemens séparés, soit au mois ou par quartier ou par année, à l'appaisement des personnes.

S'adresser au Bureau.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez D'hennin & Giard, *Libraires sur la Place à Valenciennes.*

Œuvres du Baron *de Back*, Auteur de la Vie du Baron *de Trinck*, vol. in-12, contenant les apparitions, le Voyageur, le Tribunal secret, &c. 2 liv. 8 sous.

Observations sur l'Histoire de France, par Mr. l'Abbé *Mably*. 4 vol. in-12. 1789.

SOUSCRIPTION.

¶. On souscrit chez *D'hennin*, Libraire à Valenciennes, pour *le Hérault de la Nation*, sous les auspices de la Patrie, dont il paroît & continuera à paroître deux N.os chaque semaine. Cet Ouvrage périodique tiendra lieu de toutes les brochures qui paroissent sur les affaires présentes, en donnant le résultat des Assemblées Provinciales du Royaume, & l'extrait des meilleurs ouvrages qui paroîtront sur cette matière &c. Il est rédigé par le Club Patriote ; & chaque N°. se vend 4 sous

Centenaire.

¶. Marie-Marguerite *le Preux*, veuve du Sr. *le Prince*, Peintre à Rouen, y eſt morte, le 18 de ce mois, âgée de Cent deux ans deux mois & dix-huit jours. Elle n'avoit ceſſé d'aller, tous les jours à la Meſſe, que depuis qu'un rhume négligé, qui s'eſt enfin tourné en fluxion de poitrine, l'en empêchoit. On ne lui connut en ſa vie qu'une maladie grave, dont elle guérit en peu de tems, quoiqu'elle eut déjà quatre-vingt-deux ans. Vive, active & laborieuſe, elle a toujours vaqué, elle-même, aux ſoins de ſa maiſon; &, l'année dernière encore, par amour pour les pauvres, elle entreprit la tâche pénible, de faire en leur faveur, dans l'Egliſe de *St. Maclou*, ſa paroiſſe, une quête, où Son Eminence Monſeigneur le Cardinal *de la Rochefoucault*, ſe fit un plaiſir de la conduire. Madame *le Prince* aimoit tellement le café, qu'elle en prenoit non ſeulement le matin, & après ſon dîner, mais encore en ſe couchant.

Abonnement.

¶. On continue de s'abonner chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement eſt de Six francs *par an, l'année eſt commencée au premier Janvier 1789.*

Derniers Changes de Paris.

Amfterdam. . .	54^{l}	$\frac{5}{8}$.	
Hambourg. . .	191.	$\frac{1}{2}$.	
Londres. . . .	28	$\frac{15}{16}$.	
Madrid.	14^{l}	16f	6^{d}.
Cadix.	14^{l}	14f	6^{d}.
Gênes.	93.	$\frac{1}{2}$.	
Livourne. . . .	100.		

Lyon payemt des Rois $\frac{7}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^e^.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les fix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Amft. { Banco p. de c. / Cour. 171 $\frac{1}{2}$.
Lyon, à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.
Londres à 2 uf. 66 à 1.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

19 Janvier 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	f.	d.		*Cambray.* *peids.*	tt.	f.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.	82.l	9.	2.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	7. le fac de 12 boif.			
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44f le quin.
Pail. Botte de 18 l 28f le quin.

PAIN	f.	d		f.	d.	
Mollet.	3.	9.				
Blanc.	3.	3.	. . . .	2.	7.	3l6
Bis-blanc. . .	2.	9.	. . . .	2.	3.	
Bis.	2.	1.				

SOUSCRIPTION.

On foufcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambréfis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenfeur univerfel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Soufcription eft de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 29 Janvier 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 4 Février 1789.

Avis divers.

§. 1. M.lle MANON DEBARALLE, a l'honneur d'informer le Public, qu'on trouve chez-elle, Place à Lille, N°. 26, à Valenciennes, des Marchandiſes Angloiſes de différens genres, qu'elle vend à bon compte, en gros & en détail.

§. 2. Le Sr. STERLIN, Négociant à St. Amand, prévient les Cultivateurs, qu'il vient de recevoir une partie conſidérable de Graine de Luzerne, qu'il vendra en totalité ou en partie, à raiſon de quatorze ſous la livre, poids de ſeize onces.

§. 3. Il propoſe encore une partie de beaux Foins, aſſés conſidérable, pour en charger deux bateaux. Il ſont dépoſés à Mortagne.

S'adreſſer pour ces deux Paragraphes audit Sr. STERLIN, à St. Amand.

§. 4. On a prêté il y a quelques années, le quatrième volume du Dictionnaire des Grands-Hommes par Mr. l'Abbé Feller : celui qui a ce volume est prié de le remettre *au Bureau du Journal.*

MAISON DE CAMPAGNE
A Vendre ou à Arrenter.

§. 5. Cette Maison est située au Village de Raismes, à une petite lieue de Valenciennes, dans la basse rue, tenante à Mr. Loçart, bâtie à neuf, couverte d'ardoises & avec Porte cochère, bâtimens à gauche & à droite en entrant; composés de différentes pieces, Cuisine avec Four, Ecurie, Remise Blanchisserie & différentes Caves; il s'y trouve une Cour & un Jardin entourés de murailles garnies de bons Arbres fruitiers ; un second Jardin entouré de hayes vives, tous deux bien plantés, Verger & trois-quartiers de Prairies au bout des Jardins aussi entourés de hayes vives & ayant issue sur la Campagne.

Il y a un chemin pavé depuis Valenciennes jusqu'à la porte de cette Maison, qui est près du Château & du Parc de M. le Comte de la Marck.

S'adresser à Me. POSTIAU, Notaire rue des Anges.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

Elémens d'Histoire Naturelle & de Chimie, troisième édition. Par Mr. *de Fourcroy*, Docteur

en Médecine de la Faculté de Paris, &c. Professeur de Chimie au Jardin du Roi, 5 gros vol. in-8°. avec Tableau, broc. 1789, prix 30 liv.

De l'Eloquence & des Orateurs, anciens & modernes. Par Mr. *Ferri*, gros volume in-8°. broc. 1789. 6 liv.

Histoire de Sophie & d'Ursule, par Mr. *de Charnois*, nouvelle édition, avec des corrections considérables & des augmentations 2 vol. in-12, broc. 1789. 3 liv. 12 sous

Caroline ou les vicissitudes de la fortune, traduit de l'Anglois. 1789. 3 vol. in-12. broc. 4 liv. 10 sous.

Aurélia ou la vie du grand Monde, traduit de l'Anglois, 1789, 2 vol. in-12. broc. 3 liv. 12 s.

Nouvelles Pièces de Théatre de chez Mr. Prault, Imprimeur du Roi à Paris, que le même Libraire a reçues depuis peu :

La Belle-mere ou les Dangers d'un second mariage, Comédie en cinq actes & en vers, par Mr. *Vigée*, 1 liv. 10 sous.

Lanval & Viviane ou les Fées & les Chevaliers, Comédie héroï-féérie en cinq actes & en vers, par Mr. *de Murville*. 1 liv. 10 sous.

Le Rival Confident, Comédie en deux actes & en vers, mêlée d'Ariettes, par Mr. *Forgeot*, Musique de Mr. *Grétry*. 1 liv. 10 sous.

L'Entrevue, Comédie en un acte & en vers par Mr. *Vigée*. 1 liv. 4 sous.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	54^{l}	$\frac{5}{8}$.	
Hambourg. . .	191.	$\frac{1}{2}$.	
Londres.	28	$\frac{15}{16}$.	
Madrid.	14^{l}	16f	6^{d}.
Cadix.	14^{l}	14f	6^{d}.
Gênes.	93.	$\frac{1}{2}$.	
Livourne. . . .	100.		

LYON payem^t des Rois $\frac{7}{8}$ p. p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre *J.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.

Londres à 2 us. 66 à 1.

Amst. { Banco p. de c. / Cour. 171 $\frac{1}{2}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

19 Janvier 1789. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

Valenciennes.	₶.	f.	d.		*Cambray.* *Poids.*	₶.	f.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.	82.l	9.	2.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	81.	6.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	7. le sac de 12 boif.			
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44f le quin.

Pail. Botte de 18l 28f le quin.

PAIN		f.	d.			
	Moliet.	3.	9.	. . . . 2.	7.	3l6
	Blanc.	3.	3.	. . . . 2.	3.	
	Bis-blanc. . .	2.	9.			
	Bis.	2.	1.			

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes; & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 3 Février 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 7 Février 1789.

Avis divers.

§. 1. Le Sr. STERLIN, Négociant à St. Amand, prévient les Cultivateurs, qu'il vient de recevoir une partie conſidérable de Graine de Luzerne, qu'il vendra en totalité ou en partie, à raiſon de quatorze ſous la livre, poids de ſeize onces.

§. 2. Il propoſe encore une partie de beaux Foins, aſſés conſidérable, pour en charger deux bateaux. Il ſont dépoſés à Mortagne.

S'adreſſer pour ces deux Paragraphes audit Sr. STERLIN, *à St. Amand.*

---

§. 3. M.lle MANON DEBARALLE, à l'honneur d'informer le Public, qu'on trouve chez-elle, Place à Lille, N°. 26, à Valenciennes, des Marchandiſes Angloiſes de différens genres, qu'elle vend à bon compte, en gros & en détail.

§. 4. On a prêté il y a quelques années, le quatrième volume du Dictionnaire des Grands-Hommes par Mr. l'Abbé Feller : celui qui a ce volume est prié de le remettre *au Bureau du Journal.*

MAISON DE CAMPAGNE
A Vendre ou à Arrenter.

§. 5. Cette Maison est située au Village de Raismes, à une petite lieue de Valenciennes, dans la basse rue, tenante à Mr. Locart, bâtie à neuf, couverte d'ardoises & avec Porte cochère, bâtimens à gauche & à droite en entrant; composés de différentes pieces, Cuisine avec Four, Ecurie, Remise Blanchisserie & différentes Caves; il s'y trouve une Cour & un Jardin entourés de murailles garnies de bons Arbres fruitiers; un second Jardin entouré de hayes vives, tous deux bien plantés; Verger & trois quartiers de Prairies au bout des Jardins aussi entourés de hayes vives & ayant issue sur la Campagne.

Il y a un chemin pavé depuis Valenciennes jusqu'à la porte de cette Maison, qui est près du Château & du Parc de M. le Comte de la Marck.

S'adresser à Me. POSTIAU, Notaire rue des Anges.

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 62. 77. 40. 71. 20.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 16 Février, & dont les Numéros arriveront le 18, se continuera à Valenciennes jusqu'au Vendredi 13 du courant inclusivement.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^{l}	$\frac{1}{2}$.	
Hambourg. . .	191.	$\frac{1}{2}$.	
Londres. . . .	28	$\frac{7}{8}$.	
Madrid. . . .	14^{l}	17^{f}	0^{d}.
Cadix.	14^{l}	15^{f}	0^{d}.
Gênes. . . .	93.	$\frac{3}{4}$.	
Livourne. . .	100.	$\frac{1}{2}$.	

LYON payem^t^ des Rois $\frac{3}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p^e^.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.

Londres à 2 uſ. 66 1 à 2.

Amſt. { Banco p. de c. / C. 171 à 171 $\frac{3}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

19 Janvier 1789. *Prix commun du* *Argent de France.*

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	*Cambray.* ₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	8.	2.	6.	Menc.	82.l	10.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	79.	6.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſièr.
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44 ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 28 ſ le quin.

PAIN		ſ.	d.			
	Mollet.	3.	9.			
	Blanc.	3.	3.	2.	11.	1l16.
	Bis-blanc. . .	2.	9.	2.	5.	15l16.
	Bis.	2.	1.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 6 Février 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 11 Février 1789.

Avis divers.

§ On fait ſavoir qu'on expoſe en vente volontaire, au plus offrant & dernier Enchériſſeur, tout un bien vulgairement nommé *la Blanche Maiſon*, compoſé d'une maiſon de ferme, ſalle, cabinets, fournil, caves, grande cour, grange, etables, de dix maiſons de deux places chacune, d'un puits & fournil communs, le tout bâti ſur quatorze mencaudées ou environ de terre labourable exemptes de dîme & de terrage, ſituées ſur le territoire de St. Vaaſt-la-Haut, tenantes à la pied-ſente de Valenciennes à Aubry, à celle dudit Valenciennes à Errin & aux Révérends Peres de l'Oratoire de Douay.

Ce Bien a été acquis par Bail emphytéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans, le 22 Juillet 1779, réaliſé par devoirs de Loi du 18 Décembre 1781.

Le premier Recours se tiendra à la Salle-le-Comte de la Ville de Valenciennes le 14 Février 1789, onze heures du matin.

Les Amateurs pourront s'adresser à Me. Tordoir *Notaire Royal audit Valenciennes, & Co-Propriétaire dudit bien, pour être instruits des devis, clauses, charges & conditions de la criée, durée du Bail rendage, &c.*

§. 2. M.lle MANON DEBARALLE, a l'honneur d'informer le Public, qu'on trouve chez-elle, Place à Lille, No. 26, à Valenciennes, des Marchandises Angloises de différens genres, qu'elle vend à bon compte, en gros & en détail.

§. 3. On a prêté il y a quelques années, le quatrième volume du Dictionnaire des Grands-Hommes par Mr. l'Abbé Feller : celui qui a ce volume est prié de le remettre *au Bureau du Journal.*

ABONNEMENT.

¶. On continue de s'abonner chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4o. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement est de Six francs *par an, l'année est commencée au premier Janvier 1789.*

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^{l}	$\frac{1}{2}$.
Hambourg. . .	191.	$\frac{3}{4}$.
Londres.	28	$\frac{7}{8}$ à $\frac{15}{16}$.
Madrid.	14^{l} 17	6 à 18ſ
Cadix.	14^{l} 15	6 à 16.
Gênes.	93.	$\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	100.	$\frac{1}{2}$.

LYON payem^{t} des Rois $\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$ p$\frac{o}{c}$. p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.

Lyon, à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.

Londres à 2 uſ. 66 4.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour à 172 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

9 Février 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*poids.*	*Cambray.* tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	9.	5.	1.	Menc.	82.l	10.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	5.	5.	».	*idem.*	79.	6.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſièr.
ORGES. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44ſ le quin.

Pail. Botte de 18 l 28ſ le quin.

PAIN		ſ.	d	Cambray		
	Mollet.	4.	».			
	Blanc.	3.	6.	. . . . 2.	11.	1l16.
	Bis-blanc. . .	2.	10.	. . . . 2.	5.	15l16.
	Bis.	2.	2.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 10 Février 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL*.

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 14 Février 1789.

A vendre.

§. 1. On fait ſavoir, qu'on expoſe en Vente volontaire, au plus offrant & dernier Enchériſſeur, une grande & ſpacieuſe Maiſon & Héritage à porte Cochere, Jardin, Écurie, Remiſe, ſituée à Valenciennes, Rue Bobineau, vis-à-vis la Ruelle d'Haſpres, faiſant face à la Place d'Armes, tenante d'un côté à la Braſſerie d'Anchin du Sr. Bronſart, de l'autre à la maiſon de la veuve Lefebvre & parderriere à la Riviere.

Aux charges, clauſes & conditions de la criée, qui ſe fera ſur Recours en l'Hôtel de cette Ville, le Lundi 16 Février 1789, trois heures de relevée.

Les Amateurs pourront s'adreſſer à la Maiſon mortuaire du Sr. ROLAND, Ruelle d'Haſpres, ou au Sr. SOUPLET, vis-à-vis les Carmélites.

Demande.

§. 2. On deſireroit trouver à louer ſur la Digue ou aux environs, un Jardin garni d'arbres, qu'il ne faudroit pas racheter, *S'adreſſer au Bureau.*

§. 3. M.[lle] MANON DEBARALLE, a l'honneur d'informer le Public, qu'on trouve chez-elle, Place à Lille, N°. 26, à Valenciennes, des Marchandises Angloises de différens genres, qu'elle vend à bon compte, en gros & en détail.

§. 4. On a prêté il y a quelques années, le quatrième volume du Dictionnaire des Grands-Hommes par Mr. l'Abbé Feller : celui qui a ce volume est prié de le remettre *au Bureau du Journal.*

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

Considérations sur l'Influence des mœurs dans l'état militaire des nations. Par l'Auteur d'*Azémon.* 1788, grand in-8°. broché. 4 liv.

Les Soupers du jeudi ou Etrennes à ces Dames pour l'année 1789, in-12 broc. Paris, chez *Prault.* 1 liv. 10 f.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 15, *le Vieux Garçon,* Com. en 5 actes en vers de Mr. Dubuisson ; & *les Promesses de Mariage* ou *la suite de l'Épreuve Villageoise,* Opéra en 2 Actes.

Mardi 17, par abonnement généralement suspendu au bénéfice du Sr. RENEL, la première représentation *du Comte de Waltron* ou *la Subordination,* Drame nouveau en 5 actes &c. Cette Pièce est d'un genre absolument neuf, elle sera ornée d'*un Conseil de Guerre, Évolutions & Musique Militaire, &c.* & d'une seconde représentation *des Quatre fils Aymons,* Pantom. en 3 act. avec des augmentations.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . . .	54^{l}	$\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	
Hambourg. . .	191.	$\frac{3}{4}$ à 192.	
Londres.	28	$\frac{13}{16}$.	
Madrid.	14^{l}	19^{f}	0^{d}
Cadix.	14^{l}	17.	0.
Gênes.	93.	$\frac{3}{4}$.	
Livourne. . . .	160.	$\frac{3}{4}$.	

Lyon payem^t des Rois $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à 96.

Lyon, à c. j. à 95.

Londres à 2 uſ. 66 4.

Amſt. { Banco / Cour } p. de c.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. } p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

9 Février 1789. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	₶.	ſ.	d.	
Bled. . . .	9.	5.	1.	Menc.	82.l	10.	10.	».	Menc.
Seigle. . .	5.	5.	».	*idem.*	79.	6.	5.	».	*idem.*
Avoine. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſièr.
Orges. . .	5.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 28ſ le quin.

Pain	ſ.	d				
Mollet.	4.	».				
Blanc.	3.	6.	. . . .	2.	11.	1l16.
Bis-blanc. . .	2.	10.	. . . .	2.	5.	15l16.
Bis.	2.	2.				

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 13 Février 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 18 Février 1789.

JARDIN A VENDRE,
ou à louer, sans rien racheter.

§. 1. Un très-beau Jardin de 120 pieds de long, sur 74 de large, portant les N°. 15 & 16, avec deux issues, l'une sur la grande Digue & l'autre dans le Fauxbourg de Ste. Catherine, planté d'une grande quantité de beaux arbres fruitiers, tous de bonne espece; il y a un beau plan d'asperges, de quatre ans. Un Pavillon tout neuf, de 10 a 11 pieds carré, couvert d'ardoises, avec une cheminée & armoire; une pompe; un bassin pour y recevoir l'eau, & des couches muraillées avec leurs chassis.

S'adresser à Mr. PAGNY.

Avis divers.

§. 2. A dater d'aujourd'hui 18 Février 1789; le Bureau général des Postes aux Lettres est transféré dans la rue derriere les Murs de Bavay.

§. 3. *Le ſecond Recours des Biens annoncés dans le N°. 12, ſe tiendra le 21 Février, aux mêmes lieu & heure.*

Annonces.

§. 4. Un jeune homme de trente à trente-deux ans, bien né, ayant reçu une bonne éducation, d'une conduite irréprochable dans tous les points, doué d'ailleurs des qualités du cœur & des agrémens de l'eſprit & du corps, deſireroit trouver à ſe placer dans une maiſon de Commerce : il a une belle main, & rien de ce qui a rapport, à l'état qu'il ſe propoſe d'embraſſer, ne lui eſt étranger. On donnera au Bureau, des renſeignemens ſatisfaiſants ſur cet homme, qui eſt particulièrement connu & eſtimé du Rédacteur, outre les certificats avantageux dont il ſera muni d'ailleurs.

§. 5. Un jeune homme ayant fait de bonnes études, ſachant très-bien l'Allemand & l'Anglois, ainſi que l'Arithmétique, & ayant voyagé pendant pluſieurs années, deſireroit trouver de l'occupation, par préférence dans une maiſon de Commerce, ou pour voyager.

S'adreſſer au Bureau du Journal, à Valenciennes.

§. 6. M.lle MANON DEBARALLE, a l'honneur d'informer le Public, qu'on trouve chez-elle, Place à Lille, N°. 26, à Valenciennes, des Marchandiſes Angloiſes de différens genres, qu'elle vend à bon compte, en gros & en détail.

A vendre.

§. 7. On fait ſavoir, qu'on expoſe en Vente volontaire, au plus offrant & dernier Enchériſſeur, une

grande & ſpacieuſe Maiſon & Héritage à porte Cochere, Jardin, Écurie, Remiſe, ſituée à Valenciennes, Rue Bobineau, vis-à-vis la Ruelle d'Haſpres, faiſant face à la Place d'Armes, tenante d'un côté à la Braſſerie d'Anchin du Sr. Bronſart, de l'autre à la maiſon de la veuve Lefebvre & parderriere a la Riviere.

Aux charges, clauſes & conditions de la criée, qui ſe fera ſur Recours en l'Hôtel de cette Ville, le Lundi 2 Mars 1789, trois heures de relevée.

Les Amateurs pourront s'adreſſer à la Maiſon mortuaire du Sr. ROLAND, Ruelle d'Haſpres, ou au Sr. SOUPLET, vis-à-vis les Carmélites.

Demandes.

§. 8. On deſireroit trouver à louer ſur la Digue ou aux environs, un Jardin garni d'arbres, qu'il ne faudroit pas racheter, *S'adreſſer au Bureau.*

§. 9. On a prêté il y a quelques années, le quatrième volume du Dictionnaire des Grands-Hommes par Mr. l'Abbé Feller : celui qui a ce volume eſt prié de le remettre *au Bureau du Journal.*

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Mercredi *le Philoſophe ſans le ſavoir*, Comédie, & *les Sabots perdus*, ou *la Veillée Villageoiſe*, Opéra.

Jeudi, *le Tuteur dupé*, ou *la Maiſon à deux portes*, Comédie. Et *Sancho Pança*, Opéra.

Vendredi, *l'Heureuſe Extravagance* ou *Verſeuil*, Comédie. Et *Toinon & Toinette*, Opéra.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54l	½.
Hambourg. . .	192.	
Londres. . . .	28	$\frac{13}{16}$.
Madrid.	15l	0ſ 0d
Cadix.	14l	18. 0.
Gênes.	93.	¾.
Livourne. . . .	100.	¾.

LYON payemᵗ des Rois ¼ p°. pᵉ.

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ⅞ à 96.
Lyon, à c. j. à 95. ¼.
Londres à 2 uſ. 66 6 à 7.

Amſt. { Banco / Cour } { p. de c. / 172.
Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

16 Février 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	9.	18.	».	Menc.	82.l	10.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	5.	10.	».	*idem.*	79.	6.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſièr.
ORGES. . .	5.	10.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 28ſ le quin.

PAIN	ſ.	d	Cambray		
Mollet.	4.	3.			
Blanc.	3.	9.	2.	11.	1l16.
Bis-blanc. . .	3.	».	2.	5.	15l16.
Bis.	2.	3.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 17 Février 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 21 Février 1789.

A VENDRE.

§. 1. Le Public est averti que Jeudi 26 Février 1789, deux heures de relevée & jours suivans, on vendra chez D'HENNIN, Libraire sur la Place, vis-à-vis la Statue, & sous sa direction, une belle collection de Livres de Théologie, Jurisprudence, Histoire, Belles-Lettres, & quantité de Tableaux des meilleurs Maîtres, & Estampes anciennes & modernes.

Les Catalogues se distribuent chez ledit d'Hennin, *chargé de ladite Vente.*

§. 2. On fait savoir, qu'on expose en Vente volontaire, au plus offrant & dernier Enchérisseur, une grande & spacieuse Maison & Héritage à porte Cochere, Jardin, Écurie, Remise, située à Valenciennes, Rue Bobineau, vis-à-vis la Ruelle d'Haspres, faisant face à la Place d'Armes, tenante d'un côté à la Brasserie d'Anchin du St.

Bronſart, de l'autre à la maiſon de la veuve Lefebvre & parderriere à la Riviere.

Aux charges, clauſes & conditions de la criée, qui ſe fera ſur Recours en l'Hôtel de cette Ville, le Lundi 2 Mars 1789, trois heures de relevée.

Les Amateurs pourront s'adreſſer à la Maiſon mortuaire du Sr. ROLAND, Ruelle d'Haſpres, ou au Sr. SOUPLET, vis-à-vis les Carmélites.

Annonces.

§. 3. M.lle MANON DEBARALLE, a l'honneur d'informer le Public, qu'on trouve chez-elle, Place à Lille, N°. 26, à Valenciennes, des Marchandiſes Angloiſes de différens genres, qu'elle vend à bon compte, en gros & en détail.

Avis.

§. 4. A dater du 18 Février 1789; le Bureau général des Poſtes aux Lettres eſt transféré dans la rue derriere les Murs de Bavay.

LOTERIE.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 64. 27. 24. 38. 72.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 3 Mars, & dont les Numéros arriveront le 4, ſe continuera à Valenciennes juſqu'au Vendredi 27 du courant incluſivement.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Dimanche 22, *la Folle Journée, ou le Mariage de Figaro*, Comédie. Le même ſoir *Grand Bal.*

Lundi 23, *Richard Cœur de Lion*, Opéra. Et *La Fête de Campagne, ou l'Intendant Comédien malgré lui*, Comédie.

Mardi 24, *La Fille ſuppoſée ; ou le Mariage interrompu*, Com. Et *Le Diable à quatre, ou la double Métamorphoſe*, Opéra. Le même ſoir *Grand Bal.*

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	54^{l}	$\frac{5}{8}$.	
Hambourg. . .	192.		
Londres.	28	$\frac{13}{16}$ à $\frac{1}{4}$.	
Madrid.	15^{l}	1^{f}	6d
Cadix.	15^{l}	0.	0.
Gênes.	93.	$\frac{5}{4}$.	
Livourne. . . .	100.		

LYON payem^t^ des Rois $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^e^.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre *J.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à 96.	Amst. { Banco de c. / Cour. 173.
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$.	Fland. L. F. à 146 $\frac{1}{2}$.
Londres à 2 us. 66 6 à 7.	Arg. de Fr. $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

16 Février 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	tt.	f.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	f.	d.	
BLED.	9.	18.	».	Menc.	82.l	10.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . . .	5.	10.	».	idem.	79.	6.	5.	».	idem.
AVOINE. . .	3.	15.	».	idem.	66.	4.	5.	».	Rasièr.
ORGES. . .	5.	10.	».	idem.					

Foin. Botte de 15l. 44f le quin.
Pail. Botte de 18l. 28f le quin.

PAIN	Valenciennes f.	d.	Cambray		
Mollet.	4.	3.			
Blanc.	3.	9.	2.	11.	1l16.
Bis-blanc. . .	3.	».	2.	5.	15l16.
Bis.	2.	3.			

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 20 Février 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 25 Février 1789.

A VENDRE.

§. 1. Le Public eſt averti que Jeudi 26 Février 1789, deux heures de relevée & jours ſuivans, on vendra chez D'HENNIN, Libraire ſur la Place, vis-à-vis la Statûe, & ſous ſa direction, une belle collection de Livres de Théologie, Juriſprudence, Hiſtoire, Belles-Lettres, & quantité de Tableaux des meilleurs Maîtres, & Eſtampes anciennes & modernes.

Les Catalogues ſe diſtribuent chez ledit d'Hennin, *chargé de ladite Vente.*

§. 2. On fait ſavoir, qu'on expoſe en Vente volontaire, au plus offrant & dernier Enchériſſeur, une grande & ſpacieuſe Maiſon & Héritage à porte Cochere, Jardin, Écurie, Remiſe, ſituée à Valenciennes, Rue Bobineau, vis-à-vis la Ruelle d'Haſpres, faiſant face à la Place d'Armes, tenante d'un côté à la Braſſerie d'Anchin du Sr.

Bronsart, de l'autre à la maiſon de la veuve Lefebvre & parderriere à la Riviere.

Aux charges, clauſes & conditions de la criée, qui ſe fera ſur Recours en l'Hôtel de cette Ville, le Lundi 2 Mars 1789, trois heures de relevée.

Les Amateurs pourront s'adreſſer à la Maiſon mortuaire du Sr. ROLAND, *Ruelle d'Haſpres, ou au Sr.* SOUPLET, *vis-à-vis les Carmelites.*

Annonces.

§. 3. Le troiſième & dernier Recours des Biens annoncés dont le N°. 12, ſe tiendra le 28 Février, aux mêmes lieu & heure.

§. 4. Un jeune homme de trente à trente-deux ans, bien né, ayant reçu une bonne éducation, d'une conduite irréprochable dans tous les points, doué d'ailleurs des qualités du cœur & des agrémens de l'eſprit & du corps, deſireroit trouver à ſe placer dans une maiſon de Commerce : il a une belle main, & rien de ce qui a rapport, à l'état qu'il ſe propoſe d'embraſſer, ne lui eſt étranger. On donnera au Bureau, des renſeignemens ſatisfaiſants ſur cet homme, qui eſt particulièrement connu & eſtimé du Rédacteur, outre les certificats avantageux dont il ſera muni d'ailleurs.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez D'hennin & Giard, *Libraires ſur la Place à Valenciennes.*

Procès de Mr. Haſtings, ci-devant Gouverneur du Bengale, 2 vol. in-8°. 3 liv. 12 ſous.

Lettre du Roi, pour la convocation des Etats-Généraux. 15 ſous.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	54[l]	½.	
Hambourg. . .	192.		
Londres.	28	13/16.	
Madrid.	15[l]	1[f]	0[d]
Cadix.	15[l]	0.	0.
Gênes.	94.		
Livourne. . . .	101.		

LYON payem[t] des Rois ⅛ p°/₀. p[e]. au pair.

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre *J*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ⅞ à 96.	Amst. { Banco / Cour } p. de c.
Lyon, à c. j. à 95. ½.	Fland. L. F.
Londres à 2 us. 66 7.	Arg. de Fr.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

16 Février 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	tt.	f.	d.		*poids.*	*Cambray.* tt.	f.	d.	
BLED. . . .	9.	18.	».	Menc.	82.l	10.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	5.	10.	».	*idem.*	79.	6.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Rasièr.
ORGES. . .	5.	10.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44f le quin.
Pail. Botte de 18l. 28f le quin.

PAIN	f.	d	Cambray		
Mollet.	4.	3.			
Blanc.	3.	9.	. . . . 2.	11.	1l16.
Bis-blanc. . .	3.	».	. . . . 2.	5.	15l16.
Bis.	2.	3.			

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 24 Février 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 28 Février 1789.

JARDIN A VENDRE,

ou à louer, ſans rien racheter.

§. 1. Un très-beau Jardin de 120 pieds de long, ſur 74 de large, portant les N°. 15 & 16, avec deux iſſues, l'une ſur la grande Digue & l'autre dans le Fauxbourg de Ste. Catherine, planté d'une grande quantité de beaux arbres fruitiers, tous de bonne eſpece ; il y a un beau plan d'aſperges, de quatre ans. Un Pavillon tout neuf, de 10 a 11 pieds carré avec un grenier, couvert d'ardoiſes, avec une cheminée & armoire ; une pompe ; un baſſin pour y recevoir l'eau, & des couches muraillées avec leurs chaſſis.

S'adreſſer à Mr. DE PAGNY, *rue des Anges.*

Avis.

§. 2. Une bonne Chaiſſe de poſte à trois places bien étoffé, à vendre, s'adreſſer chez MENARD, charon vis-a-vis St. Gery.

A vendre.

§. 3. On fait ſavoir, qu'on expoſe en Vente volontaire, au plus offrant & dernier Enchériſſeur, une grande & ſpacieuſe Maiſon & Héritage à porte Cochere, Jardin, Écurie, Remiſe, ſituée à Valenciennes, Rue Bobineau, vis-à-vis la Ruelle d'Haſpres, faiſant face à la Place d'Armes, tenante d'un côté à la Braſſerie d'Anchin du Sr. Bronſart, de l'autre à la maiſon de la veuve Lefebvre & parderriere à la Riviere.

Aux charges, clauſes & conditions de la criée, qui ſe fera ſur Recours en l'Hôtel de cette Ville, le Lundi 2 Mars 1789, trois heures de relevée.

Les Amateurs pourront s'adreſſer à la Maiſon mortuaire du Sr. ROLAND, *Ruelle d'Haſpres, ou au Sr.* SOUPLET, *vis-à-vis les Carmélites.*

Annonces.

§. 4. Un jeune homme de trente à trente-deux ans, bien né, ayant reçu une bonne éducation, d'une conduite irréprochable dans tous les points, doué d'ailleurs des qualités du cœur & des agrémens de l'eſprit & du corps, deſireroit trouver à ſe placer dans une maiſon de Commerce : il a une belle main, & rien de ce qui a rapport, à l'état qu'il ſe propoſe d'embraſſer, ne lui eſt étranger. On donnera au Bureau, des renſeignemens ſatisfaiſants ſur cet homme, qui eſt particulièrement connu & eſtimé du Rédacteur, outre les certificats avantageux dont il ſera muni d'ailleurs.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, *Libraire, ſur la Place à Valenciennes.*

Le Voyageur François. Tome XXIX & XXX, in-12 broché 1789. 5 livres.

Les mêmes reliés en veau. 6 livres.

On trouve chez le même un Atlas, contenant 27 Cartes Géographiques indiſpenſables pour les 28 premiers volumes *idem* forma in-8°. relié en carton, prix de 5 livres.

Hiſtoire de la Vie édifiante de Mad^e. Louiſe-Marie de France tante du Roi, morte Réligieuſe Carmélite à St. Denis, le 23 Décembre 1787. 3 parties, broc. en un vol. in-12. 1788. 2 liv.

Vie de M^e. d'Orléans de la Motte Evêque d'Amiens, par Mr. l'Abbé *Proyart* 1788, in-12, broc. 2 livres.

Eſſai ſatirique & amuſant ſur les vieilles Filles trad. de l'Anglois, par Mr. *Sibille*. 2 parties in-12. broché 1788. 3 livres.

Leçons Élémentaires de Phyſique, d'Aſtronomie & de météorologie, par demandes & par réponſes avec figures à l'uſage des enfants, par le P. *Botte* 1788, in-12. 1 livre 16 ſols.

Plan d'un Etabliſſement d'Education nationale, autoriſée par Arrêt du Conſeil du 5 Octobre 1788, ſous le titre de Société Royale d'Emulation, de 58 pages in-4°. Imprimerie Royale 1788. 2 liv. 8 ſols. Le Proſpectus ſe diſtribue gratis.

Les Abeilles de la Seine. 1 feuille in-8°. 5 ſols.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^{l}	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$.	
Hambourg. . .	192 à	191 $\frac{1}{4}$.	
Londres.	28	$\frac{13}{16}$.	
Madrid.	15^{l}	$0^{ſ}$	0^{d}
Cadix.	14^{l}	19.	0.
Gênes.	94		
Livourne. . . .	101.		

LYON payem[t] des Rois au pair.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.

Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$.

Londres à 2 uſ. 66 8.

Amſt. { Banco p. de c. / Cour 173 $\frac{1}{2}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

23 Février 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	10.	5.	2.	Menc.	82.l	10.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	6.	».	».	*idem.*	79.	6.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Raſièr.
ORGES. . .	6.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.

Pail. Botte de 18l. 28ſ le quin.

PAIN	ſ.	d				
Mollet.	4.	3.				
Blanc.	3.	9.	....	2.	11.	1l16.
Bis-blanc. . .	3.	1.	....	2.	5.	15l16.
Bis.	2.	4.				

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 27 Février 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 4 Mars 1789.

Avis.

§. 1. La Manufacture établie à Condé en faveur des Pauvres, par feu Mgr. le Maréchal Duc de Croy a depuis trois ans été améliorée, par les ſoins de ſon digne Succeſſeur, Mgr. le Duc de Croy actuel, de ſorte que les mauvais principes des ouvriers ont été corrigés ou détruits, que les Marchandiſes qu'on y fabrique à préſent & dont il exiſte en Magaſin un très-bel aſſortiment ſont de qualités ſupérieures, telles que toile tout coton, toile, chaine en fils & trame de coton, drap de coton, futaine, garas, baſin rayé, auſſi beau pour le moins que celui de Hollande & des ſerviettes deſſeins grand & petit damiers encadrés, toutes ces Marchandiſes ſe vendent en écru ou en blanc, on y vend auſſi du coton filé, ſimple ou retord, en autant de fils qu'on le demande depuis le prix de 3 livres 10 ſols juſqu'à 14 francs la livre.

Les perſonnes qui deſireront de faire emplette de ces Marchandiſes, pourront s'adreſſer au Sr. *Choir*, Directeur de ladite Manufacture ou au Sr. *Didier*, Régiſſeur.

Demande.

§. 2. On desireroit trouver à louer sur la Digue ou aux environs, un Jardin garni d'arbres, qu'il ne faudroit pas racheter. *S'adresser au Bureau.*

§. 3. Une bonne Chaisse de poste à trois places bien étoffé, à vendre, s'adresser chez MENARD, Charon vis-a-vis St. Gery.

JARDIN A VENDRE,

ou à louer, sans rien racheter.

§. 4. Un très-beau Jardin de 120 pieds de long, sur 74 de large, portant les N°. 15 & 16, avec deux issues, l'une sur la grande Digue & l'autre dans le Fauxbourg de Ste. Catherine, planté d'une grande quantité de beaux arbres fruitiers, tous de bonne espece; il y a un beau plan d'asperges, de quatre ans. Un Pavillon tout neuf, de 10 a 11 pieds carré avec un grenier, couvert d'ardoises, avec une cheminée & armoire; une pompe; un bassin pour y recevoir l'eau, & des couches muraillées avec leurs chassis.

S'adresser à Mr. DE *PAGNY, rue des Anges.*

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Jeudi 5 *Le Fou Raisonnable*, Comédie & *l'Amoureux de XV ans*, Vendredi 6 *Le Menteur*, Comédie, & *Les Amours d'Été*, Opéra.

Derniers Changes de Paris.

Amfterdam. . .	54l	$\frac{3}{8}$.	
Hambourg. . .	191	$\frac{3}{4}$.	
Londres.	28	$\frac{15}{16}$.	
Madrid.	15l	0f	0d
Cadix.	14l	19.	0.
Gênes.	94.		
Livourne. . . .	101.		

LYON payem^t des Rois au pair.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les fix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.

Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$.

Londres à 2 uf. 66 10.

Amft. { Banco / Cour } p. de c.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

2 Mars 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	ff.	f.	d.		*poids.*	ff.	f.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	10.	2.	9.	Menc.	82.l	10.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	6.	».	».	*idem.*	79.	6.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	4.	5.	».	Rafièr.
ORGES. . .	6.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44f le quin.
Pail. Botte de 18l 28f le quin.

PAIN	f.	d			
Mollet.	4.	3.			
Blanc.	3.	9.	. . . . . . 2.	11.	1l16.
Bis-blanc. . .	3.	1.	. . . . . . 2.	5.	15l16.
Bis.	2.	4.			

SOUSCRIPTION.

ON foufcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambrefis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenfeur univerfel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Soufcription eft de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 3 Mars 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 7 Mars 1789.

Avis.

§. 1. La Manufacture établie à Condé en faveur des Pauvres, par feu Mgr. le Maréchal Duc de Croy a depuis trois ans été améliorée, par les ſoins de ſon digne Succeſſeur, Mgr. le Duc de Croy actuel, de ſorte que les mauvais principes des ouvriers ont été corrigés ou détruits, que les Marchandiſes qu'on y fabrique à préſent & dont il exiſte en Magaſin un très-bel aſſortiment ſont de qualités ſupérieures, telles que toile tout coton, toile, chaine en fils & trame de coton, drap de coton, futaine, garas, baſin rayé, auſſi beau pour le moins que celui de Hollande & des ſerviettes deſſeins grand & petit damiers encadrés, toutes ces Marchandiſes ſe vendent en écru ou en blanc, on y vend auſſi du coton filé, ſimple ou retord, en autant de fils qu'on le demande depuis le prix de 3 livres 10 ſols juſqu'à 14 francs la livre.

Les perſonnes qui deſireront de faire emplette de ces Marchandiſes, pourront s'adreſſer au Sr. *Choir*, Directeur de ladite Manufacture ou au Sr. *Didier*, Régiſſeur.

Demande.

§. 2. On desireroit trouver à louer sur la Digue ou aux environs, un Jardin garni d'arbres.

S'adresser au Bureau.

JARDIN A VENDRE,
ou à louer, sans rien racheter.

§. 3 Un très-beau Jardin de 120 pieds de long, sur 74 de large, portant les N°. 15 & 16, avec deux issues, l'une sur la grande Digue & l'autre dans le Fauxbourg de Ste. Catherine, planté d'une grande quantité de beaux arbres fruitiers, tous de bonne espece; il y a un beau plan d'asperges, de quatre ans. Un Pavillon tout neuf, de 10 a 11 pieds carré avec un grenier, couvert d'ardoises, avec une cheminée & armoire; une pompe; un bassin pour y recevoir l'eau, & des couches muraillées, avec leurs chassis.

S'adresser à Mr. DE PAGNY, *rue des Anges.*

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 7. 90. 4. 25. 47.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 16 Mars, & dont les Numéros arriveront le 18, se continuera à Valenciennes jusqu'au Vendredi 13 du courant inclusivement.

SPECTACLES.

Les Comédiens du Roi, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Samedi 7 *l'Amant Bourru*, Comédie & *Alexis & Justine*, Opéra. Dimanche 8 *le Comte de Waltron*, Comédie & *le Devin du Village*, Opéra. Mardi 10 *l'Ecole des Peres*, Comédie & *Blaise & Babet*, Opéra.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54[l]	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{4}$.
Hambourg. . .	191	$\frac{3}{4}$.
Londres.	28	$\frac{13}{16}$ à $\frac{3}{4}$.
Madrid.	15[l]	0[f] 0d
Cadix.	14[l]	19. 0.
Gênes.	94.	
Livourne. . . .	101.	

Lyon payem^t des Rois $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p.^e

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$.	Amſt. { Banco / Cour } p. de c.
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 10.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

2 Mars 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
Bled. . . .	10.	2.	9.	Menc.	82.l	11.	15.	».	Menc.
Seigle. . .	6.	».	».	*idem.*	79.	6.	15.	».	*idem.*
Avoine. . .	3.	15.	».	*idem.*	66.	4.	2.	6.	Raſièr.
Orges. . .	6.	».	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l. 28ſ le quin.

Pain	ſ.	d			
Mollet.	4.	3.			
Blanc.	3.	9.	3.	2.	11164.
Bis-blanc. . .	3.	1.	2.	6.	117.
Bis.	2.	4.			

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 6 Mars 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 11 Mars 1789.

A vendre.

§. 1. La Charge de Tréforier Maffard, en la Ville du Quefnoy, les Amateurs qui voudront avoir connoiffance de fes Emolumens, pourront s'adreffer *chez le Sr. Maréchal, Négociant au marché au poiffon.*

Avis.

§. 2. La Manufacture établie à Condé en faveur des Pauvres, par feu Mgr. le Maréchal Duc de Croy a depuis trois ans été améliorée, par les foins de fon digne Succeffeur, Mgr. le Duc de Croy actuel, de forte que les mauvais principes des ouvriers ont été corrigés ou détruits, que les Marchandifes qu'on y fabrique à préfent & dont il exifte en Magafin un très-bel affortiment font de qualités fupérieures, telles que toile tout coton, toile, chaine en fils & trame de coton, drap de coton, futaine, garas, bafin rayé, auffi beau pour le moins que celui de Hollande & des ferviettes deffeins grand & petit damiers encadrés, toutes ces

Marchandises se vendent en écru ou en blanc on y vend aussi du coton filé, simple ou retord, en autant de fils qu'on le demande depuis le prix de 3 livres 10 sols jusqu'à 14 francs la livre.

Les personnes qui desireront de faire emplette de ces Marchandises, pourront s'adresser au Sr. *Choir*, Directeur de ladite Manufacture ou au Sr. *Didier*, Régisseur.

Demande.

§. 3. On desireroit trouver à louer sur la Digue ou aux environs, un Jardin garni d'arbres.

S'adresser au Bureau.

ABONNEMENT.

¶. On continue de s'abonner chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement est de Six francs *par an, l'année est commencée au premier Janvier 1789.*

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Jeudi 12, par abonnemens généralement suspendu, une première représentation *de Sargines ou l'Élève de l'Amour*, Opéra nouveau en quatre Actes & à grand Spectacle, & *des Amis du jour*, Comédie.

Vendredi 13, *le Jaloux désabusé*, Comédie, & *l'Épreuve Villageoise*, Opéra.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54[l]	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$.	
Hambourg. . .	192.		
Londres.	28	$\frac{3}{4}$.	
Madrid.	14[l]	19[f]	6d
Cadix.	14[l]	18.	6.
Gênes.	94.		
Livourne. . . .	101.	$\frac{1}{4}$.	

LYON payemᵗ des Rois $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p.e

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$.	Amſt. { Banco / Cour } p. de c.
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 10 à 11.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

9 Mars 1789. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	10.	2.	».	Menc.	82.l	11.	15.	».	Menc.
SEIGLE. . .	6.	5.	».	*idem.*	79.	6.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	».	».	*idem.*	66.	4.	2.	6.	Raſièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 28ſ le quin.

PAIN		ſ.	d			
	Mollet.	4.	6.	. . . . 3.	2.	11l64.
	Blanc.	4.	».	. . . . 2.	6.	17.
	Bis-blanc. . .	3.	2.			
	Bis.	2.	5.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 10 Mars 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 24 Mars 1789.

A vendre.

§. 1. La Charge de Tréforier Maffard, en la Ville du Quefnoy, les Amateurs qui voudront avoir connoiffance de fes Emolumens, pourront s'adreffer *chez le Sr. Maréchal, Négociant au marché au poiffon.*

Demande.

§. 2. On defireroit trouver à louer fur la Digue ou aux environs, un Jardin garni d'arbres. *S'adreffer au Bureau.*

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, *Libraire, fur la Place à Valenciennes.*

Le crime, ou Lettres originales, contenant les Aventures de Céfar de Perlencourt, par l'au-

teur de l'Aventurier François & du Philosophe parvenu. 4 vol. in-12 broc. 1789. 8 liv.

Le Dépositaire, ou choix de Lettres sur différens sujets, par une société de Gens de lettres & de Gens du monde. 2 vol. in-12 broc. 1789. 4 liv. 16 sols.

Ma façon de penser sur les affaires présentes, in-8°. de 22 pages. 8 sols.

ABONNEMENT.

¶. On continue de s'abonner chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement est de Six francs *par an, l'année est commencée au premier Janvier 1789.*

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 15, *le Siége de Calais*, Tragédie & *la Mélomanie*, Opéra.

Mardi 14, *la Gouvernante*, Comédie, & *l'Erreur d'un moment*, Opéra.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54[l]	1/8.
Hambourg. . .	192.	
Londres.	28	3/4.
Madrid.	14[l]	19[f] 6[d] à 19[f]
Cadix.	14[l]	18. 6 à 18.
Gênes.	94.	1/4.
Livourne. . . .	101.	1/4.

Lyon payem[t] des Rois 1/4 p 0/0. p.e

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J*.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 7/8.	Amſt. { Banco / Cour } p. de c
Lyon, à c. j. à 95. 1/2 à 5/8.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 10 à 11.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

9 Mars 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
Bled. . . .	10.	2.	».	Menc.	82.l	11.	15.	».	Menc.
Seigle. . . .	6.	5.	».	*idem.*	79.	6.	15.	».	*idem.*
Avoine. . .	4.	».	».	*idem.*	66.	4.	2.	6.	Raſièr.
Orges. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 28ſ le quin.

Pain		ſ.	d			
	Mollet.	4.	6.	. . . . 3.	2.	11164.
	Blanc.	4.	.	. . . . 2.	6.	17.
	Bis-blanc. . .	3.	2.			
	Bis.	2.	5.			

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 13 Mars 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 18 Mars 1789.

A vendre.

§. 1. La Charge de Tréforier Maffard, en la Ville du Quefnoy, les Amateurs qui voudront avoir connoiffance de fes Emolumens, pourront s'adreffer *chez le Sr. Maréchal, Négociant au marché au poiffon.*

Demande.

§. 2. On defireroit trouver à louer fur la Digue ou aux environs, un Jardin garni d'arbres.

S'adreffer au Bureau.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez D'hennin & Giard, *Libraires fur la Place à Valenciennes.*

A la Nation Artéfienne, fur la néceffité de réformer les Etats d'Artois, & fur les moyens de parvenir à ce but, brochure in-8°. de 50 pages, prix 12 fous.

Le Crime ou Lettres originales, contenant les

aventures de *César de Perlencourt*, par l'Auteur de l'Aventurier François & du Philosophe parvenu. 4 vol. in-12, broc. 1789. 7 liv. 10 sous.

Le Dépositaire ou choix de Lettres sur différens sujets, par une société de gens de Lettres & de gens du monde. 2 vol. in-12, broc. 1789, 4 liv. 10 sous.

Tablettes d'un Curieux ou Variétés historiques, Littéraires & morales. 2 vol. in-12, broc. 1789. 4 liv. 10 sous.

Mémoires d'une jeune fille, écrits par elle-même; Histoire véritable. 2 vol. in-12. broc. 1789, 2 liv. 8 sous.

Vie de la Duchesse *de Kingston*. 2 part. en 1 vol. 1 liv. 16 sous

Lettres de convocation du Haynaut & autres Provinces. 1 liv. 4 sous.

Celles pour le Hainaut seules, 8 sous.

Brochures pour le Tiers-état. . . . .

On trouve chez Betry, *Relieur & Marchand de Livres, sur la Place St. Jean, à côté de l'Abbaye.*

Le Détail de la France. (Il est dit à la première page) *La cause & la diminution de ses biens, & la facilité du Remède, en fournissant en un mois tout l'argent dont le Roi a besoin, & enrichissant tout le monde.* Imprimé à Bruxelles en 1712, 2 vol. in-12, broc. 2 liv.

S P E C T A C L E S.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Mercredi 18, *le Procureur Arbitre*, Comédie & *Sargines*, Opéra. Jeudi 19, *l'Epoux par supercherie*, Comédie & *Midas*, Opéra. Vendredi 20, *le Méchant*, Comédie & *Nina*, Opéra.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^{l}	$\frac{1}{8}$ à 54.
Hambourg. . .	192.	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$.
Londres.	28	$\frac{11}{16}$.
Madrid.	14^{l}	19^{f} 0.^{d}
Cadix.	14^{l}	18. 0.
Gênes.	94.	$\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{1}{2}$.

LYON payem^{t} des Rois $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p.c

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Amſt. { Banco / Cour } p. de c
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 10 à 11.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

16 Mars 1789. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*poids.*	*Cambray.* ₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	10.	16.	6.	Menc.	82.l	11.	15.	».	Menc.
SEIGLE. . .	6.	10.	».	*idem.*	79.	6.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	2.	6.	Raſièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l. 28ſ le quin.

PAIN	ſ.	d			
Mollet.	4.	6.	3.	2.	11l64.
Blanc.	4.	».	2.	6.	17.
Bis-blanc. . .	3.	4.			
Bis.	2.	6.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 17 Mars 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 21 Mars 1789.

A vendre.

§ 1. Un très-beau Jardin garni d'arbres fruitiers, avec des appartemens logeables situé sur la Digue, à vendre. *S'adresser à M. CONSTANT, Place de la Chaussée.*

EXTRAIT du Règlement de MM. du Magistrat de la Ville de Valenciennes, Concernant la Halle au Bled de ladite Ville, du 17 Mars 1789.

SUR le rapport à Nous fait par nos Commissaires à la Halle, sur la cherté du Bled, &c.

ART. Ier.

Defendons provisoirement & jusqu'à ce qu'autrement soit ordonné à tous Mesureurs de Grains de continuer leurs fonctions; en conséquence, tous Fermiers ou autres personnes demeureront autorisés de vendre eux-mêmes leur Bled à la Halle & non ailleurs sans être obligés de payer les Droits d'Octrois & de Golnée, aussi jusqu'à nouvel ordre.

2. Tous les particuliers apportant du Bled à la Halle, seront tenus de déclarer au Contrôleur de

ladite Halle, la quantité de Mencauds de Bled, Seigle, Avoine ou autre Grain qu'ils y auront dépofé.

3. Ledit Contrôleur de la Halle enregiftrera tous les jours fidèlement les quantités de Grains de chaque efpèce qui feront entrées à la Halle, il fera tous les foirs un état de ce qui aura été vendu avec les prix & un état de ce qui y reftera, & pendant la journée le remettra au Commiffaire de ladite Halle.

4. Tous Particuliers vendans leurs Grains à la Halle eux-mêmes, ou les faifant vendre par des gens par eux commis, feront tenus de fe fervir des mefures accoutumées, ainfi que de fe conformer aux difpofitions du Règlement du 10 Mai 1757, & à tous autres pour ce qui ne s'y trouve pas contraire au préfent.

5. Tous Bleds entrés dans la Halle ne pourront en fortir fans être vendus.

6. Les propriétaires & Fermiers des droits fufpendus feront indemnifés par la ville, ainfi qu'il appartiendra pour le terme de la fufpenfion defdits droits. &c.

LOTERIE.

Numéros fortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 80. 67. 39. 72. 27.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 1 Avril, & dont les Numéros arriveront le 3, fe continuera à Valenciennes jufqu'au Dimanche 29 du courant inclufivement.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, fauf les événemens, Dimanche 22, *l'Aveugle clair-voyant*, Com. & *Sargines*, Opéra, Mardi 24, *la Maifon de Molière*, Com. & *le Huron*, Op.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54[l]	$\frac{1}{2}$
Hambourg. . .	192.	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.
Londres.	28	$\frac{11}{16}$.
Madrid.	14[l]	19[ſ] 0.[d]
Cadix.	14[l]	18. 0.
Gênes.	94.	$\frac{1}{4}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{1}{2}$.

Lyon payem[t] des Rois $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p.e

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre *J.*

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Amſt. { Banco / Cour } p. de c
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 10 à 11.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

16 Mars 1789. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*poids.*	*Cambray.* ₶.	ſ.	d.	
Bled. . . .	10.	16.	6.	Menc.	82.l	11.	15.	».	Menc.
Seigle. . .	6.	10.	».	*idem.*	79.	6.	15.	».	*idem.*
Avoine. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	2.	6.	Raſièr.
Orges. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 28ſ le quin.

Pain		ſ.	d				
	Mollet.	4.	6.	. . . .	3.	2.	11164.
	Blanc.	4.	».	. . . .	2.	6.	17
	Bis-blanc. . .	3.	4.				
	Bis.	2.	6.				

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 20 Mars 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

N.° 24.

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 25 Mars 1789.

A vendre.

§ 1. Un très-beau Jardin garni d'arbres fruitiers, avec des appartemens logeables situé sur la Digue, à vendre. *S'adresser à M.* CONSTANT, *Place de la Chaussée.*

§. 2. Un Cabriolet fort joli, à deux places, très-bien suspendu sur quatre ressorts; s'adresser au Bureau.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez D'hennin & Giard, *Libraires sur la Place à Valenciennes.*

Œuvres posthumes du Roi de Prusse. 15 vol. in-8°. 60 liv.
Principes de l'Eloquence Sacrée in-12. 2 liv. 8 sous.
Lettre adressée au Roi par Mr. de Calonne, le 9 Février 1789. in-4°. 2 liv. 8 sous.

ABONNEMENT.

¶. On continue de s'abonner chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement est de Six francs *par an, l'année est commencée au premier Janvier 1789.*

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 80. 67. 39. 72. 27.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 1 Avril, & dont les Numéros arriveront le 3, se continuera à Valenciennes jusqu'au Dimanche 29 du courant inclusivement.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Jeudi 26, *les Mœurs du Tems*, Comédie, & *la Fée Urgèle*, Opéra. Vendredi 26, *les Femmes Savantes*, Comédie, & *le Bucheron*, Opéra.

Avertissement.

¶. MM. les Actionnaires du Spectacle, préviennent les personnes qui auroient quelques réclamations à faire, relativement à leur entreprise, & qui n'auroient pas encore donné leurs mémoires au Caissier, de les lui remettre avant le 31 Mars courant, passé lequel tems, leurs demandes ne pourront plus être reçues, attendu que les personnes qui pourroient en constater la légitimité, seront parties

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54[l]	$\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.
Hambourg. . .	192.	$\frac{1}{2}$.
Londres.	28	$\frac{5}{8}$.
Madrid.	14[l]	19ſ o.d
Cadix.	14[l]	18. o.
Gênes.	94.	$\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{1}{2}$.

LYON payem[t] des Rois $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p.e

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre L.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$.
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{5}{8}$.
Londres à 2 uſ. 66 10.

Amſt. { Banco / Cour } p. de c
Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

23 Mars 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*poids.*	*Cambray.* ₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	10.	19.	3.	Menc.	82.l	11.	15.	».	Menc.
SEIGLE. . .	6.	10.	».	*idem.*	79.	6.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	2.	6.	Raſièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 28ſ le quin.

PAIN		ſ.	d			
	Mollet.	4.	6.	. . . . . . 3.	2.	11164
	Blanc.	4.	».	. . . . . . 2.	6.	17
	Bis-blanc. . .	3.	4.			
	Bis.	2.	6.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 24 Mars 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 28 Mars 1789.

A vendre.

§ 1. Un très-beau Jardin garni d'arbres fruitiers, avec des appartemens logeables situé sur la Digue, à vendre. *S'adresser à M.* CONSTANT, *Place de la Chaussée.*

§. 2. Un Cabriolet fort joli, à deux places, très-bien suspendu sur quatre ressorts; s'adresser au Bureau.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez D'hennin & Giard, *Libraires sur la Place à Valenciennes.*

Œuvres posthumes du Roi de Prusse. 15 vol. in-8°. 60 liv.

Principes de l'Eloquence Sacrée in-12. 2 liv. 8 sous.

Lettre adressée au Roi par Mr. de Calonne, le 9 Février 1789. in-4°. 2 liv. 8 sous.

ABONNEMENT.

¶. On continue de s'abonner chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement est de Six francs *par an, l'année est commencée au premier Janvier 1789.*

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 80. 67. 39. 72. 27.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 1 Avril, & dont les Numéros arriveront le 3, se continuera à Valenciennes jusqu'au Dimanche 29 du courant inclusivement.

Avertissement.

¶. MM. les Actionnaires du Spectacle, préviennent les personnes qui auroient quelques réclamations à faire, relativement à leur entreprise, & qui n'auroient pas encore donné leurs mémoires au Caissier, de les lui remettre avant le 31 Mars courant, passé lequel tems, leurs demandes ne pourront plus être reçues; attendu que les personnes qui pourroient en constater la légitimité, seront parties

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	54^{l}	$\frac{1}{2}$.
Hambourg. . .	192.	$\frac{1}{2}$.
Londres.	28	$\frac{5}{8}$.
Madrid.	14^{l}	19^{s} o.d
Cadix.	14^{l}	18. o.
Gênes.	94.	$\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{1}{2}$.

Lyon payem^t des Rois $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p.e

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre L.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$.	Amst. { Banco / Cour } p. de c
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 us. 66 10.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

23 Mars 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	s.	d.		*poids.*	*Cambray.* ₶.	s.	d.	
Bled. . . .	10.	19.	3.	Menc.	82.l	11.	15.	».	Menc.
Seigle. . .	6.	10.	».	*idem.*	79.	6.	15.	».	*idem.*
Avoine. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	2.	6.	Rasièr.
Orges. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44s le quin.
Pail. Botte de 18l. 28s le quin.

Pain	s.	d.				
Mollet.	4.	6.	. . . .	3.	2.	11164.
Blanc.	4.	».	. . . .	2.	6.	17
Bis-blanc. . .	3.	4.				
Bis.	2.	6.				

SOUSCRIPTION.

On souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 27 Mars 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 1er. Avril 1789.

À vendre.

§ 1. Un très-beau Jardin garni d'arbres fruitiers, avec des appartemens logeables ſitué ſur la Digue, à vendre. *S'adreſſer à M.* CONSTANT, *Place de la Chauſſée.*

§. 2. Un Cabriolet fort joli, à deux places, très-bien ſuſpendu ſur quatre reſſorts; s'adreſſer au Bureau.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, *Libraire, ſur la Place à Valenciennes.*

L'Année Françoiſe ou Vies des Hommes qui ont honoré la France, ou par les talens ou par leurs ſervices, & ſur-tout par leurs vertus pour tous les jours de l'année. Par *Mr. Manuel.* 4 vol. in-12. relié. Paris. 1789. 12 liv.

Lettres de Mr. l'Abbé *Dominique Seſtini*, écrites à ſes amis, en Toſcane, pendant le cours de ſes voyages, en Italie, en Sicile & en Turquie ſur l'Hiſtoire naturelle, l'induſtrie & le commerce de ces différentes Contrées, traduites de l'Italien, avec fig. 3 gros vol. in-8°. broc. Paris 1789. 14 liv.

Eſſais ou Recueil de Mémoires ſur pluſieurs points de minéralogie, avec la deſcription des pièces depoſées chez le Roi. La figure & l'analyſe chymique de celles qui ſont les plus intéreſſantes & topographie de Moſcow, après un voyage fait au Nord par ordre du Gouvernement. Par *Mr. Macquart*, gros vol. in-8°. de plus de 600 pag. 1789. Paris. broc 6 liv.

Faits mémorables ou Narrations héroïques, ſuivis de quelques Poéſies fugitives &c. Par *Mr. Fourneaux*, Chanoine de Laon. 2 part. in-12°. broc. 3. livres.

Lettre adreſſée au Roi par Mr. de Calonne, le 9 Février 1789. Londres. in-8°. broc. 3 liv.

Obſervations rapides ſur la Lettre de *Mr. de Calonne* au Roi. Paris. Mars, 1789. in-8°. broc. 1 liv. 4 ſous

Inſtruction donnée par S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans, à ſes Repréſentans aux Bailliages, ſuivie de délibérations à prendre dans ſes Aſſemblées &c. in-8°. broc. Mars, 1789. 1 liv. 4 ſous.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^{l}	$\frac{1}{4}$.
Hambourg. . .	192.	$\frac{1}{4}$.
Londres. . . . ,	28	$\frac{5}{8}$.
Madrid.	14^{l}	19^{f} o. d
Cadix. . , . . .	14^{l}	18. o.
Gênes.	94.	$\frac{1}{2}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{1}{2}$.

Lyon payemt des Rois $\frac{1}{4}$ p$\frac{o}{o}$. p.e

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre L.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$.	Amſt. { Banco / Cour } p. de c
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66 10.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

23 Mars 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	11.	11.	10.	Menc.	82. l	11.	15.	».	Menc.
SEIGLE. . .	7.	10.	».	*idem.*	79.	6.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	2.	6.	Raſièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44 ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l. 28 ſ le quin.

PAIN		ſ.	d			
	Mollet.	4.	9.			
	Blanc.	4.	3.	. . . . 3.	2.	11164.
	Bis-blanc. . .	3.	6.	. . . . 2.	6.	1117
	Bis.	2.	8.	I		

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 1 Avril 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 4 Avril 1789.

A vendre.

§. 2. Un Cabriolet fort joli, à deux places, très-bien suspendu sur quatre ressorts; s'adresser au Bureau.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez D'hennin, *Libraire sur la Place à Valenciennes.*

Le Cahier des Plaintes, Doléances & Remontrances du Tiers-état de la Ville de Lille, in-4°. 15 sous.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

L'Année Françoise ou Vies des Hommes qui ont honoré la France, ou par les talens ou par leurs services, & sur-tout par leurs vertus pour tous les jours de l'année. Par *Mr. Manuel*, 4 vol. in-12. relié. Paris. 1789. 12 liv.

Lettres de Mr. l'Abbé *Dominique Seſtini*, écrites à ſes amis, en Toſcane, pendant le cours de ſes voyages, en Italie, en Sicile & en Turquie ſur l'Hiſtoire naturelle, l'induſtrie & le commerce de ces différentes Contrées, traduites de l'Italien, avec fig. 3 gros vol. in-8°. broc. Paris. 1789. 14 liv.

Eſſais ou Recueil de Mémoires ſur pluſieurs points de minéralogie, avec la deſcription des pièces déposées chez le Roi. La figure & l'analyſe chymique de celles qui ſont les plus intéreſſantes & topographie de Moſcow, après un voyage fait au Nord par ordre du Gouvernement. Par *Mr. Macquart*, gros vol. in-8°. de plus de 600 pag. 1789. Paris. broc 6 liv.

Faits mémorables ou Narrations héroïques, ſuivis de quelques Poéſies fugitives &c. Par *Mr. Fourneaux*, Chanoine de Laon. 2 part. in-12°. broc. 3 livres.

Obſervations rapides ſur la Lettre de *Mr. de Calonne* au Roi. Paris. Mars, 1789. in-8°. broc. 1 liv. 4 ſous.

Inſtruction donnée par S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans, à ſes Repréſentans aux Bailliages, ſuivie de délibérations a prendre dans ſes Aſſemblées &c. in-8°. broc. Mars, 1789. 1 liv. 4 ſous.

LOTERIE.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 4. 23. 2. 16. 1.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 16 Mars, & dont les Numéros arriveront le 18, ſe continuera à Valenciennes juſqu'au Vendredi 13 du courant incluſivement.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	54^{l}	$\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.
Hambourg. . .	192.	
Londres.	28	$\frac{5}{8}$.
Madrid.	14^{l}	19^{s} $0.^{d}$
Cadix.	14^{l}	18. 0.
Gênes.	94.	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.

LYON payem^t de . . . . . .

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre L.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Amſt. { Banco / Cour } p. de c.
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66. 10. à 11.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

30 Mars 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	11.	11.	10.	Menc.	82.l	11.	15.	».	Menc.
SEIGLE. . .	7.	10.	».	*idem.*	79.	6.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	2.	6.	Raſier.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l. 28ſ le quin.

PAIN		ſ.	d				
	Mollet.	4.	9.				
	Blanc.	4.	3.	. . . .	3.	2.	11l64.
	Bis-blanc. . .	3.	6.	. . . .	2.	6.	1l17
	Bis.	2.	8.				

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 3 Avril 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 8 Avril 1789.

Demande.

§. 1. Celui qui aura un Jardin à louer, qui pourra valoir deux ou trois Louis, n'a qu'à le faire savoir par la prochaine affiche.

A vendre.

§. 2. Un Cabriolet fort joli, à deux places, très-bien suspendu sur quatre ressorts; s'adresser au Bureau.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

MM. les Souscripteurs pour la nouvelle Encyclopédie (ou Encyclopédie Méthodique) sont prévenus que le Mercure de France, du 7 de ce mois, contient une lettre de *M. Panckoucke*, qui leur est adressée. Elle est très-longue, & les bornes de ces feuilles ne nous permettent pas de l'insérer ici, ni en entier ni par extrait, nous dirons seulement que l'objet de cette lettre est d'annoncer aux Souscripteurs qu'ils auront à dépenser 671 liv., en sus du

prix, porté par le premier Prospectus de cet ouvrage, qui aura 76 vol. en sus du nombre annoncé en premier lieu. Cet excédent de dépense leur paroîtra d'abord considérable : mais toutes les bonnes raisons apportées dans cette lettre, les satisferont ensuite parfaitement ; & celle qui doit le plus justifier *Mr. Panckoucke*, c'est que, sur les 76 volumes en sus, il y en aura 48 de discours, qui ne seront payés que 6 livres au lieu de 11 livres que coûtent tous les autres ; ce qui prouve parfaitement que cet excédent de volumes n'a lieu que pour la perfection de l'ouvrage, & n'est point du tout suggéré par des vues d'intérêt.

AVIS.

Moyen de faire disparoître les taches occasionnées par les fruits rouges.

Il faut mouiller & exposer à la vapeur du souffre brûlant, les dentelle, mousseline, toile tachées. Si la tache a peu d'étendue, il suffit d'y présenter l'extrêmite souffrée d'une allumette ; si elle en a beaucoup, il faut avoir recours à un bâton de souffre qu'on allume ; la vapeur enlève la tache en moins d'une minute, & on lave tout de suite l'objet détaché.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54[l]	$\frac{3}{8}$.
Hambourg. . .	191.	$\frac{1}{2}$.
Londres.	28	$\frac{5}{8}$.
Madrid.	14[l]	19[s] 0.[d]
Cadix.	14[l]	18. 0.
Gênes.	94.	$\frac{1}{4}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{3}{4}$.

LYON payem[t] de Pâques 1 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$ p$\frac{0}{0}$.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre L.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.	Amſt. { Banco / Cour } p. de c.
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.
Londres à 2 uſ. 66. 11. à 10.	

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

30 Mars 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	11.	11.	10.	Menc.	82.l	12.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	7.	10.	».	*idem.*	79.	7.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	15.	».	Raſièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 40ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l. 25ſ le quin.

PAIN	ſ.	d			
Mollet.	4.	9.	. . . . 3.	7.	3l4.
Blanc.	4.	3.	. . . . 3.	1.	1l2.
Bis-blanc. . .	3.	6.			
Bis.	2.	8.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 7 Avril 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 11 Avril 1789.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

Relation imprimée par un Contemporain, de tout ce qui s'eſt paſſé aux Etats-généraux, convoqués en 1614. Par Mr. *Collin.* 2 vol. in-8°. broc. 1789. 5 liv.

Le Comte de Vergennes, première cauſe des Etats-généraux. 1789. in-8°. broc. 1 liv. 4 ſous.

Ce qu'on n'a point dit. Lettres véhémentes; la première au Clergé, par un ancien Prélat; la ſeconde à la nobleſſe, par un Gentilhomme Citoyen; la troiſiéme au Tiers-état, par un Franc-bourgeois. in-8°. 1 liv. 4 ſous.

Obſervations réfléchies ſur les obſervations rapides ſur la Lettre de Mr. de Calonne au Roi. in-8°. 1 liv. 4 ſous.

Contre la multiplicité & le danger des brochures, par l'Auteur de l'Ecrit, intitulé, *Je ne ſuis point de l'avis de tout le monde.* in-8.° 15 ſous.

Saint-Jean Bouche-d'or. 1789. in-8°. broc. 1 liv. 4 ſous.

Examen du ſyſtême politique de Mr. *Necker.* in-8°. 18 ſous.

Cahiers du Tiers-état à l'Aſſemblée des Etats-généraux de l'année 1789. in-8°. broc. 1 liv. 4 ſous.

Qui metteriez-vous à ſa place. in-8°. 6 ſous.

On trouve chez D'hennin, *Libraire ſur la Place à Valenciennes.*

Les Doléances de la Ville de Douay. 10 ſous.

MM. les Souſcripteurs pour la nouvelle Encyclopédie (ou Encyclopédie Méthodique) ſont prévenus que le Mercure de France, du 7 de ce mois, contient une lettre de *M. Panckoucke*, qui leur eſt adreſſée. Elle eſt très-longue, & les bornes de ces feuilles ne nous permettent pas de l'inſérer ici, ni en entier ni par extrait, nous dirons ſeulement que l'objet de cette lettre eſt d'annoncer aux Souſcripteurs qu'ils auront à dépenſer 671 liv. , en ſus du prix, porté par le premier Proſpectus de cet ouvrage, qui aura 76 vol. en ſus du nombre annoncé en premier lieu. Cet excédent de dépenſe leur paroîtra d'abord conſidérable ; mais toutes les bonnes raiſons apportées dans cette lettre, les ſatisferont enſuite parfaitement ; & celle qui doit le plus juſtifier *Mr. Panckoucke*, c'eſt que, ſur les 76 volumes en ſus, il y en aura 48 de diſcours, qui ne ſeront payés que 6 livres au lieu de 11 livres que coûtent tous les autres ; ce qui prouve parfaitement que cet excédent de volumes n'a lieu que pour la perfection de l'ouvrage, & n'eſt point du tout ſuggéré par des vues d'intérêt.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^{l}	$\frac{3}{8}$.
Hambourg. . .	191.	$\frac{1}{2}$.
Londres.	28	$\frac{9}{16}$.
Madrid.	14^{l}	19ſ 0.d
Cadix.	14^{l}	17. 6.
Gênes.	94.	$\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	104.	$\frac{3}{4}$.

LYON payemt de Pâques 1 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre L.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.

Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$.

Londres à 2 uſ. 66. à 10.

Amſt. { Banco / Cour } p. de c. 175 à $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

30 Mars 1789. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

Valenciennes.	tt.	ſ.	d.		*poids.*	tt.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	11.	11.	10.	Menc.	82.l	12.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	7.	10.	».	*idem.*	79.	7.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	15.	».	Raſièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 40ſ le quin.
Pail. Botte de 18l. 25ſ le quin.

PAIN	ſ.	d				
Mollet.	4.	9.	. . . . . .	3.	7.	314.
Blanc.	4.	3.	. . . . . .	3.	1.	112.
Bis-blanc. . .	3.	6.				
Bis.	2.	8.				

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 10 Avril 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 15 Avril 1789.

AVIS AU PUBLIC

Concernant le Journal du Hainaut & du Cambresis.

C'EST au premier Juillet prochain que doit commencer la Seconde Année de notre JOURNAL. Rien ne nous empêchant, à l'avenir, de donner à cet ouvrage tous les soins qu'il exige, nous osons promettre qu'il offrira l'agrément & l'utilité dont il peut être susceptible. Justifiant, par la suite, le nom qu'il porte, ce Journal sera entièrement consacré aux Provinces *du Hainaut & du Cambresis*. Cette dernière sur-tout, aura lieu de s'appercevoir que, si nous avons paru nous en occuper moins que de celle du *Hainaut*, c'est uniquement, parce qu'ayant été pressés pour fonder notre établissement, il ne nous a pas été possible de nous procurer les correspondances nécessaires. Dégagés des entraves qui nous ont gêné pour le choix des matières dont nous faisions usage, nous nous ferons un devoir d'étudier le goût de nos Lecteurs pour leur rendre notre ouvrage agréable. Nous recevrons donc avec reconnoissance les avis qu'ils nous feront passer sur la forme qu'ils croiront convenable de donner à sa rédaction.

Mais comme (pour des raiſons faciles à concevoir) il eſt eſſentiel que nous ſachions, avant de continuer notre entrepriſe, quel ſera le nombre de nos Souſcripteurs; nous invitons ceux qui auroient intention de ſouſcrire, d'adreſſer (au plutôt, & dès ce moment s'il eſt poſſible) non pas le prix de l'abonnement, mais leur ſoumiſſion de s'abonner au *Sr. Henry*, Imprimeur, marché au poiſſon, à Valenciennes, ſeul chargé de cette partie. Il enregiſtrera les noms; &, s'il s'en trouve une quantité ſuffiſante, l'envoi du premier N°. de Juillet ſera pour les perſonnes ſoumiſes à s'abonner un avertiſſement de faire paſſer audit Sr. *Henry* les quinze livres de france pour tout le Royaume, & les douze livres pour Valenciennes. La modicité du prix, & la confiance où nous ſommes que les habitants *du Hainaut* & du *Cambreſis*, amis des arts & des lettres, ſe porteront à encourager un établiſſement qui leur deviendra de jour en jour plus utile, nous font eſpérer que nous n'aurons pas la mortification d'être obligés d'y renoncer, faute de Souſcripteurs, & que Meſſieurs les Curés, aſſurés de la pureté d'un ouvrage qui pourroit prendre pour épigraphe, *la mère en preſcrira la lecture à ſa fille*, prouveront, en ſe le procurant, qu'ils ne l'ont pas trouvé auſſi profane qu'ils l'avoient craint ſans doute, a en juger par le très-petit nombre qui en a fait l'acquiſition.

On s'abonne *à Paris* chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à vis la priſon.

A Rouen, chez *Mr. Courant*, Docteur en Médecine & Chirugien rue Neuve des Jacobins.

A Caen, chez *Mr. Pelletier*, Propriétaire des Affiches, rue St, Jean.

Et par-tout le Royaume, chez MM. les Directeurs de la Poſte.

Annonces Littéraires.

MM. les Souſcripteurs pour la nouvelle Encyclopédie (ou Encyclopédie Méthodique) ſont pré-

venus que le Mercure de France, du 7 de ce mois, contient une lettre de *M. Panckoucke*, qui leur eſt adreſſée. Elle eſt très-longue, & les bornes de ces feuilles ne nous permettent pas de l'inſérer ici, ni en entier ni par extrait, nous dirons ſeulement que l'objet de cette lettre eſt d'annoncer aux Souſcripteurs qu'ils auront à dépenſer 671 liv., en ſus du prix, porté par le premier Proſpectus de cet ouvrage, qui aura 76 vol. en ſus du nombre annoncé en premier lieu. Cet excédent de dépenſe leur paroîtra d'abord conſidérable : mais toutes les bonnes raiſons apportées dans cette lettre, les ſatisferont enſuite parfaitement ; & celle qui doit le plus juſtifier *Mr. Panckoucke*, c'eſt que, ſur les 76 volumes en ſus, il y en aura 48 de diſcours, qui ne ſeront payés que 6 livres au lieu de 11 livres que coûtent tous les autres; ce qui prouve parfaitement que cet excédent de volumes n'a lieu que pour la perfection de l'ouvrage, & n'eſt point du tout ſuggéré par des vues d'intérêt.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^{l}	$\frac{1}{2}$.
Hambourg. . .	191.	$\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.
Londres.	28	$\frac{9}{16}$ à $\frac{1}{2}$.
Madrid.	14^{l}	19^{f} 0.^{d}
Cadix.	14^{l}	17. 6.
Gênes.	94.	$\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{3}{4}$.

LYON payem^{t} de Pâques 1 $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre L.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 ½.
Lyon, à c. j. à 95. ½ à ⅝.
Londres à 2 uf. 66. à 10.

Amft. { Banco / Cour } p. de c. 175 à ¼.
Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

30 Mars 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	f.	d.		*poids.*	₶.	f.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	11.	11.	10.	Menc.	82.l	12.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	7.	10.	».	*idem.*	79.	7.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	15.	».	Rafièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 40f le quin.
Pail. Botte de 18l 25f le quin.

PAIN	f.	d			
Mollet.	4.	9.			
Blanc.	4.	3.	3.	7.	3l4.
Bis-blanc. . .	3.	6.	3.	1.	1l2.
Bis.	2.	8.			

SOUSCRIPTION.

On fouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambréſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 14 Avril 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 28 Avril 1789.

A vendre.

§. 1. Une Maiſon neuve ſituée en cette Ville, rue Piſſotte, dite la Porte de Notre-Dame, N.° 4. occupée par le nommé *Valtran*, dit *la France*.

S'adreſſer à Mr. Crendal de la Tourre, *rue d'Anzin.*

Annonce.

§. 2. Un très-grand & beau Jardin à rendre préſentement, ſitué ſur les Planches, dans l'allée des Arbalêtriers, dite des Bons-vouloirs, planté d'arbres à fruits de toutes eſpèces, au nombre de cent vingt pieds au moins.

S'adreſſer au Bureau.

AVIS AU PUBLIC

Concernant le Journal du Hainaut & du Cambresis.

C'EST au premier Juillet prochain que doit commencer la Seconde Année de notre JOURNAL. Rien ne nous empêchant, à l'avenir, de donner à cet ouvrage tous les soins qu'il exige, nous osons promettre qu'il offrira l'agrément & l'utilité dont il peut être susceptible. Justifiant, par la suite, le nom qu'il porte, ce Journal sera entièrement consacré aux Provinces *du Hainaut & du Cambrésis.* Cette dernière sur-tout, aura lieu de s'appercevoir que, si nous avons paru nous en occuper moins que de celle du *Hainaut*, c'est uniquement, parce qu'ayant été pressés pour fonder notre établissement, il ne nous a pas été possible de nous procurer les correspondances nécessaires. Dégagés des entraves qui nous ont gêné pour le choix des matières dont nous faisions usage, nous nous ferons un devoir d'étudier le goût de nos Lecteurs pour leur rendre notre ouvrage agréable. Nous recevrons donc avec reconnoissance les avis qu'ils nous feront passer sur la forme qu'ils croiront convenable de donner à sa rédaction.

MAIS comme (pour des raisons faciles à concevoir) il est essentiel que nous sachions, avant de continuer notre entreprise, quel sera le nombre de nos Souscripteurs; nous invitons ceux qui auroient intention de souscrire, d'adresser (au plutôt, & dès ce moment s'il est possible) non pas le prix de l'abonnement, mais leur soumission de s'abonner au *Sr. Henry*, Imprimeur, marché au poisson, à Valenciennes, seul chargé de cette partie. Il enregistrera les noms; &, s'il s'en trouve une quantité suffisante, l'envoi du premier N°. de Juillet sera pour les personnes soumises à s'abonner un avertissement de faire passer audit Sr. *Henry* les quinze livres de france pour tout le Royaume, & les douze livres pour Valenciennes. La modicité du prix, & la confiance où nous sommes que les habitants *du Hainaut* &, du *Cambresis*, amis des arts & des lettres, se porteront à encourager un établissement qui leur deviendra de jour en jour plus utile, nous font espérer que nous n'aurons pas la mortification d'être obligés

d'y renoncer, faute de Souscripteurs, & que Messieurs les Curés, assurés de la pureté d'un ouvrage qui pourroit prendre pour épigraphe, *la mère en prescrira la lecture à sa fille*, prouveront, en se le procurant, qu'ils ne l'ont pas trouvé aussi profane qu'ils l'avoient craint sans doute, à en juger par le très-petit nombre qui en a fait l'acquisition.

On s'abonne à *Paris* chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la prison.

A Rouen, chez *Mr. Courant*, Docteur en Médecine & Chirugien rue Neuve des Jacobins.

A Caen, chez *Mr. Pelletier*, Propriétaire des Affiches, rue St. Jean.

Et par-tout le Royaume, chez MM. les Directeurs de la Poste.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . .	54[l]	$\frac{1}{2}$.
Hambourg. . .	191.	$\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.
Londres.	28	$\frac{9}{16}$ à $\frac{1}{2}$.
Madrid.	14[l]	19[s] 0.d
Cadix.	14[l]	17. 6.
Gênes.	94.	$\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{3}{4}$.

LYON payem[t] de Pâques 1 $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. Pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.

Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.

Londres à 2 us. 66. à 10.

Amst. { Banco / Cour } p. de c. 175 à $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

30 Mars 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	11.	11.	10.	Menc.	82.l	12.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	7.	10.	».	*idem.*	79.	7.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	15.	».	Rasière.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 40ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 25ſ le quin.

PAIN	ſ.	d.				
Mollet.	4.	9.				
Blanc.	4.	3.	. . . .	3.	7.	3l4.
Bis-blanc. . .	3.	6.	. . . .	3.	1.	1l2.
Bis.	2.	8.				

SOUSCRIPTION.

On souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Censeur universel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 17 Avril 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 22 Avril 1789.

Avis.

§. 1. On trouve chez GIARD, Libraire ſur la Place, *le Cahier des Plaintes, Doléances & Remontrances* du Magiſtrat & Conſeil particulier de la Ville de Valenciennes. in-4°.

A vendre.

§. 2. Une Maiſon neuve ſituée en cette Ville, rue Piſſotte, dite la Porte de Notre-Dame, N.° 4. occupée par le nommé *Valtran*, dit *la France*.

S'adreſſer à Mr. Crendal de la Tourre, *rue d'Anzin.*

Annonce.

§. 3. Un très-grand & beau Jardin à rendre préſentement, ſitué ſur les Planches, dans l'allée des Arbalêtriers, dite des Bons-vouloirs, planté d'arbres à fruits de toutes eſpèces, au nombre de cent vingt pieds au moins.

S'adreſſer au Bureau.

Avis au Public

Concernant le Journal du Hainaut & du Cambresis.

C'Est au premier Juillet prochain que doit commencer la Seconde Année de notre Journal. Rien ne nous empêchant, à l'avenir, de donner à cet ouvrage tous les soins qu'il exige, nous osons promettre qu'il offrira l'agrément & l'utilité dont il peut être susceptible. Justifiant, par la suite, le nom qu'il porte, ce Journal sera entièrement consacré aux Provinces *du Hainaut & du Cambresis*. Cette dernière sur-tout, aura lieu de s'appercevoir que, si nous avons paru nous en occuper moins que de celle du *Hainaut*, c'est uniquement, parce qu'ayant été pressés pour fonder notre établissement, il ne nous a pas été possible de nous procurer les correspondances nécessaires. Dégagés des entraves qui nous ont gêné pour le choix des matières dont nous faisions usage, nous nous ferons un devoir d'étudier le goût de nos Lecteurs pour leur rendre notre ouvrage agréable. Nous recevrons donc avec reconnoissance les avis qu'ils nous feront passer sur la forme qu'ils croiront convenable de donner à sa rédaction.

Mais comme (pour des raisons faciles à concevoir) il est essentiel que nous sachions, avant de continuer notre entreprise, quel sera le nombre de nos Souscripteurs; nous invitons ceux qui auroient intention de souscrire, d'adresser (au plutôt, & dès ce moment s'il est possible) non pas le prix de l'abonnement, mais leur soumission de s'abonner au *Sr. Henry*, Imprimeur, marché au poisson, à Valenciennes, seul chargé de cette partie. Il enregistrera les noms; &, s'il s'en trouve une quantité suffisante, l'envoi du premier N°. de Juillet sera pour les personnes soumises à s'abonner un avertissement de faire passer audit Sr. *Henry* les quinze livres de france pour tout le Royaume, & les douze livres pour Valenciennes. La modicité du prix, & la confiance où nous sommes que les habitants *du Hainaut* & du *Cambresis*, amis des arts & des lettres, se porteront à encourager un établissement qui leur deviendra de jour en jour plus utile, nous font espérer que nous n'aurons pas la mortification d'être obligés

d'y renoncer, faute de Souſcripteurs, & que Meſſieurs les Curés, aſſurés de la pureté d'un ouvrage qui pourroit prendre pour épigraphe, *la mère en preſcrira la lecture à ſa fille*, prouveront, en ſe le procurant, qu'ils ne l'ont pas trouvé auſſi profane qu'ils l'avoient craint ſans doute, a en juger par le très-petit nombre qui en a fait l'acquiſition.

On s'abonne *à Paris* chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon.

A Rouen, chez *Mr. Courant*, Docteur en Médecine & Chirugien rue Neuve des Jacobins.

A Caen, chez *Mr. Pelletier*, Propriétaire des Affiches, rue St. Jean.

Et par-tout le Royaume, chez MM. les Directeurs de la Poſte.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^{l}	$\frac{1}{2}$.
Hambourg. . .	191.	$\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.
Londres.	28	$\frac{9}{16}$ à $\frac{1}{2}$.
Madrid.	14^{l}	19^{f} 0.^{d}
Cadix.	14^{l}	17. 6.
Gênes.	94.	$\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{3}{4}$.

LYON payem^{t} de Pâques 1 $\frac{1}{8}$ p$\frac{0}{0}$. P$_{e}$.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.

Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.

Londres à 2 uſ. 66. à 10.

Amſt. { Banco / Cour } p. de c. 175 à $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

20 Avril 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes.				*Cambray.*				
	tt.	ſ.	d.		*poids.*	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	12.	1.	3.	Menc.	82.l	12.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	7.	10.	».	*idem.*	79.	7.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	15.	».	Raſièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 40ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 25ſ le quin.

PAIN	ſ.	d			
Mollet.	5.	».			
Blanc.	4.	6.	. . . . . . 3.	7.	3l4.
Bis-blanc. . .	3.	8.	. . . . 3.	1.	1.
Bis.	2.	9.			

LOTERIE.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 11. 13. 70. 53. 90.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 1 Mai, & dont les Numéros arriveront le 3, ſe continuera à Valenciennes juſqu'au Mardi 28 du courant incluſivement.

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris au Bureau du Cenſeur univerſel Anglois, rue Lancry, Boulevard Saint-Martin. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 21 Avril 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 25 Avril 1789.

A vendre.

§. 1. On fait ſavoir qu'on expoſe en vente volontaire, une belle Maiſon de Campagne, ſituée au Village de Freſnes-ſur-Eſcaut, en la rue dite le Foſſet de la Ville, tenante à Nicolas Dégardin, à la veuve Michaux & au nommé Bureau, occupée par le Sr. Emmanuel Riche; conſiſtant en ſix places & un très-beau Jardin enclos de murailles.

Les Amateurs pourront s'adreſſer à Me. Tordoir, *Notaire à Valenciennes, chargé de ladite vente.*

§. 2. Une Maiſon neuve ſituée en cette Ville, rue Piſſotte, dite la Porte de Notre-Dame, N.° 4. occupée par le nommé *Valtran*, dit *la France.*

S'adreſſer à Mr. Crendal de la Tourre, *rue d'Anzin.*

Avis au Public

Concernant le Journal du Hainaut & du Cambresis.

C'Est au premier Juillet prochain que doit commencer la Seconde Année de notre Journal. Rien ne nous empêchant, à l'avenir, de donner à cet ouvrage tous les soins qu'il exige, nous osons promettre qu'il offrira l'agrément & l'utilité dont il peut être susceptible. Justifiant, par la suite, le nom qu'il porte, ce Journal sera entièrement consacré aux Provinces *du Hainaut & du Cambresis*. Cette dernière sur-tout, aura lieu de s'appercevoir que, si nous avons paru nous en occuper moins que de celle du *Hainaut*, c'est uniquement, parce qu'ayant été pressés pour fonder notre établissement, il ne nous a pas été possible de nous procurer les correspondances nécessaires. Dégagés des entraves qui nous ont gêné pour le choix des matières dont nous faisions usage, nous nous ferons un devoir d'étudier le goût de nos Lecteurs pour leur rendre notre ouvrage agréable. Nous recevrons donc avec reconnoissance les avis qu'ils nous feront passer sur la forme qu'ils croiront convenable de donner à sa rédaction.

Mais comme (pour des raisons faciles à concevoir) il est essentiel que nous sachions, avant de continuer notre entreprise, quel sera le nombre de nos Souscripteurs; nous invitons ceux qui auroient intention de souscrire, d'adresser (au plutôt, & dès ce moment s'il est possible) non pas le prix de l'abonnement, mais leur soumission de s'abonner au *St. Henry*, Imprimeur, marché au poisson, à Valenciennes, seul chargé de cette partie. Il enregistrera les noms; &, s'il s'en trouve une quantité suffisante, l'envoi du premier N°. de Juillet sera pour les personnes soumises à s'abonner un avertissement de faire passer audit Sr. *Henry* les quinze livres de france pour tout le Royaume, & les douze livres pour Valenciennes. La modicité du prix, & la confiance où nous sommes que les habitants *du Hainaut* & du *Cambresis*, amis des arts & des lettres, se porteront à encourager un établissement qui leur deviendra de jour en jour plus utile, nous font espérer que nous n'aurons pas la mortification d'être obligés

d'y renoncer, faute de Souſcripteurs, & que Meſſieurs les Curés, aſſurés de la pureté d'un ouvrage qui pourroit prendre pour épigraphe, *la mère en preſcrira la lecture à ſa fille*, prouveront, en ſe le procurant, qu'ils ne l'ont pas trouvé auſſi profane qu'ils l'avoient craint ſans doute, à en juger par le très-petit nombre qui en a fait l'acquiſition.

On s'abonne à *Paris* chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon.

A Rouen, chez *Mr. Courant*, Docteur en Médecine & Chirugien rue Neuve des Jacobins.

A Caen, chez *Mr. Pelletier*, Propriétaire des Affiches, rue St. Jean.

Et par-tout le Royaume, chez MM. les Directeurs de la Poſte.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^l	$\frac{3}{8}$.
Hambourg. . .	190.	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Londres.	28	$\frac{9}{16}$.
Madrid.	34^l	18f 0.d
Cadix.	14^l	19. 0.
Gênes.	94.	$\frac{2}{4}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{3}{4}$.

LYON payemt de Pâques 1 p$\frac{o}{o}$. 1 $\frac{1}{8}$ pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.
Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.
Londres à 2 uſ. 66. à 10.

Amſt. { Banco / Cour } p. de c. 175 à $\frac{1}{4}$.
Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

20 Avril 1789. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes.				*Cambray.*				
	tt.	s.	d.		*poids.*	tt.	s.	d.	
BLED. . . .	12.	1.	3.	Menc.	82.l	12.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . . .	7.	10.	».	*idem.*	79.	7.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	15.	».	Rasièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 40 s. le quin.
Pail. Botte de 18 l 25 s le quin.

PAIN	s.	d.			
Mollet.	5.	».			
Blanc.	4.	6.	3.	7.	3 l 4.
Bis-blanc. . .	3.	8.	3.	1.	1.
Bis.	2.	9.			

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 11. 13. 70. 53. 90.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 1 Mai, & dont les Numéros arriveront le 3, se continuera à Valenciennes jusqu'au Mardi 28 du courant inclusivement.

SOUSCRIPTION.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la prison. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 24 Avril 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 29 Avril 1789.

AVIS.

§. 1. MM. du Magiſtrat voulant encourager l'Importation du Bled à Valenciennes, annoncent qu'ils accordent deux *Primes* par mois juſqu'au premier Octobre prochain.

L'une de *cent francs* par chaque mois, ſera payée à celui qui aura vendu le plus de Bled à la Halle pendant ledit mois.

L'autre de *ſoixante francs*, ſera payée à celui dont la quantité de Bled vendu ſe rapprochera le plus de la première.

Demande.

§. 2. On demande un jeune homme de trente ans environs, qui ſache coiffer & conduire deux chevaux en guides ou en ſelle, pour reſter à la campagne. Ses gages ſeront proportionnés à ſes talens moyennant de bons répondants.

S'adreſſer chez Mad.^e veuve Brohon, *rue Sous la Vigne.*

§. 3. Il se présente pour domestique un jeune homme de seize ans qui sait Raser, travailler au jardin & servir à table. Il est d'une bonne conduite & a de bons répondans.

S'adresser au Bureau.

A vendre.

§. 1. On fait savoir qu'on expose en vente volontaire, une belle Maison de Campagne, située au Village de Fresnes-sur-Escaut, en la rue dite le Fosset de la Ville, tenante à Nicolas Dégardin, à la veuve Michaux & au nommé Bureau, occupée par le Sr. Emmanuel Riche; consistant en six places & un très-beau Jardin enclos de murailles.

Les Amateurs pourront s'adresser à Me. Tordoir, *Notaire à Valenciennes, chargé de ladite vente.*

§. 2. Une Maison neuve située en cette Ville, rue Pissotte, dite la Porte de Notre-Dame, N.° 4. occupée par le nommé *Valtran*, dit *la France.*

S'adresser à Mr. Crendal de la Tourre, *rue d'Anzin.*

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, Libraire, sur la Place à Valenciennes.

Histoire de France depuis la mort de Louis XIV, jusqu'à la paix de Versailles de 1783. Par *Antoine-Etienne-Nicolas des Odoard Fantin*,

Vicaire-général d'Embrun. 8 vol. in-12. broc. 20 liv.

Expofition & défenfe de notre Conftitution Monarchique Françoife, précédée de l'Hiftoire de toutes nos affemblées nationales, &c. Par Mr. *Moreau*, Confeiller honoraire en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence. 2 vol. in-8°. de 500 pag. broc. 1789. 7 liv. 10 fous

Les Etats Provinciaux comparés avec les Adminiftrations Provinciales, &c. Par *Target*, Avocat & fameux Jurifconfulte. in-8°. broc. 1789. 5 liv.

Lettre à Mr. de Calonne du 18 Avril 1789, en réponfe à fa lettre au Roi, du 9 Février dernier. in-8°. de 60 pages. 1 liv. 4 fous.

Derniers Changes de Paris.

Amfterdam.	54^l	$\frac{3}{8}$.
Hambourg.	190.	$\frac{1}{2}$.
Londres.	28	$\frac{9}{16}$.
Madrid.	14^l	18^f 6.^{d}
Cadix.	14^l	19.^{f} 6.
Gênes.	94.	$\frac{3}{4}$. à 95.
Livourne.	101.	$\frac{3}{4}$.

LYON payem^t de Pâques 1 p$\frac{0}{0}$.

MM les Payeurs de l'Hôtel de la Ville de Paris, pour les fix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.

Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.

Londres à 2 uf. 66. à 10.

Amft. { Banco / Cour } p. de c. 175 à $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

20 Avril 1789. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	12.	1.	3.	Menc.	82.l	12.	10.	».	Menc.
SEIGLE. . .	7.	10.	».	*idem.*	79.	7.	5.	».	*idem.*
AVOINE. . .	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	15.	».	Rasiér.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 40ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 25ſ le quin.

PAIN	ſ.	d			
Mollet.	5.	».			
Blanc.	4.	6.	3.	7.	3l4.
Bis-blanc. . .	3.	8.	3.	1.	1.
Bis.	2.	9.			

LOTERIE.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 11. 13. 70. 53. 90.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 1 Mai, & dont les Numéros arriveront le 3, ſe continuera à Valenciennes juſqu'au Mardi 28 du courant incluſivement.

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. Henry, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 26 Avril 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

N°. 35.

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 2 Mai 1789.

Demande.

§. 2. On demande un jeune homme de trente ans environ, qui ſache coeffer & conduire deux chevaux en guides ou en ſelle, pour reſter à la campagne. Ses gages ſeront proportionnés à ſes talens, moyennant de bons répondants.

S'adreſſer chez Mad.e veuve Brohon, *rue Sous la Vigne.*

Annonce.

§. 3. Il ſe préſente pour domeſtique un jeune homme de ſeize ans qui ſait Raſer, travailler au jardin & ſervir à table. Il eſt d'une bonne conduite & a de bons répondans.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On a mis en vente chez LA PORTE, *Imprimeur, à Paris, rue des Noyers*, N°. 25.

Le premier volume du Dictionnaire Encyclopédi-

que de *l'Histoire Naturelle*, par MM. d'*Aubenton*, *Olivier*, *Bruyere*, &c.

Le premier volume *de la Théologie*, par M. l'Abbé *Bergier*, Confesseur de Monsieur, frere du Roi.

Le premier volume *de la Grammaire & Littérature*, par M. *Marmontel*, *Beauzé*, &c.

Le premier volume *des Finances*, par M. *de Surgy*, ancien premier Commis du Contrôle général.

Les deux volumes de l'*Atlas Encyclopédique*, composés de 140 cartes.

La première livraison des *Planches de l'Histoire Naturelle*, par M. l'Abbé *Bonnaterre*.

On les délivre soit en blanc, broché ou relié.

Il paroîtra cette année au moins 25 vol. de ces Dicnaires Encyclopédiques.

La souscription en est ouverte chez ledit Sr. la Porte, *où le Prospectus se distribue* gratis.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

De la différence qu'il y a entre les États-généraux & les Assemblées nationales ou principes radicaux de Constitutions, &c. par M. *Target*. in-8°. de 40 pag. Avril 1788. 12 sous.

Lettres au Comte *de Mirabeau*, & réponses du du même, écrites à MM. les Commissaires du

Tiers-état de Marseilles. in-8°. 1[illegible] Avril 1789. 8 sous.

Premières observations au Peuple François, &c. par *Jean-Baptiste Bremond*, Citoyen François de l'Ordre du Tiers-état de Provence, avec une gravure en tête. in-4°. de 96 pag. broc. 1789. 3 liv.

Les Etats Provinciaux comparés avec les Administrations Provinciales, &c. Par M. *Target*, Avocat & fameux Jurisconsulte. in-8°. broc. 1789. 5 liv.

Lettre à Mr. de Calonne du 18 Avril 1789, en réponse à sa lettre au Roi, du 9 Février dernier. in-8°. de 60 pages. 1 liv. 4 sous.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . . .	54[l]	$\frac{3}{8}$.
Hambourg. . .	190.	$\frac{1}{2}$.
Londres.	28	$\frac{9}{16}$.
Madrid.	14[l]	18[s] 6.d
Cadix.	14[l]	19. 6.
Gênes.	95.	
Livourne. . . .	101.	$\frac{3}{4}$.

Lyon payem[t] de Pâques 1 à $\frac{7}{8}$ p% p.

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.

Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.

Londres à 2 us. 66. à 10.

Amst. { Banco / Cour } p. de c. 175 à $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

20 Avril 1789. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes.				*Cambray.*				
	tt.	s.	d.		*poids.*	tt.	s.	d.	
BLED.	12.	1.	3.	Menc.	82.l	12.	10.	».	Menc.
SEIGLE.	7.	10.	».	*idem.*	79.	7.	5.	».	*idem.*
AVOINE.	4.	5.	».	*idem.*	66.	4.	15.	».	Rasièr.
ORGES.	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 40 s le quin.
Pail. Botte de 18 l 25 s le quin.

PAIN	s.	d.		Cambray		
Mollet	5.	».				
Blanc.	4.	6.		3.	7.	3¼.
Bis - blanc.	3.	8.		3.	1[illegible]	[illegible].
Bis.	2.	9.				

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 11. 13. 70. 53. 90.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 1 Mai, & dont les Numéros arriveront le 3, se continuera à Valenciennes jusqu'au Mardi 28 du courant inclusivement.

SOUSCRIPTION.

On souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la prison. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 1 Mai 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 6 Mai 1789.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 20 Avril 1789, *pour doubler*, à compter du premier Mai & proroger jusqu'au premier Septembre, *les Primes accordées par celui du 11 Janvier, à l'importation des Blés & Farines venant des différens Ports de l'Europe & pour les étendre à ceux qui viendront par les Frontières de Terre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 20 Avril 1789, pour proroger juſqu'au premier Septembre de ladite année, *les Primes accordées à l'Importation en France des Blés & Farines des États-unis de l'Amérique.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 23 Avril 1789, *concernant les Grains & l'approviſionnement des Marchés.*

AVIS AU PUBLIC

Concernant le Journal du Hainaut & du Cambresis.

C'EST au premier Juillet prochain que doit commencer la Seconde Année de notre JOURNAL. Rien ne nous empêchant, à l'avenir, de donner à cet ouvrage tous les soins qu'il exige, nous osons promettre qu'il offrira l'agrément & l'utilité dont il peut être susceptible. Justifiant, par la suite, le nom qu'il porte, ce Journal sera entièrement consacré aux Provinces *du Hainaut & du Cambresis*. Cette dernière sur-tout, aura lieu de s'appercevoir que, si nous avons paru nous en occuper moins que de celle du *Hainaut*, c'est uniquement, parce qu'ayant été pressés pour fonder notre établissement, il ne nous a pas été possible de nous procurer les correspondances nécessaires. Dégagés des entraves qui nous ont gêné pour le choix des matières dont nous faisions usage, nous nous ferons un devoir d'étudier le goût de nos Lecteurs pour leur rendre notre ouvrage agréable. Nous recevrons donc avec reconnoissance les avis qu'ils nous feront passer sur la forme qu'ils croiront convenable de donner à sa rédaction.

MAIS comme (pour des raisons faciles à concevoir) il est essentiel que nous sachions, avant de continuer notre entreprise, quel sera le nombre de nos Souscripteurs; nous invitons ceux qui auroient intention de souscrire, d'adresser (au plutôt, & dès ce moment s'il est possible) non pas le prix de l'abonnement, mais leur soumission de s'abonner au *Sr. Henry*, Imprimeur, marché au poisson, à Valenciennes, seul chargé de cette partie. Il enregistrera les noms; &, s'il s'en trouve une quantité suffisante, l'envoi du premier N°. de Juillet sera pour les personnes soumises à s'abonner un avertissement de faire passer audit Sr. *Henry* les quinze livres de france, pour tout le Royaume, & les douze livres pour Valenciennes. La modicité du prix, & la confiance où nous sommes que les habitants *du Hainaut* & du *Cambresis*, amis des arts & des lettres, se porteront à encourager un établissement qui leur deviendra de jour en jour plus utile, nous font espérer que nous n'aurons pas la mortification d'être obligés

d'y renoncer, faute de Souſcripteurs, & que Meſſieurs les Curés, aſſurés de la pureté d'un ouvrage qui pourroit prendre pour épigraphe ; *la mère en preſcrira la lecture à ſa fille*, prouveront, en ſe le procurant, qu'ils ne l'ont pas trouvé auſſi profane qu'ils l'avoient craint ſans doute, a en juger par le très-petit nombre qui en a fait l'acquiſition.

On s'abonne *à Paris* chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon.

A Rouen, chez *Mr. Courant*, Docteur en Médecine & Chirugien rue Neuve des Jacobins.

A Caen, chez *Mr. Pelletier*, Propriétaire des Affiches, rue St. Jean.

Et par-tout le Royaume, chez MM. les Directeurs de la Poſte.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54[l]	$\frac{3}{8}$.
Hambourg. . .	190.	$\frac{1}{2}$.
Londres.	28	$\frac{9}{16}$.
Madrid.	14[l]	18ſ 6.d
Cadix.	14[l]	19. 6.
Gênes.	95.	
Livourne. . . .	101.	$\frac{3}{4}$.

LYON payem[t] de Pâques 1 à $\frac{7}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p.

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

Derniers Changes de Lille.

Paris à c. j. à 95 $\frac{1}{2}$.

Lyon, à c. j. à 95. $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.

Londres à 2 uſ. 66. à 10.

Amſt. { Banco / Cour } p. de c. 175 à $\frac{1}{4}$.

Fland. L. F. / Arg. de Fr. { p. de c.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

4 Mai 1789. *Prix commun du* *Argent de France.*

Valenciennes.

	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	13.	2.	6.	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*

Cambray.

poids.	₶.	ſ.	d.	
82.l	12.	10.	».	Menc.
79.	7.	5.	».	*idem.*
66.	4.	15.	».	Raſièr.

Foin. Botte de 15l. 40ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 25ſ le quin.

PAIN	Valenciennes ſ.	d	Cambray		
Mollet.	5.	».			
Blanc.	4.	6.	3.	7.	3l4.
Bis-blanc. . .	3.	9.	3.	1.	1.
Bis.	2.	10.			

L O T E R I E.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 14. 42. 60. 21. 30.

S O U S C R I P T I O N.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, par tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 5 Mai 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 9 Mai 1789.

Avis divers.

§. 1. On informe le public qu'il ſe préſente à louer une belle Maiſon de campagne, ſituée au Village de Beuvrages, occupée ci-devant par M. Fonrouge, conſiſtant en un très-grand ſallon peint à freſque avec cheminée de marbre & parquet en boiſerie, chambre à manger, tapiſſée en papier, cabinets, cuiſine, dépenſe, caves, écurie, remiſe & porte cochère; ſix chambres hautes & deux cabinets la plupart auſſi tapiſſées en papier, la plus grande avec tapiſſerie veloutée, alcove en boiſerie, deux cabinets de toilettes, lambris autour de la chambre & plafonds par tout.

Il y a un grand jardin, contenant environ cent pieds d'arbres à fruit, avec la chauſſée depuis Valenciennes juſqu'à la porte de la dite maiſon, ainſi que juſqu'au Château de Raiſmes.

Les Amateurs pourront s'adreſſer à M. LEROI, Curé du Béguinage.

§. 2. A louer préſentement une jolie petite maiſon, ſituée place du Boudinet, N°. 2, coin de la rue du Cordier. *S'adreſſer au Bureau.*

Annonces.

§. 3 Le Chapitre de la Métropole de Cambray, a fixé au premier Juin prochain la nomination d'une grande Vicairerie vacante dans ſon Egliſe. Ce Bénéfice eſt d'environ 1000 à 1200 livres de revenu annuel. On accorde en outre aux pourvus de ces Bénéfices depuis 20 juſqu'à 30 ſols de gages par jour, ſuivant leurs talens & leur mérite. Ils obtiennent encore à leur tour une Chapelle de réſidence de la valeur de 400 juſqu'à 1200 livre & plus. ils ont auſſi l'avantage de pouvoir parvenir à une des quatre Sémiprébendes, fondées pour les ſerviteurs de cette Egliſe : on donnera la préférence à une Haute-contre. Il faut ſe préſenter au moins huit jours avant le premier Juin, & être muni de bons certificats de vie & mœurs

§. 4. M. J. Placide, peint les portraits en mignature à un louis, elle peint auſſi les portraits en paſtelle à douze francs, elle demeure rue de l'Intendance, maiſon N°. 35 à Valenciennes.

ABONNEMENT.

¶. On continue de s'abonner chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement eſt de Six francs *par an, l'année eſt commencée au premier Janvier 1789.*

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54l	1/8 à 54.
Hambourg. . .	190.	1/4.
Londres. . . . ,	28	9/16.
Madrid.	15l	0. 0.
Cadix.	14l	18f 6.d
Gênes.	94.	3/4.
Livourne. . . .	101.	3/4.

LYON payemt de Pâques 3/4 p%. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

4 Mai 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	tt.	f.	d.		*poids.*	tt.	f.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	13.	2.	6.	Menc.	82.l	15.	5.	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	8.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	4.	15.	».	Raſièr.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44f le quin.
Pail. Botte de 18l 25f le quin.

PAIN	f.	d		f.	d.
Mollet.	5.	».			
Blanc.	4.	6.	. . . .	3.	11.
Bis-blanc. . .	3.	9.	. . . .	3.	5.
Bis.	2.	10.			

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, pour tout le Royaume.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Dimanche 10, Abonnement ſuſpendu, *l'Inconſéquente & les quatre fils Aymons.* Mardi 12, *On fait ce qu'on peut* & *les deux Tuteurs.*

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 8 Mai 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 13 Maî 1789.

RÈGLEMENT FAIT PAR LE ROI,

Du 3 Mai 1789.

Par lequel SA MAJESTÉ, ordonne que les Suppléans qui auront été nommés pour remplacer les Députés de leur Ordre aux Etats-généraux, ne pourront y être admis que dans le cas où le Député, dont ils ont été nommés Suppléans, viendroit à décéder; & que dans le cas de mort d'un des Députés, auxquels il n'auroit pas été nommé de Suppléans, il sera nommé sans délai, dans le Bailliage dont le Député décédé étoit l'un des Représentans, à la nommination d'un nouveau Député.

D'après ce Règlement, MM. du Magistrat de la Ville de Valenciennes, ont déclaré le 8 de Mai 1789, que l'Assemblée de la Commune, fixée au Dimanche 10 de ce mois, pour nommer des Suppléans n'aura pas lieu.

Avis.

§. 2. A louer préſentement une jolie petite maiſon, ſituée place du Boudinet, N°. 2, coin de la rue du Cordier. *S'adreſſer au Bureau.*

Annonces.

§. 3. Le Chapitre de la Métropole de Cambray, a fixé au premier Juin prochain la nomination d'une grande Vicairerie vacante dans ſon Egliſe. Ce Bénéfice eſt d'environ 1000 à 1200 livres de revenu annuel. On accorde en outre aux pourvus de ces Bénéfices depuis 20 juſqu'à 30 ſols de gages par jour, ſuivant leurs talens & leur mérite. Ils obtiennent encore à leur tour une Chapelle de réſidence de la valeur de 400 juſqu'à 1200 livre & plus. ils ont auſſi l'avantage de pouvoir parvenir à une des quatre Sémiprébendes, fondées pour les ſerviteurs de cette Egliſe : on donnera la préférence à une Haute-contre. Il faut ſe préſenter au moins huit jours avant le premier Juin, & être muni de bons certificats de vie & mœurs

§. 4. M. J. Placide, peint les portraits en mignature à un louis, elle peint auſſi les portraits en paſtelle à douze francs, elle demeure rue de l'Intendance, maiſon N°. 35 à Valenciennes.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événement, Jeudi 14, *la Coupe des Foins* & *Aléxis & Juſtine.* Vendredi 15, *l'Inconſéquence* & *l'Epreuve Villageoiſe.*

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^{l}	$\frac{7}{8}$.
Hambourg. . .	191.	$\frac{3}{4}$.
Londres.	28	$\frac{1}{2}$.
Madrid.	15^{l}	1. 0.
Cadix.	14^{l}	$19^{ſ}$ $6.^{d}$
Gênes.	94.	$\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	101.	$\frac{3}{4}$ à 102.

LYON payem^{t} de Pâques $\frac{5}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

4 Mai 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	13.	2.	6.	Menc.	82.l	15.	5.	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	8.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	4.	15.	».	Raſièr.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 25ſ le quin.

PAIN	ſ.	d	Cambray ſ.	d.
Mollet.	5.	».		
Blanc.	4.	6.	3.	11.
Bis-blanc. . .	3.	9.	3.	5.
Bis.	2.	10.		

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, pour tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 12 Mai 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

A F F I C H E S,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 16 Mai 1789.

Ordonnance de MM. du Magiſtrat de la Ville de Valenciennes, du 12 Mai 1789.

Portant défenſe à tous les Boulangers de cette Ville & Banlieues, de faire ou vendre aucune autre eſpéce de Pain que ceux bis-blancs & bis.

¶. MM. du Magiſtrat de la Ville de Valenciennes, s'occupant eſſentiellement du ſoulagement des pauvres, viennent de diviſer la Ville en cinquante quatre quartiers, & de convoquer, à leur aſſemblée extraordinaire du 13 de ce mois, pluſieurs Citoyens zélés, auxquels ils ont propoſé de ſe charger avec eux de la direction des pauvres de chacun de ces quartiers.

Tous ont accepté avec le plus grand plaiſir une fonction auſſi honorable & auſſi utile à l'humanité, & l'aſſemblée a choiſi, par la voie du ſcrutin, un comité à l'effet de former un plan de direction qui la fera concourrir, avec concert, au même but.

Avis.

§. 1. Ustensiles de Brasserie à Vendre, consistant en chaudières, cuve, tonneaux & autres servans à cet usage.

S'adresser à Mr. Goube, *Pont de la Hamaïde, N°. 6.*

AVIS AU PUBLIC

Concernant le Journal du Hainaut & du Cambresis.

C'EST au premier Juillet prochain que doit commencer la Seconde Année de notre JOURNAL. Rien ne nous empêchant, à l'avenir, de donner à cet ouvrage tous les soins qu'il exige, nous osons promettre qu'il offrira l'agrément & l'utilité dont il peut être susceptible. Justifiant, par la suite, le nom qu'il porte, ce Journal sera entièrement consacré aux Provinces *du Hainaut & du Cambresis*. Cette dernière sur-tout, aura lieu de s'appercevoir que, si nous avons paru nous en occuper moins que de celle du *Hainaut*, c'est uniquement, parce qu'ayant été pressés pour fonder notre établissement, il ne nous a pas été possible de nous procurer les correspondances nécessaires. Dégagés des entraves qui nous ont gêné pour le choix des matières dont nous faisions usage, nous nous ferons un devoir d'étudier le goût de nos Lecteurs pour leur rendre notre ouvrage agréable. Nous recevrons donc avec reconnoissance les avis qu'ils nous feront passer sur la forme qu'ils croiront convenable de donner à sa rédaction.

MAIS comme (pour des raisons faciles à concevoir) il est essentiel que nous sachions, avant de continuer notre entreprise, quel sera le nombre de nos Souscripteurs; nous invitons ceux qui auroient intention de souscrire, d'adresser (au plutôt, & dès ce moment s'il est possible) non pas le prix de l'abonnement; mais leur soumission de s'abonner au *Sr. Henry*, Imprimeur, marché au poisson, à Valenciennes, seul chargé de cette partie. Il enregis-

trera les noms ; &, s'il s'en trouve une quantité suffisante, l'envoi du premier N°. de Juillet sera pour les personnes soumises à s'abonner un avertissement de faire passer audit Sr. *Henry* les quinze livres de france pour tout le Royaume, & les douze livres pour Valenciennes. La modicité du prix, & la confiance où nous sommes que les habitants *du Hainaut* & du *Cambresis*, amis des arts & des lettres, se porteront à encourager un établissement qui leur deviendra de jour en jour plus utile, nous font espérer que nous n'aurons pas la mortification d'être obligés d'y renoncer, faute de Souscripteurs, & que Messieurs les Curés, assurés de la pureté d'un ouvrage qui pourroit prendre pour épigraphe, *la mère en prescrira la lecture à sa fille*, prouveront, en se le procurant, qu'ils ne l'ont pas trouvé aussi profane qu'ils l'avoient craint sans doute, à en juger par le très-petit nombre qui en a fait l'acquisition.

On s'abonne *à Paris* chez *Mr. Anceaume*, rue St-Martin, vis-à-vis la prison.

A Rouen, chez *Mr. Courant*, Docteur en Médecine & Chirugien rue Neuve des Jacobins.

A Caen, chez *Mr. Pelletier*, Propriétaire des Affiches, rue St. Jean.

Et par-tout le Royaume, chez MM. les Directeurs de la Poste.

Derniers Changes de Paris.

Amsterdam. . . .	54l. $\frac{3}{4}$.
Hambourg. . . .	192.
Londres.	28 $\frac{1}{2}$. à $\frac{7}{16}$.
Cadix.	15l 0f 0.d
Madrid.	15l 1. 0.
Gênes.	94. $\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	102.

LYON payemt de Pâques $\frac{1}{2}$ p$\frac{o}{o}$. pe.

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les six premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

4 Mai 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	*Cambray.*
BLED. . . .	13.	2.	6.	Menc.	82.l	15.	5.	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	8.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	4.	15.	».	Raſièr.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44 ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 25 ſ le quin.

PAIN	ſ.	d		
Mollet.	5.	».	3.	11.
Blanc.	4.	6.	3.	5.
Bis-blanc. . .	3.	9.		
Bis.	2.	10.		

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes; & de *quinze francs*, franc de port, pour tout le Royaume.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Dimanche 17, *le Dragon de Thionville* & *le Droit du Seigneur.* Mardi 19, *Zémire & Azor*, & *Ariſtote amoureux.*

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 15 Mai 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,

ANNONCES ET AVIS DIVERS,

POUR LES PROVINCES

DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 20 Mai 1789.

A vendre.

§. 1. Une Rente de 45 liv. de France, au capital de 9000 livres, due par Arnould Couvent & sa femme, demeurant à Aulnoy, & hypothéquée sur leur maison, jardin & héritage située audit lieu.
S'adresser au Notaire Tordoir, *à Valenciennes.*

§. 2. Ustensiles de Brasserie à Vendre, consistant en chaudières, cuve, tonneaux & autres servans à cet usage.
S'adresser à Mr. Goube, *Pont de la Hamaïde, N°. 6.*

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

Histoire de la Constitution de l'Empire François, ou Histoire des Etats-généraux, pour servir d'in-

troduction à notre Droit public, &c. Par Mr. l'Abbé *Robin*. 2 gros vol. in-8°. broc 9 liv.

Le Prospectus de cet ouvrage se distribue gratis.

Considérations politiques sur le Commerce du royaume, avec des observations sur les impôts qui nuisent à son activité & dont on propose la suppression ainsi que le remplacement d'une manière plus avantageuse pour ses finances & pour ses peuples, précédées de réflexions particulières sur tout ce qui peut intéresser le commerce de Picardie ; ouvrage destiné pour l'Assemblée des Etats-généraux. Par un Citoyen, avec tableaux, in-8°. broc. 3 liv. 12 sous.

L'Ami de l'Adolescence &c. faisant suite à l'ami des enfans. Par Mr. *Berquin*. 4 vol. grand in-12. édition, broc. 4 liv. 16 sous.

Sandford & Merton, faisant suite à l'Ami de l'Adolescence. Par le même Auteur. 4 part. grand in-12, broc. 4 liv. 16 sous.

Le Tome IV. *idem*, séparé, pour les personnes qui ont les trois premiers vol. broc. 1 liv. 4 sous.

Nouvelle Bibliothèque de ville & de campagne, ou choix de jolis Romans, contes en vers & en prose, Poésies diverses, Anecdotes, bons mots, faits intéressans, variétés littéraires & historiques, &c. 12 vol. grand in-12, belle édition, broc. Prix modique de 24 livres. Il en reste peu d'exemplaires.

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Jeudi 21, *les Rêveries Greques* & *la Mélomanie*.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54 l	$\frac{5}{8}$.
Hambourg. . .	192.	$\frac{3}{4}$.
Londres.	28	$\frac{5}{16}$.
Cadix.	15 l	2 l 0. d
Madrid.	15 l	3. 0.
Gênes.	94.	$\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	102.	

LYON payemt de Pâques $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$. p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

4 Mai 1789. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	13.	22.	6.	Menc.	82.l	15.	5.	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	8.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	4.	15.	».	Raſièr.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44 ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 25 ſ le quin.

PAIN.	ſ.	d	Cambray	
Mollet.	5.	6.	3.	11.
Blanc.	».	».	3.	5.
Bis-blanc. . .	4.	2.		
Bis.	2.	10.		

LOTERIE.

Numéros ſortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 56. 65. 64. 87. 74.

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, pour tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 19 Mai 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 23 Mai 1789.

AVIS.

§. 1 On informe le public qu'il se présente à louer une belle Maison de campagne, située au Village de Beuvrages, occupée ci-devant par Mr. Fonrouge, consistant en un très-grand sallon peint à fresque avec cheminée de marbre & parquet en boiserie, chambre à manger, tapissée en papier, cabinets, cuisine, dépense, caves, écuries, remise & porte cochère; six chambres hautes & deux cabinets, la plupart aussi tapissées en papier, la plus grande avec tapisserie veloutée, alcove en boiserie, deux cabinets de toilette, lambris autour de la chambre & plafonds par-tout.

Il y a un grand jardin, contenant environ cent pieds d'arbres à fruit, & l'avantage d'une chaussée depuis Valenciennes jusqu'à la porte de ladite maison, ainsi que jusqu'au Château de Raismes.

Les Amateurs pourront s'adresser à M. LEROI, Curé du Béguinage.

A vendre.

§. 2. Une Rente de 45 liv. de France, au capital de 900 livres, due par Arnould Couvent & sa femme, demeurant à Aulnoy, & hypothéquée sur leur maison, jardin & héritage située audit lieu.

S'adresser au Notaire Tordoir, *à Valenciennes.*

AVIS AU PUBLIC

Concernant le Journal du Hainaut & du Cambresis.

C'EST au premier Juillet prochain que doit commencer la Seconde Année de notre JOURNAL. Rien ne nous empêchant, à l'avenir, de donner à cet ouvrage tous les soins qu'il exige, nous osons promettre qu'il offrira l'agrément & l'utilité dont il peut être susceptible. Justifiant, par la suite, le nom qu'il porte, ce Journal sera entièrement consacré aux Provinces *du Hainaut & du Cambresis*. Cette dernière sur-tout, aura lieu de s'appercevoir que, si nous avons paru nous en occuper moins que de celle du *Hainaut*, c'est uniquement, parce qu'ayant été pressés pour fonder notre établissement, il ne nous a pas été possible de nous procurer les correspondances nécessaires. Dégagés des entraves qui nous ont gêné pour le choix des matières dont nous faisions usage, nous nous ferons un devoir d'étudier le goût de nos Lecteurs pour leur rendre notre ouvrage agréable. Nous recevrons donc avec reconnoissance les avis qu'ils nous feront passer sur la forme qu'ils croiront convenable de donner à sa rédaction.

MAIS comme (pour des raisons faciles à concevoir) il est essentiel que nous sachions, avant de continuer notre entreprise, quel sera le nombre de nos Souscripteurs; nous invitons ceux qui auroient intention de souscrire, d'adresser (au plutôt, & dès ce moment s'il est possible) non pas le prix de l'abonnement, mais leur soumission de s'abonner au *Sr. Henry*, Imprimeur, marché au poisson, à Valenciennes, seul chargé de cette partie. Il enregis-

trera les noms; &, s'il s'en trouve une quantité ſuffiſante; l'envoi du premier N°. de Juillet ſera pour les perſonnes ſoumiſes à s'abonner un avertiſſement de faire paſſer audit Sr. *Henry* les quinze livres de france pour tout le Royaume, & les douze livres pour Valenciennes. La modicité du prix, & la confiance où nous ſommes que les habitants *du Hainaut* & du *Cambreſis*, amis des arts & des lettres, ſe porteront à encourager un établiſſement qui leur deviendra de jour en jour plus utile, nous font eſpérer que nous n'aurons pas la mortification d'être obligés d'y renoncer, faute de Souſcripteurs, & que Meſſieurs les Curés, aſſurés de la pureté d'un ouvrage qui pourroit prendre pour épigraphe, *la mère en preſcrira la lecture à ſa fille*, prouveront, en ſe le procurant, qu'ils ne l'ont pas trouvé auſſi profane qu'ils l'avoient craint ſans doute, à en juger par le très-petit nombre qui en a fait l'acquiſition.

On s'abonne *à Paris* chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à vis la priſon.

A Rouen, chez *Mr. Courant*, Docteur en Médecine & Chirugien rue Neuve des Jacobins.

A Caen, chez *Mr. Pelletier*, Propriétaire des Affiches, rue St. Jean.

Et par-tout le Royaume, chez MM. les Directeurs de la Poſte.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	54^{l}	$\frac{5}{8}$.
Hambourg. . .	192.	$\frac{3}{4}$.
Londres.	28	$\frac{5}{16}$.
Cadix. . , . . .	15^{l}	$2^{ſ}$ $0.^{d}$
Madrid.	15^{l}	3. 0.
Gênes.	94.	$\frac{3}{4}$.
Livourne. . . .	102.	

LYON payem^{t} de Pâques $\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$. p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

4 Mai 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes.				*Cambray.*				
	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	13.	22.	6.	Menc.	82.l.	15.	5.	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	8.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	4.	15.	».	Raſièr.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44 ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l. 25 ſ le quin.

PAIN		ſ.	d.	Cambray ſ.	d.
	Mollet.	5.	6.	3.	11.
	Blanc.	».	».		
	Bis-blanc. . .	4.	2.	3.	5.
	Bis.	2.	10.		

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les évènemens, Dimanche 24, abonnement ſuſpendu, *la Caravanne du Caire.* Mardi 26, *les Battus* & *le Magnifique.*

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Ançeaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, pour tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 22 Mai 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

N°. 42.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 27 Mai 1789.

BIENFAISANCE.

MM. les Abbés de Vicogne, Maroëlles, Crefpin, Saint Saulve & Prévôt d'Hafpres, ayant été informés que l'extrême cherté des grains avoit occafionnée dans l'hôpital général de cette Ville, une augmentation confidérable de pauvres, que ces deux raifons combinées diminuoient les reffources de cette maifon, en ajoutant à fes befoins, fe font empreffés de venir à fon fecours par d'abondantes aumônes en grains, ou en argent.

MM. les Adminiftrateurs fe font déterminés à en faire part à leurs Concitoyens, afin d'unir la reconnoiffance publique à la leur.

Avis divers.

§. 1. J. B. TERRY, fait favoir aux Amateurs des beaux Arts, qu'il eft étalé à l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, jufqu'au 12 Juin prochain, avec un Magafin d'Eftampes & Mufiques en tout genre; les perfonnes qui defireront fe munir de

ſes articles, ſont aſſurées de le trouver juſqu'à l'époque fixée ci-deſſus.

§. 2 On informe le public qu'il ſe préſente à louer une belle Maiſon de campagne, ſituée au Village de Beuvrages, occupée ci-devant par Mr. Fonrouge, conſiſtant en un très-grand ſallon peint à freſque avec cheminée de marbre & parquet en boiſerie, chambre à manger, tapiſſée en papier, cabinets, cuiſine, dépenſe, caves, écuries, remiſe & porte cochère; ſix chambres hautes & deux cabinets, la plupart auſſi tapiſſées en papier, la plus grande avec tapiſſerie veloutée, alcove en boiſerie, deux cabinets de toilette, lambris autour de la chambre & plafonds par-tout.

Il y a un grand jardin, contenant environ cent pieds d'arbres à fruit, & l'avantage d'une chauſſée depuis Valenciennes juſqu'à la porte de ladite maiſon, ainſi que juſqu'au Château de Raiſmes.

Les Amateurs pourront s'adreſſer à M. LEROI, *Curé du Béguinage.*

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	53^{l}	$\frac{5}{8}$.
Hambourg. . .	192.	$\frac{1}{4}$ à 192.
Londres.	28	$\frac{5}{16}$ à $\frac{1}{4}$.
Cadix.	15^{l}	1^{f} 0.^{d}
Madrid.	15^{l}	2 à 1.
Gênes.	95.	à 95 $\frac{1}{4}$.
Livourne. . . .	102.	

LYON, payem^{t} de Pâques $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^{e}.

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

25 Mai 1789. — *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. tt.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	13.	15.	10.	Menc.	82.l	15.	5.	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	8.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	4.	15.	».	Raſièr.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 25ſ le quin.

PAIN	ſ.	d	ſ.	d.
Mollet.	6.	».		
Blanc.	».	».	3.	11.
Bis-blanc. . .	4.	2.	3.	5.
Bis.	2.	10.		

S P E C T A C L E S.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Mercredi 27, abonnement généralement ſuſpendu, au bénéfice du petit COSTE, *la Caravanne du Caire,* Opéra, dans lequel le petit Coſte, danſera pluſieurs Pas.

Jeudi 28, *le Magnifique* & *les Battus.*

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, pour tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 26 Mai 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 30 Mai 1789.

Avis divers.

§. 1. Le Sr. LÉON Graveur ſur métaux, à l'honneur de faire part au Public qu'il eſt nouvellement arrivé en cette Ville, avec une Collection de Cachets de Montre, imitant l'or, ſur leſquels ſe trouvent tous les noms de baptême & de famille entrelaſſés en chiffres très-bien gravés.

Il les fournit aux amateurs, à 36 ſous pièce, à l'inſtant même où on les demande.

Il eſt logé au Patin vert, vis-à-vis la Tour, au coin de la grande Place; on le trouvera depuis huit heures du matin juſqu'à une heure.

§. 2. J. B. TERRY, fait ſavoir aux Amateurs des beaux Arts, qu'il eſt étalé à l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, juſqu'au 12 Juin prochain, avec un Magaſin d'Eſtampes & Muſiques en tout genre; les perſonnes qui deſireront ſe munir de

ses articles, sont assurées de le trouver jusqu'à l'époque fixée ci-dessus.

9. 2 On informe le public qu'il se présente à louer une belle Maison de campagne, située au Village de Beuvrages, occupée ci-devant par Mr. Fonrouge, consistant en un très-grand sallon peint à fresque avec cheminée de marbre & parquet en boiserie, chambre à manger, tapissée en papier, cabinets, cuisine, dépense, caves, écuries, remise & porte cochère; six chambres hautes & deux cabinets, la plupart aussi tapissées en papier, la plus grande avec tapisserie veloutée, alcôve en boiserie, deux cabinets de toilette, lambris autour de la chambre & plafonds par-tout.

Il y a un grand jardin, contenant environ cent pieds d'arbres à fruit, & l'avantage d'une chaussée depuis Valenciennes jusqu'à la porte de ladite maison, ainsi que jusqu'au Château de Raismes.

Les Amateurs pourront s'adresser à M. Leroi, Curé du Béguinage.

Avis au Public

Concernant le Journal du Hainaut & du Cambresis.

C'Est au premier Juillet prochain que doit commencer la Seconde Année de notre Journal. Rien ne nous empêchant, à l'avenir, de donner à cet ouvrage tous les soins qu'il exige, nous osons promettre qu'il offrira l'agrément & l'utilité dont il peut être susceptible. Justifiant, par la suite, le nom qu'il porte, ce Journal sera entièrement consacré aux Provinces *du Hainaut & du Cambresis*. Cette dernière sur-tout, aura lieu de s'appercevoir que, si nous avons paru nous en occuper moins que de celle du *Hainaut*, c'est uniquement, parce qu'ayant été pressés pour fonder notre établissement, il ne nous a pas été possible de nous procurer les correspondances nécessaires. Dégagés

des entraves qui nous ont gêné pour le choix des matières dont nous faisions usage, nous nous ferons un devoir d'étudier le goût de nos Lecteurs pour leur rendre notre ouvrage agréable. Nous recevrons donc avec reconnoissance les avis qu'ils nous feront passer sur la forme qu'ils croiront convenable de donner à sa rédaction.

Mais comme (pour des raisons faciles à concevoir) il est essentiel que nous sachions, avant de continuer notre entreprise, quel sera le nombre de nos Souscripteurs; nous invitons ceux qui auroient intention de souscrire, d'adresser (au plutôt, & dès ce moment s'il est possible) non pas le prix de l'abonnement, mais leur soumission de s'abonner au *Sr. Henry*, Imprimeur, marché au poisson, à Valenciennes, seul chargé de cette partie. Il enregistrera les noms; &, s'il s'en trouve une quantité suffisante, l'envoi du premier N°. de Juillet sera pour les personnes soumises à s'abonner un avertissement de faire passer audit Sr. *Henry* les quinze livres de france pour tout le Royaume, & les douze livres pour Valenciennes. La modicité du prix, & la confiance où nous sommes que les habitants *du Hainaut* & du *Cambresis*, amis des arts & des lettres, se porteront à encourager un établissement qui leur deviendra de jour en jour plus utile, nous font espérer que nous n'aurons pas la mortification d'être obligés d'y renoncer, faute de Souscripteurs, & que Messieurs les Curés, assurés de la pureté d'un ouvrage qui pourroit prendre pour épigraphe, *la mère en prescrira la lecture à sa fille*; prouveront, en se le procurant, qu'ils ne l'ont pas trouvé aussi profane qu'ils l'avoient craint sans doute, à en juger par le très-petit nombre qui en a fait l'acquisition.

On s'abonne *à Paris* chez *Mr. Anceaume*, rue St Martin, vis-à vis la prison.

A Rouen, chez *Mr. Courant*, Docteur en Médecine & Chirurgien rue Neuve des Jacobins.

A Caen, chez *Mr. Pelletier*, Propriétaire des Affiches, rue St. Jean.

Et par-tout le Royaume, chez MM. les Directeurs de la Poste.

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	53	$\frac{5}{8}$.	
Hambourg. . .	192.	$\frac{1}{4}$	à 192.
Londres.	28	$\frac{5}{16}$	à $\frac{1}{4}$.
Cadix.	15[l]	1[l]	0.[d]
Madrid.	15[l]	2	à 1.
Gênes.	95.	à	95 $\frac{1}{4}$.
Livourne.	102.		

LYON payem[t] de Pâques $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p[e].

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

25 Mai 1789. — *Prix commun du* — *Argent de France.*

Valenciennes.	tt.	ſ.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	ſ.	d.	
BLED. . . .	13.	15.	10.	Menc.	82.l	15.	5.	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	8.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	4.	15.	».	Raſièr.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44 ſ. le quin.
Pail. Botte de 18 l 25 ſ le quin.

PAIN		ſ.	d		ſ.	d.
	Mollet.	6.	».			
	Blanc.	».	».	. . . .	3.	11.
	Bis-blanc. . .	4.	2.	. . . .	3.	5.
	Bis.	2.	10.			

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les événemens, Lundi premier Juin, *l'Écouteur aux Portes* & *la Belle Arſéne.* Mardi 2, *Ariſtote amoureux* & *le Sorcier.*

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, pour tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 29 Mai 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 3 Juin 1789.

Avis divers.

§. 1. Le Sr. LÉON Graveur fur métaux, à l'honneur de faire part au Public qu'il eft nouvellement arrivé en cette Ville, avec une Collection de Cachets de Montre, imitant l'or, fur lefquels fe trouvent tous les noms de baptême & de famille entrelaffés en chiffres très-bien gravés.

Il les fournit aux amateurs, à 36 fous pièce, à l'inftant même où on les demande.

Il eft logé au Patin vert, vis-à-vis la Tour, au coin de la grande Place; on le trouvera depuis huit heures du matin jufqu'à une heure.

§. 2. J. B. TERRY, fait favoir aux Amateurs des beaux Arts, qu'il eft étalé à l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, jufqu'au 12 Juin prochain, avec un Magafin d'Eftampes & Mufiques en tout genre; les perfonnes qui defireront fe munir de

ſes articles, ſont aſſurées de le trouver juſqu'à l'époque fixée ci-deſſus.

§. 3 On informe le public qu'il ſe préſente à louer une belle Maiſon de campagne, ſituée au Village de Beuvrages, occupée ci-devant par Mr. Fonrouge, conſiſtant en un très-grand ſallon peint à freſque avec cheminée de marbre & parquet en boiſerie, chambre à manger, tapiſſée en papier, cabinets, cuiſine, dépenſe, caves, écuries, remiſe & porte cochère; ſix chambres hautes & deux cabinets, la plupart auſſi tapiſſées en papier, la plus grande avec tapiſſerie veloutée, alcove en boiſerie, deux cabinets de toilette, lambris autour de la chambre & plafonds par-tout.

Il y a un grand jardin, contenant environ cent pieds d'arbres à fruit, & l'avantage d'une chauſſée depuis Valenciennes juſqu'à la porte de ladite maiſon, ainſi que juſqu'au Château de Raiſmes.

Les Amateurs pourront s'adreſſer à M. LEROI, *Curé du Béguinage.*

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	53[l]	$\frac{5}{8}$.
Hambourg. . .	192.	$\frac{1}{4}$ à 192.
Londres.	28	$\frac{5}{16}$ à $\frac{1}{4}$.
Cadix.	15[l]	1[s] 0.[d]
Madrid.	15[l]	2 à 1.
Gênes.	95.	à 95 $\frac{1}{4}$.
Livourne. . . .	102.	

LYON payem[t] de Pâques $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p[e].

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

1 Juin 1789. *Prix commun du* *Argent de France.*

	Valenciennes.				*Cambray.*				
	tt.	s.	d.		*poids.*	tt.	s.	d.	
BLED. . . .	14.	1.	8.	Menc.	82.l	15.	5.	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	8.	15.	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	4.	15.	».	Rasièr.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 44 s le quin.
Pail. Botte de 18 l. 25 s le quin.

PAIN	s.	d		
Mollet.	6.	».	3.	11.
Blanc.	».	».	3.	5.
Bis - blanc. . .	4.	3.		
Bis.	2.	10.		

S P E C T A C L E S.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les évé-nemens, Jeudi 4, *Crispin Médecin*, Comédie en trois Actes, & *Alexis & Justine*, Opéra en deux Actes.

L O T E R I E.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 2. 62. 15. 66. 11.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 16 Juin, & dont les Numéros arriveront le 18, se continuera à Valenciennes jusqu'au Dimanche 14 du courant inclusivement.

S O U S C R I P T I O N.

ON souscrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambresis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la prison. Le prix de la Souscription est de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, pour tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 2 Juin 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL*,

N°. 45.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 6 Juin 1789.

Avis divers.

§. 1. On demande un bon Cocher, qui ſache bien conduire à quatre chevaux, & bien tenir ſes voitures; on veut un homme du Pays, & qu'il ſoit connu.

On deſireroit auſſi un Domeſtique qui ſache coëffer.

S'adreſſer au Sr. Martinage, *près de St. Vaaſt.*

§. 2. Un Particulier qui a travaillé dans pluſieurs Maiſons de Commerce; connu pour avoir une belle main & des talens, déſireroit trouver un Emploi de Commis Voyageur, ou de teneur de livres; ſon aptitude, ſon activité & ſes connoiſſances lui ſont garant, qu'on auroit qu'à ſe louer de ſon acquiſition. On obſerve qu'il parle Allemand.

S'adreſſer au Bureau.

§. 3. Le Sr. Léon Graveur ſur métaux, à l'honneur de faire part au Public qu'il eſt nouvellement arrivé en cette Ville, avec une Collection de Cachets de Montre, imitant l'or, ſur leſquels ſe trouvent tous les noms de baptême & de famille entrelaſſés en chiffres très-bien gravés.

Il les fournit aux amateurs, à 36 ſous pièce, à l'inſtant même où on les demande.

Il eſt logé au Patin vert, vis-à-vis la Tour, au coin de la grande Place; on le trouvera depuis huit heures du matin juſqu'à une heure.

Avis au Public

Concernant le Journal du Hainaut & du Cambreſis.

C'Est au premier Juillet prochain que doit commencer la Seconde Année de notre Journal. Rien ne nous empêchant, à l'avenir, de donner à cet ouvrage tous les ſoins qu'il exige, nous oſons promettre qu'il offrira l'agrément & l'utilité dont il peut être ſuſceptible. Juſtifiant, par la ſuite, le nom qu'il porte, ce Journal ſera entièrement conſacré aux Provinces *du Hainaut & du Cambreſis*. Cette dernière ſur-tout, aura lieu de s'appercevoir que, ſi nous avons paru nous en occuper moins que de celle du *Hainaut*, c'eſt uniquement, parce qu'ayant été preſſés pour fonder notre établiſſement, il ne nous a pas été poſſible de nous procurer les correſpondances néceſſaires. Dégagés des entraves qui nous ont gêné pour le choix des matières dont nous faiſions uſage, nous nous ferons un devoir d'étudier le goût de nos Lecteurs pour leur rendre notre ouvrage agréable. Nous recevrons donc avec reconnoiſſance les avis qu'ils nous feront paſſer ſur la forme qu'ils croiront convenable de donner à ſa rédaction.

Mais comme (pour des raiſons faciles à concevoir) il eſt eſſentiel que nous ſachions, avant de continuer notre entrepriſe, quel ſera le nombre de nos Souſcripteurs; nous invitons ceux qui auroient intention de ſouſcrire, d'adreſſer (au plutôt, & dès ce moment s'il eſt poſſible)

non pas le prix de l'abonnement, mais leur ſoumiſſion de s'abonner au *Sr. Henry*, Imprimeur, marché au poiſſon, à Valenciennes, ſeul chargé de cette partie. Il enregiſtrera les noms; &, s'il s'en trouve une quantité ſuffiſante, l'envoi du premier N°. de Juillet ſera pour les perſonnes ſoumiſes à s'abonner un avertiſſement de faire paſſer audit Sr. *Henry* les quinze livres de france pour tout le Royaume, & les douze livres pour Valenciennes. La modicité du prix, & la confiance où nous ſommes que les habitants *du Hainaut* & du *Cambreſis*, amis des arts & des lettres, ſe porteront à encourager un établiſſement qui leur deviendra de jour en jour plus utile, nous font eſpérer que nous n'aurons pas la mortification d'être obligés d'y renoncer, faute de Souſcripteurs, & que Meſſieurs les Curés, aſſurés de la pureté d'un ouvrage qui pourroit prendre pour épigraphe, *la mère en preſcrira la lecture à ſa fille*, prouveront, en ſe le procurant, qu'ils ne l'ont pas trouvé auſſi profane qu'ils l'avoient craint ſans doute. à en juger par le très-petit nombre qui en a fait l'acquiſition.

On s'abonne *à Paris* chez *Mr. Anceaume*, rue St Martin, vis-à vis la priſon.

A Rouen, chez *Mr. Courant*, Docteur en Médecine & Chirugien rue Neuve des Jacobins.

A Caen, chez *Mr. Pelletier*, Propriétaire des Affiches, rue St. Jean.

Et par-tout le Royaume, chez MM. les Directeurs de la Poſte.

ABONNEMENT.

¶. On continue de s'abonner chez J B. HENRY, Imprimeur-Libraire à Valenciennes, pour le Recueil in-4°. des Arrêts, Edits, Déclarations, Jugemens, Condamnations, &c. qui s'impriment pendant l'année, en ladite Ville.

Le prix de l'abonnement eſt de Six francs *par an*, *la'nnée eſt commencée au premier Janvier 1789.*

Derniers Changes de Paris.

Amſterdam. . .	53^{l}	$\frac{5}{8}$.
Hambourg. . .	192.	$\frac{1}{4}$ à 192.
Londres.	28	$\frac{5}{16}$ à $\frac{1}{4}$.
Cadix.	15^{l}	1^{l} $0.^{d}$
Madrid.	15^{l}	2 à 1.
Gênes.	95.	à 95 $\frac{1}{4}$.
Livourne. . . .	102.	

LYON payem^t de Pâques $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$ p$\frac{o}{o}$. p^e.

MM. les Payeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour les ſix premiers mois de 1788, payent à la lettre M.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

1 Juin 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ₶.	ſ.	d.		*Cambray.* *poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	14.	1.	8.	Menc.	82.l	15.	».	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	10.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	6.	».	».	Raſièr.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 56ſ le quin.
Pail. Botte de 18l 33ſ le quin.

PAIN	*Valenciennes.* ſ.	d	*Cambray.* ſ.	d.
Mollet.	6.	».		
Blanc.	».	».	4.	2.
Bis-blanc. . .	4.	3.	3.	7.
Bis.	2.	10.		

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les évènemens, Dimanche 7, *La Caravanne du Caire.* Mardi 9, *l'Épreuve réciproque* & *l'Ami de la Maiſon.*

SOUSCRIPTION.

ON ſouſcrit, pour *le Journal du Hainaut & du Cambreſis*, à Valenciennes, chez J. B. HENRY, Imprimeur-Libraire, & à Paris chez *Mr. Anceaume*, rue St. Martin, vis-à-vis la priſon. Le prix de la Souſcription eſt de *douze livres de France* pour Valenciennes, & de *quinze francs*, franc de port, pour tout le Royaume.

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 5 Juin 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 10 Juin 1789.

BEL ÉTABLISSEMENT.

§. 1. Soixante douze meſures de terres labourables au terroir de Wambay, près de la Ville de Cambray, a portée d'une nouvelle Chauſſée, projettée de ce dernier lieu à Bohain,

A VENDRE.

Avec les bâtimens érigés ſur 12 meſures, à uſage de Ferme réuniſſant tous les bâtimens néceſſaires à un Fermier, très-propres à faire une jolie maiſon de Campagne; ces bâtimens étant faits avec autant d'ordre que de goût.

Une carrière de pierre blanche de la meilleure qualité en très-bonne exploitation.

Et un Droit de plein Terrage ou Champart, de neuf du cent ſur quatre-vingt-une meſure de bonnes terres.

Pour en jouir dès l'acquiſition.

Il ſera accordé de très-grandes facilités; le Propriétaire de ces biens l'occupant lui-même,

on pourra acquérir avec confiance ſans craindre de déplacer qui que ce ſoit.

On recevra les offres & ſoumiſſions juſqu'au 15 du mois de Juillet prochain, l'adjudication publique devant s'en faire définitivement le 28 du même mois en l'étude *de Me. Payen Beauplan*, Notaire Royal, rue des Carmes à Cambray.

Ce bien eſt chargé pour environ la moitié de ſa valeur : les intérêts s'en payent à un prix modique & raiſonnable.

S'adreſſer, 1°. *A Paris*, à M. VATINE, Commis des Finances, rue Plâtriere. 2°. *A Cambray*, audit Me. PAYEN BEAUPLAN, Notaire. 3°. *A St. Quentin*, à M. FOUQUET, Notaire. 4°. *A Lille*, à M. SAMIN, au Bureau de la Correſpondance Générale, rue St. Nicaiſe. 5°. Et *à Valenciennes*, à Me. MABILLE, Notaire.

AVIS DU RÉDACTEUR.

Concernant le Journal du Hainaut & du Cambreſis.

LE terme approche où notre Journal doit, en quelque ſorte, ſe reproduire ſous une forme nouvelle. Aidé des obſervations qui nous ont été faites, relativement au choix & à la diſtribution des matériaux, nous oſons nous flatter que la ſeconde année ſatisfera nos Lecteurs, ſoit qu'ils conſidèrent notre ouvrage du côté de l'utilité, ſoit qu'ils ne s'attachent qu'aux choſes d'agrément. Gai, moral & inſtructif, à la fois, nous le rendrons encore, ſi on le deſire, intéreſſant par des nouvelles relatives aux circonſtances ; ce que nous pouvons faire aujourd'hui, d'après la permiſſion de Mgr. le Garde des Sceaux.

Nous obſerverons, cependant, que quelque célérité que puiſſent mettre dans leur correſpondance les perſonnes chargées de nous faire paſſer les détails néceſſaires, nous n'en pourrons faire uſage ſi promptement, que nous n'ayions été prévenus par le Journal de Paris, & par les

autres papiers publics, qui paroiſſent en Hainaut, & dans le Cambreſis, avant, ou en même tems que notre journal; & qu'ainſi, il ſeroit, peut-être, plus agréable au Lecteur que nous employaſſions l'eſpace deſtiné pour cet objet, à des articles variés qui pourroient l'amuſer ou l'inſtruire. Au ſurplus, nous invitons ceux qui ont le deſſein de s'abonner, de nous faire ſavoir leurs intentions à cet égard & nous promettons de nous conformer au vœu général.

Tout entier déſormais aux ſoins de notre Rédaction, à laquelle nous nous livrerons ſur les lieux, nous n'ometrons de parler d'aucuns événemens qui auront rapport aux Provinces auxquelles nous conſacrons nos foibles talens. Nous reprendrons l'article SPECTACLES, qu'une longue abſence nous a forcé de négliger; nous donnerons plus fréquemment les extraits des ouvrages qui paroiſſent; & l'article POÉSIE, mieux ſoigné n'offrira que des productions agréables & nouvelles: quant à celui de l'HISTOIRE, il ſera reſtraint à la citation d'Anecdotes courtes & piquantes.

Qu'il nous ſoit permis, à ce ſujet, de conſigner ici un témoignage de notre reconnoiſſance ſans borne envers *Mr. Debavay.* Quoique chargé pendant un tems des fonctions épineuſes & fatiguantes de la Magiſtrature, quoiqu'accablé des occupations de ſon cabinet, c'eſt aux ſoins de cet homme eſtimable que nous devons, d'avoir continué une entrepriſe, à laquelle des circonſtances malheureuſes nous auroient contraint de renoncer; & tandis que nous étions victime de la noirceur & de l'ingratitude; tandis, que des gens, comblés de nos bienfaits & de ceux de notre famille, réuniſſoient contre nous tous les efforts de la calomnie; *Mr. Debavay*, négligeoit ſes propres affaires, & prenoit ſur le tems de ſon repos, pour qu'on ne s'apperçût point de notre abſence. Si la partie hiſtorique dont il a enrichi notre Journal, fait honneur à ſon eſprit & à ſes lumières; ſa conduite envers nous, que nous nous faiſons un devoir, & ſur-tout un plaiſir de publier, n'en fait pas moins aux qualités de ſon cœur.

Nous prions les perſonnes qui ſe propoſent de s'abonner pour notre *Journal*, d'envoyer leur ſoumiſſion, pour le vingt de ce mois au plus tard, au *Sr. Henry*, Imprimeur du Roi, Marché au Poiſſon à Valenciennes.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

Etat Militaire de 1789, broc. 2 liv 15 sous.

Projet & Motifs de cahier de Doléances, Plaintes, Remontrances & Offres, à présenter aux Assemblées Provinciales d'Artois, de Flandres, de Hainaut & de Cambresis, par les Abbayes, Prévôtés, Prieurés & autres Corps Réguliers desdites Provinces. in-8°. 12 sous.

Epître au Sauveur de la Patrie. in-8°. de 8 pages. 5 sous.

Apologie des Eaux Minérales de St. Amand. Par *Mr. Trecourt*, Docteur en Médecine, Correspondant de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, &c. in-12. broc. 15 sous.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

8 Juin 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes. ff.	s.	d.		*Cambray.* poids.	ff.	s.	d.	
BLED. . . .	14.	7.	3.	Menc.	82.l	15.	».	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	10.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	6.	».	».	Rasièr.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

[illegible]oin. Botte de 15 l. 56 s le quin.
Pail. Botte de 18 l 33 s le quin.

PAIN	Valenciennes s.	d.	Cambray s.	d.
Mollet.	6.	».		
Blanc.	».	».	4.	2.
Bis-blanc. . .	4.	4.	3.	7.
Bis.	2.	10.		

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les évémens, Jeudi 11, *le Cercle & la Dot,*

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 9 Juin 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 13 Juin 1789.

A vendre.

§. 1. Une Maison à Valenciennes rue de Cambray, N°. 138, occupée par le Sr. *Quenouille*, Marchand de Vin, tenante au Sr. *Duquesnoy*, & au Sr. *Parent*, au loyer annuel de 600 livres de France.

Et une Rente annuelle & héritière de 135 livres de France, au principal de 3000 livres, échéante le 31 Mai, affectée sur un Office de Procureur au Parlement de Flandres, & subsidiairement hypothéquée par rapport à Loi, sur une maison située à Maubeuge, rue de l'ancien hôtel-de-ville, tenante, au Sr. *Cousin*, au Siége Royal & parderrière à l'hôtel-de-ville.

S'adresser à Me. TORDOIR, *Notaire Royal, à Valenciennes.*

Annonce.

§. 2. Le Sr. DESCHAMPS, Juré, Maître d'Ecriture & de pension, avec Brévet de la Ville de *Saint-Quentin*, ancien Maître d'Ecriture

en cette Ville, a l'honneur de prévenir le Public, qu'il eſt revenu à *Valenciennes* pour y établir une Académie d'Ecriture, dans laquelle il enſeignera les Principes généraux & raiſonnés de cet Art, en exécutant devant ſes Elèves tous les différens genres d'Ecritures dont on ſe ſert dans les Bureaux, ſans employer aucuns moyens captieux, tels que le poncis, le crayon, &c. qui ſeront abſolument proſcrits de ſa Claſſe.

Il enſeignera également la tenue des livres & tout ce qui a trait au Commerce & à la Finance.

Après ſa Claſſe il ira en Ville.

Bel Établissement.

§. 3. Soixante douze meſures de terres labourables au terroir de Wambay, près de la Ville de Cambray, à portée d'une nouvelle Chauſſée, projettée de ce dernier lieu à Bohain,

A Vendre.

Avec les bâtimens érigés ſur 12 meſures, à uſage de Ferme réuniſſant tous les bâtimens néceſſaires à un Fermier, très-propres à faire une jolie maiſon de Campagne; ces bâtimens étant faits avec autant d'ordre que de goût.

Une carrière de pierre blanche de la meilleure qualité en très-bonne exploitation.

Et un Droit de plein Terrage ou Champart, de neuf du cent ſur quatre-vingt-une meſures de bonnes terres.

Pour en jouir dès l'acquiſition.

Il ſera accordé de très-grandes facilités; le Propriétaire de ces biens l'occupant lui-même,

on pourra acquérir avec confiance sans craindre de déplacer qui que ce soit.

On recevra les offres & soumissions jusqu'au 15 du mois de Juillet prochain, l'adjudication publique devant s'en faire définitivement le 28 du même mois en l'étude *de Me. Payen Beauplan*, Notaire Royal, rue des Carmes à Cambray.

Ce bien est chargé pour environ la moitié de sa valeur : les intérêts s'en payent à un prix modique & raisonnable.

S'adresser, 1°. *A Paris*, à M. VATINE, Commis des Finances, rue Plâtriere. 2°. *A Cambray*, audit Me. PAYEN BEAUPLAN, Notaire. 3°. *A St. Quentin*, à M. FOUQUET, Notaire. 4°. *A Lille*, à M. SAMIN, au Bureau de la Correspondance Générale, rue St. Nicaise. 5°. Et *à Valenciennes*, à Me. MABILLE, Notaire.

AVIS

Relatif au Journal du Haynaut & du Cambresis.

LE tems s'avance ; il n'y a plus que quelques jours de ce moment, à l'époque du renouvellement de notre *Journal*. Conformément à l'avis inséré dans différens N.os, nous engageons les personnes qui désireroient de s'abonner d'envoyer leur soumission, au *Bureau* chez le *Sr. Henry*, Imprimeur du Roi, *Marché au Poisson*, & ce le plutôt possible, afin que nous sachions enfin, sur quoi statuer.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes:*

Projet & Motifs de cahier de Doléances, Plaintes, Remontrances & Offres, à présenter aux Assemblées Provinciales d'Artois, de Flandres, de Hainaut & de Cambresis, par les Abbayes, Prévôtés, Prieurés & autres Corps Réguliers desdites Provinces. in-8°. 12 sous.

Epître au Sauveur de la Patrie. in-8°. de 8 pages. 5 sous.

Apologie des Eaux Minérales de St. Amand. Par *Mr. Trecourt*, Docteur en Médecine, Correspondant de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, &c. in-12. broc. 15 sous.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

8 Juin 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes.				*Cambray.*				
	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	14.	7.	3.	Menc.	82.l	15.	».	».	Menc.
SEIGLE. . .	8.	».	».	*idem.*	79.	10.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	7.	6.	*idem.*	66.	6.	».	».	Rasiér.
ORGES. . .	7.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 56 ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 33 ſ le quin.

PAIN	*Valenciennes* ſ.	d	*Cambray* ſ.	d
Mollet.	6.	».		
Blanc.	».	».	4.	2.
Bis-blanc. . .	4.	4.	3.	7.
Bis.	2.	10.		

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les événemens, Dimanche 14, *le Timide & le Faux Lord.* Mardi 16, *Midas & les Pêcheurs.*

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 12 Juin 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 17 Juin 1789.

A vendre.

§. 1. Une Maison à Valenciennes rue de Cambray, N°. 138, occupée par le Sr. *Quenouille*, Marchand de Vin, tenante au Sr. *Duquesnoy*, & au Sr. *Parent*, au loyer annuel de 600 livres de France.

Et une Rente annuelle & héritière de 135 livres de France, au principal de 3000 livres, échéante le 31 Mai, affectée sur un Office de Procureur au Parlement de Flandres, & subsidiairement hypothéquée par rapport à Loi, sur une maison située à Maubeuge, rue de l'ancien hôtel-de-ville, tenante, au Sr. *Cousin*, au Siége Royal & parderrière à l'hôtel-de-ville.

S'adresser à Me. TORDOIR, *Notaire Royal, à Valenciennes.*

Annonce.

§. 2. Le Sr. DESCHAMPS, Juré, Maître d'Ecriture & de pension, avec Brévet de la Ville de *Saint-Quentin*, ancien Maître d'Ecriture

en cette Ville, a l'honneur de prévenir le Public, qu'il est revenu à *Valenciennes* pour y établir une Académie d'Ecriture, dans laquelle il enseignera les Principes généraux & raisonnés de cet Art, en exécutant devant ses Elèves tous les différens genres d'Ecritures dont on se sert dans les Bureaux, sans employer aucuns moyens captieux, tels que le poncis, le crayon, &c. qui seront absolument proscrits de sa Classe.

Il enseignera également la tenue des livres & tout ce qui a trait au Commerce & a la Finance.

Après sa Classe il ira en Ville.

BEL ÉTABLISSEMENT.

§. 3. Soixante douze mesures de terres labourables au terroir de Wambay, près de la Ville de Cambray, à portée d'une nouvelle Chaussée, projettée de ce dernier lieu à Bohain,

A VENDRE.

Avec les bâtimens érigés sur 12 mesures, à usage de Ferme réunissant tous les bâtimens nécessaires à un Fermier, très-propres à faire une jolie maison de Campagne; ces bâtimens étant faits avec autant d'ordre que de goût.

Une carrière de pierre blanche de la meilleure qualité en très-bonne exploitation.

Et un Droit de plein Terrage ou Champart, de neuf du cent sur quatre-vingt-une mesures de bonnes terres.

Pour en jouir dès l'acquisition.

Il sera accordé de très-grandes facilités; le Propriétaire de ces biens l'occupant lui-même,

on pourra acquérir avec confiance ſans craindre de déplacer qui que ce ſoit.

On recevra les offres & ſoumiſſions juſqu'au 15 du mois de Juillet prochain, l'adjudication publique devant s'en faire définitivement le 28 du même mois en l'étude *de Me. Payen Beauplan*, Notaire Royal, rue des Carmes à Cambray.

Ce bien eſt chargé pour environ la moitié de ſa valeur : les intérêts s'en payent à un prix modique & raiſonnable.

S'adreſſer, 1° *A Paris*, à M. VATINE, Commis des Finances, rue Plâtrière. 2°. *A Cambray*, audit Me. PAYEN BEAUPLAN, Notaire. 3°. *A St. Quentin*, à M. FOUQUET, Notaire. 4°. *A Lille*, à M. SAMIN, au Bureau de la Correſpondance Générale, rue St Nicaiſe. 5°. Et *à Valenciennes*, à Me. MABILLE, Notaire.

AVIS

Relatif au Journal du Haynaut & du Cambreſis.

LE tems s'avance ; il n'y a plus que quelques jours de ce moment, à l'époque du renouvellement de notre *Journal*. Conformément à l'avis inſéré dans différens N.os, nous engageons les perſonnes qui déſireroient de s'abonner d'envoyer leur ſoumiſſion, au *Bureau* chez le *Sr. Henry*, Imprimeur du Roi, *Marché au Poiſſon*, & ce le plutôt poſſible, afin que nous ſachions enfin, ſur quoi ſtatuer.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

15 Juin 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes.				*Cambray.*				
	₶.	ſ.	d.		*poids.*	₶.	ſ.	d.	
BLED. . . .	14.	1.	3.	Menc.	82.l	15.	».	».	Menc.
SEIGLE. . .	9.	».	».	*idem.*	79.	10.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	10.	».	*idem.*	66.	6.	».	».	Rasièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 56ſ le quin.
Pail. Botte de 18 l 33ſ le quin.

PAIN	ſ.	d		
Mollet.	6.	».		
Blanc.	».	».	. . . . 4.	2.
Bis-blanc. . .	4.	4.	. . . . 3.	7.
Bis.	2.	10.		

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, ſauf les évé-nemens, Jeudi 18, *l'Écouteur aux portes* & *le Faux Lord.*

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 16 Juin 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

N°. 49.

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 20 Juin 1789.

Avis.

Le Chapitre de la Métropole de Cambray, à fixé au 3 Août prochain, la nomination d'une grande Vicairie vacante dans ſon Egliſe. Ce Bénéfice eſt d'environ 1000 à 1200 livres de revenu annuel. On accorde en outre aux Pourvus de ces Bénéfices depuis 20 juſqu'à 30 ſols par jour de gages, ſuivant leurs talens & leurs mérites. Ils obtiennent encore à leur tour une Chapelle de réſidence de la valeur de 400 juſqu'à 1200 livres & plus. Ils ont auſſi l'avantage de pouvoir aſpirer à une des quatre Semi-prébandes, fondées pour les Serviteurs de cette Égliſe. Le Chapitre donnera la préférence à une Haute-contre : il faut être promu aux Ordres ſacrés dans l'année, ſe préſenter au moins huit jours avant le 3 Août prochain, & être muni de bons certificats de bonne vie & mœurs.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, *Libraire, ſur la Place à Valenciennes.*

Lettres de Mr. *Euler* à une Princeſſe d'Allemagne ſur différentes queſtions de Phyſique & de Philoſophie, nouvelle édition avec des additions. Par MM. le Marquis

de *Condorcet* & *de la Croix*. 3 vol. in-8°. broc. en carton. le troisième vol. vient de paroître. 13 liv. 10 sous.

Lettres sur les ouvrages & le caractère de *J. J. Rousseau*; dernière Edition augmentée d'une lettre de Made. la Comtesse *Alexandre de Vassy*, &c. & d'une réponse de Made. la Baronne *de Stael* (Made. NECKER) 1789. in-8°. broc. 1 liv. 10 sous.

L'Homme d'Etat imaginaire, Comédie en cinq Actes. Par Mr. le Chevalier de C***. Paris 1789. in-8°, broc. 1 liv. 10 sols.

On a mis en vente chez LAPORTE, *Imprimeur, rue des Poitevins, Hôtel de Bouthillier.*

Les 1, 2 & 3.me volumes du *Dictionnaire Encyclopédique des Finances*. Ce Dictionnaire est complet. Par Mr. *de Surgy*, ancien premier Commis des Finances.

Le premier volume du *Dictionnaire Encyclopédique de la Théologie*. Par Mr. *Bergier*, Confesseur de Monsieur.

Le premier volume du *Dictionnaire Encyclopédique, de la Grammaire & de la Littérature*. Par MM. *du Marsais*, *Beausé* & *Marmontel*.

Les premiers volumes de l'*Atlas*, composé de 140 Cartes, 2 vol., Discours & Brochure compris, 63 liv: enluminés 72 liv.

La première Livraison des planches d'*Histoire Naturelle*, par M. l'Abbé *Bonnaterre*, composée de 102 Planches, Discours & Brochure compris, 36 liv.

On délivre tous les Volumes des *Dictionnaires Encyclopédiques*, tant ceux qui ont paru, que ceux annoncés ci-dessus, en feuilles, brochés ou reliés. Le prix de chacun de ces Volumes est indiqué dans le *Prospectus*, qui se distribue *gratis* chez ledit sieur LAPORTE, *où la Souscription est ouverte.*

Il paroîtra cette année au moins 25 vol. de ces *Dictionnaires Encyclopédiques separés*, & l'année prochaine les Souscripteurs seront au *pair* avec ceux de l'Encyclopédie.

SOUSCRIPTION.

La Souscription de l'Encyclopédie par ordre de Matières étant actuellement ouverte, on n'en distribue le Prospectus *gratis* qu'à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins. Chaque Souscripteur a un bénéfice de plus de 600 livres en acquérant la totalité de l'Encyclopédie.

On souscrit aussi chez tous les Libraires de l'Europe, en retirant pour les *Dictionnaires Encyclopédiques séparés*, des billets de souscriptions signés PANCKOUCKE & LAPORTE & signés de PANCKOUCKE *seul* pour l'Encyclopédie.

On observe que tous ces Dictionnaires Encyclopédiques sont terminés par des Tables de *lecture* qui en forment autant de Traités de Sciences. Par-là ils deviennent les instrumens les plus utiles des connoissances humaines, & on ne peut plus dire qu'ils ne sont bons qu'à consulter.

Chacun d'eux contient autant de matières que cinq volumes in-4°. ordinaires, comme le *Velly*, le *Buffon*.

Presque tous ont été refaits à neuf; & il n'existe ni dans notre Langue ni dans aucun autre des Dictionnaires plus parfaits & plus complets sur toutes les parties des Sciences & des Arts.

Il y a tels de ces Dictionnaires Encyclopédiques, composés de trois volumes seulement, qui peuvent remplacer plusieurs milliers de volumes, comme *la Finance*, *la Littérature*, *la Marine*, *l'Architecture*, &c.

Si ces Volumes ne faisoient pas en même-temps partie de l'Encyclopédie, il y en a tels, comme le vol. *des Insectes*, &c. qu'on ne pouroit donner à moins de 21 ou de 24 liv.

LOTERIE.

Numéros sortis au dernier Tirage de la Lotterie Royale de France. 80. 88. 76. 42. 25.

La Recette pour le Tirage prochain, indiquée au 1 Juillet, & dont les Numéros arriveront le 3, se continuera à Valenciennes jusqu'au Dimanche 28 du courant inclusivement.

AVIS

Relatif au Journal du Haynaut & du Cambresis.

LE tems s'avance ; il n'y a plus que quelques jours de ce moment, à l'époque du renouvellement de notre *Journal.* Conformément à l'avis inséré dans différens N.os, nous engageons les personnes qui désireroient de s'abonner d'envoyer leur soumission, au *Bureau* chez le *Sr. Henry*, Imprimeur du Roi, *Marché au Poisson*, & ce, le plutôt possible, afin que nous sachions enfin, sur quoi statuer.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

15 Juin 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

	Valenciennes.				*Cambray.*				
	ff.	f.	d.		*poids.*	ff.	f.	d.	
BLED. . . .	14.	1.	3.	Menc.	82.l	15.	».	».	Menc.
SEIGLE. . .	9.	».	».	*idem.*	79.	10.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	10.	».	*idem.*	66.	6.	».	».	Rasièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 56f le quin.
Pail. Botte de 18l 33f le quin.

PAIN	Valenciennes f.	d	Cambray f.	d
Mollet.	6.	».		
Blanc.	».	».	4.	2.
Bis - blanc. . .	4.	4.	3.	7.
Bis.	2.	10.		

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les évé-nemens, Dimanche 21, *Gérôme Pointu & la Reine de Golconde.*

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 19 Juin 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*

AFFICHES,
ANNONCES ET AVIS DIVERS,
POUR LES PROVINCES
DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 24 Juin 1789.

A vendre.

§. 1. Une Maiſon à Valenciennes rue de Cambray, N°. 138, occupée par le Sr. *Quenouille*, Marchand de Vin, tenante au Sr. *Duqueſnoy*, & au Sr. *Parent*, au loyer annuel de 600 livres de France.

Et une Rente annuelle & héritière de 135 livres de France, au principal de 3000 livres, échéante le 31 Mai, affectée ſur un Office de Procureur au Parlement de Flandres, & ſubſidiairement hypothéquée par rapport à Loi, ſur une maiſon ſituée à Maubeuge, rue de l'ancien hôtel-de-ville, tenante, au Sr. *Couſin*, au Siége Royal & parderrière à l'hôtel-de-ville.

S'adreſſer à Me. TORDOIR, *Notaire Royal, à Valenciennes.*

Avis.

A compter de Samedi prochain, le Bureau général de la Poſte aux Lettres de Valenciennes, ſera établi rue des Tanneurs, n°. 4, près de St. Géry.

Avis.

Le Chapitre de la Métropole de Cambray, à fixé au 3 Août prochain, la nomination d'une grande Vicairie vacante dans son Eglise. Ce Bénéfice est d'environ 1000 à 1200 livres de revenu annuel. On accorde en outre aux Pourvus de ces Bénéfices depuis 20 jusqu'à 30 sols par jour de gages, suivant leurs talens & leurs mérites. Ils obtiennent encore à leur tour une Chapelle de résidence de la valeur de 400 jusqu'à 1200 livres & plus. Ils ont aussi l'avantage de pouvoir aspirer à une des quatre Semi-prébandes, fondées pour les Serviteurs de cette Église. Le Chapitre donnera la préférence à une Haute-contre : il faut être promu aux Ordres sacrés dans l'année, se présenter au moins huit jours avant le 3 Août prochain, & être muni de bons certificats de bonne vie & mœurs.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On a mis en vente chez LAPORTE, *Imprimeur, rue des Poitevins, Hôtel de Bouthillier.*

Les 1, 2 & 3.me volumes du *Dictionnaire Encyclopédique des Finances.* Ce Dictionnaire est complet. Par Mr. *de Surgy*, ancien premier Commis des Finances.

Le premier volume du *Dictionnaire Encyclopédique de la Théologie.* Par Mr. *Bergier*, Confesseur de Monsieur.

Le premier volume du *Dictionnaire Encyclopédique, de la Grammaire & de la Littérature.* Par MM. *du Marsais*, *Beauſé* & *Marmontel.*

Les premiers volumes de l'*Atlas*, composé de 140 Cartes, 2 vol., Discours & Brochure compris, 63 liv: enluminés 72 liv.

La première Livraison des planches d'*Histoire Naturelle*, par M. l'Abbé *Bonnaterre*, composée de 102 Planches, Discours & Brochure compris, 36 liv.

On délivre tous les Volumes des *Dictionnaires Encyclopédiques*, tant ceux qui ont paru, que ceux annoncés ci-dessus, en feuilles, brochés ou reliés. Le prix de

chacun de ces Volumes est indiqué dans le *Prospectus*, qui se distribue *gratis* chez ledit sieur LAPORTE, *où la Souscription est ouverte.*

Il paroîtra cette année au moins 25 vol. de ces *Dictionnaires Encyclopédiques séparés*, & l'année prochaine les Souscripteurs seront au *pair* avec ceux de l'Encyclopédie.

SOUSCRIPTION.

La Souscription de l'Encyclopédie par ordre de Matières étant actuellement ouverte, on n'en distribue le Prospectus *gratis* qu'à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins. Chaque Souscripteur a un bénéfice de plus de 600 livres en acquérant la totalité de l'Encyclopédie.

On souscrit aussi chez tous les Libraires de l'Europe, en retirant pour les *Dictionnaires Encyclopédiques séparés*, des billets de souscriptions signés PANCKOUCKE & LAPORTE & signés de PANCKOUCKE *seul* pour l'Encyclopédie.

On observe que tous ces Dictionnaires Encyclopédiques sont terminés par des Tables de *lecture* qui en forment autant de Traités de Sciences. Par-là ils deviennent les instrumens les plus utiles des connoissances humaines, & on ne peut plus dire qu'ils ne sont bons qu'à consulter.
Chacun d'eux contient autant de matières que cinq volumes in-4°. ordinaires, comme le *Velly*, le *Buffon.*

Presque tous ont été refaits à neuf; & il n'existe ni dans notre Langue ni dans aucun autre des Dictionnaires plus parfaits & plus complets sur toutes les parties des Sciences & des Arts.

Il y a tels de ces Dictionnaires Encyclopédiques, composés de trois volumes seulement, qui peuvent remplacer plusieurs milliers de volumes, comme *la Finance*, *la Littérature*, *la Marine*, *l'Architecture*, &c.

Si ces Volumes ne faisoient pas en même-temps partie de l'Encyclopédie, il y en a tels, comme le vol. *des Insectes*, &c. qu'on ne pouroit donner à moins de 21 ou de 24 liv.

AVIS

Relatif au Journal du Haynaut & du Cambresis.

LE tems s'avance ; il n'y a plus que quelques jours de ce moment, à l'époque du renouvellement de notre *Journal.* Conformément à l'avis inséré dans différens N.os, nous engageons les personnes qui désireroient de s'abonner d'envoyer leur soumission, au *Bureau* chez le *Sr. Henry*, Imprimeur du Roi, *Marché au Poisson*, & ce, le plutôt possible, afin que nous sachions enfin, sur quoi statuer.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

22 Juin 1789. *Argent de France.*

Prix commun du

Valenciennes.	₶.	s.	d.		*Cambray.* poids.	₶.	s.	d.	
BLED. . . .	14.	16.	3.	Menc.	82. l	15.	».	».	Menc.
SEIGLE. . .	9.	».	».	*idem.*	79.	10.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	10.	».	*idem.*	66.	6.	».	».	Rasièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15 l. 56 s le quin.
Pail. Botte de 18 l. 33 s le quin.

PAIN	Valenciennes s.	d	Cambray s.	d.
Mollet.	6.	6.		
Blanc.	».	».	4.	2.
Bis-blanc. . .	4.	5.	3.	7.
Bis.	2.	10.		

SPECTACLES.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les évènemens, Mercredi 24, *Jean qui pleure & Jean qui rit* & *le Baiser.* Jeudi 25. *le Barbier de Séville* & *Cassandre Oculiste.*

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 23 Juin 1789.

Signé, *DE MAIRIVAL.*

Nº 51.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS, POUR LES PROVINCES DU HAINAUT ET DU CAMBRESIS.

Du 27 Juin 1789.

Avis.

§. 1. G. RANIÉ Marchand de Tableaux & d'Hiſtoire Naturelle, Contour de la Comédie, à Lille, donne avis au Public qu'on trouve chez lui un bel aſſortiment de Tableaux, des meilleurs Maîtres Il tient auſſi des Eſtampes, tant anciennes que modernes, des Deſſins, Médailles antiques & autres curioſités, & fait des envoies dans les Villes voiſines & chez l'étranger. *Le tout à juſte prix.*

Il loge à Valenciennes chez le Sr. Sellier Marché aux Poiſſons.

A vendre.

§. 2. Une Maiſon à Valenciennes rue de Cambray, Nº. 138, occupée par le Sr. *Quenouille*, Marchand de Vin, tenante au Sr. *Duqueſnoy*, & au Sr. *Parent*, au loyer annuel de 600 livres de France.

Et une Rente annuelle & héritière de 135 livres de France, au principal de 3000 livres, échéante le 31 Mai, affectée ſur un Office de Procureur au Parlement de Flandres, & ſubſidiairement hypo-

théquée par rapport à Loi, sur une maison située à Maubeuge, rue de l'ancien hôtel-de-ville; tenante, au Sr. *Cousin*, au Siége Royal & parderrière à l'hôtel-de ville.

S'adresser à Me. TORDOIR, *Notaire Royal, à Valenciennes.*

BIENFAISANSE.

Lettre d'un Caporal du Régiment d'Orléans *Infanterie, aux Dames Hospitalière de* l'Hôtel-Dieu, à Valenciennes.

Mes Dames,

Les soins assidus que vous ne cessez de nous donner: le sage emploi que vous faites de tout ce que la Religion vous inspire de consolant, quand nous sommes attaqués de ses maladies qui ébranlent l'ame du Militaire, même le plus intrépide; méritent de notre part une reconnoissance éternelle; ainsi que cette attention à varier nos alimens, quand nous sommes dégoutés de ceux que nous prescrit votre marché.

C'est cette charité, héréditaire chez vous, (qui est bien la première des vertus) qui m'autorise à vous supplier, Mes Dames, de joindre vos prières aux miennes, afin d'engager le Médecin de l'Hôpital à rendre publique la méthode qu'il a employée pour guérir les ulcères que nous portions aux poumons, & qu'il appelloit, si je me le rappelle, *Phtisie tuberculente.*

Vous savez la quantité effroyable de *pus* que j'ai rendue; & la maigreur hideuse où j'étois ainsi que mes camarades: je suis d'autant plus fondé à faire cette prière, que j'ai, plusieurs fois, entendu dire au Chirurgien Major, à ses élèves & à l'Apoticaire, que si le bien de l'humanité demande que ce Médecin rende publics les remèdes qu'il vient d'employer avec tant de succès sur six de nous, cette découverte nous paroît plus importante que la plante qu'il a employée pour guérir la paralysie de ce Cavalier d'*Orléans* qui avoit perdu la parole & le mouvement de la moitié du corps; car cette dernière maladie est aussi rare parmi nous que l'autre y est commune.

Combien de braves Militaires cette découverte, rendue publique, conserveroit en France & dans les Pays Etrangers.

Si nous combattons contre ceux-ci en tems de guerre, tâchons du moins de leur être utiles pendant la paix, lorsqu'ils sont malades.

Peut-il y avoir, pour une ame sensible, de plus grande satisfaction, que le souvenir d'avoir contribué à conserver un grand nombre de ses semblables.

J'ai l'honneur d'être &c. *Signé* CUVRU

ANNONCES LITTÉRAIRES.

On trouve chez Giard, *Libraire, sur la Place à Valenciennes.*

Voyages dans les Alpes précédés d'un essai sur l'Histoire naturelle des environs de Genêve, &c. Par *Horace*, Bénédictin, de Saussure. 4 vol. grand in-8°. avec fig. broc. Prix 15 liv.

Étude de la Nature, par *Jacques-Bernardin-Henri de St. Pierre.* 5 vol. in-12. broc. 10 liv.

Lolotte & Fanfan ou les Aventures de deux enfans abandonnés dans une Isle déserte, rédigées & publiées sur des manuscrits Anglois. Par Mr. *D.*** du M.*** 4 part. in-12. avec fig. broc. 1789. 4 liv.

Nouvelle Correspendance ou choix de Lettres intéressantes sur divers sujets recueillies. En 1789. in-12. broc. de plus de 400 pag. 2 liv. 8 sous.

PIÈCES DE THÉATRE NOUVELLES.

La Maison de Moliere, Comédie en cinq Actes. Par Mr. *Mercier*, in-8°. 18 sous.

Werther ou le Délire de l'Amour, Drame en trois Actes & en Prose tiré en partie de l'Allemand. Par *Mr. de la Riviere.* in-8°. 15 sous.

Lanval & Vivianne ou les Fées & les Chevaliers, Comédie héroï-ferrie en cinq Actes, 1789. 12 sous.

Les deux petits Savoyards, Comédie en un Acte mêlée d'Ariettes 1789. 12 sous.

Lucette & Lucas, Comédie en un Acte & en Prose. Par *Forgeot*, Musique de Mademoiselle *Dézede.* 12 sous.

A v i s

Relatif au Journal du Haynaut & du Cambresis.

LE tems s'avance ; il n'y a plus que quelques jours de ce moment, à l'époque du renouvellement de notre *Journal.* Conformément à l'avis inséré dans différens N.os, nous engageons les personnes qui désireroient de s'abonner d'envoyer leur soumission, au *Bureau* chez le Sr. *Henry*, Imprimeur du Roi, *Marché au Poisson*, & ce, le plutôt possible, afin que nous sachions enfin, sur quoi statuer.

PRIX DES GRAINS ET DU PAIN.

22 Juin 1789. *Prix commun du* — *Argent de France.*

	Valenciennes. tt.	s.	d.		*Cambray.* poids.	tt.	s.	d.	
BLED. . . .	14.	16.	3.	Menc.	82.l	15.	».	».	Menc.
SEIGLE. . .	9.	».	2.	*idem.*	79.	10.	».	».	*idem.*
AVOINE. . .	5.	10.	».	*idem.*	66.	6.	».	».	Rasièr.
ORGES. . .	6.	5.	».	*idem.*					

Foin. Botte de 15l. 56s le quin.
Pail. Botte de 18l. 33s le quin.

PAIN	s.	d.		s.	d.
Moliet.	6.	6.	. . . .	4.	2.
Blanc.	».	».	. . . .	3.	7.
Bis-blanc. . .	4.	5.			
Bis.	2.	10.			

S P E C T A C L E S.

LES COMÉDIENS DU ROI, donneront à Valenciennes, sauf les évènemens, Dimanche 28, *la Gageure imprévue* & *la Fée Urgèle.* Lundi 29, *Richard cœur de lion* & *les deux Billets.* Mardi 30, *le Timide* & *Tom-Jones.* Jeudi 2 Juillet, *le Fou raisonnable* & *les Évènemens imprévus.*

Permis d'imprimer à Valenciennes ce 26 Juin 1789.
Signé, *DE MAIRIVAL.*